GUSTAVE DE MOLINARI

ŒUVRES COMPLÈTES

Volume VIII

Institut Coppet

L'Institut Coppet remercie Olivier Duha
pour son généreux soutien.

GUSTAVE DE MOLINARI

ŒUVRES COMPLÈTES

Volume VIII

La solitude et l'exil (1851)

Publié sous la direction de Mathieu Laine
et avec le soutien de M. André de Molinari

Notes et notices par Benoît Malbranque

Paris, 2022
Institut Coppet

1851

056. — LA PATRIE.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[1er janvier 1851.]

Le steamer *Asia* nous apporte des nouvelles de New York jusqu'au 18 décembre. À cette époque, le congrès avait commencé ses travaux. La question de l'esclavage y avait déjà été soulevée deux fois, mais sans exciter les violents orages qui ont signalé la dernière session. Cependant l'agitation n'a pas cessé dans le nord et dans le sud. Les États de la Caroline du Sud et du Mississipi se sont ouvertement prononcés pour la *désunion*. Dans le Nord, une convention était convoquée à Syracuse pour répondre à ces manifestations en protestant contre l'acte *infernal* relatif à la reprise des esclaves fugitifs. On voit donc que la question de l'esclavage est loin d'avoir été résolue par le compromis de M. Clay. Le ministre des finances des États-Unis a publié son rapport annuel. Nous donnerons une analyse de ce document, dans lequel la question du tarif occupe une place importante. D'un autre côté, le *Courrier des États-Unis* publie le relevé des importations et des exportations pendant l'année qui a expiré le 30 juin dernier. Voici ce relevé :

« Le chiffre réuni des importations et des exportations, pendant cette période, présente un total de 339 116 294 d., dont 187 318 574 d. appartiennent aux importations, et 151 898 720 d. aux exportations.

En 1848-1849, l'ensemble du mouvement n'avait été que de 293 613 359 d., dont 147 857 439 d. pour l'importation et 145 755 920 d. pour l'exportation.

Il y a donc eu une augmentation générale de 45 502 935 d., dont 39 360 135 d. sur l'importation, et 6 142 800 d. seulement sur l'exportation.

Par suite, aussi, le commerce américain se trouve avoir reçu, cette année, du commerce étranger, 35 318 354 d. de plus qu'il ne lui a expédié ; tandis qu'en 1848-1849, il n'avait contre lui qu'une balance presque insignifiante de 2 101 519 d.

Le mouvement des réexportations a fait un progrès de près de deux millions : il s'est élevé de 13 088 865 d. à 14 951 808 d. Le café,

le thé, les sucres et le numéraire sont les principaux articles qui contribuent à former cette somme.

Parmi les produits indigènes exportés, l'agriculture a fourni 108 482 797 d., c'est-à-dire près des quatre cinquièmes du chiffre total ; et le coton seul figure pour 71 984 616 d., ou plus de la moitié. Après cet article essentiel, viennent le tabac, pour 9 951 023 d. ; les produits des forêts (bois de toutes sortes, potasses, perlasses et fourrures), pour 7 442 503 d. ; les bestiaux, le beurre, le fromage, le porc, etc., pour un peu plus de 12 millions ; les grains, pour près de 13 millions. Les cotons fabriqués commencent aussi à prendre rang : leur exportation s'est élevée à 4 734 424 d.

Comparativement à l'exercice 1848-1849, il y a eu augmentation de 5 millions sur le coton et de 4 millions sur le tabac. Mais il y a eu, en revanche, une baisse de 7 millions à peu près sur les grains.

Dans l'importation, les espèces figurent pour 13 millions et demi ; les laines, pour près de 16 millions ; les étoffes en coton, pour 19 millions et plus ; les soieries, pour près de 18 millions ; les fers et aciers, pour 23 à 24 millions ; le café, pour 11 215 076 d. ; le thé, pour 4 588 373 d. ; les sucres, pour 7 millions ; enfin, les objets de lin et chanvre, pour un peu plus de 8 millions.

Tous ces articles ont éprouvé une augmentation plus ou moins considérable.

On voit donc, dès à présent, que les États-Unis ont continué à marcher, en 1849-1850, dans la voie d'activité croissante, qui les a graduellement conduits à leur prospérité actuelle. »

— Nous trouvons encore, dans le *Courrier*, des renseignements intéressants sur l'effectif militaire des États-Unis, et sur la manière dont s'opère le recrutement de l'armée.

« L'effectif militaire des États-Unis s'élève à 11 528 hommes engagés pour une période de cinq ans. Il en résulte naturellement que, chaque année, un cinquième de ce nombre (soit 2 304) reçoit son congé, le temps de service étant expiré. En outre de ce mouvement régulier, les morts, les désertions, les renvois pour diverses causes, portent à une moyenne de 3 850 le nombre de soldats qu'il faut demander annuellement au recrutement, pour tenir les cadres constamment au complet.

Deux officiers supérieurs, quatorze capitaines et dix officiers subalternes sont employés à ces opérations, indépendamment de ceux préposés aux dépôts et écoles d'instruction de New York, Newport (Kentucky) et Carlisle (Pennsylvanie). Les recrues enrôlées par ces divers agents, dans les douze mois du 1er octobre 1849 au 30 septembre 1850, se sont élevées à 3 695. Mais ce chiffre est loin de représenter le nombre des individus qui se sont présentés pour pren-

dre du service, lequel a été de 19 599 personnes. On voit par là que les cinq sixièmes des postulants ont été écartés comme entachés d'une incapacité quelconque.

Celle qui se présente le plus fréquemment est la qualité de mineur. Dans l'année embrassée par ce rapport, 2 564 jeunes gens ont été refusés comme n'ayant pas atteint l'âge nécessaire pour disposer de leur liberté. À cet égard, les officiers recruteurs se montrent d'autant plus sévères, que les lois sur la matière ordonnent la libération immédiate de tout mineur qui aurait été enrôlé par erreur. »

— La chambre des représentants a refusé d'affréter le navire *Pennsylvania* pour transporter les produits des manufactures américaines à l'exposition de 1851. Ce fait prouve que la doctrine de l'intervention de l'État en matière d'industrie ne compte pas de nombreux partisans au sein du congrès américain. Il faut espérer que le congrès poussera la logique jusqu'au bout, en refusant de sanctionner les mesures protectionnistes que le président a l'intention de lui proposer.

Sur une controverse avec *Le Constitutionnel* à propos des droits sur les charbons

[2 janvier 1851.]

Le *Constitutionnel* nous fait un crime d'avoir demandé que les droits prélevés sur les charbons anglais soient abaissés au niveau de ceux des charbons belges. Le *Constitutionnel* voit dans ce simple vœu émis en faveur des consommateurs de combustible, toute une conspiration tramée « contre le système protecteur à l'abri duquel la production nationale se développe et grandit tous les jours. » Nous pourrons être sensibles à cette accusation, si elle s'adressait directement à nous ; mais nous sommes ici de simple échos : nous nous sommes bornés simplement à reproduire une réclamation des habitants de Newcastle, apostillée par la chambre de commerce de Rouen.

Dans leur pétition, MM. les industriels rouennais demandent avec instances que le droit sur les charbons anglais soit abaissé, dans la zone du Nord, de 50 centimes à 30 centimes, et ils se plaignent, non sans quelque amertume, du droit élevé que le régime des zones les oblige à payer sur leur combustible. C'est donc aux manufacturiers rouennais que s'adresse l'accusation du *Constitutionnel*. Ce sont les fabricants de Rouen qui s'occupent en ce moment d'entamer le système protecteur ! Nous nous sommes à la vérité rendus leurs

complices, en provoquant après eux une modification dans notre tarif des houilles ; mais ne sont-ils pas les premiers coupables ?

Nous engageons donc le *Constitutionnel* à réserver ses férules pour ces manufacturiers imprudents, qui veulent être exonérés du droit protecteur dont on les a chargés pour favoriser les houillères d'Anzin et les houilles de Belgique.

Ils répondront peut-être au *Constitutionnel* que le combustible entre pour une grosse part dans leurs frais de production, et que le droit de 50 cent., dont ils sont grevés au profit de quelque propriétaire de houillères, les empêche de soutenir la concurrence des produits étrangers, des produits anglais, par exemple, sur les marchés du dehors. Ils répondront encore que les charbons d'Anzin et de la Belgique leur reviennent beaucoup trop cher, et de plus, que ces charbons ne peuvent être employés aux mêmes usages que ceux de Newcastle. Mais nous sommes persuadés que le *Constitutionnel* ne se laissera pas convaincre par ces petits arguments d'un intérêt local, et qu'il démontrera à ses amis de Rouen la nécessité de continuer à payer le droit de 50 cent., afin de maintenir intact ce régime protecteur « qui a permis à la production nationale de se développer, et de grandir tous les jours. »

Nous devons dire toutefois que si nous avons demandé l'abaissement du droit sur les houilles, ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'industrie rouennaise, c'est un peu aussi dans l'intérêt des consommateurs pauvres de Paris, qui sont obligés de payer à un prix exorbitant le charbon protégé de Mons et d'Anzin. Nous méritons donc, de tous points, cet anathème du *Constitutionnel*.

« Ce n'est pas tout, il y a un vaste marché que nos houillères du nord et du centre partagent aujourd'hui avec les houillères belges, le marché de Paris. Qu'on abaisse les droits sur le littoral, et les charbons anglais, qui s'arrêtent actuellement à Rouen, remonteront jusque dans la capitale, où ils prendront la place des charbons français aussi bien que des charbons belges. On le voit donc, ce ne sont pas seulement les produits de la Belgique, ce sont surtout les produits nationaux, les produits des houillères du nord et des houillères du centre, que le mode de tarification actuelle a pour but de protéger. »

Nous ne serions pas fâchés, nous en convenons, que la concurrence des houilles de l'Angleterre fît baisser un peu le prix du combustible à Paris. Nous avouons que nous sommes partisans du bon marché du combustible, aussi bien que du bon marché de la viande et de tous les autres *bons marchés*. Le *Constitutionnel* est d'un autre avis, nous ne l'ignorons pas. Le *Constitutionnel* pense que tout va pour le mieux sous le meilleur des tarifs possibles. Il nous permettra

de ne pas partager son optimisme. Il nous permettra aussi de penser qu'en matière de tarif, et de vie à bon marché, le gouvernement n'a pas pris précisément pour idéal le système du docteur Pangloss.

Sur la situation du socialisme en France

[3 janvier 1851.]

Les journaux rouges se montrent médiocrement satisfaits de l'année qui vient de s'écouler. Ils ont de bonnes raisons pour cela : l'année 1850 a été, comme 1849, une année de réaction contre la révolution et le socialisme ; elle a continué de démolir l'œuvre anarchique des héritiers de Robespierre et de Babeuf. Elle a complété la victoire de la cause de l'ordre sur la démagogie. Elle a été, pour tout dire, le grand jubilé de la réaction anti-socialiste et contre-révolutionnaire. Les organes du socialisme et de la révolution ont donc de bonnes raisons pour la maudire.

Nous avons, nous, les mêmes raisons pour la bénir. Nous ne voulons pas humilier nos adversaires en dressant le relevé de leurs défaites ; mais la décadence de leur Idée, comma ils l'appellent, n'est-elle pas partout visible ? Où en étaient la révolution et le socialisme il y a deux ans, il y a trois ans même, avant l'explosion de février 1848 ? Où en sont-ils aujourd'hui ? Avant février, la révolution était en hausse : on la réhabilitait, on la glorifiait. Robespierre, Marat, Saint-Just, Danton, ces figures souillées avaient trouvé des panégyristes, non pas seulement dans les bas-fonds de la société, mais encore dans les couches supérieures de cette société, qui se vantait pourtant de son humanité, de sa justice, de sa civilisation ! On était en train même d'aller chercher dans l'égout le buste de Marat, pour le couronner de fleurs... de rhétorique, lorsque la révolution éclata.

Eh bien ! qui oserait aujourd'hui, en dehors des couches inférieures de la démagogie, qui oserait entreprendre l'apologie de 1793 et de ses héros ? Qui oserait dans un salon poli, à l'Académie française, par exemple, prononcer l'éloge de la Convention, comme fit M. Victor Hugo, il y a cinq ou six ans ? Depuis que nous avons eu un regain de la révolution, depuis que nous avons vu à l'œuvre les fils de 1793, qui serait tenté encore de réhabiliter la Terreur et de faire l'apothéose de ses héros ?

Au moins la révolution a-t-elle gagné dans les couches inférieures ce qu'elle a perdu parmi les classes éclairées ? A-t-elle gagné en surface ce qu'elle a perdu en élévation ? Non ! pas davantage. Après février, les héros de la révolution nouvelle ont été un moment

populaires. M. Ledru-Rollin, pour ne citer que celui-là, M. Ledru-Rollin a eu sa cour, ses séides, sa popularité. On disait, en le voyant passer : voilà Danton ! et l'on criait hourrah ! vive Ledru-Rollin, vive Danton ! Mais, plus tard, quand on s'est aperçu que ce tribun aux poumons sonores, n'était autre chose qu'un capitaine *Paroles* de la révolution ; quand on s'est aperçu que ce n'était qu'un Danton pour rire, la popularité de Ledru-Rollin s'est changée en indifférence ou en dégoût. Quel ouvrier des faubourgs, quel ancien habitué du club des Quinze-Vingts ou du club de la Reine-Blanche, se ferait tuer aujourd'hui pour le fuyard du Conservatoire, pour ce Danton de papier mâché ? M. Ledru-Rollin publie un journal, la *Voix du Proscrit*. C'est le *Moniteur de Gand* du démagogue exilé. Il y fulmine ses proclamations et ses décrets ; il y foudroie la contre-révolution ; il y agite à tour de bras la torche révolutionnaire. Eh bien ! qui s'inquiète de M. Ledru-Rollin ? Qui s'avise de lire son *Moniteur de Gand*, à l'exception de quelques réactionnaires désœuvrés et de quelques révolutionnaires sans emploi ? La voix de M. Ledru-Rollin, cette personnification vivante de la révolution, se perd au milieu de l'inattention universelle : où donc est la révolution ?

Les socialistes ont-ils été plus heureux que leurs frères et amis les révolutionnaires ? Le socialisme a-t-il gagné du terrain pendant que la révolution en perdait ? Babeuf a-t-il mieux réussi que Robespierre ? Non. Le socialisme est en baisse comme la révolution. Avant février, le socialisme était reçu, accepté dans la meilleure compagnie ; on lisait ses livres, on dévorait ses feuilletons. On le trouvait bien un peu excentrique, et l'on convenait que sa morale aurait pu être plus châtiée, mais ça lui donnait un attrait de plus. On lisait la *Démocratie pacifique*, et l'on convenait que Fourier ne manquait pas de génie, quoique son journal ne fût pas toujours amusant ; on ne lisait pas M. Pierre Leroux, mais on le croyait volontiers un grand philosophe.

On achetait la fameuse brochure de M. Louis Blanc sur l'*Organisation du travail*, et l'on faisait relier en veau ou en basane son *Histoire de Dix ans*. Enfin, on savait que M. Proudhon avait écrit un pamphlet contre la propriété, et les hommes de science admiraient beaucoup ce saut de tremplin de la dialectique.

Aujourd'hui, hélas ! les temps sont bien changés. Le socialisme est arrivé aux affaires, et quelques mois lui ont suffi pour perdre sa plus belle et sa meilleure clientèle. Adieu traités, adieu discours, adieu journaux, adieu romans ! On ne veut plus de vous depuis qu'on fait l'essai de vos poisons. On n'accepte plus la monnaie du socialisme depuis qu'on a découvert le cuivre et le vert-de-gris sous la couche de dorure qui la recouvrait. On ne va plus à la librairie

phalanstérienne, on ne lit plus la *Démocratie pacifique* que le dimanche, et encore ! On ne se gène point pour traiter Fourier de vieux fou, et l'on baille, avec toute l'irrévérence possible, aux sermons de M. Pierre Leroux.

Quant à M. Louis Blanc, ce pontife déchu de l'organisation du travail, on a laissé mourir ces jours passés dans le plus lamentable abandon son journal le *Nouveau-Monde*, et on ne se donne plus même la peine de critiquer ses livres quand il lui prend fantaisie d'en publier. M. Proudhon a conservé plus de vitalité ; mais pourquoi ? Parce qu'il nous a aidés à démolir ses amis et confrères ; parce qu'il a contribué pour sa bonne part à ruiner l'édifice du socialisme. Si M. Proudhon vit encore, ce n'est pas comme socialiste, c'est comme réactionnaire.

La révolution et le socialisme ont donc reçu leur coup de grâce. Faisons en sorte qu'ils n'en relèvent pas en donnant aux masses mieux que ce qu'ils lui ont promis ; opposons aux ombres de Robespierre et de Babœuf celles de Sully et de Turgot ; continuons la tradition de 1789 pour faire oublier celle de 1793, et prenons confiance dans l'avenir en fêtant joyeusement notre jubilé réactionnaire de 1850.

Sur un projet de loi relatif aux hôpitaux et aux hospices

[5 janvier 1851.]

M. de Melun a déposé, au nom de la commission d'assistance publique, un rapport et un projet de loi sur les hôpitaux et hospices. Les modifications que ce projet introduit dans le régime actuel sont de deux sortes : les unes concernent l'administration de ces établissements, les autres les conditions nécessaires pour y être admis.

La commission d'assistance a voulu opérer dans l'administration des hôpitaux une modification équivalente à celle qui a été apportée dans le régime de l'enseignement. Elle a voulu la *décentraliser*. Ainsi, jusqu'à présent, les membres des commissions administratives des hôpitaux et hospices ont été nommés soit par le ministre, soit par le préfet, suivant la quotité des revenus, sur une liste de présentation dressée par la commission elle-même. Dans le projet présenté par M. de Melun, la commission administrative des hospices et hôpitaux se formera désormais dans la commune. Elle sera composée de la manière suivante :

Le maire de la commune, président ;
Un délégué du préfet ;

Le curé de la paroisse, et, s'il existe plusieurs paroisses dans la commune, l'un des curés, désigné par l'évêque ;

Quatre membres choisis par le conseil municipal dans son sein ou parmi les autres habitants de la commune ;

Le membre du conseil général élu par le canton lorsque les revenus des hospices et hôpitaux excèdent 20 000 fr. ;

Si la commune renferme plusieurs cantons, le plus âgé de leurs conseillers généraux ;

Un membre de l'administration des secours à domicile désigné par cette administration ;

Un membre élu par les maires des communes dont les indigents seront admissibles dans les établissements conformément à l'article 4 ;

Si le culte protestant est également établi dans la commune, un pasteur nommé par le consistoire.

Toutes ces fonctions sont gratuites. Les membres élus par le conseil municipal sont renouvelés tous les ans par quart. Les membres choisis par le préfet et par les maires sont renouvelés tous les trois ans ; tous peuvent être réélus.

Cette commission aura la haute main sur l'administration des hospices, elle délibérera sur les budgets, comptes, recettes et dépenses, etc. ; elle nommera l'économe, les médecins et les chirurgiens, mais ne pourra les révoquer qu'avec l'autorisation du préfet ; elle pourra accepter les dons et legs d'objets mobiliers et de propriétés immobilières. Les premiers avec approbation du préfet, lorsque la somme n'excèdera pas 6 000 fr. Au-dessus de cette somme, l'approbation du conseil municipal et du conseil général du département deviendra nécessaire ; elle le sera aussi pour l'acceptation des legs immobiliers et pour l'aliénations des propriétés formant la dotation des hospices et hôpitaux.

Telle sera la composition, et telles seront les attributions des nouvelles commissions chargées de l'administration des hospices et hôpitaux d'après le projet de M. de Melun. Il y a certainement dans cette partie du projet une amélioration sur ce qui existe. Les commissions hospitalières gagneront évidemment à être formées au sein de la commune où se trouvent les établissements qu'il s'agit d'administrer. D'ailleurs, n'est-ce pas juste que les communes qui payent une partie de la dépense des hospices, participent à la nomination de leurs administrateurs ? « Quand la commune paye en moyenne le tiers de la dépense hospitalière, à laquelle l'État reste complètement étranger, dit M. de Melun, on conçoit difficilement qu'elle n'ait aucune influence sur la nomination des administrateurs. » N'est-ce

point là un fait anormal, et ne doit-on pas approuver sans réserve la commission d'avoir remis à ceux qui fournissent les fonds administrés, la nomination des administrateurs ?

La seconde partie du projet nous paraît, en revanche, devoir soulever des objections assez graves. Dans l'état actuel des choses, l'admission dans les hôpitaux n'est nullement considérée comme un droit pour les malades pauvres, et les administrations hospitalières se réservent la faculté de les admettre ou de les refuser : dans un grand nombre d'établissements, par exemple, on n'admet que les individus inscrits sur les registres d'indigence et ayant acquis un domicile spécial défini par la loi. Le projet de la commission d'assistance fait disparaître toute distinction entre les individus domiciliés et non domiciliés. En vertu de ce projet, tout individu pauvre tombant malade dans une commune, *sera admis* à l'hôpital ou aux secours médicaux établis dans la commune. Par une autre disposition du projet, les malades et incurables indigents des communes privées d'établissements particuliers pourront être admis aux hospices et hôpitaux de l'arrondissement désignés par le conseil général, moyennant un prix de journée fixé annuellement par le préfet, prix que la commune seule, ou la commune aidée par le département, sera tenue de rembourser.

Certes, il est bien souhaitable que le pauvre soit secouru dans ses maladies, et nous ne pouvons qu'applaudir au sentiment qui a dicté, à cet égard, les résolutions de la commission d'assistance. Malheureusement les meilleurs sentiments peuvent causer les plus grands maux lorsqu'ils ne sont pas suffisamment éclairés par les lumières de l'expérience. On affirme, nous ne l'ignorons pas, qu'il n'y a aucun inconvénient à concéder au pauvre le *droit à l'hôpital*, parce que nul ne se soucie de se mettre dans les conditions nécessaires pour jouir de ce droit ; parce que nul ne s'avise de s'inoculer une maladie pour le plaisir d'aller à l'hôpital. Sans aucun doute ! Mais voici ce qui arrive dans les villes où l'on *garantit* au pauvre des secours pendant ses maladies : il arrive que le pauvre cesse d'épargner pour les époques de souffrance ; il arrive que l'ouvrier, au lieu de réserver une partie de son salaire pour subvenir aux frais de ses maladies, dépense ce salaire au jour le jour, bien assuré que s'il tombe malade, la charité publique se chargera de le guérir : il arrive en conséquence que l'hôpital devient le grand pourvoyeur du cabaret.

Un homme qui a observé de près les ravages que l'extension inintelligente des secours publics a occasionnée, principalement dans la ville de Paris, M. Horace Say, a signalé déjà en des termes énergiques les abus qui résultent de la multiplication des hôpitaux et de la facilité des admissions dans ces établissements charitables :

« Les améliorations même apportées dans le régime des hôpitaux et des hospices, dit-il, en diminuant la répugnance qu'on pourrait avoir à y entrer, poussent les populations à se presser aux portes, et les locaux deviennent insuffisants. Le zèle des médecins tend aussi à diriger de plus en plus l'administration dans cette voie. C'est, en effet, en réunissant beaucoup de malades que la science trouve le plus de moyens d'action, soit pour l'étude, soit pour le traitement d'un plus grand nombre d'individus. Il est plus d'un maître dans l'art de guérir qui, ne pouvant répondre à ceux qui s'adressent à lui, engage les malades à se rendre à l'hôpital pour y recevoir gratuitement les mêmes conseils que, chez lui, il ne donne qu'à un prix élevé.

L'on s'habitue ainsi à regarder l'hôpital comme le lieu où il est naturel d'aller se faire soigner dans la maladie, et l'hospice comme l'asile où l'on ira plus tard se reposer, quand les forces manqueront pour gagner des salaires que, dans le présent, on dépense follement, sans souci de l'avenir.

Rien de plus affligent, pour un ami des classes laborieuses, que le cynisme avec lequel certain ouvrier insouciant croit avoir répondu victorieusement aux meilleurs conseils qu'on se hasarde de lui donner, en répétant, après tant d'autres, que *l'hôpital n'a pas été fait pour les chiens* ; donnant ainsi à entendre que c'est là qu'il aura le droit d'aller un jour, et qu'il pourra exiger des soins, lorsque le dénuement et la maladie viendront l'atteindre. [1] »

Eh bien ! croit-on qu'il serait prudent de généraliser et de proclamer en quelque sorte comme un droit, l'admission aux secours publics en cas de maladie ? En voulant secourir les classes pauvres, ne contribuerait-on pas ainsi à effacer en elles le sentiment élevé de la responsabilité et de la prévoyance ? Comme le droit au travail, le droit à l'assistance ou même simplement le droit à l'hôpital ne serait-il pas pour elles un présent funeste ? Méfions-nous du communisme, même lorsqu'il se cache sous le manteau sacré de la charité !

Pour nous, nous croyons que le progrès le plus favorable aux classes laborieuses consisterait à restreindre le nombre des établissements de secours publics au lieu de les augmenter. La destinée de l'ouvrier ne saurait être, après tout, de mourir à l'hôpital. Qu'on lui facilite les moyens de vivre en détruisant les restrictions qui pèsent sur son alimentation et sur son travail ; qu'on lui donne la *vie à bon marché*, et qu'on se fie pour le reste à sa propre énergie morale, au sentiment de sa responsabilité individuelle, à sa prévoyance ! Qu'on encourage, qu'on facilite la formation des sociétés de secours mu-

[1] Horace Say, *Études sur l'administration de la ville de Paris*, p. 245. (Note de Molinari.)

tuels pour les cas de maladies et de chômages ; qu'on n'apporte aucune entrave directe ou indirecte à l'établissement de maisons de santé populaires, à bon marché, et nous croyons que l'on aura fait pour le pauvre tout ce qu'on peut faire dans son intérêt bien entendu.

Au reste, la commission d'assistance elle-même a parfaitement vu que ce n'est point en multipliant les hôpitaux et les hospices qu'on pourra améliorer efficacement la condition des pauvres. Nous avons remarqué avec plaisir qu'elle ne conseille pas de multiplier ces établissements, et qu'elle engage même les conseils municipaux des communes où il n'y a point d'hôpitaux, à traiter avec des établissements privés pour l'entretien des malades et des vieillards, plutôt que de recourir à la fondation d'hôpitaux et d'hospices. Nous ne saurions trop approuver cette manière de venir en aide aux malades pauvres.

Nous croyons qu'autant il est nuisible de multiplier les hôpitaux gratuits, autant il est utile de faciliter l'établissement des maisons de santé à bon marché ; car s'il importe de ne pas détruire le sentiment de la responsabilité et de la prévoyance dans l'âme de l'ouvrier, en le déchargeant du souci des mauvais jours, il importe aussi de lui ménager les moyens de se secourir aisément lui-même lorsque la maladie vient le frapper.

Autant, nous le répétons, il serait funeste de vouloir que des établissements publics se chargeassent de guérir gratis les malades appartenant aux classes laborieuses, autant il serait désirable de multiplier les établissements privés où les malades de cette portion si intéressante de la population pussent être soignés et guéris *à bon marché*.

Sur Frédéric Bastiat

[7 janvier 1851.]

En 1844, un juge de paix d'une petite ville perdue au fond des Landes envoya au *Journal des Économistes* un article sur la liberté commerciale. Après avoir séjourné longtemps dans les cartons, l'article du juge de paix inconnu fut publié un jour où l'on manquait de *copie*. On ne comptait guère sur le succès d'un travail qui était arrivé du fond d'une province sans être appuyé par la moindre recommandation. On craignait même un peu que cette œuvre d'un économiste-amateur ne fit disparate à côté de celles des gens du métier. Quelle ne fut donc pas la surprise du *Journal des Économistes* et de ses lecteurs en reconnaissant dans l'œuvre du modeste écono-

miste-amateur la touche ferme et vigoureuse d'un maître ; en s'apercevant, pour tout dire, que J.-B. Say venait de trouver un successeur ; et que les Rossi, les Blanqui, les Michel Chevalier, comptaient un émule digne d'eux. On s'empressa d'engager le modeste juge de paix des Landes à continuer ses envois. Il ne se fit pas prier : à quelques mois d'intervalle, il envoyait au *Journal des Économistes* une série de réfutations des sophismes économiques les plus accrédités, une série de véritables petits chefs-d'œuvre ! puis il nous faisait connaître par son livre sur *Cobden et la Ligue*, l'existence de la fameuse association anglaise contre les lois-céréales.

Frédéric Bastiat avait 44 ans lorsqu'il se révéla avec cet éclat au monde scientifique. Il avait vécu jusque là dans sa petite ville de Mugron, où il suivait avec ardeur le mouvement des idées, tout en exerçant ses modestes fonctions de juge de paix. De bonne heure, la tournure particulière de son esprit l'avait porté vers les études économiques. Ses livres de prédilection étaient le *Traité d'économie politique*, de J.-B. Say, et le *Traité de législation*, de Ch. Comte. Il disait souvent de ce dernier ouvrage, un peu trop oublié aujourd'hui, que s'il se trouvait relégué dans une île déserte, en n'ayant que le choix d'un seul livre, il prendrait le *Traité de législation*. Si ce n'est pas le livre qui apprend le plus, ajoutait-il, c'est celui qui fait le plus penser. Nourri de cette généreuse substance, fortifié par vingt années de méditations solitaires, il était merveilleusement préparé à entrer dans l'arène de la science, lorsque les portes lui en furent ouvertes. Il n'avait plus qu'à écrire ce qu'il avait pensé, médité pendant vingt années.

Sa pensée était mûre comme un fruit d'automne ; il lui suffisait de secouer légèrement l'arbre pour en faire tomber les fruits. Aussi, pendant six années, sa fécondité fut-elle véritablement étonnante. Il entassait articles sur articles, brochures sur brochures, volumes sur volumes. Et, chose merveilleuse ! aucun de ses nombreux travaux ne portait le cachet de l'improvisation ou de la précipitation ; tout était fini, achevé, comme sont les œuvres classiques que le XVII^{e} siècle a livrées à l'éternelle admiration des siècles ; on sentait que tout cela existait depuis longtemps dans la pensée de l'homme de science et de l'artiste ; on sentait qu'il n'avait eu que la peine de mettre au jour des œuvres depuis longtemps écloses, nourries et caressées dans sa pensée. Ce n'étaient point des œuvres de journaliste !

Les *Sophismes économiques* furent le premier jet et peut-être le jet le plus éblouissant de la pensée longtemps contenue de l'économiste de Mugron. Ce petit livre obtint tout d'abord un succès populaire. Et comment ne l'aurait-il pas obtenu ce succès, dans le pays qui a produit Rabelais, Pascal, La Fontaine et Voltaire ? Car il y a dans les

Sophismes la même veine de gaîté, de fine satire, d'ironie narquoise, d'esprit jaillissant et facile, qui a produit le *Pantagruel*, les *Lettres provinciales,* les *Fables* et les *Contes*. Ces qualités diverses se retrouvent dans Bastiat à un degré moindre sans doute que chez ces devanciers illustres ; mais elles s'y retrouvent réunies ; elles y sont jointes aussi à l'esprit positif et sensé de l'école des Smith, des Franklin et des J.-B. Say. C'est un style éclatant et fin, qui revêt des pensées utiles. Qu'on lise le plaidoyer des *fleuves obstrués* en faveur des prohibitionnistes, la *pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, réverbères*, etc., pour demander la suppression du soleil dont la lumière fait tort à leur industrie, et qu'on dise si jamais pensées justes ont été habillées d'une étoffe à la fois plus solide et plus brillante ; si jamais préjugés vulgaires ont été attaqués avec des armes plus fines, avec des flèches mieux empennées. Les *Sophismes économiques* étaient dirigés contre l'école prohibitionniste qui a réussi à faire accepter à la France sa coûteuse domination, en invoquant les intérêts du travail national, comme le Tartufe de Molière invoquait les intérêts de la religion. Pendant six ans, Bastiat ne cessa de faire une guerre acharnée à ce nouveau genre d'hypocrisie ; il dévoila les petits intérêts qui se couvraient sous le prétexte sacré du travail national ; il les prit en flagrant délit de mauvaise foi ; il les flagella avec les plus fines lanières de l'ironie, et il ne cessa cette bonne guerre que le jour où la vie l'abandonna. Dans son livre sur *Cobden et la Ligue*, il employa une autre tactique pour attaquer les adversaires de la liberté du travail et du commerce ; il s'attacha à montrer comment s'était constituée en Angleterre la grande association qui était en train de taxer les privilèges de la propriété territoriale, privilèges acquis aux dépens de la substance, de la vie même du peuple. En reproduisant les plaidoyers enflammés des Cobden, des Bright, des Fox, en faveur de la liberté commerciale et de la vie à bon marché, il essayait de faire passer dans l'esprit français le même goût de la liberté, le même appétit des réformes utiles. L'ouvrage sur *Cobden et la Ligue* obtint un grand et légitime succès. Ce succès fut même tel que l'on songea à organiser en France une association identique à celle dont le livre de Bastiat, auquel il est juste de joindre les remarquables *Études sur l'Angleterre*, de M. Léon Faucher, avait révélé l'existence. Bastiat donna dans une série de lettres que publièrent les journaux du Midi le plan de l'association française pour la liberté des échanges. Bientôt cette association que le gouvernement, accablé par les obsessions des prohibitionnistes, voyait surgir avec un certain plaisir, et à laquelle il avait même promis son appui *en cas de succès* ; cette association se constitua à la fois à Bordeaux, à Paris, à Lyon et à Marseille.

Deux cent mille francs de souscriptions environ furent recueillis en quelques mois. Bastiat fut nommé secrétaire-général de l'association de Paris, et il eut la direction réelle des opérations de la société. Malheureusement le spirituel auteur des *Sophismes* n'était pas un homme d'action, et il n'entendait pas grand'chose à la marche compliquée d'une administration. Habitué à la méditation intérieure, il s'effrayait des moindres détails d'une affaire, si simple qu'elle fût, et il reculait devant des difficultés dont un comptable à 1 200 fr. serait venu à bout en un quart d'heure. Convaincu lui-même de son incapacité administrative, Bastiat abandonna plus tard la direction de la société ; il se borna à collaborer activer au journal *Le Libre-Échange*, que l'association avait fondé ; à stimuler, par ses nombreuses correspondances, le zèle un peu tiède des partisans de la liberté du commerce, et à prononcer dans les *meetings* de la salle Montesquieu, de petits discours en forme d'apologues, qui ne manquaient jamais d'être fort applaudis. Cependant Bastiat n'avait rien de l'orateur : sa voix était faible et voilée, il manquait d'animation dans le geste, de sûreté dans l'intonation. Mais sa parole était spirituelle, et son accent était empreint d'une conviction si forte que l'auditoire oubliait les imperfections de l'orateur, en applaudissant au style de l'écrivain et en se laissant gagner à la conviction communicative de l'apôtre de la liberté du commerce.

La révolution de février vint brusquement interrompre les travaux de propagande de l'association pour la liberté des échanges. Les membres de l'association ajournèrent, sinon leurs convictions, du moins l'espérance de les faire prévaloir. Ils savaient parfaitement que l'école révolutionnaire qui venait d'arriver aux affaires, école inintelligente s'il en fut jamais, n'avait aucune sympathie pour la liberté économique. Avant la révolution, le *National* n'avait jamais manqué de les accabler de ses sarcasmes pointus et de ses plaisanteries d'un goût douteux.

Après la révolution, les journalistes de la vieille, devenus hommes d'État du lendemain, pouvaient-ils donner la moindre attention à cette méchante utopie de *la vie à bon marché*, dont ils avaient fait si souvent des gorges-chaudes ? N'avaient-ils pas, d'ailleurs, assez d'autres affaires ? N'avaient-ils pas le travail à organiser et les ateliers nationaux à fonder ? Les principaux membres de l'association pour la liberté des échanges, voyant à quels abîmes ces aveugles et ces insensés menaient la société, abandonnèrent leur œuvre de propagande libérale, pour commencer celle de la résistance aux utopies du socialisme. Les premiers, il faut le dire à leur honneur, ils opposèrent une digue à l'invasion foudroyante des mauvaises doctrines : M. Michel Chevalier publia dans le *Journal des Débats* ses courageuses et

remarquables *Lettres sur l'organisation du travail* ; M. Wolowski alla combattre M. Louis Blanc au Luxembourg ; M. Léon Faucher attaqua le novateur dans la *Revue des Deux-Mondes* ; enfin, Bastiat, les devançant tous, publiait dans un journal, fondé le 25 février, dans la *République française*, la première protestation de la science et du bon sens contre l'hérésie socialiste. Quelque temps après, il commençait la publication d'une remarquable série de petits pamphlets où il faisait voir les sophismes cachés sous les formules ambitieuses des novateurs. Le premier de ces pamphlets, intitulé *Propriété et Loi, Justice et Fraternité*, parut en mai 1848. L'auteur démontrait aux socialistes que *la loi*, telle qu'ils l'entendaient, était destructive de la propriété, cette base indispensable et *légitime* de la société, et que leur fraternité était la négation même de la justice.

Mais le moyen de faire écouter alors une parole de bon sens, aux masses que le socialisme avait grisées du vin bleu de ses utopies ? M. Bastiat y échoua comme beaucoup d'autres. Cela ne l'empêcha pas de revenir incessamment à la charge. Trois jours avant la fatale insurrection de juin, épouvanté de l'accroissement monstrueux qu'avaient pris les ateliers nationaux, il engageait, dans les termes les plus énergiques, la commission exécutive à les dissoudre. Lui, le philosophe placide et bienveillant, il eut, en cette occasion, des paroles indignées et presque menaçantes contre le lâche pouvoir qui laissait planer cet effroyable danger sur la société. Il écrivait, sous la date du 20 juin, dans une feuille volante intitulée *Jacques Bonhomme* :

« Dissolvez les ateliers nationaux. Dissolvez-les avec tous les ménagements que l'humanité commande, mais DISSOLVEZ-LES.

Si vous voulez que la confiance renaisse, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que l'industrie reprenne, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous voulez que le peuple vous bénisse, y compris cent mille travailleurs de ces ateliers sur cent trois mille, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous n'avez pas résolu que la stagnation des affaires, et puis celle du travail, et puis la misère, et puis l'inanition, et puis la guerre civile, et puis la désolation, deviennent le cortège de la République, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous n'avez pas résolu de ruiner les finances, d'écraser les provinces, d'exaspérer les paysans, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas que la nation tout entière vous soupçonne de faire à dessein planer incessamment l'émeute sur l'Assemblée nationale, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas affamer le peuple après l'avoir démoralisé, dissolvez les ateliers nationaux.

Si vous ne voulez pas être maudits dans le présent, si vous ne voulez pas que votre mémoire soit exécrée de génération en génération, dissolvez les ateliers nationaux. »

Malheureusement il était déjà trop tard. La misérable incurie du pouvoir avait trop laissé grandir cet informe et monstrueux polype des ateliers nationaux ; il fallut employer le feu pour le détruire. On criait encore dans les rues le numéro de *Jacques Bonhomme*, contenant l'éloquente protestation de Bastiat, lorsque l'insurrection éclata dans Paris.

Frédéric Bastiat avait été envoyé à l'Assemblée nationale par le département des Landes ; mais la faiblesse de sa voix lui permit rarement d'aborder la tribune. En revanche, il exerça dans le comité des finances dont il était membre, et dont il fut nommé même vice-président, une influence des plus salutaires : alors, comme aujourd'hui, on était très porté à voter des dépenses sans s'inquiéter beaucoup des recettes ; on voulait prouver aux masses qu'on avait pour elles toute l'affection possible, et l'on votait toutes sortes d'allocations destinées les unes à encourager la fainéantise de certains ouvriers nominalement associés pour le travail ; les autres, à envoyer mourir de la dysenterie à Alger quelques milliers de pauvres ouvriers de l'industrie parisienne. Le tout sous le prétexte banal « d'améliorer la condition des classes laborieuses ». Bastiat résista de tout son pouvoir à l'invasion de ce socialisme bâtard qui menaçait d'épuiser les finances de la nation, et plus d'une fois il contribua, pour sa bonne part, à épargner au pays de coûteuses et inutiles expériences, que l'imagination des socialistes avoués, ou des socialistes sans le savoir, de l'Assemblée, inventait tous les jours. Il s'épuisait à démontrer à ses collègues, si prodigues du bien des contribuables, qu'ils ne pouvaient rien donner aux uns par une loi, sans être obligés de prendre aux autres par une loi.

La démonstration était simple et facile à saisir. Cependant, combien ne rencontra-t-elle pas d'intelligences rebelles ? Sortant un jour de ses travaux purement économiques, Bastiat proposa à l'Assemblée de décréter qu'il y aurait incompatibilité entre les fonctions de représentant et celles de ministre. Il voyait dans cette incompatibilité un moyen de couper court aux intrigues parlementaires que suscite la chasse aux portefeuilles. Peut-être s'exagérait-il un peu l'efficacité du procédé, et n'en appréciait-il pas justement les inconvénients. Quoi qu'il en soit, la proposition fit du bruit, et peu s'en fallut même qu'elle ne fût adoptée. Réélu membre de l'Assemblée législative, Bastiat prononça encore un discours qui fut remarqué, en faveur de

la liberté des coalitions, liberté qu'il invoquait d'abord au nom de la justice, ensuite au nom de l'intérêt des ouvriers et des maîtres eux-mêmes.

Dans aucune des deux Assemblées, Bastiat ne prit de couleur politique. Ce fut un tort, peut-être ; mais quand on a vu de près les partis, pourrait-on avoir le courage de l'en blâmer ? Il n'entendait rien, du reste, à la stratégie parlementaire, et il ouvrait de grands yeux lorsqu'on lui en dévoilait les finesses. Il ne comprenait pas que des hommes d'un talent incontestable, d'une verve oratoire inépuisable, abaissassent ce talent, épuisassent cette verve à combiner et à mener à bonne fin de petites intrigues où des intérêts de personnes prenaient trop souvent la place de l'intérêt public. Il n'était pas de ce monde… politique. Il regrettait souvent aussi que les hommes des différents partis n'eussent pas plus fréquemment l'occasion de se voir, de se mêler ; il était convaincu qu'en se fréquentant davantage, ils perdraient une partie des préventions qui les animaient les uns contre les autres. « Oui, écrivait-il un mois avant sa mort, les défiances s'exagèrent, les haines s'exaltent entre les partis qui ne se mêlent pas ; et si la majorité laissait pénétrer dans le sein des commissions quelques membres de la minorité, peut-être reconnaîtrait-on, de part et d'autre, que les idées ne sont pas aussi éloignées, et surtout les intentions aussi perverses qu'on le suppose. » [1] Peut-être se faisait-il quelque illusion à cet égard ; peut-être comptait-il sans le fanatisme aveugle des sectaires, sans les passions envenimées des partis ; mais à coup sûr son illusion était généreuse. Il n'y a que les âmes honnêtes qui aient de ces illusions-là !

Quoique sa santé fût fort délabrée, M. Bastiat menait de front ses travaux législatifs et ses travaux économiques.

À partir de février 1848, il ne publia pas moins de onze petits pamphlets, dans lesquels il s'efforçait de détruire des erreurs accréditées. Tantôt il s'attaquait aux erreurs des socialistes et des communistes ; tantôt à celles des protectionnistes, des ultra-réglementaires et des ultra-centralisateurs. Tantôt enfin, il s'attachait à démontrer que tous ces préjugés, toutes ces erreurs funestes, qu'il s'attachait à déraciner avec une persévérance si énergique, appartenaient à la même famille. « Les socialistes, disait-il aux prohibitionnistes, se contentent d'imiter le mauvais exemple que vous leur avez donné ; ils veulent employer la loi pour augmenter les salaires des ouvriers, comme vous l'avez maintes fois employée pour augmenter vos profits. Ils sont bien coupables, sans doute, mais le sont-ils plus que

[1] *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, ou l'Économie politique en une leçon, p. 16. (Note de Molinari.)

vous-mêmes ? » Une attaque d'un des disciples de M. Proudhon lui donna l'occasion d'engager avec celui-ci une polémique qui eut un immense retentissement, sur la légitimité de l'intérêt.

Vainement, M. Proudhon déploya-t-il toutes les ressources de sa dialectique pour dérouter son adversaire, il n'en put venir à bout : appuyé sur la logique et sur le sens commun, M. Bastiat reçut sans se laisser ébranler tous les assauts que lui livra le Briarée du socialisme, et il finit par l'enterrer sous la montagne de sophismes que ce Titan de la presse révolutionnaire s'était fait un jeu de soulever. De l'aveu même de ses amis, M. Proudhon eut le dessous dans cette lutte où il n'employa pas toujours des armes courtoises, et M. Bastiat eut la satisfaction d'avoir rendu populaire la notion la plus répulsive de l'économie politique, celle de la légitimité et de la nécessité de l'intérêt.

Quelque temps après cette polémique, dont tout l'honneur lui était resté, M. Bastiat publiait un volume d'*Harmonies économiques*. Dans cet ouvrage, que sa mort laisse malheureusement incomplet, inachevé, M. Bastiat, reprenant la grande idée de l'école économique du XVIII^e^ siècle, l'idée des Quesnay, des Turgot, des Mercier de la Rivière, s'attachait à montrer, au sein de la société, la coexistence et la corrélation des deux principes du juste et de l'utile. Se posant en face du socialisme, qui affirme que l'antagonisme règne naturellement dans la société, et qu'il faut, en conséquence, organiser cette société d'après un certain plan, une certaine formule, pour en harmoniser les intérêts, il démontrait que tous les intérêts s'accordent naturellement dans la société ; il faisait voir que les lois qui gouvernent le monde économique forment un ensemble harmonieux comme les lois physiques. Il eut le tort dans ce livre, d'ailleurs si remarquable, de reprocher à quelques-uns des maîtres de l'économie politique, de n'avoir pas toujours cru à cette grande et magnifique harmonie des intérêts, et il crut découvrir dans quelques-unes de leurs théories, dans la théorie de la rente de la terre, par exemple, des principes qui aboutissaient à l'antagonisme. Une étude un peu plus approfondie des fondateurs de la science économique n'aurait pas tardé à lui démontrer à lui-même combien cette imputation était fausse, et il aurait fini, sans aucun doute, par rendre, à cet égard, une entière justice à des hommes qui ont eu précisément le mérite d'apercevoir, les premiers, l'harmonie des intérêts au sein de la société, telle que Dieu l'a faite.

Mais la mort ne laissa pas à Bastiat[1] le temps d'achever et de rectifier son œuvre. Depuis longtemps il était atteint d'une maladie de poitrine, dont ses travaux incessants précipitèrent le terme. Il est allé s'éteindre en Italie, après de longues souffrances patiemment supportées, et sans avoir voulu interrompre un seul jour le cours de ses travaux. Un mois avant sa mort, il publia encore un de ses pamphlets les plus rayonnants de verve et de bon sens : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.* M. Bastiat est mort à Rome, le 24 décembre, dans sa cinquantième année.

Telle a été cette carrière commencée si tard et pourtant si bien remplie. En six années, Frédéric Bastiat a su se faire une réputation de savant, d'écrivain et de propagandiste honnête et convaincu qui lui survivra aussi longtemps que les vérités utiles, exprimés dans un langage fin et spirituel, les bonnes maximes, le beau langage et la foi persévérante dans une idée juste seront comptées pour quelque chose en France ; comme écrivain sa place n'est pas loin de celles des maîtres de notre langue ; comme économiste il a pris rang déjà parmi les Smith, les J.-B. Say, les Malthus, les Rossi ; enfin comme philosophe et comme homme de bien, comme ami et promoteur d'une saine et honnête liberté, sa place est marquée à côté de celle de Franklin.

Sur les résultats d'un droit différentiel en faveur des houilles belges

[8 janvier 1851.]

Un de nos abonnés de Normandie, M. G. de Failly, nous adresse une lettre pleine de renseignements intéressants sur les résultats désastreux de l'établissement d'un droit différentiel en faveur des houilles belges. M. de Failly s'occupe de la question au seul point de vue de l'intérêt des départements de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, de l'Eure et de la Mayenne, et il s'attache à démontrer que le droit différentiel renchérit le prix de la houille dans ces départements, sans aucun profit pour les houillères nationales. L'opinion de M. de Failly a d'autant plus de poids dans cette affaire, qu'elle n'est nullement hostile au régime protecteur. M. de Failly croit à l'efficacité du système de la protection ; mais il ne pense pas que ce système doive être exagéré, ni surtout qu'il doive être appli-

[1] L'alternance dans ce texte des « Bastiat » et « M. Bastiat » est assez curieuse. Elle peut être toutefois une inadvertance du copiste.

qué à protéger sur le marché national des marchandises de Belgique, contre des marchandises d'Angleterre. [1]

Sur les prochaines élections municipales et départementales

[9 janvier 1851.]

La question de l'abstention ou de la non-abstention dans les élections municipales et départementales vient de soulever de nouvelles tempêtes sur la Montagne. Le bataillon des hommes à principes s'est prononcé, d'une seule voix, pour l'abstention jusqu'aux élections générales ; en revanche, les *utilitaires*, qui comprennent fort bien qu'un parti ne saurait impunément aller bouder dans sa tente, les utilitaires sont d'avis de tenter la fortune dans les élections municipales et départementales. C'est M. Michel (de Bourges) qui commande le bataillon, hélas peu nombreux, des hommes à principes. Parmi ces Spartiates de la gauche, on distingue encore M. Mathieu (de la Drôme), M. Madier de Montjau, M. Nadaud, M. Greppo ; le *Vote universel*, flanqué de la *Voix du Proscrit* et du *Nouveau-Monde* (que nous avons eu le tort de tuer prématurément, nous en demandons pardon à M. A. Joubert, son éditeur ; mais ce pauvre *Nouveau-Monde* faisait si peu de bruit que vraiment notre erreur était excusable).

À la tête des bataillons beaucoup plus épais des utilitaires, figure naturellement M. Émile de Girardin. On distingue dans cette troupe MM. Jules Favre, Victor Hugo, Dupont (de Bussac), Carnot, Vidal, en un mot tous les hommes qui se glorifient d'être pratiques et possibles dans le parti. La *République*, la *Presse*, l'*Événement*, le *National* sont les organes des utilitaires.

Mais si les hommes à principes ne sont pas les plus nombreux, en revanche ils ont sur leurs adversaires l'avantage du terrain. Quoi ! leur disent-ils dans un superbe manifeste que vient de publier le *Vote universel*, quoi ! vous osez soutenir la politique de la non-abstention en présence « du principe politique du suffrage universel et du principe moral de la solidarité républicaine ? » Mais vous oubliez donc qu'en ne vous abstenant pas, vous foulez aux pieds ces deux principes, qui sont l'essence même de la démocratie :

« Ces deux principes ne peuvent périr sans que la démocratie périsse. Ils en constituent l'essence. Admettez qu'un seul citoyen, ayant droit d'élire, en soit privé par le despotisme de l'homme ou de

[1] Suivent de larges extraits de la lettre de M. de Failly, que nous ne reproduisons pas.

la loi, vous n'êtes plus une démocratie. Les uns font la loi, les autres la subissent. Le rapport numérique des premiers aux seconds importe peu ; il y a des maîtres et des esclaves, il y a oligarchie. L'égalité, sans laquelle aucune convention humaine ne peut se concevoir entre des êtres raisonnables, est brisée.

L'importance de ces principes en égale la certitude. »

Et dans quelles contradictions votre mépris des principes vous fait tomber, ajoutent nos spartiates ! Vous avez trouvé que l'abstention était bonne dans les élections des représentants du peuple, et voici que vous la trouvez mauvaise dans les élections des conseillers municipaux et départementaux. Cependant, le peuple n'est-il pas aussi intéressé à voter dans le premier cas que dans le second :

« Si vous le pensez, dites-le. Si vous ne le pensez pas, si vous dites et pensez le contraire, soyez logiques, soyez conséquents : 'Électeurs du Nord et du Cher, vous étiez tout prêts à entrer en lice, à mesurer vos forces contre les forces de vos ennemis dans la lutte ouverte pour l'élection d'un représentant du peuple ; nous vous avons priés, suppliés, conjurés de n'en rien faire et d'attendre de meilleurs jours, de vous abstenir. Vous vous êtes montrés dociles à notre voix ; merci ! Aujourd'hui, les temps sont changés. Levez-vous, préparez vos boules, allez aux collèges électoraux, votez, il y va de votre intérêt, de l'intérêt de votre département, de votre commune, de votre clocher ; auparavant, il ne s'agissait que de l'intérêt de la France !' Quels discours ! Et quelle logique ! »

Et nos Spartiates de triompher sur toute la ligne des principes. — Mais vous objectez, disent-ils encore à leurs adversaires déconcertés par cette botte vigoureuse, vous objectez la nécessité de ranimer les espérances populaires par des succès électoraux. Des succès ! pauvres gens :

« Le succès ! Vous êtes des révolutionnaires et vous parlez de succès ! Voici bientôt soixante ans que vos pères soutiennent une lutte inégale contre les privilèges de tous les hommes, de toutes les catégories, à travers les persécutions, la ruine, les proscriptions, la mort, et, après la mort, des flétrissures qui sembleraient ineffaçables, si vos théories efféminées triomphaient un jour. Nos pères se sont-ils jamais posé cette question : *et le succès* ? Y a-t-il d'autre succès pour nous à espérer, à désirer que le succès des principes ? Sommes-nous les hommes du principe ou les hommes du *succès* ? »

Puissent-ils, ces dignes Spartiates, demeurer toujours les hommes du principe ! Mais ce n'est pas tout : ils n'ont pas encore assez accablé les hommes aux *théories efféminées* ; ils leur réservent une dernière bordée, plus drue, plus serrée que les autres, à ces Perses amollis de la démocratie, à ces satrapes qui veulent arriver à la conquête du

monde par des chemins de fleurs. Vous dites, continuent impitoyablement nos hommes à principes, vous dites :

« 'La politique des principes est trop absolue, inexorable, et elle ne tient pas compte assez du temps, des lieux, des conjonctures.' — Comme si la politique d'expédients n'avait pas sa logique à elle, toute aussi inexorable, toute aussi fatale que celle des principes ! Est-ce que le système des concessions partielles, des semi-défaites, des accommodements mitigés ne conduit pas fatalement à la mort par la honte ? Est-ce qu'on s'arrête sur la pente funeste des concessions si adroitement adoucies par le sophisme des intérêts, des amours-propres, des individualités ? Disons-le hautement : oui, il y a une logique des principes, logique austère, peu séduisante, qui va au but par des chemins directs, mais âpres, escarpés, où l'on avance lentement, à travers toute sorte d'obstacles, d'écueils, de dangers ; où le jarret doit être d'acier et la poitrine de fer ; où beaucoup succombent avant d'avoir touché au but, mais pleins de joie, pleins de gloire, heureux de s'être sacrifiés pour une cause qui ne peut pas périr sans que la morale périsse ; logique suivie et pratiquée par les révolutionnaires de tous les temps, de tous les pays, et surtout par ceux dont nous nous faisons gloire de suivre la tradition. Oui, il y a une logique d'expédients qui croit vivre, parce qu'un premier coup de feu ne l'a point tuée ; qui voit une sorte de trophée dans chaque blessure qui n'est pas mortelle ; qui s'affirme éternelle, parce qu'elle perd son sang goutte à goutte ; qui se console des défaites de la veille par l'espoir de la bataille du lendemain, et qui, après s'être proclamée grande, forte, puissante, impérissable, finit un jour par s'effacer et disparaître, sans laisser la moindre trace de son passage. Notre choix est fait, nous sommes pour la logique des principes. »

À cet écrasant manifeste des Montagnards aux jarrets d'acier et à la poitrine de fer, qu'ont répondu les utilitaires ? Rien. Ils en ont été accablés, écrasés, aplatis. Nous nous trompons, ils ont répondu le lendemain dans une note que la *République* a insérée ; ils ont répondu que leurs adversaires étaient vingt-cinq, et qu'ils étaient cent. Ils ont cherché encore à faire valoir l'*utilité* de relever le moral affaibli du parti, l'*utilité* de faire tourner le suffrage restreint même à l'avantage de l'opposition. Bref, ils ont invoqué l'utilité partout, l'utilité toujours, mais les « principes » jamais.

Qui triomphera dans cette lutte, des montagnards à principes ou des montagnards sans principes ? Des abstentionnistes ou des non-abstentionnistes ? Nous l'ignorons, car si les uns ont pour eux le nombre, les autres ont pour eux la jeunesse, la vigueur et la résolution. Les uns sont des Perses amollis, les autres sont des Spartiates aux jarrets d'acier et à la poitrine de fer. En ce qui nous concerne, du

reste, nous sommes fort indifférents au résultat de la lutte ; mais ce qui nous charme, ce qui fait notre bonheur, c'est qu'il y ait lutte !

Sur les droits différentiels en faveur des houillères nationales

[11 janvier 1851.]

L'*Émancipation* de Bruxelles entreprend de nous prouver que les droits différentiels contre lesquels les manufacturiers rouennais et les propriétaires de Sunderland sont en train de pétitionner, ont été établis uniquement en faveur des houillères nationales. S'il en est ainsi, il faut convenir que le législateur a manqué son but, car la législation actuelle a été tout à l'avantage des houilles de Belgique.

Ce sont les houilles belges qui approvisionnent pour les trois quarts le marché de Rouen, et presque en totalité l'immense marché de Paris. Les houilles nationales n'entrent pour rien dans la consommation de Rouen, et elles n'entrent pas pour grand chose dans celle de Paris.

L'*Émancipation* convient du reste de ce fait. Mais voici la raison assez singulière qu'elle donne pour expliquer l'absence des « houilles nationales » sur le marché de Rouen :

« Si les charbons du département du Nord abandonnent, presque entièrement, le marché de la Seine-Inférieure, à ceux de l'Angleterre et de la Belgique, c'est que ces charbons sont à même de dédaigner ce marché ; c'est qu'ils trouvent à se vendre sur d'autres, à des conditions bien plus favorables ; c'est qu'il leur est facile, en un mot, de se procurer des débouchés plus avantageux et plus en rapport avec leurs frais d'extraction.

Nous soupçonnons fort les propriétaires d'Anzin, de Denain et de Douchy de ne souhaiter aucunement d'être jamais forcés d'entrer en lutte à Rouen et aux conditions qu'on verra, avec nos pauvres houilles, contre lesquelles tant d'intérêts essayent de se coaliser pour faire crier haro ! »

Eh bien ! répondrons-nous à l'*Émancipation*, si les charbons français dédaignent le marché de Rouen, quelle raison avons-nous pour obliger les manufacturiers rouennais à employer du charbon belge plutôt que du charbon anglais ? Quel intérêt avons-nous pour favoriser les propriétaires belges plutôt que les propriétaires anglais ? Notre intérêt à nous, c'est que l'industrie rouennaise soit pourvue, au meilleur marché possible, du combustible dont elle a besoin. Peu nous importe que ce combustible vienne de Belgique ou d'Angleterre !

Or, la législation actuelle, en établissant à Rouen un droit différentiel de plus de 50% en faveur des charbons belges, n'impose-t-elle pas aux manufacturiers rouennais un véritable tribut au profit des charbonniers des bassins de Mons et de Charleroi ? Quelle bonne raison pourrait-on invoquer pour maintenir ce tribut qui grève lourdement la production rouennaise ? L'intérêt des houilles nationales ? Mais l'*Émancipation* en convient généreusement, cet intérêt est hors de cause. Reste donc uniquement l'intérêt des houilles belges, dont notre gouvernement n'a pas, ce nous semble, à s'occuper beaucoup.

Il serait d'autant plus juste d'exonérer les manufacturiers rouennais de la surtaxe établie sur les houilles anglaises, que ces houilles leur sont indispensables à certains usages. L'*Émancipation* nie le fait, nous ne l'ignorons pas. L'*Émancipation* affirme, d'après le *Constitutionnel*, que les houilles belges et françaises peuvent parfaitement tenir lieu du charbon de Newcastle. Mais si l'*Émancipation* était mieux informée, elle saurait que la teinturerie rouennaise, par exemple, n'emploie que du charbon anglais. Cela tient à ce que la houille belge ne donne qu'une chaleur uniforme, tandis que celle de Newcastle éclate par explosions de chaleur, de manière à déterminer un bouillonnement subit des matières. Aussi, les teinturiers sont-ils obligés de recourir au charbon de Newcastle malgré sa cherté : ils l'achètent à raison de 32 fr. la tonne, tandis qu'ils pourraient se procurer de la houille belge à raison de 22, 23 et 24 fr.

On voit qu'en ce cas le droit différentiel ne profite même pas aux houilles belges.

Sur le marché de Paris, les charbons belges ont plus beau jeu encore, car ils n'y rencontrent plus la concurrence de Newcastle. Aussi nous n'apprendrons rien à l'*Émancipation* en lui disant que les propriétaires des bassins de Mons et de Charleroi se sont coalisés pour ne pas abaisser au-dessous d'un certain niveau le prix de la houille vendue à Paris.

L'*Émancipation* sait probablement aussi bien que nous que la houille belge se vend plus cher à Paris qu'à Rouen. Cependant les frais de transport sont bien moindres des bassins de Mons et de Charleroi à Paris, que des mêmes bassins à Rouen. La différence est de 5 à 6 fr. par tonne. Mais à Rouen, les coalisés rencontrent la barrière de la concurrence anglaise, tandis qu'à Paris ils sont les maîtres du marché.

Les consommateurs parisiens sont donc littéralement *exploités* par les grands propriétaires des charbonnages de Mons et de Charleroi. Si les droits sur les charbons anglais et belges étaient égalisés, comme le demandent les habitants de Sunderland, les charbonniers belges ne perdraient pas le marché de Paris, car ils sont suffisam-

ment protégés par la différence des frais de transport, mais ils seraient obligés d'abaisser notablement leur prix. La partie pauvre de notre population ne serait plus obligée de faire des économies de chauffage dans le cœur même de l'hiver ; et comme la consommation augmenterait par le bon marché, les producteurs belges n'y perdraient rien.

Nous dirons, en terminant, à l'*Émancipation* que si nous demandons le *combustible à bon marché*, ce n'est pas dans l'intérêt égoïste d'une branche quelconque d'industrie ; nous ne sommes pas des « protectionnistes intraitables, voire même des protectionnistes sans entrailles », comme il lui plaît de nous nommer. Non ! nous demandons le combustible à bon marché dans l'intérêt de tous, et spécialement dans l'intérêt des classes pauvres, comme l'un des éléments essentiels de la *vie à bon marché*.

Sur une proposition de M. Léon Crestin

[13 janvier 1851.]

M. Léon Crestin a développé hier une proposition ayant pour objet de demander que notre législation fût mise en harmonie avec la Constitution. On voit que la proposition de M. Crestin ne manquait pas d'ampleur. Il ne s'agissait de rien moins que de refaire en entier, de la base au sommet, l'édifice de notre législation.

Mais cette œuvre qui donnerait le vertige au réformateur le plus audacieux, n'a pas épouvanté l'orateur montagnard. Nous ne sommes pas venus ici pour ne toucher à rien, s'est-il écrié, donc nous pouvons toucher à tout ! Nous sommes une assemblée issue d'une révolution, donc nous sommes tenus de modifier, de bouleverser tout ce qui existait avant la révolution.

Pourquoi ? Nous allons le dire à M. Crestin. Parce qu'on n'improvise pas les réformes ; parce que les réformes veulent être longuement préparées, mûries, élucidées avant d'être appliquées. Qu'a fait, par exemple, cette grande Assemblée de 1789, dont l'orateur montagnard a évoqué le souvenir, sinon de mettre en pratique des réformes que tout un siècle d'études, de recherches, de discussions, avaient préparées ? Les Monnier, les Mirabeau, les Sieyès et tant d'autres, qu'étaient-ils, sinon les élèves et les échos de toute une grande école de politiques, de jurisconsultes, d'économistes, qui avaient préparé de longue main l'avènement du régime nouveau ? Les Beccaria, les Montesquieu, les Turgot, pour ne citer que les plus illustres, voilà quels furent les véritables auteurs des réformes de 1789 !

Le livre des *Délits et des peines*, *l'Esprit des lois*, le mémorable édit relatif à la suppression des maîtrises et des jurandes, voilà les sources où allaient puiser les législateurs de 1789, lorsqu'ils voulurent réformer le gouvernement et la société.

Eh bien, demanderons-nous à M. Léon Crestin et à ses amis, où sont les hommes qui ont préparé les réformes que vous nous proposez ? Où sont vos Montesquieu, vos Beccaria, vos Turgot ? Où sont vos études sur cette législation politique et civile que vous voulez modifier ? Où sont vos études sur ces institutions économiques dont vous voulez faire table rase ?

Vous citez parmi vos autorités Babœuf, Fourier, M. Pierre Leroux, M. Proudhon, M. Louis Blanc ; vous avez étudié le *Manifeste des Égaux*, la *Théorie des Quatre Mouvements*, le *Mémoire sur la Propriété*, le petit livre de *l'Organisation du travail* ; mais, de bonne foi, est-ce avec un tel langage qu'on réforme une société ? Croyez-vous bien qu'après avoir bâti un phalanstère, envoyé au bagne les propriétaires et transformé tous les citoyens en fonctionnaires publics, vous aurez utilement réformé l'état social actuel ?

« Le passé, a dit M. Léon Crestin, le passé n'engage pas l'avenir. S'il en était autrement, il n'y aurait pas de raison pour qu'on ne nous fît reculer jusqu'au *sauvagisme* et à l'anthropophagie. »

Sans doute ! Mais il faut prendre garde aussi de ne pas reculer en voulant appliquer des principes faux et subversifs. Or, n'est-il pas évident que le vrai moyen de s'en aller droit à l'anthropophagie et au *sauvagisme*, ce serait précisément de prendre pour guides Fourier, M. Proudhon et M. Louis Blanc, ces maîtres réformateurs de la Montagne ?

Nous croyons donc qu'avant de vouloir réformer les institutions actuelles, nos montagnards feraient bien de les étudier un peu. On ne naît pas législateur, pas plus qu'on ne naît horloger, mécanicien ou professeur de piano. C'est une profession qu'il faut étudier tout comme une autre, et surtout qu'il faut étudier sous de bons maîtres ! Nous engageons en conséquence M. Crestin et ses amis de la Montagne à songer sérieusement à compléter leurs études et à aller faire leur stage chez des maîtres tels que les Montesquieu, les Beccaria et les Turgot, avant d'entreprendre d'innover dans un art dont ils ignorent encore les premiers éléments.

Sur une décision du tribunal de première instance de la Seine

[17 janvier 1851.]

Le tribunal de première instance de la Seine a confirmé hier, après une spirituelle plaidoirie de M. Chaix-d'Est-Ange, les deux décisions judiciaires en vertu desquelles M. A. Chéron avait fait incarcérer M. Mauguin. Le tribunal a considéré comme non-avenus tous les faits qui ont entravé l'exécution de ces deux arrêts, et s'il n'a pas rendu un nouveau jugement en faveur du créancier, c'est qu'il a pensé que les deux premiers suffisaient. Après la décision du tribunal, M. Chéron serait donc autorisé à faire mettre encore une fois à exécution le mandat de prise de corps qu'il a régulièrement obtenu contre son débiteur.

Nous ignorons si le créancier voudra user du droit que lui confère l'arrêt du tribunal. Nous ne le souhaitons pas. Nous pensons que M. A. Chéron attendra la loi qui sera prochainement discutée à l'Assemblée sur l'inviolabilité des représentants. Mais, quoi qu'il advienne, nous ne saurions trop louer le pouvoir judiciaire pour la fermeté qu'il a mise à défendre les droits de la justice contre les empiètements du pouvoir législatif. Ainsi que l'a démontré M. Chaix-d'Est-Ange, aucune loi n'autorisait l'Assemblée à faire élargir le débiteur incarcéré. Non seulement les chartes de 1814 et de 1830, mais encore les constitutions républicaines antérieures et notamment celle de 1791, n'accordaient aucune immunité aux députés poursuivis pour dettes.

« À cette époque, a dit M. Chaix-d'Est-Ange, une discussion s'étant élevée sur la question de savoir si les représentants devaient être soumis à la contrainte par corps en matière civile ou commerciale, le député Camus se leva et dit : 'Si vous ne voulez pas qu'on les arrête, payez leurs dettes.' Or personne n'ayant offert de payer les dettes du représentant poursuivi, il fut promptement incarcéré. »

Cependant, les représentants du peuple jouissaient, à cette époque, du privilège de l'inviolabilité. Mais leur inviolabilité ne les dispensait pas de payer leurs dettes, ou d'aller en prison s'ils s'y refusaient. Ils demeuraient, sous ce rapport, pleinement soumis au droit commun. Or, aucun article de la Constitution actuelle ne leur a accordé le privilège de faire impunément des dettes sans les payer, qui leur était refusé par les constitutions anciennes.

Le tribunal de première instance n'a eu, comme on voit, qu'à consulter les précédents créés par la législation antérieure, pour rendre son arrêt.

Nous croyons donc que l'Assemblée devra regretter l'entraînement qui l'a portée à faire mettre M. Mauguin en liberté. Elle s'est mise, par sa précipitation, au-dessus de la loi du pays. Elle a fait un petit coup d'État ; les débiteurs insolvables pourront l'en louer, mais nous croyons que tous les amis de la liberté constitutionnelle, tous les hommes qui professent le respect de la légalité, la blâmeront d'avoir joué à la Convention pour mettre un de ses membres au-dessus de la loi commune.

Sur une protestation contre M. le président de la République

[18 janvier 1851.]

Nous croyons utile de reproduire, pour l'édification du public, la protestation brutale de la Montagne contre la sincérité du Message de M. le président de la République. On sait que certains journaux légitimistes et orléanistes n'avaient pas craint d'affirmer qu'une alliance se négociait entre M. le président et la gauche. On a pu se convaincre hier de la fausseté de cette allégation : entre le chef actuel du gouvernement et la Montagne, il n'y a pas d'alliance possible. Et ceux-là même qui affectaient naguère de douter de l'impossibilité d'une semblable union, seront obligés de le reconnaître, après l'insulte directe que M. le colonel Charras a adressée à M. le président de la République, insulte à laquelle la Montagne entière a voulu s'associer.

Voici l'incident :

« M. DE LAMARTINE. Lorsqu'un message de réconciliation, lorsqu'un message que les républicains les plus difficiles ont accepté avec applaudissement…

M. CHARRAS, avec force. Non. (Exclamations à droite.)

M. VIELLARD. Il n'y a qu'une protestation.

M. CHARRAS. C'était de l'hypocrisie ! (Bruit.)

M. BAROCHE, ministre de l'intérieur. On vient de dire que le message était de l'hypocrisie…

M. CHARRAS. Oui ! (Vives rumeurs.)

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre, monsieur Charras.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Au nom du gouvernement, je prends acte… (Bruit. — Agitation.) Qu'on n'oublie pas que le message est signé par le premier magistrat de la République, et que c'est lui qui l'a présenté à l'Assemblée.

Voix nombreuses. — À l'ordre ! À l'ordre, M. Charras !

M. LE PRÉSIDENT. Ce que vous demandez est fait ; M. Charras a été rappelé à l'ordre. (Le bruit continue.)

M. DE LAMARTINE. Messieurs, une voix de ce côté…

Voix nombreuses au centre et à droite. — Nous demandons le rappel à l'ordre ! À l'ordre, M. Charras !

M. LE PRÉSIDENT. Vous demandez ce que le président a fait à l'instant même. M. Charras a été immédiatement rappelé à l'ordre.

Quelques membres à droite. — La censure !

Plusieurs membres à l'extrême gauche. — Rappelez-nous aussi à l'ordre, monsieur le président !

M. SCHŒLCHER. Nous pensons et disons comme M. Charras !

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle à l'ordre tous ceux qui disent la même chose.

Une cinquantaine de membres des bancs supérieurs de la gauche se levant. — Tous ! Tous !

M. LE PRÉSIDENT. Je vous rappelle à l'ordre, tous autant que vous êtes. (Agitation.)

Les mêmes membres. — Tous ! Tous !

M. LE PRÉSIDENT. Donnez vos noms au *Moniteur.*

Les mêmes membres. — Oui ! Oui ! »

Voici maintenant les déclarations du Message auxquelles M. de Lamartine a fait allusion, déclarations que les représentants de la Montagne tiennent pour *hypocrites* :

« J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte, d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettaient le peu de stabilité que nous garantit la Constitution. (Très bien ! Très bien !) C'est ma conviction profonde, elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

… La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. (Approbation.)

… Ce qui me préoccupe surtout, soyez en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose de manière que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble. (Très bien !)

Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est point de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y

perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. (Nombreuses marques d'approbation.) »

Nous croyons superflu de louer ce langage tout empreint de franchise et de loyauté. Nous croyons aussi qu'entre les affirmations de M. le président de la République et les dénégations de M. le colonel Charras, l'opinion publique a déjà prononcé. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'entre l'insulté d'hier et les insulteurs il n'y a pas de rapprochement possible. La Montagne pourra bien se coaliser avec la majorité pour amoindrir le pouvoir et l'influence de M. le président de la République ; mais jamais l'auteur du Message du 11 novembre ne pactisera avec M. le colonel Charras et ses amis pour renverser la majorité. On parle de garanties constitutionnelles. En voilà une qui vaut bien celles que les partisans de M. le général Changarnier sont en mesure de donner au pays.

Sur l'idéal politique de M. Thiers

[20 janvier 1851.]

L'idéal politique de M. Thiers, c'est la monarchie représentative de l'Angleterre ; cependant, les convictions de M. Thiers ne sont pas absolues, il ne sait pas au juste, par exemple, si l'avenir appartient à la monarchie anglaise ou à la république américaine. Voilà pourquoi, après la révolution de février, M. Thiers n'a pas déclaré la guerre à la République qu'un parti, en minorité dans le pays, venait de proclamer et se proposait d'exploiter à son profit.

Non ! M. Thiers, qui est avant tout un artiste en politique, M. Thiers s'est dit : voici une expérience curieuse qui se fait. Voici des gens qui mettent à élever une statue les pieds en l'air et la tête en bas. Cela me paraît contraire à la nature et aux règles, mais bah ! peut-être ces gens-là en savent-ils plus long que moi. Peut-être ont-ils découvert une nouvelle manière *progressive* de comprendre la nature et les règles. Laissons-les faire ! Laissons l'expérience s'achever. Si elle réussit, ce sera drôle. Si elle échoue, eh bien ! alors, nous en serons quittes pour redresser la statue.

M. Thiers se mit donc tranquillement à la fenêtre pour regarder passer la République. Dans les premiers temps, on s'en souvient, il ne voulait rien être. Il se contentait de monter sa garde comme un simple bizet. C'est tout au plus s'il aurait accepté un grade de caporal dans la garde nationale. Et lui qui parle si longuement et si agréablement aujourd'hui, il n'ouvrit pas la bouche jusqu'aux jour-

nées de juin. Phénomène extraordinaire ! la révolution l'avait rendu muet.

Mais, nous devons le dire, M. Thiers n'a pas tardé à se dédommager de ce long jeûne oratoire. Lorsque l'ordre s'est trouvé rétabli dans la rue, lorsque la démagogie a été refoulée dans ses repaires, oh ! alors, nous avons vu reparaître M. Thiers. Nous l'avons vu lancer au monstre enchaîné et soigneusement muselé du communisme, son livre de la *Propriété* ; nous l'avons vu, surtout, ce combattant de la onzième heure, se présenter des premiers pour partager les dépouilles de l'ennemi vaincu.

Non pas certes que M. Thiers ait cherché à être ministre. Non ! il n'a pas voulu prendre une part ostensible dans le gouvernement ; il n'a pas voulu engager sa responsabilité dans les affaires du pays, pendant l'époque difficile que nous avons eu à traverser. En revanche, chacun sait fort bien qu'il n'a pas renoncé pour cela à influer sur la direction des affaires. Il n'a pas voulu être ministre, mais il s'est efforcé d'imposer sa tutelle au gouvernement et aux ministres. À côté du gouvernement responsable et visible, il a constitué un gouvernement irresponsable et anonyme, le gouvernement des *burgraves*. Et il a dit au chef du pouvoir exécutif et à ses ministres :

« Nous sommes une douzaine d'hommes considérables et expérimentés, légitimistes et orléanistes, qui tenons en nos mains la majorité de l'Assemblée. Nous vous garantissons l'appui de cette majorité, mais à la condition que vous ne ferez rien que ce qu'il nous conviendra que vous fassiez ; à la condition que vous ne présenterez pas une loi, que vous ne prendrez pas une mesure sans nous avoir préalablement consultés ; à la condition que vous vous laisserez guider par nous aveuglément, comme Télémaque se laissait guider par Mentor. Du reste, nous vous rendrons la vie facile et agréable. Notre tutelle n'aura rien de rude ni de rébarbatif, comme notre âge pourrait le faire supposer. Nous fournirons amplement de quoi subvenir à toutes vos dépenses. Nous vous donnerons les moyens de vivre comme un roi, pourvu, bien entendu, que vous consentiez à n'être qu'un roi fainéant. Au reste, nous placerons près de vous un maire du palais, qui sera chargé de veiller sur tous vos mouvements, et qui nous en rendra compte. »

Nous n'inventons rien, comme on sait. Si tel n'a pas été le langage de M. Thiers et des hommes des vieux partis, ça été du moins leur conduite. Maintenant, quelle était la raison de cette conduite ? Que voulaient les hommes des vieux partis, orléanistes ou légitimistes, en plaçant M. le président de la République sous leur tutelle ? Voulaient-ils simplement se donner le plaisir d'exercer une influence sur les affaires du pays ? Voulaient-ils satisfaire uniquement leur

ambition, leur vanité personnelles ? Non. Ils avaient un autre but, un but plus sérieux. Ils voulaient conserver pour une monarchie future l'héritage de la république.

M. Thiers a affirmé dans son discours qu'il n'était nullement hostile à la forme républicaine ; il a juré ses grands dieux qu'il ne conspirait pas contre le gouvernement républicain, et qu'il voulait que l'expérience de la République se fit loyalement et complètement. Nous le croyons sur parole. Mais M. Thiers et ses amis savent fort bien que la République n'est possible qu'à de certaines conditions ; ils savent fort bien qu'il ne suffit pas de supprimer une moitié de la représentation nationale et de remplacez un roi élu à perpétuité, par un président élu pour quatre ans, pour fonder une République.

Il y a une république en Amérique, une république qui dure depuis près de quatre-vingts ans et qui durera encore longtemps s'il plaît à Dieu. Mais pourquoi cette république est-elle solide, durable, indestructible ? Parce qu'elle est république depuis la base jusqu'au sommet ; parce qu'elle a un régime municipal le plus libéral qui soit au monde ; parce qu'elle ne possède de la centralisation que juste ce qui est nécessaire pour protéger la sécurité des citoyens et l'honneur de l'Union ; parce qu'elle s'est débarrassée de toutes les entraves qui pèsent ailleurs sur le travail des citoyens ; parce que toutes les carrières y sont librement ouvertes à tous.

Voilà pourquoi la république américaine a duré et durera. Mais s'il y avait en Amérique une république de l'espèce de celle qui existe en France, une république avec centralisation, administration, restrictions et le reste, cette république ne durerait certes pas quinze jours ! Avec leur admirable bon sens, les Américains comprendraient que de deux choses l'une, ou que cette république doit être modifiée, qu'elle doit être faite république de la tête aux pieds, ou qu'elle doit être détruite. Ils ne supporteraient pas quinze jours, disons-nous, ce quelque chose d'informe, mélange monstrueux d'absolutisme, de constitutionalisme et de démagogie, qu'il nous plaît d'appeler, nous, une république !

Eh bien ! telle est pourtant la République dont M. Thiers et ses amis veulent que nous fassions l'expérience. Ils ne veulent pas qu'on y touche pour la réformer, pour la rendre possible, cette République. Ils veulent la conserver telle quelle, avec ses impossibilités et ses laideurs, bien convaincus qu'on ne tardera pas à s'en dégoûter et à la repousser du pied. Ce jour-là, ils seront prêts ! À la nation éplorée qui leur demandera un gouvernement présentable, possible, un gouvernement sous lequel on puisse vivre et faire ses affaires indéfiniment, sans avoir à craindre les branle-bas de la démagogie et de l'utopie, ils offriront une monarchie quelconque, en lui disant d'un

air de triomphe : « Vous voyez donc bien que la République n'était pas possible en France, puisqu'elle a échoué, malgré l'appui que nous lui prêtions ! »

Voilà quelle est la politique de M. Thiers, telle qu'elle nous était apparue dans tous ses actes, telle qu'elle nous a été révélée dans son discours d'avant-hier. Eh bien ! M. le président de la République n'a pas voulu donner les mains à cette politique ; il n'a pas voulu subir la tutelle des Mentors éreintés des vieux partis ; il n'a pas voulu servir à essuyer les plâtres de la monarchie. M. le président de la République a compris plus noblement, plus loyalement son rôle. Il a voulu gouverner lui-même la République, et il s'est attaché à la rendre possible, durable. Dans ce but, il a cherché à rallier autour de lui tous les hommes jeunes, intelligents, de la majorité, tous les hommes qui se trouvaient libres d'engagements avec les vieux partis, et qui voulaient sincèrement fonder un gouvernement nouveau, un gouvernement d'ordre et de liberté. Peut-être n'a-t-il pas toujours été heureux dans ses choix ! Peut-être les hommes qu'il a choisis pour l'aider dans sa difficile mission n'étaient-ils pas à la hauteur de leur rôle ! Mais est-ce sa faute ? Pouvait-il créer des hommes nouveaux ? N'était-il pas forcé de s'en tenir à ceux que lui fournissait le pays ? Est-ce sa faute si la France ne possède pas aujourd'hui des Franklin, des Madison, des Jefferson, des Adams ?

Au reste, le pays lui a su gré de ses efforts, et s'il a trouvé une hostilité implacable parmi les meneurs des vieux partis, dont il n'a pas voulu subir la domination, en revanche il a eu, il a encore pour lui dans le pays un immense parti composé de tous ceux qui n'ont d'engagement avec personne, de tous ceux qui veulent conserver la République aujourd'hui, comme ils voulaient conserver la monarchie hier, tout simplement parce qu'elle existe ! un parti qui demande que le pays fasse ses affaires, sans avoir perpétuellement à s'inquiéter des querelles, des menées et des discours des politiques du jour ; un parti qui veut l'ordre et toute la somme de liberté qui est compatible avec l'ordre : c'est ce parti qui a soutenu le gouvernement existant contre les efforts de la démagogie en 1848, et qu'il le soutiendra, s'il le faut, en 1851, contre les efforts des vieux partis.

Sur un incident à la Chambre des représentants de Belgique

[20 janvier 1851.]

Nous avons raconté hier l'incident qui est survenu dans la chambre des représentants de Belgique. La chambre s'est réunie en

comité secret pour s'occuper de la provocation adressée par M. le général Chazal à l'un de ses membres, M. Thiefry. Un arrangement a été conclu dans l'intervalle. De nombreuses correspondances avaient été échangées, dit l'*Indépendance belge* ; dans une de ses lettres, M. le général Chazal avait protesté de son respect pour les droits et les prérogatives de la législature. C'est surtout aux efforts infatigables, au sang-froid, à la fermeté et en même temps à l'admirable modération de M. Verhaegen, président de la chambre, que l'on doit la solution pacifique de cette affaire. M. le général Chazal a retiré sa lettre de provocation.

Le lendemain la séance a été pleine d'intérêt. Le ministre de la guerre, M. de Brialmont, s'est séparé de ses collègues, en déclarant qu'il ne pouvait consentir à ce que le budget de la guerre fût successivement réduit à la somme de 25 millions. Le ministre des finances, M. Frère, qui a été l'énergique promoteur de la réforme du budget de la guerre, a répondu victorieusement à M. de Brialmont ; il a déclaré qu'en réduisant le chiffre des dépenses militaires, il n'entendait nullement désorganiser l'armée, et il a prouvé que cette réduction pouvait être opérée sans compromettre la sécurité du pays.

La Belgique devra donc à M. Frère et à son honorable collègue, M. Rogier, une nouvelle et importante économie dans ses dépenses. Heureuse Belgique !

Sur la réduction du tarif des charbons anglais

[21 janvier 1851.]

L'*Opinion publique* reproduit la nouvelle que nous avons empruntée au *Daily-News* de l'ouverture des négociations relatives à la réduction des droits sur les charbons anglais, et elle fait suivre cette nouvelle de la réflexion que voici :

« Il faut avouer que voilà une nouvelle d'outre-Manche qui vient singulièrement corroborer la version donnée par l'*Ordre*, relativement à la cause de la retraite de MM. Dumas et de La Hitte.

On conçoit, du reste, que si la nouvelle d'un projet de traité onéreux pour nos producteurs de houille devait être démentie en France, on devrait, au contraire, s'en prévaloir au-delà du détroit. Ce n'est donc pas notre faute, à nous, si ce qui doit être un sujet de satisfaction pour le cabinet anglais a été contredit, et pour cause, par un cabinet français. Mais aussi pourquoi la *Patrie* a-t-elle traduit ce passage d'un journal anglais ? Il aurait peut-être passé inaperçu devant nous. Nous remercions la *Patrie* de son zèle. »

L'*Opinion publique* affirme deux choses : 1° que la retraite de MM. Dumas et de Lahitte a été causée par les négociations relatives au tarif des houilles anglaises ; 2° que l'abaissement de ce tarif serait funeste à notre industrie.

Sur le premier point, nous répondrons à l'*Opinion publique* que M. Dumas, interrogé sur les motifs de sa retraite, a formellement déclaré que la question des houilles n'y était pour rien. Sur le second point, nous dirons à l'*Opinion publique* que la réduction du tarif des houilles anglaises a été réclamée par les manufacturiers rouennais avant de l'être par les habitants de Sunderland ; que d'ailleurs cette réduction importe au bien-être des classes pauvres, qu'elle est un premier pas fait dans la voie de la *vie à bon marché*, et qu'on ne saurait trop louer le gouvernement de n'avoir pas attendu, pour la négocier, le consentement de l'*Opinion publique*.

Nous nous réservons du reste de revenir sur cette mesure, la plus populaire, la plus sagement libérale qui ait été mise à l'ordre du jour depuis la révolution de février.

Sur la situation politique de l'Angleterre

[21 janvier 1851.]

L'Angleterre a joui, pendant ces derniers mois, d'une tranquillité véritablement merveilleuse. À part la ridicule ébullition qu'a provoquée le rétablissement de la hiérarchie catholique, aucune agitation n'est venue troubler les esprits, ralentir le mouvement des affaires. Pendant six mois les journaux anglais ont été les plus insignifiants du monde, signe manifeste de l'heureuse et féconde tranquillité du pays ; car c'est surtout en politique qu'on peut dire : pas de nouvelles, bonnes nouvelles ! Cependant depuis quelques jours le mouvement politique commence à renaître un peu.

Les partis sortent de leur engourdissement pour se préparer aux prochaines luttes du parlement, dont l'ouverture demeure irrévocablement fixée au 4 février. On annonce plusieurs banquets politiques, les uns chez les différents ministres, les autres chez les hommes les plus considérables de l'opposition, notamment chez lord Stanley. En attendant, divers meetings ont déjà eu lieu pour examiner les principales questions qui seront soumises au parlement. Il y a eu un meeting des habitants de Saint-Anne, Westminster, pour le rappel de l'impôt sur les fenêtres ; il y en a eu un autre dans le West-Kent pour le rétablissement total et immédiats des lois-céréales et du système protecteur.

Celui-ci a été de beaucoup le plus curieux. Il était composé en grande partie de grands propriétaires de terres et de fermiers, que le bas prix des céréales a plongé dans le plus profond désespoir, et qui attribuent tous leurs maux au rappel des lois-céréales. Lord Stanhope, M. Young, un des théoriciens de la protection, le révérend W. Smith Marriott, digne pasteur anglican, plein d'inquiétudes sur la destinée des « dîmes », ont successivement pris la parole dans ce meeting. Ils n'ont pas manqué de faire le plus lamentable tableau de la situation de l'agriculture britannique, qui se trouve obligée aujourd'hui de vendre son blé à 36/40 shell. le quarter (15/17 fr. l'hect.), tandis que le prix rémunérateur calculé autrefois par sir Robert Peel lui-même s'élevait à 56 shell. Comment ! se sont écriés ces Jérémies du système protecteur, comment pourrait-on trouver les moyens de vivre lorsque le pain est à si bon marché ? Il n'y a plus qu'un seul parti à prendre, c'est d'abandonner cette ingrate Angleterre qui refuse la protection à ceux qui la nourrissent, et d'aller cultiver les terres de la Nouvelle Zélande et du Port Philippe ; c'est d'émigrer en masse et de laisser à M. Cobden et à ses amis le soin de cultiver la terre d'Angleterre. Ils pourront alors adorer tout à leur aise ce « Dieu de coton » dont ils ont inauguré le règne.

Mais que deviendra l'Angleterre, lorsque ses meilleurs et ses plus robustes enfants l'auront abandonnée ? Qui la nourrira, qui la défendra ? L'émigration ! telle est pourtant aujourd'hui l'unique ressource des agriculteurs anglais, et encore faut-il qu'ils se hâtent d'émigrer avant que leurs dernières ressources soient épuisées ; car si le blé est aujourd'hui à 36 sh., peut-être demain sera-t-il tombé à 25. Il y a en ce moment à Falmouth, a dit le président du meeting, M. Douglas, membre du parlement, quarante navires chargés de blés de la Palestine. Ces blés reviennent à Alexandrie à 17 sh., et ils sont offerts en Angleterre à 25. Et ce n'est qu'une première expédition ! Depuis que les lois-céréales ont été rappelées en Angleterre, la Palestine, cette antique terre promise, se rouvre de guérets, des routes y sont ouvertes dans les montagnes, et tout s'y prépare pour inonder régulièrement l'Angleterre de blés à 25 shell.

L'orateur n'a pas dit si ces blés de la « terre promise » étaient venus sur les terres qui produisaient jadis ces fameuses grappes de raisin dont les Israélites furent si émerveillés ; mais son discours n'en a pas moins produit un effet prodigieux sur les bons fermiers du West-Kent. On a maudit de bon cœur la politique du *free-trade*, on a grogné pour les *free-traders*, et, chose plus grave ! on les a accusés de n'avoir pas assez ressenti l'affront de « l'agression papale ». Peu s'en est fallu même qu'on ne les accusât d'être de connivence avec le Pape pour humilier et amoindrir la vieille Angleterre. Enfin, on a

demandé que des résolutions vigoureuses fussent prises pour contraindre le parlement à protéger efficacement l'agriculture aux abois.

Mais c'est ici que commencent les difficultés. Les protectionnistes savent parfaitement que la majorité du parlement n'est pas avec eux. Ils n'ignorent pas que toute tentative qu'ils feraient pour obtenir le rétablissement du système démoli par sir Robert Peel, serait repoussé avec perte. Aussi les plus raisonnables d'entre eux ont-ils imaginé un nouveau système de protection pour l'agriculture : on ne veut pas, ont-ils dit, nous protéger contre l'invasion des blés qui sont produits à meilleur marché au dehors ; eh bien ! alors, qu'on nous donne les moyens de soutenir cette concurrence formidable en nous débarrassant des charges qui nous accablent ; qu'on réduise les impôts qui pèsent sur l'agriculture. Lord Stanhope s'est rendu l'organe de cette variété de protectionnistes, dans le meeting du West-Kent. Le noble lord a résumé un discours fort applaudi, par ces deux mots : *protection ou dégrèvement*.

« Si la protection qui nous est due, a-t-il dit, continue à nous être refusée, tout bon Anglais désireux de maintenir la prospérité de son pays doit insister pour l'adoption immédiate des mesures suivantes :

1° Le rappel de toutes les taxes qui tombent directement sur l'agriculture, savoir : l'impôt sur la terre, l'impôt sur la drêche et l'impôt sur le houblon ;

2° L'égalisation des taxes dont les propriétaires territoriaux supportent maintenant plus que leur part, savoir : les droits des pauvres, les droits sur les routes et les taxes du comté.

3° Le rappel de la loi de commutation des dîmes, qui ne saurait être plus longtemps considérée comme juste et applicable.

4° La permission de rompre les baux des terres affermées en donnant un avertissement six mois à l'avance.

5° La permission de cultiver du tabac et de faire du sucre avec des betteraves et d'autres végétaux, sans payer aucun droit sur ces différents articles.

6° La suppression complète de toutes les taxes qui sont imposées sur les articles dont la consommation est générale, tels que le droit sur le savon, le droit sur le sucre et le café des colonies, le droit sur les espèces de thé et de tabac qui servent à la consommation des classes inférieures.

7° Un règlement équitable de la dette publique, et une réduction des paiements stipulés dans chaque contrat ou bail, selon la proportion qui existe entre le prix du blé tel qu'il était à l'époque où ces contrats ont été conclu et tel qu'il est actuellement. »

Tel est le programme que les protectionnistes se proposent d'adopter si la protection continue à leur être refusée. Mais le pro-

gramme ne ressemble-t-il pas, à s'y méprendre, à celui des *free-traders* eux-mêmes ? Lord Stanhope et ses amis veulent réduire toutes les taxes qui pèsent sur la terre et sur la consommation générale ; mais pour exécuter ce plan, il faut toucher aux dépenses, et en Angleterre comme ailleurs, il n'y a qu'une seule manière de diminuer les dépenses, c'est de réduire l'effectif de l'armée et de la flotte. Lord Stanhope parle, nous le savons, d'un règlement équitable de la dette, mais il n'y a pas moyen de toucher à la dette, sans faire banqueroute, et le gouvernement anglais entend trop bien ses affaires pour en venir à cette extrémité là. Il y aura donc nécessité de réduire l'effectif militaire. Or, c'est là précisément ce que veulent ces *free-traders*, qui ont été couverts de tant d'anathèmes dans le *meeting* du West-Kent ; c'est là ce que M. Cobden et ses amis n'ont cessé de demander depuis la suppression des lois-céréales.

On peut donc prévoir, dès aujourd'hui, que tôt ou tard, une coalition se fera entre les deux partis les plus opposés du parlement, les protectionnistes et les *free-traders* extrêmes, pour obtenir une réduction sérieuse des dépenses publiques, c'est-à-dire une nouvelle simplification de l'appareil gouvernemental en Angleterre. C'est ainsi que tout progrès est gros d'un autre progrès, et que l'Angleterre devra probablement à la suppression de ses iniques lois-céréales, la réduction de son lourd fardeau des dépenses militaires.

Sur la contrainte par corps

[22 janvier 1851.]

L'Assemblée va probablement adopter ce soir le projet relatif à la contrainte par corps, tel qu'il a été présenté par la commission. Nous croyons que ce projet n'a rien de déraisonnable ; mais il nous semble aussi qu'on a un peu exagéré l'importance des précautions que l'Assemblée a voulu prendre en faveur de ses membres. Nous croyons avec M. Émile Leroux que le droit commun aurait pu suffire en cette matière comme en beaucoup d'autres.

M. Madier de Montjau a prétendu, à la vérité, que le pouvoir exécutif pourrait faire disparaître des représentants qui le gêneraient, si l'Assemblée ne prenait la prétention de les rendre inaccessibles à la lettre de change et à ses conséquences funestes. Mais d'abord, il faudrait pour cela que ces représentants gênants fussent en état de déconfiture, et nous espérons, pour l'honneur de l'Assemblée en général et de l'opposition en particulier, que le nombre des représentants de cette fâcheuse catégorie se trouve extrêmement restreint.

Ensuite, on ne réfléchit pas que si le pouvoir exécutif s'avisait d'acheter ou de faire acheter des créances exécutoires contre un orateur de l'opposition, cet orateur, et ses amis, ne manqueraient pas de dénoncer à la vindicte publique un si abominable attentat. On en ferait une « affaire » ; et cet indigne « pouvoir exécutif » ne s'en tirerait pas sans un bon blâme, voire même sans un acte d'accusation en forme.

Les manœuvres que supposait hier M. Madier de Montjau ne sont donc pas à redouter. Le pouvoir exécutif n'a aucune envie d'envoyer des représentants à Clichy, et ce n'est pas sa faute si quelques-uns se trouvent parfois obligés d'y aller.

Le danger n'est pas de ce côté. Il serait plutôt, du moins en ce qui concerne l'opposition, du côté de l'Assemblée. Ne pourrait-il pas arriver, par exemple, qu'une majorité refusât systématiquement l'autorisation d'incarcérer ses membres, et qu'elle accordât non moins systématiquement l'autorisation d'incarcérer les membres « gênants » de l'opposition ?

Au reste, nous le répétons, les représentants n'ont aucun intérêt réel à être protégés contre les justes réclamations de leurs créanciers. Ils en auraient plutôt à ne l'être pas, car on trouve toujours d'autant plus aisément du crédit, qu'on a plus de garanties à offrir à ses créanciers. Or, en plaçant les membres en dehors du droit commun, l'Assemblée ne leur enlève-t-elle pas une partie de ces précieuses garanties dont l'espèce farouche et intraitable des créanciers se montre si avide ?

Sur le tarif des houilles

[22 janvier 1851.]

L'*Ordre* suppose aujourd'hui que nous avons démenti le fait des négociations relatives à notre tarif des houilles, ce qui lui donne l'occasion de nous adresser cette interpellation fulgurante :

« Que deviennent les démentis que vous nous avez adressés quand nous avons annoncé le fait ? Il est vrai que nous n'avions plus douté de l'exactitude de nos renseignements dès le moment où la *Patrie* les avait niés. On conviendra cependant que ce journal est bien naïf aujourd'hui. »

L'*Ordre* sait pourtant fort bien que nous n'avons pas démenti le fait des négociations ; il sait que le seul point sur lequel nos dénégations aient porté, c'est que ces négociations eussent motivé la retraite de M. Dumas. M. Dumas lui même s'est chargé d'apprendre à l'*Ordre* que nous avions raison sur ce point.

Pourquoi donc l'*Ordre* veut-il nous faire dire autre chose que ce que nous avons dit ? Depuis quelque temps, le journal de M. Chambolle s'est donné pour mission spéciale de manger du jésuite. On voit que cette nourriture lui profite !

Sur les droits en faveur des houilles belges

[23 janvier 1851.]

Les journaux belges déploient toutes les ressources de la dialectique pour nous prouver que nous aurions tort d'abaisser au niveau des droits perçus sur les houilles belges les droits sur les houilles anglaises. Saisi d'un vif accès de philanthropie à l'endroit des mines de charbon d'Anzin et de la batellerie indigne, l'*Émancipation* de Bruxelles nous démontre entre autres choses : 1° que l'abaissement du droit sur les houilles anglaises serait la ruine de notre production minérale ; 2° qu'elle ne serait pas moins funeste à notre navigation intérieure.

Voici comment l'*Émancipation* s'exprime sur le premier point :

« Les résultats de l'abaissement du droit sur le houilles anglaises ne seraient rien moins que l'envahissement du nord et du centre de la France par les charbons d'Angleterre ; que la lutte acharnée de ces charbons avec les produits nationaux, et la disparition de ces derniers ; que la ruine, enfin, de toutes les industries houillères, de celles de Saint-Étienne aussi bien que de celles de Valenciennes.

On dit qu'il faut réduire les droits parce que le charbon minéral du centre de la France ne peut pénétrer jusqu'à Lille et à Rouen, à cause de l'élévation des prix de transports. Argumentation peu directe. Est-ce là que gît la question ? Ne s'agit-il pas simplement de savoir, oui ou non, si les houilles anglaises remonteront les fleuves pour s'épandre dans l'intérieur ? La situation géographique de la zone maritime du Nord et des grandes voies de navigation qui y aboutissent ne laissera aucun doute sur l'affirmation.

Lorsque nous aurons rappelé que les 700 000 tonnes de houille (importation approximative de l'année 1850) qu'importent chez nos voisins les navires britanniques ; lorsque nous aurons rappelé, disons-nous, que cette masse de houilles n'approvisionne pas seulement tout le littoral maritime, mais qu'une certaine quantité pénètre encore sur les marchés de l'intérieur, malgré la cherté des transports, ne sera-t-il pas de la dernière évidence que les charbons de Newcastle alimenteront, au détriment de ceux du pays, les marchés que servent ces derniers, si le droit d'importation est réduit de 5 fr. à 1 fr. 65 c. par tonne ? »

L'*Émancipation* ne s'aperçoit pas que l'argument dont elle se sert pour nous inviter à repousser les houilles anglaises, peut être parfaitement retourné contre l'introduction privilégiée des houilles belges. Nous ne recevons, en effet, que 700 000 tonnes de houilles de l'Angleterre, tandis que la Belgique ne nous en fournit pas moins de 1 800 000 tonnes. Si donc nous ne considérions que l'intérêt de nos propriétaires de houillères, nous devrions évidemment exhausser les droits à l'importation des charbons belges.

Mais nous sommes tenus aussi d'avoir égard à l'intérêt de notre industrie manufacturière et de nos classes ouvrières, qui réclament le combustible *à bon marché*. Or, le régime actuel a été loin d'aboutir à ce dernier résultat. Sous l'influence du tarif actuel, deux grands monopoles se sont constitués, l'un dans le Nord, l'autre dans le Midi. Dans le Nord, les consommateurs ont été livrés pieds et poings liés aux propriétaires des charbonnages de Mons et de Charleroi. Nous avons dénoncé déjà la coalition scandaleuse qui s'est formée entre les propriétaires de ces deux bassins houillers pour l'approvisionnement des marchés de Paris.

Nous avons signalé ce fait exorbitant de l'existence d'une convention par laquelle les producteurs privilégiés de ces deux bassins se sont engagés à ne pas livrer au-dessous d'un certain taux le combustible destiné à l'approvisionnement de Paris. Nous avons fait remarquer en même temps que ce détestable monopole ne peut s'exercer à Rouen, où les houilles anglaises font concurrence aux houilles belges, et nous nous sommes demandé s'il était juste, s'il était politique, s'il était humain, d'obliger nos consommateurs pauvres de payer leur combustible à un prix exagéré, pour grossir les revenus des propriétaires de charbonnages belges.

Dans le midi, même coalition, même monopole. Seulement, là ce sont des propriétaires français et non des propriétaires belges, qui exploitent impitoyablement, sous la protection du tarif, l'industrie et les consommateurs français. Voilà plus de dix ans que s'est constituée la coalition des houillères de la Loire, et quoi qu'on ait pu faire, on n'est pas parvenu encore à la dissoudre. Vainement l'industrie de Saint-Étienne, et du reste du bassin de la Loire, a adressé au gouvernement les réclamations les plus pressantes ; le monopole des mines de la Loire est demeuré debout ! L'industrie d'une des portions les plus riches et les plus actives de notre pays est à la merci d'une vingtaine de propriétaires, que notre législation douanière a rendus les maîtres absolus du marché. Avons-nous donc tort d'engager le gouvernement à prendre la seule mesure qui puisse amener la dissolution de ces deux grandes coalitions, dont nos consommateurs paient

les frais, c'est-à-dire à supprimer les droits différentiels qui pèsent sur les charbons anglais ?

L'*Émancipation* affirme, à la vérité, que cette mesure sera funeste à notre navigation intérieure. Mais il nous semble, à nous, qu'elle devra produire un résultat tout contraire. En effet, si les charbons anglais pénètrent dans l'intérieur du pays, ils n'y arriveraient probablement pas en ballon ; ils y arriveront par les chemins de fer et surtout par les rivières et les canaux. En outre, l'introduction des charbons anglais aura cet autre avantage, non moins considérable, de ranimer un peu notre cabotage qui s'en va. Nous savons bien que les Anglais prennent aujourd'hui la grosse part dans le transport des houilles ; mais enfin nous avons aussi la nôtre, et cette part ne manquera pas d'augmenter si le tarif des houilles anglaises vient à être abaissé.

Au reste, nous concevons fort bien que l'*Émancipation* de Bruxelles s'oppose à l'abaissement des droits sur les houilles anglaises importées en France. L'*Émancipation* n'est pas tenue d'envisager autre chose que l'intérêt des propriétaires belges, en cette affaire. Que notre industrie soit obligée de payer son combustible à un prix exorbitant, que nos consommateurs pauvres en soient réduits à souffler dans leurs doigts, peu lui importe, pourvu que les actionnaires des houillères de Mons et de Charleroi réalisent de gros dividendes.

Elle plaide *pro domo suâ*, et nous ne saurions la blâmer de son zèle pour la « production nationale », puisque c'est de la production belge qu'il s'agit. Mais, que des journaux français, que l'*Opinion* et l'*Ordre* se fassent ses auxiliaires dans cette guerre déclarée au combustible à bon marché, voilà ce que nous ne pouvons concevoir. Nous n'ignorons pas que ces deux journaux ont voulu exploiter surtout cette affaire au point de vue politique, et prouver une fois de plus que le gouvernement était « vendu à l'Angleterre », pour nous servir de l'expression consacrée.

Mais que dire d'une tactique politique, qui consiste à rendre le gouvernement odieux ou suspect, pour ses mesures les plus sages, les plus populaires, les plus favorables au développement de l'industrie nationale et du bien-être des masses ? Comment qualifier une opposition qui porte précisément sur les meilleurs actes ou sur les meilleures intentions du gouvernement ? Nous espérons bien, du reste, que cette opposition sera vaine, et que le gouvernement ne se laissera pas plus arrêter par les insinuations de l'*Ordre* et de l'*Opinion publique*, que par les arguments de l'*Émancipation belge*, pour accorder à notre industrie et à nos classes ouvrières le bienfait de combustible *à bon marché*.

Sur les complots révolutionnaires

[24 janvier 1851.]

Nous avons publié les principales pièces de la nouvelle conspiration qui vient d'être découverte. Les journaux rouges ne manquent pas d'affirmer que cette conspiration est apocryphe. Elle est, en effet, si peu vraisemblable ! Les rouges ont si peu l'habitude de conspirer ! Ils sont des observateurs si rigides de la loi établie ! Eux conspirer ! Fi donc ! Il n'y a que les royalistes qui puissent se rendre coupables d'un pareil méfait. C'est la police qui a, pour sûr, inventé le complot de l'*Union des communes*, comme elle avait inventé, dans le temps, les *ventes* des carbonari, la conspiration permanente de la société des Droits de l'Homme et de la société des Familles, sans parler du complot Fieschi.

Cette damnable police ! Vous verrez qu'un de ces jours elle fera sauter le palais de l'Assemblée législative et le palais de l'Élysée, pour noircir ces bons et inoffensifs démocrates socialistes dans l'esprit de leurs concitoyens. Elle est vraiment capable de tout !

Donc, l'*Union des communes* ne conspirait pas ; c'est du moins l'opinion du *Vote universel* et de la *République*. La seule chose remarquable en cette affaire, dit le *Vote*, c'est que les associés avaient formé « l'exécrable dessein de résister *même* à l'orléanisme et au drapeau blanc, comme à l'empire. » D'où le *Vote universel* ne manque pas de conclure qu'on emprisonne aujourd'hui les gens qui se vouent à la défense de la République. N'est-ce pas l'abomination de la désolation ?

Nous concevons, du reste, parfaitement les dénégations des journaux rouges. Il est tout simple qu'ils prennent la défense de leurs amis. Il est tout simple qu'ils nient l'existence d'une association dont le programme contient de ces choses :

« Art. 10. Nous voulons l'abolition de la rente et de l'intérêt usuraire de l'argent.

Art. 11. Nous voulons l'impôt progressif sur le capital.

Art. 14. Nous voulons que tous les objets de consommation et que tous les loyers soient taxés au *maximum*, et que le travail le soit au *minimum* par les jurés.

Art. 18. Nous voulons que l'État ouvre un crédit à chaque travailleur, afin qu'il puisse exercer librement son industrie.

Art. 20. Nous voulons, par une application rationnelle de la solidarité, que le malheur qui tombe sur chacun soit à la charge de tous ; que la société soit également garantie de tout préjudice causé à la personne et à la propriété de chaque travailleur.

Art. 21. Nous voulons, par mesure d'économie sociale, que l'État rentre en possession du sol.

Art. 25. Nous voulons que les emblèmes de la République soient, à l'avenir, le drapeau rouge et le niveau. »

Non pas certes qu'ils repoussent ce programme. N'ont-ils pas, en effet, incessamment prêché l'abolition de l'intérêt de l'argent, l'absorption de toutes les industries et de toutes les propriétés dans le domaine de l'État ? Ces gentillesses et une foule d'autres de même acabit, ne sont-elle pas le fond de leur science sociale ? Et si le socialisme, dont ils sont les apôtres, arrivait un jour aux affaires, n'est-ce pas dans ce sens qu'ils s'efforceraient de réformer la société ? Ils n'ont donc, ils ne peuvent avoir aucune objection de principe à opposer au programme de l'*Union des Communes* ; mais ils n'ignorent pas qu'un plan de réformes de cette espèce ne saurait convenir beaucoup aux bourgeois, et dans ce moment-ci leur politique consiste à convertir la bourgeoisie au socialisme. Voilà pourquoi ils qualifient de pièce apocryphe le programme de l'*Union des Communes*, sauf à l'adopter plus tard, si « le drapeau rouge et le niveau » devenaient des emblèmes de la République.

Mais si les journaux rouges ont de bons motifs pour amoindrir cette affaire, les journaux de l'ordre n'ont pas, ce nous semble, le même intérêt. Car, qu'ils soient légitimistes, orléanistes, bonapartistes ou républicains modérés, ils savent fort bien que la république rouge ne leur ferait aucune grâce. Ils n'ignorent pas que M. Berryer, M. Thiers, M. Cavaignac ne seraient pas mieux traités que M. le président de la République lui-même, par un nouveau tribunal révolutionnaire. Comment donc se fait-il que les principaux organes de la coalition parlementaire semblent mettre en doute l'existence du nouveau complot ?

Ce complot doit, à la vérité, les gêner un peu. Ils doivent s'apercevoir aujourd'hui qu'au moment même où ils s'efforçaient d'affaiblir ou d'annuler le pouvoir devant la prérogative parlementaire, les ennemis de l'ordre se réunissaient à leur tour pour exploiter les fruits de la coalition. Ils doivent comprendre un peu tard, ces Ratons de la coalition, qu'ils servaient d'auxiliaires bénévoles aux Bertrands du socialisme. [1] Mais, parce qu'ils ont commis une première faute, est-ce une raison pour en commettre une seconde ? Parce qu'ils ont compromis la cause de l'ordre, est-ce une raison pour mettre en doute les complots des ennemis de l'ordre, complots dont ils seraient aussi bien que nous les victimes ? Nous les engageons, pour notre

[1] En référence à *Bertrand et Raton, ou l'art de conspirer, comédie en cinq actes et en prose*, par Eugène Scribe, jouée pour la première fois en 1833.

part, à y réfléchir ! Ils ont assumé déjà la responsabilité d'un vote de coalition avec la Montagne ; qu'ils prennent garde aujourd'hui de prêter les mains aux menées révolutionnaires des amis de la Montagne.

Sur le journal *L'Ordre*

[25 janvier 1851.]

L'*Ordre* est ordinairement un journal assez bénin. Avec ses allures tranquilles et somnolentes, on le comparerait volontiers à ces bœufs majestueux et inoffensifs qui promènent leur embonpoint massif dans les pâturages de la Beauce. C'est le bœuf Apis du journalisme. Mais, chose singulière ! mettez sous les yeux de l'*Ordre* le plus mince entrefilet de la *Patrie*, et vous le verrez aussitôt sortir de sa bonne et placide nature ! Vous verrez le bœuf paisible se transformer en un taureau furieux ! Vous le verrez s'élancer contre ce pauvre entrefilet de la *Patrie* et le mettre en pièces ni plus ni moins que si c'était le drapeau rouge d'un banderillero socialiste.

Que l'entrefilet se trompe ou qu'il dise vrai, peu importe à l'*Ordre* ! L'*Ordre* ne peut pas souffrir les entrefilets de la *Patrie*. Ils l'horripilent, ils lui agacent les nerfs, ils lui ôtent le sang-froid, la raison, et le reste. À leur aspect, l'*Ordre* n'éprouve qu'un seul besoin, qu'une seule passion, c'est de les anéantir. Tant pis, ma foi ! s'ils disent vrai ! Tant pis si l'*Ordre* lui-même est obligé de les reproduire un peu plus loin en d'autres termes ! L'*Ordre* ne leur en court pas moins sus, sauf à se parer ensuite de leurs dépouilles.

Hérite-t-on jamais de ceux qu'on assassine ?

Hier, par exemple, nous annoncions, à six heures du soir, que la combinaison Léon Faucher venait d'être abandonnée, et que d'autres négociations étaient entamées.

Aussitôt l'*Ordre* de nous opposer les dénégations formelles que voici :

« La *Patrie* peut être journal ministériel et élyséen, mais après la publication d'une telle note, il n'est plus possible de la prendre au sérieux ; évidemment elle n'est pas informée, ou bien elle dissimule les infirmations qu'elle reçoit. »

Cependant que fait l'*Ordre* après cette dénégation superbe ? Affirme-t-il que la combinaison Léon Faucher n'a jamais existé ailleurs que dans l'imagination déréglée des rédacteurs de la *Patrie* ? Nullement. L'*Ordre* refait avec un aplomb adorable ce même entrefilets qu'il vient de mettre en pièces. L'*Ordre* écrit ceci :

« En résumé, la combinaison d'un ministère Faucher n'existe plus. »

Nous engageons l'*Ordre* à relire ses entrefilets avant de démentir les nôtres.

Sur le nouveau ministère

[26 janvier 1851.]

« Je suis résolu, a dit M. le président de la République dans son Message d'hier, à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, n'appartenant à aucune fraction de l'Assemblée, et décidés à se livrer aux affaires sans préoccupation de partis. » Ce *ministère d'affaires* vient d'être constitué, et nous ne doutons pas que les honorables membres qui le composent ne se trouvent à la hauteur de leur mission. Nous espérons aussi qu'ils suivront à la lettre le Message de M. le président et qu'ils auront pour unique préoccupation de faire les affaires du pays.

Un ministère n'est-il pas en effet destiné surtout à *administrer* ? Ne joue-t-il pas, dans le gouvernement du pays, le rôle des conseils d'administration dans nos grandes compagnies industrielles ? Sous la monarchie constitutionnelle, on exigeait que tout ministre fût à la fois un orateur et un administrateur. Mais combien en avons-nous eus qui réunissent ces deux mérites, si rares à rencontrer même isolément ? On vante à bon droit les administrateurs de l'Ancien régime et du régime impérial, et l'on semble croire que notre pays ne produit plus de capacités administratives, comparables à celles des Colbert, des d'Argenson, des Mollien, des Chaptal. Mais on oublie toujours que, sous l'Ancien régime et sous l'Empire, il ne venait pas à la pensée du pouvoir d'exiger que ses ministres joignissent le talent oratoire à la capacité administrative. À quoi cela lui eût-il servi d'ailleurs ? Les lois se faisaient alors en conseil, et les ministres n'avaient pas besoin d'aller les soutenir devant une assemblée parlementaire.

À Dieu ne plaise que nous souhaitions le retour de ces errements du passé. Nous apprécions toute l'utilité des assemblées législatives, et nous croyons fermement qu'elles sont une des meilleures conquêtes de notre temps. Mais de ce que les lois doivent être aujourd'hui discutées et votées par des représentants nommés par le pays, s'ensuit-il que les mêmes hommes qui sont chargés de l'administration du pays doivent aussi soutenir la discussion des lois devant l'Assemblée ? Ne sont-ce pas là deux fonctions spéciales, deux fonctions qui devraient naturellement se trouver séparées ? Est-ce qu'en

devenant ministre, on acquiert, en vertu d'un pouvoir magique, le temps et la capacité nécessaires pour administrer un de nos vastes départements ministériels, tout en s'acquittant à l'Assemblée de la rude besogne d'un orateur du gouvernement ? On conçoit encore qu'en Angleterre, où les sessions ne durent que trois ou quatre mois, et où les partis ont la sagesse d'éviter avec le plus grand soin les discussions politiques ; on conçoit, disons-nous, que ces deux fonctions se trouvent réunies entre les mêmes mains. Mais si l'Angleterre avait l'avantage de posséder, comme nous, une manufacture de lois qui chôme tout au plus trois mois par an, ne serait-elle pas forcée de séparer les attributions des administrateurs de la chose publique d'avec celles des orateurs du gouvernement ?

Est-ce que le bon sens britannique n'aurait pas bientôt compris que le même homme ne peut être à la fois à la chambre et dans son cabinet, et que le même ministre ne peut tous les jours administrer et tous les jours parler ? En Amérique, on a parfaitement compris la nécessité de cette *division du travail*, et l'on a décidé que les ministres seraient de simples administrateurs, en laissant aux orateurs du congrès le soin de discuter les lois. On a même été plus loin : afin de couper court aux intrigues parlementaires, on a interdit au pouvoir exécutif de choisir ses ministres parmi les membres du congrès.

Nous ignorons si le ministère voudra imiter ce bon exemple qui nous est donné de l'autre côté de l'Atlantique, mais nous espérons, en tout cas, qu'il suivra rigoureusement le programme de M. le président de la République, et qu'il sera réellement un ministère d'affaires. Le pays a prouvé par son attitude dans la dernière tempête parlementaire, que les débats purement politiques n'ont plus le don de l'émouvoir beaucoup. Eh bien ! ne serait-ce pas le moment d'essayer de réveiller son intérêt pour les questions d'affaires ? Ne serait-ce pas le moment de lui donner quelques-unes de ces bonnes réformes positives, pratiques, qui améliorent réellement, efficacement la condition des masses ? Depuis dix ans, nous avons vu tous les peuples, à commencer par l'Angleterre, modifier leur régime économique. Seuls nous nous sommes tenus dans le *statu quo* ; seuls nous avons maintenu nos vieux tarifs quand toutes les autres nations s'efforçaient d'introduire dans les leurs toutes les améliorations que le temps et l'expérience avaient consacrées.

Seuls nous avons conservé les vieilles doctrines de la restriction, quand la plupart des autres nations entraient dans des voies libérales. Ne serait-ce donc pas, pour un ministère d'affaires, une belle œuvre à entreprendre que celle de la réforme de notre tarif ? Ne serait-ce pas aussi pour ce ministère une noble tâche, que celle de détruire toutes les entraves qui arrêtent encore le développement du travail à

l'intérieur et l'établissement de la *vie à bon marché* ? Que d'achever, par exemple, de démolir le monopole de la boucherie et tant d'autres qui enchérissent la vie du peuple ? Ne serait-ce pas enfin une belle œuvre à entreprendre que celle de la simplification des rouages de notre mécanisme administratif et de l'amélioration des services publics ?

Certes, voilà assez d'affaires pour absorber utilement tout le temps des nouveaux ministres. Et n'est-il pas évident que si ces affaires se faisaient, au lieu de demeurer éternellement à l'état de projet, il en résulterait une amélioration sensible dans l'état matériel et moral du pays ? Non, sans doute, que les partis se résignassent à abandonner leurs prétentions exclusives et égoïstes ! Nous savons trop bien que les partis n'abdiquent jamais, dussent-ils se frayer une voie à travers des monceaux de cadavres. Mais si les masses s'apercevaient que le gouvernement s'efforce incessamment d'améliorer leur sort, qu'il s'occupe d'elles, rien que d'elles, au lieu de se laisser misérablement absorber par des intrigues de coulisses, est-ce que les masses consentiraient volontiers à prêter les mains aux manœuvres des partis ? Est-ce que le régime nouveau ne serait pas affermi, consolidé de manière à défier toutes les ambitions et toutes les brigues ? Ne verrions-nous pas arriver enfin le terme de la crise révolutionnaire, au sein de laquelle nous sommes plongés, et ne bénirions-nous pas ceux qui auraient procuré cet inappréciable bienfait ?

Le nouveau ministère a donc une grande mission à remplir, s'il veut suivre la ligne tracée par le Message, et nous espérons qu'il ne demeurera pas au-dessous de sa tâche.

Sur les accusations du journal *L'Union*

[27 janvier 1851.]

L'*Union* qui éprouve, comme chacun sait, l'affection la plus vive pour les institutions actuelles, accuse M. le président de la République d'être sorti de la Constitution. À ce propos, l'*Union* cite un passage du rapport de la commission de Constitution, au sujet des attributions du pouvoir exécutif :

« La majorité, disait le rapporteur, a été convaincue que l'une des conditions vitales de la démocratie, c'est la force du pouvoir. Elle a donc voulu qu'il reçût cette force du peuple entier, qui seul la donne, et qu'au lieu de lui arriver par transmission intermédiaire, elle lui fût donnée par une communication directe et personnelle. Alors il résume sans doute la souveraineté populaire, mais pour un ordre de fonctions déterminé : l'exécution de la loi.

La majorité n'a pas craint qu'il n'abusât de son indépendance, car la Constitution l'enferme dans un cercle dont il ne peut pas sortir. L'Assemblée seule demeure maîtresse de tout système politique ; ce que le Président propose par ses ministres, elle a le droit de le repousser ; si la direction de l'administration lui déplaît, elle renverse les ministres ; si le Président persiste à violenter l'opinion, elle le traduit devant la Haute-Cour de justice et l'accuse. »

Fort bien ! L'Assemblée est la maîtresse d'accepter ou de repousser les lois qui lui sont proposées par le pouvoir exécutif. Elle fait la loi, elle est le pouvoir législatif souverain. Et si le chef du pouvoir exécutif voulait introduire dans la législation, dans le gouvernement politique du pays, des modifications que repousserait la majorité de l'Assemblée, celle-ci aurait le droit de le mettre en accusation. Voilà ce qu'a voulu la Constitution !

Maintenant est-il vrai, comme l'affirme l'*Union*, que M. le président de la République soit sorti des attributions que lui assigne la Constitution ? Est-il vrai qu'il ait *violenté l'opinion souveraine* de la majorité, pour nous servir de l'expression même de l'*Union* ? Quelle mesure inconstitutionnelle a donc prise M. le président de la République ? Que lui reproche la majorité ?

La majorité n'a, en réalité, qu'un seul grief à faire valoir contre M. le président de la République, c'est le remplacement de M. le général Changarnier. Elle n'en a pas d'autres ! Et cela est si vrai que si M. Changarnier avait continué de résider aux Tuileries, nous n'aurions eu ni les interpellations de M. de Rémusat, ni le vote regrettable qui en a été la suite.

Eh bien ! M. le président avait-il constitutionnellement le droit de remplacer M. Changarnier ? Oui, il possédait ce droit, et aucun membre de la coalition n'a songé à le lui dénier. Comme chef du pouvoir exécutif, il pouvait destituer un agent du pouvoir exécutif. Cela est évident. Aussi s'est-on borné purement et simplement à lui reprocher d'avoir usé de son droit.

Or, l'*Union* refuse aujourd'hui au pouvoir exécutif le droit de reprendre l'Assemblée, et même le droit de la louer pour la manière dont elle exerce les attributions qui lui sont dévolues par la Constitution.

« Et quoi qu'il en soit, l'Élysée est-il juge ? L'Élysée est-il seulement conseiller ? L'Élysée a-t-il droit de reprendre l'Assemblée ? A-t-il même le droit de la louer ? Et quand l'Élysée ne ferait qu'interpréter la conduite de l'Assemblée, est-ce que par là même il ne fausse pas la Constitution ? »

Mais est-ce que l'Assemblée ne se trouve pas placée absolument dans la même situation vis-à-vis du pouvoir exécutif ? Si le pouvoir

exécutif ne peut empiéter en quoi que ce soit sur les attributions de l'Assemblée, celle-ci peut-elle reprendre, blâmer ou louer le pouvoir exécutif pour les actes qu'il exerce dans les limites de ses attributions ? Lorsqu'un des agents du pouvoir cesse d'avoir la confiance du chef du gouvernement, l'Assemblée peut-elle constitutionnellement le lui imposer ? Peut-elle faire violence au chef du gouvernement, soit moralement par un simple blâme, soit matériellement par un acte d'accusation, pour l'obliger à conserver cet agent ?

Non ! l'Assemblée ne peut s'immiscer, en aucune façon, dans l'exercice des attributions du pouvoir que la Constitution a placé à côté d'elle. Elle n'a pas le droit d'approuver ou de blâmer la nomination des agents du pouvoir exécutif. S'il en était autrement, il n'y aurait plus de pouvoir ; ou, pour mieux dire, les deux pouvoirs, le législatif et l'exécutif, se trouveraient réunis dans les mains de l'Assemblée. Nous aurions une Convention !

M. le président de la République a donc agi constitutionnellement en remplaçant M. le général Changarnier, et l'Assemblée, au contraire, est sortie de la Constitution en voulant formuler un blâme direct au sujet de cet acte du pouvoir exécutif.

Jusque là donc, M. le président est demeuré évidemment dans l'esprit et dans la lettre de la Constitution. En est-il sorti depuis ? Qu'a-t-il fait depuis le remplacement de M. Changarnier, pour violer cette opinion souveraine dont parle l'*Union* ?

A-t-il choisi un cabinet au sein de la minorité qui lui était demeurée fidèle ? Non. Il a poussé le scrupule constitutionnel jusqu'à ne point vouloir prendre son ministère parmi les 286 ; il a voulu attendre que la majorité se dessinât de nouveau afin de choisir un cabinet dans son sein, et il a formé, en attendant, un cabinet de transition, un cabinet n'ayant aucune signification politique. De bonne foi, pouvait-il agir autrement ? Pouvait-il prendre un cabinet au sein de la coalition même ? Mais où ? De quel côté ? À gauche parmi les montagnards, ou à droite parmi les légitimistes ? Est-ce qu'il y avait vraiment une majorité gouvernementale dans ce pêle-mêle confus de la coalition ?

Non ! et l'*Union* le sait aussi bien que nous, M. le président ne pouvait prendre un ministère ayant quelques chances de durée au sein de la coalition. Que pouvait-il dont faire, sinon attendre que l'opinion se formât dans le pays, et que la majorité se dessinât dans l'Assemblée ? C'était là évidemment le seul parti *constitutionnel* qu'il eût à prendre, et c'est le parti qu'il a pris !

Nous ne concevons donc pas que l'*Union* accuse le président d'avoir manqué à la loi constitutionnelle qui nous régit. M. le président, dans toute cette affaire, n'a eu qu'une seule pensée, qu'un seul

but, c'est de se conformer, loyalement, scrupuleusement à la Constitution. Les amis de l'*Union*, fauteurs de la coalition parlementaire, pourraient-ils en dire autant ?

Sur une réunion libre-échangiste à Manchester

[28 janvier 1851.]

Nous avons donné, il y a quelques jours, le compte-rendu d'un meeting des protectionnistes du West-Kent. Les *free-traders* viennent aussi d'avoir une soirée parlementaire à Manchester. Mais les questions économiques n'ont tenu qu'une place secondaire dans cette soirée à laquelle assistait l'élite des électeurs libéraux du comté de Lancastre. On s'est occupé surtout de « l'agression papale ». Nos lecteurs se souviennent peut-être que les protectionnistes du West-Kent accusaient M. Cobden et ses amis de n'avoir pas suffisamment ressenti l'affront de cette « agression outrageuse ».

Dans la soirée de Manchester, M. Cobden, M. Bright et M. Milner Gibson ont tenu à honneur de mériter complétement ce reproche de leurs adversaires. Ils ont fait entendre la plus noble et la plus énergique des protestations contre les déplorables scènes d'intolérance dont l'Angleterre a été le théâtre depuis trois mois. Ils ont réclamé hautement, en faveur des membres de la religion catholique romaine, le bienfait de la liberté religieuse, et ils ont déclaré, en leur nom et au nom du parti libéral, qu'ils ne s'associeraient à aucune mesure de coercition contre les catholiques.

M. Milner Gibson s'est attaché surtout à montrer le lien qui existe entre toutes les libertés et, par conséquent, entre tous les monopoles. Si vous faites un pas aujourd'hui dans la voie de l'intolérance religieuse, a-t-il dit, soyez-sûrs que vous en ferez un autre demain dans la voie des restrictions économiques ; car tout se tient dans le vieil édifice du monopole ! Ceux qui ne veulent pas permettre au peuple de manger du blé de la Russie ou de la Pologne, donnent la main à ceux qui ne veulent pas lui laisser prendre sa religion à Rome, si cela lui plaît. Aussi les intolérants et les protectionnistes sont-ils nos ennemis au même degré et au même titre ! Les uns et les autres exploitent également l'ignorance et les préjugés de la multitude. Nous avons fait une campagne contre les protectionnistes, nous saurons bien en faire une seconde contre les intolérants.

M. Cobden, à son tour, a déversé à pleines mains l'ironie et le sarcasme sur les auteurs des manifestations anti-papistes. On assure, a-t-il dit, que nous sommes victimes d'une agression de la part du pontife romain. Mais quelle est donc cette agression ? Est-elle maté-

rielle ? Sommes-nous menacés d'un débarquement du pape et de ses cardinaux à la tête d'une armée de la foi ? Est-ce que le pape est en train de prêcher une croisade contre les infidèles de la perfide Albion ? Non, il n'est pas question de cela. Il s'agit uniquement d'une agression spirituelle, et c'est par conséquent avec des armes spirituelles qu'il faut les repousser. Eh bien ! nous autres membres de la chambre des communes sommes-nous pourvus de ces armes-là ? Avons-nous qualité pour décider souverainement dans les questions religieuses ? Sommes-nous un concile ? Il y a, dans la chambre des communes, quarante à cinquante catholiques romains, et l'Irlande nous en enverra bientôt davantage encore ; il y a un ou deux Indépendants, trois ou quatre Unitariens ; il y a un Quaker et il y aura bientôt un Juif. Est-ce là un corps bien propre à soutenir la suprématie de la reine sur l'Église d'Angleterre ? Imitons donc l'exemple des États-Unis, où le pape établit tous les jours de nouveaux diocèses, sans que personne songe à s'en inquiéter. S'il en voulait à notre indépendance et à notre bourse, oh ! alors, ce serait différent, nous saurions bien les défendre ! Mais jusque là, laissons-le faire ! Le meilleur moyen d'arrêter les invasions du catholicisme, ce n'est pas de persécuter ou de gêner les catholiques, c'est de bien pratiquer le protestantisme.

M. Cobden et M. Bright ont, du reste, remarqué à l'honneur du comté de Lancastre et de tout le nord de l'Angleterre, que les manifestations anti-papistes n'y avaient eu aucun succès. C'est dans le sud que le bigotisme anglican a établi son fort ; c'est parmi les populations comparativement arriérées des comtés méridionaux qu'il a recruté ses légions de pétitionnaires contre l'agression papale ! Et, à propos de ces pétitionnaires, M. Cobden a accablé de ses traits les plus mordants la corporation de la Cité de Londres, qui est allée en grande cérémonie présenter à la reine sa pétition contre les « momeries papales ». Ils parlent de momeries, s'est écrié M. Cobden, eux qui sont allés à Windsor dans leur vieux carrosse de pain d'épices, avec leurs vieilles perruques et leurs accoutrements d'il y a cinq cents ans, comme une procession de carnaval. Qu'ils commencent donc par réformer les leurs !

En définitive, M. Cobden et ses amis ont déclaré qu'ils laisseraient plutôt tomber le ministère, que de prêter les mains à des lois coercitives contre les catholiques. Ils ne paraissent pas tenir beaucoup, du reste, au maintien du ministère wigh. Ils sont mécontents de la conduite ambiguë de lord John Russell dans l'affaire des catholiques, et non moins mécontents de la politique arrogante de lord Palmerston, à l'égard des puissances de second ordre. M. Cobden a encore une fois tancé vertement le noble lord, à propos de sa con-

duite dans l'affaire de Grèce. C'est une lâcheté, a-t-il dit, d'abuser de sa puissance pour opprimer un petit État ; c'est comme si un homme fait abusait de sa force pour battre un enfant. Il faut, a ajouté M. Bright, que nous constituions un parti libéral indépendant. Que le ministère ne s'attende donc, de notre part, à aucun vote de complaisance !

Le ministère sera donc obligé de compter avec les *free-traders*, qui forment un appoint indispensable de sa majorité ; car ils sont fermement résolus de l'abandonner s'il cesse un seul jour de marcher avec eux. Cette résolution prouve qu'ils sont persuadés que la cause des réformes économiques est complèmentent gagnée. Sans doute, cette réforme n'est pas tout à fait achevée, mais les *free-traders* comptent beaucoup plus pour la terminer sur la pression du dehors que sur le ministère. Après tout, c'est l'opinion qui fait et qui défait les lois, et les promoteurs des réformes économiques en Angleterre ont conservé l'appui de l'opinion. En donnant au peuple anglais le bienfait de la vie à bon marché, ils ont conquis une popularité et une influence qui vont grandissant chaque jour. Voilà le secret de leur indépendance, vis-à-vis du ministère, de leurs alliés, les wighs !

Nous ignorons si le cabinet wigh acceptera les conditions que les libéraux de Manchester veulent lui imposer, mais s'il ne les accepte point, il sera obligé de se retirer, et l'on constituera probablement un ministère dans l'ancienne nuance conservatrice et libérale des peelistes. C'est une question qui se décidera dans les premiers jours de la session qui va s'ouvrir.

Sur un mandement de Mgr l'archevêque de Paris

[29 janvier 1851.]

Nous reproduisons plus loin le mandement de Mgr l'archevêque de Paris, au sujet de l'intervention du clergé dans les affaires politiques. Nous croyons que tous les partis applaudiront aux sentiments qui s'y trouvent exprimés dans un magnifique langage.

Nous croyons aussi que les esprits les plus sceptiques ou les plus hostiles à la religion chrétienne seront touchés de cette admirable charité qui enveloppe dans la même sollicitude, dans le même amour, tous les fils de l'Église, quelles que soient leurs convictions et même leurs aberrations politiques. « Admettons également à la participation aux sacrements, dit Mgr l'archevêque, tous ceux qui se présentent, quelles que soient leurs opinions politiques, pourvu qu'elles ne soient point opposées aux doctrines de l'Église catholique, et qu'ils aient le désir et la volonté de bien vivre. Que le prêtre,

l'homme de Dieu, sache qu'il se doit à tous ; et comme un père à l'égard de ses enfants, qu'il se montre à tous plein de bonté et de douceur. » Est-ce que ces paroles vraiment dignes du Bon Pasteur, ne rafraîchissent pas l'âme, au milieu de cette atmosphère chargée de tempêtes où nous avons le malheur de vivre ? Ne sont-elles pas bien propres à toucher même les plus farouches et les plus impitoyables sectaires de la politique ?

Quel contraste entre ce langage tout imprégné d'amour et de charité, et la farouche intolérance, les rancunes et les haines des partis ! Combien de tels sentiments font voir l'incommensurable distance qui existe entre les intérêts éternels, dont la religion se préoccupe, et les mesquines agitations qui absorbent les politiques du jour ? Nous avons entendu, certes, de beaux discours dans la quinzaine qui vient de s'écouler. Nous avons entendu l'élite des orateurs qui honorent la tribune de notre pays. Eh bien ! que l'on compare le langage de ces maîtres de la politique à celui de Mgr l'archevêque, et l'on verra quelle distance il y a entre la langue de la religion et celle de la politique ! On verra quelle force, quelle majesté donne à l'expression de la pensée, l'habitude des méditations religieuses, et, d'un autre côté, combien l'habitude des intrigues et des manigances politiques peuvent rabaisser les plus vives et les plus nobles intelligences. Et peut-être comprendra-t-on alors la vanité et la folie qu'il y a de se passionner pour ces intrigues ou ces combinaisons d'un jour, quand la pensée peut trouver ailleurs des sujets plus dignes mille fois de ses méditations et de ses efforts.

Avec cette majesté et cette autorité de langage dont la tradition remonte à Bossuet, Mgr l'archevêque recommande aux ecclésiastiques de se mêler uniquement des intérêts de la religion et d'intervenir au milieu des querelles de la politique seulement pour les calmer et les pacifier. Certes, nous ne pouvons qu'approuver sans réserve cette recommandation, et nous espérons qu'elle sera écoutée. Mais peut-être pourrions-nous nous plaindre un peu de la sévérité avec laquelle Mgr l'archevêque a traité la presse en cette occasion. « Là, dit-il, dans ce combat, dans cette mêlée des opinions humaines, tout semble confondu, le bien et le mal, le vrai et le faux, les pensées utiles et les pensées funestes, l'aliment salutaire des esprits et le poison des âmes : quelquefois vous croyez y sentir le souffle de Dieu et quelquefois le souffle de Satan. » Dures paroles, et paroles, hélas ! quelquefois trop méritées ; mais la presse seule est-elle coupable dans cette vaste explosion de haines et de passions politiques et sociales dont la révolution a été le signal ? Elle en a pris sans doute sa bonne part ; mais elle ne les a pas seule inspirées.

Le souffle de Satan a passé sur elle, mais il n'a pas passé sur elle seule. Pourquoi donc la condamner ou la flétrir d'une manière spéciale ? Pourquoi oublier aussi, en présence des flammes qu'elle a attisées, les lumières qu'elle répand tous les jours ? Est-ce notre faute à nous si quelques malfaiteurs de la presse ont transformé ce lumineux flambeau de le civilisation moderne en une torche incendiaire ? Devons-nous être rendus solidaires de leurs méfaits ?

Mgr l'archevêque recommande aux membres du clergé de se borner au rôle de conciliateurs. Il n'y a pas assurément de mission plus noble et plus auguste que celle-là. Mais si l'on veut que les membres du clergé remplissent efficacement cette mission, peut-être serait-il utile de leur donner des notions justes sur l'organisation même de la société, sur les questions de politique et d'économie politique, qui sont les causes sans cesse agissantes de la lutte engagée entre les partis. Quel bien immense un clergé qui connaîtrait à fond ces questions aujourd'hui si brûlantes ne pourrait-il pas faire, en rectifiant des erreurs et des préjugés universellement répandus ! Quelles lumières des hommes exempts de passion politique, des hommes qui comprennent la vanité des intérêts matériels en présence des éternels intérêts de l'âme humaine, ne pourraient-ils pas propager ! Combien de ferments de guerre civile ne pourraient-ils pas étouffer ! Mais il faudrait pour cela, nous le répétons, qu'ils eussent des notions justes et précises sur les sciences économiques, comme ils en ont déjà sur les sciences morales et religieuses. N'y aurait-il donc pas, sous ce rapport, des progrès à introduire dans l'enseignement que puisent aujourd'hui dans les séminaires les futurs membres du clergé ?

Mais, en attendant ces progrès dont la haute intelligence de Mgr l'archevêque saura bien apercevoir la nécessité, remercions-le des paroles de conciliation et de paix qu'il vient de jeter au milieu de nos discordes civiles ; remercions-le de nous avoir fait entendre, en ce temps de petites passions et de pauvre langage, une parole digne des Bossuet et des Massillon.

Sur quelques propositions de M. Sainte-Beuve

[30 janvier 1851.]

Nous avons reproduit hier les remarquables propositions que M. Sainte-Beuve a soumises à l'examen de la seizième commission d'initiative parlementaire. L'adoption de ces propositions ne serait rien moins qu'une révolution commerciale dans notre pays, une révolution non moins radicale et non moins féconde que celle dont

sir Robert Peel a pris l'initiative en Angleterre. M. Sainte-Beuve propose notamment 1° de supprimer tout droit protecteur sur les matières premières et sur les substances alimentaires, 2° d'abolir toutes les prohibitions ; 3° d'établir un droit qui ne dépasserait pas 10% sur tous les objets non entièrement manufacturés et 20% sur tous les objets entièrement manufacturés.

Pour combler le déficit qui pourrait provenir de ces réductions du tarif des douanes, M. Sainte-Beuve demande l'établissement d'un impôt de 3% sur le revenu mobilier.

Les revenus imposables seraient :

« 1° Les bénéfices nets du commerce et de l'industrie ;

2° Les produits nets des offices ministériels et de toutes autres professions ;

3° Les pensions, traitements, salaires publics ou privés, et en général toute rémunération attachée à une fonction, sous quelque titre, forme et dénomination que ce soit ;

4° Les dividendes, annuités, intérêts de créances et rentes de toute nature.

Les revenus ci-dessus ne seront assujettis à l'impôt que déduction faite de toutes dettes et charges annuelles dûment justifiées.

Seront soumis à cet impôt les départements, communes, fabriques, hospices et établissements de bienfaisance et d'instruction publique.

Les Français seront assujettis à la contribution, à raison de tous les revenus mobiliers imposables qu'ils perçoivent, soit en France, soit à l'étranger.

Les étrangers résidant sur le territoire de la République ne seront imposés que pour les revenus provenant de capitaux placés, de professions ou d'industries exercées en France.

Ne seront pas compris dans les revenus imposables :

1° Les bénéfices de l'exploitation agricole ;

2° Les traitements des militaires et marins en activité de service, jusque et y compris le grade de capitaine dans l'armée de terre et de lieutenant de vaisseau dans l'armée navale ;

3° Les traitements des douaniers en service actif jusque et y compris le grade de lieutenant ;

4° Les salaires des ouvriers dispensés de la patente.

Sont affranchis de l'impôt :

1° Les contribuables domiciliés dans les communes où il n'existe pas de droit d'entrée, si le revenu dont ils jouissent est inférieur à 400 fr. ;

2° Les contribuables domiciliés dans toutes autres communes d'une population inférieure à 25 000 âmes, si leur revenu est inférieur à 600 francs ;

3° Les contribuables domiciliés dans les communes d'une population supérieure à 25 000 âmes, si leur revenu est inférieur à 800 francs. »

C'est l'*income-tax* de sir Robert Peel.

Mais on peut se demander si cette seconde partie des propositions de M. Sainte-Beuve est le complément indispensable de la première ; on peut se demander si une réduction dans notre tarif impliquerait véritablement une diminution dans les recettes de la douane. C'est un fait aujourd'hui bien avéré que les réductions de tarif, lorsqu'elles sont accomplies d'une manière intelligente, contribuent à augmenter les revenus du Trésor, au lieu de les abaisser. Il est certain, par exemple, qu'en remplaçant par des droits modérés les cinquante-deux prohibitions qui déshonorent notre tarif, on créera un revenu supplémentaire à la douane.

Il n'est pas moins certain qu'en remplaçant les droits prohibitifs par des droits modérés, on augmentera la consommation, de telle manière que le Trésor ne subira aucune perte ou même qu'il réalisera un bénéfice. Nous pensons donc que la réforme douanière peut être accomplie, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter un impôt de plus à la liste déjà beaucoup trop longue de nos impôts. S'il devait y avoir un déficit, nous préférerions, certes, qu'il fût comblé au moyen d'une réduction dans les dépenses publiques.

Quoi qu'il en soit, nous félicitons M. Sainte-Beuve de l'initiative qu'il a prise, et nous espérons que la commission accordera à ses propositions toute l'attention qu'elles méritent. Nous avons eu assez de débats politiques ; le moment est venu de s'occuper sérieusement des questions d'affaires ; le moment est venu d'examiner et de discuter les réformes qui importent au bien-être des masses et à la sécurité du pays.

Nous appelons, du reste, d'une manière spéciale, l'attention des journaux des départements du Midi et des villes maritimes, sur les propositions de M. Sainte-Beuve. Qu'ils mettent la question de la réforme commerciale à l'ordre du jour ; qu'ils agissent sur l'opinion des électeurs, et peut-être la France jouira-t-elle prochainement des bienfaits de la réforme commerciale.

Sur la réforme commerciale

[1er février 1851.]

Nous voyons avec plaisir que la question de la réforme commerciale commence à éveiller l'attention publique, et nous espérons que les propositions de M. Sainte-Beuve lui feront faire un grand pas. Nous ne voulons pas discuter aujourd'hui ces propositions, sur lesquelles nous aurions d'ailleurs à présenter quelques réserves ; nous voulons seulement faire ressortir la nécessité d'une réforme économique, sagement entendue, dans les circonstances où nous sommes.

Personne n'ignore que notre tarif des douanes est actuellement le plus arriéré de l'Europe et peut-être du monde entier. Chose curieuse ! nous qui nous vantons d'être à la tête de la civilisation, et qui voulions même inscrire dans la Constitution de 1848 cette superbe gasconnade, nous nous sommes complètement tenus en dehors du mouvement économique de ces dernières années. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, l'Autriche, la Hollande, la Belgique ont introduit dans leurs tarifs des modifications plus ou moins considérables ; quelques-unes de ces nations, notamment l'Angleterre et l'Espagne, ont bouleversé de fond en comble leur régime douanier ; seuls, nous avons maintenu le nôtre à peu près intact. À quoi cela tient-il ? Est-ce que notre industrie se trouve en arrière de celle des autres peuples ? Sommes-nous moins avancés dans les arts de la production que l'Espagne et la Russie, par exemple ? Nos industriels ont-ils besoin d'une protection plus forte que ceux de l'Espagne et de la Russie ? Non. Notre industrie est si peu en arrière de celle des autres pays, que nous sommes, avec l'Angleterre, les plus grands pourvoyeurs de produits manufacturés du monde entier, et que nos soieries, nos lainages et nos cotonnades vont lutter avec les produits anglais, sur les marchés même de l'Angleterre. Comment donc se fait-il qu'une industrie qui a su se créer au dehors de si vastes débouchés, en dépit de la concurrence étrangère, persiste à interdire à ses concurrents l'accès au marché intérieur ? Comment se fait-il qu'elle s'assujettisse à toutes les gênes, à toutes les barbaries du monopole, quand elle est parfaitement en état de vivre sous un régime de liberté ?

Le maintien d'un système qui se trouve si complètement en désaccord avec l'état de notre industrie, ne peut vraiment s'expliquer que par l'ignorance des intéressés. Si nos agriculteurs, si nos industriels connaissaient mieux les questions économiques ; s'ils savaient tout ce qui se cache d'illusions et de déceptions sous le manteau du système protecteur, nous sommes convaincus qu'ils seraient les pre-

miers à demander la réforme de ce système. Si nos agriculteurs, par exemple, savaient que notre législation-céréale est la principale cause des fluctuations déplorables que subissent les prix des blés ; s'ils savaient qu'elle est le grand obstacle au développement et à la régularisation de leurs débouchés, ne seraient-ils pas les premiers à en demander la suppression ? Si les fabricants de lainages, de cotonnades, faisaient le compte de ce qu'ils paient à la douane pour la protection des fers, des houilles, des laines, etc., et de ce qu'ils en reçoivent pour leur propre protection, ne s'empresseraient-ils pas de renoncer au marché ? Malheureusement l'Université, qui leur a si bien enseigné le grec et le latin, n'a pas jugé à propos de leur donner les premières notions de l'économie politique. Nos industriels, sauf bien entendu d'honorables exceptions, ne connaissent que les faits particuliers de leur industrie ; ils ignorent la science des intérêts généraux, ils ne voient point les liens qui rattachent la prospérité d'une branche de la production à celle de toutes les autres branches, comme aussi le bien-être d'un peuple à celui de tous les autres peuples.

Ils se tiennent renfermés dans leur petit cercle, et comme leur intérêt apparent consiste à vendre « le plus cher possible », ils demandent à qui mieux mieux des protections pour leur industrie, sans se douter que les protections, en se multipliant, finissent par s'annuler. Nous ne leur reprochons certes pas leur ignorance de la science des intérêts généraux ; où donc l'auraient-ils apprise cette science, puisque l'Université n'a pas jugé à propos de la mettre sur le programme de l'enseignement public ?

Mais à défaut de cet enseignement élémentaire qui leur a été refusé, donnons-leur au moins celui de la presse et de la tribune. Nous avons eu assez de discours oiseux et stériles. Qu'on aborde enfin une discussion qui dissipe des préjugés nuisibles au développement de la richesse nationale et du bien-être des masses.

Nous avons une autre raison encore pour souhaiter que la question de la réforme commerciale soit mise à l'ordre du jour. On s'occupe beaucoup aujourd'hui des moyens de consolider l'état nouveau qui est sorti de la révolution de février. On s'efforce de rendre la république de plus en plus acceptable, possible. On veut en faire un gouvernement durable et sérieux. Eh bien ! nous sommes convaincus que le meilleur procédé à employer pour cela, c'est de donner au pays la réforme commerciale. N'oublions pas que la restauration s'est ralliées les classes supérieures sur lesquelles elle s'appuyait, en leur accordant une juste indemnité pour les spoliations dont elles avaient été victimes ; n'oublions pas non plus que le gouvernement de juillet s'est concilié l'appui de la bourgeoisie libérale en lui livrant

le gâteau des emplois publics. Le gouvernement actuel ne peut employer aucun de ces moyens de popularité. Il ne peut livrer à la masse électorale sur laquelle il s'appuie des indemnités pour des spoliations qui n'ont pas été commises ; il ne peut offrir non plus aux membres du corps électoral assez d'emplois pour les caser tous ; il ne lui reste donc qu'une ressource pour payer sa bienvenue, c'est de réformer les abus qui pèsent sur le travail, sur l'existence de tous, c'est de donner au peuple tout entier le bienfait de la *vie à bon marché*.

Et nous sommes convaincus aussi que si le gouvernement entreprenait cette œuvre féconde ; s'il accomplissait en France une réforme équivalente à celle que sir Robert Peel a réalisée en Angleterre, il acquerrait dans toutes les classes de la société une popularité plus grande que celle d'aucun des gouvernements qui l'ont précédé.

Le régime nouveau se trouverait alors fondé sur la base indestructible de la reconnaissance publique ; et le chef du gouvernement, après avoir associé son nom à cette œuvre féconde et populaire, pourrait répéter avec une légitime satisfaction ces nobles paroles que l'Angleterre reconnaissante a gravées sur le piédestal de la statue de sir Robert Peel :

« Il se peut que je laisse un nom dont on se souviendra avec plaisir dans la demeure de celui qui gagne son pain quotidien à la sueur de son front, lorsqu'il lui sera permis de réparer ses forces épuisées par une nourriture abondante, à bon marché, et d'autant plus agréable qu'elle ne sera plus rendue amère par le sentiment d'une injustice. »

Sur la réparation d'une erreur judiciaire

[3 février 1851.]

Nous reproduisons plus loin, à peu près *in extenso*, le remarquable rapport de M. de Laboulie sur Lesurques. Ce rapport conclut, comme on verra, à la nomination d'une commission destinée à examiner les moyens les plus propres à obtenir la réhabilitation légale de cette victime infortune d'une erreur judiciaire. Nous disons la réhabilitation légale, car Lesurques se trouve depuis longtemps absous dans la conscience publique. Mais n'est-il pas déplorable que notre Code ne fournisse aucun moyen de proclamer sa réhabilitation devant la loi ? Sans doute, il n'appartient pas au pouvoir législatif de réviser les arrêts du pouvoir judiciaire. La Constitution s'y oppose non moins que la raison qui a fait de la séparation des pouvoirs l'un des principes fondamentaux de notre état politique. Mais ce que le pouvoir législatif peut et doit faire, c'est de formuler un décret qui

permette au pouvoir judiciaire de rendre désormais justice aux innocents condamnés comme coupables.

Quoi ! voilà un homme qui est traîné sur l'échafaud pour expier un crime qu'il n'a pas commis ; voilà une famille qui est réduite à l'opprobre et à la misère par suite de cette fatale erreur de la justice ; et l'on a beau reconnaître, constater l'erreur des juges et l'innocence de la victime, il n'y a aucun moyen de réhabiliter l'innocent et de restituer à sa famille la fortune qu'on lui a dérobée. Dans son orgueil, la justice des hommes se croit infaillible ! Elle se croit l'égale de la justice de Dieu ! On affirme, nous ne l'ignorons pas, que si la croyance à l'infaillibilité des juges n'existait point, la justice se trouverait dépouillée d'une partie de son prestige, et l'on ne craint pas d'ajouter que « l'exemple de Lesurques ferait jaillir des milliers de réclamations de même nature ».

Mais vraiment, sera-ce une raison de regarder la justice humaine comme infaillible, parce qu'elle aura refusé de réparer ses erreurs ? Sera-ce une raison de la respecter davantage parce qu'elle aura maintenu cette fiction orgueilleuse en présence de l'universelle réclamation de la conscience publique ? Ne ferait-elle pas mieux, au point de vue même de son autorité, du prestige sacré qui doit l'environner, de reconnaître sa faillibilité, de faire amende honorable de ses erreurs, de réhabiliter, à la face du ciel et des hommes, les innocents qu'elle a eu le malheur de condamner ? On dit que des milliers de réclamations viendront l'assaillir ; si ces réclamations étaient fondées, la justice ne remplirait certes que son devoir en y faisant droit. Mais qu'on se rassure ! Si la justice est faillible, comme tout ce qui est humain, elle ne l'est pas au point de condamner des innocents par milliers. Une seule erreur judiciaire a été reconnue, constatée depuis cinquante-quatre ans ; il y en a eu d'autres, sans doute, mais il n'y en a pas eu des milliers !

Qu'on ne craigne donc pas de rendre possible la réhabilitation des victimes des erreurs judiciaires ! Qu'on se hâte surtout de réparer l'erreur monstrueuse dont Lesurques et sa courageuse famille ont été victimes, et que la réparation soit complète et solennelle ! Quoi ! Voltaire a pu, grâce à ses protestations éloquentes, obtenir la réhabilitation des Calas et des Sirven, et l'on ne pourrait obtenir aujourd'hui celle de Lesurques ! Serions-nous donc moins avancés qu'on ne l'était au XVIII^{e} siècle ?

Sur la situation du travail agricole et industriel

[4 février 1851.]

La discussion qui vient d'avoir lieu relativement à l'enquête sur la situation du travail agricole et industriel, nous a révélé une fois de plus le néant des doctrines économiques de l'opposition. Les philosophes définissent l'homme, un animal éducable et perfectible ; mais évidemment cette définition flatteuse ne saurait s'appliquer aux socialistes. Les socialistes ne veulent pas s'instruire, car ils ont la science infuse ; ils ne veulent pas revenir sur leurs erreurs, car ils se prétendent infaillibles. Les plus sévères leçons de l'expérience demeurent pour eux comme non avenues.

Si on les laissait faire aujourd'hui, par exemple, savez-vous ce qu'ils nous donneraient en fait de progrès ? Ils nous donneraient les doctrines du Luxembourg ! Vainement leur remet-on sous les yeux le tableau des effroyables maux que la seule exposition de ces doctrines de malheur a causés dans le pays ; vainement leur fait-on remarquer que les ouvriers eux-mêmes ont fini par en apercevoir l'absurdité et la folie, ils répondent invariablement : « Les doctrines du Luxembourg sont la loi et les prophètes. Il faut organiser le travail. Il faut détruire la tyrannie du capital et l'exploitation de l'homme par l'homme. Il faut supprimer le prolétariat et la misère au moyen de l'Association (par un grand A). Et tous ceux qui ne pensent pas comme nous sont des royalistes ! »

Le moyen, disait Pascal, le moyen de répondre à un homme qui vous appelle tison d'enfer ! Le moyen d'opposer la moindre bonne raison à ce terrible argument : royaliste ! Royaliste, cela répond à tout, car royaliste cela signifie gueux, canaille, pas républicain, orléaniste, légitimiste, bonapartiste, malthusien, exploiteur qui vit de la sueur de l'ouvrier, mangeur d'enfants, etc., etc. C'est le « tison d'enfer » de Pascal, ou mieux encore, c'est le fameux mot turc du *Bourgeois gentilhomme*, ce mot turc qui signifiait tout un discours, et quel discours ! Ils ont tout dit, les mamamouchis du socialisme, quand ils ont dit : Royaliste !

Eh bien ! cherchez dans les discours de MM. Nadaud, Boysset, Madier de Moutjau, et dites-nous si l'on y trouve autre chose que le fameux mot turc ? Toutes leurs belles tirades oratoires ne se résument-elles pas en ceci : « L'ouvrier est misérable, horriblement misérable, et cependant il y a des moyens certains, infaillibles de le tirer de la misère. Ces moyens, vous les connaissez, car on vous les a enseignés au Luxembourg. Si vous ne les employez pas, c'est que vous êtes des royalistes ! »

Voilà, n'est-il pas vrai, le résumé fidèle des discours des coryphées du socialisme. Nous n'exagérons point. M. Nadaud, par exemple, nous a-t-il débité autre chose qu'une vieille tartine du Luxembourg ? M. Nadaud veut comme M. Louis Blanc l'organisation d'un système d'association sous le patronage de l'État. Il veut même, de plus que M. Louis Blanc, la fixation d'un minimum de salaire pour les ouvriers qui demeureraient en dehors des associations. Enfin, M. Nadaud mettant en théorie la pratique des briseurs de presses mécaniques des premiers jours de la révolution, dénonce les funestes effets de l'introduction des machines dans l'industrie.

Tout a été dit sur les associations subventionnées par l'État, et mieux encore l'expérience a prononcé. C'est un fait aujourd'hui bien avéré que les associations ouvrières comme les autres n'ont rien à gagner à être patronnées et subventionnées par l'État. On leur a donné 3 millions qu'elles ont dévoré sans profit aucun ; on leur donnerait trois cents que l'expérience n'en vaudrait pas mieux ! D'ailleurs, est-ce que les contribuables sont assez riches pour faire les frais de ces coûteuses expériences ? Parce qu'il aura plu à M. Louis Blanc ou à Nadaud d'inventer une panacée sociale quelconque, la société sera-t-elle donc forcée de faire les frais de l'expérience ? Mais si la société agissait avec cette libéralité, que de Louis Blanc et de Nadaud ne verrions-nous pas surgir ? Ne verrions-nous pas apparaître à toutes les fentes de notre vieil édifice social, de ces lézards humanitaires qui accourraient se chauffer au bon soleil de la subvention ? N'est-ce donc pas bien assez déjà de ceux que nous avons !

Le minimum des salaires ! Mais est-ce que l'expérience n'en a pas été faite ? N'avons-nous pas eu le maximum du prix des denrées, ce qui revient au minimum du prix des salaires ? Qu'a donc produit cette expérience ? Une misère effroyable, universelle, la destruction de toute industrie et de tout commerce, la famine, le désespoir et la mort ! 1793 et 1794 en un mot ! Est-ce qu'on peut imposer un minimum aux salaires ? Est-ce qu'on peut décréter que les ouvriers seront nombreux ou qu'ils seront rares ? que les épargnes destinées à la production seront considérables ou qu'elles seront faibles ? que les ouvriers feront beaucoup d'enfants ou qu'ils en feront peu ? qu'ils émigreront ou qu'ils resteront attachés au lieu de leur naissance ? Est-ce que tous ces éléments qui contribuent à déterminer la fixation du prix des salaires n'échappent pas au pouvoir du législateur ? Autant vaudrait que le législateur se mêlât de fixer le niveau de la température, les degrés de la chaleur et du froid, de l'humidité et de la sécheresse, que de fixer le niveau des salaires, les degrés multiples, infinis, de la rémunération du travail.

Les machines ! M. Nadaud n'aime pas les machines ; il pense qu'elles sont nuisibles aux ouvriers ; mais que feraient donc les ouvriers sans les machines ? Qu'aurait fait jadis M. Nadaud sans sa truelle, une machine ! Que ferions-nous sans notre plume, une autre machine ! Où s'arrêter si l'on proscrit les machines ? Ne faudra-t-il pas en revenir aux ongles et aux dents, ces machines naturelles et primitives dont se servaient nos pères ? Et si nous en revenions là, croit-on bien que les légions d'ouvriers que l'industrie alimente aujourd'hui trouveraient encore de quoi subsister ? N'est-ce pas à l'invention des machines de plus en plus perfectionnées de l'industrie que sont dus tous les progrès du bien-être et de la civilisation ? Et n'est-il pas honteux vraiment qu'au XIX^e^ siècle, dans une Assemblée française, une protestation ait pu se faire entendre contre les machines ? N'est-il pas singulier en même temps que cette protestation soit sortie de la bouche d'un des hommes qui se disent spécialement les représentants du progrès et de la civilisation ?

Certes, nul ne désire plus ardemment que nous-mêmes l'amélioration du sort des classes laborieuses. Nous savons parfaitement que la condition de l'ouvrier n'est pas ce qu'elle devrait être. Sans exagérer les misères des classes ouvrières, nous ne les nions pas non plus. Nous ne sommes pas les docteurs Pangloss de la société actuelle comme on veut bien nous en accuser. Nous croyons que la condition des masses doit être améliorée, et qu'elle peut l'être ! Nous croyons qu'il y a actuellement des reformes économiques, pratiques, possibles, et nous ne passons pas un seul jour sans les recommander, sans les discuter. Mais ce que nous ne pouvons souffrir, c'est qu'on se fasse une arme des mesures sociales pour exciter la haine du pauvre contre le riche ! C'est que des vendeurs d'orviétan humanitaire viennent nous imputer à crime les souffrances d'un malade dont la santé nous est plus chère qu'à eux-mêmes, parce que nous ne voulons pas user de leurs drogues ; c'est que ces empoisonneurs-là se fassent passer pour des Vincent de Paule ou des Belzunce, et qu'ils nous signalent, nous, comme des empoisonneurs ; c'est qu'ils recouvrent leur détestable ignorance et leur damnable hypocrisie du manteau de la charité et de l'amour de l'humanité ! Voilà ce que nous ne pouvons souffrir et voilà ce que nous ne cesserons jamais de stigmatiser et de maudire, dussent nos adversaires nous jeter à la tête mille fois leurs « tison d'enfer » ; dussent-ils aujourd'hui plus que jamais nous signaler aux vengeances populaires, et demain nous faire couper le cou comme royalistes !

Sur l'annonce d'une abdication du Pape

[4 février 1851.]

Une correspondance du *Times*, datée de Rome, 18 janvier, annonce que S. S. le pape Pie IX aurait manifesté l'intention d'abdiquer, et que cette résolution ferait maintenant l'objet de secrètes délibérations des cardinaux. Le correspondant ajoute que la question se trouvait assez avancée pour qu'on pût déjà désigner le couvent dans lequel Pie IX se propose de passer le reste de sa vie.

Nous croyons que le correspondant du *Times* est mal informé. Que lord Palmerston désire l'abdication de Pie IX, c'est possible ; mais que Pie IX soit d'accord sur ce point avec lord Palmerston, c'est ce qui nous paraît peu probable. Nous engageons donc le *Times* à se montrer moins prompt à donner les souhaits de ses correspondants pour des réalités.

Sur un article de Michel Chevalier relatif à l'enquête agricole

[4 février 1851.]

Nous trouvons dans le *Journal des Débats* un remarquable article de M. Michel Chevalier sur la discussion de l'enquête agricole et industrielle. M. Michel Chevalier fait remarquer d'abord combien sont nuisibles, au point de vue même de l'intérêt des classes laborieuses, les excitations haineuses des champions du socialisme :

« Il n'est pas difficile de comprendre que l'entreprise de l'amélioration du sort des masses est assez complexe pour exiger le concert de tous les efforts ; et comment se concertera-t-on si de part et d'autre on se déteste ou l'on se méfie ? Chacun dans cette œuvre a des devoirs à remplir. Les seuls amis des classes ouvrières seront désormais ceux qui leur parleront non de leurs droits, dont on a surexcité en elles l'idée, mais de leurs devoirs. Si la Montagne veut prouver qu'elle poursuit non une vaine popularité, mais bien l'amélioration populaire, qu'elle inspire aux populations le sentiment du devoir, qu'elle leur apprenne à réaliser d'abord, parmi les conditions de leur progrès, celles qui dépendent d'elles-mêmes. »

M. Michel Chevalier signale ensuite l'impossibilité où se trouvent les législateurs de supprimer la misère à coups de décrets :

« Les décrets d'une Convention nationale peuvent bien prendre les capitaux des riches et les donner aux associations ouvrières, mais ils seront toujours impuissants à inspirer aux hommes qui ne l'au-

raient pas, le solide esprit de discipline et l'énergique sentiment du devoir, sans lesquels toute association pour un travail commun doit avorter misérablement. S'il s'agit d'association pour la consommation, est-ce que ce sont des décrets qui donneront aux hommes la tolérance réciproque, la réserve et la discrétion qui cimenteront la société une fois formée ? Est-ce que ce sont des décrets qui préserveront des passions, et empêcheront les mauvais sentiments de la dissoudre ? Non.

Les éléments conservateurs, qui fortifient et font durer les associations, c'est nous-mêmes qui nous les donnons. La pratique de l'association suppose de la sorte un grand avancement moral. Donc, lorsqu'on signale à des hommes l'association comme un remède à la misère, on est tenu d'appuyer sur la nécessité pour chacun de se placer d'abord, par un travail sur soi, dans les hautes conditions morales qu'exige l'association. Malheureusement ce n'est pas du tout le langage que l'honorable M. Nadaud et ses amis ont tenu dans ces trois séances. »

Mais si l'éloquent écrivain condamne les illusions de la Montagne, il ne pense pas non plus que tout aille pour le mieux dans la meilleure des sociétés possibles ; il ne pense pas, comme M. Thiers, par exemple, que tout ce qu'il y avait à faire pour améliorer le sort des masses, a été fait dans la nuit du 4 août 1789 :

« La Montagne, dans cette discussion, a eu le grand tort de se cramponner à l'une des opinions extrêmes et impossibles. L'extrême opposé est celui auquel, de l'autre côté des Pyrénées, M. Denoso Cortès consacre une éloquence faite pour soutenir une meilleure cause, et qui vaut au célèbre orateur espagnol beaucoup d'applaudissements de ce côté-ci des monts. Il consiste à dire aux masses populaires, qui veulent du bien-être, et qui se flattent de l'obtenir pour leurs enfants au moins, si ce n'est pour elles-mêmes, que c'est un désir impie ; que, quelque effort qu'elles fassent, elles n'atteindront jamais le bien-être, non plus que les générations après elles : que ceux qui les engagent à l'espérer et à le poursuivre, même par le travail et l'ordre, les abusent ; que quiconque entretient les hommes de la richesse est un sophiste dangereux, un socialiste déguisé.

Ce système est contraire à la fois à toutes les notions de la justice distributive ; il est offensant pour la bonté de la Providence, parce qu'il fait de cette terre un séjour sans espoir, comme l'enfer de Dante ; il n'est pas chrétien, et ne peut que faire des ennemis à la religion, puisqu'il la représente comme opposée à un vœu très légitime, celui d'améliorer son sort par un labeur soutenu et par une bonne conduite ; il est impolitique, car il provoque les classes populaire à se soulever dans leur désespoir pour avoir au moins ce que M.

Proudhon appelle un *mardi gras*. J'ai hâte d'ajouter que ce système n'a pas trouvé de défenseurs dans l'Assemblée : aucune voix n'a fait entendre ces exagérations désespérantes.

Mais si personne n'a répété, contre le désir du bien-être qui anime et agite les classes ouvrières, les anathèmes de M. Donoso Cortès, il ne faut pas se dissimuler qu'il règne dans un certain nombre d'esprits une disposition qui a plus d'un rapport avec la pensée de l'orateur castillan ; il y a dans l'Assemblée beaucoup de personnes qui se sentent mal à l'aise quand on parle de la misère ; elles aimeraient qu'on tînt le sujet entièrement à l'écart, qu'il n'en fût pas plus question que s'il n'existait pas. Elles ont un penchant prononcé à accuser d'hyperbole toute description qu'on en fait, toute statistique qu'on en présente.

Quiconque voudrait fixer l'attention de l'Assemblée sur ce sujet, lui déplaît. C'est un des motifs pour lesquels l'économie politique est très peu en faveur sur beaucoup de bancs du parti de l'ordre dans l'Assemblée. Plus d'un représentant la confond dans une même réprobation avec le socialisme, et soutient que c'est une seule et même chose, oubliant que le lendemain de la révolution ce fut elle qui demanda raison au Luxembourg de ses folies, et que c'est encore elle qui fournit aux orateurs les arguments dont ils se servent avec succès pour combattre les propositions de M. Nadaud. »

M. Michel Chevalier signale, en conséquence, les réformes possibles, pratiques ; réformes qui se trouvent aujourd'hui en voie d'application dans toute l'Europe, excepté en France :

« Nous avons cette bonne fortune, quant à notre sécurité du moins, sinon quant à notre renommée d'initiative parmi les nations, que d'autres nous ont précédés dans la voie, qu'ils ont expérimenté, qu'ils ont obtenu des résultats propres à nous éclairer, et qui autorisent beaucoup d'espérances. L'Angleterre a accompli de grandes améliorations populaires. La Belgique, qui est à nos portes, et qui a plus de ressemblances avec nous, s'est signalée aussi dans sa sphère plus modeste, et c'est ainsi que ces deux États ont été sauvés, en 1848, de la terrible épreuve des révolutions. »

Enfin M. Michel Chevalier conjure l'Assemblée et le gouvernement de réaliser le plus promptement possible ces réformes salutaires.

« Un plus long ajournement n'est pas possible. Le temps presse. Nous ne sommes plus qu'à quinze mois du jour où les ouvriers des villes et des campagnes descendront dans le forum pour élire les deux grands pouvoirs de l'État, l'Assemblée et le Président. Rappelons-nous nos angoisses de mars et d'avril 1848, alors que les masses populaires étaient les arbitres de la patrie, que notre fortune, notre

existence étaient à leur merci. Souvenons-nous des engagements que nous aurions consenti alors à souscrire ; eh bien ! dans quinze mois nous serons dans le même défilé. Les populations auront à opter alors entre nous et les socialistes, qui leur promettent des merveilles. À nous d'aviser pour qu'elles ne balancent pas. »

Nos lecteurs savent que nous n'avons pas cessé un seul instant de recommander ces réformes dont M. Michel Chevalier vient de se faire, encore une fois, l'éloquent avocat. Comme lui, nous sommes convaincus que le véritable moyen d'enlever aux socialistes l'appui des masses laborieuses, c'est de réaliser une grande réforme populaire. Comme lui, nous sommes convaincus que le meilleur moyen de venir à bout de l'utopie, c'est de donner au peuple une réalité satisfaisante. Comme lui, nous pensons que le meilleur antidote du socialisme, c'est la *vie à bon marché*. Puissent le gouvernement et l'Assemblée être du même avis que nous !

Sur une polémique entre la *Voix du Proscrit* et le *Vote universel*

[5 février 1851.]

Une polémique des plus instructives s'est engagée entre la *Voix du Proscrit* et le *Vote universel*. On sait que le journal de l'émigration rouge avait vivement blâmé le silence que les orateurs de la Montagne ont gardé dans les dernières discussions de l'Assemblée. Les Montagnards de Paris ont répondu, non sans une certaine aigreur, à leurs frères de Londres. Ils leur ont reproché notamment « des comportements qui ne peuvent trouver leur excuse que dans les illusions et les impatiences de l'exil. » C'était vif ! Mais les Montagnards de Londres qui sont en fonds d'aigreur et de rhétorique, n'ont pas manqué la réplique. Vous nous accusez d'être des impatients, ont-ils dit aux rédacteurs du *Vote universel*, eh bien ! savez-vous ce que vous êtes, vous autres ? Vous êtes des défaillants. Oui, des défaillants ! Et la preuve, c'est que vous n'avez pas craint de déclarer que si M. le président de la République proposait des réformes utiles et salutaires, vous les soutiendriez, *même côte à côte avec la Patrie*.

Côte à côte avec la *Patrie* ! Comprenez-vous la portée de ce « côte à côte » dans la bouche des Montagnards de Londres ? Côte à côte avec la *Patrie*, c'est-à-dire que vous abandonnez misérablement la cause de la révolution, de la démocratie, du bonnet rouge, du niveau, de la très sainte tradition de 1793, sans parler de celle du Conservatoire et du vasistas ; c'est-à-dire que vous êtes des renégats, des traîtres, des courtisans de l'Élysée, ou tout au moins des niais, des

dupes, des incapables ou des défaillants. Car « côte à côte avec la *Patrie* » signifie tout cela et pis encore. C'est la *tarte à la crème* des beaux esprits et des forts génies de la République rouge !

Aussi devons-nous dire que le *Vote universel* en a été abasourdi et ahuri au point de ne rien trouver à répondre à la remontrance de ses frères de Londres. Le *Vote universel* a compris sa faute ! Il a compris qu'il s'était engagé dans une voie de perdition, « côte à côte avec la *Patrie* ». Il a compris que son devoir de vrai démocrate devait consister à combattre quand même toutes les mesures que proposerait le gouvernement, dussent-elles lui sembler bonnes, salutaires, favorables au bien-être des masses ; il a compris, disons-nous, qu'il devait les repousser quand même, *parce qu'elles* émanaient du gouvernement. Il a compris que le devoir du vrai démocrate devait être de démolir le gouvernement *per fas et nefas* [1], et, par cette conduite, de ne se trouver jamais « côte à côte avec la *Patrie* ».

Voilà pourquoi le *Vote universel* n'a pas répondu à la *Voix du Proscrit*. Le *Vote universel* s'égarait : il voulait faire de l'opposition consciencieuse, on lui a démontré qu'il fallait faire de l'opposition systématique, sous peine de passer pour traître et renégat. Le *Vote universel* a cédé ; il a consenti à passer par le vasistas de la *Voix du Proscrit*. Sa conscience pourra en murmurer, mais du moins il ne sera plus exposé à marcher « côte à côte avec la *Patrie* ».

Sur l'ouverture du parlement anglais

[6 février 1851.]

Le parlement anglais a été ouvert hier par la reine en personne. Nous donnons plus loin le discours de Sa Gracieuse Majesté[2], ainsi que le commencement des débats de l'adresse. Sauf l'inévitable passage relatif à « l'agression papale », ce discours n'offre qu'un médiocre intérêt. La reine annonce qu'elle continue à entretenir les relations de paix et d'amitié avec les puissances étrangères, sans faire spécialement mention de la France ; elle s'applaudit de ce que l'état de l'industrie et du commerce est des plus satisfaisants, et elle regrette que l'agriculture ne se trouve pas tout à fait aussi favorisée.

De reste, elle n'annonce aucune réforme importante dans la législation économique du pays. Il est vrai que les plus grosses réformes sont faites, et qu'il ne s'agit plus guère, maintenant, que de les soutenir contre la réaction protectionniste.

[1] Par tous les moyens.
[2] Ici non reproduit.

Tout l'intérêt du discours royal se trouvait naturellement concentré dans le paragraphe relatif à cette terrible affaire du rétablissement de la hiérarchie catholique qui a mis en émoi tous les fidèles et loyaux protestants de la vieille Angleterre. La reine ne pouvait se dispenser de faire allusion à « l'invasion outrageuse » du clergé catholique romain. Comme chef spirituel et temporel du clergé anglican, n'était-elle pas obligée de déployer toute son énergie pour repousser la concurrence d'une Église rivale ? Elle n'y a pas manqué. Cependant le passage relatif à la hiérarchie catholique est passablement ambigu.

La reine annonce bien, à la vérité, l'intention formelle de maintenir « les droits de la couronne » ; mais d'un autre côté, elle fait profession aussi de son respect pour « la liberté religieuse si justement appréciée par le peuple anglais. » N'est-ce pas fort élastique ? Nous saurons, du reste, bientôt de quelle façon la reine entend concilier les droits de la couronne avec ceux de la liberté religieuse ; car les mesures relatives à la hiérarchie catholique doivent être présentées vendredi prochain à la chambre des communes.

On verra, dans le compte-rendu de la séance de la chambre des communes, que M. Roebuck a vertement tancé lord John Russel pour sa déplorable conduite en cette affaire. M. Roebuck a reproché au premier ministre d'avoir démenti en cette occasion tous les précédents de sa vie politique. Lui, le champion constant de la liberté civile et religieuse, il n'a pas craint de se prononcer en faveur de l'agitation anti-catholique, alors que personne ne l'obligeait à dire son avis ; il n'a pas craint de se faire l'auxillaire des profanateurs de la procession de Guy-Fawkes. Triste rôle, à coup sûr, pour un premier ministre d'Angleterre, et surtout pour un ministre libéral.

Le débat sur cette question sera probablement très vif et très passionné. Le ban et l'arrière-ban du parti protectionniste se proposent de donner en faveur des mesures coercitives, et de renforcer même, si cela est nécessaire, celles que proposera le ministère. D'un autre côté, le parti de Manchester, MM. Cobden, Milner, Gibson, Bright, etc., unis à une fraction des peelistes et du parti de la jeune Angleterre, ont manifesté l'intention formelle de s'opposer à toute mesure restrictive de la liberté religieuse.

Il est fâcheux que le gouvernement pontifical vienne précisément de donner aux restrictionnistes un argument dont ils ne manqueront pas de profiter, en faisant fermer à Rome une chapelle protestante. Mais nous n'en avons pas moins l'espoir que la cause de la liberté et de la tolérance religieuses triomphera en Angleterre des mauvais préjugés des bigots du protestantisme, unis aux champions déconfis du protectionnisme.

Sur l'organisation d'un banquet par Louis Blanc en Angleterre

[7 février 1851.]

M. Louis Blanc, qui n'a pas réussi à organiser le travail en France, s'occupe en ce moment d'organiser un banquet en Angleterre. C'est moins difficile, sans doute, car on trouve partout des gens disposés à dîner, surtout lorsqu'on s'adresse à de bons socialistes, tandis que le « travail » est de sa nature beaucoup moins attrayant, n'en déplaise aux disciples de Fourier. Cependant nous parierions volontiers que M. Louis Blanc ne sera pas plus heureux, cette fois, dans ses tentatives d'organisation, qu'il ne l'a été au Luxembourg. Ce n'est pas que la carte soit bien chère. Il ne s'agit pas d'un dîner de chez M. Soyer ou d'un dîner à Greenwich avec une vingtaine d'entrées de poissons, la soupe à la tortue et l'*ice-punch*. Il n'y aura pas non plus le moindre coulis d'ananas. C'est un modeste dîner à deux shellings par tête, un dîner à la portée des fortunes les plus modestes, presque un dîner des *cuisiniers-réunis*. Et ce n'est pas seulement un dîner à bon marché, c'est encore un dîner patriotique ; c'est une agape destinée à fêter fraternellement l'anniversaire de la révolution de Février. Pourtant, nous le répétons, il y a cent à parier contre un que le dîner n'aura pas lieu, ou que M. Louis Blanc en sera réduit à fêter l'anniversaire de la révolution avec une demi-douzaine de frères hongrois, polonais ou italiens. Voici pourquoi : c'est que M. Louis Blanc s'est chargé lui-même de composer le menu du repas.

S'il ne s'agissait que du menu matériel, M. Louis Blanc pourrait, sans aucun doute, s'acquitter de cette besogne à la satisfaction générale des invités : les fameux dîners du Luxembourg en font foi ! Mais M. Louis Blanc a voulu ordonner aussi à sa guise le menu intellectuel de la réunion, et comme premier plat *obligatoire*, il a composé la formule que voici :

« Notre foi politique et sociale est :

Que tous les hommes sont frères, et tous les peuples solidaires ;

Que là où l'égalité n'existe pas, la liberté est un mensonge ;

Que, de son côté, l'égalité a besoin, pour durer, d'être soutenue par l'esprit de fraternité ;

Que chacun doit à la société tout ce qu'il peut, et que celui-là fait ce qu'il doit qui fait ce qu'il peut ;

Que la société, en retour, doit à chacun tout ce qu'il lui faut, soit comme développement de ses facultés, soit comme satisfaction de ses besoins ;

Que l'éducation doit être commune, obligatoire et par le fait même de l'ordre social, gratuite ;

Qu'elle doit avoir pour objet principal la constatation des aptitudes diverses, chacun ne devant exercer dans la société que les fonctions les plus conformes à ses aptitudes naturelles ;

Que tous ont un droit égal à l'éducation, un droit égal au bonheur, et que, pour tous, le travail est un devoir égal ;

Que c'est là ce qui constitue le principe de l'égalité.

Que l'association en est la forme nécessaire ;

Que le but final de l'association est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels, moraux et matériels de tous par l'emploi harmonique de leurs facultés diverses et le concours fraternel de leurs efforts, ce que résume la formule : — *De chacun selon ses facultés, et à chacun selon ses besoins*.

Que ce grand et noble résultat ne peut être scientifiquement atteint que par la mise en commun de toutes les forces, pour la production, et de tous les produits pour la consommation ;

Que c'est là que les institutions doivent tendre avec mesure, selon les inspirations de la conscience publique, progressivement, mais invariablement ;

Que tel doit être le but de tout pouvoir démocratique, c'est-à-dire issu du suffrage universel, temporaire, responsable et révocable, ce qui revient à la formule : *État serviteur* ;

Que, par conséquent, la révolution qui a commencé à abattre l'aristocratie des titres et des possessions féodales, qui doit finir par abattre l'aristocratie de la fortune et celle de l'intelligence, ne sera véritablement accomplie que le jour où il n'y aura plus ni accaparement des instruments de travail, ou *capitalisme*, ni avantages ou distinctions quelconques dérivant du fait héréditaire, ni, enfin, privilèges matériels, quels qu'ils soient, conférés à la capacité, l'oppression par l'intelligence étant tout aussi injuste et plus criminelle encore que l'oppression par la force.

Citoyens, tels sont nos principes. »

On a déjà reconnu la vielle formule du Luxembourg, la formule du communisme. Eh bien ! M. Louis Blanc impose, pour première condition, à ses dîneurs à 2 shellings, de se bourrer l'estomac de cet affreux plum pouding communiste, rance et moisi ! Quiconque fera la grimace sera immédiatement expulsé du banquet. Du reste, tout le monde sera *libre* d'y assister. M. Louis Blanc affirme que « le comité a voulu se dégager de tout esprit de coterie » en adressant sa circulaire ; qu'il a lancé ses invitations uniquement au nom de la formule : *Liberté, égalité, fraternité*. Seulement, il a cru devoir « expliquer et développer clairement, franchement cette formule » ; et pour être

plus sûr que personne ne s'en écartera, il a cru aussi devoir soumettre, avant le 15 février, tous les toasts à la censure préalable des membres du comité.

On a beaucoup médit de la liberté de Figaro ; mais n'est-il pas évident que cette liberté-là était cent fois plus libérale que celle de M. Louis Blanc ? Figaro n'aurait jamais songé, certes, à demander une profession de foi à ses pratiques, avant de leur faire la barbe. M. Louis Blanc exige, lui, que l'on pense à sa façon pour dîner avec lui, et il veut obliger les émigrés de Londres à fêter, non pas l'anniversaire de *la* République, mais l'anniversaire de *sa* République. Il est évident que la formule de M. Louis Blanc laisse loin derrière elle la fameuse définition de Figaro. Mais, il reste à savoir si M. Louis Blanc trouvera, même à Londres, beaucoup de gens disposés à dîner selon sa formule ?

Sur les débats à la Chambre des communes

[8 février 1851.]

À la fin de la séance du 5 février, la chambre des communes a repoussé une motion de M. Brotherton, tendant à ce qu'aucun vote ne soit plus donné passé minuit. La chambre a entendu ensuite lord Dudley Stuart, M. Hume et lord Palmerston sur la question des réfugiés hongrois.

« J'ai à signaler, a dit lord Dudley Stuart, dans le discours de la couronne, comme dans l'adresse, une lacune que je regrette. J'aurais voulu quelques mots officiels donnant l'assurance que la Grande-Bretagne continue d'interposer ses bons offices dans l'intérêt des réfugiés Hongrois. J'aurais aimé que le noble lord (J. Russell) pût nous dire (parce que cela eût été très honorable pour lui et pour nous) que Kossuth n'était plus prisonnier de l'Autriche, contrairement aux vœux de la nation anglaise. (Écoutez !) J'aurais désiré aussi que le gouvernement anglais nous informât que, grâce à son influence, les bons patriotes de la Hesse avaient été sauvés, au lieu d'être écrasés par des cours hostiles et ruinés dans toutes leurs tentatives pour préserver leurs libertés constitutionnelles. (Écoutez !) »

À cette question reproduite par M. Hume, lord Palmerston a répondu que les démarches faites par l'ambassadeur d'Angleterre pour obtenir la délivrance des prisonniers hongrois n'avaient pas encore été couronnées de succès.

Lord Duddley Stuart s'est très vivement prononcé contre toute mesure coercitive dans l'affaire de la hiérarchie catholique.

« Je trouve ridicule, a dit le noble lord, que des hommes libéraux veuillent présenter un bill pour empêcher des hommes de prendre... quoi ? un nom ou un titre ! Le ministère ferait bien mieux de donner son attention à des choses plus sérieuses, et d'accorder au peuple quelque reforme dans sa représentation. Pour ma part, je regrette qu'en adoptant des mesures contre le pape, on dévie du grand principe de la tolérance. »

Dans la séance du 6, lord John Russell a déposé une proposition conçue en ces termes :

« Si la proposition d'une adresse à la couronne rencontre de l'opposition, la chambre ne s'en occupera qu'en comité général, à moins que cette adresse ne traite d'objets antérieurement soumis à un comité spécial. »

Cette proposition a été vivement combattue par MM. Nerries, Goulburn et Gibson. Lord John Russell a consenti à la retirer provisoirement jusqu'à mardi, puis la chambre s'est ajournée.

Dans la séance du 6, à la chambre des lords, le marquis de Lansdowne, répondant au marquis de Londonderry, a déclaré que l'intention du gouvernement était de supprimer la fonction de lord lieutenant de l'Irlande ; mais, qu'avant de s'occuper de plusieurs questions importantes, il ne pouvait fixer l'époque de la présentation de cette mesure.

On passe à l'affaire de l'agression papale.

Le comte de Fitz-William demande à son noble ami le comte Minto de déclarer s'il est vrai, ainsi que le bruit en a couru, qu'il ait été informé de l'intention du gouvernement romain de faire ce que l'on a nommé l'agression papale, et consulté à ce sujet.

« Le comte Minto. — Je déclare, sans hésiter, à mon noble ami, ainsi qu'à la Chambre, qu'il n'y a rien de vrai dans le bruit qui a couru à cet égard, ni même dans aucune partie de ce bruit. (Écoutez ! Écoutez !) Pendant le temps que j'ai passé à Rome, je n'ai eu aucune espèce de conversation sur ce chapitre, il n'y a même jamais été fait allusion directe ni indirecte. (Écoutez ! Écoutez !) Je le répète, dans aucun des entretiens que j'ai eus avec le pape et avec le cardinal secrétaire, il n'a été fait seulement la moindre allusion à l'intention que l'on aurait eue d'établir une hiérarchie catholique dans ce pays. Aucune communication, ni publique ni privée, ne m'a été faite pendant mon séjour à Rome, et personne ne m'en a non plus parlé, ni en public ni en particulier. Je déclare donc que j'ai été autant surpris que qui que ce soit des bruits qui ont circulé à ce sujet. »

Après quelques débats insignifiants, la chambre s'ajourne.

— La veille, une réunion importante des membres de la chambre des communes, appartenant au parti protectionniste et religieux, a eu lieu chez lord Stanley. Le noble lord a déclaré que l'opposition protectionniste tout entière devait appuyer les mesures coercitives ; mais, a-t-il ajouté, si le premier ministre manque à la tâche qu'il a entreprise, il n'est plus digne dès ce moment de gouverner la maison britannique ; car des demi-mesures ne seraient propres qu'à amener de nouvelles usurpations, de nouvelles agressions, de nouvelles insultes, et à redoubler l'agitation des esprits. Sir Robert Inglis, qui paraissait pour la première fois chez le noble lord, a donné sa pleine et entière adhésion aux paroles de sa seigneurie.

Sur le budget de 1852

[9 février 1851.]

D'après l'exposé que M. le ministre des finances a présenté hier à l'Assemblée, les recettes pour l'exercice ordinaire de 1852 sont estimées à 1 382 663 416 fr.

Les dépenses à 1 372 978 828

L'excédent des recettes s'élève donc à 9 684 588 fr.

Mais, outre le budget ordinaire, il y a, comme on sait, le service extraordinaire. Celui-ci s'élève à 74 millions, qui tomberont, comme de coutume, à la charge de la dette flottante.

Le budget voté pour 1851 se soldait par un excédent de 4 137 249 fr. seulement. La situation s'est donc améliorée d'une somme de 5 517 359 fr., qui a été obtenue par des augmentations de recettes montant à 11 283 688 fr., tandis que les crédits n'ont été accrus que de 5 736 319 fr.

Il est regrettable, toutefois, qu'au lieu de diminuer la somme des dépenses, on ait été obligé de l'augmenter, surtout en présence du chiffre élevé et sans cesse croissant des découverts à la charge de la dette flottante. Ce chiffre est actuellement de 646 873 600 fr. Il se compose de tous les découverts des exercices antérieurs, y compris ceux de 1851. À la vérité, dans l'opinion de M. le ministre des finances, ce fardeau, si lourd qu'il soit, n'est pour le pays ni un grand danger ni un grand embarras.

D'abord, le Trésor possède pour 43 millions d'obligations des chemins de fer de Rouen et du Nord, il est autorisé aussi à faire vendre 22 713 hectares de bois, dont on évalue le produit éventuel à 25 millions : en outre, la concession de nos grandes lignes de chemins de fer permettra d'alléger d'autant notre budget des travaux

publics, et de faire rentrer même le gouvernement dans une partie de ses dépenses.

D'un autre côté, ajoute M. le ministre des finances, la composition de la dette flottante et les ressources actuelles dont le Trésor peut disposer, sont de nature à rassurer les esprits. Au 1er février, le Trésor public possédait, tant à son comptoir central qu'à la Banque de France, 94 millions, et il avait encore 31 millions à encaisser sur l'adjudication de rentes négociées par M. Achille Fould ; ce qui donne un total de 125 millions immédiatement disponibles. Enfin, la dette flottante se compose en grande partie de fonds dont le remboursement n'est presque jamais exigé. Tels sont les fonds des communes pour 129 millions ; les avances des receveurs généraux pour 71 millions ; les fonds des caisses d'épargne pour 134 millions ; ceux de la caisse des dépôts pour 30 millions : ensemble 374 millions. Viennent ensuite 113 millions de bons du Trésor, dont le renouvellement paraît assuré, nonobstant l'abaissement du taux de l'intérêt, et les avances de 100 millions faites par la Banque, pour lesquelles cet établissement n'a pas en ce moment de meilleur emploi que les emprunts de l'État.

La situation de nos finances n'a donc rien de périlleux. Seulement, il ne faudrait pas non plus en exagérer les avantages. N'oublions pas que la moindre secousse suffirait pour détruire cet équilibre si péniblement maintenu, et pour nous plonger dans d'inextricables embarras. Notre budget ordinaire est en équilibre, soit ! mais il faut que le maintien de la sécurité publique permette aux recettes de se développer régulièrement. Quant aux dépenses extraordinaires, ou du moins à celles que l'on est convenu de ranger sous cette rubrique, et qui ne sont, hélas ! que trop ordinaires, elles vont croissant d'année en année : elles étaient de 67 millions pour 1851 ; elles seront de 74 millions pour 1852.

Or, nous ne voyons pas que l'on s'occupe sérieusement des moyens de les couvrir d'une manière définitive. Il y a bien sans doute la ressource de la consolidation de la dette, c'est-à-dire de l'augmentation du chiffre des rentes inscrites au grand-livre de la dette publique ; mais c'est là, comme on sait, une autre manière d'augmenter notre passif, sans rien ajouter à nos ressources. D'ailleurs est-il prudent d'augmenter incessamment en pleine paix le chiffre de la dette publique ? Que ferions-nous donc si nous avions une guerre à soutenir ?

Nous n'ignorons pas que l'on a fait depuis février des réductions assez considérables dans les impôts, ce qui a naturellement diminué les ressources du budget. Ainsi, M. le ministre des finances rappelle que le sel a été dégrevé de 51 millions, l'enregistrement de 6 mil-

lions, la contribution foncière de 27 millions, la poste de 6 millions. C'est un revenu total de 90 millions dont le Trésor a été privé. Il est juste de tenir compte de ces diminutions d'impôts. Mais enfin, il n'y a pas moyen de revenir sur des dégrèvements qui ont été pendant si longtemps sollicités par les populations.

Il n'y a donc que deux choses à faire si l'on veut replacer notre budget dans une situation normale, si l'on veut s'arrêter une bonne fois sur la pente du déficit. Il faut ou réduire les dépenses publiques ou bien augmenter les recettes par une réforme économique dans le genre de celle que sir Robert Peel a introduite en Angleterre, et, ce qui serait mieux encore, faire à la fois l'un et l'autre. Or, nous regrettons de voir que les dépenses annoncées pour 1852, bien loin de présenter une diminution, s'élèvent plus haut encore que celles de 1851. Au budget de l'instruction publique, par exemple, il y a une augmentation de 1 112 509 fr., destinée en grande partie à améliorer la situation des instituteurs primaires ; au budget des cultes, une augmentation de 544 250 fr. pour le clergé paroissial ; au budget de la guerre, un accroissement total de 979 441 fr., toute compensation faite.

Que ces augmentations de dépenses soient nécessaires, indispensables, nous le voulons bien. Mais si l'on y regardait de près, ne pourrait-on pas bien faire aussi quelques réductions dans notre immense personnel administratif, en simplifiant les rouages de la bureaucratie ?

Que si l'on craint de déplacer des existences, de susciter des mécontentements par des réductions dans les dépenses publiques, ne pourrait-on pas, du moins, essayer d'une réforme économique pour augmenter les recettes ? Lorsque sir Robert Peel a commencé ses fameuses réformes, le Trésor britannique se trouvait à peu près dans la même situation que le nôtre ; depuis plusieurs années les dépenses dépassaient régulièrement les recettes. Ne ferions-nous pas bien de profiter de l'expérience de nos voisins et d'employer comme eux, pour remettre définitivement notre budget en équilibre, ce procédé économique et salutaire, qui consiste à réduire les impôts de consommation afin de les rendre plus productifs ?

Nous sommes heureux de constater, au surplus, que la situation financière a reçu une amélioration sensible depuis deux ans. L'ordre et la sécurité rétablis dans le pays ont fait renaître déjà dans une certaine mesure la prospérité dans les finances. Que cette situation se maintienne, que le pays continue de jouir du repos dont il a besoin pour faire ses affaires, et la situation du Trésor continuera de s'améliorer, surtout si l'on a soin d'introduire dans notre régime économique des modifications devenues indispensables. « Faites-moi la

bonne politique, disait un ministre de la Restauration à la chambre des députés, et je vous ferai de bonnes finances. » Le mot ne pourrait-il pas être répété aujourd'hui avec à-propos ?

Sur les débats à la Chambre des communes

[10 février 1851.]

Nous recevons la fin de la séance du 7, dans laquelle lord John Russel a exposé la conduite qu'il se proposait de suivre au sujet du rétablissement de la hiérarchie catholique. Voici les principales dispositions du bill que le noble lord a l'intention de présenter pour réprimer l'agression papale :

1° Les titres que les prélats catholiques ont empruntés à des villes ou à des comtés du Royaume-Uni (y compris l'Irlande) ne seront point reconnus. La prise de possession de ces titres sera même considérée comme un délit.

2° Toute donation faite à des personnes revêtues de ces titres sera considérée comme non avenue.

3° Les anciens statuts qui soumettent la circulation des bulles du pape à la sanction de l'autorité civile, seront remis en vigueur.

Après avoir exposé et développé ces dispositions du bill, lord John Russel a conclu en ces termes :

« Au temps d'Elisabeth, époque où une souveraine protestante occupait le trône, comme nous en avons une aujourd'hui (Applaudissement.), souveraine remplie d'ardeur pour la défense de la religion protestante, il n'a pas été adopté de législation exclusive. Aujourd'hui, tous catholiques romains dévoués au trône et à la constitution, peuvent être en fonctions et siéger dans la législature. Nous n'avons pas fait de la religion un prétexte ni une cause d'exclusion. Si nous en faisons quelqu'une, c'est uniquement pour la défense de nos lois et de notre souveraine. Aussi pouvons-nous dire, comme disait jadis un vieux parlement, du temps des catholiques romains : — Si nous admettons ces empiétements sur la couronne d'Angleterre, si libre de tout temps qu'elle n'a jamais connu aucune soumission terrestre, mais bien la soumission immédiate à Dieu en tout ce qui touche les droits de la couronne, les lois et statuts du royaume pourront être annulés au gré du pape, et il y aura déchirement perpétuel de la souveraineté du roi notre seigneur, de sa couronne, de ses privilèges et de tout son royaume, ce qu'à Dieu ne plaise ! (Applaudissements.) Le parlement catholique romain, à cette époque, proclamait qu'il soutiendrait de tout son pouvoir la couronne et ses privilèges dans ces cas et toutes les fois que l'on tenterait quelque

chose contre la couronne et ses droits. Je proclame les mêmes sentiments. Luttons en tout honneur et de tout notre pouvoir contre ces tentatives. (Applaudissements.) »

Le discours du noble lord a été également mal accueilli par les partisans de la liberté religieuse et par les adversaires des catholiques. MM. Roebuck et Bright, d'une part, M. Disraeli et sir Robert Inglis, de l'autre, ont critiqué avec amertume les mesures proposées :

« Je condamne d'abord, a dit le libéral M. Bright, la lettre de lord J. Russell, et je ne comprends pas comment le ministère a pu penser remédier au mal par le bill qu'il nous a présenté, lorsqu'il n'ignore pas que les persécutions de toute espèce n'ont pu rendre l'Irlande protestante. À quoi sert donc au cabinet l'expérience de l'histoire, puisqu'il ne voit pas que la loi qu'il nous propose fera du catholicisme un véritable patriotisme. Le noble lord a, dans cette séance, repoussé l'intervention des ecclésiastiques dans les affaires temporelles, et nous voyons dans l'autre chambre deux douzaines d'évêques au moins qui siègent d'habitude sur les bancs ministériels.

J'ai lieu de m'étonner en outre, qu'avec une Église qui jouit d'immenses revenus, le pays craigne de voir sa religion ébranlée par les efforts des religionnaires qui n'ont aucun revenu et ne rencontrent que des découragements. Le seul but du bill présenté est de consolider l'Église établie qui, sans ses immenses richesses, ne se soutiendrait pas un mois. Eh bien, ce bill ne saurait atteindre l'objet que l'on se propose, et de plus, il touche à des matières qui sont hors de la compétence législative. »

À son point de vue opposé, M. Disraeli a attaqué plus vivement encore le plan du premier ministre :

« M. Disraeli. — Je ne doute pas, messieurs, que le pays entier n'accueille avec dépit et mortification le bill présenté par le ministère, surtout après l'agitation que celui-ci a fait naître sur cette question. (Écoutez !) Le ministère a mis trois mois à préparer contre une agression (terme formidable qu'il a le premier mis en usage) une arme que je trouve bien faible, bien insignifiante : est-ce donc pour si peu de chose que le lord chancelier avait déclaré vouloir fouler aux pieds le chapeau du cardinal, que le premier ministre avait évoqué les souvenirs de l'Armada, que les comités et les corporations ont tenu des meetings partout ?

Après tout ce grand bruit, que fait-on ? On défend à des prêtes catholiques de prendre des titres que ne portent même pas des prélats protestants ; et à qui s'en prend le noble lord pour présenter cette mesure insignifiante ? Au cardinal Wiseman ? Non ! au synode de Thurles. De telle sorte, que trois mois de contradictions aboutissent à un bill de contradiction ou basé sur des contradictions. Au reste,

devait-on s'attendre à mieux de la part du gouvernement qui a laissé tranquillement le vice-roi d'Irlande, le comte de Clarendon, exprimer par lettre au pape sa vénération profonde ?

La conduite du pape n'a pas été l'effet d'une résolution prise à la légère, croyez-le bien, et l'on en aurait su plus long depuis longtemps à cet égard, s'il avait plu au noble lord Minto de demander à voir ce que le pape lui montrait en lui disant : Ceci vous regarde. En vérité, le comte de Minto est un modèle de discrétion. (On rit.) Pour moi, je ne sache pas qu'il y ait au monde un diplomate aussi peu curieux que lord Minto. (On rit.) Le gouvernement, selon moi, suit une marche, non seulement peu satisfaisante pour le présent, mais encore dangereuse pour l'avenir, sans compter que le grand problème politique demeurera irrésolu.

Il paraît que le noble lord (John Russell) ne pousse pas ses prétentions jusqu'à vouloir cueillir la palme destinée au premier homme de l'époque. Concilier la reconnaissance légale d'une hiérarchie catholique dans un pays protestant, avec un respect saint et complet pour les libertés civiles et religieuses des catholiques romains, c'est là un problème très difficile à résoudre : mais la solution n'est pas impossible, et ce n'est pas, selon moi, dans un concordat avec des principes étrangers que vous devriez le chercher, mais dans le pouvoir intérieur et essentiel d'un parlement anglais.

Voilà au moins une solution digne de fixer l'attention du parlement, et non pas votre mesure insignifiante et qui condamne votre conduite depuis deux mois. Si la chambre adopte le bill proposé, qu'elle le sache bien, elle aura bientôt à lutter contre des difficultés plus grandes et plus inextricables. »

Sir Robert Inglis a porté ensuite le coup de grâce au premier ministre en lui adressant des remerciements pour sa lettre à l'évêque de Durham, et en montrant la contradiction qui existe entre cette lettre et les mesures proposées :

« Je voudrais, a dit ce champion émérite de l'anglicanisme, je voudrais pouvoir remercier aussi le noble lord pour le bill qui vient d'être présenté, mais les dispositions de ce bill sont malheureusement insuffisantes. »

La discussion a été ensuite ajournée à lundi.

À la chambre des lords, le comte de Minto a reproduit les explications qu'il avait déjà données sur sa conduite dans l'affaire de la hiérarchie catholique.

Sur Louis Blanc

[11 février 1851.]

Nous avons reproduit une invitation à dîner, que M. Louis Blanc adressait à ses amis de Londres pour le 24 février. Dans cette pièce, où se trouvait formulé de nouveau le vieux *credo* du Luxembourg, M. Louis Blanc traitait assez mal les droits de l'intelligence. « Il faut, disait-il notamment, abattre l'aristocratie de la fortune et celle de l'intelligence..., l'oppression par l'intelligence étant tout aussi injuste et plus criminelle encore que l'oppression par la force. »

La *République*, qui a pris cette déclaration de guerre à l'intelligence pour une attaque personnelle, s'est empressée de réfuter la doctrine de M. Louis Blanc. Mais celui-ci ne s'est pas tenu pour battu, et nous trouvons dans le *Vote universel* une longue lettre dans laquelle il défend sa doctrine contre la *République*.

Louis Blanc jure ses grands Dieux qu'il n'a jamais voulu supprimer la capacité et l'intelligence. C'est bien honnête et modéré de sa part, et nous lui en faisons notre sincère compliment. Cependant, il y a dans sa lettre certains passages qui ne nous rassurent pas tout à fait, et sur lesquels nous prendrons la liberté grande de lui demander des éclaircissements. M. Louis Blanc déclare que l'intelligence doit être de plus en plus développée, et, cependant, il affirme qu'elle n'a guère entassé jusqu'à présent que des sophismes sur des sophismes ; « que nos montagnes de livres sont des montagnes de livres ; que, pour un livre qui contient la vérité, il y en a mille qui contiennent le mensonge. »

Mais si l'intelligence est déjà si féconde en sophismes, que sera-ce donc quand elle sera plus généralement développée ? Si quelques milliers d'intelligences en travail enfantent des montagnes d'erreurs, que sera-ce quand il y en aura des millions ? Feu le calife Omar, qui pensait absolument comme M. Louis Blanc, ne se montrait-il pas plus logique en faisant brûler « les milliers de livres contenant le mensonge » ? Et Fourier, qui pensait comme le calife Omar, ne montrait-il pas une franchise non moins louable, en déclarant naïvement qu'on pourrait brûler plus tard, sans inconvénient, les 400 000 volumes de philosophie, d'économie politique, etc., qui avaient paru avant la *Théorie des quatre mouvements* ?

Si M. Louis Blanc est convaincu que la vérité tout entière est contenue dans son petit livre de l'*Organisation du travail*, devrait-il avoir plus de respect pour les livres des économistes et des philosophes ? N'est-il pas évident, par exemple, que si l'on continue à laisser circuler des livres pleins d'erreurs et de sophismes sur l'organisation

sociale, comme la *Richesse des nations* d'Adam Smith ou le *Traité d'économie politique* de J.-B. Say, des livres où l'infâme capital se trouve prôné à chaque page, où la libre concurrence elle-même est présentée comme « la bonne mère » de l'industrie et du travail, ces livres là répandront de plus en plus leurs poisons dans l'intelligence des masses, et qu'ils finiront peut-être par rendre impossible toute « régénération sociale » ? Quand on tient dans sa main le bon grain de la vérité, n'est-on pas autorisé à détruire l'ivraie du sophisme et du mensonge ? M. Louis Blanc a posé d'excellentes prémisses ; pourquoi donc a-t-il laissé au calife Omar le soin de tirer les conséquences ?

Ne nous pressons pas, toutefois, de le condamner. S'il ne veut pas détruire brutalement les produits de l'intelligence, il tient du moins en réserve, pour les intelligents, un bon petit régime économique qui ne leur permettra plus guère de donner des produits. On sait que l'intelligence ne travaille pas volontiers pour rien, même quand elle écrit, par exemple, l'*Histoire de la Révolution française*, l'*Histoire de dix ans*, voire le petit livre de l'*Organisation du travail*. L'intelligence, dans ces cas-là comme dans tous les autres, ne se fait pas scrupule de poser ses conditions au libraire, ce travailleur ! Elle va même jusqu'à s'adresser à la libre concurrence pour en obtenir un meilleur prix ; bref, l'intelligence que M. Louis Blanc a « en trop haute estime pour la considérer comme une denrée dont on trafique et qu'on marchande », l'intelligence met ses œuvres au marché, ni plus ni moins que s'il s'agissait de poivre, de cassonade on de jus de réglisse. Elle les ferait vendre à la criée, si ça pouvait lui rapporter un plus gros bénéfice, et si M. Carlier voulait bien le permettre !

M. Louis Blanc a voulu couper court à un abus si criant, et il déclare formellement que, dans son système, les intelligents ne seront pas plus rétribués que les imbéciles. Tous seront rémunérés, non pas selon leurs facultés et selon leurs œuvres, comme dans notre infâme et abominable société, mais selon leurs besoins. Il y aura un comité supérieur qui appréciera les besoins et qui rationnera en conséquence les travailleurs organisés. Et comme M. Louis Blanc a remarqué « que les facultés éminentes trouvent dans le seul fait de leur libre développement et de leur but atteint le plus vif comme le plus glorieux des encouragements », on aura soin de déduire cet encouragement de leur ration matérielle. Après cela, si l'intelligence s'avise encore de faire des siennes, ne faudra-t-il pas vraiment qu'elle ait la vie dure ?

Mais pourquoi donc M. Louis Blanc a-t-il voué à l'intelligence cette haine mortelle ? Est-ce parce qu'elle s'est généralement refusée à comprendre les petits livres de M. Louis Blanc et à les faire adopter

pour l'enseignement primaire ? Nous l'ignorons ; mais, quoi qu'il en soit, la haine existe, et M. Louis Blanc la motive, cette haine, en déclarant que l'intelligence est oppressive, et en lui refusant le droit de *faire des pauvres* : « Si de l'homme sans intelligence, dit-il, l'homme intelligent peut légitimement faire un *pauvre*, pourquoi de l'être débile l'être robuste ne pourrait-il pas légitimement faire un esclave ? » Seulement M. Louis Blanc néglige absolument de nous dire de quelle façon l'intelligence s'y prend pour faire des pauvres. C'est un point qui mériterait pourtant d'être éclairci. Jusqu'à présent on avait cru que l'intelligence faisait des riches et non pas des pauvres ; on avait attribué à l'intelligence les merveilleux progrès de la civilisation et de la diffusion du bien-être dans toutes les classes de la société ; on avait pensé que la Providence nous avait jetés pauvres et nus sur cette terre en laissant à notre intelligence le soin de pourvoir d'une manière de plus en plus complète à la satisfaction de nos besoins ; mais il paraît qu'on s'était trompé, et que bien loin de nous enrichir, c'est l'intelligence qui nous ruine. C'est l'intelligence qui fait les pauvres ! Ayons donc recours aux ignorants si nous voulons croître en prospérité et en richesse, et allons-nous-en dîner, le 24 février, avec les bons démagogues de M. Louis Blanc.

Sur la coalition des houillères de la Loire

[13 février 1851.]

Nous démontrions dernièrement la nécessité d'abaisser notre tarif des houilles pour affranchir notre industrie et nos consommateurs pauvres du tribut que prélèvent sur eux les propriétaires coalisés des charbonnages du Nord et du Midi. Nous signalions à l'attention du gouvernement, d'une part, la coalition des propriétaires de Mons et de Charleroi, qui se sont concertés pour empêcher le prix de la houille de tomber au-dessous d'un certain niveau convenu, sur le marché de Paris ; d'une autre part, la coalition des houillères de la Loire, qui menace sérieusement, depuis plusieurs années, l'industrie du centre de la France. [1]

Nous avons aujourd'hui sous les yeux un rapport plein d'intérêt, adressé, le 14 novembre dernier, au conseil municipal de Saint-Étienne, sur les progrès les plus récents de cette dernière coalition. À la suite de ce rapport, le conseil a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

[1] Voir les articles du 11 et 23 janvier 1851.

« Qu'il est urgent de donner suite à l'enquête judiciaire ouverte en 1847, sur les abus reprochés à la compagnie générale des mines de la Loire ;

Que le gouvernement fasse poursuivre, contre la compagnie générale, l'application des articles 49 de la loi du 28 avril 1810, 6 et 10 de la loi du 27 avril 1838, et des articles 414 et 417 du Code pénal. »

Un grand nombre d'autres conseils municipaux, notamment ceux de Lyon, de Montbrison, de Roanne, de Valence, de Vienne ; les conseils généraux de la Loire, de l'Hérault ; la chambre de commerce de Mulhouse, etc., se sont, à diverses époques, associées aux protestations du conseil municipal de Saint-Étienne, contre les empiétements de la coalition. Avant la révolution, la question fut portée devant la chambre des députés, et elle donna lieu à une vive discussion (séances des 25 et 26 mars 1846), à la suite de laquelle une commission fut nommée pour examiner les faits relatifs à la coalition ; mais les graves évènements qui suivirent firent négliger cette question comme bien d'autres, et la coalition demeura plus que jamais maîtresse du terrain.

Rappelons d'abord, en quelques mots, comment cette coalition s'est formée. Jusqu'en 1837, le bassin houiller de la Loire était demeuré morcelé en une multitude d'exploitations. On ne comptait pas moins de 65 concessions sur une étendue totale de 213 km carrés ; les deux tiers de ces concessions avaient moins de 100 hectares de superficie ; 10 en comptaient moins de 40 ; quelques-unes n'en avaient pas plus de 10, et souvent même ces exploitations, déjà si morcelées, se trouvaient subdivisées par des amodiations. Un tel état de choses présentait des inconvénients sérieux. D'un côté, on ne pouvait employer, dans des exploitations ainsi individualisées, les procédés d'extraction les plus efficaces et les plus économiques ; d'un autre côté, le morcellement excessif du sous-sol donnait lieu à des procès interminables entre les concessionnaires voisins.

Des réunions partielles eurent lieu, d'abord à Rive-de-Gier, puis à Saint-Étienne, dans la seule vue d'arriver à une exploitation plus économique du bassin. Mais bientôt les fusionnistes s'aperçurent que s'ils parvenaient à concentrer entre leurs mains les principales exploitations, ils deviendraient les maîtres du marché, et ils s'efforcèrent de constituer une seule association avec les réunions déjà opérées. Au point de vue de la bonne exploitation, l'établissement d'une association semblable ne pouvait aucunement se justifier, car il s'agissait de réunir des houillères appartenant à deux bassins différents : des houillères que la nature même avait séparées.

Mais si cette réunion, qui annexait des exploitations à une distance de plusieurs lieues et qui créait ainsi à contre-sens une informe

centralisation industrielle, si cette réunion ne présentait aucun avantage au point de vue de l'économie de l'exploitation, elle avait l'inappréciable mérite de débarrasser les associés de toute concurrence et de leur permettre de dicter la loi à l'immense fourmilière industrielle de Lyon, de Saint-Étienne et de toute la vallée du Rhône. Les compagnies qui s'étaient formées à Saint-Étienne et à Rive-de-Gier ne résistèrent pas à la tentation ; elles fusionnèrent à la fin de 1845 et constituèrent la Compagnie générale du bassin de la Loire.

Au moment de sa constitution, la compagnie possédait 150 hectares de terrain houiller sur une surface de 213 hect., et en 1846 elle fournissait 12 604 405 quint. métriques de houille sur une production totale de 15 196 070. Son capital n'était pas estimé à moins de 68 millions de francs.

Quand elle se vit maîtresse du terrain, elle songea naturellement à profiter de ses avantages. D'après le rapport que nous avons sous les yeux, elle employa les deux procédés ordinaires du monopole, pour augmenter ses bénéfices : elle abaissa le salaire des ouvriers en augmentant leur tâche, et elle éleva le prix de ses produits.

Les ouvriers de Rive-de-Gier voulurent résister aux prétentions de la compagnie coalisée ; on fut obligé d'employer la force pour les soumettre : une collision sanglante eut lieu en 1846, à la suite de laquelle les ouvriers ne pouvant recourir désormais à la concurrence naturelle des entrepreneurs, furent contraints de se soumettre aux conditions que leur imposa la compagnie. Celle-ci a nié, à la vérité, que les salaires aient été réduits ; mais nous voyons dans le *rapport supplémentaire* adressé au conseil municipal de Saint-Étienne, que leur tâche a été augmentée ; ce qui revient absolument au même.

« Vous prétendez, disent les auteurs du rapport, vous prétendez n'avoir pas diminué les salaires ; oui, en apparence, mais vous les avez réellement diminués, en imposant aux ouvriers une plus grande quantité de travail. Vous exigez des *piqueurs*, dans plusieurs mines, qu'ils placent eux-mêmes les étais dont ils n'étaient pas chargés avant votre direction ; des *traîneurs*, qu'ils fassent un plus grand nombre de *parcours*, du fonds des galeries au puits ; de *tous*, qu'ils remplissent ou traînent une *benne* (mesure d'extraction) plus grande ; et si la benne n'est pas remplie complètement ou que, dans son ascension, il s'en détache quelques parcelles de houille, vous ne la comptez pas dans le règlement des salaires, quoique vous profitiez de son contenu. À la moindre observation, vous congédiez l'ouvrier qui se l'est permise. Avant la coalition, l'ouvrier congédié ou mécontent avait la ressource de cinquante autres ateliers ; mais, sous sa domination, le caprice ou l'amour-propre blessé d'un employé peut

réduire un ouvrier et sa famille à la mendicité ; ce dont on a de nombreux exemples. »

La coalition se montra plus oppressive encore à l'égard des consommateurs. Elle s'était constituée dans le but apparent de développer économiquement ses exploitations ; mais elle s'aperçut bientôt que pour faire hausser le prix du combustible, il fallait en diminuer l'offre, et, par conséquent, la quantité produite. Aussi, bien loin d'augmenter son extraction, n'a-t-elle pas cessé de la réduire. Dans le bassin de Saint-Étienne, où la compagnie possède 15 concessions, il n'y avait pas moins de 55 puits en activité en 1840 ; on n'en comptait plus que vingt-cinq en 1850. En 1842, les quinze concessions n'avaient que onze puits en chômage, en 1850, elles en comptaient soixante-et-un. Enfin, l'extraction qui s'était élevée en 1846 dans les mines de la compagnie à 12 604 000 quintaux métriques s'est réduite en 1847 à 10 870 975 ; en 1848 à 7 844 531, et en 1849 à 7 637 096 quintaux métriques.

Grâce à cette diminution de l'*offre*, les prix ont pu s'élever successivement de 50, 80 et 100%, tandis que la qualité s'est abaissé dans la proportion de 25%. [1] Toutes les grandes industries du bassin de la Loire, la fabrication du fer et la grande forge, l'aciérie, la fabrication des enclumes, l'armurerie, la quincaillerie, la serrurerie et la taillanderie, etc., ont été sensiblement atteintes par cet exhaussement des prix, et par cet abaissement des qualités.

Voici, par exemple, un aperçu de la situation que l'établissement de la Compagnie a faite aux maîtres de forge :

« Avant l'établissement de la compagnie, les maîtres de forge employaient du menu ordinaire qu'ils payaient 25 à 35 c. la *benne* à la Beraudière, et une égale quantité de menu de forge du même bassin, qu'ils payaient 60 cent. la benne de 130 à 135 kg., soit 45 cent. les 100 kg. Aujourd'hui, de toutes les exploitations de la Beraudière, il ne reste plus qu'un seul puits ouvert, le puits Saint-Mathieu, et la vente au comptant y a été refusée jusqu'à ces derniers temps. Les maîtres de forge sont obliges d'aller s'approvisionner au puits Barlet, de la concession de Montrambert. Le menu de forge qu'on y extrait se paie 80 cent. les 100 kg. : ce qui constitue une augmentation de 35 cent. sur 45, soit une augmentation de près de 100%, sans parler du plus long trajet imposé aux voitures de chargement.

L'augmentation du prix n'est pas le seul grief articulé contre la compagnie de la Loire sur ce point. Le puits Darlet étant le seul, du

[1] *Rapport*, p. 16. (Note de Molinari.)

moins jusqu'à ces derniers jours, ouvert à la vente au comptant, les voituriers y abondent de tous les côtés. L'encombrement y est tel qu'il faut attendre presque toujours une demi journée avant de charger, et que parfois les voituriers sont obligés de repartir sans avoir pris livraison. Quant à la houille commune, la compagnie n'en livre à aucun prix ; elle n'en veut point extraire ; de telle sorte que les usiniers sont obligés de prendre une qualité intermédiaire coûtant 50 c. les 100 kg. Ce qui, comparé avec le prix de 25 à 30 c., constitue une augmentation d'environ 100% sur une moitié à peu près de leur consommation. »[1]

La situation des aciéries qui consomment du coke n'est pas meilleure. Avant la constitution de la compagnie, le coke de bonne qualité se payait de 1 fr. 70 à 1 fr. 80 les cent kg. rendus au chemin de fer ou à l'usine des consommateurs. Aujourd'hui le coke de Méons se paie 2 fr. 75 les 100 kg. pris sur place : ce qui, avec le prix de voiture, porte le quintal métrique à 2 fr. 95 ou 3 fr. Les fabricants d'acier ont déclaré, en outre, que, malgré l'élévation des prix, la qualité du coke diminuait de jour en jour davantage. Les ouvriers armuriers se plaignent aussi, non moins vivement, du tort que leur cause l'abaissement de la qualité de la houille. Autrefois, avec les bonnes qualités, ils forgeaient 60 canons de fusil environ par semaine ; aujourd'hui, ils n'en peuvent plus forger que 46 à 48, et ils ont à supporter un déchet beaucoup plus considérable. Les mêmes plaintes se font entendre dans toutes les autres branches d'industrie ; enfin, on estime que le renchérissement factice occasionné par le monopole, fait supporter à la ville de Saint-Étienne, pour la seule consommation ménagère, une perte annuelle de 192 000 fr. C'est un véritable impôt que le monopole prélève sur la population laborieuse de ce vaste foyer industriel, et c'est un impôt des plus onéreux :

« Pour comprendre toute la valeur d'un pareil chiffre, ajoutent les auteurs du Rapport, il suffit de se rappeler que l'impôt des 45 centimes s'élevait pour notre ville à 187 000 fr. seulement. » [2]

Tels sont les faits qui ont motivé la dernière délibération du conseil municipal de Saint-Étienne. L'industrie du bassin de la Loire et de la vallée du Rhône se trouve, comme on voit, à la merci d'une compagnie qui est maîtresse de restreindre à sa guise la production d'une denrée indispensable à toutes les exploitations industrielles, qui peut occasionner, si bon lui semble, une véritable disette de houille. Il est donc urgent de remédier à une situation si périlleuse pour une portion considérable de notre industrie. En revanche, on

[1] *Rapport*, p. 19. (Note de Molinari.)
[2] *Rapport*, p. 36. (Note de Molinari.)

peut se demander si les remèdes proposés par le conseil municipal de Saint-Étienne possèdent bien toute l'efficacité désirable.

Le conseil réclame, comme on l'a vu plus haut, la dissolution pure et simple de l'association, c'est-à-dire le rétablissement des exploitations morcelées. Mais si les exploitations sont morcelées de manière à ce que la concurrence se trouvent pleinement rétablie, ce mode d'exploitation sera peu économique. On sera obligé, comme avant 1837, de s'en tenir aux procédés d'extraction les moins parfaits. Si, d'un autre côté, on se borne à partager la compagnie en deux ou trois tronçons, rien ne sera plus facile aux anciens associés que de s'entendre pour former une coalition nouvelle. Dans le premier cas, le remède proposé aura été nuisible à la bonne exploitation ; dans le second, il aura été illusoire.

Aussi inclinerions-nous, pour notre part, vers un tout autre système. Nous ne demanderions pas à des mesures pénales la dissolution de la coalition, nous la demanderions à des mesures économiques. Nous voudrions, par exemple, qu'au lieu d'assujettir à une surveillance minutieuse et oppressive les exploitations houillères, l'administration les laissât de plus en plus libres, afin de donner à la concurrence intérieure tout l'essor possible ; nous voudrions que la propriété des mines fût replacée dans le droit commun, au lieu d'être assujettie à une réglementation particulière, et nous sommes convaincus qu'à mesure qu'elle sera rendue plus libre, les capitaux s'y porteraient avec plus d'empressement ; nous voudrions, d'un autre côté, que le monopole de nos extracteurs cessât d'être protégé bénévolement contre la concurrence étrangère. Sans doute, les houilles anglaises ne pourraient pénétrer, dans l'état actuel de nos communications, jusqu'à Saint-Étienne ; mais elles exerceraient du moins sur notre marché une pression salutaire, pression qui se communiquerait de proche en proche jusqu'aux marchés du Centre. Sous l'influence de cette concurrence nouvelle, nos producteurs seraient bien forcés d'abaisser leurs prix. Ils seraient forcés aussi d'employer les procédés d'exploitation les plus avantageux ; et comme la réunion des houillères des bassins de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier n'est rien moins qu'économique, cette coalition, organisée en vue du monopole, serait bien forcée de se dissoudre, pour se défendre contre les concurrences qui surgiraient au dehors et au dedans.

Voilà quels seraient, à notre avis, les meilleurs procédés à employer pour dissoudre la coalition des houillères de la Loire. Nous essaierons de démontrer, une autre fois, que les mêmes remèdes agiraient avec plus d'efficacité encore contre la coalition des propriétaires des bassins de Mons et de Charleroi.

Sur la discussion de la situation de l'agriculture en Angleterre par M. Disraeli

[14 février 1851.]

M. Disraeli a développé, dans la séance du 11, sa motion relative à la situation de l'agriculture. L'orateur protectionniste a principalement attaqué le régime actuel des impôts. « Il est impossible, a-t-il dit, qu'un système financier, basé sur la protection, puisse être maintenu, lorsque le système protectionniste lui-même a complètement disparu. » M. Disraeli demande, en conséquence, un remaniement du régime en vigueur, et notamment la suppression de la taxe sur la drèche et la levée de la défense de cultiver du tabac.

Le chancelier de l'échiquier, qui a répondu à l'orateur protectionniste, a présenté une défense très remarquable de la politique du *free-trade*. Il a parfaitement démontré que les souffrances de l'agriculture ne sauraient être imputées aux grandes réformes économiques qui ont été accomplies dans ces dernières années, et à l'appui de son assertion il a cité la France où le prix du blé est plus bas encore qu'en Angleterre, quoique le régime protecteur n'ait pas cessé d'y être en vigueur. Voici un extrait de son discours :

« L'agriculture souffre, il est vrai, mais ses souffrances seront de peu de durée, et je suis sûr qu'avant qu'il soit longtemps, elle aura recouvré toute sa prospérité ; car sa condition n'est qu'anormale et exceptionnelle, par conséquent temporaire. On dit et on soutient toujours que la détresse de cette classe importante des sujets de Sa Majesté vient de l'abolition des tarifs protecteurs ; mais comment se fait-il alors que les agriculteurs français, qui jouissent de cette protection, que l'on affecte de tant regretter, et qui de plus ont l'avantage de pouvoir importer leurs céréales chez nous, soient dans une position aussi fâcheuse que nos cultivateurs et nos propriétaires ?

Il faut donc que cet état de choses ait d'autres causes, et ces causes, je les trouve, moi, dans l'abondante moisson de 1849, et dans la mauvaise qualité de celle de l'an dernier. Quant aux effets du *free-trade*, M. G. F. Young n'a-t-il pas prouvé que, bien que la nourriture fût très peu chère, les salaires n'avaient pas cependant sensiblement diminué ? Les dépenses du paupérisme n'ont-elles pas non plus considérablement baissé ? Les statistiques font foi de ce que j'avance, et prouvent en outre que, même dans les districts agricoles, où les salaires avaient diminué, le prix des denrées avait baissé de telle façon que le travailleur pouvait encore se procurer d'autres choses que celles indispensables à la vie. D'ailleurs on exagère beaucoup ; cet état de souffrance n'est nullement général, puisqu'en Écosse on

s'arrache, pour ainsi dire, les fermes ; preuve qu'on y trouve encore à gagner.

Quant à la prohibition de la culture du tabac, son rappel serait de bien peu d'importance ; car, si le droit sur ce végétal s'élève à 4 millions sterling (100 millions de francs), la valeur intrinsèque de la récolte ne monte guère qu'à 500 000 livres (12 500 000 fr.). Pour ce qui est du droit sur la drèche, vous n'ignorez pas que c'est le consommateur qui le paie, et non le cultivateur. Comment M. Disraeli ferait-il face aux dépenses publiques, s'il supprimait toutes ces taxes ? Ne se rappelle-t-il donc plus, d'ailleurs, que lord Stanley lui-même a déclaré qu'il repousserait l'abolition de la taxe sur la drèche ? Depuis dix ans, on a supprimé 10 millions annuels (250 000 000 de fr.) de taxes, et on a pourvu aux dépenses publiques par 5 millions (125 millions de fr.) seulement de taxes nouvelles, de sorte que le pays a gagné 5 millions sterl. (125 000 000 de fr.) nets à ce système financier.

Suivant moi, il n'y a qu'un moyen de mettre à exécution la proposition de l'honorable M. Disraeli. Ce moyen consiste à rétablir quelques-unes des taxes que nous avons vu, depuis plusieurs années, supprimer ou réduire. (Écoutez !) Je prie donc la chambre de rejeter une proposition qui aboutit à une telle conséquence. La politique que nous suivons est celle de M. Huskisson, et cette politique, sous le ministère de M. Robert Peel, en 1842, a pris un grand développement.

Nous n'en avons pas d'autre nous-même. Souvent nous avons eu à nous féliciter de l'appui que nous a donné cet homme d'État, à jamais regrettable (Applaudissement.), et lorsqu'il est besoin de défendre ce système politique, c'est alors surtout que cette perte est le plus profondément sentie. Je prie la majorité de la chambre d'être fidèle à ses principes, elle qui nous a aidés à faire adopter des mesures dont on voudrait aujourd'hui la suppression. Ce ne serait pas le moment de laisser sans défense son ouvrage, quand il est le plus fortement attaqué. Tout le monde a reconnu que ces mesures avaient été généralement utiles au pays. Ne perdons pas l'espoir de les voir à la fin tourner à l'avantage des classes agricoles, comme elles ont été avantageuses à toutes les classes des sujets de S. M., et surtout aux classes ouvrières. (Applaudissements.) »

On a remis ensuite à jeudi la continuation du débat sur la motion de M. Disraeli.

Sur la discussion d'un bill relatif aux titres ecclésiastiques

[14 février 1851.]

Dans la séance du 12, la chambre des communes a repris la discussion sur la présentation du bill relatif aux titres ecclésiastiques. Un ancien *free-trader,* qui appartient à la secte des méthodistes, et qui, à ce dernier titre, s'est fort ému de l'agression papale, le colonel Thompson, a prononcé une longue catilinaire contre les envahissements de l'Église romaine. Le digne colonel a été jusqu'à accuser la France de vouloir rétablir le catholicisme en Angleterre par la voie des armes. Il a affirmé que cette prétention-là se trouvait hautement affichée dans l'*Univers*, dont l'excellent colonel méthodiste fait, à ce qu'il paraît, sa lecture habituelle.

Mais les *free-traders* n'ont pas voulu laisser passer sans protestation la singulière sortie de leur ancien ami. M. Hume s'est chargé de remettre à la raison le trop ombrageux colonel. M. Hume a profité de l'occasion pour dénoncer les abus monstrueux qui se sont introduits dans l'administration de l'Église anglicane :

« Je m'étonne, a-t-il dit, de voir un homme qui, comme le brave et digne colonel, s'est toujours montré l'ami de la liberté civile et religieuse, appuyer un bill dans lequel il regrette même de ne pas trouver de clauses pénales, et tout cela parce que la France se serait rendue coupable de quelque intervention insignifiante. (On rit.) Quant à moi, je ne peux pas me décider à voir en lui un défenseur des persécutions religieuses. Selon moi, toute mesure, de la nature de celle qui nous est présentée par le noble lord, est une mesure de persécution, et j'espérais que nous en avions fini avec les persécutions. Je me trompais, car voici venir des mesures qui irriteront les populations catholiques d'Irlande et du Canada, et c'est bien là, comme on l'a dit, une mesure rétrograde et réactionnaire. Vous avez actuellement 45 000 hommes en Irlande ; ce n'est pas en présentant des mesures semblables, des bills aussi irritants, que vous vous donnerez la facilité de retirer d'Irlande un soldat ! Il est fâcheux qu'il se trouve des hommes disposés à pousser le ministère dans les voies de la persécution.

Le noble lord John Russell aurait dû tout d'abord proposer un bill pour rétablir l'ordre dans l'Église anglicane. À quoi bon les précautions contre le loup du dehors, lorsqu'on laisse le loup faire ses ravages impunément au-dedans ? Partisan de la liberté du commerce, je désire voir le *free-trade* établi jusque dans la religion. Le meilleur moyen de soutenir l'Église anglicane, c'est d'y abolir les sinécures et le cumul. Je prédis au noble lord (John Russell) qu'il

aura plus de peine qu'il ne le pense, à faire passer sa mesure dans la forme actuelle. »

Après M. Hume, un membre catholique, M. A. Oswald, a énergiquement protesté, au nom de la liberté civile et religieuse, contre les mesures de restriction proposées :

« Que le noble lord (John Russell) y réfléchisse bien. L'intolérance, en matière de religion, offre de grands dangers, et elle pourra faire naître et susciter contre lui une opposition qu'il ne pourra pas dominer. (Applaudissements.) Je puis, quant à moi, lui dire que tous les membres de l'Église d'Écosse, eux qui perdirent et sacrifièrent tout pour la liberté religieuse, sont disposés à renouveler cet exemple de dévouement traditionnel. Le bill proposé n'est pas autre chose qu'un acte de farouche persécution. (Applaudissements.) »

Lord John Russel a de nouveau présenté la défense de son bill, en affirmant que l'acte qui a motivé ce bill est contraire au droit public de toutes les nations de l'Europe. Le noble lord a, du reste, protesté de son attachement au principe de la liberté religieuse, et il a reproché, avec quelque amertume, aux catholiques Irlandais, de méconnaître l'appui qu'il leur a donné à l'époque de l'Émancipation. Mais, à qui la faute ? — Sur la demande de M. Fagan, le débat a été ensuite ajourné.

Sur la probabilité d'un retour de la terreur en France

[15 février 1851.]

Nous entendons souvent de dignes conservateurs, que la bénignité des mœurs actuelles a rendus optimistes, prétendre que le retour des sanglantes horreurs de 1793 serait désormais impossible. En prenant les choses au pis, disent-ils, en supposant que la fraction la plus rouge de la Montagne arrivât aux affaires, elle ne pourrait plus recourir aux sanglants procédés de la Terreur. Un cri universel d'horreur accueillerait les nouveaux terroristes, et l'échafaud qu'ils auraient relevé ne demeurerait pas une heure debout.

Sans doute, une nouvelle Terreur serait accueillie par les malédictions universelles, et la France finirait certainement par faire encore une fois justice des terroristes. Mais, en attendant, les continuateurs de 1793, maîtres de toutes les ressources que la centralisation place entre les mains du gouvernement, n'auraient-ils pas eu le

temps d'offrir une ample moisson de victimes au Teutatès[1] révolutionnaire ?

Avant que la résistance se trouvât partout organisée, est-ce que des milliers de prisonniers n'auraient pas pu être égorgés dans les prisons, noyés dans les fleuves, ou décapités sur les places publiques ? Nos fastes révolutionnaires attestent qu'il ne faut pas si longtemps pour organiser un massacre ! — Mais, objecte-t-on, les révolutionnaires eux-mêmes répudient ces traditions funèbres ; ils répudient la solidarité des grands assassinats de 1793. Naguère M. Proudhon lui-même flétrissait le régime de la Terreur, et, plus récemment, M. Laurent (de l'Ardèche) repoussait la pensée de recourir à ces vieux procédés révolutionnaires. — Oui, sans doute, quelques voix isolées protestent sur la Montagne même contre cette tradition funèbre. Mais sont-elles écoutées ? Non ! elles sont méconnues et reniées. Ceux qui ont l'audace de les faire entendre, ceux qui osent protester, au nom de l'humanité outragée, contre un passé abominable, ceux-là sont signalés aussitôt à la vindicte du parti.

On les marque d'une croix rouge, afin de les offrir plus tard « au peuple-roi », comme les moutons dont parle André Chénier. M. Proudhon, pour avoir parlé légèrement du mardi-gras révolutionnaire, a été voué aux dieux infernaux de la démagogie, et M. Laurent (de l'Ardèche), pour avoir médit de Robespierre, vient d'être publiquement renié par la *Voix du Proscrit*. Voici en quels termes :

« Qui donc êtes-vous, pour nous condamner, à votre tribunal de calomnie ? Il y a vingt ans, vous étiez un des prêtres de cette église païenne élevée à la glorification des passions mondaines, à l'inauguration de la dictature dans le communisme, avec l'égalité de moins et la promiscuité de plus. Plus tard, déserteur de Saint-Simon, quand l'autel n'a plus eu d'offrandes, vous êtes devenu un des jugeurs de Louis-Philippe ; et si, demain, la révolution donnait sa démission, vous iriez, votre histoire de Napoléon à la main, quêter, aux Tuileries, les faveurs du neveu. Y a-t-il plus loin de Saint-Simon à Louis-Philippe, que de votre république à l'empire ?

Quand Robespierre sévit contre les hébertistes, il accomplit un devoir de haute moralité révolutionnaire ; mais vous, en tourmentant l'histoire, pour conclure à des rapprochements qui seraient infâmes, s'ils n'étaient ridicules, que faites-vous, sinon la concurrence aux Chenu, aux Tirel, ainsi qu'à tous les pamphletiers de la réaction ?

[1] Dieu de la mythologie gauloise, déjà évoqué par Molinari en conclusion de son *Histoire du tarif* de 1847. (Voir volume IV, p. 53).

Nous avions ouvert le débat d'une manière assez précise ; pourquoi l'esquivez-vous ? Puisque nous avons eu si grand tort d'attaquer la Montagne, que ne la justifiez-vous, au lieu de procéder par les calomnies et les mensonges ? Vous avez beau deux fois souligner cette phrase qui nous présente comme entourés de traîtres stipendiés, pour donner à entendre que nous le sommes nous-mêmes : vous abusez de notre éloignement ; car, nous présents, vous ne tiendriez pas un pareil langage, ni vous, ni ceux qui vous entourent et vous ressemblent. Ah ! M. de l'Ardèche, vous nous remettez en mémoire que le suivant de Tartufe s'appelait Laurent. »

C'est ainsi que les *purs* traitent ceux qui s'avisent de repousser la solidarité des crimes de la Terreur. Et qu'on ne croie pas que la *Voix du Proscrit* soit seule à défendre la Terreur. Il y a deux jours, dans le *Vote universel*, M. Bertholon, représentant du peuple, et l'un des plus habiles écrivains de la Montagne, ne craignait pas de présenter l'éloge de Robespierre et la justification de son système :

« Au fond, vous savez bien que les opinions, les convictions, le système politique que représente le nom de Robespierre valent mieux que ceux dont vous êtes l'organe.

Robespierre, c'est la croyance à Dieu, à l'âme immortelle, à la morale éternelle, à la justice, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité sur la terre.

Vous ne croyez à personne et à rien ; il n'y a de légitime pour vous que ce qui est possible : ce sont vos paroles.

Robespierre, c'est le dévouement au peuple, la probité politique, le désintéressement, la vertu.

Vous êtes avec ceux qui regardent l'exploitation du pauvre par le riche comme un fait nécessaire, avec ceux qui prêchent la doctrine des intérêts matériels, qui disent aux hommes : ''Enrichissez-vous !'', qui accordent à l'argent bien ou mal acquis considération, puissance, prépondérance politique.

Robespierre, c'est l'homme de la démocratie, l'auteur des Droits de l'homme et du citoyen.

Vous et les vôtres, vous êtes une aristocratie aveugle et intéressée, sans autre doctrine que celle du matérialisme, sans autre loi que celle des faits.

Robespierre, c'est l'indépendance de la raison et de la dignité humaine. »

Ce qui signifie apparemment que l'exemple de ce vertueux Robespierre est bon à imiter. Ce qui signifie que les Montagnards de 1851 n'hésiteraient pas à employer les procédés de leurs pères de 1793, s'ils rencontraient les mêmes résistances. Et comme les idées politiques et économiques des Montagnards d'aujourd'hui ne sont

pas moins fausses, pas moins absurdes, pas moins inapplicables que celles de leurs devanciers, ces résistances-là ne leur feraient certes pas défaut !

Que si l'on prétend encore que les Montagnards ne trouveraient pas dans les populations l'appui nécessaire pour faire prévaloir leurs sanglantes doctrines, nous répondrons qu'ils s'occupent d'y pourvoir. Le même écrivain dont nous venons de citer une apologie de Robespierre, M. Bertholon examinait hier quels seraient les procédés les plus efficaces pour organiser la démocratie, et il ne trouvait rien de mieux que la permanence des assemblées primaires, c'est-à-dire, en d'autres termes, la permanence des clubs :

« Que le peuple, c'est-à-dire la nation tout entière, ne se dessaisisse plus de l'exercice réel de la souveraineté. Qu'il soit organisé de manière à pouvoir toujours et sur tout exprimer légalement sa pensée.

Que la représentation nationale soit constamment soumise à cette pression salutaire ; qu'elle soit constamment animée par cette force d'impulsion, source inépuisable, impétueuse, et pourtant régulière de ce mouvement qui est toute la vie d'un peuple.

Mais que cette organisation, sagement combinée, ne soit pas le désordre, la dissolution, l'anarchie.

Pas de pression, mais aussi pas de confusion ; la liberté n'est pas la négation de l'unité. Si l'Assemblée nationale a besoin de rester constamment en rapport avec les parties du corps dont elle est l'organe principal et pour ainsi dire le lien, il faut prendre garde cependant de l'étouffer et de la paralyser par une concentration exagérée.

Permanence de la souveraineté nationale, c'est le principe.

La conséquence, c'est l'établissement légal des assemblées primaires discutant, délibérant sur les affaires publiques, et communiquant officiellement avec la représentation nationale ;

Le droit réservé à ces assemblées de révoquer un mandataire infidèle ou inintelligent et d'intervenir dans la confection des lois, suivant des formes déterminées par leur initiative, leur approbation ou leur improbation. »

Le projet de M. Bertholon, c'est, comme vous le savez, l'organisation sur une immense échelle des sociétés populaires ; c'est la résurrection de ces fameux Jacobins, dont la « pression salutaire » donnait à Robespierre et à ses séides les moyens de contenir et de gouverner la Convention. Voilà quel est aujourd'hui l'idéal politique de la Montagne ! Voilà de quelle façon les fils de 1793 ont oublié la sanglante tradition de leurs pères. Nous en donnons avis aux conservateurs optimistes !

Sur les bourses de travail et la proposition de M. Ducoux

[15 février 1851.]

Depuis que les communications sont devenues plus faciles et plus sûres, nous voyons se produire un fait économique dont l'importance n'est peut-être pas suffisamment appréciée ; nous voulons parler du déplacement des travailleurs. Autrefois, les ouvriers de l'industrie, aussi bien que ceux de l'agriculture, demeuraient attachés au lieu de leur naissance. Dans les campagnes, le régime féodal les tenait attachés à la glèbe seigneuriale, dans les villes les statuts des corporations, en empêchant les travailleurs étrangers de s'établir dans la cité, formaient de même un invincible obstacle aux migrations du travail. Qu'il se trouvât bien ou mal dans le lieu où la Providence l'avait fait naître, l'ouvrier était obligé d'y demeurer, et, par conséquent, de subir la loi du petit nombre d'entrepreneurs incorporés auxquels il avait affaire. On pouvait dire, avec raison, alors, que l'ouvrier était le serf de l'industrie.

Dans certaines branches de travail, à la vérité, les ouvriers s'étaient organisés à leur tour pour résister à l'oppression qui pesait sur eux. En France, par exemple, les travailleurs appartenant aux diverses branches de l'industrie du bâtiment formaient une série de corporations dont le réseau couvrait toute la surface du pays. Le but principal que poursuivaient ces corporations, consistait à maintenir le salaire à un niveau convenable ; et pour atteindre ce but elles employaient deux procédés : en premier lieu, elles entouraient d'obstacles l'accès de leur profession ; en second lieu, elles entretenaient dans tout le pays de nombreuses correspondances, afin de proportionner partout l'offre du travail aux besoins du marché. Lorsque les charpentiers, par exemple, se trouvaient en trop grand nombre à Paris et en trop petit nombre à Rouen et à Orléans, les *mères* des corporations, dans ces différentes villes, s'en donnaient avis mutuellement, et le trop-plein qui se manifestait d'un côté ne tardait pas à s'écouler de l'autre. Une sorte de mystère environnait et protégeait ces opérations si simples, mais que la difficulté et l'insécurité des communications rendaient souvent périlleuses ou suspectes. Les affiliés des corporations avaient des signes de reconnaissance et des mots de passe ; bref, ils formaient en quelque sorte une immense et mystérieuse association d'assurance mutuelle, organisée pour le travail, au milieu de l'anarchie universelle.

De nos jours, la situation des ouvriers a, grâce au ciel, complètement changé. Il n'y a plus dans les champs de serfs de la glèbe, il

n'y a plus dans les villes de serfs des maîtrises. L'ouvrier est devenu pleinement propriétaire de son travail, « cette propriété la plus imprescriptible de toutes », comme disait Turgot ; il est le maître d'en disposer comme bon lui semble, et d'en débattre librement le prix avec les entrepreneurs d'industrie. Le salarié n'est plus un serf, n'en déplaise aux socialistes ; c'est un homme libre. S'il n'est pas content des conditions qu'on lui fait à Paris, il peut librement se transporter à Rouen, à Lille, au Havre, sans avoir besoin pour cela de s'affilier à une corporation ; s'il n'est pas content de la situation où il se trouve placé en France, il peut librement se rendre dans les pays étrangers, dans le reste de l'Europe, en Amérique, en Australie : aucun obstacle artificiel ne s'oppose plus à son déplacement, le monde entier est ouvert à son activité et à son énergie.

Et n'en déplaise encore aux socialistes, aucun obstacle naturel n'empêche l'ouvrier de profiter de la latitude qui lui est laissée pour aller offrir son travail dans les endroits où on lui en donne le prix le plus avantageux. L'ouvrier, de nos jours, peut se déplacer, et il se déplace. Nous n'en voulons pour preuve que l'immense mouvement d'émigration qui s'opère de l'Europe vers le Nouveau-Monde, mouvement qui va se développant tous les jours. Il y a vingt-cinq ans, par exemple, l'émigration annuelle des îles britanniques vers l'Amérique n'était, en moyenne, que de 25 000 individus par an. En 1847, cette émigration a atteint le chiffre énorme de 258 000 individus, et ce chiffre a été dépassé encore dans les années suivantes. En Allemagne, le mouvement annuel des émigrations n'est pas moins important ; enfin la France fournit aussi son contingent à ces grandes armées industrielles qui s'en vont pacifiquement à la conquête des solitudes du Nouveau-Monde. Ce n'est rien exagérer que d'estimer à plus d'un demi-million le nombre des hommes qui abandonnent chaque année l'Europe, pour aller se créer aux États-Unis, en Californie, dans l'Amérique du Sud et en Australie, une existence plus facile et meilleure.

Cependant ce n'est là encore que la plus faible partie des migrations annuelles du travail. Les migrations qui s'opèrent dans l'intérieur de chaque pays ont une importance infiniment plus considérable. Que l'on recherche, par exemple, de quels éléments se compose la population parisienne, et l'on trouvera qu'elle est formée, pour les trois quarts, d'hommes qui y sont venus chercher du travail de tous les points de la France et de l'Europe. On remarquera en même temps que chacune de nos provinces a fourni plus spécialement les ouvriers de certains métiers ; ainsi l'Auvergne et la Savoie envoient à Paris des hommes de peine et des porteurs d'eau ; le Limousin lui fournit des maçons, la Provence et la Gascogne l'ap-

provisionnent plus particulièrement de littérateurs et journalistes, etc., etc. Il en est de même dans la plupart de nos grands centres de population et d'industrie. À Mulhouse, notamment, il n'y a pas un ouvrier sur dix qui soit né dans la localité, et chaque année la population se renouvelle. Des ouvriers qui ont amassé quelques économies dans les villes, vont s'établir dans les campagnes, et leurs places sont prises aussitôt par des ouvriers des campagnes. C'est une immense et féconde circulation de travail, qui entretient partout l'activité et la vie.

Mais ce mouvement de circulation, ou, pour mieux dire, ce commerce de travail qui va se développant tous les jours, a besoin d'être sinon dirigé, du moins éclairé, comme tous les autres commerces. Il est bon que les ouvriers ne se déplacent pas à l'aventure. Il est bon qu'ils soient informés des lieux où le travail abonde et de ceux où il est rare, afin de s'épargner des frais de déplacement inutiles. Il arrive trop souvent, dans l'état actuel des choses, que le défaut d'informations précises ou suffisantes amène, dans certains grands centre d'industrie, une masse de travail qui excède de beaucoup le nombre des emplois disponibles. Alors les travailleurs surabondants font concurrence aux autres, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé à s'écouler, et les salaires descendent à un taux excessivement bas. C'est absolument ce qui se passe lorsque des négociants mal informés envoient de trop fortes quantités de denrées sur un marché, si ce n'est que les négociants peuvent ordinairement attendre pour le placement de leurs denrées, tandis que les ouvriers, pressés par le besoin, sont le plus souvent obligés de placer leur travail à tout prix.

Il serait donc utile d'éclairer le marché du travail afin d'épargner aux travailleurs des démarches et des déplacements coûteux et parfois nuisibles, comme aussi de leur procurer les indications nécessaires pour se rendre dans les endroits où ils peuvent obtenir un bon débouché pour leur travail. Déjà de nombreux bureaux de placement se sont établis dans ce but. En France, on a eu, jusqu'à présent, le bon esprit de laisser ces bureaux entre les mains de l'industrie privée ; mais peut-être ne leur laisse-t-on pas suffisamment les coudées franches. En Allemagne, les municipalités s'en sont généralement emparés. Dans quelques États même, le placement des ouvriers forme une branche de l'administration publique. Nous trouvons à cet égard quelques renseignements curieux dans l'*Indépendance belge* :

« *Un bureau officiel d'indication et de travail* a été organisé pour la première fois en 1840 à Dresde. Il a bientôt été imité dans d'autres villes.

L'action des *bureaux* est entièrement gratuite, excepté à Leipzig, où le bureau perçoit sur les domestiques qu'il place, une taxe dont le montant est fixé par l'autorité municipale. Les frais, qui ne s'élèvent pas à un millier de francs par année, sont couverts, à Dresde, à Hambourg et à Schwerin, par des souscriptions volontaires, quelquefois avec un subside, soit de la communauté, soit de la liste civile ; à Leipzig, le bureau forme une branche de l'administration de la bienfaisance publique ; à Berlin, il est desservi par les employés de l'autorité municipale.

De 1840 à 1848, le bureau de Dresde a fourni 12 814 fois du travail à 3 102 hommes et 5 200 femmes, ensemble 8 302 individus, appartenant à 92 espèces de professions ou genres de travail (54 pour hommes et 38 pour femmes). Le nombre des ouvriers demandés s'est élevé pendant la même période à 14 394.

De 1844 à 1848, c'est-à-dire en quatre années, le bureau de Leipzig fournissait 23 615 fois du travail à 4 366 individus, dont 2 170 hommes et 2 196 femmes, appartenant à 95 professions ou natures de travail différentes. »

Nous croyons qu'en France les bureaux particuliers, sans parler des *mères* des anciennes corporations, qui sont demeurées debout, ne rendent pas moins de services aux classes ouvrières ; et nous verrions avec peine, pour notre part, que ces bureaux fussent placés entre les mains de municipalités, comme le voulait M. Caussidière. Nous croyons aussi que le gouvernement aurait tort de s'occuper de la création d'une *bourse du travail*, comme demande aujourd'hui M. Ducoux, d'après un projet qui avait été mis en avant, il y a quelques années, dans le *Courrier français*. Le placement des ouvriers est une industrie qui doit demeurer libre, pour rendre aux travailleurs tous les services qu'ils peuvent attendre d'elle. Seulement nous croyons que c'est une industrie qui peut être considérablement développée et perfectionnée. Nous croyons encore qu'une Bourse du travail pourrait être établie sans que le gouvernement eût besoin de s'en mêler. Il suffirait pour cela que les ouvriers intéressés se cotisassent comme les négociants se sont cotisés pour fonder la bourse de Paris, et nous sommes persuadés qu'ils auraient bientôt réuni les fonds nécessaires peur se créer un vaste centre d'informations et de publicité. Une entreprise semblable aurait besoin, sans aucun doute, d'être appuyée et patronnée par la municipalité et par M. le préfet de police ; mais cet appui éclairé et bienveillant ne lui manquerait certainement pas. D'un autre côté, les journaux ne demanderaient pas mieux que de publier le prix courant du travail, comme ils publient celui des fonds publics et des principales denrées de consommation.

Nous ignorons, du reste, si une entreprise de cette nature aurait actuellement des chances de réussite. Il y a des entreprises même très utiles qu'il ne faut pas faire trop tôt sous peine de les voir échouer ; et c'est pourquoi le gouvernement doit éviter d'en prendre l'initiative et les *laisser faire* ; car les particuliers savent bien mieux que lui, dans quel moment elles peuvent être tentées utilement. Néanmoins, cette question du placement des travailleurs mérite d'être examinée de près, et nous savons gré à M. Ducoux d'en avoir fait l'objet d'une proposition à l'Assemblée, quoique sa proposition ne nous paraisse pas acceptable.

Sur les débats à la Chambre des communes

[16 février 1851.]

Après un débat qui s'est prolongé jusqu'à deux heures du matin et auquel ont pris part les principaux orateurs de la chambre des communes, notamment le marquis de Granby, sir James Graham, M. Labouchère, M. Cobden, lord John Russell, la motion de M. Disraeli a été repoussée par 281 voix contre 267. La majorité a été de 14 voix seulement. Ce résultat, qui a fait pousser des cris d'enthousiasme aux protectionnistes, est dû principalement à la défection des membres irlandais dont le bill relatif aux titres ecclésiastiques a excité à un haut degré le mécontentement. Vainement M. Cobden a-t-il fait remarquer à ses amis irlandais qu'il s'agissait d'une question entièrement distincte de celle des titres ecclésiastiques, les têtes chaudes du parti n'ont rien voulu entendre. Ils ont voté contre la liberté économique *parce que* le ministre a déserté la cause de la liberté civile et religieuse. C'est de la logique irlandaise ! Nous ne croyons pas toutefois que ce vote soit de nature à compromettre la cause des réformes économiques. D'abord ces réformes n'ont pas été attaquées, directement du moins, dans la motion de M. Disraeli.

L'orateur protectionniste s'est borné modestement à réclamer une répartition plus équitable des charges publiques, ainsi que la levée de la défense de cultiver le tabac. Ensuite, un certain nombre de membres de la minorité ont voulu, comme nous venons de le voir, manifester le mécontentement que leur cause le bill des titres ecclésiastiques en votant la motion de M. Disraeli. Il se peut que ce vote ébranle le ministère, mais il ne saurait exercer aucune influence fâcheuse sur la politique de la vie à bon marché, car cette politique continue à avoir pour elle l'immense majorité du pays.

Lord John Russell a, du reste, parfaitement défendu la cause des réformes. Nous reproduisons les passages les plus saillants de son discours. [1]

Sur la probabilité d'un retour de la terreur en France

[18 février 1851.]

Le *Vote universel* déclare que nous le calomnions en lui prêtant « le projet stupide de ramener le régime de la Terreur. » Le *Vote universel* ajoute qu'en dirigeant de semblables imputations contre le parti révolutionnaire, nous écrivons pour le besoin de notre cause ; nous ne nous trompons pas, nous trompons ! Ce qui signifie qu'au fond de notre âme, nous ne croyons pas à la possibilité du retour de la Terreur, et que nous calomnions sciemment et vilainement nos adversaires en les accusant de nous préparer un nouveau 1793.

Nous prenons acte très volontiers des déclarations du *Vote universel*, et nous serons même assez polis pour vouloir bien les croire sincères. Mais, nous l'avouons, ces déclarations auraient infiniment plus d'autorité à nos yeux, si le même écrivain, qui nous les adresse, n'avait pas tracé la veille un panégyrique de la plus sanglante personnification de la Terreur, Robespierre ! Si la même bouche, qui proteste énergiquement contre la Terreur dans l'avenir, ne venait pas de prononcer un emphatique éloge de la Terreur dans le passé ! Ô contradiction pitoyable ! Ils se mettent à genoux devant les Robespierre, les Couthon, les Saint-Just ; ils adorent ces dieux de bouche et d'airain de la Révolution ; ils approuvent, sans discussion, avec l'aveugle et impitoyable fanatisme de l'esprit de sectes, leurs actes les plus abominables ; ils se pâment d'admiration et d'amour devant l'horrible Saint-Barthélemy politique de 1793, et ils veulent nous faire croire qu'ils ont rompu pour jamais avec ce passé qu'ils adorent ! N'est-ce pas le comble de l'inconséquence et de l'aveuglement ? Quelle garantie assez solide pouvez-vous nous donner que vous n'imiterez point vos pères, ô révolutionnaires fanatiques et naïfs, si vous déclarez solennellement qu'à leur place vous eussiez agi comme eux ? Vous affirmez, à la vérité, « qu'il n'y a pas à redouter le retour de ces *cruelles nécessités*, grâce au progrès des idées et des mœurs. » Mais en êtes-vous bien sûrs ? Croyez-vous qu'il y ait une grande différence, au point de vue des idées et des mœurs, entre les révolutionnaires du 10 août et les insurgés de juin, entre les égorgeurs des journées de septembre et les assassins du général Bréa ?

[1] Suit un large extrait du discours que nous ne reproduisons pas.

Croyez-vous que les mêmes nécessités qui ont été invoquées après le 10 août, ne l'eussent pas été si les insurgés de juin fussent demeurés vainqueurs ? N'auraient-ils pas eu, comme leurs devanciers plus heureux du 10 août, à lutter contre une partie de la France et contre une partie de l'Europe ? N'auraient-ils pas eu à lutter aussi contre leurs propres factions ? En admettant qu'ils eussent réuni une convention, à l'exemple de leurs devanciers, n'aurions-nous pas vu cinq ou six partis irréconciliables s'y constituer aussitôt ? Est-ce que M. Proudhon aurait réussi à s'entendre avec M. Louis Blanc, M. Ledru-Rollin avec M. Raspail, M. Blanqui avec M. Barbès ? Est-ce que la nouvelle révolution, affaiblie par ces déchirements intérieurs, n'aurait pas été obligée, comme l'ancienne, de suppléer à la force par la terreur ? N'aurait-elle pas dû se montrer d'autant plus violente, d'autant plus impitoyable, qu'elle se serait sentie plus faible ? N'aurions-nous pas vu reparaître toutes les « cruelles nécessités » d'autrefois ? Et sommes-nous assez loin de ces jours néfastes, où la révolution et le socialisme assaillaient la société, pour ne plus prendre l'alarme en songeant à une invasion possible de la révolution et du socialisme ? Est-ce que les mêmes hommes et les mêmes idées que nous redoutions hier, ne sont pas encore debout aujourd'hui ? Est-ce que M. Ledru-Rollin et M. Blanqui ont cessé de rêver la constitution d'un comité de salut public, ou d'une dictature révolutionnaire ? Est-ce que M. Louis Blanc est dégrisé de ses utopies socialistes ? Y a-t-il, aujourd'hui plus qu'hier, communauté d'idées entre les écoles révolutionnaires et socialistes ? Si la Montagne arrivait demain au pouvoir, aurait-elle un programme commun, une doctrine commune ?

Non ! Vous êtes rationnés, plus que vous ne l'avez jamais été : vous le savez bien ! Vous formez à peu près autant de sectes que vous comptez de têtes ; vous êtes une poussière. Prenons pour exemple le *Vote universel* lui-même. N'y voyons-nous pas prêcher tous les jours les doctrines les plus opposées ? Tandis que M. Chevé, un enfant égaré de l'économie politique, y propage une doctrine quasi-libérale, ne voit-on pas, tout à côté, M. Pelletier développer le système de M. Louis Blanc ? Aujourd'hui la chose a peu d'inconvénients sans doute ; mais que demain la Montagne arrive aux affaires, que MM. Chevé et Pelletier soient portés par une révolution nouvelle, comme l'ont été les rédacteurs du *National* et de la *Réforme*, ne les verrons-nous pas engager une lutte mortelle pour appliquer leurs systèmes opposés ; systèmes que nous serons forcés, nous, de subir, au nom du droit divin de la révolution ?

Comment donc ne prendrions-nous pas l'alarme en présence de ce débordement d'idées anarchiques et contradictoires, qui revendiquent incessamment l'auxiliaire de la force pour assujettir et diriger

la société ? Comment serions-nous rassurés lorsque nous entendons perpétuellement invoquer l'exemple de 1793 par les révolutionnaires et les socialistes ? Ayez donc le courage de rompre avec un passé sanglant ; répudiez les idées et les principes des hommes qui nous l'ont fait, ce passé ! Désavouez la guillotine ! Sinon, nous pourrons toujours craindre que ces mêmes principes, ces mêmes idées qui vous ont fait verser hier des flots de sang, ne vous en fassent encore verser demain, et qu'après avoir demandé, comme Robespierre, l'abolition de la peine de mort, vous ne vous trouviez, comme lui, dans la « cruelle nécessité » d'user et d'abuser de la guillotine.

Sur la situation du ministère anglais

[21 février 1851.]

La situation du ministère anglais se trouve, en ce moment, assez gravement compromise. Selon la vieille habitude des whigs, il a réussi à mécontenter tous les partis par la présentation du bill sur les titres ecclésiastiques. Les libéraux l'accusent d'avoir déserté en cette occasion la grande cause de la liberté religieuse ; les dévots affirment, de leur côté, que le bill est complètement illusoire et que lord John Russel pourrait fort bien avoir pactisé avec le pape. Bref, le ministère doit s'apercevoir aujourd'hui qu'en voulant contenter un peu tout le monde, il n'a en réalité satisfait personne. Il a voulu servir deux maîtres, la liberté et l'intolérance, et tous deux se sont retournés contre lui. Ce n'est pas nous qui le plaindrons de sa déconvenue.

Autre malheur. L'exposé du budget qui a été présenté par M. Charles Wood a été généralement mal accueilli. Cependant, ce budget se solde, comme le précédent, par un bel et bon excédent de 55 millions ; mais on n'est pas satisfait de l'emploi que le gouvernement veut faire de cet excédent de ressources. Nous avons reproduit déjà le plan de M. Wood : les recettes s'élèvent à 52 140 000 liv. sterl., et les dépenses à 50 247 171 ; ce qui donne un surplus de 1 892 829 ou 50 millions de fr. environ, lesquels seront portés à 55 millions au moins, à la fin de l'exercice qui se termine au 5 avril prochain. Sir Charles Wood maintient l'impôt sur le revenu, et, en vérité, il ne pourrait faire autrement, à moins d'établir de nouveaux impôts ou de réduire les dépenses de plus de 80 millions.

Or, il n'est pas dans le tempérament des whigs de sortir aussi audacieusement des sentiers battus, en matière de finances. Sir Charles Wood s'est donc contenté de présenter un tout petit plan financier pour employer les ressources de l'excédent. Il supprime l'impôt ac-

tuel sur les portes et fenêtres, mais il le remplace en partie par une taxe sur les maisons. Il réduit les droits sur les cafés et il établit l'égalité entre les cafés étrangers et ceux des colonies ; il réduit encore les droits sur la chicorée, sur les bois de construction ; il supprime les droits sur les graines destinées à l'ensemencement ; il met au compte de l'État les frais de recensement et d'entretien des hospices d'aliénés ; enfin il applique une somme de 25 millions à l'amortissement de la dette.

Les libéraux refuseront probablement de voter la taxe sur les maisons, taxe qui menace d'être aussi oppressive que celle des fenêtres, et ils réclameront de nouvelles réductions sur les dépenses publiques, principalement sur l'effectif militaire. Quant aux protectionnistes ils s'allieront aux abolitionnistes, pour repousser l'égalisation des droits sur le café, afin de ne pas encourager la culture par les bras esclaves. Ils voteront aussi en faveur de la motion présentée par sir E. Buxton, pour demander l'établissement d'un droit prohibitif sur les sucres des pays à esclaves.

Il nous paraît douteux que le ministère whig soit en état de résister à tous ces mécontentements accumulés contre lui. Peut-être sera-t-il prochainement obligé de céder la place à un ministère conservateur. Mais, quoi qu'il advienne, on peut être assuré que l'Angleterre n'abandonnera pas la politique libérale qui a augmenté à la fois le bien-être des masses et les revenus du Trésor. Les attaques auxquelles cette politique a été en butte au sein de la chambre des communes et, en dernier lieu, dans la chambre des lords, sont demeurées sans écho dans le pays. Si bien que le *Times*, dont on connaît le flair en matière d'opinions, le *Times*, qui excelle à se tourner toujours à propos du côté de l'opinion dominante, le *Times* raille aujourd'hui avec une verve impitoyable les champions déconfits du protectionnisme. Il se moque, notamment, du duc de Richmond et de lord Hardwicke, qui ont dénoncé « l'invasion formidable et ruineuse des farines françaises ».

« Nos voisins de France, dit-il, seront évidemment très flattés d'être devenus, une fois de plus, la terreur de la Grande-Bretagne. Le duc de Richmond et lord Hardwicke, ces deux foudres de guerre, viennent, avec un zèle brillant de patriotisme, de nous mettre en garde contre une nouvelle invasion française — une invasion mille fois plus menaçante pour notre subsistance et nos libertés que ne le fut même la terrible invasion méditée par Napoléon. Rouen retentit chaque jour du bruit de l'invasion, et les envahisseurs affrètent dans les ports de l'ouest des flottes entières qu'ils chargent de leurs munitions de guerre.

Les marins sont à l'œuvre, les arsenaux sont remplis, et le peuple français se prépare avec enthousiasme pour cette lutte suprême. Et lorsqu'un débris de Waterloo, en compagnie d'un ancien capitaine de vaisseau, nous annoncent l'orage qui est sur le point de fondre sur nous, comment se fait-il que le gouvernement ne prenne aucune mesure pour protéger nos rivages ? Que faut-il penser de sa coupable incurie ? Songeons qu'on est en train de bâtir en ce moment à Rouen un moulin dans lequel 120 paires de meules, mues par la vapeur, seront constamment occupées à moudre cette poudre qui doit servir à notre ruine. Il est vrai que cette poudre se compose d'excellente farine, destinée au marché de Londres, et que les moulins qui approvisionnent la nouvelle Armada sont des moulins à farine. Le fait est qu'à l'étonnement de tous, et au grand désespoir de quelques-uns, la France est devenue aujourd'hui notre principale pourvoyeuse de blé.

En tous cas, comme le bien vient du mal, c'est une consolation de penser que si les Français se mettent une fois à nous nourrir, ils auront moins d'envie de nous tuer.

Quel est le marchand qui a jamais tué sa pratique ? En cas de rupture, nous aurons un fort parti anglais en France. Quant à nous, nous savons bien que nous aimons mieux entendre la France faire de la farine que de la poudre à canon, et nous envoyer des flottilles de navires fariniers que des escadrilles de chaloupes canonnières ! »

On voit que le *Times* se moque fort agréablement des terreurs paniques des landlords et des fermiers anglais à l'endroit de nos farines. Mais si les doctrines qui ont cours chez ces landlords et chez ces fermiers avaient quelque chance de prévaloir de nouveau, le *Times* ne serait évidemment pas si amusant. La politique du *free-trade* n'a donc rien à craindre des assauts des protectionnistes, ni même des changements de ministère.

Sur la coalition des houillères de la Loire

[21 février 1851.]

Le *Courrier de Lyon* reproduit les conclusions de notre article sur la coalition des houillères de la Loire. [1] Le *Courrier* n'est pas tout à fait d'accord avec nous sur les conséquences funestes de cette coalition. En revanche, il pense comme nous, que le moyen le plus efficace à employer pour la combattre, c'est d'ouvrir la porte à la concurrence étrangère. Il développe à cet égard quelques considérations pleines de sens :

[1] Voir précédemment l'article du 13 février 1851.

« Nous ne savons pas, dit-il, si, comme le croit la *Patrie*, la libre entrée des houilles étrangères forcerait la société des mines de la Loire à se dissoudre ; mais nous sommes convaincu que, dans l'état de la question, c'est à la seule liberté qu'il faut demander les moyens de parer aux inconvénients du quasi-monopole organisé, sur la foi de la législation existante, dans cet important bassin houiller.

Tout ce qui nous surprend, c'est que cette pensée ait pour adversaires, dans la presse, justement les organes de la démocratie avancée, les défenseurs brevetés de l'intérêt des classes pauvres et laborieuses ; c'est qu'une mesure destinée à prévenir la hausse exagérée d'un objet de première nécessité comme la houille, et qui pourrait léser tout au plus les puissants capitalistes, détenteurs de cette richesse minérale, soit combattue par les amis du peuple, par ceux-là mêmes qui voudraient jeter la société tout entière dans le creuset, pour la débarrasser de ses imperfections et en effacer les différences de conditions.

L'application de ce système aurait d'ailleurs cela d'avantageux que, tout en servant les intérêts de l'industrie, tout en protégeant les consommateurs contre des exigences croissantes, fondées sur les inexorables nécessités de la production, elle ne nuirait que médiocrement aux propriétaires de houille, et ne porterait pas sensiblement atteinte à leur position actuelle.

Même en admettant toutes les puériles appréhensions sur lesquelles repose le système protecteur, en supposant avec ses apologistes qu'une branche quelconque de la production nationale puisse être menacée par la libre admission des produits similaires de l'étranger, il est évident que, par sa nature même, l'exploitation houillère échapperait à ces éventualités formidables. Un produit aussi pesant et dont le prix, comparativement à une foule d'autres marchandises, est aussi bas, se défend par la seule distance. Quarante ou cinquante kilomètres, à partir de la frontière vers l'intérieur des terres, sont l'équivalent d'un tarif protecteur.

Les houilles anglaises et belges, favorisées par une complète franchise, pourraient bien pénétrer un peu plus avant, au cœur du marché national, qu'elles ne le font actuellement, mais non pas l'envahir complètement ; elles pourraient restreindre le débouché de nos propres mines, mais non pas se substituer complètement à elles pour la consommation intérieure.

Les développements de l'industrie, l'extension des chemins de fer, de l'éclairage au gaz, absorbant, d'ailleurs, une quantité tous les jours croissante de ce combustible, compenseraient le préjudice causé à nos producteurs par la concurrence du dehors et maintiendraient l'extraction à son chiffre actuel. »

Le *Courrier de Lyon* a mille fois raison ; mais ne se montre-t-il pas quelque peu naïf en s'étonnant de voir les mesures libérales combattues par les « amis du peuple » ? Ne sait-il donc pas que ces prétendus amis du peuple ont toujours été les plus grands ennemis de la liberté ? Ne les a-t-on pas vus, sous la première révolution, pratiquer la liberté religieuse en faisant guillotiner les prêtres assermentés, et la liberté politique, après février, en s'insurgeant contre une assemblée nommée par le suffrage universel ? Comment donc seraient-ils plus favorables à la liberté économique ? D'ailleurs ne sont-ils pas socialistes ? Et le socialisme est-il autre chose que la négation même de toute liberté ? Demandez plutôt à M. Louis Blanc ! Si donc le gouvernement entreprend de faire une réforme économique ; s'il propose une réduction dans nos tarifs, pour donner au peuple la *vie à bon marché*, il aura certainement contre lui le parti démagogique.

Déjà, avant février, l'association qui s'était constituée en faveur de la liberté des échanges, ne comptait-elle pas le *National* et la *Démocratie pacifique* au rang de ses adversaires ? Nous ne croyons pas que les opinions des rouges et des socialistes se soient le moins du monde modifiées sous ce rapport. Ils étaient hier les adversaires de la liberté commerciale, comme de la vraie liberté politique, de la liberté d'enseignement, de la liberté religieuse, ils le sont encore aujourd'hui. Ils ne pourraient se montrer libéraux en matière de douanes, sans mentir à tous leurs antécédents, sans renier tous leurs principes. Mais parce que l'on ne peut compter sur leur appui pour une réforme de notre tarif des douanes, ce n'est pas une raison pour ne pas entreprendre cette réforme. Nous sommes bien convaincus, pour notre parti, que le gouvernement n'attendra pas leur assentiment pour opérer un premier dégrèvement sur les matières premières nécessaires à l'industrie, et sur les éléments de l'alimentation du peuple.

Sur la situation du ministère anglais

[23 février 1851.]

Le ministère anglais a subi hier un échec assez grave. Malgré l'opposition de lord John Russel, la chambre des communes a adopté une proposition de M. Locke King, ayant pour objet l'extension du droit électoral. Il s'agissait de mettre au nombre des électeurs, en Angleterre et dans le pays de Galles, tous les propriétaires de fiefs donnant un revenu annuel de 10 liv. st. (250 fr.) La représentation des comtés se trouverait placée ainsi sur le même pied que celle des bourgs.

Selon sa coutume, lord John Russell ne s'est point opposé à la mesure proposée par M. Locke King ; il l'a même fort approuvée, mais il en a demandé l'ajournement à l'année prochaine :

« Je pense, a-t-il dit, qu'il serait désirable d'introduire une mesure pour une nouvelle extension du suffrage (Applaudissements.), mesure dans laquelle je crois qu'il faudrait donner plus de carrière à l'admission des classes ouvrières à la franchise électorale. (Applaudissements.) Toutefois, nous ne sommes pas disposés à présenter des mesures de cette nature, dans la présente session, pour des raisons particulières et aussi pour des raisons générales de politique. Le commencement de cette session doit être exclusivement consacré à des mesures financières, et toute altération de l'acte de la réforme ou toute extension du suffrage, serait forcément ajournée à la fin de la session.

D'ailleurs, lorsque de grands changements sont introduits dans un pays, il est à désirer, pendant que les esprits du peuple sont dans l'incertitude relativement aux effets de ces changements, d'éviter d'inquiéter les électeurs par l'agitation de toute autre question dans laquelle sont profondément engagés les intérêts du pays. Mais je ne vois pas de raisons pour ne pas présenter au commencement de la prochaine session une mesure officielle sur cette question, et si je suis encore membre du gouvernement à cette époque, j'exposerai alors mes vues à ce sujet. Je reconnais que l'effet de l'acte de la réforme, depuis 1832, a été bon et salutaire, et que le peuple a vu avec plaisir la modification d'un système électoral qui donnait des sièges aux représentants d'Old-Sarum et de Gallon, tandis que Leeds, Manchester et Birmingham n'étaient pas représentés dans le parlement. (Applaudissements.)

Aussi, mon avis est que, dans toute innovation à faire, nous devons consulter l'esprit de l'acte de la réforme. Nous devons consulter aussi le caractère et le génie de la population du royaume, parce que nous n'avons pas la prétention de construire un nouvel édifice d'après notre invention personnelle. »

Mais la chambre, fatiguée sans doute de cette politique d'hésitations et d'ajournements continuels, n'a pas voulu accorder le délai que lui demandait lord John Russell. Elle a adopté à une majorité considérable (100 voix contre 52) la proposition de M. Locke King.

À la suite de ce vote, une réunion du parti conservateur a eu lieu chez lord Stanley. La crise ministérielle n'était pas encore déclarée, mais on ne pensait pas que le cabinet fût en état de traverser la cession. Dans la Cité, où le plan financier de sir Charles Wood avait été fort mal accueilli, on ne paraissait pas tenir beaucoup au maintien du ministère. On était, du reste, généralement persuadé qu'un chan-

gement de cabinet n'amènerait aucune modification dans la politique commerciale de l'Angleterre.

Au commencement de la séance, où le ministère a subi cet échec désastreux, la chambre s'était occupée d'une question d'un haut intérêt, au point de vue économique, nous voulons parler de la législation qui régit les associations industrielles et commerciales. Ces associations sont soumises en Angleterre à une condition qui en a considérablement entravé le développement. Tout le monde est libre de constituer une société anonyme, mais les actionnaires répondent des dettes de l'association jusqu'à concurrence du montant de leur fortune, et non, comme en France, jusqu'à concurrence du total des actions souscrites. En présence d'une clause semblable, les capitalistes doivent naturellement hésiter à aventurer toute leur responsabilité et toute leur fortune, dans une entreprise à laquelle ils ne prennent qu'une faible part, et dont ils n'ont, par conséquent, qu'un mince profit à attendre ; ou, s'ils consentent à s'y engager, c'est à la condition que les autres actionnaires présenteront des garanties considérables, afin de n'avoir pas à supporter seuls le fardeau d'une déconfiture. Il résulte de là que les petits capitalistes se trouvent en quelque sorte exclus des entreprises industrielles, où le concours d'une masse de capitaux est nécessaire.

La disposition qui rend illimitée la responsabilité des actionnaires confère ainsi un véritable monopole aux gros capitalistes ; car elle leur donne un débouché qui demeure inaccessible aux petits capitalistes, dont la responsabilité est jugée insuffisante. M. Stanley a présenté une proposition ayant pour objet de restreindre la responsabilité des actionnaires. Après avoir légèrement amendé cette proposition, sur la demande de M. Labouchère, la chambre l'a prise en considération.

Nos lois sur les associations industrielles et commerciales n'ont pas le défaut auquel M. Stanley a voulu remédier ; mais elles ont un autre inconvénient, non moins grave, dans l'obligation de l'autorisation préalable imposée aux sociétés anonymes. Nous croyons donc qu'il y aurait profit à les modifier, et voilà pourquoi nous signalons d'une manière spéciale la proposition de M. Stanley à l'attention de nos législateurs.

Sur les idées constitutionnelles des socialistes

[24 février 1851.]

Les théoriciens de la Montagne sont, depuis quelque temps, en grand travail d'enfantement. Fort peu satisfaits de la Constitution

qui nous régit, quoiqu'ils aient juré de mourir pour la défendre, ils sont à la recherche d'une nouvelle Constitution, mieux encore d'un nouveau système politique. On sait que M. Proudhon, qui s'était mis le premier à l'œuvre, leur avait offert l'*an-archie*, et M. de Girardin, un autre inventeur de mécaniques politiques, le despotisme administratif. Mais ces deux systèmes ne leur ont pas paru encore suffisamment progressifs. Ils se sont mis à l'œuvre, en invoquant dévotement saint Rousseau, saint Robespierre et saint Gracchus Babœuf, et bientôt la lumière s'est faite à la fois dans quatre ou cinq cerveaux différents.

M. César Bertholon à Paris, M. Ledu-Rollin à Londres, M. Considérant en Belgique, M. Rittinghausen n'importe où, ont découvert en même temps le nouveau système. Il est vrai que ce système-là est simple comme bonjour, car nos mécaniciens politiques n'ont rien ajouté aux combinaisons gouvernementales déjà connues ; ils ont procédé, au contraire, par élimination, par suppression. Ainsi, nous ne savons quel grand politique inconnu avait inventé jadis le régime représentatif ; ils ont éliminé, supprimé le régime représentatif. Ils ne veulent plus de représentation nationale ! Ils veulent que le peuple fasse ses lois lui-même. Voilà leur découverte !

M. Ledru-Rollin, le plus illustre de ces inventeurs, ne manque pas d'invoquer Rousseau et les « Mânes sanglantes et toujours calomniées de Thermidor » à l'appui de sa découverte. Rousseau a déclaré, dit-il, que la représentation était incompatible non seulement avec la liberté, mais avec l'existence même d'un peuple. « À l'instant, dit l'auteur du *Contrat social*, à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, *il n'est plus libre, il n'est plus.* » Les Mânes de Thermidor ne sont pas moins explicites : « Le mot de *représentant*, dit Robespierre, ne peut être appliqué à aucun mandataire du peuple, parce que la volonté ne peut se représenter. » Donc en demandant la suppression du représentatif, M. Ledru-Rollin a l'avantage assurément considérable d'être d'accord avec Rousseau et avec les « Mânes de Thermidor ».

Mais, dans la pratique, comment organisera-t-on la non-représentation, sans tomber dans l'an-archie ? Sur ce point, Rousseau et les Mânes de Thermidor se taisent. M. Ledru-Rollin est obligé de marcher tout seul. Voyons de quelle façon il se tire d'affaire. « Il n'y aura plus de représentants, dit-il, mais de simples délégués, des commissaires, pour ne pas dire des commis, nommés seulement pour préparer la loi, laissant au peuple le soin de la voter ; en d'autres termes : *gouvernement direct du peuple par le peuple.* »

Ainsi donc, une assemblée de commis préparateurs des lois, incessamment en communication avec le peuple qui se charge de les

voter ! Voilà, en résumé, le système politique de M. Ledru-Rollin, système qui est aussi celui de MM. Bertholon, Considérant et Rittinghausen. Nous ne le réfuterons pas, au point de vue de la théorie ; nous ferons seulement remarquer à ses inventeurs que Rousseau, leur devancier, avait pour idéal politique et social le retour à l'état de nature, à l'état sauvage, et il nous semble que cela devrait bien leur donner un peu à réfléchir. Mais ce qui nous inquiète surtout, c'est la pratique du système.

En effet, si le peuple doit voter lui-même les lois que ses commis auront pour mission de préparer, si le peuple doit se gouverner directement lui-même, le peuple devra, ce nous semble, demeurer continuellement assemblé. La fabrication des lois l'absorbera tout entier, surtout si, avec les théories politiques de MM. Ledru-Rollin et Rittinghausen, les théories sociales de M. Louis Blanc viennent à prévaloir. Mais si le peuple est toujours au Forum, qui donc s'occupera de le nourrir, de le vêtir et de le loger !

Les anciens qui pratiquaient le système *inventé* par MM. Ledru-Rollin et consorts, les anciens qui ne connaissaient pas le régime représentatif, et qui se gouvernaient directement eux-mêmes ; les anciens résolvaient la difficulté au moyen de l'esclavage. Pendant qu'ils délibéraient sur la place publique, leurs esclaves conduisaient la charrue, tournaient la meule, portaient les fardeaux ; bref, ils se chargeaient de tous les travaux réputés inférieurs. En sorte que Rousseau, qui croyait, comme M. Ledru-Rollin, que le régime représentatif est incompatible avec la liberté, mais qui comprenait fort bien qu'un « homme libre » ne peut être à la fois dans son atelier et au Forum, Rousseau se demandait si l'esclavage ne serait point par hasard nécessaire à la liberté, et à cette question formidable, il se contentait de répondre en branlant la tête : Peut-être !

M. Ledru-Rollin et les autres inventeurs du gouvernement direct ne sauraient échapper non plus à la question que se posait Rousseau ; car, si le peuple tout entier est électeur, si tous les électeurs sont obligés de se rassembler, afin que jamais les « commis » ne puissent mettre leur volonté à la place de la volonté du peuple, combien de temps restera-t-il à ce peuple pour vaquer à ses autres travaux ? Ne se trouvera-t-il pas dans l'alternative ou de négliger ses travaux législatifs, sans lesquels « il ne sera plus », ou d'abandonner les autres ? Or, si les premiers sont indispensables à son existence politique, ceux-ci ne le sont pas moins à son existence matérielle. Il sera donc obligé de revenir à l'esclavage dans l'intérêt de la liberté ! N'est-ce point là, nous le demandons, la conclusion pratique à laquelle doivent infailliblement arriver M. Ledru-Rollin et les autres théoriciens *progressistes* du gouvernement direct ?

Qui sait pourtant ? Ils ont peut-être trouvé un moyen de faire connaître aux commis du peuple la volonté de leurs mandataires, sans obliger ceux-ci à se tenir perpétuellement rassemblés. On a découvert, il y a quelque temps, le fluide escargotique. Peut-être la théorie de MM. Ledru-Rollin et consorts repose-t-elle sur les escargots. Au fait, pourquoi pas ? Pourquoi chaque mandataire n'aurait-il pas dans sa poche un escargot, et pourquoi chaque commis n'en aurait-il pas un autre ? L'escargot du commis serait en communication incessante avec l'escargot des mandataires ; il leur transmettrait les questions à l'ordre du jour, les amendements et les sous-amendements, et il recevrait leurs réponses sur chaque question. Ce serait, à vrai dire, un escargot très occupé ; mais ne pourrait-on pas, au besoin, lui donner des suppléants ? Le « commis » tiendrait note des opinions qui lui seraient transmises par son fidèle escargot, il dépouillerait les votes, les communiquerait à l'Assemblée, et l'on réaliserait ainsi d'une manière simple et commode « le gouvernement direct du peuple par le peuple ».

Voilà, n'est-il pas vrai, le problème résolu. Et vraiment, c'est fort heureux, car il n'y a pas d'autre moyen de le résoudre, à moins de recourir encore une fois à l'esclavage. Nous pourrons donc être libres désormais, grâce à M. Ledru-Rollin et aux escargots ! Nous pourrons remplacer le constitutionnalisme par l'escargotisme ! Remercions-en MM. Ledru-Rollin, Bertholon, Considérant et autres Rittinghausen, et n'oublions pas non plus les escargots.

Sur le prix des enterrements et l'alternative de la mort à bon marché

[25 février 1851.]

Pourquoi les enterrements coûtent cher. — La fosse commune. — La mort à bon marché.

Nous avons rapporté, d'après le *Siècle*, un récit de la visite de M. le président de la République au cimetière de l'Est. M. le président de la République s'est préoccupé surtout, dans cette visite, de l'inhumation des pauvres, et il a prononcé, dit le *Siècle*, quelques paroles de blâme au sujet de la triste promiscuité de la fosse commune.

Nous sommes heureux que l'attention bienveillante de M. le président de la République se soit portée sur ce lamentable sujet, car le régime des inhumations, tel qu'il est actuellement pratiqué, appelle depuis longtemps une réforme. Non seulement la vie coûte cher en France, mais la mort même y est renchérie par des monopoles et des

privilèges. Elle est renchérie à ce point, que les privilégiés de la fortune peuvent seuls rendre des honneurs convenables aux restes de ceux qu'ils ont aimés, et, seuls aussi, aller pleurer sur leur tombe. Les pauvres sont obligés de se contenter des misérables convois de la 6e classe, et, le plus souvent même, ils n'en peuvent solder les frais surélevés par le monopole. Leur enterrement demeure à la charge de la municipalité. Quant à leur sépulture, elle va se confondre et se perdre dans la promiscuité de la fosse commune.

Cette cherté des inhumations, qui ne permet pas au pauvre d'être décemment convoyé dans la dernière demeure, et d'y reposer dans un coin de terre à *lui* ; cette cherté provient de deux causes : en premier lieu, du monopole des pompes funèbres, en second lieu, du monopole des cimetières.

En Angleterre et aux États-Unis, tout le monde peut se faire entrepreneur des pompes funèbres. C'est un métier libre. Aussi, aux États-Unis surtout, les gens les plus pauvres peuvent se faire enterrer décemment et à bon marché. Il n'en est pas de même en France. Par un décret du 11 août 1811, qui a réglementé la matière, les entreprises de pompes funèbres ont été affermées et soumises, en même temps, à un tarif uniforme. L'affermage est adjugé, dans les formalités ordinaires, aux soumissionnaires qui font les offres les plus élevées. Les produits de cette ferme des pompes funèbres est alloué aux fabriques des églises et aux consistoires. À Paris, 75% de ce produit demeurent à la paroisse dans laquelle le décès a eu lieu ; 25% sont mis en commun.

Nous ne connaissons pas le chiffre auquel s'élève cette redevance des pompes funèbres ; nous savons seulement que ce chiffre est considérable. La première mise à prix dans l'adjudication des entreprises est de 20% ; mais, comme les prix fixés par le tarif sont fort élevés, les soumissionnaires poussent ordinairement beaucoup plus haut. On nous assurait dernièrement qu'à Paris la redevance payée aux fabriques et aux consistoires s'élevait à plus des deux tiers du produit des entreprises des pompes funèbres.

Ce qui signifie, en d'autres termes, qu'un Parisien qui se fait enterrer paie 33% seulement pour le service qu'on lui rend, et 67% d'impôt aux fabriques des églises, non compris les frais des cérémonies religieuses, lesquels sont tarifés à Paris.

On comprendra tout de suite que l'impôt des pompes funèbres puisse s'élever à ce taux exorbitant, si l'on veut jeter les yeux sur le tarif établi. Ce tarif partage les convois en six catégories, dont voici les frais :

1ère classe	4 282 fr.
2e	1 800

3e	700
4e	250
5e	100
6e	16

Mais, outre ces frais, il y a des dépenses obligatoires qui sont communes à chaque convoi ; tels sont les frais de transport fixés à 10 fr. pour les enfants au-dessous de sept ans, à 20 fr. pour les personnes au-dessus de cet âge ; tel est encore le prix de la bière qui varie de 2 fr. à 9 fr. selon les âges. En sorte que l'enterrement de la 6e classe, ce hideux enterrement qui se fait au moyen d'un affreux corbillard attelé de deux méchantes rosses, avec un cocher aviné et déguenillé ; cet enterrement qui est la tristesse et l'effroi du pauvre, revient encore à près de 50 fr., sur lesquels il y a, à la vérité, plus de 30 fr. d'impôt.

Après les dépenses obligatoires, communes, viennent les dépenses facultatives qui sont comprises dans un « tarif des objets non déterminés dans la distribution des classes »[1]. Ceci est le luxe des enterrements, et ce luxe qui a ses mobiles dans les meilleurs sentiments de l'âme humaine, ce luxe que les familles aisées se feraient presque scrupule de se refuser, ce luxe n'est pas moins cher que tout le reste. Ainsi pour ne citer que quelques articles, un grand cercueil de chêne coûte 60 francs ; un cercueil de plomb 250 francs ; la location d'un simple écusson avec chiffre en velours de soie brodé en argent, 24 fr. ; la location d'un voile de tambour 6. fr. ; le reste à l'avenant.

On conçoit qu'avec un tarif semblable les entrepreneurs de pompes funèbres soient en état de payer une grosse rente aux fabriques et consistoires des églises. Cependant ils ne paraissent pas réaliser des bénéfices plus considérables que ceux des industries ordinaires, et cela se conçoit encore. Ils ont bien, sans doute, le monopole des funérailles, on ne peut se faire enterrer autrement qu'en passant par leurs mains ; mais ils se font concurrence pour obtenir ce monopole, et cette concurrence, en élevant au *maximum* la redevance qu'ils payent, réduit en même temps leurs bénéfices au *minimum.*

Aussi ne peuvent-ils guère renouveler ou augmenter leur matériel, et les voit-on toujours pris au dépourvu aux époques de mortalité extraordinaire. On sait à quelles déplorables scènes cette insuffisance du matériel des pompes funèbres a donné lieu à l'époque du choléra ; on sait qu'à cette époque, beaucoup de malheureux ont été réduits à enterrer leurs morts eux-mêmes, après avoir vainement

[1] Code des paroisses. (Note de Molinari.)

attendu, pendant plusieurs jours, les voitures de l'entreprise privilégiée, et non sans avoir subi les rebuffades grossières de ses employés.

Le moyen de mettre fin à ces déplorables et douloureux abus, on l'a pressenti déjà, ce serait de rendre complètement libres les entreprises de funérailles ; et, par conséquent, de cesser d'obliger les entrepreneurs de fournir leur redevance aux fabriques et aux consitoires des églises. Nous n'ignorons pas que cette redevance forme une partie considérable du *casuel* ; mais ne pourrait-on pas, au besoin, fournir aux églises un dédommagement équivalent ?

Déjà un grand nombre de fabriques se plaignent de l'inégalité de cette redevance, dont la plus grosse part va aux paroisses les plus riches. À Paris, notamment, les églises Saint-Jacques-du-Haut-Pas et de Saint-Leu-Saint-Gilles, la première située dans la partie pauvre du faubourg Saint-Jacques ; la seconde, dans la rue Saint-Denis, ont maintes fois réclamé pour cet objet auprès du conseil municipal. L'une n'a guère que des convois des dernières classes. « Quant à l'autre, dit un membre du conseil général, M. Horace Say, elle est entourée d'une population industrieuse et active ; mais on prétend que le quartier est si resserré, qu'il est si encombré par l'industrie, que tous ceux qui y ont fait fortune s'empressent de le quitter, et font profiter ainsi d'autres paroisses du bénéfice que doit procurer leur inhumation. » [1]

On pourrait donc remplacer avec profit, pour les églises elles-mêmes, l'odieux impôt des pompes funèbres, par un subside plus équitablement réparti. La municipalité, qui est obligée, aujourd'hui, de faire les frais d'un grand nombre de convois de pauvres, ne pourrait-elle point, par exemple, disposer en faveur des églises d'une partie des fonds affectés à cet objet, lorsque le bon marché des funérailles permettrait aux pauvres de pourvoir eux-mêmes à cette dépense ?

Le second monopole qui contribue à enchérir la mort, au détriment des plus pures et des plus saintes affections de la vie, c'est le monopole des cimetières. Les municipalités se sont attribué exclusivement en France, la possession, et, s'il faut tout dire, l'exploitation de ces hôtelleries de la mort, elles ne permettent à qui que ce soit de leur faire concurrence. Il n'est pas permis à un particulier d'ouvrir un cimetière pour en revendre ou en louer les emplacements, même en se conformant aux règlements sanitaires et aux formalités d'une enquête *de commodo et incommodo*.

[1] Horace Say, Études sur l'administration de la ville de Paris, p. 165. (Note de Molinari.)

Les cimetières appartiennent aux municipalités, qui les considèrent comme une branche de leurs revenus, et qui cherchent naturellement à leur faire rendre les plus gros bénéfices possibles. En conséquence, elles font payer fort cher les *concessions* illimitées ou temporaires, dans ces cimetières, dont elles ont le monopole, et qu'elles n'agrandissent pas volontiers, afin d'éviter la dépense. Quant aux pauvres, qui n'ont pas les moyens de payer une concession, on les relègue dans la fosse commune, et cette fosse est incessamment bouleversée, labourée par la pioche des fossoyeurs, pour faire place à de nouveaux morts. Une simple croix peinte en noir marque la place des cercueils arrivés par les convois de sixième classe, et souvent, à peu d'années de distance, la croix a disparu, pour faire place à un autre cercueil et à une autre croix qui disparaîtra à son tour.

Nous n'avons pas besoin de dire combien cet odieux communisme de la mort est pénible pour les classes pauvres ; car, jusque dans la mort même, l'homme veut conserver une place, un coin de terre qui lui appartienne en propre. C'est un sentiment irrésistible de sa nature ! Nous n'avons pas besoin d'ajouter non plus combien les liens les plus chers et les plus sacrés de la famille se trouvent froissés par cet abandon impie des dépouilles des morts. Un fils ne peut plus aller pleurer sur le coin de terre de sa mère, une mère sur la tombe où repose son enfant. Ces douces et suprêmes consolations sont refusées aux pauvres, dont les dépouilles s'entassent pêle-mêle dans l'ossuaire de la fosse commune.

M. le président la République s'est montré douloureusement affecté de ce communisme impie, et il a promis de s'occuper de le réformer. Nous espérons que cette bonne promesse sera tenue, et nous croyons qu'en la réalisant, son auteur aura mérité toutes les bénédictions du pauvre !

Sur la crise ministérielle en Angleterre

[26 février 1851.]

Après la retraite du cabinet, la reine a fait appeler lord Stanley, qu'elle a chargé de constituer un nouveau ministère ; mais il paraît que le noble lord n'a pas cru devoir accepter cette mission difficile. Lord John Russell a été, en conséquence, rappelé par sa gracieuse majesté, qui l'a prié de recomposer le cabinet dissous. Lord John Russell a cédé à la prière de la reine, mais il a demandé jusqu'à vendredi prochain pour s'acquitter de sa tâche.

On croyait généralement que sir James Graham serait appelé à faire partie du cabinet reconstitué ; on parlait aussi de lord Aberdeen

pour les affaires étrangères ; mais l'ancien collègue de sir Robert Peel ne se soucie pas, dit-on, de faire partie d'une combinaison ministérielle avec les whigs. Du reste, l'opinion se montrait favorable à un ministère de fusion, composé de whigs et de conservateurs libéraux, à la condition, bien entendu, que cette fusion serait sérieuse.

Dans la séance d'hier, à la chambre des communes, lord John Russell a exposé, avec beaucoup de dignité, les causes de sa retraite et les diverses péripéties de la crise ministérielle. Le noble lord a demandé ensuite que la chambre s'ajournât jusqu'à vendredi, afin de lui donner le temps de reconstituer son ministère. Cet ajournement a été adopté.

Dans la séance de la chambre des lords, quelques explications ont été échangées entre le marquis de Lansdowne et lord Stanley, sur les divers incidents de la crise. Sans nier son refus de composer une nouvelle administration, lord Stanley a déclaré que le moment ne lui semblait pas venu de donner des explications complètes sur sa conduite. Le marquis de Lansdowne l'a félicité de sa discrétion, en exprimant l'espoir que le moment viendrait bientôt où il pourrait faire connaître son rôle dans cette affaire. La chambre s'est ensuite ajournée au lendemain.

Sur le banquet des égaux

[27 février 1851.]

Le banquet dit des *égaux*, auquel M. Louis Blanc avait convié ses amis, a eu lieu à Londres le 24 février. Environ sept cents personnes assistaient à cette agape démocratique et sociale ; mais, dit l'*Express*, on y remarquait très peu d'Anglais. Les Français se trouvaient en majorité. Cependant, sauf deux exceptions, les discours ont été prononcés en langues étrangères. Sur les murailles on lisait les noms des divers réformateurs de la société. Une tribune avait été élevée à l'un des angles de la salle. Elle était surmontée de drapeaux avec les mots : République démocratique, sociale, universelle. Des emblèmes de la démocratie et du socialisme avaient été placés dans la salle, et un grand nombre de membres portaient des costumes montagnards. Bref, c'était une exhibition pittoresque des plus beaux produits de la Démagogie.

M. Louis Blanc a prononcé un discours qui a été fort applaudi. Nous ne connaissons pas encore ce discours ; mais nous pouvons, en attendant, offrir à nos lecteurs une pièce qui a bien aussi son mérite. C'est un toast qui a été envoyé à la commission du banquet par le citoyen Blanqui. Ce toast qui porte la date du 10 février, a été publié

par les *Amis de l'égalité*, une société rivale apparemment de celle des *Égaux*. On ne devinerait guère de quelle façon M. Louis Blanc et ses amis y sont traités par l'apôtre de Belle-Isle-en-Mer. Ils sont traités de réactionnaires « teints du sang du peuple », ni plus ni moins. Que voulez-vous ? Auprès d'Hébert et de Chaumette, Robespierre lui-même n'était-il pas un modéré ? Pourquoi donc M. Louis Blanc ne serait-il pas un réactionnaire auprès de M. Blanqui ? [1]

Sur la composition du nouveau cabinet anglais

[28 février 1851.]

Lord Stanley s'occupe activement de composer son cabinet, mais il ne paraît pas avancer beaucoup dans cette besogne. M. Gladstone, sur lequel le chef des protectionnistes comptait pour rassurer les libéraux de la Cité, est arrivé hier à Londres, mais on prétend qu'il a refusé de faire partie du cabinet. Le *Sun* va jusqu'à affirmer que lord Stanley lui-même n'avait pas accepté positivement la mission de former un ministère. Le *Sun* ajoute que l'on croyait que lord Clarendon, sir James Graham et lord Palmerston demeureraient chargés, en définitive, de composer la nouvelle administration.

Plusieurs listes ministérielles ont circulé. En voici une que nous empruntons au *Daily News* :

Premier lord de la trésorerie, lord Stanley.
Chancelier de l'échiquier, M. Herries.
Lord chancelier, lord Truro ou sir C. Sugden.
Affaires étrangères, M. Disraeli.
Intérieur, M. Henley.
Colonies. M. Gladstone a refusé ce poste.
Président du bureau de commerce, M. Newdegate.
Compagnie des Indes, le duc de Richmond.

Le *Globe* en donne une autre qui circulait dans la matinée d'hier, et que voici :

Premier lord de la trésorerie, lord Stanley ; lord chancelier, sir E. Sugden ou M. Hemberton Leigh ; chancelier de l'échiquier, M. Herries ; secrétaire d'État des affaires étrangères, M. Disraeli ou le vicomte Canning ; premier lord de l'amirauté, lord Hardwick ; président de la direction de contrôle, lord Ellenborough ; directeur général des postes, le duc de Richmond ou lord Gleugall ; président de

[1] Suit la reproduction du texte d'Auguste Blanqui, que pour des raisons évidentes de place et d'intérêt, nous ne reproduisons pas ici.

la direction du commerce, M. Newdegate ; lord lieutenant d'Irlande, le marquis d'Exeter ou lord Witoln ; premier secrétaire, M. A. Stafford ou lord John Manners ; lord chancelier premier juge, M. Blackburne.

D'un autre côté, le *Morning Advertiser* annonce qu'une réunion de peelistes a eu lieu chez M. Cardwell. Dans cette réunion, il a été décidé à l'unanimité que l'on soutiendrait le cabinet de lord Stanley, à la condition qu'il s'abstiendrait de toucher à la question de la liberté du commerce. Selon le *Morning Advertiser*, lord Stanley serait assez disposé à laisser dormir cette question pendant quelque temps, et il n'aurait pas non plus l'intention de dissoudre le Parlement.

Mais quelles que soient les intentions de lord Stanley, il sera bien obligé de subir la pression de son parti, à moins de le *trahir* comme sir Robert Peel, en allant chercher son appui chez les libéraux. Or, nous croyons que lord Stanley serait peu disposé à jouer ce dernier rôle, lequel ne laisse pas d'ailleurs d'être fort difficile. Il sera donc forcé d'incliner du côté de la protection, et de ranimer ainsi toutes les grandes agitations de ces dernières années. Les conservateurs libéraux et les *free-traders* de l'école de Manchester, qui ont abandonné un peu à la légère le cabinet de lord John Russell, ne doivent-ils pas s'apercevoir aujourd'hui qu'ils se sont trop hâtés : ils avaient un soliveau, peut-être va-t-on leur envoyer une grue !

Continuation sur le même sujet

[1er mars 1851.]

L'enfantement du nouveau ministère anglais continue d'être extrêmement laborieux. D'après le *Sun*, lord Stanley aurait décidément renoncé à former un cabinet, et lord Clarendon demeurerait chargé de cette mission avec lord Palmerston et sir James Graham. Selon le *Daily-News*, lord Stanley aurait demandé jusqu'à vendredi pour composer son ministère, mais il avait peu d'espoir d'y parvenir. Le bruit courait, dit le *Times*, que M. Gladstone avait refusé de s'unir à lord Stanley parce que le noble lord aurait manifesté l'intention d'établir un droit de 5 schellings sur l'importation des blés. Quant à la dissolution du parlement, la question aurait été ainsi posée par la reine :

« Si lord Stanley juge cette mesure absolument nécessaire, S. M. y donnera son assentiment ; mais il demeure entendu que la reine désire qu'une dissolution soit évitée autant que possible. »

Le *Morning-Chronicle* signale comme devant réunir les meilleures chances de succès, deux combinaisons whigs et peelistes :

« C'est se tromper que de dire que si lord Stanley échoue, il n'y a d'autre ressource qu'un gouvernement whig avec lord John Russell. Deux combinaisons au moins n'ont point été essayées. Celles qui pourraient avoir lieu par les soins de lord Clarendon ou de sir James Graham, avec *carte blanche*. »

Nous espérons, pour notre part, que l'une ou l'autre de ces combinaisons libérales finira par triompher ; car un ministère protectionniste engagerait inévitablement l'Angleterre dans une voie d'agitations et de périls, dont il serait difficile de prévoir l'issue. Sans doute, ce ministère aurait pour lui l'opinion des propriétaires fonciers et des fermiers, mais il aurait à lutter contre l'opinion bien autrement agissante de la bourgeoisie industrielle et du peuple des villes.

Toute tentative de retour à la protection deviendrait aussitôt le signal d'une agitation formidable, et Dieu sait ce qui pourrait sortir de ce conflit des opinions soulevées ! Il n'y a donc en ce moment, de vraiment pratique et désirable, qu'une combinaison de whigs et de peelistes, et nous avons bon espoir que cette combinaison, qui est annoncée déjà par le *Sun*, terminera la crise.

Continuation sur le même sujet

[2 mars 1851.]

Lord Stanley a décidément renoncé à former un cabinet, par suite du refus de M. Gladstone et du vicomte Canning de s'associer à sa politique. Après avoir reçu communication de cette résolution de lord Stanley, la reine a fait appeler le duc de Wellington et le marquis de Landsdowne, pour les consulter sur la manière de terminer la crise ministérielle.

On ne sait pas encore quel a été le résultat de ces deux entrevues de sa gracieuse majesté avec ses deux conseillers ; mais, d'après le langage que lord John Russell a tenu hier soir à la chambre des communes, il semblerait que le ministère actuel serait décidé à prolonger son existence. Lord John Russell a fait l'historique de la crise, et il a déclaré qu'il n'avait pu s'entendre avec lord Aberdeen et sir James Graham, parce que ces deux hommes d'État n'avaient voulu prêter les mains à aucune mesure de coercition contre les catholiques. Cependant lord John Russell ne paraît pas tenir beaucoup à ce bill malencontreux, car il a protesté une fois de plus de sa ferme intention de maintenir la liberté religieuse en Angleterre, et il a annoncé même qu'il consentirait volontiers à introduire certaines modifications dans les mesures proposées.

« Nous n'avons jamais eu l'intention d'intervenir en quoi que ce soit qui touche à l'ordre régulier du culte catholique romain, tant nous sommes jaloux de maintenir la liberté religieuse en Angleterre ! Aussi le cas échéant où ce bill serait représenté, je suis prêt à faire tous les changements nécessaires pour prévenir l'intervention que l'on semble redouter.

Lorsque je vois un homme aussi modéré que l'archevêque Murray s'élever contre les dispositions du bill, je suis tout prêt à l'examiner de nouveau et à vérifier par moi-même si les objections existent réellement. »

Mais lord John Russell, tout en consentant à ce que son bill soit modifié, veut, au moins, qu'il soit discuté. Quant aux franchises électorales, il est très disposé à les étendre ; mais il veut soumettre le bill à un examen approfondi. Enfin, le noble lord a protesté, avec énergie, de son intention de maintenir la politique de la liberté du commerce.

Le discours de lord John Russell a été très bien accueilli par la chambre. Il est douteux cependant que le cabinet puisse se maintenir sans modification. Dans la Cité, on croyait généralement que la crise durerait jusqu'à ce qu'un ministère Clarendon-Graham eût réussi à se constituer.

Au départ du courrier, M. Disraeli prenait la parole pour répondre à lord John Russell.

À la chambre des lords, le marquis de Landsdowne a raconté les diverses péripéties de la crise, puis lord Aberdeen a exposé les raisons, infiniment honorables, qui l'avaient empêché d'entrer dans une combinaison ministérielle :

« S. M. m'ayant appelé samedi auprès d'elle, a dit le noble lord, et témoigné le désir de me voir coopérer à la reconstitution du gouvernement, je me suis abouché avec sir James Graham et lord John Russell. Je dois ici expliquer à Vos Seigneuries les mesures qui m'ont été proposées par le noble lord, parce qu'après y avoir réfléchi, j'ai pensé que j'aurais pu, ainsi que mon très honorable ami, sir J. Graham, après de légères modifications, les accepter toutes, à l'exception d'une seule, le bill sur les titres ecclésiastiques.

Mon très honorable ami et moi n'avons pu surmonter la répugnance invincible que nous éprouvions à proposer une législation pénale contre les sujets catholiques de ce pays. De tout temps il a été extrêmement difficile de donner un caractère criminel à des actes indifférents en eux-mêmes, surtout lorsque ces actes prennent la forme d'un devoir religieux. »

Lord Aberdeen continuait son discours au départ du courrier.

Sur le banquet des égaux

[4 mars 1851.]

Nous attendions avec impatience le numéro plus ou moins mensuel du *Nouveau-Monde*, pour avoir un compte-rendu détaillé du *banquet des égaux* ; mais notre attente a été déçue. Le *Nouveau-Monde* qui vient de paraître ne renferme pas le moindre détail sur cette agape de la démagogie.

Heureusement, nous en trouvons aujourd'hui le compte-rendu dans une correspondance de l'*Indépendance belge*, et en lisant ces détails sur l'orgie égalitaire, orgie dans laquelle on a réussi du moins à réaliser l'égalité de l'ivresse, nous nous expliquons le mutisme du *Nouveau-Monde*. Il paraît que M. Louis Blanc lui-même a été dépassé par la bande qu'il avait conviée à son agape. Son discours a été médiocrement goûté. On s'attendait à quelque chose de plus flambant, de plus cravate rouge. Bacchus a paru froid à ses propres bacchantes. Peu s'en est fallu même qu'elles ne l'aient renversé de son char triomphal pour acclamer, à sa place, un nouveau Dieu, le dieu Blanqui, par exemple !

On conçoit donc que M. Louis Blanc n'ait pas voulu rendre compte d'un banquet où il a fait un *fiasco* complet. Ensuite, il y a eu dans ce banquet des détails vraiment trop risqués pour les rendre publics. Les ordonnateurs de l'agape ont été jusqu'à inscrire au nombre des martyrs de la démocratie les noms des assassins du général Bréa à côté des Kossuth, des Bem et des Robert-Blum. M. Louis Blanc aura compris probablement que cette glorification de l'assassinat ferait scandale, et il n'a pas voulu l'ébruiter.

Nous serions assez curieux, pour notre part, de savoir si M. Kossuth sera bien satisfait de l'honneur qu'on lui a fait. Lui qui ambitionnait le rôle d'un Washington ou d'un Kosciusko, le voilà placé à côté d'un assassin vulgaire, en vertu de la doctrine de l'égalité ! Le voilà confondu avec les Daix et les Lahr dans le martyrologe de la démagogie. Pauvre M. Kossuth ! Jamais, à coup sûr, ses adversaires n'auraient songé à lui faire cette mortelle injure ! Mais que voulez-vous ? Les égalitaires ne font pas de distinction entre leurs amis. À leurs yeux, le scélérat vulgaire qui assassine au nom de la révolution, est l'égal de l'homme qui soulève un peuple pour lui restituer sa nationalité perdue ! N'est-ce pas bien faire pour encourager à servir les révolutions ?

Outre le banquet des démagogues égalitaires de M. Louis Blanc, il y a eu aussi un banquet des démagogues politiques. Celui-ci était présidé par M. Ledru-Rollin, et, particularité curieuse, on y comptait

force chapeliers. Le correspondant de l'*Indépendance* ne nous dit pas si ces dignes industriels allaient y demander des têtes. [1]

Sur M. Alexandre Vattemare

[4 mars 1851.]

Les amateurs dont la barbe commence à grisonner, ont gardé le souvenir du fameux mime Alexandre, qui florissait aux beaux jours de leur jeunesse. Alexandre excellait surtout dans les pièces à travestissements. On le vit remplir avec une perfection inimitable jusqu'à cent vingt rôles différents dans la même pièce. Aussi sa réputation était-elle européenne. Les têtes couronnées se le disputaient, et Walter Scott lui adressait des vers que Granville se chargeait d'illustrer. Mais les succès de la scène ne suffisaient pas à Alexandre.

Il voulait en obtenir d'autres, sinon plus brillants, du moins plus utiles. Après avoir amusé les hommes, il voulut contribuer à les éclairer. Dans ses pérégrinations d'artiste, il avait remarqué avec quelle faveur, avec quelle avidité on accueillait tout ce qui venait de France ; mais, en même temps, il s'était affligé plus d'une fois des obstacles matériels que rencontrait les communications intellectuelles entre la France et les autres peuples. Il résolut de consacrer sa vie à aplanir ces obstacles, et il dressa dans ce but le plan d'un système international d'échanges des produits de la littérature, de la science et des arts.

Il y a, se disait-il, dans les bibliothèques de chaque pays, une multitude d'ouvrages en double, qui pourraient être échangés avec avantage contre d'autres *doubles* qui se trouvent dans les bibliothèques étrangères. En outre, chaque gouvernement publie des documents officiels, ou bien encore souscrit à des ouvrages importants dont les exemplaires s'entassent inutilement dans les bureaux des ministères. En faisant circuler toutes ces richesses qui demeurent enfouies, en répartissant mieux ce capital de connaissances, d'informations, de lumières, comme aussi en mettant en communication constante les associations qui s'occupent d'arts et de sciences sur tous les points du globe, en organisant l'échange de leurs produits, ne rendrait-on pas un service essentiel à la civilisation, et ne contribuerait-on pas à rapprocher les peuples en les éclairant ? Telle était la pensée qui s'était emparée de l'âme de notre artiste, pensée qu'il entreprit de

[1] Suit le compte-rendu complet, tiré de l'*Indépendance belge*, que nous ne reproduisons pas.

réaliser avec le seul secours de sa bonne volonté et les ressources que lui fournissait son talent.

Sous son nom de Vattemare, il se fit le commis-voyageur de son idée ; il noua des relations avec les principaux centres intellectuels de l'Europe, et il réussit à faire goûter son plan au gouvernement français. Il demandait si peu de chose ! Des volumes moisis qui encombraient les greniers des ministères ! Des documents officiels dont les rats seuls tiraient profit ! Des paperasses qu'on se faisait scrupule de vendre, et que l'on ne savait plus à qui donner ! Voilà les trésors que réclamait Vattemare. On réunit, un jour, les principaux bibliothécaires de Paris, et on leur dit de choisir ce qui leur convenait dans les amas de livres et de documents que les presses et les souscriptions officielles avaient accumulés. Quand ils eurent fait leur choix, on donna le reste à Vattemare, qui se chargea de répandre et de faire fructifier dans le monde, ces richesses dont la France était embarrassée.

On ne lui accordait d'ailleurs aucun autre appui. On le chargeait simplement de donner des livres au nom de la France, et de recevoir en échange d'autres livres pour nos bibliothèques. Le reste le regardait. Le promoteur des échanges internationaux n'en demandait pas davantage. Il se mit en route, et quand Vattemare, le philanthrope, l'ami des lumières, avait besoin d'argent pour subvenir aux frais de son immense entreprise, il s'adressait à son compagnon, l'artiste Alexandre.

Grâce à cette association, dans laquelle, chose rare ! l'artiste remplissait les fonctions de caissier, l'entreprise put se développer. Mais à mesure qu'elle prenait plus d'extension, les loisirs de l'artiste diminuaient en même temps que ses charges augmentaient. À la fin, épuisé, n'y pouvant plus suffire, il renonça au métier. Il aurait pu, sans doute, fournir une carrière plus longue, mais il lui aurait fallu, pour cela, se débarrasser de ce Vattemare, qui lui prenait les trois quarts de son temps, et qui puisait à même dans sa bourse. Peut-être y songea-t-il quelquefois ; mais il était trop tard !

Vattemare avait fait d'Alexandre son très humble esclave, il l'avait ployé au joug comme ce terrible vieillard des *Mille et une Nuits*, qui obligeait les voyageurs à le nourrir et à lui servir de monture jusqu'à ce qu'ils tombassent d'épuisement. Vattemare *exploita* Alexandre, jusqu'à ce qu'il le vît au bout de ses forces, puis il le laissa périr sans regrets, sans remords, avec la cruelle indifférence qui donne le fanatisme d'une idée.

Il est vrai que l'idée de Vattemare était généreuse, et qu'elle avait sa grandeur. Établir un vaste réseau de communications intellectuelles, dont tous les fils viendraient aboutir à Paris, comme au

centre commun de la civilisation : tel était le plan qu'il poursuivait avec une infatigable activité. En Europe, où l'on n'était pas encore bien remis de la grande frayeur de 1789, on goûta médiocrement ce système de communications perfectionné, qui devait faire circuler plus vite les idées françaises. Mais en Amérique, le succès de Vattemare fut complet. Ce succès, il le dut à sa généreuse et expansive nature d'artiste, à son ardeur d'apostolat pour la propagation d'une idée qu'il croyait utile ; il le dut aussi, disons-le, à sa qualité de Français. Car les gouvernements de la France et des États-Unis ont eu beau se quereller, les Américains n'en ont pas moins conservé au fond du cœur de vives sympathies pour la France. Ils n'ont pas oublié l'appui généreux qu'elle leur a donné à l'époque de la guerre de l'indépendance, et les noms de Louis XVI et de Lafayette sont unis, dans leur mémoire reconnaissante, à ceux de Washington et de Franklin. Ils n'ont pas oublié avec quelle ardeur chevaleresque la France s'est engagée dans cette croisade en faveur de la liberté, croisade qui lui a coûté, par parenthèse, plus de dix-huit cents millions, et qui, en portant le dernier coup aux finances de la monarchie, a précipité la redoutable commotion dont notre sol tremble encore.

Les Américains n'ont pas oublié ces sacrifices de la France, et lui en tiennent bon compte. Vattemare sut faire tourner au profit de son plan ces bonnes sympathies du peuple américain pour la nation française. Aux États-Unis, d'ailleurs, il n'était pas obligé de s'adresser à des bureaucrates ; il pouvait soumettre son idée directement aux populations, et il était sûr d'en être toujours bien accueilli. On lui opposait bien, à la vérité, quelques objections. — Vous venez, lui disait-on parfois dans les États reculés de l'Ouest, vous venez nous offrir des livres au nom de la France. Nous vous remercions de votre bon vouloir, mais que ferions-nous de vos livres ? Nous ne savons pas le français. — Qu'à cela ne tienne, répondait l'apôtre intrépide, vous l'apprendrez ! Et vraiment, n'êtes-vous pas honteux de ne pas savoir le français ? En France, nous sommes obligés nous autres d'apprendre au moins une langue vivante, pour être admis aux emplois publics, et nous choisissons presque toujours l'anglais. Si nous étudions votre langue, la politesse exige que vous nous rendiez la pareille ! — Le meeting applaudissait, et le lendemain la clientèle du professeur de langue et de la littérature française de l'endroit se trouvait doublée.

Ailleurs on disait : Mais M. Vattemare, bon M. Vattemare, nous voudrions bien recevoir les livres que la France nous envoie, mais nous ne savons où les mettre, nous n'avons pas de bibliothèque. — Vous n'avez pas de bibliothèque ! Et vous osez me l'avouer à moi,

un étranger. Et si j'allais le dire en France, que penserait-on de vous ? Mais, soyez tranquilles, je ne le dirai pas. D'ailleurs, on aurait peine à me croire, car il n'est pas en France de ville, si pauvre et si petite, qui n'ait sa bibliothèque. Je ne le dirai pas, mais c'est à la condition que vous vous engagerez, séance tenante, à en fonder une. Et grâce à la verve entraînante du propagandiste, la bibliothèque était fondée, avec le cadeau de la France inscrit en tête du catalogue.

En quatre voyages, M. Vattemare a distribué ainsi, aux États-Unis, plus de 75 000 volumes, trop-plein de nos bibliothèques. Mais ses libéralités n'étaient pas gratuites. En échange des livres qu'il donnait au nom de la France, il demandait des livres américains pour les bibliothèques françaises. Il adressait ses demandes au congrès, aux législatures des États-Unis, aux municipalités des villes, aux établissements scientifiques, enfin aux particuliers eux-mêmes. D'abord on s'étonna de ces demandes faites par un simple particulier, qui n'était pourvu d'aucune mission officielle. On rechercha, avec une certaine méfiance, quel intérêt pouvait le guider ; mais quand on se fut bien convaincu qu'il obéissait uniquement à la noble passion de répandre les idées de son pays, de populariser le nom français et de le faire bénir, l'admiration et le respect succédèrent à la méfiance.

Le congrès américain ordonna que toutes facilités lui seraient données pour accomplir sa mission ; on lui accorda la franchise pour ses correspondances, et les membres de la législature lui donnèrent toutes les recommandations et tout l'appui dont il avait besoin. Il se mit donc à faire collection des richesses littéraires et scientifiques des États-Unis, et bientôt les offrandes lui arrivèrent par milliers. Le congrès et les législatures des États particuliers mirent à sa disposition les collections de leurs archives parlementaires. Et notons en passant qu'aux États-Unis les papiers parlementaires ont été singulièrement perfectionnés.

On ne se borne pas à distribuer aux représentants de simples rapports sur les questions à l'ordre du jour. On leur distribue aussi une multitude d'autres documents presque toujours intéressants ou curieux. Ainsi, par exemple, lorsqu'une expédition militaire a lieu, on remet aux membres du congrès, avec les rapports sur la marche des armées, des cartes et des plans des pays à traverser, et jusqu'à des descriptions illustrées des mœurs et des usages des habitants. Ces papiers parlementaires ont fini de la sorte par devenir de véritables encyclopédies. Le congrès ordonna encore qu'une somme de 5 000 dollars serait votée pour offrir à notre Conservatoire des Arts-et-Métiers une collection complète des poids et mesures des États-Unis. Mais Vattemare voulait offrir à son pays une collection plus curieuse

encore, celle des monnaies et du papier-monnaie des États-Unis depuis l'origine.

Il lui fallut plusieurs années pour réunir cette collection, dont on ne trouverait pas le pendant, même aux États-Unis. Mais il employait, pour la compléter, des procédés auxquels un amateur ordinaire n'aurait pu recourir. Pour se procurer les pièces de billon, devenues presque introuvables, qui avaient été frappées à l'époque de la guerre de l'Indépendance, il s'adressait tout simplement aux épiciers et aux autres débitants au détail : il leur signalait les pièces dont il avait besoin, en leur disant que c'était pour la collection de la ville de Paris. Cela suffisait à examiner avec une attention minutieuse toutes les pièces qui leur passaient par les mains ; ils transmettaient à leurs pratiques les demandes du collectionneur, et après des millions de recherches accomplies volontairement, spontanément, au nom de la France, la pièce rare arrivait à M. Vattemare, sans que les braves gens qui la lui remettaient voulussent même recevoir un autre sou en échange.

Rien de curieux comme cette collection de monnaies américaines, surtout à partir de la guerre de l'Indépendance. Les premières pièces portent l'effigie de Washington ; mais soit modestie, soit crainte d'exciter les méfiances démocratiques, le grand homme finit par refuser formellement cet hommage numismatique qui lui était rendu. Ne pouvant vaincre sa résistance, on prit l'effigie de Mme Washington, dont le noble profil orna pendant dix ans la monnaie de la nouvelle république. Mais les démocraties sont inconstantes ; Mme Washington ayant vieilli, on s'enthousiasma pour la belle indienne Pocahontas, et l'on frappa la monnaie à son effigie ; après Pocahantas, ce fut le tour de Mme Jefferson ; puis enfin on prit l'image de la belle Mme Patterson, femme du directeur de la Banque. N'était-ce pas un hommage original rendu par une démocratie au « tyrannique pouvoir de la beauté » ?

Les dessins du papier-monnaie, émis à l'époque de la guerre de l'Indépendance, n'offrent pas moins d'intérêt. Tantôt c'est un sanglier qui se précipite tête baissée sur des chasseurs armés de piques ; tantôt ce sont des chardons qu'un rocher écrase et dont les bourgeons poussent pleins de sève entre les fissures du rocher ; tantôt enfin c'est un soleil levant qui illumine un monde. Entre tous ces vieux papiers qui servirent d'instruments à l'émancipation des colons américains, on distingue le papier-monnaie de la Pennsylvanie qui sortait des presses de l'imprimeur Franklin.

Comme un dernier hommage rendu aux nobles efforts de M. Vattemare pour établir une communication intellectuelle entre la France et les États-Unis, les membres du congrès lui ont remis une

adresse conçue dans les termes les plus flatteurs pour la France, et cette adresse est revêtue de leurs signatures à tous. M. Vattemare l'a fait encadrer magnifiquement par un artiste américain, lequel n'a rien voulu pour son travail en apprenant qu'il s'agissait d'une offrande faite à la France. Une autre pièce fort curieuse a été offerte à M. Vattemare par les huissiers du congrès. C'est un tableau de la législature actuelle avec l'âge, la taille et le *poids* de ses différents membres.

Les auteurs de ce tableau excentrique sont persuadés qu'en le continuant, de législature en législature, ils obtiendront les résultats moraux et statistiques les plus intéressants. Ils ne désespèrent point, par exemple, de parvenir à résoudre par ce procédé le problème suivant : étant donné l'âge et le poids d'une législature, connaître son opinion sur l'esclavage, sur le tarif, etc., etc. La prétention est bizarre à coup sûr, mais les auteurs du tableau, qui connaissent sur le bout des doigts les opinions des représentants gras et des représentants maigres, affirment qu'elle n'a rien de chimérique.

Après avoir recueilli les richesses littéraires et scientifiques que les citoyens des États-Unis, jaloux de rendre à la France plus qu'ils n'avaient reçu d'elle, s'étaient fait un point d'honneur de lui offrir, M. Vattemare les a rapportées en France, et déjà il a commencé à les répartir entre nos différentes bibliothèques. Mais la plus grande partie de ces richesses a été donnée spécialement à la « bibliothèque américaine » de la ville de Paris. Or, cette bibliothèque, dont M. Vattemare a fourni tous les éléments, ne possède pas encore un local. On en a déposé une partie dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville, en attendant mieux.

M. Vattemare demande que les cadeaux des législatures, des cités et des citoyens de l'Amérique soient placés dans une salle de notre édifice municipal comme le musée Standish l'a été au Louvre. [1] Il demande aussi que l'inauguration de la bibliothèque américaine soit faite pendant l'Exposition de Londres afin d'attirer à Paris les Américains que cette solennité industrielle amènera en Europe, et de cimenter ainsi, par une fête internationale, l'alliance naturelle des deux peuples.

Nous espérons que les demandes de l'infatigable promoteur des échanges internationaux seront favorablement accueillies. Il se trouvera, dit-il, assez récompensé de ses immenses travaux, si la France, dont il a passé sa vie à propager les idées, consent à ne pas laisser

[1] Frank Hall Standish (1799-1840), collectionneur anglais, dont les tableaux furent légués à Louis-Philippe, roi des Français, qui les fit exposer au Louvre dans une galerie dédiée.

perdre les richesses dont il vient de la doter. Est-ce trop exiger ? Nous espérons, pour notre part, que la France fera mieux encore, et qu'elle saura reconnaître dignement les travaux de ce généreux apôtre qui a sacrifié son repos, sa fortune, mieux encore, un rare talent d'artiste, pour faire connaître et aimer sa patrie ; nous espérons qu'en acceptant la bibliothèque qui lui est offerte, la ville de Paris n'oubliera pas, dans sa reconnaissance, celui qui a su la recueillir, en réchauffant au feu de son patriotisme les sympathies du peuple américain pour la France.

Sur la crise ministérielle en Angleterre

[5 mars 1851.]

La crise ministérielle anglaise paraît à peu près terminée. Le duc de Wellington ayant été consulté par la reine, lui a conseillé de garder son ministère. Sa gracieuse majesté a écouté favorablement cet avis de son vieux conseiller et elle a engagé lord John Russel à reprendre son portefeuille. Lord John y a consenti sans trop se faire prier ; on croyait cependant que le personnel de l'administration serait modifié. On parlait notamment de sir Francis Baring pour les fonctions de chancelier de l'échiquier. On disait aussi que lord Clarendon serait appelé à faire partie du cabinet.

Mais les hommes d'affaires de la Cité ne paraissent pas attacher une grande importance aux modifications qui pourront être apportées dans le personnel ministériel ; ils se préoccupent surtout de la politique qui sera adoptée par le ministère reconstitué. On se montrait fort satisfait dans la Cité de l'impossibilité où s'étaient trouvés les protectionnistes de composer un cabinet ; mais, en même temps, on désirait que la politique des réformes fût poussée avec un peu plus de vigueur par les whigs.

D'après le *Morning-Herald*, ces réclamations du dehors auraient trouvé des échos dans le cabinet, et le plan financier de sir Charles Wood serait, en conséquence, tout à fait refondu. La taxe sur les fenêtres serait complètement abolie, et l'on renoncerait à établir un impôt sur les maisons. Quant à l'*income-tax*, elle ne serait renouvelée que pour un an. Le bill des titres ecclésiastiques recevrait également des modifications importantes. On verra dans le compte-rendu de la séance des communes que lord John, tout en s'obstinant à maintenir ce bill à l'ordre du jour de la chambre, a annoncé qu'il se proposait d'y introduire différentes modifications.

En fait, lord John Russel paraît se soucier médiocrement de son bill ; mais l'ayant présenté, il ne veut pas avoir la mortification de le

retirer. C'est pour lui une affaire d'amour-propre ! Mieux vaudrait, ce nous semble, convenir que la présentation de ces mesures restrictives de la liberté religieuse a été une faute, et adopter franchement, loyalement, une autre politique. Mais le moyen d'avouer que l'on n'est pas toujours infaillible lorsqu'on est ministre !

Les difficultés de la situation seront loin, sans doute, de se trouver aplanies par la reconstitution du ministère. Cependant, la crise qui est sur le point de se terminer, aura eu, du moins, l'avantage de montrer ce qui était possible et ce qui ne l'était pas, en fait de combinaisons ministérielles. Il est bien avéré maintenant que les protectionnistes n'ont plus les reins assez forts pour faire marcher dans leur ornière le « char de l'État ». Il est bien avéré aussi que les whigs ne peuvent composer une administration durable qu'en s'alliant aux Peelites, et en tenant compte des justes susceptibilités des catholiques.

Si lord John Russell sait tirer profit des avertissements qui viennent de lui être donnés, il pourra se maintenir longtemps encore à la direction des affaires, sinon il sera obligé de céder la place à tout homme d'État qui se montrera résolu d'appuyer sa politique sur une intime alliance des whigs avec cette fraction importante du parti conservateur que sir Robert Peel a su gagner à la cause des réformes et à laquelle il a laissé son nom glorieux.

Sur les médecins des hôpitaux de charité

[5 mars 1851.]

On nous fait parvenir différentes plaintes sur la manière dont les médecins des bureaux de bienfaisance remplissent les fonctions dont ils sont chargés. D'après ce qu'on nous dit, cette partie importante des secours publics serait administrée avec une négligence des plus blâmables. Les médecins se dérangent le moins possible pour leurs pauvres, et souvent ceux-ci, ne pouvant obtenir d'eux les ordonnances dont ils ont besoin, sont obligés, après de nombreuses demandes, de s'adresser ailleurs et de dépenser leurs dernières ressources pour payer les frais de visite et de médicaments. Nous signalons cet abus à l'administration, et nous espérons qu'elle voudra bien y remédier. Sans doute il ne faut pas prodiguer les secours des bureaux de bienfaisance ; il faut se montrer sévère pour l'inscription qui donne droit à ces secours ; mais quand on les accorde, il est bon de veiller à ce qu'ils ne soient pas rendus illusoires par la négligence de ceux qui sont chargés de les distribuer.

Sur les *Principes d'économie politique* de Mac Culloch

[5 mars 1851.]

Principes d'économie politique, par Mac Culloch, traduit de l'anglais sur la 4ᵉ édition, par Augustin Planche. 2 vols. in-8°, chez Guillaumin et Cie.

On sait que l'économie politique est généralement peu populaire. Aux yeux de la foule, un économiste c'est quelque chose comme un pédant qui excelle à prouver par A+B que le pauvre est destiné invariablement à mourir à l'hôpital, et que les résultats du progrès, de la civilisation, doivent nécessairement et légitimement être accaparés par les riches. Ce pédant-là est tout hérissé de chiffres et de syllogismes durs, tranchants, impitoyables, qu'il passe sa vie à décocher aux défenseurs des « classes laborieuses ». C'est un porc-épic domestique que les privilégiés ont placé à la limite de leurs domaines pour en interdire l'accès aux déshérités de la fortune. C'est, pour tout dire, un méchant, un détestable animal que ses maîtres ont dressé à courir sus aux blouses et à « laisser passer » les habits.

Voilà, n'est-il pas vrai, ce que c'est un économiste aux yeux de la foule qui lisait hier la *Réforme*, la *Démocratie pacifique*, la *Voix du Peuple*, le *Père Duchêne*, etc., qui lit aujourd'hui le *Nouveau-Monde*, la *Voix du Proscrit* et les autres journaux populaires ? Que si vous demandez où les économistes ont pris leurs détestables doctrines, on vous dira qu'ils en ont puisé la plus grande partie dans les livres d'une espèce de croquemitaine nommé Malthus, lequel Malthus conseillait d'étouffer les petits enfants sans douleur, d'après les procédés de « l'économie politique anglaise ».

Que si vous essayez d'en apprendre plus long sur ce Malthus, on vous répondra invariablement : « Malthus est le père des malthusiens, qui sont des conservateurs sans entrailles et capables de tous les crimes, d'après M. Proudhon, et les malthusiens sont les fils de Malthus, qui était un bien abominable homme d'après M. Pierre Leroux. Que si vous cherchez encore à connaître les autres fauteurs de cette odieuse économie politique anglaise, qui recommande d'étouffer les petits enfants, les plus savants vous parleront d'un certain Adam Smith, qui prêchait « le laisser-faire et le laisser-passer », quoiqu'il exerçât les fonctions d'inspecteur de la douane, l'hypocrite ! et d'un nommé Ricardo, auteur d'une théorie destinée à prouver que les rentes doivent s'élever naturellement et les salaires s'abaisser à mesure que la civilisation se développe. Voilà tout ce qu'on pourra vous dire sur les économistes de l'Angleterre et sur l'économie politique anglaise.

Que l'économie politique soit à ce point ignorée et méconnue, cela s'explique, du reste, aisément. Nous avons l'avantage de posséder en France une institution à laquelle l'économie politique n'a jamais cessé de faire une mortelle guerre, nous voulons parler de l'Université. Pour mieux résister à son ennemie, l'Université n'a pas manqué de l'exclure de son enseignement. Tandis que l'économie politique se trouve sur les programmes de toutes les universités de Belgique, d'Allemagne et même de Russie ; tandis qu'en Angleterre et aux États-Unis elle fait partie de l'enseignement primaire, elle ne possède, en France, que trois chaires en dehors de l'Université. En revanche, et comme conséquence, le socialisme est enseigné partout ; le socialisme déborde dans la presse, dans l'Université, dans l'administration et jusqu'à la tribune de l'Assemblée législative.

Le socialisme règne dans les esprits, en attendant de s'emparer complètement du gouvernement du pays. Et le socialisme, qui est l'erreur de la science sociale, ne se fait pas faute de travestir l'économie politique, qui est la vérité. Il s'efforce de se débarrasser *per fas et nefas* de cette surveillante incommode. Il tronque les textes des économistes, il falsifie leurs préceptes, comme jamais les Molina, les Sanchès et les Escobar n'ont tronqué et falsifié les textes et les préceptes de la morale. Sanchès n'est qu'un écolier auprès de M. Louis Blanc imputant aux économistes « les maux de ce détestable laisser-faire », et M. Proudhon, en dressant l'acte d'accusation des malthusiens, rendrait des points à Escobar.

Or, comment les économistes, qui sont des gens sensés et scrupuleux, qui se feraient hacher en dix mille morceaux plutôt que de promettre au peuple plus qu'ils ne pourraient tenir, comment ces dignes et honnêtes économistes pourraient-ils lutter de popularité avec MM. Louis Blanc, Proudhon et leurs pareils ? D'ailleurs, il faut bien le dire, sauf de rares exceptions, les écrits des économistes manquent de la verve passionnée et fougueuse qui anime ceux des socialistes. Les économistes parlent le langage de la raison ; ils ignorent celui de la passion ! Et le moyen de se faire écouter et applaudir quand on n'est pas un peu venimeux. Le venin, n'est-ce pas le sel de la polémique ? Disons tout. Les économistes, au lieu de flatter avec habilité les passions dominantes, ne manquent pas de dire brusquement, brutalement, leurs vérités aux gens. Ils s'en vont déclarer, par exemple, à des industriels, qui perçoivent de grosses primes au détriment de la bourse des contribuables et du Trésor de l'État, que les prohibitions et les primes sont des inventions iniques et détestables. D'un autre côté, ils diront, avec non moins de franchise et de maladresse, aux ouvriers, dont les socialistes flattent les illusions, que l'État est complètement impuissant à faire leur bonheur ; que l'orga-

nisation du travail est une chimère et le droit au travail une iniquité ; qu'il n'y a pas d'autre moyen légitime de s'enrichir que de travailler et d'épargner, et encore qu'on ne s'enrichit pas toujours en employant ces deux procédés-là. Comment donc des gens qui ont si peu de diplomatie réussiraient-ils à se rendre populaires ?

Les économistes ont un dernier défaut capital, c'est que leurs livres ont généralement besoin d'être étudiés pour être compris ; c'est qu'il faut se tenir la tête à deux mains pour les lire, tandis que les livres de Fourier et de M. Louis Blanc se lisent coulamment comme des romans de Dumas ou de Méry. Quelquefois même, avouons-le, ils abusent un peu du raisonnement et des chiffres ; ils sont secs, monotones, diffus, les Anglais, surtout. L'admirable livre d'Adam Smith sur la *Richesse des Nations*, par exemple, est mal composé, mal ordonné. Le célèbre traité de Malthus sur la population est d'une longueur excessive, et le style en est souvent lourd et rebutant. Enfin, les *Principes d'économie politique* de Ricardo dépassent tout ce qu'on peut concevoir en aridité. Il n'a donc pas été bien difficile aux socialistes de faire à l'économie politique anglaise une réputation effroyable. Qui aurait eu le courage de lire Adam Smith, Ricardo et Malthus pour les démentir ?

Il y a vingt-cinq ans environ, M. Mac Culloch entreprit de donner un résumé substantiel de la doctrine économique, telle que les principaux fondateurs de la science l'avaient jusqu'alors formulée. M. Mac Culloch consulta, pour composer son livre, les travaux des économistes du continent aussi bien que ceux des économistes de l'Angleterre ; mais il donna naturellement la préférence à ces derniers. Son résumé, écrit avec élégance et clarté, obtint un grand succès et on en fit successivement plusieurs éditions. La quatrième a paru il y a deux ans, revue et considérablement augmentée. C'est d'après cette édition, qui forme en anglais un gros volume compact, que M. Augustin Planche a fait sa traduction.

Nous possédons déjà en France, outre les grands traités de J.-B. Say et de M. Dunoyer, plusieurs excellents ouvrages de seconde main, où les doctrines économiques se trouvent exposées et résumées, souvent avec plus de clarté et de méthode que dans les originaux. Tel est, par exemple, le *Cours* de M. Rossi, qui vient d'être complété par un troisième volume sur la distribution de la richesse ; tels sont encore les Éléments de l'économie politique de M. Joseph Garnier, ouvrage qui est devenu classique en Belgique, en Italie et en Espagne, et qui le serait en France, si l'économie politique y était enseignée. Mais il nous manquait encore un exposé clair et suffisamment abrégé de la science, fait par un Anglais. Non, sans doute,

qu'il y ait plusieurs économies politiques, et que des principes qui sont vrais en Angleterre, deviennent faux après avoir passé le détroit.

Non ! L'économie politique est une, comme la géométrie, comme l'algèbre, comme toutes les sciences positives. Mais à cause de cela même, n'est-il pas bon que l'on pût s'assurer que les économistes voient de la même manière dans les deux pays, et que s'il y a des dissentiments parmi eux, ces dissentiments ne portent le plus souvent que sur les mots ? N'était-il pas bon surtout que cette nombreuse partie du public dont le socialisme a excité les préventions contre l'économie politique anglaise, pût s'assurer aisément, sans avoir besoin de recourir aux traités originaux, que les économistes anglais ont été calomniés et leurs principes indignement travestis ? À ce double point de vue, nous croyons que MM. Planche et Guillaumin ont rendu un vrai service à l'économie politique en publiant la traduction des *Principes d'économie politique* de M. Mac Culloch.

M. Mac Culloch ne saurait être rangé au nombre des inventeurs en économie politique, mais c'est un esprit judicieux et lucide, c'est aussi un écrivain habile. Il sait faire un livre, chose rare en Angleterre. Ses *Principes* sont divisés en quatre parties, dans un ordre qui nous semble naturel et logique. La première traite de la production de la richesse, la seconde de la valeur et du prix, la troisième de la distribution de la richesse, la quatrième de la consommation. La première partie, qui est la plus étendue et la plus complète, nous a paru de beaucoup supérieure aux autres. Rien de plus clair et de plus attrayant que cet exposé des moyens dont l'homme se sert pour obtenir la plus grande quantité des choses nécessaires à la satisfaction de ses besoins, en échange d'un minimum d'un travail.

M. Mac Culloch démontre d'abord que le travail est l'unique source de la richesse, ou, pour nous servir des expressions d'Adam Smith, « que toute la richesse du monde a été achetée originairement, non au prix de l'or et de l'argent, mais au prix du travail. » Il examine ensuite quelles conditions sont nécessaires pour que le travail devienne de plus en plus productif ; pour que l'homme obtienne en échange du même travail, de la même peine, une rémunération de plus en plus considérable. Ces conditions sont au nombre de trois :

« La première, dit-il, c'est l'établissement du droit de propriété, ou de la garantie pour tout individu de la jouissance paisible de ses facultés naturelles, des produits, des terres et des talents qu'il peut avoir acquis par son travail ou son industrie, ou reçus en héritage. La seconde est l'introduction de l'échange ou du troc ; et, ce qui en est une conséquence, l'usage d'employer certains individus à certains travaux. Et la troisième est l'accumulation et l'emploi du produit du

travail, ou, comme on dit plus généralement, du capital ou du fonds. »

Ainsi le droit de propriété, l'échange et l'accumulation du capital, voilà les trois conditions essentielles de la productivité du travail. D'où il résulte que toute entrave apportée à la propriété, aux échanges, à l'accumulation et à l'emploi des capitaux, retombe nécessairement sur le travail, aggrave la condition des travailleurs, ou l'empêche de s'améliorer. M. Mac Culloch emploie à démontrer ces trois propositions une science si nourrie de faits, une argumentation si nette et si claire, que l'évidence de ses démonstrations pénètre irrésistiblement les esprits. Nous appelons donc spécialement l'attention des adversaires de la liberté des échanges, des ennemis de la propriété et des contempteurs du capital, sur cette première partie de l'ouvrage de M. Mac Culloch. Il nous paraît impossible, qu'après l'avoir lue attentivement, et de bonne foi, ils ne sentent pas leurs vieux préjugés prohibitionnistes, socialistes et communistes, ébranlés jusqu'à la racine.

Si le travail est la source de toute richesse, seul aussi il peut obtenir une rémunération, soit qu'il s'applique immédiatement à la production, soit qu'il se trouve accumulé sous forme de capital. Les forces de la nature, qui lui servent d'auxiliaires dans l'œuvre de la production, sont essentiellement gratuites, quoi qu'en disent M. Proudhon et les autres adversaires de la propriété.

« Il est bien certain, dit M. Mac Culloch, que les denrées ne peuvent être produites sans la coopération des forces agissantes de la nature ; et nous sommes très loin, assurément, de chercher à déprécier les obligations que nous avons à notre mère commune, ou de nous efforcer d'exhausser les avantages que l'homme doit à sa propre énergie, en cachant ou ravalant ceux qu'il doit à la bonté de la nature. Mais c'est le caractère distinctif des services qu'elle nous rend d'être gratuits. Ces services sont extrêmement utiles et, en même temps, extrêmement peu chers. Ils ne se vendent pas pour un prix, comme les services humains. [1]

« Lorsqu'on prend un poisson, ou qu'on abat un arbre, voit-on apparaître les Néréides ou les Dryades pour stipuler que le travail de la nature, en produisant le poisson ou l'arbre, doit être payé, avant que l'homme les enlève et les applique à son usage ? Lorsque le mineur a creusé sa galerie à travers la mine, Plutus vient-il l'empêcher d'approprier la mine à son usage ? La nature n'est pas, comme on a voulu souvent le supposer, avare et envieuse : elle offre libéralement

[1] Le livre original contient encore cette partie de phrase, retranchée par Molinari : « ils sont purement appropriés. »

à l'homme ses produits, ses forces, ses moyens variés ; elle ne demande ni ne reçoit de récompense en échange de ses faveurs ; ses services sont d'une utilité inestimable ; mais, étant accordés libéralement et sans conditions, ils sont complètement privés de valeur, et par conséquent privés de la faculté de communiquer cette qualité à une chose quelconque. » [1]

Seulement, le travail s'applique plus ou moins heureusement, selon les circonstances de temps et de lieu ; souvent, la même somme d'efforts appliqués dans deux endroits différents à la production de la même denrée, donne des produits fort inégaux. La rente naît de cette inégalité. Elle naît, par exemple, lorsque les terres les plus propres à la culture des denrées de première nécessité, cessent de suffire aux besoins de l'alimentation publique. Le prix des denrées s'élève alors assez haut pour donner aux propriétaires une véritable prime en sus de leurs frais de production. Cette prime, qui prend le nom de rente, permet de cultiver des terres d'une moindre fertilité, où les frais de production sont plus élevés, où, par conséquent, la prime est moindre. Mais cette prime ou rente n'est dévolue, en définitive, qu'au travail et au capital le plus judicieusement employés ; elle n'est nullement inhérente au sol, comme les adversaires de la propriété foncière se sont efforcés de le faire croire.

M. Mac Culloch a parfaitement élucidé cette théorie de la rente qui nous a valu tant de déclamations violentes et ridicules contre les prétendus privilèges de la propriété foncière. Il n'a pas été moins heureux dans son exposé de la théorie de Malthus, cet autre thème inépuisable des déclamations socialistes. Il a démontré fort bien que le principe de la population, tel que l'a exposé Malthus, bien loin de conduire nécessairement l'humanité à une condition de plus en plus mauvaise, est la cause sans cesse agissante de ses progrès.

« Pour les classes inférieures, dit-il avec raison, l'existence présente, et, pour les classes moyennes et supérieures, la crainte des besoins futurs, sont les principaux motifs qui stimulent l'intelligence et l'activité.

« Le désir de maintenir sa famille dans un état d'aisance *respectable* ou de lui être plus utile, fait que des hommes, même raisonnablement riches, consument, dans des entreprises ardues, le printemps et l'été de leur vie… Si ce principe n'eût point existé, ou qu'il eût agi faiblement, l'activité eût été anéantie pour faire place à l'indolence, et les hommes, au lieu d'être entreprenants et ambitieux, seraient tombés dans un état de torpeur. » Signalons encore une remarquable défense des machines, dont M. Mac Culloch assimile ingénieuse-

[1] Tome I, page 67. (Note de Molinari.)

ment l'emploi et les avantages à une augmentation de l'habilité des travailleurs.

« Si la construction d'une machine qui doit fabriquer deux paires de bas, dit-il, avec les mêmes frais qui étaient nécessaires auparavant pour en fabriquer une paire, est dommageable sous un rapport quelconque, le dommage évidemment serait le même, si le même fait s'était produit par suite d'un accroissement de dextérité et d'habileté de la part des fabricants de bas ; si, par exemple, les femmes qui en faisaient habituellement deux ou trois paires dans une semaine, pouvaient, désormais, en faire quatre ou six paires. Il n'y a réellement aucune différence dans les deux cas. Et, en supposant qu'il eût été déjà suffisamment pourvu à la demande des bas, M. Sismondi ne pourrait, pour être d'accord avec les principes qu'il a avancés, hésiter à condamner un pareil perfectionnement comme un grand malheur, comme un moyen de laisser désormais sans travail la moitié des ouvriers engagés dans la fabrication des bas. »

Les deux cas sont en effet absolument identiques, et M. Nadaud, qui a porté récemment à la tribune de l'Assemblée une protestation contre « les machines qui enlèvent du travail aux ouvriers », aurait bien dû, pour se montrer logique, se plaindre aussi des ouvriers habiles et laborieux qui font une concurrence désastreuse aux ouvriers incapables et paresseux. M. Mac Culloch n'a, du reste, aucune peine à prouver que les machines n'enlèvent pas du travail aux ouvriers, qu'elles ont au contraire pour conséquence inévitable d'en augmenter la quantité. Seulement le travail se déplace, du moins en partie, et c'est aux ouvriers à pourvoir aux conséquences immédiates de ce déplacement, qui leur est, en définitive, tout à fait profitable.

Nous regrettons de ne pouvoir donner une idée plus complète du livre de M. Mac Culloch. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer nos lecteurs. Nous les engageons toutefois à se méfier un peu de la partie de l'ouvrage qui traite de l'intervention du gouvernement et de la taxe des pauvres. M. Mac Culloch, qui se tient très ferme sur le terrain des principes, bronche assez fréquemment sur le terrain de l'application. Ainsi, par exemple, il va jusqu'à admettre la nécessité d'une taxe des pauvres en Angleterre, contrairement aux opinions de la plupart des économistes et aux tristes leçons de l'expérience. Il se montre partisan aussi d'un grand système d'éducation aux frais de l'État. Mais s'il avait vu, comme nous, fonctionner ce système, et s'il en avait été personnellement victime, ne serait-il pas d'un autre avis ?

Malgré ce défaut de logique et d'esprit de suite, lorsqu'il s'agit de l'application, malgré encore d'assez nombreuses obscurités, principalement dans l'exposition de la doctrine, du reste, passablement

obscure de Ricardo sur les profits et les salaires, les *Principes* de M. Mac Culloch pourront être étudiés avec beaucoup de fruit, et nous croyons qu'ils contribueront puissamment à dissiper les préventions auxquelles « l'économie politique anglaise » n'a pas cessé d'être en butte.

L'ouvrage de M. Mac Culloch présentait de nombreuses difficultés à la traduction. On sait combien il importe de se rendre exactement compte de la valeur des mots dans les sciences positives, combien l'emploi d'une expression impropre ou douteuse peut jeter l'obscurité dans une démonstration, et par là même dans toute la série de raisonnements qui en découlent. M. Augustin Planche a su éviter heureusement cet écueil. Sa traduction est tout à fait scientifique, et elle n'est pas non plus dépourvue d'élégance.

Sur le banquet des égaux

[7 mars 1851.]

Nous recevons une autre lettre de M. Louis Blanc au sujet du *banquet des égaux* :

« À M. le rédacteur de la *Patrie*.

Monsieur,

Vous prétendez, dans le numéro de la *Patrie* du 4 mars, que le *Nouveau-Monde* ne dit rien du *banquet des égaux*. C'est une erreur : il l'annonce, et, s'il l'*annonce* seulement, c'est par la raison bien simple que l'article a été fait avant le banquet.

Au reste, monsieur, un peu de patience, s'il vous plaît. Vous aurez sur cette manifestation, qui a été trop belle, trop imposante pour être voilée, tous les détails que votre curiosité peut désirer ; car nous allons en publier un récit complet, n'ayant rien à cacher, Dieu merci, de ce que nous pensons et faisons.

En attendant, permettez-moi de vous mettre en garde contre l'exactitude de la correspondance belge sur laquelle vous vous appuyez, et qui ne contient pas un mot qui ne soit… une erreur.

Quant à la question, fort peu importante, d'ailleurs, de savoir si j'ai fait ou non *fiasco*, pour parler votre langage, je vous renvoie à toute la presse anglaise, sans distinction de partis.

Je vous prie, monsieur, et, s'il le faut, la loi à la main, je vous requiers, d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Louis Blanc.

Londres, le 4 mars 1851. »

M. Louis Blanc nous annonce un compte rendu détaillé de la manifestation égalitaire du 24 février, mais il nous déclare, en attendant, que la correspondance de l'*Indépendance belge* sur laquelle nous nous sommes appuyés, ne mérite aucune confiance. Ceci regarde l'*Indépendance belge*. Nous ferons toutefois remarquer à M. Louis Blanc que l'*Indépendance* n'avait aucun intérêt à altérer la vérité sur le banquet des *Égaux*, et que son récit ne se trouve d'ailleurs nullement contredit par les récits de la presse anglaise. Enfin, M. Louis Blanc affirme que sa harangue n'a pas fait *fiasco* et il nous somme, *la loi à la main*, d'en informer nos lecteurs.

M. Louis Blanc nous paraît un peu bien susceptible à l'endroit de ses discours. Si nous avions la moindre méchanceté dans l'âme, ne pourrions-nous pas lui remettre en mémoire la manière dont il en usait, lui, avec les discours de ses adversaires dans les fameuses séances du Luxembourg ? Ne pourrions-nous pas lui rappeler qu'alors ses allocutions revues et soigneusement corrigées, s'étalaient tout au long dans le *Moniteur*, tandis que l'on y cherchait vainement les réponses de ses contradicteurs ? Mais laissons-là le passé pour féliciter, avec la presse anglaise, M. Louis Blanc, sur ses succès présents, puisque succès il y a, et souhaitons-lui d'en avoir souvent de pareils… en Angleterre.

Sur la discussion du budget

[8 mars 1851.]

Il serait bon que l'opinion publique, qui se passionne si aisément pour de simples querelles de partis, se préoccupât un peu aussi des questions économiques et financières. Nous savons bien que ces questions-là manquent essentiellement d'intérêt dramatique ; nous n'ignorons pas qu'elles fournissent une maigre pâture aux amateurs des drames ou des comédies de la tribune ; mais, au fond, n'ont-elles pas, le plus souvent, une importance bien plus considérable que celles dont s'émeut notre public, amateur de spectacles ? N'est-ce pas une simple question de finances qui a déterminé la convocation des États-Généraux en 1789 et précipité ainsi les désastreux évènements de la Révolution ? Sans ce malheureux déficit de 142 millions que les dépenses de la guerre d'Amérique avaient occasionné dans les finances de la monarchie, l'explosion des passions révolutionnaires n'aurait-elle pas été ajournée et peut-être évitée ? Ne nous détournons donc pas des questions de finances, ne les laissons pas débattre uniquement dans le cénacle routinier des hommes spéciaux ; occu-

pons-nous en, au contraire, assidûment, passionnément si c'est possible, car nos plus chers intérêts en dépendent.

La situation actuelle n'a rien de désespéré, sans doute. On peut même affirmer qu'elle s'est améliorée depuis l'année dernière. Mais si elle n'a rien de redoutable, quant à présent, elle n'en recèle pas moins les germes des plus graves embarras pour l'avenir. Depuis trente ans les gouvernements qui se sont succédé, en France, sans en excepter un seul, ont pris la détestable habitude de compter sur les ressources de l'emprunt, plutôt que sur les recettes ordinaires pour faire face aux dépenses courantes.

Ainsi, pour ne citer que quelques chiffres, Napoléon avait laissé la dette au chiffre d'environ 1 200 millions ; la Restauration la laissa à 4 milliards 400 millions, et le gouvernement de Louis-Philippe à 5 milliards, avec une dette flottante de 980 millions. Aujourd'hui la dette inscrite et la dette flottante, représentant les déficits accumulés depuis un demi-siècle, s'élèvent à 6 milliards 242 millions.

Nous savons bien que cette dette est due en grande partie à des évènements extraordinaires, et que la dernière révolution, par exemple, en nous obligeant de consolider la dette flottante à un taux onéreux, comme aussi en déprimant nos ressources ordinaires, a contribué pour une bonne part à la grossir. Mais, en matières de finances, il faut savoir faire la part des évènements extraordinaires. Il faut éviter d'accumuler les déficits dans les temps de calme, afin de ne point provoquer une catastrophe aux époques de crise.

Malheureusement, nos financiers n'ont jamais déployé cette prudence qui prévoit les mauvais jours. Dans les huit ou dix années qui ont précédé la révolution de février, surtout, on se laissait aller avec un abandon sans exemple à dépenser plus qu'on ne recevait, tant on se croyait sûr de l'avenir ! Les évènements ont démenti, hélas ! les prévisions du jour, et nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un déficit que des dépenses pleines d'imprévoyance avaient préparé et qu'une révolution a démesurément grossi.

Dans une situation semblable, qu'y a-t-il à faire ? Faut-il continuer à suivre ce système commode mais dangereux, qui consiste à laisser aller les dépenses et les recettes à la garde de Dieu, en se fiant sur le crédit public pour combler le déficit ? Faut-il, comme on dit, attendre des jours meilleurs pour améliorer la situation ? Ou bien faut-il courageusement faire son *mea culpa* pour les fautes du passé et changer de système, soit en diminuant les dépenses soit en avisant au moyen d'augmenter les recettes ?

Ces deux systèmes ont été longuement et savamment débattus dans les bureaux, mais nous devons dire que, le premier, celui qui consiste à ne rien faire, a paru décidément l'emporter sur le second.

Il est certain que les innovations ont leurs dangers, et nous sommes payés, certes, pour le savoir ! Mais le *statu quo* n'a-t-il pas les siens, surtout lorsqu'on est en train de glisser, comme nous, sur la pente du déficit ? Les partisans du *statu quo* opposent, à la vérité, deux objections considérables à tout changement dans notre régime économique et financier. Ils disent d'abord que les résultats d'une réforme pourraient fort bien aggraver la situation, au lieu de l'améliorer ; ils disent ensuite qu'il y a danger à ajouter aux troubles politiques la perturbation des intérêts.

Nous apprécions toute la valeur de ces objections, et nous serions tous les premiers à nous opposer à des réformes inconsidérées, à des réformes dont la pratique des autres nations n'aurait pas déjà démontré l'efficacité. Mais sommes-nous tellement en avance des autres nations que nous ne puissions profiter de leur expérience ? Notre régime économique et financier est-il si parfait que nous ne puissions rien emprunter aux autres peuples en faits d'innovations utiles ? Non ! Nous sommes loin, sous ce rapport, d'être à la tête des nations. Nous sommes, par exemple, à peu près le seul peuple de l'Europe qui ait conservé intacte sa législation douanière.

Tandis que, dans la plupart des autres pays, on a modifié les tarifs de douanes en vue, le plus souvent, de les rendre plus productifs, nous avons maintenu les nôtres d'après les vieux errements. Aussi la douane ne nous rapporte-t-elle que 130 millions, tandis que la douane anglaise n'en produit pas moins de 450. Eh bien ! nous le demandons aux partisans du *statu quo*, quel danger y aurait-il à employer le même procédé qui a réussi à l'Angleterre, pour augmenter ce genre de recettes ? Si, par exemple, nous remplacions nos 52 prohibitions par des droits modérés, ne serions-nous pas sûrs d'y faire un bénéfice, puisque les prohibitions ne rapportent rien ?

Ce serait, ont objecté les *statu-quistes*, ce serait porter le trouble dans les intérêts. Il faut attendre que la situation politique soit meilleure pour essayer une réforme. Oui, mais quand donc la situation politique sera-t-elle meilleure ? Sera-ce l'année prochaine ? Non, à coup sûr ! Sera-ce l'année qui suivra ? Qui pourrait l'affirmer ? Quel parti possède la panacée politique qui doit nous préserver à jamais des révolutions ? Nous vivons dans un siècle de troubles et de luttes civiles, c'est un grand malheur ; mais puisque Dieu a voulu nous soumettre à cette rude épreuve, sachons prendre notre mal en patience, et ne comptons pas trop sur les secours des vendeurs d'orviétan pour nous en affranchir. Aidons-nous nous-mêmes, en attendant que la Providence veuille bien nous débarrasser de la révolution et des révolutionnaires !

Il y a dix ans, l'Angleterre était profondément troublée, ses populations manufacturières étaient agitées, frémissantes ; le chartisme recrutait des sectaires non par milliers, mais par millions ; le budget était depuis plusieurs années en déficit, les ministres ne savaient plus où donner de la tête, et l'on murmurait déjà le mot de banqueroute. Eh bien ! un homme de génie est venu, qui a eu le courage d'envisager cette situation en face, et qui a fait honte de leur lâcheté ou de leur insouciance égoïste à ceux-là qui proposaient d'en ajourner la solution à des temps meilleurs. Il a réformé largement, complètement le vieux système économique et financier de l'Angleterre, et, au bout de quelques années, les troubles s'étaient apaisés, le chartisme avait disparu et le budget, au lieu d'être en déficit, présentait un excédent de 50 millions.

Voilà ce qu'a su faire Robert Peel en Angleterre, et voilà ce qu'un homme d'État pourrait faire en France !

Constatons, du reste, qui si la cause des bonnes réformes s'est trouvée en minorité dans les bureaux, elle a, du moins, été soutenue avec talent et conviction. MM. Wolowski, Raudot, Lopès-Dubec, Collas, et plusieurs autres ont énergiquement insisté sur la nécessité de faire quelque chose pour améliorer nos recettes, tout en dégrevant notre industrie et nos consommateurs. Nous ne pouvons, pour notre part, qu'applaudir à leurs efforts, et nous espérons bien qu'ils finiront par gagner leur procès devant l'opinion, sinon devant l'Assemblée.

Nous reviendrons sur ces importants débats.

Sur le bill des titres ecclésiastiques en Angleterre

[10 mars 1851.]

Ainsi que l'avait promis lord John Russell, le bill des titres ecclésiastiques vient d'être considérablement amendé. Le ministère, écoutant enfin les justes représentations des partisans de la liberté religieuse, en a retranché les dispositions les plus restrictives et les plus vexatoires. D'après le nouveau projet, la prise de possession des nouveaux titres ecclésiastiques demeure prohibée, sous peine d'une amende de 100 liv. sterl. ; mais les donations faites aux dignitaires de l'Église cessent d'être frappées de nullité. Or, comme la prohibition relative aux titres ne s'étend qu'aux noms de villes ou de comtés, la loi pourra être fort aisément éludée.

Rien n'empêchera, par exemple, l'archevêque de Westminster de prendre le nom de l'église de Saint-Georges, et de recevoir, sous ce titre, les donations et les legs des fidèles. Il eût été toutefois plus digne du ministère de reconnaître qu'il avait fait fausse route dans

cette déplorable affaire, et de retirer purement et simplement son bill. Il se serait concilié ainsi toutes les sympathies des catholiques et des amis de la liberté religieuse, sans exciter davantage la colère des intolérants. Car nous voyons par le compte-rendu de la dernière séance de la chambre des communes, que la fureur des *saints* de l'Église anglaise est arrivée à son paroxisme. « Votre bill, s'est écrié Robert Inglis, pourpre d'indignation, c'est la tragédie d'*Hamlet* moins le rôle d'Hamlet. »

« C'était déjà un bill au lait coupé, et maintenant que le ministère en a extrait le lait, il ne reste plus que de l'eau claire. Mais le peuple anglais est trop bon protestant pour accepter une mesure dans ce piteux état de mutilation ! » Un autre défenseur des privilèges de la couronne, M. C. Hamilton, a qualifié le bill de méchant haillon. Un troisième, M. Newdegate, rappelant la lettre à l'évêque de Durham, s'est plaint amèrement de la trahison de lord John Russell. Enfin, le fougueux colonel Sibthorp, brochant sur le tout, a demandé l'appel au peuple, pour faire justice de l'hypocrisie et de la couardise du ministre. Voici un simple échantillon du discours de l'irascible colonel.

« La chambre veut-elle me permettre de dire que la lettre du noble lord à l'évêque de Durham me paraît être en fait de jésuitisme le sublime du genre. (On rit.) Le bill amendé rencontrera plus d'opposition qu'avant sa mutilation : quelle chance a le ministère ! (On rit.)

Il en sera sans doute du budget amendé, comme il en est de ce bill amendé : encore un leurre à notre adresse (hilarité), et il nous faudra prêter une oreille complaisante aux *spumancia verba* du chancelier de l'échiquier. Il n'y a pas de confiance à avoir dans le ministère actuel ; le seul remède à l'état de choses actuel est une dissolution du parlement, et un appel au peuple. Couardise politique et hypocrisie flagrante, voilà les traits caractéristiques de la politique du premier ministre. J'espère bien voir un jour le pape, non dans le palais de cristal, mais dans Downing-Street, et les fonds secrets servir à le défrayer. Quant à moi, je ne puis avoir de confiance aucune, ni dans le noble lord (John Russell), ni dans toute la fournée ministérielle. (On rit.) »

Lord John Russell a paru assez embarrassé pour répondre aux reproches véhéments de ces champions désappointés de l'anglicanisme. Il a déclaré que la difficulté lui paraissait immense, et qu'il avait besoin pour la résoudre de toute l'indulgence de la chambre. Mais d'après l'accueil que l'opposition vient de faire au bill amendé, il est facile de pressentir que la requête du ministre ne sera pas prise en considération ! Ce pauvre lord John Russell joue vraiment de

malheur ! Hier il était pendu en effigie par les catholiques, aujourd'hui il est injurié, bafoué par les protestants. Voilà ce que c'est que de ne savoir être ni franchement libéral, ni franchement intolérant, ni chair ni poisson !

Sur les milices et les armées permanentes

[13 mars 1851.]

Parmi les prétendus progrès dont les révolutionnaires ont voulu nous doter, on doit compter, en première ligne, la substitution graduelle des milices ou des gardes nationales aux armées permanentes. Ainsi, nous les avons vus, au début de la révolution de février, transformer tous les Français en électeurs, et tous les électeurs en gardes nationaux. Dans la fameuse revue qui eut lieu à la fin d'avril, sous prétexte de fêter la fraternité, les membres du gouvernement provisoire firent défiler devant eux près de 400 000 gardes nationaux armés, de Paris et de la banlieue. Ils se félicitaient beaucoup d'avoir livré des armes à cette masse d'hommes, bien convaincus que le vrai moyen d'assurer la paix publique, c'était d'armer jusqu'aux dents tous les partis. Ils s'en félicitaient au point de vue de la réduction des dépenses publiques. « Lorsque toutes les gardes nationales de France seront armées et exercées, disaient-ils, lorsque nous disposerons de deux ou trois millions de citoyens pour la défense du territoire, nous pourrons réduire considérablement l'effectif de notre armée permanente, et réaliser ainsi une notable économie dans les dépenses militaires. »

Les évènements ont donné un démenti cruel à une partie de ces prévisions. L'insurrection de juin, qui eut lieu environ six semaines après la fête de la fraternité, prouva qu'il ne suffisait pas d'armer bénévolement les partis aux frais de l'État pour les déterminer à s'embrasser. On fit alors une expérience décisive de la fraternité des baïonnettes citoyennes. Mais, en admettant même que cette lamentable expérience n'eût pas été faite, en admettant que des gardes nationales ou des milices fussent bien en état de maintenir la sécurité au-dedans et au-dehors, il resterait encore à savoir si ce système de protection et de défense nationale est plus économique que l'autre ; si, au point de vue de la dépense comme de l'efficacité de la protection, les citoyens ont avantage à pourvoir eux-mêmes aux nécessités de la défense publique, en se transformant en gardes nationaux ou en landwehr, plutôt que de confier ce service à une armée permanente et soldée.

Les économistes qui ont examiné la question, s'accordent, avec les écrivains militaires, pour la résoudre en faveur des armées permanentes. Adam Smith, par exemple, consacre tout un chapitre de son livre *Sur la richesse des nations* (livre V, chap. I^er^) à démontrer la supériorité des armées permanentes sur les milices, au double point de vue de l'économie et de l'efficacité de la protection. L'argument principal dont il se sert contre les milices est tiré du principe de la division du travail. La guerre, dit-il, est un travail comme un autre, et ce travail, pour être accompli avec le plus d'efficacité et d'économie possibles, exige des aptitudes spéciales et une application constante, comme tous les autres travaux. Pour être un bon soldat il faut n'être que soldat, comme pour être un bon cordonnier il faut n'être que cordonnier. Si un pays décidait qu'on lèverait chaque année, dans toutes les classes de la société indistinctement, un certain nombre d'hommes pour faire les souliers nécessaires à tous les membres de la communauté, et qu'au bout de trois ou quatre ans, ceux-ci feraient place à une nouvelle levée, il est certain que la société serait fort mal chaussée et que, tout étant bien calculé, la chaussure lui reviendrait en définitive fort cher. Or, quand on examine de près les exigences de l'art militaire, au point où il est parvenu maintenant, on s'aperçoit qu'il n'est pas moins difficile de faire un bon soldat que de faire un bon cordonnier.

Aux yeux d'Adam Smith, une armée, pour se trouver dans les meilleures conditions d'économie et d'efficacité possibles, devait donc être tout à fait spéciale. L'état militaire à ses yeux devait offrir une carrière permanente et suffisamment lucrative à tous ceux qui l'embrassent. Les écrivains militaires sont du même avis. En sorte que le *progrès* consiste non pas, comme le pensaient les membres du gouvernement provisoire, à supprimer les armées permanentes pour augmenter les milices ; mais, au contraire, à supprimer les milices et à rendre les armées permanentes de plus en plus spéciales, à donner de plus en plus à l'état militaire le caractère d'un métier.

Cette question se trouve aujourd'hui vivement agitée en Angleterre, où le budget de la guerre est attaqué, d'une part, comme excessif, de l'autre, comme insuffisant. Un des meilleurs recueils hebdomadaires de l'Angleterre, l'*Economist*, vient de publier, à ce sujet, un article où l'on trouvera des renseignements précieux sur le coût et les résultats des deux systèmes en Angleterre et aux États-Unis. [1]

[1] Suit la reproduction de la traduction de cet article, donnée depuis le *Précurseur* d'Anvers, et que nous écartons de notre recueil pour les raisons habituelles.

Sur la fréquentation du cabaret en France

[16 mars 1851.]

La France est, chose triste à dire, un des pays du monde où l'on va le plus au cabaret. Dernièrement, un des rédacteurs du *Morning Chronicle*, qui s'occupe de dresser une enquête sur l'état de nos populations agricoles, demeurait tout émerveillé du nombre de ces établissements, de l'importance et de l'assiduité de leurs clientèles. « Il n'est si mince village, disait-il, qui ne possède son café, sans compter les cabarets de second ordre, et dans ce café, il y a toujours un ou plusieurs billards. À toute heure de la journée, on y rencontre des gens occupés à jouer aux cartes, au billard ou aux dominos. Souvent, les joueurs sont de robustes ouvriers en blouse, qui passent là les plus belles heures de la journée. Cela ferait scandale en Angleterre ; mais il paraît que, chez nos voisins, c'est une habitude qui a passé dans les mœurs. » [1]

Le correspondant du *Chronicle* n'a malheureusement que trop raison. L'habitude du cabaret a passé dans nos mœurs et elle va se développant tous les jours. Et cette habitude déplorable n'a pas été adoptée seulement par les classes inférieures ; elle a gagné aussi la classe moyenne et la classe supérieure. L'homme riche va au club, où il joue au whist, à 5 francs la fiche ; le bourgeois va au café, où il passe sa soirée à jouer au domino à 1 franc la partie ; enfin l'ouvrier s'en va chez le marchand, où il fait une série de *cents* de piquet à 2 ou 3 sous le cent.

C'est une épidémie générale, et c'est, au point de vue des bonnes habitudes et des bonnes mœurs, une épidémie des plus funestes. Mais est-ce bien avec des mesures purement répressives qu'on parviendra à y remédier ? Est-ce bien, par exemple, en exigeant des maîtres de café un brevet de moralité, comme on exige un diplôme de bachelier, qu'on diminuera le nombre de leurs habitués ? Pense-t-on qu'après avoir ainsi épuré et en quelque sorte sanctifié les cafés et les cabarets de par la loi, on parviendra plus aisément à en détourner les honnêtes gens ? Et d'ailleurs, ces gens de probité douteuse, à qui l'on interdira le métier de marchand de vin ou de maître de café, ne devront-ils pas embrasser un autre métier pour vivre ? Ils seront obligés de se faire épiciers, charcutiers, merciers, boulangers, cuisiniers, négociants, courtiers, et que savons-nous encore, journalistes peut-être.

[1] Lettres adressées au *Morning-Chronicle*, sur la situation des populations agricoles en France. — VIII[e] lettre. (Note de Molinari.)

Or, dans tous ces métiers-là, les gens d'une probité ou d'une moralité douteuses ne peuvent-ils pas faire autant de mal que dans celui de marchand de vin ou de cafétier ? Pour se montrer logique, il faudra donc assujettir au même règlement toutes les autres industries. Et alors que deviendront les filous et les gens immoraux ? Ou il faudra les noyer dans la Seine, ce qui est peu praticable, ou bien les nourrir aux frais de l'État, car on leur aura enlevé tout moyen honnête de gagner leur vie.

La loi proposée par MM. Symphor-Vaudoré et Pidoux présente donc à nos yeux des inconvénients graves, et nous ne croyons pas que ces inconvénients soient rachetés par le moindre avantage. Nous ne connaissons, pour notre part, qu'un seul moyen de détourner les ouvriers du cabaret, c'est de leur donner le *bon exemple* en s'abstenant soi-même de fréquenter les clubs et les cafés. On réforme rarement les mœurs par la contrainte, mais on les réforme souvent par l'autorité de l'exemple, et c'est d'en haut que l'exemple doit venir ! Allons moins au club et au café, pratiquons mieux la vie de famille, et soyons sûrs que l'ouvrier nous imitera. Soyons sûrs qu'à son tour il ira moins au cabaret et qu'il remplira mieux ses devoirs d'époux et de père. Faisons notre *mea culpa* et il fera le sien.

On pourrait combattre encore avec une certaine efficacité l'épidémie du cabaret, en fondant des établissements consacrés à la fois à l'éducation et au délassement des classes ouvrières. En Angleterre, ce remède a été employé avec succès. On y a fondé près d'un millier de *mechanics institutions*, où toutes les classes de la population, et particulièrement les classes inférieures, trouvent le soir des délassements intellectuels, des cours, des lectures publiques, etc., le tout avec accompagnement de force tasses de thé. Ne pourrait-on essayer de naturaliser en France ce genre d'établissements ? Ne pourrait-on fonder à Paris, par exemple, une *mechanic institution* modèle, sous le patronage et avec le concours des notabilités du parti de l'ordre ?

Nous sommes fermement convaincus que des établissements de cette nature, ainsi que le *bon exemple* des classes supérieures, feraient plus pour détourner les classes inférieures du cabaret, que tous les règlements du monde.

Sur la situation du socialisme

[17 mars 1851.]

I. — Le socialisme et la Terreur.

Quand on fait la guerre, il est bon de se tenir exactement au courant de la situation de ses ennemis, de connaître, au jour le jour, leurs forces, leurs dispositions, leurs projets. Or, depuis trois ans, nous faisons la guerre, et nous avons affaire à des ennemis de la plus dangereuse espèce. Nous sommes en présence d'une armée de fanatiques, qui croient, avec une certaine sincérité, qu'en nous dépouillant et en nous massacrant, ils serviront les intérêts du peuple et la cause de la civilisation. S'ils veulent nous faire tout le mal possible, c'est, assurent-ils, pour notre plus grand bien ! Ils n'ont d'autre but que le bonheur public, et comme ce but est sacré, tous les moyens, jusque et y compris l'assassinat, tous les moyens sont bons pour y parvenir.

Quand on se trouve en présence d'adversaires de cette trempe, il est bon de ne pas les perdre un instant de vue, et de ne rien négliger pour s'en débarrasser. [1] Examinons donc en quel état se trouve actuellement l'armée confuse qui s'est levée, il y a trois ans, pour bouleverser la société. Passons la revue de nos ennemis.

Cette armée, qui se trouve rangée sous l'étendard de la révolution et du socialisme, cette armée est, comme chacun sait, fort divisée. Elle est pleine de sectes qui s'entre-déchirent, mais qui ne s'entendent pas moins lorsqu'il s'agit de combattre l'ennemi commun. Les jours où il s'agissait de livrer bataille aux infidèles, les sectateurs d'Omar se réconciliaient avec ceux d'Ali. Les jours où il s'agit de porter un coup à la réaction, les socialistes et les révolutionnaires de toute nuance se réunissent pour former une seule armée compacte, sauf à reprendre le lendemain leurs querelles. Mais il n'en est pas moins intéressant de connaître leurs différentes sectes, et surtout de savoir lesquelles sont en train d'absorber et dévorer les autres.

Il y a trois divisions principales dans l'armée socialiste : 1° les rouges purs ou les terroristes ; 2° les socialistes réglementaires ; 3° les socialistes *an-archistes* ou libéraux.

Commençons par les rouges purs, c'est-à-dire par les révolutionnaires de la tradition de 1793. MM. Blanqui et Barbès, quoique

[1] Obnubilé par la menace rouge, Molinari ne vit pas venir l'empire du futur Napoléon III.

ennemis mortels, forment l'avant-garde du corps d'armée des terroristes. Ils en sont l'expression la plus avancée et la plus complète. Quelles sont leurs doctrines ?

Depuis le 15 mai 1848, jour où il a demandé le prélèvement d'un milliard sur les riches, M. Barbès n'a plus ouvert la bouche. En revanche, nous avons eu, ces jours passés, le manifeste de M. Blanqui. Ce manifeste n'est pas long, mais comme il est plein ! M. Blanqui veut deux choses pour assurer le salut de la révolution. Il veut : 1° Le désarmement général des gardes bourgeoises ; 2° l'armement et l'organisation en milice nationale de tous les ouvriers.

« Les doctrines diverses qui se disputent aujourd'hui les sympathies des masses, dit M. Blanqui, pourront un jour réaliser leurs promesses d'amélioration et de bien-être, mais à la condition de ne pas abandonner la proie pour l'ombre.

Elles n'aboutiraient qu'à un lamentable avertissement si le peuple, dans un engouement exclusif pour les théories, négligeait le seul élément pratique assuré, la force !

Les armes et l'organisation, voilà l'élément décisif du progrès, le moyen sérieux d'en finir avec la misère ! Qui a du fer a du pain. »

Ces trois paragraphes écrits de main de maître résument merveilleusement la doctrine du terrorisme. C'est le fond de la pensée des rouges purs, des rouges de la tradition de 1793, franchement et carrément exprimé. Supposons maintenant que notre impéritie ou notre lâcheté les laisse arriver un beau jour au pouvoir, et voyons ce qu'ils auraient à faire pour obéir à la « tradition du parti ». Voyons de quelle façon les hommes de 1793 entendaient sa maxime : Qui a du fer a du pain.

D'abord, pour se procurer le fer et pour le conserver, ils avaient eu soin de l'enlever aux bourgeois. Après l'insurrection du 10 août, la garde nationale fut dissoute et remplacée par des sections armées. Dans chaque quartier, on fit le recensement des indigents, on arma ceux qui étaient valides, et on les chargea de la défense de l'ordre nouveau, s'il est permis d'appeler cela un ordre. Mais il ne suffisait pas d'armer ses amis, il fallait encore se défaire de ses ennemis. Voici comment on s'y prit pour exécuter cette opération nécessaire.

Le 27 août au soir (1792) on ferma les barrières de Paris, et on ordonna aux habitants de se retirer chez eux ; ceux qui n'obéissaient pas à cette injonction étaient déclarés « coupables de rassemblement », et saisis immédiatement comme suspects. Les patriotes se mirent alors à faire, nuit et jour, des visites domiciliaires, fouillant les maisons de la cave au grenier, et arrêtant tous les gens suspects de royalisme ou de feuillantisme. Au bout de deux jours, ils en avaient arrêté douze ou quinze mille.

Les prisons ne suffisant plus pour contenir cette population de prisonniers, on fut obligé de suspendre les visites domiciliaires et de rouvrir les barrières. Il restait à savoir ce qu'on ferait des prisonniers arrêtés. Les garder, c'eût été trop embarrassant et trop dangereux ; les juger, c'eût été trop long. On préféra les *abattre*.

Du 2 au 5 septembre, on envoya aux prisons, à la Force, à l'Abbaye, etc., deux ou trois cent *travailleurs*, patriotes, pourvus de haches et d'assommoirs, avec la mission de vider les prisons. Ces travailleurs désintéressés accomplirent cette besogne avec toute la conscience possible, en se contentant d'un modique salaire de quarante sous par jour, lequel salaire leur fut religieusement payé par les autorités. Les registres de l'Hôtel-de-Ville en font foi !

On se débarrassa ainsi, d'un seul coup, de sept à huit mille *aristos*, tant les dignes travailleurs de l'Abbaye et de la Force avaient su faire un bon usage du « fer ». Par malheur, les départements, qui étaient encore infectés de royalisme et de fanatisme, les départements ne s'avisèrent-ils pas de crier contre cette exécution patriotique, de la qualifier même de massacre abominable ! Or, comme les départements n'étaient pas encore *matés*, comme ils avaient conservé encore une certaine influence, on fut obligé de recourir à des moyens plus doux, et l'on établit le tribunal révolutionnaire.

Pour donner de l'ouvrage à ce tribunal, qui avait le travail prompt et facile, on décréta toute une série de mesures contre les suspects, les accapareurs, les modérés, les conspirateurs, que l'on put livrer ainsi, légalement, au « fer » de la place de la Révolution. On avait imaginé, entre autres, un moyen des plus ingénieux pour mettre aisément la main sur les suspects : c'était d'obliger les propriétaires et les portiers d'afficher sur les portes des maisons la liste exacte et complète des locataires. C'était la loi Laboulie et Tinguy de ce temps-là ! Grâce à cette bonne précaution, il était difficile que les suspects échappassent, à moins de se sauver à la frontière, et les municipalités, composées de patriotes, avaient soin d'arrêter tout individu voyageant sans une carte de sûreté, un passeport et un certificat de civisme. Par un raffinement de précaution, on obligeait encore les boulangers à ne délivrer de pain qu'aux gens pourvus d'une carte de sûreté. Ceux qui se présentaient sans leur carte étaient immédiatement arrêtés par des patriotes apostés, et au lieu du pain qu'ils demandaient, on leur faisait tâter du « fer ».

Mais il ne suffisait pas, on le conçoit, de se préserver des royalistes et des réactionnaires, il fallait encore recruter les armées, alimenter le Trésor et nourrir les patriotes. Le fer pourvoyait à cette besogne comme à l'autre. En employant judicieusement « ce fer vengeur et tutélaire », les patriotes se procuraient à la fois de la chair à

canon, de l'argent et du pain. Lorsque la Vendée se souleva, on fit une rafle des fils de bourgeois, que l'on envoya contre les insurgés, en prenant soin de les mêler à des patriotes :

« Tous les commis non mariés de tous les bureaux existants à Paris, ordonnait la commune (mai 1793), les clercs de notaires et d'avoués, les commis de banquiers et de négociants, les garçons marchands, les garçons de bureaux, etc., pourront être requis, d'après les proportions ci-après : sur deux, il en partira un ; sur trois, deux ; sur quatre, deux ; sur cinq, trois ; sur six, trois ; sur sept, quatre ; sur huit, quatre ; et ainsi de suite. Nul ne pourra refuser de partir. »

Voilà pour la chair à canon ! Maintenant voici pour l'argent. Les patriotes, étant naturellement pauvres, ne pouvaient en fournir. Il fallait donc s'adresser aux riches, pour lesquels on n'avait d'ailleurs aucun ménagement à garder ; car ils étaient tous plus ou moins suspects de modérantisme, de fanatisme et d'incivisme. Tous étaient soupçonnés de conspirer avec les ennemis de la Révolution ; mais comme on ne pouvait guère les arrêter en masse, il était politique de les saigner à blanc pour les affaiblir. Puisqu'ils ne veulent pas de bonne grâce se faire sans-culottes, disait pittoresquement Marat, il faut les y obliger, *en ne leur laissant pas de quoi se couvrir le derrière*. Or, voici le moyen qu'on employa pour réaliser l'ingénieuse idée de Marat :

On imagina, dit M. Thiers, un emprunt forcé, fourni par les citoyens de Paris suivant la quotité de leurs revenus. Depuis le revenu de mille francs jusqu'à celui de cinquante mille, ils devaient fournir une somme proportionnelle, qui s'élevait depuis trente francs jusqu'à vingt mille. Tous ceux dont le revenu dépassait cinquante mille francs devaient s'en réserver trente mille, et abandonner tout le reste. Les meubles et les immeubles de ceux qui n'auraient point satisfait à cette patriotique contribution, devaient être saisis et vendus à la réquisition des comités révolutionnaires, et leurs personnes regardées comme suspectes. Plus tard, on employa encore plusieurs autres moyens non moins expéditifs, pour achever de réduire les riches « à la condition des sans-culottes », en les obligeant à supporter les frais d'un gouvernement qui les protégeait de cette belle façon, mais le détail de ces mesures révolutionnaires serait beaucoup trop long.

Restait le pain. À l'exemple des propriétaires, des rentiers et des autres riches, les marchands, les épiciers, les boulangers, bref tous ceux qui faisaient du commerce en gros ou en petit, affectionnaient peu la République des sans-culottes. Tous étaient infectés de *négociantisme*, ce qui était le synonyme d'incivisme. La preuve de leur mauvais vouloir était, du reste, flagrante.

On avait émis des assignats pour faire face aux dépenses de la Révolution. D'abord on en avait émis des millions, puis les dépenses augmentant, tandis que les ressources diminuaient, on en avait émis des milliards. Eh bien, à mesure que les assignats se multipliaient, ces affreux négociants, marchands, épiciers, ne s'avisaient-ils pas d'augmenter le prix de leurs denrées, et, chose plus infâme encore ! de vendre plus cher quand on les payait en assignats que lorsqu'on les payait en argent ? Les patriotes essayèrent d'abord d'arrêter ces odieuses manœuvres, en faisant décréter par la Convention que tout marchand qui établirait une différence entre l'or et les assignats serait puni de six ans de fers. Mais le décret de la Convention n'y fit rien, le prix des marchandises continua de hausser. Alors Marat, qui était l'homme aux grands moyens, proposa aux sans-culottes d'employer « le fer » pour avoir raison des *monopoleurs*. Puisqu'ils ne veulent pas céder de bonne grâce leurs marchandises à un prix modéré, il faut tout simplement mettre la main dessus :

« Dans tout pays où les droits du peuple ne seraient pas de vains titres, consignés fastueusement dans une simple déclaration, écrivait-il, le pillage de quelques magasins, à la porte desquels on pendrait les accapareurs, mettrait bientôt fin à ces malversations, qui réduisent cinq millions d'hommes au désespoir, et qui en font périr des milliers de misère. Les députés du peuple ne sauront-ils donc jamais que bavarder sur ses maux sans en proposer le remède ? » [1]

Les sans-culottes ne manquèrent pas de suivre le conseil de leur bon ami Marat. Le lendemain des rassemblements se portèrent chez les marchands de comestibles, et les obligèrent d'abord à céder leurs denrées à moitié prix, ensuite à les donner pour rien. Nombre de boutiques furent mises à sac, et les « accapareurs » qui s'avisèrent de défendre ce qu'ils avaient l'audace d'appeler « leur propriété », comme si toutes les propriétés n'avaient pas été à la disposition des patriotes ! les accapareurs furent houspillés d'importance. Mais cette fois encore, les départements qui avaient osé qualifier de massacres les patriotiques exécutions de septembre, ne s'avisèrent-ils pas de qualifier de « vols » les *réquisitions* faites chez les épiciers. Les patriotes voyant qu'ils prenaient si mal la chose, et ne voulant pas les mécontenter tout à fait, sentirent alors la nécessité de recourir à des moyens plus doux, et ils imaginèrent le *maximum*, après les *réquisitions* de février, comme ils avaient imaginé le tribunal révolutionnaire après les exécutions de septembre.

[1] *Journal de la République*, 25 février 1793. (Note de Molinari.)

En vertu du maximum, toutes les marchandises, le pain et les autres aliments, les épiceries et drogueries, les vêtements, les métaux et combustibles, furent tarifés, d'abord par les municipalités, ensuite par l'État : c'est-à-dire, en d'autres termes, par les sans-culottes eux-mêmes. Des peines foudroyantes furent établies contre les marchands qui vendaient au-dessus du maximum, et divers procédés furent employés en même temps pour les empêcher de fermer boutique. On obligea, par exemple, les boulangers qui voulaient se retirer des affaires, à en faire la déclaration trois mois à l'avance à la municipalité, et ceux qui se retiraient ne manquaient pas, bien entendu, d'être signalés comme suspects et traités comme tels ! Des lois non moins foudroyantes furent ensuite rendues contre les *accapareurs*.

On obligea tous les fermiers, marchands, épiciers, à déclarer à la municipalité les quantités de grains, de farines, ou d'autres marchandises qu'ils possédaient, et toutes ces denrées étaient incessamment soumises à la réquisition ; ce qui signifie que la municipalité était autorisée à s'en emparer, en les payant au prix du maximum. Et non seulement les fermiers et les marchands ne pouvaient réclamer contre ces décrets, mais il était défendu même de les *plaindre*. Ainsi dans la liste des personnes que Chaumette, le procureur de la commune de Paris, rangeait au nombre des suspects, on voyait figurer, en compagnie des « royalistes qui déclament contre les fautes légères des patriotes, et des bourgeois qui ne fréquentent pas leurs sections en alléguant qu'ils ne savent pas parler ou que leurs affaires les en empêchent » ; on voyait figurer, disons-nous, « ceux qui *plaignent* les fermiers, les marchands avides, contre lesquels la loi est obligée de prendre des mesures. »

Nous n'avons pas besoin de dire que ces diverses mesures révolutionnaires réduisirent le peuple à la plus effroyable misère ; mais les sans-culottes ne manquaient pas de rejeter tout le mal sur les riches, les négociants, les girondins, qu'ils envoyaient par charretées pleines à l'échafaud, aux grands applaudissements de la multitude trompée et affamée. Pour eux, ils savaient bien se tirer d'affaire en exigeant une solde dans les sections, en se faisant nommer inspecteurs des subsistances, préposés aux accaparements, et enfin en ordonnant force réquisitions chez les marchands qui avaient assez peu de patriotisme pour ne vouloir pas les nourrir, éclairer, chauffer, voire même culotter gratis.

Voilà, fort en abrégé, comment les devanciers et les modèles de M. Blanqui entendaient le socialisme ; voilà comment, ayant « du fer », ils s'en servaient pour se procurer « du pain » !

Et qu'on ne dise pas que ce socialisme de la Terreur, ce socialisme éprouvé et *pratique*, ne compte plus pour adeptes que quelques fous enragés. Non, ce socialisme-là est encore le fond de la doctrine de tous les rouges pur-sang, de ceux qui affectent de se séparer des socialistes proprement dits et qui les méprisent comme des *utopistes*. Prenez le premier rouge venu, le plus modéré et le plus honnête, et demandez-lui ce qu'il pense des « mesures révolutionnaires » de la Terreur ; il vous répondra, sans hésiter, que ces mesures ont été bonnes, efficaces, politiques, telles, en un mot, qu'il les fallait pour pourvoir aux *nécessités* de la situation. Que si vous lui objectez que ces mesures là n'ont pas sauvé la République ; qu'elles ont, au contraire, amené sa perte en la rendant odieuse et abominable, il vous répliquera simplement : « C'est qu'on n'a pas été assez loin. »

Telles sont donc les doctrines, et telles seraient inévitablement, nécessairement, les pratiques de cette fraction socialiste qui se rattache à la tradition de 1793, doctrines et pratiques que M. Blanqui a résumées avec une si effroyable concision dans sa maxime : « Qui a du fer a du pain. »

Sur la question des sucres

[19 mars 1851.]

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a exposé hier les nouvelles vues du gouvernement relativement à la question des sucres. Le gouvernement avait consenti, comme on sait, à un dégrèvement de 20 fr. sur les sucres de toutes provenances, dégrèvement qui devait s'effectuer en quatre ans. L'honorable M. Schneider a annoncé hier que la situation de nos finances l'obligeait, à son grand regret, d'ajourner jusqu'à nouvel ordre le bienfait de ce dégrèvement, attendu avec tant d'impatience par notre commerce et par nos consommateurs.

Quant à la surtaxe des sucres étrangers, M. le ministre veut bien céder au vœu du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures, qui en a demandé la réduction à 10 fr. ; mais à la condition qu'un chiffre transitoire de 12 fr. 50 sera adopté pour la première année.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a justifié ce pas rétrograde qu'il a fait faire à la politique commerciale du gouvernement, en déclarant, d'une part, que la situation du Trésor ne permet pas aujourd'hui de renoncer à la moindre source de revenu, sous peine d'ébranler le crédit de l'État ; d'une autre part, en s'efforçant de prouver que l'abaissement du tarif des sucres ne pourrait pas

augmenter assez la consommation pour empêcher le Trésor de demeurer en perte.

Il est certain que toute réduction d'impôt n'est pas nécessairement suivie d'une augmentation de consommation telle, que le changement introduit ne cause aucun préjudice au Trésor. Les réductions opérées sur le sel et sur la poste sont là pour attester la vérité de cette assertion de M. le ministre du commerce, et nous croyons aussi que le dégrèvement graduel, qui avait été imaginé pour les sucres, en aurait fourni une autre preuve. Mais parce que des dégrèvements isolés ou mal combinés n'ont pas répondu à l'attente du gouvernement et ont causé un grave préjudice au Trésor, s'ensuit-il, comme M. le ministre de l'agriculture et du commerce a paru le supposer, qu'il faille désormais se mettre soigneusement en garde contre les dégrèvements ? S'ensuit-il qu'il faille prudemment les ajourner jusqu'à ce que la situation du Trésor et des contribuables soit devenue meilleure ? Nous ne le pensons pas.

Il y a, en effet, dégrèvement et dégrèvement. Si l'on se contente d'abaisser timidement un seul impôt, sans toucher au reste de la machine financière, il est très probable que l'amélioration qui en résultera sera à peine sensible, et que le Trésor en sera pour ses frais. Mais si l'on prend soin de procéder par un ensemble de mesures, de soulager à la fois la plupart des branches de la consommation d'une partie du fardeau qui les écrase, et d'augmenter ainsi toutes les ressources, toutes les facultés des consommateurs, il est à peu près certain que la consommation s'accroîtra soudainement sur tous les points à la fois, et que le Trésor, au lieu de se trouver en perte, sera en bénéfice.

En France, les hommes d'État de 1848 ont procédé d'après le premier système. Ils ont diminué deux impôts sans toucher aux autres, et le Trésor est demeuré en perte. En Angleterre, sir Robert Peel a procédé par un ensemble de mesures de dégrèvement, et le Trésor, qui était en déficit, n'a pas tardé à obtenir un excédent de recettes.

Nous concevons que M. le ministre de l'agriculture et du commerce ne veuille pas suivre les errements des hommes d'État de 1848 ; mais, nous voyons, à regret, qu'il ne paraisse pas non plus disposé à suivre ceux de sir Robert Peel. S'il avait ajourné l'abaissement des droits sur les sucres, jusqu'à la présentation d'un nouveau plan financier basé sur une réduction d'ensemble de notre tarif des douanes, nous n'eussions rien eu à dire ; nous aurions attendu avec patience l'avènement du sucre à bon marché, dans l'espoir que ce bon marché-là serait accompagné de beaucoup d'autres. Mais, l'honorable M. Schneider ne nous promet rien de nouveau, et il nous

enlève ce que le gouvernement nous avait déjà accordé. Il reporte en arrière notre politique commerciale, laquelle n'est pas déjà, Dieu merci, si avancée ! Nous avons donc le droit de nous plaindre, et nous nous plaignons.

Sur une lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres

[20 mars 1851.]

Une lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres, lettre où sont présentées diverses observations sur le dernier mandement de Mgr l'archevêque de Paris, a été publiée hier dans l'*Univers*. Comme on le verra plus loin, Mgr de Paris vient de déférer cette lettre au Concile provincial de Paris, à raison de la publication qui en a été faite.

Il ne nous appartient pas d'intervenir dans un débat sur lequel les autorités ecclésiastiques vont être appelées à prononcer. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de regretter que Mgr de Chartres ait cru devoir critiquer les doctrines si évangéliques, si conformes à l'esprit du christianisme, que Mgr de Paris a exposées dans son mandement. Que disait, en effet, Mgr Sibour ? Il recommandait aux ministres de la religion de ne se mêler aucunement des querelles des partis. Il leur recommandait d'enseigner le respect du gouvernement établi, l'observation de la loi, sans se préoccuper de l'origine du gouvernement, ou des procédés d'après lesquels la loi avait été faite. Il leur recommandait encore de ne pas s'informer des opinions politiques de leurs ouailles et de se montrer également dévoués, également miséricordieux pour tous.

Eh bien ! nous le demandons, en quoi de semblables doctrines peuvent-elles prêter à la critique ? Mgr de Chartres, en s'appuyant sur l'exemple du passé, fait remarquer que l'intervention des membres du clergé dans les affaires politiques a été souvent utile. Il cite, à ce propos, les cardinaux d'Amboise, d'Ossat, Richelieu, Ximénès. Mais parce que quelques individualités éminentes ont passé de l'Église dans la politique, est-ce bien une raison pour systématiser l'immixtion des membres du clergé dans les affaires publiques ? Il n'est guère probable que nous voyions surgir de nos jours un Richelieu ou un Ximénès ; mais il est à peu près certain qu'en se mêlant aux querelles des partis, les membres du clergé perdraient une partie de la haute considération qui leur est due. Ce n'est point, certes, qu'ils doivent s'abstenir d'examiner la conduite des partis, et de blâmer, dans cette conduite, ce qui est blâmable, comme aussi de louer ce qui est louable. Il y a dans les maximes des socialistes et des révolutionnaires, par exemple, des sophismes et des immoralités que

les membres du clergé sont tenus de dévoiler et de combattre. Mais en condamnant, en flétrissant ces maximes, est-ce bien au nom de tel ou tel système politique ou économique qu'ils doivent parler ? Est-ce comme hommes politiques ou simplement comme prêtres, comme ministres d'un Dieu de justice et de paix, qu'ils doivent s'occuper des aberrations politiques et sociales, auxquelles notre époque a donné naissance ? Nous croyons, pour notre part, que la réponse à cette question ne saurait être douteuse. Nous sommes convaincus qu'en se rangeant au nombre des soldats d'un parti, les membres du clergé perdraient infailliblement de leur autorité comme ministres de l'Évangile. Supposez, par exemple, qu'un prêtre affiche hautement des opinions légitimistes. N'éloignera-t-il point par là même de sa chaire et de son confessionnal tous les hommes qui appartiennent aux opinions adverses ? Chacun ne s'adressera-t-il pas aussitôt à un prêtre, à un confesseur de sa nuance politique ? Et lorsque le clergé se sera ainsi fractionné dans l'arène de la politique, lorsque chaque parti aura ses prêtres, partageant ses passions, ses haines peut-être, croit-on que la conciliation des opinions sera devenue plus facile ? Croit-on que le clergé lui-même n'aura pas perdu, au point de vue de son influence et de sa sécurité ? N'aura-t-il pas à craindre que le schisme politique ne finisse par engendrer, dans son sein, le schisme religieux ?

Certains journaux rouges ont approuvé le langage de Mgr l'archevêque de Paris, et cette approbation des ennemis de notre ordre social est pour monseigneur de Chartres un argument décisif contre les doctrines du mandement. Nous convenons que cet argument a sa valeur. Cependant, il ne faudrait pas non plus en abuser. Une doctrine peut être bonne, *quoiqu'elle* obtienne l'assentiment des rouges, et, dans ce cas, il ne faut pas la repousser *parce qu'elle* a obtenu leur assentiment. D'ailleurs, il ne faut pas s'y tromper : le mandement de Mgr l'archevêque de Paris n'a guère été approuvé par les modérés ou les badauds du parti. Les chefs de file, MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Félix Pyat, pour ne citer que ceux-là, ont qualifié sans détour le mandement d'*œuvre hypocrite*, et ils ont engagé leur parti à ne pas s'y laisser prendre. Ces politiques ont bien compris, en effet, qu'en se retirant de l'arène des partis, le clergé ne manquerait pas de gagner en considération et en puissance, et comme ils n'ignorent pas que tout accroissement de l'influence morale et religieuse du clergé ne peut qu'être nuisible à leur cause, ils ont accueilli avec un chagrin non dissimulé le mandement de Mgr de Paris.

Pour la même raison, ils ne manqueront pas de se réjouir de la publication de la lettre de Mgr de Chartres. Nous engageons donc Mgr Clausel de Montals à réfléchir aux dangers de la polémique

qu'il vient d'entamer, et nous espérons qu'il n'hésitera pas à retirer sa fâcheuse lettre. [1]

Sur une scène survenue à la Chambre des communes

[23 mars 1851.]

Une scène scandaleuse a eu lieu dans la séance de la chambre des communes du 20 mars. On discutait le bill des titres ecclésiastiques. Le docteur Power venait de combattre les mesures proposées, lorsque M. H. Drummond se lève et prononce en faveur du bill un discours dont il serait difficile de trouver l'équivalent, même dans nos annales révolutionnaires. En voici un échantillon :

« La véritable question, dit M. Drummond, est de savoir si l'autorité de la reine doit tolérer la religion catholique et si la reine, qui est une hérétique pour le pape, doit se soumettre à l'autorité de celui-ci. Je ne pense pas que l'on puisse arguer de la faiblesse de la papauté comme puissance temporelle, pour dédaigner ses agressions. À aucune époque les papes n'ont eu une grande force militaire, et cependant la papauté a fait plus de mal que les conquérants les plus tyranniques. Quant aux couvents, ils ne sont autre chose que des prisons ou des mauvais lieux. »

À ce mot, le comte d'Arundel et les membres irlandais se lèvent pour protester contre l'indigne langage de l'orateur. Cependant M. H. Drummond continue sur le même ton.

« Ce que John Bull déteste le plus au monde, dit-il, c'est l'imposture : pour lui, rien d'odieux comme des portraits qui saignent (Oh ! oh !) du sang, qui se liquifie (Oh ! oh !), et du lait de la vierge Marie ! »

Alors, la chambre tout entière fait entendre un long murmure qui étouffe la voix de l'orateur. Un membre irlandais, M. Flaherty, lui adresse les plus vives interpellations ; d'autres membres demandent que la chambre se sépare immédiatement ; pendant un quart d'heure, la chambre demeure en proie à une émotion inexprimable.

« Dans une chambre des communes composée de gentlemen, d'hommes bien élevés, dit M. Flaherty, je ne pensais pas qu'un membre pût se permettre d'insulter une partie de la chambre (Applaudissements), ou tout au moins une partie des sujets de la reine professant (peu importe) la croyance qu'il leur plaît. (Applaudissements.) Je crois que de telles expressions ne sauraient être passées

[1] Suit l'ordonnance par laquelle Mgr de Paris a déféré cette lettre au Concile provincial de Paris. Nous ne la reproduisons pas.

sous silence, sans une protestation ou un rappel à l'ordre. (On applaudit.) Le langage de l'honorable membre a été bien digne de son goût et de son jugement. (Applaudissements. — Rumeurs.)

M. J. O'Connell. — Je demande l'ajournement de la chambre.

M. P. Howard. — J'appuie cette motion.

Le président. — Je prie les honorables membres de ne pas interrompre la marche de la discussion. J'espère que les orateurs traitant de questions religieuses s'abstiendront de toute expression qui pourrait paraître blessante et irritante pour les autres membres. (Applaudissements.) »

Enfin, le tumulte s'apaise, et sir James Graham prononce un remarquable discours contre le bill. En débutant, l'orateur libéral exprime tout le chagrin que lui cause la scène scandaleuse qui vient d'avoir lieu.

« Je n'aurais pas cru jusqu'à ce moment, dit-il, que rien pût augmenter le profond chagrin que me causent les discussions religieuses soulevées dans cette chambre par le bill qui lui est soumis. Vous venez de voir un homme instruit se laisser emporter à un langage insultant pour des parentes d'un honorable gentlemen qui siège au même titre que lui dans cette enceinte. Espérons, pour la liberté du débat, que cette triste scène sera la dernière. Je reviens à la question. L'agression papale, que je ne conteste pas, n'eût dû être l'objet d'aucune mesure répressive. Le noble lord qui est à la tête du gouvernement ne s'est pas assez rendu compte de l'effet que produiraient en Irlande les trois premières clauses du bill, et maintenant qu'il connaît l'avis des hommes les plus éminents du pays, il devrait renoncer spontanément à ces clauses.

Savez-vous quelle politique on a suivie en Irlande dès 1800 ? La correspondance du marquis de Londonderry prouve que les hommes d'État les plus distingués, depuis M. Pitt, se sont montrés favorables aux concessions à faire aux catholiques, et voici que vous discutez en ce moment un bill qui, s'il est adopté, placerait les catholiques dans une position pire que celle dans laquelle ils étaient avant 1829, et même lorsque les lois pénales étaient encore en vigueur contre eux. Oui, je soutiens qu'il n'y avait pas besoin d'une législation nouvelle, car le statut de Richard II, consacré par nos ancêtres catholiques, n'a pas été aboli, et au lieu d'en appeler au parlement, l'attorney général aurait dû faire appel à un jury national. Du reste, si vous voulez détruire la suprématie spirituelle du pape en Angleterre, il vous faudra vous engager dans une de ces luttes terribles, dont l'une a déjà fait couler dans ce pays des torrents de sang et amené la ruine totale de l'Irlande.

Au reste, le pape exerce en Angleterre un plus grand pouvoir, au moyen de ses vicaires apostoliques, qu'avec la hiérarchie organisée, et ceci est tellement vrai, qu'en 1812, le gouvernement ayant envoyé sir G. Cox Hipperly pour demander au pape, qui se trouvait alors sous la main de notre plus terrible ennemi, Napoléon, l'établissement d'une hiérarchie organisée, le pontife refusa. Mais ce n'est pas tout, le témoignage de l'évêque de Norwich, du comte de Clarendon, de lord John Russell lui-même et de l'attorney général, prouve que le pape a le droit, reconnu par tous ces personnages, de nommer des archevêques et des évêques en Angleterre.

S'il en est ainsi, où est l'insulte à la reine ? Où est l'agression contre le peuple de ce pays ? En vérité, si vous adoptez ce bill, vous ne pourrez en rester là ; vous serez obligés de revenir en arrière, de rappeler l'acte d'émancipation de 1829, d'attaquer les dissidents, et, à la fin, vous serez étonnés d'avoir détruit non seulement la liberté religieuse, mais encore la liberté civile. Je regrette de voir une pareille mesure signée des noms de Russell, Grey et Romilly, et je ne suis pas surpris du reste qu'on la trouve inefficace, car les hommes que je viens de nommer ne sont pas habitués à rédiger des arrêts de persécution. Arrière donc ce bill gonflé de matières inflammables ! J'espère et j'ai foi que vous ne le convertirez en loi. »

Le discours de l'honorable baronnet est accueilli par les plus vifs applaudissements. Lord John Russell, voyant son bill compromis, essaie alors de détruire l'impression produite par les nobles paroles de sir James Graham. Il fait appel d'abord au vieil orgueil britannique. « Que pensera-t-on, en Europe, dit-il, lorsqu'on saura que la cour de Rome a remporté une éclatante victoire sur la chambre des communes d'Angleterre ? Et qu'on ne pense pas, ajoute-t-il, que le pape soit impuissant à compromettre notre sécurité matérielle.

« Qu'arriverait-il, par exemple, s'il plaisait aux autorités catholiques romaines de défendre aux catholiques de servir dans la police et dans l'armée ? De servir une souveraine qui aurait sanctionné notre bill ? » Des applaudissements sur les bancs des anglicans, puis, des rires sur ceux des catholiques et des libéraux, accueillent cette absurde hypothèse. La chambre de sépare ensuite sous la pénible impression du scandale causé par M. Drummond.

Mais cette affaire n'était pas vidée. Au commencement de la séance du lendemain 21, les membres catholiques protestent de nouveau avec énergie contre le langage de M. Drummond, et le tumulte recommence. Voici ce nouvel incident :

« M. Moore, revenant sur les scènes tumultueuses qui ont eu lieu dans la précédente séance, s'excuse de n'avoir pu s'empêcher de manifester trop vivement son indignation en entendant appliquer des

expressions indécentes à un nom sacré que l'on devrait respecter dans une assemblée chrétienne. Si les allusions dont je parle, dit-il, au lieu d'avoir été faites au nom de la mère de Dieu avaient eu pour but la mère d'un prince de ce pays, elles eussent été immédiatement réprimées. Quant au mot dont on s'est servi en parlant de communautés de dames chrétiennes, qui consacrent leur vie à la religion et à la charité, je n'en souillerai pas mes lèvres, et je me bornerai à en appeler à la conscience de tous les Anglais.

Lord John Russell. — Je n'étais pas présent lorsque l'incident a eu lieu ; mais je peux dire que le langage du président m'a paru tout à fait d'accord avec les usages de la chambre. (Applaudissements.) Certes, je désire que les libertés de la chambre ne soient pas circonscrites ; mais je suis sûr que chacun de vous pense qu'il est regrettable qu'un membre puisse dire quelque chose qui soit susceptible de blesser un de ses collègues catholiques. (Applaudissements.)

M. J. O'Connell espère que, dans l'intérêt de l'ordre et des convenances, on ne se servira plus à l'avenir d'un semblable langage. »

L'incident semblait terminé, mais sir Robert Inglis jette de l'huile sur le feu, en dénonçant une jeune fille, miss Talbot, nièce de l'honorable Craven Fitz Hardinge Berkeley, qui s'est faite religieuse, malgré le vœu de ses parents. M. Reynolds, membre irlandais, dément les assertions de sir Robert Inglis, rétablit les faits et proteste de nouveau contre les insultes que M. Drummond a jetées aux catholiques.

« M. Reynolds. — J'ai appris d'une manière positive que miss Talbot n'a été ni novice ni même postulante dans le couvent où elle s'est réfugiée. Miss Augusta Talbot est entrée dans ce couvent pour s'y faire religieuse ; et quand M. Berkeley vient protester de son affection pour miss Talbot, il est bon que l'on sache qu'il a été six semaines sans chercher à savoir de ses nouvelles, préférant dire partout qu'elle avait été murée dans un couvent. (Oh ! oh !) Cette héritière, riche de 80 000 liv. sterl., est sous la protection du lord chancelier, avec l'agrément duquel elle a été placée dans ce couvent. (La chambre paraît très agitée, les interruptions sont fréquentes.) S'il plaît à miss Augusta Talbot de se consacrer à la prière et au service de Dieu et faire de bonnes œuvres avec sa fortune, pourquoi vient-on saisir cette chambre de cette affaire d'un intérêt privé ? Pourquoi vient-on calomnier ici une femme contre laquelle il n'y a rien à dire ? Au reste cela n'a rien d'étonnant quand on a vu ce qui s'est passé hier : pas un membre anglais, à l'exception de l'honorable représentant d'Arundel, n'a interrompu M. H. Drummond (Écoutez !) qui, cependant venait d'insulter 50 membres catholiques romains de l'Assemblée ;

quant à moi, je ne puis m'empêcher d'exprimer ici toute mon indignation.

Dans ces couvents, qu'il a plu à M. Drummond de flétrir d'une grossière épithète, j'ai eu deux de mes filles ; il n'est pas un membre catholique qui n'y ait eu ou qui n'y ait quelque parente, et l'on vient ici en parler avec brutalité, grossièreté, bestialité. Sans doute vous ne voulez pas nous donner la répétition des violences commises en Suisse, où pendant l'hiver on mit de malheureuses femmes à la porte des couvents sans leurs vêtements ? Le noble lord, à la tête du gouvernement (lord J. Russell), je le veux bien, n'était pas présent lorsque l'on nous a fait cette insulte gratuite ; mais puisqu'il a relevé plusieurs choses dites dans la séance par d'honorables membres, pourquoi n'a-t-il pas flétri, comme il convenait, l'indécente sortie de M. Drummond ? Il s'en est bien gardé ; il a mieux aimé appuyer l'insulte, et calomnier les ecclésiastiques de l'Église catholique romaine, en prétendant que les prêtres de notre religion pourraient détourner de leurs devoirs le soldat, le policeman. (Écoutez !) J'espère qu'à l'avenir la chambre des communes évitera de tels débats ; il y va de sa dignité.

Lord John Russell. — Si je n'ai pas fait hier allusion à un incident regrettable, dont je n'avais pas été le témoin, c'est qu'il est, comme il sera toujours, dans ma pensée d'éviter de dire quoi que ce soit de nature à irriter ou blesser les membres catholiques romains. (Écoutez !)

M. Berkeley. — M. Reynolds vient de dire que l'assertion de M. Craven Berkeley, mon honorable parent, était une fausseté. Je le défie de répéter ce dire en présence de mon parent. Ce que M. Reynolds a avancé est tout à fait dénué de fondement.

M. Reynolds. — Vous avez tort de dénaturer mes expressions. Je ne me suis pas servi du mot : fausseté ; je n'ai pas supposé non plus que votre parent voulût se procurer l'argent de la jeune miss. (Oh !)

Lord Arundel and Surrey. — Le lord chancelier doit s'occuper demain du procès de miss Talbot ; je ne vois pas pourquoi la chambre empiète ainsi sur les débats judiciaires. »

Enfin M. Milner Gibson supplie la chambre d'abandonner cette discussion irritante, et de s'occuper des affaires du pays. « Cette discussion du bill des titres ecclésiastiques est par trop absorbante, dit-il, il y en a d'autres auxquelles le peuple n'attache pas moins d'importance ; je vous citerai, par exemple, celles des droits sur le café et sur les bois de construction. » La chambre écoute favorablement M. Gibson, et lord John Russell annonce que le budget de la guerre sera présenté immédiatement après la discussion du bill des titres ecclé-

siastiques. La discussion est reprise alors avec plus de calme et M. Osborn prenait la parole au départ du courrier.

On voit que le vieux levain des querelles religieuses n'a pas cessé de fermenter en Angleterre, et que les fanatiques de l'anglicanisme ne sont ni moins violents, ni moins grossiers que ceux du socialisme, dans l'expression de leurs brutales et détestables passions.

Sur la situation des édifices religieux

[24 mars 1851.]

Nous avons sous les yeux un rapport présenté à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, sur la situation des édifices religieux. L'auteur du rapport, M. A. de Coutencin, directeur de l'administration des cultes, demande qu'une somme annuelle de 4 millions soit affectée, pendant vingt ans, aux gros travaux de conservation, restauration extraordinaire ou reconstruction des édifices diocésains. Cette demande est motivée sur l'état de délabrement dans lequel se trouvent actuellement nos principaux édifices religieux.

L'administration des cultes, dit l'auteur du rapport, a deux cent quarante édifices à conserver, à restaurer ou à refaire à neuf, en totalité ou en partie, dont quatre-vingts cathédrales, autant d'évêchés et autant de séminaires. La plupart de ces édifices, ornements de nos cités, ont une valeur inappréciable ; et cependant, on n'a su prendre jusqu'à présent aucune mesure efficace pour les conserver.

« Si l'on visite nos cathédrales, non pas en se promenant autour, mais en montant sur les voûtes, sur les terrasses, en examinant les détails de leur construction, on est épouvanté de voir partout des combles pourris, maintenus par des poteaux qui portent sur les voûtes ; des chéneaux dépouillés de plomb ou recouverts de lames cent fois ressoudées et cent fois déchirées ; des flaques d'eau qui séjournent dans les rigoles, et qui, peu à peu, pénètrent les maçonneries ; le salpêtre qui, de jour en jour, étend son action corrosive ; les corniches, destinées à garantir les murs, écornées, laissant couler les eaux le long des parements ; des meneaux de fenêtres maintenus au moyen de boulons et de colliers en fer ; des joints ouverts, des placages cachant le développement du mal ; des constructions particulières accolées au flanc des contre-forts, des caves ou des fosses d'aisances dans les fondations ; des courts humides qui absorbent la pluie et entretiennent une humidité constante dans les soubassements ; sur les terrasses des dalles brisées, déplacées et replacées avec parcimonie ; partout des étais, du fer, des lézardes, des restaurations inachevées et d'autant plus nuisibles, des arcs-boutants qui fléchis-

sent, les écoulements des eaux mal combinés, des conduits engorgés, partout enfin un entretien insuffisant. Voilà l'état général des cathédrales, sans parler des accidents majeurs survenus par suite de cet état dans un grand nombre de ces vieux monuments. »

L'auteur du rapport expose ensuite les causes qui ont amené cette situation déplorable :

« Bâties la plupart pendant les X^e^, XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, nos cathédrales se trouvent avoir aujourd'hui sept cents, six cents, cinq cents, quatre cents ou trois cents ans de durée. Les plus considérables, les plus vastes et les plus belles étaient à peine achevées, que les désastres qui ont affligé notre pays pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles, ont commencé leur ruine, soit par l'abandon, soit par la dévastation.

Pendant les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, l'engouement pour un style d'architecture récemment adopté était tel, que le système de restauration appliqué à ces édifices fut pour eux un malheur, non seulement au point de vue de l'art, mais encore sous le rapport de leur solidité. Ils furent traités en dépit du principe de leur construction ; on leur reprochait de n'être point en harmonie avec ce que l'on regardait alors comme le beau en architecture, et on les torturait pour les soumettre au goût du jour.

En même temps, et à la faveur de ce discrédit, les chapitres laissèrent peu à peu s'établir autour de ces monuments une foule de constructions parasites, maisons, boutiques, appentis, qui, vendus depuis comme biens nationaux, sont devenus des propriétés particulières, extrêmement nuisibles à la conservation des cathédrales, en les privant de l'action de l'air et de l'écoulement des eaux.

La Révolution vint enfin les dévaster officiellement ; leurs couvertures, leurs vitraux, leurs plombs enlevés laissèrent, pendant des années, la pluie, le vent, la neige, pénétrer ces vieilles bâtisses affaiblies et précipiter l'action du temps.

Jusqu'à cette fatale époque, les cathédrales avaient pour s'entretenir des riches dotations dont elles étaient pourvues. La même main qui fit leur désastre les dépouilla de ces moyens de le réparer.

Elles passèrent dès lors à la charge de l'État, qui se fit leur tuteur, et qui en contracta toutes les obligations.

Lorsque le culte fut rétabli, tous ces grands édifices, abandonnés et dévastés pendant douze ans, demandaient des réparations immédiates. Non seulement alors il fallait les préserver des intempéries, mais presque tout le mobilier nécessaire à l'exercice du culte était à réparer et à refaire. Il était difficile, en quelques années, de suffire à toutes ces dépenses, à une époque, d'ailleurs, où, l'eût-on pu, personne n'était bien en état de donner une idée exacte de la situation

de ces édifices et des travaux à y exécuter. On alla donc au plus pressé ; on fit provisoirement les réparations les plus indispensables, plutôt pour mettre les cathédrales en état de servir immédiatement que pour les restaurer en elles-mêmes. On légua à l'avenir la charge de cette restauration ; mais on la légua en la masquant sous des demi-mesures qui favorisèrent son aggravation.

Une des causes qui y ont le plus contribué est le système d'abonnement auquel l'entretien des cathédrales a été soumis pendant de longues années. Ce système, qui consistait à allouer à chaque édifice diocésain une somme annuelle et fixe de 2 000, 3 000 ou 5 000 francs, dont l'emploi était abandonné aux autorités locales, eût été tout au plus admissible pour des édifices neufs, d'une construction simple et en parfait état ; mais, pour des cathédrales si anciennes, si vastes et si compromises par les causes de ruine qui avaient précédé, il faut le dire, ce système d'allocations tellement minimes qu'elles ressemblaient plutôt à une aumône qu'à une subvention, et d'abonnement tellement aveugle qu'on ne s'y rendait compte ni de l'objet ni de l'emploi, a été lui-même une dernière cause de ruine qui acheva de mettre les cathédrales dans l'état alarmant qu'elles présentent aujourd'hui.

Il est vrai que sur le crédit général des édifices diocésains, qui ne s'élevait pas moins alors qu'à 2 millions, des sommes assez considérables furent affectées à des travaux extraordinaires pour certaines cathédrales ; mais ces travaux, faits toujours en vue de satisfaire à un besoin ou à une influence du moment, sans connaître, la plupart du temps, l'état des édifices dans lesquels on les exécutait, furent le plus souvent désastreux ; témoin la cathédrale de Rouen, où une flèche en fonte fut montée sur une tour ébranlée, pendant que de tous côtés le monument menace de ruine et tombe en poussière ; la cathédrale de Reims, où les travaux du sacre du roi Charles X furent une cause de dévastation pour cet édifice ; la cathédrale de Paris, où des sommes assez considérables furent employées à des restaurations en mastic, en dalles et en placages de pierre tendre fixée avec du plâtre et des clous ; la cathédrale de Séez, où les allocations accordées, au lieu de servir au besoin réel de cet édifice, dépourvu de fondation et qu'il faut reprendre en sous-œuvre, ne furent employées qu'à dénaturer toutes ses formes anciennes, sous prétexte de symétrie, et où la fonte, substituée à la pierre, y devient un agent de destruction ; la cathédrale de Chartres, où, après l'incendie, un comble de fer recouvert de cuivre vint remplacer l'ancienne charpente couverte en plomb, et laisse mouiller les voûtes de la façon la plus dangereuse, où tout le système ancien d'écoulement des eaux fut changé sans utilité, en mutilant les vieilles constructions ; la cathédrales de

Bourges, où les fonds de l'État soldèrent des travaux sans nom, et qui ont dénaturé la forme de ce monument ; la cathédrale de Luçon, où tous les piliers de la nef, repris par le milieu en blocage et en pierre tendre, s'affaissent et fléchissent aujourd'hui d'une manière effrayante ; et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. »

Il résulte de là que cinquante-trois de nos cathédrales ont actuellement besoin de réparations urgentes, et que le simple devis de ces réparations s'élève à plus de 40 millions. Les vingt-sept autres se trouvent en meilleur état ; néanmoins, l'auteur du rapport pense qu'il faudra allouer 200 000 fr. à chacune « si l'on veut les empêcher de venir à l'état de ruines où sont la plupart des premières ». Ce qui donnerait un total de 45 400 000 fr. pour le rétablissement complet de nos cathédrales, en laissant en dehors la reconstruction des trois cathédrales de Marseille, de Moulins et d'Ajaccio.

Restent les évêchés et les séminaires, dont la situation n'est pas meilleure que celle des cathédrales :

« La plupart des archevêchés et évêchés sont établis dans de très vieux monuments ou dans des constructions qui n'ont pas été destinées à cet usage. Ils se ressentent d'un long abandon, et de ce déplorable système d'entretien par abonnement qui ne tendait à rien moins qu'à les laisser périr d'elles-mêmes.

Sur ces quatre-vingts édifices, quarante au moins ont besoin de réparations de première nécessité, telles que les toitures et les planchers à refaire, des parties même à rebâtir. Je citerai seulement les archevêchés ou évêchés de Rouen, d'Albi, de Limoges, du Puy, de Troyes, de Sens, de Lyon, d'Angers, dont l'état est déplorable.

Il en est plusieurs qu'il faut rebâtir entièrement, comme ceux de Châlons, de Périgueux, d'Ajaccio, de Beauvais, qui n'existent pas, sont insuffisants ou tombent en ruines ; ce qui ne permet pas de compter en moyenne pour ces travaux de conservation, restauration ou reconstruction, moins de 100 000 francs par chaque évêché, et donne un total de 8 millions de remise en état.

Les grands séminaires sont dans une situation bien plus fâcheuse encore. Établis dans des bâtiments d'anciennes abbayes, dans des hôpitaux, dans des fabriques, il a fallu les approprier à leur nouvelle destination. Partout des cellules ont été pratiquées sur des planchers trop faibles, dans des bâtiments malsains, insuffisants, mal disposés, sans air ni soleil. La surveillance en souffre, et, par dessus tout, la santé des élèves. Les plaintes arrivent de tous côtés, les jeunes gens sont affectés de maladies qui semblent avoir fait élection de domicile dans un grand nombre de ces édifices tombant de vétusté. Il faut avoir visité ces établissements pour se faire une idée de leur état. On pourrait citer vingt édifices de ce genre, où ces inconvénients sont

devenus tellement graves, qu'il faut les abandonner ou les rebâtir. Tels sont ceux, par exemple, de Nantes, de Tulle, ce Coutances, de Tarbes, de Lyon, de Marseille, de Châlons, de Sens, de Clermont, du Puy, etc.

Là donc, comme dans les cathédrales, comme dans les évêchés, l'entretien est illusoire ; car on ne peut entretenir un édifice dont les murailles sont pénétrées d'humidité, dont les planchers s'effondrent, dont les charpentes sont pourries ; entretenir dans ce cas, ce n'est entretenir que le mal sans le faire cesser. On peut dire que la moitié de ces édifices demande de grosses réparations, un quart une reconstruction totale, et le dernier quart un entretien équivalent à une restauration totale ou partielle. Pour effectuer ces travaux, on ne saurait compter, en moyenne, moins de 200 000 fr. par séminaire, ce qui donne un total de 16 millions. »

À quoi il convient d'ajouter encore les dépenses nécessaires pour *isoler* les édifices religieux. Pour cet important objet, dit l'auteur du rapport, on ne saurait compter moins de 50 000 fr. par cathédrale, soit, pour les quatre-vingts cathédrales, 4 millions ; autant pour les archevêchés et évêchés. Total, 10 millions.

Ce qui, pour le total général, donne une somme de 80 millions à répartir en vingt années, soit 4 millions par an.

L'auteur du rapport demande en outre que le crédit de secours accordé aux communes pour la restauration de leurs édifices paroissiaux, crédit qui est actuellement d'un million, soit porté à deux millions.

La situation actuelle de nos finances ne permet guère certes d'augmenter aujourd'hui le chiffre des dépenses publiques. Cependant, nous ne pensons pas que l'Assemblée puisse refuser de voter un crédit extraordinaire pour la réparation de nos édifices religieux. En ne votant pas ce crédit, on s'exposerait, en effet, à supporter, dans quelques années, une dépense double ou triple de celle qui serait nécessaire aujourd'hui. Mais nous croyons aussi qu'en l'accordant, on fera bien de veiller à ce qu'il soit judicieusement employé. Le passé doit servir de leçon à cet égard. Nos architectes se sont trop habitués à voir dans l'État un Mécène dont la bourse est inépuisable, et dans nos édifices publics une variété d'ateliers nationaux, où ils sont autorisés à exercer indéfiniment, et comme bon leur semble, leur *droit au travail*. Nous espérons donc que toutes les mesures nécessaires seront prises, cette fois, pour empêcher le mauvais emploi des fonds alloués pour la réparation des édifices religieux.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire encore une réflexion, à propos de ces crédits devenus indispensables : c'est que les révolutionnaires de 1793, qui ont mis la main sur les dotations des édifices

religieux, en chargeant l'État du soin de leur entretien, ont rendu, en définitive, un fort mauvais service au clergé et à lui-même. Les dotations ont été depuis longtemps dissipées, et les églises n'ont pas été entretenues. L'État va être obligé maintenant de consacrer une somme considérable à cette dépense, et cela dans un moment de crise financière, dans un moment où toutes ses ressources lui sont nécessaires. N'aurait-il pas gagné, nous le demandons, à laisser les églises en possession de leurs dotations, à la charge de pourvoir elles-mêmes à leur entretien ? Quand donc s'apercevra-t-on que les spoliations ne sont pas toujours un bénéfice pour les spoliateurs ?

Sur la situation du socialisme, 2e article

[26 mars 1851.]

II. Les socialistes réglementaires ou communistes.

Nous avons exposé récemment [1] les pratiques des révolutionnaires de la tradition de 1793. Nous disons les pratiques et non pas les doctrines, car les révolutionnaires purs affectent un dédain profond pour les systèmes. La grande affaire pour nous, disent-ils, c'est d'arriver au pouvoir. Or, si nous adoptions un système quelconque, si nous nous faisions les hommes d'une secte, nous nous mettrions infailliblement à dos tous les autres systèmes, toutes les autres sectes.

Ayons donc l'audace du lion, quand il s'agira de pousser à la révolution ; mais déployons la prudence du serpent, quand on nous mettra en demeure de nous prononcer sur le socialisme. Ne repoussons pas les utopistes ; encourageons-les, au contraire, car ils nous servent de raccoleurs. Ils s'entendent merveilleusement à *allumer* le public, en lui présentant les ravissantes perspectives de leurs pays de Cocagne où l'on ne travaille que « selon ses facultés », tandis que l'on est entretenu « selon ses besoins ». Ils mettent l'eau à la bouche de tous les Vitellius et de tous les Lauzun de carrefour, en leur démontrant que la cuisine de Chevet ne serait qu'une vraie gargotte auprès de leur cuisine, et que les Lysisca les plus perfectionnées auraient l'air de vierges timides auprès de leurs femmes libres ou de leurs bacchantes. Or, une fois toutes ces convoitises éveillées, comment les satisfaire ? Il n'y a qu'un moyen, c'est de faire une révolution.

L'utopie, c'est le but, et ce but est souverain ; mais la révolution c'est le moyen, et ce moyen est nécessaire. — Donc, se disent les

[1] Voir la *Patrie* du 17 mars. (Note de Molinari.)

révolutionnaires, ne nous brouillons pas avec les utopistes. Seulement, lorsqu'ils nous auront livré leurs recrues, lorsque nous tiendrons sous cette main l'armée qu'ils auront bénévolement racolée pour notre compte, nous en userons à notre guise. S'il y a quelque chose de pratique dans les utopies socialistes, nous n'hésiterons pas sans doute à en profiter ; mais si, comme nous le soupçonnons fort, toutes ces rêveries humanitaires ne sont que des bulles de savon, nous nous en tiendrons encore une fois à la bonne vieille tradition révolutionnaire. Nous ferons guillotiner les aristocrates, et nous mettrons la main sur leurs propriétés. Nous battrons monnaie avec du papier, nous décréterons des emprunts forcés, des impôts progressifs, des réquisitions et le reste ; bref, nous recommencerons contre la bourgeoisie 1793 et 1794, mais en ayant soin de nous garer du 9 thermidor.

Entre ces praticiens de la révolution et les théoriciens du socialisme, il y a donc une distinction capitale à établir. Ceux-ci ne sont, en réalité, que les instruments et les dupes de ceux-là. Les socialistes servent à faire de la propagande au profit de la révolution ; mais, comme, la révolution faite, ils se trouveraient empêtrés dans leurs théories inapplicables et chimériques, la place demeurerait en définitive aux *hommes pratiques*, aux révolutionnaires de la tradition, aux terroristes.

De là, les méfiances et même les inimitiés profondes qui règnent entre les socialistes et les rouges purs ; de là les scissions qui se sont maintes fois reproduites dans les deux camps, scissions dont M. Proudhon a donné le signal le premier, en démontrant aux socialistes qu'ils seraient infailliblement les dupes des révolutionnaires s'ils ne posaient point à l'avance des conditions pour leur alliance et leur concours.

Malheureusement pour le socialisme, le conseil n'est pas aisé à suivre ; car si les socialistes sont à peu près unanimes pour pousser à une révolution nouvelle ; s'ils comprennent fort bien que leurs utopies ont besoin pour aboutir d'un sens dessus dessous universel, ils ne sont pas du tout d'accord sur les institutions dont il conviendra de doter la société régénérée. Tandis que les uns sont pour le communisme, les autres sont pour l'*anarchie*. Or, quoique, en dernière analyse, le communisme et l'anarchie aboutissent au même résultat, c'est-à-dire à la même subversion sociale, les procédés dont les communistes et les anarchistes se servent pour arriver à ce résultat, sont tout à fait différents. En donnant des garanties aux anarchistes, les révolutionnaires purs s'exposeraient donc à perdre l'appui des communistes, et *vice-versa*. Voilà pourquoi ces fins politiques, ces hommes d'État de la révolution, ces chefs du futur comité de salut

public s'abstiennent soigneusement de se prononcer entre les deux sectes rivales, tout en les engageant à pousser ferme à la révolution. Voilà pourquoi encore ils sont devenus les ennemis mortels de M. Proudhon qui, débrouillant leurs finesses cousues de fil rouge, s'obstinait à leur demander des garanties au nom du socialisme anarchiste !

C'est toujours, comme on voit, la fable de Bertrand et Raton. Les vieux singes de la révolution essaient d'exploiter à leur profit le savoir-faire de leurs jeunes commensaux socialistes. Nous ignorons s'ils arrivent à leurs fins ; mais, en tous cas, souvenons-nous que nous jouons le rôle des marrons, et prenons garde à la poèle à frire !

C'est M. Louis Blanc qui commande aujourd'hui le troupeau des socialistes réglementaires ou communistes. Naguère M. Louis Blanc avait un rival en M. Cabet ; mais M. Cabet est parti pour l'Icarie, où il dirige une colonie de trois cents pauvres diables qu'il a fanatisés. Nous venons de lire dans le dernier numéro du *Populaire* que la société icarienne a célébré, le 3 février, l'anniversaire de sa fondation, en mangeant force petits pâtés comme aussi en assistant à la représentation d'un petit drame intitulé *la Mort aux Rats*.

« En signe de fête, dit M. Cabet, dans une lettre datée du 4 février, pour l'anniversaire du 3 février 1848, nos cuisiniers et nos boulangers, qui ont déposé leurs bulletins comme les autres (parce qu'en Icarie tous les travailleurs sont également associés et frères, électeurs et éligibles), nous ont fait de très bons pâtés qui nous ont fait beaucoup de plaisir.

… Puis, quatre des nôtres jouent un petit drame, *la Mort aux rats*, qui jusqu'à dix heures et demie nous arrache généralement de nombreux éclats de rire. »

N'est-ce pas un sujet plein de gaîté, en effet, que la *Mort aux rats* ? N'y a-t-il pas bien de quoi rire « généralement » en voyant jouer la *Mort aux rats* ? Ce digne M. Cabet, il ne lui suffit pas de transformer la société, il éprouve encore le besoin de régénérer le théâtre. Après les joyeusetés de la *Mort aux rats*, nous aurons sans doute les facéties du *sublime corrosif*, les plaisanteries réjouissantes du *vert de gris*, les bonnes farces de l'*acétate de morphine*. Le théâtre n'est-il pas, après tout, la reproduction fidèle, le daguerréotype de la société ? Quand une société pratique le communisme, n'est-il pas tout simple que le théâtre joue la *Mort aux rats* ?

Mais, tandis que M. Cabet fait du communisme pratique en Icarie, M. Louis Blanc continue à faire du communisme théorique en Angleterre. Car M. Louis Blanc est bien décidément un communiste. Il avoue le mot aussi bien que la chose. Il fait mieux. Dans son fameux banquet du 24 février, il s'est rattaché, de la manière la plus

formelle, à la tradition du communisme révolutionnaire. Il s'est proclamé l'héritier et le continuateur de Babœuf. On sait que ce fameux conspirateur communiste avait donné à son association le titre de *Société des égaux*. M. Louis Blanc a qualifié son agape de *Banquet des égaux*. La filiation est donc parfaitement établie. C'est bien la doctrine de Caïus Gracchus Babœuf que M. Louis Blanc a voulu glorifier et rattacher à la sienne. Or, dans la doctrine de ce devancier de M. Louis Blanc, il y a des choses comme celles-ci :

« Les malheurs et l'esclavage découlent de l'inégalité et celle-ci de la propriété. La propriété est donc le plus grand fléau de la société. C'est un véritable délit public.

… Nous consentons à tout pour l'égalité, à faire table rase pour nous en tenir à elle seule. Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle !

… À la fin de l'insurrection, les citoyens pauvres qui sont actuellement mal logé ne rentreront pas dans leurs demeures ordinaires ; ils seront immédiatement installés dans les maisons des conspirateurs.

On prendra chez les riches ci-dessus les meubles nécessaires pour meubler avec aisance les sans-culottes. » [1]

Voilà les doctrines dont M. Louis Blanc a accepté solennellement la solidarité. Voilà ce que pensait, ce que voulait l'homme dont il s'est proclamé le continuateur.

Du reste, M. Louis Blanc n'a modifié en rien la doctrine qu'il a développée, il y a dix ans, dans son petit livre de l'*Organisation du Travail*, et qu'il a prêchée, il y a trois ans, à la tribune du Luxembourg. Ses idées n'ont pas subi la moindre modification, ses formules sont demeurées les mêmes, si ce n'est qu'elles ont acquis peut-être un degré de précision de plus. Nos lecteurs en jugeront par cette formule de sa doctrine que nous trouvons dans le dernier numéro du *Nouveau-Monde* :

« Nous avons proclamé, dit-il :

Que tous ont un droit égal à l'éducation, un droit égal au bonheur, et que, pour tous, le travail est un droit égal ;

Que c'est là ce qui constitue le principe d'égalité ; que l'association en est la forme nécessaire ;

Que le but final de l'association est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels, moraux et matériels de tous par l'emploi harmonique de leurs facultés diverses et le concours fraternel de leurs

[1] Voir la remarquable *Biographie de Babœuf* par M. Ed. Fleury. (Note de Molinari.)

efforts, ce que résume la formule : *De chacun selon ses efforts, et à chacun selon ses besoins* ;

Que ce grand et noble résultat ne peut être scientifiquement atteint que par la mise en commun de toutes les forces pour la production et de tous les produits pour la consommation ;

Que c'est là que les institutions doivent tendre avec mesure, selon les inspirations de la conscience publique, progressivement, mais invariablement ;

Que tel doit être le but de tout pouvoir démocratique, c'est-à-dire issu du suffrage universel, temporaire, responsable et révocable, ce qui revient à la formule : *État serviteur*. »

Ainsi donc, mise en commun de toutes les forces pour la production, de tous les produits pour la consommation ; travail selon les facultés et consommation selon les besoins de chacun ; voilà la dernière expression et comme la quintessence de la doctrine de M. Louis Blanc. Cette doctrine a déjà été maintes fois démolie sous ses anciennes formules ; nous ne voyons donc aucune nécessité de la démolir encore sous sa nouvelle enveloppe. Nous nous bornerons à faire une simple réflexion à propos du complément politique que lui donne M. Louis Blanc.

« Notre pouvoir démocratique sera, dit-il, un *État-serviteur*. » Nous disons, nous, que le pouvoir démocratique de M. Louis Blanc sera un État-maître, un État despotique, autocratique ou pachalique s'il en fut jamais, et nous le prouvons en quatre mots, voici comme :

D'après la formule économique de M. Louis Blanc, il est convenu que chacun des membres de la communauté travaillera selon ses facultés, et que les produits résultant du travail de tous seront mis en commun, pour être ensuite distribués à tous selon la mesure des besoins de chacun. Admettons que l'on réussisse, à l'aide des poteaux d'infamie où seront inscrits les noms des paresseux, à faire travailler chacun selon ses facultés, à obliger tous les membres de la communauté à donner en travail tout ce qu'ils peuvent donner, restera toujours la difficulté de distribuer le produit du travail de tous *dans la mesure des besoins de chacun*.

Supposons, par exemple, qu'une communauté produise tous les jours pour une valeur de mille francs, laquelle devra être répartie entre les associés *selon leurs besoins*, comment déterminera-t-on la mesure de ces besoins ? Comment décidera-t-on que mes besoins n'exigent pas plus de cinq francs, par exemple, tandis que ceux de mon voisin en exigent dix ? Il faudra évidemment inventer un instrument particulier pour cet usage-là, comme on a inventé le thermomètre pour mesurer la chaleur, le dynamomètre pour mesurer la

force musculaire ; il faudra inventer un *besoinimètre*, s'il est permis de se servir de cet affreux barbarisme.

Mais nous craignons fort que le besoinimètre ne soit extrêmement difficile à inventer, et que le génie de la mécanique ne finisse même par jeter sa langue aux chiens, en présence des difficultés du problème. Cependant, jusqu'à ce qu'il soit résolu ce problème, jusqu'à ce que le besoinimètre soit inventé, il faudra bien que quelqu'un se charge d'évaluer les besoins de chacun. Ce quelqu'un, ce sera l'État. L'État sera nécessairement le grand mesureur des besoins de tous les membres de la communauté. Il les mesurera avec toute la conscience et toute l'honnêteté possibles, nous le voulons bien ; mais enfin, il les mesurera, et comme, en attendant l'invention du *besoinimètre*, il ne possèdera aucun régulateur pour se guider dans sa tâche, il les mesurera arbitrairement.

Et ce mesureur arbitraire sera nécessairement un despote, car si les *mesurés* pouvaient réclamer contre les *mesureurs*, la répartition ne finirait jamais. Ce sera un pape infaillible comme le voulaient les saint-simoniens qui, plus sincères que M. Louis Blanc, ne cherchaient nullement à déguiser cette nécessité de leur système. Ce ne sera donc point un *État-serviteur*, ce sera un État-maître, un despote, de même que le cocher qui mesure un picotin d'avoine à son cheval, est le maître, l'autocrate et non le serviteur de l'animal.

Le despotisme est, comme on voit, l'essence même, ou si l'on veut, la nécessité flagrante du système de M. Louis Blanc et des autres socialistes réglementaires ou communistes. Ils ont beau changer les mots, la chose demeure. Ils ont beau se déclarer les très humbles serviteurs de leurs chevaux, ces bons cochers du communisme, ils n'en tiennent pas moins la clef du coffre à l'avoine, et comme tous les cochers de la terre, ils seraient bien forcés de recourir au fouet, si les citoyens chevaux, leurs seigneurs et maîtres, s'avisaient de s'insurger pour obtenir une augmentation de picotin.

Sur le bill des titres ecclésiastiques en Angleterre

[28 mars 1851.]

La seconde lecture du bill sur les titres ecclésiastiques vient d'être adoptée à la chambre des communes, par une majorité de 438 voix contre 95. Cette majorité considérable provient de la coalition momentanée des membres protectionnistes avec les membres ministériels. La minorité se compose des membres irlandais unis à quelques anciens peelistes, tels que sir James Graham et M. Gladstone, et à la petite phalange des libéraux de l'école de Manchester, M. Hume, M.

Cobden, M. Fox, M. Milner-Gibson, etc. La discussion qui a précédé ce vote a été longue et passionnée. Plus d'une fois le vieil esprit d'intolérance qui dictait jadis les *lois pénales* contre les catholiques, s'est déchaîné dans l'Assemblée. M. Drummond, par exemple, ce fanatique ennemi du pape et des papistes, ne nous a-t-il pas montré un spécimen vivant d'une race qu'on croyait perdue ? N'est-ce pas un digne fils de ce John Balfour de Burley dont Walter Scott a tracé la sombre physionomie dans les *Puritains d'Écosse* ? Si la chambre avait écouté M. Drummond et le petit troupeau des fanatiques de l'anglicanisme, elle ne se serait pas contentée certes du bill de lord John Russell, elle serait revenue sur l'acte d'émancipation de 1829. Qui sait ? Elle aurait rétrogradé peut-être jusqu'aux *lois pénales*.

Ces fanatiques de l'Église établie ne pouvaient être satisfaits, on le comprend, du bill anodin de lord John Russell. Aussi ne l'ont-ils accepté que comme un pis-aller et en attendant mieux. Ils ne lui ont pas non plus épargné les critiques. En sorte que la mesure a été attaquée à la fois par les adversaires et par les partisans de la liberté religieuse ; par sir Robert Inglis, lord Ashley et M. Disraeli, aussi bien que par M. Hume, M. Gladstone et sir James Graham. Les membres du ministère seuls l'ont soutenu. Encore ça été avec mollesse et sans conviction réelle. Rien de faible, de ridicule, de puéril, par exemple, comme l'argumentation de lord John Russell en faveur du bill. N'a-t-il pas été jusqu'à prétendre que l'adoption des mesures proposées importait à la sécurité matérielle du gouvernement de la Grande-Bretagne ; que si l'on permettait au pape d'empiéter sur les prérogatives de la couronne de l'Angleterre, rien ne l'empêcherait d'intervenir de la manière la plus funeste dans les actes du pouvoir ; qu'il pourrait notamment s'enhardir jusqu'à prêcher la désobéissance aux soldats et aux *policemen* catholiques. Or, nous le demandons, en tenant un semblable langage, lord John Russell ne se moquait-il pas de son auditoire et de lui-même ? À moins d'être le plus inintelligent des hommes d'État, pouvait-il être de bonne foi ? La vérité, c'est qu'il était fort embarrassé de son rôle. À l'époque de l'émotion causée par la nomination des évêques catholiques, émotion que les dévots avaient si habilement exploitée, lord John avait cru que l'affaire était sérieuse, et il s'était empressé d'écrire sa lettre à l'évêque Durham. Mais l'ébullition anti-papale s'étant calmée peu à peu, au grand désespoir de ceux qui l'avaient *chauffée*, lord John put comprendre alors qu'il avait eu tort de se mêler de cette échauffourée. Malheureusement pour lui, il avait donné un gage aux intolérants. Sa lettre à l'évêque de Durham était une véritable lettre de change qu'il avait imprudemment livrée à ses adversaires. Sommé d'y faire honneur il a payé sa dette, mais en y mettant toute la mau-

vaise grâce possible, et en chicanant beaucoup sur la somme. Par cette conduite ambiguë, il a mécontenté à la fois les libéraux, qui ne regardaient pas la promesse comme valable, et les *dévots* eux-mêmes, qui lui ont reproché de leur faire une banqueroute déguisée et qui n'ont accepté son bill qu'à titre de simple à-compte.

La moralité qu'on peut tirer de cette affaire, c'est qu'il ne faut jamais se presser de céder aux entraînements populaires. Tôt ou tard l'opinion revient sur ses erreurs et alors elle se montre impitoyable pour ceux qui ont cédé à ses faiblesses, au lieu de leur opposer une barrière infranchissable.

Dans la dernière séance on a entendu encore M. Hume, sir F. Thesiger, MM. Gladstone, Disraeli et sir G. Grey. M. Gladstone a prononcé contre le bill un discours extrêmement remarquable, dont nous reproduisons le résumé. [1]

Sur les réfugiés en Angleterre

[29 mars 1851.]

On sait que les réfugiés de la démagogie européenne ont transformé l'Angleterre en un foyer permanent de conspiration. Une douzaine de comités français, allemands, italiens, polonais, hongrois s'y sont constitués, dans le but avoué d'organiser la guerre civile sur le continent. Pour mieux atteindre ce but, les comités ont formé une réunion centrale, composée de leurs principaux membres, sous le nom de *Comité central démocratique européen*.

C'est à ce comité de salut public de l'émigration démagogique qu'appartient la direction de la campagne insurrectionnelle, qui doit bientôt s'ouvrir en Europe ; c'est lui qui est chargé d'associer et de coordonner les efforts des démagogues des diverses parties du continent ; c'est lui qui transmet le mot d'ordre aux sociétés secrètes de la France, de l'Allemagne et de l'Italie ; c'est lui qui donnera, au moment opportun, le signal de la guerre civile. Et ce comité directeur de la démagogie européenne ne possède pas seulement des adhérents nombreux et dévoués, il dispose aussi de ressources considérables. Il a une armée et un budget pour solder cette armée. C'est M. Mazzini qui s'est spécialement chargé de la mission d'alimenter sa caisse.

M. Mazzini a ouvert un emprunt dit de l'*Indépendance italienne*, et cet emprunt dont les Anglicans fanatiques ont fait en partie les fonds, a été mis par lui à la disposition du comité central. Nous ignorons à quel chiffre se montent les souscriptions recueillies, mais

[1] Nous ne le donnons pas ici.

il paraît que l'emprunt a réussi au-delà des espérances de ses auteurs. Le *comité central* se trouve donc en mesure de commencer ses opérations insurrectionnelles.

Ces préparatifs de guerre, dirigés ouvertement contre tous les gouvernements de l'Europe, ont fini par émouvoir les conservateurs anglais, et hier, dans la séance de la chambre des lords, lord Lyndhurst a interpelé le ministère à ce sujet.

« Notre pays, a dit le noble lord, a toujours offert un asile aux réfugiés étrangers, mais le devoir de ceux-ci est de s'abstenir de toute agression hostile contre les puissances étrangères. Nous avons à Londres une association qui s'intitule Comité central national italien, et qui se compose de personnes expulsées de Rome après l'insurrection. Ces personnes ont ouvert un emprunt pour mener à fin leurs pernicieux projets d'établir une République en Italie, et elles ont émis des actions signées par Mazzini et autres. Il est évident qu'elles ont enfreint l'obligation qu'elles avaient contractée en demandant ici protection à nos lois. Je ne suis pas assez niais pour croire que cet emprunt ait pu réunir une grosse somme en Angleterre ; mais je crois qu'il a obtenu de nombreuses souscriptions à Paris et en Italie. Il est certain que l'emprunt a été publié ici, et c'est sur ce point que j'appelle l'attention du gouvernement. Tolérer de pareils faits, c'est attirer sur nous la méfiance des autres gouvernements.

À côté de cette société, il en est une autre qui prend le titre de Comité central démocratique européen. Il s'est formé dans le dessein avoué d'exciter l'insurrection en Europe, et a adressé à ses partisans une proclamation dans ce but. Pour cette insurrection, la société sollicite le zèle des insurgés de Vienne et de Milan, et les signataires de la proclamation sont Mazzini, Ledru-Rollin, qui, dès son arrivée en ce pays, où il recevait l'hospitalité, l'a attaqué dans les termes les plus hostiles, et enfin d'autres individus bien connus dans les insurrections polonaises et allemandes. Il y a encore un autre comité qui mérite attention : c'est le Comité central des Réfugiés hongrois, à la tête duquel se trouve un officier nommé Klapka, qui commandait à Comorn à la fin de la guerre de Hongrie. Ce comité s'est adressé dans les termes les plus inconvenants aux soldats hongrois en Italie, pour les engager à se révolter contre l'Autriche.

Plusieurs de ces hommes ont insulté la maison d'Autriche de la manière la plus atroce. (Écoutez ! Écoutez !) Je ne doute pas que le gouvernement ne désire mettre un terme à cet état de choses injustifiable. Il sait mieux que personne quelles remontrances ont été faites par l'Autriche ; mais je voudrais savoir par quels moyens il compte arrêter la loi qu'on a laissé expirer l'année dernière. Si le gouverne-

ment était armé de la puissance que lui donnait cet acte, il lui suffirait de connaître ces faits pour y mettre fin. Mes observations ne sont nullement hostiles au gouvernement ; je ne veux que faire voir le meilleur mode de conserver intactes les obligations qui nous lient aux nations étrangères. »

Lord Aberdeen, dont les sentiments de modération sont bien connus, a appuyé les observations de lord Lyndhurst, et il a exprimé le regret que son gouvernement n'eût pas encore désapprouvé hautement les manœuvres tentées par les émigrés. Le comte Grey, tout en se plaignant d'être pris à partie par lord Aberdeen, n'a pas hésité à faire la déclaration qui lui était demandée. Voici en quels termes :

« Le comte Grey. — Je m'étonne et me plains d'être ainsi pris à partie par le noble comte. (On applaudit.) Il est clair que les étrangers acceptant un asile en Angleterre n'ont pas le droit d'abuser de cette hospitalité pour des objets semblables à ceux auxquels a fait allusion le noble et docte lord. J'avais pensé qu'en déclarant que l'attention de mon noble et très honorable ami avait été appelée sur ce point, j'aurais fait par cela même comprendre à vos seigneuries que le gouvernement désapprouve nettement les actes dont on a parlé. »

Cependant il ne suffit pas de déclarer qu'on désapprouve les tentatives des démagogues émigrés ; il faut encore veiller à ce que ces tentatives ne puissent avoir lieu. Dernièrement tous les gouvernements civilisés, et le gouvernement anglais tout le premier, se sont élevés contre l'expédition tentée par le général Lopez sur l'île de Cuba. Ils ont déclaré que cette expédition était un acte de piraterie, et ils ont vivement insisté auprès du gouvernement des États-Unis pour qu'il s'opposât à toute nouvelle tentative des pirates. Or, nous le demandons, la situation n'est-elle pas la même pour les émigrés de Londres ? N'est-ce point un ramassis d'écumeurs de terre qui veulent bouleverser l'Europe et la mettre à feu et à sang, pour satisfaire leurs convoitises et leurs haines ? L'Angleterre peut-elle permettre à ces forbans de la civilisation d'organiser dans son sein, à l'abri de sa généreuse hospitalité, leurs expéditions criminelles ? Peut-elle couvrir de sa protection ces entrepreneurs de démagogie à main armée, sans se rendre responsable de leurs méfaits ? Nous savons que le droit d'asile est respectable, mais encore faut-il qu'il ne serve point à abriter des complots qui menacent la sécurité de tous les peuples et la civilisation même. Nous espérons donc que le gouvernement anglais aura égard aux observations de lord Lyndhurst et de lord Aberdeen, et qu'il surveillera désormais les faits et gestes des Lopès de la démagogie.

Sur la situation du socialisme, 3e article

[31 mars 1851.]

III. Le socialisme an-archiste.

En décrivant dans sa *Notre-Dame-de-Paris* les cérémonies bizarres et drolatiques de la *Fête des Fous*, M. Victor Hugo n'a pas oublié le tournoi des grimaces. Ceux qui prenaient part à cette joute se plaçaient à une lucarne, en présence d'une foule immense, et là ils grimaçaient à qui mieux mieux. Le prix était décerné à la grimace la plus effroyable ou la plus drôle. Dans la fête que raconte M. Victor Hugo, plusieurs concurrents s'étaient déjà présentés sans avoir réussi à remporter le prix, et déjà la foule commençait à se fatiguer du spectacle, lorsque l'un d'entre eux eut l'idée de lui montrer une *autre figure*.

À cette exhibition inattendue, les spectateurs se ranimèrent : les uns se mirent à applaudir avec enthousiasme, les autres à siffler et à huer avec rage. Il s'agissait, en effet, de savoir si l'on admettrait ou non ce nouveau système, qui n'avait pas été prévu par le programme, si l'on accepterait ou non ce nouveau principe avec toutes ses conséquences. Le débat, qui ne portait tout à l'heure que sur des applications diverses d'un système unique, ne devait-il pas se passionner bien davantage, maintenant qu'il s'agissait de prononcer entre deux systèmes, et, par conséquent, de remonter aux principes ?

Eh bien ! cette même émotion qui se manifestait en présence de l'incident que M. Victor Hugo a raconté d'une manière si pittoresque, nous l'avons vu naguère se produire, lorsque M. Proudhon s'est avisé d'exhiber sa théorie de l'*an-archie* en concurrence avec les grimaces du communisme. C'était, en effet, tout un autre système. Jusque là, les socialistes n'avaient montré à leur lucarne que des plans d'organisation sociale, basés sur l'omnipotence et l'intervention universelle du gouvernement. Ceux-là demandaient que l'État s'emparât de toutes les industries ; ceux-ci voulaient qu'il se fît le distributeur général du crédit ; ces autres, qu'il fixât un minimum de salaires, etc., etc. Si ce n'étaient les mêmes grimaces, du moins c'était la même figure. M. Proudhon s'apercevant que le public commençait à trouver le spectacle monotone, imagina alors de lui présenter autre chose. On avait usé et abusé du gouvernement, il eut l'idée de n'en plus user du tout. À la société absorbée dans le gouvernement, il opposa le gouvernement absorbé dans la société : à la gouvernementomanie, il fit succéder l'*an-archie*.

Ainsi qu'il l'avait prévu, ce nouveau système excita une surprise et bientôt un *tolle* universel. On n'avait encore rien vu à la lucarne qui ressemblât à cette figure-là ! Tous les grimaciers du communisme ne manquèrent pas de se réunir contre l'audacieux novateur, et la plupart des bons démagogues, qui jugeaient les « systèmes proposés », déclarèrent solennellement qu'ils ne pouvaient admettre celui-ci, voire même qu'ils le considéraient comme subversif. Heureusement M. Proudhon, qui avait le poignet solide, se mit à rosser d'importance ses concurrents ameutés, et à leur faire exécuter ainsi, naturellement, des grimaces plus drôles et plus réjouissantes qu'aucune des contorsions artificielles dont ils avaient donné le spectacle au public.

Or, comme le peuple a un penchant inné pour les gens qui ont le poignet solide, cet hercule grimacier lui plut, et l'on vit pas mal de gens se proclamer aussitôt *an-archistes* et demander l'*an-archie*. Alors M. Proudhon, qui n'avait peut-être voulu faire qu'une plaisanterie de haut goût, ne s'avisa-t-il pas de prendre son système au sérieux et de démontrer que l'*an-archie* était la fin naturelle et nécessaire de la révolution. Il le démontra par la philosophie, par l'économie politique, par l'histoire, voire par l'arithmétique, la tenue des livres et la linguistique. Puis, il s'attacha à organiser l'*an-archie* et à la rendre acceptable aux épiciers et aux bonnes gens. — J'ai démoli le gouvernement, dit-il dans ses *Confessions d'un révolutionnaire*, à ces dignes bourgeois que la suppression du gendarme et du commissaire de police avait tout ahuris ; mais je n'ai pas démoli l'administration. Je conserve l'administration ; seulement je l'organise d'une manière anarchique.

Ainsi, désormais, les citoyens nommeront eux-mêmes leurs soldats, les soldats de leurs officiers, ceux-ci leurs généraux ; les citoyens nommeront encore leurs juges, leurs prêtres, leurs administrateurs. Chaque catégorie d'industriels fera de même ; et lorsqu'il s'agira, par exemple, d'établir des règlements de douanes, au lieu d'en charger une Assemblée nationale, on s'adressera aux négociants réunis dans les chambres de commerce. Il y aura, de la sorte, une multitude d'administrations dérivant toutes du suffrage universel : les administrations de la justice, des cultes, du commerce, de la guerre, etc., etc. ; mais il n'y aura plus de pouvoir central et supérieur. La société se gouvernera de bas en haut, au lieu de se gouverner de haut en bas. Telle sera l'*an-archie*.

Mais, nous devons le dire, ainsi définie, l'*an-archie* perdit la plus grande partie de son charme pour les bons démagogues, qui y avaient vu la suppression complète et définitive du commissaire de police, du sergent de ville et du gendarme, et d'un autre côté, elle ne

parut pas tout à fait suffisante aux bourgeois, sous le rapport des garanties d'ordre et de sécurité. M. Proudhon perdit donc de sa popularité auprès des démagogues, qui le qualifièrent de faux bourgeois, sans en gagner auprès des bourgeois, qui continuèrent à le prendre pour un vrai démagogue.

Cependant il y avait un homme que les tours de force de notre maître an-archiste empêchaient de dormir. Cet homme s'occupait jour et nuit de rassembler des idées. Quand il n'en trouvait point dans sa propre cervelle — ce qui lui arrivait quelquefois — il en prenait sans façon dans la cervelle d'autrui :

> À peu d'esprit que le bonhomme avait,
> L'esprit d'autrui par complément servait :
> Il compilait, compilait, compilait. [1]

Mais compilation n'est pas génie. Vous aurez beau recueillir et mettre à la queue leu leu, les opinions des plus grands législateurs et des plus grands économistes de la terre, les opinions de Lycurgue, de Moïse, de Confucius, de Laotseu, de Smith, de Turgot ou de Malthus, sans parler de celles de M. Considérant, de M. Rittinghausen, de M. Hébert ou de M. Valdruche, cela ne ressemblera jamais à un système, pas plus qu'un échiquier ne ressemble à une mosaïque et un manteau d'Arlequin à un cachemire de Lyon. Un damier n'est pas un tableau.

Or, M. de Girardin, puisqu'il faut le nommer, mettait tous les systèmes possibles et impossibles en damier ; puis il ne manquait pas de crier par-dessus les toits : *Ed io anche son pittore* [2], et moi aussi j'ai fait mon tableau, et moi aussi j'ai trouvé mon système. Je l'ai trouvé en cherchant, *cercando*, comme disait le Dante. Qui veut de mon système ? C'est d'une application sûre et infaillible. Cela guérit, radicalement et sans douleur, les maladies sociales les plus invétérées, telles que misère, ignorance, intempérance, guerre civile, guerre sociale et guerre étrangère. Prenez ! Prenez ! C'est un spécifique[3] !

À force de battre la caisse sur le dos des abonnés de la *Presse*, et de faire tinter toutes les sonnettes de son chapeau chinois, M. de Girardin a réussi à faire un peu oublier M. Proudhon, condamné d'ailleurs à une retraite forcée pour ses plaisanteries à la lucarne. M. de Girardin tient aujourd'hui le haut du pavé du socialisme, et il débite son onguent humanitaire sous toutes les formes : en journaux

[1] Voltaire, *Le pauvre diable* (1758).
[2] Moi aussi je suis peintre.
[3] Un médicament.

quotidiens, en revues, en gros et en petits volumes. Nous avons eu la curiosité d'analyser cet onguent, et, comme nous nous y attendions, nous n'y avons trouvé que des ingrédients déjà connus.

Dans la formule la plus récente de M. de Girardin, ces ingrédients qui composent une mixture sociale infaillible, ces ingrédients sont au nombre de trois, savoir : le despotisme pour la partie politique, l'assurance pour la partie économique, et l'immatriculation pour la patrie administrative. Le gouvernement, selon M. de Girardin, doit se transformer progressivement en dictature administrative, l'impôt en une simple assurance, et le citoyen, membre de l'État ou de la cité, en immatriculé. Moyennant quoi, la société sera sauvée !

Or, pour excentriques qu'ils soient, ces procédés-là n'ont rien de bien nouveau, et ils ont été maintes fois essayés. Tous les despotes, par exemple, ont pratiqué la dictature administrative. À la vérité, M. de Girardin veut que son despote ne demeure en fonction que pendant une année. Mais quand on a l'avantage d'être un despote, on tient communément à son métier et l'on ne se laisse guère évincer. Du moins, c'est ainsi que les choses se sont passés jusqu'à nos jours, et il y a bien quelque raison de croire qu'elles ne se passeront pas autrement dans l'avenir.

Ce premier ingrédient sent donc tant soit peu le moisi. Voyons le second : M. de Girardin transforme l'impôt en assurance. Mais, jusqu'à présent, l'impôt a-t-il été autre chose qu'un sacrifice que chacun *s'impose* pour garantir sa propriété et sa vie ? Ce que nous appelons, nous, une garantie, M. de Girardin le nomme, lui, une assurance. Est-ce bien neuf ? Seulement, M. de Girardin, qui repousse, au nom de la liberté, les systèmes communistes, admet l'assurance contre les risques de misère, et pour subvenir à ces risques, il transforme l'État en un banquier omnibus. M. Louis Blanc demande-t-il autre chose ? Enfin, M. de Girardin, pour mieux *assurer* les citoyens, veut les immatriculer, c'est-à-dire qu'en sus du nom qui sert aujourd'hui à les reconnaître, il les oblige à prendre un numéro, comme les fiacres.

Ainsi, Jean ne se nommera plus simplement Jean, mais Jean n° (Voir au registre), ou, pour simplifier (car M. de Girardin est la simplification incarnée), n°… Ce numéro, que chaque immatriculé portera quelque part, sur son chapeau, sur son habit ou sur sa culotte, ou, pour plus de sûreté, en tatouage sur le bras ou sur le gras de la jambe, ce numéro servira de plaque d'assurance pour les risques de vol ou d'assassinat. Quand on aura été volé ou assassiné, on sera tenu de présenter son numéro au dictateur administratif, lequel fera consigner le fait au registre général d'immatriculation. Il suffira alors de compulser le registre pour connaître exactement le nombre des vols et autres attentats commis au préjudice des immatriculés.

Voilà de quelle façon M. de Girardin veut simplifier l'administration et la police.

C'est peut-être commode, car si le numérotage des maisons, des cabriolets et des fiacres a ses avantages, celui des citoyens ne peut manquer non plus d'avoir les siens ; seulement nous avertissons M. de Girardin que ce n'est pas neuf. L'immatriculation est un progrès qui a été réalisé déjà dans les prisons et dans les bagnes. Chaque condamné est immatriculé sur le registre d'écrou, et il échange son nom contre un simple numéro. Mais que voulez-vous ? M. de Girardin prend le progrès où il le trouve ! D'ailleurs, un homme qui a pour maxime favorite « qu'on mène un peuple comme un cheval », doit-il se faire scrupule de traiter les citoyens comme des cabriolets ?

Quand on examine de près toutes ces rêveries grotesques, et surtout quand on réfléchit à l'influence qu'elles exercent aujourd'hui sur des millions d'être qualifiés de raisonnables, on est tenté plus d'une fois de se demander si l'on dort ou si l'on veille. Est-il bien possible que des êtres pourvus de raison se laissent séduire par les appâts du phalanstère, de l'atelier social, de l'an-archie ou de l'immatriculation ? Est-il bien possible que des hommes, pourvus du moindre grain de bon sens, songent sérieusement à renverser la société, telle que Dieu l'a faite, pour la remplacer par une société de la façon de M. Considérant, de M. Louis Blanc, de M. Proudhon ou de M. de Girardin ? Cela ne semble guère possible, et cependant, hélas ! cela est. Le socialisme existe, et il fait tous les jours de nouveaux progrès. Il y a tous les jours des hommes, appartenant aux nations les plus civilisées de la terre, qui se font de propos délibéré, communistes, anarchistes ou immatriculistes.

Et ces hommes que le socialisme a fanatisés n'hésiteraient pas au besoin à employer le fer et le feu pour faire prévaloir les doctrines de leurs faux prophètes. Sans doute, ils n'y réussiraient point, car la société ne se peut refaire. Mais si le socialisme proprement dit est impraticable, les révolutions sont possibles et, avec elles, les moyens révolutionnaires, c'est-à-dire les confiscations, les emprunts forcés, les proscriptions et le reste. Le socialisme, c'est l'appât que tendent aux passions aveugles et brutales de la foule, les vieux pêcheurs de la révolution. L'appât est grossier et il cache mal l'hameçon, mais qu'importe au pêcheur si le poisson s'y laisse prendre ?

Sur une pétition pour la réduction du droit sur les houilles anglaises

[1er avril 1851.]

Un grand nombre de négociants, de manufacturiers et d'armateurs de la ville de Rouen viennent d'adresser une pétition à l'Assemblée pour réclamer une réduction du droit sur les houilles anglaises. Les pétitionnaires demandent que les houilles introduites par le littoral maritime soient désormais soumises aux mêmes droits que celles qui nous viennent par terre, de Belgique ou d'Allemagne. On sait que la différence est actuellement considérable. Les houilles introduites par le littoral, depuis les Sables d'Olonne jusqu'à Dunkerque, paient 5 fr. 50 les 1 000 kg. ; par le littoral de la Méditerranée et depuis Bayonne jusqu'aux Sables d'Olonne, 3 fr. 10, tandis que les houilles belges ne paient que 1 fr. 65, et les houilles prussiennes 1 fr. 10.

En vertu de cette législation, le charbon anglais consommé à Rouen paie un droit de plus de 50% de sa valeur d'achat, au grand dommage de notre industrie, qui est obligée de fournir la surtaxe. Et cette surtaxe exorbitante ne profite pas même aux houillères françaises ; elle est presque exclusivement perçue au profit des houillères belges.

« On objecte, pour justifier une perception aussi monstrueuse, disent les pétitionnaires, le besoin de protéger les houillères françaises contre la concurrence étrangère. Mais, en réalité, cette protection profite surtout aux houillères belges ; car les exploitations françaises ont toutes dans leur voisinage des débouchés plus que suffisants pour l'emploi de la totalité de leurs extractions. Les houillères du département du Nord, par exemple, n'envoient pas vers la Basse-Seine un seul bateau. La totalité des charbons arrivant là de cette direction vient de Mons ou de Charleroi. »

Ainsi donc, c'est uniquement pour protéger le charbon belge que nous repoussons, par des droits différentiels, les charbons anglais. C'est pour favoriser quelques propriétaires de Belgique que nous soumettons à un impôt onéreux une des principales branches de notre industrie. C'est pour *protéger* une industrie étrangère que nous taxons l'industrie nationale. Voilà, n'est-il pas vrai, une singulière façon d'entendre et d'appliquer le régime protecteur ?

Ce n'est pas seulement l'intérêt de notre industrie qui est engagé dans cette affaire, c'est encore, c'est surtout l'intérêt de notre marine. Déjà en souffrance, notre cabotage est menacé, disent les pétitionnaires, d'une nouvelle révolution par la concurrence des chemins de

fer. Quand le chemin de fer de Paris à Bordeaux sera achevé, c'est-à-dire dans moins de deux ans, une grande partie des vins et eaux-de-vie transportés par mer de Bordeaux à Nantes et à Rouen, pour remonter ensuite par la Loire et la Seine jusqu'à Paris, prendront la voie bien plus expéditive des chemins de fer.

Il en sera de même pour tous les produits de la Méditerranée qui viennent actuellement par le cabotage de Marseille, de Cette et de Port-Vendres, et qui, après l'achèvement du chemin de fer de Lyon, remonteront à Paris en moins de trente-six heures.

Il deviendra donc indispensable d'accorder des compensations à notre cabotage si l'on ne veut le laisser complètement dépérir. Or, il est évident que si les charbons anglais étaient dégrevés, notre marine aurait sa part dans le surplus qui en serait transporté ; d'autant mieux que, depuis la suppression des droits sur les céréales, un grand nombre de navires français sont employés à porter des grains et des farines en Angleterre. Aujourd'hui, la plupart de ces navires reviennent à vide. Ne serait-il pas bien désirable qu'ils puissent revenir avec un chargement de charbons, au point de vue de la prospérité de notre cabotage ? La possibilité d'obtenir ce retour ne faciliterait-elle pas en outre le transport de nos denrées d'exportation : grains, farines, tourteaux, etc. ? Ces denrées supportent actuellement la *totalité* des frais de transport, pour l'aller et le retour du navire. Si celui-ci pouvait obtenir une cargaison pour revenir, elles n'en supporteraient plus que la moitié ; elles pourraient en conséquence se vendre à meilleur marché en Angleterre, partant *en plus grande quantité*. En recevant plus de houille, nous verrions du même coup s'agrandir le débouché de nos grains, de nos farines et de nos autres denrées d'exportation. Or, dans un moment où l'agriculture est en souffrance faute de pouvoir écouler ses productions, cette augmentation du débouché britannique ne serait assurément pas à dédaigner.

Mais laissons parler les pétitionnaires :

« Par suite de la concurrence belge, la plupart des maisons de commerce de Rouen et des environs ont renoncé à l'usage des charbons anglais ; elles ne veulent à aucun prix envoyer charger des charbons dans les ports d'Angleterre. Tandis qu'autrefois la plupart des navires charbonniers s'en allaient sur lest en Angleterre, on est aujourd'hui témoin de ce phénomène, que des navires viennent sur lest d'Angleterre à Rouen, pour y prendre des chargements de farine ou autres substances alimentaires, de plâtre, de tourteaux, d'huile et d'autres articles d'encombrement. Ces achats, qui se sont extrêmement développés depuis la mise en vigueur de la nouvelle législation anglaise sur les céréales, ont été pour notre agriculture l'occasion de placements de ses produits fort avantageux dans l'état actuel de

dépression des prix. Mais on conçoit que ces échanges devraient encore augmenter, si les navires allant en Angleterre étaient toujours assurés de pouvoir rapporter un fret en charbon, qui leur permettrait de diminuer quelque chose sur celui des denrées importées à leur départ.

… Sans doute, l'Angleterre, qui trouve son avantage à venir nous acheter nos grains et farines, en trouverait un aussi à nous vendre ses charbons. Mais n'en serait-ce pas un pour nous d'obtenir une substance si nécessaire à l'industrie à des conditions plus douces ? »

Nous sommes complètement de l'avis des pétitionnaires de Rouen, et nous espérons bien que leur pétition sera prise en considération par l'Assemblée. Nous espérons qu'en présence de cette réclamation, qui émane du département le plus protectionniste de France, l'Assemblée n'hésitera plus à entrer dans les voies salutaires de la réforme douanière et de la vie à bon marché.

Sur les réfugiés en Angleterre

[3 avril 1851.]

Depuis que les nations du continent ont réussi à se débarrasser des ateliers de conspirations qui s'étaient ouverts à la suite de la révolution de février, la plupart des conspirateurs ont transporté le siège de leur industrie en Angleterre. Là, sous la généreuse protection de l'hospitalité britannique, ces entrepreneurs de démagogie ont pu se livrer, sans être inquiétés, à la fabrication de leurs produits, que des courtiers affidés se chargeaient ensuite de faire passer aux frères et amis du continent ; peu à peu, ce commerce interlope des denrées démagogiques, tels que proclamations aux peuples, manifestes contre les tyrans, journaux, brochures, pamphlets, etc., ce commerce a pris une extension considérable.

Les choses en sont venues à ce point qu'un des entrepreneurs établis à Londres, M. J. Mazzini, a imaginé de mettre la contrebande démagogique en commandite, et qu'il a ouvert des listes de souscription pour cet objet. Or, comme M. Mazzini s'était fait avantageusement connaître par ses opérations sur le continent, comme il possédait la confiance d'un nombre considérable de démagogues, sa commandite a obtenu un plein succès. Les souscriptions ont afflué de France, d'Italie et d'Allemagne. On assure même qu'un nombre de membres du clergé anglican n'ont pas hésité à se faire les bailleurs de fonds de notre *Smuggler*, sur la promesse que ses opérations seraient dirigées spécialement contre les États romains.

En sorte que M. Mazzini et ses associés se trouvent maintenant en position d'exercer leur industrie sur une grande échelle. Et, s'il faut ajouter foi à certaines révélations indiscrètes, ce succès de leur souscription aurait excité à un degré extraordinaire l'imagination de nos fabricants de produits démagogiques. Ils renonceraient, dit-on, au métier obscur de contrebandiers, pour tenter sur le continent une expédition à ciel ouvert. Ils ne songeraient à rien moins qu'à reconquérir à main armée ce grand et riche débouché du continent, que la réaction, l'odieuse réaction, leur a enlevé.

Une circonstance particulière favorise singulièrement le plan de MM. Mazzini et Cie, nous voulons parler de la prochaine ouverture de l'Exposition de Londres. Un nombre immense d'ouvriers d'Angleterre, du continent et même des États-Unis doivent se rendre à Londres pour cette solennité. Bien loin de songer à entraver cette grande migration industrielle, les gouvernements du continent ont eu, comme on sait, la bonhommie d'allouer des fonds pour la faciliter. Nos entrepreneurs de démagogie ne seront donc plus obligés d'envoyer à grands frais leurs denrées aux consommateurs du continent, ceux-ci viendront les consommer sur place. Aussi plusieurs grands projets sont-ils déjà mis en avant pour organiser la consommation en grand. Nous voyons par exemple dans les journaux des États-Unis, que les ouvriers américains ont reçu une convocation, au nom de leurs frères d'Europe, pour constituer à Londres une convention ouvrière qui s'occuperait d'y débattre les questions sociales. Cette convention, à laquelle les ouvriers de toutes les nations enverront des délégués, sera naturellement sous l'influence directe des réfugiés, et ses membres ne manqueront pas de devenir les commis-voyageurs affidés de la commandite démagogique.

Cette exploitation de la démagogie en grand a fini par effrayer les conservateurs anglais, et lord Lyndhurst s'est chargé de dénoncer à la chambre des lords la dangereuse industrie de MM. Mazzini et Cie. Au commencement de la séance d'hier, à la chambre des communes, un membre conservateur, M. S. Wortley, a reproduit les observations de lord Lyndhurst, et provoqué une déclaration catégorique du ministre de l'intérieur, au nom du gouvernement.

Voici cette déclaration :

« Sir George Grey, ministre de l'intérieur. — La question qui m'est adressée est de la plus haute importance : elle se divise en deux parties ayant trait à deux objets parfaitement distincts l'un de l'autre. La première partie se rattache à la tranquillité actuelle du pays. (Écoutez !) Cette tranquillité n'a pas été altérée, et je compte, et je crois, que de longtemps il n'est pas probable qu'elle soit troublée. (Écoutez !) Quant à la deuxième partie de la question, celle de savoir

si quelques actes des étrangers en Angleterre pourront occasionner une perturbation dans nos relations avec nos alliés à l'extérieur, je dirai qu'à mon avis ce serait abuser grossièrement de l'hospitalité qui a toujours été accordée aux réfugiés politiques en Angleterre, que de profiter de cette position même pour se liguer dans un intérêt contraire à la tranquillité des autres pays. (Écoutez !) Je ne pense pas qu'aucun réfugié le fasse ; mais en même temps, considérant qu'un grand nombre de réfugiés se trouvent actuellement en Angleterre, et qu'il pourrait surgir une éventualité de la nature de celle à laquelle faisait allusion l'honorable M. S. Wortley ; considérant, en outre, que l'on peut naturellement s'attendre à ce qu'un plus grand nombre encore d'étrangers pourront se trouver au milieu de nous dans les trois mois qui approchent, je déclare qu'il a été adopté des mesures tendant à prévenir toute perturbation de la tranquillité du royaume, mesures qui, si cette tranquillité venait à être troublée, seraient largement suffisantes pour la répression immédiate et efficace du désordre. (*Would be amply sufficient for its immediate and effectual repression*). (Salves d'applaudissements.)

Quant à la deuxième partie de la question, à savoir si les actes des étrangers pendant leur séjour ici jetteraient des complications dans nos relations étrangères, je répète (profitant de l'occasion qui m'est offerte, de proclamer hautement ma pensée à cet égard), que de faire de notre pays le foyer d'intrigues politiques, serait une violation grossière de la généreuse hospitalité toujours offerte par notre pays aux réfugiés politiques (Écoutez). L'Angleterre a constamment été, je suis fier de le dire, et j'espère qu'elle sera toujours l'asile des hommes poursuivis pour leurs opinions politiques : mais c'est en même temps pour les étrangers résidant ici un devoir formel d'avoir et de tenir en considération la position des pays avec qui nous sommes en relation d'amitié ; j'ajoute que s'ils se livraient à des combinaisons pour exciter la guerre dans ces pays, ils seraient passibles des mêmes peines d'amende et d'emprisonnement qui pèsent sur les sujets anglais (salve d'applaudissements), et j'ajoute encore qu'il a été pris des mesures pour atteindre le double but que je viens d'énoncer (bruyants applaudissements). »

Ainsi donc, le gouvernement anglais déclare, d'une part, qu'il usera des pouvoirs que la loi lui confère, si les réfugiés troublent la tranquillité intérieure de l'Angleterre, et, d'une autre part, qu'il a pris des mesures pour les empêcher d'organiser la guerre civile sur le continent. La déclaration du ministre a été couverte d'applaudissements, car la démagogie ne compte guère d'adhérents parmi les représentants du peuple anglais, et nous avons la confiance qu'elle ne demeurera pas une lettre morte.

Sans doute, le droit d'asile est respectable, mais il ne faut pas que ce droit serve à couvrir des complots contre la sécurité de tous les gouvernements et de tous les peuples. Il ne faut pas que des réfugiés abusent de l'hospitalité qu'on leur donne pour transformer leur *asile* en un atelier de discordes et de guerre civile. L'industrie démagogique est de sa nature pernicieuse et malsaine, et à ce titre, ceux dont elle menace l'existence et la propriété, ceux qu'elle empoisonne de ses miasmes délétères ont bien le droit d'exiger qu'elle transporte son siège le plus loin possible. Le gouvernement anglais a fini par comprendre cette vérité politique et économique. Nous l'en félicitons et nous espérons qu'il invitera quelque jour MM. Mazzini, Ledru-Rollin et Cie à établir ailleurs, à Hobart-Town ou à Hono-Hulu, par exemple, le siège de leur industrie insalubre et dangereuse.

Sur M. de Girardin

[7 avril 1851.]

M. de Girardin a eu beau revêtir la ceinture rouge de M. Sobrier et des montagnards de 1848, il n'a pu réussir encore à écarter les méfiances des meneurs du *parti*. Ce démagogue du lendemain est demeuré, quoi qu'il ait pu faire, en suspicion auprès des démagogues de la veille. Voici, par exemple, de quelle façon dédaigneuse la *Voix du Proscrit* rend compte de la polémique que ce révolutionnaire de la onzième heure vient d'engager avec le *Constitutionnel* :

« Il s'est engagé, dans ces derniers jours, une polémique assez curieuse entre MM. Girardin et Véron. Le premier a pris sa grosse voix des grands jours, pour mettre la contre-révolution au défi de violer de nouveau la Constitution, et le *Constitutionnel* lui répond, en rappelant qu'à maintes époques, M. de Girardin a crié tout aussi haut, promettant de prendre le fusil, si telle ou telle loi était votée, tel ou tel droit confisqué, et que, nonobstant tout ce fracas, il n'a pas brûlé une amorce. Nous ne pouvons le dissimuler, le *Constitutionnel* a dit vrai. Lors de la loi du 31 mai, M. de Girardin promettait monts et merveilles ; d'abord, il devait combattre jusqu'à la mort ; puis, il s'est contenté de proposer le refus de l'impôt ; enfin, il en est venu à demander la transformation de l'impôt. La gradation a été bien suivie, et la transformation successive des opinions de M. de Girardin s'est révélée, dans cette circonstance, avec un incontestable éclat.

Voilà pourquoi nous nous méfions de ces proclamations révolutionnaires, quand elles sont démenties par des faiblesses antérieures. Voilà pourquoi nous disons au peuple de se mettre en garde contre certaines initiatives. »

Sur les remèdes contre le socialisme

[8 avril 1851.]

Lorsque les autruches se trouvent serrées de près par les chasseurs, elles ferment les yeux et se cachent la tête dans le sable, bien persuadées que le danger qui les menace s'évanouira aussitôt qu'elles auront cessé de le voir. Or, quoiqu'en disent les voyageurs et les ornithologistes, toutes les autruches n'habitent pas le grand Désert ; et l'on pourrait citer des pays très peuplés et très civilisés, qui en possèdent des légions innombrables. Il est vrai que ces autruches civilisées ont fini par perdre entièrement leurs plumes, circonstance qui a pu donner le change aux ornithologistes, mais le naturel n'a pas changé. Granville qui connaissait à fond la ménagerie ne s'y est pas trompé, lui. On peut voir dans son œuvre une foule d'autruches déplumées, autruches célibataires, autruches mariées, autruches propriétaires, autruches gardes nationales, autruches journalistes. Mais peut-être l'illustre caricaturiste, qu'une mort prématurée nous a enlevé, ne connaissait-il pas encore bien toutes les variétés de l'autruche politique. S'il avait pu assister comme nous au spectacle de la révolution, sa collection ne se serait-elle pas considérablement enrichie ?

Combien, par exemple, l'invasion du socialisme ne nous a-t-elle pas révélé d'autruches demeurées jusqu'alors inédites ? — Un bourgeois républicain qui est bien convaincu que les rouges sont décidés désormais à s'en tenir à la légalité. Autruche ! — Un vieil habitant du faubourg Saint-Germain qui se confie dévotement à un principe deux fois vaincu par la révolution, pour triompher de la révolution. Autruche ! — Un jeune officier d'état-major qui veut sabrer indéfiniment socialistes et révolutionnaires pour en finir. Autruche ! — Un bourgeois modéré, dont le grand-père avait l'honneur d'être apothicaire de M. de Lafayette, et qui se fie à sa constitution à jet continu pour mettre en déroute socialistes et révolutionnaires. Autruche ! Ces diverses variétés inconnues à Granville ont pullulé effroyablement depuis février, à ce point qu'il est devenu presque impossible de signaler le danger commun et d'indiquer les moyens de s'y soustraire, sans faire soupçonner qu'on est de connivence avec les chasseurs. Au moindre geste, au moindre cri d'alarme, vous êtes désigné comme un perturbateur du repos public, et l'on cherche avidement quel intérêt vous avez pu avoir à ouvrir les yeux quand tout le monde les fermait. Les autruches de toutes couleurs, que vous avez troublées dans leur sommeil, se réunissent pour vous reprocher d'avoir manqué à la convention qui avait été conclue — pour dormir. Bref, on vous houspille, on vous malmène, puis on se rendort.

Pendant ce temps-là, le chasseur veille. Pendant que nous dormons, autruches honnêtes et modérées que nous sommes, les Nemrod de la révolution et du socialisme ne nous quittent pas des yeux, et ils guettent le moment opportun pour faire main-basse sur le troupeau. À mesure que le temps s'écoule, le cercle qu'ils décrivent autour de nous se resserre davantage, et le jour n'est pas loin peut-être où toute issue nous sera fermée. À la vérité, les optimistes se rassurent, parce qu'ils ont remarqué, disent-ils, que les chasseurs ne s'entendent pas entre eux. Propos d'autruches ! Sans doute, les révolutionnaires et les socialistes ne sont pas d'accord sur la manière d'employer et de répartir les dépouilles des aristocrates.

Ils ne savent pas au juste de quelle façon ils distribueront les futurs biens nationaux : s'ils les donneront aux patriotes individuellement, ou bien aux patriotes associés, réunis ; s'ils s'en serviront pour constituer le fonds d'un grand atelier national ou d'une banque de crédit démocratique et sociale ; ou bien encore, comme leurs pères, s'ils les consacreront simplement à garantir de nouveaux assignats. Ils ne sont pas d'accord, en effet, sur tous ces points-là. Ces bons chasseurs ne savent pas encore au juste ce qu'ils feront de nos plumes. En revanche, ils sont parfaitement d'accord pour nous plumer. Or, à notre point de vue à nous, ceci est le point important. Ne nous embarrassons donc pas du reste, n'accordons pas aux querelles du socialisme et de la révolution une attention trop grande, car ces querelles sont subordonnées à un fait sur lequel on est d'accord, savoir la nécessité de nous exterminer, et défendons nos plumes !

Il y a deux sortes de procédés à employer pour résister à la révolution et au socialisme : les procédés politiques et les procédés économiques. Améliorer la constitution politique et économique de la société, pour la mettre en état de résister à ses ennemis, tel est aujourd'hui le problème à résoudre.

Ainsi, par exemple, on peut se demander si la Constitution de 1848 est bien ce qu'il nous faut aujourd'hui, pour résister aux atteintes de la démagogie et du socialisme. On peut se demander si cette Constitution, sortie d'une époque de troubles et d'orages, remplit bien toutes les conditions nécessaires pour assurer la sécurité du pays et la stabilité de ses institutions. On peut se demander si cette Constitution révolutionnaire est bien une armure assez résistante pour protéger la société contre les atteintes de la révolution. Et si, de l'aveu universel, elle est insuffisante, pourquoi donc hésiterait-on à la changer ? Lorsqu'on a un mauvais fusil, dans un jour de bataille, doit-on hésiter à l'abandonner pour en prendre un bon ?

Or, une Constitution est-elle autre chose qu'un instrument dont on se sert pour se protéger contre l'anarchie et le despotisme ? Lors-

que l'instrument est reconnu imparfait, insuffisant ; lorsque le fusil rate faut-il donc le conserver *quand même* ? Ce qu'il y a de mieux à faire en ce cas, n'est-ce pas d'en changer *sans délai* ?

Vaut-il mieux attendre qu'il se brise entre les mains de ceux qui s'en servent, en les laissant sans défense ? Une Constitution est-elle un maniton, un fétiche ? Si elle avait été inspirée par l'Esprit saint, si elle venait de Dieu lui-même, si les Tables de notre loi nous avaient été données à la lueur des éclairs, sur un nouveau Sinaï, certes il y aurait lieu alors de respecter quand même la Constitution. Mais, on aura beau dire, jamais M. Marrast n'a ressemblé à Moïse, ni notre Montagne au Sinaï ; et si notre Constitution a été inspirée par un esprit quelconque, c'est par l'esprit de la révolution, qu'on ne saurait honnêtement confondre avec l'Esprit saint.

Nous avons donc parfaitement le droit de modifier, à toute heure, nos institutions politiques. Aucune puissance supérieure ne nous lie les mains ! Nous nous sommes donné hier une Constitution, nous sommes libres de nous en donner une autre demain. Mais une réforme ou même une reconstitution politique suffirait-elle bien pour écarter tous les périls de la situation ? Non sans doute : le mal est complexe, le remède doit l'être aussi. Nous ne souffrons pas seulement par le vice de nos institutions politiques, nous souffrons aussi par l'imperfection de nos lois économiques. Il faudrait donc réformer à la fois les unes et les autres, fortifier d'une main le pouvoir, et de l'autre améliorer réellement la situation des classes souffrantes. La tâche est difficile, assurément, mais elle n'est pas impossible. D'ailleurs, n'en déplaise aux autruches politiques, le salut de la société est là, et il n'est que là.

Sur les finances de l'Angleterre

[10 avril 1851.]

Le nouveau budget présenté par le chancelier de l'Échiquier a reçu un accueil assez favorable, quoique ce budget ne diffère pas essentiellement du précédent. Mais dans l'intervalle, l'Angleterre a subi une crise ministérielle, et le pouvoir a été sur le point de tomber entre les mains des protectionnistes. Ce danger, auquel la politique libérale n'a échappé que par miracle, a donné à réfléchir aux hommes qui veulent maintenir les grandes réformes de sir Robert Peel. Ils ont compris la nécessité de se montrer un peu plus coulants avec le ministère. Placés entre un soliveau et une grue, ils ont eu la sagesse de s'en tenir au soliveau. Du reste, il faut le dire à l'honneur de

sir Charles Wood, son plan est très judicieusement conçu. Voici quelle en est l'économie :

Le chancelier de l'Échiquier propose trois réformes, savoir : 1° la suppression de l'impôt des fenêtres ; 2° l'abaissement et l'égalisation des droits sur les cafés ; 3° la réduction des droits sur les bois de construction.

L'impôt sur les fenêtres rend actuellement 1 850 000 liv. st. (47 millions de francs). Pour ne pas perdre tout à fait cette source importante de revenu, sir Charles Wood propose un impôt sur les maisons dont les loyers s'élèvent au-dessus de 20 l. sterl. Cet impôt serait de 9 deniers par livre sur les maisons d'habitation, et de 6 deniers sur les maisons servant de boutiques, de tavernes, etc. D'après les calculs du chancelier de l'Échiquier, il produisait environ 700 000 l. Sur 3 500 000 maisons habitées que contient la Grande-Bretagne, 400 000 seulement se trouveraient soumises à la taxe. Les 3 100 000 autres, qui servent, pour la plupart, d'habitations à la classe ouvrière, seraient affranchies de tout droit.

Les droits sur les cafés sont uniformément abaissés à 3 deniers par livre. Les droits sur les bois de construction de provenance étrangère sont réduits de 20 shill. par charge de bois coupé à 7 sh. 6 d. Les bois provenant des possessions britanniques continuent à ne payer qu'un et deux shillings par charge. La protection qui leur est accordée est donc encore assez considérable ; mais déjà l'on propose de faire disparaître graduellement cette protection, en égalisant les droits au bout de trois années. Les armateurs qui ont cessé d'être protégés par l'acte de navigation, se montrent particulièrement empressés à demander la suppression de ce vestige du régime protecteur.

La réduction des droits sur les cafés et sur les bois de construction est évaluée à 400 000 liv. En y ajoutant les 1 150 000 liv. de la taxe des fenêtres (déduction faite du nouvel impôt) et 350 000 liv., montant de la réduction des droits sur les sucres, échéant en janvier prochain, on aura pour l'année une diminution d'impôts de 1 900 000 liv., près de 50 millions de francs.

L'excédent des recettes est évalué au plus bas à 1 890 000 liv. ; mais on croit que ce chiffre sera de beaucoup dépassé, grâce à l'augmentation successive de la consommation.

Comme l'a fait remarquer sir Charles Wood dans son exposé financier, la réforme économique s'est portée d'abord en Angleterre sur les objets de première nécessité, sur la viande, sur le pain, sur tous les objets servant à l'alimentation des masses. On s'est ensuite préoccupé des vêtements, et l'on a dégrevé tous les tissus, en faisant porter principalement la réduction sur les étoffes les plus grossières.

Aujourd'hui enfin on s'occupe du logement. Jusqu'à présent, la taxe des fenêtres avait mesuré d'une main avare l'air et la lumière aux pauvres gens : on la supprime ; on dégrève de tout impôt la maison du pauvre.

On laisse passer l'air et la lumière après avoir laissé passer le pain. Et cette politique généreuse de la vie à bon marché, elle est si féconde, que chacun des bienfaits qu'elle répand sur les masses provoque aussitôt une amélioration des recettes du Trésor. Elle a sauvé l'Angleterre de la banqueroute, en changeant en excédents les déficits annuels des recettes ; elle l'a sauvée peut-être d'une révolution, en rendant aux masses la vie plus facile et plus douce. Quand donc nos hommes d'État consentiront-ils à voir ce qui se passe au-delà du détroit, et à nous doter de quelques réformes à la Robert Peel ?

Sur les annonces publicitaires mensongères

[11 avril 1851.]

Certains honorables membres du congrès d'agriculture ont fait hier une découverte extrêmement intéressante. Ils se sont aperçus que les annonces des journaux n'étaient pas toujours véridiques, et que le charlatanisme s'y logeait quelquefois. Ainsi par exemple, les journaux ont annoncé dernièrement toutes sortes d'engrais plus merveilleux les uns que les autres, engrais séminal, essence de fumier, engrais minéral azoté, engrais concentré chimique, lesquels engrais possédaient, au dire de leurs inventeurs, la propriété de détruire les insectes nuisibles, la carie, le charbon des grains et la maladie des pommes de terre.

Or, il paraît qu'un certain nombre des honorables membres du congrès, qui ont conservé la naïveté et la candeur des âges primitifs au sein de notre civilisation gangrenée, se sont laissés prendre à ces promesses fallacieuses. Il paraît que ces dignes et excellents agriculteurs ont cru aux engrais qui détruisent le charbon des grains et qui guérissent la maladie des pommes de terre. Que voulez-vous ? C'était imprimé, et dans nos campagnes, on possède encore, à ce qu'il paraît, la religion de la lettre moulée.

Nous concevons, jusqu'à un certain point, que cette *école* leur ait donné de l'humeur ; mais ce que nous ne comprenons pas du tout, c'est qu'ils aient voulu imputer aux journaux et aux journalistes le petit malheur qui leur est arrivé. Nous ignorons complètement, pour notre compte, si la *Patrie* a annoncé ce fameux engrais qui détruit le charbon des grains, et qui guérit la maladie des pommes de terre :

mais quand elle l'aurait fait, où serait son crime et le nôtre ? Est-ce que la *Patrie* et ses confrères sont tenus de se connaître en engrais ? Avant d'annoncer un engrais ou un médicament, sont-ils tenus de l'essayer ou de le goûter ? Est-ce que jamais un journal s'est avisé de garantir la vérité de ses annonces ? Une annonce est-elle autre chose qu'une enseigne indéfiniment multipliée pour attirer les chalands ? N'est-ce point à ceux-ci à se mettre en garde contre les promesses des marchands ? À moins que l'annonce ne soit immorale, pouvons-nous refuser notre intermédiaire à cette communication utile, nécessaire, qui se fait entre le producteur et le consommateur ? Or, n'en déplaise aux honorables membres du congrès, l'annonce d'un engrais qui guérit la maladie des pommes de terre peut être quelque peu décevante, mais à coup sûr elle n'a rien d'immoral. Elle n'a rien non plus de tellement chimérique qu'on ne puisse y ajouter foi, et la preuve c'est que certains estimables agriculteurs, qui devraient naturellement être plus forts que nous sur les engrais, s'y sont laissé prendre.

Nous engageons donc les honorables membres du congrès à en prendre leur parti, et à ne pas se fier exclusivement pour cela aux journalistes ou au gouvernement. À bon entendeur, salut !

Sur les dépenses coloniales de l'Angleterre

[13 avril 1851.]

Un débat plein d'intérêt vient de s'engager à la chambre des communes, au sujet des dépenses coloniales de l'empire britannique. Ces dépenses ont été sans cesse croissant depuis vingt ans. En 1832, par exemple, l'entretien des forces militaires dans les colonies ne coûtait que 1 800 000 liv. sterl. à la métropole. Aujourd'hui, le chiffre de ces frais de garde des colonies dépasse 4 millions sterling. L'Angleterre entretient 45 000 soldats dans 37 colonies, et elle affecte à cette destination les cinq onzièmes de son budget militaire.

Dans un discours remarquable, sir William Molesworth, qui s'est fait depuis quelques années le promoteur de la réforme du régime colonial, sir William Molesworth s'est attaché à démontrer que les avantages que l'Angleterre retire de la possession de ses colonies ne sont pas proportionnés aux sacrifices qu'elle s'impose pour les garder. En conséquence, sir William Mollesworth a proposé les deux résolutions que voici :

« 1° Qu'il est temps de chercher à soulager le pays des dépenses civiles et militaires que font peser sur lui les colonies, étant exceptées toutefois les stations navales et les lieux de déportation ;

2° Que lesdites colonies, à l'exception des points susnommés, recevront des pouvoirs suffisants pour se gouverner elles-mêmes, de telle façon que l'autorité du Royaume-Uni n'ait pas à intervenir dans la question des affaires purement locales, ce qui ne saurait avoir lieu sous le régime actuel d'occupation militaire. »

On voit qu'il ne s'agit de rien moins que de l'abandon déguisé, mais réel, des principales possessions coloniales de l'empire britannique. En effet, lorsque les colonies seront tenues de pourvoir elles-mêmes à leurs dépenses militaires, lorsqu'elles seront tenues de se défendre et de se protéger à leurs frais, lorsque d'un autre côté elles seront pleinement autorisées à se gouverner elles-mêmes, leur indépendance ne sera-t-elle pas complète ? La suzeraineté de la Grande-Bretagne sur les colonies ne deviendra-t-elle pas purement nominale ? Lorsque le gouvernement anglais cessera, par exemple, de contribuer aux frais de garde du Canada, cette colonie ne sera-t-elle pas réellement indépendante ?

La reine d'Angleterre pourra bien encore ranger le Canada au nombre de ses possessions, comme ses ancêtres y plaçaient jadis la France, mais, en fait, elle ne sera pas plus reine du Canada qu'elle ne l'est en France. Le lien colonial sera brisé, et l'indépendance de nom ne tardera pas non plus à suivre l'indépendance de fait.

Les partisans de la réforme coloniale, en Angleterre, ne se font, du reste, aucune illusion à cet égard. Ils savent fort bien que l'Angleterre perdra le plus grand nombre de ses colonies aussitôt qu'elle cessera de contribuer à leurs dépenses. Mais cette considération ne les arrête point. La situation de l'Angleterre vis-à-vis de ses colonies a complètement changé, disent-ils, depuis l'avènement de la liberté commerciale.

Autrefois les colonies n'étaient guère accessibles qu'aux produits de la métropole, et la métropole à son tour était un marché privilégié pour les produits des colonies. Il était tout simple alors qu'on s'imposât des sacrifices pour conserver ces marchés, où les produits britanniques étaient seuls admis. Mais il n'en est plus ainsi aujourd'hui : les produits britanniques ne sont plus privilégiés sur les marchés coloniaux. Depuis 1846, on a autorisé la plupart des colonies à régler elles-mêmes leurs tarifs de douanes, en leur imposant seulement pour condition de ne privilégier aucune nation sur leur marché. D'un autre côté on a presque entièrement cessé de privilégier les produits coloniaux sur les marchés anglais.

Dans cette situation, quel intérêt pouvons-nous avoir à contribuer aux dépenses intérieures de nos possessions coloniales ? Au point de vue commercial ne sont-elles pas déjà indépendantes de la métropole ? N'admettent-elles pas les produits et les navires de toutes les

nations aux mêmes conditions que les nôtres ? Si elles se proclamaient politiquement indépendantes, le débouché qu'elles nous offrent aujourd'hui ne demeurerait-il pas le même ? Leur vendrions-nous un yard de coton et une livre de fer de moins ? Or, si nous ne sommes pas intéressés commercialement à la conservation des colonies, quel autre intérêt avons-nous à les garder ? Ne serait-il pas facile de prouver qu'elles sont, pour nous, au point de vue politique et militaire, une cause d'affaiblissement au lieu d'être une cause de force ? Et si leur conservation est devenue sans intérêt pour nous, ne sommes-nous pas dupes en continuant de contribuer à leurs dépenses ? Ne sommes-nous pas dupes, en continuant de payer des impôts onéreux pour alléger d'autant les dépenses de nos colons ? Pourquoi donc les agriculteurs du Yorkshire et les fileurs du comté de Lancastre seraient-ils tenus de continuer à payer des taxes, dont les colons du Canada, de la Jamaïque et de la Nouvelle-Galle du sud seraient seuls à profiter ?

Tels sont les arguments de promoteurs de la réforme coloniale. À ces arguments, lord John Russell a opposé hier les intérêts de la grandeur britannique, la nécessité de maintenir intact un empire qui a été constitué au prix du sacrifice de tant de milliers d'hommes et de tant de millions de livres sterlings. Sans doute, l'opinion du ministre continuera de prévaloir pendant quelque temps encore ; mais comme, en définitive, les promoteurs de la réforme sont dans le vrai, comme l'Angleterre fait une mauvaise affaire en sacrifiant chaque année des sommes considérables pour maintenir intact son empire colonial, n'est-il pas probable que cette nouvelle réforme aura son jour comme la réforme commerciale, dont elle est la conséquence, a eu le sien ? N'est-il pas probable que les idées de sir William Molesworth finiront par prévaloir, comme ont prévalu celles de M. Cobden ?

Sur le socialisme

[14 avril 1851.]

À Paris, la presse rouge ne croit plus guère au socialisme. Elle a vu de trop près les dieux de la religion nouvelle pour ne pas se montrer un peu sceptique à l'endroit de leurs œuvres. Elle sait à quoi s'en tenir sur leurs miracles. Chose horrible à dire ! elle en est venue au point de leur refuser même un peu d'encre et de papier. Elle ne veut plus de leur prose, même gratis. Il y a deux ans, M. Pierre Leroux plaçait des kilomètres de sa prose dans la *République* ; aujourd'hui,

dérision amère ! la *République* préfère aux paraboles sacrées de l'apôtre de la triade, la prose édentée de M. Laurent (de l'Ardèche).

Il y a deux ans, MM. Proudhon, Considérant, Louis Blanc, remplissaient la presse parisienne de leurs polémiques vives et animées ; aujourd'hui, à part M. de Girardin, ce dieu attardé et méconnu, qui exhale, d'intervalle en intervalle, une bouffée d'alinéas amers, les dieux se taisent. Ils se taisent ! et pourquoi ? Ô honte ! Ô misère ! Ils se taisent parce qu'on ne se soucie plus de les écouter, parce qu'on ne leur demande plus de copie.

Voilà comment on traite les dieux du socialisme dans la presse rouge de Paris. En revanche, ces dieux que l'on méconnaît à Paris, on n'a pas cessé de les adorer en province. Il y a encore dans nos départements une foule de socialisme naïfs, qui n'ont pas cessé de croire à la mission providentielle de MM. Proudhon, Louis Blanc et Pierre Leroux. Ces néophytes pleins de foi commentent quotidiennement et respectueusement les doctrines des maîtres. Ils font fumer sur leurs autels l'encens si agréable aux dieux. Enfin, ils se tiennent comme des sentinelles vigilantes sur le seuil du temple, pour empêcher les impurs réactionnaires de le profaner.

Nous devons naturellement nous trouver fort mal dans les papiers de ces bons socialistes de la province. Ils ne sauraient nous pardonner l'irrévérence avec laquelle nous parlons de leurs dieux. Voici, par exemple, le *Peuple* de Marseille, un petit rejeton du grand *Peuple* de Paris, qui nous déclare que nous avons traité avec beaucoup trop de légèreté « l'idée sociale ». Le *Peuple* est particulièrement scandalisé du peu de respect que nous avons montré pour les hommes de 1793 ; il se plaint de ce que nous avons méconnu « la sombre et poétique énergie de la Terreur », et il nous assure qu'un parti qui a eu des Trestaillon, des Quatre-Taillon, des Truphemy et des Verdet pourrait s'épargner la peine de parler de Carrier. Enfin, le *Peuple* nous assure, d'une part, que nous pouvons démolir chaque système socialiste en particulier sans nuire au socialisme en général ; d'une autre part, que le socialisme est l'ensemble des réformes dont la société a le sentiment, et que nous sommes bien coupable de n'avoir pas ce sentiment-là.

Eh ! oui, bons et naïfs socialistes du *Peuple*, nous avons méconnu la « sombre et poétique énergie » de la Terreur. Nous ne voyons rien de poétique dans Danton ordonnant les massacres de septembre, rien de poétique dans Maillard se chargeant d'exécuter à l'entreprise ces abominables tueries d'hommes, rien de poétique dans Marat demandant 300 000 têtes, rien de poétique dans Robespierre mettant la guillotine sous l'invocation de l'Être Suprême. Non ! ces bouchers, ces tueurs, ces alligators de l'espèce humaine, n'ont rien de

poétique à nos yeux ! Nous ne voyons rien de poétique dans l'assassinat, même lorsqu'il se trouve codifié, même lorsqu'il est devenu légal. Lacenaire législateur ne nous semble pas plus poétique que Lacenaire simple assassin.

Si un crime isolé est abominable, vous ne nous persuaderez jamais que des milliers de crimes deviennent respectables, poétiques. Ne nous parlez donc plus de la poésie de la Terreur. Nous avons eu, dites-vous, nous aussi, des Trestaillon, des Truphemy et des Verdet. Oui, sans doute : mais nous sommes-nous jamais avisé de poétiser, de canoniser ces affreux bandits ? Avons-nous jamais admiré « leur sombre et poétique énergie » ? Avons-nous jamais songé à ériger leurs crimes en système ? Avons-nous jamais exalté et systématisé la terreur des Verdet comme vous exaltez et systématisez celle des Jacobins ?

Ne faites donc aucune assimilation entre vos doctrines et les nôtres. Nous détestons la Terreur ; vous la louez, vous l'honorez, vous la sanctifiez. La guillotine, que nous réservons, nous, au châtiment des plus vils assassins, la guillotine est pour vous un instrument nécessaire du progrès. Vos pères s'en sont servis pour se débarrasser des Louis XVI, des Bailly, des Vergniaud, des Lavoisier, des Chenier, et vous les approuvez d'en avoir usé ainsi. Vous la vantez, ce qui signifie qu'à leur place, vous eussiez agi comme ils ont agi ; ce qui signifie encore que vous ne seriez pas bien fâchés de marcher sur leurs traces et de faire preuve, à votre tour, d'une sombre et poétique énergie !

Voilà pour la terreur. Voici maintenant pour le socialisme. Nous nions que le socialisme soit « l'ensemble des réformes dont la société a le sentiment », car nous aussi nous avons le sentiment de ces réformes-là, et pourtant nous ne sommes pas socialistes, Dieu nous en garde ! Nous nions qu'une doctrine, qui sème dans la société la désunion, l'antagonisme et la haine, soit une doctrine progressive. Nous nions qu'une doctrine qui s'allie avec la révolution, une doctrine qui se sert de la barricade et du fusil, après s'être servie de la guillotine et en attendant de s'en servir encore, nous nions que cette doctrine soit utile, légitime, honnête.

Nous disons qu'elle est radicalement fausse, radicalement mauvaise. Nous disons d'elle ce que M. de Maistre disait de la Révolution française, *qu'elle est la pure impureté*, et quand elle a l'audace de se couvrir du progrès comme d'un masque, nous le lui arrachons, sans miséricorde. Nous la livrons à la risée publique en attendant que l'égout la reçoive comme il a reçu Marat son digne père.

Voilà tout ce que nous avons à répondre aux socialistes naïfs du *Peuple* de Marseille sur le socialisme et sur la Terreur. Nous espérons

bien qu'après cela, ils croiront superflu de nous demander encore ce que nous pensons de leurs ancêtres et de leurs dieux. Nous les engageons aussi à montrer moins de zèle à l'avenir, et à se laisser gagner un peu au scepticisme de leurs confrères de Paris ; car c'est surtout en matière de socialisme, que le doute est le commencement de la sagesse.

Sur l'insurrection au Portugal

[17 avril 1851.]

Un mouvement insurrectionnel à la tête duquel s'est placé le maréchal Saldanha vient d'éclater au Portugal. Le maréchal s'est rendu le 8 à Cintra, dont il avait gagné la garnison, et il a levé l'étendard de la révolte.

Le 4e régiment, cantonné à Mafia, s'est joint à l'insurrection. Saldanha s'est mis aussitôt en marche pour Santarem, où il espérait que le 4e régiment de cavalerie, le 1er et le 5e chasseurs et le 11e d'infanterie viendraient le rejoindre.

Le roi et le duc de Terceira sont partis de Lisbonne pour Santarem avec 13 000 hommes ; mais on pensait que Saldanha y arriverait avant eux, et que d'ailleurs cette petite troupe serait impuissante à l'arrêter.

Le plan de Saldanha est de renverser le comte de Thomar. Ses troupes ont adopté pour cri de ralliement ces seuls mots : « À bas Thomas ! » On disait que si la reine persistait à conserver Thomar, les insurgés exigeraient son abdication. D'un autre côté, la reine paraissait déterminée à conserver son ministre.

À Lisbonne, les habitants semblaient peu disposés à prêter secours au gouvernement. Les Cortès ont été prorogées jusqu'au 2 juin, et le gouvernement allait, disait-on, mettre la ville en état de siège. La flotte anglaise est à Lisbonne, mais on assurait qu'elle avait l'ordre de demeurer neutre dans la lutte.

Le comte Das Antas, adversaire de Saldanha dans la dernière guerre civile et maintenant son allié, se préparait à aller le rejoindre. On assurait encore que les membres de la junte d'Oporto devaient prendre une part active à l'insurrection.

À Mafra, les soldats du 7e régiment ont fusillé deux de leurs officiers qui s'opposaient à ce qu'ils embrassassent le parti de Saldanha.

Sur les ultra-protectionnistes et l'Exposition de Londres

[17 avril 1851.]

L'Exposition de Londres est devenue la bête noire de nos ultra-protectionnistes, et nous devons dire que ce n'est pas tout à fait sans raison. Le moyen, en effet, d'affirmer encore que notre industrie est incapable de lutter avec ses rivales lorsqu'on aura vu figurer ses produits à côté des leurs ; lorsqu'on aura pu s'assurer *de visu* que nos tissus de laine et de coton, nos *articles Paris* et bien d'autres ne craignent aucune concurrence, soit pour la qualité, soit même pour le prix. Et si par malheur nous allions obtenir une place honorable dans le rapport du grand jury, si notre industrie avait la détestable chance de remporter un avantage quelconque dans la grande et pacifique lutte qui va se livrer dans le *Palais de Cristal*, serait-il bien possible de conserver intact l'épais bourrelet de protections dont on l'a entourée ? Nos industriels eux-mêmes ne finiraient-ils point par s'indigner d'être tenus en lisières ? Ne seraient-ils pas capables de s'apercevoir que la protection leur est parfaitement superflue, voire même nuisible ? Ne finiraient-ils pas par imiter ce manufacturier, membre de la chambre de commerce de Mulhouse, M. Dollfus, qui réclame aujourd'hui l'abaissement de notre tarif de douane, *dans l'intérêt* de notre industrie ?

Les ultra-protectionnistes s'effraient donc sans mesure des résultats économiques de l'Exposition. Aussi n'est-il sortes de manœuvres qu'ils n'aient employées d'abord pour empêcher nos industriels d'y aller, ensuite pour les engager à retenir ou même à faire revenir leurs envois. Nous avons raconté récemment la fameuse histoire des dix mille pieds qui nous avaient été enlevés pour les couloirs et la buvette. Ces dix mille pieds ont failli devenir l'occasion des complications les plus graves. C'était une insulte faite à la France ! Il fallait s'en venger en rompant sur-le-champ avec l'Exposition de Londres, et organiser une exposition rivale sur la place de la Concorde à Paris ! Déjà même tout était préparé pour exécuter ce coup d'État industriel, lorsque la commission de Londres eut la bonne idée de supprimer sa buvette et de prendre ses couloirs ailleurs. On nous restitua nos dix mille pieds, et il ne fut plus question de l'exposition de la place de la *Concorde*.

Mais les ultra-protectionnistes ne se sont pas tenus pour battus. Puisque nous ne pouvons pas empêcher l'industrie française de paraître à Londres, se sont-ils dit, empêchons du moins, autant que possible, nos compatriotes de savoir quelle figure elle y fait. Compo-

sons le jury d'hommes sûrs et dévoués ! Tâchons d'y être en majorité, afin de prévenir toute expression d'un vœu favorable aux doctrines libérales. Un tel vœu exprimé par des hommes qui auront pu comparer nos produits avec ceux de l'industrie étrangère, un tel vœu aurait certainement une importance considérable. Faisons en sorte qu'il ne puisse être exprimé. Excluons soigneusement nos adversaires du jury, et plaçons-y nos amis.

En conséquence, les ultra-protectionnistes ont déployé toute leur influence pour se rendre maîtres des nominations du jury. Profitant des tendances protectionnistes de l'honorable M. Schneider, ils ont réussi à faire écarter quelques-uns des hommes dont ils redoutaient le plus les opinions et l'influence, notamment M. Michel Chevalier, et ils ont remplacé ces honorables membres par des protectionnistes émérites.

Nous signalons cette nouvelle manœuvre des adversaires opiniâtres de la réforme douanière ; nous la signalons afin que le public soit édifié sur les moyens qui ont été mis en œuvre pour empêcher la lumière de se faire sur les questions économiques ; mais nous n'en sommes pas moins convaincus qu'en dépit de tous les mauvais vouloirs et de toutes les petites manœuvres, la lumière se fera. On ne pourra pas empêcher, après tout, notre industrie de faire bonne figure à Londres, et cela étant, on n'empêchera pas non plus le public et les industriels eux-mêmes d'en tirer des conclusions favorables à la réforme de notre vieux et informe régime douanier.

Sur l'insurrection au Portugal

[18 avril 1851.]

Le régime constitutionnel ne s'acclimate pas avec une égale facilité sous toutes les latitudes. Les climats chauds lui sont particulièrement nuisibles. Voyez par exemple le Portugal : depuis un demi-siècle, ce malheureux pays essaie de passer de la monarchie absolue à la monarchie constitutionnelle, et il n'a pu encore y réussir complètement. Il s'est donné cependant tout ce qui constitue ailleurs un gouvernement constitutionnel : deux chambres, un ministère responsable, un régime électoral passablement libéral, etc., etc.

Il possède un outillage constitutionnel, complet et tout battant neuf. Il ne lui manque que… la manière de s'en servir. Il est constitutionnel par la forme ; mais il ne possède pas encore, hélas ! l'esprit qui vivifie les institutions politiques et sans lequel elles demeurent éternellement une lettre-morte. Les partis au Portugal n'ont ni ce respect des conventions politiques établies, ni cette déférence pour

l'opinion publique, qui sont les conditions essentielles du gouvernement constitutionnel.

Quand un ministre est bien en cour, on n'hésite pas à le maintenir, malgré le vœu de l'opinion ; et, d'un autre côté, quand les partis se croient assez forts pour renverser le ministère, ils ne se laissent point arrêter par les formes constitutionnelles, et ils lèvent, sans hésiter, l'étendard de la révolte. Si l'opinion publique avait toute la force et toute la cohésion nécessaires, si elle était au Portugal ce qu'elle est en Angleterre, par exemple, elle pourrait sans doute opposer un frein salutaire à ces tendances inconstitutionnelles et anarchiques du gouvernement ou des partis ; mais il n'en est pas ainsi : l'opinion publique, au Portugal, est, comme tout le reste, une création nouvelle, et elle manque encore de la vitalité et de la puissance morale nécessaire pour faire respecter ses décisions.

Ainsi, il paraît que la révolution actuelle a été occasionnée par le maintien d'un ministre qui était devenu odieux à tous les partis. Peut-être était-ce à tort, peut-être le comte de Thomar n'avait-il pas mérité son impopularité, mais, dans un gouvernement véritablement constitutionnel, un ministre devenu, même à tort, antipathique à la nation, n'aurait-il pas cru devoir se retirer de lui-même pour éviter une explosion populaire ? Il n'en a pas été ainsi au Portugal. Le comte de Thomar a voulu rester ministre quand même. Alors, les partis, au lieu de prendre patience, comme c'était leur devoir politique, les partis se sont coalisés, et la droite a donné la main à la gauche pour renverser le ministre, d'après le vieux procédé des *pronunciamentos*. Le maréchal Saldanha, uni à un autre chef militaire influent, le comte Das Antas, naguère son adversaire, maintenant son allié, le maréchal Saldanha s'est mis à la tête du mouvement, et d'après les dernières nouvelles il paraissait probable que la cause de l'insurrection demeurerait victorieuse.

Nous trouvons dans le *Times* une correspondance qui renferme des détails pleins d'intérêt sur cette insurrection, à la tête de laquelle se trouvent placés les principaux personnages politiques du Portugal, et dont le propre frère du ministre, M. Silva Cabral, aurait été même l'un des plus actifs organisateurs. Nous reproduisons cette correspondance, en engageant toutefois nos lecteurs à se tenir en garde contre les allégations du *Times* au sujet du rôle que les ministres de France et d'Espagne auraient joué en cette affaire. Ni la France ni l'Espagne n'ont intérêt à renverser le comte de Thomar au profit du duc de Saldanha. Il est donc tout à fait improbable que notre chargé d'affaires et le ministre d'Espagne aient voulu se mêler de cette querelle intérieure des partis qui déchirent le Portugal.

Voici la correspondance du *Times* :

« Lisbonne, 9 avril, 7 h. du matin.

Il y a à peine sept heures que j'ai vu à l'Opéra la reine, le comte de Thomar et les autres ministres, comme si les affaires n'étaient nullement embarrassées. Et pourtant il est certain qu'hier, dans l'après-midi, le duc de Saldanha a levé l'étendard révolutionnaire à Cintra, et emmené avec lui le détachement de troupes qui s'y trouvait, pour joindre à Mafra le 7e régiment d'infanterie, dans l'intention, je crois, de s'avancer vers Santarena, où l'on pense qu'il sera rejoint par le 4e régiment de cavalerie, le 1er de chasseurs, venant de St-Ubus, le 5e, venant de Leira, et le 11e d'infanterie, venant de Beija.

Ces régiments sont commandés par les colonels Miranda, Maldonado Joacquin Bento, Cabreira et Barron, avec lesquels il paraît certain que le duc s'est ligué, et il n'est pas probable que ces troupes soient les seules sur lesquelles on compte pour renverser le comte de Thomar, but probable du mouvement du duc. La plus grande partie des troupes de Lisbonne se joindra à lui, selon toute apparence ; le gouvernement ne saurait compter sur elles. Le duc de Tercera, commandant la division miliaire de Lisbonne, était aussi hier soir à l'Opéra avec don Carloni, qui commande la garde municipale, et avec son frère, le marquis de Fronteira ; mais tous étaient évidemment inquiets, et cela est bien naturel dans des circonstances si graves.

L'escadre d'évolution serait sortie hier si sir H. Seymour et le commodore Martin n'avaient reçu avis de ce qui se passait. Le commodore est resté pour célébrer le 4 l'anniversaire de la puissance de la reine ; mais on dit qu'il prendra la mer en laissant dans le Tage deux ou trois bâtiments. Le lever du 4 était nombreux ; l'absence des comtes das Antas et de Mello donnait lieu à divers commentaires, d'autant plus qu'ils auraient dû faire partie de la députation de la chambre des pairs.

J'ai toujours dit que le peuple se montrerait disposé à tout pour renverser Thomar, et qu'il n'était contenu que par la crainte d'une intervention espagnole et l'opposition du duc de Saldanha. Les choses ont terriblement changé depuis 10 jours. M. Alcala Galiano, le nouveau ministre espagnol à Lisbonne, est un ancien ami du duc, et a probablement, sans le savoir, facilité le mouvement en donnant l'assurance de la neutralité de l'Espagne. En même temps, le comte de Thomar s'était mis en guerre avec le nonce du pape, en faisant entrer à la chambre des pairs l'ex-archevêque de Goe, et l'évêque élu de Castel-Branco.

En outre de cette mauvaise disposition, Thomar a pour adversaire un nouveau ministre de France, et le dernier paquebot a apporté la nouvelle que lord Palmerston avait répondu au chargé d'affaires

du Portugal, qui lui parlait du successeur probable de sir Mamilton Seymour, que le représentant anglais à la cour de Lisbonne serait sir William Parker et sa flotte, si le gouvernement ne se hâtait de régler définitivement les vieilles réclamations anglaises.

Bien que lord Palmerston plaisantât probablement, et promît d'ordonner à l'amiral de rester à Malte pour donner au gouvernement portugais quelque temps encore, il paraît que le chargé d'affaires prit l'affaire à cœur, et que sa dernière dépêche aurait déterminé la reine à écrire à la reine Victoria une lettre de remontrances contre les menaces de lord Palmerston. En définitive, tout le corps diplomatique s'est tout à coup montré hostile au comte de Thomar, et ce qui, à tort ou à raison, a engagé le duc de Saldanha à adopter la marche qu'il a prise, c'est l'assurance que l'Espagne n'interviendrait pas plus que la flotte anglaise. »

On avait encore reçu, à Southampton, des nouvelles d'Oporto sous la date du 10. Le mouvement insurrectionnel n'avait pas encore gagné cette ville ; mais on pensait qu'il ne tarderait guère. Das Antas et Bandeira, qui s'étaient prononcés en faveur de Saldanha, étaient, le premier à Mafra, et le second à Saint-Ubès. À l'ambassade anglaise, on croyait que le mouvement serait des plus sérieux, et l'on se demandait même si les insurgés se contenteraient, en cas de succès, du renversement du comte de Thomar.

Nous ne pouvons que déplorer, pour notre part, ces nouveaux déchirements d'un pays déjà trop éprouvé par la guerre civile. Quelque imparfaites que soient ses institutions, nous doutons que l'insurrection militaire du duc de Saldanha puisse contribuer à les améliorer.

Sur l'Exposition de Londres

[20 avril 1851.]

Nous voyons dans la *Revue* du *Morning Chronicle*, que l'on déploie en ce moment une activité véritablement prodigieuse pour terminer les préparatifs de la grande fête industrielle qui doit s'ouvrir le 1er mai :

« L'activité redouble dans toutes les parties du palais de l'Exposition ; chaque jour elle semble être arrivée à son comble, et le lendemain elle s'est accrue encore par les nouveaux efforts des travailleurs de la veille et par l'addition des troupes fraîches d'ouvriers qui se succèdent les uns aux autres. Nationaux et étrangers rivalisent à l'envi de zèle et d'ardeur pour combattre la marche incessante du temps qui a marché l'heure inexorable.

Les échafaudages des peintres étrangers ont disparu, et les ouvriers qui achèvent de couvrir de couleur quelques parties élevées de l'édifice se soutiennent sur des planches suspendues. Pendant que les retardataires élèvent les derniers comptoirs, d'autres recouvrent leurs tables d'étalage avec des étoffes rouges, vertes, violettes ou blanches. Il entre encore aux deux extrémités de l'édifice de longues et lourdes caisses, mais elles disparaissent aussitôt, et vont se ranger sans bruit et sans confusion dans les emplacements qui leur sont destinés, à côté des produits déjà déballés.

Tout ce travail s'exécute avec adresse et précision : rien n'est brisé, rien n'est sali, et l'on voit passer sans frémir à côté des meubles les plus délicats de boudoir, et des objets d'art les plus précieux par le travail ou par la matière, d'immenses pièces de charpente ou de fonte destinées aux appareils les plus lourds et les plus grossiers.

Mardi dernier, dans la soirée, on a posé à l'entrée principale du Sud les premières pièces de la grille intérieure qui donnera accès dans le transept. À peine étaient-elles en place, que la reine, conduite par le prince Albert, et suivie de deux de ses enfants, est arrivée dans les bâtiments de l'Exposition. Le premier objet qui a frappé ses regards est sa statue équestre, dont la pose venait d'être terminée, et qui fait face à l'entrée. La reine a dû être satisfaite du caractère de majesté que l'artiste a donné à son œuvre.

Immédiatement après cette statue vient un groupe charmant en marbre, représentant deux amazones et un argonaute. Ce morceau, remarquable par l'art de la composition et par la *morbidezza* des formes, a longtemps attiré les regards de la reine et du prince.

Ce sera sans contredit l'une des sculptures qui obtiendra le plus de suffrages ; les poses des deux femmes sont délicieuses ; l'abandon châtié qui règne dans l'ensemble de ce marbre en fait un morceau de premier ordre pour l'ornement d'une galerie d'art : on dit qu'il appartient au prince Albert. L'auteur, actuellement à Londres, est un artiste hongrois, nommé Engel.

Les commissaires étrangers ont eu l'honneur d'être reçus par son altesse royale, le prince Albert, au palais de Buckingham. M. Salandrouze de Lamornaix, commissaire-général du gouvernement français, était chargé par ses collègues d'exprimer au prince les sentiments des gouvernements divers dont chacun d'eux était le représentant. Il s'est acquitté de cette mission avec un grand bonheur d'expression et avec une énergie de sentiments qui a paru être vivement ressentie par son altesse royale. Après quelques mots flatteurs répondus par le prince, le comte de Granville lui a présenté, l'un après l'autre, tous les commissaires ; et chacun de ces honorables délégués a pu se convaincre que son altesse royale avait pris une ample con-

naissance des productions de chaque pays et en avait apprécié le mérite avec une grande sûreté de jugement. »

On voit donc que tout se prépare pour rendre véritablement imposante et digne de l'attention des peuples, cette vaste exhibition des produits de l'industrie du monde. La reine doit l'ouvrir en personne, et l'Angleterre se préoccupe de cette solennité comme d'une fête nationale. Nous ne pouvons, pour notre part, que féliciter nos voisins de la noble initiative qu'ils ont su prendre en conviant chez eux toutes les industries rivales ; mais, en même temps, nous ne pouvons nous empêcher de regretter de la leur avoir laissée, car cette idée de l'Exposition universelle est encore une idée française ! [1] À l'époque de la dernière exposition, M. Buffet, alors ministre de l'agriculture et du commerce, eut l'idée de convoquer les nations étrangères au grand tournoi industriel des Champs-Élysées ; malheureusement, la coterie des prohibitionnistes eut vent de l'affaire, et elle réussit à empêcher l'exécution du plan du ministre. Ce plan, l'Angleterre l'a repris pour son compte, elle a organisé à son profit cette Exposition internationale dont nous avons eu l'idée les premiers, et dont elle va recueillir les avantages, grâce aux passions étroites et jalouses de nos prohibitionnistes.

Sur la politique du libre-échange en Angleterre

[22 avril 1851.]

Malgré les prédictions funèbres de lord Stanley et de ses amis, la politique du *free-trade* donne de jour en jour de meilleurs résultats en Angleterre. Dans l'année financière qui s'est terminée le 5 avril, l'augmentation des recettes a été de 446 119 liv. st., et cette augmentation a porté principalement sur le dernier trimestre. Du 5 janvier au 5 avril 1851, l'accroissement n'a pas été de moins de 283 051 l. st. relativement au trimestre correspondant de l'année précédente.

Cependant, des réductions considérables ont encore eu lieu dans le courant de l'année 1850. Ces réductions, qui ont porté sur le sucre, sur le timbre et sur les briques, ont absorbé une somme de 1 307 073, ainsi répartie :

Sucre,	331 073 liv. st.
Timbre	520 000
Briques	456 000

[1] Encore, car de même que la liberté des échanges, popularisée par les physiocrates et Turgot, et appliquée finalement par l'Angleterre.

Eh bien ! malgré cette diminution, au premier abord si menaçante pour les recettes du Trésor, les revenus de l'Angleterre se sont accrus. Malgré la réduction du droit sur les sucres, les recettes de la douane ont donné pour l'année entière une augmentation de 195 229 liv., et pour le dernier trimestre de 115 682 liv. ; malgré la suppression du droit sur les briques, l'excise a rendu 332 311 liv. de plus que l'année précédente ; enfin, le timbre, qui d'abord s'était trouvé en perte, a donné, dans le dernier trimestre, un excédent de 9 883 liv. sur la recette du trimestre correspondant de 1850.

Au point de vue financier, nos voisins n'ont donc qu'à se féliciter des résultats de leurs grandes réformes douanières ; mais, au point de vue de la prospérité de l'industrie et du bien-être des populations, les résultats obtenus sont plus décisifs encore.

En 1842, la valeur déclarée des exportations de la Grande-Bretagne était de 47 381 000 liv. ; en 1850, cette valeur s'est élevée à 70 000 000 liv. ; preuve manifeste que la liberté du commerce en augmentant les importations, a, du même coup, développé le mouvement des exportations.

L'*Economist* nous fournit encore à cet égard d'autres renseignements non moins significatifs.

Dans la période de 1842 à 1850, la population de la Grande-Bretagne s'est augmentée de 12% ; et voici dans quelle proportion la consommation des matières premières nécessaires à l'industrie s'est accrue pendant la même période :

Coton	41%
Laine	64%
Soie	46%
Chanvre	80%
Lin	61%

Ainsi, pendant ces huit années, l'industrie britannique s'est développée dans une proportion beaucoup plus forte que la population même ; ce qui signifie que les travailleurs et les industriels de l'Angleterre ont vu s'accroître notablement leurs revenus. D'autres chiffres viennent attester d'ailleurs cette augmentation des revenus des classes laborieuses ; nous voulons parler de ceux de la consommation des denrées alimentaires de seconde nécessité. Tandis que la population ne s'augmentait que de 12%, la consommation du tabac, du vin, du sucre croissait dans une proportion double ou triple. On en trouvera la preuve dans le tableau suivant que nous empruntons également à l'*Economist* :

Tabac	25%
Vins	38%
Thé	38%

Sucre 60%

Cet accroissement survenu dans la consommation des denrées, dont les classes laborieuses peuvent à la rigueur se passer, mais qui constituent pour elles les principaux éléments du bien-être, du confortable, cet accroissement n'est-il pas le meilleur témoignage de l'excellence des grandes réformes de Robert Peel ?

D'autres preuves de la bonté et de l'efficacité de ces réformes ressortent de la situation actuelle de la marine marchande de l'Angleterre. On sait que les protectionnistes affirmaient que le rappel de l'acte de navigation serait le signal de la ruine de la marine nationale. Ici encore leurs prévisions ont été déçues. La marine anglaise a gagné, comme tout le reste, au rappel de la législation qui semblait la protéger. Elle a transporté plus de marchandises, et ses armateurs ont fait construire plus de navires qu'à aucune époque antérieure.

Nous voyons dans un article remarquable que vient de publier M. Charles Coquelin dans le *Journal des Économistes*, sur les conséquences de l'abrogation de l'acte de navigation[1], que le total des navires neufs construits en 1850 s'est élevé à 133 695 tonneaux, tandis qu'il n'avait été que de 117 000 tonneaux en 1840 et de 123 000 en 1848. Enfin, dans la branche du commerce maritime anglais qui avait été réservée de la manière la plus spéciale et la plus exclusive à la navigation nationale, et dans celle qui comprend les pays désignés dans la chartre de la Compagnie des Indes, pays naguère fermés à tous les pavillons, et ouverts, depuis le 1er janvier 1850, à la concurrence étrangère, l'augmentation des transports a été considérable. Voici quels ont été, en 1848, 1849 et 1850, les chiffres officiels du tonnage anglais, employé dans la navigation avec ces pays :

À l'entrée :

	Tonneaux
1848	387 772
1849	406 479
1850	442 793

À la sortie :

1848	453 128
1849	522 056
1850	562 495

[1] « Conséquences de l'abrogation de l'acte de navigation en Angleterre », par Charles Coquelin (*Journal des économistes*, avril 1851).

Ainsi donc, dans cette branche de navigation naguère exclusivement réservée aux nationaux, l'avènement de la liberté du commerce a procuré une *augmentation* de tonnage d'environ 25% à la marine britannique.

En définitive, il paraît que la réforme douanière, bien loin d'être nuisible aux diverses branches de la production britannique, a contribué à les rendre plus fécondes. Tout en soulageant les consommateurs et en augmentant les recettes du fisc, elle a servi de stimulant aux producteurs. Sans doute, elle exige de la part des industriels, des agriculteurs et des armateurs anglais, un redoublement d'activité et d'énergie ; mais, comme on vient de le voir, elle récompense généreusement leurs efforts.

Sur la grandeur possible de la France

[23 avril 1851.]

La tactique habituelle des socialistes consiste à représenter le parti modéré comme systématiquement hostile à tout progrès. Voyez, disent-ils au peuple, ces privilégiés de la fortune, ces heureux de la terre, ils repoussent quand même toutes les mesures que nous proposons pour améliorer votre sort. Ils ne veulent rien faire pour vous ; ils vous regardent comme une race envieuse et méchante, qu'il faut sabrer et mitrailler sans merci. Ils ne rêvent que compression et dictature. N'hésitez donc plus à vous jeter dans nos bras, car nous vous sommes tout dévoués, nous sommes vos frères et amis, et sans nous vanter, nous avons plus d'esprit qu'il n'en faut pour vous bien gouverner.

Si les masses étaient suffisamment éclairées, si le fileur de coton connaissait aussi bien le mécanisme de la société qu'il connaît celui de son moulin, si le laboureur était aussi expert dans l'art du gouvernement que dans celui du labourage, il est évident que ces accusations perfides et mensongères n'auraient rien de dangereux. Les hommes du peuple s'apercevraient bien vite de l'inanité des doctrines socialistes, et ils béniraient le parti modéré de les avoir combattues ; ils comprendraient qu'en s'opposant à l'invasion de ces doctrines anti-sociales, partant rétrogrades, le parti modéré a accompli réellement une œuvre de progrès, et ce parti de la résistance deviendrait à leurs yeux le parti progressiste par excellence.

Malheureusement, les masses ne savent guère comment la société est faite, ni par quel bout il faut la prendre pour la faire avancer. Elles sont par conséquent fort disposées à croire que tout homme qui se dit et s'affiche progressiste est réellement un homme de progrès, et

que tout conservateur est un partisan des abus et un ennemi du peuple. Que si vous essayez de leur prouver le contraire, elles vous regardent d'un œil méfiant et elles finissent ordinairement par vous traiter de jésuite. Elles ne peuvent se persuader que leur condition s'aggraverait au lieu de s'améliorer sous le gouvernement des *hommes du progrès*. Vainement l'expérience en a-t-elle été faite à deux reprises différentes. L'expérience est demeurée pour elles comme non avenue.

Il y a pis encore : elles sont convaincues que si l'expérience n'a pas réussi, la faute en est aux réactionnaires. Si Robespierre avait triomphé le 9 thermidor, disent les ouvriers qui ont lu l'*Histoire des Montagnards* de M. Esquiros, la république démocratique était à jamais fondée en France. Si l'insurrection de juin était demeurée victorieuse, ajoutent ceux qui ont lu les *Pages d'Histoire* de M. Louis Blanc, nous avions la république démocratique avec toutes ses conséquences sociales. C'est la réaction qui a arrêté, en 1794, comme en 1848, l'élan régénérateur de la révolution ; *donc*, c'est la réaction qui est la cause de tous nos maux.

Voilà comme on raisonne au sein des classes inférieures, et voilà ce qui fait que les socialistes se frottent les mains en attendant 1852.

Que doit faire le parti modéré pour dissiper ces erreurs et ces malentendus funestes dont les socialistes se plaisent à entretenir le levain parmi les masses ? Doit-il attendre immobile, l'arme au bras, que les excitations des ennemis de l'ordre aient porté leurs fruits, et confier son salut aux chances suprêmes d'une bataille ? Ou bien, doit-il essayer de ramener à lui les masses égarées, en leur démontrant d'abord l'inanité des promesses du socialisme, en leur accordant ensuite quelques-unes des améliorations que les socialistes leur ont promises, mais qu'ils seraient impuissants à leur donner ?

Les deux procédés ont du bon, et ils ne s'excluent pas autant qu'on pourrait le croire. Rien ne s'oppose à ce que le parti modéré fasse à la démagogie une guerre à outrance, tout en ramenant à lui, par une politique sagement réformatrice, les masses que les démagogues ont séduites et égarées. Loin de s'exclure les deux politiques se complètent au contraire l'une par l'autre. Le parti du désordre se compose comme tous les partis d'un état-major avec des cadres. L'état-major est peu nombreux et le parti n'acquiert en définitive une certaine force que lorsque les masses consentent à aller remplir ses cadres.

Or les masses qui sont de leur nature indécises et flottantes, ne se laissent pas aisément enrôler. La conscription politique ne leur va guère mieux que la conscription militaire. Il faut une calamité habilement exploitée par un parti, ou bien encore la conviction, généra-

lement répandue, que le gouvernement sacrifie leurs intérêts à ceux des classes supérieures, pour les faire sortir de leur indifférence politique. Sans la disette de 1846-1847, le peuple de Paris n'aurait certainement pas prêté les mains au mouvement révolutionnaire de février.

Sans le bruit perfidement répandu dans les faubourgs que la « réaction » se montrait hostile à tout projet d'amélioration populaire, les ouvriers ne se seraient pas non plus jetés en désespérés dans l'insurrection de juin. Sachons donc profiter de ces deux lamentables expériences, et tout en nous attachant à briser ses états-majors, faisons en sorte de rattacher à nous les masses indécises ; donnons au peuple toutes les satisfactions qu'on nous accuse perfidement et calomnieusement de vouloir lui refuser ; et lorsque nous lui aurons prouvé notre bon vouloir ; lorsqu'il saura que nous avons à cœur d'améliorer son sort, dans les limites du possible, soyons sûrs qu'il ne se souciera plus d'aller grossir l'armée des démagogues ; soyons sûrs que la démagogie, abandonnée à elle-même, s'évanouira comme un vain fantôme.

Mais peut-on promettre au peuple d'améliorer son sort ? Notre régime économique et administratif n'est-il point parvenu à un degré de perfection tel que toute amélioration ultérieure doive être regardée comme impossible et chimérique ? Toutes les réformes qui pouvaient être utilement faites en France n'ont-elles pas été accomplies en 1789 ? Avons-nous encore des réformes à faire ?

Telle est l'objection que les conservateurs sincères, ceux qui ne veulent pas promettre au peuple plus qu'ils ne peuvent tenir, doivent se poser ; telle est notamment l'objection que M. Thiers s'est posée dans son livre de la *Propriété* et qu'il a résolue par la négative. Selon M. Thiers, toutes les réformes sérieuses ont été faites en 1789. Nos pères ne nous ont rien laissé à faire. Notre régime administratif et économique est parfait. Il n'y a plus qu'à le maintenir tel quel, sans permettre à qui que ce soit d'y toucher. Tant pis pour ceux qui se trouvent mal sous ce régime. Il faut d'abord leur persuader qu'ils se trompent, et, s'ils ne veulent pas en convenir, il faut leur fermer la bouche. Résistance quand même et sur toutes choses, voilà le dernier mot de ces conservateurs bornes, voilà le dernier mot du livre célèbre de M. Thiers, livre auquel le spirituel M. Romieu s'est chargé récemment de donner un complément pratique.

Heureusement cet optimisme économique et administratif, optimisme qui conduit droit au pessimisme politique, n'est point partagé par tous les conservateurs. Il y a dans le parti conservateur, des hommes qui ont examiné de près nos institutions économiques et administratives, et qui se sont aperçus, à la suite de cet examen, que

nous ne sommes pas précisément arrivés au *nec plus ultra* du progrès. Il y a des conservateurs qui croient que nos institutions économiques et administratives comportent encore des réformes considérables. Nous ne disons pas que ces conservateurs progressistes soient nombreux, ni qu'ils jouissent d'une influence prédominante ; mais ils existent, et leurs idées gagnent tous les jours du terrain. Et de même que le livre de la *Propriété* a été en quelque sorte le manifeste des conservateurs-bornes, nous avons vu paraître depuis quelque temps des ouvrages qui peuvent servir de programme aux conservateurs progressistes.

Nous citerons spécialement les *Questions politiques et sociales* que M. Michel Chevalier publie dans la *Revue des Deux-Mondes*, et qui présentent tout un vaste programme de réformes utiles et pratiques. Nous citerons encore les études pratiques sur la vie à bon marché, d'une application si facile, publiées dans ce journal par M. Delamarre. Nous citerons encore le livre que vient de publier M. Raudot, représentant de l'Yonne, sur la *Grandeur possible de la France*.

M. Raudot est, comme on sait, le plus grand éplucheur de budgets de l'Assemblée législative. Partisan sincère et même quelque peu fanatique de la réduction des dépenses publiques, il ne laisse passer aucune occasion de recommander les économies. Les « dépenses extraordinaires et les crédits supplémentaires » n'ont pas d'ennemi plus redoutable, et les dépenses ordinaires même frémissent dans leur chair lorsque ce terrible homme demande à « développer un amendement ». Les esprits modérés lui reprochent avec raison d'exagérer ses demandes de réduction ; mais l'arc est tellement tendu dans le sens des grosses dépenses qu'on peut, sans inconvénient peut-être, le tendre un peu trop dans le sens opposé. On n'a pas à craindre qu'il demeure jamais trop courbé dans le sens des économies. On peut donc pardonner à M. Raudot l'âpreté cruelle avec laquelle il s'attache à rogner les plus beaux chapitres du budget. Ces chapitres-là ont assez de défenseurs intéressés pour défier tous les Raudots de la terre. Il en est, du reste, que nous défendrions nous-même au besoin contre lui, parce qu'ils nous semblent utiles à la grandeur morale de la France. [1]

[1] Dans un journal conservateur, et à une époque de tension extrême, Molinari jouait la carte de la modération et tâchait de conserver une étiquette d'homme pratique qu'il n'osait abandonner que dans la discussion fermée entre les adeptes de l'économie politique libérale.

En journaliste, quand il s'ouvrait à proposer des réformes audacieuses, il le faisait fréquemment sous la forme de questions rhétoriques, comme ici, quelques lignes plus loin.

M. Raudot n'est pas seulement un éplucheur de budgets, c'est encore un des promoteurs les plus énergiques de la décentralisation administrative. On trouve dans la *Grandeur possible de la France* un spécimen complet de l'organisation nouvelle dont l'honorable représentant voudrait doter notre pays. Le trait le plus original de cette organisation, c'est la reconstitution de nos anciennes provinces. M. Raudot ne va pas, toutefois, jusqu'à supprimer les départements, mais il les groupe dans les anciennes circonscriptions provinciales, et il enlève les préfets aux départements, pour les placer à la tête des provinces.

Nous aurions de nombreuses observations à faire sur cette organisation, qui a le mérite de raviver et d'utiliser toutes les forces locales que la centralisation déprime aujourd'hui, mais qui aurait peut-être le défaut de raviver aussi les rivalités étroites et jalouses du provincialisme. À nos yeux, M. Raudot s'est trop préoccupé du soin de multiplier les attributions des communes, des départements et des provinces, tout en simplifiant celles de l'État. Il nous semble à nous, que le progrès consisterait plutôt à simplifier à la fois les unes et les autres.

L'idéal politique et administratif vers lequel il faut tendre, n'est-ce pas d'agrandir autant que possible la sphère de l'activité privée ? N'est-ce pas de lui restituer autant que possible les fonctions nécessaires au maintien de la société ? L'expérience ne nous a-t-elle pas appris que les particuliers sont des industriels plus actifs, des négociants plus habiles, des instituteurs plus zélés, que les fonctionnaires publics ? La charité même n'est-elle pas mieux faite par des particuliers que par l'État, le département ou la commune ? Or, il nous semble que la plupart des systèmes de décentralisation qui ont été proposés, et notamment celui de M. Raudot, se contentent de déplacer les attributions de l'État, de les faire passer de l'État central au département ou à la commune, au lieu de les réduire.

Et ce déplacement qui peut avoir certainement de grands avantages, ne présente-t-il pas, en revanche, des inconvénients notoires lorsque les départements sont peu éclairés ou animés d'un mauvais esprit ? Si la majorité du département auquel appartient M. Raudot, par exemple, était infecté de l'esprit du socialisme ; si, en conséquence, cette majorité décrétait la fondation d'une multitude d'établissements publics, tels que boulangeries et boucheries sociétaires, écoles de toutes espèces, bureaux de bienfaisance avec taxe des pauvres, etc., etc., l'honorable M. Raudot, qui serait obligé de contribuer, pour sa part, aux frais de ces expériences socialistes, serait-il bien charmé d'avoir accordé à sa municipalité ou à son département cet absolu pouvoir de puiser à même dans ses poches ?

Nous savons bien que M. Raudot veut que les départements et les municipalités restreignent le plus possible leur sphère d'activité ; mais demeureraient-elles dans les limites qu'il leur conseille ? N'auraient-elles pas incessamment la tendance de substituer leur action à celle de l'activité privée ? Et n'aboutirions-nous point par la décentralisation au socialisme, comme nous avons failli y aboutir par l'excès de la centralisation ?

À cette partie du livre de M. Raudot, qui contient son plan de décentralisation administrative, nous préférons celle qui concerne les réformes à introduire dans notre régime économique. Ici nous serions bien plus souvent d'accord avec l'honorable représentant de l'Yonne. M. Raudot veut, notamment, comme nous, une réforme modérée de notre vieux tarif douanier, et cette réforme il la veut dans l'intérêt des producteurs non moins que dans celui des consommateurs. Il démontre surtout avec une admirable lucidité que notre agriculture est complètement dupe du système actuel ; qu'elle supporte la plus grande partie des charges de ce régime, sans en recueillir aucun bénéfice. Nous regrettons que le temps et l'espace nous manquent pour signaler encore quelques autres réformes pratiques, qui se trouvent exposées dans la *Grandeur possible de la France*, mais nous engageons vivement les esprits progressifs du parti conservateur, à étudier ce livre, qui est tout un manuel de réformes.

Répondons, en terminant, à une objection que l'on ne manque jamais d'opposer à tous les promoteurs de réformes, à une objection qui a été opposée à M. Michel Chevalier, à M. Delamarre, et qui le sera vraisemblablement aussi à M. Raudot. On leur dit : il y a du bon dans vos réformes, mais elles ont le grand défaut d'être inopportunes. Il faut attendre, pour les accomplir, que le calme soit rétabli, que la démagogie soit vaincue, que le pays se retrouve dans son état normal.

Mais, répliquons-nous, quand donc le calme se rétablira-t-il, si vous refusez d'employer les moyens les plus propres à apaiser les esprits ? Quand la démagogie sera-t-elle vaincue, si vous refusez d'accueillir des réformes qui la démonétiseraient en vous popularisant ? Quand le pays se retrouvera-t-il dans son état normal, si vous ne détruisez pas dès à présent les causes qui provoquent incessamment les révolutions dans son sein ? Est-ce donc quand un malade est guéri qu'il faut songer à lui administrer des remèdes ? Est-ce que Robert Peel a attendu, lui, que le chartisme eût essayé d'abattre l'antique constitution de l'Angleterre, pour commencer ses grandes réformes ? Et si le chartisme a disparu, si les chefs chartistes sont réduits aujourd'hui à quêter un auditoire, alors qu'en 1843 des millions de voix frémissantes les saluaient au passage, n'est-ce pas aux

grandes réformes, aux réformes opportunes de sir Robert Peel que ce résultat est dû ? Qu'on ne nous oppose donc plus l'inopportunité quand il s'agit de réformes pratiques, car l'inopportunité, c'est l'argument des paresseux et des lâches, et c'est le plus détestable des arguments.

Sur les lois qu'il ne faut pas faire

[25 avril 1851.]

Le métier de législateur est certainement le plus important et le plus difficile qui soit au monde. Qu'un constructeur inexpérimenté fasse un mauvais navire, qu'un mécanicien imprudent chauffe trop la chaudière d'une locomotive, et ils exposeront tout au plus quelques centaines de vies. Mais qu'un législateur ignorant fasse une loi contraire à la nature des choses, une loi injuste et nuisible, et toute une classe de citoyens ou parfois même toute une nation, en souffrira. On devrait croire, en conséquence, que les législateurs mettent une extrême circonspection à faire de nouvelles lois ; qu'avant de proposer une modification au code existant, ils se livrent aux méditations les plus recueillies et les plus profondes ; enfin qu'en discutant les lois proposées, chacun tourne sept fois la langue dans sa bouche avant de prendre la parole. Cependant nous savons trop, hélas ! qu'il n'en est pas ainsi. Rien n'égale la légèreté avec laquelle on propose une nouvelle loi, si ce n'est celle avec laquelle on la discute. Un représentant a une idée — chez un particulier cela ne tire pas à conséquence, il fait une brochure avec son idée et les épiciers font des cornets avec sa brochure, — mais chez un représentant, une idée engendre inévitablement une proposition. Or, si notre législateur est bien posé, sa proposition ne manque jamais d'être appuyée. Si ceux qui l'appuient parlent bien, elle a quelque chance d'être prise en considération. Si elle est prise en considération, elle devient tout à fait sérieuse, et elle ne tarde guère à passer à l'état de loi. Quelquefois même le procédé est plus expéditif encore. On présente un amendement qui a bon air. L'amendement plaît à l'Assemblée et il est adopté d'enthousiasme. Or, cet amendement, dont l'apparence est si honnête et si bénigne, cet amendement devenu loi, produit souvent, dans l'économie de la société, plus de désastres et de dégâts qu'un bateau à vapeur qui saute ou qu'une locomotive qui déraille.

Prenons un exemple au hasard. L'année dernière, l'Assemblée a adopté, sous forme d'amendement, une proposition établissant un droit prohibitif sur le roman-feuilleton. Cette proposition a été votée

avec enthousiasme, et elle l'a été certainement à bonne intention, comme elle avait été faite. En proscrivant le roman-feuilleton, l'auteur de la proposition et l'Assemblée croyaient accomplir une œuvre de haute moralité. On lit beaucoup trop de romans depuis que les journaux s'avisent d'en publier, se disaient nos législateurs, et on lit aussi beaucoup trop de journaux depuis que les romanciers les ont rendus amusants. Écrasons le roman-feuilleton sous un droit prohibitif. On ne lira plus guère de romans, et on lira moins de journaux ! Ne sera-ce pas tout profit pour la moralité et la sécurité publiques ?

L'impôt a donc été établi. Voyons maintenant quels en ont été les résultats.

Lit-on moins de romans qu'autrefois ? On en lit moins dans les journaux sans doute ; en revanche, on lit beaucoup plus de romans en volumes, et quels romans ! Il y a deux ans environ, un éditeur eut l'idée de publier à bon marché — en livraisons à 20 centimes — quelques romans d'élite qui étaient demeurés rares et chers. Nous ne savons si l'entreprise réussit. Toujours est-il que ce genre de publications demeura assez restreint, jusqu'à la promulgation de la loi qui proscrivait le roman-feuilleton. Alors la situation changea. Le public, ne trouvant plus dans ses journaux les romans nécessaires à sa consommation habituelle, se rejeta sur ces publications à bon marché. Au lieu d'un seul éditeur, elles en trouvèrent vingt, et elles se répandirent non plus par centaines, mais par centaines de mille.

Or, que renferment ces publications à bon marché, dont la loi sur le roman-feuilleton a si prodigieusement développé le nombre ?

Elles renferment tout ce que la littérature a produit de bon et de mauvais depuis un siècle. Les *Puritains* de Walter Scott y coudoient l'*Enfant au carnaval* et *monsieur Botte*. Le *Dernier des Mohicans*, la *Prairie* s'y vendent à côté du *Sopha* de Crébillon fils et de la *Religieuse* de Diderot. On y trouve pêle-mêle la *Nouvelle Héloïse, Werther, Paul et Virginie,* le *Juif Errant*, *Manon Lescaut*, *les Chaînes de l'esclavage*, les *Parents Pauvres*, *M. Dupont* ou la *Jeune Fille et sa Bonne*, les *Œuvres de Molière*, les *Annales du Crime* et *Moustache*. C'est un fouillis où les vilenies littéraires, les ordures morales et intellectuelles se mêlent aux plus belles conceptions du génie humain : le tout au plus juste prix. C'est un fumier où l'on trouve des perles, mais où il y a plus de fumier que de perles.

Or, le roman-feuilleton a eu beau être mêlé, il ne l'a jamais été à ce point. Et cela se conçoit. Les abonnés ne le permettraient pas. Le directeur d'un journal est donc tenu de choisir les romans qu'il publie, et il écarte avec soin ceux qui sont trop immoraux ou trop mal écrits. Il remplit, dans son propre intérêt et dans l'intérêt du public, les fonctions de censeur, vis-à-vis des romanciers. Il se trompe quel-

quefois, sans doute ; mais le plus souvent, il voit juste et il choisit bien ; car il est le premier intéressé à voir juste et à bien choisir.

Aussi que l'on compare, au point de vue de la moralité et du style, les romans qui ont paru avant l'invention du roman-feuilleton, et ceux qui ont paru après ; — que l'on compare les romans de Restif de la Bretonne, de Prigault-Lebrun, de Ducray-Duménil, de Victor Ducange, à ceux de nos feuilletonistes les moins châtiés au point de vue moral et littéraire, et nous sommes convaincus que tout l'avantage restera aux derniers. Pourquoi ? Parce que ceux-ci sont obligés de subir le contrôle d'un censeur qui est ordinairement leur égal en intelligence et souvent leur supérieur au point de vue du goût et du bon jugement ; tandis que les autres n'avaient à subir d'autre contrôle que celui d'un éditeur illettré et sans responsabilité auprès du public.

Eh bien ! cette censure du directeur de journal, cette censure morale et intelligente, quoiqu'on ait pu dire ; cette censure qui était devenue une véritable sauvegarde contre les écarts d'imagination des romanciers, et parfois aussi contre leurs fautes de français ; cette censure a été annulée par la loi qui supprime le roman-feuilleton. Nous en sommes revenus au vieux régime des éditeurs irresponsables, et nous pouvons voir ce que produit ce régime. On ne lisait plus guère la *Religieuse*, on ne connaissait plus même de nom *Léonide ou la Vieille de Suresnes*, on avait cessé d'avoir sous la main l'*Enfant du Carnaval* et *M. Botte*, et voici qu'une loi moralisatrice a fait surgir de leur fange et de leur oubli ces vieilles impuretés qui avaient sali l'esprit et corrompu le goût de nos pères. [1] Voici que pour nous préserver de M. Dumas, de M. Méry, de M. Élie Berthet ou de notre ami Du Plessis, on nous ramène à Pigault-Lebrun, à Victor Ducange et à Ducray-Duminil, en attendant que vienne le tour de Restif de la Bretonne ! Et c'est pour obtenir cet admirable résultat qu'on a mis sur le pavé plusieurs centaines de travailleurs, qui gagnaient honnêtement le pain de leurs familles, et dont les œuvres étaient le délassement de l'Europe !

Est-ce possible, nous le demandons, de commettre une erreur plus funeste que celle-là ? Cependant cette erreur législative, qui ruine un bon nombre d'honnêtes gens et qui prive une multitude d'autres d'une satisfaction innocente, cette erreur législative demeurera peut-être codifiée pendant de longues années. Car si l'on fait aisément de nouvelles lois, on a une peine infinie à défaire les an-

[1] Plus tard Yves Guyot, autre libéral français de premier plan, vantera hautement les mérites de Diderot et la valeur de son œuvre en rééditant personnellement la *Religieuse*.

ciennes, surtout lorsqu'elles rapportent quelque chose au fisc. Que nos législateurs se méfient donc un peu plus de leur dangereuse fécondité et qu'ils se préoccupent moins, nous les en prions, de faire beaucoup de lois que d'en faire de bonnes !

Sur les nouvelles du Portugal

[26 avril 1851.]

Le bateau à vapeur *Madrid*, de la Compagnie Péninsulaire et Orientale, a apporté des nouvelles de Lisbonne du 19 avril et d'Oporto du 20. D'après ces nouvelles, l'insurrection organisée par le maréchal Saldanha touchait à sa fin. Le maréchal était à Montagao dans la nuit du 15, et il se disposait, assurait-on, à passer en Espagne. La non-réussite de son plan provenait surtout de l'insuccès de ses tentatives sur Oporto. Il avait adressé au comte de Casal, gouverneur militaire, une lettre pour l'engager à se joindre à lui ; mais le comte avait repoussé ses propositions et déclaré qu'il soutiendrait énergiquement la cause de la couronne.

Le roi avait quitté Santarem le 16 pour se mettre à la poursuite des rebelles. Le 7e régiment s'est rendu le lendemain à Santarem pour y tenir garnison. Lisbonne et Oporto étaient parfaitement tranquilles.

Nous empruntons à la correspondance du *Morning-Chronicle* quelques renseignements sur les évènements des derniers jours, et sur la situation de Lisbonne au départ du paquebot… [1]

Enfin, d'après la correspondance du *Times*, le ministre d'Espagne, M. Alcala Galiano, avait promis officiellement au gouvernement portugais l'appui de l'Espagne. Le gouvernement espagnol avait donné ordre de concentrer des troupes à la frontière et fait expédier deux vapeurs de guerre dans le Tage.

Sur le manifeste du chartisme

[27 avril 1851.]

Nous avons annoncé hier la publication du nouveau manifeste des chartistes anglais. Ce manifeste, qui a été élaboré par une *convention* de trente fauteurs et partisans de la Charte du peuple, a fait son apparition le 10 avril, jour anniversaire de la fameuse démonstration

[1] Suit un long extrait, entièrement factuel et assez étranger aux préoccupations doctrinales de notre auteur, raison pour laquelle nous ne le reproduisons pas.

de Kensington Common. On se rappelle que les chartistes, échauffés par le succès des révolutionnaires de Février, avaient voulu essayer à leur tour de renverser la Constitution anglaise. Ils avaient convoqué dans ce but, le 10 avril 1848, une réunion de leurs partisans à Kensington Common. Mais les bourgeois et la grande majorité du peuple de Londres, ne se souciant pas de goûter les douceurs d'un provisoire chartiste, avaient pris leurs mesures pour repousser cette tentative révolutionnaire.

Le jour venu, deux cent cinquante mille hommes, armés de bons bâtons, et prêts à en faire bon usage, se réunirent pour surveiller la convention chartiste. Or, les hommes d'action n'abondent pas, à ce qu'il paraît, dans le chartisme. La vue de tous ces bourgeois, ornés de tous ces bâtons, produisit sur eux un effet indescriptible ; en un clin-d'œil, les délibérations de la convention furent interrompues, chacun prit ses jambes à son cou, et Kensington Common fut évacué, sans que les constables volontaires se trouvassent dans la nécessité de casser entièrement aucune de ces têtes fêlées. Depuis cette lamentable déconvenue, depuis ce *Risquons-Tout* au bâton, le chartisme avait disparu.

Pendant trois ans, c'est à peine s'il en fut deux ou trois fois question. Nos réfugiés avaient bien essayé de s'aboucher avec ses anciens chefs, mais il paraît qu'on s'était peu convenu des deux parts. La preuve, c'est que M. Ledru-Rollin qualifiait récemment M. Feargus O'Connor, le chef des chartistes, de *faux démocrate*, et qu'il engageait fort ses frères et amis à se méfier de ce *faux frère*. Le chartisme semblait avoir passé de vie à trépas, lorsque le même M. Feargus O'Connor, que M. Ledru-Rollin avait si hautement renié, s'est avisé de le ressusciter en compagnie d'une autre notabilité, M. Reynolds. Ils ont convoqué un certain nombre de *dii minores*, parmi lesquels ne figure pas l'honorable colonel Perronet Thompson, membre du parlement, n'en déplaise à un de nos confrères, et ils ont rédigé leur nouveau symbole. Enfin ils ont choisi, pour promulguer ce symbole, l'anniversaire du 10 avril, apparemment pour attester qu'ils sont maintenant aguerris contre le bâton !

Ce symbole marque une nouvelle phase dans l'existence du parti. Naguère le chartisme était purement politique. Il ne demandait que la charte du peuple, c'est-à-dire quelque chose comme le suffrage universel. Aujourd'hui il va au-delà. Il définit l'emploi qu'il veut faire du suffrage universel. Il ajoute une panacée économique à sa panacée politique. Il expose le plan économique et financier qu'il a l'intention de faire prévaloir dans l'intérêt du peuple. Mais hélas ! si les chartistes ne sont guère des hommes d'action, ils ne sont pas davantage des hommes d'idées. Leur programme économique et

financier n'est autre chose qu'un audacieux plagiat des théories de nos docteurs en socialisme. Ils ont volé, volé comme dans un bois[1], M. Louis Blanc, M. Cabet, M. Considérant et M. Proudhon lui-même.

Si chacun de ces docteurs voulait aller reprendre son bien dans leur programme, il n'en resterait plus un alinéa. Ainsi, la convention chartiste déclare qu'à l'avenir toutes les propriétés foncières et immobilières seront réunies entre les mains de l'État, lequel en disposera à sa guise, les louera ou les fera exploiter pour son compte. N'est-ce pas une idée de MM. Cabet et Louis Blanc ? La convention déclare que la dette publique sera remboursée, mais que les intérêts payés seront comptés comme amortissement du capital. N'est-ce pas une idée volée à l'auteur de la gratuité du crédit, à M. Proudhon ? La convention veut que l'éducation soit gratuite et obligatoire, que le droit au travail soit reconnu, que l'État se charge de l'entretien des pauvres valides ou invalides. N'est-ce pas une autre idée empruntée à l'ensemble des écoles socialistes ? Enfin la convention repousse tous les impôts de consommation, et elle veut demander seulement à la terre et au capital les ressources nécessaires pour subvenir aux énormes dépenses de son budget. N'y a-t-il pas là au moins une réminiscence du système financier de M. de Girardin ?

Nos socialistes ont donc été mis sans scrupule à contribution par les conventionnels du chartisme. Le programme chartiste n'est autre chose qu'un *arlequin* cuisiné avec les ragotons de nos écoles socialistes. Si nous étions les ennemis de la « perfide Albion », nous ne serions pas bien fâchés de lui voir goûter un peu de cette cuisine ; mais nous avons le caractère trop bien fait pour souhaiter une semblable revanche de Waterloo. Nous sommes sincèrement désolés d'apprendre que nos harpies socialistes ont fait des petits en Angleterre, et nous espérons que nos voisins sauront se préserver de cette peste. Seulement, nous les engageons à se méfier, car l'espèce est pourvue d'une malice diabolique, et nous savons comme elle pullule ! Qu'ils se tiennent donc sur leurs gardes, et qu'ils ne laissent pas manger aux vers leurs bons bâtons de Kensington Common.

[1] Les pauvres allaient parfois dans les bois pour ramasser le bois tombé (pour les plus honnêtes), ou pour le couper sur pied.

Sur un projet de loi relatif au tarif des sucres

[27 avril 1851.]

Un rapport supplémentaire sur le projet de loi relatif au tarif des sucres, a été distribué hier à l'Assemblée. On sait que l'Assemblée a décidé, contrairement aux conclusions de la commission, que l'on prendrait pour base de l'impôt la richesse saccharine combinée avec le rendement au raffinage. En conséquence, la commission s'est attachée à fixer le rapport proportionnel entre la richesse absolue et le rendement. Elle a constaté, lisons-nous dans le rapport, que, pour chaque centième de matière solide autre que le sucre contenu dans le sucre brut, un autre centième au moins de sucre ordinaire ne peut être amené à l'état cristallin : de telle sorte que, pour calculer le rendement probable, il faut retrancher du titre réel un nombre de centièmes égal à celui qui représente les matières étrangères autres que l'eau contenue dans le sucre examiné.

Le nombre obtenu n'est même encore qu'un maximum qu'il est impossible au raffineur d'atteindre, et dont souvent il reste fort éloigné ; car, indépendamment de la perte de fabrication qui s'élève en moyenne de 5 à 6% de la matière première employée, les substances étrangères que contient le sucre brut ne se bornent pas à s'emparer d'une quantité égale de sucre et à la réduire en mélasse, elles ont encore pour effet, dans les opérations successives qui ont lieu sous l'influence d'une température élevée, d'empâter et de réunir à la mélasse produite une certaine quantité de sucre qui, bien que n'étant pas transformée, est cependant perdue pour le rendement en sucre raffiné.

Cette dernière quantité va croissant d'une manière rapide, à mesure que la proportion de matières étrangères est plus considérable, ou, en d'autres termes, que la qualité du sucre descend dans l'échelle de la richesse absolue.

En se fondant sur ces observations dont la justesse n'est pas contestée, on peut dire que quand la richesse absolue des sucres décroît d'un centième dans l'échelle saccharimétrique, le rendement, de son côté, décroît au moins de deux centièmes par degré.

Telle est la formule que la commission propose d'adopter.

Mais il s'agissait encore de savoir à quel degré de l'échelle de rendement correspondrait le droit normal, et dans quelle proportion il croîtrait et décroîtrait au-dessus ou au-dessous de ce degré. La commission propose de fixer le droit normal au 95^{e} degré de sucre pur donnant au rendement 90, et de faire croître et décroître ce droit, comme le rendement croîtra et décroîtra lui-même, c'est-à-dire de

deux centièmes par degré, au-dessus et au-dessous de cette limite, conformément au tableau suivant :

Tableau du rendement au raffinage des sucres bruts ou terrés.

Degré de richesse absolue.	Rendement au raffinage.	Droit sur 100 kg à raison de 45 fr. pour du sucre à 95 degrés.
100 degrés	100 degrés	50 fr.
99 —	98 —	49
98 —	96 —	48
97 —	94 —	47
96 —	92 —	46
95 —	90 —	45
94 —	88 —	44
93 —	86 —	43
92 —	84 —	42
91 —	82 —	41
90 —	80 —	40
89 —	78 —	39
88 —	76 —	38
87 —	74 —	37
86 —	72 —	36
85 —	70 —	35
84 —	68 —	34
83 —	66 —	33
82 —	64 —	32
81 —	62 —	31
80 —	60 —	30
79 —	58 —	29
78 —	56 —	28
77 —	54 —	27
76 —	52 —	26
75 —	50 —	25

Pour les sucres proprement dits, le tableau du rendement au raffinage s'arrête à 75 degrés, car la richesse des sucres descend rarement au-dessous de 80.

Les progrès de la fabrication pouvant troubler la proportion établie par la commission, elle propose d'ajouter au projet de loi une disposition ainsi conçue :

« Des décrets rendus sur la proposition des ministres de l'agriculture, du commerce et des finances pourraient modifier les bases du rendement pour les sucres et les sirops, et le rapport entre le rendement et les droits à acquitter. Ils seront présentés au pouvoir législatif pour être convertis en lois, dans un délai de trois mois, à partir de leur mise à exécution. »

En outre, comme cette tarification ne peut être appliquée dans les raffineries où l'on emploie le sultate de baryte, lequel donne, assure-t-on, le moyen d'extraire la presque totalité du sucre contenu dans les mélasses, la commission propose un autre article additionnel ainsi conçu :

« Tout établissement dans lequel on emploie, pour le raffinage du sucre ou des mélasses, le procédé barytique ou tout autre ayant pour objet de former des combinaisons avec le sucre, sera soumis à l'exercice. Un règlement d'administration publique fixera les conditions de cet exercice. »

D'après ce nouveau projet, les mélasses coloniales acquitteront 10 fr. par 100 kg. C'est un dégrèvement de 2 fr.

Enfin :

Les sucres des colonies françaises au-delà du cap de Bonne-Espérance acquitteront 3 fr. par 100 kg de moins que les sucres des colonies françaises de l'Amérique.

Les sucres étrangers, importés de l'Inde en France, par navires français, acquitteront 3 fr. par 100 kilogrammes de moins que les autres sucres étrangers importés des pays hors d'Europe par navires français.

Les sucres étrangers, importés des entrepôts en France, par navires français, acquitteront 10 fr. de plus par 100 kilogrammes que le droit porté au tarif pour le sucre étranger.

Les sucres étrangers, importés en France par navires étrangers, acquitteront 15 fr. par 100 kg de plus que les sucres étrangers importés par navires français.

Les sucres raffinés dans les fabriques de sucre indigène et dans les colonies françaises, acquitteront 5 fr. par 100 kg en sus du droit applicable au sucre pur non raffiné.

Les sucres raffinés à l'étranger continueront d'être prohibés.

Telles sont les dispositions diverses du projet de loi amendé par la commission.

Sur M. de Girardin

[29 avril 1851.]

M. de Girardin a envoyé, par huissier, à la *Voix du Proscrit*, une lettre dans laquelle il se plaint amèrement des attaques de cet organe de l'émigration jacobine :

« Pourquoi, demande-t-il, suis-je attaqué par la *Voix du Proscrit* ?

Serait-ce pour avoir eu l'idée d'une candidature qui contrarierait un de vos calculs, car je ne saurais prendre au sérieux cette phrase à mon adresse : 'La présidence avec un ouvrier, c'est toujours la présidence, et la France n'en veut plus.'

S'exprimer ainsi c'est abolir la Constitution d'un trait de plume, ou supposer qu'elle aura été révisée avant le 10 mars 1852. Abandonnez-vous donc à ses ennemis la Constitution ?

Si, comme vous le prétendez, j'adorais dans le fond de mon cœur la royauté déchue, qui m'empêcherait, qui m'empêchait de la soutenir ? J'y eusse gagné de conserver 40 000 abonnés de plus, et d'encaisser un surcroît de bénéfices annuels de 200 000 fr. au moins ; j'y eusse gagné plus encore : j'y eusse gagné de ne pas briser le lien de l'affection de toute ma vie. »

L'aveu, comme on voit, est bon à recueillir. M. de Girardin a perdu 40 000 abonnés pour avoir embrassé la cause de la révolution et du socialisme. Il a été abandonné par sa clientèle de conservateurs, sans conquérir, en échange, une autre clientèle parmi les rouges. Au moins ceux-ci lui ont-ils su quelque gré de son dévouement ? Ont-ils consenti à lui donner l'accolade comme à un frère et ami ? Non pas ! Ils ont continué de le traiter comme un intrus, pis encore comme un ennemi. Ils ont mis au ban de la démocratie ce conservateur de la veille qui s'offrait à eux corps et âme en les suppliant de lui pardonner son passé. Ils l'ont abreuvé de dégoûts, couvert d'injures et d'ignominies. Car ces sectaires haineux et farouches sont les plus exclusifs et les plus intolérants des hommes. Nous autres conservateurs, nous tendons volontiers la main au rouge repentant qui vient à nous. Nous regardons la démagogie et le socialisme comme des maladies morales, et quand un cas de guérison se présente, nous en éprouvons autant de joie que s'il s'agissait du choléra.

La démagogie n'est-elle pas, en effet, un choléra social ? Mais les démagogues ne connaissent pas ces sentiments de tolérance politique. Ils forment une secte fanatique et jalouse, comme autrefois les disciples de Mahomet. À leurs yeux, les conservateurs sont des infidèles qu'il faut dompter et non pas convaincre. Quand un de ces mécréants vient à eux, ils le reçoivent avec répugnance et dégoût,

comme s'il appartenait à une race réprouvée. À moins d'être rouge de naissance, on ne trouve devant eux aucune grâce.

Aussi il faut voir avec quelle hauteur méprisante la *Voix du Proscrit* répond aux questions de M. Émile de Girardin. Jamais renégat chrétien incliné devant le turban d'un des fils bien aimés du prophète, ne subit de plus grossiers outrages, de plus sanglantes avanies.

« M. de Girardin, dit la *Voix du Proscrit*, M. de Girardin se plaint de nos attaques répétées, que rien ne motive, suivant lui. Il est bien indulgent pour lui-même ou bien oublieux !

Nous l'attaquons, parce que nous le regardons comme un des plus dangereux ennemis de la République ; parce que, sous le manteau d'un réformateur sans principes, sans idées arrêtées, il ne sert, à notre avis, que son ambition personnelle et des espérances qu'il avouait hautement il y a trois ans… »

Nous supprimons ici toute une colonne d'invectives qui attaquent l'homme privé aussi bien que l'homme politique.

« C'est pour ces causes toutes politiques, reprend la *Voix du Proscrit*, que nous attaquons M. de Girardin. Il n'en doutera plus désormais, car nous continuerons à surveiller rigoureusement ses évolutions, persuadés que nous ne saurions mieux servir notre parti qu'en le débarrassant de ces influences parasites qui, après avoir compté sur les dépouilles des vaincus de juin, ne cherchent qu'à endormir et à tromper l'opinion publique, en la détournant des dangers du jour, pour agiter des questions lointaines.

Tant que la réaction n'aura pas brisé notre plume, nous combattrons M. de Girardin. Quand l'amnistie populaire nous rappellera en France, s'il est encore question de M. de Girardin, nous l'attaquerons en face, devant le peuple assemblé ; nous lui demanderons compte de ses actes, et le jugement du souverain ne sera pas douteux… »

Enfin, non contents de cette réponse foudroyante, les rédacteurs de la *Voix du Proscrit* attaquent de nouveau, dans leur chronique, le « renégat conservateur ». Ils ridiculisent sans pitié et sans merci ses nouvelles conceptions politiques et économiques :

« Dernièrement, nous avions eu à constater la persistance malheureuse que M. de Girardin mettait à relever sa fameuse création du ministère du peuple, dont il a donné, en 48 heures, deux éditions différentes, presque contraires, sans être pour cela perfectionnées. Eh bien ! M. de Girardin, mécontent de son œuvre, a trouvé quelque chose de nouveau, quant au nom. Il n'y aura plus de ministère du peuple, mais un maire de France, flanqué de ses deux adjoints. Quel prodigieux génie que le rédacteur en chef de la *Presse* ! S'il est pour les idées, quoi qu'il en pense, d'une stérilité qui n'est pas moins mer-

veilleuse que son audace, il est en revanche d'une grande fécondité pour les dénominations. Puisqu'il voulait à toute force calquer son administration centrale sur le type municipal, que n'est-il allé jusqu'au bout, en instituant le garde champêtre en France ? Le personnel serait complet : trois écharpes et un baudrier.

En vérité, on en est à se demander si M. de Girardin jouit de son bon sens, en le voyant proposer des combinaisons de cette force. Voici pour l'idéal ; mais en pratique, il faut un président à M. de Girardin, surtout un président qui lui permette de faciliter le retour de la branche cadette. Nous savons que ces maigres propositions empruntent un certain prestige à la forme sybillique que M. de Girardin cherche à donner à son style par des aliénas savamment coupés, par des antithèses de mots puériles : mais il faudrait désespérer du goût si de pareilles afféteries pouvaient cacher la pauvreté de ses spécifiques. Heureusement… c'est plus qu'un homme impossible : c'est un homme usé. »

Voilà comme les rouges traitent les conservateurs qui s'avisent de passer dans leurs rangs ! Voilà ce qu'ils ont à offrir à ceux qui sacrifient pour eux affections et fortune. Et qu'on ne dise pas que la *Voix du Proscrit* n'est qu'un organe fourvoyé et sans écho de la République rouge. Non ! La *Voix du Proscrit* est bien l'organe officiel du parti. C'est autour de sa bannière que se groupe le vieil état-major de 1793. C'est là qu'on rencontre les fils de Robespierre et de Babœuf, les hommes de la tradition révolutionnaire. Vienne un nouveau bouleversement social, c'est là et au Mont-Saint-Michel[1] que la démagogie irait encore une fois chercher ses chefs. M. de Girardin est condamné par la Saint-Vehme[2] de la *Voix du Proscrit* ; il aura beau protester contre cet arrêt et en appeler au peuple des démocrates, les démocrates s'éloigneront de lui comme s'il était frappé de la lèpre, car ils obéissent aveuglément aux arrêts de leur mystérieux tribunal. M. de Girardin, l'anathématisé, le maudit, demeurera donc, quoi qu'il fasse, sous le poids de cet anathème et de cette malédiction jusqu'au jour où ses juges l'appelleront « devant le tribunal du souverain ». Et ce jour-là, nous le lui prédisons, M. de Girardin sera un homme mort !

[1] Auguste Blanqui et Armand Barbès, notamment, y avaient été détenus.

[2] Une société secrète fondée au XIII^e^ siècle, qui rendait des jugements expéditifs, et condamna à mort ceux qu'on accusait d'atteintes au christianisme ou de délits communs.

Sur l'Exposition de Londres

[1er mai 1851.]

C'est demain que s'ouvrira l'Exposition universelle de Londres. S. M. la reine Victoria doit présider elle-même, comme une fée bienveillante et gracieuse, à l'inauguration des merveilles du Palais de Cristal. Et d'après ce que nous savons déjà de ces merveilles que les actifs magiciens de l'industrie ont envoyés là de tous les points du globe, nous pouvons prédire qu'elles effaceront celles des palais enchantés des *Mille et une nuits*. Car les conteurs orientaux, malgré toute leur imagination, n'avaient prévu ni la machine à vapeur, ni la mule Jennie, ni le métier à la Jacquart, ni la perrotine. Ils ne connaissaient en fait de machines que la baguette de leurs enchanteurs, et c'était toujours la même baguette ! Nos industriels sont un peu mieux outillés que cela. Ils ont trouvé le secret de faire travailler l'eau, le feu, l'électricité, la lumière, comme des ouvriers obéissants et infatigables. Ils disposent en maîtres des plus redoutables puissances de la nature, et ces puissances, que les magiciens d'autrefois n'affrontaient qu'en tremblant, ils se font un jeu de les dompter. Ils exécutent, comme les choses les plus simples du monde, des tours de force qui eussent fait reculer les Albert-le-Grand, les Faust, voire même les magiciens attitrés des rois Pharaons. Et toute cette magie, tous ces secrets que le génie de l'homme a su ravir à la nature, l'industrie ne les met pas seulement au service de quelques privilégiés de la fortune. C'est pour le genre humain tout entier qu'elle travaille. Si elle a des étoffes brillantes et somptueuses, des bijoux et des ameublements merveilleux d'élégance, pour le riche ; elle a aussi des étoffes solides, souples et légères, des meubles élégants et confortables, pour le pauvre. Elle travaille le coton et la laine grossière aussi bien que la soie ou la laine fine. Elle sait tirer parti du noyer comme du palissandre ; elle met en œuvre le plomb et le cuivre avec autant d'habilité que l'or. Elle travaille avec le même zèle, la même activité et la même dextérité pour tous, et c'est pour les pauvres surtout qu'elle travaille à bon marché.

Selon toutes apparences, les merveilles du Palais de Cristal effaceront celles des *Mille et une Nuits*. La réalité d'aujourd'hui dépassera les contes d'autrefois. Le génie des conteurs orientaux sera vaincu par le génie des metteurs en œuvre de l'industrie moderne. Nous en sommes fiers pour notre temps, quoique, au fond, cette affaire nous laisse bien un certain crève-cœur. Car c'est nous qui avons eu les premiers l'idée d'une Exposition universelle, et les Anglais n'ont eu que la peine de nous l'emprunter. Par deux fois, en 1845 et en 1849,

MM. Cunin-Gridaine et Buffet ont voulu convoquer à Paris l'industrie étrangère ; mais par deux fois aussi quelques esprits méticuleux et craintifs ont réussi à empêcher l'exécution de cette idée féconde et généreuse. Nos prohibitionnistes exagérés n'ont pas voulu permettre au gouvernement d'accueillir les produits de l'industrie étrangère. Qu'en est-il résulté ? C'est que l'Angleterre s'est approprié cette idée française, et qu'elle va en recueillir tous les bénéfices et toute la gloire. Puisse au moins la leçon profiter aux esprits étroits qui nous l'ont attirée !

Au reste, si l'Exposition universelle ne nous donne pas de bénéfices directs, immédiats, notre industrie n'y trouvera pas moins son profit. On gagne toujours à se trouver en contact avec ses rivaux, ne fût-ce que pour se rendre justement compte de leurs ressources et de leurs forces. Ainsi c'est une remarque dont on a pu souvent constater la vérité, que les industriels qui se font concurrence en Angleterre, en France, en Allemagne, les filateurs de coton, les fabricants de soie, de draps, etc., se méprennent singulièrement sur leur situation et sur leurs forces respectives. Nous nous souvenons, par exemple, d'avoir entendu les fabricants de Verviers pousser des cris d'épouvante lorsqu'on leur parlait de la concurrence des fabricants d'Elbeuf, et d'un autre côté, à Elbeuf, nous avons entendu parler de la concurrence des draps de Verviers comme de la chose la plus formidable du monde.

À distance, les industriels se prennent volontiers pour des monstres redoutables, et ils ne se donnent aucun repos qu'on n'ait placé des barrières infranchissables entre eux et leurs rivaux. Nous croyons qu'en se voyant de près, qu'en examinant et en comparant les œuvres de chacun, ils reviendront de ces terreurs puériles. Nous croyons qu'ils s'apercevront que chacun a ses facultés particulières, ses aptitudes spéciales, pour lesquelles il peut se passer de protection. Nous croyons qu'ils se convaincront que chaque nation peut trouver sa place au soleil de l'industrie, sans empiéter sur la place de ses voisins, et que cette conviction acquise, ils seront les premiers à demander la révision intelligente, mais énergique, des tarifs, et surtout la suppression du mot *prohibition* dans nos lois de douanes.

L'Exposition de Londres nous paraît donc destinée à donner une bonne leçon d'économie politique aux lièvres de la prohibition. Nous sommes persuadés qu'elle en donnera une autre non moins efficace aux moutons plus ou moins enragés du socialisme. On fait tous les jours le procès de la concurrence, on affirme que la concurrence n'a produit que des désordres plus abominables les uns que les autres, et que le vieux monde périra dans les bras de l'Association.

Eh bien, cette concurrence tant maudite, tant honnie, tant conspuée, on va voir ses œuvres.

Ce merveilleux Palais de Cristal c'est le palais de la concurrence. C'est elle qui l'a édifié : c'est elle qui a créé toutes les merveilles qui le remplissent. C'est avec le moteur si décrié de l'intérêt privé, excitant perpétuellement l'homme au travail et à l'épargne, que la concurrence a fait surgir tant de richesses accumulées. Or, n'est-il pas bien permis d'affirmer que l'association eût été incapable d'en faire autant ? Si M. Louis Blanc avait réussi à transformer la France en un atelier national ou social, ce vaste et uniforme atelier eût-il été aussi dignement représenté à Londres que le seront nos milliers d'ateliers et de manufactures libres ? Le *poteau d'honneur* planté au milieu des ateliers sociaux eût-il bien valu pour nos industriels et nos ouvriers ce moteur méprisé et honni de l'intérêt privé, avec ses deux grands auxiliaires, le travail et l'épargne ?

Il y aura donc, nous le répétons, de bonnes leçons à recueillir de l'Exposition universelle de Londres. C'est une grande école d'économie politique pratique que l'Angleterre va ouvrir à son profit et au profit du monde entier. Nous l'en félicitons et nous nous associons volontiers à ceux qui iront demain saluer le génie de l'industrie moderne dans son palais de cristal.

Sur M. de Girardin et la *Voix du Proscrit*

[6 mai 1851.]

M. de Girardin continue à correspondre, *par huissier*, avec la *Voix du Proscrit*. Mais M. de Girardin qui a, comme on sait, l'alinéa si dur, si tranchant, si impérieux, M. de Girardin prend un ton humble et soumis vis-à-vis du journal des jacobins de Londres. Il se justifie d'avoir entravé la marche du gouvernement provisoire ; il se justifie d'avoir fait une visite au général Cavaignac ; il se justifie d'avoir donné sa souscription au comité de la rue de Poitiers ; il se justifie d'avoir abandonné le suffrage universel ; bref, il se justifie sur toutes choses, et cela avec des allures si contrites, avec un tel air d'humilité et de repentance, qu'il faudrait avoir été nourri par une tigresse d'Hyrcanie, pour n'en être pas touché.

Et cependant, la *Voix du Proscrit* se montre inexorable ! La *Voix du Proscrit* n'accueille la justification de M. de Girardin que par un redoublement d'injures. Elle fait pis. Elle reprend en sous-œuvre la biographie de M. de Girardin, dans la vieille édition du *National*, et elle la raconte avec le style qui lui est propre. Rien n'est oublié dans cette fangeuse diatribe, ni la subvention au *Panthéon littéraire*, ni les

souvenirs de la coalition de 1839, ni les offres de services du rédacteur en chef de la *Presse* au gouvernement provisoire, ni ses « conseils au dictateur de l'état de siège ». C'est Dumouriez peint par Marat.

M. de Girardin n'est-il pas, en effet, le Dumouriez du journalisme, aux défilés de l'Argonne près ? Ne ressemble-t-il pas un peu à ce hardi et ingénieux aventurier qui donnait à Louis XVI des conseils de serviteur et d'ami, et qui s'en allait ensuite aux Jacobins, coiffé d'un bonnet rouge ? Mais il faut le dire, à l'honneur de Dumouriez, Marat lui fit horreur, et il dédaigna d'écrire à l'*Ami du Peuple* pour justifier sa conduite. M. de Girardin ne doit-il pas regretter aujourd'hui de n'avoir pas suivi l'exemple de Dumouriez ?

La *Voix du Proscrit* ne consacre pas moins de deux articles à M. de Girardin, plus un paragraphe de sa *Chronique*. Comme ce paragraphe nous concerne un peu aussi, nous le reproduisons :

« Un mot d'abord sur une question déjà traitée dans ce numéro : répondant à l'heureuse initiative de M. de Girardin, la *Patrie* nous met très positivement sur la sellette comme auteurs du 10e bulletin, à propos duquel tant de bruit s'est fait dans les journaux de toutes les réactions. Nous ne répondrons pas à la *Patrie* ; nous avons déjà trop fait en répondant à M. de Girardin ; les insinuations de l'un, les accusations de l'autre ne sont pas à la hauteur de notre talon. »

Ceci ne saurait nous offenser, car nos insulteurs nous ont surabondamment prouvé, le 13 juin, qu'ils savaient, au besoin, lever haut le talon ; mais qu'en doit penser M. de Girardin ? Est-il assez humilié ? Lui a-t-on jeté assez d'outrages et d'ignominies à la face ? Dumouriez ne doit-il pas être bien las de porter le bonnet rouge ?

Sur la criminalité des mineurs en France

[6 mai 1851.]

On a dû remarquer dans notre statistique parisienne du mois de mai, le nombre effrayant des mineurs et des récidivistes qui ont été mis en état d'arrestation. Sur 1813 individus arrêtés, on ne compte pas moins de 541 mineurs ; 571 récidivistes pour délits, 59 pour crimes. Il y a 43 arrestations pour bans rompus ; 12 pour délits politiques, dont 8 garçons mineurs ; 234 pour délits divers, dont 80 garçons mineurs ; 44 pour escroquerie, dont 13 garçons mineurs ; 165 pour rébellion, dont 39 garçons mineurs ; 497 pour vagabondage, dont 185 garçons mineurs ; enfin 329 arrestations pour vols dont 106 garçons mineurs et 12 petites filles.

Ainsi, d'après cette statistique, les mineurs compteraient pour *un tiers* environ dans le nombre des individus arrêtés. Paris forme, à la

vérité, une exception dans les tables de la criminalité française. Le vice y mûrit plus vite, le crime y est plus précoce qu'en aucun autre endroit de France. C'est une serre chaude où les passions, bonnes ou mauvaises, se développent avec une rapidité presque fébrile. À vingt ans, on est plus corrompu à Paris, qu'on ne l'est à trente dans beaucoup de provinces. Néanmoins, cette proportion effrayante des délits ou des crimes commis par les mineurs, ne doit-elle pas nous donner à réfléchir ? N'y a-t-il point là une menace redoutable pour l'avenir ?

Nous nous occupons actuellement beaucoup de politique. Nous employons la plus grande partie de notre temps à discuter soit sur les principes du gouvernement, soit sur les hommes qui nous gouvernent ou qui ont envie de nous gouverner. Ces discussions ont leur utilité, sans doute. Mais ne ferions-nous pas bien de nous préoccuper un peu aussi de cette hideuse gangrène du crime, qui gagne notre société et qui semble, de préférence, s'attacher aux générations nouvelles ?

Ne ferions-nous pas bien de nous enquérir des causes qui amènent ces mineurs, ces enfants, sur les bancs de la police correctionnelle, et, plus tard, presque infailliblement, sur les bancs de la cour d'assises ? Est-ce la misère et l'abandon ? Et alors pourquoi sont-ils misérables et abandonnés ? À qui la faute ? Est-ce le défaut d'une éducation morale et religieuse ? Et alors, pourquoi cette lacune dans l'éducation des masses ? Comment se fait-il que chez un peuple qui se vante d'être le plus civilisé de la terre, on rencontre des sauvages qui ignorent les premières notions du devoir, qui ignoreraient même le nom de Dieu, si on ne leur avait appris à le blasphémer ? Encore une fois, à qui la faute ?

Nous sommes naturellement idéologues en France ; nous nous occupons volontiers des principes et des idées. Ce n'est pas un mal, car le monde moral et la société elle-même sont gouvernés par des principes. Dieu même a ses lois, disait Montesquieu, à plus forte raison la société ! Mais nous ne nous souvenons pas assez que les principes doivent naître de l'observation des faits. Nous manquons du sens de l'observation, et de là vient que souvent nos conclusions sont fausses, de là vient que la plupart de nos principes, même les plus vantés, même ceux qui nous ont coûté le plus de sang et de larmes, ne sont pas des principes. Efforçons-nous donc, avant tout, d'observer les faits sociaux, car il y a urgence. Recherchons attentivement, patiemment les causes du mal dont les effrayants symptômes éclatent à tous les regards.

Laissons de côté les disputes de la scolastique politique, et occupons-nous un peu plus d'étudier nos tristes maladies sociales. Qu'importe, après tout, que la France ait à sa tête un président ou un roi, si

la France est malade, si la France est atteinte dans ses œuvres vives ? Le mal existait déjà il y a trois ans. Il n'est donc pas uniquement politique. Il a des causes morales et économiques. Étudions-les, et sachons les découvrir, sinon, nous le craignons bien, les plus belles et les meilleures solutions politiques seront impuissantes à espérer notre salut.

Sur le renouvellement de l'income-tax en Angleterre

[8 mai 1851.]

Battu encore une fois sur un amendement de M. Hume, le ministère anglais n'a pas voulu cependant céder la place à ses adversaires. Dans la séance de la chambre des communes du 5, lord John Russell a déclaré qu'il acceptait l'amendement de M. Hume, portant que l'*income-tax* ne serait renouvelée que pour un an, et qu'une enquête serait faite dans l'intervalle pour asseoir plus équitablement cette taxe. Lord John Russell n'a apporté qu'une seule réserve à son consentement : savoir, que l'income-tax ne recevrait aucune modification pendant la durée de l'exercice. L'auteur de l'amendement, M. Hume, a adhéré à cette réserve, après quoi la chambre a adopté à une majorité considérable la première clause du bill de la taxe du revenu.

Personne ne se souciait, il faut le dire, de voir s'ouvrir une crise ministérielle. Les protectionnistes hésitent à assumer sur eux la responsabilité de la direction des affaires publiques, et d'un autre côté, les libéraux éprouveraient de sérieuses difficultés à former un cabinet en dehors de l'administration actuelle. Le ministère Russell est donc le seul possible, en présence de l'hésitation, de la lassitude ou de la division des partis, et c'est là ce qui fait sa force ! C'est là ce qui lui permet de supporter tant d'échecs partiels, sans être obligé d'abandonner la partie. Ce rôle est peu glorieux, sans doute, mais il a son utilité, et nous voyons dans les journaux anglais que les hommes d'affaires de la Cité savent gré à lord John Russell de l'abnégation et du tact dont il a fait preuve en s'y résignant.

Sur les remises faites par les patrons aux ouvriers

[9 mai 1851.]

Frappés de l'abus des avances que les patrons ont pris la mauvaise habitude de faire aux ouvriers, MM. Lanjuinais et Seydoux ont proposé de limiter désormais à trente francs le maximum des avan-

ces qui pourraient être inscrites sur les livrets. Cette inscription n'empêchera pas l'ouvrier de quitter l'atelier, si bon lui semble. Seulement, son nouveau patron sera tenu, en ce cas, de retenir successivement, par dixièmes, le montant de la dette inscrite, et de le remettre au créancier. Rien de plus équitable assurément : c'est le régime de l'inscription hypothécaire appliqué au travail ; c'est le *travail futur* transformé en gage et servant de caution ou de garantie de prêt. On aurait dû croire que les socialistes, grands organisateurs du crédit, comme on sait, ne manqueraient point de donner leur approbation à ce régime. Cependant M. Nadaud a fait hier une attaque à fond contre le livret. Selon M. Nadaud, le livret est la principale cause de la misère des travailleurs ; le livret est l'instrument « à l'aide duquel le capital et la féodalité financière tiennent le travailleur en servage », le livret est vexatoire, le livret est inique, le livret est avilissant ! Supprimez le livret, et les ouvriers recouvreront leur liberté, et, avec elle, les moyens de se soustraire aux « minorités qui les exploitent ».

Tout cela a été débité avec un aplomb imperturbable. M. Nadaud était sûr de son fait ! Nous prendrons toutefois la liberté de poser une simple objection à l'honorable représentant de la gauche. En Angleterre et en Irlande le livret n'existe pas ; comment donc se fait-il que la condition des ouvriers anglais ne soit guère meilleure, et que la condition des ouvriers irlandais soit plus mauvaise que celle des ouvriers français ? Si le livret était un instrument d'oppression entre les mains des entrepreneurs d'industrie, est-ce que la condition des ouvriers, dans les pays où le livret existe, ne devrait pas être exceptionnellement mauvaise ? Et si le livret était avilissant, comme l'a prétendu encore M. Nadaud, est-ce que les ouvriers français, qui le subissent depuis un demi-siècle, ne devraient pas être plus avilis, plus dégradés que les ouvriers de l'Angleterre ou de l'Irlande ?

En réalité, les livrets n'exercent aucune influence appréciable sur la fixation des salaires. On peut affirmer aussi qu'ils présentent des avantages réels aux ouvriers. D'abord, ils lui épargnent les frais d'un passeport, car le livret est un passeport permanent et gratuit. Ensuite, ils lui donnent les moyens de constater sans frais l'état de ses services industriels ; ils constituent de véritables *certificats de travail*, et enfin ils lui permettent d'emprunter, sans frais, en consignant pour gage son travail futur.

Ce sont là des avantages sérieux, avantages dont MM. Salmon et Loyer ont su parfaitement faire ressortir l'importance. Nous espérons donc que l'Assemblée pensera avec eux, n'en déplaise à M. Nadaud, que le meilleur moyen de perfectionner la législation des livrets ce n'est pas précisément de les supprimer.

Sur les conventions faites entre maîtres et domestiques

[10 mai 1851.]

Deux propositions relatives aux conventions entre les maîtres et les domestiques ont été soumises à l'Assemblée : l'une par MM. Nadaud et Gilland ; l'autre par MM. Heurtier et Riché. M. Nadaud et ses collègues de la gauche demandent l'abrogation de l'article 1781 du Code civil, qui attache une présomption légale de vérité à l'*affirmation* ou au serment du maître sur le montant des gages. MM. Heurtier et Riché demandent, au contraire, le maintien de l'article 1781 ; mais, en même temps, ils proposent de faire constater, au moyen d'un livret, les conventions entre les maîtres et les domestiques. En cas de contestation, le domestique sera tenu de produire son livret. S'il ne le produit point, il sera censé avoir suivi la foi du maître, et la contestation sera jugée d'après les prescriptions de l'article 1781.

M. Nadaud et ses collègues reprochent à l'article 1781 d'être contraire au principe de l'égalité devant la loi ; de supposer *à priori* que la parole du maître doit être crue plutôt que celle du domestique. À quoi la commission, qui conclut au maintien de l'article, oppose diverses considérations puisées dans l'intérêt de la paix des familles.

« Nos codes, dit notamment M. Riché, rapporteur de la commission, nos codes sont remplis de telles présomptions légales, établies, soit pour obvier à la difficulté ou au péril des preuves, soit pour restreindre l'arbitraire du juge, soit pour éviter ou terminer les procès, ou inspirées tantôt par une suspicion légitime, tantôt par une confiance nécessaire.

À défaut d'un acte authentique ou sous seing privé, inusité dans les relations de maîtres avec les auxiliaires de leur ménage ; en présence des incertitudes et des dangers d'une preuve testimoniale ; dans la crainte de laisser au juge, souvent unique, un pouvoir trop arbitraire, sous le nom de présomptions abandonnées à sa prudence, ou sous la forme d'une délation de serment à la partie que ce juge choisirait — la loi s'est chargée elle-même de déférer ce serment.

Elle a choisi celle des parties dont l'éducation, le plus souvent supérieure, semble promettre le sentiment le plus élevé de la fausseté du serment, conséquence qu'on ne peut nier sans abdiquer l'honneur d'être partisan des lumières ; celle des parties qui, habituellement plus connue dans le pays que l'autre, attachée à ce pays par une résidence plus fixe, doit hésiter le plus à échanger sa considération contre le bénéfice d'un parjure ; celle des parties qui, ayant en géné-

ral des besoins moins pressants que l'autre, peut être présumée moins accessible à de mauvaises tentations.

Telles sont les considérations qui, de concert avec l'intérêt de la paix des familles, ont déterminé le législateur éclectique et libre de préjugés qui a fait le Code de l'an XII, à emprunter l'art. 1781 à la jurisprudence précédente. »

Ces considérations ont évidemment une certaine force. Il serait à craindre, en effet, qu'en supprimant la présomption légale, on ne rendît fort difficile le jugement des différends qui peuvent survenir entre les maîtres et les domestiques au sujet de la quotité et du paiement des gages.

Au reste, il est à regretter que la solution de cette question, qui intéresse une classe nombreuse de la population, n'ait pas été précédée d'une enquête. Avant d'abroger ou de modifier une loi existante, on devrait toujours, ce nous semble, s'enquérir des effets de l'application de cette loi ; examiner quels en sont les avantages et les inconvénients pratiques. C'est ainsi qu'on a coutume de procéder en Angleterre, surtout lorsqu'il s'agit de questions qui affectent directement les intérêts de la classe ouvrière, et l'on y trouve un double avantage. D'abord on juge chaque question avec connaissance de cause ; ensuite on échappe au reproche d'injustice, ou de partialité intéressée en faveur de telle ou telle classe ; reproche que « les novateurs » ne manquent jamais d'adresser à ceux qui repoussent leurs plans.

Nous croyons donc qu'avant de résoudre définitivement la question des livrets des domestiques, aussi bien que celle des livrets des ouvriers, l'Assemblée agirait sagement en ordonnant une enquête à la manière anglaise. C'est un procédé assez lent sans doute, mais si nos lois se faisaient avec un peu plus de lenteur, où donc serait le mal ?

Sur le gouvernement direct

[12 mai 1851.]

Il y avait dans la Constitution de 1793 un article ainsi conçu :

« Le peuple souverain est l'universalité des citoyens français ;

Il délibère sur les lois,

Le corps législatif *propose* des lois et rend des décrets.

Les lois doivent être *acceptées* par le peuple. »

La Constitution de 1793 ne fut, comme on sait, jamais mise en vigueur. Ses auteurs eux-mêmes convenaient qu'elle était inapplicable. Ils l'avaient bâclée en quinze jours, pour satisfaire les dépar-

tements, à qui l'on avait formellement promis une Constitution, et à qui l'on ne donnait que la dictature. Mais à peine fut-elle votée, qu'on s'empressa d'en ajourner l'exécution jusqu'à la paix. Elle demeura donc à l'état de simple utopie politique.

Eh bien ! c'est à cette conception chimérique des législateurs de 1793, que nos Montagnards sont en train de revenir. La Constitution de 1793 portait que les lois devaient être acceptées par le peuple lui-même, c'est-à-dire que le peuple serait son propre législateur comme il l'était à Athènes et à Rome. Nos Montagnards n'ont pas manqué de prendre feu pour cette belle invention renouvelée des Grecs et des Romains, et ils s'en vont partout enseignant la doctrine du « gouvernement direct ».

Trois docteurs, MM. Ledru-Rollin, Considérant et Rittinghausen[1] se sont chargés de formuler cette doctrine. M. Ledru-Rollin, qui est le moins radical des trois, admet encore une distinction entre les lois qui sont votées par le peuple et les décrets qui sont votés par l'Assemblée. Seulement, il n'entreprend pas de montrer en quoi une loi diffère d'un décret. Il laisse dans une complète et salutaire obscurité ce point important. M. Rittinghausen, en sa qualité de docteur allemand, se montre infiniment plus radical. Il n'établit aucune distinction entre les lois et les décrets, et il déclare que lois ou décrets, tout devra être discuté et voté directement par le peuple. Il y aura bien, à la vérité, une assemblée de délégués ou de commissaires, mais elle ne servira qu'à compter les votes et à proclamer les résultats collectifs du scrutin populaire. Le peuple sera, sans intermédiaire aucun, son propre législateur ! M. Considérant se trouve dans un juste-milieu entre M. Ledru-Rollin et M. Rittinghausen ; toutefois il n'hésite pas à déclarer, foi de phalanstérien, que le régime représentatif n'est qu'une vraie « filouterie ». D'où il résulte naturellement que, de son propre aveu, M. Victor Considérant, ancien *représentant du peuple*, n'est qu'un vrai « filou ».

Cependant, les docteurs du gouvernement direct ont rencontré des contradicteurs dans leur propre parti. Ça été d'abord M. de Girardin, qui s'est efforcé de leur démontrer toute la folie de leur conception. Il ne s'agit pas du tout, leur a dit M. de Girardin, de savoir comment on légiférera, il s'agit de savoir comment on simplifiera, car, sachez-le bien, de nos jours, simplifier c'est gouverner ! Or, en confiant le gouvernement de la France à un maire et à deux adjoints,

[1] Moritz Rittinghausen (1814-1890), théoricien de la démocratie directe, qu'il venait de présenter en long dans une série de trois articles donnés à la *Démocratie pacifique*. En 1848 et 1849, il avait été l'un des rédacteurs de la *Neue Rheinische Zeitung* de Karl Marx.

surveillés par une commission nationale de onze membres, il est évident que je *simplifie*, tandis que vous autres, en établissant 37 000 assemblées nationales au lieu d'une, vous *compliquez*. Donc vous êtes dans le faux. Tranchons le mot, vous pataugez misérablement, et moi, moi seul, entendez-vous bien, je suis dans le vrai. — Après M. de Girardin, les promoteurs du gouvernement direct ont rencontré un autre adversaire non moins redoutable, mais beaucoup plus inattendu, à coup sûr. Ils ont été attaqué par M. Louis Blanc. Dans une brochure qui vient de paraître sous ce titre appétissant : *Plus de Girondins*, M. Louis Blanc démolit à tours de bras la théorie de ses frères et amis MM. Ledru-Rollin, Considérant et Rittinghausen. Et, nous devons le dire, la thèse que soutient M. Louis Blanc est, cette fois, tout à fait irréprochable. Il nous paraît impossible que les promoteurs du gouvernement direct résistent au formidable assaut qu'il leur livre.

Vous prétendez, dit-il à M. Considérant, vous prétendez que la souveraineté ne peut se déléguer ; que la délégation n'a été, jusqu'à présent, qu'une escroquerie perpétuelle ; que le peuple doit faire ses affaires lui-même. Mais s'il en est ainsi, si le peuple ne peut déléguer aucun des pouvoirs qui constituent sa souveraineté, il sera donc tenu d'exercer lui-même, en masse, toutes les fonctions du gouvernement ? Chacun sera donc obligé d'être son administrateur, son juge, son sergent-de-ville, voir même son ambassadeur ? N'est-ce pas absurde ?

Mais, citons textuellement, afin de n'être point accusés de falsifier la pensée de notre auteur :

« Vous me demandez, dit M. Louis Blanc, pourquoi tout le monde ne travaillerait pas aux lois ? À mon tour, je vous demande pourquoi tout le monde ne se mêlerait pas de les interpréter et de pourvoir à leur exécution ? Si, en vertu du dogme de la souveraineté, tout le monde doit être juge, tout le monde doit être administrateur ; et cette conséquence est d'autant plus légitimement déduite de votre système, qu'interpréter la loi c'est la faire une seconde foi ou la refaire, et que, selon la manière dont on l'applique, on lui donne la vie ou la mort.

… Le tort des auteurs qui, dans ce moment, se prononcent en faveur de ce qu'ils nomment la législation directe, vient de ce qu'ils n'ont pas remarqué que, dans un régime démocratique, la confection des lois correspond à une *fonction*, laquelle doit être régie comme toutes les autres fonctions sociales par le principe de la *division du travail*. »

Ce qui signifie que le citoyen, membre du souverain, n'est pas plus tenu de faire lui-même ses lois, que de fabriquer de ses propres

mains ses bottes ou ses habits ; qu'en les faisant lui-même, il s'exposerait à les faire fort mal et à perdre à cette besogne un temps précieux ; en conséquence qu'il doit confier cette fonction particulière aux hommes qu'il juge les plus capables de la bien remplir. Tout ce que doit faire le peuple souverain, dit M. Louis Blanc, c'est de choisir ses représentants, parce que c'est la seule chose qu'il puisse bien faire. Et à l'appui de son opinion, M. Louis Blanc invoque l'autorité d'un des théoriciens de la bourgeoisie, Montesquieu.

« Le peuple, dit Montesquieu, le peuple est admirable pour choisir ceux à qui il doit confier quelque partie de son autorité. Il n'a qu'à se déterminer par des choses qu'il ne peut ignorer et par des faits qui tombent sous les sens. Il sait très bien qu'un homme a été souvent à la guerre, qu'il y a eu tels ou tels succès ; il est donc très capable d'élire un général. Il sait qu'un juge est assidu, que beaucoup de gens se retirent de son tribunal content de lui, qu'on ne l'a pas convaincu de corruption, en voilà assez pour qu'il élise un préteur. Il a été frappé de la magnificence ou des richesses d'un citoyen, cela suffit pour qu'il puisse choisir un édile. Toutes ces choses sont des faits dont il s'instruit mieux dans la place publique, qu'un monarque dans son palais. Mais saura-t-il conduire une affaire, connaître les lieux, les occasions, les moments, en profiter ? Non il ne le saura pas. » [1]

M. Louis Blanc conclut donc avec Montesquieu que le peuple ne doit pas faire ses affaires lui-même, PARCE QU'IL N'EST PAS CAPABLE de les bien faire ; qu'il doit se borner uniquement à nommer ceux qui doivent les faire pour lui. Encore, M. Louis Blanc ne va-t-il pas, dans ce sens, aussi loin que Montesquieu, qui va, en effet, beaucoup trop loin. M. Louis Blanc n'admet point, par exemple, que le peuple soit « toujours admirable » dans ses choix ; il croit même que le peuple se trompe souvent, et il explique parfaitement, qui le croirait ? pourquoi le peuple se trompe.

« Car enfin, dit-il, laissant là les formules sonores et vides, laissant là tout appel à ce sentiment de l'orgueil collectif, toujours facile à égarer, interrogeons la réalité des choses. Est-ce qu'il fait grand jour maintenant dans les esprits ? Est-ce que les flambeaux sont devenus inutiles sur la route de l'humanité en marche ? Est-ce que, à part les peuples des principales villes, le gros de la population en France n'est pas plongé dans l'ignorance ? Est-ce que les habitants des campagnes ne vivent point par milliers sous l'empire de préjugés aussi funestes qu'opiniâtres ? Est-ce qu'il n'est pas mainte commune où, parmi les conseillers municipaux, plusieurs savent à peine lire ? »

[1] *Esprit des Lois*, liv. II, chap. 2. (Note de Molinari.)

Il est bien évident qu'un peuple ainsi plongé dans l'ignorance serait complètement incapable de faire ses lois lui-même ; car c'est tout au plus, d'après M. Louis Blanc, s'il est capable de nommer ceux qui sont chargés de les faire pour lui ou de les exécuter.

M. Louis Blanc parle d'or, n'est-il pas vrai ? Il a mille fois raison contre MM. Ledru-Rollin, Considérant et Rittinghausen. Une fois en sa vie il a rencontré la vérité ! Mais nous croyons aussi qu'en la rencontrant, il s'est joué à lui-même un assez mauvais tour. Il n'a pas examiné l'origine de la doctrine qu'il oppose avec succès aux partisans du gouvernement direct. Il n'en a pas non plus calculé la portée. Or, quelle est cette doctrine des théoriciens de la bourgeoisie, à commencer par Montesquieu et à finir par M. Guizot et les « burgraves » auteurs de la loi du 31 mai ? C'est la doctrine de la capacité ou de la raison substituée au nombre : c'est pour tout dire, en un seul mot, la doctrine des *doctrinaires*. Et cette doctrine, qui met la capacité, les lumières avant le nombre, elle va non pas à l'extension, mais à la limitation du suffrage. C'est la doctrine du suffrage restreint !

M. Louis Blanc ne manquera pas, certainement, de s'insurger contre un tel rapprochement ; il ne voudra à aucun prix nous accorder que la doctrine qu'il oppose, avec tant de raison et de succès, à MM. Ledru-Rollin, Considérant, Rittinghausen, soit la même doctrine en vertu de laquelle nos « Burgraves » ont restreint le suffrage universel ; mais, qu'il le veuille ou non, *cela est*, et il ne nous sera pas difficile de le lui prouver.

En effet, si comme l'affirme avant tant de perspicacité et de raison M. Louis Blanc, la confection des lois est une *fonction* que le peuple ne soit pas apte à remplir lui-même et dont il puisse se dessaisir sans abdiquer sa souveraineté, il résulte de là, d'abord, que cette fonction doit être confiée à des hommes spéciaux, — ceci en vertu du principe de la *division du travail* [1] ; ensuite que ces hommes spéciaux doivent être aussi éclairés que possible, aussi capables que possible de bien remplir leur mission, — ceci dans l'intérêt du peuple, qui est tenu de se soumettre à la loi. Or, il se peut sans doute que le peuple soit capable de nommer de tels législateurs ; mais il se peut aussi qu'il en soit incapable. Il se peut que le peuple soit assez ignorant pour ne pas savoir discerner un bon législateur d'avec un mauvais. Il se peut qu'il nomme « des conseillers municipaux qui ne sachent pas lire »[2] et à plus forte raison des législateurs qui n'entendent rien à la confection des lois ! Mais si cette dernière éventualité se réalise, si le peuple se trompe dans ses choix, s'il nomme des législa-

[1] *Plus de Girondins*, p. 33. (Note de Molinari.)
[2] *Plus de Girondins*, p. 39. (Note de Molinari.)

teurs ignorants et incapables, des gens à qui l'on puisse dire : soyez plutôt maçons ! n'en résultera-t-il pas évidemment les plus grands maux pour la société ? Les plus terribles calamités, les périls les plus redoutables ne menaceront-ils pas incessamment cette société, abandonnée à des guides inhabiles ?

Alors, nous le demandons, le peuple, qui est toujours la première victime, et la victime la plus à plaindre des tourmentes politiques, le peuple, après avoir renoncé à faire ses affaires lui-même, eu égard à son incapacité reconnue, n'agira-t-il pas avec sagesse en renonçant de même à nommer ses législateurs ? N'agira-t-il pas conformément à ses vrais intérêts, en se dessaisissant de ce droit en faveur d'une classe de citoyens plus capables qu'il ne l'est lui-même de faire de bons choix ? Ou s'il hésite à abandonner tout à fait son droit, ne fera-t-il pas bien de choisir lui-même des hommes intelligents, *capables*, à qui il conférera la mission de nommer pour lui des législateurs ? Dans le premier cas, ce sera le suffrage restreint, avec la limite du cens électoral ou toute autre limite ; ce sera le suffrage comme le comprennent les doctrinaires et les burgraves, M. Guizot et M. de Montalembert ; dans le second cas, ce sera le suffrage à deux degrés comme le comprend et l'enseigne la *Gazette de France*.

Voilà où mène la doctrine que M. Louis Blanc a eu l'insigne imprudence d'opposer aux partisans du gouvernement direct ! Voilà dans quel affreux guêpier réactionnaire l'auteur du petit livre de l'*Organisation du travail* est tombé en voulant prouver, et en prouvant en effet avec une logique triomphante, à MM. Ledru-Rollin, Considérant et Rittinghausen que le peuple est parfaitement incapable de se gouverner lui-même, partant qu'il doit se laisser conduire par les hommes qui connaissent « le métier du gouvernement ».

Aussi, vers la fin de sa brochure, notre doctrinaire sans le savoir se montre-t-il bien quelque peu inquiet sur la manière dont son argumentation sera prise, et jure-t-il ses grands dieux qu'il n'a aucune envie de porter atteinte au suffrage universel. Mais MM. Ledru-Rollin, Considérant, Rittinghausen, ne sont pas hommes à prendre le change sur ce point. M. Louis Blanc les a méchamment qualifiés de Girondins ; à leur tour, ils sauront bien lui prouver qu'il n'est, au fond, qu'un doctrinaire, pis encore, un Burgrave !

Sur un message de M. Mazzini

[16 mai 1851.]

On sait que les réfugiés de Londres ont organisé deux vastes comités révolutionnaires. L'un des comités est destiné à révolutionner

l'Europe en général ; l'autre a reçu la mission plus circonscrite de faire triompher la cause de la démagogie en Italie. Dernièrement, un emprunt a été émis au nom du comité italien. Cet emprunt a été couvert principalement en Angleterre et en Italie. En Angleterre, M. Mazzini et ses amis ont trouvé leurs principaux souscripteurs parmi les membres du clergé anglican, mécontent de « l'agression papale ». En Italie, les coupons de l'emprunt ont été placés surtout chez des bourgeois *conservateurs*.

Le correspondant du *Times* expliquait récemment ce fait d'une manière assez curieuse. En souscrivant à l'emprunt Mazzini, disait-il, les bourgeois italiens ont voulu *s'assurer* contre les risques d'une nouvelle invasion de la démagogie. C'est un gâteau qu'ils ont jeté au Cerbère de la révolution pour désarmer sa colère. Le calcul est curieux assurément, et il est bien digne des compatriotes du bourgeois Cassandre. Nous doutons toutefois que Cerbère se contente de si peu, et nous craignons fort que les conservateurs italiens ne s'aperçoivent un peu tard que la poltronnerie est un mauvais calcul.

Quoi qu'il en soit, l'emprunt Mazzini a été couvert. Cinq millions ont été versés, dit-on, à l'agence générale de Londres. L'emprunt est exclusivement destiné à révolutionner l'Italie ; mais on n'ignore pas que tous les révolutionnaires sont frères comme toutes les révolutions sont sœurs. M. Mazzini, qui est président du comité italien, n'hésitera pas à prêter à M. Mazzini, membre du comité européen, les sommes nécessaires pour encourager l'industrie démagogique sur n'importe quel point de l'Europe, en France, en Allemagne, en Hongrie ou ailleurs. Il ne s'agit que de savoir où la révolution peut commencer avec le plus d'utilité et d'efficacité pour la cause démagogique.

C'est afin de s'éclairer sur ce point important, que le Maître-Jacques du comité européen et du comité italien, vient de faire *incognito* une grande tournée sur le continent. M. Mazzini a séjourné principalement en Suisse, où il a reçu les rapports des agents de sa propagande dans les diverses parties du continent. D'après ces rapports, il a adressé au comité central un *Message* sur la situation des différents États de l'Europe.

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui cette pièce, où se révèlent les desseins et les espérances de la Démagogie européenne. Comme le remarque le *Journal des Débats*, la forme en est plus modérée que celle des fameux bulletins du *Comité central* de Paris, mais le fond est le même. Destruction de tous les gouvernements établis et de toutes « les vieilles formes sociales », « remaniement complet de la société » : voilà le but que poursuivent M. Mazzini et ses amis, voilà l'idée qu'ils veulent réaliser de gré ou de force. « Une société

organisée contre nature, dit l'auteur du Message, meurt livrée à elle-même ; et nous sommes, d'ailleurs, des médecins très propres à faciliter et à précipiter sa mort. » Or, le médecin en chef vient de tâter le pouls au malade, et il constate avec bonheur que le mal fait des progrès foudroyants sur toute la surface de l'Europe. La situation de la France l'a particulièrement charmé :

« J'ai lieu d'être satisfait de la France. Dans ce grand pays, la doctrine de l'avenir prospère, et les détestables efforts des partis qui se disputent un pouvoir qu'aucun d'eux ne saurait conserver secondent et favorisent nos progrès et nos conquêtes. La Providence se sert de ces mêmes partis ; elle trouve dans leurs tentatives des moyens de convaincre de plus en plus les peuples de la caducité des vieilles formes et de les préparer à l'application prochaine de nos formes nouvelles. Les essais que font quelques-uns des ministres du pouvoir éphémère qui gouverne aujourd'hui la France, pour fortifier ces formes afin de les faire durer, ces essais sont des symptômes rassurants de l'aveuglement du pouvoir : ils entretiennent une fermentation salutaire qui s'étend incessamment et qui nous promet dans un terme prochain une heureuse conclusion. L'enseignement de nos principes et l'activité de nos amis, que je n'ai pas besoin de vous désigner nominativement, fondent un terrain merveilleusement préparé par nos adversaires même. L'œuvre réussit ; elle obtient un succès qui dépasse nos espérances les plus hardies. Je ne dois pas entrer dans de plus amples détails sur ce qui concerne ce beau pays. De tous temps la France a été appelée à marcher à la tête des nations du continent et à remporter par son énergique intelligence des victoires bien autrement signalées que celles qu'elle a jamais dues à sa valeur et à ses armes. »

Ailleurs, les affaires de la démagogie ne vont pas trop mal non plus : « Le travail de décomposition se poursuit, dit-il, dans ce grands corps. » En Suisse, les dangers qui menaçaient naguère ce pays ont été conjurés par la sage direction qu'on est parvenu à faire prendre au gouvernement français. » Quelle direction ? En Allemagne, « tous les gouvernements, dont il ne faut pas excepter la Prusse, travaillent pour nous. » En Prusse, on a *malheureusement* commis la faute d'imposer au gouvernement des doctrines constitutionnelles ; mais on peut beaucoup espérer des susceptibilités nationales de ce pays. En Autriche, il faut s'attacher surtout à raviver et à fomenter les jalousies et les querelles des diverses nationalités qui composent ce vaste empire.

On voit que notre médecin connaît les poisons qui s'adaptent le mieux au tempérament de ses malades. Il connaît et il signale le moyen de les tuer le plus promptement possible. En France, comme

on l'a vu plus haut, le poison sur lequel il compte le plus, c'est la division des partis qui se disputent le pouvoir.

Tâchons donc de faire notre profit de la leçon que nous donne encore une fois ce docteur ès-révolutions. Que les fractions diverses du parti de l'ordre se pénètrent bien de cette vérité qu'il s'agit bien moins aujourd'hui de se quereller sur les « formes » du gouvernement, que de défendre tout gouvernement, toute société ! Qu'elles évitent aussi de se disputer incessamment le pouvoir si elles ne veulent le voir tomber aux mains des *démagogues unis* du continent ! Qu'elles s'efforcent de s'entendre, de s'unir à leur tour contre l'ennemi commun, sinon, qu'elles prennent garde aux terribles médicaments dont les menace le docteur Mazzini.

Sur les chartistes de Manchester

[17 mai 1851.]

Les chartistes de Manchester viennent de protester solennellement contre le manifeste de la convention chartiste de Londres. On sait que ce manifeste n'était autre chose qu'un résumé des doctrines et des maximes des socialistes français. M. Louis Blanc, M. Cabet, M. Proudhon et plusieurs autres socialistes de moindre farine en avaient fait tous les frais. Mais il paraît que cette importation française n'a pas été du goût des chartistes de Manchester. Dans leur contre-manifeste, ceux-ci ne dissimulent aucunement le dégoût et le mépris que leur inspirent les doctrines de nos socialistes.

« On a fait récemment des efforts, disent-ils, pour rattacher une espèce de socialisme batal (moungrel socialism) au chartisme. Cette notion a été empruntée à l'école parisienne des philosophes. En Angleterre il nous suffit que le gouvernement s'occupe de ses affaires : nous voulons qu'on nous laisse nous occuper des nôtres sans interruption, le moins possible, par l'intervention si officieuse du pouvoir de centralisation. Nous reconnaissons que le monde civilisé doit beaucoup au génie français sous une foule de rapports ; mais nous n'avons rien trouvé dans les économies sociales de la France que nous voulussions adopter comme modèle dans nos habitudes administratives.

Tout en étant favorables aux droits sociaux, nous ne croyons pas au droit du gouvernement de les régler, et nous sommes tout à fait opposés au projet d'ajouter des plans de reconstruction de la société, à une mesure purement politique comme la charte. Nous comprenons et nous approuvons les associations où le capital, le talent et le travail de tous sont combinés ; où chacun a droit à une part propor-

tionnelle au capital et au travail qu'il peut employer pour augmenter le fond général de la société. Ce principe ne s'attaque pas à celui de la propriété individuelle et du droit personnel que nous regardons comme la loi fondamentale et la base de la société. »

Les chartistes de Manchester ne se contentent pas de répudier les doctrines immorales et anti-économiques des chartistes français ; ils s'efforcent aussi de mettre le peuple en méfiance contre les orateurs de clubs qui l'excitent contre les classes supérieures. Ces Catilinas de carrefour, disent-ils, sont pour la plupart des bourgeois immoraux et ruinés, qui se rabattent sur le peuple pour vivre à ses dépens. Leur intérêt, ajoutent-ils, est de perpétuer la séparation du peuple et des classes supérieures, car si cette séparation cessait, leur influence disparaîtrait, et ils seraient obligés de chercher à gagner honnêtement leur vie. Mais citons, en entier, le passage qui peut trouver son application ailleurs encore qu'en Angleterre :

« L'agitation pour la charte a été jusqu'ici conduite dans un sens tout à fait contraire, selon nous, au goût et à la disposition du peuple : c'est plutôt un défi qu'un appel philosophique au bon sens de la nation ; de là un esprit de ressentiment et d'antagonisme au lieu d'une respectable enquête. Il s'est accrédité une opinion, selon nous bien éloignée de la vérité, consistant à dire que les classes ouvrières pouvaient, à elles seules, faire de la charte une loi, et qu'elles étaient toutes puissantes, leur désir étant une volonté et même un fait accompli. La réflexion et l'expérience nous ont amenés à une conclusion bien différente. Notre conviction intime et profonde est que non seulement les classes ouvrières ne peuvent pas accomplir seules un grand changement politique, mais encore qu'il est fort à désirer que toutes les classes de la société donnent leur sanction à tout changement à effectuer. Autrement, tout changement, au lieu d'être une réforme, aboutirait à l'anarchie, et au lieu d'être gouvernés par l'opinion publique, nous serions dominés par une faction. »

Ne dirait-on pas que l'auteur du contre-manifeste a assisté aux séances de nos clubs ou aux conversations de nos cafés rouges ? Combien ce portrait si frappant des « agitateurs du peuple » compte hélas d'originaux en France ! — Les chartistes honnêtes et modérés de Manchester terminent en déclarant qu'ils protestent contre tout rétablissement des lois-céréales, et qu'ils se rallient pour le reste à l'association instituée à Liverpool pour la réforme parlementaire et financière. Ils demandent spécialement une extension du suffrage, mais ils la demandent pacifiquement, légalement. Signalons encore à l'attention de nos démagogues les deux derniers articles de leur programme :

« 5° Nous désapprouvons l'usage d'un langage violent comme tendant à faire tort à la juste cause de la réforme, et nous recommandons à ceux qui prennent en main la cause des déshérités d'être fermes et hardis dans leurs discours, afin de montrer à nos adversaires que tout en respectant leurs opinions et leurs préventions, nous n'appelons à notre aide pour réclamer nos droits ni la violence ni le crime.

6° L'union étant notre but, nous blâmons la répulsion que l'on affecte pour les classes moyennes, et nous condamnons particulièrement la recommandation faite aux travailleurs de traiter durement la portion des classes moyennes qui demandent des réformes moins étendues que celles que nous voulons, parce que nous pensons que ses intentions sont bonnes et sincères, et nous engageons les classes ouvrières à écouter toutes les opinions avec calme et attention, car c'est le seul moyen qui soit d'accord avec la raison et qui puisse promouvoir les intérêts ou le caractère de la population laborieuse.

THOMAS DUNCOMBE, membre du Parlement. »

Ce contre-manifeste des bons chartistes de Manchester est signé de M. T. Duncombe, membre du parlement, et de M. Alcock, secrétaire de l'Association chartiste. Assurément, si tous les hommes qui réclament des réformes dans l'intérêt des classes ouvrières, les sollicitaient avec ce ton modéré et conciliant, on pourrait s'entendre avec eux. On pourrait examiner en commun et de bonne foi toutes les questions qui intéressent le bien-être des masses. Malheureusement les « bons chartistes » ne sont pas nombreux en Angleterre, et nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'ils passeraient en France pour d'affreux réactionnaires.

Sur la crise ministérielle en Belgique

[19 mai 1851.]

Le ministère belge vient de donner sa démission à la suite d'un simple échec qu'il a éprouvé dans la discussion de la loi sur les successions. Cette loi, dont nous ne saurions du reste approuver le principe, était destinée à fournir au Trésor un supplément de ressources d'environ 3 millions. Elle s'appliquait à tous les capitaux mobiliers ou immobiliers provenant des successions. Dans le premier projet du ministre des finances, les successions directes même se trouvaient grevées d'un droit de 1% ; mais cette disposition avait été retirée pendant la discussion. En revanche, toutes les autres successions et donations demeuraient grevées de droits plus ou moins élevés, selon les degrés de la parenté. Le droit de succession entre frères et sœurs,

par exemple, était porté à cinq pour cent pour la part héréditaire. Les donations aux fabriques d'églises, consistoires, etc., se trouvaient également grevées. Ces diverses dispositions avaient déjà été adoptées, malgré la vive opposition des membres du parti catholique, lorsque le projet tout entier est venu échouer devant un certain article 14 — nombre funeste aux ministères ! — qui exigeait le serment des héritiers, en cas de suspicion légitime. Une partie de la gauche libérale s'est jointe à la droite catholique pour repousser cet article, qui a été rejeté par une majorité de 52 voix contre 39.

Ceci se passait dans la séance du 16. Hier matin 17, le ministère a remis sa démission entre les mains du roi ; et, à deux heures, il s'est rendu dans un comité de la chambre des représentants, où le ministère de l'intérieur a fait la déclaration suivante, au nom du cabinet :

« Le projet de loi en discussion avait pour but, dans sa rédaction primitive, de procurer au Trésor des ressources évaluées à plus de trois millions de francs. Ces ressources devaient être prélevées sur de grandes valeurs immobilières et mobilières qui, en matière de succession, échappent aujourd'hui à l'impôt.

En présence de l'opposition qui s'était manifestée dans la majorité de la chambre contre une disposition principale de la loi, le cabinet, guidé dans l'intérêt du pays par la pensée de maintenir l'unité et le bon accord au sein de l'opinion libérale, avait retiré cette partie du projet, espérant réunir pour les autres dispositions de la loi une majorité suffisante : il éprouve le regret de n'avoir pu atteindre ce but.

Les votes émis par la Chambre, dans la discussion actuelle, ont fait connaître au cabinet qu'il ne lui était pas permis de compter sur le concours de la majorité pour le succès des mesures financières dont le vote lui paraît importer essentiellement à la bonne marche des affaires et aux intérêts du pays.

En conséquence, les membres du cabinet ont cru devoir remettre leur démission entre les mains de S. M.

Nous demandons que les débats sur la loi actuelle ne soient pas continués, et nous nous tenons à la disposition de la chambre pour la discussion des autres projets, sur lesquels des rapports sont préparés, et particulièrement des projets qui présentent un caractère d'urgence. »

Nous ne croyons pas toutefois que la démission du cabinet belge soit définitive. Ce cabinet a obtenu, en effet, jusqu'au vote de la loi de succession, une majorité suffisante dans la chambre des représentants, et il est, à juste titre, populaire dans le pays. Ses deux principaux membres, MM. Rogier, ministre de l'intérieur, et M. Frère, ministre des finances, représentent deux nuances du pari conserva-

teur-libéral et progressiste, qui n'a pas cessé de tenir la tête de l'opinion depuis plusieurs années. M. Rogier représente l'ancien élément conservateur-libéral ; M. Frère est un jeune conservateur progressiste. Les conceptions économiques de ce dernier n'ont pas toujours été heureuses, témoin le projet de loi qui vient d'être retiré sur les successions. Mais à part quelques erreurs économiques, le ministère actuel a des droits sérieux à la reconnaissance de la Belgique, qu'il a su préserver heureusement de l'invasion des doctrines démagogiques. Il a eu le mérite de résister énergiquement aux tentatives insensées des démagogues, et en même temps il a su donner une juste satisfaction aux réclamations populaires. On lui doit notamment la réforme de la législation des céréales, et une réduction intelligente de l'effectif militaire de la Belgique.

Ces mesures, et surtout la ferme volonté qu'il avait manifestée d'entrer dans les voies du progrès économique, l'avaient rendu populaire auprès des masses, tout en lui valant l'appui énergique des conservateurs éclairés. Nous croyons donc que sa retraite serait un malheur réel pour la Belgique, et ce qui le prouve, du reste, c'est qu'elle a été saluée à la fois par les acclamations de l'extrême gauche et de l'extrême droite. L'organe des radicaux, la *Nation*, s'en réjouit notamment comme d'une victoire signalée. Aussi avons-nous l'espoir que le roi des Belges, qui a refusé une première fois la démission de son cabinet à l'époque de la discussion du budget de l'armée, la refusera encore cette fois, et que la Belgique conservera au pouvoir les hommes d'État éclairés qui ont su la préserver des horreurs de la crise révolutionnaire.

Sur la situation des hôpitaux et des hospices

[20 mai 1851.]

M. Ad. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, vient d'adresser à M. le ministre de l'intérieur un rapport important sur l'administration des hôpitaux et des hospices. Ce document offre d'autant plus d'intérêt, qu'aucune statistique complète et détaillée de ce genre d'établissements n'avait encore été dressée. Non seulement on ne connaissait point l'état des ressources et des dépenses d'un grand nombre d'hôpitaux et d'hospices, mais on ne savait pas même exactement quel était le nombre de ces fondations charitables. M. de Watteville a comblé cette lacune, en pu-

bliant le rapport considérable que nous avons sous les yeux, et dont nous allons donner la substance. [1]

Il existe en France 1 133 administrations hospitalières établies dans 1 130 communes. Ces administrations sont ainsi réparties : dans les chefs-lieux de département, 87 ; d'arrondissement, 255 ; de canton, 597 ; dans les communes rurales, 193. Sous le titre de commissions administratives, ces 1 133 administrations dirigent 1 270 établissements, savoir : 337 hôpitaux, 199 hospices, 734 hôpitaux-hospices. (On sait que les *hôpitaux* sont les établissements où les indigents sont traités dans leurs maladies. Les *hospices* sont ceux où l'on entretient les vieillards, les infirmes incurables, les orphelins et les enfants-trouvés. Les *hôpitaux-hospices* participent de ces deux destinations.)

Les départements qui comptent le plus grand nombre d'administrations hospitalières sont : le Vaucluse 44, le Var 34, le Haut-Rhin 30, le Nord 28, la Seine-et-Oise 28, les Bouches-du-Rhône 26. Ceux qui en renferment le moins sont : le Tarn 5, les Hautes-Pyrénées et la Haute-Saône 4, la Corse et les Hautes-Alpes 3, la Seine 2. À la vérité, l'importance de ces administrations varie singulièrement. Ainsi, dans la Seine, l'administration hospitalière de Paris est tellement considérable, qu'elle distribue à elle seule plus du cinquième des secours hospitaliers de la France.

Les revenus ordinaires des hôpitaux et hospices se sont élevés, en 1847, à la somme de 54 116 660 fr. 68 c. Ces revenus se divisent en trois catégories : 1° les revenus réels, tels que loyers des maisons, fermages, propriétés exploitées, coupes de bois, rentes sur l'État, sur les communes et les particuliers, etc., s'élevant en totalité à 24 453 654 fr. 90 c. ; 2° les rentes accidentelles, telles que les subventions communales, les droits des pauvres sur les spectacles, les dons, legs et aumônes, les concessions dans les cimetières, la vente des médicaments, les produits du travail et du pensionnat, s'élevant à 16 164 fr. 36 c. Les subventions communales entrent dans ce chiffre pour 8 307 625 fr. 98 c., les droits sur les spectacles pour 1 134 666 fr. 95 c., les dons et aumônes pour 1 518 894 fr. 41 c. ; 3° les remboursements de frais, tels que les allocations départementales pour les enfants trouvés, 6 505 810 fr. 69 c., pour les aliénés 2 117 656 fr. 87 c., les journées des malades payants 1 817 967 fr. 13 c., les journées de militaires et marins remboursés sur le budget de la guerre 2 772 534 fr. 25 c., formant, avec deux autres menus articles, un total de 13 498 888 fr. 42 c.

[1] *Rapport à M. le ministre de l'Intérieur sur l'administration des hôpitaux et des hospices*, par M. Ad. de Watteville, Paris, 1851. (Note de Molinari.)

Comme on vient de le voir, la subvention accordée par les communes aux administrations hospitalières s'élève à une somme assez forte. La plus considérable de ces subventions est celle de la ville de Paris, qui s'élève à 3 133 174 fr. 87 c. La plus faible est de 50 fr. (Mondragon, Var). 140 communes, sur 432, donnent des subventions au-dessous de 500 fr. 94 villes donnent à elles seules 7 529 818 fr. 09 c. Une de ces villes, Sedan, alloue aux hôpitaux et hospices 28% de son revenu ; Rouen, 25% ; Rennes, 21%. La moyenne oscille entre 10 et 15%

93 administrations hospitalières, dirigeant 213 établissements, possèdent un revenu supérieur à 100 000 fr., ensemble 38 millions 291 fr. 02 c. ; 152, dirigeant 182 établissements, possèdent de 30 000 à 100 000 francs, ensemble 8 259 419 fr. 73 c. ; 295, dirigeant 320 établissements, possèdent de 10 000 à 30 000, ensemble 5 066 650 fr. 58 c. ; enfin, 593, dirigeant 55 établissements, ont moins de 10 000 fr. de revenus, ensemble 2 770 299 fr. 35 c. Les administrations les plus riches sont celles de Paris, dont les revenus s'élèvent à 12 690 823 fr. 70 c. ; de Lyon, à 2 279 990 fr. 64 c. ; de Rouen, à 1 136 908 fr. 10 c. ; et de Marseille à 1 069 257 fr. 65 c. L'administration la plus pauvre est celle de Violès (Var), dont les revenus ne s'élèvent qu'à 213 fr. Enfin 38 de ces administrations, faute de bâtiments convenables ou de mobilier, font traiter à domicile les malades qui réclament leur assistance.

Voilà pour ce qui concerne les revenus de ces établissements hospitaliers. Voici maintenant quels sont les chiffres et les détails de leurs dépenses :

Dans le cours de l'année 1847, les dépenses des hôpitaux et des hospices ont été de 51 900 415 fr. 78 c. Elles ont été, par conséquent, inférieures aux recettes de 2 216 244 fr. 80 c. Parmi ces dépenses, nous remarquons celles de l'alimentation, pain, viande, comestibles, boissons, pour 22 192 141 fr. 91. Les dépenses du linge et de l'habillement avec le blanchissage sont de 2 883 916 fr. 03 c. ; les dépenses de la pharmacie de 1 886 958 fr. 91 c. ; les réparations et l'entretien des bâtiments de 1 785 060 fr. 30 c. ; les traitements des employés, des religieuses, des servantes et des médecins de 5 434 616 fr. 69 c. ; les mois de nourrice, pensions et vêtements des enfants trouvés de 7 502 020 fr. 01 c.

Les dépenses relatives à la nourriture des indigents forment les 11/21^{e} de la dépense totale. M. de Watteville constate, du reste, avec satisfaction que les objets de consommation sont en général de bonne qualité, et qu'ils sont toujours apprêtés avec soin. Sous ce rapport, dit-il, l'administration s'occupe avec la plus intelligente sollicitude du bien-être des malheureux.

En revanche, le service des pharmacies laisse beaucoup à désirer. « Les matières premières, dit M. de Watteville, ne sont pas toujours de bonne qualité. De là, incertitude de la part des médecins dans leurs prescriptions, parce qu'ils n'ont pas une grande confiance dans la vertu des médicaments mis à leur disposition. Enfin, il n'existe pas encore de comptabilité-matières pour la tenue des pharmacies dans nos hospices. Il en résulte un certain désordre qui, nécessairement, est une des causes de l'excessive dépense de ce service. Il serait, je crois, à désirer que les pharmacies hospitalières, dont un assez grand nombre déjà est entre les mains d'hommes spéciaux, fussent généralement confiées à des hommes ayant fait les études nécessaires, et que, dans les hospices qui n'ont qu'un médiocre revenu (moins de 30 000 fr., par exemple), ces officines fussent placées sous la surveillance d'un pharmacien de la localité, qui, j'en suis persuadé, s'empresserait d'exercer gratuitement cette surveillance. »[1]

Le nombre total des lits, dans nos 1 270 hôpitaux, est de 126 142. Les hôpitaux proprement dits en ont 63 237, parmi lesquels 16 696 sont destinés aux militaires malades. Les hospices ont 55 052 lits, et les établissements spécialement affectés aux aliénés 7 853. Le département de la Seine possède 6 504 lits d'hôpitaux et 8 849 lits d'hospices. 98 administrations possèdent moins de 15 lits, 95 moins de 10 et 33 moins de 5.

Nous continuerons demain l'analyse de cette intéressante enquête sur nos établissements hospitaliers.

Continuation sur le même sujet

[22 mai 1851.]

Continuons d'analyser le savant rapport de M. de Watteville sur nos établissements hospitaliers.

En 1847, 486 083 malades ont été traités dans les hôpitaux, savoir, à titre gratuit 206 201 hommes, 139 616 femmes, 35 023 enfants, plus 17 843 indigents ou paysans et 87 400 militaires. Dans les hospices 77 053 individus ont reçu asile, savoir 21 219 hommes, 28 434 femmes, 24 176 enfants, orphelins ou enfants-trouvés, 3 204 paysans. Enfin 12 087 aliénés ont été admis et traités dans les établissements qui leur sont spécialement destinés. En résumé, 575 223 individus ont été secourus dans nos établissements hospitaliers en 1847. Les départements qui ont traité le plus d'indigents malades sont : la Seine, 88 493 ; le Rhône, 25 588 ; la Seine-Inférieure, 17

[1] Rapport, p. 19. (Note de Molinari.)

520 ; les Bouches-du-Rhône, 17 120. À Paris, les hôpitaux ont reçu 88 080 malades. Les départements qui ont traité le moins d'indigents malades sont : la Lozère, 199 ; la Creuse, 155 ; et la Corse, 116.

L'auteur du rapport fait les observations suivantes au sujet du nombre considérable de militaires qui ont été traités dans les hôpitaux civils. « En 1847, l'armée ne comptait pas, dit-il, plus de 300 000 hommes. Les hôpitaux militaires ont soigné, dans le cours de cette année, 63 000 malades, ce qui donne un total de 150 000 militaires admis dans les hôpitaux, soit un sur deux, ce qui semble presque impossible. Dans la vie civile et parmi les classes pauvres, on ne compte qu'un malade sur six indigents dans le cours d'une année. » [1]

La durée moyenne du séjour dans les hôpitaux est de 48 jours pour les hommes, de 64 pour les femmes, de 70 pour les enfants. L'élévation de cette moyenne provient de ce que dans les établissements de médiocre importance, placés dans les communes rurales, les malades restent cinq à six mois à l'hôpital, parce qu'il n'y a pas nécessité de les renvoyer pour faire place à d'autres. Ce fait, dit avec raison M. de Watteville, indique qu'il n'est pas aussi urgent que le pensent quelques personnes, de créer des hôpitaux dans les campagnes. Dans les hôpitaux des villes, le séjour est beaucoup plus court. À Paris, il est de 24 jours pour les hommes, de 25 pour les femmes, de 21 pour les enfants ; à Bordeaux, de 13 pour les hommes, de 17 pour les femmes, de 52 pour les enfants ; à Amiens, de 11 jours pour les hommes, de 17 pour les femmes et de 6 seulement pour les enfants. Il serait assez intéressant de connaître les causes de ces différences si marquées dans la durée du séjour. Les prix de revient des journées ne varient pas moins. Ils sont de 2 fr. 13 c. dans le Gers, de 2 fr. 4 c. dans l'Eure-et-Loir, de 2 fr. 1 c. dans la Seine, et de 55 c. seulement dans l'Aude, de 50 dans le Tarn, de 44 dans la Corrèze. La mortalité est de même extrêmement diverse.

Ainsi, tandis qu'elle s'élève à 1 sur 2 hommes dans l'Aveyron, à 1 sur 5 femmes dans la Haute Vienne, à 1 sur 2 enfants dans le Gard, elle n'est que de 1 sur 48 hommes dans la Loire, 1 sur 38 femmes dans la Haute-Loire, 1 sur 156 enfants dans le même département. À l'Hôtel-Dieu de Paris elle est de 1 sur 7,45, à la Charité de 1 sur 8,89. En 1788, elle était de 1 sur 4 à l'Hôtel-Dieu et de 1 sur 7 1/12 à la Charité. Il y a donc à Paris une amélioration réelle sous ce rapport. En revanche, à Lyon et à Rouen, la mortalité a augmenté ; à Lyon, elle était de 1 sur 12, elle est actuellement de 1 sur 9,67 ; à Rouen, elle était de 1 sur 10, elle est actuellement de 1 sur 7,50.

[1] Rapport, p. 23. (Note de Molinari.)

Pour soigner les 126 142 indigents qui peuvent trouver place à la fois dans les hôpitaux et hospices, nos 1 133 administrations hospitalières n'ont pas moins de 31 488 administrateurs, employés, médecins, aumôniers, religieuses ou servants. C'est un employé pour quatre administrés. À la vérité, sur ce nombre, 5 927 membres de commission, administrateurs, remplissent gratuitement leurs fonctions.

Telle est la statistique des ressources de nos administrations hospitalières et des services qu'elles rendent à la population indigente. Ces services sont assurément considérables, et ils vont se développant tous les jours ; néanmoins, il ressort du remarquable rapport de M. de Watteville qu'on pourrait les développer plus activement encore. Ainsi, par exemple, les administrations hospitalières possèdent un assez grand nombre de propriétés rurales qu'elles commettent la faute d'exploiter elles-mêmes. Sur un revenu de 1 141 928 fr. que donnent ces propriétés, il n'y a pas eu moins de 621 503 fr. 03 c. de frais d'exploitation. Il est évident qu'en les affermant, elles en eussent retiré un produit plus considérable. Selon M. de Watteville, la valeur vénale des propriétés productives des hôpitaux et des hospices est évaluée à 500 millions environ, et le revenu net n'en est que de 11 291 878 fr. 56 c., c'est-à-dire de 2,25%. Si ces propriétés étaient vendues, et que le montant en fût placé en rentes sur l'État, cette branche de revenu pourrait rapporter de 25 à 30 millions.

D'un autre côté, le chiffre du personnel se trouve évidemment exagéré. Peut-être serait-il à souhaiter que les fonctions administratives des établissements hospitaliers fussent salariées au lieu d'être gratuites. Elles auraient alors un caractère de *spécialité* qui leur manque aujourd'hui, et la gestion de nos institutions charitables s'en ressentirait certainement d'une manière avantageuse. En matière d'administration, la *gratuité* répond rarement à un maximum de bon marché. Au contraire, ce que l'on gagne en économisant le traitement des administrateurs se trouve amplement compensé par ce qu'on perd sur l'ensemble des secours administratifs, par l'insuffisance de la surveillance, et l'exagération des dépenses qui en est la suite. Si les entreprises de chemins de fer, par exemple, étaient gratuitement administrées, croit-on que les frais de gestion en seraient moindres ? Nous inclinons donc à penser que l'administration des hôpitaux et hospices reviendrait beaucoup moins cher si elle était complètement salariée, et qu'elle pourrait rendre aux indigents de plus nombreux et de meilleurs services.

M. de Watteville repousse avec beaucoup de raison une proposition qui a été faite depuis 1848, tendant à établir des hôpitaux dans tous les chefs-lieux de canton. « Cette proposition, dit-il, me paraît

inexécutable. Un hôpital ne s'improvise pas ; c'est l'œuvre du temps. Tout n'est pas fait le jour où la première pierre est posée. Il a fallu treize siècles pour arriver au point où nous sommes, c'est-à-dire pour posséder 1 133 administrations hospitalières. Or, le nombre des chefs-lieux de cantons est de 2 847 ; 1 097 sur ce chiffre sont pourvus d'hôpitaux ou d'hospices. En admettant que l'on puisse transférer dans des chefs-lieux de cantons les 194 administrations hospitalières établies dans des communes rurales, on obtiendra le nombre de 1 291. Il restera donc encore 1 556 chefs-lieux de canton qui n'auront pas d'hôpitaux. 60 millions ne suffiraient pas pour organiser ces établissements, et je crois rester dans des bornes très restreintes, en évaluant à une somme semblable le chiffre annuel de leurs dépenses. Comment subvenir à une pareille mise de fonds ? Comment pourvoir annuellement à des frais aussi considérables ? »

Au lieu de fonder, avec les deniers des contribuables, de nouvelles institutions charitables, il vaut donc mieux s'occuper d'améliorer les établissements existants. Nous partageons complètement sur ce point l'opinion de M. de Watteville, et nous ajouterons que la publication de sa laborieuse enquête ne peut manquer de contribuer aux améliorations dont il se préoccupe, en signalant clairement les lacunes et les imperfections du régime actuel de nos institutions charitables.

Sur les caisses d'épargne

[26 mai 1851.]

Les caisses d'épargne ont un mérite que personne ne saurait leur contester, c'est de recueillir les économies du pauvre à mesure qu'elles se forment, c'est d'offrir un débouché toujours ouvert à la multitude de petites sommes éparses, que l'esprit d'ordre et de prévoyance accumule sur tous les points du territoire. Mais à côté de cet avantage incontestable, elles ont un inconvénient sérieux, c'est d'obliger le gouvernement, devenu le dépositaire ou le garant de l'épargne du pauvre, à se tenir prêt à rembourser les sommes qui ont été déposées sous sa garantie.

Dans les temps de calme, cette obligation n'a rien d'onéreux, car le montant des nouveaux dépôts dépasse constamment celui des anciens. Mais, aux époques de troubles et de luttes civiles, la situation change : alors l'épargne s'arrête avec le salaire quotidien, et l'ouvrier en chômage est obligé de vivre du produit de ses économies antérieures, jusqu'à ce que l'orage politique soit passé. En même temps sa confiance dans son dépositaire diminue ; il ne veut plus se fier

qu'à lui-même pour la conservation de ses économies ; il tient à les avoir sous la main en bons écus sonnants, et il se hâte en conséquence de les redemander aux caisses d'épargne.

En 1848, le gouvernement nouveau s'est trouvé, par suite d'une panique de cette nature, sous le coup d'une lettre de change de 350 millions, et dans l'impossibilité de la payer, car le montant des dépôts avait été, non pas gaspillé comme l'ont prétendu les révolutionnaires, mais immobilisé dans des entreprises d'utilité publique. Dans cette situation, en présence d'une si formidable échéance, le gouvernement n'avait que deux partis à prendre, c'était de suspendre les paiements au bureau des caisses d'épargne, ou bien de payer les détenteurs des livrets avec la seule monnaie dont il pût disposer en ce moment-là, avec des rentes sur l'État.

Nous devons dire à son honneur qu'il ne songea pas un seul instant à suspendre ses paiements, et qu'il se résigna de bonne grâce à payer les déposants en rentes sur l'État. Par malheur, cette monnaie qu'il donnait au cours du jour était fort dépréciée. La rente était tombée à 71 fr. 60 au moment où la conversion eut lieu. Il donnait donc pour chaque somme de 71 fr. 60 déposée à la caisse d'épargne une inscription de 5 fr. de rente, inscription qu'il ne pourrait racheter aujourd'hui à moins de 90 fr. 50, et qu'il sera certainement obligé de payer plus cher encore lorsque notre crise révolutionnaire sera passée. D'après les calculs les plus modérés, *cette conversion des livrets en rentes sur l'État ne lui coûtera pas moins de 140 millions*.

Or, s'il est bon que l'épargne soit encouragée, est-il juste que l'État s'expose, sans utilité aucune pour lui-même, à des pertes aussi considérables ? Est-il juste que les contribuables se trouvent obligés, à chaque époque de crise, de fournir en écus le montant de la somme pour laquelle le gouvernement a donné sa garantie, ou en titres de rentes dépréciés, mais dont ils supportent la dépréciation ? Est-ce que ce genre de caution bénévole accordée à l'épargne, ne leur revient pas beaucoup trop cher ? Voilà ce qu'on s'est demandé après la lamentable expérience de 1848, et voilà pourquoi une modification assez importante vient d'être proposée à la législation actuelle des caisses d'épargne.

Dans les premiers temps qui ont suivi la conversion des livrets en titres de rente, on n'avait pas cru nécessaire de modifier la législation existante, parce que les caisses d'épargne étaient vides. Les déposants n'avaient plus alors entre les mains que des inscriptions de rente. Mais peu à peu le calme commençant à renaître, et l'opération de la conversion s'étant trouvée par là même favorable aux déposants, les fonds commencèrent à affluer de nouveau dans les caisses. Ainsi, à la fin de 1848, le Trésor public était leur débiteur de 10 976

338 fr. ; à la fin de 1849 de 38 181 244 fr. ; le 31 décembre 1850, le chiffre des dépôts s'était élevé à 102 650 800 fr. ; enfin le 5 avril dernier, il était de 165 000 000 ; c'est-à-dire de près de la moitié du chiffre existant avant le 24 février. Il est évident qu'avec une semblable progression, cet ancien chiffre ne tardera pas à être de nouveau atteint, et que le Trésor pourra se trouver encore une fois en présence des mêmes obligations sous lesquelles il a failli succomber en 1848. Dans son intérêt, dans l'intérêt des contribuables qu'il représente, il est donc urgent d'empêcher le chiffre de cette lettre de change, qui est sans cesse exigible, et qui est immanquablement présentée dans les jours de crise, il importe que ce chiffre soit, autant que possible, limité. L'honorable M. Benjamin Delessert, frappé du danger que présente cet accroissement progressif des dépôts, a déposé en conséquence une proposition tendant à les réduire.

D'après la législation actuelle des caisses d'épargne, le minimum des versements est fixé à 1 500 fr., avec la faculté toutefois de l'élever à 2 000 fr., mais seulement par la capitalisation des intérêts. Tout dépôt ayant atteint le maximum de 2 000 fr. cesse de porter intérêt.

L'intérêt bonifié par les caisses d'épargne est actuellement de 5%, sous déduction facultative d'un quart ou d'un demi pour cent pour les frais d'administration des caisses.

M. Benjamin Delessert propose de réduire à 1 000 fr. le maximum des versements, et à 1 250 fr. avec l'accumulation des intérêts.

Lorsqu'un compte excédera le maximum fixé, si le déposant, pendant un délai de trois mois, n'a pas réduit son crédit au-dessous de cette limite, l'administration de la caisse d'épargne achètera pour son compte 10 fr. de rente 5%. Cet achat aura lieu sans frais pour le déposant.

M. Benjamin Delessert propose encore de réduire à 4,5% le montant de l'intérêt alloué, avec la retenue facultative d'un demi pour cent pour les frais d'administration des caisses.

La commission chargée de l'examen de la proposition de M. Delessert, l'a modifiée dans un sens plus restrictif encore. D'après le projet de la commission, le maximum demeure fixé à mille francs, mais lorsque ce maximum est dépassé, soit par les versements, soit par l'accumulation des intérêts, l'administration fait acheter des rentes au compte du déposant. La commission maintient le chiffre de 4,5% d'intérêt proposé par M. Delessert, avec la retenue d'un demi pour cent ; mais elle rend obligatoire la moitié de cette retenue, ceci dans l'intérêt de la bonne administration des caisses.

Telles sont les dispositions essentielles du nouveau projet de loi qui va être soumis aux délibérations de l'Assemblée. L'auteur du projet et le rapporteur de la commission, l'honorable M. Gouin,

pensent que les dispositions proposées suffiront pour retenir les versements dans des limites telles que l'obligation du remboursement cesse d'être un danger pour le Trésor. À ce propos, M. Gouin cite l'expérience qui a été faite après 1845, époque à laquelle les versements ont reçu une première limitation. De 3 000 fr., le maximum a été réduit à 1 500 fr. Le résultat de cette mesure avait été d'abaisser en trois ans, de 1845 à la fin de 1847, de 35 millions le montant des versements.

Mais peut-être ce chiffre n'est-il pas aussi significatif que l'honorable rapporteur paraît le supposer, car en 1846 et 1847 la situation des classes laborieuses a été exceptionnellement mauvaise par suite de l'élévation excessive du prix des subsistances. De ce que le chiffre des dépôts a été réduit alors de 35 millions par suite de l'abaissement du maximum et des gênes apportées au retrait des dépôts, on ne saurait conclure avec certitude qu'un nouvel abaissement du maximum jouirait aujourd'hui des résultats équivalents.

Quoi qu'il en soit, la mesure proposée par M. Benjamin Delessert était devenue indispensable en présence de l'accroissement progressif du chiffre des sommes déposées. Si elle ne suffit point pour réduire le montant de la lettre de change, dont les économies de nos classes laborieuses menacent le Trésor, il faudra chercher encore quelque autre procédé pour obtenir ce résultat. Mais si la prudence ordonne de réduire le chiffre de la garantie de l'État, ne serait-il pas bon, d'un autre côté, de rechercher les moyens d'agrandir ailleurs les débouchés offerts à l'épargne du pauvre ? Ne serait-il pas bon de donner au travailleur, soit par la simplification de notre régime hypothécaire, soit par toute autre amélioration pratique, les moyens de placer aisément et sûrement le surplus des fonds que la caisse d'épargne sera obligée de lui refuser ? Ceci est une autre face de la question des caisses d'épargne, sur laquelle nous nous réservons d'appeler l'attention de l'Assemblée.

Sur les socialistes et la Constitution

[28 mai 1851.]

Les rouges ne veulent à aucun prix, comme chacun sait, de la révision de la Constitution. Ils sont bien décidés à s'y opposer de toutes leurs forces et jusqu'au bout. La Constitution ou la mort, voilà leur devise. Des gens naïfs ne manqueraient pas de supposer, d'après cela, que les rouges adorent la Constitution, qu'ils la trouvent sans défaut, qu'elle est à leurs yeux la Vénus de Milo des Constitutions. Pourtant, ces gens-là se tromperaient, car, chose singulière,

les rouges ne peuvent pas souffrir cette Charte républicaine qu'ils défendent avec de si gros éclats de voix et de si grands gestes. Ils la trouvent pleine de vices rédhibitoires, indigne de régir une démocratie, bonne tout au plus pour des bourgeois, des propriétaires et autres réactionnaires. Plusieurs d'entre eux, et des plus purs, ont refusé de la voter sous la Constituante, et si la chose était à recommencer, si la Constitution était de nouveau soumise à leur sanction, article par article, ils seraient certainement unanimes pour la repousser. Lequel d'entre eux, par exemple, voudrait accepter une charte populaire qui ne contiendrait pas la consécration du droit au travail ? Lequel aurait l'impudeur de sanctionner de son vote une Constitution qui établirait au sommet de la société cette abominable, tyrannique et monarchique institution de la présidence ? Lequel consentirait encore à instituer une Assemblée de représentants investis du pouvoir de faire la loi ? Il est évident que si la Constitution de 1848 se trouvait de nouveau soumise au vote de nos Montagnards, sous peine de forfaire à leurs principes, de mentir à leurs convictions, ils seraient obligés de la rejeter à l'unanimité.

Si l'on en veut la preuve, qu'on se donne la peine de lire les discussions âpres et acharnées auxquelles se livrent les théoriciens avoués du parti révolutionnaire sur la constitution du pouvoir. Depuis près de deux ans, les théories les plus diverses, les plus baroques, et, remarquons-le bien aussi, les plus *inconstitutionnelles*, au point de vue des institutions actuelles, se sont produites à cet égard. M. Proudhon a donné le branle en levant le drapeau de l'*an-archie*, c'est-à-dire de la suppression de tout gouvernement, de toute Constitution. Évidemment, la théorie de M. Proudhon ne saurait être mise en vigueur à moins d'une révision — et d'une révision totale, celle-là — de la Constitution. M. Proudhon a eu, du reste, la bonne foi d'en convenir. Il n'a jamais eu la prétention de se poser en défenseur quand même de cette Charte improvisée à la suite d'une révolution. Il a fait mieux encore. Lorsque la Constitution a été soumise à sa sanction, il l'a repoussée par un vote motivé. C'était du moins jouer franc jeu !

Après la théorie politique de M. Proudhon, nous avons eu celle de M. de Girardin. Le directeur de la *Presse* demande, comme nul ne l'ignore, que le gouvernement soit désormais confié à un maire de France, assisté de deux adjoints, et surveillé par un comité de méfiance de onze membres. Or, cette désopilante invention est-elle plus constitutionnelle que l'*an-archie* de M. Proudhon ? Si M. de Girardin parvenait à rendre populaires son maire et ses deux adjoints, si la France s'enthousiasmait de cette agréable combinaison gouvernementale, ne serait-on pas obligé de recourir pour la faire prévaloir à la révision de la Constitution ?

Nous ne sommes pas au bout, car nos adversaires ont l'imagination étonnamment féconde en politique ! À peine l'*an-archie* de M. Proudhon avait-elle engendré le maire et les deux adjoints de M. de Girardin, que ceux-ci enregistraient à l'état civil des rêveries socialistes, le gouvernement direct de MM. Rittinghausen, Considérant et Ledru-Rollin. Le gouvernement direct ! c'est-à-dire la suppression des assemblées législatives et la constitution d'assemblées communales ou cantonales où tous les citoyens seraient appelés à faire eux-mêmes la loi. Or, quelle que soit son mérite, cette dernière invention n'est pas plus constitutionnelle que les deux autres, et elle ne pourrait, comme elles, être mise en vigueur, à moins d'une révision de la Constitution.

Enfin, il y a le système de M. Louis Blanc qui abomine le gouvernement direct au point de se faire qualifier de doctrinaire et de complice de la *Patrie* par la *Voix du Proscrit* ; mais qui demande l'établissement d'un parlement annuel ; il y a encore la théorie infiniment plus modérée mais non moins inconstitutionnelle de M. Grevy, qui réclame la nomination du président de l'Assemblée, sans parler des théories de MM. Charassin, Fauvety et Benoît, de celle de M. Deville, lesquelles sont toutes plus inconstitutionnelles les unes que les autres.

Or, si vous consultiez un à un tous les membres de la Montagne, et qu'il leur plût de vous répondre franchement et sans ombrages, vous pourriez vous convaincre que ces honorables législateurs de la minorité tiennent, les uns pour le système de M. Proudhon ou de M. Émile de Girardin, les autres pour le système de MM. Rittinghausen, Considérant, Ledru-Rollin ; ceux-ci pour les idées de MM. Fauvetty, Benoît et Charassin ; ceux-là pour la théorie de M. Louis Blanc ; vous en trouveriez même qui inclineraient en faveur du gouvernement provisoire de M. Deville ; mais nous gageons bien qu'aucun d'eux ne s'aviserait de se poser auprès de vous en champion de la Constitution de 1848.

Comment donc se fait-il que tous ces législateurs qui, pris un à un, soutiennent des théories absolument, radicalement incompatibles avec la Constitution de 1848, comment se fait-il que ces mêmes législateurs réunis, en masse, soient disposés à voter quand même pour le maintien de la Constitution de 1848 ? Comment se fait-il qu'ils soient prêts à mourir « en général » pour cette Constitution dont aucun d'eux ne voudrait « en particulier » ? On parle des miracles que « l'esprit d'association » est capable d'enfanter. En voilà un qui certes n'avait pas encore été prévu, et que nous nous empressons de livrer aux méditations des « penseurs de la Montagne ».

Sur la manière d'accroître la production du bétail à la Martinique

[29 mai 1851.]

L'administration de la Martinique vient d'imaginer un moyen assez curieux de développer la production du bétail dans cette colonie. Il paraît que la Martinique n'est pas essentiellement propre à l'élève du bétail, et qu'elle est obligée d'en acheter d'assez fortes quantités à Porto-Rico et à la Côte-Ferme. L'administration a voulu affranchir la colonie de ce tribut payé à l'étranger ; et dans la vue de surexciter la production du bétail à l'intérieur elle a défendu de tuer les génisses.

Malheureusement cette mesure n'a pas produit tous les bons résultats qui en étaient attendus. Faute de génisses les bouchers se sont rabattus sur les vaches d'un âge mûr. Alors, qu'a fait l'administration ? Elle a rendu un second arrêté pour défendre d'abattre les vaches âgées de cinq ans. En sorte que toute la partie femelle de l'espèce bovine jouit en ce moment à la Martinique des inestimables bienfaits de la loi-Grammont. La loi protège la vie des génisses et des vaches aussi bien que celles des citoyens. Ces intéressants animaux ont obtenu « le droit de vivre » que réclament vainement en Europe les écoles socialistes ; il ne leur manque plus que des droits électoraux pour rendre « imprescriptible » le nouveau droit que la sagesse de l'administration leur a concédé.

Mais, hélas ! ces deux arrêtés administratifs se sont encore trouvés insuffisants. On avait bien songé aux génisses et aux vaches, mais on avait oublié les veaux. Or, dit le *Courrier de la Martinique*, à qui nous empruntons ces détails, depuis que la vie des vaches et des génisses est devenue inviolable, tous les bouchers se sont rabattus sur les veaux. On ne mange plus que du veau à la Martinique ! Pour se montrer logique jusqu'au bout, l'administration sera donc obligée de garantir aussi la vie des veaux. Mais si elle se décide à prendre cette mesure radicale, s'il n'est plus permis de consommer ni veaux, ni vaches, ni génisses, qui voudra consacrer encore des pâturages et des capitaux à l'élève de ces intéressants animaux ? Croit-on que les languissants regards des landes mornes de Saint-Pierre suffiront bien pour dédommager les éleveurs de leurs sacrifices et les encourager à en faire de nouveaux ?

Nous recommandons à l'attention de M. le ministre de la marine et des colonies les deux arrêtés passablement cornus de l'administration de la Martinique.

Sur la question du crédit foncier

[2 juin 1851.]

De toutes les branches de la production française, l'agriculture est certainement la plus arriérée. Nos denrées alimentaires sont généralement produites sur de petits espaces et moyennant un faible capital. Aussi les méthodes de culture demeurent-elles dans une désespérante immobilité. Tandis qu'en Angleterre et dans une partie de l'Allemagne, l'industrie agricole a réalisé, depuis un siècle, des progrès presque égaux à ceux de l'industrie manufacturière, en France, on cultive encore le blé et les autres substances alimentaires d'après les méthodes et avec les instruments employés à l'époque de l'entrée des Romains dans les Gaules. On est certainement plus avancé en Chine !

Quelle est la cause de cette immobilité déplorable de la plus importante des industries, à une époque où le progrès transforme, avec une rapidité fébrile, toutes les branches de la production ? Comment se fait-il que notre agriculture ne participe que d'une manière presque insensible aux bienfaits du progrès industriel ? Comment se fait-il que les aliments soient encore produits avec des instruments grossiers qui datent de vingt siècles, tandis que les étoffes qui servent à nous vêtir ou à orner nos demeures sont fabriquées à l'aide de machines modernes, d'une admirable puissance ? Ce phénomène tient à des causes fort variées ; mais parmi ces causes, il en est deux qui suffiraient seules à l'expliquer. La première consiste dans une erreur singulière où sont tombés les gouvernements et les peuples au sujet des capitaux.

Ils se sont imaginé que les capitaux, c'est-à-dire les avances nécessaires à toute production agricole ou industrielle, existent partout en quantités illimitées, et, en conséquence, que chaque peuple peut multiplier indéfiniment le nombre de ses industries et en accroître artificiellement l'importance, sans enlever aucune ressource aux branches de la production déjà existantes. Ils ont donc accordé, sous forme de droits de douanes ou d'encouragements directs, des primes considérables à la formation de nouvelles industries, et ils ont concentré ainsi, sur certains points du territoire, des masses de bras et de capitaux.

Mais la loi ou le décret qui établissait ces primes n'avait pas la vertu de créer les avances et les instruments nécessaires pour faire fonctionner les industries favorisées. Ces capitaux étaient donc enlevés aux industries déjà existantes, et surtout à la plus considérable de toutes, à l'agriculture. Voilà pourquoi nous avons, en France, ce

spectacle singulier et déplorable, d'une agriculture qui manque à la fois de capitaux et de bras, tandis que les uns et les autres affluent dans certaines branches de la production. À la vérité, on a fini par accorder aussi des droits protecteurs à l'agriculture ; mais ces droits n'ayant jamais été proportionnés à ceux dont on avait favorisé l'industrie manufacturière, sont demeurés complètement illusoires. Pour ne citer qu'un seul exemple, M. Michel Chevalier a constaté que la protection du bétail français est aujourd'hui à la protection des aciers, comme 1 est à 80. Or, ce n'est pas évidemment en accordant à une industrie une prime égale à 1, que l'on peut y ramener les capitaux que l'on a portés ailleurs, au moyen d'une prime égale à 80.

À cette première cause d'abandon vient s'en joindre une autre non moins importante, c'est la différence de situation qui est faite aux prêteurs, dans les ateliers de l'agriculture et dans ceux de l'industrie ou dans les comptoirs du commerce. Ainsi, tandis qu'un capitaliste qui prête des fonds à un industriel ou à un négociant, peut obtenir des garanties assurées pour le montant et le remboursement de son avance, notre législation s'oppose à ce que l'homme qui place ses fonds dans l'agriculture obtienne des garanties équivalentes. Cette législation, qui date d'une époque où le progrès industriel était presque inconnu, où, par conséquent, le besoin de capitaux se faisait peu sentir, cette législation empêche, d'une manière absolue, l'emprunteur de fournir un gage dont la valeur soit assurée, incontestable, comme aussi de garantir au prêteur, sans chicane et à peu de frais, le remboursement de son avance à époque fixe. D'une part, l'hypothèque occulte rend incertaine la valeur du gage ; d'une autre part, les frais et les formalités de la saisie-immobilière rendent purement fictif et illusoire le paiement à l'échéance. Sous l'empire de cette législation qui a été faite dans la bonne intention de protéger les propriétaires et leurs familles, mais qui a atteint un but diamétralement opposé, les emprunteurs possèdent mille moyens de manquer de foi aux prêteurs, de ne les payer qu'après des délais interminables, ou même de ne pas les payer du tout.

Mais quel a été le résultat des *faveurs* accordées à l'emprunteur contre le prêteur ? Ça été naturellement d'engager le prêteur à garder son argent, ou à ne le prêter qu'à un taux assez élevé pour compenser les risques que les faveurs accordées à l'emprunteur, ou à sa famille, lui font courir. Menacé par l'hypothèque occulte, il a exigé une prime pour couvrir ce risque ; embarrassé et grevé par les formalités et les frais de la saisie immobilière, en cas de non paiement à l'échéance, il a exigé une seconde prime pour compenser cette autre éventualité onéreuse.

Or, comme ces deux risques étaient considérables, le taux d'intérêt pour les capitaux prêtés à l'agriculture a atteint un taux fort élevé, et les emprunteurs en ont été lourdement grevés. Alors, qu'a-t-on fait pour remédier à ce fâcheux état de choses ? On s'est dit : « Nos agriculteurs sont obligés d'emprunter à 10 ou 15%, tandis que les industriels et les négociants empruntent couramment à 5 ou 6%, et même à moins. Évidemment, ce n'est point là un fait normal, car la terre est de tous les gages le plus solide, comme l'agriculture est de toutes les industries la plus sûre et la plus stable.

Il faut donc que les 'usuriers' se soient abattus sur nos campagnes, et que ces affreux oiseaux de proie profitent de l'ignorance et de la simplicité de nos paysans pour leur ravir le plus clair de leurs revenus. Nous avons déjà protégé l'emprunteur et sa famille contre les exigences du prêteur, achevons notre œuvre en le protégeant contre la rapacité des usuriers. On prête à 5 et 6% au commerce et à l'industrie ; eh bien ! ordonnons que ce taux de 5 et 6% soit désormais le taux légal, le taux que nul ne puisse dépasser, sous peine d'avoir affaire à la justice. Ordonnons que tous ceux qui se contenteront du taux modéré de 5 et 6% seront considérés comme d'honnêtes gens et des prêteurs vertueux, et que tous ceux qui exigeront au-delà de ce taux, seront réputés des usuriers sans entrailles et des fripons sans vergogne. Lorsque cette loi salutaire sera faite, personne n'osera plus prêter à gros intérêts, et nos malheureux paysans, aujourd'hui rongés par l'usure, seront immanquablement gorgés de capitaux à bas prix. »

En conséquence de ce beau raisonnement, des lois ont été rendues pour limiter le taux de l'intérêt. Cependant, l'usure n'a pas disparu depuis que ces lois restrictives ont été mises en vigueur ; au contraire, l'usure est devenue plus florissante que jamais. Au lieu de baisser, le taux de l'intérêt a été croissant, et la loi sur l'usure n'est pas demeurée étrangère à ce dernier et funeste phénomène. En effet, cette loi ne faisait autre chose qu'ajouter un risque de plus à tous ceux qui menaçaient déjà le prêteur. L'hypothèque occulte, jointe aux formalités et aux frais de la saisie immobilière, l'obligeaient à demander plus de 6% aux agriculteurs, sous peine de se trouver en perte ; et maintenant on le contraignait, sous peine d'amende, à se contenter de ce taux. Que lui restait-il donc à faire ? Il n'avait que deux partis à prendre : c'était de s'abstenir absolument de prêter aux agriculteurs, ou bien de prêter à un taux qui couvrît ce nouveau risque qu'on lui faisait courir. Or, comme beaucoup de gens ne se souciaient pas d'avoir affaire à la justice et d'être qualifiés usuriers, la somme des capitaux mis à la disposition de l'agriculture devait

naturellement diminuer, et le taux de l'intérêt s'élever. C'est ainsi que les lois contre l'usure sont venues en aide aux agriculteurs !

Sous l'influence du régime que nous venons d'exposer, la consommation alimentaire de la France est demeurée dans un déplorable état d'infériorité. Les Français sont aujourd'hui un des peuples les plus mal nourris de l'Europe. Leur alimentation est notoirement moins copieuse et moins substantielle que celle des Anglais, des Belges et des Allemands. Dans une grande partie de ce pays qui se vente de marcher à la tête de la civilisation, les habitants sont réduits à se nourrir de châtaignes bouillies ou de blé noir en gâteaux ou en pâte. D'un autre côté, l'agriculture se trouve en proie aux plus pénibles embarras. Obligés de se passer de capitaux ou de les payer en moyenne à 9 ou 10% d'après une évaluation du ministère de l'agriculture et du commerce, elle ne peut employer les méthodes et les instruments les plus perfectionnés ; elle ne peut, non plus, dans les années d'abondance, conserver en magasin une partie de ses récoltes ; elle est obligée de mettre immédiatement tous ses grains au marché, et de les céder à un taux ruineux ; enfin, elle est accablée sous le fardeau d'une dette hypothécaire et d'un impôt qu'elle sentirait à peine si elle était plus abondamment pourvue de moyens et d'instruments de travail à bon marché.

Telle est la situation que les législations antérieures ont faite aux consommateurs et aux producteurs de denrées alimentaires en France. Cette situation a été maintes fois constatée et dénoncée ; mais on reculait toujours devant les difficultés d'une réforme. Enfin, dans ces dernières années, sous l'influence d'une crise révolutionnaire qui a porté le mal à son comble, on a songé sérieusement à y porter remède. Des projets de loi pour la réforme de notre régime hypothécaire et pour l'établissement du crédit foncier ont été étudiés et soumis à l'Assemblée législative. La réforme hypothécaire a déjà été discutée ; le crédit foncier va l'être, à moins que les questions politiques ne se mettent en travers. L'honorable M. Chegaray a déposé récemment le rapport de la commission chargée d'examiner le projet du gouvernement. Nous étudierons ce projet ainsi que les modifications que la commission a jugé à propos d'y introduire ; mais avant de nous livrer à cette étude, nous avons voulu remettre sous les yeux de nos lecteurs un aperçu de la situation qu'il s'agit d'améliorer.

Sur quelques nouvelles de l'étranger

[4 juin 1851.]

ANGLETERE. L'anniversaire de la naissance de S. M. la reine Victoria a été célébré samedi. Jamais, disent les journaux anglais, anniversaire n'avait été fêté avec plus d'allégresse. On ne voyait partout que des illuminations, des étendards, des transparents avec devises, en l'honneur de la reine. Plus de deux mille personnes se sont rendues à la grande réception royale. Dans tous les théâtres on chantait avec entraînement l'hymne national. Les étrangers qui sont à Londres, dit le *Morning-Advertiser*, ont pu s'assurer de la cordiale entente qui existe entre la reine et son peuple, et tout porte à croire que cette entente durera longtemps.

— La valeur des métaux précieux exportés de Londres pendant la semaine jusqu'à jeudi dernier, a été de 250 onces d'or pour Hambourg et 4 500 onces pour la Belgique. Argent monnayé 26 000 onces pour Boulogne et 50 000 pour la Belgique.

TURQUIE. S. M. le sultan a relevé de ses fonctions le ministre de la guerre Mehemet-Ali pacha et en a investi Muterdjim Mehemet pacha, président du conseil de guerre.

AMÉRIQUE. Le steamer *Europa*, parti de New York le 21 mai, est arrivé à Liverpool. Le président des États-Unis et M. Danier Webster faisaient une tournée en vue des élections prochaines. Ce dernier excitait beaucoup d'enthousiasme parmi les populations.

Les principaux candidats à la présidence étaient parmi les whigs : MM. Fillmore, Clay, Webster et Scott ; parmi les démocrates : MM. Buchanan, Douglas, les généraux Cass et Sam Houston.

CHINE. On a reçu à Bombay des nouvelles de Chine, en date du 30 mars. Les révoltés contre l'autorité impériale, dans les provinces voisines de Canton, avaient remporté des avantages contre les troupes de l'empereur. On dit que Kwei-Lin-Fû, capitale de la province de Kwangri, est tombée au pouvoir des rebelles. Cette ville est à peu de distance de la province de Hunan. Tout le nord de Kwangtung, soumis aux insurgés, égale, dit-on, en étendue, l'Angleterre et le pays de Galles réunis.

ÎLES SANDWICH. Des difficultés graves sont survenues entre le commandant de notre station à Honolulu et le roi Kamahamaha. Voici à quelle occasion. Il y a quelques années un traité de commerce fut conclu entre la France, l'Angleterre, les États-Unis d'une part, et le gouvernement des îles Sandwich, de l'autre. En vertu de ce traité, les marchandises importées dans les îles ne devaient payer qu'un droit modéré de 5%, à l'exception toutefois des liqueurs spiri-

tueuses qui étaient soumises à un droit prohibitif de 5 dollars par gallon.

Mais bientôt la bière, le porter anglais et d'autres liqueurs fermentées furent affranchies de ce dernier droit. Alors, le commandant français réclama la même faveur pour nos vins et eaux-de-vie. Le gouvernement, soumis, assure-t-on, à l'influence des missionnaires anglais et américains, la lui refusèrent. De là, le conflit dont les journaux des îles Sandwich et de la Californie nous entretiennent aujourd'hui.

D'après ces journaux, le commandant français aurait envoyé au gouvernement hawaïen un ultimatum portant que si les Hawaïens n'avaient point fait droit le 29 mars à ses réclamations, il bloquerait leur port et s'emparerait même de leur forteresse. À la réception de cet ultimatum, le roi Kamahamaha se serait placé sous la protection des États-Unis. Par suite de ces complications, le sloop de guerre des États-Unis, *Vandalia*, avait retardé son départ, dans l'attente des évènements.

Ces récits qui nous sont transmis par les journaux américains nous paraissent toutefois empreints d'exagération et de malveillance. Nous attendrons pour y croire qu'ils aient reçu une confirmation officielle.

Sur la rente et les rentiers

[7 juin 1851.]

La rente se meurt ! La rente est morte !

Et d'abord que les rentiers et petits qui ont placé leurs économies sur le grand livre de la dette publique, veuillent bien se rassurer. Il ne s'agit ni du 5% ni du 3%. Une nouvelle secousse révolutionnaire n'a point fermé la Bourse, et le grand livre est toujours en lieu sûr. Dormez donc sur vos deux oreilles, bons bourgeois, honnêtes ouvriers, qui avez placé votre avoir sous la caution de la fortune et de l'honneur de la France : cette caution là est encore valable. Et pour peu que vous déployiez de bonne volonté, de bon sens et d'énergie, elle le sera demain comme elle l'est aujourd'hui ; elle le sera toujours ! Ce n'est point de votre rente qu'il s'agit, mais de celle du phalanstère, et vraiment si la vôtre ne se porte pas trop mal en dépit de tant de secousses funestes, celle-ci est bien malade.

Avant la révolution de février, l'*École sociétaire* percevait, pour les menus besoins de sa propagande, une rente annuelle qui allait au-delà de 100 000 fr. Cette rente n'était pas fournie seulement par des phalanstériens. On pourrait affirmer même que les phalanstériens

étaient en minorité sur les listes de souscriptions, s'ils étaient en majorité sur celles de l'émargement. Les souscripteurs de la rente étaient, pour la plupart, de bons bourgeois ennuyés, dont les conceptions drôlatiques de Fourier avaient réveillé la curiosité blasée. Ils s'abonnaient à la *Démocratie pacifique*, et ils servaient la rente de l'École, pour se procurer le spectacle d'un monde où rien ne ressemblait au monde qui leur était connu. Ils étaient habitués, par exemple, à travailler avec fatigue, et toujours au même métier ou à la même industrie. Eh bien, au phalanstère, on leur faisait voir des gens qui travaillaient à une douzaine de métiers à la fois, et toujours avec un nouveau plaisir. Ils habitaient de simples maisons dans des rues vulgaires ; les phalanstériens demeuraient dans des palais splendides communiquant par des galeries couvertes, auprès desquelles le fameux transept du Palais de Cristal paraîtrait mesquin. Ils possédaient une famille à eux et ils observaient plus ou moins religieusement la foi conjugale ; les phalanstériens ne connaissaient pas d'autre famille que l'humanité, et ils considéraient la loi conjugale comme une des plus déplorables immoralités de la vieille civilisation. Enfin ils n'étaient pourvus d'aucune espèce d'appendice caudal ; les phalanstériens, au contraire, avaient obtenu de la munificence du créateur, une queue de trente-deux pieds de long avec un œil au bout, ornement utile et superbe dont ils se montraient justement fiers. N'y avait-il point là de quoi affriander les badauds ? Ce spectacle ne valait-il pas bien, pour l'originalité et l'imprévu, le *Pied de mouton* ou les *Pilules du diable* ? Nous ne disons pas que le spectacle fut très moral, mais le bon bourgeois ne se pique pas précisément d'être collet-monté, et d'ailleurs les adeptes du phalanstère publiaient des éditions expurgées des œuvres du maître pour l'usage des scrupuleux.

Les pilules du phalanstère eurent alors un succès de vogue, et les recettes atteignirent de beaux chiffres. Mais hélas ! combien cette prospérité a peu durée. La révolution de février, qui le croirait ? a porté un coup mortel à l'école sociétaire. Jusque là, à part l'excentricité qui faisait leur charme, les phalanstériens s'étaient montrés bon conservateurs. M. Considérant dédiait ses brochures à M. Guizot, et la *Démocratie pacifique* ne dissimulait aucunement son mépris pour les « esprit chauves » de la vieille opposition. Mais après la révolution de février, ne voilà-t-il pas que cette brave *Démocratie pacifique*, naguère si bénigne, si conservatrice, si inoffensive dans sa folie, ne la voilà-t-il pas qui tombe dans un accès de démagogie aiguë ! Ne voilà-t-il pas que nos bons et doux phalanstériens se mettent à pactiser avec les révolutionnaires les plus farouches, et à broyer du rouge à qui mieux mieux !

Ne voilà-t-il pas que M. Considérant, après avoir soutenu la politique de M. Guizot, entreprend une campagne avec M. Ledru-Rollin, et que la *Démocratie pacifique*, dont la monarchie avait toujours respecté la paisible monomanie, se fait condamner à l'amende et à la prison pour ses mauvais propos démagogiques ! Cette conduite désordonnée ne pouvait manquer de donner à réfléchir aux bons bourgeois conservateurs, qui subventionnaient l'École. On leur avait promis une société pleine d'harmonie et de jours pacifiques, et on ne leur donnait qu'un pandémonium émaillé de barricades et débordant de haines diaboliques ; on leur avait promis un appendice caudal de la plus belle venue, et au lieu de cet ornement agréable et plaisant, ils ne voyaient pousser qu'une affreuse queue rouge, toute dégoûtante de sang… Le bourgeois, à qui on avait changé son spectacle, à qui on donnait un drame noir et horripilant, au lieu d'une féérie merveilleuse et grotesque, le bourgeois a donc cessé de se présenter au contrôle du phalanstère, et la rente a baissé. Dans les quatre mois qui se sont terminés au 30 avril dernier, la recette de l'École ne s'est élevée qu'au maigre chiffre de 27 946 fr. 89 c. ; et nous voyons dans le compte que publie à ce sujet la *Démocratie pacifique*, que les choses vont de mal en pis, car le comité, M. Considérant en tête, s'est vu forcé de faire un appel suprême aux amis du phalanstère.

Écoutons plutôt cette apostrophe éloquente et désolée que le chef de l'école phalanstérienne adresse aux souscripteurs de la veille, qui refusent de demeurer les souscripteurs du lendemain :

« Il n'est pas possible que la masse laisse sombrer les hommes qui n'ont pas craint d'assurer sur leur tête, dans des conditions désastreuses et par pur dévouement à la cause, la liquidation de notre passé, le maintien de notre drapeau et la préparation de notre avenir.

… Ah ! phalanstériens, phalanstériens ! l'histoire n'aura pas pour vous, je vous le dis, ce mépris que vous avez de vous-mêmes. Les comptes se règleront, soyez-en sûrs ! Toutes ces vaines, petites et grotesques déformations que l'intelligence des uns, la vanité des autres ont fait subir à l'idée fondamentale et intégrale dévoilée par Fourier, et qui sont aujourd'hui la fausse monnaie du socialisme, tout cela sera réduit à sa juste valeur. Les rayons même les plus égarés et les plus faussés seront rapportés au foyer, et, pour la puissance calorique qu'ils conservent, réintégrés au soleil. Hommes de peu de foi, que craignez-vous ? L'humanité vivante conspire pour vous et fait aujourd'hui votre œuvre. Vous l'avez ébranlée, mise en mouvement elle va au phalanstère fatalement, irrésistiblement, par suite de cette impulsion même que vous lui avez communiquée, elle y va *avant*, vous n'espériez l'y voir venir qu'*après*, et vous vous déso-

lez comme si ce n'était rien qu'un tel phénomène humanitaire et un tel concours !... »

Eh bien ! cette apostrophe si chaleureuse, si véhémente, elle n'a pas réussi à soulever une simple pièce de cent sous. Les souscripteurs sont demeurés froids, ils n'ont pas voulu faire le dernier sacrifice que réclame de leur zèle et de leur foi M. Considérant. Ils n'ont pas souscrit. Ils ne souscrivent plus. Et voilà pourquoi, nous le répétons, la rente se meurt, la rente est morte !

Sur les idées du général Cavaignac

[8 juin 1851.]

M. le général Cavaignac a déclaré hier qu'il ne voulait pas de la révision[1] pour trois raisons :

Premièrement, parce qu'elle est demandée par des partis monarchiques, afin d'arriver au rétablissement de la monarchie, et que M. le général Cavaignac ne reconnaît pas aux partis monarchiques le droit de rétablir la monarchie.

Secondement, parce qu'elle est demandée par les partisans de la prorogation des pouvoirs du président actuel, et que M. le général Cavaignac croit que le pays est intéressé à changer de président l'année prochaine.

Troisièmement, enfin, parce que la révision est réclamée par des républicains qui se font, volontairement ou involontairement, les compères des monarchistes ou des bonapartistes, et que M. le général Cavaignac soupçonne ces républicains là de vouloir gâter ou perdre la République.

Voilà le résumé fidèle de l'opinion de M. le général Cavaignac, telle que nous la transmet le *Siècle*, l'organe officiel, comme on sait, de l'honorable général. Or, qu'y a-t-il au fond de cette opinion ? De quelle doctrine politique est-elle l'expression ? Nous allons le dire, et nous sommes persuadés que le *Siècle* lui-même sera obligé de convenir que nous avons touché juste.

Au fond de l'opinion de M. Cavaignac, il y a la dictature ; au fond de sa doctrine, il y a l'absolutisme.

Qu'est-ce, en effet, que la fraction républicaine au nom de laquelle parle M. Cavaignac ? C'est une minorité. En 1848, cette minorité a eu la direction des affaires, grâce à une révolution ; mais, en 1849, l'opinion du pays la lui a enlevée. En 1849, le pays a nommé pour le représenter une majorité composée de monarchistes, de

[1] De la Constitution.

bonapartistes et de républicains modérés. Cette majorité, qui est la dernière expression de la volonté nationale, veut manifestement la révision. Que fait M. Cavaignac en la lui refusant ? Il substitue à la volonté de la majorité, celle de la minorité ; il fait, en un mot, de la dictature.

Et comment se nomme la doctrine à l'aide de laquelle on justifie la substitution de la volonté de quelques-uns à la volonté de la majorité des citoyens, dans le gouvernement d'un pays ? Cette doctrine là est connue de longue date, et les républicains, qui se l'approprient aujourd'hui sans façon, l'ont mille fois dénoncée comme l'abomination de la désolation ; elle se nomme l'absolutisme.

Au fond, M. le général Cavaignac et les républicains du *National* et du *Siècle* sont des disciples fervents de Hobbes et de M. de Maistre. Ils se servent, pour soutenir la Constitution républicaine, des mêmes arguments dont les théoriciens de l'absolutisme et du droit divin se sont servis mille fois pour défendre la monarchie absolue. La couleur de l'étoffe diffère sans doute, mais à la couleur près, l'étoffe est la même.

Nous prévenons M. le général Cavaignac que cette étoffe-là n'est pas solide, et qu'elle a toujours été mal portée en France.

Sur la question du crédit foncier, 2e article

[9-10 juin 1851.]

Nous avons donné un aperçu de la situation que des lois malentendues, quoique inspirées par les meilleures intentions du monde, ont faites à la propriété foncière et à l'agriculture. Entrons maintenant dans les détails de cette situation, en prenant pour guide le rapport de M. Chégaray. Cherchons à apprécier le poids et le volume du fardeau qui excite depuis si longtemps et à si bon droit les plaintes de nos agriculteurs.

Le montant des prêts hypothécaires s'est élevé en moyenne, par année, à 557 millions de 1840 à 1848, et pendant les périodes antérieures, ce chiffre a été croissant d'année en année. Ainsi, au 1er juillet 1820, le montant total des créances hypothécaires inscrites n'était que de 8 milliards 863 millions ; au 1er juillet 1832, il était de 11 milliards 233 millions, et huit ans plus tard, au 1er juillet 1840, il s'élevait à 12 milliards 544 millions. On n'a pas de relevé plus récent. Toutefois le montant des créances hypothécaires inscrites ne répond pas exactement au chiffre de la dette hypothécaire. Il est notoirement inférieur à ce chiffre, à cause de certaines inscriptions qui n'ont qu'un caractère purement nominal. Ainsi, par exemple, un

certain nombre de créances inscrites ont pour objet des garanties en cautionnements qui peuvent n'avoir jamais à s'exercer ; d'autres inscriptions se rapportent à des dettes remboursées, sans qu'on ait pris soin de faire rayer les inscriptions, soit par négligence, soit afin d'éviter les frais de radiation, etc., etc. L'importance de ces défalcations a été diversement évaluée. D'après l'auteur du rapport, qui a pris un moyen terme entre les évaluations extrêmes, elle serait du tiers environ de la dette inscrite ; ce qui réduirait à huit milliards le montant de la dette hypothécaire réellement existante.

Maintenant, quel intérêt les propriétaires fonciers payent-ils pour ces 8 milliards empruntés sur hypothèque, et quelle est la proportion entre la somme des intérêts de la somme empruntée, et celle du revenu total de la propriété foncière ?

Le taux des intérêts de la dette hypothécaire n'a pas été moins diversement évalué que le montant même de cette dette. En 1845, sur soixante-et-un conseils généraux qui ont donné leur opinion à cet égard, cinquante-sept ont déclaré que *toujours* les propriétaires d'immeubles paient au-delà de 5% pour les emprunts sur hypothèques. Dix-sept ont évalué à 6 ou 7%, frais compris, le taux de l'intérêt habituellement supporté ; douze l'ont évalué à 7, 8, 9 et 10% ; quelques-uns parlent de 12, de 15, de 20 et même de 22%, lorsque les prêts sont à de courts termes et pour de petites sommes. Dans l'enquête ouverte par le conseil d'État, et dont nous avons rendu compte, M. de La Chaume, notaire à Paris, évalue le taux de l'intérêt des prêts sur hypothèque, à Paris, à 6%, outre les frais. M. de Mornay, inspecteur général de l'agriculture, indique 7% comme moyenne générale. M. Benoît-d'Azy parle de 6 à 7% et de 8 à 10%, frais compris, comme taux moyen, dans les meilleurs temps et les conditions les plus favorables. Enfin, M. le ministre de l'agriculture et du commerce, dans l'exposé des motifs de son projet de loi sur le crédit foncier, indique 9 à 10%, comme taux moyen des prêts. Le rapporteur de la commission donne une estimation moins élevée ; selon lui, le taux moyen des emprunts hypothécaire ne serait que de 7%.

Mais il faut se méfier un peu des moyennes. Il est certain que les gros emprunts peuvent se faire à un taux comparativement modéré, et c'est justice, car les gros emprunteurs ont ordinairement à offrir de meilleurs sécurités que les petits. En revanche, tout porte à croire que ceux-ci sont obligés de payer communément un taux d'intérêt excessif. Or, les petites sommes forment l'immense majorité des prêts. Ainsi, en décomposant le nombre et le montant des prêts hypothécaires effectués en 1841, on est arrivé aux résultats suivants : prêts hypothécaires de 400 fr. et au-dessous, 155 220, s'élevant à 36

millions de fr. ; de 400 à 1000, 80 803, s'élevant à 62 millions de fr. ; au-dessus de 1000 fr., 84 553, s'élevant à 302 millions de fr.

Les petits prêts comptent, d'après ce relevé, pour les trois cinquièmes environ, dans le chiffre total des prêts hypothécaires. On conçoit donc qu'une moyenne établie en raison du nombre et du total des sommes prêtées, ne donne qu'une idée fort insuffisante du fardeau qui grève l'immense majorité des agriculteurs.

Quoi qu'il en soit, admettons le chiffre moyen de 7%, qui a été adopté par M. Chegaray, et voyons dans quelles proportions la dette hypothécaire se trouve avec le revenu de la propriété foncière.

Dans la discussion qui a eu lieu en 1848, sur la question du crédit foncier, M. Thiers évaluait à 72 milliards la valeur principale de la propriété immobilière en France. À 3%, le revenu des immeubles en France serait donc de 2 milliards 200 millions. M. Chegaray n'évalue, lui, ce revenu qu'au principal de la contribution foncière, multiplié par douze, c'est-à-dire à 1 milliard 920 millions, et, tenant compte du revenu élevé que donnent les maisons et les usines, il admet pour le revenu net le chiffre de 4%, ce qui donnerait un capital immobilier de 48 milliards.

D'après cette évaluation, voici quelle serait la situation actuelle de la propriété foncière :

Son revenu, supposé égal au principal de la contribution multiplié par douze est de 1 920 000 000 fr.

De ce revenu, il faut déduire :

Pour l'impôt direct, principal et centimes additionnels compris. 240 000 000 fr.

Pour l'intérêt de la dette de 8 milliards à 7%, 560 000 000

Ensemble 800 000 000

Il ne resterait donc en valeurs disponibles pour les propriétaires que 1 120 000 000 fr.

Ce qui signifie, dit l'honorable rapporteur, que près des deux cinquièmes du revenu se trouvent absorbés par l'impôt réuni à l'intérêt de la dette.

Ces évaluations ont un caractère passablement conjectural. Mais, en tous cas, on ne saurait les taxer d'exagération. D'après l'exposé des motifs du projet du gouvernement, la situation serait plus mauvaise encore, puisque le taux de l'intérêt hypothécaire s'élèverait, d'après cet exposé, non pas à 7% en moyenne, mais de 9 à 10%.

On voit donc combien il serait important d'alléger les charges de la propriété. Déjà le gouvernement est entré dans cette voie en accordant un dégrèvement de 27 centimes sur la contribution foncière, et en abaissant à 50 c. pour 100 fr. le droit de 1% qui pesait sur les actes de prêts et les transports de créances. Les charges de la pro-

priété se sont trouvées ainsi réduites de 27 millions d'une part, de 6 millions de l'autre, en total : 33 millions. Mais les réductions d'impôts, si importantes qu'elles soient, et dans l'état actuel de nos finances, il est bien difficile d'en faire de considérables ; ces réductions ne sauraient équivaloir à une diminution quelque peu sensible du taux de l'intérêt des emprunts hypothécaires. Ainsi, une simple réduction de 1% sur la moyenne des prêts allégerait de 80 millions le fardeau annuel de la propriété immobilière ; une réduction de 2% équivaudrait à la suppression des deux tiers de l'impôt foncier.

On conçoit, d'après cela, que le crédit foncier ait eu ses enthousiastes, voire même qu'on en ait fait une sorte de panacée sociale dans la grande ébullition de 1848. Il y avait un fonds de vérité dans toutes les exagérations qui se sont produites alors, et c'est ce fonds de vérité, naguère enseveli sous un amas d'erreurs funestes, qu'il s'agit de dégager et de faire fructifier aujourd'hui.

Des projets nombreux, empruntés pour la plupart à l'Allemagne, ont été présentés pour l'établissement du crédit foncier. De ces projets, un grand nombre étaient entachés de socialisme ; quelques-uns, par exemple, s'appuyaient exclusivement sur la création d'un papier monnaie territorial ayant cours forcé, et ceux-là ont été heureusement écartés ; d'autres n'admettaient le concours du gouvernement que pour la garantie partielle des établissements à créer ; d'autres enfin n'exigeaient le concours du gouvernement que pour la simplification des formalités judiciaires et la suppression des obstacles de diverses natures qui entravent le développement du crédit immobilier, et ceux-ci ont été soumis à un examen approfondi.

Nous eussions souhaité, en ce qui nous concerne, que le gouvernement se bornât uniquement à désobstruer le terrain sous les pas des prêteurs, c'est-à-dire à supprimer les hypothèques occultes, à simplifier les formalités de la saisie immobilière, à rapporter les lois sur l'usure, comme aussi à diminuer les primes qui attirent les capitaux vers certaines industries, au détriment de l'agriculture ; puis, cela fait, qu'il laissât propriétaires et prêteurs pleinement maîtres de former telles associations ou telles combinaisons qu'il leur plairait pour le placement des capitaux sur hypothèques, et l'amortissement à des termes plus ou moins longs des capitaux prêtés.

Mais on a pensé, et nous le regrettons, que cette manière de procéder serait trop lente, et, pour nous servir des expressions du rapport, on a voulu fonder des établissements de crédit foncier *sans attendre la mise en vigueur de la loi sur la réforme hypothécaire, et tout à fait indépendamment de cette loi*. Le projet du gouvernement et celui de la commission sont conçus dans ce sens. D'après le premier, des sociétés de crédit foncier seraient pourvues de certains privilèges, et, de

plus, les départements et l'État pourraient garantir, chacun jusqu'à concurrence d'un tiers, le remboursement des obligations en capital et intérêts. Le projet de la commission n'admet pas cette garantie, mais il maintient, avec diverses modifications, les privilèges que le gouvernement a voulu concéder aux sociétés de crédit foncier, et il range en trois catégories les sociétés qui seront admises à jouir de ces privilèges. Il y a, 1° les agences de vérification et de garantie du crédit immobilier ; 2° les caisses de garantie et de prêt immobilier ; 3° les banques de crédit immobilier.

Nous examinerons prochainement quels seraient les mécanismes et les fonctions de ces établissements, et de quels privilèges il s'agirait de les investir. Nous aurons, du reste, de nombreuses observations à faire sur les divers projets qui se trouvent maintenant soumis à l'Assemblée.

Sur un manifeste du Comité démocratique européen

[11 juin 1851.]

La *Voix du Proscrit* a publié dans son dernier numéro un manifeste du Comité central démocratique européen. Nous ne voulions pas accorder à la nouvelle élucubration de MM. Ledru-Rollin, Mazzini, Arnold Ruge et Darasz, la *réclame* de notre publicité ; mais le *National* vient de donner à cette pièce une importance inattendue, en adhérant pleinement à la ligne de conduite qui s'y trouve indiquée. Or, nos lecteurs savent d'avance ce que peut être la ligne de conduite de MM. Ledru-Rollin et Mazzini. Ils savent, par la lamentable expérience du passé, ce que peuvent vouloir et projeter ces deux chefs de la démagogie européenne. La destruction violente de toutes les monarchies européennes, voilà le but où ils tendent ; la propagande armée, la guerre des peuples contre les rois, voilà le moyen dont ils veulent se servir pour arriver à leurs fins. Ce but et ce moyen sont clairement indiqués dans le manifeste que nous avons sous les yeux.

Seulement, les auteurs du manifeste affectent cette fois une modération de langage qui leur est peu familière. Ils ne veulent pas la terreur, disent-ils ; ils ne veulent pas non plus la suppression de la propriété. Ils se vantent d'avoir aboli l'échafaud partout où ils ont triomphé, et ils affectent de reléguer sur un second plan les solutions du socialisme. Mais bien fous seraient ceux qui se laisseraient amadouer par ces chatteries révolutionnaires. Est-ce que MM. Ledru-Rollin et Mazzini, après avoir lancé en Europe la trombe de feu de la révolution, seraient les maîtres de l'arrêter et de l'éteindre ? Eussent-ils la volonté de dire aux passions farouches et cupides qu'ils

auraient déchaînées : vous n'irez pas plus loin ! Pourraient-ils s'en faire obéir ? Est-ce qu'on modère un ouragan ? Est-ce qu'on arrête une révolution ? Est-ce que Danton, qui était pourtant un peu plus fort que M. Ledru-Rollin, a arrêté la Révolution française ? Est-ce que les Mazaniello, les Rienzi, ces devanciers de M. Mazzini, ne sont pas demeurés engloutis dans les abîmes qu'ils avaient ouverts ? Quand donc MM. Ledru-Rollin et Mazzini nous affirment qu'ils ne veulent ni couper des têtes ni confisquer des propriétés, ils se trompent ou ils nous trompent, car la propagande et la révolution armées sont des non-sens et des impossibilités, sans la confiscation et la guillotine. Supposons que les soldats de la démagogie réussissent à renverser violemment les gouvernements encore debout, ne leur faudrait-il point leur part de vengeances à assouvir, leur part de butin à dévorer ? Croit-on que les périodes essoufflées de M. Ledru-Rollin ou les tirades illuminées de M. Mazzini suffiraient bien pour les apaiser ? Se contenteraient-ils platoniquement de cette viande creuse ? Est-ce que les sans-culottes se contentaient des parfums de l'éloquence de Robespierre et de Saint-Just ? N'avaient-ils pas la précaution d'y ajouter les quarante sous de la section, et par-ci par-là quelques bonnes bribes des biens d'émigrés ? Pourquoi les fils se montreraient-ils plus désintéressés que les pères, à une époque surtout où, grâce au progrès des théories et des systèmes, on a réussi à leur démontrer que la propriété c'est le vol ?

Nous ne croyons donc pas à la modération des chefs de la propagande révolutionnaire. Aussi l'adhésion explicite que leur donne aujourd'hui le *National* nous paraît-elle un fait extrêmement grave. Le *National* était, au début de la révolution, un adversaire de MM. Ledru-Rollin et Mazzini. Le *National* avait alors solennellement renoncé à la propagande armée. Il y revient aujourd'hui, et il tend de nouveau une main fraternelle à ses adversaires d'hier. La révolution rassemble ses forces. N'est-ce pas un avertissement pour nous de ne point disperser imprudemment les nôtres ? N'est-ce pas un avertissement qui nous est donné d'oublier nos querelles pour ne songer qu'à l'ennemi commun ?

Sur les recommandations politiques de MM. Girardin et Cavaignac

[13 juin 1851.]

M. de Girardin nous répète tous les jours, avec une persistance agaçante : Vous avez beau demander la révision, vous ne l'aurez pas, vous ne pouvez pas l'avoir. Vous êtes en majorité pour la de-

mander, cela est vrai, et nous autres nous sommes en minorité pour la refuser ; mais grâce à une certaine disposition qu'il a plu aux constituants de 1848 de mettre dans la Constitution, notre volonté, à nous, minorité, doit prévaloir sur la vôtre, et elle prévaudra, car nous y tenons ! Nous ne vous permettrons pas de réviser la Constitution, quelque bonne envie que vous en puissiez avoir. Et ce serait en vain que le pays tout entier se lèverait pour nous demander avec vous la révision, nous la lui refuserions impitoyablement. Que nous importe la volonté du pays, n'avons-nous pas pour nous la lettre de la Constitution ?

M. le général Cavaignac a encore enchéri sur ce langage. Parlant au nom d'une minorité, M. Cavaignac a dit à la majorité : Non seulement nous ne voulons pas vous accorder la révision, mais il ne nous convient pas même de vous dire pourquoi nous vous la refusons. Nous usons de notre droit, voilà tout ! Vous nous demandez des raisons, nous vous opposons des boules ! Que si vous insistez, nous vous répondrons simplement : Nous sommes républicains, et vous ne l'êtes pas, ou du moins nous vous soupçonnons de ne pas l'être. Or, des gens qui ne sont pas républicains dans une république sont des factieux, et l'on ne discute pas avec des factieux ; on leur oppose la lettre de la loi constitutionnelle, et s'ils refusent de s'y soumettre, on les traite militairement ; on les bâillonne ou on les sabre, au choix. Voilà comment un bon républicain doit défendre la République !

Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble que MM. de Girardin et Cavaignac la défendent fort mal, cette pauvre République ! Nous croyons qu'ils se fourvoient singulièrement en rattachant ses destinées à celles de la Constitution de 1848. Nous croyons aussi qu'ils ont tort de défier si haut la majorité d'enfreindre la volonté de la minorité. Si la Constitution de 1848 était un chef-d'œuvre, si elle nous avait donné la meilleure République possible, nous concevrions qu'ils voulussent la défendre quand même. Mais la Constitution n'a jamais passé pour un chef-d'œuvre, et l'expérience en a déjà montré les inconvénients. Tous les hommes désintéressés et impartiaux sont parfaitement convaincus qu'elle ne donne pas et qu'elle ne peut donner au pays toute la somme d'ordre, de sécurité et de liberté pratique, dont il a besoin. Tout le monde voit et sent fort bien que cette Constitution bâclée le lendemain d'une révolution, n'a pas terminé la révolution. Eh bien, nous le demandons, est-il sage, est-il prudent de résister quand même à cette opinion, à ce sentiment du peuple ? Est-il sage d'imposer à un pays, républicain ou non, une Constitution qu'il croit mauvaise ? Est-il prudent d'attacher à cette constitution comme à un palladium les destinées du gouvernement

établi ? La sagesse et la prudence les plus vulgaires ne devraient-elles pas conseiller de consulter la nation sur une affaire qui touche de si près à ses plus chers intérêts, et d'obéir à sa volonté ? MM. de Girardin et Cavaignac ne veulent pas de la révision dans la crainte de compromettre l'existence de la République. Mais croit-on que si le parti républicain consentait à remettre l'œuvre de 1848 entre les mains du pays, la République ne s'en trouverait pas consolidée, affermie, au lieu d'être compromise ? Est-ce que les hommes modérés qui ne veulent plus de la Constitution de 1848, mais qui ne sont pas systématiquement hostiles à la forme républicaine, ne prêteraient pas les mains de bonne foi à l'amélioration du régime existant ? Est-ce que la République ainsi améliorée, par le concours de tous les hommes modérés et selon le vœu de la majorité du pays, ne deviendrait pas plus forte ? — Que si au contraire les républicains s'obstinent à se cantonner dans la Constitution de 1848, malgré le vœu manifeste de la nation, ne doivent-ils pas craindre que le pays ne finisse par envelopper République et Constitution dans une réprobation commune ? Ne doivent-ils pas redouter qu'un beau jour le pays ne pouvant se débarrasser légalement de la Constitution sous la République, ne supprime à la fois, illégalement, Constitution et République ? Nous avons assisté souvent en France à des coups d'État et à des révolutions de la minorité, que l'excès du mécontentement avait rendue factieuse. Qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce que nous eussions le spectacle d'une révolution ou d'un coup d'État provoqué et accompli au nom de la majorité poussée à bout ?

Nous engageons donc les républicains sincères et pratiques à ne point s'associer aux bravades outrecuidantes de M. de Girardin, et à réfléchir quelque peu avant d'exécuter militairement la consigne de M. Cavaignac. La minorité a pour elle, nous le reconnaissons, la lettre de la Constitution ; mais la majorité a de son côté l'esprit du pays. Or, en politique aussi bien qu'en religion, *l'esprit vivifie et la lettre tue*.

Sur des discussions d'ordre constitutionnel dans la presse anglaise

[14 juin 1851.]

La révision de la Constitution sert actuellement de thème aux discussions de la presse étrangère comme à la nôtre. Les journaux anglais notamment s'en occupent d'une manière spéciale. Tous ceux que nous avons eu jusqu'à présent sous les yeux se montrent favorables à la révision. En présence des difficultés d'application que

présente l'œuvre des constituants de 1848, surtout en ce qui concerne la transmission légale du pouvoir, ils ne comprennent pas qu'une minorité s'obstine à maintenir, quand même, cette œuvre informe. Le *Morning Chronicle*, par exemple, fait parfaitement ressortir aujourd'hui tous les périls de la période critique où nous allons entrer. [1]

Sur les deux dernières séances à l'Assemblée nationale

[15 juin 1851.]

Les deux dernières séances de l'Assemblée nous ont paru profondément déplorables. Nous aimons les grandes questions et les grands débats. Nous estimons les belles luttes oratoires dont la tribune française est si souvent le théâtre, presqu'à l'égal de nos glorieuses batailles. Nous sommes heureux du retentissement que ces nobles combats de la parole ont en Europe et dans le monde entier.

Nous sommes fiers de posséder des orateurs tels que les Berryer, les Montalembert, les Odilon Barrot, les Lamartine ; et alors même que nous ne partageons pas leurs convictions, nous leur savons gré de soutenir avec honneur la réputation d'une tribune qui a été illustrée par les Mirabeau, les de Serres, les Royer-Collard, les Benjamin Constant. Mais si les grands débats et les grands orateurs nous passionnent, nous sommes profondément blessés quand nous voyons une question importante ne produire autre chose que des divagations excentriques.

Ainsi, dans les deux dernières séances, la discussion aurait pu être assurément sérieuse et élevée, car il s'agissait d'une des institutions les plus importantes de l'époque actuelle : il s'agissait de régler l'organisation et de définir les attributions de la garde nationale. L'opposition avait là un beau thème de discussion. Puisqu'elle n'approuvait pas le projet qui se trouvait soumis à l'Assemblée, elle pouvait, elle devait même s'efforcer d'en démontrer les inconvénients pratiques, et au besoin opposer au projet de la majorité son contre-projet, suffisamment motivé. C'est ainsi que procèdent ailleurs les oppositions sérieuses.

Mais au lieu de tenir cette conduite raisonnable et sensée, au lieu de discuter avec modération et convenance, le projet qui lui a été soumis, qu'a fait la minorité ? Elle a fait du scandale. Elle a emprunté aux socialistes les plus aventureux un lambeau de leurs théories les plus subversives, et elle l'a secoué à la tribune ! Au lieu de s'ad-

[1] Suit un large extrait dudit journal, que nous ne reproduisons pas.

resser à la raison du pays, elle a préféré faire appel encore une fois aux passions de la minorité révolutionnaire.

Encore si c'eût été en bon langage, et si la convenance de la forme avait du moins voilé l'excentricité du fond ! Mais point : MM. Arnaud (de l'Ariège), Charras, Pierre Leroux, Nadaud, Valentin, n'ont pas pris la peine de voiler leur pensée ; dans un pays si cruellement éprouvé par les luttes civiles, ils ont développé avec toute la crudité et toute l'acrimonie possible, la théorie des insurrections, et la justification à priori des luttes civiles. Ils ont tenu en 1851, à l'Assemblée nationale, un langage que plusieurs d'entre eux auraient hésité à tenir, en 1848, au club Blanqui.

Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi, de tels incidents, qui rendent impossible toute discussion calme et approfondie, ne sont-ils point profondément déplorables ? Ne tendent-ils point à déconsidérer le régime parlementaire ? Ne sont-ils pas une honte pour un pays qui a eu le spectacle de si belles et de si nobles luttes oratoires ? Ne doivent-ils pas nous ravaler aux yeux de l'Europe, et devenir, dans les pays d'absolutisme, un puissant argument contre le régime représentatif ?

Le gouvernement n'a pas eu à intervenir dans une discussion que des excentricités déplorables avaient ainsi rabaissée. Quel rôle pouvait-il jouer, en effet, dans cette mêlée confuse ? Que pouvait-il opposer à l'argumentation métaphysique de MM. de Flotte et Pierre Leroux ou aux personnalités de M. Charras ? Que pouvait-il répondre de convenable et de sérieux, à ce qui n'était ni convenable ni sérieux ? Nous lui savons gré, pour notre part, de s'être abstenu, et nous espérons, pour l'honneur du pouvoir parlementaire, que de si regrettables scènes ne se reproduiront plus.

Sur la propriété en Algérie

[17 juin 1851.]

La troisième lecture du projet de loi relatif à la constitution de la propriété en Algérie doit avoir lieu aujourd'hui. Ce projet de loi est destiné, non pas à constituer la propriété en Algérie, car la propriété est un fait naturel, antérieur aux gouvernements eux-mêmes, mais à la mieux garantir. Désormais, la propriété aura en Algérie à peu près les mêmes garanties, et sera soumise aux mêmes restrictions qu'en France. D'après le projet, elle se trouve classée en trois catégories : 1° le domaine national ; 2° le domaine départemental et le domaine communal ; 3° la propriété privée.

Le domaine national comprend principalement en Algérie les biens, meubles et immeubles, qui dépendaient du heylik à l'époque de la conquête de 1830, ainsi que les biens des corporations religieuses et des mosquées, que des arrêtés et ordonnances ont réunis au domaine. Les premiers nous revenaient par suite de la conquête. Nous étions les héritiers naturels du gouvernement que nous remplacions ; mais il n'en était pas de même des biens du clergé musulman. En nous emparant de ces biens sur lesquels nous n'avions aucun droit, nous avons commis une des principales fautes qui aient entravé notre entreprise de colonisation.

Nous avons soulevé contre nous un clergé puissant, que nous aurions pu aisément nous concilier, en respectant ses biens pendant vingt années ; nous avons dû employer le sang de nos soldats et les deniers de nos contribuables à nous assurer la possession de ce domaine que nous avions si imprudemment confisqué, et qui a été ensuite, en grande partie, concédé gratuitement. Quoi qu'il en soit, cette faute, qui a si longtemps pesé sur notre colonisation algérienne, cette faute est devenue irréparable ; nous ne pouvons plus songer, après vingt ans, à restituer ses biens au clergé musulman ; mais qu'elle nous serve au moins de leçon, qu'elle nous engage à respecter désormais tout ce qui touche au sentiment religieux du peuple que nous avons soumis, mais que nous n'avons pas réussi à nous concilier.

Le *séquestre* forme une troisième branche importante du domaine national. Depuis 1830, nous avons fréquemment confisqué ou mis sous le séquestre les biens des tribus insoumises. Souvent aussi ce droit, laissé à la merci des autorités locales, a été appliqué à l'aventure et a donné lieu à de déplorables abus. Heureusement en 1845, on a senti l'inconvénient de ces abus, et on a soumis le séquestre à des conditions et à des règles qui lui ont enlevé ce qu'il avait d'excessif. Ces règles et ces conditions se trouvent confirmées par le projet de loi actuellement soumis à l'Assemblée.

Dans le domaine départemental et communal se trouve compris les biens meubles et immeubles, ainsi que les droits attribués aux départements et aux communes par la législation générale de la France, ainsi qu'une part dans le produit de l'impôt arable et dans celui de l'octroi de mer ; mais il convient de remarquer que le régime municipal est encore fort peu développé en Algérie. Le département et la commune n'y existent guère que sur le papier. L'exécution de cette partie du projet se trouve donc forcément ajournée.

Vient enfin la portion la plus importante du projet, celle qui concerne la propriété privée. Les droits de propriété et de jouissance portant sur le sol, et appartenant soit aux particuliers, soit aux tribus,

sont reconnus tels qu'ils existaient au moment de la conquête. Ces propriétés sont déclarées inviolables, sauf les droits d'expropriation pour cause d'utilité publique. En un mot, la législation de la métropole se trouve transportée dans la colonie. Nous devons mentionner cependant une exception, relative aux immeubles dépendant du territoire d'une tribu. Ces immeubles ne pourront être aliénés au profit de personnes étrangères à la tribu. L'État s'est réservé, toutefois, d'en faire l'acquisition dans l'intérêt des services publics ou de la colonisation, et de les rendre, en tout ou en partie, susceptibles de libre transmission.

Telle est l'économie du projet sur lequel l'Assemblée est appelée à prononcer définitivement. L'auteur du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner ce projet, M. Henry Didier, remarque qu'après vingt années de sacrifices, d'efforts et d'essais de toute sorte, à peine avons-nous réussi à fixer en Algérie, sur un territoire de 250 lieues de côtes et de 100 lieues de profondeur, une population française civile de 64 000 individus, dont le quart tout au plus est employé à la culture, et il attribue, non sans raison, cette situation déplorable de notre entreprise coloniale, à l'insuffisance des garanties que les émigrants en Algérie trouvent pour leur vie et leurs propriétés. Nous espérons que la loi sur laquelle l'Assemblée va être appelée à prononcer développera et consolidera ces garanties. Nous espérons aussi qu'elle prouvera une fois de plus, en dépit des assertions du socialisme, que la prospérité d'une établissement social quelconque se mesure toujours à l'étendue et à la solidité des garanties accordées à la propriété.

Sur une convention avec le gouvernement d'Hawaï

[18 juin 1851.]

Les difficultés qui étaient survenues entre notre commissaire, M. Perrin, et le gouvernement des îles Sandwich, ont enfin reçu une solution. Le gouvernement hawaïen a conclu avec notre commissaire une convention par laquelle les points en litige se trouvent réglés à l'amiable. Il s'agissait principalement, comme on sait, d'un droit prohibitif établi en 1836 sur les spiritueux d'importation étrangère. Ce droit ayant été modifié pour les bières en provenance anglaise, l'ale et le porter, nous avions réclamé la même modification en faveur de nos vins et eaux-de-vie.

D'abord repoussée par suite des manœuvres des missionnaires anglais qui associent, à ce qu'il paraît, la propagande religieuse au commerce de l'ale et du porter, notre réclamation vient d'être prise

en considération par S. M. Kamehameha I^er^. Aux termes de la convention intervenue, le gouvernement hawaïen se déclare prêt à réduire le droit de 3 dollars par gallon à 2,50 dollars au maximum, et à soumettre cette réduction à la prochaine législature, « comme une mesure d'économie politique que la chambre du commerce d'Honolulu a recommandée par de puissants motifs. »

Des mesures efficaces seront prises aussi pour que la protection du gouvernement s'étende également aux protestants et aux catholiques qui habitent les îles Sandwich. Enfin, il est convenu que les conventions écrites en français pourront valoir comme celles écrites en anglais. Seulement, lorsque l'employé qui devra se servir de ces pièces n'entendra pas le français, les intéressés seront tenus de fournir la traduction des documents produits.

Cette convention met heureusement fin à nos démêlés avec le gouvernement hawaïen, et nous espérons qu'elle contribuera efficacement à développer nos relations commerciales dans les parages qui se trouvent soumis à la domination de S. M. Hamehameha I^er^.

Sur la réforme du tarif des alcools

[18 juin 1851.]

Une proposition ayant pour but d'établir l'égalité dans les droits imposés à tous les alcools d'origine française, vient d'être déposée sur le bureau de l'Assemblée. D'après la législation existante, les alcools de toute nature provenant soit des colonies, soit de la métropole, acquittent un droit de consommation de 34 fr., en principal, par hectolitre. Mais, outre ce droit de consommation, les alcools des colonies et ceux qui proviennent des mélasses indigènes supportent encore un droit de douane de 20 fr.

Les auteurs de la proposition demandent la suppression de ce dernier droit, qui favorise certains spiritueux français au détriment de certains autres non moins français. Nous faisons des vœux pour que leur demande, qui nous paraît essentiellement juste et raisonnable, soit prise en considération.

Voici en quels termes cette proposition est conçue :

« Les droits d'entrée établis par les lois de douane sur les eaux-de-vie de mélasse des colonies françaises (rhums et tafias) cesseront d'être perçus à partir du 1^er^ janvier 1852. Ces produits resteront soumis aux droits payés par les alcools de toute nature fabriqués dans la métropole. »

Sur les chiffres de la production et de la consommation du sucre de betterave en France

[19 juin 1851.]

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le tableau de la production et de la consommation du sucre de betterave depuis le commencement de la campagne 1850-1851 jusqu'à la fin du mois de mai dernier. Les fabriques en activité, pendant cette période, étaient au nombre de 304, contre 288 dans la campagne précédente. Le total des entrées en fabrique était de 79 193 035 kg ; le total des sorties de 65 983 209 kg. Reste en fabrique 13 209 829 kg. Dans la campagne précédente, les entrées ne s'élevaient qu'à 66 979 798 kg, et les sorties à 52 834 467 kg.

Le total des entrées en entrepôt s'est élevé à 32 032 269 kg., contre 24 959 707 kg. Dans la période précédente, le total des sorties a été de 23 366 406 kg contre 18 437 978 kg.

On voit par cet exposé que la fabrication du sucre indigène continue à se développer progressivement. Tout nous porte donc à espérer qu'elle supportera bravement et sans être entamée, le choc de la concurrence étrangère, que la nouvelle loi des sucres va lui susciter.

Sur des négociations avec Rome

[20 juin 1851.]

On sait que le gouvernement romain avait entamé, sous la médiation de la France, des négociations avec l'Angleterre dans le but d'obtenir le changement de M. Freeborn, consul de S. M. britannique à Rome. Il paraît certain que ces négociations, longtemps poursuivies, viennent d'aboutir à la satisfaction du Saint-Père.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[20 juin 1851.]

Un débat intéressant a eu lieu dans la séance du 17 sur une motion de M. Cobden. L'honorable représentant du West-Riding a demandé que des négociations fussent entamées entre l'Angleterre et la France, afin d'arriver à une réduction des forces navales des deux pays : « Je ne veux pas qu'on brûle notre flotte, a dit M. Cobden, mais je veux que l'on détruise l'esprit de rivalité qui pèse si lourdement sur les deux peuples, et j'avoue que j'envierais la gloire du

ministre des affaires étrangères qui, sortant de la vieille ornière diplomatique, accomplirait la réconciliation que j'appelle de tous mes vœux. » — Lord Palmerston a donné son adhésion aux sentiments pacifiques exprimés par M. Cobden, et il s'est félicité de la bonne entente qui règne aujourd'hui entre la France et l'Angleterre.

Néanmoins lord Palmerston a repoussé, comme peu pratique, le mode de négociations demandé par M. Cobden. Sur les observations de M. Bortherton et de sir Robert Inglis, celui-ci a retiré sa motion, tout en s'applaudissant d'avoir donné lieu à une manifestation favorable aux doctrines de la paix, dans la chambre des communes.

Dans la séance de la chambre des lords, diverses pétitions contre le nouvel acte de navigation ont été présentées par lord Stanley.

Sur la souveraineté du peuple et la révision de la Constitution

[21 juin 1851.]

La souveraineté du peuple est, comme chacun sait, le dogme fondamental de la foi républicaine. Hors de la souveraineté du peuple et du suffrage universel qui en est l'expression, il n'est point de salut pour les nations, répètent tous les jours, en matière de patenôtres, les républicains et les socialistes leurs alliés. Un peuple qui n'est pas souverain, c'est-à-dire qui ne fait pas ses lois lui-même, ou qui ne nomme point majestueusement et en masse des représentants chargés de les faire pour lui, un tel peuple n'existe pas, du moins en théorie. Car, dans la pratique, il y a des nations qui ont la prétention de vivre sans le suffrage universel, et même de vivre assez bien, témoin l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, pour ne citer que celles-là ; mais ce n'est, hélas ! qu'une ombre d'existence, c'est une fausse vie, comme dirait M. Pierre Leroux. En réalité, ces nations-là sont mortes, et même on pourrait soutenir qu'elles n'ont jamais existé. Lisez le *Contrat social*, et vous y trouverez, certes, plus d'arguments qu'il n'en faut pour le leur prouver.

Il résulte de là naturellement que ceux qui portent atteinte à la souveraineté d'un peuple, soit en empêchant une classe quelconque de citoyens d'exprimer leur volonté, sous le vain prétexte que cette volonté n'est pas suffisamment éclairée ou moralisée, soit en posant des limites à cette volonté, qui est souveraine, partant illimitée de sa nature ; il résulte de là, disons-nous, que ces contempteurs de la souveraineté du peuple sont coupables du plus grand des crimes, car ce n'est pas seulement un homme qu'ils assassinent, c'est une nation ! C'est un peuple tout entier que ces Néron ou ces Attila théoriques

font disparaître de la liste des peuples ! Ce crime de lèse-nation est donc mille fois plus condamnable que le simple assassinat. Sous la première République, on en faisait, du reste, parfaitement la différence, car le jury demandait des preuves pour condamner un simple meurtrier, tandis qu'il se contentait d'un *soupçon*, lorsqu'il s'agissait d'un accusé du crime de lèse-nation. On envoyait alors à l'échafaud par centaines des hommes simplement *suspects* de mauvais vouloir à l'égard de la souveraineté du peuple, et nous n'avons pas besoin d'ajouter que les fils des terroristes ne seraient plus plus tolérants pour ce crime-là que ne l'étaient leurs pères.

Cependant, voyez la misérable inconséquence de l'esprit des hommes, ou si vous aimez mieux, l'insigne fourberie des partis : ces républicains qui sont des adorateurs si fervents et si farouches de la souveraineté du peuple, ces républicains qui ont fauché toutes les têtes qui ne voulaient point se courber devant leur idole, ils ne se font aucun scrupule aujourd'hui de la garrotter et de la mutiler de leurs propres mains. Après avoir proclamé à la face du monde la souveraineté du peuple français, après avoir déclaré que ce peuple avait le droit « imprescriptible » de confectionner lui-même ses lois ou de les faire confectionner par des délégués élus à la majorité des suffrages, ne voilà-t-il pas qu'ils s'avisent tout d'un coup de lui refuser le droit de réviser, de changer une Constitution, c'est-à-dire un ensemble de lois qu'il lui a plu d'adopter il y a trois ans ? Ne voilà-t-il pas qu'ils refusent à ce peuple, souverain pour faire ses lois, le droit de les défaire ? N'est-ce pas le comble de l'inconséquence ?

Et pour quel motif les républicains refusent-ils au peuple souverain le droit de changer une Constitution dont l'expérience a fait voir les défauts ? Tout simplement, hélas ! parce qu'ils se sentent en minorité dans le pays, et parce qu'ils craignent que la Constitution ne soit révisée contre eux.

Voilà le motif vrai !

Il y en a bien un autre encore, mais celui-là n'est qu'apparent, et les républicains eux-mêmes seraient les premiers à passer outre, s'ils croyaient y avoir intérêt. Nous voulons parler des difficultés que la Constitution même a apportées à la révision. La Constitution a déclaré, en effet, qu'une minorité d'un quart pourrait empêcher le peuple souverain de changer sa loi. Or, comme les républicains sont d'avis que la Constitution ne doit pas être modifiée, et comme ils forment avec leurs alliés les socialistes un peu plus du quart de la représentation nationale, ils se fondent sur cette disposition de la Constitution pour opposer à la révision un obstacle insurmontable.

Mais, qui ne voit qu'en se retranchant dans cette disposition de la Constitution, les républicains obéissent à une simple tactique,

dictée par les circonstances et non par les principes ? Qui ne voit que le respect qu'ils affichent pour la Constitution n'est qu'apparent ? Qui ne voit qu'ils seraient les premiers à demander la révision « inconstitutionnelle » de la Constitution, s'ils croyaient que la révision dût leur être avantageuse ?

Supposons, en effet, que les républicains de la veille et leurs alliés les socialistes soient actuellement en majorité à l'Assemblée, et que les affaires allant de mal en pis et la République branlant au manche, cette majorité décide que la Constitution doit être révisée au plus vite dans l'intérêt du salut public ; que l'institution déplorable de la présidence doit être supprimée et le droit au travail rétabli, afin de consolider la République et de sauver le pays : que diraient, en ce cas, républicains de la veille et socialistes, si nous nous avisions, nous autres, d'invoquer contre la révision n'importe quel article d'une Constitution votée il y a trois ans ? Les mêmes hommes qui nous qualifient aujourd'hui de traîtres et de félons parce que nous voulons la révision, ne nous feraient-ils pas un crime alors de ne la vouloir pas ? Et ne pulvériseraient-ils point nos objections constitutionnelles en invoquant le principe « antérieur et supérieur » de la souveraineté du peuple ? Il nous semble les voir d'ici à la tribune de leurs clubs, foudroyant nos méprisables arguments avec des gestes et des éclats de voix à la Danton :

« Quoi ! diraient-ils, ennemis de la république, vils suppôts de l'aristocratie, de la bourgeoisie et de la monarchie, vous vous fondez sur la lettre d'une Constitution pour entraver le libre exercice de la souveraineté populaire ? Mais oubliez-vous donc que la volonté du peuple est antérieure et supérieure à toutes les constitutions ? Oubliez-vous que le peuple qui fait les constitutions, a aussi, partout et toujours, le pouvoir de les défaire ? Oubliez-vous que le peuple est partout et toujours le maître de disposer de ses destinées et de les régler à sa guise ; qu'aucune loi, aucune convention écrite en son nom, ne saurait prévaloir contre sa volonté qui est la loi vivante ? Aristocrates, bourgeois et monarchiens, tâchez donc de vous défaire une bonne fois des habitudes d'un régime qui n'est plus et qui ne peut plus être ! Assez longtemps la volonté du peuple a été assujettie et subordonnée à celle d'une minorité. Aujourd'hui, le peuple est libre, entendez-vous, et il ne souffrira point que la volonté d'une minorité, intransigeante et factieuse, prévale contre la sienne ! »

Ce langage si conforme aux principes serait applaudi à tout rompre, n'est-il pas vrai, par les citoyens membres du club et par les citoyennes leurs épouses ou leurs *amantes* ? Et malgré l'opposition de la minorité des aristocrates, des bourgeois et des monarchiens, la Constitution serait révisée ; on supprimerait, constitutionnellement

ou non, l'odieuse institution de la présidence et on rétablirait le droit au travail. Le tout en se fondant sur cet axiome républicain : que la souveraineté du peuple est antérieure et supérieure aux Constitutions !

N'avons-nous donc pas raison de dire que les républicains commettent aujourd'hui une inconséquence grossière, en refusant de laisser faire la révision selon le vœu de la majorité ? Ne renient-ils pas leurs principes permanents pour satisfaire un intérêt passager ? Ne se mettent-ils pas en contradiction avec leurs principes, en hérésie avec leurs dogmes ? Cette aberration du parti républicain dans l'affaire de la révision ne nous a pas, du reste, frappés seuls. Il y a peu de jours, un journal anglais, l'*Economist*, la signalait et la faisait ressortir de la manière la plus saisissante. L'*Economist* n'hésitait pas à qualifier d'« absurdité grotesque et insolente » la prétention que les républicains ont manifesté d'empêcher la révision, contrairement au vœu de la majorité.

Citons un fragment de l'article du journal anglais :

« Une majorité de plus des deux tiers sera probablement obtenue en faveur de la révision. Mais ici nous voyons surgir une nouvelle difficulté. Cette majorité de plus des deux tiers voudra-t-elle se soumettre à la volonté d'une minorité de moins d'un tiers ? 560 représentants consentiront-ils bénévolement à subordonner leur volonté à celle de 190 ? La Constitution déclare, à la vérité, que les choses doivent se passer ainsi ; mais cette Constitution, qui renferme une injonction si anormale, n'est-elle pas imparfaite à ce point que la majorité est convaincue de la nécessité de la modifier ? Conservera-t-on une mauvaise loi parce que cette loi même renferme un article qui défend de la réviser ? Qui donc avait le droit d'introduire cet article dans la loi ? Comment une Assemblée constituante, qui est le produit d'une simple majorité, pourrait-elle être autorisée à déclarer qu'à l'avenir la minorité aura le droit de lier les mains à la majorité ? Et en admettant même que les représentants du peuple fussent disposés à se soumettre à cette clause, le peuple consentirait-il à ce qu'un appel à sa souveraineté fût empêché par ceux-là mêmes qui professent les opinions démocratiques les plus extrêmes ? Le peuple consentirait-il à ce que des politiques dont la doctrine fondamentale, dont le cri perpétuel est la souveraineté du peuple, intervinssent pour l'empêcher d'exercer sa souveraineté ? Arrêtons-nous un instant devant cette grotesque et insolente absurdité. Toutes les républiques, et la République de 1848 plus spécialement qu'une autre, sont basées sur la volonté de la majorité ; c'est même leur seul fondement reconnu, avoué. Une monarchie absolue repose sur le droit divin du monarque. Une aristocratie héréditaire repose sur les prétentions ou

la puissance supérieure de quelques familles. Une théocratie repose sur la sanction religieuse. Mais les républiques repoussent ces différentes bases. La République de 1848, en particulier, les a toutes rejetées. Droits héréditaires, légalité constitutionnelle, institutions établies, équilibre des pouvoirs, elle a tout sacrifié au culte aveugle de la majorité. Une République n'a point et ne peut avoir d'autre base. Dans une République, la moitié des citoyens *plus un* dispose sans appel de la moitié des citoyens *moins un*.

Eh bien, maintenant, la majorité de la nation, par la voix de la majorité de ses représentants légalement élus, demande un changement dans la constitution du gouvernement, la minorité l'arrête, en lui disant : « Il ne sera fait aucun changement de cette nature, ni aujourd'hui, ni demain, ni dans dix ans, aussi longtemps que le quart de la population ou de sa représentation s'y opposera. Nous, le petit nombre, nous prétendons vous imposer notre volonté, à vous qui êtes le grand nombre ! » Et notons bien que les hommes qui tiennent ce langage, sont les républicains *par excellence*. Ces démocrates ne sont-ils pas de vrais oligarques ? »

Et que les républicains de la veille, en lisant cette appréciation sévère de leur conduite, ne disent pas qu'elle émane d'un journal réactionnaire ! Non ! L'*Economist* n'a pas cessé de se prononcer, depuis 1848, en faveur du maintien de la République française. De plus, dans le numéro même que nous citons, l'*Economist* blâme vivement la condamnation du démocrate Robert Blum, exécuté à Vienne en 1848. L'*Economist* n'est donc pas un journal de la réaction et de l'aristocratie. C'est au contraire un des principaux organes de la démocratie libérale de l'Angleterre. Mais précisément parce que l'*Economist* a foi dans l'avenir de la démocratie, il ne saurait admettre les expédients misérables et honteux, auxquels nos républicains ont recours pour faire triompher temporairement leur cause ; il ne saurait admettre que des sectaires voilent momentanément la statue de la souveraineté du peuple, pour faire prévaloir un intérêt passager de leur secte. Nous sommes, pour notre part, pleinement de l'avis du journal anglais ; nous pensons comme lui que des démocrates qui refusent à un peuple le droit de réviser, de changer ses lois, ne sont pas des démocrates, mais des oligarques ; que si leur principe avoué et apparent est la souveraineté du peuple, leur mobile réel n'est autre que l'intérêt de leur coterie. Qu'ils continuent donc, si bon leur semble, à repousser la révision en invoquant l'article 111 de la Constitution, mais qu'ils cessent désormais de se dire les avocats et les gardiens nés de la souveraineté du peuple. Au nom du sens commun et de la logique, nous le leur défendons !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[21 juin 1851.]

Dans la séance de la chambre des communes du 18 juin, le bill relatif au travail du dimanche a été retiré sur les observations de sir G. Grey, ministre de l'intérieur.

— Le roi des Belges est arrivé le 18 à Buckingham-Palace. S. M. était accompagnée du duc de Brabant, du comte de Flandre et de la princesse Charlotte.

— M. Dumas, l'ex-ministre du commerce, est arrivé à Londres depuis plusieurs jours. Vendredi ou samedi au plus tard, on attend le ministre actuel, M. Buffet, et M. Fleury, son sous-secrétaire.

Sur la situation violente de la France

[24 juin 1851.]

Beaucoup de gens dénoncent avec amertume la violence du langage de la presse. Ce sont les journaux, disent-ils, qui causent tout le mal, en enflammant les passions par leurs polémiques imbibées de souffre et de salpêtre. Supprimez la presse, et, si c'est possible, aussi la tribune, et vous verrez au même moment les passions se calmer comme par enchantement, vous verrez l'entente la plus cordiale s'établir entre les partis qui se font aujourd'hui une mortelle guerre.

S'il en devait être ainsi, si la suppression de la presse devait amener la pacification des esprits, il ne faudrait pas hésiter certes à la supprimer, dût-on indemniser largement propriétaires, rédacteurs et compositeurs de journaux ; dût-on dépenser, pour le rachat de cette industrie malfaisante, les 40 millions qui avaient été demandés naguère pour racheter la sucrerie indigène, une autre industrie pernicieuse ! Nous dirons mieux : la presse elle-même devrait prendre l'initiative du sacrifice et se jeter, à l'exemple de feu Curtius, dans le gouffre béant de nos luttes civiles. L'histoire honorerait certainement ce beau dévouement, et les bons bourgeois, rassurés et calmés, s'en iraient tous les ans, de compagnie avec les bons démagogues, complètement démuselés, jeter des fleurs et planter des rosiers aux lieux où furent la *Patrie*, les *Débats*, l'*Union* et le *Constitutionnel*.

Mais hélas ! ce sacrifice plein d'héroïsme ne servirait pas à grand chose, n'en déplaise aux adversaires de la presse. Cette violence de langage qu'on reproche à la plupart des journaux, elle n'est pas la *cause*, elle est le *résultat* de la situation violente que les évènements nous ont faite. Elle contribue sans doute à aggraver le mal, mais elle

n'y contribue que dans une mesure comparativement faible. Le mal vient bien moins de la presse que des institutions qui régissent aujourd'hui la France. Changez ces institutions, modifiez-les dans un sens conservateur, et vous verrez aussitôt la situation s'améliorer, les passions se calmer, et par là même le langage de la presse redevenir modéré. Supprimez, au contraire, la presse, sans rien changer du reste aux institutions du pays, et vous ne verrez certes ni hausser la rente ni baisser les passions.

Si nous recherchons maintenant pourquoi les institutions actuelles de la France produisent une situation violente et fiévreuse, une situation révolutionnaire pour tout dire en un seul mot, voici le fait qui nous frappera tout d'abord : nous nous apercevrons qu'aucune institution stable ne garantit la France contre la domination des partis extrêmes ; qu'elle est incessamment exposée à être rejetée tantôt tout à fait à droite, tantôt tout à fait à gauche. Ainsi, au moment où nous écrivons, nous penchons à droite. Nous avons une assemblée, Dieu merci, beaucoup plus *blanche* qu'aucune de celles qui se sont succédé depuis vingt ans. Mais cette assemblée éminemment conservatrice, rien ne garantit qu'elle ne sera point remplacée par une assemblée rouge. Il est très possible que l'année prochaine, par l'effet du jeu régulier et légal de nos institutions, nous soyons gouvernés par des rouges ; il est possible que l'état de siège soit levé dans le Rhône, dans la Drôme et dans l'Isère, pour être établi en permanence dans la Somme, dans la Vendée et en Bretagne ; il est possible que les clubs fonctionnent de plus belle à Paris et que les émigrés de Londres et les prisonniers de Belle-Ile-en-Mer soient redevenus les souverains dispensateurs des destinées du pays. Cela est possible, quelques-uns vont même jusqu'à affirmer que cela est probable.

Eh bien ! en présence d'une perspective semblable, n'est-il pas tout simple que le pays soit inquiet et troublé, que les passions soient excitées et que le langage de la presse, reflet habituel des sentiments et des passions du pays, soit plein d'âpreté et d'ardeur ? N'est-il pas tout simple qu'une lutte à mort s'engage entre ces partis extrêmes, à qui des institutions imparfaites livrent ou peuvent livrer tour à tour et sans transition les destinées du pays ? N'est-il pas tout simple que les hommes les plus modérés eux-mêmes s'irritent à la pensée de tomber sous la domination des ultras de la droite ou de la gauche ? Les étrangers, témoins de nos luttes intestines et scandalisés de la violence que nous y déployons, nous opposent quelquefois l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique, où le régime représentatif donne à la fois aux populations tant d'ordre et tant de liberté, où la presse est dégagée de toute entrave, où les clubs même, les clubs ! sont permis.

Mais ils ne réfléchissent pas qu'en Angleterre et en Belgique, les institutions sont disposées et combinées de telle sorte que le pouvoir ne saurait tomber entre les mains des partis extrêmes.

En Angleterre, par exemple, que l'on dissolve demain le parlement, et l'on sera bien sûr que les élections ne donneront la majorité ni aux ultra-tories ni aux chartistes ; on sera sûr que le pouvoir restera entre les mains des partis intermédiaires, qu'il gravitera de lord Stanley à M. Cobden. C'est grâce à cette sécurité, dont l'Angleterre est recevable à ses institutions, qu'on n'y voit éclater aucune explosion violente. Les partis les plus excessifs se résignent presque toujours, en effet, à être gouvernés par les partis intermédiaires. En Angleterre les ultra-tories supportent le gouvernement des whigs, mais ils ne supporteraient certainement pas celui des chartistes ; de même les chartistes, qui se résignent à vivre sous un gouvernement whig, supporteraient impatiemment la domination des ultra-tories. Mais que les institutions de l'Angleterre viennent à être bouleversées de telle sorte que le gouvernement puisse passer successivement des ultra-tories aux chartistes, et vous verrez s'y produire des phénomènes politiques absolument identiques à ceux dont nous avons le déplorable spectacle. Vous verrez les partis s'y poursuivre avec acharnement comme en France, la populace mettre à sac les hôtels de l'aristocratie, les clubs devenir des foyers permanents de sédition ; vous verrez, pour tout dire, ressusciter plus furieux, plus acharnés que jamais, les cavaliers et les Têtes-rondes.

Heureusement l'Angleterre est préservée de ces oscillations violentes du pouvoir, auxquelles une révolution, aggravée d'une Constitution, nous a livrés. L'Angleterre possède la certitude que son gouvernement sera toujours dans un *juste-milieu* ; elle est sûre de n'être jamais gouvernée, ni par la portion rétrograde de son aristocratie, ni par la portion violente de ses classes inférieures. Voilà pourquoi elle jouit d'une prospérité si complète, d'un ordre si merveilleux et d'une liberté pratique que les autres peuples, même les plus républicains, sont réduits à lui envier.

Nous autres, au contraire, nous sommes jetés sans aucun lest au milieu des courants et des remous impétueux des passions politiques. Nous oscillons d'un parti extrême à un autre parti extrême. Nous avons cessé, pour longtemps peut-être, de nous tenir dans ce juste-milieu politique, qui est comme le centre de gravité des gouvernements représentatifs. Voilà le secret de nos terreurs et de nos violences. Voilà aussi pourquoi les plus modérés d'entre nous aspirent à sortir au plus vite, et n'importe par quel moyen, de cette situation pleine de périls et d'angoisses.

Sur le mouvement du commerce extérieur français pendant les cinq premiers mois de l'année 1851

[24 juin 1851.]

L'administration des douanes vient de publier le tableau des importations et des exportations des cinq premiers mois. Ce tableau renferme déjà des indices significatifs de la crise qui nous menace d'ici à l'année prochaine. Nous y remarquons avec peine que le chiffre des importations de ces cinq mois est plus bas que celui des importations de la période correspondante de l'année dernière, et que la baisse porte principalement sur les matières premières nécessaires à l'industrie.

Ainsi dans les cinq premiers mois de 1850 nous avons reçu 259 429 quintaux métriques de coton ; 76 315 de laine ; 8 240 de soie écrue ; 7 793 de toile de lin ; 95 963 d'huile d'olive ; 9 413 213 de houille ; 31 662 de cuivre ; tandis qu'en 1851 nous n'avons reçu que 230 669 q. m. de coton ; 53 775 de laine ; 7 700 de soie écrue ; 6 022 de toile de lin ; 92 311 d'huile de lin ; 9 098 570 de houille ; 24 282 de cuivre. L'importation des sucres coloniaux et des sucres étrangers a également diminué. Nous n'avons reçu que 145 905 q. m. de sucre des colonies contre 201 335 en 1850 et 84 414 de sucre étranger contre 92 129.

À la vérité, il y a quelques augmentations sur les fils de lin et de chanvre, dont nous avons reçu 5 586 q. m. contre 4 134, sur la fonte qui a donné le chiffre de 153 304 q. m. contre 130 432, et sur quelques autres articles de moindre importance, mais ces augmentations n'ont pas suffi pour compenser le déficit de l'importation des autres denrées. Au lieu de 47 147 270 fr., recette des cinq premiers mois de 1850, la douane n'a reçu en 1851 que 45 498 649 fr., et cette diminution a porté principalement sur les recettes du mois de mai, lesquelles n'ont été que de 9 072 404 fr. en 1851 contre 10 301 951 fr. en 1850.

Quant aux exportations, sur lesquelles les prévisions de la crise exercent naturellement moins d'influence, elles présentent des chiffres assez satisfaisants. Ainsi, nous avons exporté 1 079 870 hect. de vins et spiritueux contre 965 179 en 1850 ; 2 331 489 hect. de céréales contre 1 046 634 ; 1 519 989 q. m. de livres contre 1 258 600 ; 1 882 663 de modes contre 1 510 642 ; 69 442 de sucre raffiné contre 60 087. Les tissus de soie seuls présentent une dépression légère. L'exportation en est tombée de 7 290 q. m. à 6 668.

Le mouvement de la navigation présente des chiffres assez favorables, grâce surtout aux quantités considérables de céréales que

nous avons expédiées en Angleterre. Ainsi, à l'entrée, nous voyons figurer 6 259 navires d'un tonnage de 835 335 t., contre 5 637 navires, et 723 327 tonneaux en 1850 ; à la sortie, 7 229 navires, et 797 691 tonneaux, contre 6 204 navires et 65 589 tonneaux.

La part du tonnage français dans ces chiffres a été, en 1851, de 2 711 navires et 311 443 tonneaux à l'entrée, et de 3 446 navires et 367 866 tonneaux à la sortie. En 1850, elle avait été, à l'entrée, de 2 533 navires et 299 647 tonneaux ; à la sortie, de 3 183 navires et 328 543 tonneaux.

Enfin, voici quels ont été les chiffres de la taxe de consommation des sels français et étrangers, pendant les cinq premiers mois de 1851 : 9 951 252 fr. contre 8 883 745 dans la même période de 1850, et pendant le mois de mai 1851, 1 867 561 fr. contre 1 625 012 dans le même mois de 1850. Ces chiffres attestent que la consommation du sel va se développant d'une manière progressive, grâce à l'abaissement de la taxe onéreuse qui pesait sur cette denrée de première nécessité.

En résumé, les exportations, le mouvement de la navigation, ainsi que la consommation des sels présentent des résultats favorables ; en revanche, les importations commencent déjà à subir une dépression sensible. Nous recevons moins de matières premières que nous n'en recevions l'année dernière, ce qui signifie, hélas, que l'année 1851-1852, si avidement attendue par les agitateurs politiques, sera une mauvaise année pour les travailleurs.

Sur les importations et les exportations de l'Angleterre

[24 juin 1851.]

Nous avons sous les yeux le relevé des importations et des exportations de l'Angleterre pendant les quatre premiers mois, ainsi que l'état des recettes de la douane aux États-Unis pendant le premier trimestre. Ces documents nous fournissent de nouvelles preuves de la bonté de la politique libérale que ces deux grands pays ont eu la sagesse d'adopter.

En Angleterre, les exportations un moment déprimées par suite des funestes évènements du Continent, ont été sans cesse croissant depuis 1849. Dans les quatre premiers mois de 1849, elles étaient de 16 836 647 liv. ; dans les premiers mois de 1850, elles se sont élevées à 20 067 999 liv. ; enfin, en 1851, elles ont atteint le chiffre de 21 904 338 liv. Parmi les denrées dont l'exportation a été la plus considérable, nous remarquons les cotons filés pour 493 915 720 yards ; les tissus de coton pour 42 630 812 liv. ; ayant ensemble une valeur

déclarée de 7 808 034 liv. st. ; les fils de lin pour 42 506 036 yards ; les tissus de soie pure ou mélangée pour 338 211 liv. ; les fils et tissus de laine pour 19 721 295 liv. ; dont la valeur déclarée est de 2 521 967 liv. sterl. ; le fer de fonte ou en barres pour 238 861 tonnes.

Les importations que l'Angleterre a faites en échange de cette masse de marchandises manufacturées ont, de même, été croissant ; elles consistent principalement en denrées alimentaires de toutes espèces. Ainsi, l'Angleterre a reçu dans les quatre premiers mois de cette année 4 413 bœufs ; 3 196 vaches ; 23 289 moutons (contre 9 336 seulement dans les quatre premiers mois de 1850) ; 2 493 971 quarters de grains de toute espèce (le quarter contient 2,90 hect.) et 1 760 234 quintaux de farine. La France a eu sa bonne part dans ces imporatations ; depuis la grande réforme de sir Robert Peel nous exportons, comme on sait, en Angleterre, des masses énormes d'aliments de toute espèce : grains, farines, fruits, œufs, etc. L'importation de nos vins s'est aussi augmentée. Nous avons expédié en Angleterre dans les quatre premiers mois 291 058 gallons de vins contre 108 494 dans la même période de 1850. L'entrée en consommation n'a été, à la vérité, que de 143 405 contre 102 291 galons ; mais nous n'en sommes pas moins en progrès, tandis que la consommation des autres sortes de vins est demeurée stationnaire.

En résumé, les chiffres des importations et des exportations de ces quatre premiers mois attestent que la politique de sir Robert Peel continue à développer à la fois le travail et la consommation du peuple anglais, et par là même le travail et la consommation de tous les peuples qui se trouvent directement ou indirectement en relations d'affaires avec la Grande-Bretagne.

Aux États-Unis, la même politique n'obtient pas de moindres succès. On en jugera par le relevé suivant de la situation du revenu public pendant le premier trimestre.

Douanes	14 448 379, 17 dollars
Ventes de terres publiques	827 076, 79
Emprunt de 1847	9 400
Divers	319 261, 15
Total	15 604 117, 11 dollars

On sait que l'année financière commence au mois de juillet dans l'Union américaine. Dans les deux trimestres précédents les recettes de la douane avaient été de 23 647 283 dollars, ce qui donne un total de 38 122 662 dollars pour les trois trimestres. Or, d'après les estimations du secrétaire des finances, M. Meredith, le revenu de l'année entière ne devait pas dépasser 32 millions de dollars. Selon toutes les prévisions, il atteindra au moins 48 millions. Ce résultat qui dépasse toutes les espérances des partisans des bas tarifs est de nature à con-

solider aux États-Unis la politique de la liberté commerciale, car c'est principalement sur l'intérêt du Trésor que les protectionnistes se fondaient pour demander une augmentation des droits. Notons aussi qu'au moment où les recettes atteignaient 15 604 117 dollars, les dépenses du trimestre n'allaient pas au-delà de 10 847 698, 50.

Voici le détail de ces dépenses :

Dépenses civiles diverses et département des affaires étrangères	4 354 241, 49 doll.
Département de l'intérieur	1 127 592, 93
Armée et fortifications	3 049 278, 87
Marine	2 298 462, 05
Intérêts de la dette publique et des bons du Trésor	7 996, 16
Remboursement et rachat des bons du Trésor	10 127, 00
Total	10 847 698, 50

Il faut remarquer, à la vérité, que ce petit budget ne pèse pas seul sur les habitants de l'Union. Chaque État a son budget particulier, lequel est parfois fort élevé, surtout dans les États peu éclairés où prévalent encore les doctrines réglementaires.

Néanmoins les chiffres que nous venons de citer attestent que la situation est des plus satisfaisantes, et que l'Union américaine n'a pas moins à se louer que l'Angleterre d'avoir adopté une politique libérale en matière de douanes.

Sur quelques nouvelles des États-Unis

[25 juin 1851.]

Le bruit courait à Washington que les agents anglais, français et américains, à Haïti, s'étaient réunis pour engager les dominicains à se soumettre à la domination de Soulouque. On ajoutait que les dominicains s'y étaient refusés.

Sur quelques nouvelles du Chili

[25 juin 1851.]

Voici quelques détails sur l'émeute qui a eu lieu à Santiago à la fin du mois d'avril, émeute dont nous avons donné hier sommairement la nouvelle :

Le 20, vers trois heures du matin, le bataillon Valetivia sortit de sa caserne, guidé par le colonel Urriola. Espérant être soutenu par la

population, il vint attaquer la caserne d'artillerie, qui se défendit bravement ; mais les assiégeants y ayant mis le feu, elle dut se rendre. Cependant, le président, accompagné des ministres, rassembla quelques forces, entre autres la garde nationale et la moitié du bataillon de Chacabuco, et après un combat de rue de deux heures, il avait comprimé l'insurrection.

Le colonel Urriola a été tué, et on parle de 26 hommes tués et 60 blessés. On a publié plusieurs proclamations invitant tous les bons citoyens à faire leur devoir et à défendre les lois. Tous les hommes bien pensants ont répondu à cet appel, et après une victoire sanglante, l'ordre et la tranquillité ont été rétablis. La loi martiale a été proclamée dans les provinces de Santiago et de Valparaiso, mais comme mesure de prudence et qui n'a rien de commun avec les intérêts commerciaux.

Sur quelques nouvelles du Mexique

[25 juin 1851.]

On s'attend à un mouvement révolutionnaire à Mexico. Des officiers mexicains ont acheté, dit-on, en France, une quantité considérable d'armes.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[26 juin 1851.]

Dans sa séance du 23, la chambre des communes a adopté à une majorité de 200 voix contre 39, le préambule du bill des titres ecclésiastiques. La chambre a adopté encore, en comité, le bill relatif au serment d'abjuration des Israélites.

Dans la séance du lendemain, la chambre a commencé la discussion du bill relatif au déplacement du marché de Smithfield. Les termes de Myremill et de Cunning Park, dans Ayrshire, ont été visitées samedi, par une réunion nombreuse et distinguée d'agriculteurs français, accompagnés du capitaine Balfour de Balbirmer, et lord Haddo, fils de lord Aberdeen. Ces Français font partie d'une commission nommée par leur gouvernement, pour étudier la science et la pratique de l'agriculture anglaise.

Sur quelques nouvelles de Belgique

[26 juin 1851.]

La chambre des représentants de Belgique a repris hier ses séances qui avaient été interrompues pendant la crise ministérielle. Au début de la séance, les ministres, ainsi que plusieurs hommes politiques qui avaient été consultés sur la formation d'un nouveau cabinet, ont donné des explications sur leur conduite en cette circonstance. MM. Verhaegen, Lebeau et C. de Brouckère, à qui la mission de composer un nouveau ministère avait été proposée, ont déclaré qu'ils s'y étaient refusés, afin de ne point diviser le parti libéral. M. de Brouckère, qui est actuellement bourgmestre de Bruxelles, n'a pas hésité à déclarer aussi, avec beaucoup de franchise, qu'il préférait sa position de bourgmestre à celle de ministre.

Après ces explications préliminaires, M. Rogier, ministre de l'intérieur, a présenté à la chambre le nouveau ministre de la guerre, M. le général Anoul ; puis M. Frère, ministre des finances, a exposé le plan financier du cabinet. L'impôt sur les successions est maintenu.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[26 juin 1851.]

Nous recevons, par le steamer *Madrid*, des nouvelles de Lisbonne du 19 et d'Oporto du 20. La plus grande tranquillité continuait à régner au Portugal. On parlait beaucoup d'une modification du cabinet et de la constitution d'un ministère de coalition, ainsi composé :

Saldanha à la guerre, conservant le commandement en chef de l'armée ; Fonseca Magalhès, affaires étrangères ; Pestana (ministre actuel de l'intérieur), marines et colonies ; Ferrao, justice ; Silva Cabral, intérieur. Le marquis de Loute, Franzini, Souré et Jervis quitteraient ainsi leurs postes de la marine, des finances, de la justice et des affaires étrangères. Le département des finances serait occupé par le vicomte de Alges.

Le comte Das Antas est nommé inspecteur général de l'infanterie. Le décret est signé, et il paraîtra dans la *Gazette* sous peu de jours. D'après le décret qui doit régler les prochaines élections, des commissions dresseront les listes. Chaque électeur demandant à figurer sur les listes justifiera d'une résidence en produisant une quittance de loyer. Toute personne non inscrite pourra se pourvoir par voie d'appel. Un électeur sera élu pour le collège électoral par chaque 100 votants. Ces électeurs composeront les collèges électo-

raux qui s'assembleront simultanément dans les provinces et éliront les députés aux Cortès.

Il a été conclu un emprunt de 450 contos, dont 300 en argent, et qui seront avancés à raison de 100 contos par mois. Un quart sera en billets de l'ancienne banque de Lisbonne. Comme l'escompte est de 2,25%, la perte sera faible pour le gouvernement. Les 250 contos restant seront en titres non payés de paiements des serviteurs de l'État et postérieurs au mois d'août 1849. La banque a une commission de 1% sur l'affaire. D'après une ordonnance de Saldanha, les gardes municipaux de Lisbonne et d'Oporto seront désormais sous les ordres d'officiers de la ligne. C'est un coup terrible porté au cabralisme. On attend de Cadix, dans le Tage, le vaisseau de ligne le *Souverain*, la corvette *Colon* et le brick de guerre *Patriote*, tous français.

Le comte Azingaguia, frère du duc de Saldanha, est nommé ministre du Portugal à Paris. Il doit être remplacé à Madrid par M. Noronha.

Sur le recensement de la population de la Grande-Bretagne

[27 juin 1851.]

Les journaux anglais nous ont apporté, il y a quelques jours, les résultats du recensement décennal qui vient d'être fait dans la Grande-Bretagne et dans les îles qui en dépendent, à l'exception de l'Irlande. Cette grande opération s'est effectuée avec une rapidité vraiment extraordinaire. Dans les derniers jours de mars, 40 000 énumérateurs se sont mis en campagne pour distribuer les cotes imprimées du recensement. Le 31 mars, ils recueillaient ces cotes, et, le 8 avril, ils les expédiaient aux divers employés locaux, chargés de les enregistrer et de les classer. De là, les états du recensement passaient entre les mains d'agents supérieurs, chargés de totaliser et de généraliser les résultats obtenus. Le 31 mai, ces employés remettaient leur travail à l'office central, et, quinze jours plus tard, sir George Graham, le directeur de l'opération, en livrait à la publicité les résultats sommaires. Le recensement qui, d'après l'*Economist*, avait exigé l'emploi de 60 millions de cotes imprimées, du poids d'environ quarante tonnes, se trouvait ainsi complètement terminé en moins de trois mois. Nous n'allons pas tout à fait aussi vite en besogne : il faut ordinairement toute une année à notre administration pour préparer le sommaire de notre recensement quinquennal.

Voici maintenant quels sont les résultats du recensement britannique :

La population de la Grande-Bretagne et des îles avoisinantes (l'Irlande exceptée) s'élève à 20 919 531 individus, dont 10 184 687 du sexe masculin et 10 734 844 du sexe féminin. Cette population se trouve ainsi répartie : 17 905 831 en Angleterre et dans le pays de Galles, 2 879 784 en Écosse, 142 916 dans les autres îles.

Le nombre des maisons et bâtiments habités dans les îles britanniques est de 3 675 451. On y compte aussi 165 603 maisons et bâtiments inhabités et 29 109 bâtisses.

En 1841 (recensement du 7 juin), la population des Îles Britanniques n'était que de 18 655 981 individus, dont 9 074 642 du sexe masculin, et 9 581 339 du sexe féminin. Cette population se répartissait de la manière suivante : 15 911 757 en Angleterre et dans le pays de Galles ; 2 620 184 en Écosse, et 124 040 dans les autres îles.

Les Îles Britanniques possédaient à cette époque 3 465 981 maisons et bâtiments habités, 198 129 maisons inhabitées et 30 334 bâtisses.

D'après le recensement de 1851, la ville de Londres comptait au 31 mars 2 363 141 habitants et 307 722 maisons habitées, plus 16 889 maisons inhabitées et 4 817 bâtisses. En 1841, elle ne possédait que 1 948 369 habitants, 262 737 maisons habitées, 11 324 inhabitées et 4 032 bâtisses.

Il y a une remarque à faire au sujet de ces deux recensements, c'est que les équipages des navires anglais, qui se trouvaient dans les ports britanniques, sont compris dans le recensement de 1851, tandis qu'ils ne l'étaient point dans celui de 1841. À cette différence près, l'augmentation de la population dans les dix années a été de 2 262 550 individus, soit d'un peu plus de 12%.

Cette augmentation est, du reste, plus faible que celle des périodes précédentes. Ainsi, l'accroissement de la population de :

1801	à	1811	a été de	15,11%
1811		1821		14,12%
1821		1831		14,91%
1831		1841		13,40%
1841		1851		12,13%

L'accroissement de la population de la Grande-Bretagne s'est donc ralenti dans les dix dernières années, sans qu'on puisse toutefois attribuer ce ralentissement à l'émigration. Le nombre des émigrants du Royaume-Uni n'était, à la vérité, que de 703 150 de 1830 à 1840, tandis qu'il s'est élevé à 1 684 892 de 1840 à 1850 ; mais la plus forte part dans ces chiffres appartient à l'Irlande. Depuis 1843 seulement l'émigration irlandaise s'est élevée à 1 088 051 individus.

L'Irlande a perdu dans ces sept dernières années la huitième partie de sa population par l'émigration, sans parler de la portion que la famine et le typhus lui ont enlevée.

Ce ralentissement du mouvement de la population de la Grande-Bretagne en présence d'une prospérité sans cesse croissante, est un fait digne d'attention. Il prouve une fois de plus, que l'accroissement de la population n'est nullement un signe certain de prospérité pour un pays. Ainsi, c'est à l'époque où la population de la Grande-Bretagne se trouvait accablée sous le fardeau de la guerre continentale, où la taxe des pauvres atteignait le chiffre énorme de 8 millions de livres sterl., que l'accroissement de la population était le plus rapide. Dans un moment, au contraire, où l'Angleterre jouit de tous les bienfaits de la paix et de la liberté du commerce, où la taxe des pauvres est de moitié moindre pour une population presque double, on voit se ralentir ce mouvement progressif d'accroissement.

Il est fort difficile de démêler les causes diverses qui ont pu amener ce résultat ; mais nous inclinons pour notre part à croire que les sages restrictions qui ont été apportées à la taxe des pauvres et à sa distribution n'y ont pas été étrangères. Avant la réforme de 1834, en effet, les pauvres, possédant un *droit à l'assistance* légalement garanti et organisé, n'avaient pour ainsi dire aucune raison de limiter leur multiplication. Au contraire !

Ils avaient intérêt à augmenter leur famille, afin d'obtenir un supplément de secours. La multiplication des pauvres se trouvait ainsi artificiellement encouragée par la loi, et l'abaissement continu des salaires était le résultat inévitable de cette belle combinaison philanthropique.

Aujourd'hui ce résultat désastreux de la taxe des pauvres se fait beaucoup moins sentir, grâce à la réforme, d'ailleurs encore incomplète et insuffisante de 1834 ; les misérables ont cessé de pulluler par suite de la diminution de la prime qui était offerte à leur reproduction, les salaires se sont par là même relevés, et les ouvriers anglais, en perdant leur droit à l'assistance, ont cessé par là même d'avoir besoin d'être assistés.

On se tromperait donc beaucoup si l'on croyait que le ralentissement du mouvement de la population en Angleterre, est une preuve d'affaiblissement et de déclin. Non ! c'est tout simplement une preuve que la fabrication des pauvres a cessé d'être artificiellement protégée et encouragée dans ce pays ; c'est une preuve que la population commence à être abandonnée à son cours normal, au grand profit des classes ouvrières, dont les misérables suscités, fabriqués, au moyen de la taxe des pauvres, déprimaient jadis incessamment le salaire.

Nous appelons, en conséquence, toute l'attention des partisans du droit à l'assistance et de la taxe des pauvres, sur les résultats du recensement de la population de la Grande-Bretagne.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[27 juin 1851.]

Dans la séance de la Chambre des communes du 24, M. Disraeli a présenté une motion ayant pour objet d'affecter désormais les excédents de recettes à l'extinction de la taxe du revenu.

Dans la séance du 25, la Chambre a rejeté, à une majorité de 66 voix contre 65, le bill relatif aux universités de Bath.

— Le capitaine Scobell, candidat libéral, vient d'être élu représentant de Bath, à une majorité de 1103 voix contre 1041 données à M. Sutcliffe, candidat protectionniste.

— M. Drouin de Lhuys, ancien ministre de France près la cour de Saint-James, est arrivé à Londres pour prendre congé. Le nouveau représentant de la France doit arriver cette semaine. Son Excellence, dit le *Morning Herald*, sera le sixième ministre français nommé depuis l'établissement de la République, sans compter d'innombrables chargés d'affaires.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[27 juin 1851.]

Les miguellistes convertis ont soumis au maréchal Saldanha un projet de décret pour priver de leurs titres et honneurs les seize pairs qui ont refusé récemment de rentrer siéger à la chambre. M. de Franzini, ministre des finances, a déclaré dernièrement que toutes demandes nouvelles de places dans son administration seraient réputées non avenues, attendu qu'il n'y aurait aucune vacance. On croit que quelques chambres municipales du district de Lisbonne seront dissoutes avant les élections.

Sir R. Pakenham, le ministre anglais, a été reçu en audience par la reine dona Maria, à laquelle il a remis ses lettres de créance. Samedi, le chargé d'affaires des États-Unis, M. Haddock, aura sa première audience de la reine. La convention pour le paiement des créances américaines sera ratifiée, échangée, de telle sorte que l'affaire du général Armstrong reste seule en attendant l'arbitrage du président de la République française.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[28 juin 1851.]

Dans la séance de la Chambre des Communes du 25, M. Lockart a demandé que la deuxième lecture du bill relatif aux universités d'Écosse fût renvoyé à six mois. Cette motion a été adoptée à une majorité de 66 voix contre 65.

M. Drouyn de Lhuys, ambassadeur de France, a eu une audience de la reine pour lui remettre des lettres de rappel.

Le *Morning-Advertiser* annonce l'organisation d'une grande ligue protestante contre les agressions papales sous la présidence du comte de Schaftesbury.

— Les correspondances reçues d'Archangel, parlent d'un incendie considérable qui a détruit toutes les résidences des négociants étrangers dans ce port. Les marchandises n'ont pas été brûlées et la perte est couverte par les assurances. Les polices sur trois compagnies d'assurances de Saint-Pétersbourg s'élèvent à un million de roubles (160 000 liv. st.)

Sur la politique financière de la Belgique

[29 juin 1851.]

La Belgique se trouve, comme bien d'autres nations, hélas ! en présence d'un déficit. Il lui manque, environ, 2 500 000 fr. pour mettre son budget en équilibre. Au lieu de chercher à rétablir la balance en diminuant les dépenses publiques, le ministre des finances, M. Frère, a voulu établir de nouveaux impôts, et, en première ligne, un impôt assez considérable sur les successions à tous les degrés, même en ligne directe. Pour assurer le recouvrement de cet impôt, on avait fait renaître l'antique et vexatoire formalité du serment. Chaque héritier ou légataire soumis au nouvel impôt devait jurer que sa déclaration était exacte. Mais, il faut le dire, cette innovation, renouvelée du Moyen-âge, n'eut aucun succès à la chambre des représentants de Belgique. Le parti catholique et une fraction notable du parti libéral, qui soutient habituellement le ministère, s'unirent pour la repousser. Alors, le ministère, en minorité, donna sa démission.

Cette démission n'a pas été acceptée, comme chacun sait ; et, en effet, l'échec que le cabinet avait subi ne comportait point un changement de ministère. Cet échec avait un caractère purement accidentel. La majorité s'était divisée sur une question particulière, mais elle ne s'était pas déplacée. La situation était à peu près la même qu'en

Angleterre, où le ministère s'est trouvé maintes fois en minorité par suite de la défection momentanée de ses adhérents habituels, et elle a eu la même issue. Le roi, ne trouvant ni dans la majorité libérale, accidentellement divisée, ni dans la minorité libérale, les éléments nécessaires pour constituer une nouvelle administration, a eu la sagesse de conserver l'ancienne. Seulement le département de la guerre, qui était placé par intérim entre les mains de M. Rogier, par suite de la démission de M. le général Brialmont, a été confié à M. le général Anoul.

Le ministère ainsi reconstitué a fait, il y a quelques jours, sa rentrée à la chambre des représentants. Après les explications accoutumées au sujet de la crise, M. Frère a présenté son nouveau plan financier, absolument comme a fait sir Charles Wood après la deuxième crise ministérielle de la Grande-Bretagne.

Comme le chancelier de l'échiquier encore, le ministre belge n'a introduit à son plan que des modifications insignifiantes. L'impôt sur les successions est maintenu, moins la formalité du serment, ainsi que divers impôts directs pour une somme totale estimée à 5 ou 6 millions. Sur cette somme, 2 500 000 francs seront employés à combler le déficit ; le restant servira à exécuter ou à encourager l'exécution de différents travaux publics au moyen de la garantie d'un minimum d'intérêt. Ainsi, on accordera une garantie d'intérêt de 4% sur 22 500 000 francs à une compagnie qui exécutera, à cette condition, le chemin de fer de Bruxelles à Namur, de Namur à Arlon, et le canal de l'Ourthe ; on accordera des garanties équivalentes à une compagnie dite d'entre Sambre et Meuse pour l'exécution de 20 millions de travaux, etc., etc.

Tel est le plan modifié du ministre des finances de Belgique. Nous croyons que ce plan est de nature à soulever des objections sérieuses.

L'impôt sur les successions, qui en est la pièce importante, présente, à notre avis, les plus graves inconvénients. D'abord, il a le défaut d'avoir traîné depuis vingt ans dans toutes les élucubrations du socialisme, et d'avoir été présenté comme un moyen d'arriver à l'abolition graduelle de l'héritage ; ensuite, il a l'inconvénient, beaucoup plus considérable dans la pratique, de s'attaquer, non pas au revenu de la société, mais à son capital. C'est ce que démontre fort bien J.-B. Say, qui condamnait absolument l'impôt sur les successions : « Tout impôt, dit-il, nuit à la reproduction, en nuisant à l'accumulation des capitaux productifs. Mais un impôt nuit plus directement encore aux capitaux, lorsque, pour le payer, le contribuable doit nécessairement détourner une partie de ceux qui sont déjà voués à la production. Selon une expression ingénieuse de M. Sismondi, ils

ressemblent à une dîme qu'on lèveraient sur les semences au lieu de la lever sur la moisson. Tel est un impôt sur les successions. Un héritier qui entre en possession d'un héritage de cent mille francs, s'il est obligé de payer au fisc 5%, ne les prendra pas sur son revenu ordinaire, qui est déjà grevé de l'impôt ordinaire, mais bien sur l'héritage, qui sera réduit pour lui à 95 000 francs. Or, la fortune du défunt, qui précédemment était placée pour 100 000 francs, ne l'étant plus que pour 95 000, par son successeur, le capital de la nation est diminué des 5 000 fr. perçus par le fisc. » [1]

Cet impôt est donc essentiellement nuisible à l'accumulation des instruments de la production, et nous nous expliquons fort bien les répulsions qu'il soulève en Belgique, même dépouillé de l'odieuse formalité du serment. Ces répulsions se trouvent parfaitement justifiées par le passage que nous venons de citer. Nous craignons, pour notre part, que le gouvernement belge ne s'aperçoive un peu tard qu'on ne porte jamais atteinte impunément aux épargnes accumulées d'un pays.

La destination à laquelle le ministre des finances de Belgique veut affecter la plus grande partie des nouveaux impôts, ne nous paraît pas non plus bien justifiable. Nous convenons qu'on crée de nouveaux impôts lorsqu'il s'agit de combler un déficit, et qu'on a été d'ailleurs jusqu'au bout dans la voie des économies ; dans ce cas même, on est tenu d'agir avec beaucoup de circonspection, et de recourir à l'emprunt plutôt qu'à l'impôt, si l'on a quelque chance de voir le déficit se combler prochainement par suite du développement naturel des recettes. Mais ce que nous ne pouvons concevoir, dans l'état actuel des connaissances économiques et financières, c'est qu'on crée de nouveaux impôts uniquement pour subventionner ou créer des entreprises de travaux publics.

Nous n'ignorons pas que l'idée de transformer l'État en distributeur de travail est extrêmement séduisante. Malheureusement l'expérience a prouvé que c'est une idée très fausse et très dangereuse, surtout lorsqu'elle se trouve appliquée dans des proportions un peu vastes. Elle est très fausse, parce que l'État, qui emploie le capital enlevé aux contribuables, utilise rarement ce capital d'une manière aussi fructueuse que les contribuables eux-mêmes auraient pu le faire. Sans doute il l'emploie communément à des entreprises plus vastes, partant plus *visibles* ; mais ces entreprises, faites en grand et surtout à grands frais, sont-elles réellement plus profitables à la nation que cette multitude de travaux, d'opérations et d'affaires auxquels les travailleurs et les capitalistes appliquent d'eux-mêmes leurs

[1] *Traité d'économie politique*, l. III, ch. IX. (Note de Molinari.)

efforts et leurs épargnes lorsqu'on leur en laisse la libre disposition ? Ces travailleurs et ces capitalistes ne s'entendent-ils pas mieux que l'homme d'État le plus ingénieux et le plus habile à placer fructueusement leurs efforts et leurs épargnes ?

Et lorsque le moment vient où un pays a réellement besoin de grandes entreprises et où il est par conséquent disposé à en payer les frais comme il paie ceux des petites, est-ce que les capitalistes n'ont pas intérêt à s'unir pour les lui donner ? Ne s'unissent-ils pas en effet, surtout dans les pays tels que l'Angleterre et la Belgique, où l'esprit d'association se trouve déjà suffisamment développé ? Donner une direction artificielle aux capitaux, les prendre dans les poches des uns sous le prétexte de développer le travail des autres, quand ce travail peut se développer beaucoup mieux de lui-même, c'est donc, nous le répétons, une idée de tous points fausse.

C'est aussi une idée très dangereuse. M. le ministre des finances de Belgique veut consacrer, par exemple, une partie des nouveaux impôts à garantir un minimum d'intérêt à des compagnies. Est-ce là une entreprise bien prudente ? On affirme, à la vérité, que les travaux qu'exécutent ces compagnies rendront plus de 4% ; mais est-ce bien prouvé ? Ensuite, est-ce que la Belgique, voisine comme elle l'est de la France, se trouve bien à l'abri de toute chance de crise politique et financière ? Or, chacun sait ce que devient le produit des grandes entreprises, notamment des chemins de fer et des canaux, en cas de crise. Chacun sait que ce produit est le premier atteint. Un pays qui commet l'imprudence de garantir des intérêts à des entreprises de travaux publics, ne s'expose-t-il pas inévitablement à voir s'aggraver ses charges dans un moment de crise, c'est-à-dire dans un moment où ses ressources ordinaires diminuent ? N'avons-nous donc pas raison de dire que l'idée de développer artificiellement les travaux publics, au moyen du système de la garantie d'intérêt, est aussi dangereuse qu'elle est fausse ?

Nous regrettons beaucoup de voir un esprit éclairé et progressif comme M. le ministre des finances de Belgique se lancer dans cette voie fâcheuse. Il ne faut pas s'y tromper, en effet, ce système qui consiste à aggraver d'une main les charges du peuple pour lui distribuer d'une autre main le travail ou l'aumône, c'est du socialisme. Or, nous sommes bien un peu payés pour savoir ce que valent les conceptions et les expédients socialistes. Nous ne saurions donc trop vivement engager nos voisins à s'en garer comme de la peste, car le socialisme est une invention française que la Belgique ne gagnerait certes pas à contrefaire !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[29 juin 1851.]

Dans sa séance du 26, la chambre des communes a rejeté une motion de M. Roebuck, relative à des indemnités réclamées pour dommages soufferts pendant la guerre avec le Danemark.

Les commissaires étrangers et les membres étrangers du jury de l'Exposition seront invités à la fête qui sera donnée à la reine d'Angleterre à Guildhall, le 9 juillet.

Le vapeur *Washington* est arrivé ce matin à Cowes, venant de New York, avec des nouvelles plus fraîches de deux jours que les précédentes. Les prix du coton étaient moins fermes. Les farines avaient gagné en activité ; pesanteur dans les produits secs. Le *Washington* a apporté 400 000 dollars pour le Havre et 50 000 pour Brême, outre 109 passagers dont 51 pour l'Angleterre.

Sur les paquebots de la Méditerranée

[30 juin 1851.]

Il s'agit, comme on sait, d'affermer à une compagnie les trois grandes lignes de correspondance, par la vapeur, que nous possédons dans la Méditerranée, et qui sont actuellement desservies par les paquebots de l'État. La première part de Marseille et aboutit à Malte, en passant par Livourne, Civita-Vecchia et Naples.

La deuxième part de Marseille, touche à Malte et aboutit à Constantinople, en passant Le Pirée, Smyrne et les Dardanelles.

La troisième part de Marseille et aboutit à Beyrouth, en passant par Malte et Alexandrie.

L'organisation de ce service méditerranéen date de 1837 ; mais il n'y avait alors qu'une seule ligne (de Marseille à Constantinople). Les deux autres ont été organisées plus tard. Voici ce qu'elles ont coûté depuis leur origine, c'est-à-dire depuis quatorze ans.

Dix-huit paquebots représentant 3 240 chevaux ont été construits pour le service de ces lignes. Ces paquebots ont coûté une somme de 14 192 319 fr. Deux, le *Périclès* et le *Rhamsès*, ont péri ; deux autres ont été offerts au bey de Tunis ; les quatorze restants, avec les approvisionnements, etc., sont actuellement évalués à une somme de 7 815 016 fr. La perte provenant de l'emploi du matériel depuis l'origine du service est donc de 6 374 303 fr.

À quoi il faut ajouter :

Les intérêts calculés sur le capital engagé 7 160 176

Les dépenses de l'exploitation	
jusqu'au 1er janvier 1851	44 306 864
Total des frais	57 841 343 fr.
Les produits dans le même espace de temps	
ont donné	20 603 449

La perte pendant ces quatorze années a été de 37 237 894 fr. Pendant ces quatorze années, les paquebots ont parcouru 941 340 lieues, ce qui donne une perte moyenne de 39,55 fr. par lieue parcourue. Ce résultat n'est pas, il faut le dire, tout à fait conforme aux prévisions des organisateurs du service : dans son projet présenté le 23 mars 1835, M. Humann laissait espérer, au contraire, déduction faite des frais d'intérêt, de renouvellement, etc., un bénéfice net de 158 000 fr. par an.

C'est que M. Humann avait compté sans la concurrence des nations étrangères, concurrence qui n'a pas tardé à prendre des proportions écrasantes.

L'Autriche, dit le savant et habile rapporteur de la commission, M. Collas, à qui nous empruntons ces renseignements, l'Autriche songea la première à entrer en lutte. Un acte du 2 août 1836 constitua la compagnie connue sous le nom de Lloyd autrichien. Cette compagnie, à son début, n'avait que sept bateaux ; en 1850, elle en avait vingt-neuf, desservant quinze lignes différentes, savoir :

De Triste à Venise.
— à Pola.
— à Sienne.
— à Cattaro.
— à Constantinople.
— à Athènes.
— à Alexandrie.
De Syra à Athènes.
De Salonique aux Dardanelles.
D'Alexandrie à Smyrne.
De Smyrne à Beyrouth.
Du Pyrée à Nauplie.
De Constantinople à Trébisonde.
De Constantinople à Galata et Ibraila.

Le gouvernement autrichien n'alloue aucune subvention au Lloyd, mais il lui a concédé, sans restriction aucune et sans charges, le monopole de la navigation à vapeur entre tous les ports autrichiens de l'Illyrie, de l'Istrie, de la Hongrie, de la Dalmatie, de la Vénitie. Sur quarante-neuf ports, dans lesquels touchent les bâtiments du Lloyd, il y en a vingt où la compagnie a un privilège exclusif. Ce privilège n'est du reste pas le seul que le gouvernement lui ait

accordé ; il a prêté plusieurs fois à la compagnie des sommes considérables d'argent ; il a fait garantir par la ville de Triste, jusqu'en 1864, un minimum d'intérêts de 4% sur le capital social de 3 millions de florins.

Lorsque, par quelque circonstance fortuite, le service a couru le risque d'être interrompu, l'État a prêté gratuitement au Lloyd les navires de la marine militaire ; il abandonne à la compagnie la totalité de la taxe des lettres transportées par ses navires ; il l'a exemptée de tous impôts ou redevances, ainsi que des droits de douanes sur les matières premières destinées au matériel naval ; il ne lui a imposé aucune condition de construction pour ses navires ; il l'a laissé libre d'établir les lignes qu'elle croit utiles et de régler comme bon lui semble les tarifs des passages et du transport des marchandises.

Grâce à tous ces avantages, qui équivalent à une grosse subvention en argent, le Lloyd autrichien n'a pas tardé à nous faire une concurrence redoutable. En 1836, ses bâtiments ne transportaient que 7 967 passagers, 35 205 lettres, et 5 752 colis. En 1848, ils ont transporté 118 343 passagers, 78 657 991 fr. en matières précieuses, 289 566 lettres, et 168 406 colis, estimés 204 904 540 fr. En 1836, la puissance totale des bâtiments du Lloyd était de 630 chevaux ; en 1846, de 2 110 ; en 1850, de 4 320.

Mais cette concurrence n'est pas la seule que nous ayons à subir dans la Méditerranée. En 1840, la compagnie anglaise, connue sous le nom de Compagnie péninsulaire et Orientale, chargée du service du Portugal et de Gibraltar, a reçu une subvention pour établir des communications régulières avec l'Égypte et la Turquie. En 1845, par une nouvelle convention, on a ajouté à ce service les lignes de Suez à Calcutta et à Hong-Kong.

La Compagnie Péninsulaire et Orientale possède actuellement dans la Méditerranée les lignes suivantes, desservies par douze bateaux jaugeant 11 600 tonneaux, et ayant une puissance de 3 850 chevaux :

Ligne	de Gibraltar	à Malte.
—	—	à Malte et Alexandrie.
—	de Malte	à Constantinople.
—	de Constantinople	à Trébisonde.

Il y a, en outre, dans la Méditerranée plusieurs autres lignes anglaises, qui sont :

La ligne	de Marseille	à Alexandrie.
—	—	à Malte.
—	de Malte	à Cortou.

Par les vapeurs de la marine royale anglaise :

La ligne d'Alexandrie à Smyrne par les côtes de Syrie ; ce service est fait par la compagnie connue sous le nom de *Syrio-Egyptian mail packet compagny* ;

La ligne de Gibraltar à Constantinople par la compagnie anglaise des bateaux à hélice.

L'Angleterre paie à la Compagnie Péninsulaire et Orientale, une subvention de 23 500 liv. st. (587 500 fr.) sur un parcours de 24 000 lieues marines, soit 24 fr. 48 c. par lieue marine, pour le service de l'Angleterre à Alexandrie.

La Compagnie Syrio-Égyptienne reçoit 1 560 liv. st. (39 000 fr.), pour 3 000 lieues marines, soit 13 fr. par lieue marine.

Ce n'est pas tout ; il y a encore, dans les eaux méditerranéennes, la ligne russe d'Odessa à Constantinople, laquelle est desservie par trois paquebots de la marine impériale, représentant une force de 1 200 chevaux ; il y a enfin la ligne ottomane, connue sous le nom de compagnie des Saraffs arméniens, dont les paquebots desservent les lignes suivantes :

De Constantinople à Alexandrie.
Idem à Smyrne.
Idem à Salonique.
Idem à Beyrouth.
Idem à Trézibonde.

La compagnie des Saraffs n'est pas subventionnée, c'est une sorte d'association mixte entre l'État ottoman et les actionnaires. L'État fournit les matelots, les ressources de son arsenal, souvent le combustible ; en échange de ces avantages, il emprunte quelquefois des navires pour les besoins de son service.

Tel est l'ensemble des lignes de correspondance, à la vapeur, qui sillonnent actuellement les eaux de la Méditerranée. La France, l'Autriche, la Russie, la Turquie et l'Angleterre ont lutté d'efforts pour les établir. Chacune de ces nations s'est imposé des sacrifices considérables pour que les voyageurs et les marchandises qui sont transportés dans la Méditerranée puissent y circuler à bon marché et même au-dessous du prix de revient du transport. Les subventions en nature ou en argent qu'elles ont distribuées dans ce but, ne ressemblent pas mal aux primes accordées à l'exportation des sucres raffinés, primes qui sont payées par tous les contribuables, afin que certains consommateurs étrangers puissent manger du sucre au-dessous du prix de revient.

Les contribuables de France, d'Angleterre, de Russie, et, d'une manière moins directe, les contribuables de l'Autriche, paient de même, chaque année, de grosses sommes afin que les voyageurs et les marchandises transportées dans la Méditerranée puissent voyager

à un prix inférieur au prix de revient des transports. On assure, à vrai dire, que ce système a procuré des avantages considérables aux nations qui l'ont adopté. Nous voulons bien le croire puisqu'on nous l'affirme ; mais encore faut-il avouer que ces avantages ont coûté un peu cher.

Nous qui sommes les inventeurs du système, du moins dans la Méditerranée, nous sommes aussi, hélas, ceux à qui il a coûté le plus cher et à qui il a procuré le moins d'avantages. D'après l'honorable rapporteur de la commission, M. Collas, cela tient surtout à ce que l'État a voulu exploiter lui-même les lignes de correspondances qu'il a créées au lieu d'en confier l'exploitation à une compagnie subventionnée. Ainsi, pendant les quatorze années de son exploitation, il a perdu en moyenne 39 fr. 55 c. par lieue marine, tandis que les lignes desservies par la Compagnie Péninsulaire et Orientale, par exemple, n'ont coûté à l'Angleterre qu'une subvention de 24 fr. 48 par lieue marine, et que celles du Lloyd ont coûté moins encore au gouvernement autrichien.

D'un autre côté, il paraît que notre système de gestion en régie est beaucoup moins favorable aux relations commerciales que celui de l'exploitation par des compagnies. Cela tient, dit encore M. Collas, à ce que l'État ne peut faire sur mer un service ayant le caractère commercial. En effet, le capitaine qui signe un connaissement s'engage avec le chargeur, et devient, par là même, justiciable des tribunaux de tous les pays où le navire aborde. Or, cette situation ne peut convenir à l'État. Mais, s'il ne veut point l'accepter, quel négociant voudra lui confier des marchandises pour lesquelles il n'aura aucun recours contre lui ? M. Collas assigne, du reste, à cette cause la répugnance que les négociants éprouvent à se servir des paquebots français pour le transport de leurs marchandises.

Ces inconvénients, une fois bien reconnus, on a songé à changer de système et l'on s'est décidé à concéder à une compagnie subventionnée le service des paquebots à vapeur de la Méditerranée. Cette concession a été faite directement à la Société des Messageries nationales, et le traité a été signé le 28 février 1851.

Par ce traité, la Compagnie des Messageries s'engage à exécuter, par mois, le nombre de voyages suivants :

Trois de Marseille à Malte par Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples et Messine.

Trois de Marseille à Constantinople, par Malte, Syra, Smyrne et les Dardanelles.

Deux de Marseille à Alexandrie, par Malte.

Un tous les vingt jours, de Constantinople à Alexandrie, par Smyrne, Rhodes, Mersina, Alexandrette, Lataquié, Tripoli, Beyrouth et Jaffa.

Pour faire ce service, le gouvernement alloue à la compagnie une subvention de trois millions de francs pendant les dix premières années de l'exploitation ; à partir de la onzième année inclusivement, cette subvention sera réduite, chaque année, d'une somme de 100 000 fr. : de telle sorte que, la vingtième année, elle ne sera plus que de deux millions. La distance à parcourir chaque année étant de 105 216 lieues marines, cette subvention représente 25,90 fr. par lieue parcourue. L'État perdant annuellement 39,55 fr. par lieue marine, c'est donc pour lui une économie de 13,65 fr., sans compter le produit de la taxe des lettres, qui continue de lui appartenir, et qui a été en 1850 de 700 000 fr.

En outre, la compagnie s'engage à acquérir de l'État douze à treize paquebots appartenant au matériel actuel de l'administration des postes ; le prix de cette vente sera réglé à dire d'experts. La compagnie déposera immédiatement une somme d'un million dans les caisses de l'État et paiera le matériel cédé par annuité d'un dixième.

La durée de la convention est de vingt années.

La mission propose à l'Assemblée d'adopter cette convention, moyennant un petit nombre de modifications de détail. Quoique le chiffre de la subvention soit passablement élevé (1,18 fr. de plus que l'Angleterre n'accorde à la Compagnie Péninsulaire et Orientale), nous croyons que l'Assemblée n'hésitera pas à ratifier le traité intervenu avec la Compagnie des Messageries nationales. Le Trésor y trouvera une notable économie, et notre commerce y gagnera des facilités qui lui manquent encore, et dont la concurrence redoutable du Lloyd autrichien et des compagnies anglaises lui fait de jour en jour davantage sentir la nécessité.

Sur un nouveau manifeste de MM. Ledru-Rollin, Daratz, Ruge et Mazzini

[30 juin 1851.]

La *Voix du Proscrit* contient un nouveau manifeste de MM. Ledru-Rollin, Daratz, Ruge et Mazzini, spécialement adressé aux populations roumaines (ne pas lire romaines). Ce sont toujours les mêmes flatteries à l'adresse du peuple, c'est toujours aussi le même appel aux armes, le tout orné des invocations mystico-démagogiques familières à M. Mazzini. Ainsi, les directeurs du comité engagent les Roumains à « se tenir prêts au premier signal », mais à « épurer leur

foi en attendant et à méditer la parole qui sort des entrailles des peuples et plane au-dessus de l'Europe ». La parole des citoyens directeurs du comité apparemment ! Il faut avouer que c'est là un passe-temps peu récréatif, et que les Roumains pourraient mieux choisir.

Nous espérons qu'ils choisiront mieux, en effet, et que la littérature politique de M. Mazzini n'aura aucun succès auprès d'eux ; mais nous n'en devons pas moins tenir note de cette nouvelle excitation à la révolte qui sort de l'atelier révolutionnaire de Londres, et nous tenir prêts pour le « signal » que nous annoncent MM. Mazzini, etc.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[30 juin 1851.]

Dans la séance de la chambre des communes du 27, il a été adopté un amendement de sir F. Thesiger, ayant pour objet de donner au bill des titres ecclésiastiques un effet préventif quant aux bulles et aux brefs émanés de Rome. La troisième lecture du bill est fixée à vendredi prochain.

— On compte actuellement à Londres trois cardinaux : le cardinal archevêque de Cologne, le cardinal archevêque de Bordeaux et le cardinal Wiseman.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[30 juin 1851.]

La frégate *Dauntles* est arrivée, le 28, à Spithead avec des lettres de Lisbonne jusqu'au 23, et ayant à bord le prince de Saxe-Cobourg, frère de S. A. R. le prince Albert. Lisbonne jouissait d'une profonde tranquillité. Les cortès sont convoquées pour le 18 novembre. La nouvelle loi électorale satisfait les septembristes ; mais les amis de Saldanha sont fort peu contents, et l'*Estandarte*, organe de Silva Cabral, redouble ses attaques contre le gouvernement, bien qu'il n'abandonne pas encore le duc.

Sur quelques nouvelles des États-Unis

[30 juin 1851.]

Le steamer *Washington*, parti de New York le 14, est arrivé à Cowes le 28 et est parti pour Brême après avoir débarqué les malles anglaises et françaises, ainsi que 400 000 dollars destinés au Havre.

Les démocrates du New-Hampshire ont choisi, pour leur candidat à la présidence de 1852, le juge Woodbury. Les whigs porteront de leur côté le général Scott et M. Webster. On attend avec impatience la Convention de ce parti qui doit se réunir le 24 dans l'État de Lancastre pour fixer définitivement son choix.

On a acquis la certitude que des quantités considérables d'or existent dans l'État du Maine, mais que leur valeur compenserait à peine les frais d'extraction. Le Trésor des États-Unis présentera le 1er juillet un excédent de 15 millions de dollars.

Sur la politique financière de la Belgique

[1er juillet 1851.]

L'*Indépendance belge* relève avec beaucoup d'aigreur l'article que nous avons publié sur la politique financière de la Belgique.

« Cet article, dit l'*Indépendance belge*, ne prouve qu'une seule chose, c'est que son auteur n'a pas lu la discussion soulevée à deux reprises dans le Parlement belge à propos des mesures financières du cabinet, et n'a pas lu davantage le projet de loi sur les successions.

C'est ainsi qu'il parle de l'impôt que la Chambre vient de voter comme d'une chose de création toute nouvelle en Belgique, et d'un impôt de 5% là où il ne s'agit que de 1 et 0,75%. »

Or, nous n'avons pas dit que l'impôt des successions fût une chose nouvelle ; nous avons dit seulement que cet impôt traînait depuis vingt ans dans toutes les élucubrations socialistes et que J.-B. Say le condamnait comme nuisible à l'accumulation des capitaux.

Nous n'avons pas dit non plus qu'il s'agissait d'établir en Belgique un impôt de 5% sur les successions. *Nous n'avons pas cité de chiffres*.

Nous pouvons donc nous étonner à bon droit du reproche que nous adresse à ce sujet l'*Indépendance belge*. Nous devons supposer que ce journal qui nous accuse de n'avoir pas lu les discussions du Parlement belge, n'a pas lu notre article. Nous ne pouvons croire, en effet, que notre confrère belge ait falsifié nos assertions afin de les réfuter plus aisément et de leur ôter toute valeur. Ce procédé de polémique est trop déloyal pour que nous songions un seul instant à l'attribuer à l'*Indépendance belge*.

Sur M. Thiers

[2 juillet 1851.]

(Partiellement reproduit dans le *Journal des économistes*).

Dans le curieux roman de Beyle[1], la *Chartreuse de Parme*, on trouve une merveilleuse description du *parti libéral* d'un des petits États d'Italie. Ce parti libéral se composait de gens naïfs qui se réunissaient en cachette pour lire le vieux *Constitutionnel*, et d'un certain nombre de gens habiles qui s'occupaient de renverser le ministère, afin de distribuer libéralement des places à eux et à leurs amis. Du reste, aucune idée progressive. On détestait les jésuites et on intriguait contre le ministère, puis c'était tout. Au bout de dix ou quinze ans de ce métier, on devenait un personnage dans le parti, un burgrave, et l'on était salué du titre de *vieux libéral*.

M. Thiers n'est-il pas le type de ces vieux libéraux comme les comprenait et les peignait si bien l'auteur de la *Chartreuse* ? Pour lui, le libéralisme a-t-il jamais été autre chose que l'art de caresser des préjugés populaires et de s'en servir comme d'un marche-pied ? Ainsi, avant 1848, beaucoup d'hommes, convaincus que l'excès de la centralisation était funeste et dangereux, demandaient la limitation des attributions du pouvoir central et l'extension des libertés communales. Qui trouvaient-ils au premier rang de leurs adversaires ? M. Thiers, le vieux libéral ! D'autres avaient pu s'assurer des imperfections et des vices de notre régime universitaire, réclamaient la liberté d'enseignement. Quel était leur contradicteur le plus obstiné et le plus redoutable ? M. Thiers encore, le vieux libéral. Enfin, aujourd'hui, des hommes qui ont constaté les abus de notre régime douanier et observé ailleurs les bienfaits de la liberté du commerce, demandent une modification dans nos tarifs. Qui vient leur barrer le chemin à la tête de la phalange protectionniste ? M. Thiers toujours, le vieux libéral.

Voilà donc un vieux libéral qui a passé sa vie à défendre la centralisation, le monopole universitaire et la prohibition. Nous pourrions ajouter aussi qu'il a fait l'apologie la plus complète que nous connaissions des actes du comité de salut public, un comité peu libéral, comme chacun sait ; qu'il a loué la plupart des mesures révolutionnaires de la Convention jusque et y compris le *maximum*. C'est ainsi qu'il a toujours aimé et défendu la liberté, ce vieux libéral !

[1] Henri Beyle, plus connu sous le nom de Stendhal.

Cependant, il ne faudrait pas croire non plus qu'il la déteste. Non, c'est un homme sans parti pris. Il défendrait au besoin même une cause libérale. Seulement, il faudrait qu'elle fût populaire, comme l'était le maximum aux yeux de la génération révolutionnaire de la restauration, comme l'étaient encore la centralisation et le monopole universitaire aux yeux des bons bourgeois, ennemis jurés des carlistes et des jésuites après 1830. Qu'une cause, libérale ou non, soit populaire ; qu'elle réponde à une quantité suffisante d'intérêts ou de préjugés, et elle aura de bonnes chances de posséder M. Thiers pour avocat, surtout si elle peut mener à une fauteuil ministériel ou autre. Car il ne déteste pas précisément ce genre de fauteuil notre vieux libéral !

Maintenant, il faut convenir que M. Thiers est un rude avocat, et que ceux-là qui l'ont pour adversaire, sont à plaindre. Nul n'excelle comme lui à éblouir, à fasciner un auditoire. Nul n'escamote avec autant d'habilité un argument embarrassant, nul n'écarte mieux les difficultés d'une discussion, en détournant l'attention du public à l'aide d'une merveilleuse prestidigitation oratoire. Pour nous servir de l'expression populaire, il vous déroute et vous éblouit si bien qu'on n'y voit plus que du feu. Cependant, que l'on examine ensuite ces merveilleux tours de force de la parole, et l'on ne concevra guère qu'on ait pu un seul instant s'y laisser prendre.

Ainsi M. Thiers a basé toute son argumentation prohibitionniste sur des faits « qu'il a observés pendant trente ans, et sur des prix de revient qu'il a calculés lui-même pendant trois jours. » Eh bien ! examinez ces faits, ils sont faux ; vérifiez ces prix de revient, ils ne valent guère mieux que les faits. Ce beau discours, dont le caractère positif, réel, vous avait si vivement impressionné, il ne repose que sur des fictions : ce n'est pas de l'histoire, c'est du roman. Vous le trouviez d'abord instructif, après examen vous ne le trouvez plus que divertissant, et encore !

Prenons quelques exemples au hasard. Jaugeons quelques-unes des assertions que M. Thiers a mises en avant avec une assurance si imperturbable. Voyons ce qu'elles contiennent au juste. M. Thiers reproche aux partisans d'une réforme douanière d'imiter à contresens l'exemple de l'Angleterre. En France, dit-il, nous avons déjà 450 millions d'impôts directs contre 450 millions d'impôts indirects, tandis qu'en Angleterre, il n'y a que 100 millions d'impôts directs contre 900 millions d'impôts de consommation. On conçoit donc que les Anglais augmentent leurs impôts directs pour diminuer leurs impôts de consommation. En France, au contraire, où il y a égalité entre ces deux sortes d'impôts, ce serait absurde.

Voilà, certes, un argument des plus frappants, et l'un de ceux qui ont, en effet, le plus frappé l'Assemblée. Par malheur, il a deux petits défauts, c'est d'être appuyé sur des bases fausses et d'être dirigé à faux. D'abord il n'est pas vrai que l'Angleterre n'ait que 100 millions d'impôts directs. En comptant la taxe du revenu, la taxe des pauvres et les impôts locaux directs qui remplacent les octrois dans les villes de la Grande-Bretagne, on pourra s'assurer, comme l'a fait M. Michel Chevalier, que l'impôt direct est plus considérable en Angleterre qu'en France. Ensuite, est-il vrai que les partisans d'une réforme douanière veulent diminuer les impôts indirects comme M. Thiers les en accuse ? Non ! c'est tout le contraire. Ils veulent les augmenter, en donnant à la douane un caractère fiscal ; en remplaçant, par exemple, les prohibitions qui ne fournissent *aucune recette* au Trésor par des droits fiscaux qui en donnent une. On voit donc que cet argument capital de M. Thiers est appuyé sur des chiffres inexacts, et pis encore, qu'il porte à faux.

[[1]Autre exemple. M. Thiers affirme que l'Angleterre, en admettant en franchise les céréales étrangères, a commis une grave imprudence ; que la prospérité de son agriculture s'en trouve déjà compromise ; que la liberté du commerce des céréales a déjà fait tomber en Angleterre le prix des grains de 56 shellings, taux qui était regardé comme rémunérateur, à 40 et 38 sch. ; que les agriculteurs anglais affirment qu'ils ne peuvent plus continuer de cultiver à ce prix. Voilà qui est péremptoire, n'est-il pas vrai ? Voilà qui est bien fait pour détourner les esprits d'un si dangereux exemple ? Eh bien ! consultez les faits ailleurs que dans le discours de M. Thiers, et vous vous convaincrez que cet argument-là ne vaut pas mieux que le précédent. Le prix des céréales a baissé en Angleterre sous le régime de la liberté du commerce, cela est vrai, mais il a baissé davantage en France, et dans le même temps, sous le régime de la prohibition : preuve évidente que la liberté du commerce des grains n'est pas cause de la dépression excessive qu'a subie cette denrée alimentaire sur le marché anglais.

D'ailleurs, en Angleterre même, des dépressions plus considérables avaient déjà eu lieu sous le régime des droits élevés. Sous l'empire de la loi prohibitive de 1828, par exemple, les prix tombèrent de 81 shell. à 58 en 1832 ; à 52 sh. en 1833 ; à 46 sh. en 1834 ; à 39 shell. en 1835 et à 36 shell. en 1836, c'est-à-dire deux schellings plus bas que sous le régime actuel. En présence de tels faits, est-il juste et loyal d'accuser la liberté du commerce des souffrances accidentelles

[1] La partie de l'article figurant entre crochets fut reproduite dans le *Journal des économistes* (juillet 1851).

de l'agriculture britannique ? Et ces souffrances même, comme M. Thiers les exagère à plaisir ! C'est une situation ruineuse, dit-il. On sera obligé, peut-être, de rétablir le droit ou de renoncer aux cultures. Or, en fait, l'agriculture britannique n'a jamais été aussi active et aussi progressive qu'aujourd'hui. Ces jours passés, un fermier du comté de Norfolk, M. Hammond, affirmait devant la Société d'agriculture du comté « que la production agricole s'était accrue, que les procédés s'étaient améliorés et que la mauvaise tenue des fermes était maintenant aussi rare que la bonne l'était autrefois. » Cependant, M. Thiers n'en affirme pas moins, avec toute l'assurance possible, que l'expérience britannique est imprudente, ruineuse, et que M. Peel a pris une mesure bien téméraire en abolissant les lois-céréales. Qu'en doivent penser les Anglais ?

Troisième exemple. L'Angleterre a aboli les droits sur le bétail étranger. Qu'est-ce que cela prouve ? s'écrie aussitôt notre avocat prohibitionniste. Est-ce que chacun ne sait pas bien qu'on ne peut pas transporter par mer des animaux vivants ? Mais citons textuellement : « Pour transporter des animaux vivants par mer, c'est extrêmement difficile, et l'on n'est pas encore parvenu à vaincre la difficulté, de manière qu'il y eût avantage à faire ces transports. L'expérience de l'Angleterre ne signifie donc rien, ou presque rien. » Voilà qui est positif et péremptoire, n'est-il pas vrai ? Eh bien ! ouvrons les tableaux des importations de l'Angleterre pendant les quatre premiers mois de 1851, voici ce que nous y trouverons, à l'article *animaux vivants* :

Importations : 4 413 bœufs, 3 196 vaches, 23 289 moutons.

Mais, qui sait ? peut-être M. Thiers trouvera-il moyen de prouver que cette masse de bétail n'a pas été importée par mer. De quoi n'est pas capable l'éloquence de M. Thiers ?

Quatrième exemple. — M. Thiers affirme que la Russie vogue à pleines voiles dans les eaux du régime prohibitif. C'est encore faux. La Russie est en train de sortir du régime prohibitif. Elle a modifié son tarif et elle vient d'accomplir son union douanière avec la Pologne.

Cinquième exemple. M. Thiers, qui sait combien est grande l'autorité de Montesquieu, surtout auprès des gens qui n'ont pas lu les œuvres de ce grand homme, M. Thiers cite, contre la liberté du commerce, un passage de l'*Esprit des lois*. C'est le chapitre XII du livre XX.

Seulement M. Thiers néglige absolument de dire, qu'on peut citer contre le régime restrictif en matière de douanes, le chapitre XIII du même livre XX.

Citons :

« Là où il y a du commerce, il y a des douanes. L'objet du commerce est l'exportation et l'importation des marchandises en faveur de l'État ; et l'objet des douanes est un certain droit sur cette même importation et exportation, aussi en faveur de l'État. Il faut donc que l'État soit neutre entre sa douane et son commerce, et *qu'il fasse en sorte* que ces deux choses ne se croisent pas ; et alors on y jouit de la liberté du commerce.

La finance détruit le commerce par ses injustices, par ses vexations, par l'excès de ce qu'elle impose ; mais elle le détruit encore, indépendamment de cela, par les difficultés qu'elle fait naître et les formalités qu'elle exige. »

Ailleurs, Montesquieu dit encore :

« L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur des besoins mutuels. »

Ce qui n'empêche pas M. Thiers de citer carrément Montesquieu, en faveur du régime prohibitif.

Nous pourrions poursuivre, mais les exemples que nous venons de citer suffisent, croyons-nous, pour donner une idée de la manière d'argumenter de notre « vieux libéral ». Il entraîne, il séduit son auditeur, soit ! mais c'est en lui contant un bel et bon roman, et après avoir eu l'habileté équivoque de se donner pour un historien. Il fait la fortune de la cause qu'il soutient, mais c'est en profitant de l'ignorance du public pour lui débiter force arguments à faux poids.

Sans doute, il est bon d'agir avec précaution lorsqu'on veut modifier le régime économique d'un pays ; il faut éviter de compromettre des situations souvent respectables, ou d'alarmer des intérêts. Il ne faut point faire des réformes à l'étourdie. Mais, n'en déplaise à notre « vieux libéral », défenseur de la prohibition, il ne faut pas non plus se cantonner obstinément dans les errements et dans les préjugés du passé, alors que tout se modifie, que tout progresse dans le monde. Il ne faut pas que la France seule s'obstine à conserver intact son régime prohibitif, alors que l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis, modifient tous les jours leurs tarifs dans un sens plus libéral.

Au reste, nous en avertissons M. Thiers, le grand danger que court aujourd'hui le régime prohibitif en France, ce n'est pas d'être élagué, amoindri, c'est bien plutôt d'être *complété*. Nous nous bornerons à lui citer deux faits comme preuve à l'appui de notre dire :

À l'époque où les whigs avaient imposé aux États-Unis un tarif ultra-protecteur (de 1842 à 1846), où le fer, le coton filé et tissé, les étoffes de laine et de soie, etc., se trouvaient soumis à des droits

exorbitants, un parti se constitua dans les bas-fonds de la démocratie américaine pour exclure, non seulement les produits, mais encore le travail de l'étranger.

Et voici comment raisonnaient à ce sujet les meneurs du parti dit parti des *natifs* : « En excluant le fer, la houille, le coton filé et tissé, on ne protège, disaient-ils, que les fonds placés dans les hauts-fourneaux et les manufactures ; on protège le capital, on ne protège pas le travail, car ces mêmes capitaux autrement employés auraient acheté la même quantité de travail. Probablement même en auraient-ils acheté davantage : chacun sait, en effet, que les salaires n'ont pas haussé depuis l'établissement du régime protecteur en proportion de l'augmentation du prix des denrées. Il n'y a, en réalité, qu'un moyen de protéger le travail et le salaire nationaux, c'est d'imposer ou de prohiber à l'entrée les travailleurs étrangers qui viennent nous faire concurrence. Demandons d'abord qu'on les soumette à un droit de 10 dollars par tête, à titre d'essai, et si cela ne suffit pas, nous verrons s'il n'y a pas lieu d'aller jusqu'à la prohibition. »

Ainsi raisonnaient les *natifs*. En 1846, ils avaient acquis une importance considérable : heureusement, à cette époque, le tarif prohibitif fut renversé, et la prospérité de l'Union prit bientôt un essor tel que cette nouvelle variété de prohibitionnistes dut abandonner ou ajourner ses théories.

Mais ces théories, elles ont passé l'Atlantique, et nous les avons vues apparaître en France après le 25 février. Que demandaient, en effet, les ouvriers ameutés sur la place de l'Hôtel-de-Ville et sur la place de la Concorde ? Ils demandaient l'organisation du travail dans l'avenir ; mais, *dans le présent*, ils demandaient, comme les natifs Américains, l'expulsion et la prohibition des ouvriers étrangers. Les uns en voulaient spécialement aux Savoisiens, qui envahissaient, disaient-ils, non seulement toutes les cheminées nationales au détriment des ramoneurs nationaux, mais encore tous les petits emplois des administrations ; les autres voulaient protéger les tailleurs et les bottiers français contre l'invasion des tailleurs et des bottiers allemands ; d'autres, enfin, demandaient que les ouvriers belges, qui trouvaient dans les chemins de fer des facilités spéciales pour arriver à Paris, fussent plus spécialement prohibés.

Bref, c'était un déchaînement complet de doctrines prohibitives dans les bas-fonds de la société. Nous avons combattu alors ces doctrines qui ne tendaient à rien moins qu'à isoler la France au milieu des nations, et nous avons réussi à les refouler ; mais qui nous assure qu'elles ne reparaîtront pas demain ? Qui nous assure que les tailleurs, les bottiers, les ramoneurs, les portiers, les maçons nationaux, devenus électeurs et éligibles, ne nommeront pas des représentants

chargés spécialement de prohiber les *ouvriers similaires* de l'étranger ? Ne serait-ce pas logique ? Et les docteurs de la prohibition ne devraient-ils pas s'en féliciter dans l'intérêt du travail national ?

Nous aurons à la vérité moins de travail et moins bon ; nos habits et nos bottes seront cousus plus mal et plus chèrement, nos cheminées prendront feu plus souvent, nos petits employés seront moins assidus et la main-d'œuvre sera partout plus chère ; mais ne faut-il pas se résigner à bien des sacrifices quand on veut protéger le travail national ? Ce ne sera qu'un petit sacrifice de plus, et d'après la théorie prohibitionniste, nous nous en trouverons bientôt récompensés au centuple par les hauts salaires et la prospérité de nos travailleurs.

Voilà où nous mènent inévitablement les doctrines de M. Thiers par le temps de démocratie qui court. Elles nous mènent à l'isolement de plus en plus complet de la France au milieu des nations. Mais qu'importe à M. Thiers ? N'a-t-il pas réussi à prouver à ses auditeurs ahuris que l'isolement était l'état naturel et providentiel des peuples ? Aussi, lorsque les *natifs* du socialisme se chargeront de compléter son système, lorsqu'ils joindront à la prohibition des produits celle des travailleurs étrangers, ne devra-t-il pas s'en réjouir au fond de l'âme, ce *vieux libéral* ?**]**

Sur un banquet à Mansion-House

[2 juillet 1851.]

Samedi, le lord-maire de Londres a donné un grand banquet aux commissaires de la Reine pour l'Exposition. Parmi les personnages de distinction assistant à cette réception, on remarquait lord John Russell, le comte Granville, le baron Dupin, M. Buffet, M. et Mme Salandrouze de la Mornaix, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, etc. Le lord-maire a porté un toast aux commissaires royaux et au comte Granville.

Le comte Granville a remercié le lord-maire, en déclarant que la plus douce récompense des commissaires royaux sera la satisfaction de leurs compatriotes jointe au contentement des visiteurs étrangers.

Lord J. Russell a remercié ensuite du toast qui venait de lui être porté ainsi qu'à la chambre des communes. Sans doute, a dit le ministre, il y a dans la chambre des communes des hommes d'opinion politique différente ; mais tous s'entendent et sont d'accord sur ce point ; ils sont tous prêts à consacrer leur temps et leur travail à ce qu'ils croient être le bien public. (Applaudissements.) L'Exposition universelle a, sans contredit, une grande et noble pensée. Lorsque sa

clôture aura eu lieu, tout ne sera pas fini ; il restera du moins le souvenir des merveilles exposées à nos regards, il restera l'instruction tirée de l'examen de ces chefs-d'œuvre de l'art et de l'industrie ; et puis l'artisan, voyant que dans cette Exposition on a eu en vue son confort, son bien-être, sa jouissance et son instruction, rentrera dans son atelier plus instruit et, il faut le dire aussi, avec amélioration de son moral. (Applaudissements.)

Lorsque l'Exposition aura fermé ses portes, le sentiment de bon vouloir et de fraternité entre les peuples continuera, car ici tous les peuples de la terre se seront serrés la main affectueusement. (Applaudissements.) Les étrangers surtout qui peuvent juger de l'accueil tout hospitalier qui leur est fait par le lord-maire de Londres, me sauront gré, j'en suis sûr, de porter ici un toast en son honneur.

Le lord-maire propose un toast aux commissaires étrangers, et notamment à M. Von Viebahn.

M. Von Viebahn rend hommage à la pensée qui a présidé à l'organisation de l'Exposition universelle, cette sorte de Zollverein de toute l'espèce humaine.

Le lord-maire porte un toast aux étrangers de distinction qui, sans tenir immédiatement à l'Exposition, ont bien voulu se réunir à la société : À M. Buffet, ministre du commerce de France !

M. Buffet remercie, en langue française, le lord-maire du toast à son adresse. « Je vous fait, dit-il, tous mes remerciements avec un sentiment de profonde gratitude, et je puis vous assurer que j'apprécie parfaitement le grand objet qui nous rassemble. Cette hospitalité est vraiment magnifique. Elle complète ce que l'Exposition universelle a d'admirable. Mille pensées consolantes à la vue de ce grand spectacle, se pressent dans l'esprit de l'observateur.

Combien les triomphes paisibles et utiles de l'industrie ne sont-ils pas préférables aux désolantes victoires des armes ! Jusqu'ici, le mot conquête signifiait la destruction et la mort ; votre conquête n'a qu'un seul but, le bien du monde. Heureux le peuple anglais de devoir cette bienfaisante démonstration au prince Albert et à sa précieuse souveraine. Merci encore une fois, Messieurs, de l'accueil flatteur que vous m'avez fait. (Applaudissements.) »

Le lord-maire : Aux divers jurés étrangers de l'Exposition, et au gentleman très distingué qui siège à ma gauche, le baron Dupin.

M. Charles Dupin a répondu au lord-maire. Voici la fin de son discours, qui a été fréquemment interrompu par des applaudissements :

« Mylord (se tournant vers le lord-maire de Londres), permettez-moi, au nom du peuple français, de vous exprimer toute ma sincère gratitude, et d'ajouter que la population parisienne sera très heureuse

de voir le premier magistrat de la ville de Londres venir sur le continent. (Applaudissements.) Je suis sûr que les Parisiens seront charmés de vous prouver que l'hospitalité française ne le cède en rien même à votre hospitalité distinguée, et que dans la fête patriotique des Français, votre seigneurie recevra un accueil aussi bienveillant et cordial que celui qui nous a été fait ce soir dans cette magnifique salle. » (Applaudissements.)

Un toast est porté à M. Paxton, qui a donné le plan du Palais de Cristal, et qui remercie la société avec beaucoup de modestie. « Messieurs, dit M. Paxton, les pères, d'habitude, font des vœux pour voir leurs enfants prendre leur essor et marcher ; au contraire, je désire que mon œuvre, que mon enfant ne bouge pas (on rit), c'est-à-dire que le Palais de Cristal demeure à sa place dans Hyde-Park, où il servirait merveilleusement de parc et de jardin d'hiver à la grande ville de Londres. » (Applaudissements.)

L'Assemblée s'est séparée après quelques autres toasts.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[2 juillet 1851.]

Nous recevons des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 23 juin. Le ministre d'Angleterre, sir R. Pakenham, a eu sa première audience de la reine, le 18, au palais des Necessidades. Le cardinal patriarche, les principaux officiers de la maison royale, les ministres et conseillers d'État assistaient à cette réception. Sir R. Pakenham, en remettant ses lettres de créance, a prononcé les paroles suivantes en français :

« J'ai l'honneur de déposer dans les mains de V. M. les lettres par lesquelles la reine, mon auguste souveraine, a daigné m'accréditer en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire à la cour de Votre Majesté.

En m'acquittant d'une mission si honorable pour moi, je manquerais au premier de mes devoirs si je n'exprimais pas à S. M. le profond intérêt que prend la reine à tout ce qui a rapport au bonheur personnel de V. M., à celui de votre royal époux et à la prospérité de vos États. Les liens qui ont pendant si longtemps uni les royaumes du Portugal et de la Grande-Bretagne, ont produit la meilleure harmonie et l'entente la plus amicale entre les deux couronnes. Je me regarderai comme heureux, Madame, si par mes humbles efforts je puis contribuer à maintenir ces bonnes relations. En remplissant cette mission j'ose compter sur la bienveillante confiance de V. M. et sur la franche coopération des ministres de votre couronne. »

La reine a répondu également en français, ainsi qu'il suit :

« Je reçois avec un extrême plaisir et les lettres qui vous accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de votre auguste souveraine près de ma personne et l'assurance des sentiments qui animent S. M. à mon égard et à celui du roi, mon auguste époux, ainsi que ses vœux pour le bonheur des peuples confiés à mon gouvernement. Profondément sensible aux preuves de vif intérêts qu'elle me porte et au désir de resserrer les liens d'amitié qui existent entre nos deux couronnes, je vous charge d'assurer à votre bienveillante souveraine que je ne cesserai de faire tous mes efforts pour réaliser son désir.

Pour ce qui vous regarde, monsieur le ministre, apprenez que les nobles qualités dont vous êtes doué, le zèle et les talents que vous avez déployés dans le service de votre pays sont nécessairement une garantie solide de ma bienveillance et de la haute valeur que j'attache au choix que S. M. B. a daigné faire de vous pour la représenter à ma cour. »

L'encaisse du Trésor, le 7, plus ce qui avait été reçu pendant la semaine échue le 14, après avoir soldé 108 462 274 de reis, a présenté un excédent de 37 057 675 reis.

Une frégate américaine n'a pas salué le pavillon français à son entrée dans le Tage. On attribue ce fait à des mésintelligences qui seraient survenues entre les deux gouvernements à propos des îles Sandwich.

Sur la destruction d'une partie de San-Francisco

[2 juillet 1851.]

Une dépêche télégraphique du 14 courant nous transmet, de la Nouvelle-Orléans, dit le *Courrier des États-Unis*, une sinistre nouvelle que l'*Alabama* venait d'y apporter.

Un épouvantable incendie a éclaté à San-Francisco, dans les premiers jours de mai, et les pertes qu'il a causées s'élèvent à des sommes énormes. D'après les premières évaluations, elles iraient de douze à seize millions.

Le feu a commencé dans Clay-street, et s'est développé sur-le-champ avec la plus formidable rapidité. En quelques instants, douze blocs de maisons étaient envahis, et les flammes résistaient à tous les efforts. Toutes les maisons situées dans les rues Hunter, George, Main, Centre et Eldorado ont été consumées ; il ne reste plus debout que quelques débris de mur. Parmi les principaux édifices que l'incendie a dévorés, on cite la Douane, sept hôtels : Union, Parker,

National, New-World, City, Delmonico et Exchange ; les bureaux de la Compagnie des steamers, etc. Tous les journaux, sauf un seul, ont vu détruire leurs bureaux et presque tout leur matériel. Celui de nos confrères qui a échappé est l'*Alta California.*

Des craintes trop fondées venaient encore assombrir ce grand désastre : on craignait que plusieurs personnes n'eussent péri dans les flammes.

Une consternation profonde régnait parmi la population de San Francisco, qui venait de voir détruire en quelques heures l'œuvre de deux années de travail et de sacrifices. Des milliers d'individus se sont trouvés sans asile et sans ressources ; ceux qui ont été épargnés ont mis le plus louable zèle à les secourir. Quant aux affaires, bien entendu, l'on n'y songeait point. Toute la ville présentait le spectacle de la désolation et de la stupeur.

« Stockton a été aussi rudement éprouvé par l'incendie ; mais là du moins les pertes n'iraient guère au-delà d'un million de piastres.

Sans doute pour diminuer la sombre impression que doivent causer de pareils récits, la dépêche nous entretient de nouvelles découvertes faites dans les mines. 'La perspective de ce côté est des plus heureuses, dit-elle ; les mineurs qui exploitent les quartz font d'excellentes affaires ; dans bien des cas, ils obtiennent de 30 à 50 dollars par travailleur.' À côté de cela, il est vrai, la dépêche ajoute : 'Le code de Lynch est toujours en vigueur.' »

Voici encore le récit du *Weekly Herald* de New York :

« Un malheureux événement est venu de nouveau affliger les habitants de cette ville. Un feu terrible s'y est déclaré encore et a détruit pour une valeur de 15 millions de dollars. Parmi les édifices qui sont devenus la proie des flammes, nous remarquons la Douane et plusieurs hôtels, parmi lesquels se trouve celui de notre compatriote Delmonico. Le feu s'est aussi étendu aux navires en rade, et dont un grand nombre est devenu la proie de ce terrible événement.

Il a pris naissance dans la rue Clay et s'est étendu avec une effrayante rapidité, dévorant tout sur son passage. La plus grande consternation régnait en ville, des milliers d'habitants ont perdu toute leur fortune et sont réduits à la misère, sans abri et sans moyens. On allait prendre des mesures pour leur donner du secours. On craignait beaucoup aussi que plusieurs individus eussent péri dans les flammes.

Comme on doit le penser, les affaires sont dans un état alarmant. »

Sur quelques nouvelles des États-Unis

[2 juillet 1851.]

Nous recevons des nouvelles des États-Unis jusqu'au 18 juin.

Une dépêche télégraphique reçue de Washington annonce de la part du gouvernement américain un projet qui aurait une haute importance au point de vue des relations internationale. M. Webster serait disposé, dit-on, à proposer à la France et à l'Angleterre de former un protectorat qui interviendrait activement dans les affaires de l'Amérique centrale, aussi bien que dans celles d'Haïti.

— Le général Talcot a été arrêté et renvoyé devant une cour martiale. On l'accuse d'avoir désobéi à ses chefs et d'avoir tenu une conduite indigne d'un officier et d'un gentleman.

— Les commissaires indiens dans l'Oregon, suivant des lettres reçues à Washington, ont conclu avec la tribu des Callapooja un traité par lequel les Indiens cèdent aux États-Unis un territoire long de 180 milles et large de 20 milles. On assure que ce territoire est un des plus productifs de la vallée de Villamente.

Sur la situation irlandaise

[4 juillet 1851.]

L'Irlande se remet lentement des terribles épreuves qui l'ont frappées dans ces dernières années. Sa convalescence est longue et douloureuse. Cependant le mieux est sensible, surtout depuis les derniers mois de l'année dernière. Nous trouvons à cet égard quelques renseignements pleins d'intérêt dans le quatrième rapport annuel des commissaires de la loi des pauvres, qui vient d'être publié.

D'après ce rapport, le nombre des individus assistés a considérablement diminué. Au 1er juillet 1848, on comptait 833 889 individus recevant des secours au dehors et 140 227 assistés dans les work-houses, c'est-à-dire près d'un million d'individus alimentés par la charité publique sur une population de sept à huit millions d'âmes. Au commencement du mois d'avril 1851, on ne comptait plus que 10 935 assistés au dehors. En revanche, les work-houses renfermaient une population de 252 615 individus. La diminution totale était, à cette époque, des deux tiers environ.

Voici du reste quel a été le nombre des individus assistés pendant les trois années qui ont suivi l'horrible famine de 1847, avec les chiffres de la dépense.

1848. Individus secourus dans les work-houses, 610 468 ; au dehors, 1 433 042 ; dépense, 1 835 634 liv. st. — 1849. Secours dans les work-houses, 932 284 ; au dehors, 1 210 482. Dépense, 2 177 651. — 1850. Secours dans les work-houses, 805 702 ; au dehors, 368 565. Dépense, 1 430 108 liv. st.

La mortalité qui avait d'abord été excessive dans les work-houses, a baissé d'une manière sensible. En mars 1847, elle avait atteint le chiffre maximum de 25,3 par semaine et par 1000. À ce taux de la mortalité, la population entière des work-houses aurait été dévorée en dix mois. Aujourd'hui, la mortalité est tombée heureusement à un maximum de 6,4 par semaine et par 1000 ; et elle est descendue même, en décembre 1850, jusqu'à un minimum de 2,4.

Malgré l'amélioration qui commence à se faire sentir dans l'état du paupérisme irlandais, l'émigration continue à s'opérer dans des proportions véritablement colossales. D'après un relevé officiel, 207 853 Irlandais ont abandonné en 1850 leur malheureuse patrie pour aller chercher dans le Nouveau-Monde, et particulièrement aux États-Unis, une existence meilleure. D'après le même relevé, l'émigration aurait enlevée à l'Irlande, depuis dix ans, 1 888 051 habitants.

On ne saurait évaluer au juste le nombre d'habitants que l'Irlande a perdus, soit par la disette et le typhus, soit par l'émigration. Les renseignements manquent à cet égard. En 1831, la population était de 7 767 401 habitants, et dix ans plus tard, en 1841, de 8 175 124. Aujourd'hui, on ne l'évalue pas à beaucoup plus de 7 millions.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les souffrances que cette dépopulation suppose. Il faudrait se reporter aux plus mauvais jours du Moyen-âge, aux temps où la lèpre et la peste noire décimaient les populations en concurrence avec l'anarchie féodale, pour en trouver de semblables. La domination de l'Angleterre n'a pas porté bonheur à la pauvre Irlande !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[4 juillet 1851.]

Dans la séance de la chambre des communes du 1er juillet, le marquis de Blanford a demandé que des mesures fussent adoptées pour venir en aide plus efficacement aux besoins spirituels du peuple. Le noble marquis a signalé, parmi ces mesures, la création de nouveaux évêques et la fondation de 600 nouvelles églises ; moitié au moyen de souscriptions volontaires, moitié aux frais de l'État. Après quelques observations de sir G. Grey, cette motion a été prise

en considération. — M. Hume a demandé ensuite que les fonds nécessaires fussent alloués pour transporter en Angleterre l'obélisque de granit donnée à la nation anglaise par Méhémet-Ali ; mais le chancelier de l'Échiquier s'est vivement opposé à cette dépense de luxe. M. Hume a retiré sa motion.

— La commission de la Cité chargée d'élever une statue à sir R. Peel, s'est décidée pour le dessin de M. Behnes, et a fait choix, en même temps, de l'emplacement, qu'elle a fixé près de la Bourse royale, sur le terrain situé entre King William-Street et Princess-Street.

— Le *Sunderland Herald* croit savoir que Mazzini est dans l'intention de visiter bientôt les principales villes du nord de l'Angleterre et d'y faire une série de discours sur l'origine et le progrès de la liberté civile et religieuse dans les États d'Italie.

— Le nouvel emprunt sarde de 3 millions sterl. (75 millions de fr.) est payable de la manière suivante : 20% en versement, 10% le 21 juillet, 10% le 21 août, 10% le 20 sept. ; 10% le 20 octobre ; 30% le 20 nov. ; 10% le 1er décembre. Les souscriptions seront reçues jusqu'à samedi prochain. L'intérêt datera du 1er juin 1851 et sera payable, soit à Londres, soit à Turin, soit à Gênes. Le but apparent de cet emprunt, dit le *Sun*, est de construire des railways ; mais il est, en réalité, destiné à couvrir les dépenses de la dernière guerre. Les termes sont favorables puisqu'ils donnent 85 pour un fonds 5%. Il y a donc lieu d'espérer que l'emprunt sera promptement rempli.

Liverpool, 1er juillet. — Depuis hier soir, la ville est dans les plus grandes alarmes par suite d'une lutte terrible engagée entre les soldats du 91e, colonel Campbell, et la police de Liverpool. La querelle a pris naissance à la suite de punitions infligées à trois hommes du régiment sur la demande de la police dans l'exercice de ses fonctions. Toujours est-il que les soldats s'étant donné rendez-vous, se divisèrent par bandes de dix, qui attaquèrent tous les hommes de police qu'ils rencontraient. Cependant les officiers, avertis de ce qui se passait, se portèrent sur les points où régnait le désordre, avec les soldats restés à la caserne, et parvinrent avec l'aide de la police à opérer plusieurs arrestations et à rétablir le calme. Les soldats, arrêtés au nombre de 27, seront jugés demain. Il est certain, du reste, que le sang a coulé des deux côtés. On signe en ce moment une pétition pour demander l'éloignement immédiat du 91e de Liverpool.

Sur quelques nouvelles des États-Unis

[4 juillet 1851.]

Nous recevons par le steamer *Pacific* des nouvelles des États-Unis jusqu'au 21 juin. Le *Pacific* apporte un million de dollars en espèces.

Un journal de New York avait annoncé que M. Webster avait proposé à la France et à l'Angleterre de protéger, avec les États-Unis, les États de l'Amérique centrale. Ce fait était faux, dit le *Weekly Herald* ; il paraît que ces États se réuniront pour former une Confédération fédérale.

Les commissaires des Indiens de la Californie ont envoyé un rapport au bureau Indien par lequel ils annoncent qu'un traité a été conclu avec plusieurs tribus, le 10 mars dernier. Les Indiens ont cédé toutes leurs terres, et consenti à se retirer entre les rivières de Mercedo et de Tuolumne. Ils se sont aussi engagés à ne commettre aucun acte d'hostilité et à vivre en paix avec les Américains.

Le choléra fait toujours des progrès dans l'Ouest. On écrit de Saint-Louis, le 17, que pendant la semaine dernière, il y a eu cinquante-neuf morts, et qu'un grand nombre de personnes vont chercher ailleurs un refuge.

Sur l'incendie de San-Francisco

[4 juillet 1851.]

Le steamer *Crescent-City* a apporté à New York des journaux et des correspondances de la Californie jusqu'au 15 mai. Après le désastre qui a réduit en cendres les trois quarts de San Francisco, après les pertes que les habitants ont eu à supporter, ils ne se sont nullement découragés ; ils ont recommencé à bâtir, sur les ruines fumantes, de nouveaux édifices. Huit jours à peine après le feu, plus de 600 maisons et magasins étaient en construction.

La perte, comme nous l'avons déjà dit, s'élève à 15 000 000 environ de dollars. Elle tombe sur le commerce principalement, et les villes importantes du Nord, comme New York, Philadelphie et Boston seront les plus éprouvées.

Pendant que San Francisco était ainsi frappée, une autre ville florissante, Stockton, subissait le même sort. Un incendie s'y déclarait qui, malgré les plus grands efforts, a dévoré les bâtiments pour une valeur d'un million de dollars.

Les avis des mines sont de la nature la plus satisfaisante. On fait toujours de nouvelles découvertes, et le temps étant favorable, les mineurs recueillaient une grande quantité de minerai d'or.

Les Indiens sont toujours turbulents à Placerville. Une correspondance nous assure qu'il y a eu une escarmouche entre eux et les Américains, et que ceux-ci les ont repoussés. Il y a eu quelques morts et un grand nombre de blessés de part et d'autre. Du côté de Coloma, ils ont aussi repris les armes, et sont vivement poursuivis par une compagnie de volontaires. Les commissaires des États-Unis sont parvenus à faire un traité avec quelques autres tribus indiennes.

Le *Courrier des États-Unis* donne les détails suivants sur l'incendie de San Francisco :

« 'San Francisco est encore en cendres ! s'écrie l'*Alta California* du 4 mai. La flamme et la fumée s'élèvent de plusieurs points de notre ville, comme si le Dieu de la destruction s'était assis parmi nous et avait juré la ruine de notre malheureuse population.' Et cette métaphore ne paraît pas exagérée quand on jette un coup d'œil sur les ravages faits par l'incendie.

C'est dans la soirée du 3 mai, vers onze heures, que se fit entendre le premier cri d'alarme. Chacun fut aussitôt sur le pied. Le feu venait de commencer dans une boutique de peinture sur le côté occidental de Porsmouth Square, tout près d'un petit hôtel nommé l'*American*. En cinq minutes, toute la partie supérieure de la boutique fut en flammes, et l'incendie gagna avec une épouvantable rapidité l'*American* d'un côté, et de l'autre un magasin d'habillements tenu par M. Rhodes.

Toutes les bâtisses avoisinantes étaient en bois et offraient un aliment facile aux flammes ; aussi eurent-elles bientôt couru le long de Clay street jusque vers les rues Sacramento et Kearney. Les pompes qui étaient accourues au premier signal ne pouvaient espérer d'éteindre l'incendie ; elles s'efforçaient donc seulement d'en arrêter les progrès. Elles y réussirent dans la direction du nord ; mais dans toutes les autres directions elles restèrent impuissantes, et le feu se propageait avec une si prodigieuse célérité que l'on n'avait le temps d'enlever ni meubles, ni marchandises. La désolation et la terreur étaient au comble ; et cependant de toutes parts on luttait avec l'énergie du désespoir.

— Le 4, à cinq heures du matin, on évaluait déjà qu'un millier de maisons avaient été consumées et que la perte s'élevait à environ dix millions de dollars. 'Quelques personnes, disait à ce moment l'*Alta California*, portent même les pertes à un chiffre beaucoup plus élevé ; mais l'on peut se faire une idée du sinistre, si l'on songe que les trois quarts de la portion commerçante de notre ville sont en

cendres !' Et le feu continuait, engloutissant les maisons en brique ou en pierre aussi bien que les constructions en bois. Rien ne résistait à sa violence ; et sur les points où il s'est déclaré, si quelques édifices ont été sauvés, c'est aux efforts inouïs de ceux qui les défendaient, non moins qu'à la solidité de leur construction qu'il faut l'attribuer.

Les citoyens, aussi bien que les pompiers, ont donné les preuves les plus éclatantes de courage et de dévouement. Plusieurs d'entre eux ont péri, dans leur ardeur à porter des secours sur les points les plus menacés. Leur héroïsme allait jusqu'à l'imprudence.

L'*Alta California*, journal auquel nous empruntons ce qui précède, trace en détail la marche qu'a suivie le feu et donne le nom des rues qu'il a détruites ; puis il ajoute : 'Sur un espace qui, du nord-est au sud-ouest, a plus d'un mille de développement, et plus d'un demi-mille du nord-ouest au sud-est, presque toutes les constructions ont disparu. Dix-huit grands blocs entiers, sauf quelques édifices, et une portion considérable de cinq ou six autres, ont été dévorés par le feu. Les rues planchéiées sont complètement abîmées, et dans certains endroits, c'est à peine si l'on peut y passer à pied. Tel est l'anniversaire de l'incendie du 4 mai 1850.'

Ces quelques lignes permettent d'apprécier l'étendue du sinistre qui a coûté à San Francisco la meilleure partie des édifices improvisés par l'activité de ses citoyens : la douane, les théâtres, les maisons de banque, les imprimeries de journaux ont payé un rude tribut dans cette circonstance, et le port a failli n'être pas plus épargné que la ville : deux navires, le *Niantic* et le *Général Harrison*, ont été la proie des flammes.

Une catastrophe pareille semblait devoir briser l'énergie des hommes les plus déterminés, et dans le premier moment, en effet, la consternation fut grande ; mais l'abattement n'a point duré, et bientôt chacun s'est mis à l'œuvre pour réparer autant que possible le désastre. 'Nous sommes, en vérité, un peuple étonnant, dit avec raison le *Herald* de San Francisco. Aucune difficulté ne peut enchaîner, aucun malheur ne peut abattre le courage de nos concitoyens. Le feu n'avait pas encore achevé son œuvre de destruction, les ruines fumaient encore, que déjà l'on travaillait à déblayer, afin de commencer immédiatement de nouvelles constructions.'

Et l'œuvre a marché avec une prodigieuse rapidité ; car on lit dans l'*Alta California* du 14 mai : 'Depuis le 5, jour où le feu a cessé, jusqu'au moment où nous écrivons, c'est-à-dire dans un intervalle d'un peu moins de dix jours, 357 bâtisses ont été commencées ; la plupart d'entre elles sont déjà finies et occupées. Ce chiffre ne comprend point les constructions qui se poursuivent dans les quartiers que l'incendie a épargnés.

Si on comprenait ces dernières, le nombre total des maisons achevées ou en voie de l'être dans la ville, s'élèverait à bien près de 450 ! Bien entendu, ces constructions nouvelles sont pour la plupart en bois ; mais partout où se trouvait une maison en brique, ce sera la brique que l'on emploiera ; et les nouveaux édifices seront même supérieurs à ceux qu'ils remplaceront.' Certes, suivant l'expression d'un autre journal, une aussi indomptable persévérance mérite d'être récompensée ; et San Francisco, si rudement éprouvé, verra bientôt, il faut l'espérer, renaître ses jours de prospérité.

À peine San Francisco commençait-il à faire disparaître les traces de l'incendie du 4, que l'on y recevait la nouvelle d'un sinistre du même genre qui venait de frapper Stockton.

Là le feu a éclaté dans une maison neuve qui venait de s'ouvrir sous le nom de Merchants' Hotel. C'était évidemment l'œuvre d'un incendiaire, et l'on suppose que le but était de délivrer les prisonniers détenus dans la geôle du comté ; la direction du vent a déjoué ce dessein, mais, en portant les ravages de l'incendie vers la plus belle partie de la ville.

Tous les magasins de la rue de la Levée, excepté six ; tous ceux de Main, de Centre, d'Eldorado et d'Hunter street, sauf deux ou trois, ont été dévorés ; et les pertes dépassent un million de dollars. Là aussi le désastre est grand et l'œuvre de la restauration demandera de l'énergie et de la persévérance ; mais l'esprit américain ne vit pas moins à Stockton qu'à San Francisco, et peut compter sur l'avenir.

Sur quelques nouvelles en Chine

[4 juillet 1851.]

Une bataille rangée a eu lieu dans la province de Quay-Sai entre les insurgés et les troupes impériales. Voici, d'après le *Globe*, quelques détails sur cette affaire : « Les impériaux s'étant avancés contre leurs adversaires, virent le terrain sur lequel ils marchaient tout à coup inondé ; ils durent faire retraite ; mais une fois à l'abri des eaux, ils eurent à souffrir considérablement d'explosions de mines disposées à dessein, sur le lieu présumé de leur retraite. Du reste, les rebelles n'ont pas poussé loin leurs avantages, car ils se sont bornés à s'emparer d'une île près du lieu du combat, où ils sont restés depuis dans l'inaction.

L'empereur a publié un édit contre l'usage de l'opium, ce qui fait qu'il y a des bénéfices énormes à réaliser sur les petites quantités de cette substance que l'on a en magasin.

Sur les recommandations du *National*

[5 juillet 1851.]

Le *National* recommande aujourd'hui aux électeurs démocrates de la Dordogne, de la Haute-Vienne et de la Seine-et-Marne, de s'abstenir soigneusement de prendre part aux élections qui doivent avoir lieu le 6 ou 7 juillet. Le *National* motive sa recommandation sur la nécessité de laisser au parti républicain son libre arbitre au mois de mai 1852, de ne prendre aucune résolution partielle, qui engage pour l'avenir une portion des démocrates. La nation tout entière, dégagée de tout antécédent, ajoute le *National*, décidera en 1852 ce que doivent faire les démocrates pour le triomphe du droit, la conservation de la Constitution qui le consacre et l'affermissement de la République.

Le *National* reproche quelquefois au parti modéré de ne pas suffisamment aimer et respecter la loi républicaine ; il nous fait un crime, par exemple, de ne pas parler avec assez de révérence de la Constitution de 1848, et de laisser voir mainte arrière-pensée au sujet de cette Charte bâclée de la révolution. Mais il faut avouer que ce respect de la loi, que le *National* veut enseigner aux autres, il ne le pratique guère lui-même.

Sans doute, l'abstention est parfaitement légitime, et nous ne verrions, pour notre part, aucun inconvénient à ce que le *National* et ses amis voulussent la pratiquer toujours. Mais ce qui ne l'est point, c'est de la motiver comme le fait le *National* ; c'est de la présenter comme une menace d'insurrection à distance ; c'est de vouloir exercer ainsi une pression factieuse, la pression de la terreur ! sur la majorité.

Que signifient, en effet, ces mots plus ou moins couverts et ambigus : il faut laisser au parti républicain son libre arbitre ; il faut demeurer dégagé de tout antécédent pour le triomphe du droit ; que peuvent-ils signifier, sinon que le parti républicain ne doit pas user aujourd'hui du suffrage légal afin de se pouvoir servir en 1852 du suffrage illégal ? N'est-ce pas dire au peuple : Vous avez le droit de vous insurger contre le suffrage restreint, mais comme une insurrection ne réussirait pas aujourd'hui, ajournez-la ! Attendez jusqu'au mois de mai 1852. Alors, vous vous lèverez en masse, et vous irez voter sans vous inquiéter de la loi ! Voilà pourquoi il ne faut pas prendre d'engagement aujourd'hui avec cette loi. Voilà pourquoi il faut réserver votre libre arbitre : c'est-à-dire votre droit à l'insurrection.

Les recommandations ambiguës du *National* ne comportent pas d'autre explication que celle-là. Ou elles renferment une menace d'insurrection, ou elles ne renferment rien. Les adversaires de la loi du 31 mai objectent, nous le savons, que leurs principes leur interdisent de voter autrement que sous un régime de suffrage universel. Mais on sait déjà ce que vaut cette objection. Sous la monarchie, voyait-on les républicains s'abstenir ? Ne votaient-ils pas avec la même assiduité, avec le même zèle et avec aussi peu de scrupule que les conservateurs eux-mêmes ? Cependant, à cette époque, on était plus loin de l'universalité des suffrages qu'on ne l'est aujourd'hui. La France n'avait alors que 250 000 électeurs, et elle en a actuellement 5 ou 6 millions. Si les principes démocratiques n'obligeaient pas les républicains de s'abstenir sous ce régime, à plus forte raison ne sauraient-ils les y contraindre sous le régime actuel.

Au reste, cette politique de l'abstention est maintenant percée à jour. On connaît les sous-entendus du *National* et de ses amis ; on sait ce que signifient leurs réticences. Le parti modéré ne s'en laissera pas effrayer. Il ne cèdera pas à la pression de la peur qu'on voudrait exercer sur lui. Il conservera la loi du 31 mai et il mettra d'autant plus de zèle à la défendre, qu'on le défiera davantage d'oser la maintenir.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[5 juillet 1851.]

Dans la séance de la Chambre des communes du 2, M. J. Bell a proposé la deuxième lecture d'un bill ayant pour objet de réglementer l'exercice de la pharmacie. Le ministre de l'intérieur, sir G. Grey, ayant fait remarquer que cette réglementation pourrait conduire au monopole, le bill a été lu *pro formâ*, et sous toutes réserves.

Son excellence le marquis de Normanby est arrivé à Londres venant de Paris. Il est descendu chez le comte et la comtesse de Belgrave, dans Eaton-Place. Le bruit court que le poste de gouverneur général des Indes lui a été offert. Dans le cas où il accepterait, il ne retournerait à Paris que pour y faire ses visites d'étiquette.

D'après le *Morning Chronicle*, les îles Sandwich auraient demandé d'être annexées aux États-Unis.

Sur quelques nouvelles de Belgique

[5 juillet 1851.]

M. le ministre des finances a déposé à la fin de la séance du 2, trois projets de loi ayant pour objet d'établir de nouveaux impôts sur les bières, le tabac et les distilleries, ainsi qu'un quatrième projet concernant l'exécution de grands travaux publics.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[6 juillet 1851.]

La conversation suivante s'est engagée dans la chambre des communes du 3, au sujet du port des correspondances entre l'Angleterre et la France :

« M. Hume. — Je demanderai au vicomte Palmerston si l'on suit quelques négociations pour réduire les frais de poste entre l'Angleterre et la France ?

Lord Palmerston. — Il a été fait aux autorités françaises une communication à ce sujet, mais elle n'a pas encore amené de résultat favorable.

M. Anstey. — Pourrait-on savoir où est la négociation pour égaliser les frais de poste des deux côtés du Canal ? Actuellement, lorsqu'une lettre est affranchie à Paris, le port n'est que de 80 c. ; si le port a été payé à Londres, il est de 1 fr.

Lord Palmerston. — C'est là une affaire entièrement laissée à la discrétion du directeur général des postes : je ne saurais dire où en est cette affaire. »

— Le *Limerick-Chronicle* assure que l'armée d'Irlande sera réduite, l'année prochaine, à 2 régiments de cavalerie et 4 d'infanterie, et que 5 000 hommes seront supprimés dans le prochain budget.

— En 1821, la population d'Irlande était de 6 801 827 ; en 1831, de 7 767 401 ; en 1841, de 8 175 124 ; en 1851, elle n'est plus que de 6 500 000.

— On écrit de Florence au *Times* que le pape a nommé à plusieurs évêchés anglais, conformément à son décret du 29 septembre dernier, portant rétablissement de la hiérarchie romaine en Angleterre. Voici quels sont les titulaires : 1° Dr Grant, du collège anglais, à Rome, évêque de Southwark ; 2° Dr Errington, promu au siège de Plymouth ; 3° M. Turner, à celui de Jalford ; 4° M. J. Browne de Sedgewich Para, à Shrewsbury ; 5° M. Burgess, à Clifton, en remplacement de M. Hendrick, promu à Nottingham.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[6 juillet 1851.]

Nous recevons des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 29 juin. Le Portugal continuait de jouir d'une tranquillité profonde. La nouvelle loi électorale avait été publiée. Voici quelles sont les principales dispositions de cette loi, d'après l'*Express* :

« Les élections sont indirectes ; les électeurs des députés seront élus dans les assemblées primaires de paroisses, le 28 septembre prochain. Il faut pour être électeur payer sur un bien fonds ou autre, un impôt de 10 000 réis ; avoir un emploi dans les corporations, les hospices et les hôpitaux ; ou payer 5 000 réis sur des biens ruraux. Sont aussi électeurs les chefs de famille qui ont évidemment les moyens de subsistance provenant de propriété, commerce, industrie, emploi, pourvu qu'ils aient douze mois de résidence dans le district où ils se présenteront pour voter, comme aussi ceux qui sont revêtus des degrés scientifiques et littéraires ; les employés en activité ou en retraite ; ceux qui ont appartenu à des départements supprimés : c'est, en un mot, presque le suffrage universel.

Il sera choisi dans chaque district une commission pour la formation des listes électorales ; à Lisbonne et à Oporto, une commission siégera à cet effet dans chaque quartier. Tout individu qui se croira lésé ou dont le nom ne serait pas inscrit, pourra en appeler à l'autorité compétente. Les électeurs des collèges électoraux devront payer un impôt double de celui ci-dessus spécifié, excepté ceux qui peuvent être électeurs en vertu de leur emploi, degré, pension ou tout autre cause ; ne peuvent être nommés électeurs ni députés, les employés de la couronne, non plus que ceux attachés à la maison royale.

Les élections primaires auront lieu dans les paroisses de 300 à 1000 feux qui constitueront une assemblée électorale ; les paroisses qui ne contiendraient pas le nombre de feux nécessaires (300) se réuniront à d'autres pour l'exécution du décret. Chaque assemblée primaire nommera un électeur pour chaque 150 votants. L'élection des députés aura lieu dans les circonscriptions électorales. Une circonscription électorale sera composée de 6 500 à 7 000 feux et enverra un député aux cortès.

Les commissions pour la formation des listes électorales seront nommées par dix des individus les plus imposés et celles des votants primaires ou électeurs paroissiaux seront formées par dix individus des plus imposés dans cette catégorie. L'autorité judiciaire sera chargée de juger les appels. »

D'après l'*Express*, cette loi serait très favorable aux septembristes. Le gouvernement a pris deux mesures qui ont été accueillies avec beaucoup de satisfaction ; il a demandé l'accise de 10% à 5% et supprimé l'impôt qui était sur les chevaux de labour.

— L'ouverture des cortès portugaises est fixée au 15 novembre. On assure que l'armée est mécontente. Le vicomte de Ponte da Barca a donné sa démission de commandant de la seconde division militaire. Le comte Lavradio a été nommé ministre à Londres et don Luiz de Azinbago à Paris.

Sur les colonies agricoles de l'Algérie

[7 juillet 1851.]

Après les lamentables journées de juin, on voulut donner un débouché artificiel aux travailleurs sans ouvrage, qui encombraient le pavé de Paris, et l'on imagina de les employer à fonder des colonies agricoles en Algérie. Ce genre de colonies avait été fort prôné avant la révolution de février, et plusieurs honorables généraux avaient présenté des plans pour les organiser. On croyait bénévolement alors qu'il suffirait de transporter des travailleurs sur le sol algérien, et de leur fournir des capitaux aux frais de l'État, pour coloniser l'Algérie. On était persuadé même que l'État, entrepreneur de colonisation, pourrait, à la longue, recouvrer ses avances avec les intérêts. Ces illusions devaient amener une expérience, laquelle a déjà coûté, comme on va le voir, un assez bon nombre de millions au Trésor public.

En effet, ce que les partisans de la colonisation artificielle avaient rêvé avant février, on ne manqua pas de l'exécuter après. Le 19 septembre 1848, une loi était promulguée portant que douze mille colons seraient installés dans des villages bâtis aux frais de l'État, et qu'ils seraient pourvus, pendant trois années, des objets nécessaires à leur installation et à leur subsistance. Un crédit de 50 000 000 fr. était ouvert pour subvenir à ces dépenses.

Voici maintenant quels ont été les résultats de l'exécution de cette loi. À la fin de 1850, quarante-deux villages étaient bâtis ou en voie de construction. Ils étaient habités par une population de 10 376 individus ; mais cette population transportée de la métropole s'était déjà complètement renouvelée, car les colonies qui ont reçu originairement 42 666 habitants en ont perdu 10 217, soit par les départs soit par les décès.

Les dépenses effectuées ou à effectuer jusqu'au 31 décembre 1851 pour cette population de 10 376 individus n'étaient pas évaluées à moins de 26 950 000 fr. Parmi ces dépenses figurent 1 212

000 fr. pour le transport des colons ; 10 442 000 fr. pour travaux de construction ; 5 776 000 fr. pour rations de vivres ; 1 582 000 fr. de dépenses administratives ; 1 707 000 fr. pour instruments aratoires ; 1 416 000 pour bestiaux et semences, etc.

Ces dépenses ont été faites au profit de 3 230 concessionnaires et de leurs familles occupant 57 000 hectares de terrain. Cela fait :

Par famille	8 374 fr. 61 c.
Par individu	2 597 fr. 34 c.

Il est évident que si l'on avait donné cette somme à chaque famille, dans la métropole, elle se serait tirée d'embarras. Au taux où était la rente en 1848, elle se serait fait au moyen de cette munificence nationale, un petit revenu de 700 à 800 fr., avec lequel elle aurait pu vivre à l'aise dans n'importe quel bourg ou village de France. En Algérie, au contraire, savez-vous quel revenu ce capital de 8 374, 16 fr. dépensé pour chaque concessionnaire, a produit ? Il a produit, nous nous trompons, il doit produire en 1851, si l'année est bonne, un revenu de 115 fr. 86 c. au maximum.

Voilà les fruits de la colonisation artificielle, de la colonisation entreprise et dirigée par l'État.

Ces résultats ont déjà été constatés, du reste, dans un remarquable rapport de M. Louis Reybaud ; ils viennent de l'être une seconde fois par M. Lestiboudois, à l'occasion d'un crédit de 300 000 fr. demandé pour achever les constructions des douze derniers villages élevés depuis 1849. La commission dont M. Lestiboudois est le rapporteur, conclut à l'allocation de ce nouveau crédit qui doit permettre d'utiliser des bâtiments et des constructions pour une valeur de 2 000 000 de francs environ.

Nous croyons que l'Assemblée doit adapter les conclusions de la commission ; mais en même temps nous espérons qu'on sentira la nécessité de s'arrêter dans cette voie. Avec les 300 000 fr. demandés, la dépense faite pour les colonies agricoles de l'Algérie s'élèvera à 27 250 000 fr. N'est-ce pas assez pour une simple expérience, surtout quand cette expérience se présente sous les tristes apparences que nous venons de voir ? Sans doute, il est possible que les colonies algériennes se relèvent et qu'elles finissent par donner de beaux produits ; mais il faut avouer qu'elles ont pris pour arriver à ce but final le chemin le plus long et le plus cher. Laissons donc l'expérience s'achever, mais en attendant, de grâce, arrêtons les frais !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[7 juillet 1851.]

Le bill des titres ecclésiastiques a été adopté à la chambre des communes et renvoyé à la chambre des lords avec les amendements proposés par sir F. Thesiger. Vainement lord John Russell s'est-il opposé à ces amendements qui aggravent le projet de loi. Ils ont été adoptés par la majorité. À la fin de la discussion l'honorable M. Gladstone a fait entendre une dernière et énergique protestation contre le bill. Voici cette protestation :

« Je ne puis laisser passer cette dernière occasion sans renouveler de la manière la plus solennelle ma protestation contre le bill. À mes yeux, ce bill est hostile aux institutions nationales et surtout à la religion anglicane, parce qu'il apprend à cette religion à compter sur d'autres appuis que ceux de sa force spirituelle et de sa vitalité, seules sources de vigueur pour elle ; il tend aussi à miner et affaiblir la loi en Irlande ; il méconnaît le grand principe de la liberté religieuse, sous l'empire duquel ce peuple sage et intelligent a assis d'une manière permanente sa législation depuis des années ; il tend enfin à relâcher et détruire les liens de la concorde et du bon vouloir qui doivent réunir toutes les classes et les croyances des sujets de la reine. (Applaudissements.) »

— Nonobstant la réduction des contributions qui a eu lieu depuis quelques mois, les relevés des recettes publiques pendant le dernier trimestre ne montrent qu'une faible diminution comparativement au trimestre de l'année dernière, et il y a augmentation considérable comparativement au trimestre qui a expiré le 5 juillet 1849. Les relevés trimestriels donnent : Douanes, 4 333 708. — Accise, 3 334 769. — Timbre, 1 590 767. — Taxes, 2 072 280. — Taxes de la propriété, 1 026 835. — Direction de la poste, 210 080.

— Les soldats du 91^{e} régiment, prévenus de rixe avec la police de Liverpool, ont passé en jugement. Un d'eux a été condamné à six semaines et deux à quatre semaines d'emprisonnement. Un a été acquitté. De plus, trois ont été condamnés à 5 l. (125 fr.) d'amende ou à deux mois d'emprisonnement. L'affaire continuait au départ du courrier.

— On a annoncé hier la faillite de l'ancienne et respectable maison de commerce de James Harkley et compagnie de Liverpool. On croit que le passif est considérable. Des pertes occasionnées par le récent incendie de San Francisco ont été la cause de cette suspension de paiement.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[7 juillet 1851.]

M. Silva Cabral vient d'adresser au maréchal Saldanha une protestation énergique contre la loi électorale, dont nous avons donné hier l'analyse et qui paraît très favorable aux Septembristes. Voici cette protestation :

« Lisbonne, 25 juin 1851.

Je ne serais jamais déloyal envers celui que j'ai une fois appelé mon ami. Je vous ai promis, à notre première et seule entrevue depuis notre arrivée à Porto, que je n'abandonnerais pas V. E. tant qu'elle suivrait fidèlement les principes du parti chartiste modéré. Ami de la justice, ennemi de tout ce qui ressemble à l'exclusion ou à la coterie, je ne m'opposerais pas à une politique assise sur ces bases.

Ma conduite et celle de mes amis envers V. E. a été des plus franches et des plus sincères, et telle était notre confiance en vous et en vos promesses que, malgré les erreurs que les collègues de V. E. ont commises en s'opposant politiquement et administrativement à votre programme, en persécutant et destituant des employés bien connus pour leur modération et leur honnêteté, en abaissant le trône par son intervention dans des actes qui n'étaient pas de sa compétence, en détruisant un à un tous les articles de la charte constitutionnelle, nous avons toujours fait tous nos efforts pour éviter à V. E. la terrible responsabilité que fait peser sur elle l'apposition de votre signature à ces actes.

Aujourd'hui encore nous n'avons pas perdu tout espoir ; mais nous ne serions pas sincères si nous ne déclarions à V. E. que cet espoir a été fort affaibli par la publication du dernier acte dictatorial, éminemment dangereux, parce qu'il n'est point en harmonie avec les principes et la forme du gouvernement établi ; je parle du décret électoral.

Ses dispositions favorisent tellement les tendances démagogiques, elles attaquent la charte d'une manière si perfide, elles menacent si clairement et si immédiatement le trône, elles livreront tellement l'existence du gouvernement aux intrigues des factions les plus audacieuses et les plus turbulentes, sans lui laisser aucun moyen de guider le vaisseau de l'État, que moi qui ne suis point du gouvernement, mais qui suis un ami sincère du principe monarchique constitutionnel, je ne puis regarder le décret en question que comme une source féconde de dangers et de désastres pour la monarchie, la société, la paix et l'ordre public, surtout lorsque je me rappelle les faits scandaleux de 1838, que V. Exc. ne peut avoir oubliés.

Le ministère est tombé dans un précipice quand il a rendu ce décret contrairement à l'opinion ou en l'absence de la fraction modérée et probablement de la majorité de la commission électorale ; quand il a écouté les vœux des membres biens connus pour l'exagération de leurs principes et leur penchant déterminé pour l'abdication et la banqueroute. Ce décret va bien au-delà des lois rendues sur cette matière par les États les plus républicains.

Comment Votre Excellence pourra-t-elle concilier ses dispositions avec le maintien des principes modérés et de la monarchie constitutionnelle ? Comment la haute intelligence de Votre Excellence ne s'est-elle pas aperçue que ce décret contient une déclaration de guerre à la société toute entière, en plaçant ses destinées à la merci des masses ignorantes du pays dont l'intelligence, au contraire, est représentée par le commerce, la propriété et l'industrie ? Tous les amis de Votre Excellence regrettent vivement que vous vous soyez laissé entraîner à une extrémité dont votre gloire et votre qualité de gentilhomme auraient dû vous garantir.

Je puis me tromper, mais le temps n'est pas éloigné où Votre Excellence reconnaîtra la profonde erreur d'une concession qui peut devenir si fatale et qui est peut-être dès à présent sans remède. Quoi qu'il en soit, comme mon but n'est pas d'influencer Votre Excellence autrement que par de claires et sincères raisonnements, j'ai l'honneur de vous prévenir, conformément à ma première déclaration, que mes amis et moi nous ne pouvons que combattre le décret électoral du 20 de ce mois, par tous les moyens légaux, accessibles à des hommes libres, et surtout par une discussion publique, du danger de ses tendances et de ses dispositions anarchiques.

Après avoir ainsi personnellement rempli un devoir que m'impose ma situation dans le parti auquel j'appartiens, j'éprouverai toujours une véritable satisfaction à me dire avec la plus haute estime et considération, l'ami de V. E.

Signé : JOSÉ BERNARDO DA SILVA CABRAL. »

Au départ des dernières nouvelles de Lisbonne, le maréchal paraissait disposé, du reste, à introduire dans la loi les modifications qui lui étaient demandées au nom du parti modéré. Il était en pourparlers à ce sujet, avec MM. Fonseca, Magalhaes, Lavradio et Algen.

Sur les finances de l'Angleterre

[10 juillet 1851.]

Les journaux anglais publient aujourd'hui le tableau du revenu de la Grande-Bretagne pendant l'année financière qui s'est terminée le 5 juillet. Le montant total du revenu de l'année a été de 50 204 011 liv., contre 50 414 750 liv. pendant l'année précédente. C'est une diminution de 210 739 liv.

Les articles qui ont donné des diminutions sont les suivants : la douane, 25 122 liv. st. (le produit est tombé de 18 740 194 liv. st. à 18 175 072 liv. st.) ; le timbre, 285 250 liv. st. ; les taxes, 28 849 liv. st. ; la taxe du revenu, 106 418 liv. st. (5 353 425 liv. st. contre 5 459 843 liv. st. en 1850) ; les terres de la couronne, 10 000 liv. st. ; divers, 47 411 liv. st. En revanche, il y a eu sur l'accise une augmentation de 122 273 liv. st. (13 219 609 liv. st. contre 13 097 336 liv. st. en 1850), et une augmentation de 74 000 liv. st. sur la poste.

La diminution sur le dernier trimestre a été de 95 354 liv. st.

Malgré cet abaissement du revenu, les résultats que nous venons de résumer ont été accueillis avec assez de faveur dans la Cité. En effet, la diminution ne saurait être attribuée à une dépression du revenu de la nation ; elle provient de la réduction considérable qui a eu lieu depuis un an sur certaines taxes. Ainsi l'impôt du timbre a été sensiblement réduit, et les droits sur les sucres étrangers et coloniaux qui doivent être égalisés, en 1854, au taux de 10 shellings par quintal, ces droits ont encore été abaissés d'un degré. On sait, du reste, que la Grande-Bretagne se trouve chaque année à la tête d'un excédent de recettes. Le gouvernement peut donc, sans compromettre les finances publiques, soulager les contribuables d'une partie de leur fardeau, et supporter la perte qui résulte de ce dégrèvement.

Les journaux anglais ont publié aussi les relevés du commerce et de la navigation pendant les cinq premiers mois de l'année. Ces relevés constatent une prospérité sans cesse croissante. Ainsi, les exportations pendant ces cinq mois se sont élevées au chiffre de 27 865 731 liv., contre 26 027 948 liv. en 1850 et 21 191 973 liv. en 1849. Les importations ont de même été croissant, surtout en ce qui concerne les matières premières nécessaires à l'industrie, et les substances alimentaires. Ainsi, on a importé dans les cinq mois, 3 259 487 quintaux de coton contre 2 675 685 quintaux, dans la même période de l'année dernière ; 21 578 190 liv. de laine contre 20 715 699 liv. en 1850, et 14 769 072 en 1849. L'importation totale des céréales étrangères pendant ces cinq mois, s'est élevée à 3 847 343 quarters contre 3 235 011 dans la même période de 1850. On a im-

porté aussi 6 720 bœufs, 4 324 vaches, 31 940 moutons, c'est-à-dire environ un tiers de plus que l'année dernière.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[10 juillet 1851.]

Dans la séance de la chambre des lords du 7 juillet, le bill des titres ecclésiastiques a été lu pour la première fois. La deuxième lecture aura lieu de lundi en huit.

La séance de la chambre des communes n'a pas offert d'intérêt. Le parlement doit être prorogé, dit-on, dans cinq semaines.

— Le steamer à hélice *Bosphorus*, parti du Cap de Bonne-Espérance le 31 mai, vient d'arriver à Plymouth. Les rapports des passagers sur l'état des affaires au Cap sont des plus contradictoires ; suivant les uns, les choses ne vont pas plus mal que lors des dernières nouvelles ; suivant d'autres, elles ont empiré, et les Cafres, unis aux Hottentots, parcourent le pays par bandes de 50 à 100 hommes, détruisant les habitations des planteurs et emmenant avec eux les bestiaux. Sir Harry Smith était encore à King-William's-Town. — Le steamer *Vulcan* était arrivé au Cap avec le 74^{e} régiment highlanders. — Le commandant de la station navale française était à Sierra-Leone le 16 juin.

D'après le *South african*, la situation de la colonie du Cap serait des plus critiques.

Voici près de six mois, dit ce journal, que la guerre dure et nous sommes peut-être moins avancés vers la paix qu'au 1er janvier. Nous avons bien quelques garnisons dans la Cafrerie, mais les Cafres paraissent être en aussi grand nombre de l'autre côté du Kei que du nôtre. Ensuite nous n'ignorons pas que Kreli a ouvert un asile à nos ennemis, mais nous n'avons pas les moyens d'aller le châtier.

La majeure partie de la population agricole est, depuis cinq mois, enfermée dans les camps, d'où elle fait des excursions non moins inutiles que fatigantes. Malgré tout, la colonie n'est en sûreté d'aucun côté. Graaff-Reinet avait à peine vu revenir ses habitants d'une expédition, que l'on y apprit qu'Albert était envahi, et que ces hommes, dont le métier est de manier la charrue, ont dû de nouveau prendre les armes.

Les communications entre King-William's-Town et la colonie continuent d'être interrompues, par suite de la prise d'un nouveau poste par les Seyoleos.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[10 juillet 1851.]

Nous recevons par le steamer *America* des nouvelles de New York jusqu'au 24 juin.

Le gouvernement des États-Unis avait envoyé environ 2000 soldats réguliers pour protéger les frontières mexicaines et texiennes contre les ravages des maraudeurs indiens.

On dément à Washington le bruit qui a couru d'un protectorat de l'Amérique centrale par l'Angleterre, la France et les États-Unis ; néanmoins on pense que ces trois puissances chercheront à engager l'Amérique centrale à se constituer en République fédérative, et que d'une manière ou d'une autre, on obligera les Dominicains et les Haïtiens à faire la paix. Le commodore Aulick a mis à la voile de San Francisco sur la frégate américaine le *Susquehanna* pour le Japon, avec pleins pouvoirs pour ouvrir des relations commerciales avec cet empire. Il emmène avec lui, comme moyen d'entrer en communication, plusieurs Japonais naufragés.

Les Américains ne perdent pas de vue non plus les îles Sandwich où relâchent la plupart des baleiniers et qui sont à moitié chemin de l'Asie. Il paraît que les Mexicains sont disposés à vendre Sonora Chihuahua et la Basse-Californie (aux Américains sans doute). Dans ce moment on organise en Californie des expéditions secrètes pour envahir ces contrées, sous prétexte d'aider les habitants à conserver leur indépendance contre le Mexique.

Le charbon découvert dans l'Orégon est d'une qualité supérieure : il dégage en brûlant une chaleur intense et ne laisse pour résidus qu'une cendre légère et rougeâtre. La quantité en est, dit-on, inépuisable. Ce charbon peut être livré, sur la rivière Columbia, au prix de 10 dollars la tonne. Les nouvelles des mines d'Orégon sont favorables ; la majeure partie des mineurs peut gagner de 6 à 12 dollars par jour. L'opinion des personnes compétentes est que ces gisements aurifères donneront de bons bénéfices pendant une cinquantaine d'années. Les Indiens, qui portent une haine mortelle aux blancs, ont exercé de grands ravages dans une partie du pays.

Le *San Francisco Herald* du 15 mai dit que le dernier incendie a complètement anéanti le commerce de cette ville. « Il n'y a pas une maison sur cinq cents qui ne soit ruinée de fond en comble. Toutefois, un courage surhumain soutient et dirige les efforts de ceux qui veulent reconstruire en partie la ville. La perte est évaluée à 12 millions de dollars. Dix ou douze personnes ont péri dans les flammes ; cinq personnes ont été brûlées dans les bâtiments en fer de Taafte, et

M. Cohill, à l'angle des rues Montgomery et de Sacramento. Les corps calcinés de ces malheureux ont été retrouvés sous les décombres.

Les nouvelles répandues au sujet des riches mines d'or de la province de Choco sont véridiques. D'après ce que j'ai vu moi-même, je suis persuadé que la partie des Cordillières qui traverse la magnifique vallée de Cauca, est aussi féconde en or que la Californie. Les échantillons que j'en ai rapportés sont non moins beaux que ceux de cette dernière ; la qualité de l'or est la même ; on trouve les dépôts aurifères à la base des montagnes primitives, alliés au quartz et au granit, et dans toutes les rivières qui descendent de ces montagnes. On en extrait surtout une grande quantité par le lavage des sables. »

Sur quelques nouvelles du Pérou

[10 juillet 1851.]

Le général Echenique, nouveau président de la République, est entré en fonctions le 20 avril dernier. Son avènement a été signalé par deux incidents d'une nature fort opposée : le premier, c'est l'ouverture du chemin de fer qui relie Lima au port de Calloa ; le second est une révolte qui a éclaté dans la ville d'Arequipa.

Cette révolte, ou plutôt cette émeute, a été des plus graves : elle a été soulevée par les amis de Vivanco, l'adversaire malheureux d'Echenique. Indignés des réjouissances auxquelles on se livrait, ils ont essayé d'une démonstration qui a amené un engagement presque général entre les partisans et les adversaires du président. On s'est battu pendant vingt-six heures, et quatre-vingt personnes ont été tuées ou blessées. C'est beaucoup plus que dans quelques-unes des grandes batailles de l'Amérique du Sud.

Aux dernières dates, c'est-à-dire le 28 avril, la tranquillité matérielle était rétablie ; mais une sourde irritation régnait encore, et l'on redoutait de nouveaux troubles. Le général Echenique commence, on le voit, son administration sous de tristes auspices.

Sur un grand meeting des assureurs à Londres

[12 juillet 1851.]

La solennité de l'Exposition universelle, en attirant à Londres une multitude d'étrangers, a donné naissance à des meetings et à des réunions de toute espèce, où les hommes qui poursuivent une même idée, qui sont animés de la même passion, ou qui exercent la même

industrie, se rassemblent, se concertent et s'éclairent. Ainsi les Amis de la paix, par exemple, doivent tenir incessamment une série de meetings aux portes du palais de l'Exposition universelle ; les affiliés aux sociétés de tempérance vont avoir aussi leurs réunions, où chaque *teetotaler* se rendra avec une rose blanche à la boutonnière. Enfin, il n'y a pas jusqu'aux joueurs d'échecs qui n'aient voulu profiter de l'occasion pour organiser un tournoi international.

Nous trouvons dans les journaux anglais le compte-rendu d'un de ces meetings universels que l'Exposition a fait surgir. Nous voulons parler du « meeting des Assureurs du monde ». Toutes les notabilités des assurances en Europe et en Amérique avaient été conviées à cette réunion, qui a été suivie d'un dîner splendide. On y remarquait MM. Heywood, Babbage, Neison, M. Edwin Chadwick, et un grand nombre d'autres Anglais distingués : M. Kennedy, des États-Unis ; M. Warrentrapp, d'Aix-la-Chapelle. La France était représentée par MM. Maas, Joliat, Dubrocat et Gabriel Lafond.

Dans le meeting, la discussion a porté sur deux points principaux. On s'est occupé des tables statistiques sur lesquelles est basée l'estimation des risques d'assurance, et M. Neison, dont les travaux sur cette question sont connus de tous les savants, a fait une vive critique des tables actuellement existantes. La seconde question mise en discussion a été celle du taux de l'intérêt. On a constaté que l'intérêt avait continuellement baissé depuis plusieurs siècles. Des documents très curieux ont été produits, notamment au sujet des variations et de l'abaissement progressif du taux de l'intérêt hypothécaire en Écosse.

Le banquet était présidé par lord Overdone, qui a porté un toast « à l'industrie des assurances du monde ». Nous extrayons du discours du noble lord un passage des plus flatteurs pour la France. Voici ce passage :

« L'accroissement des assurances de toute nature, a dit lord Overdone, est l'indication la plus certaine d'un état avancé de civilisation. Sous ce rapport, plusieurs nations nous joignent de près et quelques-unes même nous devancent. En ce qui concerne la France, par exemple, nous sommes heureux de dire que les assurances contre l'incendie excèdent de 50% celles de l'Angleterre. J'espère sincèrement que cette masse énorme d'assurances, indiquant l'existence d'une circonspection, d'une prudence peu communes et de plusieurs autres vertus sociales, croîtra encore, et que les qualités morales, dont cet accroissement est le signe, se développeront dans la même progression. (Applaudissements). »

M. Maas a répondu à ce toast au nom des compagnies d'assurances françaises, et il a exprimé le vœu qu'une union perpétuelle,

fondée sur la science et sur l'industrie, s'établît désormais entre les nations civilisées, et principalement entre la France et l'Angleterre. M. Dubrocat a porté à son tour à toast aux compagnies d'assurances de l'Angleterre.

D'un document distribué aux convives de ce banquet fraternel, il résulte que les compagnies anglaises d'assurance sur la vie ont actuellement pour 150 000 000 de liv. d'assurances, et les compagnies d'assurance contre l'incendie pour 842 891 960 liv. Au commencement de 1850 il n'existait pas moins de 207 compagnies pour les différentes branches de l'assurance en Angleterre. Le capital garanti de 121 d'entre elles s'élevait à 93 000 liv. En Allemagne, on comptait à la fin de 1849 douze compagnies d'assurance sur la vie. Le montant des sommes assurées était de 7 000 000 de liv., et les primes de 321 000 livres.

En Hollande, il n'existe pas moins de 142 compagnies, s'occupant principalement d'assurances maritimes, mais elles n'ont, pour la plupart, qu'une faible importance. En Belgique, il y a dix-neuf compagnies principales. À Anvers, les assureurs maritimes ont pris un développement considérable. Le montant des sommes assurées par dix compagnies, en 1847-1848, s'est élevé à 2 800 855 liv., et les primes ont été de 61 394. Enfin, aux États-Unis, cette importante industrie s'est développée avec rapidité. On ne compte pas moins de 116 compagnies pour les différentes branches de l'assurance, dans les seules villes de New York, de Boston et de Philadelphie.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[12 juillet 1851.]

La reine a assisté le 9 au banquet et au bal qui lui ont été offerts par la corporation de la cité de Londres pour fêter l'Exposition universelle. Les journaux anglais contiennent de nombreux détails sur cette fête qui a été splendide. La reine a été fort applaudie sur son passage. Les balcons de Trafalgar-Square et du Strand étaient pavoisés. La salle de Guild-Hall, construite en 1411, avait été décorée avec magnificence. La reine, à son arrivée, a pris place sur le trône qui lui avait été préparé à l'extrémité de la salle. Le prince Albert s'est tenu à sa gauche, et la duchesse de Kent à sa droite. La compagnie a défilé devant la reine, qui saluait gracieusement de la tête ainsi que le prince Albert. Sur la demande de la reine, des quadrilles ont été dansés au pied du trône. S. M. est restée jusqu'à onze heures et demi dans la salle du bal, et elle a pris place à la table qui avait été dressée pour le souper.

Voici le menu servi sur la table de la reine :

Purée de volaille à la reine, cailles à la macédoine, noix de veau à la gelée, aspics de levraux à la Belle-Vue, mayonnaise de volaille à la Ravigote, pâte de canetons à la rouennaise, chapons à la Pompadour, potage à l'aurore, bordure de légumes à la russe, côtelettes d'agneau aux petits-pois, saumon au beurre de Montpellier, boudins de foies gras aux truffes, jambon de Mayence au vin de Madère, cochon de lait à la chinoise, pâté monstre à la cité de Londres, hure de sanglier de la forêt des Ardennes, galantine impériale de chapons à l'amazone, pyramine de volaille à l'Albion, buissons de truffes de Périgord, suédoise de fraises, pain de corises, bavaroisse de groseilles, compote d'ananas, croque-en-bouche à la crème, buisson de crème, buisson de crevettes, compote de pêches aux amandes, gâteaux à la d'Artois, macédoine de fruits à la gelée, feuilletage à l'orange, baba en surprise.

On a servi du Xérès vieux de 105 ans, tiré et mis en bouteille par ordre de l'empereur Napoléon, et rangé dans les caves impériales, au prix de 600 liv. st. le tonneau.

La carte était imprimée sur satin pâle en caractères d'or.

À minuit et demi, la reine a désiré se retirer, et le lord maire, qui l'avait reçue à sa descente de voiture, à son arrivée, l'a reconduite encore à sa voiture. Des applaudissements ont de nouveau retenti sur son passage.

Les danses se sont prolongées jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Les illuminations les plus brillantes étaient dans Pallmall, le Strand, Fleet street, Ludgale Hill, etc.

Il y a eu après le passage de la reine un accident dans Queen-street-Cheapside, près d'une barrière qui avait été établie pour maintenir la foule : deux foules se mouvant en sens contraire, s'y sont rencontrées sans qu'il fût possible à l'une d'elles de reculer. Plusieurs personnes sont tombées, et sans la présence d'esprit et la force du sergent Knight, de service sur ce point et qui a brisé la barrière, des malheurs fussent arrivés inévitablement. Trois personnes qui avaient été foulées aux pieds ont été transportées soit à des postes voisins, soit à l'hôpital Saint-Thomas. Aucune n'était grièvement blessée.

— Le 91^{e} régiment ayant été éloigné de Liverpool et envoyé tant à Manchester qu'à Bury, Preston et Chester, a été remplacé par le 28^{e} régiment. Ce dernier régiment a épousé la querelle du 91^{e} avec la police de Liverpool, et des collisions terribles ont déjà eu lieu. La police est parvenue à arrêter quelques soldats qui vont être jugés sévèrement par les autorités militaires. Plusieurs officiers du 91^{e}

régiment passeront devant le conseil de guerre pour ne s'être pas trouvés à leur poste au moment où ces fâcheux conflits ont éclaté.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[12 juillet 1851.]

Nous recevons par le steamer *Humboldt* des nouvelles des États-Unis jusqu'au 28 juin. On s'occupait beaucoup à Washington des préparatifs de la fête de l'Indépendance qui a lieu le 4 juillet. On s'occupait aussi de la prochaine élection présidentielle de 1852. Les deux partis, lisons-nous dans le *Weekly Herald*, mettent en avant leurs candidats favoris ; mais les whigs paraissent beaucoup plus avancés que leurs adversaires. Il y aura préalablement une lutte parmi les whigs quant au choix des deux hommes principaux qu'ils portent sur le premier rang. Nous voulons parler du général Scott et de M. Daniel Webster, dignes tous deux de remplir le poste élevé auxquels ils prétendent. Les démocrates, de leur côté, quoiqu'ils ne paraissent pas se remuer beaucoup, ont aussi leurs candidats parmi lesquels se trouvent à la tête le général Cass et M. Buchanan.

Deux conventions se sont réunies, l'une à Lancaster, dans la Pennsylvanie, l'autre dans la Caroline du Sud.

La première a recommandé M. Scott pour la présidence, et la seconde a penché comme toujours pour la rupture de l'Union.

Le choléra prend des proportions menaçantes dans l'Ouest. À Cincinnati, Pétersbourg, Saint-Louis, etc., cette épidémie fait de nombreuses victimes. Les Indiens Sioux ont été cruellement éprouvés par le choléra et la petite vérole, qui leur ont enlevé plus de 4000 guerriers.

On a reçu des nouvelles récentes d'Haïti. Il y avait eu le 7 juin un engagement entre les Dominicains et les Haïtiens, dans lequel les derniers avaient été défaits et avaient perdu quarante des leurs. Les Dominicains n'avaient presque pas souffert, et ils recrutaient de nouvelles troupes, dans la crainte d'être attaqués de nouveau. Le bruit courait encore que le gouvernement d'Haïti était sur le point de proposer un autre traité aux Dominicains.

Le Venezuela se trouve encore dans un état d'agitation et de confusion. Un mouvement révolutionnaire était sur le point d'éclater lorsque le président a pris les mesures les plus énergiques pour le faire avorter. L'administration, de son côté, a donné à Monagas les pouvoirs extraordinaires de la dictature, et plusieurs personnages ont été arrêtés et jetés en prison, accusés d'avoir trempé dans le complot. Parmi ceux-là, se trouvent le général Justo Birceno, autrefois gou-

verneur de la province de Carobobo ; le commandant Juan Jose Illas, qui avait sous ses ordres les troupes de Marguerita en 1849, et Jacinto Gutierrez, qui était secrétaire d'État, sous l'ancien président Monagas. Le colonel Juan Garces est aussi fortement compromis, mais on n'a pas osé l'arrêter à cause de la grande influence qu'il exerce à Coro, où on a envoyé des troupes pour surveiller ses mouvements. Le président refuse de donner des passeports à tous les citoyens de Venezuela ; les étrangers seuls ont la permission de sortir des domaines de la République.

— Les dernières nouvelles du Paraguay nous représentent aussi cette province comme très agitée. Le señor Gelley, soupçonné de tramer un complot, avec le commandant hongrois qui est à la tête des troupes, contre le gouvernement de Lopez, a été emprisonné, et son complice a reçu l'ordre de quitter immédiatement le pays. Cette dernière mesure n'avait pas été mise à exécution, à cause du mécontentement qu'elle avait causé parmi les troupes.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[13 juillet 1851.]

Dans la séance de la chambre des communes du 10, une conversation s'est engagée entre M. Baillie Cochrane et lord John Russell, au sujet de l'occupation française à Rome. M. Baillie Cochrane ayant affirmé que les Français étaient sur le point de recevoir des renforts considérables, qu'ils fortifiaient Civita Castellana, le château de Saint-Ange, Civita Vecchia et d'autres villes, et qu'ils manifestaient l'intention de prolonger indéfiniment leur séjour à Rome, lord John Russell a répondu que rien dans les nouvelles officielles qu'il avait reçues, ne le portait à conclure que les Français voulussent occuper Rome d'une manière permanente, et qu'il s'agissait seulement d'une occupation temporaire.

Le bill relatif à l'impôt sur les boissons a été lu ensuite pour la troisième fois.

Mardi, Mme la comtesse de Neuilly, le prince de Joinville, ainsi que plusieurs autres membres de la famille de l'ex-roi des Français sont arrivés à Édimbourg, où la duchesse d'Orléans les attendait incognito depuis plusieurs jours. L'ex-famille royale a, dit-on, l'intention de demeurer quelque temps dans cette ville, et même la duchesse d'Orléans ainsi que le comte de Paris, y prolongeraient davantage leur séjour.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[13 juillet 1851.]

D'après les nouvelles apportées par le *Tay*, le Portugal jouissait d'une complète tranquillité. Une partie du ministère avait donné sa démission, à savoir le marquis de Loulé et MM. Louze et Vestano. Le cabinet a été ensuite recomposé avec MM. Rodrigo, da Fonseca Magalhaes, Fontes, Pereira de Melle, Garete et Ferrao.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[14 juillet 1851.]

Dans la séance de la chambre des lords du 11, lord Brougham a présenté une pétition de M. Paxton, demandant la conservation du Palais de Cristal, qui serait transformé en un jardin d'hiver. Lord Redesdale a proposé ensuite la convocation d'un synode de l'Église anglicane, mais cette mesure a été repoussée par les archevêques de Dublin et de Cantorbéry.

Dans la séance de la chambre des communes, lord Palmerston a annoncé que des conférences allaient s'ouvrir incessamment à Paris au sujet des modifications et des améliorations qu'il importe d'introduire dans le régime des quarantaines. Un médecin et un agent consulaire anglais ont été désignés pour assister à ces conférences. Lord Palmerston a annoncé aussi que les créances des sujets anglais sur le gouvernement grec se trouvaient liquidées à l'exception de la fameuse indemnité de M. Pacifico.

La chambre a voté ensuite une somme de 130 000 liv. sterl. pour le budget de l'enseignement.

Palais Buckingham, 7 juillet. — Le vicomte Palmerston, secrétaire au département des affaires étrangères, a présenté aujourd'hui à la Reine M. Alexandre-Collona Walewski, ambassadeur de la République française, qui a remis ses lettres de créance à S. M.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[14 juillet 1851.]

Le steamer *Tay* apporte des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 7. La crise ministérielle a reçu une solution dans la nuit du 6, par la retraite de MM. Loulé, Pestana et Souré, et par la nomination de MM. Fonseca Magalhaens au ministère de l'intérieur, Fontès Perei-

ra de Mella à la marine, et de l'évêque d'Algarve à la justice. Le duc de Saldanha, MM. Franzini et Jervis d'Antorgia gardent leurs portefeuilles respectifs de la guerre, des finances et de l'extérieur. On assurait encore que Fonseca Magalhaens n'avait consenti à prêter son concours à Saldanha qu'après lui avoir fait signé certains engagements sur la ligne politique à suivre jusqu'à la réunion des cortès. Il est certain que le décret électoral du 20 juin dernier sera modifié de façon à rentrer dans l'esprit de la charte, et que les chefs de famille, tenanciers et ouvriers, ne seront admis à voter qu'en prouvant qu'ils ont des moyens d'existence.

La reine et la cour ont quitté Lisbonne, le 7, pour aller comme d'habitude passer une partie de l'été à Cintra.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[14 juillet 1851.]

Voici le résumé des nouvelles du Brésil et de la Plata, arrivées par le *Tay* :

« Au 31 mai, l'escadre brésilienne était dans les eaux de la Plata, mais elle n'avait encore fait aucun mouvement. Urquiza s'est décidément mis en rapport avec la République de Montevideo. Le Paraguay s'est joint à eux, et fournira, dit-on, 15 000 hommes qui se rallieront à l'armée d'Urquiza. Des lettres de Montevideo parlent d'une démonstration dans la capitale d'Entrerios où Urquiza a été porté en triomphe par le peuple qui criait : Mort à Rosas ! Vive l'empereur du Brésil ! Vive l'alliance fédérale du peuple argentin. Cette démonstration, connue à Montevideo, a donné lieu à une manifestation populaire de gratitude envers Urquiza, pour avoir épousé la cause des Montevidéens. »

— Par suite de l'imminence des hostilités, le commandant en chef, contre-amiral Reynolds, s'est rendu de Rio à Buenos-Aires, sur le *Southampton* de 50 canons ; il y a trouvé la *Thétis*, de 38, et le schooner à hélice le *Rifleman*. Il y avait à Rio, le 11, la *Tweid*, de 18, le *Conflict*, sloop à hélice de 18, et le sharp *Shooter*, également à hélice.

Sur les lignes télégraphiques

[16 juillet 1851.]

Nous trouvons dans l'*Indépendance belge* quelques observations fort justes sur la nécessité de faire concorder les principales lignes

télégraphiques, et de diminuer les frais et les lenteurs de la transmission des dépêches d'une ligne à une autre. Nous recommandons ces observations à la commission internationale des télégraphes électriques, qui a dû se réunir aujourd'hui à Paris :

« Il faudrait arriver, pour répondre à tous les besoins, à ce qu'une seule et même dépêche expédiée d'une des extrémités de la ligne télégraphique à l'autre pût être dirigée, sans perte de temps, sur tous les points qui s'y rattachent ; en d'autres termes, qu'une maison de banque de Paris, par exemple, n'eût besoin que d'une seule dépêche et d'une seule expédition pour transmettre la même nouvelle à Trieste, point extrême de la ligne télégraphique, à Bruxelles, Anvers, Berlin, Hambourg et Vienne, points intermédiaires de la ligne ou s'y rattachant. Il suffirait pour cela d'indiquer en tête de la dépêche les divers noms des correspondants et des villes.

Mais pour arriver à cette simplification, il faudrait ramener à un système uniforme, si faire se pouvait, le mode de comptabilité d'une part, et de l'autre la manière de compter les mois et les chiffres, de telles sortes que l'expédition d'une dépêche, de la nature de celle que nous venons d'indiquer, ne forçât pas l'expéditeur à une série de calculs équivalents à cette opération de banque qu'on appelle un arbitrage.

Les cours des fonds publics et des marchandises sont nécessairement appelés à jouer quotidiennement le rôle le plus important dans la transmission des dépêches, il serait donc essentiel, en attendant mieux, d'uniformiser entre les différentes lignes la manière de compter les chiffres ; ce serait un premier progrès qui répondrait aux besoins de la banque et du commerce et aurait pour résultat de multiplier les communications entre les principales places de l'Europe, car cette uniformité permettrait à chacun d'évaluer facilement, à peu de choses près, cette nature de dépenses.

Une autre amélioration indispensable pour la régularité et la rapidité des transmissions, ce serait l'établissement d'un second fil électrique sur les lignes où il n'y en a qu'un, comme sur les lignes allemandes, ce qui entraîne souvent des retards sinon des interruptions complètes. Il paraît du reste qu'on en a déjà senti la nécessité, puisqu'on s'occupe d'établir un fil supplémentaire spécial de Berlin à Aix-la-Chapelle. »

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[16 juillet 1851.]

On attend chaque jour à Londres le grand-duc Constantin fils de l'empereur de Russie. On ne pense pas que le czar visite l'Angleterre cette année.

Le docteur Grant, président du collège anglais à Rome, a été sacré évêque de Southwark.

On a reçu par voie télégraphique, de Trieste, des nouvelles de Calcuta, le 7 juin ; de Bombay par Madras, le 2 juin, et d'Hong-Kong, le 23 mai. On n'a pu avoir, pendant la mousson, aucune communication avec Bombay.

L'Inde était tranquille ; le gouverneur général était encore à Simlah.

Des troubles ont encore eu lieu en Chine ; les transactions étaient lourdes.

Change sur Londres, 4 sh. 3 d. à 4 sh. 3 d. 1/2.

Les commissaires royaux et étrangers de l'Exposition ont assisté à un banquet à Liverpool. Le banquet a été présidé par M. Brown. Plusieurs discours ont été prononcés.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[16 juillet 1851.]

Nous recevons par le steamer *Niagara* des nouvelles des États-Unis jusqu'au 2 juillet. L'Union américaine jouissait de la plus profonde tranquillité. La question de l'esclavage semblait presque oubliée, et l'on ne prononçait que rarement le mot de désunion.

On s'était beaucoup occupé, à New York, d'une demande d'extradition de M. Bulwer, relative à un déserteur de l'armée anglaise. Un meeting a eu lieu dans le Park pour fournir aux frais de la défense de ce déserteur, nommé Walsh. L'affaire était encore pendante.

— Un violent orage a éclaté le 16 juin, à la Guadeloupe.

— Une tentative d'assassinat a été faite sur la personne du président du Venezuela, mais elle a heureusement échoué.

— Une lettre de Montevidéo du 29 mai contient ce qui suit au sujet des derniers mouvements politiques. On s'attend tous les jours à un décret qui ouvrira les ports d'Entre-Rios au commerce général, et plusieurs petits navires chargés de produits de cette province sont déjà arrivés sous ses couleurs. Corrientes semble être d'accord avec

Entre-Rios, et il paraît que le Brésil en fait autant. Un envoyé extraordinaire de cette province est arrivé avec des dépêches officielles pour le gouvernement montevidéen qui vient de publier un décret abolissant tout droit de transit sur les produits naturels, venant des provinces situées sur les rivières de l'Uruguay, de Parana et du Paraguay, et déclarant que tout commerce avec ces puissances, sous les couleurs du cabotage, jouira des mêmes privilèges que le pavillon oriental.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[17 juillet 1851.]

Dans la séance de la chambre des communes du 14, lord Palmerston a donné les renseignements les plus satisfaisants sur la répression de la traite des nègres. Il paraît que cet infâme trafic a considérablement diminué grâce à l'intervention énergique de l'Angleterre, de la France et du Brésil.

L'anniversaire de la bataille de la Boyne a été marqué à Liverpool par de grands désordres. Des Irlandais se sont rués sur les clubs orangistes où l'on célébrait son anniversaire, ils ont fait pleuvoir sur les assistants une grêle de briques et de pierres. Les orangistes ont repoussé leurs attaques à coups de pistolet. Plusieurs personnes ont été blessées.

— On assure, dit le *New York tribune*, qu'un agent du gouvernement des îles Sandwich est en ce moment à Washington pour solliciter, soit le protectorat des États-Unis, soit l'annexion. Le roi est tout prêt, dit-on, à remettre son autorité aux mains du peuple qui prendrait la forme républicaine et se donnerait aux États-Unis.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[17 juillet 1851.]

On a reçu des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 9 juillet.

Le comte de Lavradio a refusé l'ambassade de Londres. Bien qu'ennemi juré du comte de Thomar, il désapprouve entièrement les mesures prises par Saldanha. Un des premiers actes de la nouvelle administration sera sans doute la révocation de la loi électorale à laquelle le ministre actuel de la marine refusa de donner sa sanction, quoiqu'il fût un des membres de la commission. Il paraît, du reste, que sur 19 commissaires, 6 seulement ont signé le rapport sur lequel cette loi est basée.

Sur quelques nouvelles d'Argentine

[17 juillet 1851.]

Le *Morning-Chronicle* du 15 donne l'extrait suivant d'une circulaire de MM. Bungo, Bornefeld et compagnie, datée de Buenos-Aires le 27 mai :

« Urquiza persiste à vouloir convoquer un congrès national pour organiser définitivement la confédération argentine ; il insiste surtout pour que ce congrès retire à Rosas les pouvoirs extraordinaires qu'il lui a conférés à une époque où des circonstances également extraordinaires paraissaient exiger qu'il en fût ainsi. Le gouverneur d'Entre-Rios rappelle dans sa proclamation que Rosas a déclaré nombre de fois, que l'état de sa santé ne lui permettait pas plus longtemps de veiller aux intérêts de la confédération.

De son côté, le dictateur de Buenos Aires représente Urquiza comme traître à la République. »

Sur un nouveau livre de M. Proudhon

[18 juillet 1851.]

M. Proudhon vient de lancer, à travers les barreaux de la Conciergerie, une nouvelle boîte d'allumettes chimiques, sous l'étiquette que voici : *Idée générale de la Révolution au XIX^e^ siècle. Choix d'études sur la pratique révolutionnaire et industrielle*, et avec cette devise : *Ça ira !* Cette boîte, M. Proudhon l'adresse à la bourgeoisie, qu'il lui plaît de qualifier de révolutionnaire, et dont il espère apparemment capter ainsi les bonnes grâces. Nous plaignons la bourgeoisie ; mais nous trouvons que M. Proudhon n'a pas tort de lui témoigner personnellement quelque reconnaissance.

Si les « bourgeois révolutionnaires », à qui son cadeau est adressé, n'avaient pas, en juin 1848, exposé leurs poitrines aux balles des frères et amis de M. Proudhon, si la révolution avait triomphé alors et renouvelé, sur une échelle plus vaste, la sanglante orgie de 1793, M. Proudhon, l'ennemi du communisme, l'insulteur de la tradition révolutionnaire, M. Proudhon aurait expiré depuis longtemps, sous le bâton des *tape-dur* ou sous le couteau de la guillotine. Il doit à la « bourgeoisie révolutionnaire » d'avoir conservé les reins en bon état et la tête plus ou moins intacte sur les épaules. Il lui doit aussi de pouvoir publier aujourd'hui son nouveau livre, sans craindre le réquisitoire de Fouquier-Tinville, le panier à salade et le reste.

Ce livre n'est pas autre chose en effet qu'une amère et sanglante diatribe dirigée contre les doctrines et contre les hommes de la révolution. Tout ce que la révolution a cru, aimé, servi, M. Proudhon le flétrit, le bafoue ou l'écrase. Il ne laisse rien debout de la tradition de 1793, ni hommes ni choses. Il ne montre pas plus de commisération pour les continuateurs du jacobinisme et pour leurs idées politiques ou économiques. Il éreinte le gouvernement direct de MM. Ledru-Rollin, Rittinghausen et compagnie, il bouscule la simplification du gouvernement et le despotisme administratif de M. de Girardin et il donne en passant un dernier coup de talon à M. Louis Blanc. Celui-ci qui s'est cru l'abeille de la révolution, n'en a été que la cigale. C'est lui qui a soulevé au Luxembourg le sens commun contre le socialisme avec ses abraxas *de chacun*… à chacun… et son logogriphe *égalité-fraternité-liberté*. Quant aux hommes qui vont partout prêchant l'association, ce sont des fripons ou des niais, car l'association est un principe sans force et sans vertu. Si quelques associations ouvrières sont en voie de prospérité, c'est parce qu'elles ont une clientèle de parti ou parce qu'elles sont composées d'ouvriers d'élite. Sans les circonstances fortuites qui ont favorisé leur développement, elles auraient déjà mille fois succombé. Mais citons :

« J'ai toujours regardé l'Association en général, la fraternité, comme un engagement équivoque, qui, de même que le plaisir, l'amour, et beaucoup d'autres choses, sous l'apparence la plus séduisante, renferme plus de mal que de bien. C'est peut-être un effet du tempérament que j'ai reçu de la nature : je me méfie de la fraternité à l'égal de la volupté. J'ai vu peu d'hommes se louer de l'une et de l'autre. En particulier, l'Association présentée comme institution universelle, principe, moyen et but de la Révolution, me paraît cacher une arrière-pensée d'exploitation et de despotisme.

… Quant aux sociétés qui n'ont pour se soutenir que la vertu problématique de l'association, et dont l'industrie peut s'exercer privativement, sans réunion d'ouvriers, elles ont une peine infinie à marcher, et ce n'est que par des efforts de dévouement, des sacrifices continuels, une résignation sans bornes, qu'elles parviennent à conjurer le vide de leur constitution. »

Voilà comme ce gros serpent que le socialisme a réchauffé dans son sein, traite l'association, cette panacée des bons socialistes. Il n'en laisse pas le moindre petit morceau intact, tant il est affamé, notre anarchiste-constriction ; tant il a hâte de se refaire du long jeûne que nous lui avons imposé. Et comme c'est croqué ! Mais passons à d'autres idoles. Voici le *Contrat social* et Rousseau. Le *Contrat social*, qui est l'évangile des démocrates, et Rousseau, qui est leur

dieu ! Il déchire l'un avec furie, et voici quels stigmates sanglants et indélébiles il imprime à l'autre :

« Disons, pour finir, qu'à la honte du dix-huitième siècle et du nôtre, le *Contrat social* de Rousseau, chef-d'œuvre de jonglerie oratoire, a été admiré, porté aux nues, regardé comme la table des libertés publiques ; que constituants, girondins, jacobins, cordeliers, le prirent tous pour oracle ; qu'il a servi de texte à la Constitution de 1793, déclarée absurde par ses propres auteurs ; et que c'est encore de ce livre que s'inspirent aujourd'hui les plus zélés réformateurs de la science politique et sociale. Le cadavre de l'auteur, que le peuple traînera à Montfaucon le jour où il aura compris le sens de ces mots, Liberté, Justice, Morale, Raison, Société, Ordre, repose glorieux et vénéré sous les catacombes du Panthéon, où n'entrera jamais un de ces honnêtes travailleurs qui nourrissent de leur sang leur pauvre famille, tandis que les profonds génies qu'on expose à leur adoration envoient, dans leur rage lubrique, leurs bâtards à l'hôpital. [1]

Jamais homme n'avait réuni à un tel degré l'orgueil de l'esprit, la sécheresse de l'âme, la bassesse des inclinations, la dépravation des habitudes, l'ingratitude du cœur : jamais l'éloquence des passions, l'ostentation de la sensibilité, l'effronterie du paradoxe, n'excitèrent une telle fièvre d'engouement. C'est depuis Rousseau, et à son exemple, que s'est fondée parmi nous l'école, je veux dire l'industrie philanthropique et sentimentale, qui, en cultivant le plus parfait égoïsme, sait recueillir les honneurs de la charité et du dévouement. Méfiez-vous de cette philosophie, de cette politique, de ce socialisme à la Rousseau. Sa philosophie est toute en phrases, et ne couvre que le vide ; sa politique est pleine de domination ; quant à ses idées sur la société, elles déguisent à peine leur profonde hypocrisie. Ceux qui lisent Rousseau et qui l'admirent peuvent être simplement dupes, et je leur pardonne : quant à ceux qui le suivent et le copient, je les avertis de veiller à leur propre réputation. Le temps n'est pas loin où il suffira d'une citation de Rousseau pour rendre suspect un écrivain. »

N'est-ce pas magnifique de haine et d'éloquence ? Au reste, ce n'est pas volé. À sophiste, sophiste et demi ! Mais que doit dire du portrait la démocratie qui a déifié Rousseau, et qui ne vit guère que des rogatons du philosophe genevois ? Encore si les élèves qui ont mis le *Contrat social* en pratique, si les Jacobins qui ont voulu nous donner une République modelée sur les idées de Rousseau, si ces hommes de la tradition fraternitaire comme les qualifie M. Louis

[1] Molinari agglomère deux passages distincts. Le premier se trouve p. 135, le second p. 133-134 (édition de 1851).

Blanc, étaient mieux traités ! Mais non ! M. Proudhon se montre pour eux plus impitoyable encore que pour le maître. Il a renversé la statue de Rousseau, il crache sur le buste de Robespierre. À ses yeux, ce dictateur de la Convention, une assemblée « de piteuse mémoire », n'est autre chose qu'un misérable rhéteur en qui l'âme de Calvin semblait revivre. C'est l'éternel dénonciateur, à la cervelle vide, à la dent de vipère, oracle des coureurs de popularité et des saltimbanques de la révolution, la personnification de l'envie, *vice secret des démocrates*.

« Ah ! je connais trop ce reptile, s'écrie-t-il, j'ai trop senti le frétillement de sa queue pour que je ménage en lui le vice secret des démocrates, ferment corrupteur de toute république, l'envie. »

Bravo ! Et merci mille fois, au nom du pays que ce Lacenaire politique a ensanglanté et souillé ; au nom de l'humanité qu'il a outragée, de la justice qu'il a prostituée. Merci ! Après les *Femmes savantes*, on criait à Molière : courage ! voilà de la bonne comédie. Après ces portraits de Rousseau et de Robespierre, nous crierons à M. Proudhon : courage ! voilà du pamphlet.

Mais hélas ! pourquoi faut-il que nous devions borner là nos éloges, lesquels — pour le dire en passant — ne sauraient être suspects dans notre bouche, car l'auteur, après avoir suffisamment vilipendé ses amis, se retourne de notre côté, pour nous traiter de « canaille ». Pourquoi faut-il que M. Proudhon ne se soit pas contenté de critiquer, et qu'il s'avise, lui aussi, de dogmatiser ? On connaît déjà ses théories politiques et économiques. C'est d'une part la banque du peuple ou la suppression de l'intérêt, et de l'autre l'anarchie ou la suppression du gouvernement.

M. Proudhon s'en tient toujours là. La vigoureuse leçon d'économie politique que M. Bastiat lui a un jour administrée, ne lui a pas profité. La notion du capital n'a pu pénétrer encore dans son cerveau pétri « du pur calcaire du Jura » et tout embarrassé d'antinomies. Quant au gouvernement, il continue à le supprimer, ou du moins il le remplace par un gouvernement communal, cantonal et départemental, complètement dépourvu de juges et de gendarmes. Les membres de ce gouvernement anarchique seront tenus seulement de jurer de se comporter en honnêtes et loyaux citoyens. Ce sera la garantie sociale !

Dans cette partie de son livre, M. Proudhon perd tout son charme, toute sa verdeur de pamphlétaire. Son vitriol tourne au petit-lait. C'est un Cabet qui sait la tenue des livres, voilà tout ! Il ne reprend un peu de verve que lorsqu'il s'agit de culte et de religion ; alors son sang bout et se rallume, le sarcasme lui revient à la bouche, l'éclair dans les yeux ; c'est Belzébuth, c'est Satan qui se pose de toute sa

hauteur en face de Dieu et qui le défie. Heureusement ce gros Satan en lunettes n'inspire aucune frayeur, et ce Belzébuth fanfaron, qui veut donner « congé au Père Éternel », n'inspire guère que la pitié. C'est le côté par où le cerveau de notre homme est fêlé !

Tel est ce livre, que le *National* et les autres journaux rouges se sont hâtés d'annoncer et de prôner : réclame bien gratuite de leur part, car non seulement l'auteur brise et foule aux pieds leurs idoles ; mais encore il les traite eux-mêmes assez mal. Il ne se gêne pas pour dire que le *Siècle*, par exemple, s'alanguit depuis la mort de Louis Perrée ; que la *Presse* est trop souvent en déroute, et le *National* toujours en expectative. Enfin, il déclare que la révolution n'a plus un seul organe dans la presse. Le compliment est flatteur, comme on voit. Mais que voulez-vous ? M. Proudhon ne se gêne pas avec ses amis ; il met largement en pratique avec eux, le précepte : *Qui aime bien, châtie bien*. Encore deux ou trois corrections comme celle-là, et ils n'en relèveront pas !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[19 juillet 1851.]

Le banquet annuel de la Société royale agricole a eu lieu à Windsor. Le duc de Richmond présidait la Société, ayant à sa droite le prince Albert et les ministres de Belgique et de Turquie. Des toasts ont été portés à la famille royale. Le prince Albert a répondu qu'autrefois les barons d'Angleterre, seigneurs féodaux, venaient près de Windsor-Castle la lance en arrêt, la dague au point. Les membres de la Société royale d'agriculture, qui cultivent surtout les arts de la paix, viennent dans une attitude plus débonnaire, et les animaux qu'ils amènent avec eux au meeting fournissent la preuve de leurs bienveillantes attentions. (On rit.) Le roi Jean ne venait qu'en tremblant au milieu de ses sujets signer la grande charte. Votre souveraine, remplie de confiance, vient au milieu de vous admirer les merveilles de l'industrie, contraste qui doit surtout impressionner fortement les étrangers, témoins de l'admirable attitude du peuple anglais. (Applaudissements.)

— Les nouvelles de la Californie ont excité ce matin beaucoup d'attention dans la Cité. Loin que la quantité de l'or soit en voie de diminution, la production paraît ne devoir être limitée que par l'étendue de l'extraction de la roche de quartz dans laquelle l'or semble être disséminé en très forte quantité. On met la dernière main à des machines pour la pulvérisation de la roche de quartz et de l'extraction du métal précieux ; des juges compétents estiment que le

produit de l'or dans la présente année dépassera 60 millions de dollars et que l'année prochaine les mines donneront 100 millions de dollars !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[30 juillet 1851.]

Les fêtes que la ville de Paris a l'intention de donner, à l'occasion de l'Exposition universelle, occupent beaucoup l'attention publique.

Vendredi, M. Sallandrouze de Lamornais, chargé de faire les invitations au nom du préfet de la Seine et du corps municipal de la ville de Paris, s'est rendu auprès du lord maire et a invité sa seigneurie, ainsi que sir Robert Carden et sir W. Hodkinson, shérifs de Londres et de Middlesex. Les voitures de gala de la corporation de Londres seront expédiées à Paris dans le cours de la semaine. Le lord-maire sera accompagné par le massier et le porte-glaive de la corporation. Le lord-maire et les commissaires royaux auront des appartements dans le palais de l'Hôtel-de-Ville. Les grandes notabilités industrielles de l'Angleterre comptent au nombre des invités. Il en est de même des maires des principales villes : Liverpool, Birmingham, Manchester, Norwich, Southampton, etc.

— Des nouvelles du cap de Bonne-Espérance à la date du 15 mai annoncent l'arrivée dans ce port du steamer *Vulcan* avec 700 hommes de troupes. On attendait chaque jour de nouveaux renforts dont on avait le plus grand besoin, car la guerre continuait malgré deux défaites dans lesquelles les Cafres avaient perdu 500 hommes. On ne pouvait encore rien dire sur la durée de cette lutte sanglante dont les naturels ne paraissent nullement se lasser.

Sur le réseau français de télégraphie électrique

[31 juillet 1851.]

Notre réseau de télégraphes électriques commence à acquérir un certain développement. L'Assemblée a voté des fonds l'année dernière, pour l'exécution de plusieurs lignes importantes, notamment de celles de Rouen au Havre et de Lille à Dunkerque.

Un projet a été présenté aussi, il y a quelques mois, par le gouvernement, pour l'exécution des lignes de Tonnerre à Chalon-sur-Saône, de Tours à Poitiers, d'Angers à Nantes, de Metz à Nancy, de Sarrebourg à Strasbourg, de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc, d'Amiens à Boulogne, de Rouen à Dieppe. Deux autres lignes, de Paris

à la Loupe et d'Angoulême à Bordeaux, ont encore été étudiées depuis cette époque.

La commission de l'Assemblée chargée de l'examen de ces divers projets a conclu à leur adoption, à l'exception toutefois de ceux qui concernent les lignes de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc et d'Angoulême à Bordeaux. La commission est d'avis que ces deux projets doivent être ajournés, le premier jusqu'à ce que la communication puisse être établie entre Bar-le-Duc et Nancy, le second jusqu'à ce que la voie de fer soit terminée.

Les devis des travaux à exécuter pour l'établissement de ces différentes lignes a été estimé à 559 000 fr. La dépense par kilomètre pour une ligne à trois fils est évaluée à 505 fr. Elle n'est que de 429 fr. pour deux fils, et de 127 fr. pour un fil seulement.

Un honorable représentant de la Gironde, M. Collas, aurait voulu que le réseau fût étendu davantage encore ; mais la commission a pensé que l'État ne devait pas se faire seul entrepreneur de télégraphie, et qu'il devait laisser quelque chose à l'initiative privée.

Sur la législation des brevets d'invention

[31 juillet 1851.]

Une modification importante à la loi sur les brevets d'invention vient d'être proposée à la chambre des communes. Jusqu'à présent, la situation des inventeurs en Angleterre avait été assez mauvaise : on leur faisait payer fort cher leur brevet, et on les soumettait à des formalités multipliées lorsqu'ils voulaient obtenir la garantie de leur propriété industrielle. Un journal a relevé le nombre de ces formalités qui pesaient sur les inventeurs anglais ou sur les étrangers qui importaient leurs inventions en Angleterre. Voici cette curieuse énumération.

« 1° Présenter une pétition à la reine ;

2° Remettre à un magistrat *ad hoc* une déclaration portant qu'il s'agit d'une invention nouvelle en Angleterre et qui n'est pas tombée dans un autre pays dans le domaine public ;

3° Dépôt de ces deux pièces au ministère de l'intérieur ;

4° Visa du ministre ; elles sont remises à l'inventeur au bout d'une semaine ;

5° Dépôt chez l'attorney général ;

6° La semaine écoulée, l'inventeur reprend chez l'attorney général la pétition à laquelle est joint un rapport de cet officier ;

7° Nouveau dépôt au ministère de l'intérieur de la pétition et des autres pièces ;

8° Là on dresse, en conformité du rapport de l'attorney général, un *warrant* qui est soumis à la signature de la reine ;

9° Ce warrant revient au ministère et reçoit le contre-seing du ministre ;

10° L'inventeur reprend ses pièces et les porte au bureau des *patents* ;

11° Là on copie le dessin présenté par l'inventeur et on prépare un bill en double original.

12° Le bill est soumis à la signature de la reine puis au contre-seing de l'attorney général et à celui du ministre de l'intérieur.

13° Il doit être ensuite signé une seconde fois par la reine.

14° Il est envoyé au *signet office* pour y être timbré, puis au garde du sceau privé ;

15° Au bureau de ce ministre on rédige un autre *bill privé* pour être soumis au lord chancelier.

16° Ce bill privé est porté au bureau des *patents* où il est transcrit sur les registres.

17° On y apporte le sceau.

18° Un carton-boîte est ajusté pour renfermer le *patent*.

19° Il faut passer chez l'officier qui porte la bourse du lord-chancelier et lui payer un droit.

Plusieurs autres officiers, tels que le greffier, le vice-greffier, le préposé au sceau, et enfin celui qui fournit la cire perçoivent également un droit, et il faut absolument passer par leurs mains pour avoir son titre parfaitement en règle.

Tout n'est pas fini encore, car il reste à faire le dépôt de la *spécification*, ou détail technique expliquant l'usage et les propriétés de l'objet pour lequel on a pris la patente, — c'est une augmentation de dépense de 15 livres au moins.

Enfin, si l'on emploie l'intermédiaire soit d'un barrister, soit d'un attorney, soit d'un agent spécial (patent agent), et il est difficile surtout pour l'étranger de s'en passer, il faut compter encore sur 12 ou 15 livres de plus. »

La nouvelle loi supprime le plus grand nombre de ces formalités abusives ; elle donne protection à l'inventeur à partir du jour de sa demande. Elle rend aussi la patente valable pour toute l'étendue du Royaume-Uni, au lieu d'en exiger une pour l'Angleterre, une pour l'Écosse, une pour l'Irlande, ainsi que cela se pratiquait. Elle réduit enfin de huit à deux le nombre des offices affectés à la délivrance des brevets. La demande de brevet devra être remise au *great seal office*, accompagnée d'une description exacte de l'invention, ceci pour déjouer les manœuvres de certains individus qui demandent un

brevet, et emploient le délai accordé à s'approprier les inventions d'autrui. En déposant sa description et en payant une somme de 5 liv. (125 fr.), l'inventeur obtiendra désormais une protection complète pour six mois.

Une autre amélioration importante a été introduite dans la loi : elle consiste à répartir, dans une période de sept années, le paiement du brevet, paiement que l'on exige intégralement aujourd'hui. Un paiement de 20 livres pour les droits et de 5 livres pour le timbre, serait fait au moment de l'obtention du brevet. Un second paiement de 50 livres serait fait au commencement de la troisième année, et un dernier de 100 livres à la fin de la septième.

Ces modifications intéressent d'une manière toute spéciale les inventeurs français qui fournissent tous les jours un si large tribut de perfectionnement et d'amélioration à l'industrie britannique. Elles attestent aussi, n'en déplaise aux socialistes, que la tendance progressive de notre époque consiste, non pas à resserrer, à amoindrir le principe de la propriété, mais à l'étendre et à le débarrasser successivement de toute entrave, à créer chaque jour, en un mot, de nouveaux propriétaires, bien loin de supprimer les propriétaires existants.

Sur une diatribe de M. Victor Schœlcher

[1er août 1851.]

M. Victor Schœlcher, représentant du peuple, publie aujourd'hui dans le *National* une violente diatribe contre les royalistes qui attaquent la Convention. Ce défenseur émérite des noirs ne se pique pas, comme on sait, d'être l'ami des blancs. Mais jamais nous ne l'avions vu si fort en colère. Jamais marchand d'esclaves ou commandeur des plantations américaines n'a traité ses nègres comme il traite aujourd'hui ces pauvres blancs. « Vous vous livrez, leur dit-il, à l'exploitation perfide des tourmentes de la première révolution ; vous remuez sans cesse le passé dans un misérable intérêt de parti… Mais gardez-vous donc, au nom du ciel ! d'ouvrir ainsi chaque jour et à chaque heure ces douloureuses pages de l'histoire : nul n'a rien à y gagner. La terreur blanche a été mille fois plus hideuse que la terreur rouge, et si, comme vous le dites, la Convention est l'Iliade des bourreaux, la Restauration est l'Iliade des coupe-jarrets ! »

Puis M. Schœlcher nous rappelle la Saint-Barthélemy, les dragonnades et quelques autres pages sanglantes de notre histoire, et il nous demande si nous avons bien le droit, après cela, d'insulter la Convention, « cette grande assemblée qui a vaincu l'Europe monar-

chique tout entière, coalisée pour étouffer dans leurs germes les progrès de 1789. »

Il ne nous sera pas bien difficile de répondre aux formidables récriminations de M. Schœlcher. La monarchie a eu des époques glorieuses que la République ferait bien de lui emprunter. Nous souhaitons par exemple à la République la gloire du règne de Louis XIV, qu'il plaît à M. Schœlcher de qualifier de *monstre*. Puisse la République posséder souvent de pareils monstres ! Sans doute, il y a aussi dans l'histoire de la monarchie des époques souillées de sang ; il y a la Saint-Barthélemy, les dragonnades, la terreur blanche. Personne ne le nie ; c'est de l'histoire ; mais aussi personne, non plus, ne songe à la glorifier, cette lamentable histoire. Personne ne songe à proposer la Saint-Barthélemy comme un exemple à suivre ; personne ne justifie la proscription des protestants, personne ne s'avise de poser Trestaillon et ses acolytes comme des héros, et de faire l'apologie de leurs crimes. Personne, aucun de ces blancs sur lesquels M. Schœlcher jette l'anathème, ne songe à se rendre solidaire de ces vieux crimes, de ces vieilles abominations du passé. Tous, au contraire, sont d'accord pour les exécrer et pour les flétrir.

Or, cette solidarité du crime, que nous répudions, nous autres, les révolutionnaires l'acceptent. Tandis que nous flétrissons la Saint-Barthélemy et que nous abandonnons à l'ignominie de l'histoire les noms de Trestaillon et de ses complices, ils glorifient la Convention et ils dressent des statues à ses proconsuls ; ils déifient les Robespierre, les Couthon, les Saint-Just. Il n'est pas jusqu'à Marat lui-même, cet animal immonde et féroce, que leurs historiens n'aillent retirer de l'égout pour le hisser sur un piédestal. Pour eux, la terreur n'est pas un crime, c'est un système, et ce système ils le glorifient, ils l'honorent, ils le proclament *nécessaire*.

Voilà, répondons-nous à M. Schœlcher, ce qui nous donne le droit d'attaquer et de flétrir incessamment le passé des révolutionnaires. Et tant qu'ils n'auront pas eux-mêmes consenti à le désavouer, tant qu'ils n'auront pas lacéré de leurs propres mains le feuillet sanglant de 1793, tant qu'ils n'auront pas brisé le buste de Robespierre et des autres Trestaillons de 1793, nous poursuivrons cette guerre vengeresse contre une époque criminelle, nous remettrons sous les yeux du peuple le passé ignoble et sanglant dont un parti, qui se dit progressif, *humanitaire*, ose encore aujourd'hui se rendre solidaire.

Que ces récriminations déplaisent à M. Schœlcher et à ses amis, nous n'en doutons pas. Mais ne les ont-ils pas de gaîté de cœur attirées sur eux, en parodiant une époque néfaste et en nous menaçant de rouvrir l'ère les vengeances ? Il dépend d'eux, d'ailleurs, de

faire taire nos récriminations. Ils n'ont qu'à répudier la solidarité des crimes que nous flétrissons, et à séparer à jamais la République de 1848 de celle de 1793.

L'oseront-ils ?

Sur la législation des brevets d'invention

[1er août 1851.]

Nous avons emprunté hier au *Précurseur d'Anvers* l'énumération des formalités que les inventeurs avaient à subir en Angleterre pour obtenir la garantie de leur propriété industrielle. L'auteur d'un livre intitulé l'*Angleterre comparée à la France, etc.*, nous avertit aujourd'hui que cette énumération a été prise dans son ouvrage. Nous nous empressons de faire droit à la réclamation qu'il nous adresse à cet égard, et nous engageons le *Précurseur* à se souvenir un peu plus de la propriété littéraire, lorsqu'il aura à s'occuper encore de la propriété des inventions.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[1er août 1851.]

La reine doit proroger le parlement le 8 août prochain.

Dans la séance du 29, la chambre des lords a consenti à entendre la première lecture du bill des titres ecclésiastiques, malgré la vive opposition de lord Aberdeen. Le soir même, plusieurs membres de la noble chambre, parmi lesquels nous remarquons le duc de Newcastle, lord Aberdeen, lord Wharncliffe, ont déposé une protestation contre cette mesure.

Le même jour, la chambre des communes a adopté, à une majorité de 28 voix, 75 contre 47, la motion de M. Heywood, tendant à la présentation d'une adresse à la reine pour le maintien du palais de Hyde-Park jusqu'au 1er mai de l'année prochaine. C'est un répit de six mois, attendu que l'édifice devait être démoli le 1er novembre, conformément à la décision primitive. Mais, pendant ce temps, la question sera examinée plus à fond. Une enquête sera ouverte sur la destination ultérieure qui pourra être donnée à cette construction extraordinaire.

— Il résulte de relevés produits au parlement, que dans le courant de l'année dernière, des procédures criminelles ont eu lieu contre 26 813 personnes en Angleterre et dans le pays de Galles. (En 1849, il y en avait eu 27 816.) Parmi les individus jugés l'an dernier,

2 378 ont été transportés et 17 602 emprisonnés. Le nombre des individus condamnés à la peine de mort a été de 49.

— L'escadre de l'amiral Parker, composée de quatre vaisseaux de ligne et de trois steamers, a quitté Malte le 24, et s'est dirigée vers Barcelone.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[1er août 1851.]

Nous recevons par le steamer *Baltic* des nouvelles de New York jusqu'au 19 juillet.

Le rejet par les autorités mexicaines du traité de Tehuantepec a fortement ému les cercles politiques de Washington. On croyait encore que le Mexique reviendrait sur cette question. M. Letcher, ministre américain à Mexico, est sur le point de se rendre à son poste. Par son influence, il pourrait bien faire revenir le Mexique sur sa première détermination, et l'on espère que cette question sera résolue avant la mois de janvier prochain.

On avait reçu à New York des nouvelles de la Californie jusqu'au 14 juin. En voici le résumé d'après le *Courrier des États-Unis* :

« La première quinzaine de juin, fort calme en Californie sous le rapport des affaires, a été marquée par divers incidents fort graves et qui nous montrent sous un bien triste jour l'état social de l'El Dorado.

La police a besoin d'être renforcée, car elle a à défendre San Francisco non seulement contre les voleurs, mais contre les incendiaires, qui paraissent y être nombreux. La vigilance des citoyens ne peut pas toujours suffire à faire échouer leurs tentatives, dont l'audace parfois est inouïe. On voit que la capitale de la Californie est loin d'être un séjour où l'on puisse dormir tranquille.

Cependant, au milieu de toutes ces misères d'une société où règne la confusion, résultat d'une croissance trop rapide, le progrès continue, et San Francisco a presque complètement effacé les traces du grand sinistre qui l'a frappé il y a deux mois. 'Les cendres, les décombres, les ruines de l'incendie disparaissent rapidement, dit un journal, devant les nouveaux édifices qui s'élèvent. L'herbe ne repousse pas plus vite sur le sol que la tempête a dévasté.'

Un théâtre, celui qui porte le nom de Jenny Lind, a été reconstruit depuis l'incendie ; et il a ouvert le 13 juillet ! Il ne lui a donc fallu que deux mois pour se réorganiser complètement. Un autre est en voie de construction.

En dehors de la ville, nous n'avons à recueillir que les échos de déprédations commises les unes par les Indiens, les autres par un aventurier Texien, le capitaine Irving, qui, à la tête d'une quarantaine d'hommes, parcourt les grands chemins, vole les chevaux, tue les troupeaux, rançonne les villages, et au besoin enlève les femmes. Ce capitaine Irving prétend qu'il est appelé par le gouverneur de la Sonora pour délivrer cette province des incursions des Apaches ; mais il a fortement l'air de n'être qu'un imitateur des routiers mexicains. »

Sur le rôle de l'État concernant le marché du travail

[3 août 1851.]

L'honorable M. de Saint-Priest, dont l'Assemblée a eu récemment à déplorer la perte, s'était vivement préoccupé, comme on sait, de la situation et des besoins de la classe ouvrière. Il avait dirigé principalement son attention sur les moyens de prévenir ou d'adoucir les misères du chômage. Dans cette étude, un fait important l'avait frappé : il avait remarqué que les ouvriers ne chômaient point seulement par le manque réel de travail, mais aussi par la difficulté de s'aboucher immédiatement avec les entrepreneurs d'industrie. Il s'était aperçu que l'arène industrielle n'était pas suffisamment éclairée, et que les ouvriers ressemblaient trop souvent à des marchands qui, forcés de vendre leurs denrées, n'auraient cependant aucune connaissance précise de l'étendue du marché. M. de Saint-Priest voulut combler cette lacune, et il proposa d'établir dans les municipalités, des *bureaux de renseignements pour les propriétaires et les patrons qui désireraient se procurer des ouvriers, et pour les ouvriers qui désireraient trouver de l'ouvrage*. Malheureusement, la mort ne lui permit pas de développer sa proposition, et la quinzième commission d'initiative, à laquelle elle avait été renvoyée, ne crut pas devoir y donner suite. Alors MM. Ducoux et Ceyras, qui avaient proposé déjà l'établissement d'une institution destinée à mettre en rapport les patrons et les ouvriers, reprirent pour leur compte la proposition de l'honorable M. de Saint-Priest. Cette proposition fut renvoyée à la vingt-et-unième commission d'initiative, qui en a demandé la prise en considération.

Voici de quelle manière l'honorable rapporteur de la commission, M. Armand de Melun, a motivé la résolution de la commission :

« Il y aurait certainement de graves inconvénients si le bureau de renseignements qu'il s'agit d'organiser devait dégénérer en ces bu-

reaux de placement qui s'engagent à procurer du travail, prennent la responsabilité du choix de l'ouvrier et du maître, garantissent la moralité et l'aptitude de l'un, le crédit de l'autre, et s'exposent à toutes les plaintes, à toutes les récriminations de l'insuccès ; si de nouvelles dépenses, de nouveaux emplois pouvaient être imposés aux communes sans les consulter ; enfin si des correspondances entre les différents bureaux établissaient entre toutes les communes de France des rapports contraires à l'esprit de nos lois et aux principes mêmes de nos institutions.

Mais la prise en considération, en appelant une commission spéciale à étudier la proposition, à lui donner, s'il y a lieu, une forme et une expression nouvelles, ouvre la porte à tous les amendements, à toutes les réformes, et il sera facile, à l'aide de quelques modifications, d'éviter les écueils, d'échapper aux objections, et de réaliser un bien que personne ne conteste, sans donner prise aux dangers justement signalés.

Qui empêcherait, en effet, de confier le registre des renseignements à une institution déjà existante et si heureusement éprouvée, aux conseils des prud'hommes, par exemple, qui fonctionnent et se propagent dans les villes les plus industrielles, et par conséquent où le bureau est le plus nécessaire ? Ces conseils n'exigeraient aucune dépense, aucun fonctionnaire de plus ; ils sauraient borner l'institution nouvelle à la simple indication des demandes et des offres, en laissant aux intéressés le soin de se rapprocher, de s'entendre et de contracter ; et leur intervention, déjà acceptée par la loi avec tant de succès dans toutes les questions de travail, ferait disparaître les dangers de l'action trop directe de l'administration en ces matières, et ne laisserait pas voir cette main de l'État, à laquelle on est toujours tenté de demander plus qu'elle ne peut, plus qu'elle ne doit donner.

Sous ces conditions, qui ne peuvent être établies que par une loi, la proposition, renfermée dans les limites d'une intervention bienveillante, épargne à l'ouvrier la perte de son temps, le dispense de recourir à des intermédiaires ruineux, aide à son inexpérience et à son isolement, non pour encourager sa paresse et son oisiveté, mais pour le seconder dans sa recherche et son désir du travail, et profite en même temps au patron et à la commune elle-même sous le triple rapport de la moralité, de la sécurité et de l'économie. Car le bureau de renseignements diminuera les chances de l'inaction, cette détestable conseillère de l'ouvrier qui le pousse au cabaret, quand elle ne le livre pas au désordre et à l'émeute de la rue, et, en lui rendant toute épargne impossible, fait retomber sa maladie et sa vieillesse à la charge de la commune et de l'assistance publique. »

Nous croyons, avec l'honorable M. de Melun, que c'est là une question qu'il est bon d'étudier, et sur laquelle il importe d'appeler l'attention publique. Rien, en effet, de ce qui intéresse le bien-être de l'ouvrier, rien de ce qui peut légitimement contribuer à améliorer son sort ne doit être négligé. Or, il est certain qu'il y a quelque chose à faire pour faciliter les communications entre ceux qui *demandent* du travail et ceux qui en *offrent*. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'intervenir dans le débat même du salaire. Chacun sait parfaitement aujourd'hui que ce débat doit demeurer pleinement libre, dans l'intérêt de l'ouvrier comme dans celui du maître. Chacun sait que l'État ne saurait intervenir légitimement ni utilement dans le règlement du salaire. En revanche, il est évident que les rapports des maîtres et des ouvriers seraient singulièrement facilités, si l'arène du travail était mieux éclairée, si l'ouvrier savait toujours d'une manière précise en quels lieux il peut offrir ses bras avec avantage, si les entrepreneurs savaient, de leur côté, où le travail est abondant. Des institutions qui répandraient ce genre d'informations, qui manquent encore au *commerce de travail*, bien qu'elles abondent dans les autres genres de commerce, seraient manifestement utiles.

Seulement, il reste toujours à savoir si des institutions de cette nature doivent être organisées par l'État, ou s'il faut laisser à l'initiative de l'industrie privée le soin de les établir. Dans une proposition récente, M. Ducoux demandait l'intervention directe de l'État ; il se prononçait en faveur de la création de bourses du travail aux frais et sous la responsabilité du gouvernement. L'Assemblée a repoussé avec raison, selon nous, sa proposition ; elle n'a pas voulu remettre aux mains du gouvernement la dangereuse et compromettante industrie du placement des ouvriers ; elle a vu là un acheminement vers le socialisme, et elle a refusé de s'engager dans cette voie pernicieuse. Mais, ne pourrait-on laisser aux municipalités une fonction que l'État ne saurait remplir sans un danger manifeste ? Il est évident que le danger serait moindre dans ce cas. L'expérience a d'ailleurs été faite. On peut lire, dans une excellente brochure de M. Amédée Hennequin, des détails pleins d'intérêt sur la manière dont le placement des ouvriers a été organisé dans la ville de Strasbourg. On y verra que l'institution municipale de placement qui existe dans cette ville, ainsi que dans un grand nombre de villes d'Allemagne, a rendu, et rend tous les jours, les services les plus signalés à la classe ouvrière.

Cependant, on peut se demander si dans l'état actuel des ressources financières de la plupart des villes, il serait prudent de généraliser une semblable institution ; s'il ne vaudrait pas mieux laisser à l'industrie ou à la bienfaisance privée le soin de venir en aide aux

ouvriers qui cherchent du travail. Nous croyons pour notre part qu'en laissant à la fois plus de facilité à la multiplication des bureaux de placement et en les surveillant d'une manière plus rigoureuse, on remplirait en grande partie le but que se proposait l'honorable M. de Saint-Priest. Nous croyons que la facilité et le bon marché des communications sont destinés à augmenter naturellement le nombre de ces utiles intermédiaires et à développer les services qu'ils peuvent rendre à la classe ouvrière. Il ne faut donc pas nuire à leur industrie en la soumettant à la concurrence inégale de l'État et des municipalités, il faut vieller seulement à ce qu'ils l'exercent avec loyauté. Il faut veiller à ce qu'ils n'exploitent pas l'ignorance et la crédulité des travailleurs nécessiteux, et leur laisser pour le reste leurs coudées franches.

Surveiller l'industrie privée, mais éviter de se mettre à sa place, telle doit être, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, la tâche du gouvernement.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[3 août 1851.]

Dans sa séance du 31 juillet, la chambre des communes a entendu la deuxième lecture du bill sur l'administration des biens ecclésiastiques.

— On dit qu'un contrat vient d'être souscrit par M. Crampton pour le télégraphe sous-marin entre la France et l'Angleterre, et que les ouvrages consisteront en quatre lignes de fils qui devront être posés le 30 septembre. La gutta percha isolera les fils, dont une grande partie a déjà, assure-t-on, subi les épreuves requises.

Continuation sur le même sujet

[4 août 1851.]

Le bill des titres ecclésiastiques a reçu la sanction royale.

Dans la séance du 1er août, sir John Parkington a fait une motion tendant à autoriser les raffineurs à raffiner leurs sucres en entrepôt, et à les livrer ensuite à la consommation moyennant le paiement de droit prélevé sur les sucres raffinés importés dans le pays. M. Labouchère s'est opposé à cette motion, sur laquelle la chambre, ne se trouvant plus en nombre, a ajourné sa décision.

Dans la séance du 2 août, le colonel Sibthorp a annoncé qu'il interpellerait, mardi prochain, le gouvernement sur le fait de l'enlève-

ment de l'Exposition, pendant la journée de dimanche, de certains objets dans le but de les copier. L'honorable colonel considère cet acte comme une violation du repos du dimanche.

— Les recettes publiques pour l'année finissant le 5 juillet 1851, montent à 52 455 742 liv. st. ; et les dépenses pour la même période, n'étant que de 50 012 480 liv. st., donnent un excédent de 3 032 786 liv. (75 829 650 fr.)

— Un bâtiment de Dunkerque a apporté une grande quantité de biscuit de mer qui doit être, dit-on, distribué aux armateurs comme échantillon de la manutention française pour l'approvisionnement des navires.

Liverpool, vendredi, 4 heures. — Notre ville a été honorée ce matin de la présence de deux membres de la famille royale du Danemark, le prince de Holstein, et son fils, jeune homme de 22 à 23 ans.

Sur la situation financière de la France et le budget de 1852

[5 août 1851.]

Un économiste anglais, M. Stuart Mill, a dit des révolutions que « ce genre d'opérations ne devait être entrepris qu'avec une extrême réserve, mais qu'on pouvait néanmoins en retirer quelquefois des bénéfices. » M. Stuart Mill avait probablement en vue notre première révolution[1] en émettant cette assertion quelque peu hasardée ; mais s'il avait eu sous les yeux le bilan de l'opération de 1848, il se serait évidemment montré beaucoup plus sceptique à l'endroit des bénéfices de « ce genre d'affaires ».

Comme affaire, la révolution de février n'a-t-elle pas été, en effet, de tous points détestable ? Nous sommes encore à chercher ce que les peuples y ont gagné en fait de libertés réelles, pratiques. Nous nous demandons s'il n'y avait pas en janvier 1848 beaucoup plus de liberté en Europe qu'il n'y en a aujourd'hui. Le *gain* de l'opération a été nul ou négatif. En revanche, les frais qu'elle a coûtés sont, hélas ! des plus positifs. Il y a eu, d'abord, une crise agricole, industrielle et commerciale qui a sévi principalement en 1848, et qui dure encore ; il y a eu ensuite dans tous les pays atteints de la maladie révolutionnaire une crise financière provenant à la fois de la diminution des recettes et de l'augmentation des dépenses. La diminution des recettes du fisc a été la conséquence naturelle de la crise économique. Quand les revenus des particuliers baissent, ceux de l'État, qui y sont

[1] La Révolution de 1789.

puisés, doivent nécessairement baisser aussi. L'augmentation des dépenses a été, d'un autre côté, une conséquence non moins nécessaire, non moins inévitable de la crise révolutionnaire.

D'abord il a fallu secourir les malheureux à qui la révolution avait enlevé leur pain de chaque jour ; il a fallu développer d'une manière inusitée les secours publics ; ensuite, on a été obligé, en présence des dangers sociaux et de l'aveuglement qui les causait, d'augmenter les forces répressives de la société. Partout, en Europe, depuis 1848 les armées ont été tenues sur le pied de guerre. Presque partout aussi, des conflits sanglants ont eu lieu, et ces conflits ont coûté des milliers d'hommes et des millions d'écus. N'a-t-on pas calculé que la lamentable bataille de juin avait coûté seule plus de 70 millions ?

Quand on passe en revue ces tristes et coûteux évènements qui ont affligé l'Europe depuis 1848, on s'explique le fâcheux état de nos budgets, et l'on s'étonne même que nous ayons pu résister à la tourmente. Si la révolution avait continué comme elle avait commencé, si les dépenses et les recettes de 1849, 1850 et 1851 avaient ressemblé à celles de 1848, nous serions assurément en pleine banqueroute. Aucune puissance humaine n'aurait pu nous empêcher de tomber dans le gouffre hideux que signalait Mirabeau. Heureusement, trois années d'ordre à l'intérieur et de paix au dehors ont un peu guéri nos blessures et diminué nos pertes. Avec la sécurité intérieure, le travail est revenu, et, avec le travail, nous avons vu revenir aussi les recettes du Trésor. Encore quelques années de tranquillité, et peut-être nous retrouverons-nous au niveau de nos affaires.

Mais hélas ! comment compter sur la continuation de la paix publique, en présence de la crise politique qui nous menace ? Comment espérer que la crise économique et financière ne subira point une recrudescence en 1852 ? Nous sommes aujourd'hui en convalescence révolutionnaire ; comment éviter, l'année prochaine, un redoublement de cette fièvre ? Le remède n'est certainement pas facile à trouver ; mais en attendant, il est toujours bon d'examiner en quel état nous sommes pour supporter une rechute.

Dans son rapport sur le budget des recettes, M. Gouin a examiné quelles avaient été jusqu'à présent les conséquences financières de la révolution de février, et il a trouvé que les dépenses de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, avaient dépassé les recettes des sommes suivantes :

De	563 662 250	en 1848
	389 460 639	1849
	201 504 945	1850
	174 022 901	1851

Ce qui signifie que nous avons dépensé pendant quatre années environ 1200 millions au-delà de notre revenu ordinaire, ou, si l'on veut, que nous mangeons cinq années de revenu pendant que nous en recevons quatre. Cependant il a fallu couvrir ces excédents des dépenses sur les recettes. On les a couverts d'abord au moyen d'impôts extraordinaires, parmi lesquels figurent en première ligne les fameux 45 centimes. On a eu recours ensuite à la dotation de l'amortissement, dotation de rentes annuelles sur un total de 271 millions, affectés comme on sait au rachat des rentes sur l'État, et qui a cessé, depuis février, d'être consacrée à cet usage. On a eu recours enfin à la dette consolidée et à la dette flottante. Depuis février, la dette consolidée s'est augmentée de 56 millions et la dette flottante s'est tenue constamment à un chiffre élevé.

À la vérité, il a fallu liquider la dette du gouvernement de juillet, qui avait pris aussi la mauvaise habitude de dépenser au-delà de son revenu ; et cette liquidation du passé, à une époque de révolution, a été excessivement onéreuse. Chacun sait, par exemple, quelle perte la consolidation des fonds des caisses d'épargnes a occasionnée au Trésor public. Mais, si la révolution n'était pas survenue, la liquidation de l'arriéré aurait pu s'opérer graduellement et sans perte aucune, soit par la réduction prudente des dépenses extraordinaires, soit simplement par l'augmentation progressive des recettes. En tout cas, comme le remarque M. Gouin, les excédents des dépenses sur les recettes n'approchaient pas alors de ceux d'aujourd'hui. En 1846, le déficit total provenant principalement des travaux extraordinaires, ne dépassait pas 85 millions, défalcation faite des sommes employées pour l'amortissement.

Quoi qu'il en soit, cette disproportion si alarmante des dépenses et des recettes, qui n'a cessé de se manifester depuis février, a éveillé toute la sollicitude du gouvernement et de l'Assemblée. On a eu recours aux économies les plus rigoureuses pour rapprocher le niveau des dépenses de celui des recettes. Ces économies n'ont pas été, sans doute, toujours des mieux entendues. On a rogné sur de petites sommes sans oser entamer les grosses. On n'a pas assez tenté non plus dans la voie des améliorations fiscales. Si l'on avait remplacé, par exemple, les cinquante-quatre prohibitions de notre tarif des douanes par des droits modérés, ou même, pour n'effaroucher aucun intérêt, par des droits élevés, on aurait créé indubitablement une nouvelle source de revenus au Trésor, tout en allégeant le fardeau des contribuables. Cependant, il faut dire, à la louange du gouvernement, qu'il est entré courageusement dans la voie des réductions de dépenses. Les travaux publics extraordinaires étaient la grande plaie de nos budgets : il a eu le courage de les réduire successive-

ment, malgré les sollicitations d'une foule de localités qui le pressaient au contraire de les augmenter. Il a consenti aussi à faire éplucher plus rigoureusement et plus minutieusement que jamais son budget ordinaire.

Cette sage conduite a porté ses fruits. L'année 1852 se présente, financièrement du moins, sous un aspect beaucoup plus rassurant qu'aucune des années précédentes. D'après la commission, les dépenses ordinaires s'élèveraient à 1 384 329 562 fr., et les allocations pour les travaux publics extraordinaires à 53 002 267 fr. seulement. Total, 1 437 331 829 fr. Pour couvrir ces dépenses, on compte sur les recettes ordinaires, évaluées à 1 291 911 840 fr. ; sur la dotation et les aréages de l'amortissement, dont le jeu continue à être suspendu, pour 79 642 966 fr. ; enfin sur deux remboursements de 4 millions chacun de la compagnie du chemin de fer du Nord et de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. Total, 1 379 554 806 fr. Le déficit présumé, d'après les évaluations de la commission, reste donc à 57 777 023 fr. Selon les évaluations du gouvernement, il aurait été un peu plus fort, il se serait élevé à 64 427 680 fr.

Ce déficit pourra être aisément couvert, si la situation politique ne s'aggrave point. On avait songé d'abord à ajouter simplement à la dette flottante les 53 millions exigé pour les travaux extraordinaires, mais sur les observations judicieuses de M. Passy, relativement au danger de grossir cette dette, dont les charges ne s'élèveront pas à moins de 646 873 600 fr. à la fin de 1851, d'après l'estimation de M. le ministre des finances, on a pensé qu'il serait plus sage de recourir à l'emprunt. Nous trouvons à cet égard quelques explications pleines de lucidité dans le rapport de l'honorable M. Gouin :

« L'importance du budget extraordinaire, dit l'honorable rapporteur, a été réduite à 53 002 267 fr., et attendu que le projet de loi n'affecte aucune recette à cette dépense, nous avons prié M. le ministre des finances de combler cette lacune en nous indiquant les voies et moyens qu'il croyait devoir nous proposer. M. le ministre, appelé dans le sein de la commission, s'est expliqué à cet égard. La nécessité de créer des voies et moyens pour couvrir les dépenses du budget extraordinaire lui a toujours paru incontestable ; il ne croirait ni sage, ni prudent, de continuer à en porter le montant à la charge de la dette flottante ; il n'a hésité que sur la nature des ressources dont il devait demander la création. Suivant lui, l'élément principal de ces ressources se trouvait dans l'adoption du projet de loi du chemin de fer de Lyon.

Des avances considérables, 42 millions, ont été faites par le Trésor, en 1850 et 1851, pour la continuation des travaux de ce chemin : leur remboursement doit avoir lieu aussitôt qu'une compagnie con-

cessionnaire aura été acceptée par l'Assemblée. Cette décision avait paru à M. le ministre de nature à être obtenue avant le vote du budget. Le retard apporté à cette solution ne lui permettant plus aujourd'hui de comprendre cette recette dans les voies et moyens que doit énoncer la loi du budget, il se décide à recourir au crédit, en demandant à l'Assemblée la faculté de négocier la quotité des rentes nécessaires pour réaliser le capital exigé pour les travaux publics extraordinaires de 1852.

Cet exposé clair et précis de M. le ministre des finances a été accepté par la commission. Nous y avons trouvé une entière satisfaction pour la solution que nous réclamions, l'indication sérieuse des voies et moyens pour couvrir l'intégralité des dépenses au budget ordinaire ; ce sera l'application immédiate du principe que nous avons indiqué au commencement de cet exposé, et dont l'existence ne saurait désormais être méconnue, lors de la présentation des budgets. De plus ce sera une garantie contre l'accroissement de l'importance de notre dette flottante. »

La balance des dépenses et des recettes pourra donc être ainsi obtenue, et nous traverserons l'année 1852 sans avoir à redouter aucune catastrophe financière. Mais ce sera, bien entendu, à la condition que les dépenses prévues ne seront pas dépassées, et que les recettes ne tomberont pas trop au-dessous des prévisions du budget. Qu'une commotion survienne, qu'une crise intérieure ou une guerre étrangère nous oblige à augmenter nos dépenses, tout en amoindrissant nos recettes, et le fruit de trois années d'ordre et d'économie disparaîtra ; nous nous trouverons en présence d'un budget en déficit, d'une dette consolidée accrue et d'une dette flottante plus formidable que jamais. Nous serons réduits, en un mot, aux plus déplorables extrémités financières.

Tâchons donc d'éviter une catastrophe qui nous serait si funeste. Tâchons de ne plus retomber dans une crise semblable à celle d'où nous avons aujourd'hui tant de peine à sortir. Il y va, non seulement de notre prospérité, mais encore de notre honneur, auquel une crise nouvelle causerait peut-être un dommage irréparable, en nous empêchant de satisfaire à des engagements sacrés.

Sur les opérations des caisses d'épargne

[6 août 1851.]

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le compte-rendu détaillé des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1850 et les six premiers mois de 1851. Ce rapport a été lu par M. François Delessert,

président, à l'assemblée générale des directeurs et administrateurs de la caisse d'épargne de Paris, le samedi 2 août. Nous en reproduisons la plus grande partie et nous aurons soin de revenir sur les faits qui y sont exposés. [1]

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[6 août 1851.]

Nous recevons par le steamer *Canada* des nouvelles de New York jusqu'au 22 juillet. Les nouvelles politiques des États-Unis sont sans importance ; en revanche, il paraît que des évènements graves sont survenus dans l'île de Cuba. Nous les donnons sous toute réserve, et d'après le *Courrier des États-Unis*.

— Le bateau à vapeur *Cherokee* a apporté par New York la nouvelle d'un prononciamento des habitants de Puerto-Principe contre le gouvernement de l'île. D'après des récits qui paraissent d'ailleurs quelque peu exagérés, le 5 juillet, 800 à 1000 individus réunis près de Principe, auraient levé l'étendard de l'indépendance de Cuba, criant : Viva la independencia Cubana ! Mort aux oppresseurs espagnols ! Ils auraient aussi déployé le drapeau américain. Une grande partie de ces hommes étaient armés.

Le général Lemoray s'est rendu immédiatement à Principe avec des troupes ; il a attaqué les insurgés, mais il a été repoussé après avoir perdu un de ses aides-de-camp et trente hommes tués ou blessés. On dit que cent hommes de la cavalerie ont tourné du côté des insurgés qui, à la date des dernières nouvelles, se retranchaient dans les montagnes, où ils avaient emporté une presse pour imprimer leurs manifestes. Toute la population des districts de l'intérieur et de l'est de l'île seconde, dit-on, ce mouvement.

Puerto-Principe est, après la Havane, la ville la plus importante de Cuba. La dépêche du commandant porte que parmi les hommes d'une guérilla, on a reconnu Don Waldo et don Juan Arteaga, récemment arrivés des États-Unis.

Une autre version annonce que le général Lemoray a capturé 40 hommes qu'il a fait fusiller. La fièvre jaune faisait des ravages parmi les troupes espagnoles récemment arrivées. Les espèces d'argent étaient très rares dans l'île.

— Le *Crescent City*, venant de Chagres par la voie de Kingston, est arrivé aussi à New York. Il a apporté comme fret un peu plus d'un million en poudre d'or, sans compter ce qui pouvait se trouver

[1] Nous n'incluons pas ici ce long compte-rendu.

entre les mains des passagers. Cet arrivage n'ajoute rien aux renseignements que le *Brother Jonathan* nous a fournis sur la Californie ; mais il nous apporte de tristes nouvelles de la Jamaïque. Le choléra a reparu avec une violence extrême sur divers points, et Savanna-la-Mar surtout est rudement éprouvée. Les journaux et les correspondances fournissent des chiffres de mortalité considérables, quand on les compare avec celui de la population.

Sur la situation des caisses d'épargne

[8 août 1851.]

Les résultats des opérations des caisses d'épargne, dont nous avons reproduit hier le compte-rendu, sont des plus satisfaisants. L'augmentation des dépôts a été sans cesse croissant dans les dix-huit derniers mois. Au 31 décembre 1849, la caisse d'épargne de Paris avait en dépôt 23 093 628 fr. ; au 31 décembre 1850 la somme des dépôts s'élevait à 37 746 794 fr., et le 30 juin 1851 à 43 395 000 fr. L'accroissement des fonds dans les caisses des départements a été plus sensible encore. Au 31 décembre 1849, elles avaient en dépôt 32 190 000 fr. ; le 31 décembre 1850 elles possédaient 101 390 000 fr.

Au 30 juin 1851, le montant total des sommes déposées dans les caisses d'épargne de Paris et des départements était de 172 159 000 fr.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cet accroissement, fruit de deux années d'ordre et de paix, succédant à une période d'agitations fiévreuses, c'est qu'il a porté en grande partie sur les dépôts de la classe ouvrière. Le nombre des dépôts de la classe ouvrière a doublé en 1850, signe manifeste du retour du travail, du bien-être et des habitudes d'ordre et d'économie.

Un changement important a été introduit, comme on sait, dans la législation des caisses d'épargne. Le maximum des dépôts ne peut plus dépasser 1000 fr. Lorsque ce chiffre est atteint, l'administration est autorisée à acheter pour 10 fr. de rentes au compte du déposant. La même loi a aussi autorisé l'administration à prélever à Paris 1%, et dans les départements 0,5%, pour couvrir leurs frais de bureau et autres. Le maximum des versements a été maintenu, du reste, à 300 fr. par semaine.

La première de ces modifications, celle qui concerne le maximum des versements, était impérieusement exigée par les éventualités de la situation. On se rappelle qu'en 1848, la nécessité de rembourser les fonds des caisses d'épargne a jeté le Trésor dans les plus graves embarras. Le gouvernement a été obligé alors de subir des

pertes désastreuses pour faire honneur à ses engagements envers les déposants. C'est pour diminuer le fardeau de ses obligations que le maximum des dépôts a été réduit à 1000 fr. Les administrations des caisses d'épargne ont généralement compris que cet abaissement du maximum des dépôts était commandé par d'impérieuses nécessités.

Cependant quelques-unes se sont plaintes avec une certaine vivacité de la fréquence des changements qui ont été apportés à la législation des caisses d'épargne. Un grand nombre aurait désiré que le capital ne fût point entamé par l'achat d'office de 10 francs de rente. « Partout, dit l'auteur du rapport, on regarde comme fâcheux que le déposant puisse être exposé à trouver un jour son capital amoindri à son insu par l'achat d'un titre sujet à dépréciation. »

En revanche, toutes sont d'accord pour reconnaître l'opportunité des dispositions de la loi qui les autorise à prélever 1% ou 0,5% sur l'intérêt pour subvenir aux frais d'administration des caisses. À Paris, par exemple, les ressources ne s'élevaient en 1850 qu'à 169 589,78 fr., tandis que les dépenses atteignaient le chiffre de 164 069 fr. Les administrations usent, du reste, avec une extrême modération du pouvoir discrétionnaire qui leur a été remis à cet égard. Pendant dix années, de 1829 à 1840, l'administration de la Caisse d'épargne de Paris n'a pas fait usage de la faculté qui lui était accordée de retenir 0,5%, et de 1841 à 1850, elle n'a retenu que 0,25%.

En résumé, la situation de nos caisses d'épargne est des plus prospères. Pourquoi faut-il que cette prospérité doive être regardée comme un danger pour le Trésor public, dans l'état d'instabilité où les commotions révolutionnaires nous ont jetés !

Sur la prorogation du parlement anglais

[10 août 1851.]

Le parlement anglais a été prorogé hier par la reine en personne. À deux heures moins vingt minutes, la reine et le prince Albert, accompagnés d'une suite nombreuse, ont quitté Buckingham-Palace ; S. M. et le prince occupaient la voiture d'apparat, traînée par huit chevaux isabelle, richement harnachés. La suite royale consistait en six voitures de la cour, tirées chacune par quatre chevaux ; la garde d'honneur était fournie par le 1er régiment des gardes.

À l'arrivée du cortège à la chambre des lords, S. M. a été reçue par les grands officiers de la couronne, qui l'ont conduite au trône avec les cérémonies d'usage.

L'huissier de la verge noire s'est rendu à la chambre des communes, et il a prévenu la chambre que S. M. lui ordonnait de se

transporter immédiatement à la chambre des pairs. Le président de la chambre des communes, précédé du Massier, a obéi à cette royale injonction, et il s'est mis en marche suivi de tous les membres présents.

Après la salutation d'usage, il a adressé un bref discours à la reine, en lui présentant le bill de subsides, auquel sa majesté a donné sa sanction ainsi qu'à quelques autres bills. Le lord chancelier s'est avancé ensuite au pied du trône, et, en se plaçant genou en terre, il a présenté à la reine un exemplaire du discours suivant, dont S. M. a donné lecture d'une voix claire et sonore. [1]

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[10 août 1851.]

Le parlement a été prorogé le 8 par la reine en personne. (Voir plus haut le discours de S. M.)

Dans la séance de la chambre des lords du 7 août, le marquis de Lansdowne, en réponse à une interpellation, a déclaré que les résidents anglais à Rome n'avaient pas demandé l'autorisation d'élever un temple protestant, et que, du reste, il y avait tout lieu de croire qu'une telle autorisation ne serait pas concédée par le gouvernement pontifical.

Dans la chambre des communes, lord Palmerston a déclaré que le gouvernement anglais n'avait pas cru devoir adresser de remontrances au gouvernement napolitain, à propos de son administration intérieure. Le noble lord a dit ensuite qu'il se concerterait avec les gouvernements de France et de Russie pour faire exécuter les obligations contractées par le gouvernement grec en 1832.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[10 août 1851.]

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'échauffourée de Puerto-Principe (île de Cuba) n'a pas eu l'importance que les journaux américains lui attribuaient. Une petite émeute a eu lieu, en effet, dans cette ville, mais il a suffi de vingt hommes de troupes pour mettre les révoltes en fuite.

D'après les dernières nouvelles de New York du 26 juillet, le ministre anglais aurait demandé au gouvernement mexicain la liquida-

[1] Suit la reproduction du discours de la reine, que nous ne reprenons pas ici.

tion des créances des Anglais, et les ministres de France et d'Espagne auraient adressé des réclamations semblables au Mexique.

Les nouvelles de Rio Janeiro, du 20 juin, contiennent des correspondances de Buenos-Aires du 2 juin, et de Montevideo du 4 : il est question, dans ces correspondances, de la désertion des troupes d'Oribe. Urquiza se serait, dit-on, vendu au Brésil pour 500 canto de reis.

Sur les règlements sanitaires internationaux

[11 août 1851.]

Nous avons annoncé récemment qu'une conférence internationale devait avoir lieu à Paris pour concilier et simplifier les règlements sanitaires des différentes nations. Depuis longtemps les intérêts du commerce français réclamaient des modifications dans le régime actuel ; malheureusement des oppositions locales avaient fait avorter toutes les tentatives de réforme. On se souvient de la résistance obstinée que cette réforme, devenue indispensable, avait rencontrée à Marseille par exemple.

L'auteur du rapport sur les paquebots de la Méditerranée, M. Collas, a signalé avec raison cette résistance comme l'une des principales causes du peu de succès de notre ligne de navigation à vapeur. Qui aurait voulu, en effet, se servir de la ligne de Marseille, quand il était avéré qu'on pouvait arriver plus promptement à Paris ou même à Marseille, en passant par Southampton, où les règlements sanitaires étaient beaucoup moins sévères ? Et que devenait, en présence de ce fait, l'efficacité des vieux règlements sanitaires ? Du moment où les voyageurs de l'Orient pouvaient pénétrer en France par la voie d'Angleterre, avant l'expiration du délai prescrit par les quarantaines marseillaises, à quoi pouvaient servir encore ces quarantaines, si ce n'est à gêner notre commerce et à diminuer les recettes de notre fisc ? D'un autre côté cependant, les intérêts de la santé publique continuaient d'exiger certaines précautions pour l'admission des voyageurs et des marchandises provenant des lieux infectés par les maladies contagieuses ; mais ces précautions devaient être prises en commun par ces puissances, sous peine de se contrecarrer et de demeurer sans efficacité réelle.

C'est pour régler ces questions importantes et pour établir un régime sanitaire commun entre les nations intéressées, que le congrès sanitaire international a été convoqué. Il a tenu sa première séance le 5 de ce mois au ministère des affaires étrangères. Cette séance a été ouverte par MM. les ministres des affaires étrangères et de l'agri-

culture et du commerce, accompagnés de MM. de Lesseps, directeur des consulats et affaires commerciales au département des affaires étrangères, et Julien, chef de la division du commerce intérieur au ministère de l'agriculture et du commerce.

Étaient présents : MM. Lavison, consul général à Marseille, délégué du gouvernement autrichien ; le docteur Menis, conseiller du gouvernement de Sa Majesté Impériale, proto-médecin de Dalmatie, délégué du gouvernement autrichien ; le docteur Carbonara, délégué du gouvernement des Deux-Siciles ; Antoine-Marie Segovia, consul à Singapour, délégué du gouvernement espagnol ; E.-C. David, ministre plénipotentiaire, délégué du gouvernment français ; le docteur Mélier, membre de l'Académie nationale de médecine et du comité consulaire d'hygiène publique, délégué du gouvernement français ; Perrier, consul de S. M. britannique à Brest, délégué du gouvernement de la Grande-Bretagne ; le docteur Sutherland, inspecteur médical du conseil général de santé d'Angleterre, délégué du gouvernement de la Grande-Bretagne ; Vitalis, consul à Malte, délégué du gouvernement grec ; le docteur Costi, chef de la section médicale et professeur de l'Université d'Athènes, médecin de S. M. Hellénique ; d'Ebeling, consul général à Paris, délégué du gouvernement russe ; le chevalier Magnetto, consul général à Lyon, délégué du gouvernement sarde ; le docteur Bô, professeur de médecine à l'université de Gênes, membre du conseil général de la santé de la Sardaigne, délégué du gouvernement sarde ; Cecconi, consul général à Gênes, délégué du gouvernement toscan ; le commandeur Betti, professeur de médecine et de chirurgie, surintendant des hôpitaux de la Toscane, délégué du gouvernement toscan ; Haphen, consul général de Paris, délégué du gouvernement turc.

M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre du commerce ont pris successivement la parole pour exposer la question que le Congrès était appelé à résoudre. L'un et l'autre ont vivement insisté sur la nécessité de mettre en harmonie les règlements sanitaires avec les nouveaux progrès accomplis dans l'art de la locomotion et avec les nouveaux besoins du commerce :

« Sans doute, a dit M. le ministre des affaires étrangères, sans doute, messieurs, le premier soin qui doit nous occuper, c'est la défense de la santé publique contre les dangers dont elle pourrait être menacée. Il faut même que les mesures prises soient telles que les diverses nations soient rassurées contre les périls dont elles se croiraient menacées.

Mais en faisant une juste part à cette grande nécessité et aux habitudes des populations, ne faut-il pas aussi laisser au commerce international la liberté qui seule peut lui assurer les développements

auxquels les progrès des arts et de l'industrie l'appellent de nos jours ?

… Messieurs, de nouveaux moyens de locomotion et sur mer et sur terre concourent chaque jour à abaisser les obstacles, à approcher les distances qui séparent les nations les unes des autres ; mais, pour compléter cette œuvre magnifique du genre humain, nul effort ne serait plus fécond et plus puissant que la sage réglementation, que l'abaissement dans les limites justes et raisonnables des obstacles sanitaires.

Travaillons en commun à atteindre ce but, et nous aurons bien mérité de la civilisation et de l'humanité tout entière. »

M. le ministre du commerce a parlé dans le même sens ; et tout en déclarant qu'on devait se garder de porter aucune atteinte aux règlements qui protègent réellement la santé publique, il a engagé les membres du congrès à se montrer impitoyables pour les entraves et obstacles inutiles apportés au commerce.

« C'est d'abord la santé publique que nous avons, que nous devons avoir en vue de protéger efficacement. Vous donnerez donc, sans aucun doute, à la satisfaction de cet intérêt supérieur tout ce qui doit lui être légitimement accordé. Mais vous n'hésiterez pas, j'en suis convaincu, à considérer toute mesure qui dépasserait ce but, comme un sacrifice sans compensation, et dès lors profondément regrettable, imposé au commerce et aux rapports internationaux.

Le temps, messieurs, comme on a coutume de le dire dans un pays voisin, le temps est de l'argent, *time is money*. Toute entrave inutile apportée aux transactions commerciales se résout, pour les négociants qui s'y livrent, en pertes souvent très considérables. Vous ne l'oublierez pas. À ce double point de vue de la santé publique et du commerce extérieur, l'adoption pour les quarantaines d'un régime uniforme et uniformément appliqué sera un immense bienfait.

Ce résultat, messieurs, ne sera probablement obtenu qu'au moyen d'une transaction entre des systèmes et des principes opposés. La haute confiance qu'inspirent vos lumières et votre expérience donnera certainement à cette transaction un grand crédit auprès de vos gouvernements respectifs, et, ce qui est aussi fort essentiel, auprès de l'opinion publique des pays que vous représentez.

Si, comme j'en ai l'espérance, le but que nous avons tous en vue est heureusement atteint, vous aurez, messieurs, la satisfaction de vous dire que non seulement vous aurez donné une bonne solution à une question spéciale très importante, mais que vous aurez concouru à établir un lien de plus entre des nations dont le bon accord, la cordiale entente sont si essentiels au progrès de la civilisation et au bien-être des peuples. »

M. David, président du congrès, a remercié les deux ministres au nom de ses collègues, puis le congrès a commencé ses travaux. Nous espérons que cette réunion d'hommes compétents réussira à mener à bonne fin l'œuvre difficile de la réorganisation du régime sanitaire de l'Europe et qu'elle saura concilier, à la satisfaction générale, les intérêts de la santé publique avec ceux des transactions internationales.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[11 août 1851.]

À la fin de la séance de la chambre des communes du 9, lord John Russel, répondant à une interpellation de M. Urquart, relative à la situation des îles Ioniennes, a déclaré que le gouvernement anglais n'avait aucunement l'intention d'abandonner ces îles.

Lord Palmerston a déclaré ensuite que M. Petre, attaché à la mission de Florence, était l'organe diplomatique du gouvernement anglais à Rome, M. Freeborne, consul, n'est qu'agent consulaire.

Sur quelques nouvelles des Antilles

[11 août 1851.]

Nous recevons les journaux de la Martinique jusqu'au 12 juillet. Ils ne renferment aucune nouvelle intéressante. Le nouveau gouverneur général, M. le contre-amiral Vaillant, s'était rendu à la Guadeloupe où il avait reçu le meilleur accueil. Les populations se montraient très satisfaites de l'attitude et du langage ferme et modéré du nouveau gouverneur.

Sur quelques nouvelles de La Plata

[11 août 1851.]

Nous reproduisons d'après le *Morning adversiser* les principales dispositions du nouveau tarif des douanes d'Entre-Rios, sanctionné par le général Urquiza, qui est aujourd'hui insurgé contre Rosas :

Désormais la navigation de la partie supérieure du Rio de la Plata, c'est-à-dire des rivières Parana et Truguay, est ouverte aux navires de tous les États alliés, à ceux de la province argentine d'Entre-Rios. Cette navigation sera soumise aux règles fiscales suivantes : Il n'est fait aucune exception de classes de navires, et tous

les bâtiments de quelque tonange qu'ils soient, de même que les steamers, sont admis à naviguer dans les eaux intérieures de la Plata.

Art. 1er. La loi du 23 août 1849, concernant les droits de douanes, est suspendue jusqu'à la résolution du congrès de la province.

Art. 2. À dater du 1er avril de la présente année, les droits à payer au Trésor public seront réglés conformément à l'échelle suivante : Toutes les marchandises importées des pays étrangers paieront un droit *ad valorem* de 13 dollars pour 100, excepté les vins, qui paieront 19 dollars pour 100, et les eaux-de-vie et liqueurs, imposées à 30 dollars pour 100.

Les sels pour la salaison des viandes et des peaux, seront affranchis de tout droit. Les productions et objets manufacturés des provinces de la Confédération, y compris les eaux-de-vie et liqueurs, paieront *ad valorem* 7 dollars pour 100, excepté les vins, qui paieront 5 dollars pour 100.

L'exportation des viandes salées ou en conserves sera libre de tout droit. L'exportation pour les pays étrangers de l'or et de l'argent en lingot ou frappés, est prohibée. Les métaux précieux peuvent être exportés dans les provinces confédérées, mais sans acquit à caution, et preuve devant, dans les trois mois, être donnée au collecteur général des douanes, qu'ils sont arrivés à leur destination, sous peine, pour les exportateurs, de payer une somme double de celle exportée.

Les marchandises destinées à être entreposées pourront demeurer dans les magasins de la douane aussi longtemps qu'il plaira à leurs propriétaires, en payant *ad valorem* un demi-dollar pour cent par mois. Les évaluations se feront sur les cotes brutes des listes des prix courants. Les transbordements, réembarquements et le transit des marchandises par terre ou par eau, n'auront à payer d'autre droit que celui d'entrepôt.

Sur quelques nouvelles du Portugal

[12 août 1851.]

La reine dona Maria a quitté le 29 juillet le palais de Cintra, afin de se trouver à Lisbonne le 31, jour anniversaire de la promulgation de la charte de 1831. Cet anniversaire a été célébré de la manière accoutumée. Au baise-mains qui a eu lieu à cette occasion au Palais-Royal, le maréchal duc de Saldanha s'est présenté à la tête de la maison de S. M., en sa qualité de grand majordome, emploi qui vient de lui être restitué. Jamais tant d'attributions n'ont été réunies dans les mains d'un sujet de la monarchie, car le maréchal est en même temps généralissime de l'armée, président du conseil des

ministres et grand majordome. Le comte de Lavradio a été nommé ministre plénipotentiaire du Portugal près la reine de la Grande-Bretagne.

Les différents organes de la presse de Lisbonne s'accusent réciproquement des désordres qui ont eu lieu dernièrement dans cette capitale. Les journaux modérés parlent beaucoup des manœuvres des émissaires de Mazzini, qui déploient une grande activité et font d'énergiques efforts pour renverser les institutions portugaises.

Sur la dernière session du parlement anglais

[13 août 1851.]

La dernière session du parlement anglais a été peu féconde : le bill des titres ecclésiastiques et les petits évènements d'une crise ministérielle des plus tenaces l'ont remplie à peu près toute entière. Le bill des titres a passé, après une série de modifications qui en ont sensiblement atténué la portée ; mais tel quel, il n'en demeurera pas moins comme un monument d'intolérance politique et religieuse. N'est-ce pas, en effet, une honte pour l'Angleterre protestante d'avoir demandé, au milieu du dix-neuvième siècle, de nouvelles lois restrictives contre les catholiques ? N'est-ce pas une honte pour ses hommes d'État et pour son parlement d'avoir cédé aveuglément à ce vieux ressentiment des querelles religieuses du XVI^e^ siècle ? Au reste, voyez ce qui arrive : C'est que cette quasi-persécution suscite incessamment de nouveaux adhérents au catholicisme ; c'est que l'Église anglicane, qui se défend à coup de lois et de décrets surannés, contre l'invasion papale, voit son Église désertée pour l'Église persécutée ; c'est que les conversions au catholicisme se multiplient en Angleterre, et que le bill des titres ecclésiastiques tourne ainsi au profit de ceux qu'il s'agissait d'atteindre et d'abaisser. Voilà les résultats de l'intolérance religieuse !

Ce bill a été la pierre d'achoppement de la session. Pendant plusieurs mois le parlement, absorbé par la nécessité de repousser « l'agression papale », n'a pu donner qu'une attention distraite aux questions d'affaires. Heureusement ces questions n'étaient pas bien nombreuses, et elles ne présentaient aucune difficulté grave. Les admirables réformes de sir Robert Peel ont rendu la besogne facile aux successeurs de ce grand ministre. Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme il y a dix ans, de créer péniblement de nouvelles ressources pour combler les déficits du Trésor ; il s'agit simplement de chercher un emploi pour les excédents, sans cesse croissants, des recettes sur les dépenses. Cette année on pouvait disposer de plus de 3 millions

sterlings. Le chancelier de l'échiquier n'en a pas moins été obligé de s'y prendre par deux fois pour faire son budget. La première fois son exposé financier a également mécontenté les amis et les adversaires du cabinet, et ce n'est pas sans de laborieux efforts qu'il a réussi à le faire passer à la seconde.

Sir Charles Wood se trouve, à la vérité, dans la fâcheuse situation d'un second mari qui succéderait à un défunt plein d'attraits et de qualités. Les merveilleux plans financiers de sir Robert Peel font tort aux siens. On ne juge pas ses actes d'après le criterium ordinaire ; on les juge par comparaison avec ceux de son prédécesseur, et on les trouve naturellement fort insignifiants. Qu'est-ce, par exemple, que l'abaissement des droits sur les cafés et sur les bois de construction, auprès de la suppression des lois-céréales ? Qu'est-ce même que la suppression de la taxe sur les fenêtres, auprès de la réforme générale du tarif de la Grande-Bretagne ? Sir Charles Wood pourrait répondre sans doute que ce qui a été fait par sir Robert Peel n'est plus à faire ; mais une nation ne se contente guère de ces sortes d'excuses. Quand on lui a donné un jour de grandes choses, elle voudrait qu'on lui en donnât toujours.

La grande affaire maintenant, c'est, avec la révision de l'income-tax qui pèse lourdement sur certaines classes de contribuables, la réforme de la justice civile et commerciale, qui est demeurée dans un état de véritable barbarie. Le ministre a déjà présenté un bill qui a introduit diverses modifications dans la cour de chancellerie, une des juridictions les plus redoutées des malheureux plaideurs. Lord Brougham a été l'un des principaux promoteurs de cette réforme judiciaire, qui sert de thème, depuis plusieurs mois, aux discussions de la presse anglaise, et sur laquelle nous aurons à revenir. Le bill présenté par le ministère est des plus timides, mais il ouvre la brèche aux réformes, et l'opinion publique, débarrassée enfin des soucis de « l'agression papale », saura bien agrandir cette brèche.

Quelques bills d'un intérêt purement local ont encore occupé l'attention du parlement. Ainsi, depuis longtemps, on réclamait, au nom de la santé et de la sécurité publiques, la suppression du marché aux bestiaux de Smithfield. Ce marché, placé au milieu de la Cité de Londres, était une cause perpétuelle d'insalubrité et d'encombrement ; mais comme il se trouvait protégé par les privilèges de la Cité, on n'avait pu encore obtenir son déplacement. Cette fois, la volonté du parlement a brisé toutes les résistances, et la ville de Londres va être délivrée enfin d'un cloaque qui l'empoisonnait de ses émanations morbides. Une autre réforme, non moins importante, celle de l'administration des forêts, a été commencée. De graves abus s'étaient introduits, à ce qu'il paraît, dans cette administration. Les bois

de la couronne servaient à chauffer beaucoup de gens qui n'y avaient aucun droit. Malgré l'opposition du ministère, qui a été battu sur cette question comme sur beaucoup d'autres, une enquête a été votée, et la question sera probablement résolue l'année prochaine.

Une autre affaire beaucoup plus importante a été renvoyée aussi à l'année prochaine ; nous voulons parler de la réforme électorale. M. Locke King avait présenté à ce sujet une motion que lord John Russell s'était empressé de combattre, mais qui n'en avait pas moins été adoptée. Alors, le ministre, revenant sur ses pas, a annoncé que des modifications seraient apportées l'année prochaine à la loi électorale. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces modifications n'auront rien de radical, et qu'elles n'introduiront en Angleterre aucune espèce de « charte » ou de suffrage universel.

Le fait le plus caractéristique de la session a été sans contredit le nombre des défaites ministérielles. Le cabinet a été battu si souvent qu'il avait fini par ne plus compter ses défaites. Cependant, chose curieuse ! il ne s'en trouvait pas affaibli. C'est qu'il savait bien et que la chambre savait comme lui, qu'aucune autre combinaison ministérielle n'était possible. L'impuissance désormais avérée de ses adversaires protectionnistes a été sa sauvegarde. En réalité, comme le remarque le *Times*, c'est la majorité de la chambre des communes qui a gouverné le ministère, tandis qu'au temps de sir Robert Peel, c'était le ministère qui gouvernait la majorité.

Ajoutons encore que les débats et les conflits parlementaires ont trouvé l'Angleterre exceptionnellement inattentive et distraite pendant la session qui vient de s'écouler. D'abord l'Exposition leur a fait tort, en détournant l'attention publique, et lord John Russell doit certainement la conservation de son portefeuille au prestigieux édifice de Hyde-Park bien plus qu'à son propre génie. Ensuite, l'Angleterre a joui pendant les six derniers mois d'une merveilleuse prospérité qui l'a détournée des agitations politiques. Le travail en abondance et la vie à bon marché ont rendu facile la mission de ses gouvernants. Elle a marché seule, comme une machine bien montée. Quand donc pourrons-nous en dire autant de la France ?

Sur les opérations des caisses d'amortissement et des caisses de dépôts et consignations

[13 août 1851.]

Le *Moniteur* publie le compte-rendu des opérations de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations pendant le deuxième trimestre. Les premières ne figurent que pour mémoire,

puisque l'amortissement continue à demeurer suspendu. Voici un aperçu des secondes. La caisse des dépôts et consignations possédait, au 31 mars, 329 576 966, 13 fr. Elle a reçu pendant le trimestre 55 565 921, 48 fr., et dépensé 48 154 966, 75 fr. Reste 336 987 920, 86 fr.

La recette s'est composée des articles suivants : consignations judiciaires ou administratives, 17 283 382, 28 fr. ; dépôts volontaires, 8 928 659, 01 fr. ; caisses d'épargne et de prévoyance, 18 177 407, 90 fr. ; services divers 11 024 066, 29 fr. ; caisses de retraite pour la vieillesse, 152 406 fr.

La dépense a consisté en remboursement de consignations judiciaires ou administratives pour 16 566 485, 28 fr. ; dépôts volontaires, 11 215 356, 82 fr. ; caisses d'épargne et de prévoyance, 3 287 261, 12 fr. ; services divers, 17 085 854, 76 fr. ; caisses de retraite pour la vieillesse, 8, 77 fr.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[13 août 1851.]

L'archevêque Cullen a consenti à présider la réunion de l'association pour la défense du catholicisme, qui doit avoir lieu le 19, à Dublin.

Le duc d'Aumale, sous le nom de M. de Vermil, est arrivé de Naples, le 25 juillet, à Malte, sur un paquebot français ; il est ensuite parti sur le steamer de commerce anglais *British Queen*, pour Gibraltar d'où il se rendra à Madrid pour y voir son frère le duc de Montpensier.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[13 août 1851.]

Nous recevons, par le steamer *Asia*, des nouvelles de New York jusqu'au 30 juillet. Les nouvelles de l'Union Américaine sont sans intérêt ; mais s'il faut croire les journaux des États-Unis, l'insurrection de Cuba prendrait un certain développement. Nous reproduisons à ce sujet un récit du *New-York-Herald*, en engageant toutefois nos lecteurs à se mettre en garde contre les nouvelles de Cuba qui arrivent par la voie des États-Unis. On sait, en effet, que l'annexion de cette magnifique possession de l'Espagne est ardemment souhaitée par tous les possesseurs d'esclaves de l'Union, comme un moyen d'assurer leur prépondérance politique.

Voici le récit du *New-York-Herald* :

« Dans notre dernier numéro, nous nous étions crus autorisés, d'après des renseignements puisés à bonne source, à dire que les premiers bruits sur l'insurrection de Cuba avaient été exagérés. Aujourd'hui, nous avons à remplir le même devoir, mais dans un sens opposé. Des nouvelles du 22 courant viennent de nous arriver, et il paraît décidément que l'insurrection prend de la force et se développe rapidement.

Après le premier engagement, qui ne fut que peu de chose, les insurgés se retirèrent dans les montagnes, où sont venus les rejoindre un grand nombre de leurs compagnons. On porte leur effectif à près de 100 hommes, mais ils ne sont pas encore bien armés, et manquent de provisions. Cependant quelques nouveaux engagements ont eu lieu avec les troupes du gouvernement, et, s'il faut ajouter foi aux correspondances reçues, il paraîtrait qu'ils auraient repoussé les soldats espagnols, en leur faisant éprouver une assez forte perte. On assure aussi que les troupes sont mécontentes, et qu'un grand nombre de soldats ont passé du côté des rebelles. Le même mouvement s'est aussi déclaré à Matanzas et à Santiago de Cuba.

Le gouverneur-général commence à comprendre que cette insurrection pourrait bien être funeste à l'Espagne, et il prend tous les moyens possibles pour faire rentrer dans le devoir tous ses sujets révoltés. Dans un des engagements, les rebelles ont fait prisonniers le colonel du 5e régiment et plusieurs hommes de son régiment ; les fuyards avaient été obligés de se retirer à bord d'un steamer. Le 4 juillet, époque à laquelle eut lieu la première échauffourée, fut aussi le jour choisi pour faire circuler dans toute l'île les copies d'un manifeste ou déclaration d'indépendance.

Il est inutile d'ajouter qu'on attend avec la plus grande impatience les prochaines nouvelles, et que les Cubiens résidant à New York ont, le nouveau drapeau à leur tête et précédés par une musique militaire, parcouru les rues de New York en poussant les hourrahs les plus enthousiastes en l'honneur des insurgés. »

D'après les dernières nouvelles de Saint-Domingue, il paraîtrait que les Dominicains auraient de nouveau complètement défait l'armée de Soulouque.

On avait reçu à New York des nouvelles de Mexico jusqu'au 4 juillet, et de la Vera-Crux jusqu'au 8.

« Les ministres d'Angleterre, de France et d'Espagne ont adressé au gouvernement américain de très énergiques représentations au sujet du paiement des dettes qui ont été réglées dans ces derniers temps. Le 1er juillet, M. Pina y Cuevas, en présentant à la chambre des députés une proposition pour être autorisé à payer immédiate-

ment les dettes qui ont reçu la sanction d'un arrangement diplomatique, a donné lecture de la correspondance qu'il a échangée à ce propos avec les ministres étrangers.

Pour faire mieux ressortir l'urgence de cette proposition, M. Marcedo, secrétaire d'État, a fait connaître à la chambre le langage que lui avait tenu dans une récente conférence M. Doyle, ministre d'Angleterre. « Si, a dit M. Doyle, je ne donne point par le prochain paquebot à mon gouvernement l'assurance que les créanciers anglais ont été mis en possession du principal de leur dette, il est probable que le cabinet de Londres prendra des mesures décisives pour obtenir justice. »

Les ministres de France et d'Espagne ont déclaré, de leur côté, que si le cabinet anglais procède de cette façon, leurs gouvernements respectifs sentiront la nécessité de suivre son exemple. On pensait que le comité de crédit public et celui des relations étrangères feraient promptement leur rapport sur la proposition de M. Cuevas.

La situation intérieure du Mexique est moins satisfaisante que jamais ; les *pronunciamentos* recommencent. Le colonel Mathias Castellano a levé l'étendard de la révolte dans l'État de Chiapas ; il a battu le gouverneur et s'est mis tout naturellement à sa place. Le but ultérieur de cette révolution, c'est de proclamer la dictature de Santa Anna. Un mouvement qui paraît se rattacher au même plan a eu lieu aussi dans l'État de Tabasco. Celui d'Ojaca est toujours en proie aux dissensions excitées par Molendez. Au milieu des désordres politiques, les voleurs de grand chemin ont repris toute leur ancienne audace. »

Bref c'est une anarchie et une désorganisation complètes.

Sur la conférence sanitaire internationale

[15 août 1851.]

Le *National* se moque aujourd'hui avec beaucoup d'agrément de la conférence sanitaire internationale. Selon le *National*, ce serait « le congrès de la peste après le congrès de la paix ». Les membres de cette réunion ne lui inspirent aucune confiance, et il est bien persuadé que leurs conférences n'aboutiront à aucun résultat :

« La raison en est simple : c'est que l'Angleterre, qui n'a pas besoin de lois sanitaires pour le Royaume-Uni, qui s'inquiète peu des difficultés qu'elles causent aux pays qu'elle occupe, comme Malte et les îles Ioniennes, qui a toute latitude pour réglementer, en cas d'urgence, n'aura pas la simplicité de se lier par un traité. Or, le consen-

tement de l'Angleterre est indispensable, à cause de ses possessions méditerranéennes.

Ah ! si les commissaires étaient assemblés par suite d'un traité préalable ; s'ils devaient rédiger un code que leurs gouvernements se seraient engagés à accepter, nous comprendrions que leur mission pût aboutir. Mais espérer un résultat de simples consultations est parfaitement illusoire. — *Lombard Moret*. »

Ainsi donc, d'après le *National*, la rédaction commune de règlements sanitaires internationaux est impraticable, parce que l'Angleterre n'a pas besoin de ces règlements-là. Cependant, ajoute le *National*, la chose pourrait se faire si les nations représentées dans le congrès s'étaient liées par un traité préalable. Mais, demanderons-nous, à notre tour, aux adversaires du « congrès de la peste », comment l'Angleterre consentirait-elle à se lier par un traité, si elle n'était pas intéressée à l'établissement de règlements sanitaires internationaux ? Si l'Angleterre était la pierre d'achoppement des négociations du congrès, ne rendrait-elle pas impossible les conclusions du traité préalable dont parle le *National* ?

Mais que le *National* se rassure. Comme toutes les autres puissances européennes, l'Angleterre est intéressée à l'établissement de règlements sanitaires internationaux, et la preuve c'est qu'elle a cru devoir se faire représenter dans le congrès. La conférence organisée par les soins de M. le ministre des affaires étrangères ne demeurera donc point sans résultats, et le *National* en sera cette fois encore pour ses frais de dénigrement « préalable ». Sans doute, le congrès ne nous débarrassera point de tous les genres de peste. Il ne nous indiquera aucun moyen de nous préserver de la peste rouge par exemple. Mais si son pouvoir ne s'étend pas jusque là, est-ce bien au *National* à s'en plaindre ?

Sur les affaires extérieures du Brésil

[15 août 1851.]

Nous avons sous les yeux un certain nombre de documents diplomatiques qui ont été distribués aux chambres brésiliennes. Ces documents sont relatifs : 1° aux différends du Brésil avec Rosas ; 2° aux négociations engagées avec l'Angleterre au sujet de la répression de la traite, ainsi qu'à des violations du droit des gens commises par des croiseurs anglais ; 3° aux démêlés qui ont eu lieu entre les autorités de Prenambuco et notre consul, M. Sentis.

Nous aurons à nous occuper spécialement de cette dernière affaire. En ce qui concerne la traite, les documents brésiliens nous

apprennent qu'elle a considérablement diminué par suite des mesures énergiques qui ont été prises récemment pour la réprimer. Le chiffre des importations d'esclaves, qui était de plus de vingt mille dans les premiers mois de 1850, est descendu en-dessous de mille dans la même période de 1851. Le gouvernement brésilien s'est conduit dans toute cette affaire avec une énergie et une loyauté qui lui font le plus grand honneur.

Les différends entre le Brésil et la Plata ne sont pas encore réglés, comme on sait. Le Brésil paraît vouloir empêcher l'annexion forcée du Paraguay à la république argentine et garantir l'indépendance de la république de l'Uruguay. Des raisons spéciales de sécurité portent le gouvernement brésilien à suivre cette politique. Il craint que l'absorption des États du centre n'accroisse la puissance de la République argentine, de manière à en faire pour le Brésil un voisin trop redoutable.

Cette question demeure donc un *casus belli* entre le Brésil et la République argentine ; au départ du dernier steamer, le Brésil continuait ses armements, notamment dans la province de Rio Grande, et Rosas poursuivait parallèlement les siens. Il avait consenti cependant à accepter la médiation de l'Angleterre pour ses différends avec le Brésil ; mais il paraîtrait que cette médiation était repoussée par le gouvernement brésilien.

Le comte Caxias a été nommé commandant en chef de l'armée de Rio-Grande, et il a quitté Rio le 20, sur le bâtiment l'*Impératrice*, accompagné du steamer *Dosul*, tous deux remplis de troupes. Deux autres faits nouveaux sont venus compliquer la situation de ces pays. Virasore, gouverneur de la province de Corrientes, s'est prononcé dans le même sens qu'Urquiza. Il se sépare de Rosas, et il l'a également annoncé par un manifeste. Toutefois ce manifeste est écrit dans un langage beaucoup plus modéré que celui d'Urquiza. Il s'y trouve même d'importantes réserves qui atténuent beaucoup la portée de sa résolution.

Ce qui est plus grave, c'est l'entrée de la flotte brésilienne dans l'Uruguay, où l'amiral Grenitel a appareillé le 22 sur le bateau à vapeur le *Recife*. Le 24, cet officier-général de la marine brésilienne avait, à La Conception, capitale de l'Entre-Rios, une entrevue importante avec Herreira, ministre des affaires étrangères de Montevideo, le général Garson et Urquiza. Rien n'a transpiré sur ce qui a été dit et convenu dans cette conférence.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[15 août 1851.]

Un train de plaisir de Paris à Londres a éprouvé le 12 un accident grave. Au départ du port de Folkstone, avec une longue suite de voitures, l'anneau d'attache de la locomotive ayant manqué vers le milieu de la montée rapide, le train tout entier fut précipité dans la descente avec une effrayante rapidité. Les assistants s'attendaient, avec anxiété, à tout voir s'abîmer dans la mer ; mais le surveillant ayant fait jeter sur la ligne des planches et des poutres, la marche du convoi fut arrêtée, non sans des secousses et quelques contusions pour sept ou huit passagers. Une seule voiture, portant des effets, a été précipitée dans la mer. Personne n'a péri, mais le train est arrivé à Londres avec trois heures de retard.

Il y a en ce moment dans l'Inde 24 régiments ; 14 autres, ainsi que 2 bataillons de réserve, sont disséminés dans les autres possessions de l'Est. En outre, il y a 12 autres régiments dans la Méditerranée, 6 aux Bermudes et dans les Indes occidentales, 7 dans l'Amérique anglaise du Nord ; plus 2 bataillons de réserve. La force totale des régiments d'infanterie britannique à l'extérieur, est de 60 332 officiers et soldats.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[16-17 août 1851.]

Les électeurs de Greenwich ont donné un banquet à l'alderman Salomons, leur élu, qui a déclaré vouloir maintenir son droit jusqu'à la fin.

Université catholique romaine. — Les docteurs Cullen, Slattery, Foran, Haly et autres membres du comité de l'Université catholique romaine ont tenu une réunion mardi et mercredi. Les secrétaires ont annoncé qu'il avait été reçu 1000 livres sterling (25 000 fr.) de souscriptions volontaires.

Association protestante de Dublin. — Lundi a eu lieu dans la rotonde une réunion de cette association. D'après les résolutions qui ont été adoptées, on peut s'attendre à voir se reproduire dans cette ville tous les déchirements qu'engendre l'esprit de parti. Tel sera l'un des résultats du bill sur les titres ecclésiastiques.

— Les correspondances d'Irlande confirment les nouvelles de la réapparition de la maladie de la pomme de terre dans quelques par-

ties de l'Irlande. Toutefois le mal n'est pas aussi grave que dans les précédentes années, et la maladie est d'une nature moins maligne.

— Quelques relevés périodiques des approvisionnements et des prix des provisions viennent d'être publiés, et sont d'un véritable intérêt. Il paraît que l'importation totale de blé dans le Royaume-Uni, tant en grain qu'en farine, pour le deuxième trimestre de cette année finissant au 5 juillet, équivaut à 1 485 969 quarters, dont 113 197 sont venus des États-Unis, 9 909 du Canada, 450 785 de France, et 912 078 de diverses provenances. Il a été importé 314 878 quarters d'orge et 350 quarters d'avoine. Comparées au trimestre précédent, finissant le 5 avril, ces quantités présentent une diminution de 1 787 quarters de blé et farine, et une augmentation de 129 211 quarters d'orge et 229 462 quarters d'avoine. Le total des blés et farines importés en 1850 a été de 4 830 263 quarters, et de 4 802 475 en 1849. Ces chiffres donnent, pour ces deux années, une moyenne de 2 408 184 quarters pour les six premiers mois de 1851.

Le nombre total des pauvres à secourir dans les 607 unions et paroisses d'Angleterre et du pays de Galles était au 1er juillet de 813 099. C'est 18 591 ou 2% de moins qu'à la même date en 1850. Ce relevé ne comprend pas les paroisses placées sous une législation spéciale, sous l'acte de Gilbert et le 43e d'Elisabeth, comprenant environ un dixième de la population totale.

— Une dépêche télégraphique de Trieste annonce que la malle de l'Inde est arrivée à Suez le 4 de ce mois. L'*Addington*, qui l'a apportée, était parti le 3 juillet de Calcutta. Les nouvelles de Bombay sont du 5 juillet. La malle, partie de cette ville le 7 juin, était retournée à Ceylan par suite du mauvais temps ; elle a dû éprouver par conséquent un retard d'un mois. Des ordres avaient, dit-on, été donnés pour s'emparer des provinces nord du Nizam, comme garantie des sommes dues à la compagnie des Indes-Orientales. On parlait de révolte dans le Cachemire. Un navire anglais qui s'était brisé dans le voisinage d'Aden avait eu une partie de son équipage massacré par les Indigènes. Le commerce était languissant.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[18 août 1851.]

La date précise de la clôture définitive de l'Expédition universelle vient d'être fixée au samedi 11 octobre. Il a été décidé aussi qu'à partir du lundi 18 courant, et jusqu'à nouvel avis, l'ouverture des bureaux d'admission aurait lieu tous les jours à neuf heures du

matin au lieu de dix heures, et la clôture à six heures au lieu de sept heures.

Il a été publié un relevé des séances de la chambre des communes pendant la dernière session. La chambre a siégé pendant 921 heures 2 minutes en 120 jours. La plus longue séance a été celle du 24 juillet. La chambre a siégé ce jour-là 14 heures 3/4. Le 29 mars elle n'a siégé que 1/4 d'heure. La durée moyenne des séances est de 7 h. 40 m. 30 secondes.

La onzième réunion semestrielle de la compagnie du télégraphe électrique a eu lieu à la station centrale sous la présidence de M. Lewis Ricardo, membre du parlement. Les comptes financiers pour les six mois finissant au 30 juin 1851, accusent une dépense de 14 762 liv. 8 s. 8 d., dont 4 792 en travaux. Les recettes pendant le même laps de temps, ont été de 25 529 liv. 12 s. 4 d. La balance est donc de 10 767 liv. 3 s. 8 d. Le dividende a été porté à 8% par an.

Sur l'administration de la justice criminelle en France

[19 août 1851.]

Le *Moniteur* vient de publier le compte-rendu de l'administration de la justice criminelle pendant l'année 1849. Nous allons donner une analyse succincte de ce document intéressant, qui marque en quelque sorte, chaque année, le degré de la moralité du pays. Nous regrettons de n'avoir à signaler à ce point de vue aucun progrès sensible ; cependant, hâtons-nous d'ajouter que si notre situation politique et économique ne s'est guère améliorée depuis quelques années, notre condition morale n'a pas du moins empiré. La criminalité est demeurée à peu près stationnaire. Le nombre des crimes a peu varié ; seulement on remarque une augmentation fâcheuse des attentats contre les personnes, tandis que les atteintes portées aux propriétés ont subi, au contraire, une heureuse diminution.

Les cours d'assises ont jugé, en 1849, 4 910 accusations comprenant 6 983 accusés ; elles en avaient jugé 4 632 en 1848, et 5 857 en 1847. Le chiffre de 1849 est donc inférieur de 6% à celui de l'année précédente ; en revanche, il est inférieur de 16% à celui de 1847. Cependant, il ne faudrait pas trop se hâter de conclure de ces chiffres que nos nouvelles institutions ont contribué d'une manière inattendue à nous moraliser. Non ! La différence provient uniquement de la disette qui a sévi en 1847 et qui a occasionné un nombre d'attentats exceptionnel contre les propriétés. C'est un argument en faveur de la vie à bon marché qu'il en faut tirer.

Les 4 910 accusations de 1849 se divisent en 2 015 accusations de crimes contre les personnes et 2 865 accusations de crimes contre les propriétés : c'est 403 de la première espèce de plus qu'en 1848 et 125 de la seconde espèce de moins. Il y a eu 2 943 accusés de crimes contre les personnes et 4 040 accusés de crimes contre les propriétés.

Le nombre des attentats contre les personnes n'avait pas atteint un chiffre aussi élevé depuis 1826, époque à laquelle a commencé la publication de la statistique criminelle ; en revanche, jamais celui des attentats contre les propriétés n'avait été aussi faible. L'augmentation du nombre des accusés de crimes contre les personnes a été de 20% comparativement à 1848, et la diminution des accusés de l'autre catégorie a été au contraire de 17%.

Comme on devait s'y attendre, l'augmentation a porté principalement sur les crimes politiques. On ne comptait que 15 accusés de crimes de cette espèce en 1847, et 226 en 1848 ; en 1849, il y en a eu 337 impliqués dans 26 accusations, dont 14 ont été jugées par la seule cour d'assises de la Seine. Cependant, il y a une remarque importante à faire relativement à 1848, c'est que les transportés de juin, qui ont été soumis à une juridiction exceptionnelle, n'ont pas été compris dans ces estimations. Or, si l'on en tient compte, la balance de la criminalité politique doit singulièrement incliner du côté de 1848.

En revanche, il y a une augmentation réelle dans la plus déplorable des catégories de la criminalité, celle des crimes de meurtres, d'infanticide, de coups et blessures graves, de viol ou d'attentat à la pudeur sur des adultes ou sur des enfants. L'accroissement est surtout remarquable en ce qui concerne le viol et l'attentat à la pudeur sur les adultes ou sur des enfants. De 166 en moyenne, dans la période de 1846 à 1830, le nombre des viols et des attentats à la pudeur sur des adultes, s'est élevé à 269 en 1849, et celui des viols et attentats commis sur des enfants a monté de 139 à 478, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé. Il est impossible de se rendre compte des causes de l'accroissement du nombre de ces attentats honteux et infâmes. À coup sûr, la question est assez grave pour attirer l'attention des criminalistes.

Parmi les crimes contre les propriétés, deux seulement présentent, comparativement à 1848, une légère augmentation du nombre des accusés ; ce sont les vols sur les chemins publics et les autres vols qualifiés. Le nombre des accusés d'incendie a diminué de près de moitié ; il est descendu de 469 en 1848 à 239 en 1849. Le nombre des accusés de pillage et dégâts d'objets mobiliers n'est plus que de 59, après avoir été de 488 en 1848.

Les 6 983 accusés de 1849, comparés à la population totale de la France, donnent un accusé pour 5 070 habitants. Le rapport du nombre des accusés à celui des habitants varie beaucoup d'un département à l'autre. Il n'y a guère que quatre départements qui offrent à peu près le rapport moyen de toute la France ; ce sont : l'Indre, 5 076 habitants pour un accusé ; les Côtes-du-Nord, 5 152 ; la Haute-Garonne, 5 182 ; le Maine-et-Loire, 4 951. Dans six départements, on compte un accusé sur moins de 3 000 habitants, savoir : en Corse, 976 ; dans les Bouches-du-Rhône, 1 839 ; la Seine, 2 016 ; les Pyrénées-Orientales, 2 916 ; la Haute-Marne, 2 978 ; l'Allier, 2 996. Dans sept départements, il n'y a, au contraire, qu'un accusé pour plus de 10 000 habitants, savoir : l'Ain, 15 972 ; l'Isère, 11 970 ; le Cher, 11 328 ; les Hautes-Pyrénées, 10 925 ; le Tarn-et-Garonne, 10 543 ; le Pas-de-Calais, 10 232 ; la Drôme, 10 002.

Les départements ne diffèrent pas seulement entre eux par le nombre proportionnel des accusés ; ils diffèrent aussi eu égard à la nature des crimes commis. Dans quelques-uns les crimes contre les personnes prédominent ; dans d'autres ce sont les crimes contre les propriétés. Pour toute la France on a sur 100 accusés, 42 pour crimes contre les personnes et 58 pour crimes contre les propriétés. En 1848 la proportion était de 33 et 67, et en 1847 de 24 et 76. On a compté en Corse, en 1849, 95 accusés de crimes contre les personnes sur 100 accusés ; dans les Bouches-du-Rhône et la Haute-Vienne, 77 ; dans le Doubs, 73 ; dans l'Allier, 72 ; dans l'Ain, 70 ; dans l'Aube et les Pyrénées-Orientales, 64 ; dans la Corrèze, l'Indre-et-Loire et le Cantal, 61 sur 100. Il n'y a au contraire que 19 accusés de crimes contre les personnes sur 100 dans la Seine ; 22 dans la Somme et le Finistère ; 23 dans le Nord, les Ardennes, l'Eure ; 25 dans la Manche, l'Orne, les Vosges et la Seine-Inférieure.

Le nombre des femmes est toujours très inférieur à celui des hommes parmi les accusés traduits devant les cours d'assises. Sur 6 938 accusés jugés en 1849 on compte 5 919 hommes (85%) et 1 064 femmes (15%). Si l'on rapproche le nombre des accusés de chaque sexe de la fraction correspondante de la population, on a 2 964 habitants du sexe masculin pour un homme accusé, et 16 785 du sexe féminin pour une femme accusée.

Sur les 6 983 accusés jugés en 1849, 1 039 étaient âgés de 16 à 21 ans, 1 039 de 21 à 25 ans, 1 086 de 25 à 30, 1 012 de 30 à 35, 833 de 35 à 40, 629 de 40 à 45, 508 de 45 à 50, 342 de 50 à 55, 169 de 55 à 60, 139 de 60 à 65, 86 de 65 à 70, 45 de plus de 70 ans.

Il y avait 3 737 célibataires (537 sur 1000) parmi ces 6 983 accusés ; les autres étaient : 2 885 mariés et 351 veufs.

6 673 accusés avaient un domicile ; 4 042 (606 sur 1000) demeuraient dans les communes rurales, et 2 631 (394 sur 1000) dans les communes urbaines. Le nombre proportionnel des accusés habitants des communes rurales est de 646 sur 1000 accusés de crimes contre les personnes et seulement de 575 sur 1000 accusés de crimes contre les propriétés.

Presque tous les accusés avaient un état ou une profession, mais plusieurs ne l'exerçaient pas ; 891, plus d'un dixième, vivaient dans un état habituel d'oisiveté, sans avoir de moyens d'existence assurés ; les autres se livraient à des travaux divers ; 2 159 travaillaient pour leur propre compte comme chefs d'établissement, et 3 933 pour le compte d'autrui, comme ouvriers, journalistes, etc.

Au point de vue du développement intellectuel, les accusés sont divisés en quatre classes :

1ère classe. — Accusés entièrement illettrées, 3 355 (480 sur 1000).

2e classe. — Accusés sachant imparfaitement lire et écrire ou lire seulement, 2 384 (340 sur 1000).

3e classe. — Accusés sachant assez bien lire et écrire pour s'en servir utilement, 998 (143 sur 1000).

4e classe. — Accusés possédant une certaine instruction, 326 (47 sur 1000).

Examinons maintenant quel a été le résultat des poursuites intentées contre les 6 983 accusés ;

Sur ce nombre : 2 774 ont été acquittés, soit plus d'un tiers, et 4 209 condamnés aux peines ci-après : 39 à mort, 196 aux travaux forcés à perpétuité, 835 aux travaux forcés à temps, 708 à la réclusion, 5 à la déportation, 27 à la détention, 2 367 à l'emprisonnement et 8 à l'amende ; 24 enfants ont été renvoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire.

Selon l'auteur du rapport, l'élévation du nombre de voix nécessaires pour la condamnation, qui a été porté de 7 à 8 par le décret du 18 octobre 1848, a exercé une influence fâcheuse sur l'efficacité de la répression. Avant ce décret, en effet, 250 à 300 déclarations de culpabilité étaient chaque année rendues à la simple majorité de 7 voix. La répression varie aussi beaucoup selon les départements. Dans 11, le nombre proportionnel des acquittements a excédé 50%, tandis que dans 12, ce nombre n'a pas dépassé 25%

Outre les 4 910 accusations contradictoires portées devant elles, les cours d'assises ont eu à statuer sur 566 accusations par contumace, comprenant 638 accusés absents : 554 hommes et 84 femmes. Ces 638 accusés ont été : 5 acquittés, 28 condamnés à mort, 34 aux travaux forcés à temps, 223 à la réclusion et 4 à la déportation.

Sur 39 condamnés à mort, 24 ont été exécutés, 1 s'est suicidé ; 9 ont obtenu la commutation de la peine capitale en celle des travaux forcés à perpétuité pour 8, et à 15 ans pour le neuvième. Enfin, il n'a pas encore été statué sur le sort de cinq condamnés à mort, dont les révélations ont déterminé une nouvelle procédure, qui s'est terminée il y a peu de temps.

Il nous reste à donner un aperçu des affaires portées devant les tribunaux correctionnels ainsi qu'à examiner le nombre des récidives. Mais avant de compléter notre analyse, constatons bien deux faits importants qui ressortent des documents que nous avons sous les yeux, savoir : 1° l'augmentation du nombre des crimes contre les personnes ; 2° la faible proportion relative des accusés pourvus d'une certaine éducation. On peut tenir pour avéré que les luttes sanglantes qui ont eu lieu en 1848, sont pour beaucoup dans l'augmentation du nombre des crimes contre les personnes : ces luttes fratricides n'ont-elles pas surexcité, en effet, les passions brutales de la multitude ?

N'ont-elles pas familiarisé de nouveau les esprits avec la violence ? N'ont-elles pas donné à des hommes jusqu'alors paisibles l'occasion de verser le sang ? N'ont-elles pas été, pour tout dire, une école de meurtre ? Mais, si ce résultat est peu consolant pour l'avenir, on doit constater d'un autre côté, avec satisfaction, que le nombre des accusés pourvus d'éducation a été relativement peu considérable, preuve manifeste que l'éducation ne développe point l'immoralité, comme quelques esprits chagrins l'ont affirmé, mais qu'elle est, au contraire, le meilleur auxiliaire du progrès moral aussi bien que du progrès matériel.

Sur la cherté des enterrements

[20 août 1851.]

Nous avons appelé à diverses reprises l'attention de nos lecteurs sur la cherté des enterrements. [1] On sait que cette cherté provient en grande partie de l'obligation qui est imposée à l'entreprise des pompes funèbres de partager les bénéfices avec les fabriques des églises. La redevance qui est payée de ce chef aux fabriques constitue un véritable impôt sur les enterrements. Dans plusieurs pays étrangers où ce genre de redevance n'existe pas, l'industrie des pompes funèbres demeure complètement libre. Chacun s'adresse à l'entreprise qui lui convient et débat ses conditions avec l'entrepreneur. On est

[1] Voir notamment l'article du 25 février 1851.

enterré à meilleur marché, et nous ne pensons pas qu'on soit plus mal enterré.

Dans ces derniers temps, une visite de M. le président de la République au cimetière de l'Est a appelé l'attention publique sur cette question qui intéresse, hélas ! toutes les classes de la population. En même temps, le bail de l'entreprise des pompes funèbres qui expire le 15 janvier 1852, a fourni une occasion naturelle de rechercher si des améliorations pouvaient être utilement apportées dans ce service. Le conseil municipal a été saisi de la question, et nous annonçons avec plaisir que le cahier des charges de l'entreprise des pompes funèbres a reçu diverses modifications importantes dans l'intérêt du public.

À l'avenir, le classement des objets dont l'usage est facultatif sera plus précis et mieux délimité, en sorte que les familles pourront mieux connaître à l'avance le montant des frais de funérailles. Ensuite, l'offrande à l'église cessera d'être obligatoire et tarifée. Elle sera classée parmi les articles supplémentaires, excepté dans les cinq premières classes où il y a grand messe, et dans lesquelles elle continuera de figurer, sans être toutefois déterminée par un tarif.

Enfin d'assez nombreuses réductions seront apportées dans les prix du tarif, principalement pour les classes inférieures. Ainsi, un service de 8e classe qui ne comprendra que la taxe d'inhumation, un corbillard, un drap mortuaire et une bière, coûtera 31 fr. au lieu de 47 fr. Pour un service de 9e classe dans les mêmes conditions, ce sera 15 fr. au lieu de 32 fr., et s'il s'agit d'un service d'enfant, 24 fr. au lieu de 38 fr. pour la 8e classe.

La taxe d'inhumation, qui est aujourd'hui de 20 fr. pour les adultes, et de 10 fr. pour les enfants, sera également modifiée. Elle sera de 40 fr. pour les deux premières classes ; de 30 fr. pour la 3e et la 4e ; de 20 fr. pour la 5e ; de 15 fr. pour la 6e ; de 10 fr. pour la 7e et la 8e, et de 6 fr. pour la 9e et dernière, ainsi que pour les convois sans accessoires.

Ces améliorations introduites dans le tarif, principalement au point de vue de l'intérêt des classes pauvres, occasionneront une diminution sensible dans les frais d'inhumation ; elles permettront aux pauvres de se faire enterrer d'une manière plus décente et à moins de frais ; elles rendront, en un mot, plus supportable le monopole des pompes funèbres. En attendant qu'il nous soit donné de jouir de la vie à bon marché, elles contribueront au moins à nous donner la mort à bon marché.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[20 août 1851.]

Le vicomte et la vicomtesse Palmerston ont reçu à dîner l'ambassadeur de France, comte Walewski et la comtesse, ainsi que M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, et Mme Léon Faucher[1].

D'après un relevé fourni au parlement, le coton brut importé dans le Royaume-Uni en 1848 s'élevait à 732 020 161 livres pesant, en 1849 à 755 469 012 livres pesant, et en 1850 à 663 576 861 livres.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[20 août 1851.]

Nous avons reçu, par le steamer *America*, des nouvelles de New York jusqu'au 5 août. Les bruits les plus contradictoires continuaient à courir sur l'insurrection de Cuba. On ne savait, en définitive, rien de positif sur l'état de la rébellion. Le *Phare de New York* contient cependant quelques détails assez précis sur l'affaire de Puerto-Principe. Voici ces détails, avec les réflexions dont le journal franco-américain les accompagne :

« Un détachement de vingt jeunes gens accepta la périlleuse mission de proclamer l'indépendance de Puerto-Principe, dans l'espoir d'entraîner la population. Leur appel resta sans écho, et ils durent se retirer en laissant aux mains des troupes lancées à leur poursuite une partie de leurs chevaux et de leurs armes, ainsi que leur chef, Joaquim Aguero, qui fut fusillé sur-le-champ.

D'autres combats ont-ils succédé à cette première escarmouche ? Les lettres que nous avons sous les yeux assurent que non. Rien ne nous dit non plus si le cri jeté à Puerto-Principe a eu de l'écho dans d'autres villes.

Dans plus d'un endroit, sans doute, on n'attendait que le signal d'un commencement de succès pour y répondre ; mais le début a-t-il été de nature à encourager ces démonstrations sourdement préparées ? Toutes ces questions se tiennent et sont impossibles à résoudre au milieu des contradictions qui se croisent autour de nous. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que ni à la Havane, ni à Santiago, ni à Matanzas il n'y avait, aux dernières dates, l'ombre d'émotion ou de foi dans l'avenir de l'insurrection. L'envoi des troupes vers l'intérieur, la

[1] Selon l'usage de l'époque. Mlle Alexandra Wolowski, sœur de l'économiste Louis Wolowski, avait épousé Léon Faucher en 1837.

mise en état de siège des départements de l'Est et du Centre étaient considérée comme autant de mesures de précaution, beaucoup plus que comme des actes d'urgence. »

On avait reçu à New York, par voie télégraphique, de la Nouvelle-Orléans, des nouvelles de la Californie jusqu'au 1er juillet. Un violent incendie s'était de nouveau déclaré à San Francisco ; 13 squares ont été complètement détruits.

Le feu a commencé à l'angle des rues Powell et Pacifique, dans une maison occupée par M. Delessert. On croit que le feu a été mis par un incendiaire dans une maison de bois voisine de celle de M. Delessert ; il s'est communiqué avec rapidité. Plusieurs individus ont péri en voulant sauver des objets précieux.

Le dommage est évalué à 3 millions de dollars. On faisait de grands préparatifs pour rebâtir le quartier incendié, et lorsque le steamer est parti, plusieurs établissements étaient en construction.

On rapporte plusieurs nouveaux cas de l'application de la loi du Lynch. Les crimes étaient fort nombreux.

L'état de l'agriculture continue à être très satisfaisant.

Les rapports des mines sont contradictoires, mais en général favorables. Le quartz continuait à donner de bons résultats.

Depuis l'incendie, on a fait de fortes demandes aux détenteurs de marchandises, mais les magasins sont si bien fournis, que les prix n'ont guère varié.

La farine est peu demandée ; le café est stationnaire ; le ciment et la brique ont un peu augmenté ; les sucres ont un peu diminué, et on ne se presse pas d'acheter des marchandises.

— Des négociations étaient entamées entre Soulouque et la république dominicaine ; mais il paraissait douteux qu'elles puissent aboutir, car Soulouque insistait pour demander la réannexion du territoire dominicain.

Sur quelques nouvelles de Chine

[20 août 1851.]

Les nouvelles politiques de la Chine ont une certaine importance. Il paraît que l'insurrection fait tous les jours des progrès considérables dans l'intérieur du Céleste-Empire. D'après l'*Overland China Mail*, l'un des chefs des insurgés dans la province de Kwangsi a prix le titre d'empereur, et il désigne l'année courante par les mots de *Tien teh*, la vertu du ciel, comme étant la première de son règne. L'empereur mantchu, dans un décret rendu entre le 30 avril et le 5 mai, déclare que, « bien que pendant les six mois de l'année dernière

on ait tenté d'exterminer les rebelles, ils existent cependant encore. » Sa Majesté paraît enfin sérieusement alarmée, et elle a publié à la date ci-dessus bon nombre de décrets, dont sept au sujet des insurgés. Un de ces décrets annonce deux victoires partielles remportées par les troupes impériales, la capture de plusieurs chefs rebelles, ainsi que la marche de 3 800 vétérans et de 1 000 piquiers. Li et les autres commissaires impériaux ont en même temps reçu des instructions sur la conduite qu'ils doivent tenir. Ils sont menacés des peines les plus sévères s'ils lâchent pied devant les rebelles.

Sur l'administration de la justice criminelle en France, 2e article

[21 août 1851.]

Nous continuons l'analyse du compte-rendu de l'administration de la justice criminelle en 1849. Après les affaires de la cour d'assises viennent celles de la police correctionnelle. Les 361 tribunaux correctionnels ont jugé ensemble 164 057 affaires et 216 744 prévenus de 1849. En 1848, ils avaient jugé 159 756 affaires et 216 819 prévenus. Il existe, comme on voit, fort peu de différence entre les travaux de ces deux années ; le nombre des prévenus n'a presque pas changé et celui des affaires s'est accru de moins de 3%. Mais dans la nature des délits, il y a eu un changement assez considérable.

En 1848, le nombre des jugements en matière de délits communs, n'était que de 85 869. En 1849, il est de 98 160, soit 12 291 de plus. Le nombre des jugements en matière forestière, de pêche, d'octroi, de douanes et de contributions indirectes, qui s'élevait à 73 887 en 1848, n'est plus, en 1849, que de 65 897, soit 7 990 de moins. Le nombre des prévenus de vol s'est augmenté d'une manière déplorable depuis vingt-cinq ans. En 1826, on ne comptait que 10 796 prévenus de vols simples ; en 1846, leur nombre s'élevait à 31 768 et en 1847 à 41 626. À la vérité, ces deux années, qui ont été marquées par une disette désastreuse, présentent des chiffres exceptionnels ; mais en 1848, le chiffre est encore de 26 896 et il s'élève en 1849 à 29 227.

Il y avait 35 249 femmes parmi les 216 744 prévenus jugés en 1849 pour toute espèce de délits et de contraventions indistinctement : c'est en moyenne 163 sur 1000. En 1848, la proportion était de 169 sur 1000, et en 1847 de 200 sur 1000.

Des 216 744 prévenus jugés définitivement en 1849 par les tribunaux correctionnels, 189 722 ont été condamnés, savoir : 6 458 à un an et plus d'emprisonnement, 64 477 à moins d'un an de la même

peine, 118 781 à l'amende et 6 délinquants forestiers à démolir des constructions élevées trop près des forêts ; 24 221 ont été acquittés ; enfin 2 811 jeunes prévenus de moins de 16 ans ont été affranchis de toute peine comme ayant agi sans discernement.

On voit par ce relevé que les tribunaux correctionnels acquittent beaucoup moins que les cours d'assises. En revanche, ils se montrent généralement assez indulgents dans l'application des peines encourues. En effet, sur les 72 479 prévenus condamnés, en 1849, à l'emprisonnement, 10 877 ont eu à subir moins de 6 jours de prison. La durée de la peine a varié de 6 jours à un mois pour 24 432, d'un mois à six mois pour 24 133, de six mois à un an pour 6 747, d'un an et un jour à cinq ans pour 5 275, enfin de cinq à dix ans pour 1 015. Parmi ces derniers se classent un grand nombre de jeunes délinquants de moins de seize ans, envoyés dans des maisons d'éducation pénitentiaire.

L'interdiction des droits civiques (art. 42 du Code pénal), a été prononcée, en 1849, contre 1 658 condamnés. En 1848, elle l'avait été contre 779, et contre 116 et 118 seulement en 1847 et 1846. Cette peine semblait tomber en désuétude depuis vingt ans ; le besoin de protéger le suffrage universel en a fait revivre l'application.

Les tribunaux de simple police, au nombre de 2 681, ont rendu 173 905 jugements. Il y avait 233 751 inculpés, impliqués dans ces 173 905 affaires ; 24 873, un peu plus du dixième ont été acquittés ; 193 245 ont été condamnés à l'amende et 14 743 à l'emprisonnement. Il y a eu déclaration d'incompétence à l'égard de 890. Le tribunal de simple police de Paris a rendu 12 509 jugements en 1849. Les tribunaux de simple police qui ont été les plus occupés après celui de Paris, sont ceux de Nantes, 5 806 jugements ; de Lyon, 5 346 ; de Marseille, 5 122 ; de Caen, 2 273 ; de Rouen, 2 241 ; de Toulouse, 2 062. Un assez grand nombre n'ont rendu aucun jugement.

34 548 crimes ou délits n'ont pas été poursuivis en 1849, soit parce que les auteurs en sont demeurés inconnus, soit parce qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre les auteurs désignés. On compte dans ce nombre : 212 assassinats, 30 emprisonnements, 159 meurtres ; 141 infanticides ; 2 809 incendies ; 270 viols ou attentats à la pudeur ; 6 808 vols qualifiés et 14 639 vols simples, etc.

Le nombre des individus arrêtés préventivement en 1849 a été de 74 839 ; il était de 66 865 en 1848 et de 82 247 en 1847. La liberté provisoire sous caution a été accordée, en 1849, à 1 939 individus arrêtés préventivement. 1 816 avaient obtenu la même faveur en 1848, et 452 seulement en 1847. 27 203 ont été acquittés ou déchargés de poursuites. La détention préventive avait duré moins d'un

mois pour 19 863, d'un à deux mois pour 4 164, de deux à trois mois pour 1 375, de trois à six mois pour 1 439, plus de six mois pour 362.

Ces chiffres attestent qu'il y a quelque chose à faire en matière de détention préventive. Il est évident que la liberté sous caution pourrait être plus souvent accordée sans affaiblir l'action de la justice et avec grand profit pour les inculpés. Remarquons qu'un tiers du nombre des individus arrêtés préventivement ont été acquittés sans qu'on ait pu, cependant, leur accorder le moindre dédommagement pour le tort que la détention préventive leur avait causé.

Les fonctionnaires ou agents du gouvernement inculpés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, sont au nombre de 146 en 1849 : c'est 60 de plus qu'en 1848. Ce sont 58 maires, 8 adjoints, 2 conseillers et 2 receveurs municipaux, 1 commissaire central de police, 1 ingénieur et 6 conducteurs des ponts-et-chaussées, 12 employés de l'administration des postes, 52 brigadiers et gardes forestiers et 4 douaniers. Le conseil d'État a refusé l'autorisation de poursuivre à l'égard de 65, et il l'a accordé pour 45. La mise en jugement des 36 autres a été autorisée par les administrations compétentes. Les poursuites ont été sans résultat pour 52 de ces inculpés, qui ont été acquittés ou déchargés des poursuites ; 3 ont été condamnés à la réclusion, 5 à un an et plus d'emprisonnement, 11 à moins d'un an de la même peine, et 7 à l'amende seulement ; 3 ne sont pas encore jugés.

Les récidives continuent à présenter un déplorable accroissement. Parmi les 6 983 accusés jugés par les cours d'assises, 1 785 étaient en récidive, 142 avaient été précédemment condamnés aux travaux forcés, 80 à la réclusion, 526 à plus d'un an d'emprisonnement, 1 037 à un an et moins de la même peine ou à l'amende. Ces 1 785 récidivistes sont au nombre total des accusés comme 26 est à 100. En 1848, la proportion n'était que de 23%, en 1830 de 20% et en 1826 de 11% seulement.

Parmi les prévenus jugés en 1849 par les tribunaux correctionnels, 21 114 étaient en récidive : 984 avaient précédemment subi la peine des travaux forcés ; 745 celle de la réclusion ; 4 844 plus d'un an d'emprisonnement ; 14 541 avaient été condamnés à un an et moins d'emprisonnement, ou à l'amende seulement. Ces 21 114 récidivistes appartenaient presque exclusivement à la catégorie des prévenus jugés à la requête du ministère public, qui sont les seuls dont les antécédents soient recherchés et constatés.

Les cours d'assises n'ont acquittés que 17% du nombre des accusés récidivistes ; les tribunaux correctionnels en ont acquitté beaucoup moins encore : 1 089 sur 21 114. C'est un vingtième à peine.

Le nombre proportionnel des récidives varie beaucoup de bagne à bagne et surtout de maison centrale à maison centrale : ce qu'il faut attribuer, dit l'auteur du rapport que nous analysons, non à quelque différence dans le régime propre à chacun de ces lieux de détention, mais aux circonscriptions dans lesquelles ils sont placés, et, par suite, à la perversité plus ou moins grande des condamnés qu'ils renferment. C'est ainsi que les maisons centrales de Poissy, de Melun et de Gaillon, affectées plus spécialement aux condamnés du département de la Seine, présentent tous les ans un nombre plus élevé de récidives que celles qui reçoivent les condamnés des autres départements.

Au lieu des 260 000 à 270 000 jurés qui composaient les listes dressées avant 1848, les listes dressées pour 1849 réunissaient 1 370 940. Sur ce nombre, 125 053 se trouvaient placés sur les listes de service. 16 506 ont été convoqués pour faire le service des 393 sessions tenues en 1849 dans les 86 départements. 1 836, un peu plus d'un dixième, n'ont pas répondu à l'appel de leur nom ; 6 seulement ont été condamnés à l'amende, les autres ayant présenté des motifs d'excuse qui ont été accueillis.

Le ministère public a été assisté, d'un autre côté, par 158 309 auxiliaires dans l'exercice de la police judiciaire, savoir : 2 847 juges de paix ; 37 819 maires ; 1 069 commissaires de police assistés de 3 828 agents subalternes ; 15 699 gendarmes de tout grade, divisés en 2 891 brigades ; 34 829 gardes champêtres communaux ; 28 001 gardes forestiers ou gardes pêche, et 25 170 douaniers. Les agents des trois dernières catégories ne s'occupent guère que des contraventions spéciales qu'ils ont mission de constater.

Tels ont été les résultats de l'administration de la justice criminelle en 1849. Ces résultats accusent une diminution sensible dans la criminalité, relativement aux années 1846 et 1847. Malheureusement ces deux années ne sauraient servir de point de comparaison, car elles ont été marquées par une disette désastreuse, et l'on sait que la cherté des denrées alimentaires est toujours accompagnée d'un accroissement de la criminalité. En réalité, la diminution n'a donc été qu'apparente. Le nombre des récidives a continué aussi de s'accroître progressivement.

Ce dernier fait doit appeler d'une manière toute spéciale l'attention publique. Il atteste qu'une réforme est devenue urgente dans notre régime pénitentiaire. Il atteste aussi que la surveillance à laquelle les libérés sont actuellement assujettis n'offre qu'une garantie insuffisante à la sécurité publique. Constatons toutefois, en terminant, que l'administration de la justice criminelle a présenté, en 1849, des résultats généraux assez satisfaisants, surtout après une

révolution et sous le coup d'une propagande peu favorable, comme on sait, au principe de la propriété.

Sur une lettre de M. Victor Schœlcher relatif à l'emprunt italien

[22 août 1851.]

Nous trouvons dans le *National* une lettre adressée par M. Victor Schœlcher à son « cher concitoyen » M. Mazzini. À cette lettre était joint un envoi d'argent destiné à l'emprunt italien, emprunt qui doit être employé à soulever les populations de la Péninsule, et à provoquer l'établissement d'une république unitaire en Italie. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la coupable inconvenance de la démarche de M. Schœlcher. Permis à lui, sans doute, de sympathiser avec M. Mazzini et avec sa république unitaire. Permis à lui de souhaiter l'avènement des doctrines et des principes de « son concitoyen ». Sous ce rapport, M. Victor Schœlcher, citoyen romain, est parfaitement libre.

Mais M. Victor Schœlcher oublie qu'il est encore citoyen français et représentant du peuple, et, à ce double titre, soumis à des devoirs non moins sacrés que ceux du « citoyen romain ». Comme représentant du peuple, il est tenu, par exemple, de se soumettre à la volonté et aux actes de la majorité ; comme simple citoyen français il est tenu en outre de ne prêter aucun appui à des hommes qui prêchent ouvertement la guerre contre son pays. En participant à l'emprunt mazzinien, M. Victor Schœlcher manque à la fois aux devoirs du représentant du peuple et à ceux du simple citoyen français.

Sous la première République, l'action de soutenir de ses sympathies et de ses deniers un ennemi du gouvernement, cette action eût été qualifiée de crime de haute trahison, et punie du châtiment le plus sévère. Supposons par exemple qu'un membre de la Convention nationale, appartenant au côté droit, se fût avisé de souscrire aux emprunts que l'Angleterre levait pour écraser la République française ; supposons encore que ce représentant de l'Ancien régime eût été assez audacieux pour adresser publiquement sa lettre et sa souscription à M. Pitt, nous le demandons à M. Schœlcher, cet imprudent, ce traître eût-il vécu douze heures après la publication de sa lettre ? La Convention tout entière ne se serait-elle pas levée pour le rejeter de son sein, et qui sait même s'il eût pu arriver vivant jusqu'à l'échafaud ?

Il y a quelques jours, M. Schœlcher cherchait à nous prouver que le terrorisme de 1793 avait été plus débonnaire que la réaction de

1815, voire même que la réaction de 1848. Ne nous fournit-il pas aujourd'hui le meilleur des arguments possibles contre sa thèse ? Car il est certain que la Convention eût demandé la tête du « citoyen anglais », souscripteur de l'emprunt de Pitt, tandis que nous ne demandons pas, nous autres, la tête du « citoyen romain, souscripteur » de l'emprunt Mazzini. Non ! Nous lui permettons bénévolement de souscrire à l'emprunt de Pitt de la démagogie italienne et même de s'en vanter. Voilà comment nous entendons notre métier de terroristes !

Il nous semble, toutefois, que M. Victor Schœlcher devrait comprendre qu'il y a incompatibilité aujourd'hui entre ses obligations de citoyen et de représentant du peuple français, et ses devoirs de citoyen romain. Il nous semble que sa conscience devrait lui crier d'abdiquer sa qualité de citoyen français et de représentant du peuple, ou sa qualité de citoyen romain, puisque ces deux qualités lui imposent des obligations incompatibles. Nous sommes persuadés, du reste, que M. Victor Schœlcher le sentira comme nous, et qu'il nous saura gré d'avoir attiré son attention sur ce point. Il comprendra évidemment qu'il ne peut demeurer à la fois un bon représentant du peuple français et un bon citoyen romain, et il s'empressera d'opter entre ces deux titres.

Or, comme les sympathies de M. Victor Schœlcher sont toutes romaines, il est évident que la lettre qu'on va lire renferme sa démission de représentant du peuple français. [1]

Sur les chiffres de la production et de la consommation du sucre de betterave en France

[22 août 1851.]

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le tableau de la production et de la consommation du sucre de betterave depuis le commencement de la campagne 1850-1851 jusqu'à la fin du mois de juillet. Le nombre des fabriques en activité était de 305 contre 288 à la même époque de l'année dernière. Le total des quantités entrées en fabriques ou reprises au commencement de la campagne, s'élevait à 80 398 378 kg contre 67 790 606, et le total des sorties à 73 532 070 kg contre 61 194 124. Il restait en fabrique, à la fin du mois, 6 866 308 kg contre 6 596 483 à l'époque correspondante de l'année dernière.

Dans les entrepôts, les entrées et les reprises étaient de 34 453 894 kg contre 27 325 101 ; les sorties de 28 563 103 contre 23 653

[1] Nous ne reproduisons pas ici la lettre qui fut ajoutée à la suite de cet article.

561, et les quantités restant en entrepôt à la fin du mois, de 5 890 791 kg contre 3 671 540.

Ces résultats annoncent que la dernière loi des sucres, bien loin d'arrêter le développement de la production des sucres de betterave, lui a servi au contraire de stimulant efficace.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[22 août 1851.]

Le grand meeting pour la défense de la religion catholique a eu lieu le 19 dans la salle de la Rotonde, à Dublin. Ce meeting, qui a mis toute la ville en émoi et qui a failli amener des troubles graves, avait pour objet de protester une fois de plus contre le bill des titres ecclésiastiques et de constituer une association pour la défense du catholicisme dans le Royaume-Uni. De bonne heure les promoteurs de la réunion et leurs partisans ont parcouru la ville. Quelques désordres déplorables ont été commis dans cette promenade : un éditeur protestant, M. Dixon Hardy, a eu sa devanture enfoncée et ses vitres brisées ; mais, de leur côté, les protestants n'ont pas manqué de rendre la pareille aux catholiques.

Un pasteur protestant, le révérend docteur Gregg, a parcouru la ville en déchirant les affiches du meeting, après quoi le révérend, accompagné de quelques-uns de ses amis, a voulu pénétrer de force dans la salle du meeting ; on n'a pas voulu le laisser entrer, et il a été obligé de battre en retraite, poursuivi par une grêle de pierres. Dans le meeting, les choses se sont passées convenablement.

Le docteur Cullen, appelé à présider la réunion, a prononcé un discours modéré. On remarquait, au nombre des autres orateurs, les archevêques M'Hale et Slattery, les évêques Gilhes et Uilathorne ; MM. Sudleir, Keogh, Moore, Reynolds, Scully, membres du Parlement. Le président a lu une lettre d'adhésion du cardinal Wiseman, et le meeting a adopté diverses résolutions contre le bill des titres ecclésiastiques. La tranquillité n'a pas, du reste, été sérieusement compromise à Dublin.

Un meeting de porteurs de bons espagnols a eu lieu le 19 à London-Tavern, sous la présidence de M. Capel, président du comité. L'objet de cette réunion était de prendre une résolution définitive au sujet de la liquidation des créances étrangères. Après une longue discussion, dans laquelle une partie du comité, comprenant sir H. Taylor, MM. Tasker et Henderson, demandait le rejet des offres du gouvernement espagnol, tandis que M. Capel, le baron de Rothschild et d'autres membres, conseillaient de les accueillir, la grande

majorité du meeting s'est prononcée pour la conversion des fonds d'après les termes de la loi proposée par M. Bravo Murillo. Malgré les dissidences qui existent entre le comité et les actionnaires, il est certain, ainsi que l'ont dit le baron de Rothschild et d'autres, que les actionnaires français, irlandais, ainsi que bon nombre d'Anglais, sont résolus à accepter la conversion proposée comme étant la meilleure condition qu'ils pussent obtenir du gouvernement espagnol.

Sur les chiffres des importations et exportations

[23 août 1851.]

Nous avons sous les yeux le tableau des importations et des exportations, ainsi que l'état des mouvements de la navigation pendant les sept premiers mois.

La dépression que nous avons déjà eu l'occasion de signaler dans nos importations, a continué de se faire sentir. Les droits perçus à l'importation s'élevaient à 72 436 433 fr. en 1849, et à 69 381 309 en 1850 ; ils sont descendus à 65 151 100 en 1851. La perte a porté principalement sur les recettes du mois de juillet : la douane n'a perçu que 10 495 939 fr. en juillet 1851, contre 11 819 666, et 12 492 394 fr. dans le mois correspondant de 1850 et de 1851.

La diminution provient principalement d'une réduction dans l'importation des sucres des colonies, dont nous n'avons reçu que 226 364 q. m. dans les sept premiers mois de 1851, contre 310 040 et 393 047 dans les mêmes périodes de 1850 et 1849. L'abaissement dans les recettes sur ce seul article a été de près de cinq millions. En revanche, l'importation des sucres étrangers a un peu augmenté ; elle s'est élevée de 116 840 en 1850 à 118 222. Il y a eu diminution à l'importation du coton brut et des toiles de lin ; augmentation sur la fonte, la houille, les fils de lin, le zinc, le café. Les autres articles sont demeurés à peu près stationnaires.

Les exportations ont présenté, en revanche, des résultats beaucoup plus satisfaisants. Ainsi nous avons exporté 1 531 504 hect. de vins et liqueurs contre 1 294 571 en 1850 ; 3 183 134 q. m. de céréales contre 1 656 005 ; 2 615 141 fr. de machines et mécaniques contre 2 053 583 fr. et 2 710 403 fr. de modes contre 2 371 352 ; 18 592 q. m. de porcelaine contre 16 880 ; 98 951 q. m. de sucre raffiné contre 83 960. Les tissus de coton et de lin présentent également une augmentation assez considérable. En revanche il y a une faible dépression à l'exportation des tissus de soie : on n'en a exporté que 10 115 q. m. contre 10 756 dans les sept premiers mois de 1850. Nous devons dire toutefois que cet article important s'est relevé un

peu en juillet : l'exportation dans ce mois a été de 1 688 q. m. contre 1 402 en juillet 1850.

Le mouvement de la navigation a présenté aussi une augmentation sur celui des années précédentes : à l'entrée, il y a eu 10 001 navires et 1 258 840 tonneaux contre 9 667 navires et 1 150 930 tonneaux en 1850, et 8 754 navires et 1 082 196 tonneaux en 1849 ; à la sortie 10 287 navires et 1 134 620 tonneaux contre 9 008 navires et 947 543 tonneaux en 1850, et 8 407 navires et 897 151 tonneaux en 1849. Ajoutons cependant que l'augmentation a porté principalement sur le nombre et le tonnage des navires étrangers.

En résumé, la situation est beaucoup plus satisfaisante que ne semblaient l'annoncer les relevés des mois précédents. Seule l'importation des sucres coloniaux est en souffrance ; mais, comme on a pu le voir par le relevé que nous avons donné hier de la production du sucre de betteraves, la brèche qui a été faite de ce côté dans nos recettes, se trouve compensée d'un autre par l'augmentation du produit des droits prélevés sur le sucre indigène.

Sur la probabilité d'une guerre de tarifs entre la Suisse et l'Allemagne

[23 août 1851.]

La Suisse est sur le point d'engager une guerre de tarifs avec l'Allemagne. Le duché de Bade, la Bavière et le Wurtemberg ayant dénoncé, il y a quelque temps, la rupture du traité de commerce en vertu duquel les produits suisses jouissaient de quelques faveurs à leur entrée en Allemagne, le conseil national de la Confédération a résolu, assure-t-on, de surtaxer les produits venant d'Allemagne. Ce serait une guerre de tarifs dans toutes les règles. Il semblerait, au premier abord, que nous dussions nous applaudir de cette rupture, car si la Suisse repousse les produits allemands, dont elle a besoin, elle importera probablement une plus grande quantité des produits similaires français.

Cependant, il ne faudrait pas trop se fier ici aux apparences. En effet, si la Suisse établit des droits élevés sur les produits qu'elle retire aujourd'hui de l'Allemagne, la surtaxe retombera sur ses consommateurs, qui se trouveront appauvris d'autant, soit qu'ils continuent à les retirer d'Allemagne, soit qu'ils les importent de France. Or, des consommateurs appauvris sont obligés de réduire le montant général de leurs achats. Nous pourrons donc vendre à la Suisse quelques articles de plus, si elle engage une guerre commerciale avec l'Allemagne ; mais comme cette guerre de douanes aura pour résultat

inévitable de diminuer ses ressources, nous lui vendrons une quantité moindre des articles que nous avons l'habitude de lui fournir.

Voilà pour le point de vue français. Maintenant, au point de vue suisse, n'est-ce pas une pitoyable politique que celle qui consiste à punir les travailleurs de la Confédération considérés comme « consommateurs », de la suppression d'une faveur qui leur était accordée comme « producteurs » ?

N'est-ce pas imiter jusqu'à un certain point la vieille coutume japonaise, en vertu de laquelle tout homme qui avait reçu un soufflet, était tenu de se faire ouvrir le ventre pour effacer son affront ? Nous engageons la Suisse à y regarder à deux fois, avant de s'engager dans cette politique japonaise. [1]

Sur quelques nouvelles des Antilles

[23 août 1851.]

Nous recevons les journaux de la Martinique jusqu'au 30 juillet. Les menées de la propagande démagogique ont donné lieu à la publication d'une circulaire émanée du directeur de l'intérieur et adressée aux commissaires de police des communes rurales. À la suite des instructions contenues dans cette circulaire, un des principaux meneurs a été arrêtée au François.

La frégate, de second rang, la *Sibylle*, de cinquante canons, est arrivée à Fort-de-France. Elle a salué la terre sous voiles, et s'est rendue directement dans le cul-de-sac du Carénage où elle a mouillé.

La *Sibylle*, armée au port de Toulon, vient remplacer l'*Africaine* dans la station des Antilles. Elle portera le pavillon de M. le contre-amiral Vaillant.

À la Guadeloupe, on redoutait beaucoup la journée du 16 juillet, par suite de ce fait singulier que les plus fortes secousses de tremblement de terre dans ces derniers temps, ont eu lieu les 16 mai et 16 juin.

Heureusement on en a été quitte pour la peur, bien que la veille on eût ressenti quelques légères oscillations. Mais une perturbation atmosphérique a remplacé le mouvement souterrain.

Dans l'après-midi du 16, le temps est devenu très mauvais, et le soir éclatait une violente bourrasque qui a duré toute la nuit.

[1] Le seppuku (切腹), type de suicide honorable dans la culture japonaise, obéissait à des règles et formait une coutume qu'il est douteux que notre auteur ait été bien capable d'apprécier. Dans la France de l'époque, les exemples de l'Asie servaient surtout à railler.

Un navire de Bordeaux surpris par l'orage a été jeté à la côte.

Voici sur ce sinistre ce que nous lisons dans le journal l'*Avenir* du 19 courant.

« Cette tempête, car c'en était une véritable, a occasionné un sinistre en mer.

Le brick la *Marie-Angélique*, de 200 tonneaux, capitaine Thomas, du port de Saint-Malo, venant de Bordeaux, à destination de la Pointe-à-Pitre, drossé par les courants, a été jeté à onze heures du soir sur les Cayes-à-Dupont, vis-à-vis Sainte-Marie, et s'y est échoué.

Il est resté là toute la nuit, battu par la tempête, sans que sa position fût connue. Ce n'est qu'au point du jour seulement qu'il a été aperçu. Aussitôt les secours les plus empressés ont été dirigés sur le lieu du sinistre ; mais la mer était tellement mauvaise et l'écueil sur lequel le bâtiment est échoué, est tellement dangereux, qu'il n'a pu être que difficilement approché. »

D'après les dernières nouvelles, le bâtiment aurait dû être abandonné.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[23 août 1851.]

Le vicomte et la vicomtesse Palmerston ont reçu à dîner l'ambassadeur de France et la comtesse Walewski, M. Baroche, ministre des affaires étrangères de France, et son fils.

À l'issue du Meeting de la Rotonde, à Dublin, la foule innombrable a bruyamment applaudi les principaux personnages qui avaient fait partie de la réunion, à mesure qu'ils se retiraient chez eux.

La plupart des boutiques de Sackville étaient fermées. MM. Reynolds et Keogh, membres du parlement, ont brièvement raconté à la foule, du haut d'un balcon, les différentes péripéties du meeting ; ces messieurs donnaient, en les nommant, aux membres de l'Église catholique romaine, les titres récemment prohibés, ce qui soulevait chaque fois des applaudissements frénétiques ; ils ont ensuite engagé le peuple à se retirer paisiblement.

— Les nouvelles de la Jamaïque vont jusqu'au 29 juillet. Le gouverneur avait prorogé l'Assemblée par une proclamation. Le choléra exerçait toujours de grands ravages dans les paroisses intérieures de l'île.

Continuation sur le même sujet

[24 août 1851.]

Les électeurs de M. John Reynolds lui ont donné un banquet au théâtre royal, à Dublin, sous la présidence de M. Sadleir, également membre du parlement. Après la santé de la reine, le président a proposé un toast à un autre souverain dont le pouvoir temporel, a-t-il dit, est borné, mais dont la puissance spirituelle n'a d'autres limites que celles de la terre et est reconnue par 200 millions de créatures humaines, au pape Pie IX (Applaudissements). Les toasts suivants ont été portés au prince Albert et à la famille royale, au docteur Cullen, à la hiérarchie catholique d'Irlande, au cardinal Wiseman (applaudissements bruyants et prolongés), lord archevêque de Westminster, aux autres membres de la hiérarchie catholique et du clergé d'Angleterre et d'Écosse.

— On se plaint beaucoup de la rareté des bras dans le sud de l'Irlande. Le taux moyen des salaires est actuellement de 7 sch. par semaine avec la nourriture, pour faire les foins ; pour rentrer la moisson, on demande 9 sch. par semaine.

— On écrit de Paris au *Globe* du 22 août : « Le lieu où se tiendra le conclave des socialistes pour le choix du candidat à la présidence n'est pas encore désigné : on flotte entre Londres, Bruxelles, Genève et Paris ; mais dans tous les cas, l'affaire ne sera pas différée au-delà du mois d'octobre. »

Sur quelques nouvelles du Chili

[24 août 1851.]

Nous avons des nouvelles de Valparaiso jusqu'au 26 juin. Le Chili jouissait de la plus grande tranquillité. Le congrès s'est réuni le 1er juin. Le président Bulnes lui a envoyé son message annuel, dans lequel nous remarquons un paragraphe sur le traité qui se négociait avec la France et dont le président annonçait la conclusion prochaine.

D'après le budget déposé par le ministre des finances, les recettes pour l'année 1850 s'élèvent à 4 334 314 dollars et les dépenses à 3 610 837 dollars, dans lesquelles est comprise une somme de 305 438 dollars, remise à l'Angleterre pour le paiement de l'intérêt de l'emprunt anglo-chilien. Les recettes l'emportent en conséquence de 723 477 dollars sur les dépenses.

Sur la représentation officielle de l'industrie agricole

[25 août 1851.]

Le *Moniteur* a publié une circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce relativement à l'application de la loi du 20 mars 1851, qui institue une représentation officielle de l'industrie agricole. Cette représentation embrasse, comme on sait, trois institutions bien distinctes, quoique rattachées dans un même faisceau :

1° L'institution des comices agricoles, chargés des intérêts agricoles pratiques, du jugement des concours, de la distribution des primes ou autres récompenses dans leurs circonscriptions.

2° Celle des chambres d'agriculture, corps consultatif local, dont les attributions sont d'éclairer le gouvernement sur les questions de législation, d'économie et de statistique agricoles ;

3° Celle du conseil général d'agriculture, corps consultatif supérieur, délibérant sur les opinions émises par les chambres, donnant son avis au gouvernement sur toutes les questions que le ministre lui soumet, et, enfin, émettant des vœux sur tous les objets qui se rattachent aux intérêts agricoles.

Le comice agricole forme l'échelon inférieur de cette représentation donnée à l'agriculture. Le comice se recrute librement parmi les agriculteurs. Outre les attributions qui viennent d'être énumérées, il est chargé d'élire les membres qui doivent composer les chambres d'agriculture. Ceux-ci élisent à leur tour les membres du conseil général, qui est une espèce de burgraviat agricole, fruit d'une élection à trois degrés.

Il est bien entendu que cette organisation officielle n'exclura en aucune façon les organisations libres, et que les sociétés agricoles pourront continuer de fonctionner concurremment avec les comices. Seulement, elles auront la faculté de se transformer en comices si elles remplissent les conditions exigées par la loi, et, d'après la circulaire que nous avons sous les yeux, cette transformation ne leur ôtera rien de leur liberté. M. le ministre de l'agriculture et du commerce a eu, en effet, le bon esprit de recommander aux agents de l'administration de laisser à ces assemblées primaires de l'agriculture la plus grande liberté possible :

« Vous vous attacherez, dit-il, à appeler l'attention des agriculteurs sur le bien qui est résulté dans un grand nombre de localités, de la création des comices, ainsi que sur les progrès considérables dont ils ont été la cause et le moyen… Mais c'est à ces conseils que doit se restreindre votre action, et après les avoir donnés, vous laisserez aux agriculteurs toute liberté pour la rédaction du règlement, la fixation

du chiffre des cotisations annuelles, en un mot, pour tous les détails de l'organisation de la nouvelle association.

J'insiste vivement auprès de vous, M. le préfet, pour que l'influence de l'autorité supérieure ne dépasse point les limites que je viens de tracer ; car, l'expérience l'a démontré, les institutions de cette nature qui ont réuni le caractère le plus complet de stabilité et de durée sont celles qui ont dû leur existence à la spontanéité des membres fondateurs, tandis que les associations qui n'ont été qu'une création administrative, se sont promptement éteintes, après une existence en quelque sorte artificielle. »

M. le ministre, bien convaincu de l'importance de cette recommandation, la renouvelle plus loin encore en termes plus précis et plus pressants :

« Dès qu'il sera constaté que l'intérêt agricole est le seul objet des travaux de l'association, que la circonscription est bien celle qui a été fixée par le conseil-général, que l'entrée du comice est ouverte à toutes les personnes réunissant les conditions exigées, que le chiffre fixé pour les cotisations annuelles n'est pas exagéré au point d'être un obstacle à l'accession des cultivateurs sérieux des localités comprises dans la circonscription, qu'en un mot, rien dans le règlement n'est en contradiction avec les prescriptions de la loi nouvelle, vous accepterez les statuts que les membres des comices auront jugé utile d'adopter. »

Les primes et les récompenses à distribuer, le jugement des concours, la nomination des membres des chambres d'agriculture, voilà quelle sera la principale besogne officielle des membres des comices. Mais à cette mission, se joindra encore celle de propager les bonnes méthodes agricoles, de faire la guerre aux préjugés de la routine, d'éclairer les agriculteurs sur leurs véritables intérêts. S'ils veulent s'acquitter consciencieusement de cette importante partie de leur tâche, on peut affirmer certes qu'ils ne chômeront pas souvent.

Parmi les attributions des chambres d'agriculture, nous voyons figurer toutes les matières concernant la législation rurale, les eaux et forêts, les voies de communication communales et départementales, ainsi que la statistique agricole. Des instructions seront données ultérieurement sur la manière de procéder aux recherches statistiques, afin d'établir un certain ordre et une certaine conformité dans ces recherches, qui embrasseront toute la superficie du pays.

Les élections des membres des chambres d'agriculture auront lieu dans la première quinzaine de novembre.

Nous n'aimons pas beaucoup les « organisations officielles » de l'industrie. Nous savons que les producteurs agricoles ou industriels n'ont jamais rien gagné à l'intervention du gouvernement dans leurs

affaires. Cependant nous reconnaissons volontiers que la représentation quasi officielle qui vient d'être donnée à l'agriculture, aura une certaine utilité. Sans doute, quelques-uns des comices et quelques-unes des chambres de l'agriculture ne manqueront pas de demander au gouvernement beaucoup de choses qu'il ne sera pas en son pouvoir de leur donner. Les uns voudront avoir des primes de plus en plus fortes pour l'élève du bétail ; les autres, des subventions pour des établissements de crédit foncier ; d'autres encore, des spécifiques pour guérir la maladie des pommes de terre. Les sollicitations et les mémoires tomberont dru comme grêle dans les bureaux du ministère de l'agriculture et du commerce. Mais si l'agriculture « officiellement représentée » élève quelques prétentions déraisonnables, en revanche elle fournira au gouvernement les moyens de résister plus efficacement aux prétentions des autres industries.

Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agira d'une affaire de tarif, l'agriculture pourra faire mieux connaître ses vœux et respecter ses intérêts. Grâce à l'organisation qui lui sera donnée, elle cessera d'être sacrifiée à des industries dont l'importance ne saurait se comparer à la sienne, mais qui trouvent dans les ressources d'une habile organisation les moyens de faire prédominer leur influence. Elle obtiendra enfin la part qui lui revient légitimement dans le règlement des intérêts généraux du pays. Sous ce rapport, la loi du 20 mars 1851 pourra donner d'excellents résultats, surtout si elle reçoit l'exécution intelligente et libérale qui est recommandée dans la circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Sur les statistiques criminelles en Angleterre

[26 août 1851.]

L'administration anglaise met beaucoup plus de célérité que la nôtre dans la publication de ses comptes-rendus officiels. Ainsi, nous trouvons déjà dans les journaux anglais les relevés de la justice criminelle de 1850, tandis que le *Moniteur* nous a donné, il y a quelques jours, seulement le compte-rendu de 1849.

Ces relevés attestent que la criminalité suit en ce moment une progression décroissante dans la Grande-Bretagne. Ainsi le nombre des crimes, qui s'élevait à 31 309 en 1842, est descendu successivement à 27 816 en 1849, et à 26 813 en 1850. Il est impossible d'établir des comparaisons entre ces chiffres et ceux des comptes-rendus de notre administration, parce que la classification des crimes et délits diffère beaucoup dans les deux pays.

Toutefois, il est certain que le nombre des crimes a baissé en Angleterre, tandis qu'il a suivi en France une progression ascendante. Nous signalions surtout dans le compte-rendu de 1849, l'augmentation du nombre des crimes commis contre les personnes. En Angleterre il y a eu quelques tentatives de meurtre de plus, mais le nombre des assassinats a diminué. Le nombre des vols avec effraction a baissé, comme en France ; en revanche le nombre des vols simples paraît avoir augmenté dans les deux pays.

Le nombre des exécutions capitales n'a été que de six. Ici encore l'avantage est du côté de l'Angleterre. Nous avons eu, nous, 39 condamnations à mort et 24 exécutions en 1849. La diminution du nombre des exécutions capitales en Angleterre a été véritablement remarquable depuis un demi-siècle. Ainsi de 1801 à 1810 le nombre des individus exécutés a été de 802, de 1811 à 1820 de 897, de 1821 à 1830 de 686, de 1831 à 1840 de 250, de 1841 à 1850 de 107 seulement.

La diminution depuis cinquante ans a donc été dans la proportion de 8 à 1. Ce résultat provient d'abord des adoucissements considérables qui ont été introduits dans la législation, ensuite de la réduction sensible qui s'est opérée dans le nombre des crimes. En résumé, la situation de l'Angleterre, au point de vue de la criminalité, est préférable à la nôtre ; mais il ne faut pas oublier que les Anglais ont réalisé de nombreuses réformes depuis trente ans, et qu'ils se sont bien gardés de faire des révolutions.

Sur la prorogation du parlement anglais

[28 août 1851.]

À l'issue d'un conseil privé, tenu par la reine d'Angleterre à Osborne, il a été décidé que le Parlement serait de nouveau prorogé du 4 septembre au 4 novembre.

Sur quelques nouvelles de Californie

[28 août 1851.]

Il a été tenu, en la ville Quartzburg, comté de Mariposa, le 25 juin, une réunion des personnes exploitant les mines de quartz. Le colonel Thorn présidait la réunion ; le docteur Temple faisait les fonctions de secrétaire. Sept personnes ont été désignées pour faire un rapport : le colonel Kyle, le major Burnev, le major Gaines, le

juge Lanstug, MM. Thermons, Johnson et Temple. Il a été adopté la résolution suivante :

L'intérêt de la personne qui fera une découverte dans le quartz sera de 500 pieds de longueur, et de la largeur entière de la veine, moitié pour celui qui fera valoir plus tard ses prétentions à la découverte. Toute veine de quartz découverte ou qui pourra l'être sera enregistrée au bureau du clerc du comté, avec définition exacte des limites. Toute veine de quartz actuellement possédée ou réclamée devra être enregistrée dans les trente jours qui suivront le 1er juillet prochain. Toutes terres voisines de la veine et nécessaires pour les travaux d'exploitation seront réputées la propriété du titulaire de la veine.

Les questions litigieuses seront résolues par sept arbitres qui seront désintéressés et dont la sentence sera définitive. Ces résolutions ne seront pas interprétées d'une manière préjudiciable aux ventes ou transports d'intérêt jusqu'ici opérés dans les veines de quartz.

À la réunion de Quartzburg assistaient des représentants de toutes les compagnies intéressées dans les mines de quartz de la Mariposa. Il importe de constater que tous droits antérieurs à la date de la convention et tous les arrangements préexistant, sont confirmés. Toute mine découverte devra être exploitée de bonne foi dans les six mois qui suivront l'enregistrement de la découverte, à peine de la perte de tous les droits. Les résolutions adoptées sont très libérales et dictées par un esprit cordial de conciliation mutuelle, qui est d'un favorable augure pour la tranquillité des mines et la sécurité des intéressés.

Soixante tonnes de quartz ont été envoyées en Europe par MM. Lagrave et Cie, de Grass Vallei, afin de constater la nature et la qualité de l'or. Ce qui manque jusqu'ici dans les exploitations de quartz, c'est un moyen d'amalgamer l'or fin. Aucun procédé n'est parvenu encore à préserver tout le métal. Le vif-argent lui-même ne donne pas des résultats satisfaisants. MM. Lagrave et Cie envoient en Angleterre leur quartz-aurifère afin de pouvoir établir une comparaison des procédés anglais avec ceux qu'ils emploient. Ils ont une machine de la force de 30 chevaux qui fait jouer 18 balanciers en 3 batteries de 6 chacun. Le travail de la machine écrase 40 tonnes de quartz par jour.

La veine de quartz de Sandias appelle en ce moment une grande attention. Ce n'est qu'une des nombreuses veines que l'on trouve ici. À dix milles autour de Sonora, il y a un immense trésor minéral à exploiter.

Sur la situation des possessions hollandaises dans les Indes-Orientales

[29 août 1851.]

Nous trouvons dans les *Annales du Commerce extérieur* quelques renseignements intéressants sur la situation actuelle des possessions hollandaises dans les Indes-Orientales. On sait que la Hollande possède dans les mers de l'Inde les quatre grandes îles de la Sonde : Java, Sumatra, Borneo et Celèbes, ainsi que le groupe des îles Moluques. Ces possessions, qui s'étendent sur une surface triple de celle de la France, renferment environ 20 millions d'habitants ainsi répartis : Java, 9 millions et demi ; Sumatra, de 5 à 6 millions ; Borneo, 3 millions ; Celèves, 2 millions ; Moluques, 500 000. Les indigènes appartenant à la race malaie forment la plus grande partie de la population. Viennent ensuite des Chinois au nombre de 200 000 ou 300 000, puis des Européens en très petit nombre. À Java, par exemple, on comptait 9 359 033 indigènes, 108 713 Chinois et 16 382 Européens seulement en 1848.

Les Hollandais ont eu beaucoup de peine à s'assurer la possession de Java. De 1820 à 1830, ils ont eu à soutenir des guerres continuelles contre les chefs indigènes. À cette époque, la possession de Java, bien loin de donner des bénéfices, constituait pour la métropole une charge extrêmement onéreuse. La Belgique et la Hollande, alors réunies, supportaient en commun les frais d'occupation. Mais, après 1830, la situation a changé. Les chefs indigènes ont été écrasés ou soumis, et la Hollande séparée de la Belgique s'est trouvée seule maîtresse d'un magnifique établissement, dont elle n'avait supporté que pour une moitié les frais d'acquisition. Depuis cette époque, la richesse de Java n'a cessé de s'accroître.

En 1849, les importations se sont élevées à 32 017 588 florins[1], et les exportations à 61 196 697. C'est un mouvement commercial de près de 200 millions de francs.

La plus grande partie de ce commerce se trouve entre les mains du gouvernement, ou, ce qui revient à peu près au même, entre les mains d'une compagnie, la *Handel Maatshappy*, qui travaille pour le compte du gouvernement. Ainsi, en 1849, les importations pour le compte du gouvernement ont été de 8 313 404 fl., et les exportations de 41 226 262 fl. Le gouvernement exporte, comme on voit, beaucoup plus de marchandises qu'il n'en importe. Cela tient à ce qu'il est à la fois le plus grand propriétaire et le principal négociant de

[1] Le florin des Pays-Bas vaut 2,12 fr. (Note de Molinari.)

l'île. La plus grande partie des plantations de café, de sucre et d'indigo de l'île se trouvent entre ses mains, et s'il ne les exploite pas lui-même, il oblige du moins ceux qui les cultivent à lui vendre leurs produits au taux qu'il lui convient de fixer. Ce mode d'exploitation, qui rappelle celui de l'Égypte sous Mehemet-Ali, lui procure actuellement d'assez beaux bénéfices ; mais c'est aux dépens des malheureux cultivateurs indigènes, dont la condition est des plus misérables. Quoique libres nominalement, car le nombre des esclaves est très faible à Java (on n'en comptait, en 1848, que 4 751 sur une population de 9,5 millions), ils sont, en réalité, plus opprimés que des esclaves. Ils n'ont pas, en effet, la libre disposition de leurs produits ; ils sont obligés de les céder au prix établi par le gouvernement, et ce prix leur laisse à peine de quoi subsister.

Les profits réalisés par le gouvernement, comme propriétaire des Indes néerlandaises, ont été en 1847 de 4 297 302 florins. La dépense a été de 53 939 375 florins ; la recette dans les Indes de 42 493 799 fl. Et le produit des marchandises vendues dans les Pays-Bas de 33 073 525, dont il y a eu à déduire les frais de transport et de vente. Le produit de la douane de Java est entré pour 7 002 468 fl. dans les recettes.

La Hollande n'a pas manqué de compléter son monopole de la production et du commerce des Indes néerlandaises par le monopole de la navigation. Sous l'empire des lois protectrices du pavillon de la métropole, Java a reçu, en 1848, 1 106 navires hollandais, 40 anglais, 17 américains et 15 français. À la sortie, on comptait, la même année, 1 068 navires hollandais, 38 anglais, 16 américains et 17 français.

Nos importations des Indes hollandaises consistent principalement en café, en indigo, en poivre, en riz et en étain brut. Elles étaient de 5 536 000 fr. en 1847 ; de 3 867 000 fr. en 1848, et de 5 185 000 fr. en 1849. Nos exportations consistent en vins et eaux-de-vie, papier, livres et gravures, tissus de soie et de lin, parfumerie, etc., mais elles n'atteignent qu'un chiffre comparativement très faible : elles étaient de 810 000 en 1847 ; de 659 000 fr. en 1848 ; et de 795 000 fr. en 1849.

Aussi longtemps que la Hollande maintiendra dans ses possessions des Indes le régime de monopole et d'exploitation directe du travail des indigènes, qui s'y trouve actuellement établi, il nous sera difficile d'y augmenter nos relations commerciales. Or, comme ce régime, quoique épuisant et ruineux à la longue, donne actuellement d'assez gros bénéfices au gouvernement hollandais, il y a peu d'apparence qu'il soit modifié de sitôt. En revanche, nous avons quelque chance de développer nos relations avec les Célèbes, où un régime

tout différent a été établi. En 1847, le port de Macassar a été déclaré franc, et ouvert à tous les pavillons étrangers. Sous ce nouveau régime, le commerce de Macassar a doublé en trois ans. Nous n'y avons pris jusqu'à présent qu'une part insignifiante, mais, d'après les documents officiels que nous avons sous les yeux, nous pourrions aisément accroître notre débouché dans ces parages. Voici à cet égard quelques indications utiles que nous trouvons dans les *Annales* :

« Les peuples de l'Archipel indien ne perdent que très difficilement les habitudes qu'ils ont une fois contractées, et cet empire de la coutume se manifeste jusque dans l'acquisition des cotonnades dont ils font usage. Il faudrait donc, avant tout, les mettre à même de s'habituer aux marchandises françaises par le moyen d'expéditions directes, promptes et suivies ; autrement, s'ils ont continuellement sous les yeux des cotonnades anglaises, il sera difficile de leur faire accepter de nouveau nos produits, malgré la préférence marquée dont ceux-ci ont été jusqu'à présent l'objet de la part des indigènes sur le marché des Célèbes, qui est encore un des plus faiblement approvisionnés de l'archipel de la Sonde, pour les articles même qui conviendraient le mieux aux besoins de sa consommation.

On pense que nos fabriques de tissus de l'Alsace, pourvues de bons renseignements et de bons modèles, nos fabriques d'armes, et avec le temps aussi quelques objets de demi-luxe, pourraient se procurer un débouché assez considérable aux Célèbes. On assure que trois ou autre navires bien chargés n'auraient aucune peine à y placer leurs cargaisons.

Voici d'ailleurs l'indication des articles de coton auxquels on croit pouvoir promettre l'écoulement le plus facile :

Madapolams 5/4 et 4/4 de large, blancs et écrus ;

Andrinople unis, surtout en 5/4, petit et grand ;

Fil blanc n°40, et idem rouge ;

Mouchoirs et sarongs, soit à grandes fleurs et à fond rouge, soit à carreaux ;

Chits indiennes, surtout celles de Mulhouse, qui devront trouver avec le temps, à Macassar, le même débit qu'à Java.

À ces articles, on pourrait joindre quelques draps, de couleur rouge surtout, quelques soieries en bleu foncé, vert et rouge, en petite partie, même à fleurs d'or et brochées ; enfin, quelques lastings noirs et bleus.

En outre, des provisions de bouche de bonne qualité, de bons vins de France, une centaine de caisses de Cognac et un assortiment d'articles de mode pour hommes et femmes, à bon marché, mais de bon goût, à l'usage de la population chrétienne, complèteraient avantageusement une cargaison.

Pour ce qui concerne les fusils, le goût varie extrêmement d'une île à l'autre, et l'arme que préférerait l'habitant des Celèbes ne se vendrait peut-être à aucun prix à celui de Timor. Si quelque fabricant, bien renseigné à cet égard, désirait néanmoins entreprendre ce commerce, on pense qu'il trouverait surtout de l'avantage à se charger de restaurer les vieux fusils. Le fer en barres et la poudre grossière forment aussi des articles de commerce très considérables.

Pour les retours, il faudrait réaliser partie du prix des ventes en bons sur le Trésor de Java. Cependant, on pourrait aussi se procurer, pour la majeure partie du produit, un équivalent de marchandises. Les plus avantageuses seraient du café, dont la fève est fort belle et paraît très bien convenir au goût du Midi de la France, la nacre de perle (Burgandine) et les perles fines, la poudre d'or, l'écaille de tortue, le riz, l'huile de coco et le rotin. »

Mais, lisons-nous encore dans les *Annales du Commerce extérieur*, il y a une condition essentielle au succès des relations dans les Indes orientales, c'est la bonne qualité des marchandises et la bonne foi dans les transactions. Or, notre commerce extérieur, surtout dans les parages lointains, a été trop souvent livré à des flibustiers qui l'ont déshonoré par les fraudes les plus honteuses. Si donc nous voulons faire oublier cette mauvaise renommée, que de déplorables spéculations nous ont attirée, et fonder dans cette partie de l'Archipel indien des relations durables, nous devrons, plus que toute autre nation, veiller à la bonne qualité de nos produits, et surtout à la *vérité* des désignations ou des marques, constatant la qualité des marchandises.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[29 août 1851.]

M. l'ambassadeur de France à Londres a eu l'honneur, dans la réception tenue lundi à la cour, de présenter M. Baroche à S. M. Lord Palmerston servait d'introducteur à son collègue français.

Les nouvelles de Straffordshire annoncent que le prix des fers ne s'était pas amélioré. On espère que la demande d'automne, pour les États-Unis, sera considérable. La banque de Brimingham a annoncé un dividende semestriel de 10 sh. par action, et un boni de 5 sh.

Les officiers de la marine des États-Unis avec ceux de l'Angleterre, viennent d'accomplir le sondage de l'Atlantique, du Cap Virginie à Madère, et ont trouvé que la profondeur de l'Océan est de cinq milles et un quart. Le golfe du Mexique, de Tampico aux Florides, a environ un mille de profondeur.

Le *Times* du 27 donne la statistique suivante :

« Nombre des locomotives en activité sur les chemins de fer anglais, en 1850, 2 436 ; quantité de tonnes de coke qu'elles ont consommées dans l'année, 627 528 ; quantité de tonnes de charbon de terre, 836 466 ; distance parcourue pendant l'année, 40 161 850 milles ; moyenne des milles parcourus dans un jour, 110 333. Il n'y avait, en 1850, que 6 464 milles de chemin de fer ouverts à la circulation. »

Continuation sur le même sujet

[30 août 1851.]

Lord Stanley doit, dit-on, se présenter comme candidat de Liverpool aux prochaines élections, en remplacement de M. Cardwell, et dans l'intérêt protectionniste.

La reine, le prince Albert et leur famille se sont embarqués le 27 à Portsmouth pour l'Écosse où ils vont séjourner quelques semaines.

— Le *Morning Advertiser* du 28 annonce que l'Association catholique de Dublin est décidée à ne faire aucune concession temporelle ou spirituelle, et que « la politique agressive de Rome » (*sic*) ne reculera plus devant l'omnipotence britannique.

— Le 27, 102e journée de l'Exposition universelle, le nombre des visiteurs a été de 38 228, et le chiffre des recettes de 1 901, 11 liv. sterl. Il y a, depuis quelques jours, une décroissance sensible dans le nombre des visiteurs, et par conséquent, dans le chiffre des recettes. Cette décroissance porte surtout sur les visiteurs appartenant au Royaume-Uni, car le nombre des voyageurs qui arrivent du continent, particulièrement de France, est loin d'avoir diminué. Il est même probable que le mois de septembre, époque des vacances, amènera une quantité plus considérable d'étrangers.

Le *Morning Herald*, qui constate cette décroissance, ajoute judicieusement : « Les cochers baissent de ton et deviennent plus polis, ce qui n'est pas une preuve des moins concluantes que leurs beaux jours sont à peu près passés. »

— La coupe dernièrement exposée à Liverpool, à l'occasion du dîner des commissaires royaux à bord de l'*Atlantic*, et qui a été si généralement admirée, a été, ainsi que nous l'avons annoncé, présentée au président de la République pendant les fêtes de Paris. Le président en a accusé réception par une lettre autographe à l'auteur. Voici les termes de cette lettre d'après le texte anglais :

« Élysée, 8 août 1851.

Monsieur,

Vous m'avez gracieusement offert un magnifique vase, fruit de vos recherches scientifiques. Je l'accepte avec grand plaisir. La forme, la couleur, le dessin, tout est du meilleur goût, et le portrait qui l'embellit lui donne la plus haute valeur.

Veuillez recevoir mes félicitations et mes remerciements avec l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé : L.-N. Bonaparte.

À M. Hale Thompson, Londres. »

— L'amiral John Hay vient de mourir à Devonport.

Sur les travaux législatifs relatifs à l'agriculture

[31 août 1851.]

L'Assemblée a laissé, en se séparant, un grand nombre de propositions et de projets à l'état de rapports. Elle aura à s'en occuper à sa rentrée, à moins toutefois que les questions purement politiques n'absorbent toute son attention et tout son temps. Nous croyons donc utile de passer en revue les différentes questions économiques et financières, qui lui ont été soumises et qui n'ont pas encore reçu de solution.

Nous commencerons cette revue par une question qui intéresse notre agriculture, ou pour mieux dire à laquelle on a prétendu que notre agriculture se trouvait intéressée, nous voulons parler de l'importation des blés étrangers pour mouture.

Il y a quelque temps, une grande rumeur se répandit dans plusieurs de nos départements agricoles, où le prix des grains était tombé excessivement bas par suite de l'insuffisance du débouché. On prétendit que le mal venait non pas de ce que les blés indigènes se présentaient en trop grande abondance sur le marché, mais de ce qu'ils y rencontraient des blés étrangers introduits pour mouture et dont une partie s'infiltrait frauduleusment dans le pays. Cette rumeur acquit en peu de temps une consistance telle que plusieurs honorables représentants, parmi lesquels nous citerons MM. Fouquier d'Hérouel, de Limairac et de Rémusat, déposèrent, en vue de couper le mal à sa racine, une proposition ainsi conçue :

« *Article unique*. La faculté d'importer des blés étrangers pour les convertir en farine et les ré-exporter, conformément à la loi du 5 juillet 1836, ne pourra être accordée tant que le blé n'aura pas atteint le prix de 20 fr. l'hectolitre sur tous les marchés régulateurs. »

Il est évident que cette proposition était de nature à calmer les craintes de nos agriculteurs. Ils se plaignaient de l'infiltration des blés introduits pour mouture. On défendait de moudre en France les blés étrangers. C'était un procédé radical, un procédé qui ne laissait plus l'ombre d'un prétexte aux plaintes des agriculteurs. En revanche, il ne pouvait manquer de soulever les clameurs de la minoterie, car il ruinait purement et simplement un bon nombre de meuniers pour rassurer les agriculteurs. La minoterie menacée a donc réclamé, et il ne lui a pas été bien difficile de démontrer qu'elle était parfaitement innocente des maux de l'agriculture, et qu'on ne pouvait, en bonne justice, la punir pour un délit qu'elle n'avait point commis.

« Vous prétendez, ont dit les minotiers, que nous contribuons à avilir le prix du blé, en introduisant dans la consommation une partie des blés que nous importons pour les moudre, à charge de les réexporter ensuite, déduction faite du déchet. Mais alors même que nous pratiquerions ce genre de fraude, comment donc pourrait-elle influer d'une manière quelque peu sensible sur les prix ? La France consomme annuellement une quantité de 76 à 80 millions d'hectolitres de froment. Or voici quelles ont été depuis quatre ans les quantités de grains étrangers que nous avons importées pour mouture :

1847	280 853	quintaux métriques
1848	151 564	—
1849	215 876	—
1850	380 703	—

Il est évident qu'alors même que ces quantités tout entières se seraient infiltrées dans la consommation, elles n'auraient pu avoir une influence quelque peu sensible sur les prix, car elles forment à peine un 300^{e} de la masse de blé annuellement consommée en France. Mais elles ne se sont nullement infiltrées dans la consommation. Les états de la douane en font foi. Nous avons réexporté, en compensation des quantités de grains que nous avons reçus :

En 1847	210 640	q. m. de farines.
1848	113 673	—
1849	161 907	—
1850	284 445	—

Ne résulterait-il pas visiblement de ces chiffres qu'il nous a été impossible de faire passer du blé étranger dans la consommation, en fraudant les droits ? Ou, si nous en avons fait passer, n'est-ce pas une quantité infinitésimale, qui n'équivaut pas à un six-millième de la consommation, et qui n'aurait pu avoir, en conséquence, aucune influence sur les prix, nous eût-elle même été fournie gratis ? On nous reproche, à la vérité, d'avoir développé extraordinairement depuis

1849 notre mouture en grains étrangers. Mais d'abord nous n'avons fait que réparer les pertes de deux années de crise révolutionnaire ; ensuite nous avons profité de l'ouverture du marché d'Angleterre, où l'on préfère notre mouture à la mouture nationale. Grâce à cette préférence que notre supériorité industrielle nous a valu, nous avons vu notre réexportation de farines pour l'Angleterre monter de 9 527 q. m. en 1848, à 65 505 q. m. en 1850, et de jour en jour ce débouché, qu'une réforme intelligente nous a ouvert, devient plus profitable pour nous ; à ce point que les minotiers anglais ont adressé récemment des pétitions au parlement pour réclamer contre la concurrence inégale que nous leur faisons. Nous ne sommes donc pas coupables du méfait dont on nous accuse, car si nous importons plus de grains étrangers, nous exportons aussi plus de farines. »

Ces réclamations des minotiers ont touché, nous devons le dire, les membres de la commission chargée d'examiner la proposition draconienne de MM. Fouquier-d'Hérouel, de Limairac, de Rémusat, etc. La commission a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'interdire la mouture des blés étrangers au-dessous du prix de 20 fr., puisque le mal résidait uniquement dans l'imagination des agriculteurs. Cependant, la commission, mue par un sentiment louable sans doute, mais peu éclairé, n'a pas voulu repousser entièrement la proposition qui lui était soumise. Elle a craint que les agriculteurs ne continuassent à attribuer au régime actuel de la minoterie l'avilissement du prix de leurs denrées, et elle a modifié ce régime dans un sens restrictif.

Elle a frappé la minoterie, moins rudement que MM. Fouquier-d'Hérouel, de Limairac et de Rémusat, mais elle l'a frappée, tout simplement parce que les agriculteurs ont conçu des alarmes, à l'endroit des grains étrangers importés pour mouture. Ainsi, à l'avenir, tout meunier qui voudra moudre des grains étrangers sera tenu d'exporter ou de réintégrer dans les entrepôts, dans un délai qui ne pourra excéder *vingt jours*, les farines qui en proviendront. Pour 100 kg de blé froment délivrés en grains, on sera tenu désormais de réexporter 75 kg de farines au lieu de 70. Cependant, cette quantité ne sera pas fixe : quand le prix des grains sera au-dessous d'une certaine limite, le rendement sera élevé à 80 kg ; quand ce prix sera au-dessus d'une autre limite le rendement sera au contraire abaissé à 70 kg. Ce qui signifie apparemment que les meuniers seront tenus de fabriquer plus de farine avec les grains étrangers, lorsque le prix sera faible que lorsqu'il sera élevé.

Ce n'est pas tout. Seront absolument exclus de la mouture tous les blés froment d'origine étrangère, connus sous le nom de *blés durs*, parce qu'il est constaté que lesdits blés durs sont plus propres que les blés tendres, d'origine nationale, à la fabrication des vermicelles et

des pâtes d'Italie, et que les meuniers sont fortement soupçonnés d'en céder aux vermicelliers, et de réexporter, en compensation, des farines provenant de *blés tendres* nationaux. Or, si cette substitution améliore sensiblement la fabrication de nos vermicelles et de nos pâtes d'Italie, en revanche elle est extrêmement nuisible à l'agriculture, bien que celle-ci ne produise pas l'espèce de blés durs que demandent les vermicelliers. Les *richelles de Naples*, qualité de forment dont la richesse est exceptionnelle, seront soumises à un nouveau type de rendement. Enfin, l'exportation des farines ne pourra avoir lieu désormais que par le port ou par le bureau de douane par lequel le froment aura été introduit. Les permis ne seront pas délivrés pour moins de 150 kg à la fois.

Telles sont les entraves dont la commission a trouvé convenable de charger l'industrie de la minoterie pour calmer les craintes — reconnues parfaitement chimériques — de nos agriculteurs. Nous croyons qu'il suffit de les signaler pour en faire justice. Ce n'est pas certes en ruinant une industrie dont l'Angleterre elle-même a reconnu la supériorité, que nous réussirons à remédier aux maux de notre agriculture. Il est à peu près certain, au contraire, qu'en apportant de nouveaux obstacles à l'entrée des grains étrangers dont nos meuniers se servent pour composer des mélanges avec des grains indigènes, mélanges dont la bonne composition assure leur supériorité sur les marchés étrangers, nous rétrécirons le débouché de nos produits agricoles au lieu de l'élargir. Nous espérons donc que l'Assemblée n'adoptera ni les propositions de MM. Fourquier d'Hérouel, Limairac, de Rémusat, ni le projet de loi de la commission, et qu'elle s'en tiendra purement et simplement à la législation existante.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[31 août 1851.]

La reine est arrivée à Édimbourg ; la population lui a fait l'accueil le plus enthousiaste.

— On s'occupe beaucoup à la Bourse et dans la Cité de la dépréciation survenue dans les fonds publics et l'on en recherche les causes. On parle de correspondances d'Italie qui disent que presque tous les États italiens sont à la veille d'une révolution. Il ne manque pas non plus de sinistres rumeurs sur la menaçante apparence de ce qu'on appelle la situation de Paris. Toutefois, ces bruits sont sans autorité suffisante, et il n'existe encore que de vagues appréhensions sur la place.

— Le relevé officiel du prix du blé dans les marchés, réglant les mercuriales, donne pour la semaine le taux de 39 sh. 10 d., et pour les six semaines 41 sh. 9 d. le quarter. La quantité vendue a été de 64 788 quarters. Le prix moyen de l'orge pendant six semaines a été de 26 sh. par quarter.

Le *Times* donne les renseignements suivants sur l'assassinat de M. Edouard White, dans le Queen's County (Irlande).

« M. Edouard White, âgé de 70 ans, qui avait amassé une honnête aisance, acheta, il y a quelque temps, une partie du domaine de Portalington, dans le voisinage d'Abeyleix. Depuis cette acquisition, quelques contestations s'étaient élevées sur le droit à une tourbière du voisinage, et des citations en justice avaient été lancées de part et d'autre. M. White, toutefois, était sans appréhensions. Lundi matin, il se rendait à sa terre, en voiture. Tout à coup, un homme s'élance de la route et arrête le cheval, puis il ajuste M. White et le tue d'un coup de pistolet au cœur.

Après avoir lancé le pistolet dans la voiture, cet homme s'éloigne. Le poney continue sa route et rapporte à la ferme le corps inanimé de son maître. Ce meurtre a été commis au grand jour, sous les yeux de centaines d'habitants de la campagne répandus dans les champs, et cependant personne n'est venu secourir le gentleman attaqué ni n'a cherché à arrêter l'assassin. »

— Le *Morning Advertiser* du 29 croit devoir rassurer ses lecteurs sur l'état sanitaire de la métropole en démentant le bruit qui a couru de l'apparition du choléra asiatique.

— On lit dans le *Times* :

« Le roi de Mosquitie occupe toujours le trône des Woolvahs, Ramahs, Samboes et Mosquitiens. Sa sœur, la princesse Agnès Frédérique Augusta, a épousé, le 6 juillet, à Blewfields, Michael Hodgson, nègre Mosquitien. Michael ne savait pas que la pension faite par le gouvernement anglais, cessait le jour même du mariage de la princesse. Lorsqu'il eut appris cette circonstance, il ne voulait plus se marier ; on l'a conduit de force en la présence du prêtre moravien qui a béni le mariage. On dit que l'Angleterre cherche à civiliser les nombreuses tribus d'Indiens de ces parages, pour les faire servir aux fins de sa politique. »

Continuation sur le même sujet

[1er septembre 1851.]

Par suite des plaintes des négociants du Havre, la direction des postes d'Angleterre a consenti à faire partir tous les jours une malle directe pour le Havre, par voie de Southampton.

Les bâtiments français (une corvette et un vapeur) arrivés à Deptford samedi dernier avec les élèves de l'école navale de Brest, sont entrés à Woolwich jeudi, se disposant à retourner à Brest. Pendant leur séjour à Deptford, ils ont reçu toutes les prévenances possibles du capitaine commandant supérieur et des officiers de cet établissement.

— Aujourd'hui, 30 août, a eu lieu l'inauguration de l'église catholique de l'Immaculée Conception à Hartlepool. Cette église, commencée en juillet 1850, peut contenir 500 personnes. On comptait à cette inauguration 40 ou 50 évêques et prêtres. Le cardinal Wiseman présidait ; il a prêché.

Après la cérémonie, entre 2 et 3 heures, il y a eu un couvert de 250 personnes. À la fin du dîner, le Dr Briggs a porté ce toast : Santé, longue vie et bonheur à Pie IX ! (Applaudissements.) Et immédiatement un autre toast ainsi conçu : Santé, longue vie et bonheur à la reine ! N'oublions jamais qu'il existe une ample différence entre les deux pouvoirs spirituel et temporel. La reine est l'autorité temporelle, le pape l'autorité spirituelle. Montrons, comme l'ont fait nos ancêtres, le plus grand dévouement pour notre souveraine, notre supérieure temporelle, tout en manifestant la plus parfaite obéissance vis-à-vis de notre supérieur spirituel ecclésiastique, le pape ! (Applaudissements.)

Le cardinal Wiseman a remercié l'assemblée d'un troisième toast à son adresse. Ce que S. S. a bien voulu faire pour moi, a-t-il dit, il l'a fait pour tous les catholiques d'Angleterre, afin de leur témoigner son estime. On a beaucoup parlé d'agression ; notre agression doit être celle de la raison et du bon sens. Nos compatriotes le comprennent, et Dieu sait que nous n'avons nulle prétention de nous immiscer dans les propriétés d'autrui.

Édimbourg, vendredi soir. — La reine est partie d'Holyrood ce matin à 8 heures, se rendant à Larquet, Perth et Forfar. En moins de cinq heures, la reine et sa compagnie ont fait en chemin de fer 145 milles. La reine a continué son voyage pour Balmoral, où elle est arrivée à 6 heures et demie. Lord J. Russell est du voyage.

— On lit dans l'*United service Gazette* d'aujourd'hui :

« On ne croit pas que l'amiral Parker et son escadre retournent à Malte avant novembre. La famille de l'amiral est à bord du *Queen*, ainsi que le vice-amiral sir Lucius Curtis et sa fille. »

Sur la Constitution du futur gouvernement révolutionnaire

[2 septembre 1851.]

On sait qu'une polémique vive et animée s'est engagée entre MM. Ledru-Rollin, Considérant et Rittinghausen d'une part, et M. Louis Blanc de l'autre, au sujet de la Constitution du futur gouvernement révolutionnaire. MM. Ledru-Rollin et cie tiennent pour le gouvernement direct, c'est-à-dire pour la suppression plus ou moins radicale du gouvernement représentatif. Nous disons plus ou moins radicale, car M. Ledru-Rollin, qui est le plus modéré de la société, a inventé une solution mixte qui admet le gouvernement direct sans supprimer pourtant le représentatif. Mais cette concession n'a point satisfait M. Louis Blanc, qui s'est trouvé cette fois, par un singulier raccroc, d'accord avec le bon sens en défendant le gouvernement indirect.

M. Louis Blanc a lancé à ses adversaires une première brochure, intitulée : *Plus de Girondins*, dans laquelle il leur prouvait, avec d'excellents arguments, que le gouvernement direct n'était autre chose qu'une utopie absurde et impossible. Ce gouvernement là, leur disait-il, était bon dans les républiques de l'antiquité où les esclaves étaient chargés de nourrir, de vêtir et de loger les citoyens libres ; où ceux-ci n'avaient autre chose à faire que de se promener dans l'agora ou dans le forum. Mais, aujourd'hui, comment donc le peuple trouverait-il le temps de se tenir toujours assemblé ? Qui nourrirait, vêtirait et logerait tout le monde, si les citoyens étaient incessamment occupés à fabriquer des lois ? Et Dieu sait comme ils les fabriqueraient, ces braves gens. Dieu sait aussi quelle anarchie s'introduirait dans le pays ! Savez-vous ce que vous faites en soutenant le gouvernement direct, c'est-à-dire l'éparpillement, la mise en poussière de la souveraineté du peuple ? Vous faites du fédéralisme, vous êtes des girondins !

L'apostrophe était rude, et le dernier trait s'aiguisait comme un couteau de guillotine. Les fils de Robespierre et de Saint-Just en ont frémi sur toute la ligne. Ah ! se sont-ils écriés à leur tour, vous nous traitez de Girondins, nous les pères, nous les apôtres, nous les flambants de 1793, eh bien ! savez-vous ce que vous êtes, vous ? Vous êtes un *doctrinaire*. Oui, un doctrinaire, un disciple des Royer-Collard

et des Guizot, car tous les arguments que vous dirigez contre le gouvernement direct, ils les ont dirigés, eux, contre le suffrage universel. Et si vous avez raison contre nous (ce dont saint Robespierre nous préserve !) ils pourraient bien, à leur tour, avoir raison et contre nous et contre vous. Voyez plutôt. Nous soutenons que la souveraineté est à la fois indélébile et incommunicable ; qu'elle ne peut se déléguer, se transmettre et que toute représentation doit être regardée en conséquence comme un attentat commis envers la souveraineté, comme un vol politique.

Vous, au contraire, vous soutenez que les membres du souverain peuvent transmettre à des délégués le droit naturel qu'ils ont de se gouverner eux-mêmes ; vous soutenez que le citoyen a le droit de se dépouiller temporairement de sa souveraineté en faveur de son représentant. Mais voyez où cela vous mène ! Si la souveraineté peut ainsi se transmettre, s'aliéner pour un temps, pourquoi donc ne pourrait-elle pas s'aliéner pour toujours ? Pourquoi les classes ignorantes, par exemple, reconnaissant leur incapacité politique, n'abandonneraient-elles pas leurs droits de souveraineté aux classes éclairées ? Pourquoi ne rétablirait-on pas un cens électoral pour marquer la limite entre les classes capables et les incapables ? Ou bien encore, pourquoi pas un suffrage à deux degrés ? Si la souveraineté peut se transmettre une fois, pourquoi pas deux fois ? Dans ce système de la transmissibilité des droits du souverain, le suffrage à deux degrés n'est-il pas tout aussi légitime que le suffrage direct ? Vous le voyez donc, vous êtes doctrinaires à la façon de M. Guizot, à moins que vous ne soyez républicains légitimistes à la façon de MM. de Genoude et de Lourdoueix… Et vous avez l'audace de nous qualifier de Girondins. Ah ! déserteur de la révolution, complice de la Doctrine, vous nous le paierez !

À cette foudroyante réponse, il fallait une réplique. M. Louis Blanc vient de la donner, en une brochure qui a paru, il y a deux jours, sous ce titre : *La République une et indivisible*. Cette réplique est adressée d'une manière spéciale à M. Ledru-Rollin, quoique l'illustre démagogue n'ait pas cru devoir répondre lui-même à la première brochure de M. Louis Blanc, et qu'il ait laissé ce soin à M. Charles Delescluze, de la *Voix du Proscrit*. Mais, aux yeux de M. Louis Blanc, M. Delescluze n'est, à ce qu'il paraît, qu'un sous-démagogue, un scribe inférieur, à qui l'on ne prend point garde. Il a donc parfaitement dédaigné de lui répondre, et il a porté ses coups plus haut — ceci, chose curieuse à dire, en invoquant l'*égalité*. Mais quelle bonne petite haine jacobine cette manière d'interpréter « l'égalité » va lui attirer de la part du sous-démagogue ?

La plus grande partie de la nouvelle brochure de M. Louis Blanc est consacrée à des citations de textes de Rousseau et de Robespierre. Car ce sont là les deux grandes autorités des partisans comme des adversaires montagnards du gouvernement direct. Rousseau et Robespierre étaient-ils pour ou contre le système représentatif ? Voilà la question qu'il s'agit de résoudre. Or, la solution n'est pas facile, car il y a des textes pour et des textes contre. Il y a des passages de Rousseau qui établissent clairement que la souveraineté peut se déléguer. Il y en a d'autres, en revanche, qui établissent non moins clairement qu'elle ne le peut. Mêmes contradictions dans les discours de Robespierre. On est donc occupé, des deux côtés, à se jeter des textes à la tête. Cela dégénère en une querelle de cuistres.

Cependant, M. Louis Blanc ne s'en tient pas seulement à l'opinion de Rousseau, ce sophiste que M. Proudhon qualifiait naguère de « charlatan », ni à l'opinion de Robespierre, ce rhéteur que le même M. Proudhon appelait encore « l'éternel dénonciateur à la cervelle vide, à la dent de vipère, oracle des coureurs de popularité et des saltimbanques de la révolution. » Non ! Quoique ces deux opinions aient pour lui une autorité immense, puisqu'il se proclame hautement l'héritier du « charlatan » et du « dénonciateur à la dent de vipère », il argumente aussi par lui-même, ou, pour mieux dire, il reproduit contre le gouvernement direct les arguments dangereux et à double tranchant qu'il a empruntés aux doctrinaires. Après quoi il se justifie du reproche que ses adversaires lui adressent de vouloir établir la dictature de ceux qui savent contre ceux qui ne savent pas. Selon son habitude, c'est en accusant qu'il se justifie. Ainsi, par exemple, voici ce qu'il répond à M. Ledru-Rollin (car, nous le répétons, ce pauvre M. Delescluze n'existe pas pour M. Louis Blanc) qui l'accuse d'aspirer à la dictature.

« Vous oubliez aussi qu'il fut un temps — il n'est pas loin dans votre passé — où vous regardiez la dictature, au moins provisoire, comme un moyen de salut, le lendemain d'un effort victorieux, et je pourrais à ce sujet vous remettre sous les yeux certain document dont vous ne récuseriez pas l'autorité, mais mon dédain pour les attaques imméritées me dispense de récriminations. »

Ce qui n'empêche pas « certain document » d'être assez bien asséné à la tête de l'imprudent dictateur provisoire. Il faut espérer que M. Louis Blanc ne s'en tiendra pas à une demi-confidence, et que nous finirons par connaître tout à fait « certain document ».

Au reste, toute cette querelle n'a pour nous, comme pour les montagnards eux-mêmes, qu'un médiocre intérêt. Ce n'est autre chose qu'un jeu de raquette destiné à amuser la galerie, en attendant le grand jeu de 1852. La partie n'est pas sérieuse, car partisans et

adversaires du gouvernement direct savent fort bien que s'ils arrivent aux affaires, c'est un tout autre jeu qu'ils joueront. Les uns et les autres sont parfaitement d'accord *in petto* pour reconnaître la nécessité d'une dictature jusqu'à la paix, c'est-à-dire jusqu'à l'anéantissement de la Réaction et des Réactionnaires en France et en Europe ; jusqu'au triomphe complet et définitif de la République démocratique et sociale. Or, comme ils savent aussi que ce sera long, ils n'attribuent pas plus d'importance qu'il ne faut à la discussion engagée. C'est bon, pensent-ils, pour se faire la main et pour amuser les badauds, voilà tout !

Laissons donc, nous aussi, le jeu se continuer, sans trop nous en préoccuper, car nous sommes payés pour savoir que ce n'est ni un gouvernement direct, ni un gouvernement représentatif qu'on nous prépare, mais tout simplement un bon petit comité de salut public. Laissons-là ces joueurs et leurs raquettes. Seulement, qu'ils y prennent garde ! Nous avons l'avantage de posséder, en ce moment, à la Conciergerie, un bouledogue plein de férocité, que nous pourrions bien leur lâcher un de ces jours entre les jambes. Ce jour-là, adieu volants, adieu raquettes ! Amusez-vous à ce jeu innocent des utopies politiques, en attendant le grand jeu de 1852, mais surtout ne faites pas trop de bruit, sinon gare M. Proudhon !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[3 septembre 1851.]

Édimbourg, vendredi. — La reine est arrivée aujourd'hui, à une heure et un quart, à Stonehaven, où se terminait son voyage en chemin de fer. En passant par les stations de Linlithgow, Stirling, Perth, Forfar et Cupar Angus, le convoi royal a été salué par les acclamations enthousiastes des populations accourues sur son passage. Après une demi-heure de repos à Stonehaven, les illustres voyageurs, accompagnés de lord J. Russell, ont pris la route de Balmoral, où l'on pense qu'ils arriveront ce soir vers sept heures.

— La plupart des ministres sont en ce moment absents de Londres. Lord J. Russell est avec S. M. à Balmoral ; sir Georges Grey fait des évolutions navales sur un des yachts de l'amirauté ; le lord chancelier de l'échiquier et lord Grey sont dans leurs terres ; M. Labouchère est parti pour l'Espagne, et presque tous les membres secondaires de l'administration sont également en campagne. Quant au marquis de Lansdowne, président du conseil, et sir Francis Baring, ils ne font que de rares apparitions dans la métropole, et n'était

la présence de lord Palmerston, on pourrait dire que Londres est sans gouvernement.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[3 septembre 1851.]

Nous recevons par le steamer *Europa* des nouvelles de New York jusqu'au 19 août. D'après ces nouvelles, la rébellion de l'île de Cuba serait complètement étouffée.

Le 26 juillet, don Joaquin Aguero y Aguero, dont les derniers arrivages nous avaient appris la capture, a été amené sous bonne escorte à Puerto Principe. Une communication du gouverneur de Cienfuegos, sous la date du 2 août, annonce que tout était calme dans cette ville, et que la population même s'organisait pour défendre en cas de besoin le gouvernement.

Le *Faro industriel* du 5 août contient une proclamation du capitaine-général Concha, qui déclare que, d'après les dernières nouvelles reçues, la tranquillité la plus complète règne dans les départements du Centre et de l'Est. Armenteros a été défait par les troupes royales, et il est même venu se jeter aux pieds du colonel du régiment de Tarragone, en implorant son pardon. Dans toutes les parties de l'île où l'on prétendait que la désaffection était le plus prononcée, sur tous les points où les rebelles se sont montrés, les habitants se sont levés par milliers, se sont armés, équipés, et sont venus offrir leur concours aux autorités.

Des nouvelles de Santiago de Cuba du 5 courant, arrivées à Boston, confirment le rétablissement de la tranquillité dans la partie orientale et centrale de l'île. D'après tous les symptômes actuels, il paraît à peu près certain que l'insurrection a fait son temps. Lopez arrivera trop tard — s'il arrive !

On écrit de Boston, à la date du 15 courant, que le consul français d'Haïti, qui se trouvait dernièrement dans cette ville, avait dit qu'il se rendait en France pour recevoir des instructions spéciales sur la marche à suivre si Soulouque insistait à envahir Saint-Domingue. Il a dit de plus que les consuls anglais et français avaient l'ordre formel de faire bloquer les ports du Port-au-Prince et du Cap-Haïtien si Soulouque recommençait les hostilités.

Le vapeur *Union* a fait naufrage dans la baie de Saint-Quentin, quatre jours après sa sortie de San-Francisco. Il avait à bord 1 500 000 dollars, dont 219 000 seulement ont pu être sauvés.

Le conseil des aldermen de la ville de New York a désigné trois de ses membres pour faire les honneurs de l'hospitalité de cette

grande cité aux officiers de la frégate française *Mogador*. Voici le texte de cette amicale et bienveillante résolution du conseil :

« Attendu que, depuis peu de jours, est arrivé dans notre port le vapeur *Mogador*, appartenant à la République française, notre vieille alliée ;

Il est résolu que l'hospitalité de la ville est, par la présente, offerte aux officiers distingués du vapeur *Mogador*, et qu'un comité spécial sera nommé pour, de concert avec Son Honneur le maire, mettre à exécution le vœu du conseil. »

Sur l'isthme de Panama

[4 septembre 1851.]

Le gouvernement de Nicaragua a concédé, il y a quelque temps, à une compagnie (Vanderbilt, White et Cie) la traversée de l'isthme par le lac Saint-Jean-de-Nicaragua. Cette nouvelle voie, qui abrège de plusieurs jours la traversée de la Californie, vient d'être heureusement ouverte. Il n'y avait, à la vérité, presque aucun obstacle à vaincre, car, sauf une distance d'une douzaine de milles, la traversée tout entière se fait par eau. On ne sait pas encore si on établira dans l'isthme une route ordinaire ou un chemin de fer ; mais, en attendant, le terrain présente si peu d'obstacles qu'un voyageur monté sur un bon cheval peut franchir toute la distance en une heure.

Voici, à ce sujet, quelques renseignements que nous empruntons à un correspondant du *New York Herald* :

« J'ai quitté San Francisco le 14 juillet, à six heures du soir, sur le beau steamer *Pacific*, avec 425 passagers. Nous nous sommes dirigés sur Aciapulco, où nous avons séjourné quarante heures. Après nous être approvisionnés de charbon, nous nous sommes embarqués pour San-Juan-del-Sud, où nous sommes arrivés le 29. Là, j'ai pris une mule, et je me suis rendu à la ville de Revoes. J'ai fait en trois heures et demi ce trajet, qui est de dix-huit milles. Après m'être arrêté là trois jours et quatre heures, j'ai traversé le lac de Nicaragua jusqu'aux Rapides, où nous sommes arrivés en vingt-et-une heures. Là, nous nous sommes encore arrêtés dix-huit heures, puis nous avons pris le beau steamer en fer *Sir Henry L. Bulwer*, et nous avons navigué pendant dix heures sur la plus belle rivière, au milieu des sites les plus romantiques que j'aie vus de ma vie. Nous sommes arrivés à San-Juan sur l'Atlantique, en vue du magnifique steamer *Prometheus*.

Le lendemain, à onze heures, nous nous embarquions pour New York au nombre de 360 passagers. Arrivés à New York le 12, à onze heures du soir, nous avons mis 29 jours et cinq heures pour faire le

voyage. La traversée de l'isthme ne nous a pris en totalité que 34 heures et demi, et lorsque les hommes du commodore Vanderbilt seront mieux accoutumés à la manœuvre, elle n'en prendra plus que 24. Je suis convaincu aussi que la durée de la traversée, qui, par la voie ordinaire, était de 35 jours, pourra être réduite de 29 jours à 22. La traversée de l'isthme est des plus agréables, et le climat nous a paru très sain. Personne n'a été malade. »

Voilà donc le grand problème de la traversée de l'isthme par le lac Saint-Juan, définitivement résolu. Il ne reste plus maintenant qu'à construire une route qui se trouve déjà à moitié frayée. Ce sera l'œuvre de quelques semaines. En attendant le passage est établi, et tout annonce que cette nouvelle voie, qui présente une notable économie de temps, obtiendra la préférence sur l'ancienne.

Sur quelques nouvelles de Californie

[4 septembre 1851.]

On a reçu par la voie de Nicaragua des nouvelles de la Californie jusqu'au 14 juillet. Nous trouvons dans le *Courrier des États-Unis* quelques renseignements pleins d'intérêt sur la situation de ce pays, et notamment sur la manière dont la justice y est rendue. [1]

Sur quelques nouvelles de Belgique

[5 septembre 1851.]

Les chambres sont ajournées par arrêté royal, lu hier au sénat, ainsi qu'il résulte du compte rendu de la séance qui nous arrive à l'instant même :

Séance du 3 septembre.
Présidence de M. Dumon-Dumortier.

La séance est ouverte à une heure. MM. les ministres de l'intérieur, des affaires étrangères, des finances et des travaux publics sont présents.

Le procès-verbal de la séance est lu et approuvé.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. ROGIER, ministre de l'intérieur. Je vais donner communication au sénat de l'arrêté royal dont la teneur suit :

[1] Suit un très large extrait tiré de ce journal, que nous ne reproduisons pas ici.

LÉOPOLD, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut. Vu l'art. 72 de la Constitution. De l'avis de notre conseil des ministres, nous avons arrêté et arrêtons : Les chambres sont ajournées. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté. Donné à Laeken, le 3 septembre 1851. — (Signé) LÉOPOLD.

Cet arrêté est accueilli par des cris nombreux de : Vive le roi ! qui sont couverts d'unanimes applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. — Aux termes de l'arrêté royal, dont il vient d'être donné lecture, le sénat s'ajourne indéfiniment. La séance est levée.

Le sénat se sépare à une heure et un quart. »

On sait que l'initiative royale en vertu de laquelle les chambres sont ajournées, a été motivée par le rejet dont le sénat a frappé la loi sur les successions.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[5 septembre 1851.]

On se préoccupe très vivement à Londres de la prochaine élection du nouveau lord-maire.

Le 2 au soir, a eu lieu dans Ray-street, Clerkenwell, un meeting chartiste, convoqué par le comité exécutif de l'Association nationale chartiste. Cette réunion avait pour objet de prendre en considération l'état actuel des affaires au dedans et au dehors. Il a été prononcé plusieurs discours, et adopté des résolutions. L'assemblée s'est ensuite séparée.

Un meeting irlandais a eu lieu également le même jour. M. Ledru-Rollin, qui avait été officiellement invité à « l'orner de sa présence », n'a pas cru convenable de s'y montrer.

Avant-hier, 107e journée de l'Exposition, le nombre des visiteurs a été de 46 866. La somme des recettes s'est élevée à 2 409 liv. 5 sh. Parmi ces visiteurs, on a remarqué mille ouvriers de Sunderland, accompagnés par le maire de cette ville, et par M. James Hartley, le célèbre fabricant de verrerie.

Il ne peut plus exister d'incertitude, quant au maintien de l'édifice de Hayde-Park et à l'emploi de la partie du surplus des recettes, qui restera consacrée à des objets analogues à ceux de l'Exposition.

Les commissaires royaux, sans considérer la création d'un jardin d'hiver dans une partie de l'édifice, comme une chose mauvaise en soi, pensent qu'en se bornant à autoriser la fondation d'un établissement de ce genre, ils ne rempliraient point les devoirs imposés par

le caractère même du grand fait qui a produit l'énorme recette dont l'emploi est aujourd'hui en discussion.

L'établissement principal à former sera le musée industriel et l'institut des arts et métiers. Autour de cet établissement viendront se grouper une grande école de dessin, une galerie de peinture, des collections de botanique, d'histoire naturelle, d'entomologie et d'antiquités.

Il y a place pour tout cela et pour une promenade ornée des plus beaux produits de l'horticulture et des plus belles plantes de serre.

Sur une insurrection à Cuba

[6 septembre 1851.]

Les nouvelles qui nous arrivent de Cuba sont d'une extrême gravité. Non seulement le sang a coulé sur les champs de bataille, mais une exécution de 50 prisonniers, pour la plupart américains, a eu lieu à la Havane. Voici quelques détails que nous empruntons au *Phare de New York* sur ce lugubre événement :

« L'insurrection intérieure était terminée. Désabusés par le manque total du concours sur lequel ils avaient compté, les chefs du mouvement n'avaient même pas attendu qu'une défaite absolue leur enlevât tout droit à la clémence ; ils avaient, à une ou deux exceptions près, mis bas les armes, et s'étaient livrés d'eux-mêmes aux mains des autorités, pour atténuer au moins par une soumission volontaire les conséquences de leur rébellion.

De son côté, le gouvernement se montrait disposé à ne point trop appesantir la main de sa justice sur des hommes qui reconnaissaient leur égarement. Mais, ainsi que nous le disions, il y avait derrière ce drame presque dénoué, un épisode encore enveloppé d'incertitudes, et qui pouvait, d'un moment à l'autre, lui rendre un caractère plus déplorable que jamais. C'est ce qui, malheureusement, est arrivé.

Le steamer *Pampero*, parti de la Nouvelle-Orléans le 5 août et de l'embouchure du Mississipi le 8, est parvenu à jeter sur la côte de Cuba Lopez et ses compagnons d'aventure. Le débarquement s'est opéré le 12, à 22 lieues de la Havane, sur un point appelé la Playita, entre Cabanas et Bahia Honda. Tandis que le *Pampero* s'éloignait pour aller chercher sans doute de nouvelles recrues, les envahisseurs entraient dans le village de Las Pozas et s'y fortifiaient, dans la prévision d'une attaque qui ne se fit pas attendre.

Dès le lendemain, en effet, le vapeur espagnol *Pizarro* amenait 800 hommes de troupes, commandés par le général Enna. Le combat s'engagea sur-le-champ ; mais les assaillants n'ayant pas d'artil-

lerie, la position ne put être emportée, et le général Enna se décida à établir une espère de blocus, en attendant des renforts et du canon, qu'il fit demander à la Havane. — Voilà du moins la version américaine de ce premier engagement.

À la Havane, on regardait les choses comme beaucoup plus avancées ; le général Enna était parvenu à déloger les envahisseurs et les poussait, l'épée dans les reins, vers la Montagne, où ils couraient se réfugier en désordre.

Pendant ce temps, les eaux de la Bahia Honda devenaient le théâtre d'un fait bien autrement décisif. Quatre embarcations portant cinquante individus étaient capturées par le vapeur *Habanero*, qui fit aussitôt route pour la Havane avec ses prisonniers. Arrivés le 16 au matin, à 11 heures du même jour, ils étaient jugés, condamnés et exécutés militairement au pied du fort Atares.

La nouvelle de cet acte de justice sommaire a produit et devait produire, aux États-Unis, une sensation d'autant plus profonde, que, sur les 50 malheureux fusillés, 40 étaient Américains. Parmi eux figure M. W. S. Crittenden, neveu de l'avocat général de l'Union, qui avait accepté le grade de colonel dans l'armée d'invasion. Jusqu'ici, à la vérité, personne n'a osé formuler de blâme direct contre l'exécution ; mais il est aisé de voir que l'on cherchera à soulever le ressentiment public contre la conduite des autorités havanaises.

On prétend que les hommes saisis à bord des quatre embarcations étaient sans armes, et que, loin de songer à une agression, ils se dirigeaient vers la côte américaine. On s'efforce surtout d'environner leur mort de ces détails horribles, qui, provoquant l'indignation, font oublier le point de départ, pour transformer les morts en victimes et leurs juges en bourreaux.

C'est ainsi que certains récits nous représentent une populace noire ameutée, profanant les cadavres par des spoliations, sinon par des mutilations plus exécrables encore.

Nous avons reçu des lettres qui émanent d'une source à l'abri de tout soupçon de déguisement, et loin de faire mention d'aucun fait de ce genre, elles nous montrent que la vindicte du gouvernement, pour avoir été prompte et inexorable, n'a été déshonorée par aucun de ces tristes épisodes. Tout au contraire, on a cherché à entourer cette terrible leçon d'un appareil imposant, presque solennel. »

Cette terrible exécution a produit une sensation immense aux États-Unis. Des masses de peuple se sont assemblées dans le parc de New York, avec des bannières sur lesquelles on lisait : « Gouvernement, protégez vos citoyens, ou le peuple les protégera. » Le sang de cinquante Américains crie vengeance !

Un meeting a eu lieu ensuite, dans lequel de nombreuses souscriptions ont été recueillies en faveur des insurgés de Cuba. Les mêmes scènes se sont reproduites à Albany, à la Nouvelle-Orléans, à Baltimore et à Philadelphie.

Le bruit courait qu'un soulèvement avait eu lieu à la Nouvelle-Orléans ; les milices ont été convoquées pour maintenir l'ordre ; mais on sait que les milices américaines sont peu propres à réprimer les émeutes. On craignait enfin que cette déplorable affaire n'engendrât les complications les plus sérieuses.

D'après une dépêche télégraphique venant du Sud, quatre mille hommes de troupes espagnoles auraient passé aux insurgés ; mais cette nouvelle, qui a été empruntée aux passagers du *Falcon*, mérite de tous points confirmation. D'après d'autres nouvelles, Lopez et ses 450 compagnons se trouveraient, au contraire, dans la situation la plus critique. Nous connaîtrons probablement dans quatre ou cinq jours le dénouement de ce drame sanglant, dont l'île de Cuba vient d'être le théâtre.

Sur les travaux législatifs relatifs à l'agriculture, 2e article

[6 septembre 1851.]

La production de la soie forme, comme on sait, une branche importante de notre agriculture. La France produit chaque année 28 millions de kilogrammes de cocons, récoltés dans soixante-quatre départements et valant environ 112 000 000 de francs, à raison de 4 fr. le kg. Il faut douze kilogrammes de cocons pour obtenir un kilogramme de soie filée. La production de la France en soie filée, dite *soie grège*, peut donc être évaluée à 2 300 000 kg. Toute cette soie est employée en France, sauf une faible quantité (5 000 kg) que l'Angleterre achète dans les Cevennes. L'étranger nous fournit en outre 1 404 000 kg de soie, savoir : 812 000 kg de soie grège et 592 000 kg de soie moulinée. Avec toute cette matière première, nous fabriquons 3 035 000 kg d'étoffes valant, à raison de 150 fr. par kg en moyenne, 455 000 000 de fr. Nous exportons à peu près la moitié de cette quantité.

On devrait croire que la production de la soie se trouve protégée comme la plupart des autres branches de la production nationale. Cependant il n'en est rien. Loin d'être protégée, la production de la soie se trouve, au contraire, entravée dans son développement par un droit de sortie de 3,30 fr. par kg pour les soies grèges et de 2,20 fr. pour les soies ouvrées. Nos soies n'en ont pas moins à supporter,

sans protection aucune, la concurrence des soies grèges ou moulinées étrangères, qui entrent en France sans payer aucun droit appréciable.

Le but que le législateur s'est proposé en entravant ainsi la sortie des soies, c'est de réserver, autant que possible, à l'industrie nationale, cette précieuse matière première, et d'empêcher que le prix ne puisse s'en élever, sous l'influence de la concurrence des acheteurs étrangers. Mais qui ne voit que la précaution est des plus mal entendues ? Nous produisons, en ce moment, environ 28 000 000 de kg de cocons ; mais n'est-il pas évident que si le débouché de nos producteurs s'agrandissait, si les étrangers pouvaient venir acheter de la soie en France sans payer aucun droit à la sortie, nous pourrions en produire bien davantage ? N'est-il pas évident aussi que cet agrandissement du débouché, en nous permettant de produire la soie sur une plus vaste échelle, contribuerait à diminuer les frais de production et à abaisser le prix ? On peut donc affirmer que le droit imposé à la sortie des soies grèges ou moulinées n'est guère moins nuisible à notre fabrication des soieries, qu'à la production même de la soie.

On soulève, à la vérité, une autre objection contre la liberté d'exportation des soies indigènes. Nous produisons, dans les Cévennes, une qualité de soie tout à fait supérieure. Si nous permettons aux étrangers, aux Anglais, par exemple, de nous l'enlever, notre fabrique de Lyon sera privée d'une matière première qui lui est indispensable, et elle perdra sur les marchés étrangers la supériorité que lui assure la qualité de ses étoffes.

Cette objection, qui paraît assez sérieuse au premier abord, disparaît devant l'examen approfondi des faits. Ainsi, comme le remarque l'auteur du rapport que nous avons sous les yeux, M. Chapot, le kilogramme de belle soie grège des Cévennes vaut 74 fr., et il paie 3,30 fr., soit 4,5% de sa valeur à la sortie de France. Par suite du déchet occasionné par l'opération du décreusage, il faut 1,33 kg de cette soie pour faire 1 kg de satin, valant environ 240 francs. Ce kilogramme de satin mouliné et tissé à l'étranger a donc payé à la douane française, 3,30 c. x 1,33 = 4,40, soit 1,83% de sa valeur. Il est évident que ce droit serait complètement insuffisant pour empêcher la sortie des soies des Cévennes, si les Anglais trouvaient avantage à nous les enlever.

« Le droit à la sortie n'empêchera pas la lutte, dit l'auteur du rapport ; tout ce qu'on peut lui demander, c'est qu'il retarde l'époque à laquelle l'Angleterre saura tisser comme nous les belles étoffes unies. Examinons s'il est possible d'admettre cette influence, même réduite à des proportions si restreintes.

Quand on fait des expériences sur une matière aussi chère que la soie, ce que l'on doit redouter presque exclusivement, c'est l'insuccès, c'est la mise au rebut du produit fabriqué. Une pièce de satin qui pèse près de 1 kilogramme et deux tiers, emploie une quantité de soie qui vaut plus de 220 fr. après le décrusage et la teinture. La main-d'œuvre double presque le prix ; car on n'emploie pour de tels essais que des ouvriers très habiles qu'on paie très chèrement, et qui travaillent avec hésitation et lenteur. Si le tissage est mauvais, s'il est irrégulier et sans brillant, la pièce est sans valeur, et les 400 francs de dépenses sont perdus. Voilà ce qui préoccupe le manufacturier anglais qui veut nous imiter. Quant aux quatre ou cinq francs qu'il paie pour la sortie de nos soies, il n'en prend pas le plus léger souci, et l'abolition du droit ne l'encouragera pas à tenter sur une plus grande échelle des expériences si périlleuses. »

Sous ce rapport, le droit ne procure donc aucune sécurité aux fabricants indigènes. En revanche, il cause un dommage réel aux producteurs des Cévennes, en encourageant ailleurs la production des soies fines. Nous ne possédons pas, en effet, le monopole de ce genre de soies. Il y a en Espagne, en Turquie et en Chine des soies d'excellente qualité, qui, travaillées par les métiers des Français, égaleraient celles du Gard. Or, quand nous mettons un droit à la sortie de nos soies fines, n'est-ce pas absolument comme si nous accordions une prime égale à la production des mêmes qualités en Chine, en Turquie et en Espagne ? Ne payons-nous pas ces droits pour déplacer, à notre détriment, la production de la soie ?

Le droit de sortie est donc manifestement dommageable à notre agriculture. Il ne l'est pas moins à l'industrie du moulinage. Ce n'est pas que le droit de sortie sur les soies moulinées soit fort élevé. Il s'élève à peine à 3% de la valeur de la denrée. Mais ce droit a pour résultat d'empêcher les soies étrangères de pouvoir être moulinées pour l'exportation. « Si la sortie des soies était libre comme l'entrée, disent les mouliniers, certaines soies grèges étrangères seraient envoyées en France pour y être ouvrées, et passeraient ensuite à l'étranger, après avoir reçu la préparation convenable. Mais cette occupation est interdite à nos ouvriers, parce que la soie étrangère ne pourrait plus, après le moulinage, être distinguée de la soie française, et serait astreinte à payer le droit à la sortie. Une seule maison de Lyon vient à l'instant de refuser par ce motif une offre de 20 000 kg de soie grège à faire ouvrer en France.

La conséquence de ces empêchements se révèle chaque jour d'une manière plus menaçante. Nos ateliers de moulinage sont aujourd'hui les plus complets et les mieux montés qui existent dans l'industrie des soies, et l'Espagne, la Sicile, la Perse, la Turquie,

n'auraient pas mieux demandé que de nous envoyer leurs cocons ou leurs soies grèges pour les faire travailler par nos excellents procédés et pour les répandre ensuite dans le commerce du monde. Ce courant naturel, si on ne l'eût pas arrêté, eût amené à Lyon une immense quantité de soie de toute nature, et en eût fait le principal marché du globe. La loi douanière ne l'a pas voulu, elle a repoussé les matières premières qui auraient donné, en passant, du travail et de l'aisance à nos ouvriers, et elle a forcé l'étranger à construire chez lui ses ateliers de filature et de moulinage suivant les méthodes françaises, avec des ouvriers français, au détriment du travail national. Partout, sur les côtes de la Méditerranée, s'élèvent des fabriques à la française, partout nos lois obligent l'étranger à se passer de nous et lui apprennent à nous combattre. »

Ces plaintes si bien fondées des agriculteurs et des mouliniers ont enfin trouvé de l'écho à l'Assemblée. L'honorable M. Chapot a demandé l'abrogation de l'ordonnance royale du 2 juin 1834, sur les droits d'exportation des soies indigènes, grèges et ouvrées, en conservant seulement un droit de balance de 10 cent. par kg. La proposition de M. Chapot a été prise en considération par l'Assemblée, et renvoyée à l'examen d'une commission qui a conclu à son adoption, sauf une modification peu importante. La commission demande que les droits à l'exportation des soies grèges et ouvrées soient désormais les mêmes que ceux auxquels sont soumis les produits étrangers de même nature à leur entrée en France. Cette disposition a pour objet de faciliter des traités de réciprocité avec les nations qui maintiennent encore des droits d'exportation sur leurs soieries.

L'Assemblée n'a pas eu le temps de statuer sur la proposition de M. Chapot, ainsi amendée par la commission ; mais nous pensons qu'elle n'hésitera pas à l'accepter, d'autant mieux que cette proposition a reçu l'adhésion formelle du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[6 septembre 1851.]

Le parlement a été de nouveau prorogé par commission royale jusqu'au 4 novembre. Les communes étaient représentées, comme d'habitude, par le clerc de la chambre. Le trône et les fauteuils de la famille royale étaient découverts.

— Les protestants de Dublin ont voulu faire la contrepartie du meeting catholique du 19 août en se réunissant, le 3, à la Rotonde,

sous la présidence de M. Th. Thompson. Les deux résolutions suivantes ont été adoptées :

« Les circonstances qui ont précédé le dernier meeting catholique romain et les faits qui s'y sont passés prouvent clairement que les romanistes qui y ont pris part sont des hommes déloyaux et d'infidèles sujets ; que la loi actuelle ne nous donne aucune sécurité contre leurs insultes et leurs agressions, et que nous aurions tort de croire nos droits constitutionnels, nos libertés civiles et notre sainte Église en sûreté, tant que lesdits Romanistes ne seront pas complètement privés des prérogatives dont ils n'ont pas le droit de jouir.

Les catholiques de l'Église unie d'Angleterre et d'Irlande (les Anglicans s'intitulent catholiques comme les croyants de l'Église de Rome) avaient le droit le plus légitime d'assister au meeting du 19 ; leur exclusion par la force physique, ainsi que les assauts qu'ils ont dû soutenir en essayant de faire respecter leur droit, sont une infraction à l'ordre et à la propriété : en conséquence la réunion actuelle déclare que le meeting du 19 est couvert d'une tache indélébile. »

Après l'adoption de ces deux propositions, l'hymne national a été chanté en cœur et le meeting s'est séparé. Une forte troupe d'agents de police stationnait dans le voisinage.

— L'administration des postes, à Londres, informe les étrangers qui quitteront l'Angleterre, que pour réclamer les lettres qui pourraient leur être adressées après leur départ, ils devront écrire au secrétaire de ladite administration.

— M. Béranger, président de la cour de cassation en France, a eu une entrevue avec M. Waddington, au ministère de l'intérieur.

Sur quelques nouvelles d'Haïti

[6 septembre 1851.]

On lit dans le *Weekly Herald* de New York du 23 août : « Nous avons reçu le *Moniteur Haïtien* et la *Feuille du Commerce* du 3 août. Dans la séance des représentants du 26 juillet, un des ministres a lu l'aperçu de situation suivant : L'Angleterre, la France et les États-Unis sont intervenus dans la question qui divise les provinces de l'est et de l'empire. Cette question est l'objet des préoccupations du gouvernement qui, conformément à vos vues, traitera de la pacification de l'île de manière à concilier l'harmonie et le respect dû aux trois puissantes nations du monde civilisé, avec nos institutions et notre dignité nationale. Toutefois, messieurs, les relations du gouvernement de l'empereur avec les pays étrangers sont toujours sur un bon

pied. L'empereur désire les conserver et de rester en parfaite amitié avec tous ces pays.

— Le 26 du mois dernier, jour de la fête de Saint-Anne, fête de S. M. l'impératrice, a été célébré avec solennité. Toutes les troupes de la garnison étaient sur pied et en armes autour de l'église. Des salves d'artillerie ont été tirées lorsque l'impératrice est entrée dans l'église. Un *Te Deum* a été chanté. Dans la soirée il y a eu illumination.

Sur les fondements de la République en France

[7 septembre 1851.]

Pourquoi nous n'avons pas la République ? Telle est la question que se pose dans une petite brochure jaune, un des éclectiques du socialisme, M. Villegardelle, mais qu'il résout au plus mal selon nous. Selon M. Villegardelle, si nous n'avons pas la République, c'est tout simplement parce que nos représentants ne sont pas révocables à la volonté des électeurs ; c'est parce que la souveraineté nationale se trouve concentrée pendant trois ans aux mains d'une Assemblée législative, dont aucun membre ne peut être révoqué avant l'expiration de son mandat. Voilà pourquoi nous n'avons pas la République !

Il nous semble que la cause est bien petite pour un si grand effet, et nous doutons fort que des représentants révocables puissent nous donner une République préférable à celle que nous avons. Ce n'est pourtant pas beaucoup dire ! M. Villegardelle s'est, à notre avis, trompé radicalement sur la cause ou plutôt sur les causes du mal. Nous allons tâcher de le lui prouver.

Nous n'avons pas la République, d'abord parce que nous l'avons eue. — Que dirait M. Villegardelle d'un homme qui, désirant entrer dans l'honorable corps de la magistrature, se ferait un titre d'avoir eu dans sa famille un voleur de grands chemins, jadis pendu ou roué pour ses méfaits ? Tout bon socialiste qu'il soit, M. Villegardelle reconnaîtrait évidemment que ce n'est point là un titre valable pour protéger la vie et la propriété des citoyens. Il engagerait l'aspirant magistrat à faire parade le moins possible de son titre, voire même à renier son bisaïeul si la chose était faisable.

Si la parenté était trop bien établie pour être niée, il le conjurerait, du moins, de se bien garder de justifier les crimes de son ancêtre ; de ne point dire par exemple « qu'en égargeant au coin du bois les voyageurs attardés, ce digne bisaïeul obéissait à de 'cruelles nécessités' ; que, du reste, il montrait un vrai courage et le plus bel

enthousiasme dans l'exercice de son métier. Toutes raisons suffisantes pour le faire absoudre ou même pour recommander sa mémoire à la postérité. » M. Villegardelle, nous le répétons, engagerait fort l'aspirant magistrat à plaider autrement sa cause.

Eh bien ! cette glorification cynique d'une parenté honteuse, le parti républicain ne l'étale-t-il pas tous les jours sous nos yeux ? La République de 1848 a eu le malheur de compter dans sa famille cette abominable République de grands chemins qui a donné, à l'époque où elle a vécu, le surnom sinistre d'époque de la Terreur. Au lieu de s'attacher à faire oublier cette République de meurtre et de pillage, au lieu de jeter un crèpe sur sa mémoire ou de la renier, comme dans les familles on voile ou on retourne le portrait d'un ancêtre qui a été pendu, qu'ont fait les républicains ?

Ils ont exhumé avec un soin filial les sanglantes momies de 1793, et ils les ont présentées aux acclamations populaires toutes couronnées de laurier. Ils ont fait pis encore : ils ont proposé ces héros, maculés d'encre et barbouillés de sang, comme des modèles à imiter ; ils les ont cités dans leurs livres, copiés dans leurs costumes ; ils ont appris par cœur les *Institutions* de Saint-Just et porté des gilets à la Robespierre ; ils ont voulu que la filiation fût visible, patente, et nul ne peut ignorer que les magistrats d'aujourd'hui descendaient des bandits d'autrefois. Voilà comme ils ont essayé d'inspirer de la confiance aux citoyens dont ils avaient pour mission de garantir la sécurité, et voilà pourquoi nous n'avons pas la République.

Il y a une autre raison encore. Nous n'avons pas la République parce que notre parti républicain est tout à fait incapable. Le parti républicain, surtout depuis qu'il s'est enrichi de la qualification de socialiste, est la grosse pierre d'achoppement de la République.

Nous ne faisons point ici un vain paradoxe. Nous raisonnons fort sérieusement. En effet, que l'on se donne la peine de comparer la République et la Monarchie, en tant que machines destinées à procurer de la sécurité aux citoyens et à assurer leur liberté : de quoi sera-t-on frappé tout d'abord ? On sera frappé de ce que la Monarchie possède un rouage de plus que la République pour remplir cette double fonction.

Ainsi, dans une République où la majorité numérique gouverne, il se peut que cette majorité, manquant de lumières, fasse des lois absurdes, chimériques, impossibles, comme on en faisait, par exemple, en 1793, et qu'elle soumette le pays tout entier à une oppression intolérable. Rien ne s'opposera à l'exercice de son autorité. Elle est souveraine ! Comme dit M. Louis Blanc, elle réunit entre ses mains tous les pouvoirs de la nation. L'oppression qu'elle peut faire peser sur un pays, ou l'anarchie dans laquelle elle peut le plonger, n'a

point de limites, puisque son pouvoir est illimité. Il n'en est pas de même dans une monarchie. Ici, en effet, le pouvoir des majorités a un contrepoids, souvent même il en a deux. Qu'en Angleterre, par exemple, les électeurs s'avisent d'envoyer une majorité chartiste à la Chambre des communes, et il n'en résultera pour le pays aucun danger sérieux. La Chambre des lords se chargera de repousser les lois subversives que pourra adopter la majorité des Communes, et la reine dissoudra le Parlement, jusqu'à ce que les électeurs lui renvoient une majorité plus raisonnable. Voilà donc deux garanties solides que possèdent les partis modérés en Angleterre de n'être pas opprimés et spoliés par un parti extrême.

Il faudrait au moins, pour supprimer ces deux rouages sans danger, que l'on put se passer de la sécurité qu'ils procurent. Mais pour cela que faudrait-il ? Il faudrait n'avoir pas à craindre l'invasion des doctrines subversives de tout ordre social au sein de la majorité du pays. Il faudrait être bien assuré qu'on n'aura jamais affaire qu'à des majorités éclairées, tolérantes et raisonnables. Aux États-Unis, où grâce aux enseignements des Franklin, des Jefferson, des Adams, on possède jusqu'à un certain point cette sécurité là, la République existe et elle a des chances de se perpétuer.

Mais, en revanche, dans l'Amérique du Sud, où les lumières manquent à la masse de la population, où les populations sont ardentes et aveugles, la République n'a jamais pu procurer aux citoyens une dose suffisante de sécurité et de liberté. La République n'a été jusqu'à présent, dans l'Amérique du Sud, que la forme préférée de l'anarchie. À partir du Mexique, on ne trouve un peu de sécurité qu'au Brésil, sous un empereur, et à Buenos-Aires, sous un dictateur.

Or, si nous sommes, nous, en fait de République, plus près de l'Amérique du Sud que des États-Unis, à qui la faute ? N'est-ce pas au parti républicain-socialiste ? N'est-ce pas la crainte de l'ignorance et des aveugles passions de ce parti *gaucho* qui empêche la République de se fonder en France ? Ne sont-ce pas les doctrines subversives hautement affichées par ce parti, qui font désirer au pays de plus fortes et de plus complètes garanties de sécurité ?

Supposons que les républicains avec leurs alliés les socialistes aient la bonne inspiration de s'en aller en masse en Californie, et qu'ils emportent dans leurs malles tout leur bagage malsain de livres, de pamphlets, de journaux ; supposons que la France se trouve entièrement dépourvue de républicains et qu'un socialiste y devienne un animal aussi rare et aussi fabuleux que la licorne ou le merle blanc, aussitôt et comme par enchantement la République pourrait peut-être, à la rigueur, être possible, sans devenir cependant dési-

rable dans un pays élevé et grandi dans les mœurs monarchiques. Comme on n'aura plus à craindre l'avènement d'une majorité hostile aux principes essentiels de l'existence des sociétés ; comme on sera bien sûr de ne plus voir l'échafaud se relever sur la place de la Concorde, ni le droit au travail répandre de nouveau l'anarchie et la misère du haut de la tribune du Luxembourg ; comme, en un mot, on sera sûr, dans ce pays expurgé, de ne plus avoir affaire qu'à des gens modérés et aux trois quarts raisonnables, on s'arrangera au besoin pour vivre en République.

Malheureusement ni les républicains ni leurs alliés les socialistes ne sont disposés à s'en aller en Californie. Ils nous restent, et ce qui est pis, ils s'efforcent tous les jours de croître et de multiplier. Or comme — nous venons de le démontrer surabondamment — ils sont parfaitement incapables de supporter le gouvernement républicain ; comme leur ignorance, leurs utopies et leurs passions sont complètement incompatibles avec ce régime, nous risquons fort de ne réaliser jamais un si bel idéal politique. Nous avons, hélas ! des républicains en France. Voilà, monsieur Villegardelle, pourquoi nous n'avons pas la République !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[7 septembre 1851.]

Le *Morning Advertiser* annonce que le chef du parti conservateur, M. Disraeli, élabore un manifeste politique pour la prochaine session, et le prépare « pour le cas où il serait appelé subitement aux affaires ».

Le capitaine Bullock et le vapeur *Fearless* qu'il commande, ont reçu l'ordre de se préparer à concourir, d'ici à une quinzaine, à établir le télégraphe sous-marin de Douvres au lieu le plus convenable de communication sur les côtes de France. Le *Fearless* est un bâtiment de 76 chevaux, et sa contenance n'est que de 165 tonneaux de charge. Mais, comme le poids de la gutta percha et du plomb qui recouvriront les fils électriques est de plus de 180 tonneaux, les lords de l'amirauté ont le projet de mettre un second bâtiment à la disposition de la compagnie du télégraphe électrique, pour aider au placement de la ligne à travers le canal ; la chaîne de communication a été portée à un tel état de perfection, au moyen de la gutta percha et du plomb qui l'entoure, qu'il y a toute raison de croire qu'elle réussira complètement cette fois.

— On lit dans le *Morning Chronicle* :

« Quelques-unes des chambres de commerce de France, notamment celle de Paris, ont envoyé des ouvriers comme délégués spéciaux à l'Exposition. Ces délégués auront séjourné à Londres pendant presque toute la durée de l'Exposition. Nous avons eu occasion de voir quelques-uns des rapports et documents qu'ils se proposent de transmettre. Ils sont fait avec beaucoup de soin et de talent. »

— Jeudi 4, le marquis d'Azeglio a réuni dans un banquet les délégués et les industriels piémontais, et prononcé à la fin du repas, un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« Continuons à travailler en raison de nos capacités, pour le bien du pays, le progrès de l'industrie ; répandons l'instruction dans les classes les plus pauvres, et conservons intacte la religion de nos pères. Ayons toujours devant les yeux la vertu qui rend un peuple grand, je veux dire le respect pour les lois ; respectons les autres pour en être nous-mêmes respectés. Unis dans la fraternité sous l'égide du monarque dont j'ai l'honneur de vous proposer la santé, que notre cri de ralliement soit : Vive Emmanuel II et sa famille. »

Les convives, qui étaient fort nombreux, ont répandu avec enthousiasme à ce toast.

« La société du Haut-Ton du Westend a quitté Londres depuis la prorogation du parlement et surtout depuis l'ouverture de la chasse, et depuis que S. M. et son époux sont partis pour leur retraite favorite en Écosse, les hôtels de la noblesse et des autres habitants du Westend sont fermés ; les stores sont baissés, les volets fermés, parce que en cette saison il ne serait pas de bon ton d'être vu dans la capitale, parce qu'il faut que l'aristocratie et les membres du parlement aillent se distraire et respirer l'air frais de la campagne après leurs durs travaux de la dernière session, parce qu'enfin il faut que ces derniers visitent leurs commettants et s'informent un peu de leurs chances pour les élections. Les ministres et les dignitaires trouvent qu'un voyage à la campagne est utile à leurs intérêts, non seulement pour leur santé, mais aussi pour garder leurs places. » (*Morning Chronicle*)

La reine est toujours à Édimbourg avec sa famille.

Sur les lois de navigation en Angleterre

[8 septembre 1851.]

Après la révocation des lois-céréales, la réforme des lois de navigation a été la mesure économique la plus importante que le parlement britannique ait adoptée dans ces derniers temps. On était persuadé, de longue date, en Angleterre, que l'Acte de navigation était

en quelque sorte le palladium de la prospérité du peuple anglais, et l'on était fort disposé à traiter comme un sacrilège l'imprudent qui se serait avisé de toucher à ce boulevard de la puissance et de la richesse nationales. Cependant, la force même des choses a conduit successivement l'Angleterre à le modifier, puis à l'abolir. Il a été altéré d'abord d'une manière irréparable par les traités de réciprocité.

L'Angleterre avait voulu réserver à ses propres navires tout son commerce avec l'Asie, l'Afrique et l'Amérique : après la proclamation de l'indépendance des États-Unis, il fallut bien modifier cette clause. Les Américains voulurent naturellement avoir leur part dans l'intercourse de leur pays avec l'Angleterre. On hésita longtemps à la leur donner ; mais les Américains ayant, avec la résolution énergique qui les caractérise, adopté de violentes mesures de représailles, on fut obligé de leur accorder le bénéfice de la réciprocité. Ceci se passait en 1815. Depuis cette époque, la brèche faite à l'acte de navigation s'est continuellement agrandie ; des traités de réciprocité ont été successivement conclu, de gré ou de force, avec la plupart des nations maritimes du monde. Enfin, en 1849, on a détruit à peu près tout ce qui en restait. À dater du 1er janvier 1850, les navires de toutes les nations de la terre ont été reçus dans les ports de la Grande-Bretagne et de ses colonies sur le même pied que les navires anglais.

On n'a maintenu, en fait de restriction, que celles qui réservent aux nationaux le monopole du cabotage des îles britanniques. Le cabotage des colonies peut être livré aux étrangers lorsque les administrations coloniales le demandent, et récemment l'administration de l'île de la Trinité a usé de cette faculté, en faveur des caboteurs de l'union américaine.

Quoique l'expérience de cette réforme ne date pas encore de deux années, et qu'on ne puisse, en conséquence, la juger aujourd'hui d'une manière définitive, il est assez curieux d'examiner quels en ont été les premiers résultats.

Les réformes commerciales de sir Robert Peel, développant le commerce extérieur de l'Angleterre, ont dû naturellement accroître le mouvement de sa navigation. Ainsi en 1842, ce mouvement n'était que de 7 346 000 tonneaux, dont 5 415 000 anglais et 1 961 000 étrangers ; en 1850, il s'est élevé à 12 019 000 tonneaux, dont 8 039 000 anglais et 3 980 000 étrangers. Ces chiffres attestent que le commerce maritime de l'Angleterre a presque doublé en huit ans. Ils se trouvent, du reste, corroborés par les évaluations du mouvement du commerce extérieur. En 1842, les exportations de la Grande-Bretagne n'étaient que de 47 381 000 liv. st. ; elles se sont élevées à 71 359 000 liv. en 1850 ; les importations ont monté, dans la même période, d'une valeur officielle de 65 253 000 à 100 460 000 liv. st.

Il a nécessairement fallu plus de navires pour transporter ces masses sans cesse croissantes de marchandises.

Mais, au point de vue de l'intérêt des armateurs anglais, il était à craindre que les navires étrangers ne prissent la grosse part dans cette augmentation du commerce extérieur de la Grande-Bretagne. Déjà, avant la suppression de l'acte de navigation, ils se plaignaient de ce que la part de la navigation étrangère avait crû dans une proportion plus forte que la leur. Lorsqu'ils ont connu les résultats de l'année 1850, leurs plaintes ont redoublé. En effet, dans cette première année de l'application du nouveau régime, le chiffre du tonnage britannique a légèrement baissé : de 8 152 000 tonneaux en 1849, il est tombé à 8 039 000, tandis que le tonnage étranger continuait de croître. De là, un grand émoi parmi les armateurs : ils ont constitué des associations, tenu force meetings et envoyé force pétitions au parlement pour demander le rétablissement des lois de navigation.

Heureusement, la publication des relevés du commerce et de la navigation des six derniers mois et celle des papiers officiels des États-Unis pour l'année 1850 sont venues calmer un peu leurs appréhensions. Il résulte, en effet, du relevé des six derniers mois que le tonnage britannique a repris sa progression ascendante, un moment interrompue dans la première épreuve du nouveau régime. Il était de 3 604 000 tonneaux dans les six premiers mois de 1849 ; de 3 578 000 en 1850 ; il s'est élevé à 3 808 000 tonneaux en 1851. Ce dernier chiffre atteste, contrairement aux prévisions pessimistes des armateurs, que la marine britannique peut soutenir sans protection l'effort de la concurrence étrangère.

Ce qui l'atteste encore mieux, c'est le relevé du commerce et de la navigation des États-Unis pendant l'année 1850. Dans le courant de cette année, le mouvement de la navigation des États-Unis a été de 8 689 641 tonneaux ; sur lesquels 5 205 804 appartiennent à la marine américaine et 3 483 837 aux pavillons étrangers. Or, l'Angleterre seule a eu pour sa part 2 855 338 tonneaux dans ce dernier nombre, ne laissant ainsi que 628 499 tonneaux à tous les autres pavillons. Comme le remarque l'*Economist*, la marine américaine a eu 60% du commerce extérieur de l'Union, l'Angleterre 32% et les autres pavillons 8%.

Si maintenant l'on examine quelle a été la part du pavillon américain dans le commerce extérieur de la Grande-Bretagne, on trouvera que cette part a été comparativement beaucoup plus faible. Sur une quantité totale de 12 020 674 tonneaux, la part de l'Angleterre a été de 8 039 308 t., celle des États-Unis de 1 215 225 t., et celle des autres nations de 2 766 141 t. La marine britannique a obtenu 67% dans le commerce extérieur de la Grande-Bretagne, et la marine des

États-Unis 11% seulement. Les armateurs anglais ont pu s'assurer en consultant ces chiffres qu'ils se trouvent fort en état de lutter avec leurs compétiteurs américains, qui sont, comme chacun sait, les plus dangereux et les plus redoutés de leurs compétiteurs.

Cependant, malgré ces faits rassurants, leurs doléances n'ont pas cessé complètement. Ils se plaignent surtout de l'abaissement du prix du fret. « Le fret des colonies de l'Amérique du Nord, disent-ils, était, en 1847, de 49 s. pour le bois de construction, et il est aujourd'hui de 30. De New York il était de 10 s. par baril de farine, et il est maintenant de 1 s. 6 d. Le fret du charbon pour Constantinople est tombé de 25 l. à 13 l., et de 24 l. à 12 l. pour Alexandrie. » Comment donc, ajoutent-ils, pourrions-nous continuer de naviguer à des prix pareils ? Ne vaut-il pas mieux fermer nos chantiers de construction et mettre nos navires au rebut ?

Les faits attestent toutefois qu'ils n'ont pas exécuté leurs menaces. Ainsi la construction des navires, bien loin de se ralentir, a été en se développant comme tout le reste. En 1848, on n'avait construit que 3 vaisseaux en fer et 7 en bois, jaugeant 4 300 tonneaux ; en 1849, on a construit 7 vaisseaux en fer et 10 en bois, jaugeant 7 357 tonneaux. En 1850, les constructions ont presque doublé : elles ont été de 13 vaisseaux en fer et de 17 en bois, donnant un total de 14 497 tonneaux. On voit que malgré leurs plaintes retentissantes, les constructeurs anglais ne demeurent pas oisifs.

Aussi les plus raisonnables commencent-ils à abandonner la pensée d'un retour aux errements de l'acte de navigation ; ils se contentent de réclamer l'abolition de certaines charges et la suppression de certaines entraves onéreuses, qui pèsent encore sur eux. Ainsi, ils demandent à n'être plus obligés de composer leurs équipages pour les trois quarts de sujets anglais ; de ne plus être contraints non plus, à livrer leurs matelots aux réquisitions de la marine royale ; ils réclament aussi la suppression du droit sur les bois de construction étrangers, de la taxe sur les polices d'assurances, etc. La plupart de ces demandes sont fort légitimes, et il n'est pas douteux qu'elles ne finissent pas être accueillies. Lorsqu'elles l'auront été, lorsque les constructeurs et les armateurs anglais seront débarrassés du fardeau de taxes et de restrictions qui pèsent encore sur eux, ils supporteront probablement, sans songer à se plaindre, le régime instauré en 1850, et leur concurrence deviendra plus redoutable que jamais aux autres nations.

Combien la situation de notre marine est déplorable auprès de celle que nous venons d'esquisser. Quand on examine les états de navigation des États-Unis et de l'Angleterre, on demeure véritablement honteux et affligé de la triste figure que nous y faisons. Ainsi,

nous ne sommes entrés que pour 369 624 tonneaux dans le mouvement maritime de l'Angleterre. C'est moins que les États-Unis, la Prusse et la Suède avec la Norvège, et un peu plus seulement que le Danemark. Aux États-Unis, c'est pis encore. Nous n'y figurons que pour 58 406 tonneaux, sur un mouvement total de 8 689 641 tonneaux, dans lequel l'Angleterre entre, comme nous l'avons vu, pour 2 855 388 tonnes. Nous venons après les villes hanséatiques, la Suède et l'Espagne même.

Nous paraissons, en un mot, vis-à-vis des autres nations comme un peuple en pleine décadence. Pour peu que cela continue, notre pavillon disparaîtra de la navigation de concurrence, et nous serons obligé de nous en tenir à la navigation réservée des colonies, à la navigation subventionnée de la pêche de la morue, et à la navigation monopolisée du cabotage. Espérons du moins qu'on n'attendra pas que le mal soit arrivé à son comble pour y porter remède, et qu'une législation plus intelligente des intérêts de notre commerce extérieur permettra à notre pavillon de reprendre sur les mers le rang qui lui appartient.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[8 septembre 1851.]

La reine a reçu, à Osborne, le baron Bentinck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi de Hollande, qui lui a remis ses lettres de créances.

S. E. le comte Lavrodio, qui remplace le vicomte Moncorvo, en qualité de ministre portugais, est arrivé à Londres avec sa famille.

Hier, 110e journée de l'Exposition, le nombre des visiteurs s'est élevé à 15 726, et le chiffre de la recette à 1 596 liv. st. Le duc de Nemours, accompagné de quelques personnes de l'ex-famille royale de France, a visité l'Exposition, et y a fait quelques emplettes.

Les articles arrivés de Suède ont été déballés. Un magnifique vase de porphyre sur piédestal sera placé dans la nef. Il y a aussi une très belle table de porphyre ornée d'incrustations, et plusieurs articles de fantaisie et d'ornements faits de divers matériaux et notamment en bois de « Jacaranda ». Ce bois a beaucoup de rapports avec le bois de rose. En un mot, cet envoi fait le plus grand honneur à l'industrie suédoise et lui assigne une place remarquable dans le grand concours de toutes les nations.

Plusieurs cas de choléra se sont montrés à Nottingham pendant la semaine qui vient de s'écouler ; mais, comme les soins des hommes de l'art ont été réclamés à temps, un seul de ces cas s'est terminé

par la mort. Il s'agit d'une femme, nommée Seales, qui demeurait dans Dayhin's Yard West Street. Attaquée le vendredi par la maladie, elle a succombé lundi matin.

— Une réunion nombreuse de charretiers, charbonniers et autres ouvriers sur la Tamise, a eu lieu jeudi dernier dans le but de fonder une *ligue de travail* pour résister à une réduction imminente dans les gages. Après quelques discussions, des résolutions ont été adoptées dans le sens des motifs de la réunion.

— Le capitaine Forbes doit partir par le prochain paquebot pour Sierra-Leone ; de là il arborera son pavillon sur le *Penelope* et se rendra de nouveau près le roi de Dahomey pour traiter, avec ce monarque africain, la question de l'abolition de l'esclavage.

Dublin, vendredi matin. — On annonce que, le 17 courant, le règlement de l'association pour la défense de la foi catholique romaine sera soumis à la discussion du comité dans un meeting où doivent assister plusieurs évêques, ensuite de quoi il sera présenté à l'adoption de l'association en Assemblée générale. Le comité a reçu la lettre suivante de M. Sharman Crawford :

« Crawfordsburn, 3 septembre 1851.

Messieurs, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre qui m'a appris que dans votre meeting du 19 août dernier, un vote de remerciement m'avait été adressé, ainsi qu'aux autres membres du parlement qui ont soutenu la cause de la liberté religieuse en combattant le bill sur les titres ecclésiastiques. Je puis vous donner l'assurance que j'ai été très satisfait d'apprendre que ma conduite dans cette circonstance avait obtenu l'approbation des catholiques d'Irlande. J'ai toujours été d'avis que la sécurité de la religion protestante ne pouvait être mieux garantie que par l'extension d'une liberté parfaite de conscience à toute autre secte religieuse.

Je suis, messieurs, etc. Sharman Crawford. »

Sur quelques nouvelles de Belgique

[8 septembre 1851.]

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les gouverneurs :

« M. le gouverneur,

En suite des recommandations contenues dans ma circulaire du 4 décembre 1849, un grand nombre d'administrations communales ont institué des récompenses destinées à encourager la propreté et la bonne tenue des maisons habitées par la classe ouvrière et pauvre.

La distribution de ces récompenses a produit partout de bons résultats, et l'expérience acquise me confirme dans l'opinion qu'elle constitue un des moyens les plus propres à développer les idées de propreté, d'ordre et de moralité au sein des familles pauvres.

Il faut donc s'efforcer, monsieur le gouverneur, de généraliser, autant que possible, l'institution des prix de propreté. En excitant l'émulation dans les familles, ils contribuent efficacement à provoquer l'assainissement des demeures de la classe ouvrière, et l'influence salutaire qu'ils exercent ainsi sur la santé publique compense amplement, pour les communes, la faible dépense à laquelle ils peuvent donner lieu.

Ces considérations me portent à penser qu'il pourrait être utile de stimuler par tous les moyens les communes à suivre les recommandations contenues dans ma circulaire précitée, et j'ai décidé, en conséquence, qu'à l'avenir l'allocation des subsides pour travaux d'assainissement serait subordonnée à l'institution préalable de prix de propreté et de bonne tenue des maisons.

Je vous prie, monsieur le gouverneur, de vouloir bien faire part de cette décision aux administrations communales de votre province. — Le ministre de l'intérieur, CH. ROGIER. »

Sur la nouvelle crise politique en Belgique

[9 septembre 1851.]

Une nouvelle crise vient de s'ouvrir en Belgique. Le sénat a été dissous pour avoir rejeté à une majorité de 33 voix contre 18 le projet de loi sur les successions.

Nous avons déjà raconté l'histoire de ce projet malencontreux, qui a été adopté à grand'peine par la chambre des représentants, et qui vient d'être repoussé avec raison, selon nous, par le sénat. À l'époque de la réunion de la Belgique à la France, les successions s'y trouvaient soumises à un droit de mutation. Ce droit fut aboli en 1815, aux grands applaudissements des populations, et nul ne songea à le rétablir jusqu'en 1847. Les besoins sans cesse croissants du Trésor public engagèrent alors le gouvernement à demander son rétablissement ; mais l'opposition formidable qu'il rencontra dans les chambres l'obligea à renoncer à son projet. Même tentative en 1848, et même échec.

Enfin, le 8 mai dernier, le ministre des finances revint de nouveau à la charge, mais, cette fois, il avait pris la précaution de joindre à l'impôt essentiellement peu populaire des successions et à plusieurs autres petits impôts, tout un vaste plan de travaux publics à

exécuter, soit sous la direction de l'État, soit au moyen de garanties d'intérêt accordées à des compagnies. C'était enduire de miel les bords du vase contenant la potion amère. Car, en Belgique comme ailleurs, les grands travaux publics sont très populaires : chaque localité veut en avoir sa grosse part, sans s'informer de l'étendue des sacrifices qu'ils font peser sur la communauté. Cependant, malgré ce lénitif, le projet sur les successions éprouva tout d'abord un échec devant la chambre des représentants. La disposition relative à la déclaration sous serment, qui était le pivot même de la loi, fut repoussé à une majorité considérable. Là-dessus, le cabinet donne sa démission. Il y eut une crise ministérielle assez longue.

Le roi se trouva dans l'impossibilité de constituer un nouveau cabinet, par suite de la faiblesse de l'opposition catholique actuellement en minorité à la chambre et dans le pays, et du refus des principaux chefs du parti libéral, qui voulaient le maintien du ministère, d'accord en cela avec l'opinion de la majorité. Le cabinet reprit donc la direction des affaires, et au lieu d'enterrer son projet ou de l'ajourner, comme le conseillait une sage politique, il le remit à flot, légèrement modifié : la formalité du serment était abolie, et les héritiers étaient autorisés à faire porter leur déclaration, à volonté, sur l'actif net ou sur l'actif brut des successions. Seulement dans le premier cas le droit de 1% était maintenu, tandis qu'il était réduit à 75 c. dans le second. Vaincue par la ténacité du ministère et craignant de voir s'ouvrir une nouvelle crise, la chambre des représentants adopta le projet ainsi amendé.

Mais il restait encore à le faire adopter par le sénat. Or, le sénat représente en Belgique la grande propriété, à laquelle le projet ministériel est naturellement peu agréable. Les sénateurs belges doivent être âgés de 40 ans au moins, et ils ne peuvent être choisis que parmi les contribuables payant au moins 1 000 fl. d'impôts directs (2 116 fr.). Ils ne reçoivent aucune indemnité, tandis que les membres de la Chambre des représentants sont salariés comme en France.

Ainsi qu'on s'y attendait, le Sénat a repoussé la loi à une majorité considérable, quoique le ministère eût offert, en manière de transaction, de donner à cette loi un caractère purement temporaire et d'en limiter les effets au 31 décembre 1855. Mais le Sénat n'a voulu admettre aucune transaction, et il a condamné la loi en principe. Alors le ministère a obtenu du roi la dissolution de cette chambre haute du parlement belge.

Les électeurs vont en conséquence être convoqués en Belgique ; mais il nous paraît peu probable qu'ils élisent une majorité favorable au projet ministériel. D'abord, comme le remarque avec raison le *Journal des Débats*, le nombre des éligibles au sénat est extrêmement

restreint, ce qui donne une espèce de monopole aux sénateurs en fonction ; ensuite nous ne pensons pas que l'impôt sur les successions ait beaucoup gagné en popularité depuis 1847.

On essaie, à la vérité, de donner à cet impôt une couleur démocratique, et d'attribuer à des motifs égoïstes la résolution du sénat. Ainsi, par exemple, l'*Impartial de Bruges* s'écrie à propos du rejet de la loi :

« L'élément conservateur, comme on l'appelle, s'est transformé aujourd'hui en caste privilégiée, car, quoique l'on dise, personne ne se trompera sur le sentiment personnel et égoïste qui a porté le sénat à rejeter l'impôt sur les successions. »

Un autre, l'*Éclaireur*, de Namur, se montre encore plus violent :

« Nous entrons dans l'imprévu, dit-il. À la veille de 1852, le sénat prétend nous faire rétrograder jusqu'à 1841.

Les destinées s'accompliront ! »

Ces journaux essaient, comme on voit, d'attribuer uniquement à des intérêts égoïstes d'une classe naturellement peu populaire, le rejet de la loi, et d'ameuter ainsi les passions contre cette classe pour l'obliger à se rendre à composition. La tactique pour être vieille n'en est pas moins habile.

Cependant nous croyons que le bon sens des populations saura la déjouer. S'il s'agissait de combler un déficit permanent dans le budget, nous concevrions, à la rigueur, que l'on établît un impôt sur les successions. Avant tout, un État doit faire face à ses dépenses indispensables et payer ses dettes ; mais les finances de la Belgique sont en fort bon état, et s'il y a un faible déficit dans le budget, il provient uniquement de la fâcheuse manie dont le gouvernement belge est possédé, d'intervenir de plus en plus dans le domaine de l'activité privée, en étendant les attributions de l'État. Ce déficit disparaîtrait de lui-même, si le gouvernement consentait à resserrer le cercle de ses attributions, à s'occuper moins d'enseignement, de bienfaisance publique, etc., et à laisser les particuliers s'en occuper davantage.

L'impôt des successions et les autres petits impôts qui lui font cortège, doivent servir surtout à fournir au gouvernement les fonds nécessaires pour s'embarquer dans de nouvelles entreprises, c'est-à-dire pour charger encore un navire déjà chargé jusqu'au bord, et cela à la veille de la tourmente de 1852. Sans doute, la plupart de ces entreprises sont utiles ; mais, dans tous les pays du monde, combien d'entreprises utiles qui restent à faire ? Est-ce que l'on songe cependant à créer de nouveaux impôts pour les exécuter ? Non, on a le bon esprit de comprendre que les populations ont déjà bien assez de leur fardeau, et que l'avantage qui résulterait de nouvelles entreprises ne compenserait pas l'inconvénient de nouveaux impôts. On

prend donc patience, on attend jusqu'à ce que ces entreprises souhaitées deviennent assez utiles pour être profitables à exécuter en dehors de l'action de l'État. On suit, en un mot, les conseils de l'économie politique, au lieu de céder aux entraînements et aux mirages du socialisme.

Nous espérons que ces exemples de sagesse et de prudence ne seront pas perdus pour nos voisins, et qu'ils auront le bon esprit de réélire les sénateurs qui ont eu le courage de braver l'impopularité, en refusant de voter une mauvaise loi, malgré ses fausses apparences démocratiques. Nous ignorons quelle conduite tiendra le ministère, en cas de réélection de la majorité actuelle du sénat ; mais il est permis d'espérer aussi qu'il ne voudrait point, à la veille de 1852, plonger son pays dans une nouvelle crise pour faire prévaloir quand même un mauvais plan financier.

Sur la découverte de l'or en Australie

[10 septembre 1851.]

Un journal de l'Australie, le *Sydney Morning Herald* du 20 mai publie, d'après le *Bathurst Free Press*, le récit de la découverte d'une vaste étendue de terrains aurifères dans la Nouvelle-Galles-du-Sud. D'après le journal de Sydney, ce ne serait rien moins qu'une nouvelle Californie, d'une inépuisable richesse, qui aurait été découverte dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande. Voici son récit.

« La découverte qui vient d'être faite par M. Hargraves que ce pays, depuis les montagnes jusqu'à une distance indéfinie dans l'intérieur, n'est qu'un immense champ d'or, a produit une sensation prodigieuse dans la ville de Bathurst et dans les districts environnants. Un petit nombre de personnes ont commencé à partir lundi, équipées pour les fouilles ; mais, mardi, mercredi et jeudi, les routes qui conduisent à Summer Hill-Creck étaient littéralement couvertes de mineurs improvisés, les uns armés de pics et de pioches, les autres tenant à la main des bassins pour le lavage des matières, etc. Ce qui contribua surtout à augmenter l'excitation et à enflammer les esprits, ce fut l'arrivée d'un fils de M. Neale, le brasseur, avec un morceau de métal pur du poids de onze onces, lequel fut acheté immédiatement pour 30 livres par M. Austin, qui s'empressa d'aller porter à Sydney l'or et la nouvelle. Depuis, un homme est rentré en ville avec plusieurs morceaux d'or, pesant ensemble deux ou trois livres. Mercredi matin, M. Hargraves, accompagné de M. Stutchbury, le géologue du gouvernement, s'est rendu aux placers, et il a pris un morceau de terre qu'il a lavé de ses propres mains et duquel il a extrait

21 grains d'or pur. Il a renouvelé ensuite plusieurs fois cette expérience devant M. Stutchburg, qui lui a remis un certificat constatant les résultats obtenus. Le fait de l'existence de l'or est donc clairement démontré. »

Des renseignements plus complets sont nécessaires toutefois pour permettre d'apprécier l'importance réelle de cette découverte. Il est arrivé souvent que des terrains qui paraissaient contenir une immense quantité d'or en ont fourni à peine quelques parcelles après les premiers lavages.

Quoi qu'il en soit, l'or devient aujourd'hui de plus en plus abondant en Europe. C'est un résultat dont on ne peut que s'applaudir, car l'or, considéré comme instrument de circulation, est infiniment plus commode que l'argent. Mais en présence de l'affluence sans cesse croissante de ce précieux métal, le moment viendra bientôt d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de modifier notre législation monétaire. Nos lois établissent, comme on sait, un rapport légal invariable entre l'or et l'argent. Un kilogramme d'or monnayé vaut légalement en France 15,5 kg d'argent. Une pièce de 6,141 grammes d'or est marquée comme ayant la même valeur que quatre pièces de 5 fr. pesant ensemble 100 grammes d'argent.

Or, il est bien évident que si l'or devient de plus en plus abondant, tandis que la quantité d'argent disponible ne subit aucun accroissement extraordinaire, la proportion de valeur des deux métaux s'altérera graduellement. Aujourd'hui, l'altération est encore peu sensible, mais si, comme la chose est probable, les exploitations de la Californie se régularisent, si des procédés d'extraction perfectionnés y sont employés, si, d'un autre côté, de nouveaux gîtes aurifères viennent à être découverts, la baisse de l'or deviendra de jour en jour plus prononcée. Cela étant, il y aurait imprudence, de la part du gouvernement, de continuer à garantir la valeur de l'or pour une proportion de 15,5 d'argent. Il pourrait s'exposer, par exemple, à ce que les détenteurs d'or, dans un moment où ce métal ne vaudrait plus que 15,25 d'argent, viendraient l'apporter à la Monnaie pour s'en faire garantir 15,5.

Il n'y a certainement pas péril en la demeure, et nous nous sommes déjà opposés à une modification hâtive de notre législation monétaire lors de la panique suscitée par les premiers arrivages de la Californie. Mais si cette question ne doit pas être résolue hâtivement, il ne faut pas non plus la perdre entièrement de vue. Il est bon de la maintenir constamment à l'étude afin d'en préparer en temps opportun la solution la plus convenable.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[10 septembre 1851.]

Arrivée d'un ambassadeur de Perse en Angleterre. — L'*Euxin*, capitaine Evans, est arrivé samedi à Southampton, avec des nouvelles de Constantinople du 20 août, de Smyrne du 22, de Malte du 26, de Gibraltar du 31. Parmi les passagers se trouvaient S. Exc. Ekefiah-Khan, ambassadeur de Perse près la cour de Saint-James. C'est le premier ambassadeur que nous envoie la cour de Teheran. Aussi a-t-il été l'objet d'une grande curiosité. C'est un bel homme, d'une quarantaine d'années ; il porte le costume riche et pittoresque des Persans de la classe la plus élevée ; les manches et son col sont couverts de magnifiques broderies d'or ; l'agrafe de sa ceinture est enrichie de diamants ; une étoile en brillants resplendit sur sa poitrine ; il a le haut bonnet conique des Persans.

— M. James Hudson, ministre de S. M. B. à Rio de Janeiro, est nommé à Florence ; M. Henri Southern, actuellement à Buenos-Aires, remplacera M. Hudson à Rio de Janeiro ; le capitaine Robert Gore, de la marine royale, en ce moment chargé d'affaires à Montevideo, est envoyé en la même qualité à Buenos-Aires. M. Frédéric Bruce, chargé d'affaires près la république de Bolivie, succède au capitaine Gore à Montevideo.

La compagnie des sépultures et le comité du monument à élever à O'Connell ont eu une conférence dans laquelle ils ont entendu le rapport du docteur Petre sur le projet présenté. Cet édifice sera un temple-tombeau : il devra être commencé immédiatement, et les travaux seront poursuivis sans relâche jusqu'à leur complète exécution.

— Une catastrophe terrible a eu lieu sur le chemin de fer de Buckingham-Shire. Un train de plaisir avait quitté la station d'Euston se rendant à Oxford. Il se composait de 14 wagons et conduisait 200 voyageurs. La locomotive a déraillé près de la station de Bicètre entraînant après elle 3 wagons qui se sont brisés avec fracas. Les rails avaient été déchirés violemment, la voie ne pouvait plus servir, il a fallu la réparer pendant la nuit. Six personnes ont été tuées et dix autres plus ou moins grièvement blessées.

Samedi, 111^{e} journée de l'Exposition, le nombre des visiteurs a été de 12 672, et le chiffre de la recette de 1 200 liv. 5 sh.

Quelque secret que l'on ait voulu garder sur les décisions du jury en matière d'appréciation des articles exposées et des récompenses décernées à leurs auteurs, plusieurs de ces décisions sont déjà connues et publiées. Nous ne parlerons pas seulement de ce qui se rapporte aux instruments agricoles, parce que la liste des prix qui ont

été décernés par le grand jury de l'Exposition a été adoptée par la Société royale d'agriculture, et par conséquent publiée plus de deux mois avant la clôture de l'Exposition. Nous voulons parler des médailles adjugées par le conseil des présidents du jury central, avec l'approbation et la sanction de la commission royale, à la chambre de commerce de Lyon, à la compagnie des Indes orientales, aux gouvernements de Turquie et d'Espagne, et au ministre de la guerre de France.

La médaille décernée à la chambre de commerce de Lyon est motivée par le beau choix d'articles de soieries que cette chambre de commerce a envoyés, et aussi par les progrès si remarquables dont cette industrie lui est redevable. La médaille du ministre de la guerre de France est motivée par les soins qu'il a pris à réunir une riche collection des produits de l'Algérie ; celle de la compagnie des Indes par des efforts du même genre pour réunir une collection très riche et très instructive, et un grand nombre de spécimens de matières premières pour les manufactures et pour les arts et métiers.

Il faut remarquer que les médailles ainsi décernées ont un objet tout à fait général, et que par conséquent une publicité anticipée n'a pas ici les inconvénients qu'elle aurait s'il s'agissait de récompenses décernées à des particuliers.

Sur quelques nouvelles des États-Unis

[10 septembre 1851.]

Nous avons reçu des nouvelles de New York jusqu'au 27 août. On continuait presque uniquement à s'occuper des affaires de Cuba.

L'arrivée du *Cherokee*, à New York, a apporté la nouvelle d'un terrible sinistre sur l'Océan Pacifique.

Le steamer *Union*, quatre jours après son départ de San Francisco, s'est jeté sur les récifs de Saint-Quilan, à 3 heures du matin, 5 juillet. Il s'est entièrement perdu ; mais ses 200 passagers et ses 300 000 dollars en minerai d'or ont été sauvés. On attribue ce malheur à la négligence de l'équipage, et à l'ivresse de celui qui tenait le gouvernail.

À Haïti, l'empereur était parti pour le Nord, avec l'intention de recommencer les hostilités contre les Dominicains ; mais les consuls de France et d'Angleterre lui avaient déclaré, assure-t-on, qu'ils feraient bloquer les ports d'Haïti, s'il donnait suite à ses dessins belliqueux.

Sur les accusations portées envers le citoyen Colfavru

[11 septembre 1851.]

On sait que le citoyen Colfavru a été accusé de trahison par ses ombrageux collègues de la Montagne, pour avoir négligé de se rendre à son bureau, lors de la nomination des membres de la commission de révision. Grâce à cette absence du ci-devant rédacteur du *Père Duchesne*, M. de Montalembert, révisionniste, l'emporta d'une voix sur M. de Failly, anti-révisionniste. De là, un grand orage sur la Montagne. On cria à forfaiture, à la trahison. Le citoyen Colfavru allégua une névralgie, mais on ne voulut pas croire à la névralgie du citoyen Colfavru. Le citoyen Testelin, un des membres du bureau, raconta à qui voulut l'entendre que M. de Montalembert le prenant apparemment pour un des siens, lui avait demandé *d'un ton singulier* si M. Colfavru n'était pas arrivé.

Que pouvait signifier ce ton singulier, sinon que le citoyen Colfavru, ancien rédacteur du *Père Duchesne*, n'était ni plus ni moins qu'un séïde des bonapartistes, des jésuites et autres révisionnistes ? MM. Ducoux, Joly père et plusieurs autres notabilités montagnardes s'en allèrent répétant à l'envi les imputations de M. Testelin ; les journaux rouges, le *National*, la *République*, l'*Événement* firent chorus, et un grand vide s'opéra autour de l'infortuné citoyen Colfavru. On le mit en quarantaine comme véhémentement soupçonné d'être atteint du choléra jésuitique et réactionnaire. On alla plus loin : on ne se contenta pas de suspecter sa conduite passée ; on affirma que c'était un serpent que la démocratie avait réchauffé dans son sein, que *monsieur* Colfavru avait été nourri et élevé aux frais des jésuites, qu'il était vendu à la réaction depuis son enfance. Bref, on vous le noircit tant et si bien, cet infortuné M. Colfavru, que les bons électeurs rouges de Saône-et-Loire commencèrent à se détourner de lui avec horreur, et qu'il fut sérieusement question de l'obliger à donner sa démission.

Cependant, le citoyen Colfavru, accusé de forfaits si noirs à l'occasion d'une simple névralgie, le citoyen Colfavru ne demeura pas inactif. Il comprit que c'était à son mandat de représentant et aux vingt-cinq francs y inclus qu'on en voulait, et il déploya toute son énergie et toute sa sagacité à les défendre, comme le castor qui met en œuvre toutes les ressources de son intelligence et de sa ruse pour soustraire sa fourrure à la main avide des chasseurs. Le citoyen Colfavru convoqua d'abord les chefs des principales associations ouvrières en les suppliant de le juger. Les chefs des associations,

occupés de leurs affaires, eurent la sagesse de lui répondre qu'ils n'en feraient rien. Alors, le citoyen Colfavru se rabattit sur les démocrates les plus notables du faubourg Saint-Antoine. Il convoqua les citoyens Launette, Charbonnier, Minon, Leconte, Philippe, Perrin, et il exposa son affaire devant ces prud'hommes de la vraie république. On ne dit pas si le tribunal siégeait en bonnet rouge. Quoiqu'il en soit, nos prudhommes jugèrent que l'accusation ne s'appuyait pas sur des preuves suffisantes, et ils renvoyèrent l'accusé absous en lui délivrant un certificat de civisme.

Mais il paraît que ce certificat, quoique délivré par les plus purs d'entre les purs, n'a pas suffi pour blanchir entièrement le citoyen Colfavru. Les accusations ont continué de circuler et de pénétrer de plus en plus chez les bons électeurs de Saône-et-Loire. Ce que voyant, le citoyen Colfavru s'est décidé à répondre à ses adversaires. Il vient de publier, en conséquence, sous ce titre : *Deux mots au public. Prétexte et vérité*, une apologie complète de sa conduite, apologie entremêlée, bien entendu, des attaques les plus violentes contre les accusateurs. Son but, dit-il, c'est de réduire :

« … à néant les armes des impuissants et des jésuites de la démocratie, qui excellent à semer dans l'ombre la calomnie contre quiconque leur fait ombrage, et à préparer, pour un jour donné, une explosion qui ne saurait blesser qu'eux-mêmes. — Menées de police et intrigues d'ambitieux avides ne prévaudront pas plus aujourd'hui qu'hier, parce que ce que j'étais hier, je le suis aujourd'hui, je le serai demain, et que nul, entendez-vous, puritains de contrebande, dont on découvrira un jour les vices rédhibitoires, nul ne peut faire plier ma tête, ni humilier ma conscience sous le poids d'une mauvaise action. »

Les puritains de contrebande, dont on découvrira un jour les vices rédhibitoires, ce sont nommément les citoyens Ducoux, Joly père, Saint-Romme, Testelin, Dupont de la *Voix du Proscrit*, Bareste de la *République*. Ce sont ces puritains de contrebande qui ont accusé, sali, calomnié M. Colfavru. Et ce n'est pas d'hier qu'ils se sont livrés à ces déplorables exercices. Écoutons plutôt l'ex-rédacteur du *Père-Duchêne* :

« Il y avait longtemps que les eaux sales et troubles de la calomnie et de l'injure montaient sourdement et comme honteuses contre moi. — J'avais déjà ressenti leurs atteintes : elles attendaient des mains de quelque autorité pour leur ouvrir les écluses, et elles se sont précipitées avec une fureur que tout attisait et surexcitait encore. Alors de grands, grands, mais infiniment grands citoyens (par l'âge surtout) se prirent de sollicitude pour ma réputation et mon honneur ; ils allèrent, huit jours durant, nourrir des plus stupides, des

plus odieuses fables leur fervente attention, et ils s'efforcèrent d'intéresser à leur pieux amour pour moi l'opinion publique, qui ne savait pas et qui crut savoir quand on lui eut conté toutes ces infamies, sous la garantie de ce mot perfide et lâche, à l'usage des niais, des envieux qu'il gouverne, et qui se résume par *on dit !* »

Donc, les écluses de la calomnie ont été ouvertes par les grands citoyens en question, et le citoyen Colfavru qui a « ressenti les atteintes » des « eaux sales et troubles » de l'égout démagogique, le citoyen Colfavru se trouve naturellement en un fort piteux état. Il supplie donc ses frères et amis de fermer ces maudites écluses, et, pour mieux attendrir leurs cœurs, il se met à leur raconter sa vie depuis le jour de sa naissance, 1er décembre 1820, jusqu'au moment où il adresse ses *Deux mots au public*. Nous n'avons pas le dessein de suivre l'ex-*Père-Duchêne* dans cette autobiographie. Qu'il nous suffise de dire que les grands citoyens que vous savez l'ont indignement calomnié en affirmant qu'il a dû aux jésuites son entrée gratuite au collège de Lyon. Il est entré gratis dans cette institution, rien n'est plus vrai ! mais ce n'est pas grâce aux jésuites, c'est grâce… à son talent sur le tambour. Nous ne plaisantons pas. Il paraît qu'on aime beaucoup le tambour au collège de Lyon. Écoutez plutôt notre auteur :

« En juillet 1830, je conduisais à neuf ans et demi, comme tambour, les patriotes des Brotteux à l'Hôtel-de-Ville, où s'agitait dans ses ardeurs la question révolutionnaire. À la formation de la garde nationale, je fus conservé comme tambour par M. Louvier, teinturier aux Brotteaux, officier décoré de l'empire et capitaine d'une compagnie de voltigeurs. Dès lors je devins l'objet de la sollicitude de celui-ci, et grâce à son intervention et à celle d'autres officiers influents, j'entrai comme tambour au collège de Lyon en décembre 1830 ; j'y gagnai ma pension par mon service jusqu'en 1841. »

À quoi l'auteur ajoute que ses études furent « fortes et heureuses » au collège de Lyon. Sur le tambour, c'est possible ! Nous ne contestons pas que M. Colfavru ait pu acquérir une jolie force sur cet instrument ! Mais s'il s'agit de la syntaxe et des belles lettres, nous le nions ! Et nous prenons pour juges les anciens lecteurs du *Père Duchêne* et ceux de la brochure dont nous venons de citer quelques extraits. Feu Hébert, l'ancien marchand de fourneaux, était plus fort que cela sur le style. À la vérité, il l'était peut-être moins sur le tambour !

Maintenant, si on nous demande ce que nous pensons de l'innocence ou de la culpabilité de M. Colfavru, nous répondrons naïvement que nous n'en savons rien. Nous nous sentons tout à fait incompétents pour prononcer entre lui et les « puritains de contre-

bande » qui l'accusèrent. Tout ce que nous pouvons dire, après avoir lu attentivement les pièces du procès, c'est qu'il est *b… en colère, le Père Duchêne*.

Sur quelques nouvelles des Antilles françaises

[11 septembre 1851.]

Nous recevons, par le paquebot des Indes occidentales, des nouvelles de la Martinique jusqu'au 13 août. Un ancien volcan éteint, la Montagne-Pelée, vient de vomir de nouveau des cendres et de la fumée. Voici, d'après le *Courrier de la Martinique*, un récit abrégé de cette éruption inattendue, qui a répandu l'effroi dans le nord de l'île :

« Un phénomène extraordinaire qui, de mémoire d'homme, ne s'était point produit à la Martinique, a, dans la nuit de mardi à mercredi dernier, répandu l'effroi dans tout le nord de l'île.

Mardi, vers onze heures du soir, de forts mugissements se sont faits entendre dans la Montagne-Pelée, ils ont bientôt été suivis d'espèces de détonations et d'un bourdonnement semblable à celui que produirait un immense générateur de machine à vapeur dont la soupape serait entr'ouverte.

En même temps, une secousse de tremblement de terre, faible à Saint-Pierre, qui cependant y a été ressentie par quelques personnes, et une pluie de cendres qui s'est répandue au loin sur tous les environs et dont les toits de notre ville gardent encore les traces, sont venus mettre le comble à la terreur des habitants des quartiers voisins de notre vieux volcan.

De toute part, ils ont abandonné leurs demeures et sont descendus du côté de la ville. Le bourg du Prêcheur particulièrement a été entièrement déserté, et lorsque le jour a permis de voir plus facilement les colonnes de vapeur qui s'élevaient de plusieurs points de la montagne, les halliers et les plantations couverts à perte de vue d'une cendre grisâtre, et l'eau des rivières changée en une véritable eau de lessive, la panique a été générale, et chacun s'est empressé de s'éloigner, emportant ses objets les plus précieux et emmenant ses bestiaux.

Désireux de voir, s'il était possible, la cause première de toutes ces perturbations, nous sommes partis, mercredi matin, pour aller examiner les lieux et juger par nous-même.

Nous sommes arrivés aux cratères, qui sont au nombre de huit, présentant à la surface une eau boueuse et bouillonnante, et lançant en l'air avec un mugissement intermittent, une vapeur épaisse, blanchâtre et d'odeur sulfureuse.

Les traces laissées sur le terrain nous ont prouvé qu'au moment de l'explosion et de l'ouverture de la terre, l'éruption — ainsi qu'il est, du reste, facile de le comprendre — avait été beaucoup plus considérable et plus forte qu'au moment de notre visite.

De la Place-Bertin on aperçoit toujours de fortes colonnes de vapeur qui s'élèvent en panache et couronnent la Montagne.

Jusqu'ici, heureusement, on n'a eu aucun accident à déplorer : espérons que le soupirail que vient de s'ouvrir le feu souterrain, fera pour nous office de soupape de sûreté et nous mettra à l'abri des tremblements de terre que n'eussent pas manqué d'occasionner les vapeurs maintenues comprimées. »

Les secousses de tremblement de terre continuent toujours à la Guadeloupe.

À la Pointe-à-Pître, on a encore ressenti des commotions souterraines le 22 juillet, à dix heures et demie du soir, et le 25, vers 5 heures du matin.

Toutefois, on n'a aucun accident à enregistrer.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[11 septembre 1851.]

La reine Victoria, depuis son arrivée à Balmoral, a repris ses excursions chez ses voisins. Elle dessine chaque jours quelques-uns des points de vue pittoresques du Lochnagar et d'Abergeldie. Le prince de Galles, qui est dans sa dixième année, a commencé, de son côté, à rendre visite à la noblesse des alentours, et déjà il a dîné chez le duc de Somerset.

Le *Dee* est arrivé à Southampton avec la malle des Indes-Orientales et celle du Mexique. La frayeur du choléra commençait à se calmer à la Jamaïque, par suite de la presque cessation du fléau. La récolte du sucre était généralement abondante. Il y avait eu, le 12 août, une violente tempête à Saint-Thomas qui avait causé beaucoup de pertes à la marine. Les nouvelles de Mexico représentent le gouvernement de ce pays comme devenant chaque jour plus impopulaire. On s'attend prochainement à quelque nouveau mouvement.

Hier, 112^{e} journée de l'Exposition, le nombre des visiteurs a été de 56 852 ; la recette a produit 2 767 liv. 17 sh.

Le pape vient d'envoyer à ses frais un des officiers de l'Observatoire de Rome, accompagné d'un habile assistant, avec mission de visiter l'Exposition et d'étudier spécialement les instruments de physique et de mathématique.

Les commissaires russes ont obtenu permission d'enlever de l'édifice de Hyde-Park la magnifique table et la casse d'ivoire appartenant à l'empereur. Ces objets ont été immédiatement expédiés pour Saint-Pétersbourg et partiront le 17 courant. Le seul objet faisant partie de l'exposition russe, qui avait été vendu jusqu'ici, est un des grands vases en malachite. Il a été acheté pour le compte du prince Esterhazy, et payé 3 500 liv. (87 500 fr.).

Un grand nombre d'ouvriers ont été employés pendant la journée à placer sur son piédestal le vase de porphyre, récemment arrivé de Suède.

L'ambassadeur de Perse est descendu à l'hôtel de Crawley, où il restera jusqu'à ce qu'on lui ai trouvé une habitation convenable. Avant son embarquement à Constantinople, sur le vapeur *Euxin*, l'étendard perse avait été envoyé à bord ; ce pavillon est vert, brodé d'or, et portant pour emblème un lion tenant une épée dans sa gueule ; il flottait sur l'*Euxin*, à son arrivée dans les eaux de Southampton. S. E. est un musulman appartenant à la grande secte mahométane d'Ali. Il observe très strictement son rite religieux.

Tous les soirs, à bord de l'*Euxin*, il se prosternait et priait pendant deux heures. Il avait un grand nombre d'ornements enrichis de diamants et de pierres précieuses ; l'un de ces ornements contenait une émeraude grosse comme une petite prune ; la plupart lui viennent du shah de Perse qui les lui a donnés pour preuve de son estime ; il a aussi quelques magnifiques tapis. Il apporte des présents pour la reine d'Angleterre ; il a deux énormes malles remplies de trésors qu'il ne veut pas laisser mettre avec le reste de ses bagages ; il a mis trois mois à venir de Perse en Angleterre, et est resté longtemps à Constantinople.

— Voici d'après l'*United service gazette* le relevé des officiers généraux anglais au 4 septembre : 5 feld-maréchaux, 37 généraux, 149 majors généraux, dont 154 sont colonels de régiments ou bataillons. Sur ce nombre 1 feld maréchal, 7 lieutenants généraux et 30 majors généraux sont en activité.

Sur la réforme postale en Angleterre

[12 septembre 1851.]

Nous avons sous les yeux un rapport de M. Charles Villiers, membre du parlement, sur les résultats de la réforme postale en Angleterre. On sait que cette réforme, qui a réduit le prix du transport des lettres au taux minime de 10 c. (un penny) pour toute l'étendue du Royaume-Uni, a été mise en vigueur en 1840. Les excellents ré-

sultats qu'elle a donnés, l'accroissement prodigieux du nombre des lettres et des envois de toute espèce, qui s'est fait sentir depuis le moment où elle a été mise en vigueur, attestent combien le *bon marché* est efficace pour développer la consommation d'un produit ou d'un service quelconque. En 1839, sous l'empire de l'ancien tarif, le nombre de lettres circulant dans le Royaume-Uni était de 75 907 572. À partir de la réforme, ce nombre a été successivement :

En	1840	de 168 768 334
	1841	196 500 191
	1842	208 434 451
	1843	220 450 306
	1844	242 091 684
	1845	271 410 789
	1846	299 586 762
	1847	322 146 243
	1848	338 830 184
	1849	337 399 199
	1850	347 069 071

On voit que l'augmentation s'est développée progressivement d'année en année sans subir une seule fois un temps d'arrêt. Aujourd'hui le nombre des lettres transportées est presque cinq fois plus considérable qu'il ne l'était avant la réforme.

À la vérité, ce bienfait du bon marché des correspondances a été acheté au prix d'une diminution sensible du revenu. En 1839 le revenu brut de la poste s'élevait à 2 346 278 liv. st., tandis que les frais de transport et d'exploitation ne dépassaient pas 686 768 liv. st. La différence constituait le bénéfice du gouvernement sur le monopole du transport des correspondances. En 1841, la situation a changé : le revenu brut est descendu à 1 359 446 liv. st., tandis que les frais de transport montaient à 858 677 liv. st. La perte relativement à 1839 était donc de 1 200 000 liv. st. environ. Heureusement les grandes réformes de sir Robert Peel ont suffi et au-delà pour combler ce déficit. Cependant, l'augmentation graduelle du nombre des lettres transportées a relevé, successivement aussi, le chiffre du revenu brut.

En 1850, ce chiffre était remonté à 2 264 684 liv., c'est-à-dire presque au niveau du revenu de 1839 ; mais il convient de dire que les frais de transport pour une quantité sans cesse croissante de lettres, se sont accrus parallèlement. Ils ont atteint, en 1850, le chiffre de 1 460 785 liv., ne laissant ainsi au gouvernement, défalcation faite des frais de ses propres correspondances, qu'un bénéfice de 694 374 liv. Encore ce bénéfice est-il absorbé d'un autre côté par les subventions postales accordées aux compagnies de navigation qui se sont organisées pour le service de l'Inde, de la Chine, du cap de Bonne-

Espérance, de l'Amérique du nord et du sud, subventions qui dépassent 600 000 l. Le monopole de la poste aux lettres ne donne donc actuellement aucun bénéfice au gouvernement anglais, il couvre ses frais, voilà tout.

Mais si le Trésor a dû s'imposer de ce côté des sacrifices assez considérables, sacrifices qui ont pu être compensés d'ailleurs par le développement de l'activité commerciale résultant de la réforme, le public a gagné au *penny-postage* des facilités dont nous ne pouvons encore nous faire une idée en France. Nous trouvons, à ce sujet, quelques renseignements des plus curieux, dans un ouvrage que nous avons déjà eu l'occasion de citer, l'*Angleterre comparée à la France* :

« Depuis la réduction qui ne fait payer que deux pence (20 centimes) par once pourvu que l'on affranchisse, on a fait servir la poste à l'envoi de choses qui, antérieurement à cette mesure, n'eussent jamais pris cette voie. Par exemple, des serins, des coqs, des souris blanches, tous en vie, ont été mis à la poste et leur port payé d'avance après pesage. On constate même dans le rapport officiel que, les souris étant adressées *poste restante*, elles ne furent réclamées qu'au bout d'un mois, et que le réclamant remboursa les frais de nourriture et de garde. L'envoi le plus fréquent est le gibier, dans la saison. Il en est de même quant aux *plumpuddings* de la *christmas* (époque de la Noël) et aux gâteaux de mariées. Quelquefois on met des *banknotes* nues à la poste, l'adresse étant au dos. Il y en a eu de jetées ainsi dans la boîte qui étaient d'une valeur de 50 liv. st. (1250 fr.). Les sangsues sont aussi un article assez commun. Une mère adresse à son fils en pension des confitures ; et une paysanne envoie à son frère au service de la crème. Une fois, un bocal de cerises se brisa dans le sac et fit une grande injure à un magnifique voile de point d'Angleterre, qu'une lettre portait à la reine douairière. Les envois de homards, crabes et crevettes sont des attentions de famille et de l'amitié que la rapidité de la poste transmet sans frais à leur destination. Pour les légumes dans leur primeur on ne manque pas non plus de recourir à ce transport accéléré. Mais je m'arrête ici en signalant l'envoi fait par la poste, à un naturaliste, d'une collection d'araignées vivantes et d'un petit serpent à moitié endormi. »

On voit que la poste ne sert pas seulement au transport des lettres, mais qu'elle se charge encore, depuis la réforme, d'une multitude de petits objets qu'on est obligé ailleurs de confier aux Messageries, ou de renoncer même à faire transporter.

Une réduction considérable a eu lieu aussi sur le prix des envois d'argent. Autrefois on payait six pences (60 centimes) pour le transport, dans le Royaume-Uni, d'une somme n'excédant pas 2 liv., et

un shelling et demi (1 fr. 80 c.) pour toute somme de 2 à 5 liv. Ces deux prix ont été abaissés, le premier à trois pences, le second à six. Aux anciens prix, dans le courant de l'année 1839, le nombre des envois n'était que de 188 921, représentant une somme de 313 124 liv. Aux prix abaissés, dans l'année 1850, ce nombre s'est élevé à 4 439 713, représentant une somme de 8 494 498, c'est-à-dire qu'il est devenu *trente-sept fois* plus considérable. Du reste, les prix, si minimes qu'ils soient, suffisent pour couvrir les frais de transport des envois. Ils laissent même un petit excédent. En 1850, les frais ont été de 70 577 liv., et le produit a atteint 73 813 liv.

La réforme si audacieuse que M. Rowand-Hill a accomplie en Angleterre, a donc été couronnée d'un plein succès. Sans doute la poste ne procure plus au gouvernement aucun bénéfice de monopole ; elle fait ses frais, rien de plus ! Mais n'est-ce pas un résultat admirable d'avoir réussi à transporter, sans y perdre, à raison de 10 centimes par lettre, toutes les correspondances du Royaume-Uni, sans parler des araignées vivantes et des serpents endormis ? N'est-ce pas une belle œuvre d'avoir su affranchir ainsi d'un tribut onéreux, tout en leur créant incessamment des facilités nouvelles, les communications intellectuelles et les relations d'affaires ? La réforme de M. Rowland-Hill, aujourd'hui imitée aux États-Unis, en France, en Belgique, et dans la plupart des pays civilisés, ne comptera-t-elle pas au nombre des mesures dont l'application honore le plus les gouvernements de notre époque ?

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[12 septembre 1851.]

La cour de Saint-James prendra le deuil jeudi prochain, 11 courant, jusqu'au jeudi 25 du même mois, à l'occasion de la mort du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg et Gotha, oncle de S. M. et du prince Albert.

Le *Tablet* publie la note suivante, dans une troisième édition : « Nous sommes informés de bonne source que l'on a reçu au château (demeure du vice-roi à Dublin), une lettre de lord John Russell, qui déclare que le gouvernement n'a pas l'intention de poursuivre les évêques réfractaires au bill sur les titres ecclésiastiques ; que, dans l'opinion du cabinet et dans la sienne personnellement, cette affaire a déjà été trop loin, et qu'il importe de chercher à calmer l'effervescence plutôt que de l'augmenter et d'aggraver la situation. »

— L'amirauté a annoncé une soumission pour une ligne mensuelle de vapeurs à hélices entre l'Angleterre et la côte occidentale

d'Afrique. Les ports auxquels on devra toucher sont : Gorée, Bathurst, Sierra-Leone, Monrovie (Libérie), cap Coast-Castle, Accra, Whydah-Badaghy, Lagos, Bonny, Vieux-Valabar, Camercous et Fernando-Pô. Ainsi, toute la côte où se fait la traite sera parcourue, et on croit que cette ligne qui, dans le principe, n'aura que fort peu de lettres et de passagers, a pour objet d'éteindre ce trafic. Les navires devront filer huit nœuds, en moyenne, et le marché sera contracté pour cinq ans. Les vapeurs du cap de Bonne-Espérance touchent aujourd'hui à Sierra-Leone ; mais la nouvelle ligne les dispensera de cette nécessité, qui était regardée comme un obstacle sérieux. La route de ces navires sera donc changée ; au lieu d'aller à Sierra-Leone, ils toucheront à l'Ascension lors de leur départ, et à Sainte-Hélène à leur retour.

— Le navire *Arbuthnot*, arrivé le 20 août, de Syndey à Pernambuco, confirme la nouvelle de la découverte d'une mine d'or à Bathurst (Nouvelle Galle du Sud).

On a reçu par l'*Hellespont* des nouvelles du cap de Bonne-Espérance jusqu'au 1er août. Ces nouvelles étaient peu favorables. Les Caffres et les Hottentos se répandaient dans les provinces orientales, et ils pénétraient jusqu'à des établissements que l'on considérait auparavant comme à l'abri de tout danger. Le major Warden, résident anglais, avait subi une défaite dans le nord.

— Le 2 septembre, dans la matinée, l'escadre sarde, composée de trois frégates et d'un brick sous le commandement du contre-amiral comte d'Arcalliers, est entrée dans le port de Malte, venant du golfe de Palma. Cette escadre doit y passer une semaine. L'amiral a des ordres cachetés ; mais on pense que Tunis est sa destination. L'escadre anglais a été rencontrée à Longone.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[12 septembre 1851.]

Nous recevons par le steamer *Baltic* des nouvelles de New York jusqu'au 30 août :

Le consul espagnol à la Nouvelle-Orléans a cessé de fonctionner le 28 août, et mis ses nationaux sous la protection des consuls français et anglais. Le livre où l'on copiait les lettres au consulat a été saisi par la foule. On ne savait rien de nouveau sur l'expédition de Lopez. L'agitation continuait de régner dans tous les États-Unis, et de toutes parts il s'organisait des meetings. Le consul américain à la Havane était sur le point d'être rappelé. Le gouvernement prenait de nouvelles précautions pour empêcher tout départ pour Cuba ; néan-

moins 1000 hommes rassemblés à New Orleans n'attendaient que des moyens de transport.

— Les nouvelles de Mexico vont jusqu'au 4 août. Elles présentent la situation financière du pays sous un jour peu favorable. Un membre de la chambre des députés, M. Payne, avait reçu une mission secrète pour l'Europe. On assurait que cette mission se rattachait aux embarras de la situation.

— Le *Teviot* est arrivé à Southampton avec la malle du Brésil. Les hostilités entre Buenos-Aires et le Brésil devaient commencer le 14. Urquiza était entré dans la Banda Orientale, à la tête de 8000 soldats. Le principal théâtre de Rio était devenu la proie des flammes le 8 du mois dernier.

Il paraît qu'Oribe s'est mis en marche pour empêcher la réunion d'Urquiza avec les forces brésiliennes, et qu'il a laissé le colonel Lassale à Cerrito avec 1500 hommes. Une déclaration formelle annonçant le commencement des hostilités pour le 5 août, a été remise, dit-on, à l'amiral Leprédour. On ajoute que l'amiral aurait répondu que « quoi qu'il arrivât, il répondait de la sûreté de Montevideo ».

Des lettres particulières annoncent que le steamer brésilien *Pedro II* a coulé bas deux petits bâtiments qui remontaient le fleuve Parana, chargés de munitions de guerre.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[13 septembre 1851.]

Le *Morning Herald* annonce comme très probable un changement dans le personnel du cabinet, avant mars 1852.

Sir Harry Smith, gouverneur du cap de Bonne-Espérance, qui avait d'abord refusé un renfort de 1 500 hommes de l'île Maurice, a envoyé un bateau à vapeur à Port-Louis, pour demander toutes les troupes qu'on pourrait lui donner.

— En 1845, dans l'année qui a précédé l'établissement des prisons pour la troupe, le nombre des condamnations par les conseils de guerre, était de 9 954, et 652 punitions corporelles étaient infligées. En 1850, les condamnations ont été de 9 306, les punitions corporelles de 238. La force effective de l'armée était, en 1845, de 125 252 hommes, et en 1850, de 125 119. L'année dernière, 495 coups de fouet ont été infligés, et l'année précédente 550 par les inspecteurs des prisons pour délits sérieux. Le rapport du lieutenant-colonel Jebb, inspecteur général des prisons militaires, prouve que l'emprisonnement, au lieu de la punition corporelle (le fouet) a été salutaire, contrairement à l'opinion d'un grand nombre d'officiers ;

et l'on peut dire, dès lors, que l'emprisonnement pour délits militaires a répondu à l'attente que l'on en avait conçu.

L'argenterie et la bijouterie françaises commencent à quitter l'Exposition. La toilette de la duchesse de Parme, ainsi que plusieurs autres articles remarquables, ont disparu. Les exposants de cette division paraissent très satisfaits. On sait qu'ils ont généralement remporté un grand nombre de médailles de première classe ; qu'ils ont immensément étendu leurs relations et reçu des commandes considérables, ce qui est une plus grande source de félicitations à leur adresse. Plusieurs d'entre eux ont le projet de former des établissements à Londres.

— Un passager, arrivé de Sydney à Rio, a apporté un morceau d'or, trouvé dans l'Australie du Sud, pesant 4 livres.

Sur quelques nouvelles du Brésil

[13 septembre 1851.]

Le *Journal do Commercio* de Rio Janeiro, du 11 août, annonce qu'un nouvel acte de violence a été commis par un croiseur anglais.

— On lit dans le même journal du 11 août :

« C'est avec une vive peine que nous allons rapporter un nouvel acte de violence de la part d'un croiseur anglais. Le navire brésilien *Amalia*, appartenant à Manuel Francisco de Almeida, qui le commande, ayant quitté Rio le 17 juillet pour Santa-Cruz, province de l'Espiritu-Santo, a été pris et coulé par un vapeur anglais dont nous n'avons pu savoir le nom. L'équipage et les passagers ont été débarqués à la Victoire. On nous a assuré, dit le journal brésilien, que l'*Amalia* n'avait jamais été employée à la traite des noirs. Il était venu de Campos, à Rio, et faisait en dernier lieu le trajet de Rio et Santa-Cruz, pour transporter du bois de rose et autres espèces de bois. Au moment de la prise, il y avait à bord des marchandises pour Santa-Cruz, et deux veaux indiens pour une personne qui possède une plantation près de cette ville.

Les capteurs, avant de couler le navire, s'emparèrent de toute ce qu'ils purent trouver à bord, sans excepter même, à ce qu'on nous a dit, l'argent confié au capitaine. On assure que le motif allégué pour justifier ce nouvel acte de violence est que le navire était expédié pour Santa-Cruz, port non marqué sur la carte. Il faut remarquer que la ville de Santa-Cruz (à 10 lieues au nord de la Victoire) a été récemment élevée à la dignité de cité par l'assemblée provinciale de Spiritu-Santo. C'est l'ancienne Aldea-Velha, et elle porte ce nom sur les cartes dont on se sert aujourd'hui.

Sur quelques nouvelles de La Plata

[13 septembre 1851.]

Nous trouvons dans le *Morning Chronicle* l'aperçu suivant des dernières nouvelles de la Plata :

« Le 2 juillet, le ministre des affaires étrangères de la République orientale, don M. Herrera y Obez, est arrivé à Montevideo avec l'amiral Grenfell, après avoir eu une conférence le 28 juin à Gualeguaichu avec le général Urquiza. Ils avaient avec eux le chargé d'affaires d'Entre-Rios, le docteur Urquiza, et ils ont apporté la nouvelle que le plan de la campagne qui va s'ouvrir était arrêté ; qu'en conséquence de ce plan, les forces d'Entre-Rios et de Corrientes agiraient de concert avec les troupes du général Garzon pour effectuer, avec la coopération du Brésil, la délivrance de la bande orientale.

Le 10, les forces d'Entre-Rios, concentrées à Cala, avaient été passées en revue par le général Urquiza, et avaient témoigné le plus grand enthousiasme. Le gouvernement de Corrientes avait accordé, par un décret, amnistie complète à tous les réfugiés politiques, et offert les moyens de rentrer dans leurs foyers à tous les Corrintins que les troubles antérieurs avaient forcés à s'expatrier. À la suite de ce décret, le général Madariaga et ses compatriotes qui s'étaient réfugiés à Rio-Grande étaient rentrés dans Corrientes.

Les réfugiés d'Entre-Rios, conduits par le colonel Manuel Hernos, étaient revenus dans leur pays. L'amiral Grenfell, de retour à Martin-Garcia le 6, était entré le 12 dans le Parana, par la passe de Guaza avec les steamers *Alfonso* et *Pedro II*, et s'était avancé sans obstacles jusqu'à Obligado, d'où, après s'être assuré que les préparatifs de Rosas n'avaient aucune importance, il était retourné à Martin Garcia, où il jetait l'ancre le 21. Rosas a écrit à tous les gouverneurs des provinces, et particulièrement au général Benavides, qui commande à San-Juan pour solliciter leur coopération dans la guerre contre Urquiza, et l'aider à soumettre Entre-Rios et Corrientes.

Jusqu'ici le dictateur n'avait reçu aucune réponse.

Quant à Urquiza, il a traversé l'Uruguay, le 20 juillet, à la tête de 5 860 hommes, laissant son principal corps d'armée dans Entre-Rios, sous le commandement du général Virasoro, gouverneur de Corrientes. Le général Garzon, nommé général en chef par le gouverneur oriental, accompagnait Urquiza avec les troupes qu'il avait rassemblées sur la frontière. Cette armée expéditionnaire était bien accueillie par les habitants, et, chaque jour, des chefs auxquels Oribe avait confié la défense de la rive frontalière, venaient se placer dans ses rangs.

Dans la nuit du 25, Urquiza était arrivé à Paysandu, dont il s'était emparé dans la matinée du 26 sans coup férir, et y avait été rejoint par 1 500 cavaliers conduits par le général San Gomez et les colonels Quinteros et Gonzalas qui s'étaient mis, avec le commandant Marco-Neira, à la disposition du général Garzon. La désertion des officiers d'Oribe était telle, que l'on pensait qu'Urquiza pourrait arriver jusqu'au quartier-général de ce chef, sans tirer un coup de fusil.

Par ce mouvement, Urquiza se trouvait maître de tout le pays entre l'Uruguay et le Tacuaremba, et devait incessamment opérer sa jonction avec l'armée brésilienne sur le Rio Negro. Cette dernière, commandée par le comte de Caxias, président de la province de Rio-Grande, et militaire très distingué, est composée de 11 950 soldats, qui sont déjà sur le territoire oriental, et d'un corps de réserve de 8 600 hommes, destiné à protéger la frontière de Rio-Grande. Ces troupes ont préalablement obtenu du gouvernement oriental la permission de franchir la frontière ; du reste, elles ne doivent qu'assister à l'expulsion du sol de la Bande-Orientale des envahisseurs buenos-airiens commandés par le prétendant Oribe.

Le général Caxias avait dépêché un de ses aides-de-camp aux généraux Urquiza et Garzon, pour combiner ses mouvements avec les leurs.

Le gouvernement de Montevideo a envoyé quelques-unes des troupes composant la garnison de la ville pour faciliter le passage de l'Uruguay. Ces troupes ne sont arrivées que pour trouver l'armée d'Urquiza en tranquille possession de Paysanda. Lors du départ de ces troupes de Montevideo, Oribe a déclaré officiellement à l'amiral français qu'il considérait ce départ comme une rupture de l'armistice. Le gouvernement de Montevideo, à qui cette notification a été transmise, a déclaré ne pas considérer un simple mouvement de troupes comme un acte d'hostilité, mais que, si l'ennemi le réputait tel, il était libre de rompre l'armistice. Cette réponse a été expédiée à Oribe, qui l'a transmise à Rosas. Jusqu'au 31 juillet, il n'avait pas adopté de mesures ultérieures. »

— Il paraît que, malgré l'état de guerre où se trouve engagé le gouvernement de Buenos-Aires depuis trente ans, il a réussi à rembourser la plus grande partie de sa dette. Sur 54 360 000 de dollars, il ne doit plus que 11 700 000.

C'est une situation qui fait honneur à l'habilité financière du gouvernement et à son économie. Par suite du quasi état de guerre avec le Brésil, et de l'interruption des communications des navires de Buenos-Aires avec l'intérieur, interruption causée par l'escadre brési-

lienne, les embarquements de produits de Buenos-Aires ont considérablement fléchi.

Sur la discussion d'un impôt sur les successions par le Sénat belge

[14 septembre 1851.]

L'approbation que nous avons donnée à la conduite du Sénat belge, dans l'affaire de l'impôt des successions, a vivement irrité les défenseurs de cet impôt. L'*Indépendance belge* et le *Précurseur d'Anvers* nous répondent aujourd'hui avec une acrimonie qui atteste que nos critiques ont porté coup. L'*Indépendance* se montre particulièrement irritée de la qualification de socialiste, que nous avons infligée au plan financier du ministère. Nous convenons volontiers que le mot est dur ; mais, n'en déplaise à notre contradicteur, il nous semble assez mérité.

En effet, quelle est actuellement la situation financière de la Belgique ? Ce pays se trouve, comme beaucoup d'autres, hélas ! en présence d'un déficit. Ses dépenses excèdent régulièrement son revenu. La cause de ce déficit est bien connue, et nos contradicteurs, loin de la cacher, affirment qu'elle est des plus honorables et des plus avantageuses pour la Belgique. Elle réside dans l'extension continue qui a été donnée, depuis plusieurs années, aux attributions du gouvernement, dans le développement des dépenses de l'enseignement officiel, de la bienfaisance et des travaux publics.

Voilà pourquoi le gouvernement belge ne parvient pas à établir l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses ! Eh bien ! en présence de cette situation, que fait le ministère ? S'occupe-t-il sérieusement d'économiser sur les dépenses publiques et d'émonder les branches parasites que l'on a imprudemment greffées sur le budget ? Non ! Il continue, au contraire, à marcher de plus en plus en avant dans la voie de l'augmentation des dépenses. Il développe de jour en jour davantage l'enseignement de l'État, et il crée enfin, d'une manière artificielle, tout un vaste ensemble de travaux publics.

Cependant, les ressources ordinaires, déjà au-dessous des besoins, demeurent tout à fait insuffisantes en présence des vastes projets qu'il s'agit d'exécuter. Il faut donc les augmenter, il faut créer de nouveaux impôts, il faut prendre dans la poche des uns, bon gré mal gré, ce qu'on veut donner aux autres. On propose donc l'établissement d'un impôt sur les successions, et comme cet impôt a une fausse allure démocratique, il n'est pas trop mal accueilli par les populations, auxquelles on promet force canaux et chemins de fer.

Tel est le plan que le vote du sénat vient de faire crouler par la base. Or, nous le demandons, un tel plan n'est-il pas entaché de socialisme ? Qu'est-ce donc que le socialisme, sinon l'exagération systématique des attributions de l'État, aux dépens de l'activité privée ? sinon l'absorption de plus en plus complète de tous les travaux, soit matériels soit intellectuels, au profit du vaste communisme de l'État ?

L'*Indépendance* objecte, à la vérité, que la plupart des gouvernements se sont lancés depuis dix ans dans le genre d'entreprises dont on s'efforce aujourd'hui de hâter le développement en Belgique. L'*Indépendance* cite notamment le gouvernement français avant la révolution de 1848. L'*Indépendance* cite juste, mais ignore-t-elle que ce développement artificiel des travaux publics en France a été une des imprudences de la monarchie de Juillet ? Ignore-t-elle que cette extension prématurée des travaux d'utilité publique nous a valu, après 1848, la consolidation onéreuse d'une dette flottante surélevée ? Cependant la monarchie de Juillet était excusable en multipliant ses entreprises, car aucune sagesse humaine ne pouvait prévoir, en 1842 par exemple, le bouleversement de 1848. Mais, en Belgique, le gouvernement aurait-il la même excuse ? Vivons-nous à une époque de calme parfait ? N'avons-nous aucune éventualité à redouter ? Est-il sage d'imiter aujourd'hui des prodigalités, qui même à l'époque où elles furent commises, étaient considérées comme les folies de la paix ? L'imitation est quelquefois une excellente chose, mais encore faut-il savoir imiter à propos :

> Et lorsque sur les gens on prétend se régler
> C'est par les beaux côtés qu'il leur faut ressembler. [1]

Au reste, s'il avait fallu augmenter les impôts pour multiplier les entreprises d'utilité publique, la monarchie de juillet se serait gardée d'entrer dans une voie si pernicieuse. Il n'y a que le gouvernement provisoire qui ait eu de ces imaginations-là, et l'on sait qu'elles n'ont pas fait fortune… du moins en France. Le parti modéré les a énergiquement repoussés, et c'est à sa fermeté que nous devons aujourd'hui de n'avoir pas à payer annuellement un budget d'une couple de milliards, alimenté au moyen de toutes sortes d'impôts démocratiques sur le capital, le revenu, les successions et le reste. En fait d'exemples, nos voisins n'auraient-ils pas pu choisir celui-là ?

L'*Indépendance* objecte encore que l'impôt sur les successions (impôt que l'économie politique a toujours condamné et qui fait

[1] Molière, *Les Femmes savantes* (1672).

partie au contraire de la grande charte du socialisme — ceci entre parenthèses) n'est pas destiné à couvrir les frais des nouvelles entreprises de travaux publics ; mais ce journal oublie-t-il donc qu'il y a quinze jours à peine, ses amis avaient pris pour mot d'ordre : point d'impôts sur les successions, point de travaux publics ? Comment l'*Indépendance* s'arrange-t-elle pour concilier ces deux assertions contradictoires ?

Nous n'avons que deux mots à ajouter à l'adresse du *Précurseur*. Ce journal affirme que le gouvernement belge a grandement raison de ne pas laisser exclusivement aux mains des particuliers le soin de l'éducation et de la bienfaisance publics, parce que ces particuliers-là, ce sont les jésuites. Le *Précurseur* ne peut pas souffrir les jésuites ; ce sont ses bêtes noires ! Le *Juif-Errant* de M. Eugène Sue a causé les plus déplorables ravages dans son imagination et il donnerait au besoin dix impôts des successions pour être débarrassé des « fils de Loyola ». Il y a, hélas ! en Belgique et ailleurs beaucoup de libéraux qui appartiennent à la variété du *Précurseur*. Pour ces bons élèves de MM. Sue, Michelet et Quinet la liberté n'est guère autre chose que le droit de vexer les jésuites et surtout de les empêcher d'enseigner.

Il n'est guère possible de discuter avec des libéraux de cette espèce. Quand on essaie de leur démontrer la nécessité de réduire les dépenses publiques et de ne pas fabriquer trop de bacheliers, ils vous objectent aussitôt Rodin, Morock et la panthère noire de Java, puis ils vous demandent, avec le plus beau sérieux du monde, si vous voulez qu'on les traite comme le cheval de ce brave Dagobert. Le moyen de répondre à cela ? Nous y renonçons pour notre part, et nous nous bornons à recommander au ministère belge, dont la politique générale a, du reste, toutes nos sympathies, de se méfier un peu plus de ces libéraux-là.

Sur les menées de M. Cabet

[14 septembre 1851.]

M. Cabet est revenu de Nauvoo pour purger sa contumace. C'est très bien. Le tribunal l'a absous. C'est encore mieux. Mais on devait croire que ce digne patriarche de la communauté s'empresserait, sa condamnation effacée, de retourner aux lieux charmants où fleurit le *bonheur commun*. Cependant, il n'en est rien : vainement les braves Icariens et leurs aimables Icariennes soupirent après le retour du « père » de l'autre côté de l'Atlantique, le père

… se bouche les oreilles
Et les laisse crier. [1]

Il a vraiment bien d'autres affaires. 1852 approche, et l'apôtre de la communauté a fondé ses meilleures espérances sur cette année-là. Ses projets sont encore à l'état de développement ; mais pour qui sait lire le *Populaire*, il n'est pas bien difficile de percer le nuage qui les recouvre. Il est bien avéré pour nous, que M. Cabet prépare sa candidature à la présidence de la République. Qu'on ne se récrie pas ! Un homme qui a pu croire à la réalisation de la communauté des biens, doit-il rien trouver d'irréalisable ? — Donc M. Cabet est en train de poser sa candidature à la présidence de la République, et voici de quelle façon il a dressé ses batteries pour atteindre ce but élevé de son ambition. Il a imaginé de fonder, de concert avec MM. Louis Blanc et Pierre Leroux, un journal socialiste et révolutionnaire. Il en a même déjà lancé le prospectus, avec les noms de ces deux pères de l'Église socialiste. Mais un obstacle désastreux, insurmontable s'est dressé soudainement devant lui. Il avait obtenu l'adhésion de M. Pierre Leroux, qui, n'étant pas précisément un philosophe ultra-lucide, n'avait garde de se douter des desseins ambitieux de son collègue. Dans le nouveau journal à fonder, M. Pierre Leroux ne voyait qu'un exutoire pour le trop plein de sa copie, et comme, depuis quelque temps, elle est extrêmement difficile à placer, cette copie, Dieu sait si le philosophe triadique se montrait joyeux de l'ouverture de ce débouché inespéré.

L'adhésion de M. Pierre Leroux avait donc été conquise d'emblée. M. Cabet crut que celle de M. Louis Blanc ne lui serait pas moins aisément acquise, et il alla même jusqu'à publier son prospectus comme s'il l'avait obtenue. Mais il avait compté sans son hôte. M. Louis Blanc, qui est fin comme l'ambre, se douta de suite qu'il s'agissait dans cette affaire d'une exploitation de l'homme par l'homme, et il s'indigna à la pensée de faire la courte-échelle à M. Cabet. Il refusa net son adhésion, en se plaignant même avec une certaine amertume de ce qu'on eût devancé son consentement par la publication du prospectus. Surpris et décontenancé par ce refus, qui renversait tous ses plans, M. Cabet se rendit à Londres, pour essayer de fléchir son ombrageux collègue. M. Louis Blanc demeura intraitable, il avait deviné ! Prières, supplications, promesses, rien n'y fit. Il ne se contenta pas même de refuser verbalement la demande qui lui était faite, il adressa successivement trois lettres de refus plus formelles les unes que les autres à M. Cabet, en le priant, d'une certaine façon hautaine, de les insérer dans le *Populaire*. M. Cabet,

[1] Malherbe.

désespéré, garda pendant un mois la première sans la publier, et dans l'intervalle, il redoubla ses supplications et ses prières auprès de l'apôtre du Luxembourg. Ce fut peine perdue ! M. Louis Blanc persista dans son refus.

Alors que fit M. Cabet ? Comprenant bien qu'il n'y avait pas moyen de faire un journal seul à seul avec M. Pierre Leroux, et ne pouvant cependant renoncer encore à ses ambitieux projets, il se mit à écrire des brochures. Nous avons sous les yeux une de ces brochures, dans laquelle M. Cabet essaie de répondre à l'excellent mandement de Mgr l'archevêque de Paris contre le socialisme. Comme bien on pense, c'est fort mal écrit, car l'auteur du *Voyage en Icarie* ne se recommande pas précisément par ses qualités littéraires. L'écrivain est au niveau du penseur. En revanche, c'est plein d'habileté. M. Cabet, toujours en vue de se rendre *possible*, essaie de persuader à Mgr l'archevêque de Paris, que le communisme n'est hostile ni à la religion, ni à la famille, ni à la propriété. On prie Dieu et on se marie en Icarie, dit-il, — on y fait même beaucoup d'enfants. Quant à la propriété, elle n'est pas individuelle, c'est vrai ! mais elle n'en existe pas moins, elle est commune, voilà tout !

Nous ne saisissons pas trop bien, nous l'avouerons, la différence que M. Cabet établit entre la destruction de la propriété et la mise en commun de la propriété. Si je suis obligé de partager mes biens avec mes frères, français, chinois ou botocudos, il me paraît évident que je cesserai de les posséder. M. Cabet affirme que je les posséderai en commun avec eux ; mais si mes frères sont nombreux et s'ils sont, comme il y a apparence, peu favorisé de la fortune, à quoi donc se réduira ma part dans la possession commune ? Au risque d'être un peu moins *possible*, M. Cabet ne ferait-il pas bien de se montrer un peu plus franc, et d'avouer que communisme et destruction de la propriété, c'est tout un ?

Au reste, nous le prévenons que sa candidature nous paraît fort compromise. M. Louis Blanc n'en veut pas entendre parler, et il est probable que M. Pierre Leroux sera de l'avis de M. Louis Blanc, lorsqu'il saura à quels desseins ambitieux et égoïstes sa copie devait servir de marche-pied. M. Cabet n'a pas de chances en Europe. Qu'il retourne donc en Icarie, où la « gérance » le rappelle à grands cris. Qu'il tâche d'y organiser le bonheur commun, à quoi lui et ses amis ont si mal réussi en Europe, et bon voyage !

…… À Nauvoo
Débarquez sans naufrage ! [1]

[1] D'après la chanson de M. Dumollet.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[14 septembre 1851.]

D'après le *Constitutionnel* de Glasgow, le convoi royal, lancé avec une effrayante vitesse, a été sur le point de dérailler entre Newcastle et Berwick. On a ressenti trois chocs violents, causés par le rapide frottement du train contre les rails. Nous ne voulons pas penser, dit la feuille de Glasgow, à ce qui aurait pu arriver si un wagon avait déraillé. Nous nous bornerons à dire que le conducteur aurait dû penser qu'il tenait en ses mains la vie de la reine d'Angleterre, de son royal époux, de l'héritier du trône, de la princesse royale, de son frère et du premier ministre ; qu'il avait enfin, en ses mains, le bonheur présent et avenir, et l'espoir de la nation.

— Une instruction émanée du ministère de la guerre anglais prescrit qu'à dater du 1er octobre prochain, la marque infligée aux déserteurs par les cours martiales, soit appliquée aux condamnés par les médecins attachés aux prisons, afin d'éviter, dit l'instruction, que l'empreinte ne puisse être effacée ou détruite par des moyens artificiels, ainsi qu'on l'a constaté dans plusieurs circonstances.

La commission royale a décidé que des exemplaires des rapports des divers jurys seront offerts aux différents pays étrangers qui ont participé à l'Exposition, avec des illustrations par le tablotype, des articles dans lesquels ont excellé ces pays. Un arrangement a été fait dans ce but avec M. Henneman, qui est assisté de MM. Marlins et Ferrier, deux des plus habiles photographes de Paris, mais l'amoindrissement de la chaleur du soleil leur est défavorable et le travail sera plus long.

L'infant don Juan d'Espagne, accompagné du colonel Sacanel, est arrivé à Londres pour visiter l'Exposition.

Sur quelques nouvelles de La Plata

[14 septembre 1851.]

Le steamer montévidéen *Rio-Uruguay* est arrivé le 30 juillet à Montevideo, venant de Paisandu, Concepcion et Gualeguaychu. Les nouvelles qu'il a apportées sont des plus intéressantes, car il annonce le passage de l'Uruguay par le général Urquiza, et la défection des troupes envoyées par Oribe pour défendre les bords de ce fleuve. Ces troupes ont fraternisé avec celles d'Urquiza.

D'après les dernières nouvelles, le gros de l'armée de Corrientes, fort de 7000 hommes, sous les ordres de Virasoro, serait entré sur le

territoire d'Entre-Rios, aurait traversé le fleuve Paraguay et se trouverait à Bajada, en marche pour coopérer avec Urquiza contre Rosas. — Le général Echague, l'un des chefs de Rosas, est campé à Coronda, et sa principale division ne compte pas plus de 500 hommes. Echague paraît craindre que l'armée de Corrientes ne cherche à forcer le passage.

Le général Mansilla était au-delà d'Obligada avec la division du Nord, qui ne compte que des hommes levés sur les lieux. On dit que les Indiens de Tapalquen vont se soulever, et que ceux des environs de Salinas ont pillé plusieurs fermes. En résumé, Rosas n'a pas plus de 2000 hommes en campagne, et quant à sa garde, forte de 1200 hommes, il la retient à Palermo et à Santos-Lugares, ses maisons de plaisance. — La nouvelle du passage de l'Uruguay, par Urquiza, a causé, à Buenos-Aires, une profonde sensation. Les doublons sont descendus à 290 dollars.

L'armée brésilienne était en marche dans l'ordre suivant : une division devait entrer par Santa-Térésa, dans la Bande Orientale ; son avant-garde était formée par le colonel D. Brijido Silveira, avec son escadron d'Orientaux ; une autre forte division, sous les ordres du comte de Caxias, devait s'avancer par le Chucilla d'Ahedo, pour se joindre à Urquiza ; son avant-garde également formée d'Orientaux, était conduite par le commandant Castro. La 3^{e} division brésilienne devait passer par Cerro Largo ; son avant-garde était commandée par les colonels Vega et Santander. Ces troupes avaient des vivres pour quinze jours et comptaient 11 950 hommes, non compris les 8 600 de la réserve.

Le 29, des déserteurs du parti d'Oribe sont arrivés à Montevideo, et ont annoncé que le 27^{e}, leur régiment avait reçu l'ordre de se mettre en marche. Quant à Oribe, on annonce qu'il a eu une rechute qui l'empêchera probablement de se mettre en campagne.

Voici, du reste, le résultat général des opérations militaires jusqu'à ce jour :

Toute la rive gauche de l'Uruguay, depuis Tacuarembo jusqu'à l'embouchure du Rio-Negro, est au pouvoir d'Urquiza, qui a pénétré dans le cœur de la Bande-Orientale. Les villes de Salto, Paisandu, Suriano et Mercedès ont ouvert leurs portes au libérateur.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[15 septembre 1851.]

On vient de prolonger les fils du télégraphe électrique de la station centrale de Lothbury jusqu'au Lloyd, et les déchiffreurs se trou-

vent maintenant en communication avec Hull, Holihead, Liverpool et tous les principaux ports de commerce. Il ne reste plus, en ce moment, à terminer que la ligne télégraphique qui suit le Great-Western, pour qu'à ces communications se joignent celles avec Plymouth, le canal de Bristol et le Land's-End.

— Hier soir, la représentation du théâtre de la reine a été troublée par un accident qui eût pu avoir les suites les plus fâcheuses. On avait donné, par mégarde, à Pardini, qui remplissait le rôle d'Othello, un véritable poignard ; dans la chaleur de son jeu, cet artiste, ayant porté un coup de cette arme à Mme Sontag, qui jouait Desdemona, heureusement il ne l'atteignit qu'au bras. Le sang jaillit avec une grande abondance de la blessure. Toutefois, il y a lieu d'espérer que cet accident n'aura pas de gravité, car le médecin qui a prodigué les premiers soins à la pauvre Mme Sontag a déclaré qu'elle pourrait probablement jouer le lendemain.

— Le *Sun* du 13, à propos de la marque à infliger aux déserteurs par les chirurgiens militaires, annonce que ces derniers devraient donner leur démission en masse plutôt que d'obéir à un ordre de cette nature qui, transformant des officiers de santé en aides de bourreau, empêchera, à dater du 1er octobre, tout gentleman de recevoir dans l'armée un brevet de médecin. Nous espérons que les chirurgiens militaires soutiendront la dignité de leur profession en se retirant en masse, à moins que cet ordre atroce ne soit révoqué.

Sur quelques nouvelles du Brésil

[15 septembre 1851.]

On écrit de Rio-Grande le 3 juillet :

« 250 soldats allemands sont arrivés ici, venant de Rio-Janeiro, et l'on en attend d'autres. 150 ont été dirigés sur Pelotas, pour être envoyés à la frontière. Le gouvernement brésilien en a engagé 6000. La guerre éclatera avant un mois. Le comte de Caxias est arrivé à Porto-Alègre, où il a été prêter serment avant de se mettre à la tête de l'armée brésilienne. Son arrivée a causé la plus grande sensation. La guerre est déclarée à Porto-Alègre, et les trois divisions de l'armée ont l'ordre de se concentrer à la Quaraim. Le rappel a été battu pour relever tous les postes occupés par les troupes de ligne. Ces postes vont être gardés par la garde nationale.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[17 septembre 1851.]

Le *Dublin Mercantile Advertiser* annonce que des renforts considérables vont être envoyés au cap de Bonne-Espérance. On a reçu à Woolwich l'ordre de tenir prêtes trois compagnies d'artillerie, et l'on annonce, en outre, que trois régiments d'infanterie de la force armée, qui est en Irlande, vont également partir.

— Hier, le révérend docteur Grand, nouvel évêque catholique romain du diocèse de Southwark, a prêché son premier sermon d'inauguration dans la chapelle catholique romaine de Saint-Georges Southwark. L'assemblée, composée surtout d'étrangers, était très nombreuse.

MM. Spencer, Ashlin et Cie, l'une des plus importantes maisons de commission en blés, ont suspendu leurs paiements. On attribue la suspension de cette maison à de nombreux achats de maïs de la mer Noire, faits l'année dernière, à prix élevés, pour l'Irlande, et à l'état de dépression du commerce irlandais, dans lequel elle avait de grands intérêts.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[17 septembre 1851.]

Nous recevons par le steamer *Canada*, des nouvelles de New York du 2 septembre. Le président Fillmore était de retour à Washington ; il avait éprouvé une légère attaque de choléra. D'après le *Courrier des États-Unis*, il était décidé à faire tous ses efforts pour éviter un conflit avec l'Espagne, au sujet de Cuba.

— Le consul espagnol à la Nouvelle-Orléans a donné sa démission, et laissé les résidents espagnols sous la protection des consuls d'Angleterre et de France. Du reste, dit le *Courrier des États-Unis*, l'agitation en faveur des envahisseurs de Cuba commence à se calmer un peu.

À Cincinnati, par exemple, une assemblée a bien passé des résolutions pour *flétrir* les exécutions de Cuba ; mais elle n'a point conseillé de mesures extrêmes. Bien plus, elle a protesté contre les actes de désordre et de violence commis aux États-Unis contre les Espagnols. C'est là un signe de bon sens et d'équité qui ne sera point perdu.

Des volontaires se concentrent toutefois sur divers points ou se mettent en route pour profiter des premiers départs. Un certain

nombre de Hongrois qui habitaient Montgomery (Alabama) sont descendus vers Mobile, d'où ils espèrent passer promptement dans l'île de Cuba ; et plusieurs centaines de Texiens attendent à Brownsville le moment de s'embarquer.

Les nouvelles les plus contradictoires continuaient de circuler sur la situation de Lopez. D'après une dépêche arrivée de Savanah, il marcherait en vainqueur sur la Havane, le général Enna aurait été tué, etc., etc. Mais, d'un autre côté, on annonçait de Washington, d'une manière presque officielle, qu'il se trouvait dans la situation la plus critique. Pas un seul créole ne s'était joint à lui, et il ne combattait plus que pour ne pas tomber vivant entre les mains des Espagnols.

Les autorités américaines étaient parvenues à empêcher tout départ de renforts de la Nouvelle-Orléans.

— Le télégraphe de la Nouvelle-Orléans a apporté des nouvelles de Mexico qui vont jusqu'au 16 août. La législature, après avoir pris quelques jours de vacances, devait se réunir de nouveau le 20. Le sénat s'est déclaré en faveur d'une Confédération, organisée sur le modèle de celle des États espagnols de l'Amérique du Sud.

Des désordres ont eu lieu le 21 à Vera-Cruz : les citoyens se sont soulevés pour s'opposer à la perception des taxes décrétées par le gouvernement général. Il a fallu mettre les troupes en réquisition, et plusieurs personnes ont été tuées ou blessées, avant qu'on ait pu mettre fin à l'émeute.

La détresse est grande dans le Mexique septentrional. La récolte a manqué, et les troupes périssent faute d'eau et de pâturages. Les Indiens continuent leurs ravages.

Le parlement provincial du Canada a été prorogé le 30 août.

— Des nouvelles de la Californie, jusqu'au 1er août, annoncent que les travaux des mines étaient favorables et que les affaires s'amélioraient. Le steamer l'*Oregon*, arrivé de San Francisco à Panama, avait à bord pour plus de 2 millions de dollars de poudre d'or.

Sur la situation économique de l'île de Cuba

[18 septembre 1851.]

Les *Annales du commerce extérieur* renferment sur la situation de l'île de Cuba quelques renseignements statistiques, auxquels les évènements dont cette île vient d'être le théâtre donnent un intérêt d'actualité. Depuis la révolution de Saint-Domingue, Cuba est, comme on sait, la plus riche des Antilles, et sa prospérité s'est surtout développée depuis vingt ans par suite de l'abolition de l'esclavage dans

les Antilles anglaises. L'émancipation ayant eu pour résultat immédiat de réduire la production du sucre dans ces possessions britanniques (cette production est tombée de 3 640 000 quintaux en 1834 à 2 151 000 en 1841), le Brésil et Cuba se chargèrent en grande partie de combler le déficit. Depuis cette époque, la population et la richesse de Cuba n'ont cessé de se développer rapidement. En 1817, on n'évaluait sa population esclave qu'à 199 000 individus ; en 1827, elle était de 286 000, et en 1843 de 436 000.

Le plus grand nombre des productions de Cuba ont reçu, dans la même période, un accroissement prodigieux. Ainsi, la moyenne de l'exportation des sucres de Cuba, qui avait été, pour la période quinquennale de 1826-1830, de 6 508 000 arrobes (l'arrobe contient 11,5 kg), s'est élevée successivement, de 1831 à 1835, à 7 894 000 ; de 1836 à 1840, à 10 167 000 ; de 1841 à 1846, à 12 867 000 ; et de 1847 à 1850, à 18 365 000. L'accroissement de la production du tabac n'a pas été moins rapide : dans la période de 1826 à 1830 la moyenne de l'exportation annuelle n'était que de 245 000 livres de cigares, et de 102 900 arrobes de tabac en feuilles ; dans la période de 1846 à 1849 cette moyenne annuelle s'est élevée à 854 000 livres de cigares et à 284 300 arrobes de tabac en feuilles. Ainsi, non seulement l'exportation du tabac en feuilles a triplé dans l'espace de vingt-quatre ans, mais celle des cigares a quadruplé. Pendant la même période, l'exportation des mélasses s'est élevée de 71 600 à 228 400 boucauts ; celle du rhum de 3 600 pipes à 14 900, et celle de la cire de 25 800 arrobes à 48 900.

En revanche, la production du café a subi une diminution sensible. Cette diminution provient simplement de ce qu'après l'émancipation des esclaves dans les Antilles anglaises, le prix du sucre s'étant considérablement augmenté, la production de cette denrée est devenue plus avantageuse que celle du café. Les cafeières ont été alors abandonnées pour les plantations de cannes à sucre. De 1830 à 1835, la moyenne annuelle de l'exportation des cafés avait été de 2 millions d'arrobes. Elle est tombée, de 1835 à 1840, à 1 878 000 arrobes ; de 1841 à 1845, à 1 689 000 ; de 1846 à 1849 enfin, la moyenne n'a été que de 784 000.

Le commerce extérieur de l'île de Cuba a présenté, en 1849, les valeurs suivantes : à l'importation 142 130 000 fr. ; à l'exportation 119 157 000 fr. Total, 261 287 000 fr. Les provisions et les denrées alimentaires, grains, poissons, viandes, boissons, figurent à l'importation pour 63 827 000 ; les articles manufacturés, tissus de chanvre et de lin, cotonnades, lainages, soieries, peaux et cuirs préparés et ouvrés, pour 35 500 000 fr.

Viennent enfin les bois de toutes sortes pour 9 295 000 fr., les métaux avec le numéraire pour 5 788 000 fr., les machines, appareils et fournitures concernant la navigation, la viabilité et les chemins de fer pour 3 724 000 fr. Nous avons vu plus haut quels sont les principaux articles d'exportation ; les sucres seuls figurent à l'exportation de 1849 pour 84 000 000 fr. et la mélasse pour 8 000 000, les tabacs pour 9 500 000 fr., les cafés pour 4 700 000 fr., le minerai de cuivre pour 8 000 000 fr., le rhum pour 1 257 000 fr., enfin les bois de toutes sortes pour 1 717 000 fr.

Le mouvement général de la navigation de Cuba a été, en 1849, de 6 104 navires, dont 1 631 sous pavillon espagnol, et 4 473 sous pavillon étranger.

Le produit de la douane ne s'est pas accru dans la même proportion que le commerce de l'île. Il était en moyenne de 5 174 766 fr. de 1826 à 1830 ; il ne s'est élevé qu'à 6 429 260 fr., soit à 34 718 000 fr. en 1849 ; mais le peu de développement de ce produit provient des réductions considérables que le gouvernement a successivement apportées dans le tarif, réductions qui, en facilitant les relations avec l'étranger, ont puissamment contribué à accroître la prospérité de l'île.

Outre Cuba, l'Espagne possède encore, dans le golfe du Mexique, l'île importante de Porto-Rico, dont le mouvement commercial (importations et exportations) a été en 1847 de 62 796 000 fr., le produit de la douane de 6 999 000 fr., et le mouvement de la navigation 2 299 navires. Les productions de Porto-Rico sont à peu près les mêmes que celles de Cuba. Comme à Cuba, le sucre est la principale denrée d'exportation.

Nos relations avec Cuba et Porto-Rico ont une certaine importance. Au commerce général, nos importations de ces deux îles ont été en 1849 de 21 986 000 fr. et nos exportations de 15 328 000 fr. Les importations ont consisté presque entièrement en sucre et en café : nous avons reçu pour 14 071 000 de sucre et pour 6 295 000 de café ; viennent ensuite des cigares pour 535 000 fr. et le tabac en feuilles pour 174 000 fr. seulement. Nos exportations ont consisté principalement en tissus de soie pour 2 156 000, en parfumerie pour 1 111 000 fr. ; en mercerie et boutons pour 944 000 ; en tissus de laines pour 906 000 ; en peaux ouvrées pour 820 000 ; en tissus de coton pour 751 000, etc., etc. Le mouvement de la navigation entre la France et les Antilles espagnoles a été de 191 navires et 41 755 tonneaux, dont 109 navires et 27 222 tonneaux, c'est-à-dire les deux-tiers environ, sous pavillon français.

On voit que nos relations avec les Antilles espagnoles ont acquis une importance réelle. Cet accroissement est dû surtout à la modéra-

tion du tarif actuellement en vigueur à Cuba et à Porto-Rico. Au point de vue de notre commerce extérieur, nous ne pourrions donc que perdre à un changement dans la situation politique de ces deux îles, surtout si elles adoptaient le tarif beaucoup moins libéral, à certains égards, de l'Union américaine.

Sur le développement de l'association douanière allemande

[19 septembre 1851.]

L'association douanière allemande vient de recevoir une nouvelle extension, en s'annexant le Hanovre, le duché d'Oldenbourg et la ville libre de Brême, qui avaient constitué une association particulière séparée, sous le nom de *Steuerverein*. Cette association particulière comprenait un territoire de 812 milles allemands carrés, avec une population de 2 125 615 habitants. Le traité de réunion sera mis en vigueur le 1er janvier 1854. Suivant la *Gazette de Voss*, il est conclu pour douze années.

Le principal avantage que l'association allemande va retirer de ce nouvel agrandissement, consiste dans l'acquisition du port de Brême, où aboutit la plus grande partie du réseau des chemins de fer de l'Allemagne. Les produits allemands, à l'exception de ceux des États qui avoisinent le Rhin, cesseront de passer par la Belgique ou par la Hollande. Brême absorbera la plus grande partie du transit d'Anvers et de Rotterdam. Il est probable aussi que Hambourg ne tardera pas à entrer dans l'association, pour ne pas laisser trop d'avantages à Brême, sa rivale.

D'un autre côté, l'association allemande négocie activement, à ce qu'on assure, avec la Belgique et avec l'Autriche. Il ne serait pas question de faire entrer complètement la Belgique dans l'association : les stipulations du pacte fondamental de l'union douanière s'y opposent ; mais, au moyen de concessions réciproques de tarifs, on en ferait en quelque sorte une annexe du Zollverein. Quant à l'Autriche, il s'agirait de réunir à l'association ses provinces allemandes. Nous doutons toutefois que la négociation ait quelques chances de réussite. On sait qu'il a été question, au contraire, d'une scission du Zollverein au profit de l'Autriche : le Wurtemberg et la Bavière, qui se signalent particulièrement par leurs tendances protectionnistes, abandonneraient l'association prussienne pour constituer une union méridionale dont l'Autriche serait la tête.

Ce qui a donné quelque consistance à ce dernier bruit, c'est le mécontentement que les États méridionaux ont plusieurs fois mani-

festé, au sujet de la suprématie que la Prusse s'est attribuée dans la direction des affaires du Zollverein. On prétend même que ces deux États avaient demandé d'une manière formelle la modification de l'état de choses actuel. Voici en quoi consisteraient leurs demandes :

1° La Prusse cesserait d'avoir exclusivement la direction des affaires du Zollverein, et de le représenter seule à l'étranger. Les États qui ont plus d'un million d'habitants seraient admis à participer à la direction des affaires de l'association.

2° L'unanimité des voix cesserait d'être nécessaire pour adopter une résolution ; on la remplacerait par de simples décisions de la majorité, dont les voix seraient comptées d'après la population.

3° Il y aurait un congrès douanier permanent, qui concourrait au règlement des affaires courantes de l'association, de concert avec la direction supérieure.

Si ces tendances venaient à se réaliser, le gouvernement de l'association se trouverait singulièrement compliqué. Il est douteux toutefois que la Prusse consente au partage d'autorité qu'on lui demande. Si elle s'y refuse, l'association se scindera probablement pour former deux vastes unions douanières qui occuperont toute l'Europe centrale, depuis la mer Adriatique jusqu'à la mer du Nord et la Baltique.

Quoi qu'il en soit, la tendance manifeste de l'union douanière allemande a été jusqu'à présent d'absorber de nouveaux territoires, soit par des annexions directes comme avec le *Steuerverein*, soit par des traités de commerce comme avec la Belgique. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le danger que cet accroissement continu du débouché de l'industrie allemande peut faire courir à la nôtre. Chacun sait parfaitement qu'une industrie peut se perfectionner d'autant plus, livrer des produits d'autant meilleurs et à plus bas prix, que ses débouchés sont plus étendus. Or, voici quelle sera bientôt la situation de nos producteurs : ils se trouveront, d'une part, en présence de la concurrence anglaise, dont les réformes de sir Robert Peel ont redoublé la vitalité et l'énergie ; d'une autre part, en présence de la concurrence allemande qui se fortifie, tous les jours, par l'extension graduelle de son marché, et qui est en train de constituer à son profit un véritable empire commercial dans l'Europe centrale, un empire qui occupe déjà la plus grande partie de notre frontière de l'Est et qui occupera bientôt celle du Nord si nous n'y prenons garde.

Ces deux concurrences, habilement fortifiées ou étendues, nous menacent de jour en jour davantage. Notre industrie est obligée, plus que jamais, de lutter contre de gros bataillons : elle se trouve en face de la vaste agglomération du Zollverein, de l'immense surface douanière de la Russie, récemment unie à la Pologne, de la surface plus

vaste encore qui est dévolue à l'industrie britannique. Ne serait-il pas temps qu'elle cherchât aussi des auxiliaires, et qu'elle s'occupât à son tour de grossir ses bataillons ? Si elle persistait à demeurer immobile, ne devrait-elle pas s'attendre à une inévitable décadence ?

À ce point de vue, les agrandissements de nos rivaux nous présentent des avertissements sérieux, et nous sommes bien convaincus que le gouvernement, qui s'occupe avec une si intelligente sollicitude des intérêts de notre industrie et de notre commerce, ne les négligera point.

Sur les chiffres de la production et de la consommation du sucre de betteraves

[19 septembre 1851.]

Nous trouvons dans le *Moniteur* le tableau de la production et de la consommation du sucre de betteraves, depuis le commencement de la campagne, 1850-1851, jusqu'à la fin du mois d'août. Le nombre des fabriques en activité était de 304, contre 288 à l'époque correspondante de 1850. Les quantités fabriquées s'élevaient à 76 151 128 kg, contre 62 171 124, et les mises en consommation à 36 550 736 kg contre 34 014 526 kg. Le mouvement des entrepôts présentait également une augmentation sensible.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[19 septembre 1851.]

Les mutations suivantes ont eu lieu dans le corps diplomatique anglais : M. James Hudson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour de Rio-Janeiro, a été nommé en la même qualité près le grand-duc de Toscane. M. Henry Southern, ministre plénipotentiaire près la confédération argentine, a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près l'empereur du Brésil. Il est remplacé près la confédération argentine par le capitaine Robert Gare, chargé d'affaires et consul général près la République orientale de l'Uruguay. Enfin, M. Frédéric Bruce, chargé d'affaires et consul général en Bolivie, est envoyé en la même qualité à Montevideo.

— Le lieutenant général sir John Burgoyne fait en ce moment l'inspection la plus minutieuse de l'état des fortifications dans les îles du Canal et sur la côte occidentale d'Angleterre.

— Les négociants de Manchester, faisant le commerce avec le Brésil, ont eu une conférence avec lord Palmerston, au sujet des dernières rigueurs des croiseurs anglais contre la navigation brésilienne. Une nouvelle réunion de ces négociations doit avoir lieu.

— On a reçu par dépêche télégraphique de Trieste, 15 septembre, des nouvelles récentes de l'Inde. Une conspiration ayant pour objet une évasion de prisonniers avait été découverte à Calcutta. Les Rohillas avaient pillé et brûlé une vingtaine de villages aux environs de Goolbiergah. À cela près, l'Inde était tranquille.

— On parle de la découverte faite par un M. Salomans, de Cincinnati (Amérique), d'une machine à gaz destinée à remplacer les machines à vapeur pour la navigation ; un trajet qui coûtait 1 800 dollars n'en coûtera plus que 50 par ce procédé tout aussi puissant que l'ancien. La machine de M. Salomans est de la force de vingt-cinq chevaux.

Sur quelques nouvelles de Chine

[20 septembre 1851.]

D'après une correspondance de Hong-Kong du 24 juillet, la sécurité de Canton est sérieusement menacée par les insurgés. C'est en vain que l'on envoie contre eux généraux sur généraux, ils sont tués par l'ennemi ou par la colère de l'empereur, qui ne peut leur pardonner leur insuccès. Seu en a été quitte pour une dégradation de trois degrés. Ce commissaire général devait partir à la tête de 3 000 hommes ; mais on assure qu'il compte moins se servir des armes que de l'or, et qu'il cherchera à acheter les principaux chefs. Déjà le commerce de Canton est réduit de moitié. On dit que les rebelles se sont avancés dans le district de Toong-Koon, à moitié chemin entre Hong-Kong et Canton, et sur la rive droite de Bocca-Tigris. On a annoncé à Hong-Kong que les insurgés ont pris et mis à sac Kwei-Lein, capitale de Kwang-Si, et qu'ils ont trouvé dans la caisse du commerce militaire trois quarts de millions de taels.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[21 septembre 1851.]

On a reçu des nouvelles de Sydney à la date du 6 juin, qui donnent les renseignements les plus satisfaisants sur les mines d'or du district de Bathurst. On lit dans une de ces lettres : « On a déjà fait des bénéfices immenses. On ne peut, lorsqu'on n'a pas visité le pays

de ces mines précieuses, se faire une idée juste des immenses demandes de marchandises qui s'y font et des profits qui s'y réalisent dans chaque transaction. Ainsi, on a vu des objets augmenter de 25% de leur valeur dans l'espace d'une demi-heure.

D'autres articles ont augmenté de 50% dans une semaine, et continuent à hausser. Chaque arrivage des districts métallifères donne une nouvelle impulsion à la spéculation. Le prix de la farine s'élève rapidement. On demande surtout des pioches, des leviers de fer, de la vaisselle d'étain, des vêtements de laine, des couvertures, etc. »

On lit dans une autre lettre : « Les rapports les plus flatteurs nous arrivent des mines de Bathurst ; une association a trouvé dans un trou des morceaux d'or pesant près de quatre livres. »

— Depuis quelque temps, des bateaux à vapeur faisant le service de Dublin et de Belfast transportent en Irlande des troupes considérables de moutons. Il paraît que ces troupeaux ne vont en Irlande que pour s'y engraisser dans les riches pâturages, et les fermiers écossais qui les y envoient les font revenir par bateaux à vapeur pour les vendre sur les marchés anglais.

En vertu d'un ordre de la direction des postes, publié ce matin, la malle pour l'Inde, par la voie de Marseille, partira désormais de Londres le soir du 8 de chaque mois au lieu du 7, excepté lorsque le 8 tombera un dimanche. La malle, en ce cas, ne sera expédiée que le lendemain soir.

Sur les débats en Angleterre sur le vêtement des femmes et les lois sur l'agriculture

[22 septembre 1851.]

L'Angleterre, un peu revenue de la panique que lui avait causée « l'agression papale », jouit en ce moment d'une tranquillité, nous pourrions dire d'une béatitude profonde. On ne s'occupe guère dans les clubs que des promenades pittoresques de la reine en Écosse, du nombre de pièces de gibier que le prince Albert a abattues dans ses chasses, du voyage d'agrément de lord John et de lady Russell en Irlande, de l'Exposition qui s'en va, du *Bloomerism* qui arrive, et c'est tout au plus si l'on se donne la peine de lire le grand discours que M. Disraeli vient de débiter à ses bons électeurs du comté de Bucks.

Le *bloomerism*, voilà la grosse préoccupation du moment. Qu'est-ce que le *bloomerism* ? Est-ce une nouvelle secte chartiste, une nouvelle école socialiste, ou un embryon révolutionnaire de plus ? Non ! Le socialisme est étranger à l'affaire, et, quoique les bloomeristes aient été, à l'origine, de parfaits sans-culottes, on ne saurait les accu-

ser d'avoir les appétits sanguinaires. Ces sans-culottes se bornent à faire valoir leur *droit au pantalon*, voilà tout ! Le *bloomerism*, c'est l'envahissement du costume masculin par la plus belle moitié du genre humain ; c'est la substitution « totale et immédiate »[1] du pantalon, du paletot et du chapeau rond, à la robe plus ou moins rembourrée de crinoline, au châle ou au caraco, au chapeau enrubannée et fleuri. On ne dit pas si le corset est compris dans la proscription. C'est en un mot une révolution radicale dans la mode, une révolution qui n'entraînerait rien moins qu'un bouleversement général dans l'industrie du monde.

Le *bloomerism* vient des États-Unis, d'où, l'on s'en souvient, le pantalon et le chapeau rond ont été importés pour la première fois en Europe. Ce fut Franklin qui introduisit en France cette nouvelle mode économique. On hésita même quelque temps à le recevoir à la cour dans un costume si inusité et si étrange ; enfin, le bon Louis XVI ne voulut pas qu'une question de toilette pût faire obstacle à ses négociations avec les jeunes États de l'Amérique du Nord, et Franklin fut reçu à la cour en pantalon. Depuis cette époque, le pantalon a fait le tour du monde ; mais s'il a remplacé avantageusement la culotte, il n'a rien entrepris sur le domaine de la robe et du jupon. C'est à peine si quelques femmes libres usurpèrent, après 1830, le costume masculin, et depuis cette tentative malheureuse, il n'en a plus été question, même au quartier latin.

Mais voici qu'un beau jour du printemps passé, quelques lionnes de New York s'avisèrent d'organiser une convention pour la réforme de la mode. Dans cette convention féminine, les inconvénients du vieux costume furent exposés sans ménagement. La réunion fut unanime pour le trouver insupportable, surtout à la promenade et en voyage. Nous ne pouvons pas sauter un ruisseau, dit une des assistantes, sans l'aide d'un mari ou d'un amant. Nous sommes obligées de nous morfondre dans l'intérieur des omnibus, *inside*, dit une autre, tandis que les hommes se pavanent, se chauffent au soleil et contemplent le spectacle animé de la ville ou les aspects pittoresques de la campagne, *outside*. Nous ne jouissons que d'une imparfaite liberté de mouvement. Nous sommes esclaves de notre costume. Affranchissons-nous ! Là-dessus la perte du jupon fut jurée, et l'assemblée adopta une espèce de costume mixte, qui se rapproche, à certains égards, du costume des femmes asiatiques. Le pantalon en est, mais large, plissé, étoffé. La robe n'est pas encore tout à fait supprimée, mais elle ne va plus que jusqu'au genou, et se met comme un

[1] Pour parler comme la Ligue.

paletot. Le chapeau est en feutre noir ou gris. Cependant il s'agissait d'affronter les regards et les quolibets du public dans le costume révolutionné. Les plus ardentes bloomeristes (de *bloom*, fleur : les adeptes portent, à ce qu'il paraît, une fleur à la boutonnière) se dévouèrent et, un beau jour, on vit apparaître sur les trottoirs de Broadway tout un bataillon de bloomeristes. Ce fut d'abord un haro général : le bloomerisme eut un succès de fou-rire. Mais nos réformatrices ne se découragèrent pas pour si peu, elles bravèrent résolument les quolibets du laid sexe, et en peu de mois elles réussirent à faire respecter leurs droits au pantalon et à réunir un certain nombre de prosélytes.

Voilà où en est le *bloomerism* aux États-Unis. En Angleterre, il naît à peine. C'est une mistress Dexter[1], bloomeriste résolue et enthousiaste, qui vient de l'y importer. Mistress Dexter a tenu un premier meeting pour exhiber son costume et en démontrer les avantages. On ne dit pas si elle a obtenu beaucoup de succès. Cependant il paraît que toutes les cervelles féminines du Royaume-Uni sont en émoi. Les modistes et les marchandes de modes épouvantées ont déjà signalé mistress Dexter aux gamins du Strand et de Piccadilly, et les fabricants de crinoline, une industrie florissante en Angleterre, comme chacun sait, se préparent à pétitionner auprès du Parlement contre l'invasion du *bloomerism*.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des exploits de mistress Dexter ; nous croyons toutefois qu'elle ne rencontrera pas seulement une résistance désespérée parmi les modistes, les fabricants de crinoline et les matelots employés à la pêche de la baleine et du cachalot ; mais qu'elle aura affaire à un ennemi bien plus redoutable encore, quoiqu'elle ne semble pas avoir appris à le connaître en Amérique ; elle aura affaire à la coquetterie féminine.

Mais laissons là mistress Dexter et son pantalon révolutionnaire, et passons à M. Disraeli. M. Disraeli n'est pas un bloomériste, tant s'en faut ; c'est, au contraire, un partisan décidé des anciennes modes. M. Disraeli soupire notamment après le retour de la protection, cette mode économique dont l'Angleterre ne veut plus. M. Disraeli est demeuré protectionniste quand même. Cependant, il ne se fait pas illusion sur la possibilité du rétablissement des corn-laws, des lois de navigation et des autres entraves commerciales. Il sait fort bien que l'immense majorité du pays n'en veut plus, surtout depuis que la nouvelle politique a donné ses fruits salutaires ; depuis que la consommation et le revenu ont augmenté ; depuis que la criminalité et la taxe des pauvres ont diminué ; et il a poussé la conscience

[1] Caroline Dexter. — Molinari, ou l'éditeur par mégarde, orthographie aléatoirement Dexster et Dexter, abus que nous avons corrigé ici.

jusqu'à engager ses électeurs agricoles à ne se faire aucune illusion à cet égard. Il n'y a aucun changement à espérer aujourd'hui dans la politique commerciale du pays, a-t-il dit, mais ce n'est pas une raison pour se tenir les bras croisés.

Les agriculteurs et les propriétaires souffrent, c'est un fait. Presque partout, les rentes ont subi des réductions considérables par suite de la baisse du prix du blé. Nous sommes en conséquence tout à fait en droit de demander des réductions sur les impôts qui grèvent la production agricole. On nous dit que les matières premières et les instruments de la production doivent être exemptés de l'impôt. Eh bien ! qu'est-ce donc que la terre, sinon la plus importante matière première, le principal instrument de la production agricole ? Or, cet instrument de production est accablé sous le faix des taxes locales et des impôts de toute nature. Un seul de ses produits, l'orge, fournit les deux tiers de l'excise. En outre, les agriculteurs ne peuvent cultiver ni la betterave ni le tabac, deux denrées commerciales d'une valeur considérable. Puisqu'on cesse de nous protéger, réclamons donc la réforme des impôts que l'on avait établis sur nous lorsque nous étions protégés. Demandons à notre profit la réforme fiscale comme une conséquence de la réforme douanière.

Ce langage, qui annonce tout un plan de campagne pour la prochaine session, a été accueilli avec enthousiasme par les électeurs du comté de Bucks. Les rôles vont donc se trouver changés : les agriculteurs et les autres intéressés à la protection, qui formaient naguères le parti de la résistance, constitueront le parti de l'agitation, et M. Disraeli, le défenseur émérite des lois-céréales, se transformera en une sorte de Cobden anti-fiscal.

Nous croyons, toutefois, que le parti agricole de l'Angleterre ne renferme pas les éléments nécessaires pour seconder les plans de M. Disraeli. Tout se bornera apparemment à une réforme partielle des taxes locales, et pour peu que le prix du blé remonte, comme il y a apparence, les agriculteurs auront bientôt oublié leurs velléités d'agitation. M. Disraeli n'a pas de chances comme agitateur, et le protectionnisme est décidément en baisse dans la Grande-Bretagne. Nous parierions plutôt pour Mistress Dexter et pour le bloomerisme.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[22 septembre 1851.]

L'association commerciale de Manchester a adressé une lettre de remontrances à lord Palmerston, au sujet des vexations que les croiseurs anglais font subir à la marine marchande du Brésil.

— Le maire, les adlermen et les conseillers de Manchester se sont réunis mercredi, et ils ont décidé qu'à l'avenir leur costume officiel serait la robe, à laquelle le maire ajouterait une chaîne d'or et un collier qui, dit-on, sont déjà confectionnés. On croit que la visite de la reine, le 10 octobre prochain, a été la principale cause de cette détermination.

— On dit que quatre régiments vont bientôt partir pour le cap de Bonne-Espérance : le Royal régiment, le 40e et le 43e d'Irlande, et le 85e régiment d'infanterie légère d'Angleterre, outre l'artillerie. On croit que le 12e, de l'île Maurice, et le 18e, des Indes, doivent être déjà arrivés au Cap.

— Les lettres de Londres, du 24 mai, sont arrivées à Hong-Kong le 8 juillet, n'ayant mis que quarante-quatre jours à faire le voyage. Elles ont été portées de Suez à Ceylan, par l'*Indoustan*, de la Compagnie péninsulaire orientale, et de Ceylan à Hong-Kong dans le nouveau vapeur *Singapore*. On s'attend à ce que la poste du 24 juin, confiée aux vapeurs de l'Orient et de Malte, arrivera en Chine en aussi peu de temps. Le contrat avec la Compagnie alloue un espace de 56 jours.

— On apprend de l'Australie que l'émigration en Californie, qui était de 3 500 personnes par an, a été tout à coup arrêtée, par suite de la découverte des mines d'or, où tout le monde se porte.

— Le *Times* publie des observations signées par M. Clarke, sur la nature des mines d'or de l'Australie. Suivant lui, l'axe et les flancs des Cordilières de l'Australie sont de la même époque, sous le rapport géologique, que l'Oural. Ce qu'il a de plus curieux, c'est que la présence de parcelles aurifères coïncide avec celle des ossements d'animaux anti-diluviens. Si, en Russie, l'on trouve l'or mêlé avec les ossements des Mammouths, de même en Californie on a trouvé des cavernes remplies d'ossements et les débris non ensevelis du Diprotodon et du Nototherium. Cette coïncidence mérite d'être enregistrée.

Continuation sur le même sujet

[24 septembre 1851.]

On lit dans le *Morning-Advertiser* du 22 :

« Plusieurs de nos confrères ont parlé de modifications qui doivent avoir lieu dans le cabinet ; nous sommes à même de déclarer que le seul changement qui se fera est celui du marquis de Lansdowne, que les infirmités de l'âge et la mort récente de sa femme ont décidé à se retirer de la vie publique. Quant à sir Georges Grey, sa

retraite dépendra de sa santé à l'époque de la réouverture du parlement ; mais comme du reste elle s'est améliorée depuis quelques semaines, il y a peut-être lieu d'espérer que le très honorable baronnet pourra conserver ses fonctions de secrétaire de l'intérieur. »

L'*United Service Gazette* annonce que les engagements pour la marine royale sont devenus si rares, que les vaisseaux de guerre, de quelque rang qu'ils soient, trouvent avec peine à compléter leurs équipages.

— Les correspondances de Rio Janeiro annoncent que les Anglais y sont impopulaires et que les journaux de Rio les attaquent. Cela tient à ce que les croiseurs anglais ont détruit des navires brésiliens inoffensifs, sur le simple soupçon qu'ils pouvaient être des négriers. Les Anglais n'ont pas aidé à éteindre le feu de l'Opéra à Rio ; les Français, au contraire, y ont travaillé. De là un grief nouveau contre les Anglais.

— Le bateau à vapeur *Blazer* doit prendre à bord le câble du télégraphe sous-marin, dont la pose se fera sous les auspices du capitaine Ballock, du bateau à vapeur *Fearless*.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[24 septembre 1851.]

Nous avons reçu par le steamer *Asia* des nouvelles de New York jusqu'au 10 septembre. Les derniers évènements de Cuba continuaient d'absorber l'attention publique. On avait des nouvelles récentes de San-Francisco. L'ordre se rétablissait en Californie, les assassinats devenaient de moins en moins fréquents, grâce à la vigilance des autorités. La moisson d'or est plus abondante que jamais. Des compagnies se sont constituées pour détourner les eaux des rivières qui passent près des veines d'or. Les machines employées pour l'exploitation du quartz donnent d'excellents résultats. On évalue les produits des mines d'or pour l'année 1851 à 60 millions de dollars.

L'agriculture commence aussi à attirer sérieusement l'attention publique. Un bon nombre d'agriculteurs se sont établis d'une manière permanente en Californie, et ils y font de bonnes affaires.

— Une émeute a eu lieu à la Vera-Cruz, mais l'ordre a été promptement rétabli.

Le Mexique du Nord est menacé d'une détresse effroyable. Les récoltes ont été nulles, et ont péri par le manque de pluies. Les Indiens ravageaient toujours le pays.

Sur les voies de communication aux États-Unis

[25 septembre 1851.]

Le développement des voies de communication aux États-Unis, depuis un demi-siècle, est un des faits qui attestent le plus visiblement l'irrésistible puissance que l'homme a acquise sur la nature. En 1793, l'union américaine ne possédait pas un seul canal et elle n'avait que 5 642 milles (3 milles équivalent à une lieue environ) de routes ordinaires. Aujourd'hui, elle ne possède pas moins de 5 000 milles de canaux, de 10 287 milles de chemins de fer et de 178 670 milles de routes ordinaires. En outre, les États-Unis possèdent avec une étendue de côtes de plus de 4 000 milles, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'au-delà du Mississipi, toute une série de magnifiques cours d'eau : l'Hudson, la Delaware, le Susquehannah, le Mississipi, le *père des eaux*, avec ses deux affluents gigantesques : le Missouri et l'Ohio, puis une suite de lacs, formant par leur réunion la masse d'eau douce la plus considérable que l'on connaisse.

Toutes ces artères naturelles ou artificielles servent à faire circuler le travail et la richesse dans le vaste corps de l'Union. Si l'on considère les immenses espaces qui séparent les divers foyers de la production américaine, on comprendra du reste que les Américains aient appliqué, tout d'abord, une grande partie de leur capital naissant et de leur jeune activité, à vaincre cet obstacle qui s'opposait à leurs progrès. On s'expliquera aussi, en jetant les yeux sur la configuration du pays, et en observant le peu de densité de la population, que les voies de transport artificielles aient pu si aisément y être improvisées. En général, la surface du pays est plane. On traverse de vastes espaces sans avoir le plus petit monticule à franchir. D'un autre côté, la terre, surtout dans les nouveaux États, ne coûte presque rien. Souvent même les propriétaires cèdent gratis le terrain nécessaire à l'établissement de la voie d'eau ou du chemin de fer, afin d'augmenter la valeur du restant de leurs propriétés. Le bois ne coûte que la peine d'être coupé. La main-d'œuvre seule est chère. On calcule que les 5 000 milles de canaux qui existent actuellement ont coûté environ 32 000 000 liv., ce qui ferait 6 432 liv. par mille, ou environ 500 000 fr. par lieue. Les chemins de fer, qui sont pour la plupart très grossièrement construits, reviennent à peu près au même prix.

D'après M. Michel Chevalier, dont on connaît les intéressants travaux sur les voies de communication aux États-Unis, et, d'après le docteur Lardner, qui vient de publier un remarquable ouvrage sur le même sujet, la navigation sur les canaux et sur les rivières a atteint

aux États-Unis un degré de perfectionnement dont on ne peut se faire une idée en Europe. Sous ce rapport, les Américains laissent loin derrière eux les Anglais eux-mêmes. Ainsi, sur l'Hudson, par exemple, ils ont deux sortes de steamers, les uns servant uniquement au transport des voyageurs, les autres employés à convoyer des marchandises. Les premiers ont une longueur énorme, 300 à 400 pieds sur une largeur de 30 à 40 seulement. Taillés pour la course, ils franchissent régulièrement de 20 à 22 milles à l'heure. Rien n'égale le confortable et le luxe de leur ameublement. Le satin, le velours, les glaces, les tapis y sont prodigués. La machine même est une œuvre d'art, et elle se trouve dans une chambre somptueusement décorée de glaces à filés dorés.

Cependant toute cette puissance, et nous pourrions dire aussi toute cette coquetterie, sont mises à vil prix au service du public. Avant 1844, le prix de transport le plus bas de New York à Albany, pour une distance de 145 milles, était de 4 s. 4 d. Ce prix est tombé aujourd'hui à 2 s. 2 d. (2,75 fr.), grâce à la concurrence. En doublant le prix on peut avoir une chambre séparée. Aussi beaucoup de flâneurs prennent-ils leur domicile pendant l'été dans ces magnifiques hôtelleries ambulantes. Ils s'y trouvent mieux et plus économiquement logés que dans les hôtels de New York. Voici quelle est la dépense de la journée à bord :

Prix de la place	2 s.	2 d.
Chambre à coucher séparée	2	2
Déjeuner, dîner et souper	6	6
Total	10	10

Dans aucun hôtel de l'Union on ne serait ni aussi bien logé ni aussi bien nourri pour ce prix là. Quant aux risques, ils sont nuls, du moins sur les rivières et sur les canaux de l'Est. Depuis dix ans on n'a pas eu à y déplorer une seule explosion.

Il n'en est pas de même sur le Mississipi et sur ses affluents. Là, la navigation à vapeur a un caractère comparativement barbare. Les gens qui voyagent sur le Mississipi appartiennent, pour la plupart, à la race rude, énergique et grossière des pionniers et des défricheurs du *far-west*. Ils se soucient peu du confortable. Les accidents même ne leur font pas peur. Leur vie tout entière ne se passe-t-elle pas à lutter contre la nature, à la soumettre ou à la braver ? Ils veulent arriver vite et arriver à bon marché, voilà tout. Ils sont servis à leur gré. Le Mississipi, malgré les dangers de sa navigation, est devenu la grande voie de communication de l'Ouest ; mais les accidents y sont si communs, qu'on a cessé, pour ainsi dire, d'y prendre garde. On sait que les bateaux du Mississipi sont sujets à sauter en l'air et à couler bas ; c'est une affaire convenue ! C'est un risque de tant pour

cent, auquel chacun se soumet sans murmurer. Souvent, d'ailleurs, les accidents n'ont pas d'autre cause que l'imprudence volontaire de l'équipage et des passagers. Les Américains aiment à la passion les luttes nautiques, dans lesquelles ils excellent, témoin la victoire qu'un yacht de New York vient de remporter sur tous les yachts de la Grande-Bretagne. Lorsque deux bateaux à vapeur vont dans la même direction, aucune puissance humaine ne saurait les empêcher de lutter de vitesse. Équipage et passagers se laissent également emporter par l'ardeur de la lutte. On chauffe à outrance, surtout quand la victoire est incertaine. On aime mieux sauter que d'être battu, et l'on saute !

En 1829, les États-Unis n'avaient pas un mille de chemins de fer, et ils en possèdent aujourd'hui 10 289 milles. De plus, il n'y en a pas moins de 9 632 milles en voie d'exécution. Les chemins de fer en exploitation se distribuent ainsi : 6 348 dans les États du Nord et de l'Est, 2 106 dans le Sud, et 1 835 seulement dans l'Ouest. La construction de ces chemins de fer improvisés est très grossière ; la plupart n'ont qu'une voie. Les tunnels, les remblais, les viaducs, sont extrêmement rares. Les courbes de 500 pieds et même au-dessous sont, au contraire, très communes, ainsi que les pentes d'un pied sur 100 ou sur 75. Le bois qui est à bon marché, est prodigué dans la construction ; en revanche on use avec parcimonie du fer qui est cher. Les rails ne pèsent guère plus de 25 à 30 livres par yard. Les locomotives consomment du bois ou du charbon de terre ; point de coke. On traverse les rivières sur des ponts en bois, ou lorsqu'elles sont trop larges, sur de simples radeaux. Cependant les accidents sont rares. Dans le Massachussetts, sur un trafic de 9 355 474 voyageurs transportés à une distance de 18 milles en 1850, on n'a eu que 15 morts et blessures à déplorer. Il résulte de là que les risques ne sont que de 1 sur 11 226 568 pour une distance de 1 mille, ou de 1 sur 112 226 pour un voyage de 100 milles. C'est bien au-dessous des risques que l'on court dans les voitures ordinaires. Le prix moyen du transport sur les chemins de fer américains est de 1 d. 47 par mille.

Les chemins de fer des États-Unis ont été généralement construits par des compagnies ; mais les États particuliers imposent des conditions assez rigoureuses à ces entreprises privées. Les dividendes sont fréquemment soumis à un maximum. Au-dessus du taux fixé, l'État partage avec la compagnie. La durée des concessions est limitée, et les tarifs peuvent être périodiquement révisés. En revanche, les plus grandes facilités sont données aux compagnies qui veulent se constituer. Les auteurs du projet et les premiers actionnaires se réunissent dans un meeting public ; les plans sont dressés et envoyés à la Législature de l'État, qui accorde son autorisation presque immédia-

tement, et sans aucun frais. Un plan de chemin de fer peut être conçu et mis à exécution en quinze jours. Ordinairement l'État fixe un délai pour l'exécution. La vente des actions est interdite avant la constitution définitive de la compagnie.

Dans l'Ouest, on ne compte encore que des tronçons de lignes, exécutés isolément, sans se rattacher à un réseau général. Il y en a cinq dans l'État de Mississipi ; il y en a aussi dans le Michigan, l'Indiana et l'Illinois. Souvent ces lignes, qui sont en quelque sorte les ouvrages avancés de la civilisation, traversent d'immenses prairies ou des forêts que la hache du bûcheron commence à peine à entamer. Ces solitudes, qui servaient naguères de terrains de chasse aux tribus errantes des peaux-rouges, sont parcourues à raison de 20 milles à l'heure, par des convois de voyageurs plus ou moins civilisés.

Atala et Chactas voyageraient aujourd'hui commodément en chemin de fer sur les territoires de la tribu des Natchez. Voilà le progrès ! Par exemple, il n'y a aux États-Unis qu'une sorte de place dans les chemins de fer — ceci apparemment par amour de l'égalité —, ce qui n'empêche pas les voyageurs blancs d'en exclure impitoyablement les nègres et les sangs mêlés, qui sont relégués sur les trains de marchandises. Mais il est convenu, dans la libre Amérique, que le nègre n'est qu'une espèce d'animal domestique, naturellement destiné à servir le blanc et à en recevoir des coups de bâton.

Terminons par quelques chiffres qui complètent ceux que nous venons de donner sur les progrès que les États-Unis ont réalisés depuis la fin du siècle dernier. En 1793, l'Union américaine n'avait que 3 939 325 habitants ; elle en a actuellement 24 267 488. Ses importations n'étaient que de 6 739 130 liv., et ses exportations de 5 675 869 liv. ; ses importations s'élèvent aujourd'hui à 38 723 545 liv., et ses exportations à 32 367 000 liv. Le tonnage de ses navires était de 520 704 ; il est de 3 535 451. Son revenu était de 1 230 000 liv. ; il est de 9 316 000. Ses dépenses publiques étaient de 1 637 000 liv. ; elles sont de 8 555 000 liv. Elle n'avait que 75 000 volumes dans ses bibliothèques publiques et dans ses bibliothèques de collèges et d'écoles ; elle en a aujourd'hui 4 201 623 ; enfin elle ne possède pas moins de 15 000 milles de lignes télégraphiques.

N'est-ce point là un merveilleux déploiement de la puissance humaine ? N'est-ce point un exemple admirable de ce que peuvent l'industrie et la volonté de l'homme, lorsqu'elles sont dirigées vers des choses utiles ? Et remarquons-le bien, pour l'édification de nos modernes utopistes, toutes ces conquêtes de l'homme sur la nature ont été accomplies au moyen de l'*ancien système*. Il n'y a eu là ni organisation du travail, ni communes sociétaires, ni phalanstères, ni banques d'échanges, il n'y a eu que la liberté du travail, la concur-

rence tant honnie et tant bafouée, — et des hommes ayant la bonne volonté d'en profiter.

Sur les chiffres du commerce extérieur au cours des huit premiers mois

[25 septembre 1851.]

Le *Moniteur* publie aujourd'hui le relevé du commerce extérieur pendant les huit premiers mois. Ce relevé atteste que la situation commerciale du pays, si mauvaise au dedans, continue à être prospère au dehors. Depuis trois ans, les exportations n'avaient pas encore présenté des chiffres aussi favorables. Toutes se sont accrues, à l'exception cependant de celle des soieries, qui a subi une dépression insignifiante : elle est tombée de 11 943 q. m. dans la période correspondante de 1850, à 11 592 en 1851.

Mais nous avons exporté 3 345 669 q. m. de céréales contre 2 032 876 en 1850 ; 1 764 629 hect. de vins et esprits contre 1 451 048 ; 3 170 431 q. m. de machines et mécaniques contre 2 541 503 ; 3 100 686 de modes contre 2 753 017 ; 22 791 de porcelaines contre 20 256 ; 110 107 de sucre raffiné contre 94 588. L'exportation de tissus de lin, de coton et de laine, présente également une augmentation sensible, et nous sommes charmés de constater que cet accroissement s'est soutenu pendant le mois d'août. Les soieries mêmes se sont relevées dans le courant de ce mois : on en a exporté 1 477 q. m. contre 1 187 dans le mois correspondant de l'année dernière.

Les importations présentent des chiffres moins favorables. Les droits perçus n'ont été que de 76 406 328 fr., contre 81 229 503 fr. en 1850 et 84 276 752 fr. en 1849 ; mais il convient de remarquer que cette diminution porte entièrement sur l'importation des sucres des colonies. En 1849, les droits perçus sur les sucres coloniaux s'élevaient à 21 773 736 fr. ; en 1850, ils sont tombés à 16 955 102 fr., et en 1851, à 12 052 208 fr. Où s'arrêtera cette funeste progression descendante ? Cependant il n'en est résulté, en définitive, aucune perte pour le Trésor, car le déficit a été comblé, d'un côté, par la production indigène ; de l'autre, par l'importation des sucres étrangers.

Nous avons constaté, il y a deux jours, l'augmentation de la production de la sucrerie indigène, malgré la réduction du droit ; nous pouvons constater aussi l'accroissement progressif de l'importation des sucres étrangers. En 1849, les droits perçus sur ces derniers n'étaient que de 8 883 207 fr. ; ils ont été de 10 551 865 fr. en 1850, et de 11 001 907 en 1851. L'importation des autres articles a subi peu de variations : il y a eu cependant une augmentation digne

d'être signalée à l'importation des cafés ; les droits perçus sur cet article ont été de 12 233 017 fr. contre 8 918 876 dans la période correspondante de l'année dernière. La diminution du tarif des sucres est évidemment pour quelque chose dans ce résultat. Il y a eu également augmentation à l'importation de la fonte brute, de la houille, et d'un grand nombre d'autres articles. En revanche, nous devons signaler des diminutions peu importantes sur les cotons, l'indigo, le cuivre, l'étain, les graisses, etc.

Le mouvement de la navigation présente aussi des chiffres favorables. Nous voyons figurer à l'entrée 11 662 navires et 1 459 923 tonneaux, contre 10 708 navires et 1 371 233 tonneaux l'année dernière, et à la sortie 11 660 navires et 1 281 174 tonneaux, contre 10 395 navires et 1 093 957 tonneaux. La navigation nationale a eu sa part dans cette augmentation : nous avons eu à l'entrée 5 142 navires et 566 823 tonneaux, contre 4 857 navires et 560 384 tonneaux l'année dernière, et à la sortie une augmentation équivalente.

Enfin les droits perçus par l'administration des douanes et celle des contributions directes sur la consommation des sels ont également présenté une augmentation sensible. Ils étaient descendus, de 37 648 615 en 1848, à 14 264 031 dans les sept premiers mois de 1850, par suite de la réduction des droits ; ils sont remontés à 15 278 311 en 1851.

En résumé, la situation de notre commerce extérieur continue à s'améliorer. Plaise à Dieu que les agitations politiques ne viennent point de nouveau la gâter !

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[25 septembre 1851.]

On parle d'un synode provincial des nouveaux membres de la hiérarchie catholique romaine, qui serait tenu dans la métropole aussi prochainement que les circonstances le permettraient, sous la présidence du cardinal Wieseman. La question la plus importante dont s'occuperait ce synode serait la nature du droit canon appliqué au gouvernement de l'Église d'Angleterre. Les douze prélats anglais seront assistés dans la rédaction de ce droit canon par le docteur Mac Hale, archevêque de Tuane, qui doit arriver à Londres cette semaine.

Une compagnie de capitalistes, à la tête desquels se trouve, dit-on, le prince Albert, vient de se former pour acheter de vastes terrains en Irlande. Déjà ses agents prennent sur les lieux des renseignements sur la situation et la valeur de différentes propriétés.

Les nouvelles de la moisson reçues de tous les points de l'Irlande sont des plus favorables. Presque partout les récoltes sont coupées et en partie rentrées. Quant aux pommes de terre, la perte en sera peu considérable. On a à constater un fait assez rare dans ce pays ordinairement désolé par la famine, c'est que mercredi dernier, à Mountheath, un nommé W. Fitzpatrick est mort pour avoir trop mangé.

L'excitation causée dans la Nouvelle Galle du sud, par la découverte de mines d'or, dit le *Morning Post*, paraît devoir faire négliger à cette colonie le commerce des laines : de sorte que l'exportation de cette matière première en Europe serait de beaucoup diminuée. Un des premiers résultats de cette diminution serait de faire augmenter d'ici au printemps la laine saxonne d'environ 10%.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[25 septembre 1851.]

Les nouvelles reçues de Valparaiso par la voie des États-Unis sont du 27 juillet. Don Manuel Monte avait été élu président du Chili par une forte majorité. Le nouveau président avait, dit-on, l'intention de pousser activement les travaux du rail-way que l'on a projeté entre Valparaiso et Santiago. On pense que ce chemin de fer sera commencé le 18 septembre.

On a découvert de nouvelles mines d'argent dans le voisinage de Copiapo.

Une nouvelle révolution vient encore d'avoir lieu dans l'État de Nicaragua. Le 4 août, le général Munoz, ex-ministre de la guerre, a renversé, à la tête d'un petit corps de troupes, l'administration élue en mai dernier, s'est emparé du président don Joseph Laucano Pinedo, et de tout son cabinet, excepté don Jésus de la Rocha, et les a envoyés au port de l'Union, île des Tigres, d'où, suivant le bruit public, un steamer les a conduits à Saint-Jean-de-la-Concorde.

Le Sénat s'est immédiatement assemblé à Grenade, car Munoz était en possession de Léon, et a élu l'administration provisoire suivante : D. José Montenegro, président ; D. Jésus de la Rocha, secrétaire des finances ; D. Firmin Porre, secrétaire des affaires étrangères ; D. Bonaventure Silva, secrétaire de la guerre. La faction de Munoz assemblée à Léon a élu D. Justo Albaunza, président ; D. Arcediano Solis (un moine), secrétaire des affaires étrangères ; D. Eugenio Matus, secrétaire des finances, et le général Munoz, secrétaire de la guerre.

Le gouvernement de Munoz a envoyé ses ordres à tous les employés de divers départements, dans tout le pays, mais presque tous

se sont refusés à le reconnaître. Le chargé d'affaires des États-Unis, l'honorable John B. Kerr, est retourné à Grenade, et il a présenté ses lettres de créance au président Montenegro. L'opinion publique est contraire à Munoz dans cette rébellion, bien qu'il ait été, jusqu'à présent, un des hommes les plus populaires du pays.

Sur quelques nouvelles des Antilles

[26 septembre 1851.]

Nous recevons des nouvelles des Antilles jusqu'au 30 août. Un *raz de marée* y avait causé quelques sinistres.

À la Martinique, la mer était fort agitée, sans être excessivement mauvaise. Le bateau l'*Herald* a eu son beaupré cassé. Le brick anglais *Chedabucto*, dernièrement arrivé de la Nouvelle-Écosse avec un chargement de bois, est venu échouer à la côte, au bas du quartier du Figuier.

Le sauvetage a été exécuté avec promptitude et régularité par les soins des administrations de la marine et des douanes et du Consul anglais. Tous les objets autres que bois ont été retirés du navire. L'échouement du *Chedabucto* est attribué à la rupture, par accident ou imprudence, de deux aussières qui l'amarraient à une des bouées de la rade. Une enquête est ouverte pour éclaircir ce fait.

Voici le récit que donne l'*Avenir*, de la Guadeloupe, des désastres que le raz de marée a causés dans cette île :

« Dimanche 17, entre dix et onze heures du soir, le ciel s'obscurcit, les nuages s'amoncelèrent, noirs et bas, chargés d'électricité ; presque aussitôt le vent se déchaîna, la mer grossit ; une terrible tempête s'annonçait. Depuis le samedi 16, le baromètre avait commencé à descendre, et sa dépression à ce moment était considérable.

Pendant toute la nuit, le vent ne cessa de souffler par rafales furieuses ; les éclairs sillonnèrent le firmament ; mais de rares et faibles éclats de tonnerre se firent entendre.

Les vents qui ont régné ont été presque constamment du sud et du sud-est ; par moments, ils sont passés au sud-ouest et même au nord-ouest ; mais ils n'y sont pas restés.

Deux secousses de tremblement de terre, parfaitement distinctes malgré la violence du vent, vinrent encore ajouter à l'horreur de cette horrible nuit.

La rade a malheureusement plus souffert que la ville ; un grand nombre d'embarcations ont eu des avaries ; beaucoup d'autres ont été complètement brisées.

Le 18 au matin, la pluie tombait par torrents ; la circulation n'était pas possible. Jusqu'à neuf heures du matin, les rues restèrent désertes, les magasins fermés.

Quand la tourmente se fut enfin apaisée, on put constater qu'elle avait seulement renversé quelques clôtures de terrains non bâtis, et qu'elle avait largement émondé les Sabliers de la place de la Victoire. Les allées de cette place et les rues avoisinantes, sous le vent, étaient encombrées de branches, dont quelques-unes grosses comme de jeunes arbres. »

Cette tempête a été ressentie dans tout l'archipel des petites Antilles. À Sainte-Lucie, la mer s'est répandue sur la plage de Castries et a inondé les rues. À Saint-Christophe, il y a eu quelques petits accidents. À Saint-Thomas, un brick et une goélette ont, dit-on, échoué à la côte.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[26 septembre 1851.]

On lit dans le *Times* du 24 septembre :

« Aujourd'hui, dans la Cité, l'on est plus content de la physionomie des affaires. L'argent est plus facile. La nouvelle d'opérations considérables à Manchester et de l'activité des affaires dans les provinces en général, donne une confiance qui promet pour l'hiver. L'abondance de la récolte et d'autres causes font prévoir une augmentation, dans le courant du mois prochain, des lingots à la Banque d'Angleterre.

Cette augmentation résultera de deux causes, les importations du dehors et la mise en circulation de la grande quantité qui se trouve actuellement aux mains du public. La circulation existante équivaut exactement à ce qu'elle était l'an dernier à pareille époque, au moment où le taux de l'intérêt de la Banque était de 2,5% et le coton à 30 ou 40% au-dessus de son prix actuel. Comparée à septembre 1849, elle offre un excédent de 1 500 000 liv. sterl. Après la clôture de l'Exposition, la rentrée d'une quantité considérable d'espèces métalliques n'est pas improbable. »

Le 43^{e} régiment, sous les ordres du colonel Furland, a reçu l'ordre de se mettre en marche pour Cork, où il sera embarqué à la destination du cap de Bonne-Espérance. Ce régiment doit être remplacé en Irlande par le 83^{e} régiment.

Le choléra perd de sa force à Londres, 7 personnes seulement, 5 enfants et deux adultes, ont succombé cette semaine, tandis que dans les cinq semaines précédentes, les morts avaient été de 28, 29, 28,

17, 17. La diarrhée a, de nouveau, causé 97 morts, dont 67 enfants et 30 adultes. La petite vérole a été fatale en 23 cas, la rougeole en 13 et la coqueluche en 19.

Sur quelques nouvelles des États-Unis

[26 septembre 1851.]

On a reçu des nouvelles de New York. Une émeute terrible a eu lieu à Christiania, comté de Baltimore, où l'on voulait reprendre deux esclaves fugitifs. Les nègres, au nombre de 200, ont fait feu sur les blancs et en ont tué deux et blessé sept. Les deux hommes tués étaient les maîtres des fugitifs. Les blancs de Christiana ne se sont point mêlés de l'affaire.

— La milice des États-Unis se compose de 2 006 068 enrôlés, ce qui donne à peu près 60 000 hommes pour chaque État. L'armée régulière des États-Unis, qui devrait être de 12 326 hommes, n'est, en réalité, par les désertions, maladies, etc., que de 9 000 hommes en tout. La marine consiste en 7 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 27 sloops, bricks et schooners, 14 frégates à vapeur, quelques autres steamers et 5 vaisseaux-magasins. Quant au personnel, il ne s'élève pas à plus de 8 415 hommes, tous grades compris.

Sur le manque de bras aux Antilles

[27 septembre 1851.]

Un fait économique d'une importance considérable s'est produit dans nos Antilles depuis l'abolition de l'esclavage : nous voulons parler du manque de bras pour l'exploitation des sucreries. Tandis qu'en Europe les capitaux manquent parfois au travail, aux Antilles c'est le travail qui manque aux capitaux. Il résulte de là, d'une part, une augmentation excessive du taux des salaires ; d'une autre part, l'abandon forcé d'un grand nombre d'exploitations, faute de travail à bon marché. À la Guadeloupe, par exemple, la production du sucre est descendue, depuis l'émancipation, de 70 000 barriques à 26 000, et le mal, ainsi que l'attestent les chiffres de l'importation de nos sucres coloniaux, va s'aggravant chaque jour.

Ce mal n'est point particulier à nos Antilles. Il a été ressenti plus vivement encore aux Antilles anglaises, à l'époque de leur émancipation. Ainsi, on a vu, sous l'influence de cette cause, la production du sucre aux Indes occidentales descendre de 3 640 712 quintaux en 1834, à 2 151 117 quintaux en 1841 ; on a vu à la Guyane notam-

ment, des plantations qui, sous le régime de l'esclavage, valaient 150 000 fr., se vendre pour 10 000. On a vu, enfin, en présence de la détresse générale des propriétaires dépourvus de moyens suffisants pour faire valoir leurs biens, les salaires monter à un taux presque fabuleux. À la Jamaïque, par exemple, le prix de journée d'un ouvrier agricole s'éleva à 3, 4 et 5 fr., et dans la saison des récoltes jusqu'à 15 et 16 francs. Beaucoup de planteurs trouvèrent plus d'avantage à laisser pourrir leurs récoltes sur pied, que de payer ces prix exorbitants pour les recueillir. Une enquête fut dressée alors sur ce fait inusité, et voici comme s'exprimaient les commissaires qui avaient été chargés de constater l'état des choses :

« À la Trinité, dirent-ils, tous les propriétaires ou agents chargés de capitaux sont actuellement dans une telle dépendance de la volonté des travailleurs, qu'on ne trouverait probablement aucun exemple de ce fait dans aucune partie du monde et à aucune époque. Quoique de semblables disproportions entre le sol et les populations aient pu exister, une pareille disproportion entre la population et le sol, considérée sous le rapport du capital qu'il représente, n'a pas été possible jusqu'à présent. Cette disproportion n'est, en effet, que le résultat artificiel de la législation anglaise, qui d'abord enchaîna les travailleurs au sol, ce qui donna une étendue disproportionnée au capital fixe, et qui, ensuite, leur accorda soudainement la liberté. Cette dépendance, où sont les propriétaires de la volonté des travailleurs, donne à ceux-ci le pouvoir exclusif de fixer les conditions de tous les engagements et le prix des salaires ; ce qui, non seulement tend à détruire le revenu du capital, mais encore à conduire les travailleurs eux-mêmes à un état de démoralisation tel, que les avantages qu'on attendait des bienfaits de l'émancipation se trouveront considérablement retardés. »

Ce passage de l'enquête anglaise signale parfaitement le mal et la cause du mal, et il renferme, en outre, une excellente leçon d'économie politique qu'on dirait faite tout exprès à l'usage de nos socialistes. En effet, les colonies à esclaves sont des établissements purement artificiels. On a transporté là un certain nombre de travailleurs que l'on a contraints de s'adonner à la production d'une ou deux denrées privilégiées. On les y a obligés à cultiver du sucre et du café — et on les y a obligés à coups de bâton — au lieu de leur permettre d'exploiter librement les diverses productions du sol. Il est naturellement résulté de là qu'ils ont pris en horreur les cultures auxquelles ils étaient contraints de se vouer, et que le jour où ils ont été proclamés libres, ils les ont désertés pour chercher d'autres moyens d'existence. Or, ces moyens de subsister autrement que par la culture de la canne et du caféier, ne manquaient pas aux Indes Occidentales,

où d'immenses espèces de terres demeurent sans culture, et où la fécondité naturelle du sol procure au travailleur d'amples et faciles moissons. Les planteurs se trouvèrent donc complètement abandonnés par leurs anciens esclaves, ou du moins ils durent se résigner, pour obtenir leur concours, à des sacrifices tels que la production du sucre et du café cessa de leur donner des bénéfices.

Cependant, qu'on le remarque bien, ces ouvriers noirs, ces anciens esclaves qui faisaient la loi à leurs maîtres, qui profitaient de la situation pour les *exploiter*, sans merci ni vergogne, étaient des salariés. Qui leur eût dit alors que le salaire était « la dernière forme de la servitude », que le salarié était « nécessairement exploité par le maître », les eût sans doute bien fait rire ! *Quoique* salariés, ils faisaient la loi aux maîtres, ils les dépouillaient, ils les ruinaient, prouvant ainsi, d'une manière irréfragable : 1° Que le salaire n'implique en aucune façon l'exploitation de l'ouvrier par le maître ; 2° Que la fixation du prix du travail ne dépend ni du maître, ni de l'ouvrier ; qu'elle dépend uniquement, comme celle de toutes les autres marchandises, de la situation du marché, du nombre des bras offerts relativement au nombre des bras demandés, ou pour nous servir des termes de l'enquête anglaise, de la proportion existant entre le capital et le travail.

Mais cette bonne leçon d'économie politique coûtait énormément cher aux planteurs surpris par l'abolition de l'esclavage. Un grand nombre avaient été obligés d'abandonner leurs plantations et de les vendre à vil prix, quand ils avaient réussi à les vendre ! Les autres, menacés du même désastre, songèrent alors à y porter remède, en modifiant la proportion existant entre le capital et le travail, c'est-à-dire en introduisant dans les colonies émancipées des travailleurs libres, qui viendraient réduire, par leur concurrence, le taux exagéré du salaire. L'idée était excellente, et elle ne tarda pas à être mise à exécution. Des agents d'émigration, commissionnés par les planteurs de l'île Maurice, des Indes-Occidentales et de la Guyane, se répandirent dans le Midi de l'Europe, en Afrique, dans l'Inde et jusqu'en Chine, engageant des travailleurs pour les plantations à sucre. Des milliers de Maltais, d'habitants des Canaries, d'Africains de la côte occidentale, de Coulis de l'Inde, de Chinois, affluèrent bientôt dans les colonies émancipées. Comme on devait s'y attendre, un grand nombre de ces essais ne réussirent point : parmi les travailleurs engagés un peu au hasard, au moyen de l'appât d'un salaire élevé, les uns n'étaient point propres à la culture de la canne, les autres ne purent s'accoutumer au climat. Il y eut donc, comme dans toutes les entreprises nouvelles, un certain nombre d'*écoles*. Mais, en somme, l'affaire réussit. Les Coulis du Bengale, par exemple, enga-

gés par masses pour l'île Maurice, y donnèrent d'excellents résultats. Depuis le commencement de 1843 jusqu'à la fin de 1847, on n'en introduisit pas moins de 67 693, et grâce à cette immense et profitable importation de travail, la production du sucre, loin de baisser, alla de jour en jour croissant à l'île Maurice. Les travailleurs importés et les planteurs y gagnèrent également. Les premiers, qui trouvaient à grand'peine à gagner au Bengale un salaire de 8 à 9 centimes par jour, et que la famine ou les maladies contagieuses emportaient par milliers, se trouvèrent transportés dans un milieu, où les salaires courants étaient de 1 fr. 50 c. à 3 fr., et où ils gagnaient eux-mêmes, déduction faite de leurs frais d'immigration, 1 fr. à 1 fr. 20 c. Quant aux planteurs, ils pourraient maintenir leurs exploitations en pleine valeur et ils étaient débarrassés de tous les soucis et de tous les déboires de l'esclavage. Enfin, les intermédiaires chargés de l'immigration y trouvaient aussi une source abondante de profits. De tous points, l'affaire était donc excellente.

L'immigration réussit donc, quoique à un degré moindre, aux Indes-Occidentales et à la Guyane. À la Jamaïque, par exemple, on introduisit, de 1841 à 1846, près de cinquante mille travailleurs de toutes provenances. Depuis lors, ces grandes importations de travail n'ont pas cessé de se poursuivre, et elles ont préservés les colonies émancipées de la ruine imminente qui les menaçait.

Lorsque l'abolition de l'esclavage fut décrétée dans nos Antilles, les maux que le manque de travail avait causés dans les colonies anglaises, et les remèdes qui avaient été appliqués tardivement, mais avec succès, pour les guérir, étaient parfaitement connus. On savait fort bien que le travail hausserait de prix, et qu'il finirait même par manquer sur les plantations, si l'on n'avait soin de pourvoir le marché de travailleurs libres. Cependant cette leçon si frappante qu'on avait sous les yeux fut complètement perdue. On ne voulut pas voir ce qui s'était passé dans les colonies anglaise, et l'on ne songea pas un seul instant à prévenir des désastres que l'on rendait inévitables. On décréta l'émancipation, voilà tout ! Nous nous trompons : on imagina, d'une part, d'organiser des associations « du capital, du travail et du talent » entre les planteurs et leurs anciens esclaves ; d'une autre part, de donner aux enfants des noirs émancipés le bienfait de l'éducation gratuite. Or, voici ce qui est résulté de ces belles inventions destinées à « émanciper les travailleurs sans compromettre la prospérité des colonies ». Il en est résulté d'abord que la plupart des associations organisées en 1848 sont aujourd'hui à vau-l'eau, et que les planteurs commencent, surtout à la Guadeloupe, à ne plus pouvoir obtenir de travail à aucun prix ; il en est résulté ensuite que les jeunes noirs, gratuitement élevés aux frais de l'État,

et bientôt après rendus électeurs et éligibles, considèrent aujourd'hui le travail comme une œuvre servile ; qu'ils méprisent le métier de leurs pères et qu'ils aspirent à devenir bacheliers ès-lettres, employés, administrateurs, députés, voire même présidents de la République. Nous ne plaisantons pas. Cette funeste tendance, qui n'est pas, du reste, particulière aux jeunes noirs affranchis, se manifeste de jour en jour davantage aux Antilles, et le *Courrier de la Martinique* la signalait naguère encore comme une cause de ruine presque inévitable pour nos colonies.

Voilà dans quelle situation déplorable l'émancipation, accomplie en dépit du sens commun et de toutes les données de l'expérience, a placé nos Antilles. Nous avons recommencé, à nos dépens, les fautes de l'émancipation anglaise, absolument comme si cette *école* n'eût pas été faite sous nos yeux ! Cependant nos colons comprennent bien qu'on ne peut plus revenir en arrière, et ils s'attachent, autant qu'il est en leur pouvoir, de remédier au mal que le détestable aveuglement des abolitionnistes de février leur a infligé. Ils s'efforcent de perfectionner leurs procédés d'exploitation (lesquels ont grandement besoin, en effet, d'être perfectionnés), et d'organiser une importation de travail aux Antilles. Le gouvernement ne les a pas abandonnés dans ces tentatives. Des allocations leur ont été accordées pour encourager l'immigration et le progrès des cultures. Jusqu'à présent, ces allocations n'ont pas produit de grands résultats ; mais nous voyons avec plaisir que les planteurs, loin de se décourager, s'occupent aujourd'hui plus activement que jamais d'organiser le sauvetage de la production coloniale. Les derniers journaux de la Martinique sont remplis de projets de concentration des exploitations et d'immigrations de travailleurs. Nous trouvons notamment dans le *Courrier de la Martinique* une pétition adressée à l'Assemblée législative, par M. E. Boissard, qui demande l'autorisation d'importer à la Guadeloupe 4 000 nègres libres de la côte d'Afrique, moyennant des engagements de sept années : cette pétition a reçu des adhésions nombreuses ; et, d'un autre côté, on discute vivement une proposition de M. Colson sur les moyens de réduire les frais d'exploitation des sucreries. Bref, la nécessité de sortir d'une situation économique devenue intolérable, fait fermenter toutes les têtes dans nos colonies.

Ce travail des esprits est d'un excellent augure, et nous sommes convaincus que la solution des difficultés actuelles finira par en sortir. Nous nous bornons aujourd'hui à le signaler, mais en nous réservant d'examiner et de discuter prochainement les propositions qui en ont été les fruits. Il ne sera pas facile, sans doute, de relever la prospérité de nos colonies, qu'un aveuglement si funeste et si inexcusable a compromise ; mais avec une dose honnête de bonne vo-

lonté et d'intelligence, ne vient-on pas à bout des tâches les plus ardues ? Les Antilles anglaises ont bien réussi à se sauver elles-mêmes, après être tombées encore plus bas que les nôtres.

Pourquoi donc nos colons, qui n'ont ni moins d'intelligence, ni moins d'énergie que leurs voisins, ne réussiraient-ils pas à se sauver comme eux ?

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[27 septembre 1851.]

Lord Palmerston a prononcé un long discours dans un banquet que lui ont offert les électeurs de Tiverton. Il a longuement parlé de l'Exposition, de la prospérité dont l'Angleterre jouit en ce moment, et il a fait l'historique des réformes accomplies par le ministère ; enfin il a exprimé la croyance que la tranquillité de l'Europe ne serait pas troublée en 1852.

Hier matin, 24, à dix heures et demie, tout le câble du télégraphe sous-marin était déposé à bord du *Blazer*. À une heure, deux puissants bateaux à vapeur sont venus pour remorquer le *Blazer*. Un seul l'a d'abord traîné, l'autre est resté à côté en réserve, jusqu'à ce que tous deux s'attelassent à cet étrange convoi, qui a excité la plus grande curiosité à Blackwall, Woolwich et Gravesand. Le convoi a dû arriver de grand matin à Douvres.

— Hier, 126e journée, le nombre des visiteurs s'est élevé à 54 540, et la recette à 2 572 liv. 12 sh. La commission exécutive a fait apposer sur plusieurs points de l'édifice des affiches annonçant que l'Exposition serait close le samedi 11 octobre. Ce jour-là, les portes de l'Exposition seront ouvertes à neuf heures au lieu de midi. Il n'a fallu rien moins que cette manifestation pour convaincre un grand nombre de personnes que la clôture aurait lieu irrévocablement au jour fixé. L'opinion contraire était tellement accréditée, que hier même il a été annoncé qu'une grande quantité de marchandises venaient d'être expédiées de plusieurs États appartenant au Zollverein.

La cérémonie de clôture aura lieu le 15 octobre. Quoique le programme définitif ne soit pas encore arrêté dans tous ses détails, on peut considérer comme certain que le prince Albert, la commission royale, la commission exécutive et les personnes invitées par ordre se réuniront au centre du transept, sur une estrade élevée à cet effet, et autour de cette estrade. Un des membres du conseil des présidents, qui sera probablement le vicomte Canning, proclamera les décisions du jury et en fera connaître en général les motifs. Le prince Albert

remerciera, au nom de la commission royale, toutes les personnes qui auront contribué au succès de l'œuvre, et fera allusion aux circonstances caractéristiques de l'Exposition.

Le public ne sera pas admis à cette séance. Il ne sera possible d'assurer des places qu'aux personnes ayant un caractère officiel dans l'Exposition, savoir : les membres du jury, les commissaires locaux, les commissaires étrangers. Comme l'Exposition aura été close pour le public huit jours auparavant, les porteurs de billets n'auront plus aucun droit de présence. La mode et l'époque de la distribution des médailles seront arrêtés immédiatement, attendu qu'un petit nombre seulement de celles qui doivent porter le nom des destinataires seront prêtes pour le 14 octobre.

La *Gazette de Montréal* annonce que le pavillon de l'Angleterre a été brûlé publiquement sur la place de cette ville, lorsque l'on a reçu la nouvelle que la reine avait signé le bill des titres ecclésiastiques.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[27 septembre 1851.]

Nous avons reçu des nouvelles de New York jusqu'au 13 septembre. L'affaire de Cuba commençait à occuper moins les esprits. L'attention publique se tournait de nouveau vers l'élection présidentielle. Deux conventions, composées, l'une de whigs, l'autre de démocrates, se sont assemblées, à Syracuse, pour le choix d'un candidat.

Le *Mogador* a quitté le bassin de l'arsenal maritime de New York, où il avait obtenu du gouvernement américain la permission de réparer ses avaries. Dix jours lui ont suffi, dit le *Phare de New York*, pour compléter ses réparations qui ont été cependant beaucoup plus considérables qu'on ne le pensait d'abord. La quille avait éprouvé de grandes avaries, depuis le centre du navire jusqu'à l'avant, et des pièces importantes ont dû y être rajustées, sans parler du nettoyage et du calfatage général subis par la coque. Ces travaux que le *Mogador* réclamait avec urgence eussent exigé un temps beaucoup plus long, si l'empressement de tout le personnel de l'arsenal n'en avait abrégé la durée au-delà de toute attente.

Ce n'est pas seulement, en effet, une hospitalité banale que nos marins ont trouvée à Brooklyn ; toutes les facilités qu'eût pu leur offrir un port français ont été mises à leur disposition. Le commodore W. D. Salter, le commandant en second Samuel Mercer ; M. B. F. Delano, constructeur naval, qui a dirigé les réparations de la quille, avec plus de 60 ouvriers sous ses ordres ; M. W. Hallock,

maître charpentier ; M. R. Mac-Gowan, maître calfat ; MM. W. Williamson et E. Carl, quartier-maîtres charpentiers ; tout le monde enfin, depuis les chefs supérieurs jusqu'aux ouvriers, a rivalisé de bon vouloir envers nos compatriotes.

Un seul fait pourra, du reste, donner une idée du zèle qu'on y a mis : le travail n'a pas été interrompu dimanche dernier. De la part des officiers, surtout, l'accueil a été d'une cordialité toute fraternelle. Nulle avance, nulle attention n'a manqué : chaque jour des corbeilles de fruits arrivaient à bord, de la part de la famille du commodore Salter. Qu'eût fait de plus un amiral français ?

De ces services, de cette hospitalité amicale, le commandant du *Mogador* emportera un souvenir de gratitude, auquel s'associe naturellement toute la population française des États-Unis.

En ce moment, le *Mogador* fait son charbon et ses vivres ; la semaine prochaine ne se passera donc pas sans qu'il ait quitté notre rade. Le commandant Laurencin se rend à Rochefort, où il compte arriver dans les premiers jours d'octobre. Entré à New York le 11 août, il sera ainsi resté un peu plus d'un mois parmi nous ; ce temps est fort court, si l'on tient compte des délais qu'il a dû subir et des réparations essentielles qu'a reçues son bâtiment.

Le moment est venu d'expliquer pourquoi il n'a pas été donné suite à l'idée premièrement conçue d'offrir un banquet aux officiers du *Mogador*. Ce n'est pas l'élan public qui a fait défaut ; tout, au contraire, s'organisait rapidement, lorsque le commandant Laurencin manifesta le désir de n'être l'objet d'aucune démonstration dans un port où des causes de force majeure l'avaient seules amené. À cette considération dictée par la délicatesse et le sentiment du devoir, il n'y avait rien à répondre, et l'idée d'une fête a dû être abandonnée, non sans regrets. Pour n'avoir pas eu de réception publique, le commandant et les officiers du *Mogador* n'en emportent pas moins les vives sympathies des Français de New York.

Le gouvernement mexicain a décidément refusé, à la compagnie Garay, l'autorisation d'établir une voie de communication interocéanique à travers l'isthme de Tehuantepec. En revanche, la traversée s'effectue parfaitement aujourd'hui par le lac de San-Juan de Nicaragua.

La république de l'Équateur est en pleine révolution. Le président Dégo Novoa a été expulsé par le général Urbina, qui a pris sa place.

Le 10 juillet, il y avait, dans le port du Valparaiso, plusieurs navires de guerre étrangers, parmi lesquels se trouvaient les frégates françaises de guerre la *Prudente* et la *Pénélope*, qui venaient d'arriver de France par Rio-Janeiro.

Sur quelques nouvelles de La Plata

[27 septembre 1851.]

On a reçu des nouvelles de Montevideo jusqu'au 6 juillet.

Oribe a signifié au gouvernement de Montevideo que les hostilités seraient ouvertes le 18. Une conférence entre l'amiral brésilien Grenfell, le ministre Herrera, Urquiza et le général Garzon, a eu lieu à Gualignaichu (Entrerios). Il y a été décidé qu'Urquiza et Garzon combineront leurs forces, composées de 8 000 hommes, avec les troupes brésiliennes. La jonction devait se faire le 18 juillet, et alors devaient commencer les opérations contre Oribe. Toute l'escadre brésilienne devait occuper le Panama et défendre la côte d'Entrerios contre toute tentative d'invasion de la part de Buenos-Aires. Le gouvernement de Montevideo a signalé à l'amiral Lepredour que l'armistice entre ses forces et celles du général Oribe serait rompu le 18 juillet. Mais, rapporte le *Daily News*, on dit que l'amiral français a refusé d'accepter les raisons données par le gouvernement de Montevideo, attendu qu'il n'avait pas d'instruction à ce sujet.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[28 septembre 1851.]

Un grand meeting pour la réforme parlementaire a eu lieu dans Free-Trade-Hall à Manchester, sous la présidence de M. George Wilson, ancien président de la ligue contre la loi des céréales. À ce meeting assistait une députation de l'association nationale de la réforme parlementaire et financière de Londres, composée de sir Joshua Walmer, W. S. Fox, Thompson et Williams, membres du parlement.

Voici le programme qui a été développé dans cette réunion :

1° L'extension du suffrage à tout occupant de maison ou terre, ou partie de maison ou de terre. (Tenement.)

2° Vote ou scrutin.

3° Parlement d'une durée de trois ans.

4° Une proportion plus égale entre les membres et la population.

5° L'abolition du cens basé sur la propriété.

— Mardi dernier, quelques religieuses, appartenant à l'ordre des Sœurs de la charité, sont arrivées au Pavillon, beau domaine près d'Armagh, ancienne propriété du capitaine Algue, et achetée dans le but d'en faire un couvent. Ces dames vont établir une école pour l'instruction des jeunes filles pauvres professant la foi de l'Église.

Sur le commerce extérieur de la France en 1850

[29 septembre 1851.]

L'administration des douanes vient de publier le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et avec les puissances étrangères pendant l'année 1850. Ce commerce a représenté, importations et exportations réunies, une valeur officielle de 2 705 millions de francs. C'est 92 millions de plus qu'en 1849.

Mais ces chiffres n'ont malheureusement pas toute la signification qu'on pourrait leur donner après un examen superficiel. D'abord ils s'appliquent au commerce général, lequel embrasse toutes les marchandises que nous expédions à l'étranger ou que l'étranger nous expédie, sans distinction d'origine ; ensuite ils ne constatent que les valeurs officielles, c'est-à-dire les valeurs qui ont été fixées à la suite de l'enquête de 1826. Or, depuis cette époque, les prix ont subi de nombreuses variations. En 1848, on en a tenu compte pour la première fois, et une commission a été chargée de déterminer les *valeurs actuelles*. Cependant, tel est l'empire de la routine, que l'on a voulu maintenir à côté de valeurs actuelles qui établissent, autant que possible, le prix réel des marchandises, les anciennes valeurs officielles. Dans le tableau que nous avons sous les yeux, par exemple, on a exécuté un travail véritablement gigantesque en plaçant la valeur actuelle de chaque denrée à côté de l'ancienne valeur officielle de 1826. On prétend, à la vérité, que ce travail est nécessaire pour comparer les résultats obtenus dans des périodes successives. Mais qui ne voit que c'est là un véritable trompe-l'œil ? Personne n'ignore que le prix des choses tendant généralement à baisser par suite des progrès réalisés dans la production, les valeurs constatées en 1826 n'ont plus aucune signification aujourd'hui ; qu'elles servent uniquement à enfler les comptes de l'administration des douanes et à exagérer l'importance de notre commerce avec l'étranger. Nous ne voyons pas pourquoi on ne s'en tiendrait pas uniquement aux valeurs réelles. On y gagnerait d'abord de ne plus se faire illusion sur l'accroissement de nos relations avec le dehors ; on y gagnerait ensuite une simplification considérable dans les tableaux de l'administration des douanes.

Nous ne voyons pas non plus pourquoi on maintient encore les vieilles dénominations de commerce général et de commerce spécial. Que l'on tienne note des marchandises étrangères qui empruntent notre territoire pour passer à l'étranger et qui viennent séjourner dans nos entrepôts, rien de mieux ; mais pourquoi les confondre sous une même dénomination avec les produits indigènes que nous

expédions à l'étranger et avec ceux que nous recevons en échange ? N'est-ce point là un autre trompe-l'œil ?

Moyennant les simplifications que nous venons d'indiquer, le compte-rendu annuel de l'administration des douanes pourrait être réduit de moitié, et, certes, il y gagnerait infiniment sous le double rapport de la clarté et de l'utilité.

Tandis que l'ensemble du commerce général a présenté un chiffre de 2 075 millions, *valeur officielle*, le commerce spécial, indiquant *réellement* le montant de nos échanges avec l'étranger, n'a été que de 1 858 789 395 francs. Dans ce total, les exportations figurent pour 1 068 122 761 francs, et les importations pour 790 666 634 fr. Nous avons donc expédié aux étrangers pour 278 millions de marchandises de plus que nous n'en avons reçu ; mais il faut remarquer que le compte-rendu de l'administration des douanes ne fait aucune mention des opérations de la contrebande, lesquelles entrent encore pour une assez forte part dans nos règlements de compte avec l'étranger. À quoi nous ajouterons que les importations de numéraire, dont la douane a pu tenir compte, dépassent de 94 millions les exportations. On sait, du reste, que les importations et les exportations d'un pays finissent nécessairement par se balancer ; et qu'en France, par exemple, les chiffres des importations et des exportations, pris dans une période de dix années, sont à peu près égaux. Toutefois, il est certain que l'élévation de notre tarif rend les *retours* de plus en plus difficiles. Ainsi, nous avons expédié en Angleterre, en 1850, pour 238 millions de marchandises consistant principalement en tissus de soie et de laines et en céréales (celles-ci y sont comprises pour 52 millions), et nous n'avons reçu en retour que pour 73 millions de marchandises, à cause de l'élévation des droits qui frappent en France les provenances britanniques. Cette difficulté des retours ne peut manquer d'agir sur les exportations. Les Anglais finiront certainement par ne pouvoir plus nous acheter avec avantage nos céréales, si de notre côté nous ne consentons point à recevoir en échange un supplément de leurs denrées. Ne sait-on pas que l'importance des exportations se mesure partout et toujours aux facilités accordées aux importations ?

Les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, les États sardes, l'Espagne, l'Algérie, la Suisse, l'Association commerciale allemande et la Turquie sont les pays avec lesquels nous avons fait le plus d'affaires en 1850. Le mouvement de notre commerce avec les États-Unis (commerce spécial et valeurs actuelles) a été de 315 millions ; avec l'Angleterre, de 312 ; avec la Belgique, de 217 ; avec les États sardes, de 124 ; avec l'Espagne, de 90 ; avec l'Algérie, de 58 ; avec l'Association commerciale allemande, de 80 ; avec la Suisse, de 73 ;

avec la Turquie, de 62. Viennent ensuite la Russie pour 37 millions, le Brésil pour 29, les Indes anglaises pour 28, l'île de la Réunion pour 28, la Martinique pour 26. Nos relations ont été en progrès sur 1849, avec l'Angleterre, les États-Unis, l'Espagne, la Turquie, les Indes anglaises, le Zollverein, le Brésil, la Belgique. Il y a eu, au contraire, dépression dans nos relations avec la Russie, les Pays-Bas, Naples, l'Algérie et la Martinique.

Les 790 millions de marchandises que nous avons reçues de l'étranger se répartissent ainsi : 618 millions de francs de matières premières nécessaires à l'industrie ; 131 millions d'objets de consommation dits *naturels* ; 41 millions d'objets de consommation fabriqués. On voit que les matières premières dominent à l'importation. C'est le contraire à l'exportation. Nous avons expédié au dehors pour 746 millions de produits manufacturés et pour 322 millions de produits naturels seulement.

Il est entré dans nos entrepôts en 1850 8 239 151 quintaux métriques de marchandises diverses, valant ensemble, aux taux fixés en 1826, 618 millions de francs. C'est une diminution de 24 757 quintaux, et de 23 millions, relativement à 1849 ; mais cette diminution n'est, en grande partie, qu'apparente, parce qu'en 1849 les évaluations portaient sur le poids brut, tandis qu'en 1850 elles ont porté sur le poids net.

L'expédition en transit des produits étrangers a porté sur un poids de 319 724 quintaux métriques contre 388 594 en 1849 ; c'est une diminution de 18%. Le même mouvement apprécié en argent d'après les taux de 1826, représente 258 millions ; il n'était que de 254 millions en 1849. Différence en plus, 1%. En prenant les valeurs actuelles pour base de rapprochement, on trouve que les résultats obtenus en 1850 l'emportent de 7% sur ceux de 1849 (235 millions contre 220).

Le mouvement maritime de la France, tant avec ses colonies qu'avec l'étranger, à la voile et à la vapeur, a occasionné 31 926 voyages, entrées et sorties réunies ; c'est 10% de plus qu'en 1849, et 5% de plus que pendant la moyenne quinquennale. La jauge des navires employés s'est élevée à 3 735 000 tonneaux, ce qui constitue une augmentation de 13% sur 1849, et de 2% sur la moyenne quinquennale.

Sur ces 31 926 voyages, 15 034 ont été faits par des bâtiments que couvrait le pavillon national, et dont la jauge représentait 1 625 000 tonneaux. En 1849, on ne comptait que 14 364 navires nationaux et 1 596 000 tonneaux : augmentation 5 et 2%. La part du pavillon étranger s'est accrue dans une plus forte proportion ; elle est de 14 et 23%.

Les mouvements de la navigation réservée entrent pour 1/10e seulement dans le nombre des voyages effectués en 1850 sous tous pavillons.

Dans la navigation de concurrence, voici avec quelles puissances nos mouvements maritimes ont eu le plus d'importance, et quelle a été la part proportionnelle de notre pavillon dans ces mouvements :

Angleterre	29 centièmes
États-Unis	10 —
Turquie	76 —
Norvège	1 —
Deux-Siciles	29 —
États sardes	59 —
Espagne	35 —
Russie (deux mers)	28 —
Suède	5 —
Toscane	48 —
Pays-Bas	44 —
Antilles espagnoles	75 —

On voit par ce tableau que notre industrie maritime se trouve décidément rejetée à un rang tout à fait inférieur. Nous ne pouvons lutter dans la navigation de concurrence, ni avec la Suède et la Norvège, ni avec les États-Unis, ni avec l'Angleterre, ni même avec la Russie. Les marines marchandes de la Turquie, de la Sardaigne et des Antilles espagnoles seules sont inférieures à la nôtre. Et, qu'on le remarque bien, cette déplorable infériorité de notre marine, infériorité dont les causes sont bien connues, va toujours croissant, car la part du pavillon étranger dans notre intercourse s'augmente d'année en année. Le mal est visible, et l'on en connaît la cause. À quand le remède ?

Du reste, l'ensemble des faits commerciaux que nous venons de résumer est satisfaisant. Il atteste que la France agricole, industrielle et commerciale a multiplié ses efforts en 1850, pour réparer les désastres qu'une année d'agitations révolutionnaires avait occasionnés dans sa production et dans sa richesse. Les relevés que nous avons donnés de notre commerce extérieur dans les huit premiers mois de 1851 attestent aussi que ce déploiement d'activité ne s'est point encore ralenti. Espérons que le bon sens et l'esprit conservateur de la majorité du pays réussiront à maintenir son essor, et que nous ne verrons point se reproduire en 1852 les désastres commerciaux de 1848.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[29 septembre 1851.]

Nous pouvons annoncer positivement, dit le journal l'*Yorkshire*, cité par le *Chronicle*, que lord John Russell et ses amis s'occupent activement de rédiger les dispositions du nouveau bill de réforme que le ministère présentera dans la prochaine session du parlement. Pour se renseigner complètement sur le système électoral, le ministre de l'intérieur a fait demander dans toute l'Angleterre le relevé des électeurs dans les dernières élections. On fera une comparaison des chiffres avec ceux donnés par le récent recensement. Le projet de bill ministériel élargira le suffrage au-delà même de l'attente populaire. Un des ministres a combattu vigoureusement cette libéralité, excessive selon lui. Mais on croit qu'il sera forcé de céder.

On reconnaîtra une certaine proportion d'éducation, abstraction faite de l'occupation de maisons, comme conférant le droit de voter. Les membres du clergé, avocats, négociants, hommes de lettres, clercs, les classes les plus élevées des ouvriers, sans être tenancières, pourront, à de certaines conditions, être électeurs. Quant au système actuel, il subira de grandes modifications. Le cens de 10 l. dans le bourg sera réduit ; d'autres concessions seront faites. Le corps électoral sera accru d'un quart au moins.

Hier, 128e journée de l'Exposition, le nombre des visiteurs s'est élevé à 23 694. La somme totale de la recette a été de 2 416 liv. 5 sh. Il est arrivé un fâcheux accident dans l'intérieur de l'édifice. Un des visiteurs est tombé sans connaissance. Trois médecins sont immédiatement accourus ; mais il était trop tard, l'inconnu avait cessé de vivre. On n'a rien trouvé sur sa personne qui pût donner quelques renseignements sur son identité. Le linge est marqué T. T.

Malgré l'approche de la clôture de l'Exposition, les arrivages d'articles continuent toujours. Le vaisseau Osmanli, qui vient d'arriver de Gênes et de Livourne, a apporté 33 caisses d'ouvrages en marbre.

Peu de personnes ont l'idée du nombre des employés attachés à divers titres à l'Exposition universelle. Ce nombre s'élève, y compris 1 200 exposants et leurs aides, à 2 132. Il faut ajouter à ce chiffre les personnes occupées du catalogue, de l'impression des circulaires et des documents officiels, les commissaires étrangers et leurs secrétaires, les dessinateurs, les journalistes, toutes les personnes employées aux abords de l'Exposition ou au transport des visiteurs. On ne sera pas au-delà de la vérité en portant à 30 000 le total des per-

sonnes auxquelles l'Exposition donne chaque jour du travail et d'emploi de leurs talents.

— On nous communique, dit l'*Express*, une liste d'exposants auxquels la commission royale aurait alloué des prix pour les trois articles : Poterie, Papier et Cotons.

Voici les noms français qui se trouvent sur cette liste :

Poterie : Rien.

Papier : Larivoix frères (Angoulème) pour blancheur et pureté supérieure.

Cotons : Jourdain (Alkirk-Alsace) pour belles batistes, Alphonse Daudeville (Saint-Quentin) pour portraits de la reine Victoria et prince Albert, Fontaine Félix (Lyon), corsets, tissus sans couture.

Cotons imprimés : Schwarz et Huguenin, de Mulhouse ; Chapuis et fils à Claye, près Paris ; Blooh, Steinbach, Hartmann et fils, Dolfus, Mieg et compagnie, Gros, Odier, Roman et compagnie, frères Kœchlin.

Sur quelques nouvelles de Belgique

[29 septembre 1851.]

Les élections des membres du sénat ont commencé hier. Les candidats du gouvernement, MM. Van Schoor, Wyns de Raucour, de Marnix, Van Muysen et Lauwees, ont été nommés à Bruxelles. À Liège, à Gand et à Anvers le succès des candidats du ministère paraissait également certain. À Bruges, au contraire, le candidat de l'opposition catholique et libérale avait le dessus. On ne savait, du reste, rien encore sur le résultat définitif des opérations éléctorales.

Sur les résultats des élections sénatoriales en Belgique

[30 septembre 1851.]

Le résultat des élections des sénateurs en Belgique est maintenant connu.

Sept nouveaux membres ministériels ont été nommés : MM. Van Haver, Michiels-Leus, Lauwers, de Buisseret, W. Jamar, Robert et Herry-Vispœl.

En revanche, le ministère a perdu cinq de ses partisans : MM. d'Udekem, Van Lempoel, Pieton, Savart et de Schietere.

Le ministère l'a emporté dans les grandes villes : à Bruxelles, à Gand, à Anvers et à Liège. À Bruxelles, l'un des vice-présidents du sénat, M. Dindal, n'a pas été réélu. À Anvers, M. le comte de Bail-

let, second vice-président, M. Cogels, rapporteur du projet de loi sur les successions, ont échoué devant les candidats du gouvernement.

Mais, en définitive, le ministère n'ayant gagné que deux voix, la majorité ne se trouve pas déplacée et la situation demeure ce qu'elle était avant les élections.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[1er octobre 1851.]

Aujourd'hui, jour de Saint-Michel, suivant l'habitude, le lord maire et la cour des aldermen, ainsi que les principaux officiers et membres de la corporation, se sont assemblés en grande cérémonie à Guildhall, afin de procéder à l'élection du lord maire pour l'année prochaine.

Après les formalités d'usage, l'alderman Hunter a été élu lord maire.

— Le comité de l'association de la défense catholique vient de publier une adresse aux catholiques du Royaume-Uni. Cette adresse est signée, au nom du comité général, par Paul, archevêque d'Armagh, primat de toute l'Irlande, président de l'association, et par Williams Keogh, secrétaire.

Les membres du comité réclament le concours moral et pécuniaire de tous les catholiques du Royaume-Uni pour obtenir le rappel des lois qui restreignent la liberté du culte catholique.

— L'unique régiment au service en Australie est le 11e d'infanterie. Il paraît que les autorités de l'Australie ont demandé que le 58e ou le 65e, servant tous les deux dans la Nouvelle-Zélande, fussent envoyés en Australie. On craint que les hommes du 11e régiment ne désertent pour se rendre dans la région aurifère.

— On lit dans l'*Evening Post* : « Le feld-maréchal comte Nugent, gouverneur de Trieste et ancien commandant en chef de l'armée autrichienne en Italie, est, en ce moment, chez le duc de Wellington. Il est attendu incessamment en Irlande. On attribue à la politique son séjour en Angleterre : il s'agit, dit-on, de la concentration d'une grande armée autrichienne en Italie. Le comte Nugent est Irlandais et l'un des officiers les plus distingués au service de l'Autriche, qu'il sert depuis plus de 50 ans. »

Exposition. — Les rapports de samedi, 129e journée, donnent les chiffres suivants : visiteurs, 20 236 ; recettes, 1 852 liv. 2 s. 6 d. Le gouvernement autrichien vient de faire acheter l'ensemble de la collection de machines exposées par M. Whitworth. Cette collection pèse plus de 700 tonnes.

Il a été exposé la semaine dernière, sous le titre de *Souvenirs du Palais de Cristal*, un portefeuille qui contient 25 dessins lithographiés, représentant les départements les plus remarquables. Quelques-uns de ces dessins sont d'une fidélité merveilleuse.

Parmi les objets récemment exposés, l'un des plus curieux se trouve dans le compartiment français : c'est le paquet d'aiguilles à l'usage des aveugles. Nous citerons aussi un beau spécimen de minerai d'or du comté de Calavarus (Californie). Il pèse 135 livres, dont 85 livres d'or pur. Il est exposé par M. W. E. Hance.

— *Malle des Indes*. — On a reçu des nouvelles de Bombay du 1er septembre : Ghobab Singh a triomphé de l'émeute à Cashmire. Le khan de Herat est mort ; Dost Mohammed a envahi son territoire. Des pluies torrentielles ont amené des inondations dans le Scinde et le Punjaub. On équipait une expédition pour marcher contre les Arabes qui entourent Aden.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[1er octobre 1851.]

Nous recevons des nouvelles de New York jusqu'au 16 septembre. Une émeute avait encore eu lieu en Pennsylvanie, à propos de la réclamation de quelques esclaves fugitifs.

Le célèbre romancier Fenimoore Cooper est mort le 14 septembre à sa résidence de Cooperstown.

On a reçu des nouvelles de Mexico jusqu'au 16 août et de la Vera-Crux jusqu'au 22.

Le mouvement populaire qui a éclaté dans la dernière de ces deux villes, a été provoqué par une loi de la législature de l'État décrétant un impôt extraordinaire. Le mécontentement éclata aussitôt qu'on essaya de percevoir l'impôt.

Le 21 août, les citoyens se réunirent devant la chambre du conseil et demandèrent le rappel de la loi. Les membres de cette assemblée répondirent qu'ils n'étaient pas autorisés à agir et qu'à la législature seule appartenait le droit de défaire ce qu'elle avait fait. La multitude ne comprenant rien à cette distinction de pouvoirs organisa immédiatement l'émeute. La troupe dut être appelée sous les armes et les autorités firent les sommations nécessaires.

Les émeutiers n'ayant pas voulu se retirer, il s'en suivit une collision, et quatre ou cinq hommes furent blessés. L'*Eco des Commercio* porte le nombre des blessés à dix ou douze, et ajoute que trois hommes ont été tués.

Malgré la gravité d'une pareille émeute, la tranquillité ne tarda point à se rétablir, le conseil s'étant engagé à adresser une pétition à la législature pour obtenir le rappel de la loi.

Des difficultés sérieuses étaient sur le point de surgir, assurait-on, entre le Mexique et les États-Unis, par suite de la révocation de la concession accordée à la compagnie Garay pour la traversée de l'isthme de Tchuantepec.

Sur le compte-rendu de la justice civile et commerciale en 1849

[2 octobre 1851.]

Nous avons donné récemment l'analyse du compte-rendu de la justice criminelle en 1849. [1] M. le ministre de la justice vient de faire paraître encore le compte-rendu complémentaire de la justice civile et commerciale. Nous remarquons dans ce compte que le nombre des procès civils qui avait éprouvé en 1848 une diminution notable, est remonté en 1849 à peu près à ce qu'il était avant la révolution de février ; en revanche, le nombre des affaires commerciales a sensiblement diminué.

Voici d'abord un aperçu sommaire des travaux de la cour de cassation, des cours d'appels et des tribunaux civils de 1ère instance en 1849.

I. La chambre des requêtes de la cour de cassation a été saisie en 1849 de 463 pourvois. Elle n'en avait reçu en 1848 que 381, soit 82 de moins. Malgré cet accroissement, le nombre des pourvois, en 1849, reste encore bien inférieur à ce qu'il avait été en 1847, où il atteignit 631, et en 1846, où il était de 716. — Outre ces 463 pourvois, la chambre des requêtes a eu à en juger 566 qui restaient de l'année précédente. Elle a statué sur 665 ; il n'en restait à apprécier que 364 le 31 décembre 1849. La situation de la chambre des requêtes n'avait jamais été aussi satisfaisante, sous ce rapport, depuis 1830.

La chambre civile a eu, en 1849, à juger 364 pourvois, tant anciens que nouveaux. Elle a rendu 69 arrêts de rejet et 144 arrêts de cassation : en tout, 213. En 1848, elle avait rendu 201 arrêts et 226 en 1847.

II. Les travaux des cours d'appel, pendant l'année 1849, ont été à peu près les mêmes qu'en 1848. Le nombre des procès portés devant elles s'est légèrement accru, mais en restant toutefois fort inférieur

[1] Voir l'article du 19 août 1851.

aux totaux des années antérieures à la révolution de février. Elles ont été saisies ensemble de 9 142 affaires nouvelles ; 964 de plus qu'en 1848 et 1 860 de moins qu'en 1847. En outre, il leur restait à juger 5 788 causes anciennes de l'année précédente.

Sur un total de 14 930 affaires de toute nature dont les cours ont eu à s'occuper en 1849, elles en ont jugé 6 788 contradictoirement et 776 par défaut ; 1 989 ont été rayées des rôles à la suite de désistement, de transaction ou d'abandon. Ensemble 9 553 affaires terminées, les deux tiers environ du nombre total, comme en 1848, à peu près.

Ces 9 553 affaires ont été terminées : 1 777 dans les trois mois de leur inscription au rôle ; 1 455 du troisième au sixième mois ; 2 906 du sixième au douzième ; 2 562 du douzième au vingt-quatrième, et 853 enfin après deux ans d'inscription.

En rapprochant du personnel de chaque cour les travaux accomplis par elle dans l'année, on voit combien ces travaux sont peu en rapport, dans quelques cours, avec le nombre des magistrats chargés d'y pourvoir. Ainsi, les quatre chambres civiles de la cour d'appel de Paris, y compris la chambre temporaire, ont terminé ensemble 2 072 affaires en 1849 ; tandis que les trois chambres civiles de la cour de Rennes, aidées de la chambre des appels de police correctionnelle, en ont terminé 351 seulement.

III. Les tribunaux civils de première instance ont été saisis ensemble de 125 072 causes nouvelles pendant l'année 1849. C'est 15 160 de plus qu'en 1848, et 1 021 seulement de moins qu'en 1847. En outre, 57 152 causes restaient à juger de l'année précédente : total 182 224.

Les trois quarts de ces procès ont été terminés dans l'année ; 59 838 par des jugements contradictoires ; 39 928 par des jugements par défaut : 32 437 affaires ont été rayées des rôles à la suite de désistement, d'abandon ou de transaction.

Les 132 203 procès terminés en 1849 l'ont été : 54 117 dans les trois mois de leur inscription au rôle ; 21 960 du troisième au sixième mois ; 30 186 du sixième au douzième ; 17 079 du douzième au vingt-quatrième ; 8 852 enfin après deux ans d'inscription.

41 tribunaux civils laissaient à terminer, le 31 décembre 1849, au moins les deux cinquièmes des affaires dont ils avaient eu à s'occuper pendant l'année. Il y en avait 54 dans le même cas à la fin de l'année 1848. Pour la plupart, l'arriéré s'explique naturellement en rapprochant leur personnel du nombre élevé des procès qu'ils ont eu à juger chaque année. Ainsi, le tribunal de Brioude, avec un président et deux juges, avait, en 1849, à juger 2 242 affaires, dont 1 791 anciennes et 451 inscrites dans l'année. Très peu de tribunaux de

neuf juges en comptaient autant. Mais cette cause de retard ne saurait être invoquée par d'autres tribunaux. Celui de Guéret, notamment, avec un président et huit juges, n'a terminé dans l'année que 261 affaires sur 628, et il en laissait à juger 367, dont 175 étaient inscrites depuis plus d'un an.

Outre les affaires portées au rôle général, les tribunaux civils en ont encore jugé 58 310 sans inscription préalable. Celles-ci ont été jugées : 47 957 en audience publique et 10 353 en chambre du conseil. Le nombre de ces affaires avait été de 46 141 seulement en 1848, et de 51 329 en 1847. L'augmentation qui se remarque en 1849 est due au grand nombre de ventes judiciaires poursuivies cette année et qui ont donné lieu, non seulement à des jugements d'adjudication nombreux, mais encore à de fréquents incidents qui ont été portés directement devant les tribunaux.

Nous remarquons que les affaires de séparation de corps ont augmenté d'un dixième, en 1849, comparativement à 1848 ; il n'en avait été porté que 939 devant les tribunaux dans cette dernière année, et on en compte 1 034 en 1849. En 1846 et en 1847, il y en avait eu plus de 1 100. La séparation a été prononcée dans 755 affaires et rejetée dans 93 seulement. 186 instances ont été abandonnées par suite de réconciliation des époux, du décès de l'un d'eux ou pour toute autre cause.

Il a été jugé 5 874 demandes en séparation de biens. Ce nombre excède de 925 le total de 1848, et de 150 celui de 1847. Les demandes ont été : 5 806 accueillies et 68 rejetées. Les créanciers du mari étaient intervenus dans 242 affaires.

Le nombre des ventes judiciaires a éprouvé en 1849 un accroissement considérable. Les ventes sur saisie immobilière ont augmenté de 57% ; celles des biens de faillis de 70%. Le total a été de 22 153 ventes qui ont été faites ; 14 637, près des deux tiers, à la barre du tribunal, et 7 516 devant notaires.

Le produit moyen de chaque vente a été de 11 937 francs ; en 1848, il n'avait pas atteint 9 000 francs. De 1843 à 1847 il avait été plus élevé encore qu'en 1849. Le produit moyen des ventes varie d'ailleurs beaucoup d'un département à l'autre. Dans le département de la Seine, il a été de 64 708 francs ; en 1848, il n'était que de 52 679 francs seulement ; mais il avait été de 88 838 francs en 1847, et de 85 818 francs en 1846.

IV. Le nombre des affaires commerciales s'était accru d'une manière notable en 1847 et 1848. De 207 279 en 1846, il s'était élevé à 239 687 en 1847 et à 236 953 en 1848. En 1847, il n'est plus que de 164 088, à quoi il faut ajouter 11 830 affaires anciennes, à juger par

les 220 tribunaux spéciaux de commerce et les 170 tribunaux civils jugeant commercialement.

Ces 390 tribunaux ont terminé ensemble dans l'année 168 374 affaires.

La liquidation des faillites éprouve de grandes lenteurs devant les tribunaux de commerce. L'arriéré, qui n'était que de 4 341 à la fin de 1839, s'élève à 6 994 à la fin de 1849. 3 223 faillites nouvelles ont été ouvertes en 1849 ; c'est 318 de moins qu'en 1848 et 1 539 de moins qu'en 1847. Il en a été terminé 3 626. Après le paiement des créances hypothécaires et privilégiées, les créanciers chirographaires ont reçu, en moyenne, 35 fr. 31 c. pour 100 de leurs créances. Le dividende moyen avait été de 53 fr. 23 c. en 1840 ; de 19 fr. 86 c. en 1847 ; de 23 fr. 91 c. en 1846. Ainsi la perte des créanciers a été bien plus forte en 1846 et 1847 qu'en 1848 et 1849. Cela tient à ce que, parmi les faillites de ces deux dernières années, il y en a eu plusieurs, et des plus importantes, qui n'étaient en quelque sorte que des suspensions de paiements, et dans lesquelles les créanciers ont peu perdu.

Le nombre des sociétés commerciales formées en 1849 a été de 1 959 ; il n'était que de 1 511 en 1848 ; mais il s'en était formé 2 613 en 1847 et 2 747 en 1846. Ces 1 959 sociétés nouvelles se divisent en 1 463 sociétés en nom collectif et 294 en commandite ; 60 sociétés par actions nominatives ; 122 sociétés par actions au porteur ; enfin, 20 sociétés anonymes. Le nombre des sociétés par actions au porteur a beaucoup augmenté. Il s'en est formé 94 dans le département de la Seine, au lieu de 31, en 1848. Ce département compte d'ailleurs plus du tiers du nombre total des sociétés formées en 1849.

V. Les juges de paix au nombre de 2 847 ont délivré 2 461 327 billets d'avertissements pour citer les parties devant eux sans frais. Plus de la moitié sont restés sans effet, les parties appelées n'ayant pas comparu. Ils ont concilié 808 765 affaires, et ils en ont jugé 563 421 sur 572 679. Ils ont encore présidé 88 633 conseils de famille.

VI. Le nombre des conseils de prud'hommes institués s'est élevé à 74 en 1849 ; mais 6 de ces conseils n'ont pas siégé. Les 68 autres ont été saisis ensemble de 21 465 affaires, portées devant eux en *bureau particulier*. C'est 3 224 de plus qu'en 1848. De ces 21 465 affaires, 16 009 ont été conciliées ; 3 249 retirées ; 2 207 seulement ont été renvoyées devant le bureau général pour être jugées. Toutes n'y ont cependant pas été portées. Dans 1 486 les parties mettant à profit, après réflexion, les conseils des bureaux particuliers, se sont arrangés à l'amiable, et 721 affaires seulement ont été jugées ; 472 ont été terminées par des jugements en dernier ressort, et 239 par des jugements en premier ressort ; 48 de ces derniers ont été attaqués par la voie de l'appel. Les quatre conseils du département de la Seine ont

été saisis ensemble de 8 020 affaires, près des deux cinquièmes du nombre total. Ils en ont concilié 5 970 en bureau particulier et jugé 424 en bureau général ; 25 de leurs jugements ont été frappés d'appel.

VII. Les 9 780 notaires en exercice pendant l'année 1849 ont reçu ensemble 3 164 353 actes de toute nature ; soit 315 chacun en moyenne. En 1848, ils n'avaient reçu que 2 777 313 actes : chacun 284. En 1847, ils en avaient reçu 3 582 997 ou 365 chacun.

Pendant l'année 1849, des lettres de naturalisation ont été accordées à 661 étrangers. Le nombre en était de 1 580 en 1848 et de 140 seulement en 1847.

Le nombre des dispenses de mariage a été, en 1849, de 917 ; savoir : dispenses d'âge, 13 ; de parenté, 104 ; d'alliance entre beaux-frères et belles-sœurs, 800.

En terminant ce compte-rendu de la justice civile et commerciale en 1849, M. le ministre de la justice fait remarquer que si les différentes juridictions ont rendu bonne justice, en revanche elles laissent encore quelque chose à désirer au point de vue de la promptitude dans l'expédition des affaires. « Je ne néglige aucune occasion, dit-il, de stimuler à cet égard le zèle des magistrats, en leur rappelant que c'est par une surveillance continuelle sur les officiers ministériels qu'ils parviendront à faire cesser ou, du moins, à diminuer des retards dont ils reconnaissent eux-mêmes les affligeantes conséquences. » Nous espérons que cette recommandation sera entendue et que la magistrature française tiendra à honneur de joindre aux éminentes qualités qui la distinguent, cette promptitude dans l'expédition des affaires, dont le développement et les progrès de l'industrie nous font de jour en jour davantage ressentir la nécessité.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[2 octobre 1851.]

La cour des aldermen de Londres a adopté une motion de l'alderman Wilson pour des remerciements au préfet et à la municipalité de Paris, à l'occasion des fêtes offertes les 2, 3, 4, 5 et 6 août dernier au lord-maire, aux aldermen et aux shériffs de Londres.

— Un accident fort triste a causé, ce matin, à la Bourse, une vive émotion. M. Ingler Rudge s'est suicidé avec de l'acide prussique dans le cabinet d'un autre agent de change. Il paraît qu'on a trouvé sur lui un petit pistolet chargé jusqu'à la gueule, et une espèce de couteau-poignard. Les pertes ou différences de ses comptes sont, dit-on, insignifiantes ; quelques personnes disent qu'elles ne s'élèvent

qu'à 200 liv. st., et qu'elles proviennent des bons et actions du Mexique.

Télégraphe sous-marin. — Au moyen de la substitution d'une corde de gutta-percha, au lieu du câble resté trop court de la distance d'environ un demi-mille, la communication entre les deux côtes a été complétée. La corde de gutta-percha est amarrée au câble plongé dans la mer, là où l'extrémité de ce dernier est signalée par une bouée ; mais il est à craindre que ce remède ne soit que temporaire, parce que l'expérience faite l'année dernière a prouvé que si la gutta-percha, qui est essentiellement fragile et endommageable par l'action de la mer, venait à être attaquée, la communication serait suspendue. La gutta-percha qui relie le câble avec la côte de France avait heureusement été envoyée avant le départ de l'expédition pour une autre opération. On croit généralement que si l'expédition était partie une heure ou deux plus tôt, elle aurait évité les difficultés qu'elle a rencontrées. Le seul accident que le câble ait essuyé, à ce qu'on suppose, a eu lieu vers le milieu du canal, au moment où le *Blazer* se trouvait à 10 ou 12 milles de terre et où le mauvais temps a commencé.

Exposition. — Hier, 130e journée, le nombre des visiteurs a été de 68 542, et la somme des recettes, 3 295, 15 l. — La commission royale a décidé que le lundi 13 et le mardi 14 octobre, c'est-à-dire les deux jours d'admission qui suivront la clôture fixée au 11 octobre, et qui précéderont la réunion générale du mardi 14 octobre, seront exclusivement accordés aux exposants et à leurs amis. Chaque exposant recevra une carte qui lui donnera l'entrée gratuite pour lui-même, et la faculté d'introduire deux personnes, gratuitement aussi, dans le bâtiment, le lundi 13 et le mardi 14 octobre. La même carte sera valable également, mais pour l'exposant tout seul, comme billet d'admission, à la séance solennelle du 15 octobre.

Il a été publié ces jours derniers, dit le *Chronicle*, de prétendues listes des prix et récompenses pour quelques-unes des 30 classes de l'Exposition universelle. Nous n'avons pas besoin de dire que ces listes sont complètement inexactes. Elles ne méritent aucune confiance. La commission royale a sagement statué que les décisions du jury ne seraient publiées qu'en séance solennelle et après la clôture de l'Exposition. Jusqu'à ce moment, la publicité ne serait qu'indiscrète et inopportune, lors même qu'elle pourrait s'appuyer de documents exacts.

Sur les idées constitutionnelles des socialistes

[3 octobre 1851.]

Nos bons amis les rouges ont, comme chacun sait, la manie de rédiger des constitutions. C'est leur passe-temps favori, leur *dada*. Ils font des constitutions comme les écoliers font des cocotes ; mais nous savons par expérience qu'ils ne les réussissent pas toujours aussi bien. Leurs constitutions ne tiennent pas ! Ils en ont déjà donné une demi-douzaine à la France, et l'on sait que la France s'est débarrassée aussitôt qu'elle a pu de ces cadeaux-là. Cependant, nos faiseurs de Constitution ne se laissent pas décourager par leur insuccès. Lorsqu'une de leurs élucubrations gouvernementales est décidément reconnue absurde, ils recommencent une autre. Que disons-nous ? Dix autres, cent autres ! Ils sont inépuisables et infatigables ! Il y a mieux : ils ne se contentent pas de fabriquer des constitutions pour la France. Ils travaillent aussi pour l'exportation. Ils ont des constitutions assorties au goût, aux mœurs, aux tempéraments de chaque peuple. Seulement, toutes leurs constitutions sont républicaines, ils n'en font pas d'autres : ils n'admettent pas qu'un peuple s'habille encore à la mode monarchique. Sur ce point, ils sont intraitables : ce sont les *bloomeristes* de la politique.

Voici, par exemple, la *République* qui s'avise d'expédier aujourd'hui, en Espagne, une constitution républicaine, « fédérale, démocratique et sociale ». C'est probablement comme échantillon. Mais nous doutons que ce genre de produit soit goûté dans la Péninsule. D'abord, la Constitution de la *République* a le défaut de réunir l'Espagne et le Portugal. Or, c'est une chose notoire que l'Espagne et le Portugal ne tiennent pas du tout à être réunis. Ils l'ont été une fois, et chacun sait avec quelle jubilation profonde ils se sont désunis. Cela est connu de tout le monde, et si les Sieyès de la rue Coq-Héron s'étaient donné la peine d'ouvrir le premier abrégé venu de l'histoire d'Espagne et du Portugal, ils auraient pu s'épargner ce fâcheux contre-sens politique.

Ensuite, la Constitution de la *République* a le défaut de renfermer toujours les vieilles rengaines que l'on connaît : la souveraineté réside dans l'universalité des citoyens ; elle est inaliénable et imprescriptible ; aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice ; le drapeau de la République porte pour devise : Liberté, égalité, fraternité, etc., etc. Cela est bien vieux, tranchons le mot, bien retapé, même pour l'exportation.

Enfin, à côté de ces choses qui ont vieilli, il y en a d'autres qui sont d'un goût beaucoup trop nouveau. Ainsi, par exemple, les

Sieyès de la rue du Coq ont la bonté de donner à la République péninsulaire un chef d'administration responsable, surveillé par une junte. Ce chef d'administration ressemble, trait pour trait, n'est-il pas vrai, au *maire de France* de M. de Girardin et à son *conseil de méfiance*. Or, le maire de M. de Girardin a paru bien risqué, même en France. Il a eu beau crier jusque par-dessus les toits : confiance ! confiance ! on s'est méfié de lui tout de suite, sans même attendre l'avis de son conseil. Nous doutons qu'il ait meilleure fortune dans la Péninsule.

Nous en doutons d'autant plus que ce chef administratif ne sera assisté, pour maintenir l'ordre, que de *corps facultatifs* de sûreté publique. C'est-à-dire qu'il n'y aura plus dans la Péninsule que des commissaires de police, des sergents de ville et des gendarmes facultatifs.

Il n'y a donc pas d'apparence que l'échantillon de Constitution que la *République* vient d'expédier dans la Péninsule convienne beaucoup aux Espagnols et aux Portugais. Entre leurs vieux manteaux et les carmagnoles qu'on leur offre, nous croyons que leur choix sera bientôt fait. Ils s'en tiendront à la vieille morale, puisque, grâce au ciel, ça leur est encore facultatif.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[3 octobre 1851.]

La tempête de N.-E. qui s'est élevée jeudi soir et a régné 48 heures, a causé de graves accidents : les agents du Lloyd ont déjà mentionné plus de 100 navires jetés à la côte. — Les plus grands désastres ont eu lieu à l'entrée de l'Humber, où plusieurs navires ont été détruits et leurs chargements perdus. Des cabotteurs ont péri sans laisser de chances de salut aux malheureux qui les montaient. Quelques cadavres ont été retrouvés sur le rivage. Les dernières nouvelles des ports annoncent que la tempête s'est considérablement calmée, mais on s'attend à apprendre de nouveaux désastres.

— Le *Morning Herald* donne les détails suivants sur le suicide de M. Rudge, qui s'est tué dans le voisinage de la Bourse :

« M. Ingle Rudge, négociant de second ordre, avait à régler des différences à sa charge, lesquelles ne dépassaient pas, dit-on, 200 livres, mais excédaient ses moyens. Il semblait le matin aussi gai que de coutume ; peu après onze heures, il se retira dans le bureau d'un de ses amis, où il avala une dose d'acide prussique qui le tua immédiatement. Ce malheureux était si déterminé à se détruire qu'il avait dans sa poche un pistolet chargé et un poignard, sans doute destinés à accomplir son dessein. Âgé seulement de vingt-huit-ans, on peut

dire qu'il avait le monde devant lui. Il était généralement estimé, et nous avons nous-même entendu plusieurs personnes de la maison où il s'est détruit, déclarer qu'elles auraient de grand cœur rétabli ses affaires. Cette horrible catastrophe a causé tant de sensation à la Bourse, que les affaires ont été suspendues pendant quelque temps. »

On lit dans le *Morning Post* du 1er octobre :

« Il y a au Palais de Cristal un télégraphe à impression. On dit que, par un courant électrique, on peut reproduire cent mots et plus par minute, et 300 mots par abréviation. Ainsi un fil télégraphique à travers l'Atlantique transmettrait en quatre minutes tout ce qui est contenu sur une colonne de ce journal, et dans une journée on pourrait envoyer toute la matière de sept doubles feuilles du *Morning Post*. Que de services ne pourrait-on pas rendre ainsi au gouvernement et aux entreprises particulières ! »

Continuation sur le même sujet

[4 octobre 1851.]

Un grand nombre de navires retenus dans le canal et en mer par des vents contraires, sont entrés dans la Tamise dimanche et lundi. On en compte 106 de toute espèce, déclarés à la douane, contenant des marchandises de tous les pays. Parmi ces navires, il y en a des Indes orientales et occidentales, des continents de l'Amérique et de l'Australie. Mardi, il est arrivé encore de nombreux navires. Les autorités prennent des arrangements pour qu'il n'y ait pas d'encombrement dans le commerce d'importation et pour empêcher des délais.

On annonce qu'une nouvelle expédition sera envoyée de l'Inde à Aden pour purger le territoire de cette ville des bandes de voleurs qui l'infestent. Cette expédition se composerait de 2 000 hommes et d'une batterie d'artillerie légère.

— Le nouveau règlement relatif à la marque des déserteurs a été mis à exécution. Désormais tous les soldats condamnés à être marqués pour désertion seront mis à l'hôpital et la lettre sera imprimée avec un fer chaud sur l'épaule gauche du déserteur ; il restera à l'hôpital jusqu'à ce qu'il ait été constaté que la marque est imprimée d'une manière indélébile.

Cependant, il ne paraît pas que ce châtiment barbare produise de grands résultats. Hier, dit le *Morning Advertiser*, on a appris que 109 nouvelles désertions venaient d'avoir lieu dans l'armée de terre et dans la marine royale.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[4 octobre 1851.]

Nous recevons des nouvelles de New York jusqu'au 20 septembre. Ces nouvelles sont à peu près dénuées d'intérêt. On s'agite beaucoup dans les conventions particulières pour le choix du futur président. Dans les élections partielles du sénat et de la chambre des représentants les démocrates ont eu le dessus, mais la division est dans leurs rangs. On annonce qu'une nouvelle expédition s'organise au Texas contre un des États du Mexique ; mais on pense qu'elle se terminera comme celle de Cuba.

La frégate *Mogador*, après avoir réparé ses avaries dans les chantiers de New York, est partie pour Rochefort.

Le steamer *Illinois*, venant de Chagres et apportant des nouvelles de la Californie, a été obligé de s'arrêter à Norfolk faute de charbon. Il avait à bord 1 800 000 dollars en minerai d'or.

La saison en Californie avait été extrêmement favorable aux opérations des mines, et l'or en était retiré en grande abondance.

Les prochaines élections causaient une forte agitation dans l'État. La condition de la société à San Francisco et sur d'autres points s'était considérablement améliorée, en raison de l'activité du comité de vigilance, et du zèle croissant des autorités légales.

Les affaires reprenaient activement, mais l'abondance des produits avait causé une légère diminution dans les prix.

— Il paraît que les hostilités vont recommencer entre Haïti et la république dominicaine.

Sur quelques nouvelles de Perse

[4 octobre 1851.]

Herat. — Le prince Syed Mohamed Khan vient de monter sur le trône. Il va être attaqué par Dost Mohamed qui a mis son fils, Hyder Khan, à la tête d'une armée considérable avec l'ordre d'envahir le territoire d'Herat. D'un autre côté, on pense que la Perse d'une part, et l'Angleterre de l'autre, pourraient bien intervenir dans cette affaire. Jusqu'à présent les chances probables de succès étaient en faveur de Dost Mohamed.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[5 octobre 1851.]

— Les nouvelles de l'Amérique anglaise annoncent que l'on a découvert de l'or dans la vallée de la rivière Chandine, dans le Bas-Canada. Cette découverte a fixé l'attention de nombreux aventuriers. 500 Américains, chercheurs d'or, et plusieurs autres de New-Brunswich se sont mis en quête, et cinq associations se constituent pour les encourager à poursuivre leurs travaux. On représente la région minérale comme s'étendant sur une surface de 3 000 milles carrés. L'or se trouve dans les lits des cours d'eau et dans les montagnes voisines. Des morceaux d'or adhérant à des morceaux de quartz ont été découverts, mais on n'a pas trouvé de veine aurifère de quartz.

Un agent du gouvernement péruvien à Cork, M. Kennelly, fait tout ce qu'il peut pour engager les catholiques romains à émigrer au Pérou, où ils seront, suivant lui, reçus à bras ouverts par le gouvernement du pays. On lit à cette occasion dans le *Cork Examiner* :

Le gouvernement péruvien consent à payer tout d'abord environ les deux tiers du passage qui, pour un adulte, est de 10 liv. 10 sh., sur laquelle il paie une avance de 6 liv., laissant une balance de 4 liv. 10 sh. à payer par l'émigrant, mais de manière à rendre ce paiement très facile. Les 6 liv. sont fournies à titre gratuit si l'émigrant veut s'engager pour cinq ans pendant lesquels il touchera des gages dont on n'a en ce pays-ci aucune idée. Il peut aussi rendre la balance de 4 liv. 10 sh. au taux de 2 dollars et demi retenus sur ses gages. S'il ne veut point contracter, toute la somme avancée est restituée de la manière que nous venons d'indiquer.

Les hommes que l'on préfère sont les artisans, les ouvriers, les laboureurs ; les jardiniers et les domestiques des deux sexes ; comme cochers, valets de pied, grooms, cuisiniers, femmes de chambre, et toutes sortes d'autres états de femmes. Nous avons appris qu'un domestique pourra facilement gagner de 24 à 40 livres par an ; les autres catégories recevront des gages plus élevés suivant leur plus ou moins d'habileté.

Le gouvernement péruvien ne désire que des émigrants catholiques, peut-être par cette sage raison que le peuple du pays étant de cette religion, les catholiques irlandais s'entendraient mieux avec leurs nouveaux patrons et s'accoutumeraient mieux à leurs nouvelles mœurs. On nous annonce qu'un prêtre catholique irlandais, qui est déjà allé au Pérou, accompagnera les émigrants au nom du gouvernement, sous les auspices et la protection de qui ils sont invités à

chercher une fortune meilleure que celle à laquelle ils peuvent prétendre dans leur pays.

Sur le manque de bras aux Antilles, 2e article

[6 octobre 1851.]

Nous avons exposé récemment la fâcheuse situation économique dans laquelle se trouvent nos Antilles depuis l'abolition de l'esclavage. [1] Nous avons constaté que le mal vient, comme naguère dans les Antilles anglaises, de l'insuffisance des bras, de la disette de travail. Quels remèdes peut-on apporter à ce mal ? Comment peut-on suppléer à cette insuffisance du moteur le plus essentiel de la production ? Comment peut-on affranchir le propriétaire des Antilles de la *tyrannie* (le mot semblera étrange à nos socialistes) des travailleurs, devenus, grâce à leur petit nombre, les maîtres absolus du marché ?

Deux moyens peuvent être employés pour obtenir ce résultat. Le premier consiste à perfectionner les méthodes de culture et de fabrication du sucre, et à diminuer ainsi la quantité de travail nécessaire aux exploitations. Ces méthodes peuvent être, en effet, singulièrement perfectionnées ; car la production du sucre n'a guère fait de progrès aux Antilles. Comparée, par exemple, à la fabrication du sucre de betteraves, elle est encore dans un état de véritable barbarie. Sous le régime de l'esclavage, elle pouvait, comme on sait, demeurer impunément stationnaire. Le travail revenait alors à très bon marché. De plus, le sucre colonial étant fortement protégé sur le marché national, les colons avaient la faculté de faire payer aux consommateurs de la métropole les frais de leur incurie. Mais aujourd'hui la situation a changé. D'une part, le travail devient de jour en jour plus cher aux Antilles ; d'une autre part, le marché de la métropole se trouve envahi par le sucre de betteraves, et, grâce à la dernière loi des sucres, un peu aussi par le sucre étranger. Les colons se voient donc obligés de progresser ou de périr.

Rendons-leur cette justice qu'ils ne se sont pas mépris sur leur situation, et qu'ils paraissent résolus à en affronter bravement les périls. S'il faut perfectionner leurs méthodes de culture et de fabrication, ils les perfectionneront ; s'il faut importer de nouveaux travailleurs aux Antilles, ils favoriseront par tous les moyens possibles l'immigration. Après tout, ils ont autant d'intelligence et d'énergie que leurs voisins des Antilles anglaises. Pourquoi n'emploieraient-ils

[1] Voyez la *Patrie* du 27 septembre. (Note de Molinari.)

pas les procédés de sauvetage qui ont réussi à ceux-ci, dans le terrible raz-de-marée de l'émancipation ?

Parmi les moyens de réduire les frais de fabrication du sucre, nous citerons le système de concentration des usines de M. Colson, système qui a rencontré de nombreux partisans à la Martinique, et qui a été favorablement accueilli par M. le gouverneur général. Ce système aurait le mérite d'augmenter l'échelle de la fabrication ; de substituer en quelque sorte dans la production du sucre la manufacture au petit atelier, et de réduire aussi considérablement le nombre des travailleurs employés à la manutention des cannes. Les travailleurs économisés de ce côté pourraient être reportés vers la culture qui manque de bras.

Pour faciliter la création de ces usines centrales, M. Colson demande que le huitième de l'indemnité qui a été destinée à la création de banques coloniales y soit affecté de préférence. Il nous est difficile de juger à distance de la bonté de son plan, mais la conception générale de ce plan nous paraît juste, et nous en recommandons l'examen à M. le ministre de la marine et des colonies. Toutefois, nous croyons que les colons feront bien de compter d'abord sur leur activité et sur leurs ressources pour la transformation progressive de leurs exploitations. Aide-toi, le gouvernement t'aidera ! Voilà une maxime dont l'observation ferait des merveilles dans nos colonies aussi bien que dans la métropole.

M. Colson a adressé son plan, sous forme de pétition à l'Assemblée législative. Un autre colon, M. Boissard, vient également d'adresser une pétition à l'Assemblée, pour l'immigration de 4 000 travailleurs, qui seraient engagés à la côte d'Afrique. M. Boissard fait remarquer avec raison que les noirs de la côte de Guinée et du Sénégal trouveraient un grand avantage à être transportés dans nos colonies, où ils seraient à l'abri de la tyrannie de leurs chefs, et où ils pourraient gagner de hauts salaires.

« Le salaire, dit-il, ne se compose pas sur une habitation uniquement de l'argent convenu ; partout s'y ajoute la jouissance d'une case, dont toutes les réparations incombent aux propriétaires ; d'un terrain aussi grand que le comporte l'énergie du travailleur, enfin de médicaments, en cas de maladie.

La portion de salaire en argent varie de 60 c. à 80 c., dans la partie de la Guadeloupe appelée Grande-Terre. Elle a été portée à la Capisterre de 90 centimes à un franc. »

En totalité, ce salaire, payé en nature et en argent, équivaut au moins à 2 fr. ou 2 fr. 25. C'est vingt fois plus que ne peuvent gagner les misérables noirs de la côte de Guinée, ou même les coulis du Bengale et les Chinois de la province de Canton. Ces malheureux

qui périssent quelquefois par milliers faute d'aliments, trouveraient autant avantage à être transportés dans nos Antilles, que les Irlandais, par exemple, en peuvent trouver à être transportés aux États-Unis. L'expérience des Antilles anglaises atteste, du reste, que ce genre d'importation réussit parfaitement lorsqu'elle est convenablement faite, lorsque les travailleurs sont bien choisis et bien traités. Mais la principale difficulté réside dans les frais de transport et dans la manière de les recouvrer. M. Boissard évalue ces frais à 250 fr. par tête pour les travailleurs pris à la côte d'Afrique. Nous croyons qu'il y a quelque exagération dans cette estimation. Voici, par exemple, un devis pour une cargaison de nègres de Sierra-Leone à la Guyane, qui présente des chiffres beaucoup moins élevés et que nous avons lieu de croire exacts :

Devis des dépenses pour le transport des immigrants par un navire de l'Amérique du Nord, du port de 500 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre :

Dépenses premières	18 000 doll.
Ustensiles et objets nécessaires au logement et à la nourriture de 300 hommes, caisses à médicaments, caisses d'armes, 200 poiçons pour l'eau	5 040
Total des dépenses de construction et d'aménagements	23 040 doll.
En francs	120 000
Assurances, 10% par an	12 000 fr.
Entretien du navire, 10%	12 000
Intérêts du capital	6 000
Frais de port, chirurgien, maître d'équipage, charpentier, 14 matelots, etc.	21 900
Provisions pour l'officier et l'équipage	12 500
Permis d'embarquement à Sierra-Leone, 3 fr. 50 par tête ; habillement des émigrants	6 625
Dépenses accessoires	5 000
Provisions calculées pour trois voyages par an, soit 840 individus	35 000
Total de la dépense pour 840 émigrants	111 025
soit, par tête, 26/26 doll. ou 132 fr. [1]	

[1] Rapport adressé à M. le duc de Broglie sur les questions coloniales, t. 3, p. 868. (Note de Molinari.)

La dépense pourrait, comme on voit, ne pas dépasser 150 fr. par tête. S'il s'agissait de coulis de l'Inde ou de Chinois, la dépense serait un peu plus forte ; elle pourrait s'élever à 200 fr. environ.

Mais quel que soit le montant des frais d'immigration, il faut que ces frais soient couverts ; il faut que l'entrepreneur d'immigration rentre dans ses avances et qu'il réalise un bénéfice. Jusqu'à présent la combinaison qui a été le plus usitée pour atteindre ce but, a consisté dans l'engagement du travailleur pour une période plus ou moins longue. L'entrepreneur engage le travailleur à la côte d'Afrique, en Chine ou dans l'Inde pour un prix convenu, pendant trois, cinq ou sept années. Il transporte l'engagé et cède ensuite avec bénéfice son contrat à un planteur, lequel devient pendant toute la durée du contrat, propriétaire du travail de l'engagé. Ou bien encore, celui-ci est transporté dans une plantation où on lui paye directement son salaire, sauf retenue d'un tiers ou d'un quart au profit de l'entrepreneur. Ce dernier système est celui que propose M. Boissard.

Mais ces deux systèmes ont le désavantage de placer le travailleur dans un état de servitude temporaire, et de donner lieu aussi à de nombreuses difficultés. À l'île Maurice, ces difficultés avaient été telles, que le gouvernement avait pris le parti, de 1839 à 1843, d'interdire absolument l'immigration. Il y en a un troisième, qui paraît devoir mieux réussir, surtout lorsque l'immigration a lieu dans une île. Celui-ci consiste uniquement dans une hypothèque prise sur le revenu de l'engagé, considéré comme un véritable capital. Ainsi, par exemple, un entrepreneur s'engage à transporter des émigrants pour une somme convenue. Ces émigrants n'ont pas les moyens de payer leur passage ; mais ils sont robustes, capables de travailler, et ils vont dans un pays où le travail est bien rétribué. Ils conviennent avec l'entrepreneur de s'acquitter envers lui par des retenues successives, opérées sur leurs salaires, aussitôt qu'ils auront réussi à se placer. La créance est inscrite sur un livret, lequel est visé par le magistrat du lieu où l'émigrant va travailler. Les agents de l'entrepreneur se chargent ensuite d'aller recueillir chez les planteurs le montant des retenues faites sur les salaires des émigrants. L'obligation du livret d'une part, et des règlements qui obligent l'émigrant à ne point chômer volontairement, aussi longtemps qu'il ne s'est point acquitté de sa dette, garantissent le recouvrement de ce nouveau genre de créances hypothécaires, tout en laissant aux travailleurs hypothéqués la pleine liberté de leurs mouvements. L'oisiveté volontaire seule leur est interdite, jusqu'à l'extinction de leur dette, et, du reste, la nécessité de pourvoir à leurs besoins les excite suffisamment à travailler pour donner sous ce rapport pleine sécurité aux entrepreneurs. Les risques

de mort peuvent même être couverts par des assurances sur la vie des émigrants importés.

Ce système, qui est exempt de la plupart des inconvénients du système des engagements, aurait, pensons-nous, de bonnes chances de réussite dans nos Antilles ; et nous croyons aussi que son application contribuerait efficacement à relever la production coloniale. Cependant, il ne faut pas se dissimuler que l'on n'attirera aux Antilles des émigrants volontaires qu'autant qu'on pourra leur procurer des avantages égaux, sinon supérieurs à ceux qui leur sont offerts dans les colonies anglaises et dans les autres lieux d'immigration. Or, pour leur procurer ces avantages, il y a nécessité de remanier le régime de nos colonies. Il y a nécessité, par exemple, d'y rendre la vie plus facile et moins chère. C'est là une condition essentielle. Si cette condition n'est point remplie, les émigrants ne pourront être attirés qu'à grands frais et d'une manière purement artificielle dans nos Antilles, et à peine y seront-ils arrivés, qu'ils s'empresseront de s'en aller à la Jamaïque, à la Trinité, à la Guyane anglaise, en un mot, dans les pays où de meilleurs conditions de travail leur seront offertes.

Voilà l'un des points qu'il ne faut pas perdre de vue, dans l'examen de la question coloniale. C'est sur ce point que nous appelons spécialement l'attention des hommes intelligents et courageux qui ont entrepris de relever la prospérité de nos colonies.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[6 octobre 1851.]

Un banquet a été offert à sir James Graham par la municipalité d'Aberdeen. Le prévôt de la ville lui a conféré le droit de bourgeoisie. Dans son discours de remerciements, sir James Graham a fait le plus grand éloge du comte d'Aberdeen, ancien ministre des affaires étrangères.

— Les nouvelles d'Égypte relatives aux discussions qui se sont élevées entre le Pacha et la Porte, qui menace d'arrêter la construction du chemin de fer, ont beaucoup ému les parties intéressées aux communications de l'Angleterre avec l'Inde. On se prépare à convoquer une réunion à ce sujet.

— Les rapports hebdomadaires de la Banque d'Angleterre jusqu'au 27 septembre portent la circulation des billets payables à présentation à la somme de 19 177 655 liv. st., c'est-à-dire à 226 135 liv. st. de plus qu'au dernier relevé. Les billets sans emploi ont augmenté de 54 715 liv. st. Les lingots se sont élevés en tout à 14 954 400 liv.

st. ; c'est une augmentation de 288 260 liv. Le reliquat s'est accru de 4 130 liv. Les dépôts publics ont augmenté de 500 339 liv., et les autres de 22 022 liv. Les billets à une semaine et autres ont diminué de 1 803 liv., et les autres valeurs ont augmenté de 462 563 liv. Les valeurs du gouvernement n'ont éprouvé aucune altération.

— Depuis quelque temps, des plongeurs habiles ont été appelés à s'occuper du naufrage de l'*Ocean-Monarch*. On n'a pas oublié, sans doute, que ce navire, appartenant à la ligne des paquebots de Boston, jaugeait 1 300 tonneaux, et a pris feu quelques jours après son départ de Liverpool pour Boston. Sur 399 émigrants à bord, 170 ont péri, et le bâtiment a coulé par 70 pieds d'eau, dans la baie des Abergelly, sur les côtes de Galles, à environ six milles de terre. Ce navire portait un chargement évalué à 16 000 liv. st., dont les plongeurs ont réussi à sauver une grande partie ; et il n'est pas douteux qu'on ne finira par sauver le tout. On a le projet de faire sauter le bâtiment de la même manière qu'on a fait pour le *Royal-George* à Spithead, il y a quelques années, au moyen de la sape et de la mine, sous la direction du général Pasley.

— Le *Morning-Chronicle* contient un long rapport du capitaine Austin qui vient d'arriver à Warmouth, de retour de son expédition dans les mers du pôle arctique. Les quatre navires commandés par cet officier se sont livrés à de pénibles et dangereuses recherches pour essayer encore une fois de retrouver la trace de sir John Franklin. Leurs efforts, comme tous ceux tentés auparavant, ont été complètement inutiles. L'expédition n'a perdu qu'un homme, en dépit de toutes les privations et les fatigues qu'elle a dû endurer. L'amiral sir John Ross, également de retour de son voyage d'exploration, non moins infructueux, persiste à croire vrai le rapport qui lui a été fait dans le pays des Esquimaux, que les deux navires de sir John Franklin auraient fait naufrage au cap York, qu'une partie de l'équipage aurait péri par le froid, par la faim, ou succombé sous les coups des indigènes, et qu'on n'aurait pas de nouvelles du reste. Le *Chronicle* dit avoir tout lieu de croire que ce bruit est faux ; il promet de revenir sur la question.

Le Bloomerisme à Arbroath. — Samedi dernier, une jeune et belle dame appartenant à l'aristocratie, a produit la plus vive sensation en se montrant au milieu de la place du marché, sur un bel et fringant coursier, revêtue d'un costume à la Bloomer. Elle portait le chapeau, l'habit et le pantalon. Ce dernier vêtement était en fort drap de couleur foncée et se rattachant sous la botte au moyen de sous-pieds. Nous n'avons pu voir si les bottes étaient à la Wellington. L'écuyère ne faisait usage que d'un seul étrier. Tout son équipement nous a semblé très convenable, dit l'*Abroath paper*, surtout pour l'équitation.

Continuation sur le même sujet

[8 octobre 1851.]

Tous les ministres sont attendus à Londres pour la réunion du conseil du 14.

— Des lettres de Waterford et de plusieurs autres comtés d'Irlande annoncent qu'un grand nombre de fermiers, après avoir vendu leurs récoltes, avaient abandonné leurs fermes et se disposaient à partir pour l'Amérique.

— L'archiduc d'Autriche, frère de l'empereur, a débarqué à Gibraltar le 22 ; il a rendu visite au gouverneur, qui lui a fait inspecter la garnison. L'archiduc est reparti de Gibraltar le 26, à bord de la *Novara*, suivie du brick de guerre autrichien *Azor*.

On a reçu des nouvelles de New York du 24 septembre par la malle royale de Niagara. Ces nouvelles, ainsi que celles de la Havane du 17, sont sans intérêt.

Les nouvelles de la Californie du 15 août continuent à être favorables.

Continuation sur le même sujet

[9 octobre 1851.]

Lord Stafford, membre de la pairie catholique romaine, vient de mourir à Hamptencourt dans sa 81e année. George William Stafford Berningham, baron Stafford, pair d'Angleterre et baronnet, était né en avril 1771. Sa famille est catholique romaine.

L'amiral Tancolk est mort dans la 82e année de son âge.

L'arrivée du *Thomas Arbuthrot*, apportant une certaine quantité d'or de l'Australie, a produit quelque sensation dans la cité. Les nouvelles venues par ce navire sont moins fraîches, mais plus détaillées que les précédentes. On n'en peut plus douter : il existe beaucoup d'or aux environs de Bathurst, et le travail des chercheurs est très lucratif. On a trouvé un bloc pesant 46 onces. On cite un travailleur qui a réalisé 282 liv. sterl. en quelques jours ; un autre, 132 ; un troisième 81 liv. en deux jours. Six hommes, en travaillant huit jours, se sont fait 95 liv. sterl. 5 shil. chacun. C'est dans l'ardoise qu'on trouve le plus d'or. Mais les mineurs souffrent de cruelles privations, ce qui n'empêche pas leur nombre de se grossir tous les jours.

Quelques anciens mineurs californiens sont arrivés en Australie ; ils ont essayé de jeter le trouble dans le pays, mais le bon esprit de la population a rendu leurs efforts impuissants.

Les articles qui manquent sont les couvertures, les vêtements de laine et de bons leviers bien lourds. Il se fait beaucoup de transactions pour les objets de consommation journalière.

— On écrit d'Abélaïde dans l'Australie méridionale, que beaucoup de colons partaient pour les mines de Bathurst. Cependant l'excitation n'était pas aussi grande que dans les autres colonies.

Exposition. — Quelques minutes après trois heures, le duc de Wellington a fait son apparition au milieu d'une foule de 100 000 personnes ; à peine a-t-on su qu'il était dans le bâtiment, que la foule s'est précipitée de tous les points pour le voir. Un grand nombre de personnes, effrayées comme s'il s'agissait d'un accident, se sont portées aux issues. Il en est résulté, comme toujours, des cris, des syncopes, des confusions plus ou moins graves ; mais après tout, et c'est là un bonheur de plus à ajouter à toutes les faveurs providentielles dont l'Exposition a été gratifiée, il n'y a pas eu d'accident fatal.

Le duc de Wellington a eu grand'peine à parcourir le bâtiment à travers une trouée faite à grands efforts de bras par les officiers et constables de service, et au milieu des applaudissements unanimes des spectateurs. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le mouvement de cette foule immense s'agitant comme une mer houleuse sur tous les points de l'édifice et frappant à coups redoublés sur le plancher, n'a pas dérangé une cheville de la charpente.

La somme reçue pour admission des visiteurs a été de 5 175 liv. st. 16 sh. Les rapports qui se succèdent d'heure en heure, au sujet du nombre des visiteurs et du chiffre de la recette, excitaient aujourd'hui la plus vive curiosité. Des paris étaient ouverts de tous côtés. Les enjeux se sont élevés, de part et d'autre, jusqu'à 100 000 liv. st. (2 400 000 fr.) Le télégraphe électrique n'a pas cessé de fonctionner pendant tout le jour.

Les pianos de MM. Collard, célèbres facteurs de Londres, avaient été désignés par le jury musical pour recevoir une médaille. Cette décision a été cassée par le jury des présidents. MM. Collard ont adressé immédiatement leur protestation à la commission royale par l'entremise du prince Albert.

S. A. R. a répondu, au nom de la commission, que les décisions du jury n'étant pas encore connues de la commission, elle n'avait rien à statuer pour le moment. Là-dessus nouveau placet de MM. Collard, exprimant l'espoir que justice leur sera faite aussitôt que les décisions des divers jurys seront officiellement connues. Les choses en sont là. Mais nous saisissons cette occasion de dire que nous

avons souvent entendu des plaintes sur le privilège donné au jury des présidents de réviser et même de casser les décisions des autres jurés.

— On lit dans le *Sunday Times* :

« Des arrangements ont été pris par une partie importante et influente du corps des agriculteurs dans toute l'étendue de l'Angleterre, et qui abandonne toute idée de retour à la protection, pour amener les propriétaires qui se sont refusé à abaisser les fermages, et même ceux qui l'ont fait, à accepter, à l'avenir, leur fermage en blé, au lieu d'argent, c'est-à-dire que la rente annuelle serait calculée sur le prix du blé du marché. Par exemple, supposons que, sous l'ancien système, quand le blé étant à 60 sh. le quartier, la rente aurait été de 40 s. par acre ; et quand le blé sera à 30 sh. la rente sera à 20 s. par acre, et montera et baissera en proportion. Cette mesure a reçu l'approbation de presque toutes les parties intéressées et un comité se forme pour amener l'exécution de cette mesure qui, sans doute, sera profitable à tout le monde, fermiers et propriétaires. »

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[9 octobre 1851.]

Nous avons reçu les journaux des États-Unis jusqu'au 24 septembre. Ils ne contiennent aucune nouvelle importante.

Le général Quitman, qui était accusé de vouloir diriger une autre expédition contre la Havane, a écrit une lettre aux habitants du Mississipi, pour décliner sa candidature aux prochaines élections de cet État, en qualité de gouverneur.

Les nouvelles des mines de la Californie continuent à être favorables. Les rivières sont presque desséchées, et les nombreuses compagnies qui travaillent dans le lit des sources et des ruisseaux font de riches récoltes. Les mines de quartz sont aussi bien fréquentées, lisons-nous dans le *Weekly-Herald*, mais malheureusement les machines dont on se sert pour extraire le précieux métal ne répondent guère à l'attente des mineurs et des spéculateurs. D'après les avis reçus de tous les quartiers, il paraît qu'un grand nombre de mineurs retourneront dans les États-Unis à la fin de la saison. Cependant le nombre de ceux qui s'établissent d'une manière permanente en Californie s'augmente rapidement, et beaucoup qui n'étaient venus que pour y faire un séjour temporaire s'y sont établis pour toujours.

Le projet de diviser l'État est encore discuté dans la presse du district du Sud, et la délégation de cette section fera tous ses efforts pour parvenir à son but dans la prochaine législature ; mais la majo-

rité des districts du Nord est si forte qu'il n'y a guère aucune chance de mettre à exécution la division de l'État.

Les hostilités des Indiens ont complètement cessé.

De grandes améliorations sont opérées rapidement à San-Francisco. Des maisons en briques sont élevées de tous côtés dans la ville, qui se porte de plus en plus vers la baie.

Les villes de San-Francisco et de Sacramento City ont été encore en proie à deux incendies, qui heureusement ont pu être arrêtés à temps, pour éviter de grands malheurs. Dans la première de ces villes, la perte a été évaluée à 11 000 dollars, et dans la seconde, où l'incendie a pris un plus grand développement, à 30 000 dollars.

— L'Orégon poursuit modestement sa carrière à côté de son brillant rival ; mais là aussi l'émigration américaine accomplit son œuvre. De ce côté l'or ne figure guère que pour mémoire ; mais le sol est des plus généreux pour toutes les céréales, pour les végétaux et les arbres de tout genre ; et l'Orégon deviendra sans doute le grenier du Pacifique.

Les avantages offerts aux colons par le gouvernement des États-Unis et les traités conclus avec les Indiens contribueront à y appeler la population qui en développera promptement les ressources. Le jour viendra où l'Orégon vaudra pour le moins la Californie aux yeux de ceux pour lesquels l'or n'est pas l'unique symbole de la richesse.

— La découverte de ce métal a d'ailleurs toujours le privilège de faire sensation ; elle appelle sur-le-champ l'attention sur les pays auxquels on songeait le moins. C'est ce qui arrive en ce moment à la Nouvelle-Galles du Sud. Les journaux anglais ont annoncé, et les correspondances californiennes confirment le fait, que des *placeres* existent dans le comté de Bathurst ; déjà l'exploitation a commencé avec la perspective d'une belle récolte ; et cette seule nouvelle a mis en effervescence les imaginations sur presque tous les points où elle est parvenue : elle n'a pas même été sans effet à San-Francisco, où déjà l'on frêtait un navire pour transporter à Sydney tous les aventuriers qui seraient disposés à aller voir si de ce côté l'or est plus abondant qu'en Californie. Il s'en trouvera, gardez-vous d'en douter.

— Les îles Sandwich ne sont jamais oubliées par les feuilles californiennes qui semblent intéressées à fixer l'attention publique sur cet archipel dont s'arrangeraient si bien les États-Unis. Elles reproduisent avec un soin particulier tout ce qui peut prouver que la sympathie la plus réelle existe entre les Indigènes et les Américains.

Ainsi elle enregistrait, d'après le *Polynesian*, le récit d'un banquet donné le 4 juillet à Lahaïna ; le gouverneur de Maui s'y trouvait ; on a bu à sa santé, et le digne Nahaolelua a répondu de la façon la plus

aimable, en insistant sur la bonne intelligence qui règne entre les deux gouvernements, puis en terminant son discours par le toast que voici : « Amérique et Haïwai, *tutrice* et *pupille*, puissent leurs relations amicales continuer toujours sur le même pied d'intimité. » Nahaolelua ne se plaindrait pas, assurément, le jour où la pupille s'unirait encore plus intimement à la tutrice.

En attendant ce jour, dit le *Courrier des États-Unis*, à qui nous empruntons ces détails, l'illustre Kamehameha III continue à jouer en conscience son rôle de monarque constitutionnel. Il a prorogé son parlement le 21 juin, et il a adressé aux représentants du peuple ses remerciements pour le soin qu'ils ont pris des intérêts du royaume. Il leur a donné congé jusqu'au mois d'avril prochain, à moins que quelque affaire sérieuse ne vienne exiger plus tôt leur présence. Il leur a recommandé de profiter de leurs vacances pour étudier les besoins du pays et y consolider par leur exemple, non moins que par leurs discours, la paix, le bon ordre et la prospérité. Décidément Kamehameha III est un roi modèle.

Sur les nouveaux almanachs

[10 octobre 1851.]

Il y a deux cents ans environ, un bon bourgeois de Liège, l'illustre Mathieu Laensberg, eut l'idée de joindre au calendrier diverses indications intéressantes, telles que la manière de planter des choux et de semer de navets, le calcul des phases de la lune, à quoi l'on ajouta plus tard celui des éclipses, enfin des prédictions plus ou moins véridiques sur le temps qu'il ferait dans l'année. Cette idée hardie eut un plein succès : l'almanach de Mathieu Laensberg se répandit jusque dans les plus obscurs villages, et pendant plus de deux siècles il forma à lui seul toute la bibliothèque du paysan. Ce beau succès ne pouvait manquer de provoquer les imitations. On se mit à faire partout des almanachs. Aux États-Unis, Franklin se servit de l'*Almanach du bonhomme Richard* pour répandre parmi ses concitoyens les conseils de la sagesse pratique. Ceux-ci eurent le bon esprit de mordre à la science du bonhomme, et l'on sait qu'elle leur a profité. En France, on essaya aussi, à l'époque révolutionnaire, de répandre la lumière au moyen des almanachs, mais hélas ! ce fut l'affreux Collot d'Herbois qui se chargea de cette besogne. Au lieu de chercher à éclairer les pauvres gens sur leurs intérêts, au lieu de leur donner, comme avait fait Franklin, de bons préceptes de morale et d'économie pratique, ce comédien improvisé homme d'État ne s'attacha qu'à enflammer leurs passions, à exciter leurs rancunes et

leur cupidité. Au lieu de chercher à réconcilier nobles, bourgeois et paysans, l'Almanach du père Gérard s'en allait répandant partout, comme une traînée de poudre, ce funèbre mot d'ordre de la guerre sociale : *guerre aux châteaux, paix aux chaumières !* On sait où ce cri-là a conduit la France. On sait ce qu'est devenue cette république qui, en fait de Franklin, n'avait su trouver qu'un Collot d'Herbois.

On fait aujourd'hui les mêmes tentatives d'éducation populaire au moyen des almanachs. Nous ne pourrions qu'y applaudir si nos éducateurs du peuple s'étaient imprégnés de l'esprit et du bon sens du bonhomme Richard ; malheureusement ce n'est point Franklin qu'ils ont pris pour guide, c'est Collot d'Herbois. S'ils ne crient pas, comme le père Gérard : Guerre aux châteaux, paix aux chaumières ! du moins ils enseignent, ils vulgarisent des doctrines dont l'application conduirait tout droit à la pratique de cette maxime égalitaire et fraternelle.

Les almanachs à la Collot d'Herbois ne sont pas moins nombreux cette année qu'ils ne l'étaient l'an passé. Nous sommes dans la première quinzaine d'octobre, et voici déjà l'*Almanach du bien-être universel*, l'*Almanach du travail*, l'*Almanach du village*, l'*Almanach des réformateurs*, l'*Almanach de la République du peuple*, sans parler de beaucoup d'autres, et l'on nous annonce encore l'*Almanach icarien*, l'*Almanach de la vile multitude*, bref, toute une averse de petits pères Gérard.

C'est l'*Almanach du bien-être universel* qui a ouvert la marche, sous le patronage de M. Émile de Girardin. Nous avons maintes fois exposé à nos lecteurs les doctrines de ce Collot n°1. M. de Girardin s'apercevant que le socialisme avait la vogue, s'est établi, comme chacun sait, débitant de systèmes socialistes. Seulement, comme ses occupations de journaliste dynastique et ultra-gouvernemental ne lui avaient point laissé assez de loisir pour se composer un fonds de ce genre, il s'en est improvisé un avec les idées d'autrui. Il a fait le système comme d'autres font le mouchoir. Il a dévalisé la garde-robe des socialistes et retourné les tiroirs des économistes. De toutes ces dépouilles, il s'est composé un étalage de friperie et de bric-à-brac comme jamais la rotonde du Temple n'en vit un pareil.

Qu'on se figure un affreux fouillis de loques communistes, phalanstériennes, icariennes, étalées sur des ficelles rouges, un vieil habit bleu de M. Louis Blanc, un débris de la redingote de M. Pierre Leroux, la défroque d'un communiste revenu d'Icarie ; puis à côté, sur un bahut, une paire de lunettes (sans les verres) ayant appartenu à M. Proudhon, un plan de phalanstère, plusieurs volumes dépareillés de la collection des économistes de M. Guillaumin ; enfin dans le bahut, une carmagnole, un bonnet rouge, un triangle égalitaire, sans

parler d'un vieil uniforme des marins de la garde, placé au-dessus d'un coq gaulois et d'un écusson orné de fleurs de lis… Voilà le bric-à-brac économique et politique de cet habile homme !

Toute cette friperie, notre homme la débite avec un savoir prodigieux, comme si c'était du neuf ! Les gens qui ont le goût difficile ne s'y laissent pas prendre ; ils passent en haussant les épaules devant cette boutique en mauvais renom, et ils vont se faire accommoder ailleurs. Mais, hélas ! ceux-ci sont une infime minorité et on ne les imite guère. Les badauds affluent dans la boutique, séduits par l'appât du bon marché et de la variété des marchandises. N'y en a-t-il pas pour tous les goûts ?

Ainsi, par exemple, dans l'almanach que nous avons sous les yeux, et qui renferme en quelque sorte comme un tableau raccourci, un microcosme du magasin de la rue Montmartre, on trouve des échantillons de tous les systèmes possibles et impossibles. Lisez plutôt l'article *État* de M. Émile de Girardin. Tout d'abord, vous y rencontrerez l'idée de la simplification du gouvernement, de la réduction de ses attributions parasites, etc., etc. Cela vous mettra en joie si vous êtes économiste. Mais allez plus loin. Vous vous aheurterez aussitôt au plan d'une assurance contre les *risques de misère* fonctionnant au moyen d'une banque gigantesque. Par le canal de cette banque, le gouvernement deviendrait le collecteur universel de l'épargne et l'universel distributeur du crédit dans le pays ; il n'emprunterait plus, il prêterait ; il prêterait notamment vingt milliards à la propriété foncière, il prêterait aux compagnies de travaux d'utilité publique, il prêterait aux banques, il prêterait à tout le monde. Ne voilà-t-il pas bien de quoi vous réjouir le cœur si vous êtes des communistes ?

Mais abandonnons ce bric-à-brac malsain de la liberté illimitée et du communisme, et allons-nous-en faire une courte visite au citoyen Joigneaux et feuilleter son *Almanach du Village*. Le citoyen Joigneaux n'oublie pas, lui, les bonnes recettes à la Mathieu Lænsberg, l'art utile d'émonder la vigne et de sarcler à point la pomme de terre ; mais, à côté, quelles écœurantes mixtures socialistes ! Voici d'abord une recette de M. Mathieu (de la Drôme) — que ne vaut pas son quasi-homonyme du double Liégeois — contre l'usure. M. Mathieu (de la Drôme) demande que le gouvernement institue toutes sortes d'établissements pour supprimer l'usure. Et pourquoi donc pas, pour prêter gratis, ô proudhonien trop timide ? Voici encore M. Saint-Romme, un autre contempteur de l'usure. M. Saint-Romme affirme que « les juifs sont en train de chasser les Français de l'Alsace » et il cherche assidument les moyens de leur interdire, comme au Moyen-âge, la possession de la terre, voire même de les assujettir à porter une rouelle jaune ; ceci apparemment en vertu de la devise sacra-

mentelle : Liberté, égalité, fraternité ! Enfin, voici M. Gilland qui a déclaré une guerre acharnée, devinez à qui ? Je vous le donne en mille ! À Polichinelle en personne. Mon Dieu oui, à Polichinelle. M. Gilland, représentant du peuple, est l'ennemi juré de Polichinelle.

Voici comment s'est déclaré cette inimité mémorable, qui mériterait certes un autre Arioste pour être chantée. M. Gilland prend, à ce qu'il paraît, le plus long pour se rendre à l'Assemblée ; il flâne volontiers aux Champs-Élysées lorsque son rôle de cratère à interruptions ne l'appelle pas sur la Montagne. Or, le moyen de flâner aux Champs-Élysées, sans s'arrêter devant la baraque de Polichinelle ! M. Gilland a donc assisté comme tout le monde aux représentations du facétieux bossu ; mais celui-ci qui n'était pas prévenu de la présence d'un politique de la Montagne et d'un réformateur de la société, s'est livré devant lui à toutes sortes de farces désopilantes, mais nullement socialistes. Ainsi, par exemple, au lieu de chanter la fameuse chanson de M. Pierre Dupont :

C'est dans un an, un an à peine,
Que le coq gaulois chantera ;
Tendez l'oreille vers la plaine,
Entendez-vous ce qu'il dira ?
Il dit aux enfants de la terre,
Qui sont courbés sous leur fardeau :
Voici la fin de la misère,
Mangeurs de pain noir ! buveurs d'eau !
Etc., etc.

Au lieu, disons-nous, de chanter à pleine gorge ces couples de Tyrtée de la révolution et du sainfoin, Polichinelle a eu le mauvais goût de débiter, de son air le plus narquois, sa complainte réjouissante du théâtre de la foire :

Les murailles de mon palais
Sont bâties des os des Anglais. (bis.)
Quand je marche la terre tremble !
C'est moi qui conduis le soleil !
Non, depuis que le monde est monde,
On n'a pu trouver mon pareil…

Ce mauvais goût de Polichinelle qui préfère son vieux répertoire au nouveau, a rempli d'indignation notre réformateur. À dater de ce jour-là, Polichinelle a compté, en sus du commissaire et de M. Guignol, un adversaire implacable. « Il faut rendre Polichinelle socia-

liste », s'est dit M. Gilland, ou supprimer Polichinelle. Il n'y a pas de milieu. Or, comment s'y prendre pour socialiser Polichinelle ? Il n'y a qu'un moyen : c'est de proclamer le *Droit aux marionnettes*, et d'instituer, en conséquence, comme le demandait naguère M. Bocage : « divers petits théâtres ambulants qui s'installeraient sur les places publiques et donneraient leurs représentations gratuitement. »

Nous citons ! Ou Polichinelle, continue M. Gilland, consentira à devenir instituteur primaire, fonctionnaire de l'État, ou Polichinelle, ne pouvant soutenir la concurrence des théâtres gratuits, Polichinelle fermera sa boutique et Polichinelle sera ruiné. Il ne s'agit donc plus que d'introduire dans la Constitution le *droit aux marionnettes* ! Et ceci ne saurait être bien difficile, car aucuns prétendent que ce droit là s'y trouve déjà contenu implicitement. Ah ! tu ne veux pas chanter du Pierre Dupont, méchant Polichinelle, tu refuses de revêtir la carmagnole et de coiffer le bonnet rouge ! Eh bien ! tu y passeras, Polichinelle des artistos, tu y passeras, oui :

Dans un an, un an à peine !

Qui triomphera dans cette lutte homérique, du farouche Montagnard ou de Polichinelle, ce joyeux type du bon sens et de la malice populaire ? Nous le saurons dans « un an, un an à peine ! » Mais en attendant, n'en déplaise à M. Bocage, nous parions pour Polichinelle !

Puisque nous en sommes au socialisme drolatique, parlons un peu aussi de la Constitution que nous offre l'*Almanach des Réformateurs*. C'est une Constitution à la romaine. Les amateurs de l'antiquité auront quelques agréments à y trouver des consuls, des tribuns, un sénat, des comices, bref un gouvernement tout romain. Seulement, voici une innovation ! Les hauts fonctionnaires de ce gouvernement devront être âgés de soixante-et-un ans au moins. Pourquoi ? L'auteur va vous l'expliquer à l'aide de la chimie, de l'histoire naturelle et de la physiologie :

« L'homme, dit-il, n'est qu'une machine composée d'éléments puisés dans l'air, et que l'air, soit tel qu'il est, soit transformé en animaux, en végétaux, en boissons, entretient et renouvelle. Un de ses organes, le cerveau, fait mouvoir et dirige ses membres par l'électricité qu'il leur envoie au moyen de tissus nerveux. Mais ces tissus impressionnés par toutes les circonstances extérieures dans lesquelles est placé l'homme, renvoient au cerveau des impressions qui lui font vouloir, inspiré par eux, autre chose que ce qu'il voudrait inspiré par sa conscience seule. Comment le peuple, qui n'est qu'une agglomération de ces machines invinciblement rattachées les unes aux autres

par l'air dont elles s'alimentent, mais dont chacune est mue par des circonstances extérieures, à elle particulières, n'aurait-il plus besoin d'une direction commune, pour faire obéir aux lois de la conscience celles que les circonstances empêchent d'entendre ces lois ! Voyez-vous d'ici cet attelage dans lequel chaque animal tirerait de son côté ? Et croyez-vous que ceux qui s'entendraient entre eux ne seraient pas fort empêchés de vaquer à leurs affaires, s'ils devaient sans cesse s'occuper eux-mêmes de faire marcher dans leur sens ceux qui voudraient marcher en sens inverse ?

Il est évident que ni l'ordre ni le travail ne sont possibles dans cette foule qu'on appelle un peuple, si quelqu'un n'y est exclusivement chargé de maintenir tous et chacun dans la direction du bien. Qui doit en être chargé ? Voilà toute la question.

Je tiens, quant à moi, que ce sont ceux de ses membres en qui, sans être tout à fait éteints, les sens sont le plus près de l'être, c'est-à-dire ceux parvenus de 40 à 60 ans, parce que les passions viennent des sens, qu'elles troublent le cerveau, et que s'il leur faut faire une part dans les lois, afin que ces lois ne soient pas sans aucun rapport avec les masses, cette part doit être la moindre possible. — *Groupy*. »

Voilà l'explication ! Seulement l'auteur néglige absolument de nous dire comment il s'y prendra pour empêcher ses fonctionnaires-machines (car enfin en devenant fonctionnaire, en vertu de ce système, on ne cessera pas pour cela d'être machine) de se laisser influencer par les circonstances extérieures ? Or, si ces fonctionnaires-machines continuent à subir ces influences déplorables, que deviendront leurs administrés non moins machines ? Enfin, autre question : qui nous garantit que la « machine » de l'auteur de l'almanach ne se soit pas détraquée au moment où il ajustait le mécanisme de sa constitution ? Question grave, et que nous l'engageons fort à approfondir, car, vrai ! elle ne nous paraît pas en très bon état, cette machine.

L'*Almanach du travail* est un peu plus sérieux. Voici, au milieu d'une grosse touffe d'ivraie, un épi de bon grain que nous y rencontrons :

« Nous n'avons pas voulu voir, dit l'auteur de *Quelques vérités qui sont peut-être bonnes à dire*, nous n'avons pas voulu voir que l'extension du bien-être ou plutôt la diminution graduelle de la misère qui pèse sur nous, devait être graduelle et prendre sa base, la seule qu'elle pût prendre, dans les efforts même de ceux-là qu'elle est appelée à soulager. Nous n'avons pas compris que le superflu des riches, reversé sur le pauvre par quelque moyen qu'on l'ait tenté, n'aurait fourni qu'une goutte d'eau sur un brasier ardent ; nous n'avons pas pensé qu'il fallait d'abord et avant tout chercher les moyens d'augmenter la

masse générale des produits et les mieux répartir ensuite. (*H. Leneveux.*) »

Voici ce qui s'appelle parler d'or ; mais combien de broussailles proudhonniennes, icariennes, communistes, girardinistes, il nous a fallu écarter pour arriver à cette bonne graine de sens commun. Et tout à côté encore, ne voyons-nous pas pousser la folle-avoine du phalanstère ? Un fouriériste émérite, M. le docteur Pellarin, ne s'avise-t-il pas de démontrer comme quoi « il est réservé au socialisme de vaincre le choléra et d'en purger la terre. » Mais, au fait, pourquoi pas ? *Similia similibus curantur*.[1] Ce serait de l'homéopathie, voilà tout.

Nous bornons là pour le moment cette exhibition des almanachs de l'année. Le peu que nous en avons dit et cité suffira, croyons-nous, pour faire apprécier de quelle façon les disciples et les continuateurs du père Gérard s'y prennent pour former l'esprit et le cœur du peuple. Ô Mathieu Laensberg, père innocent de l'almanach, voilà ce qu'ils ont fait de ton invention honnête et récréative. Cette bonne prise de tabac que tu offrais le jour de Saint-Sylvestre, aux dignes bourgeois et aux naïfs campagnards du bon pays de Liège, pour réveiller leur intelligence étourdie, ils l'ont transformé en un poison écœurant et subtil. Ils ont fabriqué de la nicotine avec ton bon tabac, ô Mathieu Laensberg !

Sur quelques nouvelles des Antilles

[10 octobre 1851.]

Nous recevons des nouvelles de la Martinique jusqu'au 13 septembre. Un arrêté de M. le gouverneur-général avait convoqué les électeurs pour dimanche 28 septembre, à l'effet de renouveler la moitié des membres des conseils municipaux de la colonie.

La situation de la Martinique continue à être meilleure que celle de la Guadeloupe. Au 1er septembre, la quantité de sucre exportée de la Martinique était de 36 974 barriques, tandis que la Guadeloupe n'en avait exporté que 32 637 barriques. La fabrication de l'alcool de mélasse et la production du cacao prenaient aussi une grande extension à la Martinique.

— Le cratère de la Montagne-Pelée continue à répandre des vapeurs nauséabondes.

La ville de Saint-Pierre et ses environs sont sous l'influence épidémique d'une espèce de grippe qui fait de nombreux malades. Heureusement l'affection n'a rien de grave, et quelques jours de soins et

[1] Les semblables sont guéris par les semblables.

de repos la mettent à la raison, malgré le nom formidable de *Volcan* dont l'a baptisé l'imagination populaire.

D'après les journaux des colonies voisines, cette maladie a frappé avant la Martinique Sainte-Lucie et la Barbade. À Sainte-Lucie, on l'appelle le *Raz-de-Marée*, et l'*Influenza* à la Barbade.

La cour d'assises de Fort-de-France, dans sa séance du 30 août dernier, a condamné le gérant du journal la *Liberté* à 500 francs d'amende et huit jours de prison ; et le maire du Vauclin, M. Telesphore Coridon, à 50 francs d'amende, pour s'être l'un et l'autre, le premier comme auteur principal, le second comme complice, rendus coupables du délit de diffamation publique, par la voie de la presse, contre M. Blanquet, ex-maire provisoire du Vauclin, aujourd'hui commissaire de police du quartier du Mouillage à Saint-Pierre.

C'est au sujet d'un déficit de 987 fr. environ, constaté dans la caisse municipale du Vauclin, qu'un article signé de M. Coridon attribuait à l'administration de M. Blanquet, que celui-ci a porté plainte en diffamation.

L'arrêt, qui lui a donné gain de cause, a été rendu *par défaut* par le gérant du journal et contradictoirement contre M. Télesphore Coridon, défendu par M^e^ Porry-Papy.

La situation de la Guyane continue à être mauvaise. Dans une fête qui a eu lieu le 10 août, anniversaire de l'abolition de l'esclavage, M. Reisser a fait le plus lamentable tableau de la détresse de la production coloniale. Cette détresse est principalement occasionnée par l'insuffisance des bras.

« Sans denrées d'exportation pour charger les navires, les relations commerciales se tarissent ; aussi les voyons-nous, ces navires, quitter notre port, pour aller en pays étranger, porter l'argent destiné à payer leur cargaison de retour.

La Guyane, où l'élève du bétail pourrait se développer avec tant de facilité, est annuellement tributaire de l'étranger pour cinq à six cents têtes dont la valeur peut être portée de 70 à 80 mille francs, qui resteraient dans le pays si l'industrie hattière s'y développait, au grand avantage de son agriculture et de l'alimentation générale.

Ainsi plus de ressources, plus d'éléments de fret. Le sucre, le roucon, le girofle, le coton, le café, ces riches produits qu'une terre privilégiée prodiguait, avec tant de largesse, quand la main laborieuse de l'homme les faisait jaillir de son sein fécond, ne tarderont pas, si l'état actuel des choses continue, à disparaître de la nomenclature des denrées que la métropole réclame en retour des marchandises qu'elle nous envoie. »

La Guyane est menacée, comme on voit, d'un retour à l'état sauvage. Nous nous unissons aux journaux de la Martinique pour

appeler sur cette situation déplorable toute l'attention de la direction des colonies.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[10 octobre 1851.]

— Le maire et les membres du conseil municipal de Manchester ont commandé de nouveaux costumes pour la réception qu'ils veulent faire à la reine, qui doit visiter cette ville, à son retour d'Écosse. Ces costumes, étalés à la devanture d'un magasin de Regent-street, y formaient hier l'objet de la curiosité publique. Les simples conseillers auront des robes en soie pourpre, garnies de riches fourrures ; celles des aldermen sont en magnifique drap écarlate, avec des ornements en velours d'or et en fourrures, et doublées en soie blanche. Mais ce qu'on admirait le plus, c'est la robe destinée au maire. Elle est faite en drap écarlate de la qualité la plus fine et du plus grand éclat, relevée d'hermine blanche d'un grand prix, et d'une superbe broderie de galon d'or massif tissée sur un dessin de feuilles de chêne. On voyait encore aux vitres différents costumes écossais et de fantaisie, qui seront portés le jour de la visite royale.

La police anglaise, en faisant une perquisition à Randalstown (Irlande), a découvert une quantité de documents prouvant de la manière la plus péremptoire l'existence d'une organisation ribboniste qui s'étend dans le Drogheba et probablement à tout le royaume d'Irlande. On a vu, la nuit, beaucoup d'hommes armés exécuter des marches et des contremarches dans le voisinage de Randalstown et de Toorne.

— L'émigration va toujours grand train en Irlande, et le nombre des émigrants partis pour Liverpool par le train de samedi était si élevé, que ceux qui n'avaient que des billets de 3^{e} classe ont dû monter dans les voitures de première et de seconde. Les émigrants sont pour la plupart des fermiers qui ont reçu des fonds de leurs amis d'Amérique, pour les mettre en état de s'embarquer. On a remarqué aussi plusieurs enfants allant rejoindre leurs parents qui ont quitté l'Irlande il y a deux ou trois ans.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[10 octobre 1851.]

Nous recevons, par le steamer *Pacific*, des nouvelles de New York jusqu'au 27 septembre. Un dernier incident relatif à l'affaire de Cuba occupait l'attention publique.

En apprenant l'exécution d'Atarès, le président des États-Unis avait expédié le commodore Parker, avec mission d'intervenir officiellement en faveur des prisonniers américains qui viendraient à tomber ultérieurement entre les mains des autorités espagnoles. Tout en recevant avec les plus grands égards l'envoyé de Washington, le capitaine général s'est refusé à lui reconnaître aucun caractère diplomatique. On sait effectivement que, malgré les pouvoirs discrétionnaires dont il est investi, le gouvernement de Cuba ne doit laisser accréditer auprès de lui d'autres agents que de simples consuls : à la cour de Madrid seule appartient le droit de recevoir les représentants étrangers à titre politique. Au demeurant, la mission de M. Parker était devenue sans objet, par suite du départ des prisonniers pour l'Espagne, et son intervention se trouvait même devancée par les décisions indulgentes prises à leur sujet. C'est de la reine, dit, avec raison, le *Phare de New York*, qu'il faut maintenant solliciter et attendre un acte suprême de clémence.

On est aussi fixé d'une manière définitive sur le sort du steamer *Pampero*, qui jeta le 12 août, sur la côte de Cuba, Lopez et ses compagnons d'aventure. Un côtre de la douane s'en est emparé, dans une crique des côtes de la Floride, au moment où il venait, dit-on, de se débarrasser des armes et des munitions qu'il avait à son bord. S'il est vrai que ses propriétaires cherchaient l'occasion d'entrer en lutte judiciaire avec le gouvernement, elle est toute trouvée et libre à eux d'en profiter.

L'attentat dont deux habitants du Maryland sont récemment tombés victimes, en poursuivant leurs esclaves fugitifs sur la frontière de la Pennsylvanie, fournissait un thème trop fertile et un grief trop réel pour que la presse séparatiste ne s'en emparât pas avec ardeur. Elle s'en est fait une sorte de bélier, avec lequel elle bat en brèche sans relâche le compromis de 1850.

« Dans ce compris, s'écrit-elle, le Sud avait fait toutes les concessions pour n'en obtenir qu'une seule : le droit de revendiquer ses esclaves dans les États libres. Et ce droit est rendu illusoire, ici par la résistance de la population, là par le mauvais vouloir de la justice, ailleurs par la violence ouverte. Ce serait faire métier de dupes que d'observer plus longtemps un pacte si ouvertement foulé aux pieds par le Nord. »

La polémique, soudainement rallumée sur ce terrain, est déjà arrivée à un haut degré de virulence.

Il ne se passe pas de jour, dit le *Weekly Herald*, que le télégraphe ne nous apporte la nouvelle d'un accident, qui a occasionné la mort d'un grand nombre de personnes. Aujourd'hui, c'est l'incendie d'une forêt qui s'est déclaré dans l'État du Maine et du New Brunswich ; le

lendemain, c'est un accident sur le chemin de fer de Vermont, où quatre individus ont été blessés mortellement, et quatorze ont reçu de fortes contusions. Mais l'événement qui a causé la plus vive impression est la destruction du steamer *James Jackson*, dont la chaudière a fait explosion près d'une ville de l'Illinois.

La scène, dit notre correspondant, présentait l'aspect le plus affligeant. Trente-cinq passagers ont été tués ou grièvement blessés, et les cris de ces derniers ajoutaient encore à l'horreur de l'événement. On raconte que l'ingénieur du navire, immédiatement après l'explosion s'était jeté à l'eau et s'était sauvé sans avoir reçu la moindre blessure. Depuis sa fuite on n'a eu aucune nouvelle de lui. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que les habitants des villes voisines se sont rendus sur les lieux, et ont procuré tous les secours nécessaires aux malheureuses victimes qui se trouvaient sur le navire.

Un grand incendie avait détruit aussi 500 maisons à Buffalo.

Le révérend père Mathew, qui dans le court voyage fait dans les États-Unis, a obtenu plus de 500 000 adhésions à la Société de tempérance, va retourner en Europe. On s'occupe à New York de faire une souscription pour lui remettre une somme, pour vivre honorablement dans ses vieux jours. Il est privé de toute fortune, et M. Clay a pris les devants d'une souscription qui se signe de tous côtés.

— Plusieurs banques provinciales près de New York, qui avaient une large circulation, ont suspendu leurs paiements. On cite la Banque du Peuple de Paterson, New Jersey ; la Banque Commerciale, Perth Amboy, New Jersey ; la Banque de Salisbury, Maryland.

Sur quelques nouvelles d'Angleterre

[11 octobre 1851.]

Le *Daily News* du 9 octobre affirme que le *Standard* est dans l'erreur en annonçant que le minsitre autrichien songerait à quitter l'Angleterre à cause de l'arrivée de Kossuth.

Le *Times* et le *Morning Post* sont d'avis que M. Kossuth, ayant pris une attitude de démagogue, ne devrait pas être fêté en Angleterre.

L'ordre récent du ministère de la guerre, obligeant les chirurgiens de l'armée à marquer eux-mêmes les déserteurs avec la lettre D, a été suspendu. Ceci n'est que l'acheminement à l'abrogation complète de cet ordre odieux.

Bloomerism. — Une deuxième réunion des bloomers a eu lieu à Glasgow : 4 000 personnes étaient présentes. Mme Dexter a paru en costume ; comme elle a trente-cinq ans, peut-être plus, et qu'elle n'a

pas été jetée dans le moule de la Vénus de Médicis, elle a produit peu d'impression. Elle a soutenu que les dames étaient parfaitement libres d'adopter le costume qui leur convenait le mieux et les gênait le moins, et que ce costume n'avait rien de blessant pour la modestie. Elle a été applaudie.

Une seconde réunion a eu lieu hier soir à *Soho theatre* au sujet du costume à la Bloomer. Quoique le prix d'admission eût été élevé de 4 d. à 1 sh. et 1 sh. 6 d., la salle était comble peu après l'ouverture des portes. Comme la première fois, les dames qui s'étaient nommées du comité à la Bloomer (*London Bloomer committee*), se sont placées sur le théâtre avec accompagnement des sourires des assistants ; elles étaient vêtues du costume nouveau et semblaient fort mal à l'aise. Elles se démenaient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, obligées de changer à chaque instant de position, et prouvaient clairement que les culottes les gênaient beaucoup.

Mme Smart, l'apôtre avouée du *bloomerisme*, s'est avancée vers le public et a répété le discours qu'elle avait prononcé lundi dernier. La couleur de ses vêtements taillés à la Bloomer était en soie de couleur prunes de Monsieur. On l'a écoutée avec beaucoup d'attention, quand elle a déclaré que son but était de convertir les dames d'Angleterre aux principes du *bloomerisme*, comme un marchepied pour arriver à l'affranchissement politique et aux autres droits de la femme dont elle est si injustement privée.

Sur quelques nouvelles d'Amérique

[11 octobre 1851.]

Révolution dans le Mexique du Nord. — Succès des insurgés. — On écrit de New York, 25 septembre : « Le paquebot *Mexico*, arrivé hier, apporte des nouvelles du Texas d'une date récente. La révolution, depuis longtemps prévue au Mexique, a commencé par Rio-Grande ; elle prend les proportions les plus effrayantes. Les insurgés, après avoir fait main basse sur le Trésor public, avaient opéré leur jonction avec Carabajol, qui concentrait ses forces près de Monterey. Le courrier de la malle d'El Passo avait été attaqué par les Indiens. »

Sur la situation économique de la Martinique et de la Guyane

[12 octobre 1851.]

D'après les dernières nouvelles que nous avons reçues de la Martinique et de la Guadeloupe, la situation de ces deux colonies s'était

sensiblement améliorée depuis quelque temps. Ainsi les tableaux officiels de l'administration des douanes constatent une augmentation assez considérable dans les exportations des huit premiers mois de 1851, comparés à celles de la même période de 1850. La Martinique avait exporté, par exemple, du 1er janvier au 1er septembre, 18 497 384 kg de sucre contre 12 038 594 kg en 1850, et la Guadeloupe 16 318 688 contre 11 338 574 kg. L'amélioration a été, comme on voit, un peu plus considérable à la Martinique qu'à la Guadeloupe, où l'ordre s'est rétabli avec plus de lenteur et où les bras sont plus rares.

Mais, à la Guadeloupe aussi bien qu'à la Martinique, l'amélioration est réelle, et tout nous porte à espérer qu'elle se soutiendra, si nos colons continuent à déployer le courage et l'énergie dont ils ont fait preuve jusqu'à présent pour surmonter la crise de l'émancipation.

Malheureusement, la situation n'est pas la même à la Guyane. Dans un discours prononcé par M. le directeur de l'intérieur de la colonie, à l'occasion d'une distribution de récompenses accordées aux agriculteurs, nous trouvons un tableau véritablement navrant de la décadence de cet établissement, sur lequel on avait fondé jadis des espérances si exagérées. « Cette terre si fertile, dit M. le directeur de la colonie, est en quelque sorte frappée de stérilité autant par l'insuffisance des bras que par la désertion des cultures. Chaque année, chaque trimestre, chaque mois révèle d'énormes diminutions dans les tableaux de l'exportation des produits locaux… Les récoltes, dans la plupart des localités, périssent sur pied, souvent par la négligence et le mauvais vouloir des ouvriers ruraux ; les usines ne fonctionnent plus, faute d'aliments ; les appareils mécaniques s'oxydent et se perdent. Les champs couverts encore, il y a peu d'années, de riches plantations, sont envahis par les halliers et les arbres : le désert marche à grands pas sur nous, la forêt remplace les cultures, et la salubrité semble elle-même compromise par la cessation des travaux de l'agriculture. Les vivres de première nécessité manquent presque partout, parce que, pour échapper à l'impôt, on ne plante plus ou l'on plante fort peu de manioc et de racines nourricières : plus de ressources, plus d'éléments de fret. Le sucre, le rocou, le girofle, le coton, le café, ces riches produits qu'une terre privilégiée prodiguait avec tant de largesse quand la main laborieuse de l'homme les faisait jaillir de son sein fécond, ne tarderont pas, si l'état actuel des choses continue, à disparaître de la nomenclature des denrées que la métropole réclame en retour des marchandises qu'elle nous envoie. »

Tel est le sombre tableau que trace de la Guyane le principal administrateur de cette colonie. Nous croyons, pour notre part, que

la peinture n'est pas exagérée, car, tout à côté, la Guyane anglaise a souffert des maux plus grands encore, et sous l'influence de la même cause, à l'époque de l'émancipation. La même disette de bras qui afflige maintenant la Guyane française, provoqua à la Guyane anglaise la ruine des cultures et l'abandon des exploitations. M. le comte de Castelnau, chargé à cette époque d'une mission dans l'Amérique du Sud, a publié, dans la *Revue coloniale*, un tableau curieux de la baisse que la valeur des plantations y avait subie dans les premières années de l'émancipation. Voici quelques chiffres empruntés à ce tableau :

Habitations vendues.	Valeur en liv. st.	Valeur pendant le régime de l'escl.
	1838	
Anna-Catharina	30 000	50 000
Providence	38 000	80 000
Thomas	20 000	40 000
	1840	
Windsor-Forest	45 000	85 000
Rome and Houston	40 000	100 000
	1844	
Grœnvelt	10 000	35 000
	1845	
Baillies Hope	7 000	50 000
Vreedestein	4 000	30 000
	1846	
Harlem	3 500	50 000
Goed Fortuin	1 700	35 000

Le mal, ajoutait M. de Castelnau, provient de ce que d'immenses espaces de terres se trouvant à la disposition des travailleurs, ils préfèrent s'y établir plutôt que de continuer à travailler sur les plantations. On ne peut donc obtenir de travail à aucun prix, et les plantations les plus riches, les mieux situées, perdent toute valeur, faute de bras pour les exploiter.

La situation est absolument la même à la Guyane française. Les bras manquent aux exploitations, ainsi que l'attestent les paroles de M. le directeur de l'intérieur, et les capitaux accumulés se détruisent, se perdent, faute d'être entretenus et renouvelés. Comment donc faire pour remédier à ce mal, qui devient de jour en jour plus redoutable ? L'expérience de la Guyane anglaise pourrait, ici encore, nous servir de guide. Lorsque les désastres de l'émancipation eurent éclaté dans cette colonie, on s'efforça d'y attirer des bras supplémentaires

de la côte d'Afrique, de l'Inde et de la Chine. Grâce à ce supplément de bras, un certain nombre de cultures purent être reprises, et la colonie retrouva une partie de son ancienne prospérité.

Nous croyons que ce remède pourrait être employé avec avantage à la Guyane française ; en tous cas, la situation de cette colonie est assez triste pour éveiller toute la sollicitude de l'administration, et nous sommes convaincus que cette sollicitude bienveillante ne lui fera point défaut.

Sur une réclamation de M. Goupy

[13 octobre 1851.]

L'auteur de l'*Almanach des réformateurs*, M. Goupy, prétend que nous avons mal compris la constitution dont il se propose de doter le peuple français. Nous avons dit que les fonctions de consul et tribun du peuple, établies par cette constitution à la romaine, ne pourraient être conférées qu'à des citoyens âgés de 61 ans au moins. C'est 51 ans que nous aurions dû dire.

Nous admettons volontiers la réclamation de M. Goupy ; mais nous engageons en même temps ce digne traducteur d'Horace à relire un peu plus les poètes d'autrefois, et à s'occuper moins des socialistes d'aujourd'hui. Horace (puisque M. Goupy a voué un culte spécial au poète de Tibur) n'apprendra pas sans doute à M. Goupy l'art de faire des Constitutions ; mais il lui apprendra l'art de vivre honnêtement et joyeusement sous n'importe quelle Constitution — fût-ce même sous celle de 1848 — et nous défions n'importe quel socialiste de lui donner une leçon qui vaille celle-là.

Voici la réclamation de M. Goupy :

« Mon cher monsieur de Cesena,

Votre collaborateur, M. Molinari, me traite de cervelle détraquée sur ce que j'aurais, dans le projet de Constitution que renferme mon *Almanach des Réformateurs*, exigé soixante-et-un ans pour être haut fonctionnaire.

Il y a longtemps que je crois, avec mes maîtres, le poète philosophe Horace et le socialiste Owen, qu'il n'y a point d'homme qui n'ait son grain de folie et besoin d'un peu d'ellébore[1]. Je ne me formalise donc pas de l'opinion que s'est formé de moi votre confrère.

Mais peut-être cette opinion eût été différente ou se fût formée sur d'autres articles, s'il eût mieux lu celui qu'il attaque, et que voici :

[1] Comme on croyait cette plante propre à guérir des accès de folie, l'expression signifie simplement avoir perdu l'esprit.

''VI. Les organes de la Constitution sont :

Dans le canton, une assemblée, un conseil, un juge de paix et un jury, un préfet et deux tribuns de canton ;

Dans le département, une assemblée, un conseil, un jury, un préfet et deux tribuns de département ; dans l'État, un Sénat, un Conseil d'État, une Haute-Cour, un consul et deux tribuns du peuple.

Tout citoyen devient électeur éligible et rééligible : à 21 ans, aux fonctions cantonales ; à 31 ans, à celles départementales ; à 41 ans, à celles de sénateur et de membre du Conseil d'État ou de la Haute-Cour ; à 51 ans, à celles de consul ou de tribun du peuple.

Chaque année de service dans une des catégories dispense de cinq années d'âge pour la catégorie supérieure (en sorte qu'on peut, comme vous le voyez, être élu sénateur ou conseiller d'État à vingt-cinq ans, si l'on a servi quatre ans dans son canton ou dans son département) ; rien n'en dispense pour être consul ou tribun du peuple.

À 60 ANS TOUTE FONCTION POLITIQUE CESSE.''

Je ne vous demande pas de faire une place dans votre feuille aux motifs dont j'ai appuyé cet article. Mais votre loyauté me doit, ce me semble, de le publier lui-même, contraire, comme il l'est, à celui que m'a prêté M. de Molinari. Je compte donc sur cette publication. Je vous en aurai une grande gratitude, et suis avec tous les sentiments qu'aucune différence d'opinion ne m'empêche de conserver pour mes amis, mon cher monsieur de Cesena, votre affectionné serviteur.

GOUPY
rue Saint-Georges, 28.

Ce 10 octobre 1851. »

Sur quelques faillites survenues aux États-Unis et en Angleterre

[19 octobre 1851.]

Des faillites assez nombreuses viennent d'éclater aux États-Unis et en Angleterre. Aux États-Unis, la banque commerciale de Perth-Amboy et la banque du peuple de Paterson, l'une et l'autre dans l'État de Jersey, ont suspendu leurs paiements. Plusieurs manufacturiers du Connecticut, entre autres un grand fabricant de tapis, et un certain nombre de négociants de New York, ont également succombé. Ces déconfitures sont généralement attribuées à l'excès des spéculations dirigées vers la Californie. Le fait est assez curieux pour mériter une explication.

On sait que la découverte des gisements aurifères de la Californie propagea avec la rapidité d'une épidémie, et avec une intensité pres-

que sans exemple, cette terrible maladie que les anciens désignaient sous le nom d'*auri sacra fames*, et qui est connue maintenant sous le nom de fièvre d'or, *gold fever*. De tous les points des États-Unis, et bientôt de tous les points du monde, les émigrants affluèrent dans le nouvel Eldorado. À leur arrivée, ils se hâtaient de se rendre aux *placeres*, et d'y laver la plus grande quantité possible du précieux métal. Dans cette première période d'entraînement et de fièvre, on ne s'occupait que des exploitations aurifères. On ne paraissait pas se douter que la Californie pût devenir autre chose qu'une immense manufacture d'or.

Il résultait de là, que toutes les choses nécessaires à la vie — l'or excepté — manquaient en Californie, et qu'on avait, par conséquent, un avantage considérable à les y porter. Les denrées alimentaires, les habits, les meubles se payaient littéralement au poids de l'or. Les négociants qui eurent alors la bonne inspiration d'y expédier des cargaisons d'objets de première nécessité, réalisèrent des bénéfices magnifiques. Mais ces bénéfices ne pouvaient manquer d'attirer une quantité sans cesse croissante de marchandises : des milliers de négociants se mirent à diriger des expéditions sur la Californie : c'était une autre manière d'aller y faire de l'or.

Cependant la situation de la colonie californienne s'était singulièrement modifiée dans l'intervalle. D'abord, tout le monde s'était précipité sur les placeres. On avait fouillé et retourné le sol en tous sens. Quelques chercheurs d'or, ceux qui avaient réussi à découvrir les bons endroits, s'étaient enrichis avec une rapidité fabuleuse ; mais ceux qui avaient été le moins favorisés dans cette loterie, trouvaient à peine de quoi subsister. D'ailleurs, tous les émigrants n'étaient pas propres au rude travail de l'exploitation des mines. On rencontrait sur les placeres, des tailleurs, des bottiers, des compositeurs d'imprimerie, voire même des hommes de lettres sans ouvrage, tous gens peu propres à manier la pioche et peu accoutumés à coucher à la belle étoile.

Des fièvres qui n'avaient, hélas ! aucun rapport avec la *gold fever*, vinrent décimer les habitants des placeres, et le couteau à scalper des Indiens s'en mêla un peu aussi. Ces inconvénients réunis occasionnèrent bientôt un découragement général parmi ceux que la fortune avait le moins favorisés. Les uns se rembarquèrent en gémissant et en maugréant, sur le premier navire venu, quand ils avaient de quoi payer le passage ! Les autres s'apercevant que toutes les choses nécessaires à la vie se payaient à un prix fou dans la colonie, se souvinrent de leurs anciens métiers. — Les tailleurs recommencèrent à faire des habits et au besoin même à en raccommoder, les cordonniers abandonnèrent la pioche et le marteau pour l'alène et le double-fil ;

enfin les compositeurs et les hommes de lettres se remirent bravement à fonder des journaux. D'autres, qui s'étaient aperçus que la terre de Californie n'était pas seulement fertile en or, se mirent tout simplement à y faire pousser du blé, et ceux-ci ne furent pas, assure-t-on, les plus mal avisés.

Ce mouvement de diffusion et de multiplication des industries en Californie, fut encore accéléré par une transformation qui s'opéra dans l'exploitation des gisements aurifères. Dans les premiers temps, on avait choisi les placeres dont l'exploitation présentait le moins de difficultés ; on avait, pour ainsi dire, écrémé l'or qui couvrait la surface du pays ; mais cette première récolte faite, l'exploitation, sans devenir moins abondante, présenta plus d'obstacles. Il avait suffi de quelques instruments grossiers pour extraire la poudre d'or du lit desséché des rivières et des torrents ; il fallut employer des machines puissantes pour exploiter les roches du quartz, dont la surface dépouillée par les eaux pluviales avait enrichi les premiers chercheurs d'or.

Les rochers qui sont les véritables gîtes du précieux métal, doivent être attaqués dans les règles, avec toutes les forces mécaniques dont l'industrie dispose de nos jours. Des mineurs isolés, armés de leurs pioches, ne peuvent rien contre ces géants du règne minéral ; il faut, pour les entamer, des armées disciplinées de travailleurs, avec une formidable artillerie industrielle. Les mines de quartz aurifères de la Mariposa, par exemple, qui semblent devoir renouveler les merveilles de celles de Guanaxuato et de Zacatecas au Mexique, dont M. Michel Chevalier nous a donné une description si pittoresque, exigent un vaste déploiement de forces et de capitaux pour être exploitées. Cette révolution qui s'est opérée dans l'exploitation minérale, a rejeté encore vers les autres industries, notamment vers les petits métiers, un bon nombre de travailleurs.

Il est résulté de tout cela que les négociants qui expédiaient en Californie des cargaisons assorties de tous les objets nécessaires à la vie, y compris même des maisons avec leur mobilier, et qui avaient réalisé d'abord des bénéfices énormes, ont vu leur situation changer presque soudainement du blanc au noir. Non seulement, ils ont eu à supporter la concurrence croissante de nouveaux importateurs étrangers, attirés par l'appât de bénéfices que la renommée avait encore exagérés ; mais ils ont trouvé en Californie même des concurrences qu'ils ne s'attendaient guère à y rencontrer. Ils croyaient aller offrir des bottes, des souliers, des chapeaux, des habits tout faits à des mineurs chargés d'or, mais dont la toilette avait un pressant besoin d'être renouvelée. Ils rencontraient, à leur débarquement, force bottiers, chapeliers, tailleurs qui offraient de les vêtir de pied en cap, en

leur demandant en échange, quoi ? de l'or ! De là une multitude de déceptions et une baisse énorme dans la plupart des denrées d'importation. Il fallut vendre à tout prix, ou remporter sa marchandise.

L'encombrement dure encore au moment où nous écrivons. Ainsi, nous trouvons dans les derniers prix courants de San Francisco, les indications suivantes, sur la situation du marché : *Bottes et souliers*. Marché encombré, *glutted*, prix nominal, demande nulle. — *Suif.* Aucune vente. Prix nominal. — *Briques.* Délaissées, par suite de la découverte des pierres à bâtir, qui ont fait complètement abandonner l'usage des briques importées de l'étranger. — *Produits manufacturés.* Approvisionnement excessif. — *Farine.* Approvisionnement considérable. — *Provisions*. L'approvisionnement de viande de porc est excessif, et les mineurs n'en consomment presque plus, par suite de l'introduction en Californie d'une grande quantité de bétail vivant. Non seulement la consommation de la viande fraîche a remplacé celle de la viande salée, mais encore elle a diminué celle des fruits secs, du vinaigre, des cornichons et des autres anti-scorbutiques. — *Vins.* Demande faible et déclinant. Le reste à l'avenant.

Cet encombrement du marché californien, et la baisse de prix qui en a été la suite, ne pouvaient manquer d'occasionner des sinistres commerciaux. Les spéculateurs les moins intelligents, ceux qui n'avaient point « le compas dans l'œil » pour proportionner leurs expéditions aux besoins du marché, devaient naturellement s'y trouver pris. La débâcle devait atteindre surtout les spéculateurs américains qui, plus aventureux que les autres, avaient presque monopolisé le commerce de la Californie et qui y avaient trouvé, dans les premiers temps, une véritable mine d'or, mais non pas, comme ils le croyaient, une mine inépuisable.

L'espèce de crise qui s'est déclarée aux États-Unis a donc une cause toute locale, et elle ne paraît pas devoir se généraliser, car, sauf les désastres causés par la Californie, la situation de l'industrie et du commerce américains est excellente. La récolte du coton a été abondante ; on l'évalue à 2 355 257 balles contre 2 096 706 balles en 1849-1850, et les manufactures continuent de travailler à journées pleines. La situation des banques est généralement bonne : sur 800 environ qui se trouvent portées sur le *New York shipping and commercial list*, il n'y en a pas dix dont le papier perde plus de 3% ; les banques de New York sont au pair ; dans le Sud, quelques-unes perdent 1%, et la masse 0,75, 0,5 ou 0,25% seulement, preuve manifeste que la situation générale des affaires n'est pas mauvaise.

En Angleterre, deux banques ont succombé aussi : la *Moumouth and Glamorgonshire joint Stock Bank* et la *Williams old Bank* dans le

pays de Galles. Mais ces deux sinistres ont encore des causes toutes locales : ils ont été la suite d'avances exagérées faites à des maîtres de forges, et de la dépression qui est survenue accidentellement dans l'industrie du fer. Les autres branches de la production britannique sont en pleine prospérité, ainsi que l'attestent les relevés des importations et des exportations pendant les huit premiers mois, et l'état des revenus du trimestre finissant le 10 octobre. Les exportations, par exemple, se sont élevées à 47 157 948 liv. contre 43 851 568 liv. et 39 203 322 liv. dans les mêmes périodes de 1850 et de 1849. Quant au revenu, il présente encore un excédent de 259 108 liv. des recettes sur les dépenses.

Malgré quelques sinistres commerciaux, la situation générale des affaires en Angleterre et aux États-Unis se présente donc sous un aspect favorable. Si nous sommes destinés à souffrir d'une crise intérieure, nous pouvons espérer du moins que notre industrie conservera ses débouchés accoutumés dans ces deux grands marchés qui se trouvent placés au premier rang *ex-æquo*, dans le tableau de notre commerce extérieur.

Sur *l'Almanach du village* de M. Mathieu

[23 octobre 1851.]

M. Joigneux était, il y a une quinzaine d'années, un jeune républicain de la plus belle espérance. Il portait la moustache, la barbe et les chevaux longs, à la manière des *jeune France*. Il n'avait pas son pareil au quartier latin pour chanter la *Marseillaise*, voire même le *Ça ira*, après boire. Il était de toutes les conspirations et ne manquait jamais aucune émeute. À ces agréables occupations, il joignait un petit métier en ce temps-là fort dangeureux : il rédigeait et composait dans une cave, à l'exemple de feu Marat, un certain *Moniteur républicain*, qui était le journal officiel de la Société des Droits de l'homme, section des Bras-Nus.

Le romantisme, alors dans sa fleur, s'y mariait agréablement à la vieille doctrine révolutionnaire, comme une jeune vigne folle à un vieux orme ; et, dans le tronc à moitié pourri du vieux arbre, le socialisme commençait à éclore comme un œuf de vipère ! On se figure quel effet devaient produire sur les honnêtes bourgeois du temps, ce coin de paysage révolutionnaire et romantique, ces doctrines de Marat, de Robespierre et de Saint-Just, ornées du style de *Han d'Islande* et du *Roi s'amuse*.

C'était un vrai cauchemar de 1793, aggravé de toutes les ressources et de tout le style du drame moderne ! Heureusement le

citoyen Joigneaux, rédacteur et compositeur du *Moniteur républicain*, ne tarda point à s'apercevoir qu'il exerçait là un métier insalubre et malsain, et il s'arrêta au quatrième numéro. Mais que faire après avoir rédigé un *Moniteur républicain* ? Aller travailler au *National*, fi donc ! Le *National* était déjà le journal des gants jaunes ou des *aristos* du parti. Le *National* n'était pas ce qu'il fallait à un travailleur de 1793 ! Quant à la *Réforme*, elle n'était pas née encore. D'ailleurs, la *Réforme* elle-même eût paru bien pâle au citoyen Joigneaux. Notre homme se souvint alors qu'il avait quelque part un lopin de terre, et il eut le bon esprit d'abandonner la culture de l'antithèse et de la prosopopée pour celle de la pomme de terre, de la carotte et du navet.

Il fit raser sa moustache, couper ses cheveux et il se mit à chausser de gros sabots. Au bout de quelques années, ce fut un paysan fini ! Mais hélas ! cette sage retraite ne devait pas durer. Voici que la révolution de 1848 éclate, et que la culture de l'antithèse et de la prosopopée révolutionnaire commence à rapporter plus gros que celle de la pomme de terre, de la carotte et du navet. Notre paysan, qui était devenu un fin calculateur, se souvient aussitôt de son premier métier ; il jette là ses sabots, laisse pousser de nouveau ses cheveux et sa moustache, et s'en va, son *Moniteur républicain* sous le bras, demander sa part dans le gâteau révolutionnaire. Malheureusement les bons morceaux étaient déjà pris : le ministère de l'agriculture, par exemple, qui aurait été comme un gant à notre paysan républicain, se trouvait déjà occupé. On l'avait donné, comme chacun sait, au citoyen Flocon, un agriculteur distingué qui labourait, dans la *Réforme*, le sol révolutionnaire, et qui sarclait dru les mauvaises herbes de la monarchie. Le citoyen Joigneaux fut donc obligé de se contenter d'une menue portion de représentant du peuple.

Cependant le citoyen Joigneaux n'en continuait pas moins à guigner de l'œil ce flambant portefeuille rouge du ministère de l'agriculture. Il voulait devenir ministre, c'était son idée ! Mais comment s'y prendre pour devenir ministre ? Il y a différentes méthodes, autant au moins qu'il y a de manières de mettre sa cravate. Seulement, il faut savoir choisir la bonne ! Si je me mettais à endoctriner les paysans, se dit le citoyen Joigneaux, et si je réussissais à les rallier à la révolution, ce service rendu à la bonne cause vaudrait bien un portefeuille, ce me semble ! Malheureusement la besogne était difficile, car les paysans ne manifestaient pas le moindre goût pour les doctrines de l'ancien *Moniteur républicain*. En revanche, le citoyen Joigneaux avait pu s'apercevoir dans sa vie de paysan, qu'ils aimaient beaucoup les bonnes recettes culinaires et agricoles, qu'ils cherchaient avidement dans les almanachs les renseignements utiles

sur l'art de soigner le pot-au-feu, d'accommoder les légumes, et d'améliorer la culture du navet. Il eut alors l'idée lumineuse, une idée de génie ! d'exploiter les recettes culinaires et agricoles pour propager ses recettes révolutionnaires, et il fonda son *Almanach du village*.

L'idée eut un plein succès : l'*Almanach du village*, lesté de toutes sortes de bons avis et de bonnes recettes, laissa loin derrière lui le fretin des almanachs rouges, et le citoyen Joigneaux commença à devenir populaire. Mais sa popularité n'allant pas assez vite à son gré, il joignit à son almanach une foule de petites brochures révolutionnaires, toujours à l'adresse des paysans. Nous en avons une toute récente sous les yeux, qui est intitulée les *Paysans sous la royauté*, et qui ne manque pas d'un certain intérêt.

Cette brochure consiste en une scène de conversations champêtres, dans lesquelles un certain M. Mathieu tient le dé. Ce M. Mathieu, qui sait par cœur son *Moniteur républicain*, mais qui porte une blouse neuve et fait sonner ses gros sabots, essaie de prouver aux paysans que la monarchie est la pire chose qui soit au monde.

M. Mathieu est plein d'érudition. Il sait par cœur son histoire de France. Il décrit comme s'il les avait vues toutes les misères et les famines qui ont accablé le pauvre peuple de France depuis l'invasion des Francs ; et il ne manque pas de les attribuer à cette infâme monarchie ; il raconte comme quoi les seigneurs avaient toutes sortes de droits et de privilèges abusifs, droit de cens, de confiscation, de corvées, de banalité, de bris, de tonlieu, de travers, de cornage, de mariage, etc. ; comme quoi ils obligeaient leurs vassaux à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de crier ; comme quoi enfin ils les accrochaient pour le moindre délit à leurs fourches patibulaires : le tout encore et toujours par la faute de cette abominable monarchie.

On pourrait répondre à monsieur Mathieu qu'il confond la féodalité avec la monarchie, deux choses fort distinctes comme chacun sait, et que Richelieu notamment ne confondait point. On pourrait lui répondre aussi que nul ne songe aujourd'hui à reconstruire la féodalité comme cela lui plaît à dire ! Mais quand même la monarchie et la féodalité devraient être rendus solidaires des abus que dénonce ce savant monsieur Mathieu, est-ce que cela prouverait quelque chose contre les institutions monarchiques ? Monsieur Mathieu, qui est si savant, ne doit pas être sans connaître une certaine république de Sparte, qui florissait dans l'antiquité. Cette république se composait de quelques milliers d'hommes libres, qui passaient leur vie à opprimer et à torturer une population d'esclaves. Quand ceux-ci multipliaient trop, les jeunes Spartiates s'en allaient les chasser dans les campagnes comme des bêtes fauves, car c'étaient de fiers malthu-

siens que ces Spartiates ! Du reste, ils n'avaient ni foi, ni loi ; le vol était en honneur parmi eux, et la prostitution y tenait lieu de mariage. Cependant, si l'on se servait de l'exemple de cette abominable république de Sparte pour condamner sans rémission les institutions républicaines, monsieur Mathieu ne pourrait-il pas, à bon droit, récuser ce témoignage ? Ne pourrait-il pas dire que les lois et les mœurs des Spartiates tenaient au temps où ils vivaient, et que les lois et les mœurs des monarchies de ce temps-là ne valaient guère mieux ?

Voilà ce que pourrait répondre monsieur Mathieu, et il n'aurait pas tout à fait tort. Mais si la barbarie des Spartiates ne prouve rien contre les institutions républicaines, est-ce que la barbarie des Burgraves du Moyen-âge peut prouver quelque chose contre les institutions monarchiques ? Que faudrait-il pour donner quelque valeur à l'argument de monsieur Mathieu ? Il faudrait, n'est-il pas vrai, qu'en face de ces Burgraves cruels et méchants, dont il nous parle, on eût rencontré des républicains vertueux, et parfaitement capables de faire le bonheur du genre humain ?

Or de ces républicains-là combien en rencontre-t-on au Moyen-âge et même après ? Ce n'est pourtant pas que les démagogues aient manqué en ce temps-là plus qu'aujourd'hui ; ils foisonnaient, au contraire, et on les vit même, comme aujourd'hui encore, se mettre plus d'une fois à la place des Burgraves. Il y eut, par exemple, au seizième siècle, un certain nombre d'anabaptistes, ayant à leur tête le fameux Jean de Leyde, qui réussirent à s'emparer de la ville de Munster et à en chasser l'évêque. Ces anabaptistes, qui étaient les rouges et les socialistes du temps, et dont la doctrine ressemblait à s'y méprendre à celles des nôtres, que firent-ils aussitôt qu'ils se furent rendus maîtres de Munster ? S'empressèrent-ils de diminuer les impôts et de donner l'exemple de toutes les vertus républicaines ? Hélas ! ils augmentèrent au contraire toutes les charges publiques, et leur chef Jean de Leyde, un ci-devant tailleur, n'eut rien de plus pressé que de monter dans les carrosses de l'évêque et d'y conduire ses bons amis et ses bonnes amies.

Il finit, ce bon démagogue, le dénonciateur émérite des crimes des Burgraves et de la corruption monarchique ; il finit par se faire proclamer roi, et par épouser *dix-sept* femmes, ni plus ni moins ! Il tranchait lui-même la tête des ennemis de *son système*, car la démagogie n'avait pas encore la guillotine à son service, et il se faisait encenser dans le temps, comme un envoyé du ciel. Voilà comment les rouges du seizième siècle entendaient l'art du gouvernement. Plus tard, l'ont-ils mieux compris cet art difficile ? Ont-ils mieux su gouverner dans l'intérêt du peuple ? Lorsque la République se substi-

tua à la monarchie de 1792, lorsque le dictateur Robespierre remplaça le roi Louis XVI, le peuple français en fut-il moins opprimé, vilipendé, guillotiné ? Enfin, en 1848, lorsque MM. Ledru-Rollin, Marrast et Flocon s'emparèrent de la direction des affaires du peuple, le gouvernement devint-il meilleur ? Coûta-t-il moins ? Les nouveaux gouvernants donnèrent-ils l'exemple de la simplicité des mœurs républicaines ? Après avoir chassé l'évêque, comme à Munster, s'abstinrent-ils de monter dans ses carrosses ?

Que monsieur Mathieu nous réponde ! Lui qui fait à ses paysans un tableau si noir de l'ignorance et de la barbarie de l'aristocratie des temps passés, qu'il leur dise donc un peu aussi ce qu'était alors la démagogie et ce qu'elle est encore aujourd'hui ! Qu'il ose comparer Jean de Leyde à Louis XII et Robespierre à Louis XVI ! Monsieur Mathieu s'en gardera bien, n'est-il pas vrai ? Cela nuirait trop à ses petites affaires. Cela pourrait compromettre l'élection de ce bon monsieur Joigneaux, et faire chavirer ses espérances à l'endroit du portefeuille que vous savez. Monsieur Mathieu se contentera donc de son tableau des *Paysans sous la monarchie* ; mais, qu'il prenne garde que l'on n'oppose à ce tableau, plus ou moins véridique, celui des paysans sous la République !

Sur le mouvement des importations et des exportations au cours des neuf premiers mois

[23 octobre 1851.]

Le *Moniteur* vient de publier le tableau des importations et des exportations pendant les neuf premiers mois. Ce tableau atteste que notre commerce intérieur continue à se soutenir d'une manière satisfaisante, malgré les prévisions de la crise politique qui nous menace. Les résultats de l'exportation sont particulièrement favorables. Il y a augmentation sur la plupart des principaux articles. Ainsi nous avons exporté 2 012 331 hect. de vins et alcools contre 1 626 532 dans la même période de l'année dernière ; 3 503 902 q. m. de céréales (principalement à la destination de l'Angleterre) contre 2 307 210 ; 3 859 934 q. m. de machines et mécaniques contre 3 003 151 ; 3 600 710 de modes contre 3 303 027 ; 120 678 de sucre raffiné contre 106 078. Il y a eu également augmentation sur les tissus de coton et de laine, particulièrement sur les draps (13 658 q. m. contre 11 054), sur la porcelaine, les savons, les verres et cristaux. L'exportation des tissus de soie seule est demeurée stationnaire, elle a même déclinée par rapport à 1849, année de la reprise des affaires. Elle n'a été que de 13 178 q. m. contre 13 203 en 1850, et 16 645 en 1849.

Le mouvement des exportations s'est bien soutenu dans le mois de septembre, dont les résultats forment l'objet d'un tableau séparé. Les céréales, les sucres raffinés et les articles de modes seuls ont subi une dépression. En revanche, l'exportation des soieries s'est un peu relevée ; elle a été de 1 586 q. m. contre 1 260 en 1850 et 1 283 en 1849.

Les résultats de l'importation sont moins satisfaisants, sans qu'on puisse toutefois en tirer une conclusion défavorable à la situation de notre commerce. Les droits perçus dans les neuf premiers mois ont été de 87 275 407 fr. seulement, contre 92 848 672 fr. en 1850, et 95 152 752 fr. en 1849. La diminution est de 5 millions et demi environ ; mais cette diminution porte à peu près tout entière sur l'importation des sucres des colonies, qui n'ont donné que 14 583 781 fr. contre 19 021 674 fr. en 1850. Or, les relevés de la fabrication du sucre de betterave attestent que le vide a été comblé et au-delà par l'augmentation de la production du sucre indigène.

Quant au sucre étranger, bien loin d'envahir nos marchés, comme quelques-uns le craignaient à la suite du vote de la nouvelle loi des sucres, il a subi une diminution : il n'a donné que 12 120 243 fr. contre 12 430 441 fr. en 1850. Dans le mois de septembre, la baisse a été encore plus sensible : elle a été de 1 118 336 fr. contre 1 878 586 fr. dans le mois correspondant de l'année dernière. Si le produit de l'importation du sucre a diminué dans les neuf mois, en revanche celui du café s'est augmenté ; il a passé du chiffre de 10 875 595 en 1850, à celui de 13 708 255.

Un certain nombre de matières premières nécessaires à l'industrie présentent une augmentation. Ainsi nous avons reçu 251 520 q. m. de fonte brute contre 229 530 en 1850 ; 262 074 de graines oléagineuses, contre 248 086 ; 17 327 839 de houille contre 16 541 367 ; 99 349 de zinc contre 82 218 ; en revanche nous n'avons reçu que 27 175 q. m. d'acajou contre 32 569 ; 450 148 de cotons contre 470 457 ; 47 363 de cuivre contre 53 474 ; 7 250 d'indigo contre 8 283 ; 137 799 de laines contre 165 658. L'importation des soies écrues est demeurée à peu près stationnaire.

Mais ces résultats, qui annonceraient une dépression dans quelques branches de la production, se trouvent heureusement modifiés par ceux du mois de septembre. Ainsi, par exemple, les importations de coton et d'indigo ont dépassé dans ce mois celles du mois correspondant de l'année dernière ; l'importation des laines s'est également un peu élevée. À part la réduction dans l'importation des bois d'acajou, qui a une signification fâcheuse, la situation apparaît encore comme généralement satisfaisante.

Le mouvement de la navigation a continué à se développer. Ce mouvement a été, à l'entrée, de 13 269 navires et 1 661 406 tonneaux, contre 12 335 navires et 1 554 332 tonneaux en 1850, et, à la sortie, de 13 019 navires et 1 432 713 tonneaux contre 11 738 navires et 1 234 091 tonneaux en 1850 ; malheureusement la part du pavillon étranger s'est accrue comme toujours dans une proportion plus forte que celle du pavillon national ; signe hélas manifeste de la décadence relative de notre marine !

Le produit de la taxe de consommation des sels continue à aller en augmentant ; de 43 133 642 fr. en 1848, sous le régime du droit de 30 centimes, il était descendu à 16 138 507 fr. en 1850 ; il est remonté à 17 557 825 en 1851. La réduction du droit a donné, comme on voit, à la consommation une impulsion qui devient de plus en plus vive.

En résumé, l'ensemble de la situation de notre commerce avec l'étranger continue à être favorable ; nos exportations se soutiennent ; à l'importation il n'y a aucune diminution significative, à l'exception peut-être de celle du bois d'acajou.

Sur l'existence d'une nation d'hommes à queue dans l'Afrique centrale

[27 octobre 1851.]

On sait que les fouriéristes nous promettent, entre autres choses merveilleuses, que nous finirons par être pourvus d'un magnifique appendice caudal de 32 pieds de long avec un œil au bout, si nous avons le bon esprit de nous convertir à la doctrine phalanstérienne. Or, si nous devons croire l'auteur d'une brochure que nous avons sous les yeux (*Renseignements sur l'Afrique centrale et sur une nation d'hommes à queue qui s'y trouverait*, par Francis de Castelnau), cette invention, qui nous a paru si drôlatique en Europe serait, en partie, une réalité en Afrique. Il y aurait dans l'intérieur de l'Afrique une nation d'hommes à queue, ou, si l'on veut, de phalanstériens naturels.

M. de Castelnau, qui a fait, par ordre du gouvernement, et de concert avec l'infortuné M. d'Osery, un voyage d'exploration si intéressant dans l'Amérique centrale, a recueilli à Bahia, où il réside en ce moment, les renseignements les plus détaillés et les plus positifs sur l'existence des hommes à queue de l'Afrique centrale. Ces renseignements, il les a obtenus en interrogeant un grand nombre d'esclaves du Soudan, que les négriers amenaient au marché de

Bahia. Mais comme le fait pourrait sembler invraisemblable, citons la brochure du savant voyageur :

« Un de ces esclaves, Mahammah ou Manuel, était surtout remarquable par son intelligence et avait fait d'immenses voyages. Mes études de naturaliste me permirent plusieurs fois de contrôler ses récits, et je les avais toujours trouvés d'une grande exactitude, lorsqu'un jour il me parla des Niam-Niams ou *Hommes à queue*, qu'il assurait avoir vus. Malgré mon incrédulité, il maintint ce fait, et entra dans de minutieux détails. Par la suite, j'ai eu occasion de voir une douzaine de nègres du Soudan, qui tous prétendaient avoir vu des Niam-Niams ou avoir entendu parler de leur existence comme d'un fait hors de doute.

Je n'attachais cependant que peu d'importance à ces déclarations, lorsqu'à mon retour en France, j'appris qu'un autre voyageur avait obtenu, en Arabie, des renseignements du même genre, et qu'il assurait même avoir vu un homme à queue. Dès lors, je pensai qu'il pouvait être de quelque utilité, pour l'histoire de la race humaine, de publier les résultats de mes interrogatoires de Bahia, sans garantir, en aucune manière, l'exactitude d'un fait qui paraît même contraire aux principes zoologiques, car il est à remarquer que les singes les plus rapprochés de l'homme sont déjà privés de cet appendice, ou ne l'ont que rudimentaire. Le naturaliste sait cependant que la théorie scientifique la plus plausible peut quelquefois se trouver renversée par une seule observation. »

Voici maintenant les résultats de l'enquête dressée à Bahia par M. de Castelnau. L'esclave Mahammah, qui était de la nation des Haouste, avait fait partie d'une expédition dirigée contre les Niam-Niams. Après avoir traversé de hautes montagnes, l'expédition aperçut une bande de Niam-Niams qui dormaient au soleil ; les Haoustas s'en approchèrent sans bruit et les massacrèrent jusqu'au dernier ; ils avaient tous des queues d'environ quarante centimètres de long, et qui pouvaient en avoir de deux à trois de diamètre ; cet organe était lisse. Parmi les cadavres se trouvaient ceux de plusieurs femmes, qui étaient conformées de la même manière. Les jours suivants, l'expédition rencontra plusieurs autres bandes qui eurent le même sort ; l'une était occupée à manger de la chair humaine, et les têtes de trois hommes rôtissaient encore au feu, suspendues à des perches enfoncées en terre.

Mahammah fait partie de l'avant-garde, et il a vu tuer beaucoup de Niam-Niams ; il a examiné les cadavres, mesuré les queues et il ne peut concevoir aucun doute relativement à leur existence. D'après Mahammah, les Niam-Niams se servent de massues, de flèches et de zagaies. Ils cultivent du riz, du maïs et d'autres grains. Ce sont

de beaux hommes ; leurs cheveux sont crépus. Un autre esclave, So-Allah, du pays d'Adamah, n'a pas été chez les Niam-Niams, mais il assure que tous les gens du pays de Booché où il a demeuré, les connaissent. Il a vu des enfants des Niam-Niams qui avaient été amenés à Booché comme objets de curiosité. Ils avaient des queues de la grosseur et de la longueur du doigt. Il les a vues et touchées. Il a entendu dire aussi que les Niam-Niams étaient très nombreux. Un troisième, Mecdassara, natif de Kano, a fait partie d'une expédition militaire contre les Niam-Niams et en a tué plusieurs. Ils avaient des queues. Il a vu un homme qui en avait une d'environ soixante-dix centimètres.

En général, elle a moins d'un demi-mètre et elle peut avoir un pouce et demi de diamètre. Cette queue est lisse et noire. Elle n'a pas de mouvement, et les Niam-Niams ont des bancs pour s'asseoir, dans chacun desquels ils percent un trou pour laisser passer cet appendice. Mecdassara fit cette expédition sous les ordres du sultan de Kano en personne. L'expédition ramena trois Niam-Niams prisonniers à Kano. Ils y excitèrent la plus grande curiosité, mais le sultan avait ordonné de les vêtir. C'était la première fois que l'on épargnait la vie de ces malheureux.

D'après ces témoignages et quelques autres que M. de Castelnau reproduit, bien entendu, sous toutes réserves, l'existence des hommes à queue de l'Afrique centrale paraît ne pouvoir être mise en doute. Le fait vaut, en tout cas, la peine d'être examiné, et nous engageons notamment la *Démocratie pacifique* à dresser une sérieuse enquête au sujet de ces phalanstériens naturels, qui se nourrissent de chair humaine.

Sur les conséquences de la suppression des lois de navigation de l'Angleterre

[29 octobre 1851.]

On sait qu'une commission a été désignée par M. le ministre du commerce pour examiner les modifications que la suppression des lois de navigation de l'Angleterre peut avoir rendues nécessaires dans les nôtres. Cette commission vient de se réunir, et M. le ministre du commerce lui a donné communication de nombreux documents relatifs à la situation de notre marine marchande, ainsi qu'aux résultats de la grande expérience que l'Angleterre est en train d'accomplir. La commission a décidé que ces documents seraient imprimés, puis elle s'est ajournée.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des résultats du rappel des lois de navigation de l'Angleterre. [1] Nous avons constaté que cette réforme avait merveilleusement servi le développement du commerce britannique, en augmentant la facilité et le bon marché des transports, sans nuire du reste à la marine nationale. Les tableaux de la navigation de la Grande-Bretagne dans les huit premiers mois de 1851, nous fournissent encore à cet égard quelques renseignements significatifs.

Nous y voyons que le mouvement total de la navigation avec l'étranger a été de 9 057 600 tonneaux, contre 7 566 947 seulement dans la même période de 1849. C'est une augmentation de 1 490 653 tonneaux réalisée depuis le rappel des lois de navigation. À la vérité, cette augmentation a principalement profité à la navigation étrangère. De 2 220 322 tonneaux dans les huit premiers mois de 1849, le tonnage étranger s'est élevé à 3 391 004 en 1851, tandis que le tonnage anglais n'allait que de 5 346 625 tonneaux à 5 665 596. Mais les armateurs anglais ne sauraient se plaindre de ce résultat, puisque leur part a continué de s'accroître, et, d'un autre côté, les négociants et les consommateurs, qui reçoivent avec plus de facilité et à meilleur marché les produits du dehors, doivent grandement s'en applaudir.

Les nations qui ont retiré le plus d'avantage de la nouvelle politique maritime de l'Angleterre, sont les États-Unis, la Suède, la Norvège, la Hollande et l'Allemagne. Le tonnage de la Norvège, par exemple, a plus que doublé depuis le rappel de l'acte de navigation.

Quant à la France, chose triste à dire, elle est la *seule* nation du monde qui ait vu sa part décroître dans le mouvement maritime de l'Angleterre depuis 1849. Nous nous trompons, le Portugal aussi a perdu ; mais il a perdu, en proportion, beaucoup moins que la France. De 12 747 tonneaux en 1849, le Portugal est descendu à 12 597 en 1851, tandis que nous sommes tombés, nous, de 267 908 tonneaux à 242 929. Jamais, à coup sûr, on ne vit apparaître un signe plus manifeste de décadence. Dans la navigation de concurrence, la part de notre pavillon n'est plus, comme on sait, que de 30 à 35%, et elle va s'abaissant tous les jours. La part du pavillon britannique, dans le commerce extérieur du Royaume-Uni, est précisément du double ; elle s'élève à 67%.

En présence de cette situation que les changements survenus dans le régime maritime de la Grande-Bretagne a contribué encore à aggraver, il devenait urgent d'aviser aux moyens de relever notre marine. Nous savons gré à M. le ministre du commerce d'avoir com-

[1] *Patrie* du 8 septembre. (Note de Molinari.)

pris cette nécessité, et d'avoir songé à y pourvoir. Nous espérons que la commission qu'il a désignée ne demeurera pas inactive, et que des remèdes efficaces seront proposés pour venir en aide à notre marine.

Ces remèdes sont, du reste, bien connus. La grande cause du mal auquel succombe notre marine a été maintes fois signalée : elle consiste dans l'exagération de notre régime protecteur qui diminue d'une part les éléments du fret, et de l'autre renchérit le coût de la navigation nationale, sans pouvoir donner à notre marine aucune protection efficace. On objecte, à la vérité, que notre navigation a obtenu, comme la plupart des autres industries, sa part dans le gâteau de la protection. Mais qui ignore aujourd'hui que cette part est devenue purement illusoire ? N'avons-nous pas été forcés d'accorder des traités de réciprocité aux nations dont la concurrence maritime nous est le plus redoutable ? Ne sommes-nous pas obligés d'admettre dans nos ports les navires des États-Unis et de l'Angleterre, par exemple, aux mêmes conditions que les nôtres ? Quant aux restrictions qui frappent encore le tiers-pavillon, ne sont-elles pas tous les jours éludées ? Qu'on lise le récit suivant que nous empruntons à un des derniers numéros du *Sunderland News* :

« Le schooner *Balmoral*, de Sunderland, capitaine Simey, s'affrète à Stettin pour transporter une cargaison de bois de charpente de ce port à Rouen. Il la prend à bord, met à la voile et arrive à Rouen dans le délai convenu ; à peine arrivé, il est frappé d'une amende de 300 fr. et reçoit l'ordre de sortir de la Seine avec sa cargaison. Pendant ce temps, les consignataires et le capitaine avaient découvert de quoi ils étaient coupables. C'est tout bonnement qu'il existe en France une vieille et absurde loi de navigation, calquée sur cette vieille et absurde loi de navigation qui régissait l'Angleterre jusqu'à il y a deux ans, époque où elle fut abrogée pour n'être jamais rétablie.

Que devait faire le capitaine Simey du schooner anglais *Balmoral* ? Payer l'amende et obéir à l'ordre qu'il recevait. C'est ce qu'il fit, et il quitta le port français aussi promptement que possible ; il fit voile pour Jersey, aborda à Saint-Hélier, mit à quai sa cargaison repoussée de France, vida son navire, le remit en charge, prit sa même cargaison, fit expédier et démarra son navire, remit à la voile, revint à Rouen, déclara à la douane son navire comme chargé de bois de Russie, venant d'un port d'Angleterre, et, comble d'absurdités ! tout est maintenant parfaitement en règle. »

On voit que le capitaine du *Balmoral*, après avoir payé une amende que son ignorance de nos lois de navigation lui a value, n'a eu qu'à aborder à Saint-Hélier pour se mettre parfaitement en règle. On l'a obligé à faire un voyage inutile à Saint-Hélier, mais en est-il

moins venu débarquer ses marchandises en France ? Notre marine a-t-elle gagné quelque chose au vexations auxquelles il a été soumis ?

La commission pourra s'assurer, croyons-nous, que la plupart des dispositions restrictives qui semblent protéger le plus efficacement notre marine, ne remplissent aucunement leur but ; elle pourra se convaincre qu'il est devenu urgent d'adopter un autre système, si nous ne voulons voir tomber notre marine marchande à ce point de décadence où le régime prohibitif avait jadis réduit la marine espagnole. En tous cas, nous l'engageons à poursuivre activement ses travaux, car le mal devient de jour en jour plus sérieux, et, par là même, plus difficile à guérir.

Sur la contrefaçon belge

[4 novembre 1851.]

N'en déplaise aux communistes, le principe de la propriété gagne tous les jours du terrain. Non seulement la société veut maintenir, envers et contre tous, la propriété existante, mais encore elle s'efforce tous les jours d'empiéter sur le vieux communisme des époques de barbarie. Voyez par exemple la propriété littéraire. C'est une création toute moderne. Autrefois, on ne concevait pas que le travail des savants et des littérateurs, de ces hommes qui instruisent le monde ou qui le divertissent en lui donnant le goût du beau, pût faire naître une propriété. On pensionnait les gens de lettres quand ils étaient amusants, et l'on accordait des places aux savants qui avaient réussi à faire parler d'eux.

Quelquefois aussi, on leur accordait le privilège de faire imprimer seuls leurs œuvres ; mais ce privilège n'avait pas grande valeur. Il était difficile de le faire respecter à l'intérieur, et il n'y fallait pas songer au dehors. La Suisse et la Hollande inondaient l'Europe de leurs contrefaçons, et les contrefacteurs de ces deux pays débitaient *leurs* livres en France même, à la barbe des littérateurs privilégiés. C'était du communisme tout pur. Enfin, en 1789, les gens de lettres obtinrent une place au soleil de la propriété. On leur garantit la propriété exclusive de leurs œuvres, en la limitant toutefois à vingt ans après leur mort ; et on s'engagea à la faire respecter dans ces limites, tout comme si, au lieu d'avoir écrit un livre, ils avaient défriché et ensemencé un champ de blé.

Malheureusement, cette nouvelle propriété, qui assurait à l'industrie littéraire son salaire légitime et aux littérateurs une honnête indépendance, devait rencontrer encore bien des obstacles avant de s'établir pleinement. On pouvait aisément la faire respecter à l'in-

térieur ; on pouvait mettre la propriété du poète, de l'artiste, du savant, à l'abri des voleurs, aussi bien que celle de l'agriculteur, de l'industriel, du négociant. On avait pour cela des magistrats, des gendarmes et des juges. Mais il n'en était pas de même au-delà de la frontière. De même que dans les premiers âges du monde, à l'époque où la propriété matérielle commençait à naître, on ne se faisait aucun scrupule de mettre la main sur la propriété des étrangers, de même, on trouvait tout naturel, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, de s'emparer d'une propriété encore contestée, quoiqu'elle ne fût pas contestable, et d'exploiter les fruits de la pensée et de l'art français. La contrefaçon, c'est-à-dire le vol organisé de la propriété intellectuelle, demeura en pleine vigueur, et les conventions que les peuples concluaient entre eux pour garantir leurs propriétés matérielles, continuèrent à ne point s'appliquer à la propriété intellectuelle.

C'est cette lacune du droit des gens que la France s'occupe de combler aujourd'hui. Elle y est intéressée plus qu'aucun autre pays, car l'industrie littéraire et artistique occupe aujourd'hui une place importante dans sa production. Des milliers de travailleurs, gens de lettres, artistes, imprimeurs, papetiers, fondeurs de caractères, etc., vivent de cette industrie, qui a le mérite, en outre, d'aider aux progrès de plusieurs autres branches de la production nationale. Ainsi, par exemple, le talent de nos artistes peintres, sculpteurs, dessinateurs, contribue pour beaucoup au succès de nos étoffes, de nos bronzes, de nos articles de modes. Et, d'un autre côté, la supériorité de nos artistes provient, en grande partie, de ce qu'ils vivent dans un milieu littéraire et scientifique, où leur intelligence se développe, où leur goût s'épure sans cesse. La France a donc le plus grand intérêt à protéger son atelier littéraire, car c'est dans cet atelier que s'élaborent quelques-uns des éléments essentiels de sa prospérité industrielle.

Si la contrefaçon était supprimée, si le droit de propriété littéraire et artistique était généralement reconnu en Europe ; s'il n'était plus permis aux Belges, aux Hollandais, aux Anglais, aux Allemands, etc., de jouir gratis des fruits du travail de nos littérateurs, de nos poètes, de nos artistes ; si les étrangers payaient, comme les Français, une redevance à M. Scribe, en allant voir ses pièces ; à M. de Lamartine, en savourant ses poésies ; à M. Augustin Thierry, et à M. Guizot, en s'assimilant les fruits de leurs admirables travaux historiques ; l'industrie littéraire serait mieux rétribuée en France, et elle deviendrait, par conséquent, plus florissante. La suppression de la contrefaçon lui ouvrirait le débouché du monde, et elle pourrait, comme toutes les autres industries, s'enrichir par l'exportation de ses produits.

Nous devons dire, à l'honneur du gouvernement, qu'il a parfaitement compris l'importance de cette question, pendant si longtemps négligée. Des conventions pour la suppression de la contrefaçon ont été conclues avec la Sardaigne, le Portugal, et tout récemment encore avec le Hanovre, grâce à l'active sollicitude de M. Baroche. D'autres se négocient en ce moment avec l'Angleterre, l'Autriche et la Belgique.

La Belgique ! Voici quel est aujourd'hui le principal foyer de la contrefaçon. Ce foyer, on peut l'éteindre de deux manières. On peut enlever successivement ses débouchés à la contrefaçon belge, en concluant des conventions littéraires avec tous les peuples civilisés ; on peut enfin conclure une convention littéraire avec la Belgique même.

Le renouvellement de notre traité de commerce avec la Belgique, traité qui expire dans neuf à dix mois, offrait une occasion naturelle d'attaquer la contrefaçon dans son principal foyer. Cette occasion, le gouvernement ne l'a pas laissé échapper, et la contrefaçon belge se trouve aujourd'hui sérieusement menacée. Aussi les contrefacteurs n'ont-ils pas manqué de prendre l'alarme. Nous avons rendu compte, il y a deux jours, d'une grande démonstration des imprimeurs et des libraires de Bruxelles, pour la défense de cette industrie malfaisante. Ces braves gens, dont la contrefaçon est le gagne-pain, se sont réunis au nombre de douze cents à l'estaminet de la Grande-Carpe, et ils sont allés de là présenter des adresses aux représentants de Bruxelles. Ces représentants, à l'exception de l'honorable M. Charles de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, leur ont promis leur appui, et ils en ont été récompensés par des tempêtes de bravos et de superbes sérénades.

Cette démonstration nous annonce que la résistance sera vive en Belgique ; mais, n'en déplaise aux habitants de l'estaminet de la Grande-Carpe, nous ne croyons pas que cette résistance soit intelligente ; nous sommes convaincus que si la contrefaçon cause le plus grand dommage à la France, elle ne fait pas grand bien à la Belgique, et voici sur quoi se fonde notre conviction à cet égard.

D'abord, la contrefaçon n'est pas un bénéfice pour tout le monde. Il y a des gens de lettres en Belgique, ou s'il n'y en a pas, il pourrait y en avoir. Or, si le métier d'hommes de lettres ne vaut pas grande chose en France, c'est bien pis encore en Belgique. Le moyen, en effet, de faire argent d'un livre ou d'une pièce dans un pays où le public jouit gratis des produits du merveilleux atelier littéraire de la France. Le moyen de se faire payer un vaudeville par des spectateurs qui jouissent gratis des œuvres de trois cents vaudevillistes français ! Le moyen de se faire acheter un roman par des journaux qui n'ont qu'à se donner la peine de couper les meilleurs feuilletons qui parais-

sent en France. L'industrie littéraire n'est donc pas possible en Belgique, ou du moins elle ne l'est que pour les amateurs, et l'on sait ce que valent la littérature et la musique d'amateurs. Les gens de lettres belges qui sentent en eux une étincelle du feu sacré, émigrent en France, et on contrefait leurs œuvres en Belgique.

La contrefaçon belge empêche donc l'établissement d'une littérature nationale en Belgique ; elle est, en quelque sorte, une prime donnée à l'exportation des gens d'esprit. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir les inconvénients de ce genre de prime ; ils ont été maintes fois signalés en Belgique même, où la *Société littéraire* de Bruxelles a naguère constitué un comité pour demander la suppression de la contrefaçon.

Mais si la littérature belge est visiblement intéressée à ce que la contrefaçon disparaisse, en revanche les imprimeurs et les libraires qui vivent de cette industrie interlope, se croient intéressés à la maintenir. Voilà pourquoi ils se réunissent à l'estaminet de la Grande-Carpe ; voilà pourquoi aussi ils donnent des sérénades à leurs représentants, excepté à l'honorable M. Charles de Brouckère ! Eh bien ! franchement, nous croyons qu'ils ont tort ; nous croyons qu'en examinant mieux leur affaire, ils se convaincraient que la suppression de la contrefaçon ne leur causerait pas un grand mal.

Qu'ils examinent, en effet, comment les choses se passent en France. Est-ce que tous les livres français s'impriment à Paris ? Non ! Un très grand nombre vont se faire imprimer dans les départements, à Saint-Germain, à Corbeil, à Tours, où l'on imprime à meilleur marché qu'à Paris. Pourquoi n'iraient-ils pas de même se faire imprimer à Bruxelles, où l'imprimerie est montée d'une manière tout à fait économique ? Où serait l'obstacle ? Bruxelles n'est-il pas maintenant à quelques lieues de distance de Paris ? Il y a, à la vérité, un droit sur les livres étrangers ; mais n'aurions-nous avantage à céder ce droit en échange de la suppression de la contrefaçon ? Nos libraires pourraient envoyer imprimer leurs livres à Bruxelles, pour profiter du bon marché, et ils sont assez bons calculateurs pour n'y pas manquer.

Mais que deviendraient les libraires ? Les imprimeurs belges ne seraient donc nullement obligés de fermer leurs ateliers. Ces libraires sont, remarquons-le bien, en fort petit nombre. Il y a deux ou trois maisons importantes seulement, qui tiennent entre leurs mains le commerce de la contrefaçon. Ces maisons seraient-elles ruinées ? Nous ne le pensons pas. Leur commerce changerait de nature, voilà tout. Elles ont aujourd'hui une immense clientèle ; elle exploite un débouché énorme. Pourquoi ne continueraient-elles pas d'exploiter ce débouché pour le compte des éditeurs parisiens ? Pourquoi même

n'éditeraient-elles pas des livres français, puisqu'elles savent mieux que les éditeurs français eux-mêmes où et comment les vendre en Europe ?

Objectera-t-on que la suppression de la contrefaçon aura pour résultat d'augmenter le prix des livres, partant d'en diminuer la consommation en Europe ? Nous croyons que l'objection n'est pas fondée. En effet, si le prix des livres français monte un peu sur les marchés étrangers, en revanche, il baissera en France. Chacun sait fort bien que le haut prix de certains ouvrages, et spécialement des livres de science et de bonne littérature, tient surtout au peu d'étendue du débouché qui est ouvert à nos libraires pour ces livres. Les consommateurs français sont obligés de les payer fort cher, précisément parce que les étrangers peuvent les obtenir en Belgique à un prix excessivement bas. Or, si la contrefaçon était supprimée et que le marché étranger devînt plus accessible à nos libraires, ils pourraient abaisser leur prix en France, et la consommation s'accroîtrait en conséquence. On consommerait peut-être un peu moins de livres français en Europe, mais on en consommerait davantage en France. En résumé, le débouché général de l'imprimerie française et belge demeurerait à peu près le même ; on peut même affirmer que l'ensemble de la consommation s'accroîtrait au lieu de diminuer.

Nous engageons les habitués de l'estaminet de la Grande-Carpe à bien examiner ce côté de la question, et nous sommes persuadés qu'ils finiront par s'assurer que la contrefaçon ne leur procure que des avantages matériels illusoires, en échange d'une vilaine réputation morale. Les Belges, qui sont un peuple doux, honnête et sans malice, passent en France pour des gens sans foi ni loi, pour de vrais forbans, à cause de cette honteuse industrie. Qu'ils l'abandonnent, qu'ils renoncent à l'abominable communisme qu'ils pratiquent aux dépens de la littérature et de la librairie françaises, et nous sommes convaincus qu'ils seront les premiers à tirer profit de cet acte de justice et de bonne foi.

Sur la baisse du prix des grains

[8 novembre 1851.]

Les mercuriales du 1er novembre annoncent une nouvelle baisse dans le prix des grains. Le prix moyen est tombé de 15,23 fr. à 15,075. C'est surtout dans le midi que la baisse s'est fait sentir. Dans les marchés du Nord, au contraire, à Bergues, Soissons, Metz et Charleville, il y a eu une hausse assez sensible, qui a porté principalement sur les grains de qualité inférieure.

Cette hausse, qui n'a du reste rien d'alarmant, si l'on considère à quel bas prix les grains sont tombés, a été occasionnée par le mauvais état de la récolte des céréales et par la maladie des pommes de terre, en Allemagne et en Belgique. En Allemagne, la récolte du froment a été très insuffisante, et celle du seigle a été mauvaise au double point de vue de la quantité et de la qualité. En outre, la maladie des pommes de terre a sévi dans plusieurs endroits avec presque autant d'intensité qu'en 1846. On estime déjà à près des deux tiers de la récolte le dommage causé par cette terrible épidémie, dans les meilleures localités des provinces rhénanes. La récolte du vin a manqué aussi.

Les plus vives inquiétudes commencent, en conséquence, à se répandre parmi les populations. Le prix du froment a déjà haussé d'environ 15% depuis le mois de mai, et le prix du seigle de 60% Quant aux pommes de terre qui se vendaient en août à 20 silbergros par sac de 100 livres, elles sont montées à 30 s. g. pour les qualités inférieures, et elles ont atteint le taux de 42,5 s. g. à Cologne. L'alarme est telle parmi les fermiers des provinces rhénanes, qu'ils s'empressent de vendre leur bétail à bas prix, dans la crainte de ne pouvoir le nourrir pendant l'hiver. Des pétitions ont été adressées à Berlin pour demander que l'exportation soit défendue, et que l'importation soit permise franche de droit (le droit d'entrée est actuellement d'un franc par hectolitre environ).

En Belgique, la récolte des grains est médiocre. Celle du seigle est regardée comme très faible, et les pommes de terre ont manqué dans beaucoup d'endroits. En 1848 et 1849, les exportations de grains de la Belgique ont dépassé les importations ; en 1850 elles se sont balancées et, dans la période de douze mois qui s'est terminée le 1er septembre dernier, les importations ont excédé les exportations d'environ 450 000 hectolitres. Selon toutes apparences, la Belgique aura besoin d'une importation beaucoup plus considérable encore d'ici au printemps prochain.

D'un autre côté, il ne paraît pas que les récoltes aient été bien favorables dans le nord de l'Europe. La récolte du seigle a manqué en Russie, et dans les provinces orientales de la Prusse ; enfin, les réserves de grains des années précédentes paraissent être généralement épuisées dans les marchés de l'Europe centrale.

En revanche, la récolte a été fort belle en Angleterre, principalement sous le rapport de la qualité. De mémoire d'homme, on n'y avait vu d'aussi beaux froments ; aussi, à la nouvelle du déficit qui vient de se déclarer en Allemagne, des expéditions importantes de vieux grains ont-elles été faites des entrepôts de Liverpool pour les provinces rhénanes et la Belgique.

En France, les récoltes ont été généralement satisfaisantes ; il paraît, cependant, qu'elles ont été dans le Nord un peu inférieures à celles de 1850. Cette infériorité, jointe au déficit des marchés de l'Allemagne, donne l'explication de la hausse qui vient de se produire dans le rayon de Paris à Metz. Nos prix sont, du reste, tombés si bas, qu'on ne saurait se plaindre d'un événement qui contribue à les relever un peu et à alléger, par conséquent, les souffrances de notre agriculture.

Sur les mœurs politiques de la France

[10 novembre 1851.]

Une des causes qui rendent la France horriblement difficile à gouverner, c'est la malveillance systématique avec laquelle on accueille les hommes qui n'ont pas vieilli dans les coulisses de la politique. Chose curieuse ! on est médiocrement satisfait du vieux personnel gouvernemental, et c'est avec des sifflets que l'on reçoit les hommes nouveaux. Ceux qui ont manié les affaires on les déclare usés ; ceux qui n'y ont pas encore touché, on les proclame incapables, on les raille et on les bafoue.

Que veulent donc les partis ? Quels choix faut-il faire pour contenter ce parterre blasé et tumultueux de la politique ? Comment satisfaire un public qui critique les pièces avant de les connaître, les acteurs avant de les avoir entendus. Un journal anglais, l'*Economist*, qui n'est pas cependant très sympathique au gouvernement actuel de la France, s'élève aujourd'hui avec beaucoup de vivacité contre ce travers de notre esprit public. Il démontre aussi, en jetant un coup d'œil sur le passé, que les ministères composés d'hommes nouveaux n'ont pas toujours été, à beaucoup près, les plus mauvais ministères :

Voici les passages les plus saillants du remarquable article de l'*Economist* :

« Il y a eu beaucoup de ministères en France depuis la Restauration, qui ont été traités d'abord avec mépris, et qui sont devenus ensuite durables et puissants. Le ministère Villèle commença sous de semblables auspices. M. de Villèle était beaucoup plus connu par son attachement à la dynastie que par ses antécédents politiques ; mais, quoique continuellement en butte aux sarcasmes de ses adversaires, il n'en fût pas moins un bon ministre. De même, dans notre pays, aucun ministère ne fut plus méprisé, dans les commencements, que celui de M. Addington ; cependant il négocia une paix nécessaire, il établit le système des entrepôts, il entra le premier dans la voie des économies et des réformes. Si lord Sidmouth s'attacha plus tard à

détruire la réputation de M. Addington, il ne put néanmoins effacer de nos annales les traces de ses premiers services.

De même le cabinet de M. Perceval, et tous les cabinets qui se succédèrent au ministères « de tous les talents » furent composés d'hommes de second ordre — de simples commis de M. Pitt, comme on disait alors ; cependant, ces hommes conduisirent à bonne fin une guerre gigantesque, tandis que M. Pitt n'avait pu organiser que des coalitions intempestives et désastreuses. Nous ne sommes donc nullement disposés à croire que le nouveau ministère français demeurera sans influence et qu'il sera nuisible au pays, parce qu'il se compose d'hommes dont la réputation politique n'est pas faite.

Lorsqu'il y a tant d'hommes politiques discrédités, n'est-il pas avantageux, en fait, que les ministres n'aient pas d'antécédents politiques ? Les rivalités auxquelles M. Thiers, M. Barrot ou tout autre notabilité politique seraient exposés, et le blâme systématique qui leur serait infligé par leurs rivaux ou leurs ennemis, quelle que fût leur conduite, les antécédents et les engagements qui les lient, en feraient certainement des ministres moins propres à se plier aux circonstances nouvelles dans lesquelles se trouve le pays… Ce qui est nécessaire en France, ce n'est pas la prédominance de certaines ambitions individuelles, ni l'omnipotence des majorités politiques, ni l'influence illimitée de la presse, car toutes ces choses ont eu leur jour, et elles n'ont donné à la France ni la gloire, ni la sécurité. Des hommes politiques intègres, des hommes d'un esprit intègre, et plutôt modestes qu'ambitieux, des hommes qui règlent leur conduite sur les circonstances du moment et sur les besoins actuels de la nation et non pas sur des prétentions dynastiques, sur des ambitions individuelles ou sur des utopies irréalisables, voilà ce qu'il faut aujourd'hui à la France.

Tous les nouveaux ministres ont la réputation d'être conservateurs. Ils ne sont pas des républicains rouges et ils n'appartiennent à aucun parti extrême. Ce sont des amis de l'ordre, et c'est au nom de l'ordre que Louis-Napoléon propose un remède aux maux que la Constitution a infligés au pays. Cependant, avant même que ce remède ne soit annoncé, avant que les ministres n'aient ouvert la bouche, ni écrit une ligne pour exposer leur politique, ils sont attaqués sans ménagement par des journalistes attachés à la cause de l'ordre, au nom de la majorité dévouée à l'ordre. Une conduite semblable n'est assurément ni convenable ni politique. Si les ministres réussissent dans la mission qu'ils ont entreprise, comme cela est probable, — car dans la situation actuelle de la France, un gouvernement stable et un repos assuré sont plus nécessaires qu'une majorité dans l'Assemblée et des articles piquants dans les journaux —, cette oppo-

sition intempestive tournera à la confusion des opposants. Elle accroîtra peut-être les difficultés de la situation, mais elle sera plus nuisible, en définitive, à la presse qu'au ministère. Si celui-ci remplit convenablement ses fonctions, la presse perdra beaucoup du pouvoir dont elle n'a pas appris à user avec discrétion. »

L'*Economist* est évidemment dans le vrai : ces partis-pris déplorables sur les hommes et sur les choses, ces jugements formulés à l'avance sur des actes qu'elle ne connaît point, et dont elle ne saurait apprécier encore la portée, discréditent peu à peu la presse dans l'opinion, détruisent les appuis qu'elle pourrait y rencontrer dans les jours difficiles, et lui suscitent des adversaires irréconciliables. Dans son propre intérêt, cette critique de la politique devrait être toujours autant que possible équitable et sans passion ; elle ne devrait condamner qu'après avoir entendu ; mais, hélas ! combien d'*écoles* il lui faudra encore subir avant qu'elle comprenne ses véritables intérêts !

Sur les associations ouvrières

[19 novembre 1851.]

Les socialistes sont persuadés qu'ils ont inventé l'association. Ils sont convaincus qu'avant le jour où ils ont divulgué au monde ce secret merveilleux, les hommes travaillaient, chacun de son côté, dans un isolement absolu. Vainement leur faites-vous remarquer qu'association est synonyme de société, et que l'origine des sociétés se perd dans la nuit des temps ; vainement leur montrez-vous, à toutes les époques de l'histoire, d'immenses associations organisées soit pour la guerre, soit pour le commerce, soit pour l'exploitation des mines, des routes, des banques, etc., etc., ou des associations plus petites formées entre deux, trois, quatre, six individus pour la gestion de la plupart des entreprises individuelles et commerciales. Vainement leur prouvez-vous que l'isolement est l'exception, et l'association la règle, ils vous répètent pas moins comme des perroquets l'aphorisme de M. Louis Blanc : *le monde est livré à l'individualisme*, ou bien ils vous disent avec M. Pierre Leroux : l'association telle qu'elle a existé jusqu'à nos jours n'est pas la vraie, c'est la *fausse association*. Que si vous insistez, ils ne manquent jamais de vous fermer la bouche, en vous qualifiant de partisan de l'exploitation de l'homme par l'homme, de séide du capital, d'individualiste, d'immobiliste, de bancocrate et de jésuite, car s'ils manquent de bonnes raisons, ils ont en revanche à leur service un riche vocabulaire de gros mots.

Le moyen, disait Pascal, de répondre à des gens qui vous appellent *tison d'enfer*. On ne discute donc pas avec les socialistes, pas plus qu'on ne discute avec un ivrogne qui injurie les passants. On le laisse aller jusqu'à ce qu'il tombe dans le ruisseau, ou s'il devient par trop gênant, on le fourre au violon jusqu'à ce qu'il ait cuvé son mauvais vin.

Mais s'il est à peu près superflu de discuter avec ces esprits troublés et obscurcis par le vin bleu des utopies, il est important de bien examiner leurs œuvres, et surtout de rechercher quelle part peut leur revenir dans certains progrès dont ils s'attribuent tout le mérite.

Ainsi il n'est pas vrai qu'ils aient inventé l'association. L'association a précédé le socialisme, et s'il plaît à Dieu, elle subsistera longtemps après que le socialisme aura disparu de la terre. Ont-ils inventé, du moins, cette espèce particulière d'association qui commence à se propager en France, en Angleterre, aux États-Unis et dans plusieurs autres pays, sous le nom d'*association ouvrière* ?

En aucune façon. On a démontré que ce genre d'association avait existé comme les autres de toute éternité ; que de nombreuses associations ouvrières, agricoles et industrielles, s'étaient constituées notamment depuis le Moyen-âge. L'honorable M. Dupin, dans une lettre fort intéressante adressée à M. Étienne et insérée au *Moniteur* de 1840, a raconté l'histoire de la communauté agricole des Jault qui existait dans la Nièvre. D'autres existaient en Auvergne, dans le Berri, dans le Bourdonnais, et dans plusieurs autres provinces. Les coutumes de ces provinces attestent leur existence et Ferrières reconnaît dans son *Dictionnaire du droit* que « ces associations étaient autrefois très fréquentes et très utiles. » Quant aux associations industrielles, il n'est pas bien difficile de les reconnaître dans les anciennes corporations que la Révolution a abolies. La plupart de ces corporations se composaient originairement d'ouvriers qui s'était réunis, associés, pour travailler en commun et pour se protéger mutuellement dans leur travail. Les tailleurs de pierres qui construisirent nos magnifiques cathédrales étaient des ouvriers associés.

Nulle part l'autorité n'organisa ces associations de travailleurs ; elles s'organisèrent d'elles-mêmes. Les rois se bornèrent à enregistrer leurs statuts et à leur accorder la protection de la force publique. Mais le grand vice de ces corporations d'arts et métiers, c'était le monopole. Lorsque les travailleurs associés avaient acquis une certaine puissance, ils ne manquaient pas de faire une guerre acharnée à leurs concurrents plus faibles, et ils finissaient ordinairement par établir des règlements qui excluaient toute concurrence. Chaque corporation, composée d'une série d'individus isolés ou d'associations partielles, finit par obtenir le privilège de l'exploitation de son mar-

ché et par imposer, en conséquence, aux consommateurs la dure loi du monopole. De là des souffrances et des plaintes nombreuses ; de là aussi la réaction libérale qui fit renverser les corporations aux applaudissements universels. Mais, en les renversant on eut le tort de confondre deux choses pourtant fort distinctes : l'association et le monopole.

On ne se borna pas à détruire les privilèges abusifs des corporations, on fit systématiquement obstacle à l'association des travailleurs. « Il faut absolument empêcher, lisons-nous dans le rapport de Chapelier au sujet des corporations, les entrepreneurs et les ouvriers de se réunir pour se concerter sur leurs prétendus intérêts communs. » La législation issue de la Révolution se trouva en conséquence peu favorable aux associations, et l'on crut, pendant quelque temps, que le morcellement était l'idéal de la production agricole et industrielle. Cependant une réaction ne tarda pas à se produire contre cette fausse tendance. En 1818, M. le comte Alexandre Delaborde écrivait un livre sur les avantages de l'association, et depuis cette époque, les économistes ont maintes fois prouvé que le principe de l'association recevrait des applications plus nombreuses à mesure que le progrès industriel se développerait davantage.

Sans attribuer aux associations entre ouvriers des vertus extraordinaires, sans en faire une panacée destinée à guérir tous les maux de la société, ils ont pleinement reconnu les avantages qui pouvaient résulter de ces associations convenablement et surtout librement organisées. M. Rossi, par exemple, cet illustre économiste que les démagogues ont assassiné à Rome, prisait fort haut les bienfaits des associations ouvrières ; peut-être même y aurait-il lieu de l'accuser de les avoir exagérés. « Pourquoi, disait-il à son auditoire du Collège de France, pourquoi les salaires ne seraient-ils pas un fait transitoire ou du moins *un fait non absolument dominant*, une pure variété des arrangements économiques ? L'état de co-partageant en proportion de sa mise ou l'état de vendeur de son travail, en d'autres termes, de salarié, sont-ils les mêmes ? Il ne faut se faire aucune illusion là-dessus, et c'est pour cela que j'ai dit qu'il y a là une des plus grandes questions sociales et économiques. Il ne faut se faire aucune illusion : dès le moment qu'au fait de partage on substitue celui de la vente préalable du lot de l'ouvrier, il est évident que sa position est profondément changée ; car alors au lieu de se trouver dans le rôle d'associé, il se trouve dans le rôle de vendeur vis-à-vis de l'acheteur ; et il n'y a pas d'homme qui ne sache que si quelquefois les acheteurs sont placés plus défavorablement que les vendeurs, c'est, dans le cours le plus ordinaire des choses, le vendeur qui est placé le plus défavorablement.

Par conséquent, le jour où le travailleur pourrait dire : 'Je ne veux pas vendre ma portion, je veux conserver mon droit, je suis associé et je veux courir les chances de la commune industrie, réglons seulement quelle sera la loi du partage', je dis que ce jour sa condition serait changée, je dis qu'elle serait alors véritablement et pleinement libre, et je dis que non seulement sa position économique, mais même sa dignité d'homme serait complètement relevée. Maintenant, faut-il arriver à cet état de choses par voie directe, par des institutions positives, en appelant à son secours le gouvernement social ou la loi ? Ou bien est-ce là un but auquel il faut tendre constamment par le cours et le développement naturel des choses et en travaillant continuellement à l'amélioration du sort de l'ouvrier, de façon qu'il puisse avoir un jour devant lui de quoi attendre le résultat final et la réalisation des produits industriels ? Voilà au fond une des plus belles et des plus grandes questions de la distribution des richesses. »[1]

M. Rossi pense, bien entendu, que les associations ouvrières doivent se développer librement pour devenir vraiment fécondes, et l'expérience lui a donné pleinement raison à cet égard. Mais on voit par l'extrait que nous venons de citer que les socialistes n'ont eu, en aucune façon, le monopole de l'idée d'association ; que cette idée a été pratiquée de tous temps et qu'elle a été propagée, vulgarisée par les adversaires les plus déterminés du socialisme. Nous irons plus loin : nous dirons que le socialisme a été nuisible à l'association, en la mêlant à toutes sortes d'inventions grotesques et impossibles ; nous dirons que, si une classe nombreuse de la population est en ce moment hostile à l'association, la faute en est au socialisme.

Voyez, en effet, de quelle façon les socialistes nous ont présenté l'association au début de la révolution de Février. Au Luxembourg, par exemple, comment s'y prenait M. Louis Blanc pour nous la recommander à nous autres, bourgeois ? Il nous disait : « Vous vous êtes enrichis par l'exploitation des travailleurs, vous avez vécu de leurs sueurs ; il est temps de vous faire rendre gorge, et voici de quel procédé nous allons nous servir pour cela : nous vous exproprierons, vous propriétaires, agriculteurs, industriels, négociants ; nous vous achèterons vos femmes[2], vos ateliers, vos magasins, et nous vous en

[1] *Cours d'économie politique. — De la distribution de la richesse*, tome III, p. 48. (Note de Molinari.)

[2] Il faut bien entendu lire « vos fermes ». — Par habitude, nous corrigeons dans ces articles les fautes vraisemblablement introduites par l'éditeur à partir de la copie de Molinari. Ici cependant, compte tenu des thèses des socialistes sur la liberté et la communauté des femmes, le lapsus est assez curieux et méritait d'être relevé spécialement.

paierons le prix en papier. Une fois que nous aurons entre nos mains ces « instruments de travail », nous les confierons à des associations ouvrières, lesquelles seront organisées de manière à ne laisser plus aucune prise à cette odieuse exploitation de l'homme par l'homme que vous avez si indignement pratiquée.

Nous obligerons les ouvriers à établir l'égalité des salaires, et nous ne laisserons plus aucune portion des bénéfices à cet infâme capital, à ce vampire qui se nourrit du sang des travailleurs, etc., etc. » Voilà de quelle façon, chacun s'en souvient, M. Louis Blanc s'y prenait pour nous faire goûter l'association, à nous autres bourgeois. Heureusement, les aimables projets de M. Louis Blanc ne purent se réaliser, la réaction, cette infâme réaction ! y ayant mis bon ordre. Mais sous l'impulsion des circonstances, un certain nombre d'ouvriers s'associèrent, d'une manière plus ou moins intelligente. On vit se multiplier les associations de cuisiniers-réunis, de coiffeurs, de barbiers, de limonadiers. Que firent les nouveaux associés, fanatisés qu'ils étaient par le socialisme et le jacobinisme ? Au lieu de se présenter comme de simples entrepreneurs d'industrie, et de s'adresser à tous les consommateurs sans distinction de couleur[1], ils se posèrent tout d'abord en hommes politiques, et ils transformèrent leurs établissements naissants en des foyers de propagande rouge.

Vous alliez, par exemple, vous, honnête réactionnaire, vous faire faire la barbe dans une association de coiffeurs, avec la pensée d'en être quitte pour vos 15 centimes. Funeste erreur ! Il vous fallait subir tout un cours d'organisation du travail, dire bon gré mal gré votre avis sur l'*an-archie* et le gouvernement direct ; vous prononcer pour Proudhon ou pour Louis Blanc, entendre l'éloge de ce bon M. Robespierre, et gémir sur son sort. Pour peu qu'il vous arrivât de faire la grimace dans votre serviette, l'apôtre barbier brandissait son rasoir aux environs de votre gorge en vous lançant des regards féroces. Que si vous vous aventuriez chez les cuisiniers-réunis, c'était bien pis encore. Vous appeliez un garçon ; silence complet. Vous insistiez, un *associé* s'avançait vers vous d'un pas majestueux, et il vous répondait en vous foudroyant du regard : Il n'y a pas de garçons ici, il n'y a que des citoyens ! Vous reconnaissiez humblement votre erreur, et vous demandiez une serviette au citoyen.

Le citoyen vous répliquait, d'un ton goguenard : il n'y a pas de serviettes ici, nous laissons les serviettes pour les *aristos*, entendez-vous, citoyen ? Enfin, après vous être fait servir un repas plus ou moins somptueux, vous payiez votre addition, en laissant sur la table

[1] De couleur politique, d'affiliation politique.

deux ou trois sous pour le « citoyen ». Merci, pour les familles des détenus politiques, vous criait-il en s'en allant déposer triomphalement votre offrande dans un tronc disposé *ad hoc* au-dessous d'une statuette de M. Ledru-Rollin, ou d'un portrait du citoyen Barbès. Voilà comment les aristos étaient reçus au sein des premières associations ouvrières ; voilà comment le socialisme apprenait aux associés à grossir leur clientèle.

Il est évident que cette enrégimentation de l'industrie, au profit d'un parti révolutionnaire, n'avait rien qui pût recommander à nos yeux l'association ouvrière. En se présentant sous la bannière du socialisme, les ouvriers associés devaient naturellement soulever toutes les répugnances du parti conservateur.

Voilà donc un premier mauvais service que leur rendait le socialisme. En voici un second.

Sous l'influence de M. Louis Blanc et des autres chefs du socialisme, les associations ouvrières s'organisèrent d'abord d'une manière tout à fait égalitaire. Les ouvriers tailleurs, par exemple, adoptèrent le régime de l'égalité des salaires, et dans le plus grand nombre des associations, on ne laissa presque aucune part au capital et à l'intelligence. La plupart des mises de fonds ne donnèrent lieu à aucun intérêt, et les gérants chargés de la mission difficile de diriger ces entreprises, ne reçurent point une rémunération plus forte que les autres travailleurs. Or, il est bien évident que si les hommes intelligents ne sont point suffisamment rétribués au sein des associations, ils finiront par les abandonner, surtout lorsque le premier moment de ferveur sera passé. Il est bien évident encore que si les capitaux n'obtiennent point dans ces entreprises un intérêt égal à celui qui leur est offert dans les autres, ils ne s'y porteront point.

Dans une brochure remarquable, quoiqu'elle soit malheureusement empreinte du cachet de l'esprit de parti, M. André Cochut constate le fait que nous venons de dénoncer. En racontant l'histoire et les progrès de quelques-unes des plus importantes associations parisiennes, celles des menuisiers en fauteuils, des ouvriers en limes, des facteurs de pianos, des tourneurs en chaises, des tailleurs, des ferblantiers, des corroyeurs, il regrette que quelques-unes de ces associations ne fassent point une part assez large à l'intelligence et au capital. Nous sommes tout à fait de son avis sur ce point : nous sommes bien convaincus que si les ouvriers associés ne se dépouillent pas entièrement des préjugés qui les poussent à restreindre la part du capital et de l'intelligence, leurs associations finiront par succomber. Or, ces préjugés qui entravent encore la marche progressive des associations, à qui les ouvriers les doivent-ils ? Au socialisme.

Heureusement, l'expérience des affaires commence à faire bonne justice de ces préjugés et, de même que la politique est sévèrement bannie du sein des associations les plus importantes, la haine du capital a cessé peu à peu d'y être à l'ordre du jour. Sous ce dernier rapport, les associations sont devenues d'excellentes écoles pratiques d'économie politique. En mettant, comme on dit, la main à la pâte, les ouvriers intelligents des associations ont pu s'apercevoir en premier lieu que tout n'était pas rose dans le métier d'entrepreneur d'industrie ; en second lieu, que le capital, cet élément indispensable de la production, ne s'offre aux producteurs qu'à la condition d'en recevoir un intérêt.

Nous aurons à examiner quels avantages et quels inconvénients particuliers présente ce mode d'exploitation industrielle ; mais d'abord nous tenions à bien constater que les associations ouvrières ne sont nullement issues du socialisme ; qu'elles ont existé de tout temps, et principalement sous l'Ancien régime ; enfin, que le socialisme, bien loin de contribuer à leur développement, a été pour elles une cause de retard ; à quoi nous ajouterons que c'est en s'éloignant de plus en plus du type rêvé par les socialistes et réalisé par certains d'entre eux, que les associations sérieuses sont parvenues à conquérir une place importante dans notre grande arène industrielle.

Sur les chiffres des importations et les exportations

[20 novembre 1851.]

Le *Moniteur* a publié hier le relevé de nos importations et de nos exportations pendant les dix premiers mois de cette année. Nous remarquons une légère dépression dans les chiffres de l'importation ; en revanche, les exportations continuent à bien se soutenir.

Les droits perçus à l'importation n'ont été que de 98 237 678 contre 104 806 304 fr. dans la période correspondante de l'année dernière. La différence provient, en grande partie, d'une diminution à l'exportation des sucres, des laines, des cotons et de l'huile d'olive. Les sucres des colonies n'ont donné que 16 881 072 fr. contre 21 173 851 fr. en 1850 ; les sucres étrangers 13 635 925 fr. contre 14 710 163 fr. ; les cotons 10 862 950 fr. contre 11 154 272 fr. ; les laines 5 848 189 fr. contre 8 456 934 fr. ; l'huile d'olive 5 268 554 fr. contre 6 453 672 fr. ; mais, en ce qui concerne les sucres, le déficit a été comblé par la production indigène et le Trésor n'a, en définitive, rien perdu.

L'importation du bois d'acajou, de l'étain brut, du cuivre, des soies brutes et des toiles a aussi légèrement baissé ; en revanche, il y

a eu augmentation sur le café, sur la fonte, sur le zinc et sur la houille. Ces résultats se trouvent, du reste, quelque peu modifiés par ceux du dernier mois. Ainsi l'importation du coton et celle des sucres des colonies se sont relevées en octobre ; en revanche, l'importation des laines, de l'huile d'olive, du bois d'acajou a continué de subir une dépression fâcheuse. La diminution de l'importation des sucres étrangers a été aussi très considérable dans ce dernier mois : nous n'en avons reçu que 26 337 q. m. contre 31 015 dans le mois correspondant de l'année dernière.

Quant aux exportations, elles ont présenté une augmentation à peu près générale. Nous avons exporté 2 214 725 hect. de vins, esprits et liqueurs contre 1 838 073 dans les dix premiers mois de 1850 ; 3 783 379 qx. mét. de céréales contre 2 678 637 ; pour 4 304 587 fr. de machines et mécaniques contre 3 590 334 fr. ; pour 4 089 698 fr. de modes contre 3 679 375 fr. ; 30 204 q. m. de porcelaine fine contre 26 427 ; 173 715 q. m. de verres et cristaux contre 157 250 ; 66 857 q. m. de tissus de coton contre 53 393 ; 19 852 q. m. de tissus de lin et de chanvre contre 17 270 ; 37 373 q. m. de tissus de laine contre 34 555, etc. Seule, l'exportation des soieries est demeurée stationnaire : nous n'en avons exporté que 14 503 q. m. contre 14 730 dans la période correspondante de 1850.

Le mouvement de la navigation s'est également accru. À l'entrée, il y a eu 16 160 navires et 1 869 945 tonneaux, contre 13 856 navires et 1 755 773 tonneaux en 1850 ; à la sortie, 14 421 navires et 1 585 800 tonneaux, contre 13 106 navires et 1 383 376 tonneaux ; seulement, chose regrettable, la part du pavillon étranger a été, comme de coutume, plus considérable que celle du pavillon national dans cette augmentation.

Enfin le produit de la taxe de consommation des sels a continué également de s'augmenter ; il a été de 20 222 877 fr. contre 18 584 691 fr. en 1850. Ce résultat atteste que la consommation du sel se développe progressivement sous l'influence de la réduction de la taxe.

En résumé, la situation de notre commerce extérieur est plus favorable que nous n'eussions osé l'espérer. Sauf une diminution fâcheuse à l'importation de deux ou trois matières premières nécessaires à l'industrie, la laine, l'indigo, le bois d'acajou, le mouvement de nos échanges avec l'étranger n'a pas cessé de se développer.

Sur les associations ouvrières, 2e article

[24 novembre 1851.]

Si, comme nous l'avons prouvé[1], les socialistes n'ont pas inventé les associations ouvrières, en revanche, ils ont attribué à cette forme d'exploitation industrielle les vertus les plus merveilleuses. Sous la main de ces Fontanaroses de l'économie sociale, l'association entre ouvriers est devenue un élixir destiné à guérir tous les maux de la société. À les entendre, il suffirait que des ouvriers incapables, paresseux et ivrognes s'associassent pour devenir aussitôt des modèles d'intelligence, d'assiduité au travail et de tempérance ; il suffirait que l'association entre ouvriers se généralisât pour que le monde où nous sommes se changeât aussitôt en un vrai pays de cocagne. L'association ! elle nous donnerait à tous contentement, appétit, richesse ! Elle nous guérirait de toutes nos maladies et nous purgerait de tous nos vices ! Elle ferait disparaître le choléra et rendrait les Bédouins et les Caffres, sans parler des révolutionnaires, doux comme des moutons ! Elle donnerait de la patience aux enfants, de la modération aux hommes et ferait repousser des dents aux vieilles filles. L'association ! voilà le grand orviétan démocratique et social.

Recherchons la vérité sous ces exagérations folles et ridicules. Examinons les avantages et les inconvénients que présente l'association ouvrière comparée aux autres modes d'exploitation industrielle.

Il y a, comme chacun sait, différentes manières de combiner, d'associer le capital et le travail pour la production. Le plus souvent, c'est un individu disposant d'une certaine quantité de capital et de travail qui entreprend une industrie. Cet individu a ordinairement des capitaux à lui ; parfois aussi, il en emprunte et il paie aux prêteurs un *intérêt*, ou bien il leur donne une part dans ses bénéfices. Enfin, il ne se contente pas d'emprunter des capitaux, il s'adjoint encore des travailleurs dont il loue le travail et qu'il rémunère au moyen d'un salaire.

Voilà le mode d'exploitation industrielle le plus commun. Il y en a un autre qui s'applique principalement aux grandes entreprises de travaux publics. Celui-ci consiste dans l'association des capitaux. Au lieu de prêter leurs fonds à un entrepreneur d'industrie qui leur paie un intérêt fixe ou qui leur donne une part dans le produit annuel de son exploitation, les capitalistes s'associent, parfois au nombre de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers, et ils créent une compagnie financière, dont ils remettent l'administration et la gestion à des

[1] Voir la *Patrie* du 19 novembre. (Note de Molinari.)

salariés. Dans ce cas, ils n'ont pas un intérêt fixe de leur capital ; ils ont un *dividende* plus ou moins élevé, selon que l'entreprise est plus ou moins bien conduite, et plus ou moins favorisée par les circonstances.

Enfin, il y a un troisième mode d'exploitation industrielle, qui est comme la contrepartie de celui-ci et qui consiste dans la réunion d'un certain nombre de travailleurs qui s'associent, mettent en commun leur travail et leurs capitaux et s'attribuent toutes les bonnes chances de l'entreprise, comme ils s'exposent à toutes les mauvaises.

C'est l'association ouvrière.

Quand on examine de près ces différents modes d'exploitation industrielle qui existent concurremment de nos jours, on demeure frappé, tout d'abord, d'un fait important : c'est que les parts attribuées au capital et au travail dans chacune d'elles sont parfaitement équivalentes.

Ainsi, par exemple, on pourrait croire qu'un capitaliste qui ne loue pas son capital, qui l'exploite lui-même en l'associant à d'autres capitaux, réalise des bénéfices supérieurs à ceux du simple prêteur, dont la part se réduit à un intérêt fixe correspondant parfaitement au salaire de l'ouvrier. Cependant, il n'en est rien. Les bénéfices de l'actionnaire, compensation faite des risques qu'il subit, ne sont aucunement supérieurs à ceux du prêteur.

Celui-ci ne peut sans doute réaliser des profits actuels aussi considérables que l'actionnaire ; en revanche, il est exposé à des pertes moindres. Sa part dans la production est fixe, tandis que celle de l'actionnaire est mobile. L'entrepreneur d'industrie chez lequel il a placé ses fonds lui en paie chaque année un intérêt convenu de 4, 5, 6% ou davantage. Le dividende de l'actionnaire peut s'élever beaucoup plus haut, à 15 ou 20%, par exemple ; mais il peut tomber aussi beaucoup plus bas, à 3%, à 2%, ou même à 0.

L'équilibre s'établit, en définitive, entre ces deux emplois du capital. Lorsque le prêt des capitaux rapporte moins, toutes compensations faites, que leur emploi dans des compagnies financières, on choisit de préférence cette dernière espèce de placement, et les compagnies financières se multiplient. Lorsque le prêt rapporte davantage, on abandonne les compagnies financières.

Or, ce qui est vrai pour la part des capitaux dans la production, ne l'est pas moins pour celle du travail. La grande illusion des ouvriers, au début de la révolution de février, a été de croire qu'en exploitant eux-mêmes leur travail, ils en retireraient plus de profit qu'en le louant. Parce qu'ils voyaient les entrepreneurs d'industrie réaliser quelquefois de gros bénéfices, tandis que leur salaire demeurait fixe, ils se croyaient exploités, spoliés. Ils ne voulaient pas voir

que lorsque les bénéfices de l'entrepreneur se trouvaient réduits à 0, lorsque ce malheureux, réduit aux abois, était obligé d'entamer son capital, ils ne continuaient pas moins à percevoir leur salaire fixe. Ils ne voulaient pas comprendre que s'ils ne participaient pas aux bénéfices de l'entrepreneur, ils ne se trouvaient pas obligés, non plus, de supporter une partie de ses pertes.

Au lieu de prendre le salaire pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une part assurée dans la production, ils le considéraient comme un vestige odieux de l'antique servitude, et ils aspiraient ardemment après le jour où ils pourraient exploiter eux-mêmes leur travail. De même qu'à l'époque de la grande fureur des commandites, la foule des Mercadets de l'industrie s'efforcèrent d'arracher les prêteurs à la tyrannie des emprunteurs, en les transformant en actionnaires, on vit après la révolution de février les Mercadets du socialisme, profitant du préjugé répandu au sujet du salaire, dupes eux-mêmes de ce préjugé, engager les ouvriers à ce soustraire à la tyrannie des entrepreneurs d'industrie et à se transformer en associés, c'est-à-dire en *actionnaires du travail*.

On sait quel a été le sort de la plupart des compagnies industrielles, organisées celle-ci pour établir de chemins de fer dans la Sierra-Morena, celle-là pour perforer des puits artésiens dans l'Arabie pétrée, cette autre pour exploiter des lignes de ballons à vapeur ou de bateaux insubmersibles, etc. ; on sait qu'après avoir englouti une foule de capitaux arrachés à la « tyrannie des emprunteurs », la plupart de ces entreprises que l'engouement d'un côté, la friponnerie de l'autre, avaient suscitées, ont fini par tomber comme des châteaux de cartes ; on sait qu'une foule d'actionnaires, après avoir eu en perspective les bénéfices les plus affriandants, ont été réduits à la besace. Cependant quelques compagnies, sérieusement organisées, sont demeurées debout au milieu de ce désastre. En Angleterre, en France et dans le reste de l'Europe, des chemins de fer, des mines, des manufactures même, ont été avantageusement exploités par des compagnies financières ; mais les illusions de l'actionnaire primitif ne s'en sont pas moins évanouies en fumée, et l'industrie un moment troublée par l'invasion de la commandite a repris bientôt son cours accoutumé.

Eh bien ! l'expérience commence de même à faire justice des salariés transformés en actionnaires de leur travail. Déjà, un bon nombre d'associations ouvrières sont tombées, attestant par leur chute que l'association n'est pas une panacée contre les mauvaises chances de l'industrie. Quant à celles qui subsistent et qui prospèrent, elles ne donnent pas, en moyenne, à leurs actionnaires ouvriers un revenu plus élevé que celui qu'ils pourraient obtenir en louant leur travail à

des entrepreneurs d'industrie et en plaçant leurs épargnes à intérêt fixe ou en participation dans d'autres entreprises industrielles.

Ces résultats ont une importance considérable, eu égard surtout à l'état actuel de l'opinion en France. Ils attestent clairement que les ouvriers ne sont pas exploités, spoliés, par les entrepreneurs, puisqu'en s'associant, en se débarrassant par conséquent de ce vampire, qu'on nomme un entrepreneur d'industrie, ils ne réalisent pas de plus gros bénéfices qu'auparavant ; puisque leurs bénéfices d'associés ne dépassent pas, en moyenne, le profit qu'ils pourraient tirer de leur travail et de leurs épargnes en les louant au lieu de les exploiter eux-mêmes.

À ce point de vue, les associations ouvrières ont rendu, et elles rendent tous les jours, un service signalé à la société. Elles sont un témoignage vivant de l'inanité des promesses, et de la fausseté des accusations du socialisme. Mais si elles n'ont pas la vertu d'augmenter soudainement la part de l'ouvrier dans la production, pas plus que les compagnies financières n'ont la vertu d'augmenter celle des capitalistes, elles n'en sont pas moins, dans certaines limites, un mode possible et avantageux d'exploitation industrielle.

S'il ne faut pas les exalter à l'excès, il ne faut pas non plus les déprécier outre mesure. Si elles ne sont pas destinées à envahir toute l'arène de la production, elles peuvent cependant, comme les compagnies financières dont elles sont, en quelque sorte, la contrepartie, s'y faire une belle place. Nous examinerons plus tard à quelles conditions. [1]

Sur le sort des marchandises prohibées passant en transit en France

[27 novembre 1851.]

Une question qui intéresse vivement notre commerce d'exportation se trouve en ce moment soumise à la chambre de commerce de Paris. Des négociants exportateurs demandent que les marchandises prohibées qui passent en transit par la France, puissent être déballées dans les entrepôts, et réexpédiées ensuite sous la surveillance des agents de la douane. Avant d'adresser leur demande à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, ces négociants ont voulu obtenir d'abord un avis favorable de la chambre de commerce.

Nous croyons que leur pétition ne pourra manquer d'être bien accueillie, car elle tend à mettre fin à une des barbaries les plus inu-

[1] Cette suite ne fut pas publiée.

tiles de notre régime prohibitif. Quelques mots d'explication suffiront pour bien faire comprendre de quoi il s'agit.

Les marchandises non prohibées qui traversent la France pour être réexpédiées à l'étranger peuvent séjourner dans nos entrepôts et y être déballées. Nos commissionnaires exportateurs qui ont besoin de marchandises étrangères pour compléter leurs assortiments, se font, en conséquence, adresser ces marchandises en entrepôt, et ils les réunissent dans un même envoi, souvent dans un même colis, aux marchandises françaises qu'ils sont chargés d'expédier. Il n'en est pas ainsi pour les denrées prohibées. Avant 1832, il y avait défense absolue de les laisser passer sur le territoire français. On les repoussait avec effroi de notre sol, comme si elles eussent été pestiférées. Cependant, à notre époque, sur les vives instances de nos commissionnaires exportateurs qui étaient obligés parfois de renoncer à des commandes importantes, faute de pouvoir compléter leurs assortiments, la prohibition du transit fut levée. On permit aux marchandises prohibées de traverser notre territoire, mais à la condition expresse de n'y point séjourner. Elles ne pouvaient être déposées que dans les entrepôts-frontières. Il fallait les faire filer tout d'un trait d'une frontière à l'autre, tant était grande l'appréhension que causaient ces terribles denrées.

Enfin, en 1836 on se relâcha de nouveau, et on accorda aux expéditeurs de marchandises prohibées la permission de les déposer et de les laisser séjourner dans les entrepôts de l'intérieur ; mais ce fut encore à la condition que les ballots ne seraient point défaits. L'expérience ayant démontré aujourd'hui qu'aucun miasme délétère ne s'était échappé de ces ballots de fils et tissus de coton de la Suisse, de draps de Verviers, etc., les commissionnaires se sont enhardis à demander la permission de les ouvrir. Il est bien entendu que l'opération aura lieu dans l'intérieur des entrepôts, sous les yeux de la douane, et toutes portes et ouvertures qui pourraient donner à la denrée prohibée une issue sur le sol national, étant hermétiquement bouchées.

À l'appui de leur demande, nos commissionnaires exportateurs font valoir des considérations qui nous paraissent dignes de quelque attention. « Les entraves apportées au transit, disent-ils, ne profitent en rien aux industries en faveur desquelles elles ont été établies. Lorsqu'on nous demande certaines qualités de draps de la Belgique, de cotonnades de la Suisse, nous ne pouvons les remplacer par des marchandises de Sedan ou de Mulhouse, car nous nous exposerions à un laisser pour compte. À quoi servent donc les entraves apportées au transit ? Uniquement à nous empêcher de composer nos envois selon la convenance de nos acheteurs, et par conséquent à nuire à

notre vente. Faute de pouvoir nous assortir convenablement de marchandises allemandes, suisses, belges, anglaises, nous faisons moins d'affaires à l'étranger, nous exportons moins de produits français. Cette prohibition inintelligente de déballer en entrepôt les marchandises prohibées n'a donc d'autre résultat que de diminuer et l'importance de notre transit et celle de nos exportations. »

Telles sont les raisons que nos exportateurs font valoir à l'appui de leur demande. À moins qu'il ne soit bien prouvé que les marchandises prohibées renferment les germes de quelque pestilence redoutable, nous ne voyons pas trop ce qu'on pourrait répondre à ces raisons-là, et nous espérons bien que la chambre de commerce n'hésitera pas à appuyer une pétition qui a pour objet d'ouvrir une brèche salutaire dans la muraille chinoise de nos prohibitions douanières.

Sur les premières opérations des caisses de retraites pour la vieillesse

[27 novembre 1851.]

Nous avons sous les yeux le tableau des premières opérations des caisses de retraites pour la vieillesse. Instituées par la loi du 18 juin 1850, ces caisses ont commencé leurs opérations à Paris le 11 mai dernier, et, un peu plus tard, dans les départements. Le nombre des versements effectués jusqu'au 30 septembre dernier était de 3 738, dont 2 485 pour Paris, et 1 253 pour les départements, formant une somme totale de 648 107,90 fr. La moyenne des versements a été, à Paris, de 170 fr., et, dans les départements, de 178.

Les départements qui ont pris part à ces versements sont au nombre de soixante-cinq. Dans ce nombre, les Bouches-du-Rhône, les Basses-Pyrénées, la Meurthe, la Seine-Inférieure, l'Aisne, la Gironde, le Vaucluse figurent pour des sommes dépassant 10 000 fr. Vingt départements n'avaient encore effectué aucun versement le 30 septembre.

La statistique des déposants présente les résultats suivants : ouvriers, 1 377 ; artisans patentés et marchands, 107 ; domestiques, 88 ; employés, 695 ; militaires, 12 ; professions libérales, clergé, 137 ; sans profession, 814. Total, 3 230 déposants, parmi lesquels on compte 1 871 individus de sexe masculin, et 1 359 du sexe féminin.

Voici encore quelle est la statistique des âges au jour du versement : de 3 à 18 ans, 756 ; de 18 à 35 ans, 1 131 ; de 35 à 50 ans, 1 171 ; de 50 à 60 ans, 140 ; de 60 ans et au-dessus, 32. Enfin, voici

quel est l'état civil des déposants : célibataires, 1 370 ; mariés, 1 797 ; veufs, 52 ; sans indication, 11.

La somme des versements est représentée actuellement dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations par :

1°. 1 147 fr. de rente 3% (cours moyen 55 fr. 97 c.)

2°. 34 209 fr. de rente 5% (cours moyen 92 fr. 89 c.)

Ces résultats n'ont pas encore une grande signification. Cependant il paraît que les caisses de retraites commencent à se populariser dans quelques départements. Dans la Meurthe, des versements ont été faits par l'administration des salines de Dieuze, au nom des employés et des ouvriers de cet établissement. L'administration du chemin de fer d'Orléans a suivi cet exemple, qui sera probablement imité aussi par d'autres compagnies industrielles. À Rouen, des livrets de caisses de retraites ont été distribués, à titre de prix, aux élèves des écoles communales. En résumé, cette institution philanthropique qui est destinée à servir de complément aux caisses d'épargne, a été favorablement accueillie et paraît devoir s'implanter en France.

Sur le régime parlementaire et le despotisme

[29 novembre 1851.]

Nous entendons répéter tous les jours que le régime parlementaire est absolument indispensable au maintien des institutions libérales ; que la liberté et la sécurité dont nous jouissons disparaîtraient sans retour si le pouvoir parlementaire cessait d'exister pour nous protéger. Certes, nous ne contesteront pas l'utilité du système représentatif. Nous savons quels services ce système a rendus en Angleterre, en Amérique, en France même. Cependant, nous croyons qu'il ne faut pas non plus lui attribuer une importance exagérée. Le système représentatif n'est pas un spécifique. Il n'a pas la vertu de guérir toutes les maladies politiques, et s'il convient à merveille au tempérament de certaines nations, l'expérience atteste qu'il convient fort peu à d'autres. Honorons-le donc, quand il y a lieu de l'honorer, mais n'en faisons pas un fétiche.

Après tout, le régime parlementaire disparaîtrait aujourd'hui du monde civilisé, que nous ne retomberions pas pour cela dans la barbarie. Il nous resterait encore la presse, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes électriques et tant d'autres conquêtes de l'intelligence, qui valent bien les plus beaux discours de la tribune parlementaire, au point de vue des progrès et des garanties de la civilisation. La sécurité et la liberté que nous possédons au-

jourd'hui ne dépendent pas seulement, comme on voudrait nous le faire croire, de la forme de nos institutions, elles dépendent aussi, elles dépendent surtout de l'état de notre industrie, de nos connaissances et de notre moralité.

Le despotisme a cessé d'être possible chez des peuples qui ont pu se convaincre, par une longue expérience, de l'utilité pratique d'une sage liberté, et qui possèdent, dans le développement de leurs moyens de communication matériels et intellectuels, une garantie permanente contre l'oppression ; ou si le despotisme est encore à craindre, ce n'est pas celui d'un homme ; c'est bien plutôt, comme nous en avons fait, hélas ! la dure expérience dans les mauvais jours de 1793, celui d'un corps organisé, le despotisme d'une Assemblée.

L'*Economist*, un des organes les plus éclairés et les plus libéraux de la presse anglaise, pense exactement comme nous à cet égard. L'*Economist* est d'avis que le régime représentatif n'est nullement indispensable au maintien des institutions libérales en France. Sans manifester aucune sympathie spéciale pour M. le président de la République, il croit que l'excès de son pouvoir et de son influence, serait bien moins périlleuse pour notre sécurité et notre liberté, que l'excès du pouvoir et de l'influence de l'Assemblée législative.

Voici d'abord comment ce journal apprécie la conduite des différentes fractions de l'Assemblée :

« Les différentes fractions de l'Assemblée n'ont d'autre lien que leur haine pour Louis-Napoléon. Quant à leur pouvoir, il ne s'appuie pas sur l'opinion. Chacune d'elles représente une petite fraction de la communauté, et leurs principaux chefs sont les organes avoués des intérêts de certaines familles pour lesquelles la masse de la nation n'a aucune sympathie. Le peu d'influence qu'ils possédaient encore, ils l'ont gaspillée dans leurs conflits inconsidérés avec le président. Leur seul but, c'est de l'empêcher, à tous hasards et quoi qu'il arrive, d'être réélu.

Il pourrait fort bien résulter de là, poursuit l'*Economist*, qu'une grave atteinte fût portée à la Constitution. Déjà des écrivains sérieux de la presse parisienne s'apitoient sur la destruction du gouvernement constitutionnel ou parlementaire en France. Les yeux constamment tournés du côté de l'Angleterre, ils se figurent que des assemblées législatives peuvent seules surveiller et contrôler le pouvoir exécutif. Ils sont convaincus qu'un pouvoir qui ne serait pas contrôlé de cette manière ne pourrait manquer d'être mauvais, et ils en concluent que le succès du président serait désastreux pour le pays. Cependant l'histoire de France nous atteste qu'un corps collectif peut se montrer aussi oppressif, aussi destructeur de toute liberté qu'un simple tyran. L'un et l'autre ne sont que de simples instru-

ments qui peuvent également servir à comprimer et à tyranniser les masses.

… Parce que notre parlement, qui a existé pendant des siècles, qui a grandi avec nous et s'est fortifié de notre force, nous a servi à assurer notre liberté, il ne s'en suit nullement qu'un parlement soit le meilleur instrument dont on puisse se servir pour assurer la liberté en France. La presse offre certainement un moyen beaucoup plus sûr de connaître exactement les vœux du pays ; et comme elle représente l'opinion mieux que l'Assemblée, elle est, en réalité, beaucoup plus influente. Or, comme l'opinion publique, appuyée sur la puissance de la nation, est le véritable contrôle du pouvoir, il n'y a aucune raison de désespérer de la France, parce que le gouvernement parlementaire n'y réussit pas aussi bien qu'en Angleterre.

Nous sommes tous portés à juger des autres par nous-mêmes, et voilà pourquoi des Anglais qui ont inspiré leurs opinions à des Français éclairés, se pressent trop de conclure que la France doit tomber dans une affreuse confusion, parce que l'Assemblée est discréditée et le pouvoir exécutif exalté. Nous n'avons pas la même crainte du pouvoir exécutif, ni la même confiance dans la représentation, considérée comme un principe abstrait ; et nous sommes disposés à croire que le salut de la France est bien plutôt dans un pouvoir exécutif d'une force suffisante, contrôlé et éclairé par une presse libre, que dans un parlement. »

Nous n'irons pas aussi loin que l'*Economist* ; nous croyons encore à l'utilité du régime représentatif en France ; mais, n'en déplaise à nos républicains formalistes et à nos vieux parlementaires, nous ne pensons pas que ce régime soit tellement précieux, qu'il faille tout sacrifier ou tout compromettre pour le sauver, lorsqu'il se perd par ses excès ou par ses imprudences. Quoi qu'en disent ces mandarins éplorés du régime représentatif, notre prospérité nationale ne dépend pas plus de la forme particulière de notre gouvernement, que notre santé ne dépend des formules du Codex. [1]

[1] C'est sur une certaine forme d'aveuglement que, le 29 novembre 1851, se termine le commentaire d'actualité offert par Molinari dans la *Patrie*, de même que sa collaboration au même journal. Le 2 décembre eut lieu le coup d'État du futur Napoléon III.

057. — LE JOURNAL DES ÉCONOMISTES

I. Histoire de la famine d'Irlande, Compte rendu

[*Journal des économistes*, 15 janvier 1851.]

HISTOIRE DE LA FAMINE D'IRLANDE EN 1845, 1846 ET 1847, SES CAUSES, SES EFFETS ET LES MOYENS D'EN PRÉVENIR LE RETOUR, par M. C. E. TREVELYAN, traduit de l'anglais, sur la deuxième édition, par M. A. Mothéré. — Brochure in-12 de 152 pages. Auxerre, 1849. Paris, chez Guillaumin et Comp.

Rien n'est plus intéressant et plus dramatique que ce funeste épisode de l'histoire de l'Irlande. La famine irlandaise avait pris, en 1846-47, des proportions si colossales qu'elle semblait défier tout remède. C'était un peuple tout entier, un peuple de huit millions d'âmes, arrivé au dernier degré de l'abaissement et de la misère, qui se trouvait subitement privé de son unique aliment et sans moyen de le remplacer. Il fallut déployer de prodigieux efforts pour sauver ce peuple des angoisses de la faim ; il fallut créer soudainement des moyens de subsistance pour plusieurs millions d'hommes. En 1845, le mal n'avait été que partiel ; il devint général en 1846 et 1847. L'Angleterre emprunta alors 8 millions sterl. pour venir en aide à l'île-sœur, et de toutes parts les dons de la charité privée affluèrent en Irlande. Il fallut organiser dans tout le pays cette distribution de secours. On eut la mauvaise idée de les donner sous forme de travaux publics, et de faire de l'Irlande un immense atelier national. Un bureau central des travaux publics fut établi dans ce but à Dublin. Ce bureau eut bientôt plus de 5 000 succursales, avec 12 000 subordonnés. La moyenne des ouvriers que ces bureaux occupèrent, principalement au travail des routes, s'éleva de 114 000 en octobre 1846, à 285 000 en novembre, à 440 000 en décembre, à 570 000 en janvier 1847, à 708 000 en février ; enfin, en mars, elle atteignait le chiffre de 734 000, représentant plus de 3 millions de personnes, en prenant pour base une moyenne modérée de l'étendue des familles. La création de ces formidables ateliers nationaux ne manqua pas d'engendrer des abus de toute sorte. L'attrait de salaires régulièrement payés par l'État, *la solde de la reine*, comme disait le peuple, amena l'abandon général de tous les autres genres d'industrie. Les propriétaires se faisaient concurrence pour obtenir l'inscription de leurs fermiers sur les listes ; les fermiers congédiaient leurs ouvriers et les envoyaient aux ateliers ; les membres du clergé faisaient valoir les droits de leurs

congrégations respectives ; les pêcheries étaient abandonnées ; souvent même, ajoute M. Trevelyan, il était difficile de faire raccommoder un habit ou une paire de souliers, tant était grand l'engouement de la population du sud et de l'ouest de l'Irlande pour le travail des routes. Bref, la désorganisation était générale. Cependant la portion la plus faible, partant la plus misérable de la population, se trouvait la moins favorisée par ce genre de secours. Tous les jours on voyait des malheureux, affaiblis par la misère et la faim, tomber d'inanition le long des routes. Le travail obtenu n'avait presque aucune valeur, et la dépense était énorme : elle dépassa 1 million sterling dans le mois de mars.

Le gouvernement comprit enfin la nécessité de ne pas pousser plus loin cette désastreuse expérience. Le 20 mars, 20% des individus occupés furent rayés des listes. Il restait encore 525 000 individus dans les ateliers au commencement d'avril, 419 000 dans la première semaine de mai, 101 000 dans la première semaine de juin, et 28 000 seulement le 26 juin. Le licenciement fut achevé dans la première quinzaine d'août, grâce à l'énergie de M. R. Routh, chef du commissariat, du colonel Jones, directeur des ateliers nationaux, de M. James Burgoyne, chef de la Commission de secours, et de la masse des employés qui rivalisèrent de zèle dans ces tristes et périlleuses circonstances. Le commissariat des secours se substitua graduellement au bureau des travaux publics. Au lieu de donner du travail, on distribua des vivres tout préparés. Il y eut jusqu'à 1 097 Comités de secours établis dans ce but, sous la surveillance du commissariat. En juillet 1847, mois où les distributions atteignirent leur maximum, on distribuait des rations à 3 020 712 personnes, dont 2 263 534 adultes et 753 170 enfants. On discontinua le 15 août les secours accordés à 55 unions, et, le 12 septembre, les envois au reste des unions cessèrent entièrement.

« C'était la seconde fois, dit M. Trevelyan, que plus de 3 millions d'individus recevaient leur nourriture de la main des magistrats, mais cette fois c'était avec succès. Les ateliers nationaux fourmillèrent de personnes qui avaient d'autres moyens de subsistance, et occupaient la place des vrais indigents ; mais une ration d'aliments assaisonnés fut moins attrayante que des salaires élevés payés en argent ; aussi ceux qui étaient sans ressources purent se faire jour. La famine fut arrêtée. Les multitudes d'indigents, dont la vue seule déchirait le cœur, disparurent des rues ; personne ne mourut plus de faim ; les vols de bestiaux, le pillage des provisions et les autres crimes conseillés par la faim diminuèrent de moitié dans le cours d'un seul mois. La Commission fut dissoute, au milieu des applaudissements universels, et plusieurs centaines de Comités envoyèrent

des adresses dans lesquelles ils louaient la conduite des inspecteurs, et exprimaient leur gratitude envers le gouvernement pour les moyens efficaces qu'on avait mis à leur disposition dans cette bienfaisante opération. » En un mot, l'expérience démontra complètement la supériorité de ce dernier mode de distribution de secours. La dépense fut aussi infiniment moindre. Les ateliers nationaux avaient coûté en 1845, 476 000 liv. st., en 1846-47, 4 850 000 liv. st., dont la moitié fut mise à la charge de l'Irlande. La dépense des secours en aliments ne s'éleva qu'à 1 676 268 liv. st., dont 961 739 liv. st. à la charge de l'Irlande. Le gouvernement avança, en outre, diverses sommes pour achat de semences, etc. Il eut le bon esprit de ne pas faire lui-même le commerce des grains, et de se borner à protéger les transactions contre les émeutes de la multitude affamée ; ce qui fit que l'Irlande fut parfaitement approvisionnée, et que les Comités de secours eurent constamment sous la main tous les approvisionnements qui leur étaient nécessaires. De son côté, la charité privée ne demeura pas inactive. Plusieurs centaines de milliers de livres sterling furent recueillies en Angleterre, aux États-Unis, au Canada, et jusqu'aux Indes Orientales, et envoyés en Irlande. La Société des Amis (les quakers) se distingua particulièrement dans cette croisade contre la famine irlandaise. Il ne fallait du reste pas moins que la réunion de tous ces efforts pour arracher à la mort plusieurs millions d'hommes dénués de tout, et dont la maladie des pommes de terre avait détruit l'unique aliment.

Dans l'opinion de M. Trevelyan, cette lamentable catastrophe a du moins produit quelque bien, en enlevant aux paysans irlandais la confiance insouciante qu'ils avaient mise dans leur récolte de pommes de terre, et en leur faisant sentir la nécessité de se créer d'autres ressources alimentaires. D'un autre côté, les propriétaires, dont les rentes ont été singulièrement écornées dans ces deux mauvaises années, sont fort intéressés à ce que pareil désastre ne se renouvelle plus. Ils feront donc tous leurs efforts pour améliorer leurs cultures. M. Trevelyan pense avec raison que la suppression des lois sur les substitutions, le *libre commerce* de la terre, en permettant aux propriétaires obérés (et c'est le plus grand nombre), de se libérer par la vente d'une partie de leurs domaines, contribuerait beaucoup à relever l'agriculture irlandaise ; il pense aussi que la taxe des pauvres, récemment établie, en les obligeant de subvenir à la subsistance des indigents, les engagera à diminuer le nombre de ceux-ci. Mais cette taxe n'excitera-t-elle pas, en revanche, les indigents à se multiplier davantage ?

La brochure de M. Trevelyan, publiée d'abord dans la *Revue d'Édimbourg*, est ce qui a été écrit de plus substantiel et de plus précis

sur la famine de l'Irlande. M. Motheré mérite des remerciements pour l'avoir traduite en français, quoiqu'on puisse reprocher à sa traduction, trop littérale, de manquer un peu d'élégance.

II. Nécrologie. Frédéric Bastiat, notice sur sa vie et ses écrits.

[*Journal des économistes*, 15 février 1851.]

La science économique a payé, depuis quelques années, un cruel tribut à la mort. Après un long intervalle d'abandon et d'atonie, elle avait réussi à réunir, à grouper quelques intelligences d'élite, qui s'efforçaient de continuer la tradition des Quesnay, des Turgot, des J.-B. Say et des Charles Comte. La *Société des Économistes* servait de point de réunion à ces hommes, que préoccupait un ardent désir de propager et de faire avancer une science devenue plus que jamais nécessaire au bien-être et au repos de l'humanité. Comme leurs illustres devanciers les économistes du dix-huitième siècle, ils poursuivaient la recherche de la vérité économique dans le seul but d'être utiles à leurs semblables. Si quelque divergence d'opinion se manifestait parmi eux, aussitôt une discussion commune venait éclairer le point sur lequel portait le dissentiment, et il était rare que l'obstacle qui avait arrêté l'intelligence d'un seul ne cédât point à l'effort de tous. C'est ainsi, grâce à cette fréquentation d'hommes animés du même esprit, émus de la même passion, que s'est maintenu parmi nous, en s'enrichissant chaque jour, le dépôt de la science économique. C'est ainsi que l'économie politique, quoique repoussée de l'enseignement officiel, et en butte aux imputations calomnieuses ou ineptes de la mauvaise foi et de l'ignorance, a pu conserver en France le rang honorable où ses fondateurs et ses maîtres l'avaient placé au dix-huitième siècle.

La *Société des économistes* n'a pas cessé de réunir les amis de la science économique ; mais, depuis quelque temps, des vides nombreux se sont faits dans son sein. En 1845, elle perdait Théodore Fix, le judicieux auteur des *Observations sur les classes ouvrières* ; en 1847, Eugène Daire, dont nos lecteurs connaissent les savantes annotations à la Collection des principaux économistes ; en 1848, Rossi, cet esprit si merveilleusement flexible, ce vulgarisateur si habile des théories de Malthus et de Ricardo ; en 1849, Fonteyraud, cette vive et charmante intelligence, l'une des plus chères espérances de l'économie politique ; enfin, le 24 décembre 1850, la mort lui enlevait Frédéric Bastiat, l'homme qui savait le mieux rendre accessibles et

populaires les vérités économiques, et l'un de ceux qui ont le plus honoré la science.

Frédéric Bastiat naquit à Bayonne, le 25 juin 1801. Demeuré orphelin de bonne heure, il fit ses études au collège de Sorrèze, que dirigeaient des ecclésiastiques. C'était alors la mode, plus encore qu'aujourd'hui, d'exalter les Grecs et les Romains, et de proposer les héros de l'antiquité pour modèles à la jeunesse. Bastiat n'échappa point à l'épidémie régnante ; mais, plus heureux que bien d'autres, il réussit à tirer sa raison saine et sauve de cette épreuve. Cependant, il ne jugea pas à propos de la pousser jusqu'au bout. Lui, qui a écrit une si spirituelle brochure sur le baccalauréat[1], il n'était pas même bachelier, et il en convenait volontiers. Sorti du collège à l'âge de vingt ans environ, il s'associa d'abord aux opérations d'un oncle qui était négociant à Bayonne ; mais bientôt dégoûté d'une carrière qui contrariait les propensions naturelles de son esprit vers la méditation et l'étude, il se retira dans un domaine de famille situé au fond des Landes. Là, le futur économiste partageait son temps entre les travaux de l'agriculture et les délassements de l'esprit. Voulant savoir à quoi s'en tenir sur les produits de son exploitation rurale, et sur les perfectionnements qu'il s'efforçait d'y introduire, il tenait, en parties doubles, un compte séparé pour chaque pièce de terre, et même pour chaque engrais. Néanmoins, ses opérations agricoles ne furent point couronnées d'un grand succès. Son esprit était ailleurs : il s'était pris d'un bel enthousiasme pour l'étude des langues ; il alla même jusqu'à étudier le vieil idiome des Basques, l'escualdan, dont les beautés pittoresques et originales impressionnaient vivement son intelligence d'artiste. Ce goût des langues, en l'obligeant à analyser les mécanismes compliqués qui servent à l'expression de la pensée, contribua, en même temps, à aiguiser son esprit, et à donner à son style plus de ressources et plus de sûreté.

À l'étude des langues il joignit celle de la philosophie et de l'histoire, puis enfin celle de la science à laquelle il devait, plus tard, s'adonner tout entier. J.-B. Say, Charles Comte et M. Dunoyer furent ses guides et ses maîtres dans l'étude de l'économie politique. Il avait voué surtout à Charles Comte, dont les œuvres sont peut-être trop délaissées de nos jours, un véritable culte : « Je ne connais, disait-il, en parlant du *Traité de législation*, aucun livre qui fasse plus penser, qui jette sur l'homme et la société des aperçus plus neufs et plus féconds. » C'est par cette étude patiente des maîtres, étude qu'un de ses amis d'enfance, M. Félix Coudroy, poursuivait et fécondait avec lui, comme aussi par ses observations de chaque jour sur la

[1] *Baccalauréat et socialisme* (1850).

petite société au sein de laquelle il vivait, que Bastiat se préparait à ses travaux futurs. Il accumulait ainsi, sans autre dessein que d'éclairer son esprit, tout un précieux capital de science acquise et d'observations originales. Nous l'avons entendu souvent regretter de n'avoir pu utiliser plus tôt ce capital, qu'il avait ajouté à un fonds naturellement si riche. Il se plaignait de n'avoir trouvé qu'à une époque déjà avancée de sa vie un débouché pour les laborieuses moissons de son intelligence. Mais qui sait ? Si Bastiat avait été, comme tant d'autres, lancé nativement dans le monde de la science et des lettres, s'il avait mis de bonne heure son esprit en coupe réglée, peut-être ses œuvres n'auraient pas été aussi fortement empreintes du cachet de l'originalité. S'il n'avait pas vécu vingt ans ignoré dans un obscur village, peut-être n'aurait-il pas acquis au même degré cette bonhomie narquoise et ce goût du terroir gaulois, dont la saveur semblait perdue depuis Rabelais et La Fontaine. Son intelligence est demeurée longtemps repliée sur elle-même, inactive en apparence ; mais quel riche bouquet n'a-t-elle pas gagné en vieillissant !

Le premier écrit que nous connaissions de Bastiat date du mois de novembre 1830. C'est une brochure politique qui fut lancée pour soutenir la candidature de M. Faurie, homme fort estimé et parfaitement libéral, mais qui avait eu le malheur de ne point faire partie de la Chambre avant la révolution de Juillet, et qui n'avait pu, en conséquence, voter avec les 221. Or, il paraît qu'en ce temps-là un bon nombre d'électeurs tenaient par-dessus tout à voter pour les 221. Bastiat s'insurgea contre ce préjugé électoral, et l'on reconnaît déjà la plume qui devait écrire les *Sophismes* :

« … Voici enfin, écrivait-il après une énumération des différentes variétés de la famille électorale, voilà un électeur qui tient obstinément à renommer à tout jamais les 221.

« Vous avez beau lui faire les objections les mieux fondées, il répond à tout par ces mots : Mon candidat est des 221.

« Mais ses antécédents ? — Je les oublie : il est des 221.

« Mais il est membre du gouvernement. Pensez-vous qu'il sera très disposé à restreindre un pouvoir qu'il partage, à diminuer des impôts dont il vit ? — Je ne m'en mets pas en peine : il est des 221.

« Mais songez qu'il va concourir à faire des lois. Voyez quelles conséquences peut avoir un choix fait par un motif étranger au but que vous vous proposez. — Tout cela m'est égal. Il est des 221. »

Mais Bastiat ne se bornait pas, dans ce premier essai de sa plume, à combattre des sophismes électoraux ; il émettait déjà sur le gouvernement et sur ses attributions naturelles des considérations où se retrouve toute la doctrine libérale, dont il est devenu plus tard le champion infatigable.

« Si la vaste machine gouvernementale se renfermait toujours dans le cercle de ses attributions, une représentation élective serait superflue ; mais le gouvernement est au milieu de la nation un corps vivant, qui, comme tous les êtres organisés, tend avec force à conserver son existence, à accroître sa puissance et son bien-être, à étendre indéfiniment sa sphère d'action. Livré à lui-même, il franchit bientôt les limites qui circonscrivent sa tâche ; il augmente outre mesure le nombre et la richesse de ses agents ; il n'administre plus, il exploite ; il ne juge plus, il persécute ou se venge ; il ne protège plus, il opprime… »

… « Peut-il exister de la liberté là où, pour soutenir d'énormes dépenses, le gouvernement, forcé de prélever d'énormes tributs, se voit réduit à recourir aux contributions les plus vexatoires, aux monopoles les plus injustes, aux exactions les plus odieuses ; à envahir le domaine des industries privées, à rétrécir sans cesse le cercle de l'activité individuelle, à se faire marchand, fabricant, courrier, professeur, et non seulement à mettre à très haut prix ses services, mais encore à éloigner, par l'aspect des châtiments destinés au crime, toute concurrence qui menacerait de diminuer ses profits ? Sommes-nous libres, si le gouvernement épie tous nos mouvements pour les taxer, soumet toutes nos actions aux recherches des employés, entrave toutes les entreprises, enchaîne toutes les facultés, s'interpose entre tous les échanges, pour gêner les uns, empêcher les autres, et les rançonner presque tous ? »

Deux ans après, il renouvelait et complétait, dans une circonstance où sa propre candidature se trouvait en jeu, cette profession de foi, bien digne de l'élève et du futur héritier des J.-B. Say, des Comte et des Dunoyer. M. le général Lamarque, qui était son voisin de campagne, et qui n'avait pas eu de peine à discerner son rare mérite, s'était chargé de le présenter aux électeurs des Landes. Bastiat formula ainsi son crédo politique :

« Dans ma pensée, dit-il, les institutions que nous possédons et celles que nous pouvons obtenir par les voies légales suffisent, si nous en faisons un usage éclairé, pour porter notre patrie à un haut degré de liberté, de prospérité, de grandeur.

« Le droit de voter l'impôt, en donnant aux citoyens la faculté d'étendre ou de restreindre à leur gré l'action du pouvoir, n'est-il pas l'administration par le public de la chose politique ? Où ne pouvons-nous pas arriver par l'usage judicieux de ce droit ?

« Pensons-nous que l'ambition des places est la source de beaucoup de luttes, de brigues et de factions ? Il ne dépend que de nous de priver de son aliment cette passion funeste, en diminuant les profits et le nombre des fonctions salariées.

« L'industrie est-elle à nos yeux entravée, l'administration trop centralisée, l'enseignement gêné par le monopole universitaire ? Rien ne s'oppose à ce que nous refusions l'argent qui alimente ces entraves, cette centralisation, ces monopoles… »

« … Vous le voyez, messieurs, ce ne sera jamais d'un changement violent dans les formes ou les dépositaires du pouvoir que j'attendrai le bonheur de ma patrie ; mais de notre bonne foi à le seconder dans l'exercice utile de ses attributions essentielles et de notre fermeté à l'y restreindre. Il faut que le gouvernement soit fort contre les ennemis du dedans et du dehors, car sa mission est de maintenir la paix intérieure et extérieure. Mais il faut qu'il abandonne à l'activité privée tout ce qui est de son domaine. L'ordre et la liberté sont à ce prix. »

Mais il paraît que les électeurs des Landes n'étaient pas à la hauteur d'un tel langage. Ils préférèrent à notre économiste, encore inédit, un candidat quelconque. Bastiat demeura donc dans sa solitude. À quelque temps de là, il fut nommé membre du Conseil général des Landes. Il exerçait déjà, si nous ne nous trompons, les modestes fonctions de juge de paix à Mugron.

Au commencement de 1844, il alla faire un voyage en Espagne, où son père lui avait laissé des créances importantes à recouvrer. Son voyage demeura infructueux sous ce rapport, car il s'agissait principalement de créances sur le gouvernement ; mais Bastiat, qui aimait le caractère chevaleresque des Espagnols, leur goût pour l'indépendance individuelle, et surtout ce bon gros sens spirituel dont Sancho Pança, cet économiste sans le savoir, est demeuré le type immortel, Bastiat ne regretta point ses frais de voyage. Après avoir séjourné à Madrid, à Séville, à Cadix et à Lisbonne, il se décida à prendre *le plus long* pour retourner chez lui. Il s'embarqua sur le paquebot de Southampton, et s'en alla visiter l'Angleterre. Là, ayant eu l'occasion d'assister à des meetings de la Ligue contre les lois-céréales et de faire la connaissance des principaux chefs de cette grande et généreuse Association, sa vocation d'économiste se décida tout à fait. Son âme s'embrasa au souffle de l'esprit de liberté dont la Ligue était devenue le foyer, et il eut honte de n'avoir rien fait jusqu'alors pour une cause qui avait rallié en Angleterre de si nobles intelligences et des cœurs si dévoués. Il se promit de réparer le temps perdu, et nos lecteurs savent s'il a tenu parole. À son retour d'Angleterre, il écrivit un article intitulé : *De l'influence des tarifs anglais et français sur l'avenir des deux peuples*, qu'il envoya au *Journal des Économistes*. L'article arrivait du fond des Landes, sans être appuyé par la moindre recommandation. Aussi devons-nous dire qu'on le laissa bien quelque peu languir dans les cartons. Un journal est exposé à

recevoir tant d'articles, et quels articles ! Mais enfin, sur les instances de l'éditeur M. Guillaumin, le rédacteur en chef du *Journal*, M. Dussard, jeta les yeux sur ce travail d'un aspirant économiste. Dès les premières lignes il reconnut la touche ferme et vigoureuse d'un maître ; *ex ungue leonem*. [1] Il s'empressa aussitôt de mettre en lumière ce diamant, qu'il avait pris d'abord pour un simple morceau de quartz. L'article parut dans le numéro d'octobre 1844, et il obtint un succès complet. Tout le monde admira cette argumentation serrée et incisive, ce style sobre, élégant et spirituel. Le *Journal des Économistes* demanda de nouveaux articles à ce débutant, qui venait de se placer d'emblée parmi les maîtres, et plusieurs membres de la Société d'économie politique, notamment MM. Horace Say et Michel Chevalier, lui adressèrent leurs félicitations, en l'engageant à poursuivre avec eux l'œuvre de la propagande des vérités économiques.

Bastiat ne se fit pas prier. Il sentait bourdonner sous son front, comme des abeilles dans une ruche, les pensées que vingt années d'études et de méditations y avaient amassées. Il n'eut qu'à ouvrir la porte à cet essaim pressé de prendre son vol. Il publia d'abord la première série des *Sophismes économiques*, une série de petits chefs-d'œuvre ! On avait eu déjà les *Sophismes parlementaires* de Bentham ; mais si l'on retrouvait chez le philosophe anglais, comme chez l'économiste français, la même solidité de jugement et la même rectitude d'esprit, quel contraste entre la forme lourde et compassée de l'un et les allures vives et primesautières de l'autre ! Avec quelle verve pleine d'audace et de malice notre économiste déclarait la guerre à ses ennemis naturels, les protectionnistes ! Quels bons tours il jouait aux sophistes émérites de la protection, MM. Ferrier et Saint-Chamans ! Comme il s'entendait à casser les œufs de ces corneilles de la protection, avec son bâton de paysan gaulois, ferré et aigu ! Quel coup de maître que ce coup d'essai de notre fin dénicheur de sophismes !

Tout en écrivant ses premiers *Sophismes*, qui ont si promptement et à si juste titre rendu son nom populaire, Bastiat s'occupait de traduire les principaux discours des grands orateurs de la Ligue, les Cobden, les Bright, les Fox, les Thompson. Il publia sa traduction dans le courant de l'année 1845. Le livre s'ouvrait par une introduction renfermant l'histoire de l'origine et des progrès de la Ligue. Jusque-là on avait sinon ignoré en France l'existence de cette grande et féconde Association, du moins complètement méconnu son importance. On ne voyait dans la question des *corn-laws* qu'une affaire

[1] On reconnaît le lion à ses griffes.

toute spéciale à l'Angleterre, et les traducteurs des journaux anglais ne croyaient pas, en conséquence, que les comptes-rendus des meetings de la Ligue valussent la peine d'être livrés au public français. Bastiat, qui appréciait autrement la portée du grand mouvement libéral suscité par la Ligue, ne pouvait concevoir un semblable oubli. Il ne pouvait comprendre qu'on s'occupât assidûment du droit de visite ou de Tahiti, et qu'on ne donnât aucune attention à un fait qu'il regardait à bon droit comme le plus considérable des temps modernes. Il était persuadé que les journalistes parisiens avaient organisé une vaste conspiration du silence contre cette association, qui s'efforçait de ruiner l'industrie des dénonciateurs quotidiens de la perfide Albion, en tendant cordialement à la France la main du peuple anglais, et l'on eut beaucoup de peine à le faire revenir de son idée. Quoi qu'il en soit, son livre *Cobden et la Ligue* eut un grand retentissement. Vers la même époque, paraissaient les *Études sur l'Angleterre*, de M. Léon Faucher, avec deux chapitres substantiels sur le même sujet, et deux étincelantes notices sur *la Ligue et les Ligueurs*, publiées par Fonteyraud dans la *Revue Britannique* et dans l'*Annuaire de l'économie politique*. Ces divers travaux nous firent connaître enfin l'Association contre les lois-céréales.

Dans le Midi, cette Ligue, qui s'était constituée pour procurer aux masses le bienfait de la vie à bon marché, tout en fondant la paix du monde sur la base inébranlable de la solidarité des intérêts internationaux, cette Ligue de la liberté contre la restriction, de la justice contre la force, excita un véritable enthousiasme. Saisis d'une louable émulation, les départements méridionaux, qui supportaient depuis de longues années la plus grosse part des injustices et des inégalités du régime protecteur, songèrent à leur tour à relever le drapeau de la liberté du commerce. Bastiat, qui voyait avec une satisfaction profonde se développer ce mouvement libéral dont il avait été le principal promoteur, s'empressa de leur fournir le plan d'une « ligue française ». Une première réunion eut lieu à Bordeaux, le 23 février 1846, dans laquelle l'Association bordelaise pour la liberté des échanges fut constituée. Bientôt le mouvement se propagea dans toute la France. À Paris, un premier noyau, formé parmi les membres de la *Société des Économistes*, auxquels s'adjoindraient des pairs de France, des députés, des industriels et des négociants, jeta les bases d'une association qui devait embrasser la France entière. Des groupes importants se formèrent aussi à Marseille, à Lyon et au Havre. Ce vieil esprit de liberté, qui avait produit les grandes réformes de 1789, mais dont les excès de la Terreur et les réactions qui s'en étaient suivies avaient plus tard amoindri et mutilé l'œuvre, cet esprit renaissait jeune, vivace, ardent. Le gouvernement s'en émut

bien un peu ; mais comme la propagande des *libre-échangistes* était toute pacifique, comme il était d'ailleurs bien aise d'opposer un contrepoids aux exigences intraitables des protectionnistes, il laissa faire. Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, se compromit même jusqu'à adresser à un représentant de l'Association bordelaise ces paroles encourageantes : *Soyez forts, et nous vous soutiendrons !* Il s'agissait donc de devenir forts. Bastiat comprit que dans un pays de centralisation comme le nôtre, l'impulsion devait partir du centre, et il n'hésita pas à abandonner sa chère solitude de Mugron pour venir s'établir à Paris. Il nous semble encore le voir, faisant sa première tournée dans les bureaux des journaux qui s'étaient montrés sympathiques à la cause de la liberté du commerce. Il n'avait pas eu le temps encore de prendre un tailleur et un chapelier parisiens ; d'ailleurs, il y songeait bien, en vérité ! Avec ses longs cheveux et son petit chapeau, son ample redingote et son parapluie de famille, on l'aurait pris volontiers pour un bon paysan en train de visiter les merveilles de la capitale. Mais la physionomie de ce paysan à peine dégrossi était malicieuse et spirituelle ; son grand œil noir était vif et lumineux, et son front, de grandeur moyenne mais taillé carrément comme en pleine étoffe, portait l'empreinte de la pensée. Au premier coup d'œil on s'apercevait que ce paysan-là était du pays de Montaigne, et, en l'écoutant, on reconnaissait un disciple de Franklin. Bastiat ne perdit pas son temps à Paris ; il y était venu pour servir la cause de la liberté du commerce, il ne s'occupa que de la liberté du commerce. Son activité était vraiment prodigieuse : il donnait à la fois des lettres, des articles de polémique et des *Variétés* au *Courrier français*, au *Commerce*, au *Journal des Débats*, sans interrompre les travaux plus étendus dont il enrichissait le *Journal des Économistes*. Chaque jour il prenait à partie les champions de la protection, et il leur livrait des combats à outrance. Voyait-il le matin poindre un sophisme (et Dieu sait si la denrée était rare !) dans un journal un peu accrédité, aussitôt il prenait la plume, démolissait le sophisme avant même d'avoir songé à déjeuner, et notre langue comptait un petit chef-d'œuvre de plus. En même temps, il se livrait à des démarches actives pour hâter l'organisation de l'Association parisienne, et il entretenait une correspondance suivie avec les Associations naissantes de Bordeaux, de Lyon et de Marseille. Il correspondait aussi avec M. Cobden, qui lui avait voué une amitié toute fraternelle. Tant et de si énergiques efforts ne pouvaient manquer d'être couronnés de succès. L'opinion publique, travaillée par cette conviction ardente, commença à s'émouvoir à Paris, comme elle s'était émue à Bordeaux. L'Association parisienne put se constituer. Bastiat fut chargé d'écrire son programme. À l'exemple de Turgot affran-

chissant les travailleurs de l'oppression des maîtrises et des jurandes, il invoquait la justice pour les débarrasser du fardeau écrasant du système protecteur. Et le langage du promoteur de l'Association parisienne n'avait pas moins de hauteur et de force que celui du ministre de Louis XVI. N'était-ce pas, à trois-quarts de siècle de distance, le même esprit réclamant, au nom de la justice, pour la liberté et pour le bonheur du genre humain ?

Bastiat fut nommé secrétaire général de l'Association parisienne, qui se constitua sous la présidence de M. le duc d'Harcourt, et, à quelques temps de là, rédacteur en chef du journal le *Libre-Échange*. Le comité de l'Association se reposait sur son zèle pour la direction de la Société et pour la propagande des principes de la liberté du commerce. Malheureusement, Bastiat, dont la santé ne secondait pas le zèle, ne pouvait toujours suffire à tout. Il lui était impossible de diriger la marche compliquée d'une administration, tout en continuant ses travaux de propagandiste. Il le comprit, et il s'effaça modestement pour remettre la direction de la Société à un esprit plus apte que le sien à ce laborieux emploi. Mais s'il renonça à être le Georges Wilson de l'Association française, il continua d'en être le Cobden. Il demeura le plus actif collaborateur du journal le *Libre-Échange*, et, malgré la faiblesse de sa voix, il n'hésita pas à payer de sa personne dans les réunions de la salle Montesquieu. Ses discours, en forme d'apologues, étaient toujours forts applaudis. Cependant Bastiat n'avait rien de l'orateur ; sa voix était sourde et voilée, il manquait d'animation dans le geste, de sûreté dans l'intonation. Mais sa parole était spirituelle, sa physionomie expressive, et son accent empreint d'une conviction si forte, que l'auditoire oubliait les imperfections de l'orateur en applaudissant au style de l'écrivain et en se laissant gagner à la conviction communicative de l'apôtre. Vers la fin de 1847, en se rendant à la session du Conseil général des Landes, il tint à Lyon deux *conférences* qui furent très suivies. Il y traita des conséquences comparées du régime protecteur et du libre-échange, et de l'influence du régime protecteur sur les salaires. S'étant rencontré à Marseille avec M. de Lamartine, qui aimait son talent et qui honorait son caractère, il provoqua une admirable improvisation de l'illustre orateur en faveur de la liberté du commerce. De retour à Paris, il commença dans la salle Taranne un cours d'économie politique, que suivit avec empressement l'élite de la jeunesse des écoles.

Mais la révolution de Février, qui éclata sur ces entrefaites, vint détourner brusquement le cours de ses travaux. Un ennemi, plus redoutable encore que le protectionnisme, avec lequel il avait, du reste, de nombreuses affinités, le socialisme avait surgi, menaçant et

formidable, des barricades de Février. Bastiat se retourna contre ce nouvel adversaire, et il combattit M. Louis Blanc et ses séides avec la même ardeur, la même verve qu'il avait déployées naguère contre MM. Odier, Lebeuf et Mimerel. Dans les premiers jours de la révolution, il apporta son concours à une feuille que la destruction, hélas ! provisoire, des vieilles entraves apportées à la liberté de la presse, avait fait surgir le lendemain du combat. Citons à ce propos une anecdote caractéristique. C'était le 25 février. Deux de ses amis viennent lui demander sa collaboration pour cette feuille, qui devait s'intituler la *République française*. Bastiat la leur accorde avec empressement, car toutes les tribunes lui semblaient bonnes pour faire arriver la vérité aux oreilles du peuple ; mais voilà qu'au moment où le premier numéro allait paraître, avec un article de lui, un scrupule lui vient : « Nous ne savons pas, dit-il, si la vieille législation de la presse est abrogée. En fait, elle l'est sans doute ; mais cela ne saurait nous suffire. Donnons l'exemple du respect de la légalité, en allant demander à l'un des membres du nouveau gouvernement l'autorisation de publier notre feuille. » Et il entraîne aussitôt ses deux amis à l'Hôtel-de-Ville, où se précipitait la foule des vainqueurs pressés de recueillir le fruit de la victoire. Ceux qui le virent se jeter bravement au plus épais de cette foule orageuse et faire des efforts incroyables pour arriver jusqu'au *saint des saints* où se tenaient les nouveaux distributeurs de places, ceux-là durent penser qu'il allait solliciter quelque emploi important ; car il fallait avoir envie d'une ambassade ou tout au moins d'un commissariat général pour oser se risquer, ce jour-là, au milieu de l'immense saturnale révolutionnaire. Cependant Bastiat n'allait pas demander la faveur de vivre aux dépens de ses concitoyens ; il allait simplement réclamer l'autorisation de les éclairer.

Malgré des efforts surhumains, Bastiat ne put parvenir à percer complètement le mur épais des solliciteurs, et la *République Française* parut sans autorisation. Bastiat publia, dans les premiers numéros de cette feuille, plusieurs articles remarquables sur les questions du moment : il engageait les gouvernements étrangers, et spécialement l'Angleterre, à donner à la France l'exemple du désarmement ; il flétrissait la curée des places, et comme remède à cette huitième plaie d'Égypte, il indiquait spirituellement la réduction du nombre des places. Enfin, l'un des premiers, il travaillait à arrêter l'invasion du torrent bourbeux du socialisme. À la *Démocratie Pacifique*, qui demandait, à grands cris, une lieue carrée de terrain pour expérimenter son système, il opposait, le 2 mars, la *Pétition d'un économiste* qui réclamait, lui aussi, sa lieue carrée, en affirmant que son expérience ne coûterait rien au gouvernement. Au contraire !

« Notre plan, disait-il, est fort simple.

« Nous percevons sur chaque famille, et par l'impôt unique, une très petite part de son revenu, afin d'assurer le respect des personnes et des propriétés, la répression des fraudes, des délits et des crimes. Cela fait, nous observerons avec soin comment les hommes s'organisent d'eux-mêmes.

« Les cultes, l'enseignement, le travail, l'échange y seront parfaitement libres. Nous espérons que, sous ce régime de liberté et de sécurité, chaque habitant ayant la faculté, par la liberté des échanges, de créer sous la forme qui lui conviendra la plus grande somme de valeur possible, les capitaux se formeront avec une grande rapidité. Tout capital cherchant à s'employer, il y aura donc une grande concurrence parmi les capitalistes. Donc, les salaires s'élèveront ; donc, les ouvriers, s'ils sont prévoyants et économes, auront une grande facilité pour devenir capitalistes, et alors il pourra se faire entre eux des combinaisons, des associations dont l'idée sera conçue et mûrie par eux-mêmes.

« La taxe unique étant excessivement modérée, il y aura peu de fonctions publiques, peu de fonctionnaires, peu de forces perdues, peu d'hommes soustraits à la production.

« Les impôts ainsi réduits au minimum indispensable pour procurer à tous la *sécurité*, les solliciteurs, les abus, les privilèges, l'exploitation des lois dans des intérêts particuliers seront aussi réduits au *minimum*.

« Cette petite communauté étant intéressée à n'attaquer personne, et toutes les autres étant intéressées à ne pas l'attaquer, elle jouira de la paix la plus profonde.

« Les citoyens s'attacheront au pays, parce qu'ils ne s'y sentiront jamais froissés et restreints par les agents du pouvoir, et à ses lois, parce qu'ils reconnaîtront qu'elles sont fondées sur la justice. »

Malheureusement, cette expérience n'était pas du goût des socialistes, qui voulaient organiser le travail et « refaire la société ». Ah ! s'ils avaient accordé à Bastiat sa « lieue carrée » ! Mais ils préféraient s'occuper du rachat forcé de toutes les industries, de la remise aux mains de l'État de toutes les propriétés, de l'organisation des ateliers sociaux, de la création d'un ou de plusieurs milliards de papier-monnaie, etc., etc. Bastiat ne cessa pas un seul jour de combattre ces funestes rêveries, soit dans la presse quotidienne, soit dans le *Libre-Échange* qui publiait alors ses derniers numéros, soit dans le *Journal des Économistes*, soit enfin dans de petits pamphlets dont le succès est, grâce au Ciel, devenu populaire. Et ajoutons-le, à l'honneur des économistes : tous rivalisèrent de zèle dans cette croisade de la raison contre l'utopie. Tandis que Bastiat se servait de la première tribune

venue pour combattre les sophismes et les illusions du socialisme, M. Michel Chevalier publiait, dans le *Journal des Débats*, ses courageuses et remarquables lettres sur l'organisation du travail ; M. Wolowski allait réfuter M. Louis Blanc au Luxembourg ; M. Léon Faucher attaquait l'imprudent novateur dans la *Revue de Deux-Mondes* ; MM. Coquelin, Joseph Garnier, Fonteyraud, aidés de MM. Potonié et de plusieurs autres libre-échangistes dévoués, fondaient le club de la liberté du travail. Chacun luttait, dans la mesure de ses forces, contre l'ennemi commun. Ce qui ne devait pas empêcher, plus tard, M. Thiers d'accuser les économistes d'avoir engendré les socialistes. Mais où était alors M. Thiers ?

Aux élections générales du mois d'avril, les électeurs des Landes envoyèrent notre économiste, maintenant illustre, siéger à l'Assemblée nationale. Éloigné de la tribune par la faiblesse de sa voix, Bastiat n'en participa pas moins activement aux travaux de l'Assemblée. Il s'était fait inscrire au nombre des membres du Comité des finances, qui le choisit même pour son vice-président. On sait quel rôle important ce Comité a joué à l'Assemblée constituante. Il avait accepté la mission pénible de préserver les finances des embûches que leur tendaient journellement les socialistes avoués et les socialistes sans le savoir de l'Assemblée. Il défendait la bourse de la France, cette bourse dans laquelle tout le monde voulait puiser et que personne ne songeait à remplir. Bastiat fut de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à maintenir les bonnes doctrines au sein du Comité. Sa voix était d'autant mieux écoutée et respectée, qu'on connaissait toutes ses sympathies pour les souffrances des masses. On savait qu'en recommandant l'économie dans les dépenses, en refusant, par exemple, de voter des millions pour transporter en Algérie de malheureux artisans parisiens, il n'agissait point par dureté de cœur, mais qu'il obéissait, au contraire, à un sentiment éclairé de sympathie pour les classes laborieuses. On savait qu'il était un véritable philanthrope, quoiqu'il repoussât impitoyablement toutes les mesures que suggérait une superficielle ou hypocrite philanthropie. Il ne put, sans doute, prévenir toutes les fautes qui furent commises ; il ne réussit pas toujours à faire goûter à ses collègues cette vérité si simple, mais à laquelle l'intelligence des législateurs semble répugner instinctivement : « qu'ils ne pouvaient rien donner aux uns, par une loi, sans être obligés de prendre aux autres par une autre loi. » Cependant, de l'aveu de tous, la présence, au Comité des finances, de ce républicain-phénomène, qui s'obstinait à vouloir une république à bon marché, n'en fut pas moins des plus salutaires. Lors de la dis-

cussion du préambule de la Constitution, il demanda la parole contre le droit du travail, mais trop tard pour l'obtenir[1]. Quelque temps après, il fit une motion purement politique. Il demanda que les ministres ne pussent être pris au sein de l'Assemblée, et il présenta, à l'appui de sa proposition, les considérations les plus ingénieuses. Il était convaincu que cette « incompatibilité » couperait court aux mauvaises intrigues parlementaires que suscite l'amour désordonné des portefeuilles ministériels, intrigues dont le pays a été souvent le témoin et la victime. Peut-être s'exagérait-il l'efficacité du procédé, et n'en appréciait-il pas suffisamment les inconvénients. Quoi qu'il en soit, l'Assemblée, à laquelle il avait distribué une attrayante petite brochure, sur les « incompatibilités parlementaires », l'Assemblée demeura un moment indécise. Si l'on avait voté le jour même, la proposition passait ; mais la nuit porta conseil aux représentants « qui sont du bois dont on fait les ministres », et la proposition fut repoussée, non certainement à cause des bonnes raisons qu'on pouvait lui opposer, mais à cause des mauvaises. Réélu membre de l'Assemblée législative, Bastiat prit encore deux fois la parole : la première fois sur l'impôt des boissons, la seconde, sur les coalitions d'ouvriers. Il voulait soulager la nation de l'impôt oppressif et onéreux qui pèse sur l'une de ses consommations les plus usuelles, mais il comprenait parfaitement que cela ne pouvait se faire sans réduire sensiblement le budget des dépenses. Aussi proposait-il à l'Assemblée un vaste plan de réformes financières, comprenant l'ensemble des services publics. Un plan semblable ne pouvait être du goût de l'Assemblée ; mais, publié sous forme de brochure[2], il a recruté et il recrute tous les jours de nombreux partisans à la cause des réformes économiques. Dans la discussion relative aux coalitions, Bastiat soutint, contre les légistes de la majorité, et notamment contre M. de Vatimesnil, le droit que possèdent les ouvriers de refuser leur travail, soit isolément, soit de concert, et il démontra qu'en les empêchant d'user de ce droit, on intervenait *contre eux* dans les débats du salaire. Mais, hélas ! il y perdit sa peine. Il y a aujourd'hui des gens qui voient du socialisme dans les améliorations les plus utiles, dans le redressement des plus justes griefs. Nous ne jurerions point qu'auprès de ces gens-là, Bastiat, en réclamant l'abrogation de nos vieilles et iniques lois sur les coalitions, ne passât pour un socialiste.

[1] On trouvera son opinion dans le *Droit au travail à l'Assemblée nationale*, recueil des débats relatifs à cette question, publié par M. Joseph Garnier, p. 373. (Note de Molinari.)

[2] *Paix et liberté, ou le Budget républicain* (1849).

À l'Assemblée, Bastiat ne s'était inféodé à aucun parti. Il avait voulu conserver pleinement son libre arbitre, et sur toute question il donnait, non un vote de parti, mais un vote de conscience. Toutefois, il s'était sincèrement rallié à la République. Il ne l'avait pas appelée, car il n'attribuait pas une importance exagérée à la question de la forme du gouvernement ; mais, à ses yeux, c'était le devoir de tout bon citoyen de travailler à maintenir des institutions que les représentants du pays avaient acceptées d'un accord unanime. Il avait confiance dans le suffrage universel, et il ne voulut point consentir à le restreindre. Cependant, il ne dissimulait pas les dangers que les erreurs généralement répandues du protectionnisme et du communisme pouvaient faire courir à un pays où les masses avaient été soudainement appelées à se gouverner elles-mêmes. Aussi employait-il le peu qui lui restait de forces et de vie à les éclairer sur leurs droits et sur leurs intérêts. Il commença, dans ce but, la publication de l'admirable série de pamphlets qui s'ouvre à *Propriété et loi, justice et fraternité*, pour se fermer hâtivement, hélas ! à *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*. Dans ces petits écrits, où les notions élémentaires de l'économie politique et du droit naturel se trouvent exposées avec une éblouissante clarté, où les fausses doctrines du protectionnisme et du communisme sont réfutées avec une inimitable verve, Bastiat s'efforçait de donner aux masses, émancipées d'hier, les lumières qui leur étaient indispensables pour bien pratiquer le *self-government* ; il leur montrait les écueils redoutables sur lesquels une ignorance présomptueuse pouvait les faire échouer, et il leur signalait la route à suivre pour les éviter.

Vers la fin de 1849, la publication et le succès des pamphlets fournirent à Bastiat l'occasion d'engager une lutte des plus utiles et des plus glorieuses avec l'un des chefs du socialisme, M. Proudhon. On sait que M. Proudhon avait réussi à populariser le sophisme de la *gratuité du crédit*, et à en faire une des armes les plus redoutables du socialisme. Dans son pamphlet intitulé *Capital et rente*, Bastiat réfuta vigoureusement ce sophisme. Quelques ouvriers socialistes de Lyon, embarrassés par sa réfutation, firent part de leurs perplexités à la *Voix du peuple*. Un disciple de M. Proudhon, M. C.-F. Chevé, essaya de lever leurs doutes dans un article critique sur *Capital et rente*. Bastiat répondit à M. Chevé, et il envoya sa lettre à la *Voix du peuple*. Alors le maître prit la place de son élève : exalté par le succès de ses récentes polémiques avec MM. Considérant, Louis Blanc et Pierre Leroux, M. Proudhon se chargea d'exterminer, en un clin d'œil, l'audacieux qui s'aventurait ainsi dans la tanière du lion. Mais jusque-là, M. Proudhon n'avait eu affaire qu'à des sophistes de son espèce, et rien ne lui avait été plus facile que d'opposer à sophisme,

sophisme et demi. Il était en fonds pour cela. Cette fois, il se trouvait en présence d'un homme de science, dont le clair et ferme bon sens repoussait, comme une armure de diamant, ses sophismes les mieux aiguisés et les plus crochus. Vraiment épuisa-t-il l'arsenal de sa dialectique contre le champion de l'économie politique, vainement chercha-t-il dans l'histoire, dans la casuistique, dans la philologie et jusque dans la tenue des livres, des arguments contre l'intérêt de l'argent, aucun de ses traits ne portait. Bastiat les ramassait un à un avec le sang-froid le plus ironique et le plus désespérant du monde, puis il les brisait en mille pièces. Notre sophiste suant, soufflant et maugréant, en fut réduit à lui reprocher de les briser toujours de la même manière. Mais les applaudissements de la galerie convainquirent Bastiat que cette manière-là était la bonne, et M. Proudhon, dépité et confus, se hâta d'abandonner un si rude jouteur pour aller chercher une nouvelle querelle à M. Pierre Leroux.

À quelque temps de là, Bastiat, toujours infatigable, publiait un volume d'*Harmonies économiques*. Dans ce livre, son œuvre de prédilection, il voulut donner un exposé synthétique des lois naturelles qui président à l'organisation et au développement de la société. S'inspirant de la grande idée des économistes du dix-huitième siècle, il s'attacha d'abord à démontrer que ces lois forment un ensemble harmonieux, et qu'elles concourent, par une action commune, au développement du bien-être et du progrès de l'humanité ; il s'attacha ensuite à prouver qu'elles sont empreintes du caractère de la justice aussi bien que de l'utilité. La conception certes était grandiose : elle comprenait non seulement l'économie politique, mais encore le droit naturel, deux sciences qui se touchent sans toutefois se confondre. Malheureusement Bastiat ne suivit pas toujours, dans l'exécution d'une si belle œuvre, la voie que lui avaient tracée les maîtres de la science. Croyant apercevoir dans la théorie de Malthus sur la population, et dans la théorie de Ricardo sur la rente, des dissonances qui troublaient l'harmonie des lois sociales, il entreprit de détrôner ces deux théories fondamentales de l'économie politique. Tentative fâcheuse, et dans laquelle il avait eu la mauvaise chance d'être devancé par les socialistes, sans parler de M. Carey. Nos lecteurs ont pu lire, dans le précédent numéro du *Journal des Économistes*, la réclamation de l'économiste américain. M. Carey a reproché à Bastiat de lui avoir emprunté sa réfutation des doctrines de Malthus et de Ricardo. Nous ne connaissons pas assez les œuvres de M. Carey pour prononcer sur sa réclamation ; mais si elle est fondée, c'est un grand malheur pour Bastiat d'avoir lu les œuvres de M. Carey. Il y a d'admirables parties dans les *Harmonies économiques* ; les chapitres sur l'*organisation naturelle et l'organisation artificielle*, sur la *concurrence*, sur

la propriété et la communauté, pour ne citer que ceux-là, sont de véritables chefs-d'œuvre ; et le livre tout entier est le plus attrayant qui soit jamais sorti de la plume d'un économiste, car nul n'a possédé au même degré que Bastiat le secret de rendre la science accessible et attachante. Mais pourquoi faut-il qu'au lieu d'employer, à l'exemple de Rossi, ce style plein de magie à illuminer d'une clarté nouvelle les vérités fondamentales de l'économie politique, Bastiat s'en soit servi parfois pour les combattre comme s'il ne les avait pas comprises ? Pourquoi faut-il qu'au lieu de démontrer, ce qui lui eût été pourtant si facile, que les économistes n'ont jamais enseigné autre chose que la solidarité et l'harmonie des intérêts, il les ait presque signalés comme les docteurs de l'antagonisme ? Et l'on s'étonne d'autant plus de la façon dont il les traite, qu'en examinant de près les innovations qu'il a voulu introduire dans la science, on s'aperçoit que le dissentiment porte presque toujours sur les mots, non sur les choses. Ainsi, par exemple, la formule affectionnée de Bastiat : *les services s'échangent contre des services*, ressemble à s'y méprendre à la formule des économistes : *les produits s'échangent contre des produits* ; sa théorie de la valeur ne diffère que par l'expression de celle des économistes, car l'erreur de la *matérialité* de la valeur, qu'il combat avec raison, date de l'enfance de la science, et celle de l'*utilité prise pour la valeur* n'a jamais été générale chez les économistes, qui ont toujours distingué fort bien la « valeur en utilité » de la « valeur en échange ». Sur la population Bastiat ne se sépare de Malthus qu'en ce qu'il pense : « que la densité croissante de la population équivaut à une facilité croissante de la production » ; apophtegme que l'exemple de l'Irlande et de la Chine suffirait au besoin à réfuter. Enfin, sur la rente, son schisme ne provient que d'une fausse interprétation de la doctrine de Ricardo, doctrine qui n'implique nullement, comme Bastiat le suppose, « l'opulence progressive des hommes de loisir ; la misère progressive des hommes de travail[1]. » Mais ces dissentiments, si peu considérables qu'ils soient au fond, ne s'en trouvent pas moins fortement accusés dans la forme. Il résulte de là qu'en lisant les *Harmonies*, les hommes étrangers à la science ne peuvent manquer de prendre une assez fausse idée des doctrines et des tendances des maîtres de l'économie politique, résultat fâcheux et auquel Bastiat n'a certes aucunement visé.

Les *Harmonies économiques* devaient avoir un second volume. Après avoir exposé les harmonies bienfaisantes des lois économiques, Bastiat voulait faire le tableau des perturbations funestes que

[1] *Harmonies économiques*, p. 9. (Note de Molinari.)

ces lois ont, de tout temps, subies ; il voulait démontrer que les maux qui affligent l'humanité proviennent, non pas des lois de la nature, mais des infractions que les hommes, dans leur ignorance ou dans leur perversité, ont commises à ces lois ; il voulait développer, en le motivant, l'admirable apophtegme de Quesnay : « Qu'il faut bien se garder d'attribuer aux lois physiques les maux qui sont la juste et inévitable punition de la violation de l'ordre même de ces lois, instituées pour opérer le bien. » Malheureusement, il n'eut pas le temps d'achever son œuvre. La mort réclamait cette existence si utile et si glorieuse. [1]

Depuis longtemps Bastiat était atteint d'une maladie du larynx. Un repos complet, ce repos méditatif et studieux, dont il avait joui pendant vingt années, aurait pu seul prolonger ses jours. Bastiat ne l'ignorait point ; il savait que le travail incessant et presque fébrile auquel il se livrait depuis six ans lui était mortel ; mais comme tous les grands esprits, comme toutes les nobles âmes, qui ont conscience de l'utilité de leur mission, il préféra sacrifier sa vie à son œuvre. Soldat de la science, occupé à défendre la civilisation contre la barbarie, il voulut demeurer à son poste de combat jusqu'à ce que la mort vînt l'y chercher. Exténué par la maladie, il n'interrompit le cours de ses travaux qu'au moment où ses forces l'abandonnèrent. Un mois seulement avant sa mort, il publiait le dernier et peut-être le plus brillant de ses pamphlets : *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*, suprême et rayonnante lueur du lumineux flambeau qui allait s'éteindre pour jamais !

Cependant, au mois de septembre de l'année dernière, ses amis, qui suivaient avec une anxiété douloureuse les progrès de sa maladie, le contraignirent à se rendre en Italie, pour réparer ses forces épuisées. Il séjourna d'abord à Pise, puis il s'en alla s'établir à Rome, où l'un de ses amis les plus dévoués, M. Paillottet, et un de ses cousins, M. l'abbé de Monclar, lui prodiguèrent leurs soins. Mais, hélas ! tout fut inutile. La maladie triomphait de cette organisation hâtivement usée par le travail. Bastiat expira le 24 décembre 1850, après de longues et cruelles souffrances patiemment supportées.

Nous empruntons à un touchant récit de M. Paillottet quelques détails pleins d'intérêt sur ces derniers moments :

[1] Cette même citation figure en tête des *Soirées de la rue de Saint-Lazare* (1849). Il est permis de penser, par conséquent, que ce livre de notre auteur répondait en partie au moins au projet initial de Bastiat, et que c'était là sa manière d'en remplir le plan.

« À une heure, il dicta son testament à M. de Gérando, chancelier de l'ambassade, puis il le signa lisiblement. À deux heures et demie, malgré la fatigue qu'il venait d'éprouver, il voulut quitter son lit. M. l'abbé de Monclar, son cousin, venait de rentrer. Nous aidâmes le malade à se lever, et nous vîmes que ses forces diminuaient sensiblement. Il resta silencieux, et vers quatre heures il demanda à se recoucher. Quand il fut près de son lit, ses jambes fléchirent… Il eut un court assoupissement… puis une nouvelle crise survint. J'étais assis auprès de lui, les yeux fixés sur son visage, écoutant cette respiration qui rencontrait tant d'obstacles. L'impression que je ressentis devint si poignante, que je dus me retirer dans la pièce voisine. L'abbé de Monclar, que j'avais laissé en prières près de la fenêtre, vint bientôt me chercher. Le malade me demandait. Quand je fus près de lui, assis à son chevet, il désigna du geste son cousin et fit entendre ces mots : ''Tous deux''. C'était à nous deux qu'il voulait s'adresser.

« Il souleva un peu la tête, l'appuya sur sa main droite et se disposa à parler. L'intelligence brillait encore dans ses yeux. Son regard avait une expression que j'avais souvent remarquée au milieu de nos entretiens. Il semblait annoncer la solution d'un problème. La première phrase qu'il prononça sortait si faible de ses lèvres, que l'abbé, placé debout à la tête du lit, n'en put rien entendre et que je n'en recueillis que le dernier mot. C'était le mot *philosophique*. Après une courte pause, il prononça distinctement : ''La vérité''…, puis s'arrêta, redit le même mot, le répéta encore en s'efforçant vainement de compléter sa pensée. Émus à ce spectacle, nous le conjurâmes de suspendre son explication et de se reposer un peu. L'abbé se pencha pour l'aider à replacer sa tête sur l'oreiller. Alors le souffle de ses lèvres ne pouvait plus m'arriver. Il dit, sans que je les entendisse, ces mots, que l'abbé me transmit immédiatement et me répéta le jour suivant : ''Je suis heureux de ce que mon esprit m'appartient.'' L'abbé ayant changé de position, je pus entendre le mourant articuler encore ceci : ''Je ne puis pas m'expliquer.'' Ce furent les dernières paroles qui sortirent de ses lèvres.

« À ce moment arriva le docteur Lacauchie. Pendant qu'il se trouvait avec l'abbé, je crus pouvoir m'absenter un instant et je sortis à cinq heures et quart… Quand je revins, mon ami n'existait plus. Cinq minutes après ma sortie, il avait rendu le dernier soupir.

« Voici ce que m'apprirent MM. de Monclar et Lacauchie, tous deux témoins de sa fin. Au moment où je m'éloignais, ils s'approchèrent de son lit et virent presque aussitôt que la mort allait le frapper. M. de Monclar se mit en devoir d'administrer l'extrême-onction, et pour s'assurer de ses dispositions à recevoir le dernier

sacrement (Bastiat s'était confessé le 20 et avait communié de 22), il lui dit : ''Mon ami, baise le crucifix.'' Les lèvres du mourant s'avancèrent et obéirent à l'exhortation. À cette vue, le docteur fit un geste d'étonnement ; il ne s'expliquait pas que l'intelligence et la volonté fussent encore là quand la vie se retirait.

« Je contemplai longtemps cette tête chérie, que l'âme venait d'abandonner, et je vis que la mort n'y avait laissé aucune trace de souffrance.

« Deux jours après, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, on fit à l'homme éminent qui avait vécu si simple et si modeste, de pompeuses funérailles. »

L'ambassadeur de France, accompagné des principaux officiers de la légation ; le général Gémeau, commandant des troupes de la garnison, les membres de l'Académie de France, et plusieurs personnages considérables de Rome assistèrent aux funérailles de l'illustre économiste. Les honneurs militaires lui furent rendus à titre de représentant du peuple. Son corps repose dans l'église Saint-Louis-des-Français.

Frédéric Bastiat était membre correspondant de l'Institut de France (section d'économie politique) et de la Société des géorgophiles de Florence.

Six années avaient suffi à Bastiat pour se créer une réputation qui ne saurait périr. Son rôle dans la science a été court mais brillant. Avant lui, l'économie politique avait possédé sans doute des intelligences de premier ordre ; elle avait eu ses esprits créateurs, les Quesnay, les Turgot, les Smith, les Malthus, les Ricardo, les J.-B. Say ; elle avait eu aussi ses vulgarisateurs savants et habiles, les Dupont de Nemours, les Baudeau, les Morellet, les Droz, les Rossi ; mais il lui avait manqué un de ces rares esprits, qui savent donner un tour attrayant et original aux vérités scientifiques ; il lui avait manqué un artiste. Au dix-huitième siècle, l'abbé Galiani avait su, il est vrai, donner une forme spirituelle et fine à ses dissertations sur le commerce des grains ; malheureusement Galiani n'avait guère soutenu et embelli que des sophismes. Bastiat sut employer, lui, des facultés artistiques plus exquises et plus originales encore que celles de l'abbé napolitain, à populariser des vérités. Il sut revêtir les démonstrations économiques d'une étoffe à la fois solide et légère, durable et brillante. Il eut l'art de les rendre agréables, tandis que les maîtres n'avaient su que les rendre utiles. Aussi est-il incontestablement l'homme qui a le plus contribué à propager, à vulgariser l'économie politique ; disons mieux, il a concouru efficacement à la relever du discrédit où elle était tombée. Trop souvent l'économie politique avait paru dure et inhumaine, en condamnant des institutions destinées,

en apparence, à soulager les souffrances des masses. Trop souvent aussi, elle s'était fait maudire, en dissipant des illusions chères aux déshérités de la fortune. Trop souvent, enfin, ses formules sévères avaient pu être interprétées d'une manière hostile à l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuses et la plus pauvre. On avait fini par la considérer, en quelque sorte, comme la gardienne officielle du *statu quo*, et les novateurs, dont elle renversait les plans chimériques, ne manquaient jamais une occasion de l'accuser d'être « sans entrailles ». Bastiat prit ce reproche à cœur, et il employa tout ce qu'il avait de verve dans l'esprit et de chaleur dans l'âme à en démontrer l'injustice. Pour attester que l'économie politique ne défendait pas le *statu quo*, il demanda, en son nom, une grande et féconde réforme : pour la justifier du reproche de manquer d'entrailles, il s'éleva, en son nom toujours, contre les impôts onéreux et les entraves oppressives qui pèsent sur le travail et sur la subsistance des masses. Il ne se contenta pas de détruire l'erreur, il sut faire aimer la vérité !

Combien la présence d'un tel homme n'était-elle pas précieuse dans les temps orageux où nous vivons ! Car c'est surtout à une époque où les masses émancipées influent directement sur le gouvernement de la société qu'il est essentiel que les bonnes doctrines trouvent auprès d'elles des interprètes lumineux et sympathiques. Brusquement affranchie de ses tuteurs officiels, notre démocratie n'a-t-elle pas besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'être éclairée et guidée ? Bastiat aurait pu être son guide, comme l'auteur de la *Science du bonhomme Richard* a été celui de la démocratie américaine. Pourquoi donc faut-il que le Ciel, qui nous fait attendre un Washington, nous ait déjà ravi notre Franklin ?

III. Observations sur la formation des prix

[*Journal des économistes*, juin 1851.]

I.

Deux éléments concourent à la formation des prix : ce sont, d'une part, les frais de production, de l'autre, l'offre et la demande.

Ces deux éléments déterminent les prix de toutes choses. Ils déterminent le taux du salaire du travail, le taux de l'intérêt du capital et le montant du prix des produits. Rien de ce qui s'échange, sous quelque dénomination que ce soit, n'échappe à cette double loi des frais de production, et de l'offre et de la demande.

Qu'entend-on par frais de production ?

Les frais de production consistent dans la somme de toutes les dépenses que nécessite la création d'un produit[1].

En quoi consistent ces dépenses ? Quelles sont les parties intégrantes des frais de production ?

Les frais de production d'un produit quelconque se composent : 1° du salaire ou de la rétribution du travail des ouvriers et des entrepreneurs ; 2° de l'intérêt des capitaux.

Outre le salaire et l'intérêt, il y a la rente. Mais la rente, comme l'a démontré Ricardo, s'ajoute aux frais de production ; elle n'en fait point nécessairement partie ; elle n'agit point comme *cause,* elle n'est qu'un *résultat.*

Dans les frais de production de tout produit, on retrouve donc, en dernière analyse, des intérêts et des salaires. En d'autres termes, les frais de production d'un produit se composent de la rémunération du travail et du capital qui ont concouru à le former.

À leur tour, l'intérêt et le salaire qui sont, l'un, le prix du capital, l'autre, le prix du travail, ont leurs frais de production.

On peut dire que les frais de production d'un salaire quelconque consistent dans la somme de toutes les dépenses que nécessite la création ou l'émission du travail du salarié. Le travail n'étant autre chose qu'une émission de forces ou de *mouvement*[2]*,* tout ce qui est nécessaire pour entretenir ces forces, pour maintenir l'impulsion de ce mouvement, doit être considéré comme frais de production du travail. Les forces dont le travailleur dispose et qu'il dépense sont de trois sortes : physiques, intellectuelles et morales. Mais, selon la nature du travail, la proportion de ces forces mises en œuvre varie. Le manœuvre, par exemple, n'emploie guère que de la force physique, et, quand il est libre, une certaine force morale. L'artiste et l'écrivain, au contraire, dépensent peu de force physique et beaucoup de force intellectuelle. En conséquence, ils ont besoin non seulement d'aliments matériels qui soutiennent la vigueur du corps, mais encore d'aliments immatériels qui renouvellent les forces de l'intelligence. L'entretien des forces physiques, intellectuelles et morales du travailleur, dans la mesure de la dépense de ces forces, voilà donc en quoi consistent les frais de production du travail.

On pourrait dresser une échelle de ces frais, selon les professions diverses qu'exercent les hommes réunis en société. Il faudrait pour cela analyser les forces différentes dont chaque espèce de travail

[1] *Éléments de l'économie politique,* par M. Joseph Garnier, 2e édit., p. 21. (Note de Molinari.)

[2] L'homme, dit James Mill, ne dispose que d'une seule chose sur la terre : le mouvement. (Note de Molinari.)

nécessite l'emploi ou l'émission, et rechercher quelles réparations elles exigent. On s'assurerait ainsi que l'échelle des salaires n'est nullement factice (à part toutefois les inégalités artificielles occasionnées par les privilèges ou les monopoles) ; que les inégalités de la rémunération des travailleurs proviennent de l'inégalité et de la diversité des forces mises en œuvre dans chaque espèce de travail, de l'inégalité et de la diversité des réparations que ces forces exigent ; en un mot, que les inégalités des salaires ont leur origine naturelle et légitime dans l'inégalité des frais de production des différentes sortes de travail.

Comme le salaire, la rémunération du capital ou l'intérêt sert également à couvrir des frais de production.

On a voulu, dans ces derniers temps, rendre le crédit gratuit, et l'on a inventé une banque qui devait réduire à 0 le taux de l'intérêt. Cette suppression de la rémunération du capital n'était pas plus possible cependant que ne l'eût été celle du salaire du travail. Pourquoi ? Parce que le capitaliste est obligé de couvrir des frais de production pour prêter son capital comme le travailleur pour livrer son travail.

Ces frais concernent à la fois la formation et le prêt des capitaux.

Le procédé dont on se sert pour accumuler des capitaux est fort simple. Il consiste à épargner une partie des produits créés par le travail et à les mettre en réserve au lieu de les consommer immédiatement. Cependant, malgré sa simplicité, cette opération n'en exige pas moins le concours d'un certain nombre de facultés, lesquelles n'existent pas au même degré chez tous les individus et chez tous les peuples. Il faut être principalement pourvu de *prévoyance* pour épargner. Or, la prévoyance est naturellement susceptible de plus et de moins. Elle varie en intensité et en étendue selon les peuples et selon les individus. En outre, elle n'agit qu'avec le concours de plusieurs facultés variables comme elle. Il faut être pourvu d'une certaine énergie pour savoir se dérober à l'attrait d'une jouissance présente en vue des nécessités à venir. Il faut encore être en état de ressentir l'obligation d'user de cette énergie. Le sentiment de la dignité personnelle et l'amour de la famille sont les mobiles ordinaires qui éveillent la prévoyance et la déterminent à agir. La volonté est l'instrument à l'aide duquel elle agit. Si cet instrument et ces mobiles sont faibles, si le sentiment de la dignité personnelle existe à peine, si le sentiment de la famille est peu développé, si la volonté manque de ressort et d'énergie, la prévoyance agira peu et l'accumulation des capitaux sera laborieuse et lente.

Un économiste américain, qui a répandu de vives lumières sur la question de l'intérêt, M. Rae, cite différents peuples comme exemples de l'inégalité et de la diversité de la tendance à épargner. Le

plus remarquable de ces exemples est celui du peuple chinois. « Les Chinois, dit M. Rae, sont plus prévoyants que les autres peuples de l'Asie, mais ils le sont moins que la plupart des peuples de l'Europe. Cette infériorité se reconnaît aisément aux yeux de l'observateur. Rien, à la Chine, n'a un caractère de durée. Les instruments dont les Chinois se servent sont moins solides que ceux des Européens. Leurs maisons sont légèrement construites en briques non cuites ou en clayonnage ; les cloisons sont en papier ; les ustensiles de ménage sont presque entièrement en bois, et l'on est obligé de les réparer ou de les renouveler fort souvent. Un peu plus d'intensité dans le penchant à épargner pousserait naturellement les Chinois à employer des matériaux qui, tout en exigeant une dépense actuelle plus forte, auraient beaucoup plus de durée. Sous l'influence de la même cause, de vastes étendues de terre, qui seraient cultivées dans d'autres pays, demeurent incultes à la Chine. Les marais y sont nombreux, et personne n'entreprend de les dessécher. Dessécher un marais, c'est, en effet, une opération qui exige plusieurs années. Quoique cette opération puisse amplement rémunérer ceux qui l'entreprennent, le résultat s'en fait trop longtemps attendre. Il faudrait, dans la tendance à épargner, une énergie plus grande que celle qui existe à la Chine, pour rendre possibles des entreprises à si longue échéance[1]. »

La production des capitaux étant, par ces causes, très faible à la Chine, le taux de l'intérêt y est très élevé. Le taux légal est de 12%, et le taux ordinaire varie de 18% à 36%. Cependant, il serait injuste d'attribuer uniquement, comme le fait M. Rae, au défaut de prévoyance des Chinois, l'insuffisance de leurs accumulations. Les vices de leur administration, le peu de sécurité que leur accordent leurs institutions, sont évidemment pour beaucoup dans ce résultat.

Comme contraste, on peut opposer l'exemple du peuple hollandais. En Hollande, la puissance d'accumulation est telle, qu'aux époques florissantes de l'histoire de ce pays, le gouvernement trouvait aisément à emprunter à 2% et les particuliers à 5. En Angleterre, la puissance d'accumulation est presque aussi considérable. « Des circonstances particulières, lisons-nous dans le savant traité de M. Stuart Mill, ont efficacement contribué à la développer. Depuis longtemps l'Angleterre se trouve exempte des ravages de la guerre ; depuis longtemps, aussi, la propriété y est solidement garantie contre les abus de la force et les violences de l'arbitraire. Les institutions libérales de l'Angleterre, en encourageant l'expansion de l'activité individuelle, ont contribué encore à développer l'épargne. De plus, ajoute M. Mill, la richesse étant devenue la principale source de la

[1] Rae. — *New principles of political economy,* p. 140. (Note de Molinari.)

puissance politique, elle a acquis une valeur artificielle en sus de son utilité intrinsèque. *Wealth is power,* la richesse c'est du pouvoir, ont coutume de dire les Anglais, et, chez eux, plus qu'ailleurs, la considération et l'influence personnelles se mesurent à la fortune. Monter d'un rang de la société dans un autre, telle est la suprême ambition du bourgeois anglais, et la richesse en est le moyen. Et comme le degré le plus élevé de l'échelle sociale est occupé par des gens qui vivent dans l'oisiveté, chacun s'efforce de gagner assez d'argent pour se retirer promptement des affaires. La tendance à l'épargne se trouve secondée, en outre, par l'indifférence générale de la population pour les jouissances matérielles ; indifférence qui caractérise, du reste, tous les pays où le puritanisme a passé. À la vérité, si l'épargne est facilitée, d'un côté, par l'absence du goût pour le plaisir, elle est entravée, d'un autre, par la présence d'un goût réel pour la dépense. La liaison entre l'importance personnelle et les signes extérieurs de la richesse est si intime, que ceux-là même qui retirent le moins de plaisir de leurs dépenses tiennent à dépenser beaucoup. Il en est autrement en Hollande, où ce sont les classes commerçantes qui donnent le ton. Aussi la puissance d'accumulation a-t-elle toujours été un peu plus considérable en Hollande qu'en Angleterre[1]. »

On peut affirmer, en définitive, que la puissance d'accumuler se proportionne, chez tous les peuples, au développement de leurs facultés morales. Ces facultés sont, en effet, les outils à l'aide desquels l'épargne s'opère. Lorsque ces outils moraux sont imparfaits, l'épargne est lente et difficile ; elle exige des efforts nombreux et pénibles. Un Chinois a *plus de peine* à épargner qu'un Hollandais, par le fait même de l'infériorité de sa nature, du peu de développement de ses facultés morales. L'épargne lui coûte davantage : en conséquence, il épargnera moins, s'il ne reçoit, en récompense de ses efforts, une rémunération plus forte que celle dont se contente le Hollandais.

Nous ne disons pas, toutefois, qu'il cessera complètement d'épargner, car on n'épargne pas seulement en vue de prêter, on épargne encore, et même avant tout, en vue de pourvoir à des nécessités éventuelles ; on épargne afin de posséder une réserve à l'époque où l'on sera incapable de travailler ; on épargne pour subvenir à l'éducation des enfants, à l'entretien des vieillards, etc. L'intérêt serait supprimé que l'on ne cesserait point pour cela d'épargner ; mais on épargnerait moins, car le prêt est le grand débouché de l'épargne. Fermez ce débouché, ou, ce qui revient au même, rendez-le impro-

[1] John Stuart Mill. — *Principles of political economy.* (Note de Molinari.)

ductif, et chacun continuera d'accumuler des capitaux pour son usage, mais nul ne s'avisera plus d'en accumuler pour l'usage d'autrui. Si, sans être fermé, le débouché du prêt n'est pas suffisamment avantageux, eu égard aux efforts que l'épargne a coûtés ; si le taux de l'intérêt ne suffit pas pour couvrir les frais de production de l'épargne, ou, en d'autres termes, la privation que l'on s'impose en ne consommant pas immédiatement les fruits de son travail, on épargnera moins.

L'effort de l'homme qui s'impose des privations pour accumuler un capital, tel est donc le principal élément des frais de production que l'intérêt doit couvrir ; mais cet élément n'est pas unique. Un prêteur subit des chances de perte ou de manque à gagner par le fait de l'absence de son capital ; il court encore des risques par le fait du plus ou moins d'insécurité du placement ; ces différents risques doivent être couverts. Enfin, le prêt même et la surveillance du capital prêté exigent un certain travail ; ce travail doit être rémunéré.

Ces éléments divers composent les frais de production de l'intérêt.

Mais les produits, les capitaux et le travail s'échangent-ils toujours en raison de leurs frais de production ? Non ! Le prix auquel les choses s'échangent, le *prix courant,* ne représente pas toujours la somme de leurs frais de production. Un autre élément intervient dans la formation du prix courant ou prix du marché. Cet élément, dont l'influence est plus directe, plus immédiate encore que celle des frais de production, c'est *l'offre et la demande.*

II.

Dans le premier livre de la *Richesse des nations,* Adam Smith expose de quelle manière l'offre et la demande agissent conjointement avec les frais de production pour déterminer le prix des choses.

« Le prix actuel auquel se vend une marchandise, dit-il, est appelé le prix du marché ; il peut être plus fort ou plus faible ou exactement le même que son prix naturel[1].

« Le prix du marché, pour chaque marchandise particulière, est réglé par la proportion entre la quantité qu'on en apporte au marché et celle qu'en demandent les gens qui veulent en payer le prix naturel, c'est-à-dire toute la valeur de la rente, du travail et du profit qui doivent être payés pour qu'elle vienne au marché. On peut appeler ceux qui veulent en donner ce prix des demandeurs effectifs, et leur

[1] Adam Smith désigne sous ce nom l'ensemble des frais de production. (Note de Molinari.)

demande une demande effective, puisqu'elle suffit pour que la marchandise soit mise en vente.

« Lorsque la quantité d'une marchandise, qu'on apporte au marché, est au-dessous de la demande effective, il n'y en aura point assez pour fournir aux besoins de tous ceux qui sont résolus de payer toute la valeur de la rente, du salaire et du profit qui doivent être payés pour qu'elle y vienne. Plutôt que de s'en passer entièrement, quelques-uns des demandeurs en offriront davantage. Dès ce moment, il s'établira parmi eux une concurrence et le prix du marché s'élèvera plus ou moins, selon que la grandeur du déficit augmentera plus ou moins l'ardeur des compétiteurs. Ce même *déficit* occasionnera généralement plus ou moins de chaleur dans la concurrence, selon que l'acquisition de la marchandise sera plus ou moins importante pour les compétiteurs. De là le prix exorbitant des choses nécessaires à la vie durant le blocus d'une ville ou dans une famine.

« Lorsque la quantité qu'on apporte au marché est au-dessus de la demande effective, on ne peut vendre le tout à ceux qui sont disposés à en payer le prix naturel. Il faut en vendre une partie à ceux qui en offrent moins, et le bas prix qu'ils en donnent fait nécessairement une réduction sur le prix du tout. Le prix du marché baissera plus ou moins au-dessous du prix naturel, selon que la grandeur du surabondant augmentera plus ou moins la concurrence des vendeurs, ou selon qu'il sera plus ou moins important pour eux de se défaire de la marchandise. La même surabondance dans l'importation des marchandises qui peuvent se gâter et se perdre, comme les oranges, occasionnera une concurrence bien plus animée que ne le feront celles qui sont durables, comme la ferraille.

« Si la quantité portée au marché suffit juste pour fournir à la demande effective et rien de plus, le prix du marché sera exactement le même que le prix naturel, ou il en approchera le plus près possible, autant qu'on peut en juger. Toute la quantité qu'il y en a peut être vendue à ce prix et pas plus cher. La concurrence des vendeurs les oblige à la donner pour cela et non pour moins.

« ..... Ainsi le prix naturel est, pour ainsi dire, le prix central vers lequel gravitent continuellement les prix de toutes les marchandises. Divers accidents peuvent les tenir quelquefois assez haut au-dessus de ce prix, et les faire descendre même quelquefois un peu plus bas ; mais, quels que soient les obstacles qui les empêchent de s'établir dans ce centre de repos et de stabilité, elles tendent constamment à s'y mettre[1]. »

[1] *De la richesse des nations,* liv. I[er], chap. VII. (Note de Molinari.)

Ainsi donc, d'après Adam Smith, le prix auquel les choses s'échangent, le *prix courant,* ne représente pas toujours la somme de leurs frais de production, mais il tend incessamment à se confondre avec elle. Il y a une loi de gravitation économique qui ramène irrésistiblement le prix courant au niveau des frais de production.

Cette loi peut être formulée ainsi :

Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le prix varie en progression géométrique.

Les fluctuations du prix du blé fournissent sur cette loi les indications les plus positives. Tout le monde a pu remarquer qu'il suffit d'un faible déficit dans la récolte, c'est-à-dire dans la quantité de blé mise au marché, pour occasionner une hausse considérable dans le prix. En 1847, année où le déficit n'atteignait pas le quart d'une récolte ordinaire, le prix monta successivement de 20 fr. à 40 et 50. Tandis que la quantité offerte décroissait en progression arithmétique, le prix croissait en progression géométrique.

De même il suffit d'une faible augmentation dans la récolte pour faire baisser considérablement le prix. De 1847 à 1849, le prix du blé est descendu de 50 fr. à 10 ou 12 fr., bien que l'excédent de la récolte de 1848 ne dépassât point le déficit de l'année précédente.

Cependant le développement de la progression géométrique se trouve communément ralenti par la circonstance suivante :

Lorsqu'un déficit survient dans la production d'une denrée et que le prix s'élève en conséquence, la demande de cette denrée diminue. Supposons, par exemple, que l'on consomme dans une ville 100 000 hectolitres de blé au prix de 20 fr. : — 10 000 hectol. viennent à être retirés du marché. Aussitôt le prix monte à 24 fr. Mais à 24 fr. on consomme moins de blé qu'à 20 fr. La demande baissera probablement de 5 000 à 6 000 hectolitres. L'écart entre les quantités de blé et de monnaie offertes en échange diminuant, le prix tombera pour se fixer aux environs de 22 fr. Si la provision de blé est régulièrement renouvelée, il n'y aura pas d'autres variations. Mais si elle ne l'est point, et si, par la consommation, l'approvisionnement vient à tomber à 80 000, à 60 000 hectolitres, et ainsi de suite, le prix haussera avec rapidité. D'un autre côté, la demande continuera de baisser. Elle baissera, en premier lieu, parce qu'on consommera d'autres aliments devenus relativement moins chers ; en second lieu, parce que le prix, en s'élevant, cessera d'être à la portée de la portion la plus misérable de la population. Mais comme, avant de se laisser mourir de faim, chacun se résigne aux plus grands sacrifices, la concurrence des consommateurs de blé demeurera néanmoins très vive, et l'écart entre les quantités de blé et de monnaie offertes en échange

deviendra de plus en plus considérable. Le dernier millier d'hectolitres se vendra probablement à un prix excessif.

Le blé, et, en général, les objets indispensables à la vie sont ceux dont les prix peuvent monter le plus haut par le fait d'un déficit dans l'approvisionnement. S'il s'agit d'une denrée moins nécessaire, d'oranges, par exemple, la hausse du prix, suscitée par le déficit de la récolte, occasionne immédiatement une baisse considérable dans la demande ; l'écart entre les quantités d'oranges et de monnaie offertes en échange diminue, et le prix baisse. La loi de progression demeure la même, mais ses effets diffèrent, eu égard à la différence de nature des deux denrées et des besoins auxquels elles pourvoient.

La demande hausse ou baisse en raison inverse du prix, mais toujours plus ou moins selon la nature des denrées. À cet égard, il n'y a rien de fixe. Si la récolte des oranges vient à doubler, si le prix baisse en conséquence, la consommation des oranges augmentera sensiblement. En revanche, si l'on fabrique dix mille tuyaux de poêle dans un pays où il n'y a que cinq mille cheminées, on n'en vendra probablement pas un de plus. On sera obligé de se défaire de l'excédent au prix du vieux fer, à moins que l'on n'ait la patience d'attendre que les tuyaux existants soient usés. Mais qu'il s'agisse de blé, d'oranges ou de tuyaux de poêle, la loi en vertu de laquelle les prix montent ou baissent, selon les variations du rapport des quantités offertes en échange, cette loi demeure la même.

Elle demeure aussi la même lorsqu'il s'agit du travail et des capitaux.

En ce qui concerne le travail, rien de plus décisif que le phénomène de la crue subite des salaires dans les Antilles anglaises, à l'époque de l'abolition de l'esclavage. Le prix de revient de la journée de travail d'un esclave ne dépassait pas 1 fr. à 1 fr. 25 environ. À peine l'émancipation fut-elle prononcée, que les salaires se fixèrent à un taux véritablement excessif. Pour exécuter le même travail qui se paye en Europe 1 fr. ou 1 fr. 50, les esclaves demandèrent et obtinrent 2, 3, 4, 5, 6 fr., et, dans la saison des récoltes, jusqu'à 15 et 16 fr. Cependant le plus grand nombre des nègres émancipés continuaient à travailler dans les plantations. Un petit nombre seulement s'en étaient retirés pour s'appliquer au commerce de détail ou à la culture des denrées alimentaires.

Dans les pays où les travailleurs surabondent, le phénomène opposé se manifeste. Le taux du salaire y tombe presque à rien. Au Bengale et à la Chine, on obtient une journée de travail pour la valeur d'une poignée de riz. Cependant l'excédent du travail, dans ces contrées, n'est pas considérable, et il ne saurait l'être, car il a sa limite naturelle dans les moyens de subsistance. Mais il suffit qu'une

faible quantité de travail s'ajoute à la quantité susceptible d'être régulièrement employée, pour que le salaire baisse dans une proportion notable.

La même observation s'applique à l'intérêt du capital. Le retrait ou l'apport d'une faible quantité de capitaux sur un marché suffit pour déterminer immédiatement une hausse ou une baisse sensible dans le taux de l'intérêt. Aux époques de crises, par exemple, on voit le taux de l'intérêt tripler ou quadrupler d'une manière presque instantanée. Cependant, même dans les crises les plus intenses, les capitaux perdus ou retirés de la circulation ne forment jamais plus du tiers ou de la moitié de la quantité qui figure communément au marché ; mais ici encore la progression arithmétique dans le rapport des quantités engendre la progression géométrique dans les prix.

Le prix des denrées, le taux des salaires et de l'intérêt, se trouvent donc indistinctement soumis à la loi que nous avons ainsi formulée :

Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le prix varie en progression géométrique [1].

[1] Dans son *Histoire des prix,* M. Tooke constate que les prix varient dans une proportion beaucoup plus considérable que les quantités.

« Il n'est pas rare de rencontrer, dit-il, des personnes qui, en raisonnant sur le prix du blé et des autres denrées, tiennent pour démontré que les variations dans les prix doivent être proportionnées ou à peu près aux variations des quantités qui se trouvent offertes au marché. Si les choses se passent autrement, elles ne manquent pas d'attribuer la cause de cette anomalie prétendue à quelque perturbation extraordinaire survenue dans la circulation ou à tout autre accident... Mais l'histoire de notre agriculture prouve clairement qu'à toutes les époques d'abondance ou de rareté des récoltes, les variations des prix se sont manifestées dans une proportion supérieure, au-delà de toute comparaison, à la différence des quantités. Cette histoire atteste encore qu'à toutes les époques de transition de la disette à l'abondance, l'agriculture a fait entendre des cris de détresse.

« Le fait qu'un faible déficit dans la production du blé, relativement au taux moyen de la consommation, occasionne une hausse hors de proportion avec la grandeur du déficit, ce fait est démontré par l'histoire des prix, à des époques où rien dans la situation politique et commerciale du pays ne pouvait exercer une influence perturbatrice.

« Quelques écrivains, ajoute M. Tooke, ont essayé d'en déduire une règle exacte de proportion entre un déficit donné de la récolte et la hausse probable du prix. M. Tooke cite notamment Gregory King, qui a établi la règle de proportion suivante pour le prix du blé :

Un déficit de		Au-dessus du taux ordinaire
1 dixième	élève le prix de	3 dixièmes
2 —	——	8 —
3 —	——	1,6 —
4 —	——	2,8 —
5 —	——	4,5 —

Mais M. Tooke ne croit pas qu'une règle semblable puisse être établie, et il se fonde sur ce que les déficits constatés des récoltes ont amené des variations fort irrégulières dans les prix.

« Tout ce qu'on peut affirmer, en termes généraux, dit-il, c'est qu'un déficit dans l'approvisionnement du blé, bien plus que dans celui d'un grand nombre d'autres articles, provoque une augmentation de prix qui dépasse beaucoup la proportion du déficit. Et, après un peu de réflexion, la raison de ce fait devient aussi sensible que le fait même après l'observation la plus superficielle.

« La hausse, au-delà de la proportion du déficit, est occasionnée par la concurrence de ceux qui vont acheter leurs approvisionnements ordinaires de subsistances, et qui n'en trouvent pas assez ou du moins pas autant que de coutume. Un déficit étant donné, la proportion dans laquelle le prix haussera dépendra des moyens pécuniaires des plus basses classes de la société. Dans les pays où les moyens pécuniaires des classes inférieures sont limités au pouvoir d'obtenir une subsistance grossière, comme en Irlande et dans beaucoup de parties du continent, et où ni le gouvernement, comme en France, ni les lois des pauvres et les contributions volontaires des riches, comme en Angleterre, ne suppléent à ces ressources devenues insuffisantes aux époques de disette, une portion de la population, plus ou moins considérable, selon la rigueur de la disette, doit périr ou du moins souffrir tous les maux qui accompagnent l'insuffisance des approvisionnements et le remplacement de l'alimentation ordinaire par une alimentation inférieure et malsaine. La concurrence croissante des acheteurs étant ainsi bornée aux classes qui se trouvent au-dessus des plus misérables, la hausse ne saurait s'élever beaucoup au-dessus du déficit de la quantité. Mais, en France, où le gouvernement a coutume de pourvoir, dans les temps de disette, à la subsistance des classes inférieures, particulièrement à Paris, et, en Angleterre, où les lois des pauvres fournissent un fonds pour l'entretien des classes inférieures, et où les contributions volontaires des particuliers contribuent encore à grossir ce fonds, il est évident que la concurrence des acheteurs doit s'accroître bien davantage et le prix s'élever bien au-dessus de la proportion du déficit.

« ... C'est au moyen d'une semblable augmentation de prix que les fermiers réalisent de grands profits pendant la durée de leurs baux, et que les propriétaires obtiennent des rentes élevées au renouvellement de ces baux.

« Supposons que les prix s'élèvent seulement en proportion du déficit de la récolte ; supposons qu'une acre de blé produise dans une bonne année ordinaire 33 boisseaux qui, vendus à raison de 6 sch. par boisseau, donnent 9,18 liv., et que, dans une mauvaise année, la même acre produise les deux tiers seulement de cette quantité ou 22 boisseaux. Si ceux-ci sont vendus à raison de 9 sch., le total sera encore de 9,18 liv., en admettant que les frais de culture demeurent les mêmes dans les deux cas. Le fermier ne perdra ni ne gagnera par le fait du déficit de sa récolte (en supposant, bien entendu, que le déficit soit général). Ce sera une calamité générale dans laquelle fermiers et landlords auront leur part, à titre de consommateurs.

Mais, en vertu du principe qui vient d'être établi, la situation sera bien différente. Si le déficit est d'un tiers d'une récolte ordinaire, le boisseau de blé pourra s'élever à 18 sch. et au-dessus. Or, 22 boisseaux à 18 sch. donneront 19,10 liv., alors que 33 boisseaux à 6 sch. ne donnaient que 9,18 liv. ; ce qui fait un bénéfice net de 100% pour le producteur. À vrai dire, ceci est une situation extrême, laquelle ne pourrait se prolonger longtemps ; elle suppose qu'il ne reste qu'un faible approvisionnement des années précédentes, et qu'on n'attend aucun secours im-

III.

Il est facile de comprendre pourquoi, sous l'influence de cette loi, le prix courant est incessamment ramené au niveau des frais de production.

Lorsque le mouvement de l'offre et de la demande fait tomber le prix courant au-dessous des frais de production, on voit aussitôt se manifester le phénomène que voici : s'il s'agit de travailleurs, une partie d'entre eux disparaissent ou ne se reproduisent point par le fait de l'insuffisance de la rémunération ; s'il s'agit de capitaux, les accumulations se ralentissent ; s'il s'agit de produits, la production diminue.

Grâce à cette *contraction* qui s'opère spontanément dans la production, *l'offre* s'abaisse, et, en conséquence, le prix se relève.

Mais s'il se relève de manière à dépasser la limite des frais de production, on voit aussitôt s'opérer un mouvement en sens inverse : s'il s'agit de travailleurs, l'appât d'une rémunération supérieure au taux ordinaire attire des bras étrangers ou bien encore encourage

médiat de l'importation. Toutefois, si le déficit existe, en réalité ou seulement *en appréhension,* le résultat doit être celui-là ; quelquefois même la hausse est beaucoup plus forte.

« Pour mieux démontrer comment et à quel degré un déficit dans la récolte, comparativement à un produit moyen, affecte les intérêts de l'agriculture, faisons une nouvelle hypothèse. Supposons que la récolte soit de 32 millions de quarters de grains de toute sorte dans une année ordinaire, et que cette quantité se vende en bloc à un prix rémunérateur de 40 sch. par quarter. Le produit sera de 64 000 000 liv., à distribuer en salaires, profits et rentes, en y comprenant les dîmes. Mais arrive une mauvaise récolte, qui amène un déficit d'un huitième, non compensé par un excédent des années précédentes. Si le prix s'élève, comme la chose sera probable, jusqu'à 60 sch., 28 millions de quarters à 60 sch. produiront 84 000 000 liv. ; ce qui fera 20 000 000 liv. de plus que dans le premier cas, à distribuer aux fermiers, aux propriétaires et aux titulaires de la dîme... Si le déficit est d'un quart, et si le prix s'élève — comme il le fera infailliblement — au moins au double, le gain pour ces classes de la population sera le suivant :

32 000 000 quarters	à	40 sch.	—	64 000 000 liv. st.
24 000 000	à	80 sch.	—	96 000 000
Différence au profit des fermiers, des propriétaires, etc.				32 000 000 liv. st.

« Il est certain que, dans cette éventualité, l'intérêt agricole jouirait non seulement de l'apparence, mais encore de la réalité de la propriété... Mais il est certain aussi que le surcroît du revenu qui se trouverait distribué aux parties prenantes de l'intérêt agricole, déduction faite de l'augmentation de dépenses qui incomberaient aux propriétaires et aux fermiers en leur qualité de consommateurs, il est certain que ce surcroît de revenu leur serait acquis aux dépens des autres membres de la communauté.

Th. Tooke. — *A history of prices,* vol. I, chap. II, *Effects of quantity on prices,* p. 10-17. (Note de Molinari.)

l'accroissement de la population ; s'il s'agit de capitaux, l'épargne devient plus active ; s'il s'agit de produits, la production augmente.

Grâce à ce mouvement naturel d'*expansion,* l'*offre* s'élève et, en conséquence, le prix s'abaisse.

Ainsi donc, le prix courant tend incessamment à se mettre au niveau des frais de production, sous l'impulsion d'une force qui se développe, en progression géométrique, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, suivant que l'approvisionnement hausse ou baisse relativement à la demande.

Cependant, cette loi qui détermine la formation des prix est soumise à la double influence du milieu où les échanges s'opèrent et de ceux qui les opèrent. Divers accidents naturels ou artificiels peuvent troubler son action régulière.

Nous disons que ces accidents sont naturels ou artificiels ; qu'ils sont du fait de la nature ou du fait de l'homme.

Parmi les accidents naturels, nous signalerons l'incertitude et l'inconstance des récoltes ; parmi les accidents artificiels, l'accroissement déréglé de la population, les changements d'impôts, de tarifs, les monopoles et les guerres.

L'instabilité des récoltes est, de toutes les causes de perturbations dans les prix, celle dont l'action est la plus fréquente et la plus redoutable. Supposons qu'il faille, en moyenne, 20 fr. pour produire un hectolitre de blé ; qu'au-dessous de ce prix les frais de production du capital et du travail employés à la culture ne soient pas couverts ; supposons encore qu'en offrant, chaque année, 60 millions d'hectolitres de blé, on obtienne précisément ce prix rémunérateur, ce prix naturel de 20 fr. Cette hypothèse admise, il sera souhaitable que la récolte s'élève annuellement à 60 millions d'hectolitres, ni plus ni moins. Malheureusement, on ne peut régler la production du blé avec la même précision que celle des montres, des bijoux ou des jouets d'enfants, par exemple. Si un fabricant de jouets peut savoir à quelques pièces près la quantité de marchandises qu'il livrera à la consommation, le cultivateur ne le peut. Si l'un est le maître de gouverner sa fabrication à son gré, l'autre ne l'est point. Le cultivateur est soumis aux chances des bonnes et des mauvaises saisons. Tantôt la même étendue de terre ensemencée produit 70 millions d'hectolitres de blé, tantôt elle n'en donne que 50 millions. Que se passe-t-il alors ? Lorsque la récolte dépasse la limite moyenne, le marché s'encombre et le prix du blé tombe au-dessous des frais de production. Lorsque la récolte demeure au-dessous de la limite moyenne, l'effet opposé se manifeste.

Dans le premier cas, les producteurs de blé ne reçoivent pas une rémunération suffisante pour leur capital et leur travail. En re-

vanche, les consommateurs sont en gain. Le compte peut s'établir ainsi :

Revenu des agriculteurs.

Année ordinaire : 60 millions d'hect., à 20 fr.	1 200 000 fr.
— abondante : 70 millions d'hect., à 14/16,	1 050 000

Dans l'année abondante, les producteurs de blé subiront donc une perte sèche de 150 millions ; mais les consommateurs économiseront la même somme de 150 millions, et ils obtiendront encore un surplus de 10 millions d'hectolitres de blé. C'est une véritable loterie dont les éléments tournent la roue. Cette année-là, les consommateurs ont le bon numéro. Mais, l'année suivante, la chance tourne. La récolte tombe à 50 millions d'hectolitres. Le compte s'établit alors ainsi :

Revenu des agriculteurs.

Année ordinaire : 60 millions d'hect., à 20 fr.	1 200 000 fr.
— de disette : 50 millions d'hect, à 25/30.	1 550 000

Cette année-ci, les consommateurs payent la prime de 150 millions, tout en recevant dix millions d'hectolitres de moins.

On conçoit quelle perturbation cette inégalité aléatoire des récoltes occasionne dans la production et la répartition de la richesse. Heureusement, il n'est pas au-dessus de la puissance de l'homme de combattre cette cause de désordres. Les progrès de l'agriculture, en multipliant le nombre des substances alimentaires, rendent moins sensible le déficit d'une espèce particulière d'aliments ; le développement et le bon marché des voies de communication permettent de combler le déficit qui se manifeste dans un pays, par la surabondance des récoltes des autres contrées ; enfin, le développement de l'industrie des intermédiaires ou du commerce, donne les moyens de reporter les excédents de récolte d'une année à une autre. Les obstacles naturels qui empêchent le prix des substances alimentaires de se niveler avec leurs frais de production peuvent être ainsi, de jour en jour, plus aisément combattus et neutralisés.

Au nombre des accidents artificiels qui apportent la perturbation dans les prix, il faut placer, en première ligne, l'accroissement déréglé de la population. Lorsque la population dépasse la limite des emplois qu'elle peut recevoir utilement, on voit à la fois s'élever les frais de production du travail et baisser les salaires. Les subsistances et les autres matières indispensables à la vie étant plus demandées doivent nécessairement hausser de prix. On en cultive davantage, sans doute, mais on est obligé de cultiver le surplus sur des terrains de qualité inférieure. À mesure que la population augmente, le prix s'élève et la culture gagne de plus mauvais terrains. Le prix ne hausse pas, qu'on le remarque bien, parce qu'on cultive des terrains

inférieurs, mais on cultive des terrains inférieurs parce que le prix hausse. Dans ce développement anormal de la production des substances alimentaires, les bonnes terres (ou, pour parler plus exactement, les terres spécialement propres à la culture des subsistances) ont naturellement un avantage sur les mauvaises. Elles rendent quelque chose de plus, à égalité de travail et de capital. Ce quelque chose, qui est la différence du prix courant et du prix naturel des récoltes qu'elles fournissent, se nomme la *rente de la terre*. En généralisant, on peut nommer *rente* toute différence entre le prix naturel et le prix courant des choses.

En même temps que le prix des substances alimentaires, indispensables au travail, s'élève par le fait de la trop grande multiplication des travailleurs, la surabondance de l'offre du travail fait baisser les salaires. On peut comparer les travailleurs à des fabricants de coton qui, pourvus de machines d'une puissance indéfinie, manufactureraient plus de calicots que la population n'en pourrait consommer à la limite des frais de production. D'une part, ils demanderaient plus de matière première et ils la feraient hausser ; d'une autre part, ils offriraient plus de calicots et ils les feraient baisser. À ce manège, ils se ruineraient promptement et ils seraient obligés, en fin de compte, de renoncer au métier. Les travailleurs se ruinent aussi, mais comme ils trouvent apparemment une certaine satisfaction à multiplier leurs produits, ils n'y renoncent point. Seulement, un grand nombre d'entre eux périssent faute d'une rémunération qui couvre entièrement les frais de production du travail.

Il semble assez difficile de proportionner exactement le nombre des bras à la demande du travail. Cependant, il n'y a là aucune impossibilité. Jusqu'à présent, la production des hommes a été encouragée, surexcitée d'une manière artificielle. Elle l'a été principalement en Angleterre par l'établissement de la taxe des pauvres, sorte de débouché ouvert quand même à ce genre de produits. Si, d'une part, ces encouragements à la population étaient supprimés ; si, d'une autre part, l'idée que l'homme est tenu de limiter lui-même sa reproduction était plus répandue, les travailleurs ne pourraient-ils pas restreindre et régler leur nombre de manière à ne plus encombrer les marchés de travail ?

« Essayons d'imaginer, dit M. Stuart Mill, ce qui arriverait si les classes laborieuses se pénétraient généralement de cette idée que la concurrence d'un trop grand nombre de travailleurs est la principale cause de leur misère ; si, en conséquence, chacun regardait tout homme qui aurait plus d'enfants que ne comporterait la situation de la société, comme lui portant dommage, comme l'empêchant d'avoir sa part dans les jouissances de la famille. Croit-on que cette opinion

généralement répandue n'exercerait pas une influence considérable sur la conduite des masses ? Qui donc ignore l'influence que l'opinion, la crainte d'être blâmé ou méprisé pour avoir fait ou n'avoir pas fait telle ou telle chose, exercent sur les actions du plus grand nombre des hommes ? On objecte, nous ne l'ignorons pas, que la perception la plus claire de la relation qui existe entre la question des salaires et celle de la population demeurerait sans influence sur la conduite d'un ouvrier, parce que les membres d'une seule famille, si nombreux qu'ils fussent, ne suffiraient pas pour déprimer sensiblement le marché général du travail. Cela est vrai ; mais il est vrai aussi qu'un *seul* soldat, en prenant la fuite, n'occasionnerait point la perte d'une bataille. Pourquoi donc chacun demeure-t-il à son rang ? Parce que le déshonneur s'attache inévitablement à la conduite de tout individu dont l'exemple deviendrait funeste si la majorité suivait cet exemple. On voit rarement des hommes braver l'opinion des gens de leur classe, à moins qu'ils ne se trouvent soutenus par quelque principe supérieur ou par l'opinion d'une autre classe ou d'un autre pays. — Si les classes laborieuses étaient, un jour, parfaitement convaincues qu'elles sont intéressées à limiter le nombre de leurs enfants, les hommes dont la conduite est la plus respectable se conformeraient à cette règle et ils donneraient l'exemple aux autres[1]. »

Ajoutons à ces considérations, que le développement et le bon marché des moyens de communication permettent de jour en jour davantage de reporter les excédents de travail comme les excédents de substances alimentaires d'un pays dans un autre. Le jour n'est pas loin peut-être où la production du travail pourra se régler, s'équilibrer aussi aisément que celle de toute autre denrée.

Les changements dans l'assiette des impôts et des tarifs, les guerres, les monopoles, etc., sont les autres causes artificielles qui apportent la perturbation dans les prix. Lorsqu'un tarif des douanes vient à être exhaussé, par exemple, que se passe-t-il ? Au dehors, certaines industries sont privées aussitôt de leur débouché ou d'une partie de leur débouché accoutumé. Avant d'avoir pu restreindre leur production, elles se trouvent encombrées de produits qu'elles sont ensuite obligées de vendre au-dessous du prix de revient. À l'intérieur, au contraire, certains producteurs, débarrassés d'une concurrence qui approvisionnait une partie du marché, peuvent élever, momentanément du moins, leurs prix au-dessus des frais de production. D'un côté, il y a une *rente* fournie aux consommateurs par les

[1] *Principles of political economy,* vol. I, liv. II, chap. XIII, *The remedies for low wages.* (Note de Molinari.)

producteurs ; d'un autre côté, il y a une rente fournie aux producteurs par les consommateurs.

On peut ranger les monopoles en deux catégories, en monopoles naturels et en monopoles artificiels. Les premiers existent lorsque, par le fait de la nature des choses ou de perturbations anciennement apportées dans l'économie de la société, une denrée est produite en quantité trop faible relativement à la demande. Jenny Lind possède un monopole naturel. S'il y avait un millier de Jenny Lind, l'offre qui se ferait de ce genre de produits en abaisserait probablement le prix à peu près au niveau des frais de production. Mais, en attendant, l'offre étant excessivement faible relativement à la demande, Jenny Lind est payée bien au-delà de ce qui lui serait nécessaire pour exercer son métier de chanteuse. Ce que nous disons de Jenny Lind s'applique aussi, comme chacun sait, aux vins des crus supérieurs, aux diamants d'une dimension extraordinaire, etc.

Les choses se passent absolument de la même manière sous l'influence d'un monopole artificiel. Supposons, par exemple, qu'une compagnie obtienne le monopole de la vente du cuir et des souliers, dans une ville où l'on consommait annuellement cent mille paires de souliers à la limite des frais de production. Sous le régime de la libre concurrence, cette quantité était complètement et régulièrement fournie. — Si elle ne l'avait pas été, le déficit aurait fait monter le prix et cette hausse du prix aurait irrésistiblement provoqué une augmentation dans la production. Mais le marché vient à être livré, par privilège, à un seul fournisseur. Celui-ci, qui veut augmenter son gain tout en diminuant sa peine, ne met plus au marché que 90 000 paires de souliers au lieu de 100 000. Aussitôt le prix hausse dans une proportion plus forte que la diminution de l'offre, et les bénéfices du monopoleur vont croissant. À moins toutefois que l'augmentation du prix ne provoque une baisse sensible dans la demande ; ce qui arrive ordinairement pour les denrées qui ne sont pas de première nécessité ; ce qui arriverait notamment pour les souliers, car si le prix de ce genre de chaussures venait à hausser dans une proportion un peu forte, beaucoup de gens se résigneraient à porter des sabots ou à marcher nu-pieds.

Comme exemple curieux des manœuvres du monopole, on cite communément la destruction d'une partie des arbres à épices des îles Moluques par les Hollandais. Excellents observateurs pratiques des faits économiques, les Hollandais avaient compris qu'en raréfiant les épices qui étaient fort demandées à cette époque, et dont ils avaient le monopole, ils accroîtraient sensiblement leurs bénéfices. Ils dépouillaient les Moluques d'une portion de leurs richesses naturelles, afin d'augmenter artificiellement la valeur du restant, et, grâce à la

progression rapide des prix, cette opération leur donnait de bons profits. — La même loi de progression explique encore pourquoi, à certaines époques, des négociants en blé ont pu trouver avantage à détruire une partie de leurs approvisionnements au lieu de les mettre immédiatement au marché comme le leur prescrivaient des législateurs inintelligents ou des émeutiers faméliques.

Heureusement, à mesure que les notions du juste et de l'utile se répandent davantage dans le monde, les monopoles artificiels disparaissent. Quant aux monopoles naturels, les progrès qui multiplient des denrées demeurées rares ou qui améliorent des denrées inférieures, peuvent sinon les faire disparaître tout à fait, du moins en réduire considérablement le nombre et l'importance.

IV.

La formation des prix s'opère donc par le double jeu des frais de production et de l'offre et de la demande.

Nous avons vu que les frais de production consistent dans la somme des dépenses nécessaires pour former et mettre au marché une denrée quelconque.

Ainsi :

Les frais de production du travail consistent dans la réparation qu'exigent les forces du travailleur, afin de le mettre en état de livrer la quantité et la qualité de travail demandées ;

Les frais de production du capital consistent dans la rémunération qu'exigent les efforts de l'homme qui épargne, en s'abstenant de consommer les fruits de son travail, rémunération sans laquelle le capital ne serait point créé et mis au marché ;

Les frais de production des produits proprement dits consistent dans la rémunération nécessaire de ces deux agents de la production, capital et travail, rémunération sans laquelle les produits ne seraient point créés.

Les frais de production constituent donc une limite nécessaire, au-dessous de laquelle le travail ne pourrait continuer à se produire, les capitaux à s'accumuler, et les produits du capital et du travail à se former.

Cette limite nécessaire marque, en même temps, le *juste prix* des choses.

La justice dans l'économie de la société réside, en effet, en ceci : que la rémunération de chaque effort soit proportionnée à cet effort même ; qu'elle ne soit ni au-dessous ni au-dessus. Au-dessous, l'effort ne pourrait se reproduire ; au-dessus, il y aurait empiétement sur

la rémunération générale des efforts à l'aide desquels la société fonctionne.

Maintenant, de quelle manière cette limite nécessaire est-elle atteinte ? Comment ce juste prix est-il obtenu ?

Le prix auquel les denrées s'échangent sur le marché, le *prix courant* dépend de la situation de l'offre et de la demande, ou, ce qui revient au même, du rapport des quantités offertes en échange. Or, comme il suffit que ce rapport soit légèrement modifié pour que le prix hausse ou baisse dans une progression rapide, voici ce qui se passe :

Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange est tel, que le prix courant de l'une d'elles se trouve au-dessous de la limite de ses frais de production, ceux qui offrent cette denrée ont intérêt à en retirer une portion du marché ou à en apporter moins, car le prix qu'ils obtiennent ne rémunère pas alors suffisamment les efforts que la production a coûté. Lorsque, au contraire, le rapport des quantités est tel, que le prix courant de l'une des denrées offertes en échange se trouve au-dessus des frais de production, de nouveaux producteurs ont intérêt à offrir cette denrée. Car le prix courant renferme alors une véritable prime ou *rente,* en sus de la rémunération nécessaire des efforts que la production a coûté.

Dans l'un et l'autre cas, l'excitation à réduire ou à augmenter l'offre est d'autant plus vive, et elle opère avec d'autant plus de promptitude, qu'une modification du rapport des quantités agit plus efficacement sur les prix. Or, s'il suffit que ce rapport varie en raison arithmétique pour que les prix haussent ou baissent en raison géométrique, l'excitation à réduire ou à augmenter l'offre se trouve naturellement portée à un degré d'intensité considérable.

En conséquence, la production subit un mouvement irrésistible d'expansion ou de contraction jusqu'à ce que le rapport des quantités soit tel que le prix courant des denrées réponde exactement à leurs frais de production, c'est-à-dire à leur juste prix.

La production et la répartition de la richesse se trouvent ainsi réglées par l'intervention d'un mécanisme naturel. Lorsque ce mécanisme fonctionne dans un milieu libre, la production ne saurait longtemps demeurer au-dessus ou au-dessous de sa limite utile, et la répartition tend incessamment à se proportionner à l'effort accompli.

Il n'y a donc pas lieu de régler, par des mesures législatives, la production et la distribution de la richesse, comme le veulent les socialistes. La Providence y a pourvu.

Cependant, divers obstacles naturels ou artificiels, agissant sur la production et l'échange de la richesse, empêchent le prix courant des choses de se fixer toujours au niveau de leurs frais de production.

L'action de ces causes perturbatrices engendre des crises et des inégalités funestes. Mais serait-il juste de rejeter sur des lois économiques la responsabilité de ces inégalités et de ces crises ? Non ! pas plus qu'il ne serait juste de rendre la loi de gravitation responsable de la chute d'un homme qui tombe dans une fondrière ou dans une chaussetrappe. Sans doute, si la chute des corps était naturellement moins rapide, l'homme qui se tue en tombant dans un précipice pourrait ne pas se tuer, mais toute l'économie de l'univers physique serait dérangée. Sans la loi de gravitation, agissant dans le monde physique, notre globe ne pourrait accomplir son évolution régulière et sa surface serait inhabitable ; sans une loi équivalente, agissant dans le monde économique, la production ne saurait trouver son équilibre, et la distribution de la richesse serait abandonnée au hasard.

Il y a un autre point de ressemblance entre le monde physique et le monde économique, c'est que dans l'un comme dans l'autre, le progrès consiste à combler les fondrières que la nature y a laissées ou que la barbarie y a mises. Le progrès économique consiste à faire disparaître peu à peu les monopoles naturels ou artificiels qui troublent l'action de la loi régulatrice de la production et de la distribution de la richesse. Ce progrès agit par mille canaux divers, par le développement des voies de communication et des échanges, par le perfectionnement des méthodes industrielles et des institutions politiques, par l'expansion de l'intelligence et de la moralité des peuples. Sous l'impulsion irrésistible de ce progrès multiple et continu, l'humanité s'approche incessamment d'un certain type idéal de bien-être et de justice.

Car, non seulement le bien-être progresse, mais aussi la justice. La répartition de la richesse est plus équitable aujourd'hui qu'elle ne l'était jadis ; elle le sera plus dans deux ou trois siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui, grâce à la disparition successive des causes naturelles ou artificielles d'inégalité.

IV. De la discussion sur la réforme douanière et du discours prohibitionniste de M. Thiers. Réfutation de ce discours

[*Journal des économistes*, juillet 1851.]

Dans un très spirituel article inséré dans la *Patrie* du 2 juillet, M. de Molinari fait aussi une rude guerre à M. Thiers. … [1]

[1] Voir précédemment cet article, dont nous avons signalé entre crochets les passages repris dans le *Journal des économistes*.

V. Le Congrès de la paix, session de 1851, à Londres.

[*Journal des économistes*, août 1851.]

Les Amis de la paix ont tenu à Londres, les 22, 23 et 24 juillet, leur cinquième session annuelle[1]. La présence de l'Exposition universelle devait naturellement les déterminer à choisir cette année la métropole des îles Britanniques, de préférence à toute autre capitale. L'Exposition n'est-elle pas, en effet, l'une des plus belles conquêtes de l'esprit de la paix ? Qui aurait pu prévoir, il y a un demi-siècle, que l'Angleterre, ce grand foyer des discordes européennes, ferait aujourd'hui les honneurs de son hospitalité aux produits de toutes les nations de la terre, à commencer par ceux de la France ? Qui aurait pu prévoir qu'elle serait la première à convier les peuples à un si grand et si noble spectacle de paix, elle qui a si souvent organisé la guerre ? Les tendances irrésistiblement pacifiques de notre temps n'apparaissent-elles point là manifestes, indéniables ? L'Exposition de Londres c'est, comme on l'a dit, le Congrès de la paix en action. La cinquième réunion des Amis de la paix avait donc sa place marquée à côté de cette grande et pacifique session de l'industrie du monde.

Les Amis de la paix s'étaient donné rendez-vous dans la vaste salle d'Exeter-Hall, les 22, 23 et 24 juillet. Situé dans le Strand, l'une des principales artères de Londres, l'édifice d'Exeter-Hall est consacré à des bonnes œuvres de toute nature. Plusieurs fondations philanthropiques y ont leurs bureaux. Nous citerons notamment les *ragged schools*, ou écoles déguenillés, qui servent à instruire et à moraliser la portion la plus abandonnée et la plus pervertie de la jeune population de Londres. On y donne aussi des concerts de musique sacrée. Enfin, on y tient fréquemment des meetings ayant un but philanthropique ou religieux. Il n'est pas une idée généreuse et progressive qui n'ait passé par Exeter-Hall. La veille de l'ouverture du Congrès de la paix, la Société pour l'abolition de l'esclavage y tenait son meeting annuel, sous la présidence de M. Samuel Gurney. M. John Scoble, l'habile et dévoué secrétaire de l'Association et l'un des plus fervents amis de la paix, y lisait le compte rendu des opérations

[1] On sait que la première réunion générale des Amis de la paix date de 1843. Un Congrès international des délégués des Sociétés de la paix des deux Mondes fut alors réuni à Londres par les soins et sous la présidence de M. Charles Hindley. Un intervalle de cinq années s'écoula entre cette première réunion et la seconde, qui eut lieu à Bruxelles, en septembre 1848. À dater de cette époque, les réunions des Amis de la paix sont devenues périodiques. En 1849, le Congrès de la paix s'est tenu à Paris, et, en 1850, à Francfort. (Note de Molinari.)

de la Société, et M. Elihu Burritt y produisait une motion pour recommander aux amis des Noirs de s'abstenir de consommer les produits du travail esclave. M. le pasteur Coquerel fils faisait aussi entendre dans ce meeting une protestation éloquente contre l'abominable institution de l'esclavage.

Le Congrès de la paix ne pouvait avoir, certes, un plus digne avant-propos.

Le 22 juillet, à onze heures, le Congrès s'ouvrait sous la présidence du docteur David Brewster, à qui ses découvertes en optique et ses recherches sur la polarisation de la lumière ont valu une réputation européenne. Sir David Brewster est regardé comme l'Arago de l'Angleterre. Attaché à l'Église d'Écosse, il s'est signalé dans plusieurs controverses comme l'un des défenseurs les plus ardents de la liberté religieuse. Le reste du bureau était ainsi composé :

Vice-présidents pour l'Angleterre : MM. Richard Cobden et Charles Hindley, membres du Parlement ; pour la France : MM. de Cormenin et Horace Say ; pour l'Allemagne : le professeur Ban d'Heidelberg ; pour la Belgique : M. Visschers ; pour l'Amérique : le juge John N. Miles, et l'honorable W. Jackson. Secrétaires : pour l'Angleterre : le révérend H. Richard et le révérend W. Stokes ; pour la France : MM. Joseph Garnier et Coquerel fils ; pour l'Allemagne : le docteur Macquardson et le docteur Creiznach ; pour l'Amérique : M. Elihu Burritt et le docteur Beckwith ; pour l'Italie : M. Jules Avigdor, de Nice.

Les membres du bureau ont pris place sur la plate-forme qui pouvait contenir environ sept ou huit cents personnes. Derrière eux se tenaient, sur des banquettes réservées formant amphithéâtre, les délégués des Sociétés de la paix. Les côtés et la partie supérieure de la plate-forme étaient occupés par le public. On y remarquait, ainsi que dans le reste de la salle, un grand nombre de dames. Parmi ces amies de la paix, les quakeresses se faisaient aisément reconnaître à leurs simples robes grises, et, disons-le aussi, à leurs affreux chapeaux *cabriolets*. On s'explique, en regardant ces disgracieux couvre-chefs, pourquoi la digne et excellente secte des quakers n'a jamais réussi à faire des prosélytes en France ! Au-dessous de la plate-forme, et en face du bureau, s'étendait la vaste enceinte réservée au public. Trois mille personnes environ y trouvaient place.

Rien de plus imposant que cette réunion. L'immense salle d'Exeter-Hall, simplement revêtue de boiseries, et dépourvue de tout ornement, à l'exception d'un orgue à tuyaux dorés, surplombant la plate-forme ; cette salle d'un aspect sévère, presque sombre, était remplie d'une foule sérieuse et recueillie. Point de fleurs, point de glaces, point de draperies, point de toilettes conquérantes comme

dans notre jolie salle Sainte-Cécile. Point non plus de conversations *à parte*, d'éclats de voix ou d'éclats de rire mal comprimés à l'aspect d'un visage ou d'une éloquence hétéroclite. Cependant, cette tenue digne et sévère ne couvrait ni la froideur ni l'indifférence. Non ! quand un orateur réussissait à toucher les fibres de cet auditoire si impassible en apparence, la glace se rompait soudain, et des tonnerres d'applaudissements, des tempêtes de hourrahs grondaient dans la salle. Au commencement de la troisième séance, par exemple, lorsque la députation des ouvriers français a été introduite par M. Henri Vincent, le public tout entier s'est levé comme si la même électricité l'eût touché, et il a poussé l'un des cris de sympathie les plus vibrants qui aient jamais frappé nos oreilles et ému nos cœurs.

Les résolutions suivantes avaient été rédigées par le bureau, pour servir de thème aux discussions du Congrès :

Le Congrès des Amis de la paix universelle réunis à Londres, les 22, 23 et 24 juillet 1851 :

Considérant que le recours aux armes, comme moyen de terminer les différends qui s'élèvent entre les États, est un usage que condamnent également la religion, la raison, la justice et l'humanité ; qu'il convient de fixer l'attention des gouvernements et des peuples sur les maux qu'entraîne la guerre, sur les dépenses qu'occasionnent les armements militaires, et sur la nécessité et la possibilité d'entretenir la paix entre toutes les nations, proclame :

1° Il est du devoir de tous les ministres des cultes, des instituteurs de la jeunesse, des écrivains et des publicistes d'employer toute leur influence à propager les principes de paix, et à déraciner du cœur des hommes les haines héréditaires, les jalousies politiques et commerciales, qui ont été la source de tant de guerres désastreuses.

2° En cas de différend que l'on ne parviendrait pas à terminer à l'amiable, il est du devoir des gouvernements de se soumettre à l'arbitrage de juges compétents et impartiaux.

3° Les armées permanentes qui, au milieu des démonstrations de paix et d'amitié, placent les différents peuples en état continuel d'inquiétude et d'irritation, ont été la cause de guerres injustes, de souffrances des populations, d'embarras dans les finances des États : le Congrès insiste sur la nécessité d'entrer dans une voie de désarmement.

4° Le Congrès réprouve les emprunts dont l'objet est de servir à faire la guerre, ou à entretenir des armements militaires ruineux.

5° Le Congrès désapprouve toute intervention par la force des armes ou par voie de menaces, que des gouvernements tenteraient

d'opérer dans les affaires intérieures d'États étrangers, chaque peuple devant rester libre de régler ses propres affaires.

6° Le Congrès recommande à tous les Amis de la paix de préparer l'opinion publique dans leurs pays respectifs, afin de parvenir au développement et à l'amélioration du droit public international.

7° Le Congrès réprouve le système d'agressions et de violences employé par des peuples civilisés à l'égard des tribus à demi-sauvages ; ces actes de violence étant en même temps contraires à la religion, à la civilisation, et aux intérêts du commerce.

8° Le meilleur moyen d'assurer la paix étant d'augmenter et de faciliter les relations d'amitié entre les peuples, le Congrès exprime sa profonde sympathie pour la grande idée qui a donné naissance à l'Exposition universelle des produits de l'industrie.

Les débats ont porté successivement sur ces diverses résolutions, dans les trois séances du Congrès. Nous allons donner l'analyse succincte de cette discussion, dans laquelle des orateurs de premier ordre, les Cobden, les Vincent, les Burnett se sont fait entendre, et qui a présenté plusieurs incidents pleins d'intérêt.

I.

Le président, sir DAVID BREWSTER, a ouvert la première séance par le discours d'usage. Dans cette allocution, sir David s'est attaché surtout à repousser le reproche d'utopie qui est journellement adressé aux Amis de la paix :

« La guerre, s'il faut croire ceux qui la défendent, a-t-il dit, la guerre est une des conditions de l'existence de l'humanité sur la terre ; elle a fait partie du gouvernement de la Providence pendant six mille ans, et elle continuera, par conséquent, jusqu'à ce que la Providence cesse de nous gouverner. C'est donc une utopie de vouloir changer ce qui est une loi de la Providence et ce qui semble même inhérent à notre nature imparfaite. Mais si la combativité de l'homme, telle qu'elle apparaît dans son histoire, est une condition nécessaire de l'humanité, et si elle doit avoir perpétuellement la guerre pour issue, sa superstition, sa crédulité, son ignorance, son ambition du pouvoir ne doivent-elles pas se perpétuer aussi dans les institutions ou dans les faits auxquels elles ont donné naissance ? Cependant, que sont devenues les orgies, les saturnales des anciens temps ? Que sont devenus les Dieux que l'on invoquait alors et les temples où ils étaient adorés ? Comme la guerre, ils étaient la condition d'une race en enfance, et ils ont disparu avec les progrès de la civilisation. Le jeu de la crédulité, cette autre condition d'une

science à son berceau, ce domaine du magicien, du sorcier et de l'alchimiste, a été joué comme celui de la superstition, et les vérités, qui jadis étaient considérées comme des impostures, sont devenues des sources de richesse et des moyens de bonheur. Le jeu de l'ignorance aussi a été joué, et le maître d'école lui a fait la guerre pour la remplacer par la science et par la vertu. Le jeu de l'esclavage, — cette monstrueuse institution, que des hommes encore vivants considèrent comme nécessaire à la société, et que des hommes qui se disent chrétiens défendent par des arguments tirés de l'Écriture sainte, — le jeu de l'esclavage a été joué... Le jeu des révolutions et du despotisme, qui se joue maintenant devant nos yeux, aura son tour, et avec lui disparaîtra le jeu de la guerre. Est-ce donc une utopie que d'essayer de mettre fin à la guerre ? Si des querelles personnelles et locales ont pu être réglées par la loi, si des guerres intestines de royaumes différents ont pu être terminées par l'union de ces royaumes ; si des nations ont pu s'entendre pour maintenir la balance des pouvoirs en Europe ; si de nos jours même une alliance, qualifiée de sainte, s'est organisée pour empêcher les révolutions dans les États particuliers et pour maintenir le principe de l'ordre, pourquoi les mêmes grandes puissances ne s'armeraient-elles pas pour maintenir la paix aussi bien que l'ordre et châtier la première nation qui s'aviserait de troubler la tranquillité de l'Europe ? Le principe du Congrès, qui consiste à mettre fin, par l'arbitrage, aux disputes internationales, a été, jusqu'à un certain point, adopté par les pouvoirs existants, soit monarchiques, soit républicains. Serait-ce donc une pensée chimérique de vouloir rendre universelle une pensée que les nations ont déjà partiellement adoptée ? Nos vues ont la raison, la justice de leur côté ; leur triomphe ne saurait donc être éloigné. La cause de la paix a réalisé et réalise d'ailleurs tous les jours de rapides progrès. Les hommes les plus distingués de toutes les nations viennent à son aide. L'illustre Humboldt, le chef de la république des lettres, que je suis fier d'appeler mon ami, a adressé au Congrès de Francfort une lettre de sympathie et d'adhésion. »

L'orateur énumère les conquêtes de l'idée de la paix et il arrive, par une transition naturelle, à l'Exposition universelle.

« Si nous n'avons pas encore atteint, dit-il, l'époque de la paix, nous en approchons assurément ; et parmi les avants-coureurs de cette époque bienheureuse, ne devons-nous pas placer l'Exposition de l'industrie du monde, ce rendez-vous du génie industriel des nations, qui honore aujourd'hui notre métropole ? Comme l'un de ses visiteurs quotidiens, depuis le jour où notre bien-aimée souveraine en a fait l'inauguration, qu'il me soit permis d'appeler spécialement votre attention sur le premier temple de la paix qui ait été élevé dans

les temps modernes. Vous avez tous contemplé, sans doute, son magnifique aspect extérieur et ses merveilles intérieures, son majestueux transept dont le faîte s'élève jusqu'aux nues, son immense vaisseau dont l'extrémité se perd dans une lointaine perspective, ses innombrables avenues, ses corridors de fer, ses labyrinthes de cristal. Sur son enceinte et sur ses balcons flottent les pavillons de toutes les nations, ces symboles de sang et de guerre sous lesquels nos pères et même nos frères ont combattu. Aujourd'hui, ils sont devenus des symboles de paix. Tissus et dressés par les mains de l'industrie, ils flottent réunis, sans avoir été ravis par la violence et maculés de sang humain. Ils sont demeurés cependant les emblèmes de la lutte, mais de cette noble lutte où les nations se disputent la victoire dans l'arène de la science, et dont le but est le bonheur des hommes. (Applaudissements.) Les trophées de ces victoires sont étalés là. On y trouve des matériaux recueillis à la surface du globe ou extraits des entrailles de notre planète, dons que Dieu a faits à l'homme, éléments de civilisation à l'aide desquels le génie humain élabore les combinaisons de science et d'art qui donnent naissance au confort de la vie et à la grandeur des nations. On y trouve des instruments pour mesurer l'espace et le temps ; des machines qui ont rendu l'homme tyran de la matière, en lui permettant de la façonner et de la pétrir à son gré ; des machines destinées à briser et à pulvériser le sol ; d'autres qui servent à mesurer ses rivières et ses vallées ; d'autres encore qui éclairent nos rivages et en signalent les endroits dangereux ; d'autres enfin qui transportent les richesses de notre commerce à travers l'espace, et qui nous emportent comme sur des ailes de fer, dépassant l'aigle dans son vol et imitant la rapidité de l'éclair. On y trouve des étoiles qui servent à vêtir le paysan et le prince, qui embellissent le cottage et décorent le palais, des bijoux qui parent la beauté et qui font partie de la pompe du souverain, des coupes d'argile qui servent au laboureur pour puiser l'eau du ruisseau ou de la fontaine, et des gobelets d'argent avec lesquels les plus favorisés de notre race savourent le nectar des dieux. Enfin, comme pour montrer la vanité des richesses périssables et châtier l'extravagance de ceux qui vivent seulement pour le présent, nous voyons à côté des fragiles produits du luxe, ces divins modèles de marbre ou de bronze qui rappellent des actions héroïques que le temps a épargnées, des noms glorieux que le passé transmet à l'avenir, l'image du sage qui a instruit son pays, et du patriote qui l'a sauvé. Et parmi tous ces produits merveilleux du genre humain, au milieu de ces étoffes brillantes, de ces machines ingénieuses, nous rencontrons des savants et des artistes de tous les pays et de toutes les religions, étudiant les

productions de chaque contrée, admirant le génie de leurs rivaux, et avançant ainsi l'œuvre de la pacification du monde. »

L'orateur termine en exprimant la conviction que des hommes qui ont concouru à une si grande et si belle œuvre de paix, ne sauraient plus se rencontrer en ennemis, et il témoigne, au nom des Amis de la paix, toute sa gratitude au prince Albert, promoteur de l'Exposition, et aux hommes intelligents qui l'ont secondé[1]. Ce discours d'introduction a été fréquemment interrompu par des applaudissements.

L'un des secrétaires, M. Richard, lit ensuite un règlement composé de sept petits articles pour les délibérations du Congrès ; et deux adresses, l'une du maire, des aldermen et des bourgeois du bourg de Sheffields ; l'autre, du prévôt de Dunferline, au nom de la corporation municipale, donnant leur entière adhésion aux principes soutenus par le Congrès. Le secrétaire donne encore lecture de deux lettres, l'une du comte Dumelli, membre de la Chambre des députés en Sardaigne ; l'autre, de M. Thomas Carlyle, qui donnent également leur adhésion au Congrès, en exprimant le regret de ne pouvoir assister à ses délibérations. Nous reproduisons la lettre spirituelle et originale de l'auteur des *Latter days pamphlets*.

« Chelsea, 18 juillet 1851.

« Je crains de ne pouvoir assister à vos réunions ; mais, dès à présent, je puis déclarer, si toutefois une semblable déclaration n'est pas superflue de la part d'un homme de bon sens, que j'approuve entièrement votre entreprise, que je souhaite de tout cœur son succès, et même que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour y concourir. Comment en serait-il autrement ? N'est-ce pas une loi pour tout homme, comme individu ou comme membre d'une société, de vivre en paix avec ses semblables ? Et cette loi, ne doit-il pas faire tout ce qui dépend de lui non seulement pour la suivre, mais encore pour qu'elle soit suivie ? Évidemment, quelles que soient nos théories sur la nature humaine et sur ses destinées, moins nous aurons de guerres et d'égorgements parmi nous, mieux cela vaudra ! Pour moi, je me réjouis de voir que les tendances irrésistibles de notre temps sont du côté du but que vous poursuivez. Il me paraît que de même que les hommes ont renoncé à porter des armes dans les rues, les nations aussi finiront par désarmer ; il me paraît que la sanguinaire *ultima ratio* deviendra de plus en plus rare entre les nations, comme elle l'est devenue entre les individus, et que les tragédies de la guerre, si elles ne disparaissent jamais complètement, se réduiront de plus en

[1] L'idée de l'Exposition universelle a été importée du Congrès de Paris en 1849. M. Cobden n'a pas été étranger à cette glorieuse initiative. (Note de Molinari.)

plus à un minimum dans l'arrangement des affaires humaines. Or, je le répète, tous les hommes sont tenus, dans tous les temps, de contribuer à ce résultat ; et, en vérité, qu'ils le sachent ou non, tous ceux qui remplissent leur devoir en ce monde y contribuent, surtout à l'époque industrieuse où nous sommes.

« J'ajouterai que si des hommes appartenant à une ou à plusieurs nations croient utile de se réunir pour proclamer et vulgariser ces vérités, le monde doit leur en être reconnaissant. Ils sont dans cette heureuse situation de pouvoir faire avancer leur cause au moyen de leurs réunions, et (ce qui est particulier) de ne pouvoir la faire reculer. Si on les accuse de faire peu de bien, ils peuvent répondre que ce peu de bien qu'ils font est autant de gagné, et qu'ils ne peuvent faire aucun mal. Le mal de leur entreprise, si elle cause quelque mal, est pour eux-mêmes ; le bien qui en résulte est pour le monde, sans aucun mélange de mal. Et c'est pour ce bien qu'ils lui procurent par surcroît que le monde doit les remercier comme je les remercie.

« Une bataille épargnée à l'Europe suffirait pour couvrir les frais de bien des meetings. [1] De combien de meetings, par exemple, une expédition de Russie balancerait la dépense ! Je vous souhaite donc tout le succès possible, bien convaincu que vous ne diminuerez jamais trop le mal qui pèse comme un élément naturel sur toute la postérité d'Adam.

« Agréez, etc.

T. CARLYLE.

« À monsieur Henry Richard,
secrétaire du Congrès de la paix. »

Après ces préliminaires, la discussion s'engage sur la première résolution. Les révérends J. Angel James, de Birmingham, W. Brock, de la chapelle de Bloomsbury, le docteur Aspinall, de Liverpool, membre de l'Église établie, le pasteur Athanase Coquerel fils, de Paris, don Mariano Cubi i Soler, professeur de philosophie en Espagne, et M. Jules Delbruck, directeur de la *Revue d'Éducation nouvelle* à Paris, prennent successivement la parole. Les révérends, parmi lesquels nous signalerons le docteur Angel James pour son éloquence douce et entraînante, insistent particulièrement sur le côté religieux de la question. L'introduction du pacifique M. Coquerel fils, par M. Henry Richard, « comme un ennemi naturel », excite les plus vifs applaudissements et une hilarité universelle. M. COQUEREL engage les membres du Congrès à ne pas trop se préoccuper des sarcasmes qu'on leur décoche, car, remarque-t-il avec raison, toutes les grandes causes ont été, à l'origine, accueillies par des sarcasmes.

[1] Molinari a cité plus tard ce passage à plusieurs reprises dans ses œuvres.

Il émet de justes et spirituelles observations sur la nécessité de travailler directement au développement moral, ainsi qu'à la réforme de l'éducation et de l'instruction, et sur les devoirs de la presse dans la grave question de la paix.

M. JULES DELBRUCK, de Paris, fait quelques observations judicieuses sur les goûts militaires que l'on semble prendre plaisir, dans certains pays, à inculquer à l'enfance. Incidemment, M. Delbruck blâme le choix des jouets belliqueux que l'on donne aux enfants. Les beaux esprits de la presse parisienne n'ont pas manqué de s'emparer de ce paragraphe de son discours, et de le cribler de leurs spirituelles railleries. Ils ont fait mieux encore. Pour donner une plus haute portée à leurs épigrammes, ils ont attribué les paroles de M. Delbruck à M. Cobden, qui s'était borné à les traduire pour l'auditoire anglais. En sorte que le public français est bien convaincu aujourd'hui que le Congrès de la paix s'est principalement occupé de la suppression des petits soldats de plomb, des sabres de bois et des « pistolets de paille ». Voilà pourtant comme on écrit l'histoire !

La seconde résolution, relative à l'arbitrage international, est proposée par M. Visschers, président du Congrès de Bruxelles, et l'un des plus infatigables avocats de la cause de la paix. M. VISSCHERS, qui a prononcé son discours en anglais, a cité des cas nombreux dans lesquels l'arbitrage avait été employé avec succès. Il s'est attaché ensuite à démontrer que les tendances de notre époque nous portent irrésistiblement à la paix. En terminant, il a signalé un acte brutalement absurde du parti qui gouverne en ce moment la Prusse ; nous voulons parler de la fermeture de la Société de la paix de Kœnigsberg. Il paraît que le gouvernement prussien a eu peur d'une insurrection des Amis de la paix. — Le docteur Beckworth, secrétaire de la Société de la paix américaine, et le révérend John Burnet ont soutenu la résolution. — Le docteur BECKWORTH a fait un exposé des progrès que la cause de la paix réalise chaque jour en Amérique.

« J'ai fait partie, a-t-il dit notamment, d'une députation qui s'est rendue à Washington, au sujet des moyens de résoudre les difficultés internationales autrement que par la guerre. La question a été soumise au Sénat. Le président s'est empressé de nous répondre que notre but lui semblait bon, et qu'il nous recevait avec plaisir. Un Comité a été chargé d'examiner notre plan, et il a décidé immédiatement, à l'unanimité, qu'à l'avenir toutes les difficultés qui surviendraient entre les États-Unis et les nations étrangères seraient soumises à un arbitrage. Le secrétaire du département de la guerre lui-même s'est rangé à cette opinion, à la condition, a-t-il dit, que les autres nations consentiraient à agir d'après le même principe. »

Le révérend JOHN BURNET a dignement clos cette première séance par un discours éloquent et original :

« Si la guerre est la sagesse, a dit le révérend, il faut avouer que nous sommes une réunion de bien grands fous. Mais où est l'homme qui soutienne aujourd'hui la justice et la bonté de la guerre ? S'il s'en rencontre encore un, je lui conseillerai d'aller à l'Exposition universelle et de s'y faire montrer comme une curiosité. »

L'orateur fait ensuite ressortir tous les avantages de l'arbitrage.

« On objecte, dit-il, que les esprits n'y sont pas préparés maintenant. — Eh bien ! préparons-les, poursuivons notre agitation ! Si nos législateurs ne veulent pas nous entendre, faisons peser sur eux la pression du dehors ; accablons-les de pétitions, — inondons la Chambre des communes de pétitions. Le secrétaire des affaires étrangères est notre très humble serviteur ; ne lui laissons aucun repos, jusqu'à ce que nous ayons atteint notre but... Le temps de la guerre est passé ; et croyez-moi, messieurs, la paix du monde ne sera plus, dans l'avenir, sauvegardée par des Wellington, mais par des Brewsters[1]. » (Tonnerre d'applaudissements.)

II.

Deuxième séance. — Le public n'est pas moins nombreux que le jour précédent. On remarque sur la plate-forme plusieurs membres du Parlement : sir E.-N. Buxton, M. Bass, M. George Sandars, M. Jacob Bell, M. Brotherton, M. Kershaw, M. John Bright, M. Mac Gregor, M. Ewart et M. Cobden.

Au commencement de la séance, MM. Henry Richard et Joseph Garnier lisent des lettres d'adhésion de plusieurs étrangers distingués, parmi lesquels nous citerons M. Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, M. Carnet, M. Sommier, représentants du peuple, M. V. de Tracy, ancien ministre de la marine ; M. Pinelli, président de la Chambre des députés en Piémont ; M. Jaup, président du Congrès de Francfort ; le docteur Bodeqstedt de Berlin, et le général Subervic. Dans sa lettre, ce dernier déclare qu'il a toujours regardé la guerre comme une habitude barbare, et comme essentiellement contraire aux lois de l'humanité. Il a assisté à plusieurs grandes batailles, et il a souvent regretté que la Providence n'eût pas arrêté la main qui causait l'effusion du sang. Différents écrits relatifs à la paix, par M. D. Clermont de Verviers, sont encore présentés au Congrès.

[1] David Brewster (né en 1781), physicien et inventeur écossais. Président du Congrès de la paix.

La troisième résolution (relative aux armées permanentes) est lue comme les précédentes, en anglais, par M. Richard ; en français, par M. Joseph Garnier. Elle est soutenue par MM. Richard Cobden, M. P., Édouard de Pompery, Ewart, M. P., Mac Gregor, M. P., et don Jose Segundo Flores, professeur d'économie politique à Madrid.

M. COBDEN, M. P., fait ressortir, avec son éloquence habituelle, les inconvénients et les vices du système des grandes armées permanentes.

« Nous n'avons pas en ce moment, dit-il, des champs de bataille ruisselants de sang humain, des villes mises à sac, des moissons incendiées ; mais nous n'en supportons pas moins les lourdes taxes de la guerre. Nous avons la démoralisation des camps ; nous avons le gaspillage du revenu national, occasionné par l'oisiveté d'une masse considérable d'hommes robustes et bien portants. Et pourquoi ces grands armements sont-ils maintenus en temps de paix ? Parce qu'on a répété de tout temps qu'il faut se préparer à la guerre pour prévenir la guerre. Cet aphorisme est écrit en latin sur la porte d'une des grandes villes de la Belgique ; — je le recommande à M. Visschers. Les peuples ont cru à la vérité de l'aphorisme jusqu'au jour où ils ont commencé à s'apercevoir que rien n'était plus aisé que de trouver un prétexte pour susciter une guerre, lorsqu'on était préparé à la faire.

L'orateur remarque que l'Angleterre a payé plus largement qu'aucune autre nation son tribut à l'esprit de guerre, grâce à cette énergie singulière qui la distingue et qui lui permet d'aller loin dans le mal comme dans le bien. Mais, ajoute-t-il, elle a possédé aussi plus d'esclaves qu'aucune autre nation de la terre, — et cela ne l'a pas empêchée d'abolir l'esclavage. Il lui reproche, néanmoins, de conserver encore une attitude agressive vis-à-vis des autres nations. Pendant trois sessions, dit-il, j'ai fait partie d'un Comité de la Chambre des communes, ayant pour objet d'examiner les dépenses de l'armée, de l'artillerie et de la flotte ; et qu'y ai-je appris ? Que nous possédions pour environ 6 000 000 liv. sterl. de munitions de guerre ; 100 vaisseaux de ligne à flot ou dans les chantiers, entre 10 000 et 50 000 pièces de canon, 30 000 000 de cartouches ; 140 000 piques ; 1 200 000 sacs de sable préparés pour les fortifications ; en un mot, que nous étions armés de pied en cap, et prêts à faire la guerre demain. L'orateur remarque que la France et l'Angleterre semblent lutter d'émulation pour augmenter leurs armements, et il les regarde comme aussi coupables l'une que l'autre. Il réfute l'objection relative à la « combativité » du peuple anglais. Nous sommes combatifs, soit, dit-il ; mais n'avons-nous pas mille moyens d'utiliser nos instincts de lutte autrement qu'en faisant la guerre ? Ne devons-nous pas lutter incessamment pour entretenir et augmenter notre

bien-être, et détourner les maux qui nous menacent ? Il fait ensuite une énergique peinture des vices et de la démoralisation qu'engendre l'oisiveté des camps, puis il réfute une objection du duc de Richmond, qui prétendait qu'en congédiant 20 000 à 50 000 soldats, on les mettrait à la charge de la taxe des pauvres. — On a congédié, dit-il, il y a un an ou deux, 150 000 ouvriers, employés à la construction des chemins de fer, et, cependant, les documents parlementaires attestent qu'au lieu d'augmenter alors, le nombre des individus assistés a diminué.

M. Cobden termine en engageant les Amis de la paix à poursuivre résolument leur œuvre de propagande, jusqu'à ce qu'ils aient conquis l'opinion. Il se rassied au milieu d'une triple salve d'applaudissements.

M. ÉD. DE POMPÉRY, qui appartient à l'école de Fourier, a voulu introduire au sein des Amis de la paix la « question sociale ». Il a dit qu'il s'agissait aujourd'hui de conjurer, non pas la guerre de conquête, qui n'est plus de notre temps, mais la guerre sociale qui est imminente ; qu'il s'agissait de concilier les intérêts du travailleur et du capitaliste, au moyen de réformes économiques et de nouvelles institutions sociales. Il a ajouté que les armées permanentes n'avaient qu'un but, le maintien du *statu quo* européen, et que c'est pour cela que les Amis de la paix avaient été poliment éconduits par les pouvoirs politiques.

M. EWART, M. P., revient sur l'argument de la « combativité », et il remarque que la phrénologie enseigne que l'on peut neutraliser les propensions de cet organe, en s'attachant à développer l'organe de la bienveillance. Il signale l'inscription qui était placée jadis sur les portes des villes hanséatiques : *Da pacem, Domine, in diebus nostris* [1], et il termine en citant ces beaux vers de Milton :

> Oh, shame to man? Men only disagree
> Of creatures rational, though under hope
> Of heavenly grace; and God proclaiming peace
> Yet live in hatred, enmity, and strifs,
> Wasting the world, each other to destroy.

« Ô honte sur l'homme ! Les hommes cessent d'être des créatures raisonnables, quoique sous l'espérance de la grâce divine, et tandis que Dieu proclame la paix, ils vivent dans la haine, dans l'inimitié, dans les combats, dévastant le monde pour se détruire les uns les autres. »

[1] Selon le texte d'une prière pour la paix, issue de l'Évangile.

M. MAC GREGOR, M. P., déclare qu'il n'avait pas lu de romans depuis bien longtemps, mais qu'il vient d'en lire un auquel son auteur, M. Thiers, a donné le titre d'histoire :

« Dans ce roman, M. Thiers raconte que l'établissement des armées permanentes en France a été, à l'origine, funeste à la liberté, puis il démontre que ce sont les armées permanentes qui ont préservé et maintenu les libertés françaises. (Rires prolongés.) L'orateur signale l'inconvénient de trop récompenser les destructeurs d'hommes. L'héritier du duc de Marlborough ne jouissait pas seulement de Blenheim, mais il touchait une pension de 4 000 à 5 000 liv. sterl., c'est-à-dire le coût du transport d'environ 8 millions de lettres. Abordant la longue histoire de la dette nationale, il dit que l'augmentation de cette dette, en conséquence de la bataille de Waterloo, a été telle que l'intégralité du droit sur le thé, perçu depuis 1815, a été absorbée par le paiement de cette addition de dépenses. Et quel a été l'objet de la bataille de Waterloo ? Ç'a été de renverser Napoléon et sa dynastie. Or, que voyons-nous aujourd'hui ? Un des héritiers de Napoléon à la tête du gouvernement de la France ! Était-ce donc bien la peine d'augmenter la dette de la Grande-Bretagne ? N'aurait-il pas mieux valu boire du thé à bon marché ? L'orateur blâme beaucoup l'institution de la garde nationale en France. Cette institution anti-économique, dit-il, oblige les femmes et les enfants à travailler, tandis que les hommes jouent au soldat. »

La quatrième résolution, concernant les emprunts publics, ayant été ajournée au lendemain, la cinquième résolution, relative à l'intervention étrangère, est lue par les secrétaires. Elle est soutenue successivement par MM. Henri Vincent, le docteur Beaumont, le ministre Wesleyen et M. Joseph Garnier.

Au moment où le premier orateur se lève, M. Émile de Girardin, conduit par M. Cobden, entre dans la salle. Le directeur de la *Presse* est accueilli par des applaudissements prolongés :

« Je ne suis pas un soldat, mais un déserteur, dit-il ; j'ai déserté mon poste de l'Assemblée nationale pour me rendre au Congrès. »

Après cet incident, M. HENRI VINCENT prononce un chaleureux discours contre le système de l'intervention. Le docteur Beaumont parle avec beaucoup d'originalité dans le même sens.

M. JOSEPH GARNIER s'élève à son tour avec énergie contre l'intervention. Il réfute les diverses raisons que les gouvernements donnent lorsqu'ils veulent se mêler des affaires des autres. Il montre comment les interventions amicales dégénèrent en tyrannie. Enfin il se moque spirituellement des politiques traditionnelles et de la nécessité si souvent invoquée de maintenir « l'équilibre européen ». Tantôt, dit-il, on invoque cet équilibre pour réunir la Belgique à la

Hollande, tantôt pour l'en séparer. L'orateur combat aussi l'idée « qu'il faut une dernière guerre avant d'arriver à la paix ». Il démontre que l'exemple de la prospérité des nations libres a beaucoup plus d'efficacité que la guerre pour détruire le despotisme. Son discours, reproduit en anglais par M. Cobden, est fréquemment interrompu par des applaudissements.

La septième résolution, dirigée contre le système de destruction des peuplades sauvages par les nations civilisées, est soutenüe par le rév. J. Burnet, le rév. Fréd. Crowe de Guatemala, le rév. Henry Carnet, ancien esclave, et par M. Émile de Girardin. — M. Banner s'attache à détruire ce sophisme qu'il est permis de déposséder les tribus sauvages de leurs territoires, parce que les peuples civilisés en font un meilleur usage :

« L'homme qui s'emparerait de mon jardin pour y bâtir un palais, dit-il, sous le prétexte qu'il lui assignerait là une destination bien préférable à celle que je lui donnais, moi, en lui faisant produire quelques boisseaux de groseilles, — cet homme ne serait-il pas aussi coupable que s'il m'avait pris mon argent dans ma poche ? Si nous ne pouvons coloniser sans invasion à main armée et sans déprédation, ajoute-t-il, eh bien ! ne colonisons pas ! »

Le rév. FRED CROWE affirme que les régiments noirs des Indes Occidentales sont recrutés au moyen d'esclaves pris sur les négriers, que l'on fait passer ainsi d'une servitude à une autre. — Le rév. HENRY GARNET, qui est présenté par M. Sturge comme un esclave échappé, présente diverses observations pleines de sens sur le sujet en discussion :

« La race à laquelle j'appartiens, dit-il, est plus intéressée qu'aucune autre à l'adoption des principes de paix, car dans toutes les contrées qui ont été colonisées par un peuple puissant et intelligent, les aborigènes ont été exterminés ou réduits en esclavage. Dernièrement, ajoute-t-il, j'ai lu un pamphlet, dans lequel on engageait le gouvernement à soutenir par les armes les entreprises des missionnaires dans l'intérieur de l'Afrique. Mais en le lisant, je ne pouvais m'empêcher de demander quelle était donc cette espèce de christianisme qui avait besoin d'être soutenu par la puissance des baïonnettes ? »

M. DE GIRARDIN demande que les épithètes de « sauvages » et de « civilisés », appliquées l'une aux tribus indigènes et l'autre aux peuples envahisseurs, soient remplacées par celles de « faibles » et de « forts ». Car il est impossible, dit-il, de qualifier de civilisées des nations qui vont porter sans motifs la guerre et la dévastation chez des peuplades paisibles. Cet amendement, appuyé par M. Cobden, est pris en considération, puis la réunion s'ajourne au lendemain.

III.

Troisième séance. — Au commencement de la séance, les secrétaires lisent de nouvelles lettres d'adhésion qui leur sont parvenues : l'une de M. Whately, archevêque de Dublin, l'autre de M. Victor Hugo, qui manifeste le regret de n'avoir pu assister au Congrès, à cause de ses travaux législatifs. Peu après cette lecture, quinze ouvriers de Paris, conduits par M. Henry Vincent, paraissent à la porte de la salle et montent à la plate-forme. À leur aspect, la plus vive émotion se manifeste. M. Vincent donne lecture de leurs noms et de leurs professions. Aussitôt, trois salves d'applaudissements sont proposées et votées par acclamation en l'honneur des ouvriers français. M. PIERRE VINÇARD, ouvrier graveur, remercie la réunion, au nom de ses compagnons. Il remarque que la guerre est un mal, surtout pour les classes ouvrières, qui y contribuent plus qu'aucune autre classe, de leur sang et de leur argent. Il a été particulièrement frappé de l'aspect pacifique de la ville de Londres : ni canons, ni baïonnettes, ni fortifications. Point de soldats dans les rues, rien que des citoyens. Il espère que les autres nations finiront par imiter ce bon exemple que l'Angleterre leur donne. — Le discours de M. Vinçard, traduit par M. J. Silk Buckingham, est couvert d'applaudissements.

M. C. HINDLEY, M. P., président du premier Congrès de la paix, adresse quelques paroles à l'assemblée pour constater les progrès de la cause de la paix depuis 1843.

Le DOCTEUR CREIZNACH, de Francfort sur le Mein, est ensuite introduit par M. Richard, comme l'un des plus zélés propagateurs de l'idée de la paix. Il annonce au Congrès que cette idée a fait les progrès les plus sensibles en Allemagne :

« Naguère, dit-il, on ne nous accueillait qu'avec des sarcasmes et des haussements d'épaules ; aujourd'hui, des hommes distingués de toutes les classes, de riches négociants, des industriels, des littérateurs éminents, adhèrent à nos principes. Nous n'avons qu'à persévérer pour vaincre les préjugés qui nous font encore obstacle. »

Après cette présentation et ce discours, la quatrième résolution, relative aux emprunts publics, est mise en discussion. MM. Charles Gilpin, Edward Miall, rédacteur du *Non-Conformist*, Samuel Gurney, J. Silk Buckingham et Jules Avigdor, de Nice, soutiennent la résolution. M. MIALL démontre, avec beaucoup de force et de clarté, que les capitalistes, par cela même qu'ils ont une grande puissance, assument aussi sur eux une grande responsabilité ; qu'ils sont tenus, en conséquence, de ne point soutenir des entreprises immorales ou iniques, telles que l'asservissement ou la conquête d'un peuple libre. M. SAMUEL GURNEY, l'un des banquiers les plus importants de la

Cité, adhère formellement à la résolution, et il en est remercié par M. Cobden.

M. DE CORMENIN propose alors une résolution supplémentaire ainsi conçue :

« Les membres des Sociétés de la paix recommandent aux électeurs de porter à la députation de leurs gouvernements respectifs des amis de la paix, pour que ceux-ci puissent appuyer toutes les diminutions graduelles et possibles des dépenses d'hommes et d'argent relatives au budget de la guerre. »

M. de Cormenin prononce, à l'appui de sa proposition, un petit discours spirituel et substantiel, qui est fréquemment interrompu par des applaudissements. Voici ce discours :

« Lorsque je me représente dans son but le plus vaste et le plus élevé l'institution du Congrès de la paix, je vois que nous tendons tous d'un même et commun effort à l'abolition de la mort violente des hommes, de la mort contre nature, et je réduis les cas de mort violente, de mort contre nature, à quatre cas principaux, savoir : la mort violente par le canon et ses accessoires, la mort violente par le pistolet et ses accessoires, la mort violente par le poignard et ses accessoires, et la mort violente par l'échafaud et ses accessoires.

« C'est donc à l'abolition de ces quatre espèces de mort que nous tendons, et par les moyens que voici, savoir : à l'abolition de la mort violente que donnent le canon et ses accessoires, par l'abolition de la guerre ; à l'abolition que donnent le pistolet et ses accessoires, par l'abolition du duel ; à l'abolition (à la diminution du moins) de la mort violente que donnent le poignard et ses accessoires, par l'abolition des crimes, autant que la pourront amener, nous l'espérons, une bonne éducation morale et religieuse, ainsi que l'amélioration de la condition du peuple ; enfin, à l'abolition de la mort violente que donnent l'échafaud et ses accessoires, par l'abolition de la peine capitale et par la réforme de la législation criminelle.

« C'est, pour tout dire, que nous tendons et que nous devons tendre de toutes nos forces à la suppression du soldat, du duelliste, du meurtrier et du bourreau, quatre sortes de personnes que je me garde bien assurément de comparer et de confondre, mais qui se ressemblent par la mort violente, contre nature, que chacune d'elles donne à nos semblables.

« Ainsi, messieurs, il est bien entendu que les Sociétés de la paix, dans leur profond respect pour la vie des hommes, et s'attachant aux quatre sortes d'agressions qui menacent et détruisent le plus ce souffle inspiré, cette création de ses mains, cette émanation de soi-même, ce don de vie qui vient de Dieu, et que Dieu seul peut ôter à

l'homme, feront tous leurs efforts pour abolir la guerre, le duel, le meurtre et l'échafaud.

« Mais, comme de toutes les manières de tuer les hommes, la plus ancienne, la plus barbare, la plus sanglante et la plus désastreuse sous tous les rapports, est la guerre, c'est à la guerre que nous devons avant tout et surtout nous opposer.

« Et, comme il a été dit et écrit contre la guerre à peu près tout ce qu'il est possible de dire et d'écrire de bonnes raisons philosophiques, politiques, morales, religieuses et financières, je crois que le moment est arrivé de passer de la phase dogmatique et controversiste, à la phase des applications.

« Sans doute, messieurs, nous nous attaquons à un préjugé, l'un des plus absurdes qui affligent l'humanité ; mais malheureusement, jusqu'ici, l'absurde a eu presque toutes choses, non seulement le privilège de gouverner le monde, mais encore, ce qui est l'absurde de l'absurde même, la fortune de mettre les plaisants de son côté ; et, chose bizarre, chose qui fait pitié, ce sont ceux qui sont le plus les victimes de la guerre qui se moquent le plus des gens de paix, et qui rient le plus fort de ceux qui les veulent sauver ; absolument comme la femme battue par son mari, et qui se fâche de ce qu'on la plaint et de ce qu'on veut empêcher son mari de la battre.

« Avec de pareilles gens, il est difficile de pouvoir raisonner ; mais quand on voit qu'on perd sa peine à vouloir prouver aux gens qu'ils ont tort de nuire aux autres, que reste-t-il à faire ? Il ne reste qu'à tâcher de leur enlever le moyen de nuire aux autres.

« Ainsi, nous aurons toutes les peines du monde à faire comprendre aux gouvernements, qui n'ont de force que par la force, ainsi qu'à tous les nombreux intéressés qui ne vivent que de la guerre, et à qui, en ôtant les moyens de tuer les autres, nous ôtons les moyens d'exister eux-mêmes, qu'ils auraient pourtant bien bonne grâce à désarmer. Ne croyez pas, messieurs, qu'ils se désemparent généreusement de leurs épaulettes et de leur gloire ; mais si vous leur ôtez leurs ceinturons, leurs sabres, leurs canons et leur mitraille, soyez sûrs que ces grands guerriers ne descendront pas sur les champs de bataille pour s'y boxer en gants jaunes et en habit noir ; leur fanatisme d'Arbelles, de Pharsale, d'Austerlitz et de Waterloo n'ira pas jusque-là.

« Point d'argent, point de guerre ; on ne la fait plus pour rien, on ne la fait plus surtout avec son argent à soi, mais avec l'argent de tout le monde, de tout ce monde assez stupide pour payer afin qu'on le tue.

« Il y a pourtant, messieurs, dans ce monde-là, quelques gens sensés qui aimeraient autant qu'on ne les tuât point, eux ou leurs

enfants, et particulièrement qu'on ne leur prît pas leur argent : mais comment donc s'arranger pour qu'on ne leur prenne pas leur argent ? car c'est là toute l'affaire, puisque, point de guerre sans argent.

« Je ne vois point d'autre moyen — il est bon, j'en conviens — que de diminuer l'héroïque et dispendieuse espèce de gens de guerre. Or, comment diminuer le nombre de ces glorieux consommateurs du budget, si ce n'est en diminuant les allocations du budget ? Et comment diminuer les allocations du budget, si ce n'est en nommant des représentants qui votent les diminutions dont il s'agit ? Et comment nommer des représentants qui votent les diminutions dont il s'agit, si ce n'est en priant les électeurs, qui s'en feraient prier, de n'élire que des amis de la paix, très décidés à ne pas faire bon marché de la vie et de l'argent du peuple et à voter haut et ferme et toujours contre les guerroyeurs de toutes guerres ? »

Cette résolution supplémentaire, appuyée par M. Cobden et par M. Wheeler, est adoptée à l'unanimité.

Le docteur Massie, M. Elihu Burritt, M. F. Coignet, manufacturier à Lyon, M. Hippolyte Peut, M. Francisque Bouvet, le docteur Scherzer, de Vienne, prennent successivement la parole sur les dernières résolutions. Le docteur MASSIE annonce qu'il est autorisé par un ami de la paix à verser une somme de 500 liv. st. pour constituer un fonds de 2 000 liv. st., destiné à soutenir une agitation en faveur de l'arbitrage. — M. ELIHU BURRITT, le promoteur si dévoué de la cause de la paix, qui eût figuré il y a dix-huit cents ans parmi les apôtres et les martyrs du christianisme, s'appuie principalement sur les vérités religieuses pour soutenir les principes de la paix. Il fait remarquer aussi la connexion intime qui existe entre l'idée qui a donné naissance à l'Exposition universelle et celle qui a suscité le mouvement pacifique, dont le Congrès est la manifestation. — M. HIPPOLYTE PEUT exprime avec beaucoup de chaleur les sentiments d'admiration que l'aspect des laborieuses et paisibles populations de la Grande-Bretagne a excités en lui ; il regrette que la diversité des langues apporte encore un obstacle aux amicales communications des peuples, et il espère que les nations, tout en conservant leur idiome naturel, s'accorderont un jour pour adopter une langue qui leur servira de passe-partout dans leurs relations mutuelles. On se rappelle que M. Peut avait déjà développé cette idée au Congrès de Paris en 1849. — M. FRANCISQUE BOUVET est accueilli par de nombreuses acclamations. M. Richard explique, en l'introduisant, que cet honorable membre a eu le tort, il y a quelque temps, de se battre en duel, mais qu'il regrette beaucoup d'avoir cédé au préjugé en cette occasion, et qu'il promet de ne plus retomber dans la même faute. M. Bouvet développe, d'une voix malheureusement trop

faible, un plan d'organisation qu'il croit efficace pour résoudre les difficultés internationales. — Le docteur SCHERZER insiste sur la nécessité de convertir l'opinion à la cause de la paix. Il est vivement applaudi comme orateur spirituel et comme Autrichien ami de la paix.

M. JOSEPH STURGE propose une deuxième résolution supplémentaire, ainsi conçue :

« Que le Congrès, encouragé par les manifestations sympathiques et bienveillantes de l'opinion, décide qu'une nouvelle réunion des Amis de la paix aura lieu, l'année prochaine, dans telle ville qu'il plaira au bureau de désigner. »

Cette résolution, soutenue par M. Edwards Smith, de Sheffields, est adoptée à l'unanimité.

M. Henry Vincent annonce que M. George Hatfield, de Manchester, se propose de faire frapper à ses frais une médaille d'argent, qui sera offerte aux ouvriers français présents au Congrès, en témoignage de la satisfaction que leur visite amicale a causée en Angleterre. Cette communication est accueillie avec les plus vifs applaudissements.

Toutes les résolutions ayant été successivement adoptées, le président prononce son discours de clôture. Après ce discours, M. Horace Greely, de New York, et M. Kershaw, M. P., proposent un vote de remerciements au président. Ce vote est donné par acclamations. Des remerciements sont aussi votés aux vice-présidents et aux secrétaires, pour le zèle et l'habileté dont ils ont fait preuve ; puis l'assemblée se sépare.

Le lendemain 25, les délégués anglais donnaient à Willis's Rooms', Saint-James square, une soirée à leurs amis étrangers. Sept cents personnes environ assistaient à la réunion. On y remarquait MM. Cobden, Elihu Burritt, Gurney, la députation des ouvriers français, et un bon nombre d'aimables et gracieuses amies de la paix. La salle était décorée avec beaucoup de goût, et des rafraîchissements étaient distribués en abondance. Un orchestre était placé à l'une des extrémités de la salle. Dans les intervalles de cette musique, peu militaire, on a encore entendu quelques orateurs, parmi lesquels le bienveillant M. Bowley, et notre collaborateur, M. L. Leclerc, qui a réclamé en faveur de la paix l'intervention de la plus belle moitié du genre humain. Cette brillante et gracieuse soirée a dignement couronné la session du Congrès de la paix.

IV.

Le compte-rendu que nous venons d'esquisser atteste que le Congrès de la paix a été, cette fois, une manifestation des plus imposantes. Vingt-deux membres du Parlement britannique, plusieurs membres de notre Assemblée législative y figuraient, soit personnellement, soit par leurs adhésions ; six corporations religieuses importantes et deux corporations municipales y étaient officiellement représentées. Trente-et-un délégués des Sociétés de paix d'Amérique, sans parler des visiteurs, avaient traversé l'Océan pour y assister. La presse économique et la presse religieuse de l'Angleterre ont été d'accord pour approuver cette pacifique solennité et pour lui prêter le concours de leur publicité. L'*Economist*, notamment, a félicité les Amis de la paix de l'heureuse inspiration qui les a réunis à Londres pendant la durée de l'Exposition universelle, ainsi que de la bonne fortune qu'ils ont eue d'être présidés par un homme aussi généralement estimé que le savant David Brewster. La presse politique ne leur a pas été aussi favorable. En Angleterre, le *Sun* a cru qu'il était de bon goût de dire de grosses injures à quelques-uns des principaux membres étrangers du Congrès, en ce moment les hôtes du peuple anglais. En France quelques journaux, très bons conservateurs pourtant, ne se sont pas fait faute de bafouer les Amis de la paix. Mais, chose bonne à dire, ces conservateurs belliqueux ont été vivement secondés dans leur campagne contre les « discoureurs d'Exeter-Hall », par l'organe spécial de la démagogie révolutionnaire, la *Voix du Proscrit*. Cette alliance momentanée des petits soldats de plomb des deux partis opposés n'a rien, du reste, qui doive étonner. Les copistes de M. Joseph de Maistre n'ont-ils pas toujours été d'accord avec les séides de Robespierre pour reconnaître la nécessité de la guerre ? Seulement, les uns la veulent pour comprimer les instincts révolutionnaires et assurer le maintien des pouvoirs légitimes, tandis que les autres la demandent, au contraire, pour révolutionner et « délivrer » les peuples. Mais le procédé est bien le même, et le but ne diffère pas autant qu'un examen superficiel pourrait le faire supposer.

On a adressé toutefois quelques reproches sérieux aux économistes qui ont participé aux travaux du Congrès de la paix. On leur a dit : « C'est un axiome que vous voulez prouver. Tout le monde est parfaitement convaincu que la paix est préférable à la guerre. Vos prédications en faveur de la paix sont donc parfaitement inutiles, à moins toutefois que vous ne possédiez une panacée pour prévenir ou apaiser les querelles internationales. Voyons votre panacée ! » — Sans doute, pourraient répondre les économistes amis de la paix, nos

prédications seraient superflues et oiseuses, s'il était bien démontré à tous les peuples que la paix vaut, partout et toujours, mieux que la guerre. Guidées par leur intérêt bien démontré et bien entendu, les nations s'arrangeraient certainement de manière à vider leurs différends, à terminer leurs procès autrement que par la guerre, dût la solution de ces différends et la fin de ces procès se faire attendre pendant des siècles. Mais la conviction que la guerre, cette destruction organisée des hommes et des capitaux, est nuisible et immorale *quand même*, existe-t-elle réellement chez tous les peuples ? Existe-t-elle même chez les plus civilisés et au sein des classes les plus éclairées ? Non. Il y a chez les peuples les plus civilisés une école dite révolutionnaire, qui croit à la nécessité d'une guerre universelle ; il y a chez les mêmes peuples une autre école, dont M. Joseph de Maistre a formulé la doctrine, qui croit à la nécessité providentielle de la guerre. Eh bien ! aussi longtemps que ces deux écoles subsisteront, elles recruteront des prosélytes ; aussi longtemps que la guerre trouvera des défenseurs et des apôtres, il sera nécessaire que la paix ait les siens ; aussi longtemps que l'on fera la propagande de la guerre, il sera indispensable de faire la propagande de la paix.

Mais possédez-vous, ajoute-t-on, une panacée contre la guerre ? Non, et nous ne nous sommes jamais vantés, certes, d'en posséder une. Seulement, comme il nous est démontré que la guerre n'est ni providentielle ni nécessaire, qu'elle peut causer un nombre infini de maux sans produire jamais aucun bien, nous entreprenons de faire passer dans l'opinion des masses cette conviction qui nous anime. Or, l'opinion étant souveraine, du moins chez le plus grand nombre des peuples civilisés, nous pensons que lorsque l'opinion appréciera la guerre comme nous l'apprécions, la guerre sera devenue impossible. Voilà notre panacée !

Notre agitation est donc parfaitement motivée. Si nous prétendons démontrer un axiome, c'est tout simplement parce que cet axiome n'est pas encore évident à tous les esprits ; c'est parce qu'il y a encore aujourd'hui des hommes qui affirment obstinément, en matière de paix et de guerre, que deux et deux font cinq. Demandez plutôt à M. Thiers ! Maintenant il est possible que notre propagande soit plus ou moins efficace ; il est possible que la liberté du commerce, les chemins de fer et les télégraphes électriques vaillent mieux que les Congrès de la paix pour empêcher la guerre. Mais que vous importe ? Pourvu que notre propagande contribue, dans quelque faible proportion que ce soit, au résultat désiré, ne serons-nous pas amplement récompensés de nos efforts ? Comme l'a dit spirituellement M. Thomas Carlyle, une seule bataille épargnée ne suffirait-elle pas pour couvrir les frais de bien des Congrès de la paix ?

Répondons enfin à un dernier reproche qui nous est adressé. On nous reproche de poursuivre l'agitation en faveur de la paix, de concert avec des hommes qui ne partagent pas nos opinions économiques, ou même qui leur sont hostiles. Méfiez-vous, nous dit-on, de ces dangereux auxiliaires, quakers ou socialistes, et prenez garde qu'ils ne vous entraînent où vous ne voudriez pas aller.

D'abord, ceux qui nous adressent ce reproche ignorent apparemment que les quakers sont une des sectes les plus respectables du protestantisme ; qu'en Angleterre et aux États-Unis, le seul nom de quaker est regardé comme une garantie d'honneur et de probité. Ensuite, parce que nous nous unissons aux quakers et à d'autres sectes religieuses pour porter en avant l'idée de la paix, il ne s'ensuit nullement que nous soyons tenus d'adopter toutes les opinions religieuses ou économiques de nos alliés. Non ! notre association ne s'étend pas jusque-là, et nos alliés le savent bien. Ainsi, par exemple, lorsque les quakers ont demandé en Angleterre la prohibition du sucre esclave pour favoriser le sucre produit par des mains libres, les économistes, M. Cobden en tête, n'ont pas manqué de résister à cet entraînement peu éclairé, et de maintenir, contre eux, les vrais principes de la science.

Ce que nous disons pour les quakers s'applique, à plus forte raison, aux socialistes. Nous nous sommes rencontrés avec quelques-uns d'entre eux sur le terrain de la propagande de la paix, et nous en avons été fort aises. Mais lorsqu'ils reprendront leur propagande socialiste, lorsqu'ils s'aviseront, par exemple, de prêcher encore l'absorption de toutes les activités individuelles dans le domaine de l'État, nous ne nous ferons point faute de tomber de nouveau sur eux, à bras raccourci. Non ! quoique, ou pour mieux dire, parce que nous sommes amis de la paix, nous nous promettons bien de continuer alors la guerre à outrance que nous avons déclarée à leurs sophismes et à leurs utopies.

Voilà ce que nous avons à répondre aux petits soldats de plomb et autres qui ont blâmé la présence de quelques économistes au Congrès de la paix. Mais, vraiment, était-ce bien la peine ? La manifestation d'Exeter-Hall n'a-t-elle pas été assez imposante et assez belle pour défier les critiques et les sarcasmes des grands journaux aussi bien que les caricatures du *Charivari* ?

VI. Études sur les deux systèmes opposés du libre-échange et de la protection, par M. Rœderer. Compte-rendu

[*Journal des économistes*, septembre 1851.]

ÉTUDES SUR LES DEUX SYSTÈMES OPPOSÉS DU LIBRE-ÉCHANGE ET DE LA PROTECTION, PAR M. ANT. MARIE RŒDERER, ancien pair de France[1].

Méfiez-vous, je vous prie, de ce titre bénin, car l'auteur ne se contente pas simplement d'étudier « les deux systèmes opposés du libre-échange et de la protection », il attaque avec beaucoup de vivacité et, disons-le aussi, avec une certaine habileté, le libre-échange. M. Rœderer est un protectionniste avéré, et ses *Études* attestent qu'il aspire à recueillir l'héritage des Ferrier et des Saint-Chamans, ces pères de l'Église protectionniste. Voyons si son œuvre est à la hauteur de son ambition.

Les *Études* se composent d'une série d'arguments ayant pour objet de prouver que le libre-échange est une doctrine de perdition ; une doctrine dont l'application, même partielle, ne manquerait pas de ruiner notre industrie, d'affamer et d'asservir nos populations. Le plus grand nombre de ces arguments nous sont déjà connus, car l'arsenal de la protection n'est pas précisément des mieux garnis. L'industrie protectionniste ne renouvelle pas souvent son outillage, comme chacun sait. Toutefois, peu importe ! puisqu'on se donne la peine de remettre au jour ces caronades dont la lumière est bouchée et ces coulevrines qui datent du temps de feu Colbert, tâchons, à notre tour, de les démonter encore une fois. Procédons avec méthode, et, avant de nous mettre à la besogne, invoquons le secours de notre spirituel et pauvre ami Bastiat, ce terrible démolisseur de vieilles coulevrines et d'antiques caronades protectionnistes.

Premier argument. — On a prétendu, dit M. Rœderer, que la suppression de la concurrence extérieure permet aux producteurs protégés d'établir des prix de monopole. Cela est complètement faux. La concurrence intérieure suffit pour obliger les producteurs à abaisser leurs prix au niveau des frais de production. Donc les économistes qui affirment que les protégés de la douane *exploitent* les consommateurs, les économistes calomnient le système protecteur.

Distinguons, je vous prie. Les économistes n'ont jamais prétendu que toutes les industries protégées pussent maintenir toujours des prix de monopole. Ils n'ont jamais nié que la concurrence intérieure

[1] Brochure in-8 de 221 pages. Chez Guillaumin et comp. (Note de Molinari.)

n'obligeât les producteurs privilégiés de certaines industries, telles que la filature et le tissage de la laine, du coton, du lin, à abaisser leurs prix au niveau des frais de production, quelquefois même au-dessous, par suite de l'affluence des capitaux attirés par la prime douanière. Mais il n'en est pas moins vrai qu'avant que la concurrence se soit pleinement développée à l'intérieur, l'industrie privilégiée réalise des bénéfices extraordinaires, qu'elle peut vendre et qu'elle vend ses produits à des prix de monopole, en un mot qu'elle exploite les consommateurs. N'avons-nous pas vu, par exemple, les manufactures de lin et de chanvre réaliser des bénéfices de 30 à 40%, grâce au supplément extraordinaire de protection qui leur avait été accordé, tandis que le taux moyen des bénéfices des autres industries ne dépassait pas 10% ? Nous savons bien que cet âge d'or de la manufacture du lin a peu duré et qu'aujourd'hui ses bénéfices ne dépassent pas ceux des autres industries ; mais, en attendant, les consommateurs en ont-ils moins été exploités ?

Ce n'est pas tout. S'il y a des industries qui ne peuvent maintenir des prix de monopole, grâce à la concurrence intérieure, il en est d'autres qui le peuvent. On peut citer, comme exemples, celles du fer et de la houille. Ces industries n'embrassant qu'un nombre d'exploitations assez restreint, leurs entrepreneurs peuvent aisément se coaliser pour fixer les prix de leurs denrées au-dessus du niveau où les ferait descendre une concurrence « anarchique ». Ainsi, chacun sait fort bien que nos maîtres de forges se réunissent tous les trois mois pour fixer en commun le prix des fers, en d'autres termes, pour taxer le consommateur, que le régime protecteur leur a livré. Ils s'en cachent si peu, du reste, qu'ils font publier eux-mêmes, dans les journaux, les comptes-rendus de leurs réunions.

Cependant ce genre de coalition est sévèrement interdit par la loi (article 419 du Code pénal). Que des ouvriers maçons, fileurs, charpentiers, par exemple, se réunissent pour fixer en commun le taux de leurs salaires, et l'on ne manquera pas certes de réprimer un si abominable attentat. Mais que voulez-vous ?

Dat veniam corvis, vexat censura columbas. [1]

La protection dévolue à l'industrie des houilles donne lieu à des manœuvres non moins scandaleuses. Chacun connaît la fameuse coalition des houillères de la Loire, qui s'est rendue maîtresse de toutes les exploitations de ce vaste bassin industriel, où elle dicte la loi aux consommateurs. Chacun sait aussi que les houillères d'Anzin sont maîtresses d'un vaste marché, grâce aux combinaisons douanières qui les protègent. Il y a mieux encore. Les houillères belges,

[1] La censure pardonne aux corbeaux et poursuit les colombes. (Juvénal)

favorisées par des droits différentiels, se sont coalisées à leur tour pour dicter la loi aux consommateurs parisiens. Elles vendent leurs combustibles plus cher à Paris qu'à Rouen, quoique leurs frais de transport soient moindres ; mais à Rouen, elles ont à lutter contre la concurrence anglaise, tandis qu'à Paris elles sont maîtresses du marché, grâce à notre tarif protecteur du « travail national ».

Donc, les économistes ont eu raison de dire que certains producteurs protégés exploitent les consommateurs.

En tous cas, que les producteurs protégés réalisent ou non des bénéfices de monopole, les consommateurs n'en sont pas moins exploités par le régime protecteur. Ils le sont, puisque la protection a pour objet immédiat de leur faire payer les denrées produites à l'intérieur, plus cher que les mêmes denrées produites à l'étranger. Ils sont exploités de tout le montant de la différence des prix, que cette différence soit gagnée par les monopoleurs, ou qu'elle serve simplement à compenser l'inégalité des prix de revient.

Deuxième argument. — L'étendue de la protection n'est nullement proportionnée à l'élévation des droits protecteurs. Quel que soit le montant des droits, chaque industrie n'en retient que ce qui est indispensable à son existence. Supposons, par exemple, dit M. Rœderer, qu'une denrée soit protégée par un droit de 60%, mais qu'elle ne soit que de 10% plus chère que la denrée similaire de l'étranger. En ce cas, la protection ne sera pas de 60%, mais seulement de 10%. Les économistes ont donc tort de mesurer l'étendue de la protection à l'élévation des droits protecteurs.

Ceci est passablement subtil, mais ce n'est que subtil. Il est bien évident qu'un droit protecteur ne protège qu'en raison de la différence des prix de la marchandise à l'intérieur et à l'étranger, et, en conséquence, qu'un droit de 60% peut ne donner qu'une protection de 10%. Mais M. Rœderer ne doit pas ignorer que les législateurs protectionnistes ont coutume de mesurer la protection à l'étendue des besoins de chaque industrie ; qu'ils accordent de gros droits aux industries jugées les plus faibles, et de petits droits seulement à celles qui paraissent les plus vigoureuses. Il y a donc une présomption très forte, sinon une entière certitude, que les industries les plus protégées sont celles qui prélèvent les plus gros tributs sur le consommateur ; il y a une présomption très forte que l'étendue de la protection se proportionne à l'élévation des droits protecteurs.

Troisième argument. — Les droits protecteurs doivent servir à compenser les taxes fiscales qui pèsent sur l'industrie. Pour démontrer la nécessité des *droits compensateurs,* M. Rœderer formule une hypothèse des plus saisissantes.

« Exemple : Que sous une forme quelconque, directement ou indirectement, le gouvernement perçoive deux francs sur chaque chapeau qui se fait en France, et qu'il ne soumette pas à un droit égal les chapeaux qui seront introduits ; c'est comme s'il disait : Je mets un impôt de deux francs sur chaque chapeau, à moins qu'on ne me prouve qu'il est étranger ! Évidemment, on ne portera plus en France que des chapeaux étrangers ; les ateliers de la chapellerie française seront fermés, et le Trésor ne recevra plus rien des impôts mis sur cette branche d'industrie. »

À quoi M. Rœderer ajoute encore :

« Ce droit serait *compensateur* à l'égard des producteurs chargés de l'avance des impôts de consommation ; il serait *protecteur* à l'égard du Trésor, qui cesserait de percevoir les impôts dont il s'agit, si les étrangers, n'y étant pas soumis, venaient, par leur concurrence, détruire les industries intérieures sur lesquelles le Trésor les prélève. »

Nous ferons remarquer, d'abord, que la plupart des denrées qui sont taxées en France le sont aussi à l'étranger. La compensation dont parle M. Rœderer existe donc en fait ; et, de plus, les industries nationales sont communément protégées contre les industries étrangères par la différence naturelle des frais de transport.

Mais laissons de côté ce fait. Admettons que les denrées étrangères qui viennent faire concurrence aux nôtres ne soient point taxées ; admettons qu'il y ait dans le monde des contrées fortunées où l'on ne paye aucun impôt et où néanmoins on obtienne tous les bénéfices que l'impôt procure, où la sécurité naisse d'elle-même, où les chemins s'exécutent et s'entretiennent tout seuls ; où l'on n'ait besoin de payer ni soldats, ni juges, ni gendarmes, ni gardes champêtres, ni agents voyers ; où, par conséquent, la production ne soit grevée d'aucune charge résultant des frais de gouvernement ; admettons qu'en présence de ces contrées favorisées du ciel, la France demeure seule obligée à payer des impôts. Que résultera-t-il d'une semblable situation ? Faudra-t-il établir des droits compensateurs sur toutes les denrées qui viendront de l'étranger ? Ou si l'on n'en établit point, qu'arrivera-t-il ?

Si l'on n'établit point de droits compensateurs, il est évident que la situation des producteurs français sera moins avantageuse que celle de leurs concurrents. Ils seront obligés de redoubler d'efforts et de réduire leurs frais de production, ou de se contenter de bénéfices inférieurs de tout le montant de l'impôt à ceux de leurs concurrents.

Supposons, au contraire, que le droit compensateur intervienne. En ce cas, l'impôt retombera sur les consommateurs, car les producteurs pourront élever leurs prix de tout le montant de la différence

que le droit aura compensée. Mais ce déplacement d'impôt sera-t-il favorable à la prospérité du pays ? Non ! puisque les producteurs seront moins excités à compenser par leur industrie l'inégalité de situation résultant de l'impôt. Sera-t-il équitable ? Non ! puisqu'il fera peser sur tous une charge qui est spécialement imposée à quelques-uns, et dont il leur est tenu compte dans la répartition des charges publiques.

On sait que les propriétaires et les fermiers anglais adressaient fréquemment à M. Cobden l'objection que M. Rœderer reproduit aujourd'hui. Nous payons, disaient-ils, de plus gros impôts que nos concurrents étrangers. L'État nous doit, en conséquence, un droit compensateur. — Nous aussi, avait coutume de répondre M. Cobden, au nom de la masse des mangeurs de pain, nous payons des impôts, nous en payons même de fort lourds. Nous ne voyons donc aucune nécessité de nous charger aussi des vôtres. Que chacun paye les siens !

Montrons-nous, toutefois, de meilleure composition que M. Cobden, et acceptons le système compensateur comme base d'un régime de protection internationale. Seulement, comme nous voulons que ce système soit équitable et qu'il mérite réellement son nom, nous serons obligés de graduer la protection selon le montant des impôts à compenser. Ainsi, nous trouvons qu'en France on paye plus d'impôts qu'en Russie, et en Angleterre plus d'impôts qu'en France. Nous établirons donc un droit compensateur pour repousser les produits russes, qui sont moins grevés que les nôtres ; mais, en revanche, nous accorderons une faveur, une *prime de compensation* aux produits anglais qui sont plus imposés, et cette prime sera égale à la différence des chiffres de l'impôt dans les deux pays. Sans cette graduation des droits selon le montant des impôts, le système de compensation, que M. Rœderer invoque au nom de l'égalité et de la justice, ne serait-il pas, en effet, souverainement inégal et injuste ? Qu'en pense notre Azaïs[1] protectionniste ? Est-il bien d'avis que nous accordions une *prime de compensation* aux produits anglais importés en France ?

Quatrième argument. M. Rœderer admet que les industries naturelles d'un pays peuvent se passer de protection ; mais il croit la protection indispensable pour les industries factices. — Mais, objectent les libre-échangistes, où est la nécessité d'avoir des industries factices ? Où est la nécessité de produire soi-même des choses que l'on ne produit ni aussi bien ni à aussi bon marché que les étrangers,

[1] Pierre Hyacinthe Azaïs (1766-1845), philosophe auteur de la la loi des compensations.

au lieu de les leur acheter, au moyen de choses que l'on produit mieux et à meilleur marché ? Où est la nécessité d'adopter un système qui oblige à travailler davantage pour obtenir des produits plus imparfaits et plus chers ? Cette nécessité, M. Rœderer l'explique et la motive par la présence des *capitaux surabondants* qu'il importe d'utiliser.

« Quand les capitaux, dit-il, par les premiers effets de leur cours naturel, ont accompli leur principale mission, celle de pourvoir largement à l'exploitation de toutes les industries naturelles au pays, de saturer complètement tous leurs besoins, on doit considérer comme parfaitement naturel que l'excédent reçoive une autre mission ; et il n'est pas moins naturel alors, il n'est pas moins utile que cet excédent prenne son cours vers les industries factices, pour tenter de les naturaliser[1]. »

Oui, mais dans quel pays M. Rœderer a-t-il donc vu des industries, naturelles ou non, *saturées de capitaux* ? Notre agriculture, par exemple, qui est bien une industrie naturelle, est-elle saturée de capitaux au point de n'en savoir plus que faire et de refuser ceux qu'on lui offre ? Non ! M. Rœderer sait fort bien que notre agriculture manque de capitaux, et qu'elle est obligée de payer fort cher ceux qu'on lui prête. Maintenant, si M. Rœderer est curieux de savoir aussi quelle est la principale cause de cette pénurie et de cette cherté des capitaux dans l'industrie agricole, il n'a qu'à consulter les agriculteurs et les banquiers qui ont été entendus dans l'enquête sur le crédit foncier. Il pourra se convaincre que l'insuffisance et la cherté des capitaux agricoles proviennent surtout de la création d'industries artificielles, qui ont absorbé, moyennant de grosses primes prélevées sur les consommateurs, les capitaux dont la terre avait besoin[2].

Au reste, M. Rœderer paraît n'avoir pas une notion bien nette du capital. Comme la plupart des écrivains protectionnistes, il incline volontiers à le confondre avec le numéraire. Ainsi, il dit :

« La préexistence des capitaux, en France, s'est manifestée sous toutes les formes. Elle s'est démontrée comme le mouvement se démontrait par ce philosophe de l'antiquité, qui se mit à marcher devant ceux qui le niaient. — Une importante partie de ces capitaux y existe même sous la forme la plus nette, la plus visible, la plus maniable et peut-être la moins utile, sous la forme des monnaies. On évalue de 3 à 4 milliards ce que nous en possédons[3]. »

[1] Page 36. (Note de Molinari.)

[2] Voir, dans *l'Enquête sur le crédit foncier,* les dépositions de M. d'Eichtal et de M. Gautier, ancien gérant à la Banque de France. (Note de Molinari.)

[3] Page 43. (Note de Molinari.)

D'abord, nous demanderons à M. Rœderer ce qu'il entend par ces mots : « la préexistence des capitaux ». Préexistence à quoi ? Au soleil, à la lune, aux étoiles ? Est-ce que le bon Dieu a eu l'attention de meubler la terre de capitaux avant d'y installer l'homme ? L'a-t-il munie d'instruments aratoires, d'animaux dressés pour le labourage, de machines à filer le coton et les laines, de véhicules de transport, voire de broches toutes garnies de chapons et de roastbeefs, au moment de la donner à l'espèce humaine ? Non ! le bon Dieu n'a pas eu cette attention-là. Il a donné à l'homme la terre à l'état brut ; la terre couverte de minéraux informes, de végétaux et d'animaux sauvages. Les capitaux ne préexistent donc pas sur la terre. C'est l'homme qui a créé ceux qui existent, au moyen de son travail et de son économie.

Ensuite, il n'est pas exact de dire que la monnaie soit une partie importante du capital, ni qu'elle en soit la forme « la plus nette et la plus visible ». En France, par exemple, où le revenu annuel s'élève à 10 milliards environ, ce qui suppose un capital d'au moins 80, — peut-on dire que 3 ou 4 milliards de numéraire (nous ne disputons pas sur le chiffre) en forment une partie importante ? Est-ce que 3 ou 4 peut être considéré comme un chiffre important par rapport à 80 ? Puis, en quoi le capital monnaie est-il plus net et plus visible que le capital semences, le capital machines, le capital maisons ? Le sac de pièces de 5 fr., que le paysan inintelligent et têtu de la Bretagne enfouit dans sa cave, est-il donc plus visible aux yeux de M. Rœderer que la locomotive qui fend l'air en laissant après elle un sillon de feu, ou l'immense manufacture, dont la haute cheminée s'aperçoit au loin dans la plaine ? Il faut convenir que les protectionnistes ont les yeux organisés d'une singulière façon.

Mais revenons à la surabondance des capitaux, préexistants ou non, qui *saturent* toutes les industries naturelles. S'il existait des contrées où les capitaux fussent surabondants ; où l'on se trouvât réduit à n'en savoir plus que faire ; où les habitants eussent trop de nourriture, trop de vêtements, trop de mobilier et trop de maisons, serait-ce bien une raison pour ces contrées bienheureuses d'adopter le système protecteur, — un système qui obligerait chacun à travailler davantage pour recevoir en échange moins et de plus mauvaise nourriture, moins et de plus mauvais vêtements, etc. ? Les habitants de ce pays de Cocagne ne feraient-ils pas mieux de ne plus épargner ou de placer ailleurs leurs épargnes ? Enfin, s'il y a des pays où les capitaux surabondent, la France peut-elle être raisonnablement comptée au nombre de ces pays-là ? L'Angleterre ne doit-elle pas, en tout cas, passer avant elle ? La supériorité des capitaux anglais sur les nôtres n'est-elle pas un des arguments les plus redoutables de l'arsenal

protectionniste, et M. Rœderer lui-même ne s'en sert-il pas ailleurs avec avantage ? Or, en présence de cette surabondance de capitaux et pour l'utiliser, les Anglais ne devraient-ils pas multiplier et développer de plus en plus leurs industries artificielles ? Pourquoi n'entreprendraient-ils point, par exemple, de produire du vin de Bordeaux ou de Madère sur les coteaux de Richemond ? Voilà certes une industrie qui serait bien capable d'absorber tout l'excédent des capitaux dont ils sont saturés !

Cependant, voyez l'aveuglement de ce peuple ! Au lieu de multiplier ses industries artificielles, pour absorber son trop-plein de capitaux, ne voilà-t-il pas qu'il s'avise de replacer toutes choses dans leur ordre naturel ? Au lieu de développer le système protecteur, ne voilà-t-il pas qu'il le remplace par le libre-échange ? Peuple imprudent ! que vas-tu faire de tes capitaux surabondants, bon Dieu ! qu'en vas-tu faire ?

Cinquième argument. — Qu'il faut être indépendant de l'étranger, notamment pour le blé :

« Tous les économistes, dit M. Rœderer, sont d'accord pour reconnaître qu'une nation ne doit jamais, pour sa subsistance, se mettre sous la dépendance d'aucun pays étranger ; quelques-uns vont même jusqu'à dire que la sécurité, sur ce point, doit être acquise *à tout prix* » (p. 150).

Quoi ! vraiment, tous les économistes sont de cet avis ? Il nous semble, cependant, que le mouvement qui a déterminé la suppression des lois-céréales en Angleterre était bien un mouvement économique. Il nous semble aussi que l'argument de la dépendance de l'étranger a été maintes fois réfuté par les économistes ; il l'a même été par Montesquieu, un écrivain que les protectionnistes citent volontiers, comme chacun sait :

« L'effet naturel du commerce est de porter à la paix, dit Montesquieu. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur des besoins naturels. »

On ne saurait mieux dire et en moins de mots. M. Rœderer récusera-t-il l'autorité de Montesquieu ? En ce cas, nous le renverrons à M. Thiers et à son discours.

Sixième argument. Qu'il ne faut pas se fier à l'exemple de l'Angleterre ; que sir Robert Peel a été le plus habile et le plus efficace protectionniste qu'ait eu l'Angleterre.

« En abandonnant, avec une feinte audace, avec un feint libéralisme, une *forme* devenue une gêne par l'adoption qu'en ont faite les autres peuples, et en y substituant un procédé dont l'imitation n'est

pas aussi simple, n'a-t-il pas, de la sorte, habilement corroboré le *fond* du système de protection ? Il a pu dès lors ouvrir les portes de l'Angleterre ; l'entrée en est désormais plus difficile qu'elle ne l'a jamais été sous aucun de ses prédécesseurs.

« Sir Robert Peel, sous le drapeau du libre-échange, n'est-il pas, en réalité, le plus fervent, le plus habile protectionniste ? »[1]

Plût à Dieu que MM. Thiers, Lebeuf, Odier, Mimerel et compagnie entendissent la protection comme l'entendait sir Robert Peel ! Plût à Dieu qu'ils abandonnassent, à son exemple, « cette forme devenue une gêne par l'adoption qu'en ont faite les autres peuples », afin de corroborer habilement le *fond* du système de protection ! — Toutefois, a soin d'ajouter M. Rœderer, le procédé ne réussirait pas en France ; il ne rendrait pas, comme en Angleterre, l'accès du pays plus difficile aux marchandises étrangères.

M. Rœderer affirme résolument que les réformes de sir Robert Peel ont rendu l'entrée de l'Angleterre plus difficile que jamais pour les produits étrangers. Mais où donc a-t-il vu cela ? Dans le même livre, apparemment, où il a appris que la monnaie est le plus net et le plus visible des capitaux ? Nous n'avons pas étudié ce livre-là, nous autres ; en revanche, nous ouvrons quelquefois les tableaux du commerce extérieur de la Grande-Bretagne, et voici ce que nous y trouvons : En 1835, avant les réformes de sir Robert Peel, les importations de la Grande-Bretagne étaient de 48 911 000 liv. ster. ; en 1850, elles s'élevaient à 100 460 000 liv. ster. Ces chiffres prouvent-ils que « l'entrée de l'Angleterre soit plus difficile qu'elle ne l'a jamais été aux marchandises étrangères » ? Qu'en pense M. Rœderer ?

Au reste, n'est-ce pas grand'pitié d'entendre dénoncer le *feint libéralisme* des hommes qui ont provoqué les réformes douanières de sir Robert Peel, le feint libéralisme des Cobden, des Bright, des Fox, des Villiers ? Ces hommes, que l'on accuse de mensonge et d'hypocrisie, ne sont-ils pas tous les jours injuriés, insultés par les protectionnistes anglais ? Les intérêts aristocratiques n'ont-ils pas suscité, au moment même où nous écrivons, contre leurs idées et contre l'application qui en a été faite, une réaction formidable ? M. Rœderer nous dira-t-il que tout cela n'est qu'une comédie, que *free-traders* et protectionnistes s'entendent comme larrons en foire pour dévaliser les autres peuples, en les entraînant dans le coupe-gorge de la liberté du commerce ? Cela a été dit, nous le savons. On a dit que l'abolition des lois-céréales n'était qu'une comédie ; la suppression ou la réduction des droits sur les matières premières et les produits manufacturés, une

[1] Page 138. (Note de Molinari.)

autre comédie ; la modification des lois de navigation, qui permet à nos navires de commercer librement avec l'Angleterre et avec ses colonies, une troisième comédie ! Mais vraiment M. Rœderer devrait bien laisser un si pitoyable argument aux Jocrisses et aux queues-rouges de la protection. Ce n'est pas digne d'un homme sérieux.

Nous bornons là notre revue des arguments contenus dans les *Études*. Nous n'avons relevé que les principaux ; nous laissons dormir le fretin. Par les gros qu'on juge des petits !

Cependant la brochure de M. Rœderer est une des œuvres les plus sérieuses que le protectionnisme ait enfantées depuis plusieurs années. C'est écrit avec conscience et talent ; le raisonnement est subtil et serré, le style clair et méthodique. Cela vaut le Ferrier et le Saint-Chamans, sinon mieux. Mais que voulez-vous ? la cause est si mauvaise, que les plus belles brochures, voire même les plus beaux discours du monde, échoueraient à la faire paraître bonne.

Ne discutez donc plus, messieurs les protectionnistes, contentez-vous de voter.

VII. Utilité de la protection aux États-Unis, selon M. Carey. Aperçu de la situation agricole, manufacturière, commerciale et financière au commencement de l'année 1851. Compte-rendu

[*Journal des économistes*, novembre 1851.]

APERÇU DE LA SITUATION AGRICOLE, MANUFACTURIÈRE, COMMERCIALE ET FINANCIÈRE AU COMMENCEMENT DE L'ANNÉE 1851. — (THE PROSPECT AGRICULTURAL, MANUFACTURING, COMMERCIAL AND FINANCIAL AT THE OPENING OF THE YEAR 1851, BY HENRY C. CAREY[1].)

M. Carey est un esprit vif et original. Ses livres sont remplis d'observations ingénieuses, et quoique ses réfutations des doctrines de Malthus et de Ricardo soient parfaitement réfutables, il a su les présenter de manière à attirer et à fixer l'attention des esprits sérieux. En outre, M. Carey a eu le mérite de défendre par de bons arguments la bonne cause de la liberté des banques. Nous ne dirons rien de ses discussions avec notre regrettable ami Bastiat, au sujet de la priorité de certaines théories qui leur sont communes. Nous aimons peu ce genre de débats qui intéressent les savants beaucoup plus que la science. Ou une idée est juste ou elle est fausse. Si elle est fausse, à

[1] Brochure in-8 de 84 pages. Philadelphie. R. S. Skinner 79, Walnut street. Paris, Guillaumin et comp. (Note de Molinari.)

quoi bon en revendiquer la propriété ? Si elle est juste, croyez-vous que les historiens de la science ne sauront pas bien en attribuer la paternité à qui de droit ?

À part cette exagération, assez excusable après tout, du sentiment de la propriété, M. Carey est incontestablement un esprit des plus distingués. Malheureusement M. Carey est aussi un Yankee pur sang, ennemi juré de John Bull, et cette haine nationale dont il est possédé influe de la manière la plus déplorable sur les opérations de son esprit et sur la direction de ses idées. Ainsi, par exemple, il est grand partisan de la liberté du commerce... en théorie ; il aspire ardemment après le jour où disparaîtront les barrières qui interceptent les échanges entre les nations ; mais, en attendant, il se montre, dans la pratique, un protectionniste intraitable et farouche. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'il a peur de l'Angleterre. Parce qu'à ses yeux, l'Angleterre possède un monopole industriel qui trouble toute l'économie des échanges internationaux et qui menace la prospérité de toutes les nations. Ce monopole qui permet à l'Angleterre de filer le coton, et de fabriquer le fer à meilleur marché que les États-Unis, il faut, avant tout, le démolir. Il faut empêcher les Anglais de jeter la perturbation dans l'industrie du monde, en déversant dans la consommation des masses de produits manufacturés à bon marché. Il faut, par conséquent, se protéger contre eux. Quand on aura ruiné leur industrie au moyen de cette protection salutaire, quand les producteurs anglais ne pourront plus fournir aux États-Unis ni fer ouvré, ni coton manufacturé à bon marché, alors il y aura lieu de détruire les barrières douanières. Mais jusque-là, la protection est nécessaire, indispensable, Mieux encore. Elle est un moyen d'arriver plus vite à l'âge d'or de la liberté des échanges.

Voilà pourquoi M. Carey est protectionniste. C'est pour arriver plus vite à la liberté du commerce. Le procédé est original assurément : c'est un peu comme si l'on voulait rétablir l'inquisition pour arriver plus vite à la liberté des cultes. Mais si excentrique que soit le procédé, notre « protectionniste pour l'amour de la liberté » ne le recommande pas moins avec le plus grand sérieux et le plus beau fanatisme du monde. Voici quel est son principal argument : en nous fournissant du fer, du fil et des tissus de coton à bon marché, dit-il, en nous empêchant par conséquent d'en produire nous-mêmes, l'Angleterre nous oblige à nous disséminer sur notre territoire, au lieu de nous agglomérer : elle nous oblige aussi à élever de nouvelles machines, au lieu de produire des objets de consommation. Or, l'expérience atteste que cette manière de procéder est ruineuse.

« Si nous jetons les regards autour de nous, nous verrons que la plupart des pertes qui ont lieu dans les manufactures, dans l'indus-

trie des mines et des hauts-fourneaux, comme dans l'agriculture, proviennent de ce qu'on a appliqué trop de temps et de travail à la production des machines et trop peu à la production des choses. Le manufacturier détourne le capital qui aurait mis ses métiers en mouvement pour acheter d'autres métiers, et il se ruine. Il a trop dépensé en machines. Le mineur a une veine productive de charbon. Il veut en avoir une autre, et pour la chercher il est obligé de détourner une partie du capital nécessaire à l'exploitation de la première. Il se ruine encore. Partout le même phénomène se produit. Les manufacturiers augmentent leurs bâtiments. Les fermiers et les planteurs veulent avoir trop de terre. Tous donnent trop à la fabrication des instruments de production (*machine making*), et tous souffrent pour avoir détourné une trop grande quantité de travail de la production actuelle.

« Ce qui est vrai pour les individus ne l'est pas moins pour les communautés et les nations. Les milliers de fermiers qui abandonnent leurs fermes dans le Maine, l'État de New York, la Pennsylvanie ou l'Ohio, et les milliers de planteurs qui délaissent leurs plantations de la Virginie, des Carolines et de la Géorgie pour aller établir de nouvelles fermes dans l'Iowa ou le Wisconsin, et de nouvelles plantations dans le Texas ou l'Arkansas, cessent de produire *des choses pour l'usage actuel,* et ils s'appliquent à produire *des machines pour l'usage futur.* L'homme qui cultive une ancienne ferme produit d'abord tout ce qui est nécessaire à son alimentation, et il a de plus quelque chose à donner en échange du sucre, du thé, du café, des vêtements dont il a besoin. Mais, du moment où il quitte sa ferme pour aller en établir une nouvelle, il devient un simple consommateur, et il faut qu'il ait un grand bonheur pour produire à la fin de la seconde année de quoi se nourrir et se vêtir. Pendant la première année et souvent pendant la seconde, le montant général de la production se trouve diminué de toute la quantité de choses qu'il aurait produites, et, en outre, de celles qui auraient été produites par les hommes employés à son déplacement et à l'établissement de sa nouvelle « machine ». Toutes les choses nécessaires à la vie deviennent plus rares, tandis que les nouvelles fermes et les nouvelles plantations deviennent plus nombreuses. La conséquence, c'est que le prix des unes s'élève, tandis que la valeur des autres s'abaisse. L'homme qui travaille dans un haut-fourneau produit du fer, une denrée en échange de laquelle on peut obtenir des substances alimentaires. Fermez le haut-fourneau et employez cet homme à construire une route, il continuera à consommer de la nourriture, mais il fabriquera une machine qui ne pourra être utilisée que par d'autres, et tandis que les machines deviendront plus abondantes, le fer deviendra plus

rare. Le mineur produit du charbon et le tisserand des étoffes. Fermez les mines et les manufactures, et envoyez ces travailleurs défricher la terre, ils cesseront de produire des choses qui puissent être consommées. Leur travail sera employé à créer des machines pour la production à venir. Les fermes deviendront, au bout d'un certain temps, plus nombreuses ; mais dans l'intervalle, les aliments et les vêtements seront plus rares, plus difficiles à obtenir, et la prospérité de la nation aura diminué. Le capitaliste obtiendra un moindre revenu, et le travailleur moins de nourriture et de vêtements.

« Ceux qui se donneront la peine de réfléchir sur ce sujet se convaincront aisément que lorsqu'on travaille trop à multiplier les machines de la production, en créant trop de nouvelles fermes par exemple, il en résulte une diminution de la puissance de production et par conséquent aussi de la puissance de consommation, — la vraie pierre de touche de la prospérité d'un pays.

« Ce n'est pas tout : plus la surface cultivée s'étend, plus on aura besoin de routes, et plus considérable sera la quantité de travail que l'on détournera de la production des choses pour l'employer à fabriquer des machines à l'aide desquelles les choses seront transportées. Une route ne produit rien. Les routes sont désirables, il n'en faut pas douter. Les clôtures aussi : mais si un fermier passait tout son temps à enclore ses terres, ou même, s'il employait au-delà de ses heures de loisir à construire des clôtures, il se ruinerait. Il en est de même pour les nations. Lorsque la construction des routes devient leur but principal, elles sont sur le chemin de la ruine. Les routes, comme les nouvelles fermes, sont de simples machines. Ceux qui les construisent doivent être nourris, vêtus et logés. Les routes ne peuvent être ni mangées, ni bues, ni portées, et la prospérité d'une nation, comme celle d'un individu, dépend de la relation qui existe entre la quantité des choses qui peuvent être mangées, bues ou portées, et le nombre des personnes qui ont besoin d'être nourries et vêtues. Plus rapide est l'extension anormale des routes, plus rapide aussi doit être la diminution de la quantité des choses à transporter sur ces routes, et plus considérable la dépréciation de la valeur de ce genre de propriété. Ni les fermes, ni les plantations, ni les routes ne peuvent être exportées en paiement de la nourriture et du fer consommés par ceux qui les construisent[1]. »

Voilà pourquoi M. Carey veut que les États-Unis produisent eux-mêmes leur fer et manufacturent eux-mêmes leur coton. Voilà pourquoi il est un partisan fanatique des deux tarifs protecteurs de 1828 et de 1842, et un adversaire irréconciliable des deux tarifs libéraux de

[1] Page 2. (Note de Molinari.)

1835 et de 1846. Sa brochure n'est destinée à autre fin qu'à prouver que la protection a enrichi les États-Unis, tandis que la liberté est aujourd'hui en train de les ruiner :

« Les revenus ont été diminués, s'écrie-t-il avec amertume, par un état de choses qui occasionne des émigrations considérables dans l'ouest, pour y créer de nouvelles fermes et de nouvelles plantations, et rendre nécessaires de nouvelles routes. Ces fermes et ces routes sont construites par des hommes qui auraient été occupés, sous un autre système, à produire des aliments ou du coton, du charbon, du fer ou des vêtements.

« La différence entre les deux systèmes de 1842 et de 1846 est celle-ci : le premier tend à rendre les machines existantes, fermes, manufactures ou hauts-fourneaux, plus productives, à développer la production, à augmenter la facilité d'obtenir de la nourriture et des vêtements, et en dernier lieu à créer un marché dans le pays même pour toute la quantité considérablement accrue des produits du pays. Le second tend à rendre improductives les machines existantes, — comme il l'a déjà fait pour des centaines de millions de dollars, — à détourner le capital et le travail vers la production de machines, nouvelles et moins productives, — à diminuer la production, — à diminuer la facilité d'obtenir de la nourriture et des vêtements, et, en définitive, à détruire le marché du pays même, pour le montant diminué des produits du pays. Le premier fortifie le commerce intérieur, la seule base possible sur laquelle on puisse établir un grand commerce extérieur. Le second annule le commerce intérieur, dans l'espoir d'élever au-dessus le commerce étranger : à mesure que nous avançons dans ce système, nous avons moins à vendre ; et par conséquent, moins de pouvoir d'acheter. Adam Smith a enseigné tout cela, et c'est la base de tout son système, mais ses successeurs, dans sa propre école, ont renié les doctrines du maître[1]. »

L'accusation que M. Carey dirige contre la liberté commerciale aux États-Unis est nettement formulée, et il l'appuie d'ailleurs sur une quantité raisonnable de faits et de chiffres. Nous examinerons tout à l'heure quelle est la valeur de ces faits et de ces chiffres ; mais d'abord, voyons si la théorie que nous venons de reproduire est bien fondée ; voyons si les États-Unis doivent inévitablement se ruiner en produisant du blé et en le transportant pour acheter du fer et du coton en Angleterre, au lieu de fabriquer eux-mêmes du fer et du coton.

S'il est vrai que les hauts-fourneaux et les manufactures de coton, dont le système protecteur a occasionné le développement hâtif

[1] Page 75. (Note de Molinari.)

aux États-Unis, ne puissent lutter contre les industries similaires de la Grande-Bretagne, il est certain que les capitaux et les bras se détourneront de ces branches de la production américaine aussitôt qu'elles cesseront de recevoir une protection suffisante ; il est certain que l'on élèvera dans l'Union plus de fermes et moins de manufactures et de hauts-fourneaux. Mais où sera le mal ? Aura-t-on pour cela moins de coton et de fer ? Non ! on en aura au contraire en plus grande abondance, puisque la liberté d'importation en aura fait baisser le prix. Aura-t-on moins d'aliments ? Non ! on en aura davantage, puisqu'on appliquera à la production d'un supplément de denrées alimentaires les capitaux et les bras qui se dirigeaient auparavant vers les hauts-fourneaux et les manufactures. Sans doute, le passage d'un système de protection à un système de liberté commerciale donnera lieu à une crise. Il y aura perte d'une partie du capital fixe employé dans les manufactures et dans les hauts-fourneaux les moins avantageusement situés. Il y aura aussi peut-être, comme le remarque M. Carey, diminution momentanée de la production actuelle par suite de la nécessité de monter de nouvelles machines, d'établir, par exemple, de nouvelles fermes dont les produits puissent servir à payer les denrées importées de l'étranger. Mais à qui sera-t-il juste et raisonnable d'imputer cette crise et cette diminution momentanée de la production actuelle ? N'est-ce pas au système protecteur qui a troublé l'arrangement naturel de la production, bien plutôt qu'à la liberté du commerce qui l'a rétabli ? Ensuite, lorsque la crise sera passée, lorsque toutes choses seront rentrées dans leur ordre naturel, lorsque les États-Unis recevront le coton et le fer à bon marché de l'Angleterre, et qu'ils payeront régulièrement ces denrées avec les produits de leurs fermes anciennes et nouvelles, ne seront-ils pas plus riches qu'auparavant ? N'auront-ils pas trouvé, en réalité, un moyen de fabriquer le coton et le fer à meilleur marché ? Pour nous servir d'une expression frappante de M. Huskisson, le libre-échange ne sera-t-il pas pour eux l'équivalent d'une machine nouvelle ? Ne gagneront-ils pas toute la différence des prix qu'ils étaient obligés de payer sous le régime de la *production directe* du fer et du coton, et de ceux qu'ils payeront sous le régime de la *production indirecte* ?

Mais, objecte M. Carey, la production sera plus disséminée sous ce nouveau régime qu'elle ne l'était sous l'ancien. Qu'importe ! si le résultat est une diminution du prix des choses ! M. Carey répond, à la vérité, qu'on sera obligé de construire un plus grand nombre de routes, lesquelles ne peuvent être ni mangées, ni bues, ni portées. Mais, objecterons-nous à notre tour, lorsqu'on relève les tarifs de douane aux États-Unis, et que de nouveaux hauts-fourneaux et de nouvelles manufactures s'établissent en conséquence de cette recru-

descence de protection, est-ce que leurs mule-jennies ou leurs creusets peuvent être mangés, bus ou portés ? Non, pas plus que les chemins ! Il n'y a sous ce rapport aucune différence entre les deux sortes de machines. Il n'y en a pas non plus sous le rapport de la productivité, car le chemin qui met la denrée à la portée du consommateur est une machine aussi utile, aussi productive que celle qui façonne cette denrée. Mieux encore. Si les fermes, avec leur appendice nécessaire de routes, fabriquent et transportent des aliments au moyen desquels on puisse se procurer au dehors du fer et du coton à meilleur marché qu'il n'eût été possible de les fabriquer au dedans, n'est-il pas bien certain que ces fermes et ces routes seront plus productives que ne l'eussent été les creusets et les mule-jennies ?

Cependant, objecte encore M. Carey, ne serait-il pas *naturel* que nous pussions manufacturer notre coton et raffiner notre sucre, au lieu d'envoyer en Angleterre notre coton pour le faire manufacturer et notre sucre pour le faire raffiner ? Ne gagnerions-nous pas au moins les frais de transport en façonnant nous-mêmes ces denrées ? Et notre richesse ne s'accroîtrait-elle pas d'autant ?

« ... Il ne serait pas plus absurde d'envoyer le grain au loin pour être moulu ou les arbres pour être sciés, qu'il ne l'est d'y envoyer le coton pour être filé et le sucre pour être raffiné. Sous le système anglais chacun est forcé à échanger de la manière la plus imparfaite, de manière à accroître le transport ; et comme tous ces frais doivent être payés par la terre, nous voyons maintenant pourquoi les fermiers deviennent riches et accroissent leur production sous le régime protecteur qui tend à diminuer le transport, et qu'ils deviennent pauvres sous le système anglais, improprement appelé *free-trade,* qui tend à l'accroître[1]. »

Il est possible que, dans l'avenir, la fabrication du coton et le raffinage du sucre passent en Amérique. Il est possible que le coton soit manufacturé et le sucre raffiné auprès des lieux mêmes de production. Si cette éventualité se réalise, on obtiendra évidemment une économie sur les frais de transport. Mais, en attendant, la situation est celle-ci : par suite de l'abondance des capitaux et des bras ainsi que du rapide développement de l'industrie manufacturière en Angleterre, le coton, par exemple, y est manufacturé à meilleur marché qu'il ne peut l'être aux États-Unis. Ces divers avantages *naturels* de situation compensent et au-delà le désavantage résultant de la distance, en sorte qu'une pièce de toile de coton fabriquée à Manchester revient à plus bas prix à New York qu'une pièce de même dimen-

[1] Page 73. (Note de Molinari.)

sion et de même qualité fabriquée à Lowell. Eh bien ! jusqu'à ce que l'Amérique possède la même abondance de capitaux et de bras, le même génie mécanique et la même expérience industrielle que l'Angleterre, les Américains n'auront-ils pas avantage à acheter leurs cotons filés et leurs cotonnades à Manchester plutôt qu'à les fabriquer eux-mêmes à Lowell ? En agissant ainsi ne gagneront-ils pas toute la différence *naturelle* qui existe entre les prix des cotonnades et des cotons filés anglais et ceux des cotonnades et des cotons filés américains jusqu'à ce que cette différence disparaisse ? Et quoi de plus « naturel » qu'un semblable gain ?

M. Carey a eu le tort de ne considérer que la distance parmi les circonstances naturelles qui influent sur le prix des choses. Nous venons de voir qu'il y a d'autres circonstances non moins naturelles qui peuvent, soit momentanément, soit d'une manière permanente, balancer celle-là. Ne serait-il pas absurde de n'en pas tenir compte, et d'élever des barrières artificielles contre les produits fabriqués à bon marché sous l'empire de ces circonstances, le tout sous le prétexte d'en revenir à la nature ? Mais, objecte enfin M. Carey, si nous cessons de protéger nos manufactures, nous finirons par devenir tributaires du « monopole » de l'Angleterre et comme vendeurs et comme acheteurs. Les Anglais nous achèteront à bas prix notre coton brut et nous revendront cher leur coton fabriqué. Citons ce curieux argument :

« L'objet du système de monopole de la Grande-Bretagne est d'interposer entre le producteur et le consommateur autant de difficultés que possible. Plus considérable est le nombre de ces difficultés, plus est élevée la commission qu'elle prélève pour les lever. Par cette politique elle appauvrit les consommateurs, diminue leur pouvoir de consommation et augmente son pouvoir sur eux[1].

« ... Il est singulier que les avocats de ce qu'on appelle le *free-trade* ne voient pas que l'Angleterre veut s'attribuer le pouvoir de forcer toutes les matières premières du globe de lui être envoyées, afin de fixer elle-même les prix auxquels elle veut acheter, comme aussi de fixer le prix auquel elle veut vendre. La protection est un acte de résistance à l'exercice de ce pouvoir, et elle tend à rendre les fermiers et les planteurs capables de traiter sur le pied d'égalité avec le monde pour les vêtements et le fer dont ils ont besoin. C'est pourquoi le commerce s'augmente sous un régime de protection, tandis qu'il se resserre à chaque tentative de ce qu'on appelle dans le système de Manchester "*free-trade*"[2]. »

[1] Page 78. (Note de Molinari.)
[2] Page 72. (Note de Molinari.)

Ce raisonnement aurait une apparence plausible si l'Angleterre était un seul individu et si elle était seule à fabriquer du coton. Mais M. Carey ignore-t-il donc que les fabricants anglais se font concurrence pour acheter du coton brut à Liverpool, comme pour le revendre fabriqué à New York ? Ignore-t-il que cette concurrence fait parfois monter très haut le prix du coton brut et descendre très bas celui du coton fabriqué ? Ignore-t-il enfin qu'on fabrique du coton non seulement en Angleterre, mais encore en France, en Suisse et en Allemagne ? Comment donc peut-il redouter pour les États-Unis « le monopole » de la Grande-Bretagne ? N'est-ce pas une crainte chimérique et absurde ?

On voit, en définitive, combien est faible, puérile même, la partie théorique de la brochure protectionniste de M. Carey. Nous avons peu de chose à dire des chiffres dont il a bourré sa brochure, jusqu'à en rendre la lecture difficile et fastidieuse. Nous croyons que ces chiffres, pour avoir une signification quelconque, devraient s'appliquer à des périodes plus étendues et à des régimes mieux contrastés de protection et de liberté commerciale. On sait que les États-Unis ont changé quatre fois leur tarif depuis vingt-cinq ans ; on sait aussi que les plus libéraux d'entre ces tarifs ont toujours conservé des vestiges de la protection. Il est assez naturel que des revirements si fréquents aient empêché le pays de goûter entièrement les bienfaits de la liberté du commerce, tout en lui faisant ressentir les inconvénients inhérents au passage d'un régime à un autre. Il faut du temps à la liberté. Elle ne saurait donner tous ses fruits en un jour, surtout lorsqu'elle succède à un régime de protection, et qu'elle demeure encore incomplète et tronquée. Cependant, les événements viennent déjà de donner un démenti formel et *chiffré* aux prédictions de M. Carey. Notre « protectionniste pour l'amour de la liberté » avait affirmé que le revenu des douanes ne pourrait manquer de baisser progressivement sous le régime libéral de 1846. Or, loin de subir une baisse, ce revenu se développe aujourd'hui progressivement. Il a atteint en 1850 le chiffre de 48 000 000 de dollars, chiffre qui dépasse beaucoup ceux des années précédentes, et qui excède de 16 millions, c'est-à-dire d'un tiers, les prévisions de M. Meredith et des protectionnistes. Ce chiffre doit terriblement embarrasser M. Carey, car il démolit tout l'échafaudage de ses prophéties, et, ce qui vaut mieux encore, il enlève aux protectionnistes tout prétexte pour demander un changement de tarif.

Que la liberté du commerce ait le temps de s'implanter aux États-Unis, et nous promettons bien d'autres déceptions à M. Carey. En attendant, nous l'engageons à étudier les faits, en dehors de toute prévention nationale contre John-Bull. On voit toujours mal à tra-

vers les lunettes du chauvinisme. Nous l'engageons aussi à relire, à tête reposée, Adam Smith, qu'il a eu l'idée bouffonne de faire passer pour un protectionniste. En cela, il a imité Sylvain Maréchal qui a inscrit, comme on sait, le nom de Jésus-Christ dans son *Dictionnaire des athées.* Nous ignorons si cette espèce de plaisanterie est goûtée en Amérique, mais nous avertissons M. Carey qu'elle ne saurait rien ajouter à la considération dont il jouit en Europe. Qu'il combatte les économistes vivants, si bon lui semble, mais qu'il évite de profaner la mémoire des morts, en les rendant complices de ce monstrueux système d'iniquité et de sottise que l'on nomme le protectionnisme.

VIII. Encyclopédie populaire belge. Principes généraux d'économie politique, par M. Charles de Brouckère, Compte rendu

[*Journal des économistes*, novembre 1851.]

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE BELGE. — PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉCONOMIE POLITIQUE, PAR M. CHARLES DE BROUCKÈRE, membre de la Chambre des représentants, bourgmestre de Bruxelles. — Publiés par la Société pour l'émancipation intellectuelle. — Jamar, éditeur, à Bruxelles.

Une association s'est constituée en Belgique pour répandre au sein des masses les notions élémentaires des sciences les plus usuelles. L'économie politique ne pouvait être oubliée sur la liste, car la science des Quesnay, des Turgot et des J.-B. Say est généralement estimée... en Belgique. Les Belges ont le sens assez droit pour comprendre qu'une science qui démontre les lois en vertu desquelles la société se meut et fonctionne comme un immense corps organisé, n'est pas une science superflue, surtout à une époque où tant de gens se proposent sérieusement de faire marcher désormais la société à rebours. Ils ont le bon esprit de croire qu'il importe de vulgariser les lois de la société, non moins que celles du monde physique, et peut-être davantage. Car, qu'un astronome s'avise de vouloir changer la direction du mouvement des astres sous le prétexte que l'on tournerait mieux autrement, cette rêverie ne tirera point à conséquence ; elle fera gâcher un peu de papier et conduira probablement le rêveur à l'hôpital, puis ce sera tout. Mais qu'un utopiste, sans s'être donné la peine d'étudier le mécanisme de la société, s'avise d'enseigner que les principaux rouages qui la font mouvoir sont nuisibles au lieu d'être utiles ; qu'ils servent à broyer le grand nombre au profit du petit, et qu'il importe, par conséquent, de les supprimer au plus vite pour les remplacer par une « organisation supérieure », il est évident

que de semblables rêveries pourront exercer l'influence la plus funeste. Sans doute, les lois en vertu desquelles la société se meut sont immuables, puisqu'elles ont leurs racines dans notre organisation même ; mais s'il n'est pas donné aux hommes de les supprimer, ils peuvent du moins troubler pour un temps leur action bienfaisante. Ainsi il est hors du pouvoir de l'humanité de faire table rase de la propriété ; mais des collections d'hommes peuvent décréter des lois qui, en entravant l'exercice du droit de propriété, réduisent des classes entières aux plus dures extrémités de la misère. Entre l'homme qui fait des utopies astronomiques et celui qui s'adonne aux rêveries socialistes, il y a donc cette différence importante que le premier s'en va seul à l'hôpital, tandis que le second peut y envoyer toute une nation, — sans y aller lui-même.

Heureusement, il existe des remèdes contre les utopies socialistes. Le plus simple et le meilleur, ce n'est pas, comme on incline trop à le croire en France, de bâillonner les utopistes avec le pommeau d'une épée, car ils trouvent toujours moyen de se soustraire au bâillon ; et d'ailleurs les gens qui le tiennent, ce bâillon, ne sont pas généralement très aptes à discerner les fous d'entre les sages ; le remède à la fois le plus simple et le plus efficace qu'on puisse employer contre l'utopie, c'est de démontrer la vérité. Vulgarisez parmi les masses les notions de l'économie politique, montrez-leur comment la société est faite, et, certes, personne ne s'avisera plus de toucher aux canaux naturels par lesquels la vie y circule, ni d'y laisser toucher. Un utopiste sera poursuivi alors comme un ennemi public, ou hué comme un monomane extravagant. Voilà ce que l'on a parfaitement compris en Belgique, et voilà pourquoi on s'y attache à vulgariser les notions de l'économie politique. Au moins, c'est une idée qu'on n'accusera pas les Belges d'avoir volée à la France !

La Société pour l'émancipation intellectuelle a confié à M. Charles de Brouckère le soin d'écrire un résumé d'économie politique pour son Encyclopédie populaire. Elle ne pouvait certes faire un meilleur choix. Président du Congrès des économistes de Bruxelles, et l'un des meilleurs administrateurs que possède la Belgique, M. Charles de Brouckère réunit à la connaissance pratique des affaires une connaissance approfondie des principes de la science, et, mieux encore, le *sens économique,* c'est-à-dire une certaine aptitude naturelle à saisir les vérités scientifiques et à les débarrasser de la gangue d'erreurs et de contradictions qui les cachent aux yeux de la foule. Au Congrès des économistes, M. Charles de Brouckère ne s'est pas contenté de diriger les débats, il a prononcé un des discours les plus substantiels que nous ayons entendus dans cette savante réunion. Nous retrouvons aujourd'hui dans l'écrivain les qualités de l'orateur.

Ses *Principes généraux d'économie politique* renferment l'ensemble des notions de la science, résumées avec concision et solidité. M. de Brouckère n'a, comme il l'annonce dans une préface de quelques lignes, rien voulu innover ; il n'a pas cherché même à mieux exposer que ses devanciers les principes de la science ; il a voulu seulement en donner un résumé qui pût atteindre le but que se proposaient les fondateurs de l'Encyclopédie populaire. Ce but a été pleinement atteint, et la Belgique est redevable à M. Charles de Brouckère d'un bon petit livre d'économie politique élémentaire. L'auteur a suivi, en faisant ce résumé, la division généralement adoptée. Après avoir exposé quelques notions générales et présenté les définitions les plus usuelles, il a traité, 1° de la production des richesses ; 2° de l'échange des produits ; 3° de la distribution ; 4° de la consommation. Sous chacun de ces titres se trouvent groupés un certain nombre de chapitres comprenant les subdivisions particulières de la matière. Ainsi, sous le titre *Échange des produits,* figurent, dans des chapitres distincts, des notions sur la circulation et les débouchés, sur l'industrie commerciale, sur la monnaie, sur le papier de banque et de circulation. Nous devons dire toutefois que l'arrangement des matières manque d'un peu d'ordre et de clarté. L'auteur a eu le tort, par exemple, de mêler à la description des lois économiques, celle des différents phénomènes perturbateurs de ces lois. Il eût mieux valu, à notre avis, exposer d'abord les lois et décrire ensuite les phénomènes perturbateurs. Ce mélange de deux ordres de faits opposés empêche de saisir, avec toute la facilité désirable, l'ensemble des vérités de la science.

À part ce léger défaut, qui lui est du reste commun avec la plupart des ouvrages d'économie politique, le petit traité de M. Charles de Brouckère est, de tous points, recommandable, et nous nous empressons de le signaler comme un nouveau titre de son auteur à la reconnaissance des amis de la science économique.

058. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 1851.

Nous empruntons au compte-rendu de la réunion publié dans le *Journal des économistes* le passage exprimant l'opinion de Molinari :

M. DE MOLINARI, retenu chez lui par une indisposition, a adressé au secrétaire perpétuel, pour être lue à la Société, la note suivante :

Dans la lettre que nous a adressée notre regrettable ami Bastiat, au sujet de la théorie de la rente de Ricardo, il prétend que cette théorie peut se résumer ainsi :

« La propriété foncière est un monopole injuste, mais nécessaire, dont l'effet est de rendre fatalement le riche toujours plus riche, et le pauvre toujours plus pauvre. »

Cette interprétation de la doctrine de Ricardo sur la rente me paraît tout aussi peu vraie, tout aussi injuste que celle que Godwin, et les socialistes, après lui, ont donnée de la théorie de la population de Malthus. Si l'interprétation de Godwin était vraie, si les lois de la population, telles que Malthus les a divulguées, conduisaient fatalement l'espèce humaine à la misère et à la ruine, il faudrait repousser ces lois comme faisant injure à la Providence, et considérer Malthus comme un « économiste sans entrailles », pour me servir de l'aimable expression des socialistes. De même, si l'interprétation de Bastiat était exacte, si la théorie de la rente de Ricardo amenait cette conclusion que la propriété foncière est un monopole injuste, mais nécessaire, que l'on ne peut s'en passer, mais qu'elle tourne fatalement au profit des riches et au détriment des pauvres, Ricardo mériterait d'être attaché au même pilori que Malthus, car il aurait misérablement calomnié la Providence.

On a pleinement justifié Malthus des accusations de Godwin. La justification de Ricardo ne me paraît pas plus difficile, et je pense que la Société d'économie politique n'aura aucune peine à réhabiliter cet autre « économiste sans entrailles ».

Permettez-moi de vous adresser à ce sujet quelques simples observations.

On fait dire à Ricardo que la rente est « cette portion du produit de la terre que l'on paye au propriétaire pour avoir le droit d'exploiter les facultés productives et impérissables du sol », ce qui signifie que la rente fait partie des frais de production des choses, quoiqu'elle ne soit pas le fruit du travail de l'homme. Or, Ricardo a

soutenu précisément tout le contraire. Il l'a soutenu principalement contre Adam Smith (dont on confond, par une inadvertance singulière, la théorie avec la sienne). Adam Smith, qui tenait cette erreur des physiocrates, prétendait que, « quoique le travail de la nature ne coûte aucune dépense, ce qu'il produit n'en a pas moins sa valeur, aussi bien que ce que produisent les ouvriers les plus chers ». À quoi il ajoutait que « l'on peut considérer le fermage comme le produit de cette puissance de la nature dont le propriétaire prête la jouissance au fermier ; il est plus ou moins fort, selon qu'on suppose à cette puissance plus d'étendue, ou, en d'autres termes, selon la fertilité naturelle ou artificielle dont on suppose la terre susceptible. C'est l'œuvre de la nature qui reste après qu'on a déduit ou compensé tout ce qu'on peut regarder comme l'œuvre de l'homme. C'est rarement moins du quart, et souvent plus du tiers du produit total. Jamais une pareille quantité de travail productif, employé en manufactures, ne saurait opérer une aussi grande reproduction. *Dans celles-ci, la nature ne fait rien, c'est l'homme qui fait tout.* »

Eh bien ! Est-ce que Ricardo adopte cette doctrine qui tendrait à faire de l'agriculture une industrie plus productive que les autres, une industrie à laquelle la nature collabore d'une manière toute particulière, et se fait payer sa collaboration entre les mains du propriétaire foncier, son fondé de pouvoirs et son usufruitier ? Non. Ricardo réfute vigoureusement cette doctrine. Il démontre d'une manière péremptoire que l'agriculture n'est pas plus favorisée par la nature que toute autre industrie.

« La nature, dit-il, ne fait-elle donc rien pour l'homme dans les manufactures ? N'est-ce rien que la puissance du vent et de l'eau qui font aller nos machines et qui aident à la navigation ? La pression de l'atmosphère et l'élasticité de la vapeur de l'eau, au moyen desquelles nous donnons le mouvement aux machines les plus étonnantes, ne sont-elles pas des dons de la nature ? Pour ne rien dire des effets du calorique qui ramollit et fond les métaux, ni de la décomposition de l'air dans les procédés de la teinture et de la fermentation, il n'existe pas une seule espèce de manufacture dans laquelle la nature ne prête son aide à l'homme, et elle le fait toujours avec libéralité et gratuitement ! » (P. 50)

On voit donc que, dans l'opinion de Ricardo, la nature ne favorise pas plus l'agriculture que les autres industries. Maintenant, est-il vrai qu'elle se fasse payer ses services dans l'agriculture, tandis qu'elle les livre gratis dans les autres industries ? Est-il vrai qu'une partie des produits de l'agriculture serve à payer le salaire de la nature, et soit encaissée par son fondé de pouvoirs, le propriétaire foncier ?

Ricardo le nie absolument. Selon lui, les prix auxquels toutes choses se vendent, tendent continuellement à s'équilibrer avec leurs frais de production, et les frais de production se composent uniquement de la quantité de travail et de capital (lequel n'est, ainsi qu'il le dit, que du travail accumulé) nécessaire à la formation du produit.

Voilà la théorie qu'il oppose à celle de Smith. En vertu de cette théorie, le capital et le travail de l'homme seuls apparaissent dans les frais de production, qui servent de base ou de pivot au prix des choses. La nature n'y entre pour rien.

Seulement, il y a un fait qu'on ne saurait contester, et que Ricardo, comme nous l'avons vu plus haut, met en lumière mieux que personne, c'est que l'homme ne produit, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie, qu'avec le concours de la nature, qu'avec l'auxiliaire des agents naturels. Cela étant, comme les agents naturels, nécessaires à la production, sont très diversement, très inégalement distribués sur la surface du globe, il peut arriver, et il arrive qu'une même quantité de travail et de capital, appliquée à deux portions de terre différentes, pour la production d'une même denrée, donne des produits inégaux.

Dans ce cas, qu'arrive-t-il ? Deux éventualités sont possibles : ou la demande est assez forte pour que le prix couvre les frais de production de la denrée produite dans les plus mauvaises conditions, ou bien elle ne suffit point pour que ces frais soient couverts. Dans le premier cas, les deux terres continueront à être cultivées ; dans le second cas, la plus mauvaise sera abandonnée.

Si la plus mauvaise terre est abandonnée, et que le prix serve seulement à couvrir les frais de production dépensés sur la bonne, aucun phénomène extraordinaire ne se manifestera ; mais si le prix s'élève assez par suite de la demande, pour couvrir les frais de production faits sur la mauvaise terre, alors, dit Ricardo, et dans ce cas seulement, le propriétaire de la bonne terre obtiendra quelque chose en sus de ses frais de production. Ce surplus, c'est la rente, car, ajoute-t-il, « *la rente est toujours la différence entre les produits obtenus par l'emploi de deux quantités égales de capital et de travail* » (p. 43).

La rente ne fait donc aucunement partie des frais de production ; elle naît seulement lorsque le prix de vente d'une denrée en dépasse les frais de production. Elle disparaît entièrement, complètement, lorsque le prix de vente se confond avec les frais de production.

Il résulte de là que la rente pourrait ne pas exister, si des quantités égales de capital et de travail donnaient toujours des produits égaux. Mais si la demande du blé, par exemple, est assez forte pour couvrir les frais de production du blé produit sur les plus mauvaises terres ou sur les terres les moins favorablement situées, il est évident

que celles-ci seront cultivées, et que les propriétaires des terres de meilleure qualité obtiendront une rente.

Cette rente, telle que Ricardo la conçoit et la définit, a-t-elle rien d'illégitime, rien qui puisse faire considérer la propriété foncière comme « un monopole injuste, mais nécessaire » ? Implique-t-elle que l'on payera quelque chose au propriétaire pour l'usage des facultés primitives et indestructibles du sol ? En aucune façon.

En effet, il se peut fort bien que la demande du blé demeure dans des limites telles, que l'on ne trouve profit à cultiver que les terres spécialement propres à cette production, c'est-à-dire celles qui figurent au numéro 1 dans la classification de Ricardo ; dans ce cas, il n'y aura pas de rente.

Que si l'on cultive des terres inférieures, au point de vue de cette culture spéciale, cela pourra venir de deux causes :

1° De ce que la population se sera accrue outre mesure ;

2° De ce que l'on aura défendu l'importation des blés produits sur les bonnes terres de l'étranger.

Ricardo montre, par des hypothèses saisissantes, ce qui arrivera dans ces deux cas ; il prouve que les propriétaires fonciers deviendront de plus en plus riches, et les ouvriers de plus en plus pauvres. En conséquence, il combat avec vivacité, presque avec éloquence, les lois des pauvres, qui poussent au développement de la population, et les lois-céréales qui provoquent la mise en culture des terrains inférieurs, en exhaussant le prix courant des blés. S'il avait cru, comme on le lui reproche, que la population dût s'augmenter irrésistiblement, fatalement, en dépit de la volonté des hommes ; s'il n'avait pas pensé que les hommes eussent le pouvoir de régler leur reproduction, aurait-il si vivement critiqué ces lois ? Ne se serait-il pas dit qu'alors même que l'entrée des blés étrangers serait permise, et la taxe des pauvres supprimée, la population n'en augmenterait pas moins de manière à obliger d'étendre la culture des aliments jusque sur les terrains les moins propres à cette culture ?

Mais Ricardo ne croyait pas que la population dût augmenter *fatalement*, quoique les faits qu'il avait sous les yeux attestassent qu'elle s'accroissait fréquemment plus vite que les moyens de subsistance. Il s'explique à cet égard d'une manière formelle :

« L'accroissement de la population, dit-il, et l'augmentation des subsistances, seront presque toujours un effet, mais non pas un *effet nécessaire* de la hausse des salaires. Le sort de l'ouvrier, amélioré par l'excédent de valeur qu'il reçoit en paiement de son travail, ne lui *impose* pas l'obligation de se marier et de se charger du soin d'une famille ; il peut, si cela lui plaît, échanger son salaire augmenté contre des objets qui puissent contribuer à augmenter ses jouissances,

comme des chaises, des tables, de la quincaillerie, ou de meilleures hardes, du sucre et du tabac Dans ce cas, l'augmentation de son salaire n'aura d'autre effet que d'augmenter la demande de quelques-unes de ces marchandises ; et comme le nombre des ouvriers ne se sera pas beaucoup augmenté, leurs salaires se conserveront toujours élevés. Mais, quoique telle pût être la suite de l'augmentation des salaires, cependant il est tant de douceurs dans la famille, qu'on voit constamment, dans le fait, l'accroissement de population suivre l'amélioration du sort de l'ouvrier, et c'est uniquement parce que cela est ainsi, qu'il survient une nouvelle et plus forte demande de subsistances. Cette demande est donc l'effet de l'augmentation de la population, mais elle n'en est pas la cause. C'est uniquement parce que les dépenses du peuple prennent cette direction que le prix courant des objets de première nécessité excède leur prix naturel, et que la quantité de subsistances requise est produite ; et c'est parce que la population s'accroît que les salaires tombent de nouveau (p. 379). »

On voit par cet extrait que Ricardo n'est point un fataliste de la misère, comme on l'en accuse mal à propos ; mais quand même il le serait, quand même il croirait que la population dût, partout et toujours, s'augmenter de manière à pousser à la production des subsistances sur les terrains les moins fertiles, est-ce que cette erreur altérerait le moins du monde l'exactitude de la théorie ? De même, si Malthus avait cru que les hommes continueraient indéfiniment de pulluler, sans faire un suffisant usage de leur prévoyance ; s'il avait pensé que tous les progrès futurs se trouveraient contrebalancés par cette tendance exagérée vers une catégorie particulière de jouissances, sa théorie en serait-elle moins vraie ? Cette erreur altérerait-elle le moins du monde le fond de sa doctrine ? En serait-il moins vrai que l'homme doit régler lui-même sa reproduction, et non s'abandonner brutalement à ses instincts, sous le prétexte qu'il faut laisser le règlement de cette affaire à la Providence ?

On prétend encore que Ricardo s'est trompé en disant que les bonnes terres, c'est-à-dire les terres spécialement propres à telle ou telle culture, sont mises en culture les premières. On affirme que les hommes choisissent, au contraire, de préférence les plus mauvaises pour les cultiver avant les autres. En admettant même qu'il en fût ainsi, cela ne changerait rien à l'affaire, ce me semble. Du moment qu'on applique à la fois à la même culture une bonne terre et une mauvaise, la rente se manifeste, soit que l'on ait commencé par la bonne ou par la mauvaise. Ce que dit M. Carey sur ce point ne signifie donc absolument rien, quant au fond de la question. Mais il ne faut pas moins se méfier de son assertion, car elle conduit droit au protectionnisme. En effet, si l'on commence par mettre en culture les

mauvaises terres de préférence aux bonnes, il sera utile, dans l'intérêt de la production nationale, de repousser les blés étrangers ; on provoquera ainsi la mise en culture de meilleurs terrains qui, sans cela, seraient demeurés en friche, et l'on améliorera, par conséquent, la condition de la société.

Je conçois que cette conclusion aille à M. Carey, qui est un des chefs du protectionnisme américain ; mais je conçois beaucoup moins qu'elle aille à nos amis.

J'aurais encore bien des observations à faire sur l'accusation en forme que l'on a dressée contre Ricardo, sous le prétexte que sa théorie conduit à l'enrichissement du riche et à l'appauvrissement du pauvre, etc., etc. Mais j'ai déjà trop abusé de la patience de la Société. Qu'on me permette seulement une dernière observation à propos du ton cavalier qui a été employé à l'égard de ce grand économiste. On l'a traité comme un mauvais écolier, comme un méchant fruit sec de l'économie politique. Or, voici ce que Ricardo disait en annonçant le dessein de combattre la théorie d'Adam Smith sur la rente, cette théorie que l'on ne se donne même pas la peine de séparer de la sienne :

« En combattant des opinions reçues, j'ai cru devoir plus particulièrement examiner certains passages des ouvrages d'Adam Smith qui ne s'accordent pas avec ma manière de voir ; j'espère néanmoins que l'on ne me soupçonnera pas pour cela de ne point partager avec tous ceux qui reconnaissent l'importance de l'économie politique, l'admiration si justement due à l'ouvrage profond de cet auteur célèbre. »

Cette note n'a pu être lue faute de temps mais nous devons dire que ce dernier sentiment de M. de Molinari nous a paru être aussi celui de la plupart des membres de la réunion.

TABLE DES MATIÈRES

1851

056. LA PATRIE. 5
Contributions au cours de l'année 1851 : 5
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 5
Sur une controverse avec *Le Constitutionnel* à propos des droits sur les charbons. 7
Sur la situation du socialisme en France. 9
Sur un projet de loi relatif aux hôpitaux et aux hospices. 11
Sur Frédéric Bastiat. 15
Sur les résultats d'un droit différentiel en faveur des houilles belges. 23
Sur les prochaines élections municipales et départementales. 24
Sur les droits différentiels en faveur des houillères nationales. 27
Sur une proposition de M. Léon Crestin. 29
Sur une décision du tribunal de première instance de la Seine. 31
Sur une protestation contre M. le président de la république. 32
Sur l'idéal politique de M. Thiers. 34
Sur un incident à la Chambre des représentants de Belgique. 37
Sur la réduction du tarif des charbons anglais. 38
Sur la situation politique de l'Angleterre. 39
Sur la contrainte par corps. 42
Sur le tarif des houilles. 43
Sur les droits en faveur des houilles belges. 44
Sur les complots révolutionnaires. 47
Sur le journal *L'Ordre*. 49
Sur le nouveau ministère. 50
Sur les accusations du journal *L'Union*. 52
Sur une réunion libre-échangiste à Manchester. 55
Sur un mandement de Mgr l'archevêque de Paris. 57
Sur quelques propositions de M. Sainte-Beuve. 59
Sur la réforme commerciale. 62
Sur la réparation d'une erreur judiciaire. 64
Sur la situation du travail agricole et industriel. 66
Sur l'annonce d'une abdication du Pape. 69
Sur un article de Michel Chevalier relatif à l'enquête agricole. 69
Sur une polémique entre la *Voix du Proscrit* et le *Vote universel*. 72
Sur l'ouverture du parlement anglais. 73
Sur l'organisation d'un banquet par Louis Blanc en Angleterre. 75
Sur les débats à la Chambre des communes. 77

Sur le budget de 1852. 79
Sur les débats à la Chambre des communes. 82
Sur Louis Blanc. 85
Sur la coalition des houillères de la Loire. 87
Sur la discussion de la situation de l'agriculture en Angleterre par M. Disraeli. 93
Sur la discussion d'un bill relatif aux titres ecclésiastiques. 95
Sur la probabilité d'un retour de la terreur en France. 96
Sur les bourses de travail et la proposition de M. Ducoux. 100
Sur les débats à la Chambre des communes. 104
Sur la probabilité d'un retour de la terreur en France. 105
Sur la situation du ministère anglais. 107
Sur la coalition des houillères de la Loire. 109
Sur la situation du ministère anglais. 111
Sur les idées constitutionnelles des socialistes. 113
Sur le prix des enterrements et l'alternative de la mort à bon marché. 116
Sur la crise ministérielle en Angleterre. 120
Sur le banquet des égaux. 121
Sur la composition du nouveau cabinet anglais. 122
Continuation sur le même sujet. 123
Continuation sur le même sujet. 124
Sur le banquet des égaux. 126
Sur M. Alexandre Vattemare. 127
Sur la crise ministérielle en Angleterre. 133
Sur les médecins des hôpitaux de charité. 134
Sur les *Principes d'économie politique* de Mac Culloch. 135
Sur le banquet des égaux. 142
Sur la discussion du budget. 143
Sur le bill des titres ecclésiastiques en Angleterre. 146
Sur les milices et les armées permanentes. 148
Sur la fréquentation du cabaret en France. 150
Sur la situation du socialisme. 152
Sur la question des sucres. 158
Sur une lettre pastorale de Mgr l'évêque de Chartres. 160
Sur une scène survenue à la Chambre des communes. 162
Sur la situation des édifices religieux. 167
Sur la situation du socialisme, 2^{e} article. 172
Sur le bill des titres ecclésiastiques en Angleterre. 177
Sur les réfugiés en Angleterre. 179
Sur la situation du socialisme, 3^{e} article. 182
Sur une pétition pour la réduction du droit sur les houilles anglaises. 187
Sur les réfugiés en Angleterre. 189
Sur M. de Girardin. 192
Sur les remèdes contre le socialisme. 193
Sur les finances de l'Angleterre. 195
Sur le congrès d'agriculture. 197

Sur les dépenses coloniales de l'Angleterre. 198
Sur le socialisme. 200
Sur l'insurrection au Portugal. 203
Sur les ultra-protectionnistes et l'exposition de Londres. 204
Sur l'insurrection au Portugal. 205
Sur l'exposition de Londres. 208
Sur la politique du libre-échange en Angleterre. 210
Sur la grandeur possible de la France. 213
Sur les lois qu'il ne faut pas faire. 219
Sur les nouvelles du Portugal. 222
Sur le manifeste du chartisme. 222
Sur un projet de loi relatif au tarif des sucres. 225
Sur M. de Girardin. 228
Sur l'exposition de Londres. 231
Sur M. de Girardin et la *Voix du Proscrit*. 233
Sur la criminalité des mineurs en France. 234
Sur le renouvellement de l'income tax en Angleterre. 236
Sur les remises faites par les patrons aux ouvriers. 236
Sur les conventions faites entre maîtres et domestiques. 238
Sur une nouvelle brochure de Louis Blanc. 239
Sur un message de M. Mazzini. 244
Sur les chartistes de Manchester. 247
Sur la crise ministérielle en Belgique. 249
Sur la situation des hôpitaux et des hospices. 251
Continuation sur le même sujet. 254
Sur les caisses d'épargne. 257
Sur les socialistes et la Constitution. 260
Sur la manière d'accroître la production du bétail à la Martinique. 263
Sur la question du crédit foncier. 264
Sur quelques nouvelles de l'étranger. 268
Sur la rente et les rentiers. 269
Sur les idées du général Cavaignac. 272
Sur la question du crédit foncier, 2^{e} article. 273
Sur un manifeste du Comité démocratique européen. 277
Sur les recommandations politiques de MM. Girardin et Cavaignac. 278
Sur des discussions d'ordre constitutionnel dans la presse anglaise. 280
Sur les deux dernières séances à l'Assemblée nationale. 281
Sur la propriété en Algérie. 282
Sur une convention avec le gouvernement d'Hawaï. 284
Sur la réforme du tarif des alcools. 285
Sur les chiffres de la production et de la consommation du sucre de betterave en France. 286
Sur des négociations avec Rome. 286
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 286
Sur la souveraineté du peuple et la révision de la Constitution. 287

Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 292
Sur la situation violente de la France. 292
Sur le mouvement du commerce extérieur français pendant les cinq premiers mois de l'année 1851. 295
Sur les importations et les exportations de l'Angleterre. 297
Sur quelques nouvelles des États-Unis. 298
Sur quelques nouvelles du Chili. 298
Sur quelques nouvelles du Mexique. 299
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 299
Sur quelques nouvelles de Belgique. 300
Sur quelques nouvelles du Portugal. 300
Sur le recensement de la population de la Grande-Bretagne. 301
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 304
Sur quelques nouvelles du Portugal. 304
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 305
Sur la politique financière de la Belgique. 305
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 309
Sur les paquebots de la Méditerranée. 309
Sur un nouveau manifeste de MM. Ledru-Rollin, Daratz, Ruge et Mazzini. 314
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 315
Sur quelques nouvelles du Portugal. 315
Sur quelques nouvelles des États-Unis. 315
Sur la politique financière de la Belgique. 316
Sur M. Thiers. 317
Sur un banquet à Mansion-House. 323
Sur quelques nouvelles du Portugal. 325
Sur la destruction d'une partie de San-Francisco. 326
Sur quelques nouvelles des États-Unis. 328
Sur la situation irlandaise. 328
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 329
Sur quelques nouvelles des États-Unis. 331
Sur l'incendie de San-Francisco. 331
Sur quelques nouvelles en Chine. 334
Sur les recommandations du *National*. 335
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 336
Sur quelques nouvelles de Belgique. 337
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 337
Sur quelques nouvelles du Portugal. 338
Sur les colonies agricoles de l'Algérie. 339
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 341
Sur quelques nouvelles du Portugal. 342
Sur les finances de l'Angleterre. 344
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 345
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 346
Sur quelques nouvelles du Pérou. 347
Sur un grand meeting des assureurs à Londres. 347
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 349

Sur quelques nouvelles d'Amérique. 351
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 352
Sur quelques nouvelles du Portugal. 353
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 353
Sur quelques nouvelles du Portugal. 353
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 354
Sur les lignes télégraphiques. 354
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 356
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 356
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 357
Sur quelques nouvelles du Portugal. 357
Sur quelques nouvelles d'Argentine. 358
Sur un nouveau livre de M. Proudhon. 358
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 362
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 363
Sur le réseau français de télégraphie électrique. 363
Sur la législation des brevets d'invention. 364
Sur une diatribe de M. Victor Schœlcher. 366
Sur la législation des brevets d'invention. 368
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 368
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 369
Sur le rôle de l'État concernant le marché du travail. 370
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 373
Continuation sur le même sujet. 373
Sur la situation financière de la France et le budget de 1852. 374
Sur les opérations des caisses d'épargne. 378
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 379
Sur la situation des caisses d'épargne. 380
Sur la prorogation du parlement anglais. 381
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 382
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 382
Sur les règlements sanitaires internationaux. 383
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 386
Sur quelques nouvelles des Antilles. 386
Sur quelques nouvelles de La Plata. 386
Sur quelques nouvelles du Portugal. 387
Sur la dernière session du parlement anglais. 388
Sur les opérations des caisses d'amortissement et des caisses de dépôts et consignations. 390
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 391
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 391
Sur la conférence sanitaire internationale. 393
Sur les affaires extérieures du Brésil. 394
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 396
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 396
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 397
Sur l'administration de la justice criminelle en France. 398
Sur la cherté des enterrements. 402

Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 404
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 404
Sur quelques nouvelles de Chine. 405
Sur l'administration de la justice criminelle en France, 2e article. 406
Sur une lettre de M. Victor Schœlcher relatif à l'emprunt italien. 410
Sur les chiffres de la production et de la consommation du sucre de betterave en France. 411
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 412
Sur les chiffres des importations et exportations. 413
Sur la probabilité d'une guerre de tarifs entre la Suisse et l'Allemagne. 414
Sur quelques nouvelles des Antilles. 415
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 416
Continuation sur le même sujet. 417
Sur quelques nouvelles du Chili. 417
Sur la représentation officielle de l'industrie agricole. 418
Sur les statistiques criminelles en Angleterre. 420
Sur la prorogation du parlement anglais. 421
Sur quelques nouvelles de Californie. 421
Sur la situation des possessions hollandaises dans les Indes-Orientales. 423
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 426
Continuation sur le même sujet. 427
Sur les travaux législatifs relatifs à l'agriculture. 428
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 431
Continuation sur le même sujet. 433
Sur la Constitution du futur gouvernement révolutionnaire. 434
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 437
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 438
Sur l'isthme de Panama. 439
Sur quelques nouvelles de Californie. 440
Sur quelques nouvelles de Belgique. 440
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 441
Sur une insurrection à Cuba. 442
Sur les travaux législatifs relatifs à l'agriculture, 2e article. 444
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 447
Sur quelques nouvelles d'Haïti. 448
Sur les fondements de la République en France. 449
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 452
Sur les lois de navigation en Angleterre. 453
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 457
Sur quelques nouvelles de Belgique. 458
Sur la nouvelle crise politique en Belgique. 459
Sur la découverte de l'or en Australie. 462
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 464
Sur quelques nouvelles des États-Unis. 465

Sur les accusations portées envers le citoyen Colfavru. 466
Sur quelques nouvelles des Antilles françaises. 469
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 470
Sur la réforme postale en Angleterre. 471
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 474
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 475
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 476
Sur quelques nouvelles du Brésil. 477
Sur quelques nouvelles de La Plata. 478
Sur la discussion d'un impôt sur les successions par le Sénat belge. 480
Sur les menées de M. Cabet. 482
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 485
Sur quelques nouvelles de La Plata. 485
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 486
Sur quelques nouvelles du Brésil. 487
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 488
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 488
Sur la situation économique de l'île de Cuba. 489
Sur le développement de l'association douanière allemande. 492
Sur les chiffres de la production et de la consommation du sucre de betteraves. 494
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 494
Sur quelques nouvelles de Chine. 495
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 495
Sur les débats en Angleterre sur le vêtement des femmes et les lois sur l'agriculture. 496
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 499
Continuation sur le même sujet. 500
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 501
Sur les voies de communication aux États-Unis. 502
Sur les chiffres du commerce extérieur au cours des huit premiers mois. 506
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 507
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 508
Sur quelques nouvelles des Antilles. 509
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 510
Sur quelques nouvelles des États-Unis. 511
Sur le manque de bras aux Antilles. 511
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 516
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 517
Sur quelques nouvelles de La Plata. 519
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 519
Sur le commerce extérieur de la France en 1850. 520
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 524
Sur quelques nouvelles de Belgique. 525
Sur les résultats des élections sénatoriales en Belgique. 525
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 526

Sur quelques nouvelles d'Amérique. 527
Sur le compte-rendu de la justice civile et commerciale en 1849. 528
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 532
Sur les idées constitutionnelles des socialistes. 534
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 535
Continuation sur le même sujet. 536
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 537
Sur quelques nouvelles de Perse. 537
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 538
Sur le manque de bras aux Antilles, 2e article. 539
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 543
Continuation sur le même sujet. 545
Continuation sur le même sujet. 545
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 547
Sur les nouveaux almanachs. 549
Sur quelques nouvelles des Antilles. 555
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 557
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 557
Sur quelques nouvelles d'Angleterre. 559
Sur quelques nouvelles d'Amérique. 560
Sur la situation économique de la Martinique et de la Guyane. 560
Sur une réclamation de M. Goupy. 563
Sur quelques faillites survenues aux États-Unis et en Angleterre. 564
Sur *l'Almanach du village* de M. Mathieu. 568
Sur le mouvement des importations et des exportations au cours des neuf premiers mois. 572
Sur l'existence d'une nation d'hommes à queue dans l'Afrique centrale. 574
Sur les conséquences de la suppression des lois de navigation de l'Angleterre. 576
Sur la contrefaçon belge. 579
Sur la baisse du prix des grains. 583
Sur les mœurs politiques de la France. 585
Sur les associations ouvrières. 587
Sur les chiffres des importations et les exportations. 593
Sur les associations ouvrières, 2e article. 595
Sur le sort des marchandises prohibées passant en transit en France. 598
Sur les premières opérations des caisses de retraites pour la vieillesse. 600
Sur le régime parlementaire et le despotisme. 601

057. LE JOURNAL DES ÉCONOMISTES 605
I. Histoire de la famine d'Irlande, Compte rendu. 605
II. Nécrologie. Frédéric Bastiat, notice sur sa vie et ses écrits. 607

III. Observations sur la formation des prix. 626
IV. De la discussion sur la réforme douanière et du discours prohibitionniste de M. Thiers. Réfutation de ce discours. 645
V. Le Congrès de la paix, session de 1851, à Londres. 646
VI. Études sur les deux systèmes opposés du libre-échange et de la protection, par M. Rœderer. Compte-rendu. 668
VII. Utilité de la protection aux États-Unis, selon M. Carey. Aperçu de la situation agricole, manufacturière, commerciale et financière au commencement de l'année 1851. Compte-rendu. 677
VIII. Encyclopédie populaire belge. Principes généraux d'économie politique, par M. Charles de Brouckère, Compte rendu. 686

058. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. 689
Compte-rendu de la réunion du 10 novembre 1851. 689